













DICIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

---

NIORT. — TYPOGRAPHIE DE L. FAVRE.

---



# DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

# L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

OU

## GLOSSAIRE DE LA LANGUE FRANÇOISE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU SIÈCLE DE LOUIS XIV

Par *LA CURNE DE SAINTE-PALAYE*

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE

Publié par les soins de L. FAVRE, membre de la Société de l'Histoire de France,

avec le concours de M. PAJOT, Archiviste-paléographe,

CONTENANT :

### **SIGNIFICATION PRIMITIVE ET SECONDAIRE DES VIEUX MOTS**

Vieux mots employés dans les chants des Trouvères,

Acceptions métaphoriques ou figurées des vieux mots français. — Mots dont la signification est inconnue.

### **ETYMOLOGIE DES VIEUX MOTS**

Orthographe des vieux mots. — Constructions irrégulières de tours de phrases de l'ancienne langue.

Abréviations ; études sur les équivoques qu'elles présentent dans les anciens auteurs.

Ponctuation ; difficultés qu'elle présente.

### **Proverbes qui se trouvent dans nos poètes des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.**

Noms propres et noms de lieux corrompus et défigurés par les anciens auteurs.

Mots empruntés aux langues étrangères

### **Usages anciens.**

SUIVI DES

## CURIOSITEZ FRANÇOISES, pour supplément aux Dictionnaires

Ou *Recueil de plusieurs belles propriétés, avec une infinité de proverbes et quolibets pour l'application de toutes sortes de livres, par Antonin OUDIN.*

---

## TOME SEPTIÈME

---

### NIORT

L. FAVRE, éditeur du GLOSSARIUM de Du Cange,

RUE SAINT-JEAN, 6.

—  
**TOUS DROITS RÉSERVÉS**

PC  
2889  
S2  
17

# L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

## H

### II

**II.** Cette lettre, dont l'origine est phénicienne, faisoit partie de l'alphabet que les Grecs reçurent de Cadmus. Ils l'employèrent d'abord comme pure aspirée; changée depuis en E long, elle remplaça l'*Eta* ou les deux E E qu'on remarque sur d'anciennes inscriptions grecques; mais les Latins et les Etrusques, qui se l'approprièrent dans la suite, lui conservèrent toujours sa qualité de pure aspirée, ce qui l'a fait rejeter par quelques grammairiens comme inutile. C'est peut être par allusion à cette prétendue inutilité qu'on a dit : « Telles gens... au « reste comptez pour *h* qu'est moins qu'un zero. » (S. Jul. Mesl. hist. p. 551.) — Si l'on en croit Eust. Deschamps, « N'est pas *h* proprement lettre, mais « n'est que une aspiration sonant selon la manière « des noms. » (Poés. mss. fol. 396, col. I.) — Nous appelons « lettres » les divers sons dont on se sert pour parler. Si l'*h* est un « son » comme cet auteur en convient lui-même, c'est donc aussi une lettre propre à exprimer, en François, un son àpre comme chez les Romains. Exemple : « Hauteur, honte. » Lorsqu'elle n'est point aspirée comme dans « honneur, homme, » c'est un caractère et non pas un son. Anciennement ce caractère précédoit quelquefois les noms propres de personnes ou de lieux commençant par les lettres B, C, L, N, R, T. (Voyez Le Blanc, pages 46, 127.) — L'Italie surtout, depuis qu'elle fut assujettie aux Lombards et aux François, fournit divers exemples d'*h* ajoutées devant les *c* comme *Hearolus*, *Hcatende*. Nous observerons que ces mots, commençant d'ailleurs souvent par le *k*, ont pu faire juger à quelques auteurs que le *hc* en étoit la décomposition. L'usage que les François en particulier ont fait de l'*h*, devant certains mots pour en fortifier la prononciation, étoit conforme au goût teutonique. Quelquefois même cette lettre étoit précédée d'un *c*, ce qui devoit en rendre le son encore plus rude. On retrouve un exemple de l'aspiration produite par la réunion de ces deux lettres dans

vii.

### HAB

l'emploi que font de l'*h* au lieu du *c* les paysans de quelques cantons du diocèse de S. Malo. Ils disent *hlef*, *hloche*, *hloître* pour *clef*, *cloche*, *cloître*. (Gloss. de l'Hist. de Bretagne.) — La prononciation devoit naturellement s'adoucir en se perfectionnant. De là le retranchement de l'*h* au commencement d'un grand nombre de mots où cette lettre étoit inutile. On l'exclut même de ceux où l'on auroit dû la conserver en faveur de l'étymologie, et l'usage en devint presque incertain, comme il est aisé de voir en jetant un coup d'œil sur les articles des lettres *H* et *A*. — [*H* est le *cheth* de la stèle moabite; cette lettre phénicienne a pour origine un hiéroglyphe égyptien représentant une haie. Cette aspirée est devenue voyelle en grec, bien qu'elle conserve son caractère d'aspirée dans les plus anciennes inscriptions grecques. (Voyez Diction. des Antiquités de Daremberg et Saglio, art. alphabet.) — Dans la langue d'oïl, ainsi que l'a montré M. Schuchardt, cette lettre n'est qu'une notation orthographique; ainsi le mot latin *olea* donne *huile* et *avillette*; *homo* mène à *oa*, et *hominum* à *houme*: « Après vous conterai de *Yache* Qui par dessous « d'un pié se lace; Li uns dit *ache*, l'autre *ha*; « Sans mouvoir langue dit-on : *hu*. » (Senefiance de l'A. B. C. dans Jubinal, II, 278, xme s.)]

**Ha.** [Exclamation : « *Ha*, sire, firent-ils, nous « ne nous oseriens asseoir si près de vous. » (Joinville, § 37.)]

**Habandonnement.** [Hardiment : « Et pour « ce firent nagier *habandonnement* : dont il avint « ainsi, que nostre neis hurta à une queue de « sablon qui estoit en la mer. » (Joinv. § 618.)]

**Habereau.** [« Le suppliant a prins et embié un « *habereau* avecques une paire de chausses de « bureau. » (Jl. 195, p. 1317, an. 1474.)]

**Habergaige.** [1<sup>re</sup> Habitation : « La tierce chose « qui me muet. A visiter ton *habergaige*. » (Consol.

de Boëce, dans Du Gange, III, 607 \*.) — 2° Etable : « Colinet de Baaili... eust amené et conduit des « champs... une grant quantité de porceaux et « truies, grans et peliz, et mis yeueux en l'estable « ou habergaige, ouquel yeueux avoient et ont « accoustumé d'estre mis et habergiez. » (JJ. 108, p. 318, an. 1376.)]

**Haberge.** [Place : « Lequel fossé lidiz religieux « pouront encores ralingnier, retaillier, widier et « rejettier à un lés et à l'autre sur mon heritage... « Et lesdiz rejés esparde et ades rejettier... Par « quoy le darrain reject peussent ades avoir leur « lieu à leur haberge. » (JJ. 72, p. 309, an. 1308.)]

**Habergement.** [Maison : « Actores dicebant « quod inter possessiones ipsos spectantes duo ma- « neria, vulgariter habergemens dicta, in villagio « de Bergeriis. » (Pancarte de l'év. de Chartres, an. 1479.)]

**Habergier.** [Voir sous HABERGAIGE.]

**Habet.** [Raillerie : « Et pour cou dit-on ces « habés » Mouton *ex re nomen habes.* » (Ren. IV, v. 2302.) — « N'estoient mie encor retournés d'iaus « à soumonre par *habet.* » (Id. v. 1444.) On trouve aussi *abet* et *abeter.*]

**Habeter.** [« Il avoit la langue si morte et le « palais si clos qu'il ne faisoit que *habeter.* » (Froiss. XIV, 390.)]

**Habez.** [Pis par ruse (?) : « Furent tout mors « ou pris et les chasteaux *habez.* » (Cuvelier.)]

**Habier.** [Haller : « Le suppliant a prius à « defricher et essambler plusieurs terres et herilai- « ges qui estoient en grans buissons et *habiers.* » (JJ. 192, p. 3, an. 1460.)]

**Habile.** [Voir HABLE. 1° Propre, suffisant : « Fournil suffisant et *habille* pour euyre suffisam- « ment leur paste. » (Cartulaire de Lagny, fol. 240, an. 1425.) — 2° Dispos, agile : « Et y eut un Anglois « qui cuida faire *l'habile* et passa par dessus la bar- « riere et entra au champ. » (Juvénal des Ursins, Charles VI, 1419.) — 3° Fortifié :

Adonc estoit ung sieges mis  
Par maniere d'une bastille  
Aux Tournelles, une forteresse *habille*,  
Qui à ce temps estoit anglois. (Besch. 574 \*.)

**Habilitation.** [Sorte d'émancipation par laquelle l'enfant devenait habile à contracter et pouvait acquérir par lui-même, sans avoir le pouvoir de tester : « Lettres de *habilitation* de pouvoir « acquerrir des biens et possessions ou royaume. » (Procès verbaux du conseil de Régence de Charles VIII, p. 4.)]

**Habilité.** [1° Habileté : « Avec telz expediens et « *habilité* qui procedent de grant sens, font vier « grant peril. » (Communes, II, 3.) — « Je veulx « declarer une tromperie ou *habilité* ainsi qu'on « l'a voulu nommer. » (Id. III, 4.) — 2° Exercice d'adresse. On a dit de la pucelle d'Orléans : « La « quelle pucelle Jeanne fut grand espace de temps « chambriere en une hostellerie, et estoit hardie de « chevaucher chevaux, et les mener boire, et aussi

« de faire appertises et autres *habilités* que jeunes « filles n'ont point accoustumé de faire. » (Monstr. vol. II, p. 42 \*.) — « Ilz abbattirent chevaliers des « chevaulx, arracherent eusez des colz, heaulmes « des testes aus preux chevaliers qui faisoient les « *habilités* par le tournoy. » (Perceff. III, f. 123 \*.) Voir HABLE, 2.

**Habiliter.** [Se rendre habile : « En toutes ver- « tus se vouloir *habilliter* et conjointre. » (Bouci- « eaut, I, 7.) — « Les gens frequents les armes et « qui se *habillit* à yelles. » (Ordonn. t. IX, 205, an. 1407.)] — « Il tend à être *habilité* in utroque « (droit civil et droit canon), » dans Besch. f. 274 \*. Le Soleil dit à Phaëton qui lui demandoit la per- mission de conduire son char :

Le roy du ciel dont la main merveilleuse  
Jette où luy plaist la foudre périlleuse  
Ne s'y pourroit luy mesme *habilliter.* (C. Marot, p. 550.)

**Habilloir.** s. 1° Préparation des volailles qu'on veut mettre en broche. (Cotgrave). — 2° Habille- ment :

Or s'advisa Faifeu faire ung bon tour...  
Il se vestit en robes de village  
Puis par dessus priat un autre *abillage*.  
Car de velours gentement s'accoustra. (Faifeu, p. 84.)

**Habilloir, part.** 1° Vêtu : « Habillé en figure » (Oudin), revêtu du même habit comme une carte habillée, une figure de blason. — « *Habilloir* d'un « faux visage, » masqué, dans Math. de Coucy, Charles VII, 678. — 2° Fortifié :

..... Les autres se retrairent  
Audit champ, bien hastivement,  
Où les Anglois les poursuivirent  
Courans après eulx asprement,  
Quand Talebot vid là le parc  
Et le champ ainsi *habillé*  
Il fut esbahy de sa part. (Y. de Charles VII, 145.)

3° Mis sur affût :

Si furent là faitz des fossez.  
Et aprouchemens mis à point  
Engins *habilliez* et dressez  
Mais pourtant ne tirent point. (Y. de Charles VII, 94.)

**Habillement.** 1° Préparatif, apprêts : « Grand « nombre de gens d'armes... se pouvoient claire- « ment veoir ayant.... faitz tous *habillemens* qu'il « convient à guerre et bataille. » (Hist. de J. Bou- « cieaut, liv. II, p. 259.) — « Se partit le duc de Bour- « bon et alla devant une belle ville et fort chastel « nommé Moleon... et y demeura le duc trois jours « devant la ville pour faire de beaux *habillemens* « à l'assaillir de tous les coustez. » (H. de Louis III, duc de Bourbon, p. 174.) — 2° *Habillement* de « gehaine, » instrumens, apprêts d'un supplice : « Luy firent monstrer les *habillemens* de gehaine « et assembler .m. sergens pour le questionner. » (Preux. sur le meurtre du duc de Bourg, p. 276.) — 3° Pièces, ressorts qui préparent l'effet d'une machine. A l'entrée d'Isabeau, femme de Charles VI, dans Paris, un ange vint du haut des tours de Notre-Dame mettre une couronne sur la tête de cette princesse : « Puis par les *habillemens* qui « estoient faits fut retiré... comme s'il s'en fust « retourné de soy mesme au ciel. » (Juv. des Urs.

Hist. de Charles VI, p. 71.) — 4<sup>e</sup> Agrès, machines de guerre, artillerie : [« Le suppliant garni d'une arba-  
« lestre de bois, viretons, railons et autres *habil-*  
« *lemens* de guerre. » (JJ. 187, p. 93, an. 1455.)] —  
« Une nave de mer garnie de voile et de mas cha-  
« tel devant et derriere et de tous autres *abillemens*  
« et ordenances qui appartiennent à nef pour  
« marayer. » (Chron. de Nangis, an. 1377.) — Les  
« habitans de Bourges étant assiégés en 1412 « advi-  
« soient toutes les voyes et manieres comment ils  
« pourroient grever leurs ennemis par leur traict  
« canons et autres *habillemens* de guerre. » (Mon-  
« strelet, l. p. 152.) — L'empereur étant à Vincennes,  
« le roi Charles V « fist monter au roy des Romains  
« fils de celui, la belle tour, les estaiges, garnisons  
« et *abillemens* d'icelle. » (Chron. fr. ms. de Nangis,  
« an. 1377.) — « Au regard des *habillemens* (dist le  
« Jouvencel) j'en ay de bons et tous neufz, je les  
« fery tous meltre à point... et fery referer les  
« crampons de mes eschelles de bois, je fery noir-  
« cir les tronçons et renouveler les roullons telle-  
« ment qu'ilz n'en feront point de bruit. Je fery  
« aussi habiller mes tenailles, mes ciseaux et tou-  
« tes mes chevilles. » (Le Jouvencel, f. 25<sup>a</sup>.) — « Les  
« capitaines françois firent approcher l'artillerie,  
« c'est à savoir canons, bombardes et autres *habil-*  
« *lemens* propices à assiéger et assaillir villes. »  
« (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 38.) — De là  
« l'expression « *habillemens* d'assault. » Charles VII,  
« assiégant Paris en 1429, « s'en alla... à la porte  
« S. Honoré faisant apporter avecques luy plu-  
« sieurs eschelles, fagots et autres *habillemens*  
« d'assault. » (Moustrélet, vol. II, p. 52<sup>a</sup>.) — On a dit  
« encore « *habillemens* de guerre, » pour artillerie :  
« Nulles provisions de vivres n'y avoit en la dite  
« place, ne autres *habillemens* de guerre... car on  
« en avoit osté toute l'artillerie. » (J. Le Fevre de  
« S. Bemy, Hist. de Charles VI, p. 139.) — 5<sup>e</sup> Affûts :  
« Pour les grans canons... pour mener d'une place  
« en autre, à chacun ung chariot renforcé; pour  
« mener les pouldres et *habillemens* vingt cinq  
« chevaux à deux chevaux chacune et garnie de ce  
« qu'il y appartient. » (Le Jouvencel, p. 291.) — Les  
« François, dans un combat contre les Anglois,  
« gagnerent leurs *habillemens* de canons et autres  
« engins de guerre. » (Juv. des Ursins, Histoire de  
« Charles VI, p. 175.) — 6<sup>e</sup> Bonnet de nuit : « Le roy  
« à tout son *habillement* de nuit sur sa teste vint  
« à la grand fenestre et la royne aux treillis. »  
« (Jean de Saintré, p. 534.)

**Habiller.** 1<sup>o</sup> Préparer, apprêter : « *Habiller* et  
« amender les mauvais chemins. » (D'Argentré,  
« Coul. de Bret. p. 1552.) — « *Habiller* un logis. »  
« (Mém. de Commines, p. 570.) — Anne de France,  
« sœur et régente de Charles VIII, écrivant au capi-  
« taine du château de Chinon, lui disoit : « Faites  
« *habiller* la galerie qui est sur ma chambre et  
« faites faire trois lits pour mes femmes aus dites  
« galeries et par tout mon logis que tout soit garni  
« de chahals. » (Brant. Cap. fr. l. II, p. 208.) — Ce  
« mot signifie encore la première préparation qu'on

fait aux viandes. Mais on ne dit plus « *habiller* à  
« manger, » pour préparer à manger. « La damoy-  
« selle leur pria que l'en leur *habillast* à manger,  
« car ilz n'avoient mangé de la journée. » (Lanc.  
« du Lac, t. II, fol. 87<sup>r</sup>.) — [« La suppliante se print  
« à *habiller* le disner d'elle et des gens de son  
« hostel. » (JJ. 188, p. 45, an. 1458.)] — « Ilz *habil-*  
« *lerent* leurs tronçons et leurs chevilles à ceulx  
« qui devoient escheller. » (Le Jouvencel, fol. 28<sup>r</sup>.)  
« — « Tannerie où ils *habillent* les cuires. » (Mém.  
« de Montluc, II, p. 87.) — 2<sup>o</sup> Equiper : « Incontinent  
« « fil mon dit seigneur *habiller* un bateau. » (Hist.  
« d'Art. III, connét. de Fr. duc de Bret. p. 776.) — Il  
« étoit quelquefois verbe réfléchi en parlant des per-  
« sonnes : « De toutes choses très bien *s'habillenter*  
« comme laire on doit en tel cas. » (II. de Boucic.  
« liv. I, p. 93.) — 3<sup>o</sup> « *S'habiller* des biens de quel-  
« qu'un, » se les approprier : « Les Normands  
« eurent victoire, et furent les Anglois desconfits  
« dont les dits Normands *se habillenter* très pom-  
« peusement de leurs biens. » (Juv. des Urs. Hist.  
« de Charles VI, p. 25.) — 4<sup>o</sup> Harnacher : « Si trouva  
« son cheval tout sellé que Brisanne luy avoit fait  
« *habiller*. » (Lanc. du Lac, II, f. 86<sup>r</sup>.) — 5<sup>o</sup> Panser :  
« Le mareschal estoit soubz ung ourmeau moult  
« fort blecié et... là estoit descendu Gervaise qui le  
« faisoit *habiller*. » (Le Jouvencel, f. 33<sup>b</sup>.) —  
« L'aventureux faisoit *habiller* ses playes on  
« fallust coudre soixant et douze ou 74 poincts  
« d'esguille. » (Mém. de Rob. de la Marek, seig. de  
« Fleur, p. 187.) — 6<sup>o</sup> Maltraiter. Les Liégeois ayant  
« mis en pièces des chanoines : « De telles matières  
« ne vient point volentiers un messenger seul; mais  
« en vindrent aucuns qui avoient ainsi veu *habiller*  
« ces chanoines, qui cuidoient que l'evesque fust  
« de ce nombre et le dit seigneur d'Hymercourt,  
« et que tout le demourant fut mort. » (Mém. de  
« Commines, p. 128.)

**Habilleter (se.)** [S'armer en guerre : « Comme  
« les Anglois occupoient la Charité sur Loire... le  
« suppliant... avecques plusieurs autres compai-  
« gnons *se habilletoient* le mieulx qu'ilz porent et  
« alerent es destrois, ou ilz savoient que lesdiz  
« Anglois... passoiient. » (JJ. 135, p. 216, an. 1389.)]

**Habilleur.** Chirurgien : « Une bonne comere,  
« tirant un peu sur l'âge, estant lombée, s'estoit  
« escroupionnée, et estant habillée, elle avoit dit à  
« son *habilleur*, lequel avoit remédié à la disloca-  
« tion. » (Bouchet, Serées, I, 114.)

**Habillonner.** [« Et des branches dudit boys...  
« avoit fait copper et *habillonner* pour son chauf-  
« fage. » (JJ. 194, p. 169, an. 1466.)]

**Habit.** 1<sup>o</sup> Habit monastique. Deschamps dit du  
« désordre qui régnaît dans les monastères :

Certes il est plusieurs moustiers

ou l'en ne chiente ne ne lit,

Car religion ne *habît*

Nes moines n'y peut demourer. [Desch. f. 525<sup>a</sup>.]

[« Faites roi del moine Costant; Drois oirs est,  
« tolons li *abit*. » (Wace, Brut, v. 6642.) — « Note  
« que *habit* fet moine, et qui est profès ne se pot

« marier. » (Liv. de just. 193.) — 2° Corset, chemise, justaucorps. Dans un tournoi, les dames avoient donné leurs parures aux chevaliers : « Elles estoient si dénuées de leurs vestures et de leurs atours, que la plus grant partie estoit en pur chef, car elles s'en alloient les cheveulx sur leurs espauls gisans sans jaumles que fin or, en plus leurs costes sans manches ; car tout avoient donné aux chevaliers pour eux parer et guimples et chaperons, manteaulx et chaines, manches et *habits*, mais quant elles se veirent en tel point, elles en furent ainsy comme toutes honteuses ; mais si tost qu'elles veirent que chacune estoit en tel point, elles se prirent toutes à rire de leur aventure. » (Percef. I, f. 155 r.) — On lit de l'entrée du duc d'Anjou, en 1378, dans la ville de Montpellier qui s'étoit révoltée : « Toutes les femmes y étoient aussi en *abbis* requierant misericordé. » (Chron. de S. Denis, III, f. 46.) — On lit du même événement dans la Chron. ms. de Nangis : « En simples habits. » — De là, au figuré, agir avec simplicité :

Li messidans ont parlé  
 Leur aucuns amis,  
 Que s'il se fussent mené  
 En simple habits,  
 Ja n'en fust issu mesdiz.  
 Mes par leur coïnte veulie  
 Font sage autrui de leur vie. (Poët. av. 1300, IV, 1418.)

## 3° Coiffure :

L'en voit les cers naturellement nuier  
 L'an une fois, le merrien de leurs testes  
 Et leur souffist un an celui parler  
 Sans changement, mais les dames sont prestes  
 D'entre-changer aux jours communs, aux festes  
 L'abit des chefs en estrange maniere. (Desch. f. 328 a.)

4° Habit de révérence, peut-être de chasteté : « Le dauphin s'en vint à la fuëllée par devant Mynerve et lui bailla l'*habit de révérence* ; et luy dist : pucelle vey ce dont vons me priastes ; et la pucelle le prent, qui le désiroit moult avoir. » (Percef. I, fol. 140 a.) — 5° « Les consuls de la ville de (Toulouse) vestus d'*habits* royaux riches et beaux. » (H. de Louis III, duc de Bourbon, p. 270.) — 6° « Il lui sembloit en songeant qu'il veoit ardre l'ost d'Alexandre par feu moult resplendissant, et qu'il le veoit venir devers luy en *habit de robes*, comme luy mesmes étoit. » (Tri. des IX Preux, p. 121 r.) — 7° On distinguoit autrefois les fols par l'*habit*. De là le proverbe : « Il n'est pas si fol qu'il en porte l'*habit*. » (Colgrave.) — 8° Habitude, disposition de l'âme acquise par plusieurs actes réitérés : « Trois choses se trouvent en nostre ame, la puissance l'affection et l'*habit*. . . nous entendons l'*habit* ce qui est confirmation de la puissance et tire son commencement de la constume. » (Nature d'amour, f. 82 a.) — « Les affections... sont en la partie irraisonnable et se peuvent redire et ranger par la raisonnable en *habit* lequel nous peut faire vertueux. » Ibid. f. 82 b.)

**Habita.** Mot latin, habitude. Un libertin prend congé de plusieurs autres : « Les licentieroit en toute forme d'obligation, avec expresse renoncia-

tion à l'authentique *habita*, de faire du pis qu'ils pourroient et sans despens. » (Contes d'Eutrapel, page 409.)

**Habitacle.** Demeure : [« Si lessierent trefuit les terres, Qu'il ne porent soffrir les guerres ; As cieix tirent lor *habitacles*. N'one puis, se ne fu par miracles, N'oserent q'ajus devaler. » (Rose, 5415.)]

En France vint dont, tieus noivle,  
 Ki ne fu ne plaisans ne hieble  
 Qu'on avoit à Coulogne ocis  
 L'arcevesque, gens du pais  
 Et li clerques list autre liés  
 Si com mestiers lor fu et vués.  
 Puis fu il pris et envoés  
 Et sour une estace enruiés  
 S'ot sor lui fait uns *abitacle*  
 Pour veoir venjançe et miracle  
 Droit à la porte de Coulogne  
 L'empereres pour sa besongne. (Mouskes, f. 689-690.)

« O que sont aimables, seigneur, les maisons de vos *habitacles*. » (L'Amant ressusc. p. 535)

**Habitaige.** [Maison, logement : « Maison ou *habitaige*. » JJ. 198, p. 360, an. 1374.]

**Habitanage.** [Droit de bourgeoisie à Arles : « De l'*habitanage* qui voudra estre receu habitant de la ville d'Arles, sera tenu employer son fonds et possessions la tierce parte de ses biens meubles dans six mois, et y demeurer et faire séjour durant cinquante ans. » (D. C. II, 367 b.)]

**Habitant.** [« En tous lex cas ne doit nus estre espargniés des *abitants*. » (Beaum. XLIX, 5.)]

**Habitateur.** [« Et d'Alhenien esté fait *habitaieur* de l'isle Andros. » (G. Tory au lexique de Raynouard.)]

**Habitement, s. m.** Habitation, demeure. [« Une maniere est de serpent qui en l'eeve a *habitement*. » (Bestiaire, ms. D. C. III, 608 a.)]

Ce fu Dioclecian  
 Qui envoia Maximian  
 Par cruaulté et par injuire  
 Pour tous les crestiens destruire  
 Qui avoient *habitement*  
 Entre Mougieu vers Occident. (Brot, f. 43 b.)

**Habiter.** [« E Jerusalem non estoit mie *habitee*, ains estoit ainsi come desert. » (Machab. I, 3.) — « Chascuns doit voidier son corage (cœur) de la volenté au charnel delit ; car autrement vertus n'i porroit *habiter*. » (Brun. Latin. Tr. p. 370.) — « La propheticie dou preudome est averée en partie, car la cités est bien lavée dou sanc aus habitours ; mais encore n'i sont pas venus cil qui y doivent *habiter*. » (Joinv. § 613.) — Le verbe s'employoit au passif : « Que se aucuns des diz receveurs estoient bons et suffisans, et fussent bien *habitez* et mariez. » (Ord. VI, 381, an. 1378.)]

**Habiteur, Habitour.** [Habitant. Voir le précédent : « Jaques Brunet constourier de Parpanha, *habiteur* de Narbonne. » (JJ. 68, p. 277, an. 1317.)]

Sans *abiteours* et desierte  
 En mi lui croist uns fais dormans,  
 U il a noirs poissons moult grans,  
 Mais nus om n'en ose goster,  
 Autre roi que bien sai nomer. (Mousk. f. 312.)  
 Sans gent et sans *habiteours*. (Mousk. It.)

**Habituacion.** Action d'habituer : « Est neces- saire et tres utile avoir de bonne heure connois- sance de sa complexion, afin que si elle est mau- vaise on y pouvoit par *habituacion* et frequenta- tion des choses contraires a icelle. » (Les Tri. de la Noble Dame, p. 93.)

**Habitude.** « Si c'estoit une *habitude* de vertu, et non une saillie. » (Mont. II, 7.) — « *Habitude* est seconde nature. » (Sermons de Barlete, I<sup>re</sup> part. f. 21.)]

**Habitué.** [1<sup>o</sup> Habillé, vêtu : « Lors icellui sup- pliant estoit mal vestu et *habitué*. » (J. 156, page 382, an. 1401.) — « Lequel compaignon estoit vestu et habitué en estat de gens d'armes. » (J. 168, p. 129, an. 1414.) — « Ung grant compai- gnon *habitué* d'un mantel noir. » (J. 195, p. 265, an. 1469.) — 2<sup>o</sup> Habité, peuplé : « On se pourroit assez esmerveiller du noble royaume de France comment il est situé et habitué de cités, de villes et de chasteaux en si grant foison que sans nom- bre. » (Froiss. XI, 226.) — « Du plus saige et du plus vaillant roy qui onques fut depuis que Angleterre fut premierement située et *habituée*. » (Id. XII, 242)]

**Habituier.** [1<sup>o</sup> Habiller, vêtir : « Et abituèrent « quatre de lors hommes de l'abit de ces femmes. » (Froissart, t. II, p. 492.) — 2<sup>o</sup> S'habiller : « Adont « ala Henriz ses frerez adouber, Il meismes aussi « s'ala il enarmer; Et quant il vit ses frerez « ainsi *habituier*. » (II, Capet, v. 2310.) — « Robert « en chargea tout simple habit et se vesty et *habitu*a « tout de drap gris. » (Froiss. XV, 190.) — « Le roy « fil departir le tournoy et crier que tous chevaliers « venissent au banquet au franc palais; après ce « cry tous chevaliers se retrayent en leurs logis « eulx desarmer et *habituier* de nobles vestemens. » (Percef. III, f. 124.)]

**1. Habie.** [Propre, suffisant : « Li religieux « seroient tenu de laisser trente piés de let, « *habies* et souffisans pour charier au lés devers « nos bos de Crespy. » (Cart. de S. Vincent de Laon, an. 1343.)]

**2. Habie.** [Hâvre : « Et grans nefz profondes et « larges, Plus de cinq eens dedans le *habie*. » (G. Guiart, dans D. C. sous *Haulta*.) — « *Habies* et « pors de mer. » (Ord. VI, 47, an. 1371.)]

**Habler.** v. [L'espagnol *hablar*, parler, fait sur le latin *fabulari*, a pris en français le sens péjoratif de se vanter, tenir des propos fanfarons, parce que les Espagnols étoient accusés de ce défaut. Les Espagnols ont donné le même sens au verbe français *parlar*.] « Une tres belle et honneste dame qui *habloit* un « peu l'espagnol et l'entendoit tres bien. » Brant. Dames Gal. I, II, p. 235.) — « Quand Marthe file et « Ambrose *habie* leur cas et triste et pitoyable. » (Cotgrave.)

**Hablerie.** s. Vanterie, exagération : « Sa « *hablerie* plutôt que sa science lui avoit acquis « quelque reputation. » (Rom. Bourg. I, II, p. 55.)

**Hableur.** s. Fanfaron. (Borel, Oudin.)

**Habonde.** [1<sup>o</sup> La fée *Abonde*, la première des fées bienfaisantes. On lit au Roman de la Rose : « Et les cinq sens ainssi devoient Par les fantos- « mes qu'ils reçoivent, Dont maintes gens par leurs « folies Quident estre par nuit estries, Errans avec- « que dame *Habonde*. » — 2<sup>o</sup> Abondant : « Et si « pensay en tout par moy Qu'il n'est richesse tant « *habonde* Qui vaille rien enmy ce monde. » (Liv. du bon Jeh. 8.)]

**Habonder.** [Abonder : « En terre *habondevet* « ceste espee (la pauvreté), dans S. Bern. éd. de Liney, p. 533. — « L'esrange gent qui *habonda* Li « quens de Foirs la seconde a. » (G. Guiart, v. 13445.)]

**Habordeau.** s. f. Morue parée. (Cotgrave.)

**Habout.** [Fonds de terre abandonné à un créancier, et désigné par ses tenants et aboutissants, dans la Coutume de Lille.]

**Haccie.** s. Lancette. Un mercier fait ainsi le détail de toutes ses marchandises :

J'ai les *haccies* a seignier. (Fabl. de S. G. f. 421.)

**Hache.** [1<sup>o</sup> Outil de charpentier : « Et chevau- « chierent jusques à l'orme de Gisors, les aubales- « triers et les charpentiers devant, à bonnes haches « tranchans. » (Mén. de Reims, § 98.) — 2<sup>o</sup> Arme. La doloire romaine, *ascia*, servoit à équarrir les palissades du camp, mais n'en trait pas dans l'armement. La hache d'arme gauloise et germane se retrouve aux premiers temps féodaux : « Ainsi « licient des *haches* com vilain de llael. » (Sax. c. 9.) — « Portant une grande *hache* à son col, « laquelle avoit bien trente deux posses d'alemelle « ou environ. » (J. 154, page 532, an. 1399.) — « Item, deux *haches* armoyees ans armes de « France. » (Pièces sur Charles VI, II, 465.)

Expressions :

1<sup>o</sup> *Hache de Crequi* : « Une longue guisarme ou « hache, nommée *hache de Crequi*. » (J. 189, p. 485, an. 1460.) — « Le suppliant avoit une *hache de Crequi* qui est ung baston poincla comme une « dague. » (J. 198, p. 149, an. 1461.) — « Ung bas- « ton que l'en nomme un pais de Vimcu' *hache de Crequi*. » (J. 195, p. 2, an. 1467.)

2<sup>o</sup> *Hache danoise*, à tranchant convexe avec pointe au talon : « Gerard le frappa sur les espauls « sur les bras un seul petit coup du plat d'une « petite hache danoise qu'il portoit. » (J. 138, p. 266, an. 1390.) — « Li homme de ma seigneurie « de la ditte ville Bourbonne et Vercoreul doivent « aller en ma chevauchie garai de basinet et « d'espée, ou de *hache danoise* ou de lance, et de « pourpoint à armet, deus jours à leurs despens. » (J. 59, p. 423, an. 1316.) — « Et portent glaives et « espies Poitevins, *Husches danoises* pour lancier « et ferir. » (Gariu.)

3<sup>o</sup> *Hache Norroise*, la même arme, les Norrois (Norwégiens) et les Danois faisant partie, au moyen âge, du même royaume : « En sa compaignie ont « cent armes De plusieurs armes atornez, *Hache*

« *norroisse* lient moult bele; Plus de plain pié out d'alemelle. » (Wace, Rou.)]

1° « *Hache* à bec-de-faucon commun. » — « Fut la *hache* du chevalier à la pelerine, un *bec-de-faucon commun*, à bonne et poissante dague dessus et dessous et celle, que list presenter messire Bernard, fut une *hache à bec-de-faucon commun*, mais la dague de dessous fut longue et deliée et de façon telle qu'elle pouvoit legement entrer es trous de la visière d'un bacinet. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 285.)

2° « *Hache* à dagues dessus et dessous. » — « Furent apportées les *haches* au seigneur d'Espiri, pour choisir le premier... et furent icelles *haches* ferrées longues et poissantes, à grandes *dagues* acérées dessus et dessous. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 317.)

[6° « Une *hache* à trois pointes de dyament, nommée la *hache* de messire Bertran de Clasin. » (De Laborde, Emaux, p. 483.)]

**Haché.** [1° Terme de doreur, pièce d'orfèvrerie ciselée de hachures : « Pour avoir refait de neuf un bacin d'argent doré, *haché* sur le bord de l'Ave Maria. » (Emaux, page 337.) — « Un petit gobelet d'or, *haché* à couronne tout entour. » (Id.) — 2° Terme de blason sillonné de traits ou points, de hachures qui indiquent la différence entre les émaux et les métaux.]

Au Dieu Bacchus rendit graces condignes,  
Qui tant avoit multiplié les vignes,  
Que terre adonc portoit pour armarie  
Thürses *hachés* de vigne tres florisse. (J. Marot, p. 48.)

**Hachée, Hachie, Hachée, Haché, Hachière.** [Supplices, souffrances, tortures : « Et si ot la langue trancie Por souffrir plus grande *hachie*. » (Mouskes.) — « La souffriront doloureuse *hachie*. » (Garin.) — « Tons devez brisier et casser. Par menus liés, et par parties En grans souspirs et grans *hasquies*. » (Gulleville.) — « Passer les font à grand *hachées* Et par mal pas et par chaucées. » (Athès.) — « Ainsi fut messire Bonicaunt a sejour celle saison, dont ne despleut mie à celle qui de bon cœur l'aimoit, qui maintes *hachées* souventes fois avoit en son cœur pour les périlleuses adventures ou il s'abandonnoit. » (Hist. de J. de Boucicaut, p. 39.)

Qui par vertus en maint pais lointain  
Orent souffert travail, paine et *hachir*. (Desch. f. 122 r.)  
Moult est faus ki pour *hacie*  
De bien amer se repent  
Car amour n'oublie mie  
Ceus qui aiment loiaument. (Vot. 1490, f. 96 v.)

**Hacher.** [1° Hacher : « Puis les hagiés bien menus et cuisiés en huile d'olive. » (De Monderville, f. 39.) — « Il avoit les bras et les cuisses toutes *hachées* de coups. » (Anoyot, Emmènes, 14.) — 2° Fendre l'air : « Le pigeon soubdain s'envole, *hachant* en incroyable hastiveté. » (Rab. Pant. t. IV, 3.)]

**Hachereau, Hachette.** (Colgr.)

**Hachet, Hachette.** Même sens. « Espées ou

« badelaires ou *hachets* ou quelqu'armure qu'il eust. » (Journal de Paris sous Charles VI et VII, p. 30.) — [*Hachette* est dans Oudin. — « Item une *hachette* à manche de fer doré. » (Pièces sur Charles VI, II, 402, art. 239.)]

**Hacheur.** [Ciseleur : « A Jehan d'Abeville, « potier d'estaing et *hacheur* en orfèvrerie. » (De Laborde, Emaux, p. 337.)]

**Hacquebute.** Arquebuse. (Oudin.)

**Hacquenée.** [Hacquée : [« Dedit episcopo « Briocensi suum gradarium flavum, vulgo sa *hacquenée* lauve. » (Hist. de Bret. de Lobineau, II, 827, an. 1406.)] — « Il y a... de jeunes gens qui sont « si pesans qu'on auroit plus tost apris à un bœuf, « à aller la *hacquenée*, qu'à eux à danser. » (Contes de Des Perr. t. I, p. 239.)]

**Hacquet.** Petit cheval :

Un jour je venoye de dehors  
Sur mon *hacquet* tout housné. (Coquill. p. 141.)

**Hacquet.** Même sens :

Et pansiez le petit *hacquet*  
Et luy faictes bien sa litière. (Coquill. pp. 160-161.)

**Hadot, s. Eglefin;** poisson :

Quant chiens de mer viennent poignant  
Et baces, et raz et barans,  
*Hadots*, et oïtres, et hermons,  
Et congres qui sont gros et lons,  
Sartres et bremes dorées,  
Barbus grasses, plies lées,  
Et bons fies au fenuel rostiz,  
La gent charnaige out departiz.

Bataille de Quaresne, MS. de S. G. fol. 92. V<sup>o</sup> col. 1.

**Haenge.** Haine : « Par *haenge* et par grant « envie. » (Brul, f. 55 r.)

**Hagard, adj.** Farouche, sauvage : « L'habitude « de l'air produit quand et soy les esprits plus doux « ou plus *hagards*. » (Lett. de Pasquier, I, p. 405.) — Parlant d'une veuve dont le mari avoit été tué dans le massacre de la S. Barthélemy et qui d'abord fut inconsolable : « Si bien que le feu roy « Charles IX disoit à monsieur qu'il n'avoit veu « femme si *hagarde* en sa perte et en sa douleur. » (Brant. James Gal. II, p. 179.) — [« Esprevier *hagart* « est celui qui est de mue de hayes. » (Ménag. t. III, p. 1.)]

**Haguenée.** [Hacquée : « x<sup>m</sup> d'autres gens et « tous montés sour chevaux ou sour *haguenées*. » (Froiss. II, 132.) — « Chevaliers et escuyers montés « sur son courriers et gros rouchins, le demou- « rant sus *haguenées* bien apertes et bien travail- « lans. » (Id. 266.)]

**Haguette.** Petit cheval : « Quant ils vindrent « aux champs le seigneur d'Auxi feilt descendre « Jean Constain de son gros cheval et le feilt mon- « ter sur une *haguette*. » (Monstr. III, p. 93 b.)

**Haguilenne, Haguimlo, Haguin- teux, Haguveille.** [Haguignètes, petits présents dits aussi *aguilanneuf* : « Comme le suppliant « et Pierre Pellucé feussent alez soupper en l'ostel « de [la] mere d'icellui suppliant... Tantost après « arriverent devant ledit hostel Colin le Masnier et



« autres... lesquelz en maniere de derision com-  
mencerent à crier à haulle voix : « Je m'en lo do  
« past, madame. » Et lors ledit Pierre Pelluel yssi  
« hort dudit hostel en criant : Hagui men lo. »  
(J.J. 162, p. 276, an. 1408.) — « Vous m'avez promis  
« me donner mes *haguillennes*, ne me escondissez  
« pas. » (J.J. 195, p. 1328, an. 1474.) — « On lit *hagu-  
venteux*, au reg. J.J. 154, p. 201, an. 1399; *hangue-  
vette*, au reg. J.J. 164, p. 670, an. 1409. ]

**Haha, Halay.** [1° Cri de haro : « La justice et  
« juridicions... de cri et de *haha* neuctanteument  
« faiz. » (Ord. IV, 295, an. 1354.) — « Se aucun fait  
« *hahay* en ladite ville ou en terroir. » (J.J. 66,  
page 570, an. 1331.) — « Y eust grant noise, cry et  
« *hahay* Auquel cry ala ledit suppliant et y seurvint  
« d'aventure pour veoir ce que c'estoit; car il ne  
« savoit pourquoy l'en croyoit ledit *hahay*. » (J.J. 109,  
page 69, an. 1376.)] — « On a dit des gens qui prodi-  
guent des biens mal acquis :

Sur les quelz voy approcher le *hahay*  
Car d'or sera et d'argent grant esclippes  
Par poureté et le gast que veu ay  
Traire a iceuls, si devenront nourrices  
Car ilz rendront ce que leur avarices  
A rapiné. (Desch. f. 290<sup>a</sup>.)

2° Cri de douleur :

Pour mon costé crie *hahay*,  
Mainte fois et à l'aventure  
Une migraine ou chief aray  
Autre foiz au ventre escorcuire  
Ou en l'estomac grief pointure. (Desch. f. 442<sup>a</sup>.)

De là, douleur, peine, tourment :

Et vodrai mon *hahai*  
Muer en joie et en glai  
Non soussi. (Poës. de Froiss. p. 262<sup>a</sup>.)

3° Cri de guerre, alarme : « Ceux qui avoient fait  
« le guet devers l'ost, ouïrent le cry et le *hahay*. »  
(Froissart, liv. I, p. 83.)

Princes à ce mot me convint eveillier  
Pour un *hahay* que j'oy scier  
Par nuit, en l'ost, assez près de Coulongne. (Desch. 107<sup>a</sup>.)

D'où désastre, carnage. Parlant de la pucelle  
d'Orléans : « La pucelle vient pour les occire (les  
« Anglais. Elle vient de par le roy du ciel corps  
« pour corps, vous bouter hors de France et vous  
« promet et certifie qu'elle y fera si gros *hahay* que  
« depuis mille ans en France ne fut veu si grand. »  
(Hist. de la pucelle d'Orléans, p. 508.)

Expressions :

1° « Vieille *haha* » dit d'une femme apparem-  
ment, parce qu'elle va toujours criant *haha* : « Ils  
« oseront assurer impudemment que cette *vieille*  
« *haha* a les trente six conditions requises par  
« Platon en la beauté parfaite. » (Maladieu d'Am. 28.)

2° « On n'a pas la caïlle, pour *haha* crier, » le  
bruit ne sert pas à attirer à soi une personne. (Oud.)

1. **Haine.** [1° Clôture : « Car li Sarrazin ont tant  
« trait de lour pylés, que il a aussi comme une  
« grant *haye* qui vient arlant vers nostre chastel. »  
(Joinv. § 208.) — 2° Sorte de chasse : « Pourra la  
« contesse de Roucy haïer et faire *haïcs* pour la  
« chasse desdits bois. » J.J. 56, p. 98, an. 1317.) —  
3° Sorte de danse : « Les *hayes* d'Allemagne, fris-

« ques, Passe pieds, braustes, tourdions. » (Marol.  
t. I, p. 189.)]

2. **Haie.** [Monnaie de la Haye, en Hollande :  
« Que ledit maire pour chacun de ses adjours aux  
« partyes ne puist demander que une demi *haie*  
« corante en bourse. » (Hist. de Liège, t. II, p. 457,  
an. 1424.) — « Vingt quatre solz de monnoie, tant  
« en palafz, comme en *haies*. » (J.J. 173, p. 533,  
an. 1426.)]

**Haïe.** Haïne : « Ai jou toute joie en *haïe*. »  
(Poët. av. 1300, III, p. 1234.)

**Haïer.** [1° Faire une haïe : « Toutes gens estoient  
« retrait en la haïe dou Louvain et avoient là mené  
« à sauveté, et copé et *haïet* le bois de tel maniere  
« que on ne pouvoit venir à euls fors à grant ma-  
« laïse. » (Froiss. III, 36.) — 2° Disposer en haïe :  
« Et estoient ces huit cens chevaliers tous *haïés* et  
« rengiés d'une part et d'autre. » (Id. XV, 302.) —  
« Chevaliers, escuyers et gens d'armes se *haïevnt*  
« tout autour du roy. » (Id. XV, 42.) — 3° Classer  
dans un bois fermé de haïes : « Iceelui chevalier  
« donna congïé et licence de chacier et *haïer* ès  
« gârennes de nostre dil frere. » (J.J. 106, p. 224,  
an. 1374.)]

**Haillon.** Lambeau d'habils : « Les prisonniers  
« estoient sans chaperon tous nuds lestes, chas-  
« cing ung povre *haillon* vestus, tous sans chaus-  
« ses ne souliers la plus grande partie. » (Journal  
de Paris, sous Charles VI et VII, p. 191.)

**Haillonner.** v. Mettre en guenilles. (Voir Colgr.  
et Bouchel. Serées, I, p. 251.) — « Discours *haillon-  
ner*, » propos sans suite. (Colgr.)

**Haillonnerie.** s. Collectif de haillons :

Vielz pourpous touillons, vielz haras,  
Vielz lambeaux et *haillonnerie*,  
Chappeaux pelez et bonnetz gras,  
Seront pour nostre seigneurie. (Coquillard, p. 15.)

**Haillonner.** [Qui n'est que haillons : « Il te  
« faudra d'un habit *haillonner* Vestir ton corps. »  
(Rons. 948.)]

**Haïn.** [Lameçon ; ce terme est usilé sur les côtes  
de Normandie : « Uns peschierres geta iluec son  
« *haïn*, et quant il cuida avoir pris un grand pois-  
« son. » (Ms. S. Victor, 28, fol. 187<sup>a</sup>.)]

**Haïne.** [« Bien lui monstra Constance qu'à lui  
« n'a pas *haïne*. » (Berte, c. LVI.) — « Se li parras-  
« tres ou la mari astre mainent malveise vie as enfans  
« ou qu'il lor monstre saillant de *hayne*. » (Beaum.  
t. XXI, p. 15.)] — Parlant de Richard, duc de Nor-  
mandie :

A lui fren François mainte painne et maint mal,  
Mainte fois le trairent par *haïngue* mortal. (Rou, p. 141.)  
Grant deul out Guillaume son fiz  
Qui encore iert assez petit  
Mout out *haïngues*, nies poi amis  
Lez plusieurs trova mout eschiz  
Ceuls que si peres tenoit chiers  
Trouva mout orgueilleux et fiers. (Id. p. 223.)

Expressions :

1° « *Haïne* de prince signifie mort d'homme. »  
(Colgrave.)

2° « Sans *haïne* » désigne les lurnois, par opposition aux guerres sériennes : « Il monstroil que les « proesses que ilz avoient faictes *sanz haïne* seroient « doublement redoublées en mortelle persecution. » (Perceforest, IV, fol. 82<sup>b</sup>.)

3° « Ferir en cas de *haïne*, » jouter par haïne : « Tant fut vostre pere de grant reion à ce que j'ay « ouy raconter à ma mere que ennuv auroye à « ferir contre vous en cas de *haïne*. » (Id. f. 121<sup>a</sup>.)

### Haineusement. Avec haïne :

Prince, parler senestrement  
D'autrui et *haineusement*  
À juif, sarrasin, chrestien  
Est grant folle et grant tournent. (Desch. fol. 447<sup>c</sup>)  
De quoy sert une antique race,  
De quoy un gouffre qui embrasse  
Mille tresors delicieux,  
Si, ne voulant à nesson plaire,  
Presque à soy mesme ou vent desplaire,  
*Haineusement* ambitieux? (J. Tahir, p. 132.)

**Haineux.** [1° Qui est porté à la haïne, qui déteste : « Amors ce est paiz *haineuse*, Amors est « haïne amoureuse. » (Rose, 4307.) — « Li aucun « sunt si *haineux* et si felon qu'il vourroient bien « fere damage à eus meismes par fere damage à « aultrui. » (Beaum. XXXVIII, 10.) — « Depuis au « pourelas d'aneuns ses *haineux*. » (Jl. 137, p. 95, an. 1389.) — « Necessité qui n'a loy amena cette « fois le dauphin à refuge à ses plus grands *hai-  
neux* pour s'en aider au besoin. » (Duclot, Preuv. de Louis XI, p. 227.) — 2° Haiï, odieux :

... De servir aux enfans  
Est encor li periz grans  
Horribles et merveilleux  
De mal faire sont en grans  
Se de leurs maux les reprans  
Tu seras leur *haineux*. (Desch. fol. 401<sup>c</sup>)  
Tu es à chascun *haineux*  
Pis que de crime capital  
Aux champs à piet et à cheval.  
Noiez fusses tu en un llum,  
Ou pendus à un carqueval  
Car tu es haiz de chascun. (Id. fol. 435<sup>c</sup>)

3° « Droict *haineux* est le droict qui par le moyen « de la custume du pais est contraire au droict « escrit, comme sont cas de retrait lignagier. » Bout. Som. Rur. p. 3.) — « Veaus aussi que tous « cas de main morte est *haineux*. » 43. 136, p. 240, an. 1363.) — « Que ce qui est deu par general cous- « tume ne peut estre appellé service *haineux*. » (Du Gange, VI, 220<sup>a</sup>.)

**Haingre, adj.** Muce, délié : « [*Haingre* out le « cors e grais le e eschevil. » (Roland, v. 3820.)] Mont la vi plaisant, et *haingre*, et dengie. Guill. li Vniers, Poés. MS., av. 1300, t. II, p. 818.

Dans le portrait d'une personne bien faite :

Plat- hanque, ronde gambete,  
Gros beau, basse quillete,  
Pié vouti, *haingre*, a peu de chair. (Vat. 1490, f. 132<sup>b</sup>.)  
« Combien qu'elle fut longue, si estoit elle *hai-  
gre*, et de noble taille qui monstroil qu'elle estoit « jeune durement. » (Percef. II, fol. 35<sup>a</sup>.)

**Haïon.** [Elal (Voir Haisos), aux Ord. t. V, p. 511, an. 1355

**Hair.** [N'avait pas, au moyen âge, les formes inchoatives de notre conjugaison en *ir*. De là les formes *haient* pour haissent, *haioient*, *haioient* pour haïssaient. (Froiss. II, 123, 172.) Dans S. Alexis, l'infinitif est *hair*. Dans Roland, v. 1244, on lit : « Suz ciel n'ad hame que tant voeillet *hair*. »] Conjugaison : *Haant*, haïssant ; *harra*, haïra :

Est tourmenté et homis  
Cil qui tout certainement  
Gat qu'il fu wibos jadis :  
A tousjours mais en *harra* s'espousée  
Et *haant* ert sa doulor demenee. (Vat. 1490, f. 154<sup>a</sup>.)

### Haice, subj. prés.

Toz m'aura à force à ami  
Que qu'el face, vœuï ou ne daint  
Ou ele haïce, ou ele maïnt  
Ge mandrai toz tems en son cuer  
Quel part qu'el tort n'en istrai pas. (Parton. fol. 168<sup>v</sup>.)

**Haic,** je haïs. (Poët. av. 1300, II, p. 839.) — **Haes,** vous haïssez. (Id. III, p. 1148.) — **Haes,** je haïs. — Un amant craint également d'exprimer son amour ou de le laisser ignorer à celle qu'il aime :

Molt aim et *has* dire et taisir,  
Car d'aus deus puis vivre et morir. (Gontiers, III, 125.)

### Hé, je haïs :

... Si ne tient amors ne sai coment  
C'un pou la *hé* tote amourement. (C<sup>te</sup> Thib. p. 149.)  
Onques ne chantai faintement,  
Car boine fois m'en a gardé  
Et l'amours dont j'ai tel planté  
Ke merveilles est se de riens *hé*  
Nois cele envioïse gent. (Poët. av. 1300, III, p. 1173.)  
Je *hé* mes jours et ma vie dolente,  
Et si moudis l'enre que je fu nez,  
Et la m'ort humblement me presente  
Pour les tourmens dont je sui fortuné. (Desch. 213<sup>c</sup>.)

### Hée, haïsse :

Quant je vos lais, droiz est que je m'en *hée*. (Thib. 121.)  
Clers je vous lo et pri qe teignies qoi  
Ne di.es pas par qoi ele vos *hée*  
Mais serves tant. Or faites le por qoi,  
Qu'el sache chou que vostre cuer *hée*  
Car par servir est maint'amour donnée. (Vat. 1490, f. 138.)

### Hecent, haissent :

... Je voi torné  
Le siecle a si grande foulour,  
Ke li plusieurs *hecent* l'amour. (Jehans de Rent, III, 1197.)

### Hehet, haït :

Ja li hom qui est soiges  
Entre mauvais lignage  
Longues ne demorra :  
Se ses voisins *hehet*,  
Et son damage set  
Ja ne li destorra. (Prov. du Villain, fol. 73<sup>v</sup>.)

L'infinitif a été pris substantivement : « Quant le « roy Loy, tout le sang lui mua, et estraint les « dens, ce esrouilla les yeux, et par grant *hair* « deschira sa barbe. » (Du Guescl. par Mén. p. 181.)

### Expressions :

[« Les medecins *hayent* les hommes sains Car « rien par eux ne leur est presenté. » (Saint Gelais, p. 107. — « Onques n'ayma bien qui pour si peu « *haït*. » (Cotgr.)

### Hairain. Haireng. On dit à une vieille femme :

Et vos talons sont plus flairans  
Que becquehells et que *hairains*. (Recr. Devis Am. 92.)

**1. Haire.** [1° Chemise de crin ou de poil de chèvre portée sur la peau : « E aspre *haire* avait de « piel de chievre gros. » (Th. de Cant. 102.) — « En « l'abele du Lis sont les *heres* que saint Loys portoit, « une fete à maniere de gardécors, longue jusque « desouz la ceinture, et l'autre fete à maniere de « ceinture ; trois ou quatre desquelles les unes sont « liées à maniere de la paume d'une main, et les « autres à maniere de la leesse de trois doits ou de « quatre. » (Mir. de S. Louis, 147.)] Parlant de la mort de Marie Salomé :

Plus sur son lit ne s'est lenue ;  
Mais a terre sus une *haire*  
S'est couchie la debonnaire. [Hist. des III Marvis, 441.]

**2° Affliction, ehaigrin :**

Se femme pren. J'aray dolour et *haire*  
Servitude, courroux et desplaisance. [Desch. f. 452<sup>a</sup>.]  
Marie toy done, et me eroy,  
Qu'à mener vie solitaire  
A ben plus de mal et de *haire*,  
Mî foiz que les mariez n'ont. [Desch. fol. 560<sup>a</sup>.]

**Expressions :**

1° Porter la *haire* et la souffrance. [Melivet, p. 196.]

2° « Faire *haire* à quelqu'un, » lui faire de la peine. (Rab. II, p. 203.)

**2. Haire, s.** « *Haires* qui seroit mieux écrit « *heres* ne signifie autre chose, que gens de néant, « des caneres, de l'aleman *herr* qui signifie maître, « seigneur, mais dont comme de beaucoup d'autres « termes que nous empruntons des langues étran- « geres, nous usons dans un sens de mépris. » (Duclat, sur Rab. I, p. 315.) — « Ne sont-ils assez « meshaignez les paoures diables ? Ne sont ils assez « enfumez et parfumez de misere et calamité les « paovres *haïres*. » (Rab. III, p. 119.) — « Un renard « qui l'avoit nourri petit, et luy avoit on coupé la « queue et pour ce on l'appelloit *le here*. » (Contes de Dosperr. I, p. 196.) — [° Gros nez, qui te regarde « à traves un grant veire Te juge encore plus « beau ; Tu ne ressembles point au nez de qu-ique « *herre* qui ne boit que de l'eau. » (Basselin, VI.)]

**Expressions :**

1° « Beau *herre* » se dit ou par raillerie ou par mépris, en Normandie. (La Roque, de l'Arrière-Bau, page 6.)

2° « Jeunes *haïres* esmouchez, » expression de mépris pour « gentils floquets. » (Rab. V, p. 30.)

3° « Mon paovre *haire* esmouchet. » (Rab. II, 144.)

4° « Les *haïres* ne rendent pas toujours *heres* « ceux qui les portent. » le cilice n'amortit pas toujours les passions. (Essais de Moutaigne, II, 71<sup>e</sup>.)

**3. Haïre ou Here, s.** Jeu de cartes. (Oudin.)

[Il se joue entre plusieurs personnes, dont une seule gagne ; on l'appelle encore l'as qui court.]

**Hairier, Alliger.**

Lors dist : puisqu'ainsi le fault faire,  
Je juge pour plus souffrir haire,  
Au leu qu'il soit mariez.  
Et jamais ne le *haïrez*  
Autrement, mais que donner femme ;  
Et je vous jure par mon ame  
Qu'avoir ne puet plus grant tourment. [Desch. f. 404.]

**Hairon, s. m. Héron :** [° Plus desirent la guerre « qu'espriver le *hairon*. » (Cuvellier, v. 14007.) — « Le suppliant garde des bois dou seigneur de Bou- « berch, et commis à garder les *hairons*. » (J. 205, p. 282, an. 1481.)]

**Expressions :**

1° Armé à bec *heron*, c'est-à-dire « contre le bec « du *heron*, parce que le *heron* cache son bec sous « l'aïse et les faucuns venans de roideur sur luy « se tuent s'ils ne sont armez de la poitrine. » (Borel.)

2° « Nids de *herons*, » mis au nombre des choses qui peuvent augmenter la valeur d'un héritage : « Si le propriétaire augmente le fief par industrie « ou de ses deniers le douairier n'en profitera pas « davantage ; mais bien si le fief est melioré par « accroissement ou du rejet de l'eau, par le *nid de* « *herons* ou d'autres oiseaux. » (Cout. d'Audenarde, Nouv. Cout. Gén. I, p. 1095<sup>b</sup>.)

**Hairouneau, s. m.** Diminutif de *hairon*. (Colgr.; Rab. IV, 432.)

**Hairoonnier, 1°** Qui chasse le héron : « Dont li « ostoïr sont lot guier Et li faucon bon *hairon-* « *nier*. » (Parlonop. v. 1673.) — 2° Sec et maigre : « Les jambes grestes et minces, les cuisses *heron-* « *nieres*. » (Paré, Licorne, 4.)

**Hairoinière, [Nid de héron, lieu où on les** élève : « Icellui chevalier estoit ung destructeur « de garennes et *hayronnières* du pays et n'estoit « gibrier qu'il ne gastât à l'arbaleste. » (J. 205, p. 282, an. 1489.) — « La dame (de Richebourg) et « en sa seigneurie toute franche chasse et une « *heronnière* en sa maison, etc. » (Cout. de Richebourg, dans le Nouv. Cout. Gén. I, p. 393<sup>a</sup>.)

**Expressions :**

Nulz ne vit plus belle *heronnière*  
Qu'à Saint Aubin ne d'oiseaux de riviere. [Desch. 134<sup>a</sup>.]

**Haise, Hese, Heze, [Fermeture de jardin ou** de cour à claire-voie : « Comme Pierre Playart povre « labourneur, demourant à Barisy, ... voulsist mettre « en une cour de la maison, où il demouroit, une « *haise* qu'il avoit faite pour obvier que le bestail « de la ville n'entrast en sa cour. » (J. 162, p. 286, an. 1371.) — « Et estoit la devise en la baniere sur « l'estandard de une *haise* d'or assise sur une cham- « paigne de gaeules. » (Froiss. XIV, 224.) — « Les- « quelz arrivez devant l'ostel eussent frapés des piez « contre la *hese* ou huis de la cour. » (J. 167, p. 371, an. 1414.) — « Le suppliant ala à la *hese* de « son jardin pour la clorre... et appuya de sa hache « la dite barre ou *hese*. » (J. 174, p. 187, an. 1432.)] Parlant du soin que les changeurs ont de l'argent :

**Expressions :**

Avoir li font toutes ses aïses ;  
Au devant de lui mettent *haises*  
Afin qu'on ne le puis isper.  
Cil qui se mellent de draper  
En prendent la par grant puignies. [Froiss. f. 424<sup>b</sup>.]

**Haison, [Etat : « Comme icellui mereier eust** « levé ou drezié un *haison* ou estal en la place de « la ditte ville de Bailleul. » (J. 161, p. 379, an. 1407.)]

**Haisitié, [Dispos, voir HAITER, HAITER : « Icellui**

• Mercier ala comme loul sain et haistie, et senz se complaindre d'aucune dolouison pour la ditte « bateure. » (Jl. 106, p. 405, an. 1374.)

**Haistre.** [Hêtre : « Desous un haistre rameil, • Ai un douciant esouteit de gentille pastorelle. » (Hist. lit. de la France, XIII), 559. ] — « Si aucunes « divisions sont entre bois et terres alianables sans « bornes, les terres se doivent labourer jusques à « pied et demy pres des vrayes rouées et se doit on « fonder sur les anciennes espines, haistre ou « autres bois portans ligne l'un à l'autre. » (Cout. de Boullenois, dans le C. G. I, p. 697.)

**Haistrioux.** [Hêtres : « Monachi Gemelicis habent ..... ad lousitus suorum baccorum. vi. haistris. » (B. N. I. 4653.)

**Haistriere, s.** Lieu planté de hêtres. « Pepi- « nieres, chesnotieres, haistrieres, oulmieres et « autres jeunes arbres provenu de plant ou de « semence et tenus en reservoir pour estre trans- « plante suyvent les fonds. » (Cout. du duché de Normandie, C. G. I, p. 1025.)

**Hait.** [Loie : « N'en ourent pas tel hait en l'ost « ne hier ne avant hier. » (Rois, ch. IV, liv. I, v. 8.) Diez assigne pour origine à ce mot le nordique *heit*, promesse, vœu. ] De là les expressions :

1. *A hait.* 1° Promptement, gaillardement :

Et Karles s'en revint a hait. [Mousk. p. 126.]

2° A souhait : « Cela est bien à mon hait. » (Cotg.) — « Le vent lui estoit si a point, comme à son « hait. » (Froiss. III, 313.)

II. *De hait.* 1° Avec plaisir : « Il picqua de bon « hait vers le lieu ou les escuz pendoient. » (Perceforest, vol. V, f. 3.) — « Assaillons les de bon hait. » (Id. IV, fol. 32<sup>b</sup>.)

2° De bonne disposition corporelle ou spirituelle : « Si fort n'y a ne si de hait. » (Brut, fol. 24<sup>a</sup>.) — « Il est fier et de peu de hait. » en parlant d'un cerf. (Percef. V, fol. 100<sup>a</sup>.) — « J'aime à me leuir « joyeux et de hait. » (Bouchet, Serées, p. 60.)

**Haitement.** [Gaité, courage. Parton. v. 10033.]

**Haitié.** [1° Bien portant : « Et puis revint à sa « santei, et fu touz haitié; et fiez et joianz. » Mén. de Reims, § 71.) — « Il me demanda se la royne et « li enfant estoient haitié. » Joinv. § 394.) — « Et « entendirent li haitié à remette à point les navrés « et les bleeciés. » (Joinv. V, 394.) — 2° Tranquille, calme, en parlant de la mer : « Parmi celle mer qui « lors estoit haitié et monstroit qu'elle eust grant « plaisance de euls porter. » (Froiss. XIII, 150.)

**Haitier.** Réjouir. Voir le précédent : « Qui la « tient me bien se haitie. » (Brut, fol. 71<sup>a</sup>.) Il s'agit de l'épée du roi Artus. — « Proses qui gueres « ne me haitie. » Colleye, p. 160.) — « Semblant « fet que point ne li hait. » (Ms. 7218, f. 9<sup>a</sup>.)

**Haitz.** [Sorte de bouclier : « Icellui Anthoine de « Segalar ayant en sa main ung haitz, vulgairement « appellé tavel. » (Jl. 184, p. 78, an. 1448.)

**Halage.** [1° Chemin de halage : « En la seconde « partie entendons nous à tretier des claucies,

« ...des rivages, des halages. » Liv. des Mét. 2.) — 2° Droits sur les halles et les marchés. (Ordon. V, 421.) — 3° Endroit où on est exposé au hâle :

Je me soubmet à vo bonne ordonnance.

Et vous estes tut homme discret et saige ;

N'avez regard, si j'ay par ignorance

Mal impetré; corrigez le langage

Considérez-voez estre eu un halage,

Et le surplus qu'on doit considerer,

Et me faictes là quelque bois livrer

Ou cestz yver seray trop mal bailly

Ne souffrez pas que je doie engeler. (Desch. f. 234<sup>e</sup>.)

**Halagrés.** [Homme d'armes, couvert du hal- « eret : « Feux hommes de guerre, que selon l'usage « du temps present en fait de guerre on nomme « halagrés. » (Jl. 201, p. 56, an. 1477.)]

1. *Hale.* [Vent sec de l'est ou du nord qui hâle le teint : « Or veut l'ombre, or veut le halle, or veut « repos, or veut labour. » (Conten. des femmes, sur siècle. — « Cler fu le jour, greveux le halle. » Guiart, v. 2172.) — « Levez ces euevreschiefs plus « haull qui trop cuevrent ces beauty visages; De « riens ne servent lelz ombraiges, Quant il ne fait « hale ne chaull. » Ch. d'Orl. Chanson, 103.]

2. *Hale.* [1° Place couverte où se tient un marché : « Se il sont demorant es terres devant « dites, et il aporent leur pain es hales. » (Liv. des Mét. 9.) — « Li rois tint cele feste es hales de Sau- « mur; et disoit l'on que li grands roys Henris « d'Angleterre les avoit faites pour ses grans festes « tenir. Et les hales sont faites à la guise des clois- « tres de moignes blans. » (Joinv. § 95.) — « La « recherche des phrases nouvelles et des mots peu « cogneus vient d'une ambition puerile et pedan- « tesque; peusse je ne me servir de ceulz qui « servent aux hales à Paris. » (Montaigne, I, 192.) — 2° Maison de ville : « Ayons fait convenir et « assembler par devant nous en le hute de Tournay « les jurés eschevins, massars et autres officiers de « la dicte ville. » (Ord. IV, 649, an. 1366.) — De là : « Clerz de halle, » greffiers de l'hôtel de ville ; « buffet de la halle, » dépôt des archives municipales. Ord. V, 134.) — 3° *Halle* de paix, « lieu où se tient la justice des viltes : « Les mayeurs et « eschevins de la ville d'Aire tiennent siege par « trois jours en la semaine en leur halle que l'on « nomme halle de paix. » (N. C. G. I, p. 321<sup>a</sup>.) — [De là *tenir halle*, se réunir : « Se j'ay tenu halle de « neant, Vous en estes trop consentant. » (Gaguin, Passe temps d'oisiveté.) — « De la loy d'une ville « faut adjourner baillif, hommes, majeure, et esche- « vins selon ce que les villes sont ordonnées de loy « et faire assembler en halle ou en chambre, c'est « a dire au lieu ou ils ont accoustumé à tenir leur « siege. » (Bout. Som. Rur. I, III, p. 13.) — « Dans « la ville d'Alost il y a encore une jurisdiction par- « tienciere que l'on nomme les jurez de la halle aux « draps, qui par chacun an est establie et renou- « vellée au nombre de six par les bailly, bourg- « maistre et eschevins, lesquels ont la connoissance « et la jurisdiction de toutes les causes qui con- « cerneul les laines. » (N. C. G. I, p. 1108<sup>a</sup>.) —

« Des prevost, mayeur et treize hommes de la *halle*  
« *basse*, ou drapperie. » (N. C. G. t. II, p. 242.) —  
« Il est encore dans la *halle* aux draps. » il est  
encore couché dans son lit, entre les draps. (Oud.)

**Halecret.** [Cuirasse, écrevisse de fer à l'usage  
des lansquenets, en français laquaiz, voir HALAGREZ.]  
On lit au figuré dans les Triom. de la Noble Dame,  
fol. 90 : « Donner pour Dieu, c'est un fort *halecret*.  
« pour batailler, au public ou secret, contre le  
« diable, à ce qu'on le surmonte. »

**Halegres.** [Allègre : « Si m'aïst Diex ! bien nos  
« poez conquerre, Sor nos arçons en gisent nos  
« boeles ; Li plus *halegres* n'a soing d'aller en  
« destres. » (Coronement Loys, v. 2166.)]

**Haleine.** [VOIR ALENE.] « Quand les rentes se  
« constituent par emphiteuse, partage, ou autre-  
« ment par nouvelle constitution d'une *haléine*, au  
« profit de plusieurs ou quand icelles sont partagées,  
« et un des rentiers ou portionnaires à faute de  
« payement procede à l'eviction de son hypothèque,  
« telle eviction ne se peut faire avec extinction des  
« autres rentiers ou portionnaires. » (Cout. de  
Bruxelles, N. C. G. l, p. 1248.)

### Haleinement. Souffle.

Les vents estiens d'*haléine* nous fumeux  
Pesle-mesle accouplez et poursuivant leur route.  
R. Belleau, p. 180.

**Haleiner, v.** [VOIR ALENER.] 1° Respirer : « Chas-  
« cun se sent de l'air qu'il *haléine* ou ou il vit. »  
(Sagesse de Charron, p. 226.) — « Nous assoura  
« pour descouvrir le fard, qu'il ne falloit que tenir  
« en sa bouche du saffran, et que venrés à *haléiner*  
« une femme fardée, son fard n'aura pas si tost  
« senty ce saffran qu'il tombera de lui-mesme. »  
(Bouchel, Serées, I, 151.) — 2° Sentir : « Je les sens,  
« je les fleur et les *haléine* avec plaisir. » (Sagesse  
de Charron, p. 226.) — 3° Pressentir, éventer, décou-  
vrir. Parlant des jésuites : « Lorsqu'ils vinrent en  
« cette ville (Paris) pour lire et former leur ordre,  
« qui est depuis dix ou onze ans en ça, ils estoient  
« pauvres comme la mesme pauvreté ; et toute-fois  
« maintenant qu'il n'y a college, voire compagnie  
« qui soit plus riche que celle-cy, je commencai lors  
« d'*haléiner* leur fard et dire comme Martial : « Qui  
« potes insidias dona vocare tuas ? » (Pasq. Rech.  
p. 308.) — « Un peu de temps leur imposture fut  
« *halénee* et se tourna tout leur inopinément en  
« fumée. » (Lett. de Pasq. l. 25.) — 4° Fréquenter,  
comme sentir souvent l'haléine de quelqu'un. « Je  
« ne vy jamais grand seigneur accompagné de plus  
« grande prud'homme que luy et en ay *halénee* plu-  
« sieurs. » (Pasq. Rech. p. 485.) — « Ces maladies  
« prennent entre les chiens pour s'*haléiner* et fre-  
« quenter les uns les autres. » (Fouill. Vén. f. 79<sup>b</sup>.)  
— 5° « *Haléner* quelque vent, » avoir vent de quel-  
que chose. « Combien que cette entreprise fust  
« dressée avec tout ce que l'on scauroit souhaiter  
« de prudence humaine, si ne peut elle estre con-  
« duite si sagement que l'on n'en *halénaist* quelque  
« vent. » (Lett. de Pasq. t. II, p. 23.)

**Haleiz.** [Fatigue : « On vaincu ont le poigneiz  
« Cil de pié, à grant *haleiz* Dont il ont prises les  
« despoilles. » (G. Guiart, v. 17381.)]

**1. Haler.** [1° Tirer sur une corde : « Là ou Fran-  
« çois font au *haler* Leur nés vers Flamens devaler. »  
(G. Guiart, Royaux lign. v. 9400.)]

Escuins ferment et escoutes,  
Et font tendre les cordes toutes ;  
Vitages lachent, et trez avalent ;  
Boulines sachent et *halent* ;  
Au vent gardent et aux estoilles.  
Selon l'eure portent leurs voiles ;  
Les dragots font lacer au mast  
Que li vents par dessus ne past ;  
A deux ris courent et a trois.

(Brit, fol. 85<sup>c</sup>.)

2° [*Haler à la vercolle*, tirer à la bricole : « Icelli  
« varlet se ferma une corde au con en maniere  
« d'une vercolle pour soutenir le limond du dit  
« demi char, pendant qu'ils tiroient et *halloient* à  
« la vercolle. » (JL. 192, p. 53, an. 1460.)] — Parlant  
des Allemands qui traînèrent eux-mêmes l'artillerie  
de Charles VIII, à travers les Alpes à son retour de  
Naples : « Pour mieux encourager et donner lar-  
« diesse aux dessus dits compagnons tout le long  
« du jour au tour et auprès d'eux jouoient tabou-  
« rins de suisses et autres instrumens pendant qu'ils  
« tiroient et *halloient* à la vercolle. » (André de la  
Vigue, Voyage de Ch. VIII à Naples, p. 157.)

2. **Haler.** [1° Sécher. Il s'agit de cadavres : « Au  
« vent les ont *halés*. » (Chans. d'Ant. V, 56.) —  
2° Hâler : « Ol ambeds cousues ses manches, Et,  
« por garder que ses mains blanches Ne *halassent*,  
« ot un blans gans. » (Rose, v. 565.)]

**Haletement.** Action de haleter. (Colgrave.)

**Haleter, v.** Respirer, comme quand on est hors  
d'haléine, du fréquentatif *halitare*.

Dex doit bon jour m'amiee ;  
Li cuer por li me *halete*. (Poët. av. 1300, II, p. 613.)  
Isabel por qui ses cuers *halete*. (Id. l. IV, p. 1461.)

[« Et j'oi l'aloete A la matinée, Qui sant et *halete*  
« ..... Li eners mi *halete* En joliveté. » Cité dans  
Coussemaker, l'art harmonique, p. 239.)]

**Halgan.** [« Une piece de monnoye appellé à  
« l'huise *halgan*. » (JL. 176, p. 644, an. 1448.) —  
« Ung *hargan*, qui vault ung denier et maille. » (JL.  
176, p. 741, an. 1449.)]

**Haligote.** [Pièce, morceau d'étoffe : « Et vesti  
« une pobre cote Ou il ot maint *haligote*. » (Fabl.  
I, 81.) — « Et jou veil, dist Benars, ma cote Soit  
« partie et *harligote* D'une chape à jacobin. » (Ben.  
IV, v. 1215.)]

**Haligoté.** [Qui porte un habit rapiécé : « Lors  
« demande que c'estoit Il ert ainsi *haligoté*. »  
(Fabl. I, 75.)]

**Haligre.** [Allègre : « Aureliens... retourna à son  
« seigneur et le rendit lié et *haligré* de la bonne  
« response de la damoiselle. » (Dom Bouq. III, 168.)]

**Halilage.** [VOIR HALAGE. Droit d'étalage : « Qui-  
« conques ameine morué à Paris, l'acheteur doit  
« .v. sols de costume et .xvi. den. de congé et de  
« *halilage*. » (Liv. des Mét. dans D. C. III, 617<sup>b</sup>.)]

**Halle.** [VoiR HALLE 2. Chaleur : « Cler fu le jour, « greveys le *halle* El lers li huz pres d'Aubemalle. » (G. Guiart, v. 2272.)]

**Hallebarde.** [« Ung baston appellé une *halle-* « *barde* ou guisarme. » (J.J. 179, p. 211, an. 1478.)]

**Hallebardier.** Voir André de la Vigne, p. 118 : « La pluspart estoient encore arnquebusiers et le « reste *hallebardiers* et quelques picqueurs. » (Mont-  
luc, II, 263.)

**Hallebic.** s. « C'estoit un droit qui se levait sur « les marchands forains de poisson de mer et qui « étoit de huit, dix ou douze sols pour chaque « panier qu'ils vendoit à Paris. En 1325 Charles « le Bel abolit ce droit et ordonna suivant l'offre « des marchands, qu'ils payeroient le double du « devoir qu'ils payoient auparavant; et qu'à l'avenir « ils viendroient tout droit decharger ès marchez « de Paris, sans porter leurs denrées ès logis, ni « pouvoir les retirer des marchez, que chacun n'en « eût pris à son vouloir à peine de commise et « confiscacion contre ceux qui feroient le contraire. » (Laur.) — [« Nous faisons savoir..... que comme à « la supplicacion et complainte de plusieurs mar- « chands de poissons de mer confluans à Paris des « parties de dessus la mer, sur ce qu'ils se donloient « d'une fausse coustume estant à Paris sur le pois- « son appellé *hallebic*, par laquelle les marchands « établiers par chascun panier, puis le prix fait, « rabatoient à la fois douze sols, à la fois dix, à la « fois huit selon leur volenté... » (Ord. II, 586.)]

**Halleboter.** v. Crappiller : « *Halleboter* est un « verbe que les Angevins ont fait *hallebote*, nom « qu'ils ont donné aux petites grappes que les ven- « dangeurs oublient en coupant le raisin. » (Duchat, sur Rab. I, p. 191.)

**Hallebout.** [« Comme aucuns d'iceulx compaign- « nons eussent crié à haulte voix : « *Hallebout*, « *hallebout* ! » sur les varlez de S. Denis lés « Resbés. » (J.J. 148, p. 42, an. 1395.)]

**Hallebran.** [Jeune canard sauvage : « Les pon- « les d'eau, le heron, l'otarde, le *hallebran*, l'ai- « grette. » (O. de Serres, 345.) — « *Hallebrans* sont « les petits canets qui ne peuvent voler jusques à « tant qu'il ont eu de la pluye d'aoust. » (Mén. t. II, 5.)]

**Hallebreda.** Altération plaisante de hallebarde, suivant Ménage. Personnage ridicule dans Des Acc. Contes de Gaulard, p. 57<sup>b</sup>.

**Hallebrené.** 1<sup>o</sup> Oiseau de fanconnerie qui a les pen-  
nnes rompues. — 2<sup>o</sup> Fatigué : « *Hallebrené*, inca-  
pable de se soutenir, non plus que ces jeunes « oiseaux de rivière qu'on appelle *halebrans*, aussi « long-tems qu'ils ne savent voler. » (Duchat, sur Rab. I, IV, p. 153.) — « Tout harassé et *hallebrené* « qu'ils sont de travail et de faim. » (Ess. de Mont. t. III, p. 133.) — On a dit de d'Annebaud : « Mit sur « pied une très belle armée et l'emmena au devant « du roy en s'en retournant, laquelle servit bien à « rafraîschir celle du roy, qui estoit fort *allebrenée*

« et mal-avené pour les grandes incommoditez « qu'elle avoit paty. » (Brant. Cap. fr. I, p. 380.)

**Hallefessier.** s. Gueux, coquin, fripon, cou-  
vert de chiffons ou haillons. (Cotgrave.)

**Hallepignaille.** [« Lequel Estienne les appela « harpaille, ribandaïlle et *hallepignaille*, en disant « plusieurs autres injures. » (J.J. 143, page 304, an. 1378.)]

1. **Haller.** Tirer. (VoiR HALER, 1.)

Il *halloit* de la lanque, un demi-pié tirée,  
Si furieux n'estoit le lyon nemeen. (A. Join, p. 68<sup>b</sup>.)

2. **Haller.** Hâler. (VoiR HALER, 2.)

3. **Haller.** v. Lâcher, animer des chiens : « *Halla* « ses trois animaux contre ceste furicuse beste. » (Nuits de Straparole, t. II, page 275.) — « Le Lazare « demanda l'aumosne au riche avareux, et l'an- « mosne ne lui fut donnée, ains le maudit riche le « chassa et *halla* les chiens après luy. » (Hist. de Lusnan et d'Arbolea, f. 146<sup>b</sup>.)

**Halleus.** [Sec, qui donne le hâle : « Se li airs « est mult caus et mult ses et mult *halleus*. » (Alebran, f. 22.)]

**Hallier.** [« A cause des bois, *halliers* et grosses « houssieres qui nous convroyent au sortir de la « ville. » Carloix, V, 6.] — « Ronces, chardons, « *halliers*. » (A. Jamin, p. 30<sup>b</sup>.)

**Hallot.** [1<sup>o</sup> Ramée, bois à faire des fagots : « Donze demiers à Baudoin le gondalier pour sa « maison... vint souz pour les *hallots* à l'encontre « de sa maison. » (J.J. 72, page 217, an. 1340.) — 2<sup>o</sup> Saussale : « La moitié de tous les annois, sau- « chois, *hallots*, prez et ventes. » (Arrêts du Parle-  
ment, t. II, an. 1344.) — « Comme le suppliant eust « fait esmonder un *hallot* ou saulx. » (J.J. 172, p. 470, an. 1424.) — 3<sup>o</sup> Bûche : « Iceulli Pierre prist « les une cheminée une busche à mettre au feu, « nommée *hallot*. » (J.J. 130, page 120, an. 1386.) — 4<sup>o</sup> Branche : « Le suppliant print un baston de ceri-  
sier que l'en appelle un *hallot*. » (J.J. 146, p. 131, an. 1394.) — « Sachez que tous arbres portans « fruit sont heritages, fors cerisier, boschage, nes-  
plier qui ne sont pas entez sont tenus pour meu-  
ble. Pruniers, poiriers, cerisiers qui portent « grosses cerises, nespliers entez, vignes, *hallots* à « couper, ceux sont declairer heritages et tous « autres arbres soit en jardin ou dehors sont tenus « pour meubles. » (Bouteill. Som. Rur. tit. 74, p. 429.) — « Maison, porte, four, colombier et « porcherie, arbre portans fruicts, *hallots* à teste, « chesne au dessus de sept ans et en dessous de « soixante ans sont reputez heritages. » (C. G. t. II, p. 897.) — « Hayes de cinq ans, *couppiles* de *hallots* « de trois ans, chesne de gland, sont heritage. » (Bout. Som. Rur. p. 430.)]

**Halm.** s. Saisine, transport : « Si tant est que le « propriétaire ne degage pas sa maison ou son « heritage evincé, dans la demi année celuy qui l'a « evincé pourra le mettre en vente, à l'enchere par « proclamations à la halle, en faisant la criée à la

« halle ; afin qu'estant ainsi vendu, le dernier « encherisseur y soit adherité et ensainié au pro- « chain jour de *halm* ou de saisine. » (Contumes d'Ypres, N. C. G. I, p. 883<sup>b</sup>.) — On trouve dans la Cout. du pays de Langle, au N. C. G. I, p. 305, un chapitre qui a pour titre : « Touchant les achats et « ventes, *halms* saisiniés et desaisiniés des « maisons, terres et rentes situées en ce pays « ensemble de la retraite. »

**Haloter**, *v* Emonder. Parlant des droits des habitants de la ville d'Enneulin en Carembaut (? : « Pour l'entretienement des ponts et voyes, ont « autorité y planter arbres et les *haloter* par loy « et gens à ce commis. » (N. C. G. I, p. 437.)

**Halsbergol**. [Petit haubert : « Lorica minor, « que vulgo *halsbergol* dicunt. » Tonlieu de S. Omer, au Cart. de S. Bertin.]

**Halt**. [Séjour : « Tant est alez, que nuit que jors, « Qu'il est venuz el *halt* des ors Et des lions et des « lieparz. » (Parton. v. 5739.)]

**Hambais**. [Gambeson : « Plusours ourent ves- « tus *hambais*. Cojures ont chaint et carquais. » (Rou, dans D. C. III, 470<sup>c</sup>.)]

**Hambourg**. [Bière de Hambourg : « Jehan « Buignet, tavernier de cervoise et *hambours*. » (Jl. 168, page 326, an. 1415.) — « Un lot ou autre « quantité de cervoise ou *hambourg*. » (Jl. 183, p. 160, an. 1456.)]

**Hameçon**. [Voir HAM. Palsgrave, p. 18, donne *hamasson* ou *hamaçon*. « Comme respondit ce phi- « losophe ancien à celui qui se moquoit de quoy « il n'avoit secu gaagner la bonne grace d'un ten- « dron qu'il pourehassoit : mon amy, le *hameçon* « ne mord pas à du fromage si frais. » Mont. I, III, p. 363.) — Le plus souvent, l'aspiration est supprimée : « Tant d'*ameçons* et tant d'afflicqués. » (Vill., Répues franches.)]

**Hameçonné**. Qui a forme d'hameçon :

C'est que le ciel d'atomes l'a forgée,

Tels que sont ceux dont se forge une espée,

Atomes durs, aspres, *hameçonnés*,

Qui pour tuer ont esté façonnés. (A. Jarry, p. 202.)

**Hamede**, *s. m.* ou *f.* Espèce de barrière ou clôture des vergers, près et chemins, laquelle est devenue pièce de blazon : « La *hamede* ou le *hamede* est « une espèce de clôture champêtre, de laquelle « on se sert en ce pays de Haynant et lieux circon- « voisins, pour fermer l'entrée des prez, vergers et « des hameaux..... et en ce sens il semble que le « *hamede* devoit estre couché sur l'escu de telle « sorte qu'il en couvrirait toutes les extremitez : ce « qui reste du champ demeurant traversé en fasce « ou autrement partagé par les barreaux de cette « clôture rustique ; si bien que ces places ou espaces « vides qui paroissent entre les traversiers ou mon- « tants du *hamede* en guise de fasses ou pauls « racourcis soyent le champ de l'escu sur lequel le « *hamede* seroit appliqué. » Le Laboureur, Orig. des Arm. p. 237.) — [Le *hamede* est une fasce de

trois pièces alaisées qui ne touchent point les bords de l'écu : « Messire Eustasses porloit d'ermine à « deux *hamedes* de gueules. » (Froiss. V, 437.)]

**Hameder**. [Barrer, verrouiller : « Il list fermer « et *hameder* portes et huis et fenestres. » (Froiss., t. IV, p. 315.)]

**Hamée**. [Manche : « Le suppliant coppa une « branche de bois pour faire une *hamée* ou manche « à sa faux. » (Jl. 188, p. 138, an. 1459.)]

**Hamel**, **Hamiat**. [Hameau : « Couvertes « ierent de genestes, de foillies et de ramians lor « bordetes et lor *hamiaus*. » (Rose, 843.) — « Entrementes entierent ces gens en ce pays des « quatre mestiers... et n'y laisserent ouïques « entiere maison ni *hamel*. » (Froiss., éd. Buchon, II, 232.) — Diminutif de l'allemand *Ham*.] Parlant de saint Denis en France :

De saint Denis ce bon *hamel*

Parti la dame à qui nous sons. (Froiss. Poës. f. 203<sup>b</sup>.)

**Hamelet**. [Petit hameau : « Les nosmes de « toutes les villes et *hamlets* que sont ert son « wapentake, hundred ou franchise. » (Stat. de la xiv<sup>e</sup> année du règne d'Edouard I.) — Parlant de la bataille de Newcastle sur Tyne, entre le roi d'Ecosse et la reine d'Angleterre : « Si envoierent des « Escocois leurs coureurs courir devant la ville : « lesquels à leur retour ardirent aucuns *hamelets* « qui la estoient. » (Froissart, I, p. 159.)]

**Hamequin**. [Mesure : « C'est à savoir .iiii. loys « de vin à la petite mesure, .vi. pains tels que du « couvent, .ii. cappons et .ii. hastes de pore soit « masle ou femelle, trois *hamequins* de servoise « ou .iiii. poitevines pour la valeur de chacun « *hamequin*. » (Livre Rouge de S. Riquier, an. 1376.)]

**Hamsokue**. [Inruption violente dans la maison d'autrui. Voir D. C. sous *Hamsoca*.] « De ceux que « trovent et courent mensoynez de nous et de « eschorcheours et de toundars de berbis et de ceux « que ont cornes en autres garennes sauns congé et « de touz *hamsokues*. » Brillou, des Loix d'Anglet. fol. 33, R<sup>o</sup>.) — « De ceux que ont fail prison en « leur mesons ou *hamsokue* ou poundbreche et de « mes fessours en perles et en viviers, de penours « de auter columbes de assise de peyn et de cervoise « enfreynte. » Britl. des Loix d'Angl. f. 72, R<sup>o</sup>.) — « Ne aussi en personnes de disseisors ne reddeisi- « sours ne en pièces de *hamsokue* ou de fresche « force ou de abatement, ne en pièces de vée de « naine en personnes defendantz. » (Id. f. 284<sup>b</sup>.)

**Hanap**. [Grand vase à boire : « Un mult bel « *hanap* d'or ou doré li offreit Li reis, tul plain de « vin, e beivre li roveit. » (Th. le Martyr, 105.) — « Messire Geoffroy de Sergines le defendoit des « Sarrazins, aussi comme li bons vallez deffent le « *hanap* son signour des mouches. » (Joinv. § 309.) — « Un *hanap* d'une coquille de perle à couvercle « sur un pié esmallié. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 53, § 119.) — « Un *hanap* d'argent à « couvercle esmallié et de cristal. » (Id. p. 55, § 142.) — « Un *hanap* de cristal à couvercle, à pié d'argent

« esmaillié. » (Id. p. 55, § 45 bis.) — « Il ne se « recorde pas se ce fu hanap ou gobele. » (Jl. 118, p. 290, an. 1380.) — « Hanap est déjà dans les gloses de Cassel antérieures aux croisades. ]

**Hanapperie.** [Art de faire des hanaps : « Le « suppliant qui est ouvrier de orfèvrerie et de « hanapperie. » Jl. 169, p. 379, an. 1416. ]

**Hance, Hanecer.** [Association, associer : « Ton- « chant la hance de harans, Tous marchans... qui « ne seront point hancés audit Maisières sur le fait « de la marchandise de harans... Et loit au prevot « dudit Maisières... les contraindre à hancer audit « et ordonnance dudit prevot. » (Statuts de l'Éche- « vinage de Mézières.) ]

**Hanche, s. Hanche.**

Platte *hanque*, runde ganbete  
Gros brau, basse quilette,  
Pié vaultis, baingre, à peu de char. [Vot. n° 1490, 132 b.]  
De ci qu'à l'arcou vers la *louche*,  
Moult estoit richement armez. [Blanchard, f. 176 b.]

Expressions :

1° [Tour de haute hanche, croc en jambe : « Lequel « Guil. une abati à terre ledit Laurens du tour « d'une haute hanche. » (Jl. 151, p. 368, an. 1397.) — De là l'expression « avoir de crocq ou de hanche » en parlant d'un meunier qui, pour se venger d'un soufflet qu'il avoit reçu d'un Anglois, livra la ville de Fougères aux François :

Allous, dist il, à ce dimenche  
Ligierement oyr la messe,  
Car amons de crocq ou de hanche  
Vin et trippes à grant largesse. [V. de Charles VII, 54.]

2° « La goutte en la hanche, la fille en la pance. » (Colgrave.)

**Hanchier.** [Donner un croc en jambe : « Je « gageray à toy un pol de vin que je te abatray « dedens trois foiz, mais que tu me laisses hanchier « ou croquier à cascade fois. » (Jl. 151, p. 368, an. 1397.) ]

**Handhonder.** [Officier municipal en Flandre : « Savoir fousons..... de par les handhonders et « cueriers de nostre chastellenie de Furnes. » (Ord. IX, 588, an. 1410.) ]

**Handon.** Serpent. (Colgr.)

**Hanebane.** Jusquiam. (Colgr.)

**Hanchost.** [Délateur : « Ung hanchost, qui est « à dire ung accuseur de gens. » (Jl. 189, p. 429, an. 1460.) ]

**Hanepée.** [Contenu d'un hanap : « De boîns « deniers une grant hanepée. » (Girard de Viane, v. 2131.) — « Ne de buens Parisis une grant hane- « pée. » (Citat. dans Fauchet, liv. II, ch. 14.) ]

**Hanepel.** [Petit hanap. On lit au livre Rouge d'Abbeville, f. 162 b, an. 1391 : « Hanepel d'argent. » ]

**Hanepier.** [Crâne : « Teux i porroit jà au « tonel sachier que il feroit voler le hanepier. » (Aubri, 158.) — « A moitié le fendit chervelle et « hanepier. » (Cuvclier.) — « Messires Jaques de « Laling... fut allant au chief d'une pierre de veu-

« glère venant du chastel et fut son hanepier « emporté du coup, si qu'il cheut mort illec. » (Monstrel. an. 1453, t. III, f. 51 a.) — Parant au martyre de St Denis :

Sains Denis ot Dion à ami ;  
Son hanepie c'on li treuca,  
Prist et remist, et si parla,  
Vorant tous, si con le vot Den. [Monsk. MS. f. 13.]

2° « Hanepée..... veut dire un hanap plein de « deniers parisis. Et de là est arrivé qu'en Angle- « terre on appelloit le trésor royal *Thannepier*, « ainsi que Spelman a observé en son glossaire, « non que ce terme signifie une espèce de panier, « où l'on mettoit l'argent, suivant sa pensée ; mais « parce que le trésor du roy se distribuoit par han- « nepées et dans des coupées, lorsqu'il exercoit ses « libéralitez. » (Du Gange, sur Joinville, p. 86.)

**Hanes.** [On lit dans Desch. (dil. Crapelet, 211 : « Croches hanes, pour relifere de dessus le feu les « pots, les chaudrons. » ]

**H. Haneton, s.** [1° Diminutif de l'Allemand *Hahn*, coq ; en anglais on le nomme encore *cock-chafer*, coq scarabée : « Corsolz li dist deus moz « par contengon : Ah! Guillaume, comme as cuer « de felon ! Ne valent mès li cop un haneton. » (Li Coroumeas Loys, v. 1050.) ]

Beax filz, ne pris un haneton,  
Losange n'amor de bricon ;  
Or me fera moult bel saublant,  
Or ne m'amera tant ne quant. [Fabl. de S. G. f. 35.]

2° [Atour : « Les atours de femmes que l'on ape- « loit *hanetons*. » (Hist. litt. de la France, XIII, p. 249.) — 3° « Le parentage des *hanetons*, » gens qui commettent adultère ou inceste, ou gens qui couchent ensemble et se disent parents. (Oudin.)

**2. Haneton.** [Jeune canard qu'on mettoit dans les pâtés de requête. (Rabelais, III, 8.) Il vaudrait mieux écrire *aneton*, du latin *anas* ; ou ne s'exposerait pas à confusion, comme Génin ]

**Hanicroche.** [Le mot semble être le même que *croche hane*.] Sorte d'arme : « Aiguisoient vou- « ges, piqnes, rangons, haliebardes, *hanicroches*. » (Rabelais, III, p. 7.)

**Hanetonniere, s.** « J'ayme mieulx leur don- « ner toute ma cacqueroillere, ensemble ma *hanne- « tonniere*, rien pourtant ni deduisant du fort « principal. » (Rab. t. III, p. 33.)

**1. Hannon, s.** [Tonchele : « Vers la fin de karesme « vint des *hannons* de foiz à autres ; mais on ven- « doit le sac vingt six sols parisis, com on avoit « veu avoir pour cinq blancs autrelais et n'en avoit « on que bien peu pour cinq ou six blancs..... et « toujours un hareng caqué bon huit deniers parisis, « ung sor six deniers. » (Jour. de Paris sous Ch. VI et VII, an. 1418, p. 53. — [« Item mornes... moules, « oïstres, *hanons*, pourpois, crapois, payeront six « deniers pour livres. » (Ord. II, 424, an. 1351.) ]

**2. Hannon.** [Coquille de la charrie : « Ainsi « que le suppliant ahennoit sa terre, rompi un « *hannon* ou piece de sa charrie. (Jl. 176, p. 686, an. 1449.) ]



**Hanot, Hanoter.** [Les personnes condamnées pour de graves méfaits, pour homicides, étaient châtiées non seulement par la perte de la vie, mais aussi par l'incendie de leurs maisons : « La maison « Alemand Aspers, pour l'homicide fait en la cité « sera abatuë et mise à hanot, après le mort de le « femme doudit Alemand, qui devant les espou- « sailles en fu suffisamment docté et en nom de « doaire advestie. » (Ch. de 1376.) — « Nous adju- « geons aux dits demandeurs le moitie en treffons « et propriété de le maison et birctage ou ledit « Jehan demouroit au jour dudit homicide..... et « tout ledit birctage pour le vendre et adécner « selon les dites clauses de le loy et la correction, « qui par ediet imperial pour non hanoter les mai- « sons de leditte cité, depuis y a été mise. » (Arrêt du Parlement de 1445.) — Charles V, par un édit de 1368, avait substitué à l'incendie la confiscation au profit du trésor. On se contentait de marquer les maisons d'un signe qui rappelait le crime et le châ- timent. Enfin l'arrêt de 1445 nous montre la propriété du coupable passant aux mains de ses héritiers.]

**Hanouard, s.** « Ce sont officiers au fait de la « saunerie à Paris, au nombre de 24 qui sont en « possession d'ainsi porter les corps des defunts « roys, afin de faire voir que leur memoire, ainsi « que le sel se conserve toujours. » J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 317.)

**Hanse.** [1<sup>o</sup> Corporation : « L'emble supplicacion « des maîtres et pescheurs hansez de nostre ville « de Mente..... ont accoustumé lesdis supplians de « recevoir à la dite hanse gens convenables, non « blamez ne diffamez. » (Ordon. septemb. 1484) — 2<sup>o</sup> Droits d'entrée : « Et devez paier .xv. livres « parisins comptés de la hanse, en dedans le prochain « jour de cloche. » (Chatellenie de Lille, II, p. 181.)]

**Hanser.** [Voir le précédent et HANSE. Recevoir dans un corps de métiers : « Quant aucun varlet « voudra lever son meslier ou ouvrer de soy « comme maistre, il sera premierement hansez. » (Ord. VII, p. 743, an. 1382.)]

**Hansin, s.** Engin à pêcher. « Que ceux qui « pesquent au hansin ne rivelette, ne pourront « pesquier, ne riveler en riviere de cense, si ce « n'est par le gré du seigneur, à qui est la riviere, « et du censier qui le tient, sur soixante sols « d'amende et le barnas perdu, ne aussi pesquent « au hansin de une amorse. » C. G. I, p. 813.)

**Hanste, Hante.** [1<sup>o</sup> Hante, bois de lance : « Ma hanste est fraite e pierciez mis escuz. » (Roland, v. 2050.) — « Et franchise qui bien s'en cuevre « Brandist la hanste de sa lance Et contre le vilain « la lance. » (Rose, v. 15545.) — « Et prist la hantere « par le hanste et le leva contremout. » (Froiss. V, 301.) — 2<sup>o</sup> Poignée d'une arme, d'un outil : « Celui « du dragon choisit si à point la hante de la hache « qu'il portoit, que d'un seul coup il la separa en « deux, tombant le fer par terre, sans qu'il luy « restast aux poings que la partie du bois encore

« bien court. » (D, Florès de Grèce, f. 159<sup>b</sup>.) — « Il « cuida fraper du bout de la hanle de sa faux. » (Moyen de Parvenir, p. 75.)

**Hant.** [Commerce charnel : « Hant de femmes. » (Rois, p. 83.)]

**Hantable.** [Habitant : « Pour ce que il estoit « hantables de la ville de Gand. » (Froiss. X, 414.)]

**Hante.** [Comme hant : « Jehan de Hanappes... « pour l'affection desordonnée qu'il avoit ou con- « tendoit à avoir à ladite Marie de l'accompagner « charnelement, eust hante et frequence par moult « de fois en l'ostel dudit exposanz, tant de jour « comme de nuit. » (Jl. 121, p. 229, an. 1382.)]

**Hantement, s.** Même sens : « La frequentacion « et hantement des hommes. » Contes d'Entrapel, p. 561.) — Il signifie aussi habileté de main : « Le « mire de legier hantement, le chiu argien qui a de « l'habileté de main. » Mondévile, f. 333.]

**Hanter.** [I. Verbe neutre. 1<sup>o</sup> Habiter, résider : « Les seraines en la mer hantent. » Brut, I, 37.) — « Depuis la mort de ce seigneur, les chevaliers « d'Engleterre n'osèrent si a plain hanter ens ou « pays de Flandre. » Froiss. II, 579.) — « Ceulx de « la cité et du port de Portugal descendront et han- « teront communement en la ville de Hanften. » (Ord. I, III, 578.) — 2<sup>o</sup> Faire usage : « Et hantoiënt « Flammenq de haces, pils et d'autres instrumens « ordonnés et apreslés pour rompre. » (Froissart, I, III, 226.)]

II. Verbe actif. 1<sup>o</sup> Fréquenter : « Par voies cou- « vertes et landes mies hantées. » (Froiss., II, 264.) — « Garlande Guéande est nus layvenes de mer, « uns des bien hantés de toute Pregelgne. » (Id., IV, p. 61.) — « Micheloiz ensi delivré et premier jour, « demora à saint Denis et hanta ledit tombel (de « saint Louis) par neuf jours. » (Mir. S. Louis, 172.) — 2<sup>o</sup> Exercer : « Hanté la guerre. » (Froissart, I, XI, 214.)]

III. Verbe pronominal. S'exercer : « Que les hom- « mes se hantassent et apprissent a fraire en arcs « et en arbalestes. » (Chr. fr. de Nangis, an. 1260.) — On lit dans la Chron. lat. *homines exercebant se in arcubus et balistis.*

**Hantins.** [Fréquentation : « Là où je savoit han- « tins de gelines et de pocins. » (Renart, II, v. 13021.)]

**Hantir (se.)** [Se jeter sur : « Paroles conten- « cieuses se mirent entre icellui Aleaume d'une « part et feue Jehanne Burelle... d'autre part... Et « se hanti ladite defuncte audit Aleaume par plu- « seurs foiz, dont il fu esmeuz et courrociez. » (Jl. 109, p. 317, an. 1376.)]

**Hantise.** [Fréquentation : « Il se pourra aperce- « voir, s'il n'est pas trop beste, que sa hantise cou- « tinuelle ne lui plait pas. » (Louis XI, 52<sup>o</sup> nov. — De là avoir la hantise, être recherché : « Et tant « faisoit que il estoient tout enclin et obeissant à lui « et en avoit l'amour la hantise et le service. » (Froiss. VIII, 117) ; être beaucoup demandé, en par-

lant d'une marchandise : « El pour mieux avoir la  
« *hantise* et la congnoissance de leurs marchandi-  
« ses. » (Id. XVI, 35.)]

Isabelle pourroit perdre dans ces *hantis-*  
Les sémences d'honneur qu'avec nous eût... 78.

Molière, Ecole des Maris, act. 1<sup>re</sup>, sc. 2.

« Sa *hantise* me perd, mon mal en devient pire.  
P. Gornaille, Mélie, act. 1, sc. 2.

**Haour.** [Haïne. On lit dans Boland, v. 3771 :  
« Rollanz sis niés me coillet en haïr. »]

Arts n'est cure de sejour,  
Qui vers Mordret et grant *haour* ;  
A Vincestre le vint suivant. [Bot. f. 400 b.]

Adolphe d'Angleterre fut due de valour ;  
Un sien neveu avoit ; lizert de sa serour ;  
Lezys transmarn l'apeult plusieurs,  
Par ceu que outre mer fu noiez par maint jour,  
Fiz Charles-roz de France, nez par un *haur*.  
Ne vouoient recevoir li due ne li contor. [Bot. p. 59.]

**Hape.** [Happe, sorte de serpe, mot encore usité en  
patois rouchi : « Li cinq cens de *hapes* doivent obole  
de rivage. » (Liv. des Mét. 304.) — « El aussi poet  
« copier lidiz censiens une lie sur temps les dessus  
« diz heritages, par tout si avant que *hape* ou ser-  
« mens a courreit, à droil age et en saison. » (M. 90,  
p. 157, an. 1358.) — « El si avoit li peu de gens qui  
« eussent *happes*, eugines ne ferremens pour  
« copier bois et faire logeis. » (Froiss. II, 147.) —  
« Les petits fagots mariolés de vase de deux pieds  
« et demy de long et deux pieds trois pouces un  
« quart de grosseur estoifez de pels, les uns *taillez*  
« à la *happe* et deux au courbet de pure leigne  
« espunee, aussi longues que les dits pels sans  
« autre fourure. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. t. II,  
page 149.) — « Iceux heritiers après qu'ils seront  
« entrez en la jouissance des dits heritages, sont  
« tenns entretenir, sans pouvoir par tel seigneur  
« ou ses officiers, durant la dite jouissance, toucher  
« aux bois montans, meubles et catheux estans sur  
« iceux heritages, sauf es espinclures et coppes  
« ordinaires si avant que *happe* et ferment ont  
« accoustume y avoir recours. » (Cout. de Lille,  
C. G. II, p. 902.)

**Hapel.** s. Voleur armé d'une *hape* (?)

Tiebant s'esmaît moult de ceul peuple novet.  
Trop en y a venu, moult y ont grant fael ;  
D'omes fent et de fames moult doublours maisel  
N'i a qui lor ost feie ne assaut ne ceubel.  
Ancie se sont trait Augvein et Mansel ;  
Par les boiz se trestroment roheor et *hapel*. [Bot. 138.]

**Hapiette.** [Bimutatif de *hape* : « Le suppliant  
« fut tres fort navré en la jambe senestre par l'une  
« des filles de Jehan le Waetier d'une *hapiette*. »  
[M. 195, page 869, an. 1473. — « Lequel Arnoul...  
« avoit une *hapiette* en l'une de ses mains, dont il  
« avoit coupé ledit fransel. » [M. 195, page 1532,  
an. 1475.]

**Haple.** [Trainean, au Gloss. 420 : « Trahale,  
« gullice *haple* et dicteur a traho. »]

**Happart.** Croc, gibet. L'auteur déclame contre  
l'avidité de son siècle, bien différent de celui des  
apôtres où les fidèles mettoient leurs biens en  
commun :

Que cette sieule est moult changie  
Aujourduy, et moult eslongie,  
De commun ne sont plus li bien  
Plus dit chascuns : cecy est mien  
Chascun seet bien tenir sa part  
Trestout servent lui de *happart*. [Trois Maries, p. 205.]  
« De là dans Jubinal, II, 202 : « Il estoit plaideur  
« moult grant, Sage et gaillard : On l'appeloit  
« Martin *Hapart* ; Il hapoit de chascune part. »]

**Happelopin.** Gourmand, qui guette les mor-  
ceaux pour les avaler :

A nos amez *happelopin*,  
Sert de bronet et galopin. [Besch. f. 416.]

**Happelourde.** s. f. Altrape-lourdaut. On appe-  
loit ainsi : 1<sup>o</sup> Tout ce qui par sa belle apparence  
étoit propre à tromper les simples et les ignorans,  
quoique de peu de valeur. Ainsi un faux diamant  
se nommoit *happelourde* : « Voulez-vous, en lapi-  
« daire rusé, vous servir d'une astuce pour faire  
« plus priser vos pierres precieuses, vos pierres  
« orientales, faites voir auparavant des *happelour-*  
« des et je m'assure que cette veue fera valoir  
« votre dessein. » Pèler. d'amour, I, avis au lec-  
« teur, p. 4.) — Ce mot s'appliquoit aussi à des per-  
« sonnes : « A bon vin, il ne fant point d'enseigne :  
« fay seulement bonne tromgne, car tu es une assez  
« belle *happelourde* et capable d'en tromper une  
« bien affectée. » Contes d'Eutrapel, page 419.) —  
2<sup>o</sup> Tromperie : « Quant aux tristesses ceremonieu-  
« ses et duels publics tant affectez et pratiquez par  
« les anciens et encore a present presque par tout,  
« quelle plus grande imposture et plus vilaine  
« *happelourde* pourroit-on trouver partout ailleurs.  
« (Sag. de Clair, p. 146.)

**Happelourderie.** Art de tromper : « Ce bon  
« docteur étoit nommé pseudomantbanon, très  
« savant maître ès ars de sa profession, qui  
« estoient : magie, cabale, thalmod, hypocrisie.....  
« *happelourderie*, fausse monnoie, safranerie. »  
[Alector. Roman, p. 35 b.]

**Happer.** [Saisir, attraper, prendre au vol :  
« Quant Renart choisit Chantecler, il le vodra, s'il  
« puet, *happer*. » (Ren. v. 1544.)

..... L'un *happe*, l'autre prent. [Besch. f. 250 d.]

[« Messire Bertrams *happe* ce mot et dist. » (Frois-  
sart, VII, 245.)

Il faut un peu le moult *happer*,  
Car, car je ne beuz pisca. [Path. Test. p. 133.]

« Ainsi commença la meslée des deux Lyons et  
« dura moult longuement, si s'entre *happèrent*  
« aux engles et aux dens qu'il n'y eut celui qui  
« n'eust plus de dix playes. » (Lancelot du Lac, III,  
fol. 2 d.) — « Le cas de saisine *juris presumptione*  
« est appellé possession juste, mais le cas de non-  
« vellepe peut estre diel saisine usurpée ou *happée* ;  
« pour ce qu'en huit ou en quinze jours ou plus,  
« l'on peut *happer* et faire une saisine et un  
« exploit, surquoy la complainte s'assied. » (Gr.  
Cout. de Fr. II, p. 139.)

**Haque.** [Cheval demi-hongre, à moitié coupé :  
« Oddo de Beuqua increpando Johannem de Forgis,

« quia sic tenebat unum equum *haque*, quod est  
« animal malitiosum. » (M. 187, p. 334, an. 1457.)

**Haquebute.** [Arquebuse : « Nostre queue estoit  
« defendue de trois cens Allemans, qui avoient  
« moult largement de conlevrines, et leur portoit  
« on beaucoup de *haquebutes* à cheval, et ceux là  
« faisoient bien retirer les Estradiots. » (Commin.  
t. VIII, p. 7.) De l'allemand *haken*, croc, et *büchse*,  
canon d'arme à feu, proprement arquebuse à croc.]

**Haquebutier.** Arquebusier : « *Haquebutiers*  
« et archiers commencerent à tirer roidement l'un  
« contre l'autre. » (Les Tri. de la Noble Dame,  
fol. 298 b.)

**Haquenée, s. f.** Cheval ou jument allant l'am-  
ble. L'amble s'appelle encore *hincané* en bas bre-  
ton. Voir HACHÈNEE : « Sont les chevaliers et  
« escuyers bien montées sur bons gros roncins, et  
« les autres communes gens du pays sur petites  
« *haquenées*. » (Froiss., éd. Buchon, I, 1, 34.) —  
« Dames à *haquenées*. » dames qui accompagnoient  
les princesses à cheval dans les cérémonies. (Perrin,  
Eloge historique de la Chasse, p. 95.) — « Marcher  
« sur la *haquenée* des cordeliers, » marcher à pied.  
(Oudin.)

**Haquet.** [Petit cheval : « Sus, sus, allez vous  
« en, haquet, Et pansez le petit haquet, et lui faites  
« bien la fitière. » (Coquill. Monot. du Puits.)]

**Haran.** Hareng. « Le droit de harène appartient  
« aux gens des comptes au temps de curesme,  
« comme les droits de verres, de roses, et à aucuns  
« presidens le droit de chevalerie. » (Laurière.) —  
On distinguait les *harans* de Fécamp. (Poët.  
av. 1300, IV, p. 1653.) — Les *harans* de Fronçelay :  
« Quiconque achète *haran* de Fronçelay et moruës  
« baconnées et maquereaux salez de marchand  
« estrange, il convient qu'ils soient ouverts dedans  
« tierce et clos dedans vespres sonnans. » (Ordonn.  
t. II, p. 358.) — Les harengs de Guernesey : « La  
« caque ou la poche sent toujours le *haran*, »  
proverbe encore en usage. (Cotgr. et Contes d'En-  
trap. p. 190.) — [On lit aussi dans Carloix, VI, 23 :  
« Voyez si ce meschant sceyt desguyser le *harane*  
« *sor*, » c'est-à-dire le complot.]

**Harangier, s. f.** Marchand de harengs :  
« Toutes fois qu'aucun des vendeurs (de harènes)  
« iroit de vie à trépas, il faudra qu'aucun y soit mis,  
« et celui qui mis y sera, sera esleu par les com-  
« missaires, appelez à ce les plus suffisans et con-  
« venables du dit mestier de *harangiers* et poisson-  
« niers ; ainz qu'il soit le plus convenable et expert  
« pour y estre. » (Ord. II, p. 359.) — « Plus bavard  
« qu'une *harangiere* du petit Pont. » (S. Julien,  
Mest. Hist. p. 273.) — 2<sup>e</sup> Femme qui dit des injures :

Des injures le titre est mis  
Ou y a de grandes matieres ;  
Pensez que ce titre est bien pris,  
Entre ces vieilles *harangieres*.

[Coquill. p. 59.]

**Harangue.** [1<sup>o</sup> Discours fait à une assemblée  
rangée en cercle (allemand *Hring*) : « Une pitieuse  
« et lamentable *harangue*. » (Marot, I, 340.) — « El

« par si bel ordre et notable *arange*, l'ot dit que  
« tous en furent esmerveilliez. » (Chr. de Pisan,  
Charles V, III, 43.) — 2<sup>o</sup> Contes, fables que chacun  
faisoit à son tour : « Catherine cognoit que la trois-  
« sieme *harangue* de la premiere nuit luy appar-  
« tenoit, tellement qu'avec un visage riant, luy  
« commença à dire en ceste maniere. » (Strap.  
t. I, p. 47.)

**Haranguer.** [« Versoris pour le tiers etat de-  
« moura de genoux une heure et demie autant  
« qu'il *harangua*. » (D'Aub. Hist. II, 247.)] L'infinif  
est pris substantivement, dans Cretin. p. 132 : « Ne  
« l'empesche suyvre son *haranguer*. »

**Haranguer.** [« La compagnie est contente-  
« ment du *haranguer* de la noblesse. » (Id. ibid.)]

**Haras.** [« Et li comte et li due et li baron et li  
« abbé et tout li autre grant homme qui ont pasture  
« suffisant, tiegnent *haras* de juments de six ou de  
« quatre au mains. » (Bibl. des Chartes, 3<sup>e</sup> série,  
V, 180, XII<sup>e</sup> siècle.) — « Les meridiонаux meurent  
« de jalousie à cause de quoy il ont les eunukes  
« gardiens de leurs femmes, que les grands sei-  
« gneurs ont en grand nombre comme des *haras*. »  
(Charr. Sagesse, I, 44.)]

**Harasse.** Boucher : « Il combat à pié avec une  
« targe que l'on appelle *harasse*, qui soit plus  
« grand de lui de demi pié ou plain paume, en  
« laquelle ait dens pertuis de commun au grant, en  
« tel endroit que il puisse son adversaire veir par  
« ceans pertuis. » (Ass. de Jérus. ch. XCIV.)]

**Harasement.** [Etat d'une personne harassée :  
« Les royaux, soit pour leur *harasement*, soit pour  
« estre prests de monter à cheval, estans sans  
« garde. » (D'Aubigné, Hist. III, 408.)]

**Harasser.** [« Le crocheteur et le savetier, tous  
« *harassés* et hallebrenez qu'ils sont de travail et  
« de faim. » (Mont. III, 335.)]

**Harballeur.** [« Gens qui persivent de jour en  
« jour les tavernes, jouteurs de fauz deis, man-  
« chers, deflueurs, *harballeurs* de gens pour argent  
« en autrement. » Hist. de Liège, II, 445, an. 1424.]

**Harcellante.** Qui agace, qui harcèle : « Ne  
« doivent mes amans estre d'une nature *harcellante*  
« ne doivent prendre plaisir à eux acuser l'un  
« l'autre de quelque faute. » (L'Am. Bessuse, 140.)

**Harcelle.** Diminutif de *hart*, lieu d'osier :  
« Des *harcelles* du bois vont les eschiers faisant. »  
(Enf. Haymon, v. 438.) — « Le suppliant a mal  
« prins certains gaules et *harcelles* que l'en nomme  
« osier. » (M. 176, p. 586, an. 1448.) — « Que nul  
« ne cueille *harcelles* sur autrui sauchis, ne pou-  
« pliers, sauchois, sur loix de 27 deniers blancs et  
« le domage rendre. » (Cont. de Mons, C. G. I,  
p. 833.) — « Lors chevancha ung peu avant et trouva  
« ung homme affablé d'une peau de vache et estoit  
« seint dessus d'une *harcelle*. » (Percefl. I, f. 66 b.)

**Hardaige.** Pâturage : « Pour éviter, tant que  
« possible sera, tous dangors et perils de la conta-  
« gion es bestiaux..... ne sera permis à aucun

« bourgeois et surséans du pays de chasser ou  
« mesler bestes venans de hors du lieu ou nouvel-  
« lement acquises avec le commun troupeau ez  
« *harditige*... sans en avoir premierement advertis  
« les mayeurs ou winaux. » (Cout. de Bouillon,  
Nouv. Cout. Gén. II, p. 864<sup>b</sup>.)

**Hardaille.** [Troupe de vauriens : « Iceulx  
« Galois et Tourhier commencerent à dire : Montez  
« amont, *hardaille* ; alez à la landie vo mere. »  
(Jl. 156, p. 451, an. 1401.)]

**1. Harde.** [Timon : « Une *harde* de charrete. »  
(Jl. 141, p. 157, an. 1391.)]

**2. Harde.** 1. Troupe de bêtes fauves (en alle-  
mand *Herde*, troupeau) :

Il vit dans un fonds entassez  
Bouze certs en *harde* aniassez. (Perrin, p. 400.)

2. Troupe d'hommes : « Le monde y venoit à  
« grandes *hardes*. » (Pèler. d'Amour, II, p. 663.)

**3. Harde.** [Forme féminine de *hart* ; lien qui  
rattache plusieurs couples de chiens ; de là au  
figuré : « Cette noble *harde* socratique du corps à  
« l'esprit. » Mont. III, 387.]

**Hardeau, Hardiau.** [Coquin : « Iceului Symon  
« dist à l'exposant plusieurs villenies et paroles  
« injurieuses en lui appellant *hardiau*. » (Jl. 118,  
p. 20, an. 1380.) — « *Hardeau* ainsi appellent-ils  
« aux champs un garçon et une garse une *hardelle*. »  
(Contes de Desperre, I, p. 141.)]

**Hardée.** [Botte liée par un *hart* : « Iceulx signi-  
« fians ont prins six *hardées* de lin. » (Jl. 100,  
p. 315, an. 1369.) — « Le suppliant vendi vint *har-  
« dées* de foings à Pierre le Queux. » (Jl. 146, p. 351,  
an. 1394.)]

**1. Hardele.** [1<sup>o</sup> Même sens que *hardée*, dans  
Renart, I, v. 847, 850, 865. — 2<sup>o</sup> Lien, hart. (Ibid.  
III, v. 23268, 23270.)]

**2. Hardele.** [Partie du vêtement, aux Mir. de  
Coincei, liv. I : « Nait cuevrechiés, manche ou  
« *hardele*. »]

**3. Hardele.** [Coquin, variante de *hardeau* ;  
« Iceului Yssebar dit au dit Goule qu'il estoit un  
« mauvez *hardele* hayneux et ligueur. » (Jl. 152,  
p. 67, an. 1397.) — « Laquelle Jehanne eust deslen-  
« giés les dittes trois jeunes filles, pour ce qu'elles  
« mençoient du fruit de la dite Jehanne... et leur  
« dist qu'elle les feroit battre, en les appellant san-  
« glantes *hardelles*. » (Jl. 118, p. 20, an. 1380.)]

**Hardelée.** [Trousseau de clefs, au Froissart de  
Kervyn d. M., p. 215, var. C'est une forme féminine  
de *hardel*, I.]

**Hardement, Hardiement.** [Hardiesse : « Se  
« vos cornez, n'iert mie *hardement*. » (Roland,  
v. 4710) — « Li secons livres vous parlera de ses  
« grantz chevaleries et de ses grantz *hardemens*. »  
(Joinville, § 6.) — « Tant par temptation de l'en-  
« nemy et de jeunesse, que aussi pour le *harde-  
« ment*, folles et simples manieres que avoit et tenoit  
« à l'environ d'icellui suppliant une jeune fille....  
« il la cogneut charnement. » (Jl. 178, p. 108,

an. 1416.)] — « Li fol hardis si est chel qui ne se  
« prend garde à l'quelle fin il puel venir de che que  
« il entreprend et chel qui fet son *hardement* en  
« point et en tans que il n'est mestiers ; si coume se  
« je aloie tous seus et desarmés, assaillir pluriex  
« personnes la ou mes *hardemens* ne porroit riens  
« valoir ete le appelle l'en fol hardement. » (Beaum.  
p. 8.) — « Si vosire incredible humanité a donné  
« *hardement* à l'ignorance de moy Jan Marot.  
« Prologue de Jean Marot, de Gaën, à la royne Anne,  
p. 6.) — « Onques fet *hardiement* ne fut en homme  
« ny en femme. » (Gérard de Nevers, 2<sup>e</sup> part. p. 78.)

**Hardi.** [Monnaie de Guyenne sous la domination  
anglaise ; elle valait trois deniers tournois. Elle tire  
son nom de Richard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, ou de  
Philippe III, roi de France : « Item avons ordonné  
« que dorenavant sera levé pour nous en la ville...  
« le droit de l'asize, qui y est acoustumé de lever,  
« c'est assavoir de soixante *hardis*, ung. » (Jl. 185,  
p. 209, an. 1451.) Le 18 octobre 1467, Louis XI  
ordonna de frapper des *hardis* copiés de ceux d'An-  
gletierre, parce que cette coupure de trois deniers  
s'accoutumoit au système duodécimal.] Le féminin  
a été pris substantivement pour faire un mauvais  
jeu de mots :

... Qu'en dye tu, pays de Picardie,  
En pique *hardye* et legiere en les faicts :  
Ne t'attens plus en riens que Picart dye :  
Trop est *hardye* de France alastardye.

Chasse d'Amour, p. 13.

**Hardicort.** [Eclaircir qui escarmenthe : « Bont  
« il avint que sitost que li *hardicort* les aprochie-  
« rent, il se mistrent au retraire. » (Martene, Ampl.  
Coll. V, 721.)]

**Hardie (robe).** [Synonyme de colle hardie :  
« Une robe *hardie* de pers à usage de femme. »  
(Jl. 169, p. 398, an. 1416.) On se trompait sur l'Éty-  
mologie du mot, qui devrait s'écrire *cotardie*.]

**Hardiement.** [Hardiment : « Qui fassent vo  
« besoigne bien et *hardiement*. » Saxons, 21<sup>e</sup> coupl.)  
— « Et li fr receuz des roiaus bien et *hardiement*  
« et brisierent leurs lances. » (Ménager de Reims,  
§ 99.) — « Car riens ne jure ne ne ment, De fame  
« plus *hardiement*. » (Rose, v. 18328.) Le compa-  
ratif de l'adverbe a été employé au xvi<sup>e</sup> siècle :

Nul mieuz que toy gentillime poïte  
Heur que chacun grandement souhate  
Fagonné un vers doucement naif  
Et nul de toy *hardiement* en France  
Va dechassant l'indoctine ignorance  
Docte, docteur et doctrine Baif. (J. De Bell. f. 508<sup>b</sup>.)

**Hardier, Hardoier.** [Attaquer, harceler :  
« Li remanz demourroient ici, et garderoient le  
« chastel et *hardieroient* aus roiaus. » (Mén. de  
Reims, § 103.) — « Et *hardierent* à cele bataille as  
« ars et as sjettes. » (Villehard. § 363.) — « Les  
« quelz en *hardoyant* l'un contre l'autre, icellui  
« suppliant donna audit Cerchemeau d'un petit  
« coustel par le ventre. » (Jl. 169, p. 238, an. 1416.)]  
Parlant du collège de Saint-François de Gennes et  
du château du même endroit, assiégés par les Gène-  
vois et défendus par les François : « Ce qui de tant

« les *hardia* que a coups immoderés repousserent  
« les Genevois. » (Jean d'Aulon, Ann. de Louis  
XII, p. 100.)

**Hardiere.** [1° Crémaillère: « Et met de l'ève  
« en la chaudiere Et la pendent à la *hardiere*. »  
(Du Cange, III, 626<sup>a</sup>.) — 2° Câble: « Lequel varlet  
« prinl la *hardiere* ou hemye faite de grosse corde,  
« propre à mettre un verrin ou grosse cheville de  
« bois, qui est mise parmi la viz du pressoir. »  
(JJ. 176, p. 78, an. 1441.)]

**Hardieté.** Hardiesse :

... La grande loyauté,  
Garnie de verité  
Qui est en foi  
Et la parfaite bonté,  
Plaine de *hardieté*  
Que g'i percoi,  
Me tient en jolieté  
En kece et en santé.

(*Froiss. Poës.*, p. 262<sup>b</sup>.)

**Hardine.** [« Et pour chel desgren, lidis sires et  
« si successeurs seigneurs de me dile maison de  
« Happlincourt doivent livrer *hardine* en leurs  
« yaves, près ou mares ausdis religieux, pour  
« refaire leur cauchie, leurs pons de Brie et leurs  
« moelins dessus diz. » (Ch. de 1348, Du Cange,  
t. III, p. 626<sup>b</sup>.)]

**Hare.** [Cris annonçant la clôture des foires de  
Champagne: « Tenetur integre et sine difficultate  
« persolvere, in proximis nundinis S. Johannis  
« Trecentisibus apud Treca, quatuor diebus ante  
« quam clametur *hare*, *hare*, tringinta marcas bono-  
« rum, novorum et legalium sterlingorum. » (Ch.  
de 1219, dans D. C. III, 626<sup>b</sup>.) — « De fidejussione  
« 1725 librarum Pruviniensium solvendarum in  
« proximo futuris nundinis Maii de Prayno apud  
« Pruvinum, octo diebus postquam clamabitur  
« *hare*, *hare*. » (Cart. de Champagne, an. 1230) —  
« Au quatrième jour de *hare* de dras de la foire  
« S. Jehan à Troyes. » (Ibid. an. 1294.)]

**Harele.** [1° Association illicite: « Sans faire  
« aucun *harele*, monopole, assemblée. » (JJ. 74,  
p. 60, an. 1343.) — 2° Sédition: « Et se nul est  
« trouvé qui face quelquehan ne *harelle*, il sera  
« pigny selon le cas. » (JJ. 173, p. 118, an. 1424.)  
— 3° « Quand le duc de Bretagne faisoit la guerre  
« avec ses sujets et ceux de l'evêque, son armée  
« s'appelloit *ost*. Quand l'evêque la faisoit il prioit  
« le bailli du duc de lui amener ses sujets et cette  
« armée s'appelloit *harelle*. » (Morice, Histoire de  
B. et. Préf. p. xxi.)

**Hareleux.** [Séditieux: « Icellui sergent dist que  
« c'estoit grant dommage que lesdis de Dieppe  
« n'estoient les testes coppées,.... qu'ilz n'estoient  
« que *hareleux*, traitres, rebelles à nous et faux  
« mailliés. » (JJ. 152, p. 236, an. 1396.)]

**Harenc.** [Hareng: « Quiconques ameine *harenc*  
« à Paris pour vendre en charreite ou à soumier,  
« il convient que li *harenc* soit tout d'une suite. »  
(Livre des Mèl. 270.) — « Et le *harenc* sor et blanc  
« et gisant doit quatre deniers de balage, et deux  
« deniers du millier. » (Id. 273.)]

**Harengere.** [Marchande de harengs: « Toutes  
« poissonnieres de mer ne *harengeres* ne doivent  
« riens audiet prevost, ne de place, ne autrement. »  
(Liv. des Métiers, 441.) On trouve aussi *harengresse*  
(Hist. de Liège, II, 434, an. 1429): « Ordinons que  
« les *harengresses* d'ores en avant ne vendent  
« autres poissons que harens, bockhoux fendus. »]

**Harengerie.** [Marché aux harengs: « La halle  
« au blé, la draperie, la *harengerie*. » (Liv. Rouge  
de la Ch. des Comptes, fol. 18<sup>a</sup>, an. 1297.)]

**Harengier.** [Marchand de harengs: « Thomas  
« Helie *harengiers*, print sous l'ombre de nostre  
« poissonnier.... cinq barris de caquelaren à nostre  
« pris. » (JJ. 78, p. 178, an. 1350.)]

**Harcour.** [Qui tient un haras. On lit dans  
Martène (Anecd. t. III, col. 1483): « C'estoient les  
« trois connestables: De bons chevaux en leurs  
« estables Plusours avoient assez toujours: Car ils  
« estoient bons *harcours*. »]

**Harer.** Harier. [Exciter. Comparez l'anglais  
*to harry*, tourmenter: « Huguenin et sa femme....  
« *harerent* et firent courir lesdis chiens aus dis  
« moutons. » (JJ. 119, p. 74, an. 1339.) — « On  
« nous hue, on nous *haré*, on nous menace, on  
« nous chasse, on nous bat. » (Cymbalum Mundi,  
page 133.)]

**Haren.** [Cris de haro: « Le duc de Normandie  
« a la court du cri de *haren*, et en doit fere venir  
« enqueste, assavoir se il fu eriez à tort ou à droit:  
« quer nus ne doit erier *haren*, fors par trop grand  
« besoing, si comme par feu, par harrons, et par  
« homicides. » (Anc. Coul. de Norm. part. 5, ch. V.)]

Madame dist: fieiez, fieiez, *haren*

Quant recorder je li veiel mon affaire. (*Froiss.* p. 325<sup>b</sup>.)

[On lit encore *haren*, dans les Chron. édition  
Kervyn, t. X, p. 311.]

**Hargne.** [1° Bernie: « Reduisant une *hargne*,  
« si on oit des vents comme un gargouillement, on  
« la juge intestinale. » (Paré, Introd. 23.)] — On  
représentait au roi Louis XIII, qui s'exerçoit con-  
tinuelement à sonner du cor, que cela faisoit  
venir des *hargnes*. (Mém. de Bassompierre, II, 142.)  
— 2° Peine, tourment, chagrin, inimitié: « Quoi,  
« ce dit le seigneur Eusebe, il y a donc de la *hargne*  
« parmi les plus grands delices que j'eusse seu  
« penser. » (Contes de Chol. fol. 137<sup>a</sup>.) — « Leurs  
« *hargnes* et leur malignité. » (Ess. de Mont. t. III,  
p. 121.) — « Entre les habitants de Bysance et les  
« Atheniens.... s'estoit mise une *hargne* grande....  
« les uns croioient sans cesse sur les autres. »  
(Vrai et Parfait Anouar, fol. 279<sup>b</sup>.)]

**Hargneux.** Chagrin, maussade. [Ne semble pas  
venir de *hargne*, hernie, comme le dit Paré, VI, 44:  
« Qui a à faire à *hargneux*, douleur lui croist. »  
(Ménagier, II, 3.)] — « Je fais les complexions tristes  
« et les hommes *hargneux* comme les empestés. »  
(Essais de Montaigne, III, p. 416.)]

**Hargoter.** Hargouter. Harigoter. Har-  
goutement. [S'asticoier, comme on dit vulgaire-  
ment; action de se maltraiter: « Icellui Mahilet se

« leva de la table et print ledit Gilet par la poitrine, et ledit Gilet lui semblablement, et lenoient et » *hargotoient* l'un l'autre forment. » (Jl. 118, p. 88, an. 1380.) — « Lequel Durant dit que le suppliant » menoit *hargotier* sa femme aux compagnons de » Paris. » (Jl. 145, p. 240, an. 1393.) — « A laquelle » femme icellui Barthelmeui dist ces mots : « Avance » loy, si te va faire joüner, qui est à entendre *hargotier*. » (Jl. 158, p. 111, an. 1463.) — Dans la vallée d'Yères, *hargotier* est labourer avec de mauvais chevaux. — « Jehan Roussel se traist » par devers ledit Jehan Manchon, yeullui prist » par le capperon, feri et *hargouta*, et list plusieurs » injures. » (Jl. 84, p. 729, an. 1356.) — « Willanmes » Kenars de En, pour che qu'il mist main à un sergent et le *hargouta*, banis. » (Liv. Rouge d'Abbeville, fol. 56<sup>v</sup>.) — « Iceulx Pierre et Jehannot Baillet » prinrent ledit Fremin par la barbe et par la » poitrine en lui tirant et saclant; et pour le tirement et *hargoutement* qu'il faisoient l'un à l'autre » cheïrent par terre. » (Jl. 100, p. 208, an. 1369.)

**Hargoteur.** Batailleur : « Le suppliant dist à » Bertran Ogier: tu n'es que un tricheur, et un » plaideur, et un *hargoteur*. » (Jl. 223, p. 164, an. 1410.)

**Harria.** Aria : « Ung grand *harria*. » (Coquillart, Enquete d'entre la Simple et la Rusée.) — « *Harrias*. » (Palsgr. p. 18.)

**Haribourras.** Nom comique des atours, dans Deschamps, f. 327<sup>v</sup> :

Atournez vous mes dames autrement  
Sanz emprunter taut de *haribourras*.

1. **Haricot.** Ragoût, dans Cotgrave qui en décrit trois modes de préparation.

2. **Haricot.** (Ce nom n'a été donné au légume qu'au xvi<sup>e</sup> siècle. On disoit auparavant fève ou fève blanche, comme en Normandie; les marins l'appellent encore *fajot* et les Saintongeais *moyette*. Comme le légume entrail dans les haricots de mouton, on a dit fève de haricot, puis simplement haricot.)

**Haridelle.** « Meschante *haridelle* de cheval. » (Pasquier, Lett. I, p. 724.)

**Hariquidam.** « *Hariquidam* ou bienvenue » « que tous les apprentifs paient chacun en droit soy. » (Jl. 195, p. 1063, an. 1474.)

1. **Harle.** [Hâle, air chaud : « Taut par la mauvaise garde, comme pour le *harle* et air du temps, » laditte playe porroit estre engrincée. » (Jl. 156, p. 207, an. 1401.)]

2. **Harle.** Sorte de vautour. (Cotgr.)

**Harmeré.** C'est peut-être mauvaise lecture, au reg. Jl. 147, p. 245, an. 1395 : « Un nommé Regino » d'Albinhae, bastart, homme *harmeré* de sa mauvaise vie. »]

**Harmier.** « Ainsi que Pierre Blindel *harmioit* » « son conseil ou bazelaire au devant de son dil

« frere par jeu, comme dit est, et en disant, mon » frere, tu n'en aras pas. » (Jl. 112, p. 195, an. 1378.)

**Harmonie.** [Sans aspirée, dans la R. se, vers 17151 : « La font entre eus lor *harmonies*, Qui sont » « causes des mélodies. »]

Et le beau sein, et la bouche et les yeux

De ma deesse, où le ciel curieux

Mist de la beauté la plus douce *harmonie*. (Jouy, 137.)

« Les gorgelles des oyseaux qui chantoient en » douce *harmonie*. » (Tahureau, Dialog. p. 491.)

**Harnacher.** [1<sup>o</sup> Equipier, armer : « Adone » veissiez barons et chevaliers *harnachier* de chevaux et d'armes, et de quanque il leur convenoit. » (Mém. de Reims, § 252.) — « Le sire Polon » de Xaintrailles tout *harnaché* d'orfavrerie. » (Vig. de Ch. VII, II, 72.) — 2<sup>o</sup> Mettre le harnais à un cheval : « Il falloit tant de temps à les deslacher et » *harnacher*. » (Mont. I, 365.)]

**Harnacheure.** Equipage, couverture d'un cheval. « Venoit le chevalier, sur un cheval couvert » d'une courte couverture en manière de *harnacheure* » de satin cramoisi frangé de franges d'or et fut la » diete couverte toute chargée de grosses campanes » d'argent à façon de campanes de vache. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 557.)

**Harnas, Harnois, Harnois.** [1<sup>o</sup> Armure, armes défensives : « Du sanc des bestes ont lor cors » ensanguantez, Lor *harnois* e lor lions en sont » avironnez. » (Wace, Rou, 1781.) — François I<sup>er</sup> s'enfrentenant avec le sénéchal de Poitou, ayeul de Brantôme, sur la bataille de Pavie et sa prison en Espagne, « lui en raconta force belles parcellances, ritez, jusques à luy dire quel cheval de bataille il » avoit ce jour la et quel *harnois* (ainsi parloit-on » lors) en lui specifying toutes les pièces dont il » estoit armé et qu'on les portoit alors. » (Brant. Cap. fr. I, p. 308.) — « Trouverent l'autre chevalier » qui mettoit neufes lauyeres à son *harnois* de » bras. » (Percef. I, f. 80<sup>v</sup>.) — « Au lieu ou il venoit » loger, il ostoit le *menu harnois*, et retenoit le » corps de sa cuirasse. » (Mém. de Commines, 358.) — 2<sup>o</sup> Armes offensives. « Tout homme qui est trouvé » de nuyt par la ville à port d'armes, aprez quevre » feu sonné, est amendable et le *harnois* confisqué, » « s'il n'y a clarlé avec luy, car la clarlé le sauve. » (Thamass. Cont. de Berry, p. 339.) — « Si après » qu'un a blessé un autre, il se depart de luy de » trente pas loin, ou bien qu'il remette son *harnois* » dedans le fourreau et après retourne blessé de » rechef, en ce cas doit une autre amende. » (Cont. Gén. II, 683.) — 3<sup>o</sup> Armes à feu. « Qui tirera *harnois* » malicieusement en rue d'aucune ville ou lieu, » « payera six sols bons au seigneur et à la ville » « supposé qu'il n'en passe aucun; car au dit cas et » « que blessure s'en fasse sera puny en outre arbitrairement. » (Cont. de Marsan, dans le X. C. G. t. IV, p. 906<sup>b</sup>.) — 4<sup>o</sup> Bagages :

*Harnois* et toute la frapaille  
Qui rien ne surent de bataille  
Fist dejuste le mont ester.

(Brut, f. 94.)

5° [Meubles, ustensiles : « Li *harnas* de Rumigni « baillié à Jaquier et Rogier de Houcencour. » (D. C. sous *Harnasium*.)] — 6° Habillemeut :

De bons *harnois*, de bons chaçons velus, D'escalillons de sollars d'abbaye, Pourpous fourrez les platos par dessus. [Desch. 231 4.]

7° Fillets de chasseurs ou de pêcheurs : « Que nul « ne nulle ne tende aux perdrix sur l'amaende de « soixante sols et en aucuns lieux, sur l'amaende de « dix livres et le *harnais* perdre. » (Bout. Som. Bur. p. 507.) — 8° [Équipage d'un cheval : « Nul ne puet « ouvrir au diemenche... se ce n'est pour enarmer « un esen au besoing, ou pour metre un estrier et « un poiral à une sele ou un *harnais* à some ata- « chier. » (Liv. des Métiers, f. 211.)] — Bandonin, C<sup>o</sup> de Guines, laisse à ses filles ses « carettes à lot « les kevans e a lot le *harnais*.... ses hauberjons é « autre menu *harnais*. » Duchesne, Gén. de Guines, page 283, tit. de 1241.) — 9° Engin, dans un sens obscène :

J'ay tres bonne volenté mes  
La force et pouvoir sont perdus  
Car tendre ne veulent mes *harnois*. [Desch. f. 333 4.]

10° [Tumulte : « Faut-il faire si grant *harnois*, « s'il a donné une bulle ou deux au tabellion de la « ville. » (Jf. 139, p. 50, an. 1494.)] — 11° « *Harnois* « de *gucule*, » provisions de bouche. « La chair de « pourceau, va repliquer un autre, sera tant bonne « que vous venderez, si est-ce qu'il n'est icy ques- « tion que de *harnois* de *gucule*. » Bouchet, Serées, p. 87.) — 12° Entreprise. Monsieur de Chabanne promet à Louis XI : « Au cas que mon dit seigneur « le roy meneroit guerre au duc de Bretagne, de « jamais ne l'accompagner ne suivre hors du « royaume, ny avec luy courir en la dite duché ne « pais du duc, n'y y faire entreprise, pillerie aucune, « ny entreprendre *harnois* ne faire chose quelcon- « que... qui porte préjudice au dit duc. » L'hermine de Soliers, cabinet du roy Louis XI, à la suite de Commines, t. IV, p. 229.)

Expressions :

1° « Faire vider les *harnois*, » désarçonner quel-  
qu'un. Parlant de joutes : « Le sire de Saint Py le « consumit si fort et si roide qu'il lui fit *vider les* « *harnois* et cheut le chevalier anglois à terre. » (Froiss. liv. IV, p. 42.)

2° « *Harnois* ne vaut rien qui ne se defend. » (Côlgrave.)

**Harnicheur.** [Voiturier : « Guiot, dit Rolot, « *harnicheur* et gourmet de vins demourant à « Bruieres en Launois. » (Jf. 157, p. 396, an. 1405.)]

**Haro.** [Appel à l'assistance publique et invoca-  
tion à l'autorité judiciaire. D'après l'ancienne opi-  
nion, *haro* représentait *ha harou* ; on implorait  
l'assistance de Kollon, premier duc de Normandie,  
qui fut un grand justicier. G. Guizot l'interprète  
différemment et le dit inspiré par les ravages des  
Normands : « Cis rois iert Rous ; pour ce orioient  
« Normans qui en son tans faioient droît vers  
« Chartres comme garous. De toutes parts : « Ha  
« Rous, la Rous. Con tu nous mannes malcement. »

(v. 4721.) Mais ce cri était connu et avait ses effets  
ailleurs qu'en Normandie. (Voir HARA, HAMA.) Tou-  
tefois, c'est en Normandie que le *haro* eut ses  
règlements les plus exacts et sa autorité la plus  
étendue.] — Lorsqu'on trouvoit sa partie et qu'on  
voulait la mener devant le juge, on criait *haro* ; elle  
était obligée de vous suivre ; l'un et l'autre demen-  
roient en prison ou étoient tenus de bailler caution.  
Ceux qui entendoient ce cri étoient obligés d'aller  
prendre celui sur qui il avoit été fait. Il y avoit des  
raisons pour lesquelles on pouvoit crier *haro* et  
des peines portées contre ceux qui pouvoient ce  
cri sans sujet. L'usage en étoit restreint aux cas  
d'alienat entraînant la peine capitale et relevant  
du droit de haute justice, comme meurtres, incen-  
dies, vols à main armée. Ceux qui entendoient ce  
cri étoient obligés d'aller prendre celui sur qui il  
avoit été fait. « Anquel cry et *haro* tuit cil qui l'or-  
« ront, s'ient tenus à aller et prendre celui qui  
« feoit..... prise ou pris contre nostre defense et  
« celui prins livrent et baillent à la justice du lieu. »  
(Ord. des R. de Fr. t. I, p. 507.) — « Qui crier *haro*  
« sans appert peril, il doit avencer au prince, et  
« s'il n'ye qu'il ne le crya pas, le prince peut en-  
« querir par les prochains d'illec et par ceulz qui  
« Poyrent. » (Anc. Cout. de Norm. fol. 74<sup>v</sup>.) — « De  
là, dans tous les privilèges du roi pour imprimer,  
la formule : « Nonobstant clamour de *haro*, charte  
« normande et lettres à ce contraires. »] Par extension,  
le mot signifié : 1° Cri de guerre, alarme.  
Parlant de plusieurs chevaliers du parti du comte  
de Flandre qui, ayant passé le pont Amenin, vou-  
loient surprendre quelques villes de Flandre : « Le  
« *haro* commença à monter et les villes voisines  
« commencerent à sonner leurs cloches. » (Froiss.  
t. II, p. 202.) — 2° Cri au feu.

Puis escrie : *haro* le fu

Cil de la vile, qui grand fu :

Y acorent tuit à brève. [Fobl. de S. G. f. 51<sup>v</sup>.]

3° Cri pour appeler du secours contre des assas-  
sins. Parlant d'une baronne qui avoit fait assassiner  
son mari : « La fame.... osta toutes les choses par  
« quoi l'en se puist apercevoir que ou le lavast et  
« puis leva le cri et cria : *har* ou *harou*, l'en me tue  
« mon baron. » (Beaumont, p. 319.) — 4° Cri de  
doulour, plainte. D'après l'Hist. des III Maries en  
vers, Hérode, mange des vers, crioit *harou*. —  
*Harou-las*, cris d'un homme à qui l'on fait souffrir  
de grands tourments. (Aron, de S<sup>t</sup> Denis, t. I, f. 36<sup>v</sup>.)  
— 5° Pour cri de colère : « Lors fat si courroucé  
« que a pen qu'il ne orioit *haro*. » (Perec, II, 32.)  
— 6° Exclamation. Parlant de Phaëton emporté par  
les chevaux de son père :

Moult est Phaëton en grant balour :

*Harou*, dist-il, et qu'a-je enpris ?

Trop sont de grant orgueil espais

Ces chevaux qui eusi m'emportent. [Froiss. poés. 183 4.]

Hola. « Je vos en dirai trusqu'a *harou*, » c'est-à-  
dire jusqu'à ce que vous disiez *hola*. Rom. d'Andi-  
gier, ms. de S. G. f. 65<sup>v</sup>.)

**Haroder**, p. 1<sup>o</sup> « *Haroder* qu'aucuns escrivent  
« *haravoder* n'est pas ce qu'on dit, crier *haro* sur

« aucun, ains crier par langoen ou reprehension  
 « après quelq'un ; comme il me *harade* tant que  
 « je quitteray le voisinage. » (Nicot. — 2° Persécuter par plaisanteries : « A la cour ordinairement est  
 « de costume a faire la guerre aux jeunes gens à  
 « leur commencement de leur avènement et les  
 « harceler et *harauder*. » (Brant. Cap. fr. III, 429.)

**Haroyer.** [Voir HARER, HARER ; malmenier :  
 « Qui guerroyoit et *haroyoit* tout le pays. »  
 Froiss. VIII, 372.]

**Haroubettes.** [Charivari : « Iceelui Thibaut  
 « avoit dit qu'il iroit (à Rouencourt, en la prévôté  
 « de Montdidier) à un esbatement, que on dit *harou-*  
 « *bettes* ou charivari. » (J. 160, p. 427, an. 1406.)  
 On lit *haroulletes*, au reg. JJ, 161, p. 71.]

**Harpaill** est une horde de bêtes sauvages. « Le  
 « mot est ainsi formé de ce que tels animaux ne  
 « font que harper et endommager ou elles se ren-  
 « contrent et par métaphore on dit un *harpaill* pour  
 « une compagnie de mauvais garnemens. L'assem-  
 « blée desquels on appelle aussi *harpaill*. » (Nicot.)  
 — « Lequet Eslienne les appella *harpaill*, ribau-  
 « daill. » J. 113, p. 304, an. 1378.] — Par suite,  
 le mot signifie pillage :

J'ai veu grans bledz et paillé  
 Par les champs rapiner  
 Tous biens a la *harpaill*. (Molière, p. 164.)

**Harpaillieur.** Bandit, fripon. « On appelloit  
 « *harpaillieur* du lems de Nicot un de ces chiens  
 « qui s'allroupent pour voler les pauvres gens de  
 « la campagne. » (Le Duchat, sur Rab. II, p. 248.)

**1. Harpe.** [Instrument de musique : « Regehis-  
 « sez al seigneur en *harpe*, en saltier de dis cordes,  
 « cantez à lui. » (Lib. psalmod. p. 39.)] — Parlant de  
 Chiron qui apprit à Achille à jouer de la harpe :  
 De son de *harpe* et d'accordance. (Ovide de Arte, f. 93.)

Expressions :

1. « Il mania très bien ses *harpes*. » (Colgrave.)  
 Pour dire : il vola.

2. « Jouer de la *harpe*, » dérober, parce qu'en  
 jouant de la *harpe* on a les mains crochues. (Id.)

**2. Harpe.** Pierres d'attente : « Toutes jambes  
 « ou membrures de pierre de taille, parpeignes  
 « assis au rez de chaussée, on en terre moytenne  
 « entre deux voisins, ou il y a *harpes* faisant par-  
 « temens d'une part et d'autre, c'est à sçavoir, par  
 « devers chacun des deux voisins, font borne et  
 « division de moytoyrie. » (Ord. 1485.)

**1. Harper.** [1° Jouer de la harpe : « Encanteyres  
 « estoit moult sages ; Les lues faisoit en l'air voler  
 « Et les asnes faisoit *harper*. » (Flore et Blanchell.  
 810.) — « Encommença le menestrier de *harper* le  
 « troy de la complainte. » Perceforest, t. V, fol. 71.] —  
 2° Prendre la forme d'une harpe : parlant d'Ilippo-  
 mène et Atalante qui avoient profané le temple de  
 Pallas :

Les dieux tournent les yeux, et la mere entourée  
 Pensa de les noyer dans Styge tant jurée.  
 La peine lui sembla legere pour l'ait ;  
 Donc sans les mettre à mort leur figure défait.

En houpeaux de poil roux leur blonde chevelure  
 Se change assauvant leur douillette encolure  
 D'espaule et d'estoniae en large se *harpan*  
 Evitez par le flanc desja panchein rampans. (Baif, 187.)

**2. Harper (se).** [Se saisir violemment l'un  
 l'autre : « Jointet que vous ne les desprenez pas à  
 « vostre poste quand ils se sont une fois *harpez*, et  
 « demeurez à la misericorde de leur combat de  
 « deux chevaux fougneux. » (Montaigne, III, 278.)]

**Harpeur, Harpeur.** s. Joueur de harpe.

Au siege ala comme jogleur  
 Sy faut qu'il estoit *harpeur*  
 Il'avoit apres a chanter  
 Et lais et notes a harper. (Brut, f. 60.)

« Devant lui y avoit ung *harpeur* qui lui notoit  
 « le lay d'Orlay. Si plaisoit tant au roy a escouter  
 « qu'il n'y avoit nul qui osast mot dire. » (Lanc. du  
 Lac, II, l. 36.) — « Pages de la musique *harpeurs*,  
 « ou jouteurs de harpes. » (Estats des off. des ducs  
 de Bourgogne, p. 53.) — « Cil violeur, et tuit cil  
 « *harpeur*. » (Auberi, dans D. C. III, 631.)

**Harpeur.** [Harponneur : « En ce mesme hostel  
 « se herbergast Jehan de Villepointe, *harpeur* de  
 « marée. » J. 91, p. 153, an. 1361.]

**Harquebousier.** Arquebuser. « Soixante et  
 « six mille hommes de pied, vingt et six mille *har-*  
 « *quebousiers*, deux cents grosses pieces d'artille-  
 « rie. » (Rab. I, p. 289.)

**Harquebuse.** [V. HAQUERTE : « Il fist desmonter  
 « environ 70 *harquebuses* à crocq de dessus leurs  
 « chevalets et les list porter par ses gardes. » (Carl.  
 VI, 15.)] — « Bedans et en la grand' fenestre sur la  
 « cheminée, trois *harquebutes*, (c'est pitie il faut à  
 « ceste heure dire *harquebutes*, et on joignant, la  
 « perche pour l'espervier et plus bas à costé les  
 « tonnelles, esclotieres, rets, filets et autres engins  
 « de chasse. » Contes d'Entrapel, p. 315.)

**Harquebuserie.** s. 1° Nom collectif des arque-  
 buses : « On ne tirera l'artillerie, *harquebuserie* ny  
 « autres choses l'un contre l'autre. » (Brant. Cap.  
 fr. I, p. 143.) — 2° Nom collectif des troupes armées  
 d'arquebuses. « Furent defaillits par l'infanterie et  
 « *harquebuserie*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 56.)

**Harrebane.** [Femme de mauvaise vie : « Lequel  
 « Jaquemart dist à icellui sergent qu'il n'eust pas  
 « osté ledit baston à une mauvaise *harrebane*. »  
 (J. 165, p. 229, an. 1411.)]

**Harrier.** [Voir HARER, HARER ; molester : « Le  
 « suppliant dist que ce estoit mal fait de ainsi vou-  
 « loir *harrier* et travailler les marchans forains. »  
 (J. 160, p. 68, an. 1405.)]

**Harry.** Cri usité pour faire marcher les bêtes et  
 exciter les chiens à la chasse. « *Harry*, bourriquet,  
 « termes dont on se sert en Languedoc pour exciter  
 « les anes à marcher. » (Duchat, sur Rab. I, p. 67.)  
 Parlant d'un rebus fait sur Anne de Montmorency :  
 « M' le connestable estant retourné à la cour, ils  
 « representent un asne qui avoit un mors de  
 « bride à contrebours et l'un disoit : Eh qui a mis  
 « mon mors ainsi ? L'autre, qui venoit après et qui  
 « touchoit l'asne respondit *hary, hary* voila la plus



« sottie et la plus fade plaisanterie et rencontre dont  
« on oüit jamais parler. » (Brant. Cap. fr. I. II.)

**Harsegaye.** [« Le suppliant d'une *harsegaye*  
« on demi lance trappa par la poitrine icellui cava-  
« lier. » (J. 167, p. 333, an. 1414.)]

**Harsel.** [Porte faite de claires et de branchages,  
comme *haïse*, *haïson* : « Lequel Jehan estant sur  
« ycelles seillettes pour advenir plus hault à forer  
« un *harsel* pour elorre sa court. » (J. 156, p. 82,  
an. 1401.)]

**Hart.** [1<sup>o</sup> Lien d'osier : « Le lia fermement à  
« quatre *hars* torses. » (Chr. de S<sup>t</sup> Denis, I, 146.) —  
« *Hart* est le lien d'un fagot ou d'une bourrée à  
« Paris; qu'on appelle une riorte en mon benoit  
« pays; parquoy j'entends que quand on erie de par  
« le roi, sur peine de la *hart* (*hart* est *feminin*  
« *generis*) vault autant à dire que sur peine de la  
« corde; je dis qu'on s'aïdoit des branches des  
« arbres pour espargner le chanvre. » — « Sentir  
« la *hart*, vault autant à dire que chatouilleux de la  
« gorge. » (Despér. 97<sup>e</sup> conte.) — 2<sup>o</sup> Corde dont on  
« étrangleit les criminels : « Ou il l'en amant pris en  
« chaine ou en *hart*. » (Sax. XIX.)]

**Has.** [Enjambée : « L'uyz dudit Basin, qui est  
« près de la maison ou demouroit ledit Colin, à  
« huit ou dix *has*. » (J. 142, p. 44, an. 1391.) —  
« Lequel Henricz chancela et chut si comme à trois  
« ou quatre *has* de là, où il eut le cop. » (J. 162,  
p. 381, an. 1408.) — « A trois *has* ou environ près  
« dudit hostel, Bezanzon Darboys a esté trouvez  
« navrez. » (J. 130, p. 7, an. 1386.) — « Avant que  
« le suppliant et son frere feussent près d'icellui  
« Robert d'environ soixante *has*, autrement enjam-  
« bées. » (J. 170, p. 211, an. 1418.)]

**Hasard.** [1<sup>o</sup> Jeu de dés : « Comment le due  
« Godefroy fut requis de lever le siege de *Hasart*,  
« ou le jeu des dez fu trouvez. Il advint, ne demora  
« guerres, que Rodoans, li sire de Halape, ot con-  
« tens et guerre à un sien baron qui estoit chaste-  
« lein d'un chastel qui a non *Hasart*. El Hazart, et  
« sachiez que de la vint li geus de *hasart*, et fu  
« trouvez li geus de dez qui einsint a non. » Guill.  
de Tyr, cité par de Laborde, Emaux, p. 247.) —  
2<sup>o</sup> Le nombre six amené aux dés : « Senio dicitur nu-  
« merus senarius, gallice *hasart*. » J. de Garlande,  
dans Paris, sous Philippe-le-Bel, p. 592.) — Quand  
on amène le double six, on marque dix-huit; de là  
le passage suivant:]

Lors dist l'un : gettez, c'est raison,

Pour veoir qui le dez aura,

*Hasart* beau de or y parra,

Dist celi qui getta dix et huit. (Desch. fol. 391<sup>b</sup>.)

3<sup>o</sup> [Joueur : « La femme dudit Henry dist aux diz  
« Robin et Gosselin : aiez vous hors de ceans, vous  
« n'etes que un *hasart*; et ledit Robin dist : je ne  
« suis point *hasart*; cellui est *hasart* qui joue sa  
« femme aux dez. » (J. 158, p. 281, an. 1403.)]

**Hasardé.** [Téméraire : « Que lesdits douze  
« clers... tiennent les escrits de la dite chambre  
« (des Comptes) secrets..... et qu'ils ne soient ni

« *hazardé* de les porter hors de la dite chambre. »  
(Ord. VII, p. 262, an. 1388.)]

**Hasarder.** [Jouer aux dés : « Jehan le Picart  
« qui ne scavoit d'autre bien que de *hasarder*,  
« taverner et bordeler. » (J. 161, p. 260, an. 1407.)]

**Hasardeur.** [Joueur : « Et celui qui joue as  
« dez, le *hasardeur*, on qui acquiert par jeux sem-  
« blables. » Ethique d'Oresme, III.) — On lit dans  
Villon (Ballade de la Bonne Doctrine) : « Pipeur ou  
« *hezardeur* de dez. »]

**Hasardeusement.** Témérairement. Parlant  
d'une victoire remportée par M. de Guise sur les  
Huguenots : « Tout a coup il s'escria : allons, compa-  
« gnons, tout est à nous, la bataille nous est gagnée;  
« et puis donnant fort *hasardeusement*, s'en ensuivit  
« le gain total de la victoire. » (Brantôme, Cap. fr.  
I. II, p. 101.)

**Hasardeux.** [Téméraire : « Personnage *hasar-*  
« *deux* outre mesure, et hardy sans discretion es  
« perils de la guerre. » (Amyot, Pelopidas, I.)]

**Hasé.** [« Ardez, ardez, mettez tout à feu et à  
« flambe : aux *hases*, aux *hases* villains Bourgui-  
« gnons. » (J. 168, p. 237, an. 1415.)]

**Hasear.** [Porte à claire-voie, comme *heze* :  
« L'uyz d'icellui hostel estoit seulement fermé d'un  
« *hasear*. » (J. 184, p. 341, an. 1453.)]

**Haste.** [Hâte : « Tozjors la fist garder en cham-  
« bre Plus por peor que por le *haste*. » (Chr. de  
Troyes, Cliget, dans Holland, Chrestien, p. 38.)]

**Hasoy.** [Ronces : « Item que les bos et espines  
« ou *hasoy*. » (Cart. de Corbie, 21, f. 321, an. 1403.) —  
« Et sera tenuz ledit Pierre de essarter et des-  
« truire les *hasoys*, estans sur ladite mesure. »  
(Id. fol. 330, an. 1430.)]

**Haspe.** Verrou. Comparez l'anglais moderne  
*hasp* : « Come le donour rien ne eyl en le ten et le  
« ten soit principal maner et mées, adonques s'uffit  
« al donour en presence de frankz tennantz a  
« delivrer all purchassour sa seïnsie par le *haspe*  
« ou par le anel de l'uyz ou par enclosture de la  
« porte. » (Britton, Loix d'Anglet. ch. XL, f. 102<sup>b</sup>.)

**Haspeler.** v. Dévider : « Meleau *haspeloit* à  
« longue loise, et au filler Nabon fist son devoïr. »  
(Perecf. V, fol. 112<sup>d</sup>.)

Ne ja n'aura entre pasture

Que au filler vint gaigné;

Et s'il luy venoit compaignie,

De *haspeler* seroit sa maistrie,

Ou de sa vie n'auroit cure. (Ibid. fol. 112<sup>b</sup>.)

**Hasple.** s. Dévidoir : « Quenoïlles, *hasples* et  
« fustiaux. » (Desch. fol. 442<sup>c</sup>.) — « *Hasples*, ne  
« fuseaus ne keuteles. » (Froiss. Poés. fol. 424<sup>b</sup>.)

1. **Haste.** [Hâte, promptitude : « Pourquoi m'as  
« envoyée en grant *haste* et en coïte. » (Berte,  
c. XXIX.) — « Car qui est pleins de fole *haste* A la  
« fois son bon tans en gaste. » (Bl. et Jehan. 1521.)  
Dans Froissart, *sus haste* signifie à la hâte. (II, 183.)

2. **Haste.** Promptement expédié : « Bonne chose  
« est au bailli de souvent tenir ses assises au mains

« de six semaines à autre ou de sept, car les droits  
« en sont plus *hastes* et si en est ou miex reman-  
« brans, et si en est l'assise mains chargée et plus  
« tost delivrée. » (Beaumanoir, p. 13.)

**3. Haste.** [1<sup>e</sup> Lance, pique : « Pour charge de  
« piques, javelines et autres *hastes* de bois, fraissé,  
« au. s. tournois. » (Du Gange, l. 455<sup>e</sup>, an. 1544.) —  
2<sup>e</sup> Aiguillon : « Durand Jarric portant à son col une  
« *haste* ou aguillade pour toucher les beufz. »  
« JI. 266, p. 263, an. 1479.) — 3<sup>e</sup> Broche : « Iceelui  
« de la Bouce prist un *haste* ou broche de fer. »  
« JI. 158, p. 178, an. 1404.) — 4<sup>e</sup> Viande cuite à la  
« broche : « Levez vos sens, dame Bersent, Fetez li un  
« petit de *haste*, Be deux roignons et d'une rale. »  
« Ren. rt, 279. — 5<sup>e</sup> Echiné de porc : « Et n. *hastes*  
« de porc lome de n. piés. » (Viol. v. 4040.) —  
« Une *haste* de porc à quelque jour que la feste  
« soit, mais se elle estoit au vendredy. » Liv. des  
« Mét. II, f. 5. — 6<sup>e</sup> Mesure agraire : « Item un *haste*  
« sus la voie de Berseneeles. » (il. 71, p. 56, an.  
1335.) — « Iceelui Jehan avoit cuilli ou fail cuillir  
« et moissonner deux *hastes* de terre, que le sup-  
« pliant estimoit à la somme de deux boyssaux. »  
« JI. 195, p. 141, an. 1468. ]

**Hasteement.** [En hâte, dans Froiss. II, 300.]

En chantant, proi des millors non per,  
O n'ai poier de priser hasteement  
Qu'ele ait de moi merci hasteement  
S'ens des dolours vuet en joie torner. [P. ar. 1360, II, 845.]

**Hastelet.** Petite broche, hôtelet.

**Hastelle.** Bêche, fison : « Le suppliant print  
« un fison de feu appelle *hastelle* au langage du  
« pays Auvergne. » (JI. 142, p. 161, an. 1391.) —  
« Iceelui prestre tenant en sa main une busche de  
« bois qui se nomme au païs (Normandie) une *has-  
« telle*. » (JI. 195, p. 125, an. 1475.)

**Hastellier.** [1<sup>er</sup> Atelier, proprement endroit où  
l'on débite le bois en hastelles : « Pour obvier aux  
« fraudes, aucuns charpentiers ou ouvriers de  
« neufs vaisseaux à vin, de charpenterie, de ton-  
« neaux ou autre merrain, ouvriers de leurs mes-  
« tiers, ne lientent *hastelliers* dornesnavant es  
« terres ne au rain des forestes, si ce n'est dedans  
« les ventes ordinaires. » Gr. Cout. de Fr. liv. I,  
chap VI, p. 58.] — 2<sup>e</sup> Bienvenüe : « Iceelui Perrot  
« devoit sa bienvenüe en la vente selon la custome  
« des bescerons, et quant vint à l'escot paier  
« ... iceelui Perrot ne voult paier son *hastellier*,  
« c'est assavoir un gallon de vin. » (JI. 173, p. 459,  
an. 1426.)

**Haster.** [1<sup>er</sup> Avoir hâte de : « E li païens de ferir  
« vault le *haster*. » (Roland, v. 3445.) — « Car for-  
« ment le *hastoit* de la chose achever. » Berte,  
coulp. 12.] — 2<sup>e</sup> Dépêcher : « Et le cortoisie qu'il  
« pot fere en justichant à celi qui est ses amis, si  
« est de li *haster* son droit se il a droit. » (Beaum.  
p. 33.) — 3<sup>e</sup> Poursuivre : « Si se retournèrent et  
« perçurent que c'estoient leurs ennemis qui les  
« *hastoient*. » (Froiss. V, 391.) — 4<sup>e</sup> Irriter, provo-  
quer : « Iceelui Raoulin plain de mauvais esprit

« respondi au suppliant : se tu me *hastes*, je te  
« batray tes bien. » (JI. 107, p. 374, an. 1375.)  
PROVERBE : « Qui trop se *haste* en cheminant, en  
« beau chemin se fourvoie souvent. » (Colgr.)

**Hasterel.** Cou, chignon du cou : « Il tira un  
« petit constellet qu'il avoit et frappa le dit d'Auben-  
« chent que on visage, que autour du *hasterel*. »  
« (JI. 155, p. 209, an. 1400.) — Parlant du célèbre  
« bourgeois de Paris Capeluche : « Le duc Jean de  
« Bourgogne luy fit couper le col ou *hasterel*. »  
« (Fenin, Hist. de Charles VI, an. 1418, p. 468.) —  
« S'il y a ... ne viel ne jeune qui se mette au foyer,  
« par Dieu, je le feray pendre par le *hasterel*. »  
« (Hist. de B. Du Guesclin, par Ménard, p. 99.)

Parre le volt, mais cil li donne  
Tel cop du gibet, qu'il festome.

Quant li nome fut escounez,  
Guillain a son cop escouvez,  
Et le retiert et *hasterel*. [Fol. de S. G. fol. 37<sup>e</sup>.]

« Avoit la herbe si longue qu'elle luy venoit jus-  
« ques au *hasterel*. » Percefl. I, fol. 63<sup>e</sup>.

**Hasteur.** Bûtesseur, officier de bouche : « Pola-  
« giers, *hasteurs*, gens d'espices, tailleurs, cor-  
« douenniers, secretaires. » (Besch. fol. 378.)

**Hastier.** Grand chenet à plusieurs crans où  
l'on mettoit plusieurs broches. Dans une guerre  
entre les Anglois et les Ecossois, ceux-ci ayant  
abandonné un poste, les Anglois « trouverent plus  
« de trois cens chandieres faites de cuir à tout le  
« poil perdus dessus le feu pleines de chair et  
« d'eau pour faire bouillir et plus de mille *hastiers*  
« pleins de pie-es de chair pour rostir. » (Froiss.  
liv. I, p. 22.) — Parlant des habitants de Meaux  
assiegés dans leur marché par le roi d'Angleterre :  
« Au lieu de lancees combattirent par longue espace  
« de *hastiers* de fer et tant continuèrent que pour  
« ceste fois rebouterent iceux Anglois hors de leurs  
« fossez. » (Monstr. I, p. 318.) — [Par devant lui  
« trova un escnier qui en sa main portoit un grant  
« *hastier*. » Garin, dans B. C. III, 633<sup>b</sup>.]

**Hastien.** **Hastif.** **Hastis.** [1<sup>er</sup> Prompt, pressé  
de : « De sa parole ne fu mie *hastifs*. » (Roland,  
v. 140.) — « Si ne vous vueillez troubler, gentil  
« chevalier, du langage de la pucelle ; car constu-  
« mièrement elles sont *hastives* de parler. » Percefl.  
I, V, fol. 3<sup>b</sup>.]

... Il est chetis  
Qui aime, s'il n'est *hastive*  
De jour et volentiers. [Fol. n<sup>o</sup> 1522, fol. 154<sup>a</sup>.]

2<sup>e</sup> Prompt, en parlant des choses : « La bataille  
« est merveilluse et *hastive*. » (Roland, v. 1610.) —  
« Si ayez pour ce bon advis et *hastien* conseil. »  
« (Froiss. II, 251.) — 3<sup>e</sup> Qui s'emporte vite : « Car il  
« sentoient le roy *hastive*. » (Froiss. II, p. 24.) —  
« Doulant qu'il ne les villenast et mast parce qu'il  
« estoit homme moult perilleux et *hastis*. » (JI. 139,  
p. 10, an. 1389.) — « Estoit colerique et *hastif*. »  
« (Le Chr. de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 11<sup>a</sup>.)  
— 4<sup>e</sup> Pressant, urgent : « En cas *hastive* que il ait  
« mestier d'aide. » (Ord. des R. de Fr. I, p. 466.)

**Hastille.** Boudin : « Il n'estoit tué pourceau

« dans tout le voisinage dont il n'eust de la *hastille* « et des boudins. » (Rab. III, 218.)

**Hastiveau.** s. Saison hâtive. (Monet.) — « Fi-  
gues, poires de *hastiveau*. » (Nicot.) Ce mot s'est  
pris dans un sens figuré pour désigner un étourdi :  
« *Hastiveau* qui est le nom d'un raisin précoce et  
« plus hâtif que les autres, dénote un étourdi qui  
« se hâte trop pour donner ou pour prendre un  
« conseil. » (Duchat, sur Rab. I, p. 270.)

**Hastivement.** [En hâte : « *Hastivement* li est  
« chez as piez. » (Roncis, p. 69.) — « La richesse  
« *hastivement* venue, *hastivement* s'en va. » (Mén.  
t. I, p. 9.)] — Parlant des monnaies qui avoient été  
altérées : « Cils remedes soient mis *hastivement*,  
« comme la grant nécessité le requiert. » (Ord. des  
R. de Fr. I, p. 755.)

**Hastivété.** [1° Colère, emportement : « Se mes  
« serjans par sa folie ou par *hastivété*, meffent en  
« cas de crieme. » (Beaum. XXIX, 3.) — « Benat,  
« considérant que autant valoit dire touchin, comme  
« rebelle et traitre, meu de chaude colle et de *hasti-  
« veté*, fery d'une dague qu'il portoit, ledit Provençal.  
« (J.J. 137, p. 107, an. 1589.) — « Se li rois  
« Philippe a fait se *hastivété* et se felonnie de  
« mettre à mort si vaillans chevaliers. » (Froiss.  
t. IV, p. 209.)] — « Item sont privées femmes par  
raison de leur *hastivété*, si comme fust Calphurnie  
qui ne pouvoit souffrir que en nulle maniere  
sa partie desfendist, ne que le juge y donnast  
« appointment sans dire *hastivété* au juge ou à  
« partie. » (Bouleiller, Som. Rur. 674.) — « Nature  
de femme est telle que a grand peine attend après  
« ee qu'elle veult sçavoir et par la *hastivété* d'elles  
« ne sont elles ja dignes de longuement tenir terre  
« sans souverain. » (Peref. V, fol 73 4.) — « *Hasti-  
« veté* de chaulde colle. » (Arest. Amor. p. 398.) —  
2° Promptitude : « Neust esté sa merveilleuse *has-  
« tivété*, il estoit fricassé. » (Rab. II, p. 235.)

**Hate.** [1° Lance : « Pourveu de espée, *hate*,...  
« qui sont armes defendues. » (J.J. 98, page 433,  
an. 1363.) — 2° Mesure agraire en Bourgogne. Voir  
HASTE.]

**Hatemenue.** [Echinée de porc : « Ouquel hos-  
tel ilz eussent fait cuire et appareiller une *hate-  
menue* de porc, que le suppliant avoit apporté  
« d'Estampes. » (J.J. 143, p. 273, an. 1392.)]

**Hater, Hatir.** [Se provoquer, se quereller :  
« Lequel Berart dist à icellui Chauvet, que s'il le  
« *hatoit*, que il lui donneroit un bouffeu ou buffe. »  
(J.J. 159, page 4, an. 1404.) — « Pour celle cause en  
« eux *hatissant* l'un l'autre de leur pouvoir et en  
« desmentant l'un l'autre. » (J.J. 109, page 431,  
an. 1376.)]

**Hateureau, Haterel.** [Cou, nuque de l'homme  
ou des animaux : « Ung gigot de mouton rosti et  
« ung *hateureau* ou col de veau aussi routy. »  
(J.J. 194, p. 266, an. 1467.) — « Guillaumes de Bou-  
« glas encorage la chaîne et le rasselet d'or et le mil  
« en son *hateriel*. » (Froiss. II, 203.) — « Il estoit  
« laid et deffiguré, car il avoit les espaulles haultes

« et bossues, et le *haterel* ou le col avoit court et la  
« teste grosse. » Peref. I, fol. 25 4.) — Parlant des  
armes de Béarn :

De deus vaches en rouge peauls  
Passans, et à leurs *hatericus*  
Ont esquieres d'asur. [Froiss. f. 285 a.]

**Hatif.** Diligent, pressé :

..... Vint messagier *hatif*;  
disant qu'à lui parler vouloit. [V. de Charles VII, II, 2.]

**Hatisser.** [Brandir : « Le suppliant esmeu de  
« challeur *hatissa* un petit baston qu'il portoit et  
« fist maniere d'en vouloir ferir icellui Ducastel. »  
(J.J. 194, p. 207, an. 1466.)]

**Hattayne.** [Dispute : « Icellini Thevenin querant  
« à son povoir *hattaynes* et riote. » (J.J. 115, p. 321,  
an. 1379.)]

**Hauban, Hautban, Haubannier.** [Droit  
payé en argent ou en nature par les ouvriers de  
certaines corporations pour exercer leur métier à  
moins de frais : « *Haubens* est un propres noms  
« d'une constume assise anciennement, par laquelle  
« il fu establi que quiconques seroit *haubanniers*,  
« qu'il soit frans et à moins de droictures paiens  
« du mestier et de la marchandise dont il seroit  
« *haubannier*... *Haubannier* furent anciennement  
« estably à un muid de vin, paians en vendanges  
« au roy ; et puis mist li bons rois Philippes ce muy  
« de vin à .vi. sols par. pour le contenu qui estoit  
« entre les povres *haubanniers*, et les eschangons  
« du roy qui le muy de vin recevoient de par le  
« roy..... Tous les mestiers de Paris ne sont pas  
« *haubanniers*, ne nul ne peut estre *haubannier*,  
« se il n'a esté et est du mestier qui ait *hauban* ; ou  
« se li rois ne lui otroie par vente ou par grace. »  
(Reg. des Péages de Paris, liv. II, et le livre des mes-  
tiers, éd. Depping, p. 6.) — On lit encore au statut  
des droits du chambrier de France, an. 1410 : « Le  
« *haubannier* du roy ne doit estre contraint de  
« acheter ledit mestier de friperie dudit chambrier,  
« ne de son maire pour lui, puis qu'il soit fait  
« *haubannier* du roy, et que de lui il a acheté  
« ledit *hauban*. Item que ledit *haubannier* est tenu  
« de acheter son dit *hauban* du roy, ou de ses  
« officiers pour lui, et non d'autre, et si est tenu  
« de estre estagier dedans la banlieue de Paris, et  
« de paier au roy, ou à son receveur pour lui, si  
« tost qu'il est fait *haubannier* .xv. deniers, et au  
« dit chambrier .xv. deniers. Mais outre il est tenu  
« de paier au roy par chascun an .vi. sols .viii. de-  
« niers parisis ; et partant ledit *haubannier* peut  
« vendre et acheter toute maniere de pelletterie  
« vieille et nouvelle. »]

**Haubby.** [Hobin, cheval qui va l'amble ; compa-  
rez l'anglais *hobby* ; on lit dans Math. de Coucy,  
p. 593 : « Un *haubby* d'Irlande. »]

**Haubere.** [Chemisette de mailles garnie d'épaulettes  
de fer. Cette armure, très montante, était dite  
en tudesque *halsberg* ou *halsberg*, défense du cou.  
(Voir pour le xi<sup>e</sup> s., la Chanson de Roland, édit. class.  
p. p. L. Gautier, p. 408 à 410, et pour le xiv<sup>e</sup> siècle,  
Joinville, éd. de Wailly, 3<sup>e</sup> Éclairc.) — « Se vus atez

« ainsi l'espée traite à curt, Vostre *haubere* vestu,  
 « en main vostre behurt, Entre vus et le rei e ire e  
 « graigne en surt. » (Th. de Cant. 36.) — « Et dei-  
 « vent estre armés, on champ, de *haubere* et de  
 « chaucees de fer et de heume a visiere. » (Ass. de  
 Jér. I, 170.)] — [Un capuchon de mailles, dit coiffe  
 de haubert se portait sous le heume : « Si fierc  
 « Naimun en l'hem principal ; A l' brant d'acier  
 « l'en trenchet cinq des laz. Li capeliers un denier  
 « ne fi valt ; Trenchet la coife entresque à la carn. »  
 [Roland, v. 3432.] — [Le bas du haubert était fendu et  
 formait deux pans dits chaussees de haubert] : « Il  
 « trouva une *chausse de haubert* dont les mailles  
 « estoient de fin argent, tant bien ouvrées qu'on ne  
 « pourroit mieulx. » (Percef. IV, f. 37<sup>a</sup>.)

On distinguait :

1<sup>o</sup> [*Blanc haubere* : « Le blanc haubere derompre  
 « et depaner. » Rom. de Garin. — « Et couvertu-  
 « res freteler sur *blans haubers*, brunis à mailles. »]  
 2<sup>o</sup> [« Vestir et endosser maint bon haubert dou-  
 « blier. » (Cavelier), c'est-à-dire aux mailles redou-  
 blées. — « Vestent les *haubers doblentins* Et crai-  
 « gnent les brans acerins. » (Roman de la guerre  
 de Troie.)]

3<sup>o</sup> [Parlois les mailles étaient triples, *trestlis*,  
 comme on lit dans Garin. I, 3.]

4<sup>o</sup> [Le chevalier seul avait droit de porter le haubert.  
 Par suite, fief de haubert est synonyme de fief  
 de chevalier : « Membre de *fief de haubere* est l'ui-  
 « tisme partie del *fief de haubere*. » (Du Cange, IV,  
 352<sup>a</sup>.) — « Tous gentilshommes ayant haute justice  
 « ou plain fief de *haubert*. » (Carloix, IX, 30.)]

5<sup>o</sup> Terme de l'argot pour signifier *argent* : « Plus  
 « d'*aubert* n'estoient en sa fouillouse pour solliciter et  
 « poursuivre. » (Rab. III, p. 221.)

**Haubercot.** Diminutif de haubert : « Ne fist  
 • le *haubercot* vestu. » Renart, dans Du Cange,  
 t. III, 619<sup>b</sup>.]

**Haubergeon.** [Petit haubert ; il était d'un tissu  
 plus léger, à courtes manches ou même sans man-  
 ches : « Rem un *haubergeon* d'acier claret. » (Pièces  
 sur Charles VI, II, 399, art. 207.)] — Parlant d'une  
 guerre entre les Anglois et les Gallois : « Envoya le  
 « prince de Galles en France devers le roy, pour  
 « avoir argent et du harnois, et aide de gens. Le roy  
 « fut content et luy envoya un beau bassin et  
 « (habillement de tête que porloient anciennement  
 « les gens d'armes) et un *haubergeon*. » (Juvén. des  
 Crisins, Hist. de Charles VI, p. 162.)

Expressions :

1<sup>o</sup> « *Haubergeon* de femmes, » corset. (Colgr.)

2<sup>o</sup> « Maille à maille on fait les *haubergeons*, »  
 les affaires se font petit à petit. (Oudin et Kibelais,  
 l. I, p. 66.)

**Haubergeonnier, s.** Ouvrier qui fait des haubers :  
 « On appelle *haubergeonniers* les faiseurs de  
 « chemises de mailles. » (Fauchel, Orig. p. 59.)

**Haubergerie.** [Collectif de haubert : « Trois  
 « cens hommes couvers de *haubergerie* et de blan-  
 « chieres. » (Chr. de Flandre, ch. 79.)]

**Haubergie.** Robe étroite :

Chascun s'envoisa ;  
 Li ami et les amies  
 Orent gans sousquanes,  
 Et totes les *haubergeries*,  
 Et corsés a deux pancies. [P. av. 1300, II, p. 744.]

1. **Haubergerier.** [Fabricant de haubert, au liv.  
 des Mcl., éd. Depping, p. 66.]

2. **Haubergerier.** [Revêtit le haubert. Voir  
 Garin, I, 263 ; Aubri, p. 158<sup>b</sup>.] — Parlant de la  
 descente de Guillaume-le-Bastard en Angleterre :

Donc issirent li chevalier  
 Tuit armé et tuit *haubergerië*. [Rou, p. 292.]  
 Cil du chastel s'ont *haubergerië*  
 Puis s'en issent tuit adoubé. [Blanch. f. 183.]

**Hauce.** Enchère : « Le seigneur bailli, lieute-  
 « nant ou sergent, peut recevoir autant de *hauces*  
 « et rencheres qu'on lui offre jusques au pouce de  
 « la chandelle. » (Cout. Gén. t. II, p. 918.) — « Les  
 « eschevins... font vendre... par *haulche* et renche-  
 « riere de paulmées. » (Cout. Gén. II, p. 949.)

**Haudrage, Haudraguier, Haudrager.**  
 [Drage, draguer : « Il est bien seçu que les devan-  
 « chiers dudit Fremin... ont le ditte riviere fait  
 « netier de *haudrague*, de faux et de rastel... Ledit  
 « Fremin d'ores en avant sera tenu de y faire netier  
 « et *haudrager* souffisaument. » Liv. rouge de la  
 Maison Dieu d'Abbeville, f. 23<sup>b</sup>, an. 1365.] — On lit  
 au Cartulaire de Corbie, 23, an. 1448 : « Netoier et  
 « *haudraguer* les fossez. »]

**Haulage.** [Droit d'étalage dans une halle :  
 « Avons baillée en perpétuité et à heritage à tous-  
 « jours à Pierres Brierer, bourgeois de Harrefleu et  
 « ses hoirs, la haulde de la ville de Harrefleu, haut  
 « et bas, et tout le *haulage* de la ditte ville apparte-  
 « nant à la ditte haute. » (Jl. 53, an. 374, an. 1310.)  
 — « Comme Regnault Brierfer tiegne de nous en  
 « fieufierme ta haulde et le *haulage* de la ville haulde  
 « et basse de Harrefleu. » (Jl. 98, p. 596, an. 1361.)]

**Haulcée, s.** Action de lever une arme pour frap-  
 per : « A chascune *haulcée* de la hache que messire  
 « Nicole faisoit. » (Saintré, p. 393.)

**Haulce.** [Halle : « Chascun des habitans vendant  
 « par destail sel ou marchié le samedi desoubt  
 « nostre *haulce* ou en nostre place. » (Ord. III, 660,  
 an. 1358.)]

**Hausage.** Hauteur. Parlant d'un enfant armé  
 d'une petite épée dont il donnoit des coups : « Il  
 « estoit si mauvais et impatient que à tous il fist  
 « sentir le trenchant de son espée, combien qu'elle  
 « n'avoit gueres de *hausage* sur luy. » (Percefor.,  
 vol. IV, fol. 37<sup>c</sup>.)

**Hausaire.** Pillard : « Le comte de S. Pol  
 « (en 1414) se prepara pour assieger la forleresse  
 « de Neufville sur Meuse, en laquelle estoient  
 « aucuns *hausaires*, de par Jean d'Authe seigneur  
 « d'Ochilmont, qui continuellement courroient et  
 « faisoient guerre en la ditte duché de Luxem-  
 « bourg. » (Monstr. I, fol. 214<sup>b</sup>.) — « Si y avoit il  
 « (en 1445) *hausaires*, et autre grand nombre de

« paysans, de gens du pays qui faisoient à ses gens  
« tres forte guerre. » (Cocuy, Hist. de Charles VII.)

Ainsi debatait

Deux maux qui en moy se combatent  
Et, pour mon cuer gaigner, s'embatent,  
..... comme *haudaisirs*,

Pillars de joye, et adversaires. [Al. Chartier, p. 65 L.]

**Haulse.** [Partie d'un pourpoint, d'un surcoat  
(voir *Hausse*): « Le suppliant d'ung baston donna  
« ung cop sur une des *haulses* du porpoint d'icel-  
« lui Colin. » (J.J. 192, p. 76, an. 1460.)]

**Haulse menton.** 1° Espèce de béquille pour  
les vieillards. — 2° Vanterie, fanfanterie. (Colgrave),  
comme *haussebec*.

**Haulse pied.** 1° Piège à nœud coulant pour  
prendre loupes, tessons, renards. (Colgrave.) —  
2° Chausse-trape :

Des macés de Damas, des fléaux,  
Des piques que les Flamens ont,  
De *haulse-pied* qui sont ysneaux,  
De plommées qui corps deffont  
De broches d'espiez telz qu'ilz sont,  
De faulx trenchans sauz esperance  
De guerir soit mort ou en trance. [Desch. f. 350 v.]

3° Ce qui aide, soutient, élève : « Cela leur fut  
« comme un *haulsepied* et montoir pour parvenir  
« à grands grades et à bien grands biens. » (S. Jul-  
lien, Més. Hist. p. 396.) — Parlant d'une conversa-  
tion qu'il eut avec la reine et d'une proposition  
qu'elle lui fit, dit : « J'eusse esté bien aise de pou-  
« voir pénétrer si cette proposition n'étoit pas le  
« *haulse-pied* de quelques negociations souster-  
« raines. » (Mém. du cardinal de Retz, t. II, liv. III,  
page 287.)

**Haulserée.** Action de hausser, de tirer sur une  
rivière de grands bateaux, à force de mains d'hom-  
mes. (Colgrave.)

**Haulserie.** Hauteur, fierté. (Colgrave.)

**Haultain.** [1° Elevé, supérieur : « Hélas, dame,  
« je vous assure que je ne suis jamais une heure  
« Sans penser à ce *haultain* bien Lequel par vous  
« j'entens très bien. » (Alchim. à nat. 139.) —  
2° Fier, orgueilleux : « Le rigissement *haultain* et  
« espovantable de ce lion. » (Montaigne, II, 192.) —  
« Or nous advertissons que nous ne prenons icy ce  
« mot subtilement au sens *haultain* et estevé des  
« theologiens et philosophes. » (Sagesse de Charr.,  
préf. p. 1.)

Alors on veit nobles cueurs s'esprouver  
Qui desiroient aux armes se trouver  
Pour leurs vertus et vaillances prouver  
Par *haultains* faicts. [J. Marot, p. 120.]

[3° Epileptique : « Incontinent que le mary  
« d'icelle Perrine fut couché, chut auprès d'elle de  
« maladie caduque; dont icelle print telle peur,  
« qu'elle fut en voye d'en devenir *haultaine*. »  
(J.J. 189, p. 59, an. 1460.)] Voir *HAUTAIX*.

**Haultaineté.** Arrogance. (Voir *HAUTAINETE*) :

Mesdit d'autrui trahison, fausseté,  
Dissimuler, mentir avec leur trace  
Glotonnie, orgueil, *haultaineté*. [Desch. f. 524 j.]

[« Jehannin Prevost perseverant toujours en son

« mauvais propos et *haultaineté*. » (J.J. 168, p. 311,  
an. 1415.) — « Afin que Marcus contre son naturel  
« fust contraint de s'humilier, et abaisser la *haut-  
« taineté* et fierté de son cuer. » (Amyot, Alc. et  
Corr. Comp. 8.)]

**Haultibret.** [« Les exposants emmenerent  
« laditte fille, senz cri de haro ne de *haultibret*. »  
(J.J. 115, p. 84, an. 1379.)]

**Hauwant.** [Commandant en Flandres, de l'alle-  
mand *hauptmann* ou du flamand *hoofdman* :  
« Comme ou temps que ceux de Flandres furent  
« rebelles à nous... eussent esté ordonnez plusieurs  
« capitaines et *hauwants* oudit pays. » (J.J. 129,  
p. 226, an. 1386.)]

**Hauwer, Hausmer.** [Ajuster : « Jehannin  
« Armeault, qui avoit une pierre en sa main,  
« *hauwa* son cop et en la gestant droit contre  
« Gauchet. » (J.J. 169, p. 145, an. 1416.) — « Icellui  
« Gosseron sachia son espée, *hausma* son cop en  
« euidant bailler de sa ditte espée au travers du  
« visage. » (J.J. 170, p. 221, an. 1418.)]

**Hauqueton.** Hoqueton : « Bertran fery le che-  
« valier en son escu, ou il l'avoit fera le premier  
« horizon, tant qu'il lui perça le *hauqueton* ; et fery  
« parmy le corps en telle maniere, qu'à pou qu'il  
« ne lui perça le foye et le pommon. » (Du Guescl.  
par Ménard, 42.)

**Hausage.** [Hauteur, fierté, au figuré : « Vers  
« moi qui riens ne demant par *hausage* Et qui sui  
« tous vostres à hiretage. » (Litré, Hist. de la lan-  
gue fr. I, 229.) — « Icellui Coquart vint hurler à  
« l'uyz de la maison en disant par *hausage*,  
« Mahuiste, euvre f'uyz ; laquelle Mahuiste lui res-  
« pondi que non feroit et qu'il n'y entreroit lui  
« maiz. » (J.J. 192, p. 13, an. 1387.)]

Chil alieve son hontage,  
Qi par forche et par outrage,  
Veut d'amours joir,  
Bien il doit faillir  
Qui le requiert par *hausage*. [Vat. 1490, f. 91 v.]

**Hausagier.** [Traiter avec *hausage* : « Il ne fai-  
« soient mies ensi que bonnes gens d'armes et  
« amis au roiaume de France devoient faire, quant  
« il les voloient mener et *hausagier*. » (Froissart,  
t. X, 401.)]

**Hausart.** s. Couteau de chasse. Parlant de  
Partonopex qui reprend l'équipage qu'il avoit eu  
lorsqu'il se perdit à la chasse :

L'en li amoine son cheval  
Et com à seté à chaceor  
Le *hausart* et l'escorcheor  
Le harnois que il aporta. [Parton. f. 113.]

**Hausaire.** [1° Haultain, arrogant : « Lequel  
« Farou estoit ung homme *hausaire*, basfeur de  
« gens et brigans. » (J.J. 207, p. 175, an. 1482.) —  
2° Pillard : « Combien... que les voisins *hausaires*,  
« rustres et pillars cessassent leurs courses et  
« leurs pilleries. » (Ol. de la Marche, I, 332.) Voir  
*HAUSAIRE*.

**Hausse.** [Partie du vêtement : « Pour une  
« piece de cendal tanné, des larges, pesant .xxiii.

\* onces, pour faire *hausse*s et atours pour ma ditte « dame. » (Isabeau de Bavière, aux Nouv. Comptes de l'Argent. p. 27.) — De même à la page 34 : « Pour « .m. onces de soye tannée pour faire *hausse*s. » ]

**Haussebec**, s. Niquet, action de hausser le menton en signe de moquerie : « Lupolde ayant « l'aureille au vent, escoutant les *hausse*-bec et « admiratives d'Eutrapel, le babit du quel il crai- « gnoit.... jetta sa fleuste et guiterne bas, et un « quartier de sa robe longne sur son espaule ; se « planta droit et en face de Polygame : que vous en « semble dit-il ? » Contes d'Eutrapel. p. 253.]

**Haussebequer**. [Hausser le menton, en signe de moquerie : « Et desormais le colosse pipeur « Pour sa hauteur ne fait seulement peur Qu'au « simple sot et non à l'homme sage Qui *hausse*- « que et mesprise l'ouvrage. » (Rons. 951.)]

**Hausse-col**. Pièce de fer qui couvrait la poi- trine et les épaules : « Il estoit armé d'une petite « salade ronde et avoit la visiere couverte et « armée d'un petit *hausse*col de maille d'acier. » (Ol. de la Marche, *Mém.* liv. 1, p. 299.)

**Hausser**. [1° Rendre plus haut : « Por ce ne « demorra pas, quant li uns vaura *hausser* se « meson, qu'il ne le bauce et que cascuns n'ait sa « gouliere par devers soi. » (Beauman. XIV, 22. — 2° Lever : « Et lors il *hauc*a sa potence et teri le « Juf lès Foye et le porta par terre. » (Joinville, § 52.) — « Le suppliant trouva ledit Cousin, lequel « il print par le visage de son chapperon, et en le « *hauchant* asez courtoisement. » (M. 147, p. 134, an. 1394.)] — Parlant des sermens que doivent faire ceux qui sont tenus de combattre en champ par- gage de bataille : « Premièrement vient l'appellant « la visiere *hauchée*, tout à pied, parlant de son « pavillon avec ses gardes et conseil. » (Ord. des R. de Fr. I, p. 439.) — 3° Relever : « Après que les « tables furent *haucées* et le roy hors de son disner, « retourna pour voir comme la joste se porteroit. » (D. Florès de Grèce, folio 153 b.) — 4° Augmenter, parlant du prix de la monnaie : « Mandons.... que « toute maniere de gens quelque il soient appor- « tent à nostre plus prochaine monnoie la moitié « au moins de leur vaisselement d'argent blanc.... « et payment leur sera fait du pris presentement ; « lequel pris nous creu et *haucé*, outre ce que il « ne valoit. » (Ord. de Philippe-le-Bel, aux Ordonn. de Fr. I, p. 347.) — 5° Elever : « Que Dieu vous « *haulse* en fortune prospère. » (Cl. Marot, p. 211.)

Expressions :

1° « *Hausser la main*, » assister, secourir : « Ce « grand capitaine eut pour lieutenant à sa compa- « gnie de cent hommes d'armes dou Diego de « Quinones qui lui *haussa* bien la main en ses com- « bats et victoires. » (Brant. Cap. Estr. I, 102.)

2° *Haussent l'espaule à motte des Lombars*

Doutans qu'on eust dessus Genes victorie. [Marot, 23.]

On lit au Disc. de la Noue, p. 409 : « Hausser les « espauls à l'italienne. »

3° « *Hausse* qui baisse, » espèce de jeu, la bas- cule. (Apol. d'Herod. p. 496.) — « Jouer à la *hausse* « qui baisse. » (Cotgrave.)

4° « *Hausser* le temps, » boire. (Rab. l. V, p. 104 ; Bouchet, Serées, I, 10.)

**Hausserre**, **Haussiere**, s. « Corde à haler et « tirer une nef au long du bord de l'eau. » (Dict. de Monet.)

1. **Haut**, adj. [1° Elevé, comme *altus* : « *Halt* « sont li pui. » (Roland, v. 1755.) — « Devant le « *halt* allef fu li cors sainz portez E de moines e « d'altres fu tute nuit gardez. » (Th. de Cantorb. p. 153.) — 2° Solennel : « A Saint Michiel tendrat « mult *halte* feste. » (Roland, 53.) — « Le jour de « la Pentecoste ensuyvant fut le roy a Limoges ou « il tint sa *haute feste*. » (Berry, Chron. de 1402 à 1461, p. 418.) — 3° Noble : « Bon sunt li cunte e « lur paroles *haltes*. » (Id. 1097.) — 4° Hautain, altier : « Le due estoit *haut* de cuer et d'une « maniere moult orgueilleuse. » (Froiss. XIV, 237.) — Le comparatif était *haleur* : « Cum il est en sun « pais *haleur*. » (Rol. v. 3968.) La Chron. des ducs de Normandie donne *haucor*. Le superlatif est *hautime*, *hautisme*. Voir ce mot.]

Expressions :

1° « *Haut appareil* et de *haute lice* (harnois de). » L'usage de ces armes ne subsistait plus sur la fin du règne de Louis XII, à cause de leur poids qui eût été la charge d'un crocheteur. « car, outre le « harnois ordinaire d'homme d'arme, il y falloit « endosser un tonnelet, et sur iceluy avoir un « grand gaignepain en forme d'escu ; tout semé de « dents de mules, ou chevaux, et avec tout cela un « gros et pesant heaume sur l'armet. » Et l'auteur ajoute qu'il y avoit une différence entre la *haute lice* et le *haut appareil*, sans expliquer en quoi elle consistoit. (S. Julien Mest. Hist. p. 442.)

2° « *Haut assis* (faire le). » trancher du souve- rain, comme un juge assis sur le haut banc : « Si « dist aux bonnes gens ou sont les traistres.... qui « en celle forest veulent faire du *haut assis*..... « Quant Passellon vit les six chevaliers qui tenoient « le peuple en leur subjection il leur dist. » (Percef. IV, fol. 133.) Voy. dans Villon, p. 111 (Ballade des Ecoutans, « les beauls sires bas assis, » qui sem- blent désigner la foule des plaideurs et autres qui se tenoient dans le parquet de l'auditoire.)

3° « *Haut d'oreilles*, » dur d'oreilles. (Cotgr.)

4° « *Haut de ses biens le plus*. » le sommet de la fête : « Porquoy tournant le taillant, luy donna tel « coup du plat sur le plus *haut* de ses *biens*, qu'il « le jelta eslourdis à ses piels. » (D. Flores de Grèce, fol. 51 b.)

5° « *Haut bois* (jouer du), » être pendu. (Oudin.)

6° « La *haulte* Bretagne, » pour la Grande-Breta- gne. (Percef. II, fol. 90.)

7° « *Haut caresme* » se dit du carême qui arrive tard. (Oudin, Cur. fr.) — « Nous avons le *caresme* « *bien haut*. » (Lett. de M<sup>me</sup> de Sévigné, V, p. 24.) Voir HAUTE MERRE, HAUT JOUR, au même sens.

7° bis. [Haut chemin, grand route, dans Froiss.

XIII, 205.] De même dans Deseb. fol. 212<sup>a</sup>, et dans la Coutume de Gorze, II, 1095<sup>b</sup>.

8° « *Haultes choses et basses.* » C'est le valet d'Amphitryon qui parle :

Toute a changée sa maniere  
Les choses vont devant derriere  
Bien m'a logique desvoié  
Qui de mon sens m'a forvoié  
Par argumens et par fallaces  
Suy des *haultes choses et basses*  
Mais bien sçavay a ceste fie  
Si je suis ou je ne suis mie.

[Deseb. fol. 461<sup>c</sup>.]

9° « *Haute couleur,* » couleur de grand lustre et beauté. (Monet.) — « *Haute couleur,* » rouge toncé, vermeil, comme nous disons *haut en couleur* : « Les roses des rosières estoient de si *hautes couleurs* » vermeil qu'il sembloit que ce fussent de fins rubis. » (Percef. IV, fol. 2<sup>b</sup>.)

10° « *Haute dame,* » suzeraine :

Tout est fait pour homme servir,  
Et homme est fait pour servir dame.  
Il ne s'en peut desasservir :  
Il est sien jusqu'au partir de l'ame,  
La dame en est la *haulte dame*  
Car elle est maistresse du maistre. [J. Chartier, p. 751.]

11° « *Haute forest,* » haute forêt. La Thannas. Cout. de Berri, p. 266.) — « Bois de *hautes forests* » de défense accoustumez estre vendus de six « vingt ans en six vingt ans, chacun arpent six « livres tournois en prisée de terre par an chacun « arpent douze deniers tournois. » (Cout. Gén. I, page 424.)

12° « *Haute graisse,* » la pleine venaison des ceris. (Charles IX, de la Chasse, p. 44.) — *Haute graisse* s'est dit aussi des chapons, dans l'énumération des viandes qui furent servies aux ambassadeurs de Bohême, en 1457. — On lit « chapons de « *haute grasse.* » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 296, et Mouslr. an. 1456.) D'où « livres de *haute « grasse,* » dans Rab. I. Prol. p. xlv, et « breviaire « de *haute graisse* » (Id. II, chap. VIII).

13° « *Haute heure,* » le soir : « Il fut *haulte « heure* du jour et l'escuyer commença à s'en « nuyer. » (Lanc. du Lac, III, 57<sup>a</sup>.) — [De même dans Froiss. V, 466 : « De *haulte heure.* »]

14° « *Haut lion* ou *haut homme,* » baron, haut baron, grand seigneur d'un pays. (Poët. av. 1300, t. IV, p. 4335 ; Assis. de Jérus. p. 239.) — « *Haut « home* et noble monseigneur, » titre que prenoit Gui, seigneur de Clermont en Bassigny, en 1331. (Ord. V, p. 599.) — « *Hautz homes,* » grands seigneurs, barons, grands vassaux. (Rymer. I, p. 45, an. 1259.) — « *Hautz et noble home,* » qualification donnée au fils aîné du roi d'Angleterre. (Rymer, t. I, p. 16.)

15° « *Hautz instrumens.* » — « Si y avoit autre « grant nombre de clarons, trompettes, chantes « *hautz et bas instrumens* de diverses sortes que « tous ensemble jouoient chacun endroit soy « moult melodieusement. » (Chron. scandaleuse de Louis XI, p. 116.)

16° « *Haut jour,* » jour avancé : « Partant de « *haut jour* (profecto jan die) lu ne reviendras que

« bien tard. » (Monet.) — [« Il est meshuy trop tard « et trop *haut jour.* » (Froiss. XV, 17.) Voir HAUT, adverbe, au même sens.]

17° « *Haute journée* » d'un tournoi, par opposition à la veille ou vigile du tournoi : « Si firent « assavoir à plusieurs jeunes chevaliers qu'ils fus- « sent appareillez de eux armer, et eux trouver « dans le marche ou le tournoy devoit estre a len- « demain, car celle nuyt l'en devoit celebrer les « vespres, et faire ung tournoy a l'honneur de la « *haulte journée* ou les preux et les hardys con- « querroient honneur. » (Percef. IV, fol. 59<sup>b</sup>.)

18° « *Haut langage,* » comme on dit le haut allemand.

19° « *Haute main.* » Le roi d'Aragon étant venu rendre visite à Louis XII dans Savone, celui-ci, comme étant de ses Elats, lui en fit les honneurs : « Se prirent les deux roys par les mains ; le roy « d'Arragon a la *haulte main.* » (D'Auton, Ann. de Louis XII, p. 300.)

20° « *Haut maistre.* » — « Jesus-Christ prie le « *haut maistre* qu'il ne me laisse partir de son « service. » (Lanc. du Lac, III, f. 111<sup>c</sup>.) — « Gelluy « jour sermoma le *haut maistre,* et le *haut pro- « phete,* Jesus en la cité de Hierusalem. » (Ib. 78<sup>c</sup>.)

21° « *Haut maistre de Puce,* » chevalier de l'ordre Theutonique. (Froiss. III, p. 355.)

22° « *Haut mal,* » épilepsie. (Apol. d'Hérod. 591 ; Dial. de Tahur, p. 177.) — « *Haut mal* S'Leu, » dans les Poës. d'Ensl. Deseb. 350. — « Mourir du « *haut mal,* » être pendu. (Oudin.)

23° « *Hauts marchands,* » marchands de bestiaux. (Cout. Gén. I, p. 917.)

24° « *Haute messe,* » grand messe :

Nulz ne voit oir *haulte messe* :  
Car le dimanche pour la presse  
Tous ensemble et chacun se passe  
Moult legierement d'une basse. [Deseb. fol. 408<sup>b</sup>.]

25° « *Haut nez* (chien de), » chien qui a la nez excellent, aux Poës. d'Am. Jamin, fol. 64<sup>b</sup> :

Rigaut qui de *haut nez* est toujours le premier,  
Et qui rebuache mieux un cerf de *haultes erres.*

26° « *Haute none,* » heure de none bien passée. (Percef. I, fol. 115<sup>a</sup>.)

27° « *Haut-parage.* » — « C'est la plus excellente « patrie, à sçavoir des pairs de France et des sei- « gneurs du sang royal qui tiennent leurs terres « en patrie et qui dependent de la maison de France « pour leur avoir été donnez en apanage. D'autres « prennent ces fiefs de *haut parage* plus generale- « ment, pour estre mouvans, non du roy simple- « ment à cause des duchez, comtez, chastellenies « ou seigneuries, dont il joüit en domaine en son « royaume, mais pleinement et directement de la « couronne de France. » (Laur.) — « *Haut parage « (estre de),* » être de grande condition. (Oudin.)

28° « *Haut parler, haultes parolles.* » L'auteur parle des maris et des femmes : « Il est raison et « droit que le seigneur ayt les *haultes parolles,* et « n'est que honneur a la bonne dame de l'escouter, « et se taire en paix, et laisser le *haut parler* »

« son seigneur. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 10<sup>d</sup>.)

29° « *Haut-passage*, » imposition de sept sous sur différentes denrées. (Colgrave.)

30° *Hault* et vain pasturage. » (N. C. G., II, 1091<sup>b</sup>.)

31° « *Haute pièce*, » haut de la cuirasse, hausse-cot : « Harnois d'acier de double tresse, batu, blanc » et bruni : tous accompliz de toutes pièces, de « heaumes avec les pennaches, visières mentonnières et barbutes gorgerrains, jasseraus, colliers, » *hautes pièces*, avant bras, ganteletz. » (Alect. 79.)

32° « *Haute possession*, » qui fut d'abord de 21 ans, et qui, depuis, a été de 40. (N. C. G., II, 1138<sup>r</sup>.)

33° « *Haute quarentaine*, » peut-être les jours du carême les plus avancés, comme ceux de la semaine sainte. (Poët. av. 1300, IV, p. 1360.)

34° « *Haut seigneur*, » haut et puissant seigneur : « Qualité que le baron vraiment sieur de lieff de « haubert avoit droit de prendre ce qui n'estoit « permis qu'à ceux qui reprennent immédiatement « de prince souverain. » (S. Julien, Mss. Hist. 594.) Le duc de Bretagne, écrivant au roi de France, comence ainsi : « A son tres *hault seigneur*, Louis « par la grace de Dieu noble roy de France. » (D. Morice, Histoire de Bret. col. 998, an. 1265.) — « *Haut seigneur* ou *seignour*, » qualification donnée au roi d'Angleterre par la duchesse de Bretagne. (Rymer, I, p. 1. 53, an. 1260.)

35° « *Halt saïne* (de), » (Lois Norm. art. 9) ; dans le latin : de *nobilit sanguine*.

36° « *Haulte table*, » grande table : « Pot de parement envoyé par la reine, de sa *haulte table*, à « celle de plusieurs chevaliers pour leur faire boire « de la boisson de sa bouche. » (Percef. II, 37<sup>r</sup>.)

37° « *Aute et basse (taille)*, » imposition entière, absolue, à la volonté du seigneur. (Duchesne, Gén. des Chasteigniers, p. 28, an. 1246.)

38° « *Haut temps*, » en terme de chasse. (Charles IX, de la Chasse, p. 133.)

39° « *Haulte fierece*, » l'heure de fierece bien avancée, presque finissante, comme on a vu ci-dessus *haulte heure*. (Voy. Percef. V, fol. 34<sup>b</sup>.)

40° « *Haulte vertu* et *haulte vie*, » pour vertu éminente et conduite excellente. (Chron. de S. Den. t. I, fol. 126<sup>b</sup>.)

41° [« Il l'eust fait appeller (en duel) ; car il « estoit *hault* à la main et prompt à la vengeance. » (Braul. Launoy.)]

2. **Haut**, *adv.* [1° A haute voix : « Li reis s'en « escriet mult *hault*. » (Roland, 3334.)

De là les expressions suivantes :

« Sire clerz, *tout en hault* nous diles la leçon. » (Saxons, l. 25.) — « Bele Amelot seule en chambre « filoit. *En hault* chantoit, et son ami nommoit. » (Romancero, p. 72.)

2° Tard : « En ce temps escheurent les Pasques « si *hault*. » (Froiss. IV, 138.)

3° Hautement, profondément, grandement.

De là les expressions suivantes :

« *En hault*. » (Fabl. de S. G. fol. 11<sup>r</sup>.) — « Porter « *hault* à la main, » porter hautement, aux Mém. de

Sully, I, 246.] — « *Haut louer*, » louer hautement. (Pasquier, Lett. II, 481.) — « Le porter *hault*, » faire le lier. (Oudin.) — « *Faire haut le bois*, » redresser la pique et prendre la fuite : « Les Suisses firent, « sur le gros du combat, *haut le bois* ; et ne fut pas « possible de les faire combattre. » (Carloix, I, 44.) — « *Faire haut les bras*, » hausser le bras pour mettre le feu au canon : « Or aviez vous mandé par « toutes les batteries que chacun chargeast, amor- « cast et pointast ses pieces droit au donjon du « chasteau, tous prests à *faire haut* les bras. » (Sully, Mém. IV, 162.) — « *Haut muré*, » grand de stature, mais mal bâti. (Nicot.) — « Un plat de « soupes *hault* murées. » (Cotgr.) — « Qui plus « *hault* monte qu'il ne doit de plus *hault* chet qu'il « ne voudroit. » (Cotgr.)

4° [« Plus *haut* de, plus *haut* que, » au-delà de, plus de : « Il n'y en avoit point pour lui vivre plus « *haut* de quatre jours. » (Froiss. VII, 270.) — « Et « n'y eult mies plus *haut* que six chevaliers d'Ale- « maigne. » (Id. V, 31.)]

5° « *Haut et bas*, » entièrement : « Les chemins « estoient jonchiez de raineaux, et d'erbe verte, « et de nouvelles fleurettes *haut et bas*. » (Chron. de S. D. Den. t. II, fol. 44.) — « Si les contraignit « qu'ils se misrent *haut et bas* à sa volonté. » (Chron. de S. Den. II, fol. 3<sup>b</sup>.) On lit dans le latin : *ad omnem voluntatem ejus faciendum potissime cogit*. — « Le comte de Bretagne se soustint au « roy *haut et bas*. » (Verlot, Etabl. des Bret. II, 61.)

Ne doit estre jois

Cuer, s'il n'aime *haut et bas*. (Monjoit d'Arvas, II, 563.)

3. **Hault**, *s.* [Etage : « El avoit ouidit chastiel « trois estages : ou premier *haut* estoient les gens « d'armes ; au second les arbalestriers, et ou tiers « estage, tout bon piquelour. » (Froiss. III, 403.)]

Expressions :

1° « Gagner le *haut*, » s'enfuir. (Oudin.)

2° « Tomber du *haut* de soy, » tomber de son *haut*. (Don Florès de Grèce, fol. 128<sup>b</sup>.)

3° Regarder du *haut en bas*, dans Bouchet, Serées, III, 271 : « Encores aujourd'hui, adjoustoit-il, quand « le Tarc passe par les rues, on ne s'oseroit tenir « es fenestres et le regarder du *haut en bas* ; et « c'est, ce me semble, que ceux qui sont les plus « *hauts* semblent mespriser ce qui est plus *bas* « qu'eux. »

4° Le *haut* defend le *bas*. (Oudin.)

**Hautage**, *s.* Hauteur. « A l'estension ad- « ceres des draps, les pendours doivent estre « fiches à terre par esgal *hautage*. » (Hist. de Beauvais, par un Bénédict, p. 279, tit. de 1282.) On lit dans le latin : *ad extensionem quoque pannorum peditoria equali altitudine in terra effigi debent*.

**Hautain**. [Voir HAUTAIN. 1° Haut : « Ou saillir « de la tour du plus *hautain* estage. » (Saxons, coupl. 26.) — 2° Remarquable, hardi : « Car elle « (ceste emprise) ne fet mies à oublier, tant fu « perillense et *hautaine*. » (Froissart, III, 236.)] — 3° De haute naissance. — 4° Faucon *hautain*, « faucon qui vole très *haut*. (Cotgr.) — 5° *Hautain*.



Espèce de vigne à deux ou trois rangs de longs sarments cordés et tressés d'arbre en arbre, plantés en droite ligne par égale distance. Monet.]

**Hautaineté.** s. Arrogance. « La licence du langage montre la *hautaineté* ou pusillanimité des hommes. » (Lett. de Pasquier, III, p. 377.) — [« Iceulli Mathelin veant l'arrogance et *hautaineté* du dit Rabaut, qui s'efforçoit de le injurier. » (JJ. 148, p. 243, an. 1395.)] — Voir HAULTAINETE.

**Hautbois.** Instrument à anche : « Jean d'Estrée, joueur de *hautbois* du roy, a mis en notes de « musiqe quatre livres de danseries. » Du Verdier. Biblioth. p. 688.]

**Hautecleire.** Epée d'Olivier. [« E vus, eum-painz, ferez de *hautecleire*. » Roland, v. 1463.]

**Haute-contre.** [Voix au-dessus du ténor : « Il me semble qu'encor j'oy dans un vert buisson « D'un savant rossignol la tremblante chanson, Qui « tenant or la taille, or la *haute-contre*, Or le mi-gnard dessus, ore la basse contre. » (Dubartas, cité par Ménage.)]

**Haute fêche.** [Haute fesse : « Willemet le Blont « ouvrier de *hautefêche* demourant à Arras. » (J. 132, p. 166, an. 1387.)]

**Hautefissier.** s. Ouvrier en haute fesse. Parlant des différentes manières dont Gargantua employoit le temps quand l'air étoit pluvieux : « Alloient veoir « lapdaires, orfebvres, .... *hautefissiers*, tissutiers, « veloutiers. » (Bab. I, p. 170)

**Hautement.** [1° A haute voix : « Il parla *hautement* bien fist oïr sa vois. » (Saxons, coupl. 18.) — 2° A toute volée : « Les cloches de la ville sonnent *hautement*. » Berte, coupl. 9.) — 3° Richement : « Et li chevaliers erramment se chance, que « plus n'i atent; Puis en est en la sile venuez, ou « *hautement* est receuz. » (Ben. v. 22198.) — « Et « li donna che soir à souper moult *hautement*. » (Froiss. IX, 122.)] — « Arriva le comte de Bar; par « le duc de Mex son neveu fut *hautement* receu « et mené en son palais. » (Gerard de Nevers, II<sup>e</sup> part. p. 75.)

**Hauteresse.** [Hautaineté, dans Froiss. XI, 227.]

**Hautesse, Hautece.** [1° Hauteur : « Sur les « *hautesses* des montaignes. » (Chron. de S. Denis, II, f. 133.) — 2° Orgueil : « Saisi et empicé d'une « certaine ambition et *hautesse*. » Contes d'Eutrap. p. 186.) — 3° Prééminence d'état ou de naissance : « Ilz se allerent veoir chacun selon sa *hautesse* « entremesiez de dames et de chevaliers. » (Percef. II, 119<sup>a</sup>.) — « *Hautesses* et noblesces de la couronne « de France. » (Ordon. I, III, p. 443.) — « La royal « *hautesse* spirituelle, la royale hauteur ou dignité spirituelle est opposée à la justice ou seigneurie séculière. (La Thaum. Cout. d'Orl. p. 465, an. 1147.) — 4° [Titre d'honneur : « Au noble et au poissant « baron, à son très chier signor, à Thiebaut, par la « grace de Dieu, roi de Navarre..... sire, sache la « votre *hautesse* que Rancegors est de nostre fié. » (D. C. I, 212<sup>a</sup>.)] — Titre donné au roy de France

par le dnc de Bretagne. Morice. Hist. de Bret. c. 998, an. 1265. — Titre que se donne le roy de Sicile. (Bymer, I, p. 16, an. 1270.)

**Hauteur, Hautor.** [1° Hauteur : « Demain irés « droit à la lor Com se fuissiez engigneur, Quans « piés est leé mesurés; A la *hautor* garde prendrés. » (Fl. et Bl. 2119.)] — 2° Prérégatives des seifs. « Sans « préjudice des droits, *hauteurs*, preeminences et « chartres particulieres d'aucunes villes, terres et « seigneuries du pays de Cambresis. » (Cout. Gén. t. II, p. 863.) — 3° Cas de *hauteur*, « crime pour lequel on devoit aller au tribunal du prince souverain. (Cout. Gén. I, p. 795.) — 4° « *Hauteur* de son « deu, » montant d'une dette. « Le demendeur est « admis à affirmer la *hauteur* de son deu par serment ou à le verifier par tesmoins ou autrement. » (Cout. de Baillou, dans le N. C. G. t. I, p. 977<sup>b</sup>.) — 5° [Haute mer : « Les matelots se desrobioient de « tous les navires, en partie par la vieille querelle « que nous avons ditte, en partie pour estre affraindez à quitter les *hauteurs*. » D'Anb. Hist. II, 302.]

**Hautisme.** adj. Superlatif de haut :

..... Li *hautisme* Bieus. [Parton. f. 134<sup>a</sup>.]

[De même dans une vie ms. de Jésus-Christ, citée par D. C. I, 211<sup>a</sup> : « Des or en avant avendra, Que « li liens Marie sera A la destre son pere *hautisme*, « Qui dou chief vait jusqu'en abisme. »]

**Hauton.** [Menu grain que l'on ne peut séparer de la paille par le vannage : « Tout le *hauton* du « secourion. » Cartulaire de Corbie, 21, fol. 124, an. 1269.] — « Trois quartes de *hauton*. » (J. 100, p. 315, an. 1369.)]

**Havage.** [Droit de prendre au marché le grain que la main peut contenir : « Sachent tuit que « comme content fust... d'un *havage* et d'un bife-tage de Pontoise. » Cart. de la maison Dieu de Pontoise, an. 1276.] — « Le *havage* de chascun se-tier de blé vendu en la ville de Chartres hors « franchise. Se cil qui le veut l'a acheté, il doit un « *havagian*. » Reg. des cens et fiels du comté de Chartres. f. 16. — « A conclu à ce que les droits de « *havage* qui se percevoient sur les grains... par « ledit Doublet, exécuteur, soient réunis aux droits « de minage. » 1684, Minage de Montargis.) (L. C. de D.)]

**Havagian.** [Poignée de blé pour acquitter le havage; voir la citation précédente; ou lit ensuite : « Se il a cru en sa terre ou en son gaaignage, il « doit dou sestier deuy *havagian*. »]

**Havaire.** [Hâtre : « Tant eurt la nés k'ele vint « devant Amarie, et quant il eurent *havaire* pris, « gabies vinrent encontre aux. » Roman du comte de Ponthieu, dans D. C. I, III, 609<sup>a</sup>. — « La nef le « roy se feri à plain voite en un *havaire* de terre « endurcie, si fort qu'elle en croissi toute. » (Annales de S. Louis, p. 227.)]

**Have.** [Pâle : « De m'amor soiez maz et *haves*, « Se vos n'iestes jusqu'à ce jor Ceaus avec moi au « retor. » (Chev. au Lyon, v. 2576.) — « Car là dans

« la vieillesse) te convient il aler, Se mort ne te fait  
« desvaler Ou lens de jonesce en sa cave. Qui moult  
« est tenebreuse et *have*. » (Rose, v. 4528.)

**Havée**, [1<sup>re</sup> droit de prendre dans les marchés une poignée des denrées qui s'y vendent : « Hem la « *havée* des fruiz qui sont venduz à jourde marchié « à Chanuy dont chascun sur qui l'en prendra la « *havée*, se pourra rachater par mi une obole « paiant, et partant sera quitte de la ditte *havée*. » (Ch. des Comptes de Paris, an. 1337.)] — 2<sup>e</sup> Celle poignée même :

Item, mon procureur fournir  
Aura, pour toutes ses corvées,  
Simple seroit de l'espargner  
En ma bourse quatre *havées*  
Car maintes causes m'a saulvées. (Villon, p. 52.)

**Havene**, [Hayre, port. : « Sans *havene* et sans « droit port. » (Froiss. II, 67.)]

**Haver**, [Exécuter le havage, séparer la veine de la roche, au moyen d'un pic dit *havet* : « Et là « *havoiént* et piquetoient de pies et de hoianiz à leur « pooir. » (Froiss., I, IX, 454.) — « Nulz ne puel... « aler, cheyer, *haver*, faire pierres, ne autre quel- « que chose en une certaine quarryere. » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1407.)]

1. **Havet**, [Crochet : « Leurs aneres ont geté li « maronnier briefment, A grans *havés* de fer, qu'il « geteât rudement. » (Baud. de Seb. VII, 16.) — « Plus de trois cens caudrons pendans à *havés* de « bois. » (Froiss., I, II, 177.)] — Parlant du combat naval qui se donna devant l'Eluse en Flandre entre le roy d'Angleterre et les François : « Combatirent « main à main asprement et pour mieux advenir « les uns aux autres ils avoient gros crocs et *havets* « de fer tenans à chaines; si les getoient es nés « l'un dedans l'autre et les attachoient ensemble. » (Froissart, I, p. 67.)

2. **Havet**, s. Jeu d'enfant. Froissart, parlant de ceux auxquels il jouoit dans son enfance, dit :

Puis juiens à un autre jeu,  
Qu'en dit à la keuve leu leu,  
Et aussi au trot trot merlet,  
Et aux pierettes, et au *havet*  
Et au ptoier. (Froiss. Poés., p. 86 b.)

**Havi**, [Ardent : « Par guere follement *havié*. » G. Guiart, v. E3797.]

**Haviel**, [Pie, dans Froissart, IV, 78, 278, 285; on lit au I, V, p. 393 : « Pils et *haviante*. »]

**Havir**, v. Brûler, dessécher : « Soit que cette « chaleur relasche la multitude de leurs conduits « et pores secrets, par ou la seve puisse monter « aux nouvelles plantes, soit qu'elle les restraigne « davantage et resserre les veines beantes, de peur « que les puyes subtiles, la force luyssante du « rapide soleil ou le froid penetrant de Borée les « *havissent*. » Essais de Mont. liv. III, p. 153.) — C'est la traduction d'un morceau des Georg. qui débute ainsi :

*Sed plures calor ille vias et arca relaxat  
Spiramenta, novas venit qua succus in herbas.*

« Quand le pain est petit, il brule par la chaleur,

« et demeure mal au dedans, par l'obstacle de la « erouse *havié*. » (Bouchet, Serées, III, p. 242.)

**Havon**, [Mesure pour les grains en Flandre : « Nous quiltons aus povres de la charité de la « paroisse S. Estienne en nostre ville de Lille « quatorze rasieres, troy *havons*, quareignon et « demy de blé, troy *havons* et demy quareignon « d'avoine. » (M. 75, p. 328, an. 1344.)]

**Havongnie**, [Poignée, comme *havée* : « Li « caretée de sel, une *havongnie* à dois clos de « sel. » (Cont. de Cambrai, dans D. C. III, 634 c.)]

**Havos**, [Voleur, pillard : « El tout, si com con « fust *havos*, Prendoit et reuboit le país. » (Mousk.)]

**Havot**, [Mesure ; la même que *havon* : « Item « pour vingt sept deniers parisis de taille que on « devoit pour le manoir, et se le devoit on pour « deux bonniers de terre et pour huit *havos* « d'avoine et deux chapons. » (Accord entre Philippe V le Long et l'évêque de Tournay, an. 1320.)]

**Havotée**, [Mesure de terre qu'un havot peut ensemeencer : « Item de neuf *havotées* de terre, « seans devant le mouster de la ditte ville de Vil- « laines. » (M. 105, p. 413, an. 1374.) — « Le sup- « pliant achepta une *havotée* de terre qui estoit « entre les siennes. » (M. 105, p. 197, an. 1468.)]

**Hay**, [Cri de haro : « Une fillette, appellée « Jehannette... volt issir hors de la maison, criant « le *hay*. » (M. 121, p. 60, an. 1382.)]

**Hayerez**, [Garni d'acier : « Le suppliant « avecques ung baston, appelé fauchet ou voutge « *hayerez*, coupa les liens des dittes gerbes. » (M. 191, p. 391, an. 1468.)]

1. **Haye**, [Voir Hay. Le diminutif était *haïette*.] 1<sup>re</sup> « Que le foudre celeste le puisse confondre, « malheureux, que tu es, que la vie vienne à fles- « trir, et au plus florissant mois de may, que tu ne « trouve aucune verdure, que la *haye*, le fresne, le « laurier et le pin ne te fissent aucune ombre. » (Hist. de Luznan d'Arborea, I, 27<sup>b</sup>.) — « Les *hayes* « a *piéds* » sont composées de piéds d'arbres qu'on élague tous les six ou sept ans. (Cont. Gén. t. II, p. 909.) — 2<sup>e</sup> « C'étoit une corvée qui consistoit à « reparer les *hayes* du seigneur ou le tribut qui luy « étoit payé pour l'exemption. » (Laurière.) — 3<sup>e</sup> Parlant de la bataille de S. Denis : « Les Iluge- « nots avoient trois corps de cavallerie mais tous « simples c'est à dire en *haye*, et non par esqua- « drons comme ils ont pratiqué depuis. » (Disc. de La Noue, p. 741.) — Cet auteur se sert souvent du mot rangé en *haye* pour désigner des troupes rangées à un seul homme de hauteur. (Voy. Idem p. 341, 350.) — Il use dans le même sens du mot combattre en file, p. 344. (Voyez Mém. de Montluc, t. II, p. 523.) — 4<sup>e</sup> « *Haye* d'Allemagne, » sorte de danse :

Processions, ce sont morisques  
Que font amoureux champions  
Les *hayes* d'Allemagne friskes,  
Passepiedz, branlés, tourdions. (G. Morol, p. 11.)

Il y avoit aussi la « *haye* de Bretagne » :

Pour *dancer haye de Bretagne*

Et les passe pié d'Allemagne. (C. Marot, p. 213.)

Expressions :

1° « Anguille de *haye*, » couleuvre, vipère. (Cotgr.)

2° « Prendre entre la *haye* et le bled, » surprendre une personne à l'improviste. (Oudin.)

3° « Qui fait *haye*, souvent dit *haye*. » (Cotgrave.)

2. **Haye.** [Monnaie de la Haye en Hollande :

« Que ledit maire pour caseum de ses adjours aux « parties ne puist demander que une demi *haye* « corante en bourse. » (Histoire de Liège, II, 457, an. 1424.)]

**Hayer.** [1° Cloue de haies : « Car maintes foiz « avons veü, Quant en un puis est on cheü, Li « paisant d'entor le *haient*, Que les bestes leens ne « chaient. » (Ren. v. 2035.) — « Peut chacun melleire « sa terre en defense et la *hayer*. » (Cout. Gén. II, p. 779. — 2° Chasser à la haie : « Mieux vault ten- « dre de penneaux que de laz sans faire *hayer*, car « leus si redoubtent la *haye*. » Modus, fol. 49<sup>b</sup>. — [Batre le fort du bois pour en faire sortir la bête : « Defense à tous hommes d'esglise, de *hayer*... » (1417, Ordonnance du duc Charles.) L. C. de D. — « Gens de poeste (roturiers) ne pourront chasser « ne *hayer* à bestes rousses, ou noires sans le « congé du seigneur sous qui ils chasseront. » Cout. du pais de Nivernois, C. G. I, p. 868.]

**Hayne.** [Panier à mettre la volaille (?) « Lesquelz « hommes et femmes menoiënt un cheval devant « eux, lequel cheval portoit *haynes* et poullaille. » (Jl. 168, p. 369, an. 1415.)]

**Hayon.** [1° Petite haie : « Et sera tenu le dit « prendre de tenir les *hayons*, maisons et four ou « fournoi de pel, vergne, torceque, couverture et soli- « vure. » (Reg. de Corbie, 13, f. 219, an. 1544.) — « Les bourgeois ne jouiront du privilege de bour- « geoisie à cause des dommages faits aux bois, « fruitz, prez, d'estoupeement et emports des hayes « et *hayons*. » (Cout. d'Amiens, dans le N. C. G. I, I, page 1133 p. — 2° Avant-porte de claye. Un artisan m'a dit que *hayon* se disoit en Artois d'une avant- « porte qui se met devant la porte des maisons pour « empêcher les cochons d'y entrer et de manger les « enfans, ce qui est arrivé quelquefois. On voit dans « plusieurs villages de la Champagne de ces sortes « d'avant-portes, mais elles sont de bois et échançées « par le haut. — 3° Echoppe : « On appelle en Picardie, « *haion* la petite échoppe portative sous laquelle les « marchands se mettent aux foires. *Haion* fait de « clayes et separant les marchands comme les « haies separent les jardins. » (Ord. des R. de Fr. I, V, p. 511, note.)

**Hazeteur.** [« Lequel Gillet respondi au suppliant « qu'il mentoit comme faux *hazeteur*. » (Jl. 144, p. 169, an. 1392.)]

**Hé.** Haïne. De là « cueillir en *hé* », prendre en haïne :

Elle avoit le mort plus aimé

Si accueilli le vit en *hé*.

III.

(Bret., f. 17.)

[Voir encore le Roman des Sept Sages, page 66 ; la Chron. des ducs de Norm. v. 28929.]

**Heage.** [« Item deux muis ou environs d'avoï- « nes, deuz chacun an entre Noel et Quaresme pre- « nant, estre renduz au chasteau de Bari de plu- « sieurs habitans de la paroisse de Coulanges, pour « leur demourance que ilz font esdites mesons, « appellé celui devoir *heage*. » (Recon. des liefs de la maison de Vieux-Pont, an. 1366.)]

**Heas.** [Verge : « Le suppliant print ung *heas* de « hayes d'environ la grosseur d'une verge d'aguil- « lon. » (Jl. 188, p. 114, an. 1459.)]

1. **Heaume.** [Casque à calotte conique, orné d'un cercle de verroterie, dépourvu d'un couvre- « nuque, mais muni d'un nasal qui protegeait le nez. Voir étl. class. de Roland, p. 406-408. — Au xiv<sup>e</sup> siècle, il se transforme en un vaste cylindre qui couvre entièrement le chef. Un peu cambré en avant, le heaume reprend la forme conique au temps de Philippe-le-Bel ; on le recouvre d'une calotte de cuir, dite timbre, qui porte un cimier en forme de poupée, de girouette, tandis que derrière flotte le volet. Le heaume fut d'abord assujéti à la coiffe de mailles dont l'ouverture sur la figure se nommait vantaille ; le heaume ou pot du temps de S. Louis fut renforcé d'une croix de fer aux cantons de laquelle on percât des œillères et des trous pour la respiration ; bientôt on le munit d'une visière mobile qui n'empêchait pas le chevalier d'étrouffler. On le porta suspendu à l'arçon de la selle ; on ne s'en servit qu'aux revues et dans les tournois. A la bataille de Mansourah, Joinville fit ôter à S. Louis « son *heaume*, et li baillai mon cha- « pel de fer pour avoir le vent. » (Joinville, § 243.) — « O les espées se requierent, Es *heumes* poins « grans cops fierent, Trenchent les cercles ormier, « Et par dessus trenchent l'acier. » (Atbis, dans D. C. I, III, p. 643.) — « Et doivent estre armés ou « champ de hauberc et de chances de fer et de « *heaume* à visière. » (Ass. de Jér. I, 170.) — « Ce « que nos anciens appellerent *heaume* on l'appella « sous François I<sup>er</sup> *armet* ; nous le nommons main- « tenant habillement de teste, qui est une vraye sol- « fise, de dire par trois parolles ce qu'une seule « nous dennoit. » (Pasquier, Rech. VIII, p. 662.)

Expressions :

1° « De même que l'on crie maintenant aux armes, « anciennement on crioit *as heaumes*. » (Petit J. de Saintré, p. 183.)

2° Dieux ! qu'il a dessous son *heaurme*

De menues conclusions. (Lathelin, Favre, p. 67.)

C'est comme qui diroit son bonnet.

3° « Pouleins portoiënt *heaurme*, » c'est-à-dire que les soldats étoient si bien disciplinés que les poulets étoient en sûreté dans les villages comme s'ils eussent porté des casques :

Poules, chappons si portoiënt leur *heaurme*,

C'est à dire qu'on n'eust osé toucher

Es biens d'autrui, sans le payement cerchier.

Vig. de Charles VII, p. 177.

2. **Heaume.** [Monnaie marquée d'un heaume :

« Se chacun d'eulz vouloit paier une somme d'argent, appellé au païs (Tournésis) *heume*, ilz « anroient du vin assez. » (Jl. 132, p. 151, an. 1387.)  
 Voir HEUME.]

**3. Heume.** [Barre du gouvernail : « Pare les « couets, pare les escoutes, pare les bolines, « amure babord; le *heumle* sous le vent. » (Rabelais, IV, 98. Voir HEL.)]

**4. Heume.** [Cerise, dile dans Olivier de Serres : « Cerise *heumée* ou cœur. » Elle doit ressembler au casque précédemment décrit.]

**Heumé.** [Frappé d'un heume : « Escus *heumés* à trois fleurs de lys, » émis sous Charles VI, de 1417 à 1419. Voir les planches à la fin du I. IV, de D. C., fig. 1 et 2.]

**Heumerie.** s. Forge où l'on faisoit des heumes. Nom d'une des rues de Paris, parce qu'il y avoit quantité de boutiques ou de forges où l'on faisoit et vendoit des heumes. (Nicol, Cotgrave.)

**1. Heumier,** s. Arbre portant les cerises dites heumes. (Monet.)

**2. Heumier — ere,** s. Homme ou femme qui vend des heumes ou qui fait des heumes. Voir Eust. Desch. fol. 239<sup>b</sup>, et la belle *heumiere*, dans Villon, p. 29.

**Helbe de la mer.** Reflux de la mer. (Cotgr.)

**Hebene,** s. Ébène. (Voyez Cl. Marot, p. 503.)

**Hebené,** *adj.* Qui est d'ébène. (Cotgr.)

**Hebenin.** Même sens. (Nicol.)

**Heberge.** [Endroit où deux bâtiments établis sur un même mur commencent à se séparer : « Aussi est il loisible au voisin les estouper fenê- « tres de l'autre voisin) en se servant du mur, et « remboursant son voisin de la moitié jusqu'à « l'*heberge*. » (Loisel, 285.)]

**Hebergement.** 1<sup>o</sup> Action d'héberger :

Or me convient porter *hebergement*,  
 Pour reposer quant seray endormi,  
 Draps à couvrir, chars et vaissellement,  
 Harnois entier contre mon ennemy. (Desch. f. 221<sup>a</sup>.)

[2<sup>o</sup> Logement : « Terre sans *hebergement* n'est « que de demy-revenu. » (Loysel, 226.)]

**Heberger.** [1<sup>o</sup> Loger, donner l'hospitalité : « Li queus les *heberja* moult honorablement. » (Berte, couplet IX.) — « Saint Juliens, fait ele, « venillez moi *heberger*. » (Id. XXXIX.)] — « Tout « homme ou femme qui *heberge* gens sans enseigne « est amendable et en lieve le prevost soixante sols « parisis d'amende. » (Thaumass., Cout. de Berry, p. 338.) — 2<sup>o</sup> Se loger, se coucher :

Il estoit temps de se coucher  
 Et ne scavoie ou *heberger*. (Villon, Rep. fr. p. 8.)

3<sup>o</sup> Loger, au figuré : « Pour neaus doit estre pris- « sié le sens de celui en qui deloyauté est *heber- « gée*... Convoitise qui est *hebergiee* en cuer de « juge puet fere moult de maux. » (Glossaire sur les Cout. de Beauv.) — [4<sup>o</sup> Adosser à un mur mitoyen (voir HEURGE) : « Si les dits religieux veulent icelle « tourete *hebergier* en quelque maniere que li leur

« plaira, que il le puissent fere sans dangier. » (Carl. de S. Pierre de Chartres, an. 1322.)]

**Hebergerie.** [Hôtellerie : « Que tous veneurs « et fauconniers, à qui que ils soient,... ne se loge « dores en avant en aucun lieu ou plat païs, ne « ailleurs, fors es *hebergeries*, ou l'en a accoustumé « hebergier pour l'argent. » (Mém. F. de la Cham- « bre des Comptes, f. 29<sup>a</sup>, an. 1395.)]

**Hebeter,** v. Rendre hébété, stupide. (Coul. Gén. t. I, p. 144; Montagne, I, 429.)

**Hebrée,** *adj.* Hébraïque.

**Hebrien (parler en.)** Parler une langue qu'on n'entend pas. (J. Marot, page 224.) — « Il « entend l'*hebrien*. » (Cotgr.), il est ivre, par allusion au mot latin *ebrius*.

**Hee.** [Demi-porte : « Le suppliant estoit à son « huis appoit sur son *hee*, qui fait aussi que demi « closure d'un huis. » (Jl. 97, p. 427, an. 1367.) — « Ilz alerent ensemble heurter au *her* de l'uis de « l'ostel dudit Obery, duquel *hee* ilz rompirent un « ais ou deux. » (Jl. 155, p. 292, an. 1460.)]

Abattez leurs bastillons,  
 Faites fagots, bosquillons.  
 Dressez *heez* et equillons. (Molinet, p. 129.)

**Heequer.** [« Le suppliant s'esbatoit avec les « compagnons et *heequoit* d'un petit constel, qu'il « avoit à sa dague, un baston. » (Jl. 170, page 194, an. 1418.)]

**Heequet.** [Petit hec : « Le suppliant ouvri le « *heequet* de la court et entra en icelle court. » (Jl. 174, p. 2, an. 1427.)]

**Hedard,** s. Espèce de cheval. On lit *hedart*, dans J. Marot, 161.

**Hederiforme.** Fait en forme de lierre. (Cotgr.)

**Hef.** [« Un baston, dit *hef*, qui est en maniere « de fauchon, que les charretiers ont accoustumé « de porter. » (Jl. 471, p. 225, an. 1420.)]

**Heirer.** [Pour *errer*, de *itinerare* dans la vie d'Isabelle, à la suite de Joinville, p. 171 : « Il avint « un matin qu'ils devoient *heirer*, que eiz qui « devoient trousser et emmaler les lits... »]

**1. Hel,** s. Barre du gouvernail. (Voir HEUME, 3.)

Chacun de gouverner se peine,  
 Au gouvernail qui la nef manie :  
 Ayal le *hel* se curt senestre,  
 En sus le *hel* pour courre à destre. (Bret, f. 85 c.)

**2. Hel.** [Barrière ? : « Une maison, un ort et « une court contigus avec certains *hels* et autres « appartenances. » (Jl. 166, p. 272, an. 1412.)]

**Helas.** Exclamation de douleur : « Helas ! se « nus se doit sauver dolans en allant à la croisade, « Ne doit par droit ma merite estre grans, Car « plus dolans ne s'en part nus de France. » (Ques- « nes. *Romanero*, p. 96.)]

**Heier, Heiler.** [1<sup>o</sup> Boire ensemble, se souhaiter réciproquement la santé, de l'anglais *to hail* : « Comme, le darain jour de decembre, lesdiz de « Frincourt, avec plusieurs personnes de la ville de « Cue sur le mer, se feussent assemblez pour jouer

« *et heler*, comme il est accoustumé de faire chascun  
« un icelui jour à la nuit. » (JJ. 106, p. 331, an.  
1374.) — « Comme un mois de fevrier ou environ,  
« l'exposant et autre de sa compagnie, par maniere  
« d'esbatement et de consolation, ainsi que en la  
« terre de Saint Amand en Peule et ou pays d'en-  
« viron est accoustumé oudit temps de aler veoir  
« ses amis ou voisins, pour avoir par courtoisie de  
« leurs biens ou monnoye courtoisement, affin de  
« boire ensemble, qui est l'usage du pays, et lequel  
« usage est appellé *heller*. » (JJ. 131, p. 240, an.  
1387.) — 2<sup>e</sup> Héler, appeler de loin : « Ilan de la nef,  
« hola hau, qui nous *helle*. » (Parmentier, *Chant  
royal*.)

**Hélice**, Nom donné à la Grande Ourse, parce  
qu'on la voit tourner autour du pôle dans un petit  
cercele.

**Hélie (fontaine)**, s. Peut-être la fontaine de  
l'Héliçon.

La fons cure et la fontaine Hélie. [Desch. f. 28<sup>v</sup>.]

On lit Hélie au fol. 62<sup>v</sup>.

**1. Helie**. [Barrière : « Item tons vins de France  
« et de Bourgoingne allans desdits lieux en Flaun-  
« dres doivent chemin à Peronne et aux *helles*  
« dudit peage. » (Cartulaire 21 de Corbie, péage de  
Péronne, an. 1295.)]

**2. Helie**. [Cris séditieux : « Jehan de la Mare  
« pour plusieurs *helles*, compilations ou paroles  
« sentans commotion de peuple..... fu jugié à avoir  
« coppe le teste. » (Livre Rouge de la maison Dieu  
d'Abbeville, f. 82<sup>v</sup>, an. 1358.)]

**Héliebie**. [Comme *hallicie* : « Certain tribut ou  
« impost sur leurs denrées, appellé *hellebie*.... c'est  
« assavoir sur chascun pennier de poisson de mer...  
« vendus esdites halles, deux deniers parisis. »  
(Ord. VIII, 614, an. 1403.)]

**Héliebit**. [Sorte de jeu : « Iceelui Fouquant et  
« autres avoient joué au *hellebit* audit Cayen, et  
« après alerent boire en la taverne. » (JJ. 155,  
p. 227, an. 1400.)]

**Héliotropes**, s. Pierre précieuse ; espèce de  
jaspe oriental.

**Helz**. [Garde de l'épée : « D'or est li *helz* et de  
« cristal li puuz. » (Rol. v. 1634.)]

**Hemer**. [Ajuster : « Lequel Estienne d'iceulx  
« baston et contel *hema* roidement.... contre lesdiz  
« André et Macé, tant que se il les en enst atains,  
« ilz eussent esté affolez. » (JJ. 130, p. 58, an. 1386.)]

**Hemi**. Exclamation de plainte, hélas moi.

Or est mort honorablement  
Par lay, et douloreusement  
Pour moy, *hemi* !

[M. Chartier, p. 608.]

**Hemvé**, s. Maladie du pays, désir de retourner  
dans sa patrie. (Du Bas, Réflex. sur la poés. et la  
peint. II, 249.)

**Hemye**. [Voir la citation sous HARDIERE.]

**Henap**. [Hanap : « Fait bon boire à *henap*  
« d'argent. » (Cortois d'Arras.) — « Il lui (à la reine  
« Isabelle) donna en la tour de Calais, hors du

« chastel, un *henap* d'or et une esguiere bien  
« riche. » (Pièces sur Charles VI, t. II, p. 273.) —  
« Pour avoir appareillié et lié de fil d'or le cou-  
« vercle du *henap* de madre de madame la royne. »  
(Nouv. Comptes de l'Arg. p. 225.)]

Boire au voirre, puis aux *henas*,  
Aux escuelles, à un platel. [Desch. f. 516<sup>v</sup>.]

« Et avec ce, de avoir, toutes fois que Nous et la  
« royne somes à Loris, .....pols sur table à l'eure  
« que l'en dit et appelle aux *Henaps*. » (1386. Usage  
des potiers de Lorris. Let. de Charles VI.) L. C. de D.]

**Henapier**. [Fabricant, marchand de hanaps :  
« Le suppliant vendi... le hanap de madre à bossé  
« d'argent à un *henapier*. » (JJ. 158, p. 211, an.  
1403.) — « Trois hommes relieurs et vendeurs de  
« *henaps*... lesdiz relieurs ou *henapiers*. » (JJ. 161,  
p. 333, an. 1407.)]

**Hendure**. [Poignée d'une épée : « Mes l'espée  
« li brise, si est en deux volée. Parmi la *hendure*  
« ou denier fu quassée. » Rom. d'Alexandre, D. C.  
III, 622<sup>v</sup>.] — « En copai li l'espée le roi tout outre  
« parmi, par devant le bent, si que li brans l'en  
« cheia à terre, et *hendure* en remest le roi en sa  
« main. » (Merlin, *ibid.*.)]

**Henel, Henyan**. [Pieu : « Jehan Pains faisoit  
« amener à Corbie bos à voiture qui devoit foncez  
« par raison de le voirre le gent de l'église present  
« un *henel* en le carete ; Jehan Pains devant dis  
« s'en dota à le gent le roy, et disoit que li *henyans*  
« estoit siens. » (Cart. Noir de Corbie, f. 59<sup>v</sup>.)]

**Henepée**. [Contenu d'un hanap : « Ne de huens  
« Paris une grant *henepée*. » (Anc. poète cité par  
Fauchet, l. II, ch. 14.)]

**Henepier**. [1<sup>o</sup> Grâne : « Teux i porroit jà au  
« tonel sachier Que il feroit voler le *henepier*. »  
(Aubri, 158<sup>v</sup>.) — 2<sup>o</sup> Elni d'un hanap : « Nul menes-  
« trel dudit mestier ne pent ne ne doit faire nul  
« *henepier*, qui ne soit de trois eurs neufs. »  
(Statuts dans D. C. III, 622<sup>v</sup>.)]

**Henir**. [Hennir : « Cit d'Oceiant i braient et  
« *heussent*. » (Roland, v. 3526.) — « Li sors Geris  
« le destrier pormena ; Trois fois se viutre, sor les  
« piés se leva ; Si fort *heni* que la terre sonna. »  
(Raoul de Cambrai, 133.) — « Son poitral li laça qui  
« fu de cuir bolis, A une grant estache l'aresna d'un  
« jarris, Li chevaus grate et *hene* ; Moult fait grant  
« pestelis. » (Gians, d'Anfioche, IV, 191.)]

**Henne, Hennart et Hennot**. « Ce sont trois  
« mots fort usités en basse Normandie. On y appelle  
« vicille *henne*, une vieille jument et quelquefois  
« aussi par mepris une vieille femme..... et on  
« appelle *hennart* et *hennot* un mechant petit che-  
« val... » (Mén. Diet. étymol.)

**Hemmin**. Espèce d'atour. On lit dans Monstrel.,  
vol. II, fol. 39<sup>v</sup> : « En cel an mil quatre cent vingi  
« huit, aux pays de Flandres, Tournais, Artois,  
« Cambresis, Ternois, Amienois, Ponthieu et mar-  
« ches environnantes, regna un prescheur de l'or-  
« dre des Carmes, natif de Bretagne, nommé frere

« Thomas Couette, auquel, par toutes les bonnes  
« villes et autres lieux, où il vouloit faire ses pre-  
« dications, les nobles, bourgeois et autres notables  
« personnages lui faisoient faire, aux plus beaux  
« lieux d'assemblée, un grand eschaffault bien plan-  
« cheié, tendu et orné des plus riches draps de  
« tapisserie que on pouvoit trouver. Sur lequel  
« eschaffault estoit préparé un autel où il disoit sa  
« messe, accompagné de plusieurs de ses disciples,  
« dont la plus grande partie le suivoient de pied,  
« partout où il alloit, et luy chevauchoit un petit  
« mulet. Et là, sur cest eschaffault, après qu'il avoit  
« dit sa messe, faisoit ses predications bien longues  
« en blasmant les vices et pechés d'un chascun, et  
« specialement blasmoit et difamoit très fort les  
« femmes de noble lignée et autres, de quelque  
« estat qu'elles fussent, portant sur leurs testes  
« haults atours et autres habillemens de parage,  
« ainsi qu'ont accoustumé de porter les nobles  
« femmes aux marches et pays dessus dits. Desquel-  
« les nobles femmes nulle avec iceulx atours ne  
« s'osoit trouver en sa presence; car, quand il en  
« voyoit une, il esmouvoit après elle les petits  
« enfans, et les faisoit crier: *au hennin! au hennin!*  
« Et tous, quand les dessus dites femmes s'esloi-  
« gnoient, iceulx enfans en continuant leur cri,  
« courroient après et s'estorgeroient de tirer à bas les  
« dits *hennins*. Pour lesquels cris et voyes de fait,  
« s'esmouroit en plusieurs lieux de grands rumeurs  
« entre lesdits criant *au hennin*, et les serviteurs  
« d'icelles dames et damoiselles. Neantmoins ledit  
« frere Thomas continua tant et fit continuer les  
« cris et blasphemés dessus dits, que les femmes  
« portant haults atours n'alloient plus à ses predi-  
« cations sinon en simple estat et coiffes, ainsi que  
« les portent femmes de labour et de pauvre condi-  
« tion. Et mesme il arriva, que la plus part estant  
« retournées en leurs propres lieux, ayant vergo-  
« gne des injurieuses paroles qu'elles avoient  
« ouïes, jeterent bas leurs atours, et en prirent  
« autres tels que les portoient les femmes de begni-  
« nage; et leur dura ce petit estat aucun espace de  
« temps. Mais à l'exemple du limaçon, lequel quand  
« on passe près de lui retire ses cornes par dedans,  
« et quand il n'ouït plus rien, les reboute dehors,  
« ainsi firent icelles; et assez tost après que ledit  
« prescheur se fut desparti du pays, elles oublièrent  
« sa doctrine, et reprinrent petit à petit leur viel  
« estat, tel ou plus grand, mesme, qu'elles n'avoient  
« accoustumé de porter autrefois. »

**Hentich.** [« Et volons... que li dit religieux ne  
« puissent enclorre ledit fossé, ne desevrer dudit  
« vivier par *hentich* ou clouture autre... Lesquels  
« (accort) fait mention des *hentis*, des voies, des  
« neis, des ouvretures et des resures. » (Jl. 53,  
p. 53, an. 1313.)]

**Heoque.** [« Espèce de fil et : « Que nulz prende  
« coulons as rois, ne aux *heoques*. » Livre Rouge  
d'Abbeville, art. 50. ]

**Hequet.** [Prison de Rouen : « Iceelui Roulant  
« se muça et lapy derriere un pilier ou post de bois

« en un cornel près d'une prison, appelé *Hequet*. »  
(Jl. 131, p. 105, an. 1387.)]

**1. Her.** [Héritier : « La royne de Jersusalem, qui  
« estoit droite *her* du royaume. » (Joinville, éd. Du  
Cange, p. 18.) — « Deissent et affermassent lidiz  
« pseudommes que il ne sont tenuz de sigre les  
« *hers* monsieur Philippe de Montagne. » (Ordoum.  
t. IV, 381, an. 1282.)]

**2. Her.** Sergent, aux Assises de Jérusalem.  
p. 152 : « Le seigneur le fait semondre par le *her* ou  
« par le banier. »

**3. Her.** Maître, comme l'Allemand *Herr* : « Faire  
« du *her*, » trancher du grand seigneur. (Oudin.)

**4. Her.** [Hier : « *Her* seir. » (Rol. v. 2745.)]

**Herage.** [Race : « Que s'il est aucun qui se die  
« noble et de noble herage... Or estoit ainsi que  
« ledit Sasseville si estoit et est noble de noble  
« *herage*. » Cart. de Lagny, f. 42, an. 1445.]

**Heraudie.** [1<sup>o</sup> Mauvais habit, haillons voir  
Hautme : « Lors a sa robe despoillié Et vesti une  
« *heraudie*. Qui ne valoit pas trois deniers. » Fabl.  
t. I, 74.) — 2<sup>o</sup> Misère (?) : « Il avient bien à la tie,  
« c'on ne puet pas tout refuir, Einz remaint quau-  
« que *heraudie*. Dont grant manx ne puet pas  
« venir. » (Consol. de Boèce, dans D. C. III, 671.)]

**Heraultor.** Exciter : « Le suppliant appella  
« son chien, le *heraulta* et mist après les pour-  
« ceaulx estans en son jardin. » (Jl. 190, page 9,  
an. 1459.)]

**Heraut.** [Officier chargé de publications solen-  
nelles : « Li *heraut* est entrez en la cité. » (Guescl.  
v. 1567.)]

Je n'ai mais bon seneschant,  
Ne pour moi louer *herault*. (Desch. f. 79.)

« Vint à luy (au duc de Bourbon en 1386) un  
« *heraut honorable* de par le roy Henri d'Espagne  
« qui apporta au duc de Bourbon les plus belles  
« lettres qu'on eust peu voir. » (Hist. de Louis III,  
duc de Bourbon, page 127.) — « A iceulx mots fut  
« mandé le *roy des menestriers* qu'on dit *herault*  
« *d'armes*, qui eria lors l'esbatement qui depuis fut  
« nommé *tournoy*. » (Percefl. I, f. 23.) — « *Herault*  
« et nonceurs de proesses, » c'étoit ceux qui annon-  
« çoient et publicoient les proesses des chevaliers.  
Voyez Percefl. II, fol. 134.) — Le même auteur les  
nomme plus bas « *menestriers*. » — [Voir dans  
D. C. sous *Heraults*, le traité ms. du héraut du duc  
Philippe-le-Bon, dit Toison d'Or.]

**Herbage.** [1<sup>o</sup> Pré : « Ne T' (les fleurs) ne sont  
« point, sachés de certes Ne trop closes, ne trop  
« ouvertes, Ains flamboient par les *herbages*. Et  
« meilleur point de lor aages » (Rose, v. 20167.) —  
2<sup>o</sup> Droit d'*herbage* vif et mort : « Droit appartenant  
« au seigneur, haut ou moien justicier ou vicomtal,  
« sur tous ses sujets tenans heritages colliers et  
« non francs. Et se prend le vif *herbage* sur les  
« bêtes à laine, et est d'un chef sur 10 ou 20 ou 25  
« et au dessus, après le premier; et si le nombre  
« est moindre le seigneur prend pour *droit de mort*

« *herbage* un denier parisis ou une maille ou obole  
 « pour chacune d'icelles bêtes. » Laurière. — « Si  
 « refieug mes *herbages* et mors et vis; et l'amende  
 « des mors, se païé n'estoient au terme de. »  
 (Ord. III, 194, an. 1291.) — « Li sires de Demeneche  
 « court demandoit à avoir vif *herbage* de .xvi. bes-  
 « tes que chil Ernouls avoit en se maison; et chil  
 « Ernouls disoit que il ne devoit fors que mort *her-  
 « bage*, pour chou que se fille avoit .xii. bestes en  
 « ches .xvi. bestes. Il fu rendu par jugement que li  
 « dis Ernouls devoit paier vif *herbage*, pour chou  
 « que se fille estoit à son pain et à son pol. » Livre  
 Rouge d'Abbeville, folio 34<sup>b</sup>, an. 1387. ] — « Item,  
 « sous les francquesmes, tout homme qui est resi-  
 « dent, couchant et levant, il ne doit nul afforage,  
 « gambage, *herbage*, moutonnage, rescare de four,  
 « ny autre chose. » (Coul. de Herly, dans le X. G.  
 Gén. I. I, p. 703.) — « *L'herbage* est franc quand le  
 « betail à laine est tenu en lieu et fief noble, car  
 « alors le seigneur ne prend aucun *droit de vif ou  
 « mort herbage*. » (Laur.) — « Le droit *herbages* et  
 « pasturages appartient à ceux qui ont droit d'usage  
 « es bois d'autrui pour le passage de leur bestail »  
 (Laurière.) — 3<sup>e</sup> Tapisserie de verdure : « Chambre  
 « tendue d'*herbages* ou de personnaiges. » (Honn.  
 de la Cour, ms. p. 51.)

**Herbager.** [1<sup>o</sup> Mettre à l'herbage, à l'engrais :  
 « Le suppliant mena quatre bestes amailles qu'il  
 « avoit engressées et *herbagées*. » (Jl. 188, p. 188,  
 an. 1459.) — « Onquel village de Custrac (en  
 « Auvergne) a ung terroner appellé la aste de Cus-  
 « trac, et autres devises ou pasturages.... les-  
 « quelz... sont ordonnez... à faire paistre et *herba-  
 « ger* les beufs arans dudit village. » (Jl. 207,  
 p. 367, an. 1480.)] — 2<sup>o</sup> Abonner au droit d'herbage :  
 « Les religieux de N. D. du Parc sont en possession  
 « de prendre et à eux appartenir toutes les bestes  
 « porchines, amailles et autres qu'ils trouvent au  
 « dedans de leur dit parc non *herbagées* et appar-  
 « tainées, comme à eux appartenans par confisca-  
 « tion. » (an. 1480.)]

**Herbageries, s.** Compositions d'herbes faites  
 par magie. « Faire enchantement et *herbageries*. »  
 (Duverd. Div. lecc. p. 79.)

**Herbalestiere.** [Menfrière, en latin *propy-  
 naculum*, au gloss. 7692.]

**Herban.** [Carpot : « Quandam consuetudinem,  
 « quam habebat in vineis eorum de Froucheu, et  
 « quod nos vulgariter *herban* dicimus, Molismensi  
 « ecclesie remisit, ministris suis interdictis ne  
 « ulterius de vineis monachorum *herban* acciperent.  
 « » (D. C. III, 654<sup>a</sup>, an. 1101.)]

**Herbaument.** [« Laquelle (femme) avecques  
 « eux s'en ala *herbaument* et tellement que depuis  
 « ilz furent bien à accort. » Jl. 167, p. 16, an. 1412.]

**Herbaut, Herbout.** Dans Perceforest, c'est la  
 déesse Penie ou pauvreté. (Duchat, sur fab. t. IV,  
 ch. 52, p. 219.)

**Herbe.** [« Sur l'*herbe* verte est devant sun

« tref. » (Rol. v. 671.) — « En croi sur l'*herbe* drue  
 « doucement se conchoit. » (Berte, c. 2.) — « Pour  
 « *herbe* vert à parer la sale à manger. » (Bibl. de  
 l'Ec. des Chartes, 5<sup>e</sup> s. 1, 225.) — « Elle y avoit mis  
 « toutes les *herbes* de la S<sup>e</sup> Jean. » (Desp. 66<sup>e</sup> conte.)  
 — « Nicotiane ou *herbe* à la royne qu'aucuns main-  
 « tenant appellent *petun*. » Bouchet, Servés, III, 16.]

**Herbé.** Vin aromatisé. (V. D. C. sous *herbatum*.)

Après laver vienent *herbé*,  
 Et li piment et li claré :  
 Napes s'en vont descendant tables. (Part. de Blois, 127<sup>e</sup>.)

**Herbage.** [1<sup>o</sup> Droit de gîte, gîte : « Pour et à  
 « cause duquel office (de sergenterie) il est frans  
 « de pasturage, ardoir, herbage, pannage, *herbe-  
 « gage*. » (Jl. 102, p. 51, an. 1370.) — 2<sup>o</sup> Droit de  
 garage pour les vins : « Tantost que les vins amenez  
 « par la dite riviere (Oise) et arrivez audit port (du  
 « Pont l'Évesque) sont lirez et mis hors des veis....  
 « et quant dudit port ilz sont vientrez et transpor-  
 « tez, mis et herbagez en maisons ou celliers en la  
 « terre d'icellui nostre conseiller (l'Évêque de  
 « Noyon) il en doit avoir et à acoustumé recevoir  
 « pour chacune piece de vin un denier de *herbe-  
 « gage*, que on dit issue de terre. » D. C. III, 651<sup>b</sup>,  
 an. 1408.]

**Herbetée.** [Médicament : « Bon paio, bon vin  
 « et le bon air, Aim' assez mixé, par S. Wistasse,  
 « Que tous les orniens ne face, Ne que toutes lor  
 « *herbetées*, qui tantès bourses ont boudées. » (Mir.  
 de Coïnci, dans D. C. III, 649<sup>b</sup>.)]

**Herbeler, v.** Couper de l'herbe : « Qui est  
 « trouvé es bleds vers, *herbelant* en lems defendu,  
 « chet en l'amende de cinq sols. » (Boul. Som. Bar.  
 l. II, p. 864.)

**Herbelette.** [1<sup>o</sup> Herbette : « Que *erbelete* poi-  
 « gnent et pré sont raverdi. » (Berte, c. 1.) —  
 2<sup>o</sup> Sorte de jeu, peut-être la courte-paille.]

Juïens nous au roy qui ne ment,  
 Aux bares et à l'agnelet,  
 A ostes moi de Colinet,  
 A je me plaign qui me leri,  
 Et dedens chambre, à l'esbali,  
 Et aussi aux subvitiens,  
 A l'avainne et aux reponnians,  
 A l'herbelette et aux risces. (Froiss. poés. p. 86.)

**Herber.** [1<sup>o</sup> Couper de l'herbe : « Item li  
 « habitant de Bucy..... doivent avoir aïsement de  
 « *herber* en nostre terrour, es lieux où il ont aïse-  
 « ment de pasturage. » (Cart. de S<sup>e</sup> Vincent de Laon,  
 an. 1343.) — 2<sup>o</sup> Faire, à l'actif et au pronominal :  
 « Comme le suppliant eust vendu certaine herbe  
 « ou fourrage pour *herber* ung poulain. » (Jl. 176,  
 p. 161, an. 1442.) — « Plus de deux mil chevaux  
 « qui se *herberent* et.... quatre à cinq cens hommes  
 « pour les garder. » (Le Jouv. t. 43<sup>e</sup>.) — 3<sup>o</sup> Joncher  
 d'herbe : « Herbare, *herber*, glager d'herbe. » Glos.  
 lat. fr. du fonds S. Germ. [De même dans Froissart,  
 éd. Buchon, III, IV, 12 : « La place où joster on  
 « devoit estoit belle, ample et unie, verte et  
 « *herbée*. »]

**Herber, s.** Jus d'herbes, aujourd'hui apo-

zèmes. « Les herbiers de la ville (de Paris) jureront  
« administrer bien et loyaument et faire leurs dis-  
«aires, emplastres, jus ou *herbers*, selon l'ordon-  
« nance du phisicien. » (Ordon. des R. de Fr. I. H.  
p. 534.) [Voir *HERBELE*.]

**Herberge.** [Maison, gîte, au propre et au figuré : « Il est fu fait, que se vous partiés orendroit  
« de chi, vous ne pourriés lui mais venir à *herber-  
« gage* de nulle heure. » (Merlin, dans D. C. III, 655<sup>b</sup>. — « Gar sans grant gent ne vo onques si  
« riches *herbergages*, comme chist est. » (Ibid) —  
« A amors pris en moi son *herbergage*. » (Thibaut  
de Navarre, II, 9) — De là « chappon de *herbergage*, »  
donné pour la bourgeoisie. Les deux sont évalués  
à un chapon de rente. Voy. Bout. Som. Rur. 504.]

**Herbergant.** [Logeable, habitable : « Le sup-  
« pliant hôte d'un hostel en la ville de Chasteau  
« Thierry, lequel est *herbergant* et grant. » (Jl. 165,  
p. 21, an. 1410.)]

**Herberge.** [Tente, dans le Roman de la guerre  
de Troie : « Quant des nez sont les gens issues, Et  
« les *herberges* ont tendues. » — « Vers les *herber-  
« ges* vet grant pas, Quand il vint, vespres fu bas. »  
(D. C. III, 655<sup>a</sup>.) — « Et issirent des *herberges*, et  
« euidement plus grant bataille trover que il n'a-  
« voient fait le jor devant. » (Villehard. § 248.) —  
« Ses *herberges* list tendre. » (Chron. de S. Denis,  
I, l. I, 121.)]

**Herbergement.** [1° Logement, maison, dans  
la Cont. d'Anjou, art. 322 ; dans la Cont. de Nor-  
mandie, art. 356. — 2° Droit d'usage : « Recongnent  
« avoir vendu... le *herbergement* des prezlez Cour-  
« tenay, si comme il se comporte o toute la pou-  
« prise et l'enceinte. » (D. C. III, 651<sup>a</sup>, an. 1325.)]

**Herberger.** [1° Loger : « Proia l'empereres as  
« contes et as barons et ses lils meismes, que il por  
« Dieu s'allassent *herbergier* d'autre part del port. »  
(Villehardouin, dans D. C. III, 656<sup>a</sup>.) — 2° Disposer  
pour servir de logement : « Chils castiaux n'est pas  
« trop graus, mes il est bien *herbergiés* de cambres  
« et de edifices qui sont edefyct en une grosse  
« tour quarrée. » (Froiss. II, 294.) — 3° Habiter :  
« El se auenn tient masure en la ville, qui ne soit  
« *herbergié* dedans un an, li prevoz la puet baillier  
« qui il verra por *herbergier*. » (Cart. de Champ.  
I, 343<sup>b</sup>, an. 1247.)]

**Herbergerie.** [Hôtellerie : « Comme ledit es-  
« cuier et une sienne serourge aprez la messe se  
« fessent traiz à une *herbergerie* pour prendre  
« refection. » (Jl. 105, p. 503, an. 1374.)]

**Herbergierres, s.** Qui loge.

Droiz est que bele teche soit bele et plaisanz,  
S'il est un chevaliers, ja ne soit il erranz ;  
A guerres, n'a tornoiz, ne fiers, ne combatanz ;  
Por tant qu'il soit gentils debonaires, et frans,  
Et certos *herbergierres*, a l'ostel deduisanz  
Por prendons est tenuz de saiges connoissanz.

Manuscr. de S. G. fol. 102.

**Herberque (droit de).** Le même que *herberge*.  
« Quant en un mur appartenant à l'un des heritages

« n'y a, ou sont de l'autre costé assis corbeaux à  
« l'endroit des planchers d'icelui : ce signifie que  
« celui auquel appartient l'heritage tenant le dit  
« mur du les dits corbeaux, a seulement *droit de  
« herberque* au dit mur, et peut sur les dits cor-  
« beaux asseoir planchers, murailles ou autres  
« edifices sans toutes fois les enter dedans le dit  
« mur. » (Cont. de Tournay, C. G. I. H, p. 948.)

**Herberie, s.** Marché aux herbes. (Cotgr.)

**Herbeux, Herbu, adj.** Garni d'herbes.

« Quelque li bels y doze pleure, et plaint, et dolouse,  
« Le preu Garsilion que tant aime et golouse,  
« A tant e vos sa maistre de tost aler jalouse.  
« Inselement corant toute une voie *herbeux*.  
« Et voit sa douzelle en vie dolerouse.

Poët. av. 1360, t. II, p. 833.

[« L'oliphant est moult coporun, quant il vient  
« en pausis *herbu*. » (Best. ms. dans D. C. III, 649<sup>c</sup>.)  
— « Par mi un val *herbus*. » (Roland, v. 1018.) —  
*Herbeux* suppose *herbosus* ; *herbu* suppose *her-  
bulus*.]

**Herbeyer, v.** Faire paître. [*Herbeitler* se dit  
aujourd'hui du sanglier. — Faire paître et *herbeyer*  
« betail. » (C. G. II, 687.)]

**Herbier, l'** Herboriste. (Cotgr.) « Ge vos di que  
« ge ne sui ne mirer ne *herbiers*. Amcois vos di  
« que ge sui uns vennerres uns chacières de bois. »  
(Erberie, ms. S. G. f. 89<sup>a</sup>.) — 2° Jardin potager.

« Et grant jardin et beaux *herbiers*. [Part. de Blois, 127<sup>c</sup>.]  
3° Livre qui traite des herbes. (Cotgr. Oudin.) —  
1° Jardinier ou vendeur d'herbages. Cotgr.]

**Herbilleur, s.** « Ont les mayeur et eschevins...  
« droit bans de mars et aoust.... comme d'establi  
« ung messier qui doit prester serment de juste-  
« ment et fidelement exercer son office, qui a pou-  
« voir de prendre et arrester tous chariots et  
« charettes, charuans par faux chemins et sentiers,  
« bestes, *herbilleurs* et tous autres es cas deppen-  
« dans du dit office de messier. » (Cont. de la ville  
de Buissy, N. C. G. I, p. 404<sup>b</sup>.)

**Herbois, s.** Pâturages. « Si misrent pied à terre  
« et misrent leurs chevaux en l'*herbois*, si se tap-  
« pèrent par delez ung espinoz por eux reposer  
« jusqu'au jour. » (Percef. VI, f. 107<sup>a</sup>.)

**Herbolade, s.** Tourte d'herbes. (Oudin.)

**Herbot, s.** [Voir *HERBOTOIR*.]

Quant Au lizier nasqui, grant joie i ot  
Par le pais leva un tel *herbot* ;  
Roisnois ne oisnois pas si chantot ;  
L'entenz d'une assense qui rechantot,  
Et une vielle lisse qui lors uloit  
Et une chate borgne de fain braioit. [Andigier, f. 66<sup>a</sup>.]

**Herce.** [1° Instrument d'agriculture : « En cele  
« place, à bués e à *herce* severement furment de la  
« paille, sulonc l'usage del pais. » (Rois, p. 218.) —  
« Item, il a es dites fermes brebiages de liers an en  
« liers an, services de seonneurs en aoust, services  
« de *herces* et de charues, et la court et l'eisage qui  
« sont prisiez es dites fermes 40 sols. » (Jl. 47, p. 36,  
an. 1310.) — « Deux chersus à fers et à roucles, et  
« 4 *herches*. » (N. C. de l'Argent, p. 195, art. 678.)]



— 2° « *Herce* coulisse. » Terme de forlification pour dire une porte de fer faite en treillis, suspendue avec une corde qui glisse dans une coulisse, et retombe lorsqu'on craint quelque surprise. Parlant de la prise d'Eause par le roy de Navarre: « L'un d'iceux ayant crié à celui qui étoit au portail en « sentinelle, il coupa la corde de la *herce-coulisse* « qui s'abatit aussi-tôt, .....tellement que le roy et « vous quinze ou seize, tous seuls demeurastes en- « fermez dans cette ville. » (Mém. de Sully, I, 105.)

— 3° Candélabre portant plusieurs cierges. Parlant des funérailles de Henry IV: « En tout vers la teste « du cercueil estoit une grande *herse* tout d'un « tenant, chargée de douze cierges ardents. » (Favin, Théât. d'honn. t. II, p. 184.) — 4° Peine, fatigue:

Fortune n'aura ja tel *herse*

Nos nostre amour, qu'elle reverse

Nos voulezte à la renverse. [M. Chartier, p. 624.]

**Herceler.** [Frapper. « Un singe en famille est « toujours moqué et *hercelé*. » (Rab. Garg. I, 40.)] De là se *herceler*, se battre: « Aussi voit-on les « François se *herceler* et venir ordinairement aux « mains avec leurs parents, amis, voisins et autres « leurs proches et alliés. » Savaron, contre les duels, p. 7.)

**Herceur.** Hérouiller avec peine. On a dit de la conduite à tenir près des rois:

Moult ait bien ouverte foreille

Que ne li coviegne *herceur*,

Ce que li rois li velt charger;

Sa raison saiche bien conter,

Et conseil saiche bien celer

Quaque li rois comendera. [Fobl. de S. G. f. 120.]

**Herceur, s.** Qui herse. (Colgr.)

**Herchelle.** [Briu d'osier, gaule: « Laquelle « femme s'aproucha près et frapa le suppliant par « le visage d'une wantlette ou *herchelle*. » (J. 184, p. 154, an. 1451.)]

**Hercier.** [Herseur: « De rechief huit corvées de « *hercier* à un cheval. » (Ch. des Comptes, an. 1308, fol. 338.)]

**Herculiane, Herculienne (pierre.)** Pierre d'aimant. (Colgr.)

**Heritage.** Droit d'avoir un troupeau séparé de celui de la commune: « Les hauts justiciers, moyens « ou foyers peuvent tenir herde ou troupeau à « part pour user de vaine pasture en leur jurisdic- « tion bans et autres lieux esquels ils ont droit de « parcours, sans déroger à ceux qui d'ancienneté « ont pareil droit de *herdage* particulier. » (N. C. G. t. II, p. 352<sup>b</sup>.)

**Herdal (chemin.)** Chemin par où passent les *hordes* ou *herdes*, les troupeaux de bêtes: « Tous les « heritages assis sur *chemins herdals*, pasquis, « aisance de ville, sont tenus de cloison depuis la « Saint-George jusques après que les fructs et « chapez sont levés sous amende. » (C. de S. Mihiel, dans le N. C. G. II, p. 1057.)

**Herde.** [Troupeau, harde: « Comme le sergent « eust prise en certain blé... la proie, que l'en « appelle la *herde* des vaches de la ville de Wau-

« cayeu, en laquelle proie le suppliant en avoit « aucunes. » (J. 158, p. 346, an. 1404.) — « Si cum « la *herde* trespassa E le grant cerf à mès li vint. » (Chron. anglo norm. I, p. 54.)]

**Herdeier.** [Baltre l'estrade comme *herdoyer*: « Qui vont, si pot aler chacer, Curre, berser u *her- « deier*. » (Chron. des ducs de Norm. I, v. 9850.)]

**Herdiar, s.** Berger, pâtre: « Bois taillis et de « coupe sont en defence pour le pasturage, jus- « qu'après la quatriesme feuille a peine de cinq « francs d'amende que le *herdiar*, garde ou conduc- « leur du troupeau sera tenu payer. » (Cout. de Gerze, N. C. G. II, p. 1096<sup>b</sup>.)

**Herdoyer.** Attaquer, barceler: « Fut ordonné « par meur conseil de tous les capitaines que l'en « ne combatteroit point les Anglois pour les perils « qui en pourroient advenir; et outre disoit le duc « de Bourbon qu'il suffisoit les *herdoyer* et costoyer « par maniere que par où ils passeroient ne trou- « vassent nuls vivres. » Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 57.)

**Herreau, Heireau.** [Maison rustique avec ses dépendances, dans D. C. *Hagrelum*: « On tems « passé souloit avoir ondit lieu de Grandschamps, « .xxii. *herreau* et ménages qui souloient payer « ladite rente. » 1426, Requête des habitans.) (L. C. de D.)]

**Herrebout.** [« Lesquels compagnons de Trappes « commencerent à frayner un esteu au bout d'un « baston parmi la dile feste et criant: *herrebout*, « *herrebout*; qui est à dire qui vuell jouer à la « paume. » (J. 144, p. 301, an. 1393.)]

**Hereditable, Héritable.** 1° En parlant des choses: « Senechaussée *hereditable* de Bourgogne. » (Estats des off. des ducs de Bourgogne, p. 27.) — 2° En parlant des personnes: « Pour en jouir pour « luy, ses hoirs et successeurs *hereditables*, comme « de sa propre chose. » (Preuves sur le meurtre du duc de Bourg. p. 333.)

**Héritable.** « Comme eux disans *hereditaires* « du dit lieu. » (P. Desrey, à la suite de Monstrelet, page 114.)

**Héritablement.** [« Vous en voyez l'espreuve « au champ de Monconfour; *hereditairement* ils « ont depuis ce jour La rage naturelle. » (D'Aub. Tragiques, I.)]

**Heredital, Héritable.** « Grand chambellan « *heredital* de Normandie. » Godefroy, Rem. sur l'histoire de Charles VII, p. 839.) — [« Que yceulx « heritages soient bailliez... à certaine rente *heredi- « tal* à vie ou à temps. » (Mém. de la Chambre des Comptes, f. 200<sup>b</sup>, an. 1366.)]

**Hereditier.** Etre héritier: « Amyables hommes « seront ceux qui *hereditront* la terre et qui « vivront en tranquillité de paix. » Hist. de la Toison d'Or, II, f. 106<sup>a</sup>.)

**Hereditet.** [« Salf fui tun pople et beneis à la « tue *hereditet*. » (Lib. psalmod. p. 34.)]

**Héberge.** [Hérétique: « Li arcevesques... ou aucuns des évesques... doivent demander au roy « que il promette et ferme par son serment... de « mettre hors de son royaume les *hereges*. » (Reg. pater de la Chambre des Comptes, fol. 163<sup>b</sup>.) — « Jehan de Fontaine tenu et réputé sorcier et *herège*, « parce qu'il usoit de sorcerie. » (Jl. 201, page 98, an. 1461.) — « Les *hereges* reconfortoit » dit Guillaume Guizart de Raymond, comte de Toulouse en 1207. — « Maître des hereges, » inquisiteur: « Se le maître des *hereges* requiert au juge lay « qu'il prenne aucun pour ce qu'il a mespris con- « tre la foy, si comme il dit, le juge lay n'y doit pas « obeir, se l'official ne rescript avec lui. » (Reg. des Arrêts du Parlement de Paris, anc. 9822<sup>2</sup>, f. 45<sup>a</sup>.)]

**Heremitaïn, adj.** Qui appartient à l'hermite: « Vie *heremitaïne*, » dans l'Ordre de Chevalerie, folio 1<sup>b</sup>.

**Hérese.** [Hérétique: « Le dit frere Thomas fut « mené devers notre saint pere le pape, lequel « chargea pour l'examiner les cardinaux de Rouen « et de Navarre, lesquels enfin le trouverent *heresie* « et coupable. » (Monstrel. II, 127.)]

**Héresie.** 1<sup>o</sup> Action criminelle: « Dementierres « que firent li filz à l'aversier Cele grant *heresie* (le « meurtrre de Thomas dedenz le saint mustier. » (Thomas de Cantorbry, 152.) — 2<sup>o</sup> Sorcellerie: « Laquelle Jaquette et aussi son mary estoient « notoirement et publiquement diffamez et accusez « de cas de *heresie* et facturerie et avoir donné on « fait avoir plusieurs maladies à plusieurs person- « nes. » (Jl. 178, p. 46, an. 1446.) — « George Ver- « noys fut accusé de crime de *heresie* et de faire « mourir et languir par sort et art magique plu- « sieurs gens et bestail. » (Jl. 199, p. 474, an. 1464.) — 3<sup>o</sup> Héresie: « Especialment vileins sermens et « *heresie* fai abatre à lon pooir. » (Joinv. § 753.) — « Ce mot d'*heresie* gree, depuis transplanté « dedans Rome, signifioit d'abord opinion, et, par « succession de temps, nous l'avons tourné en si « mauvais parl, que nous n'en usons que contre « ceux qui nous contreviennent à la foy et religion « catholique. » (Pasquier, Rech. p. 686.) — « En la « comté de Bolognois confiscation de meubles et « heritages à lieu seulement en crime d'*heresie* et « de leze majesté. » (Cont. Gén. I, p. 611.)]

**Hergaut.** [« Un *hergaut* à femme de burnete « fourree de conins. » (Jl. 82, p. 218, an. 1354.)]

**Hergne.** Bosse, tumeur semblable à une hernie:

Ribaux en ces tavernes  
Si font boeres et *hergnes*  
Es testes et es dos.  
Mais li sage en pais vivent. [Prov. du Yd. I, 74<sup>c</sup>]

**Hergner.** [Se plaindre: « Un enfant aagié de « deux ans ou environ, qui plouroit et *hergnoit* par « force de maladie. » (Jl. 173, p. 432, an. 1426.)]

**Hericer.** 1<sup>o</sup> Hérisser, verbe actif. Parlant d'une tempête:

Tuit furent en grant tenebror:  
Mort quident tuit li plusor,  
Quar la temoste fu moult fort:  
Et du bromont croissent li bort:  
Li vent *herice* et la mer poudre  
Tone et esclaire et chiecut foudre. [Blanchardin, 186<sup>4</sup>]

[2<sup>o</sup> Se hérisser, verbe pronominal: « Ne vuel pas « sembler le gaignon Qui se *herice* et se reguingne, « Quant autres gaignons le rechingne. » (Chrest. de Troyes, chev. au lyon, v. 644.)]

**Hericon.** 1<sup>o</sup> Animal: « La pierre refuge as « *hericons*. » Lib. psalmer. p. 152. — « Gens d'ar- « mes qui yssoient de Paris, toutes fois qu'ils vou- « loient, hors de Paris pour piller; quant ils reve- « noient, ils estoient aussi trossuez de bien que fait « le *hericon* de pommes. » (Journ. de Paris sous Charles VI et VII, 1417.) — « Gervaise commença « a se retraire et tous ceuz lesquels avoient donné « la chasse avecques lui; *hericou* de chevaux et « de prisonniers commé ung *hericou* de pommes. » (Le Jouy, f. 74<sup>b</sup>.) — « Il a un *herisson* dans le ven- « tre; s'il ne boit li pique, » il est grand buveur. (Oudin.) — « Parez le *herisson* il semblera baron. » (Colgrave.) — 2<sup>o</sup> Pontre armée de pointes de fer qui tourne sur un pivot et défend une porte de ville. Parlant d'un château assiégé par Guillaume-le-Bâtard:

De cele part au chief du pont,  
La ou la gent viennent et vont,  
A cel temps avoit un fossé,  
Haüt et parfent et repareé  
Pour le fossé out *herichou*  
Et dedenz close une meson. [Rou, p. 248.]

**Hericol.** [Haricé de mouton, ragout: « *Heri-* « col de mouton: despeziez le par petites piéces, « puis le mettez pour bouir une onde, puis le fri- « siez en sain de lart, et fristiez avec des oignons « menus éminciés et cuis, et defaites du bouillon de « beef, et mettez avec macis, percil, ysope et sauge, « et faites bouir ensemble. » (Mén. II, 5.)]

**Heriener.** [Ereinter: « Jehan Vachot frappa « icelle brebis d'une redde de fer qu'il avoit en sa « main; duquel coup qu'il frappa ladite brebis il la « *heriena*, tellement que depuis ne se peust sous- « tenir. » (Jl. 209, p. 489, an. 1481.)]

**Herier.** [Malmener, tourmenter, violer: « Qu'il « ne se fussent guerryet et *heryet*. » (Froissart, II, p. 252.) — « Dont eurent conseil que il costiaissent « les Engles et les *heriasent*. » (Id. 290.) — « Le « suppliant appercent icellui Raulin qui tenoit sa « chamberiere par les jambes, et la *herioit* onltra- « gement, onltre son gré et volenté. » (Jl. 170, p. 203, an. 1418.)]

**Heriquet.** [Échappe: « A l'aide d'un sisel de « fer et d'une vrille à touchier entre en un *heri-* « quet ou échappe à espicier, assis en la ditte ville « de Pontoise. » (Jl. 150, p. 211, an. 1396.)]

**Hérissement, s.** Cheveux hérisés:

..... Gemissements  
Y sont criz, plours, *herissemens*  
Et cruels amortissemens  
De cuers. [M. Charrier, p. 648.]

**Herissonner.** Pêrisser : « Commença a herissonner son poil et grinsier les dents. » (D. Florès de Grece, folio 120.) — « Leur chef qu'ilz avoient a herissonné et sans aucune parure. » (Id. f. 411<sup>b</sup>.)

**Heritable.** [Héréditaire : « Maisons et héritages » que on baillie à rente *heritable*. » (Cout. de Mons, Cout. Gén. I, p. 820.)

**Héritablement.** Par droit de succession : « Cedons et transportons par ces... presentes pour luy, ses hoirs et ayant cause, *heritablement*, perpétuellement et irrevocablement les pays, terres. » (Preny, sur le meurtre du duc de Bourg. p. 351.) — [« Trois cens livres de blancs cascan au » à prendre *heritablement* à men winnage d'Avesnes. » (Martiène, Anecd. I, 1007, an. 1238.) — On lit *heritablement*, au cart. S. Martin de Pontoise, fol. 28, an. 1332.]

**Héritage.** [1° Immeubles : « Et aussi lor doit » on l'aux enfans rendre conte de lor muebles et de lor *heritages* vilains, qui le tient par eus. el » tans qu'il sont sous-aagie. » (Beaum. XIV, 30.) — « Les arbres croissans, adventures de bleds, d'avoines seroit tenus pour *heritages*... sans que » Phéritier impuissant les puisse vendre ou aliener » non plus que le fond. » (Cout. de Hainaut, Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 157.) — « *Héritage* couvert, » héritage cultivé, ensemencé. Du Cange, sous *Vestitus ager*.] — « *Héritage* decouvert. » Ibid. — « *Toutte nostre heritage*, » tous nos biens. (Test. du C<sup>r</sup> d'Alençon, à la suite de Joinville, p. 185.) — 2° Succession directe, opposée à la collatérale. Ord. I, p. 268. On a dit au figuré :

... Amors voit et set mon fin corage

De li tieng je tout mon droit *heritage*.

Poët. fr. MS. av. 1200, t. I, p. 387.

3° Possession perpétuelle, opposée à la viagère : « Si l'aîné n'avoit aucun freres puisnez et n'eust » que soeurs qui fussent plus aagées on inoins que » leur êt frere, toustes fois lesdites filles sont fondées d'avoir iceluy liers par *heritage* c'est à scavoir » pour elles et leurs hoirs. » (Cout. du Maine, Cout. Gén. II, p. 138.) — « Le droit seigneurial, c'est le » dixieme denier du prix de la vente si c'est à » *heritage*, et si c'est à viage, le dixieme denier. » (Boul. Som. Rur. p. 865.) — De là le proverbe : « Je » vous avvertis que *amours de femme n'est pas » heritage*, elles ayment aujourd'hui ung homme » et demain ung autre. » (Percef. VI, fol. 42<sup>b</sup>.) — « *Faire ses acquets à heritage*, » placer son argent à rente perpétuelle :

Nous veons souvent que li saige

Font leur acquets à *heritage*,

Et li aver le font à vie.

[Desch. fol. 90<sup>b</sup>.]

4° Terre, possession. (Voy. Du Cange, sous *Hereditatum*, 2.) — « Bon *heritage* et bonne herbe. » (Froissart, III, p. 295.) — 5° Toutes sortes de biens : « J'use du terme d'*heritages*, le prenant généralement, parce qu'il me semble plus convenable que » celui de choses. » (Gr. Cout. de France, p. 395, notes sur le chap. XXI.) — 6° Royaume des cieus, au figuré : « Ame n'est mie faite pour tousjours » vii.

« sejourner En ce mescheant monde qu'en voit tout » bestorner, Mes si bien el si bel s'i doit el atorner, » Qu'en son droit *heritage* puisse tost retourner. » (J. de Meung, Test. 300.)

**Hérite.** [1° Héretique : « Gil Sarrazius me sem- » blet mult *herites*. » (Rol. v. 1645.) — « *Hérite*. » (Ord. I, 175.)] — Parlant du supplice du comte de Suffolk : « Laquelle justice fut faite et accomplie en » une place assez pres de la ville de Londres la ou » l'on brusle les *herites*. » (Mall. de Coucy, Charles VII, p. 603.) — [2° Qui a commerce avec les bêtes : « Jehan Chevalier dist à l'exposant plusieurs paroles » injurieuses... en l'appellant *herile*, et disant qu'il » l'avoit lrouvé avec une vache. » JJ. 155, p. 460, an. 1400.] — « Jakemus Castres de Harnaville pour » plusieurs larrechins, que il reconnut avoir fait, fu » jugiés et menés as fourkes, et illeueques reconnut » que il avoit esté bien et conversé à une vache, » pour lequel larrechin il fu pendus tout vifs ; et » pour che que il estoit *herite*, il lours vivans fu » ars. » Liv. Rouge d'Abbeev. fol. 52, an. 1315.]

1. **Hérité.** s. [Biens propres : « De defendre » leur *herités*, S'ambloit chascuns entalents. » (Cléomadès, dans Du Cange, III, 656<sup>c</sup>.)

Un jeunse hoir en son *herité*

Laiissa, qui avoit pourveu :

Beaus estoit et non pas *pareceur*. [Desch. fol. 318<sup>a</sup>.]

Amor de feme, bien le sai,

N'est pas a tous jors *herité* ;

Tost ont lor corages mués

Et sont plus legieres que j'ai. [P. av. 1200, IV, p. 1482.]

2. **Hérité, part.** Qui a hérité, qui possède :

El pour ce concludz en effect,

Qu'elle soit par vous maintenue

En son *bon* droict cler et parfait

Bien gardée et entretenuë

De cestuy bien *heritée*.

[Coyllart, p. 82.]

Parlant de la composition que fit l'abbé de S<sup>t</sup> Sil- vier, en la haute Gascogne, avec le duc d'Anjou : « Si prioit qu'on le vouist laisser en paix... que » luy ne ses gens ne feroient nulle guerre... et » que tout ce que les seigneurs, *herités* des arriere » fiefs de Gascogne feroient, il seroit aussi. » (Froissart, I, p. 447.)

Expressions :

1° « *Bien herité*, » riche : « N'estoient pas si *bien » heritez* qu'on pourroit bien dire, mais ils en » vivoient. » (Juv. des Ursins, Hist. de Ch. VI, 69.)

2° « *Peu herité*, » pauvre : « Or ay-je un frere » auquel la constume donne tous les biens de nostre » maison, parquoy me voyant jeune et *peu herité* » me suis mis a snyvre les adventures. » (D. Florès de Grece, fol. 116<sup>b</sup>.)

3° « *Chiefs d'ostel heritez de ville*. » (Ord. I, V, p. 374.) On fit plus bas : « Les bourgeois *heritez* et » nez de la ville de Tournay, » c'est-à-dire ayant héritages immeubles en la ville.

**Hériter.** [1° Boier, laisser en héritage : « Miex » les *heriteras* se tu les bien doctrines, Que se tu » leur lessoies d'or et d'argent dix mines. » (Jean de Meung, Testament, 393.) — 2° Mettre en possession : « En saisissons, *heritons* et revestons et

« douons corporelement, realment par le bail de  
« ces présentes lettres. » (Carl. des Chartres, an.  
1330.) — 3° Acheter un immeuble pour avoir droit  
de bourgeoisie : « Considerans que icellui Jehan de  
« Merilain, escuier (Bernois) a entencion de soy  
« heritier et demourer en nostre royaume. » (Jl.  
207, p. 318, an. 1481.)]

**Heritier.** 1° Propriétaire, possesseur : « Nuls ne  
« pourront entrer et venir es champs d'autruy pour  
« glener, que premierement les jarbes ne soient  
« liées et mises en monts; moyennant quoy les  
« heritiers et fermiers reciproquement ne pourront  
« faire chasser leurs bestiaux sur les dits champs,  
« que vingt-quatre heures ensuivant les depouilles  
« levées. » (Cout. de Hainaut, Nouv. Cout. Gén. II,  
p. 51.) — [2° Successeur, héritier : « Tant qu'en  
« France mourut li rois sans heritier. » (Saxons, IV.)]

Expressions :

« 1° « Heritier conventionel est celui qui par con-  
« vention est accordé pour être comme un hoir et  
« à pareil droit que celui au lieu duquel il a été  
« baillé et échangé en tous les droits qu'il avoit en  
« l'hôtel dont il est sorti et en la succession des  
« ascendants seulement. » Laurière.)

« 2° « Dans tous les fiefs delaissez par le pere ou la  
« mere, l'aîné des fils y succede ou l'aîné des  
« filles, où il n'y a point de fils, pour les deux tiers  
« et les autres enfans fils ou filles conjointement et  
« ensemblement dans l'autre tiers, sans qu'ils soient  
« obligés de renoncer à leurs parts dans les autres  
« biens sujets à partage, au profit du dit aîné que  
« l'on nomme ordinairement *Heritier du fuda-  
« laire* et ceux qui prennent le dit tiers deviennent  
« *heritiers du defunct* pour leur contingent. »  
(Cout. de Waes, N. C. G. I, p. 419.)

« 3° « *Mageur heritier*, » maire héréditaire, charge  
municipale : « Primes, a en la ville de Meurhin  
« pour la justice garder et observer ung *mageur*  
« *heritier* et sept eschevins, qui sont de telle et si  
« longue durée que on ne les peut demettre, si ils  
« ne fouront. » (Cout. de Meurhin, Nouv. Cout.  
Gén. I, p. 439.)

« 4° « *Heritier meublier*, » héritier du mobilier.  
Cout. Gén. I, p. 723.)

« 5° « *L'heritier à plain*, c'est-à-dire l'heritier sim-  
« ple, n'est tenu d'acquiescer au testament du dit  
« defunct et icelluy accomplir en ce que le testateur  
« auroit disposé oultre et par dessus ce qui leur  
« est permis par la ditte coutume. » (C. G. I, 524.)

**Heritier.** Donner à perpétuité : « Il est loisible  
« à tous seigneurs viscomitiers, par puissance de  
« fiefs et accroissement de seigneurie, de bailler à  
« rentes et par arrenement feodal, *herituer* et per-  
« petuer partie de leurs fiefs et jusques au tiers à  
« le tenir d'eux et de leur seigneurie en icelle  
« nature, à telle charge et servitude on redevance  
« que bon leur semble. » (Cout. de Douay, Nouv.  
Cout. Gén. II, p. 973.)

**Herle.** Toesin : « Ricouwert d'Auterive escuier...  
« estoit par un jour en sa maison en la conté de

« Flandres, assez près de la ville d'Espiere, et oy  
« sonner ledit jour bien matin les cloches à *herle*  
« de ladite ville d'Espiere et d'autres villes voisi-  
« nés. » (Jl. 121, p. 6, an. 1382.) — « On sonna les  
« cloches du lieu à *herle* et effroy pour assembler  
« le peuple. » (Jl. 189, p. 3, an. 1454.) — « Les  
« villes voisines commencent à sonner leurs  
« cloches à *herle*. » (Froiss. X, 108.)]

**Herlot.** [Comparez l'anglais *Harlot*, prostituée :  
« Et, tu *herlos*, en vœs tu parler. » (Froiss. X, 383.)]

**Herm, Herme.** [Inutile, improducible, opposé  
à *coutredg*, dans les chartes provençales : « Item  
« ung *herm* ou piece de terre non labourable,....  
« qui est de bien peu de valme. » (Jl. 177, p. 151,  
an. 1445.) — « Terres *hermes* et vacans sont au  
« seigneur justicier. » (Cout. Gén. I, II, p. 193.) —  
« Le lieu ou souloit estre l'abbaye de Cluny (qu'est  
« en Masconnois) demoura longtems en solitude  
« et (comme on dit) en *herme*. » (S. Julien, Mesl.  
Hist. p. 520.)

**Herme.** (Pour *helme*, heaume : « Mil chevaliers  
« à hauberes et à *hermes*. » (Mllis, dans Du Cange,  
L. III, p. 642.)]

**Hermin.** Hermine :

Vestuz fu d'un plicon *hermin*

Et bien fu chaucez d'ostorm. (Floire et Blanchefl. 200.)

[On lit dans Aucassin et Nicolette (éd. G. Paris,  
p. 69) : « Si soulevas ton train, Et ton pelicon *ermin*,  
« La eemisse de blanc lin Tant que ta ganbete vit :  
« Garis fu li pelerins. »]

**Hermine.** [Fourrure : « Cief a reond et blonde  
« crine, plus blanc le front que n'est *hermines*. »  
(Fl. et Bl. v. 2875.) — « Pour la fourreure d'une  
« robe d'escarlate vermeille de .vi. garnemens,....  
« laquelle est fourrée de *hermines* de garnison. »  
(Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 159.)]

**Herminer, v.** Fourrer d'hermine : « Qui vouldra  
« fourer sa robbe autrement qu'à la commune et  
« ancienne guise comme de trop longues manches,  
« ou de les faire *herminer*, prene le marche meil-  
« leur qu'avoir il en pourra. » (Ord. II, p. 372.) —  
Le participe *erminé* signifie moucheté : « Elle estoit  
« moulée sur un cheval tout *erminé* de son poil,  
« naturellement. » (Ol. de la Marche, II, p. 557.)

1. **Herminette, s.** Diminutif d'hermine : « *Her-  
« minettes*, lievre et conin. » (Froiss. Poës. p. 204.)

2. **Herminette, s.** Outil de menuiserie. (Cotgr.)

**Hermitage.** 1° Vie d'ermite : « Il comença  
« par grant estude entendre diligemment à pitenses  
« œuvres, les quex li *hermitages* li avoit ensei-  
« gné. » (J. des Sav. avril 1860, p. 202; Légende  
en prose de Girart.) — 2° Habitation d'un ermite :  
« Bedezz la lande enz el bosage Ot uns sainz homs  
« son *hermitage*. » (Lai del desiré.)]

**Hermitain.** [Ermite : « En cel lant fu ung *her-  
« mitains* homs de grant vertu, qui avoit laissé  
« toutes choses pour Dieu. » (Ms. S. Victor, 28,  
fol. 67.)]

**Hermité.** [1° Ermite : « Car si cum tes habis

« nous conte, Tu sembles estre uns sains *hermi-*  
« *tes*. » (Renart, v. 11423.) Faisant allusion à cet  
« épisode de Renart, Deschamps écrit fol 194 »:]

Et par Dieux si sera si leus  
S'il a femme douz et piteus  
Et le verrez encore *hermite*.

« Puis commanda aux quatre chevaliers qui  
« devoient livrer joste aux venans, que ils se allas-  
« sent armer et gardassent leur honneur, afin qu'ilz  
« ne fussent reputez *hermites* combien qu'ilz  
« demourassent aux boys. » Percef. VI, fol. 93<sup>c</sup>.)

Expressions :

1<sup>o</sup> « *Hermitte Bernard*, » ermite marin. (Colgr.)  
— [Crustacé pagure qui se loge dans la première  
coquille univalve qu'il trouve à sa taille.]

2<sup>o</sup> « *Hermites* de S<sup>t</sup> Augustin, » les Petits Pères.  
(Du Cange, sous *Eremitanus frater*.)

3<sup>o</sup> « *Hermites* S<sup>t</sup> François, » nom donné aux  
Minimes sous Charles VI, en 1482 (Comines, 489.)

4<sup>o</sup> « De jeune *hermite* vieux diable. » — « Si un  
« caffard est malin, pour jeune qu'il soit, il empire  
« encore avec l'âge. » (Le Duchat, sur Rah. liv. III,  
prol. p. 18.) Voyez Contes d'Entrapel, p. 106.

5<sup>o</sup> « *Le regard est devenu hermite*. » Colgr.)

6<sup>o</sup> « Le renard préche, gare aux oies. » Id.)

**Hermofrouditus.** [Hermaphrodite: « L'en  
« demande à qui l'en doit compaigner *hermofrou-*  
« *ditus*, qui ot nature d'ome et de fame ? et je res-  
« pons : à la partie dont il a plus. » Liv. de Just. 55.]

**Hernault.** [« Le seigneur de Parthenay disoit  
« avoir ... un droit, appelé *hernault*, qui est un  
« peage, que quiconque de la ville passe par certain  
« lieu sans payer à Parthenay ledit droit, le seigneur  
« est en possession de prendre les biens de ladite  
« ville à force d'arme en acquit et paiement dudit  
« peage. Par arrest ladite coustume est donnée. »  
(ms. fr. anc. 9823, fol. 7<sup>b</sup>, an. 1388.)]

**Herneis, Hernois.** [Harnais: « Qui n'ot *her-*  
« *nois*, son lié en gage mist. » (Garin, dans Du  
Cange, III, 629<sup>b</sup>.)]

Donna lances, donna espées,  
Donna saettes barbelées,  
Donna *heranz*, donna escuz  
Donna espiez bien esmoluz. (Eut, fol. 80<sup>a</sup>.)

**Hernoux, Cocu.**

Helas, dolent, et que feray,  
Pour ly de tous gabbez seray,  
Et sire *hernoux* aussi clamés. (III *Maries*, p. 74.)

**Herna.** [Mois d'août: « Le temps estoit bel et  
« seq. tel comme il est ou mois d'aoust et de  
« *herna*. » (Froiss. XIV, 176, 236, 326.) De l'alle-  
mand *arven*, moissonner, qui a formé *Artemonat*.  
Dans les patois du Nord, *herna*, *harnu* signifient  
orage, temps d'orage.]

**Heron.** [VOIR HIRON.]

**Heroniere.** [VOIR HIRONNIERE.]

**Herpaille.** Harpaille, troupe de coquins:

Hecques et a Sainte Ermine,  
Avoit grand *herpaille* et vermine  
Qui n'y laissoit ne coq ne ponde. (Vig. de Ch. VII, 193.)

**Herpe.** [Harpe: « Lesquelz deux compaignons  
« portoient une *herpe* dont ilz s'esbatoient. (Jl. 160,  
p. 62, an. 1465.)] Au figuré, on a dit de la reine  
Blanche et des pieuses maximes qu'elle répétoit  
continuellement à S. Louis:

Cestoit la chançon et la *herpe*  
Dont la sainte femme le berse  
Et les mes dont il fut servis. (Desch. 559<sup>a</sup>.)

**Herper.** 1<sup>o</sup> S'allacher: « Serpouillet qui *herpe*  
« contre terre. » (Rab. III, p. 260.) — 2<sup>o</sup> [S'accro-  
cher: « Brissac void le petit navire Beaumont *herpé*  
« avec le vice amiral, et à chascque main abordé de  
« cinq ou six navires ou gallions. » (D'Aub. t. II,  
p. 467.) — 3<sup>o</sup> Déchirer:

L'honneur des dames diffumée et *herpée*  
Par faulx rapport..... (Glosse d'Annoys, p. 118<sup>b</sup>.)

**Hers.** Hériter, successeur: « Nous, ou noz *hers*  
« ou noz successeurs. » Ord. II, 342.

**Herser.** [Fatiguer, harceler: « De loing li lan-  
« cent, si l'ont point et *hersé*; En quivoz leus eust  
« le cors navré Ne fust l'aubere qu'il avoit endossé. »  
Bat. d'Aleschans, v. 6091.]

**Hertaye, Hertoye.** [Terre inculte: « Trois  
« deniers assis sur demi arpent de terre ou envi-  
« ron... joignant à la terre et *hertaye* feu Estienne  
« Cornillau. » Censier d'Estilly, anc. 9493, fol. 5<sup>a</sup>,  
an. 1430.) — « Sur demy arpent de terre, bois et  
« *hertoye* joignant d'un bout à quarecor au Renart  
« et au bout de l'annay et chenevrau Macé Vau-  
« goin. » (Ibid. fol. 30<sup>a</sup>.)]

**Herupper.** Hérisser: « Il appercent que ung  
« homme merveilleux venoit vers luy et avoit la  
« teste grosse et *heruppée*, la face froncée, les yeulx  
« rouges et la bouche tortue. » (Percef. V, f. 2<sup>a</sup>.) —  
« Le porc.... si *heruppa* la coyne de sa lure qu'il  
« avoit grande et toute houssee. » (Percef. VI, 80<sup>b</sup>.)

**Hés.** [Crochet *hé*, au dictionnaire rouchi de  
Hécart: « Et avoient grant *hés*, graves et havés de  
« tier. » Froiss. III, 196 — « Cellui Regnier frappa  
« ledit Girart d'un *hés* de fer par le costé, tellement  
« que il chey à terre. » (Jl. 126, p. 176, an. 1385.)]

**Hescaudel.** Echandé: « Item à la saint Remy  
« quarante deux deniers. Item demy *hescaudel*. »  
(Jl. 66, p. 298, an. 1329.)]

**Hesple.** Quenouille: « Vieilles matrones bar-  
« bues et eschevelées... tenoient en leurs mains  
« sellettes, et bourdons, *hesples*, ou cyneulles  
« (quenouilles, et en aloient escrimissant les unes  
« aux autres. » Percef. II, fol. 4<sup>c</sup>.)

**Hesse.** « L'amende d'un arbre portant fleur,  
« coupé par celui qui n'a droit de ce faire, a tou-  
« jours été et est pour le chesne de six florins d'or,  
« et pour la *hesse* et autres de trois desdits florins  
« au profit du seigneur foncier outre la restitution  
« du dommage. » Coul. de Luxembourg, Nouv.  
Cout. Gén. II, p. 352<sup>a</sup>. [Lire HESSE.]

**Hestans.** [Etal: « Si s'est assis seur un *hes-*  
« *taus*. » (Fabl. III, 211.)]

**Het.** [Voir HAIT : « Poignent de *het* as Sarasias. » (Partonopex, v. 6280, 5469.)]

**Heterocrite.** Mot à mot, dont la flexion est irrégulière : « Resolu comme Pilhourt en ses *heterocrites*. » Contes d'Entrapel, p. 481.]

**Heuce, Heuse.** Esse, cheville de fer en forme d'œ qui relie le moyeu à l'essieu : « Lequel suppliant « a emblé... une *heuse* de fer à la charrue de certainne personne qu'il ne cognoist. » (Jl. 132, p. 220, an. 1388) — « Deux chevilles de fer, appelées *heuces*, à charrette. » (Jl. 163, page 6, an. 1408.)]

**Heucque, Heuque, Huque.** [Casaque à capucion, d'abord à l'usage des femmes, puis des hommes : « Le suppliant print une *huque* noire, « qui estoit à son dit maistre, qu'il vesti. » (Jl. 158, page 382, an. 1404.) — « Icelle Boudiere ala en une « des chambres de l'hostel et apporta une *heucque* « fourrée qu'elle bailla en gaige à ladite Perrette. » (Jl. 162, page 223, an. 1408.) — « Une *heucque* de « brunette et une robe de brun vert à femme. » (Ibid. p. 378) — « Icellui Jehan honta sa main desous sa *heucque* en querant un costel. » (Jl. 163, page 361, an. 1403.) — « Icellui Coupper desvesti sa « robe et print sa *heucque*. » (Jl. 173, page 465, an. 1425.)]

**Heuer, Heulier.** [Heuer : « Lequel demandeur conduoit à l'encontre du defendeur, à ce « qu'il fust condamné envers lesdits religieux en « la somme de .x. sols parisis d'amende, pour « avoir piqué ou *heué* sur les frocqs, fleurs et « voieries de Musarville. » Cartulaire de Corbie, 23, an. 1480.) — « Fut donné *heuer*, pour piquer et « *heuer* et prendre terre. » Cartulaire de Corbie, signé César, f. 58<sup>b</sup>.]

**Heugle.** [Haie : « En des li *heughes* des fossés « tout entour, là à li castiaus fu jadis. » Tailliar, Rec. p. 144, xiv<sup>e</sup> s.]

**Heulle.** Dos d'une hache, d'une cognée : « Icellui chevalier donna audit Pierre un cop ou « deux du *heulle* d'une hache ou cognie, et si lui « donna un autre cop du taillant. » Jl. 148, p. 34, an. 1393.]

**Heur.** [Voir Eux : bonheur, de *augurium* : « Quand il fut né, je sceus que son *heur* ne gisoit « point en Eretaigne; car mesadventure luy fust « advenue pour luy et pour ses amys. » (Percerfor., vol. IV, fol. 141.) — « Il sembloit que toutes choses « allassent à son plaisir, mais aussi son sens luy « aydoit bien à luy faire venir cest *heur*. » Comm. VI, 6.) Remarque que jusqu'au xiv<sup>e</sup> siècle *eür* compte pour deux syllabes.]

**Heure.** 1<sup>o</sup> Temps en général, heure : « Ore est « bien raison et *heure* Que n'i doit retourner. » (Conc. IV.) — « Car tout quanque barat aïne « (grande) réunis, En vingt ans, anientist fortune, « En une seule *heure* de jour. » Bruyant, dans Ménagier, II, 28) — 2<sup>o</sup> Heures canonales, diverses parties du bréviaire, qu'on récite à matines, vêpres,

complies; livre qui contient ces heures : « Ainz « erra une line qu'il volsist arester; Hors veie se « turna par ses *heures* chanter. » (Thomas de Cant. 117.) — « Item, unes *heures* convertes d'ais esmalés « liés garnis de perriere, prisés ais et tout 281. par ; « vendus au roy et livré comme dessus. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 62.) — « Deux couvertures de « drap d'or pour deux des *heures* du roy nostre « sire. » (Id. 228.) — « Unes grans *heures* données « à mons. de Bourbon. » (Id. 231.) — 3<sup>o</sup> Etoile : « Et ceux qui ont tout le temps labouré Et qui ont « sens et diligence bonne, Sont soufraitieux et de « *dure heure* né. Car ils ne sont remeris de per« sonne. » (Besch. f. 28.) — « A si bonne *heure*. » (Froiss. II, 195.) — « A la male *heure*. » (Id. XI, 91.)]

Expressions :

1<sup>o</sup> « Comme à *heure de basse rissue*, lui Gosset « estant à la croix d'icelle ville de Verneuil. » (Jl. 155, p. 380, an. 1400, c'est-à-dire heure du goûter, dit *merenda*, dans un Gloss. de S. Germain des Prés, en français « le mangier de l'heure de none. » 2<sup>o</sup> « Le lundî xvij<sup>e</sup> jour de ce present mois de « may à *heure de remonteé*. » Jl. 122, page 313, an. 1383, c'est-à-dire heure de relevée.

3<sup>o</sup> « Or est vrai que... environ *heure de riote*. » (Livre Rouge de la Maison Dieu d'Abbeville, f. 125<sup>b</sup>, an. 1372.) — « Environ *heure* de entre *riote* et « cœuvre-fu. » (Ibid. f. 138<sup>a</sup>, an. 1377.) — « Item, « an erant plures in vico, *hora* quia pulsatur « *rugote*? » (Jl. 111, p. 358, an. 1376.) C'est l'heure du goûter, de basse rissue.

4<sup>o</sup> « Comme le suppliant environ *heure de l'an« sery* eust envoyé pour lui sur les murs de la ville « de Reims, et pour la garde d'icelle un jeune filz » (Jl. 171, page 479, an. 1421), c'est-à-dire heure de nuit.

5<sup>o</sup> « Item en un autre jour... comme environ « *heure de saint* sonnant pour fermer les portes de « ladite ville (de Montargis.) » (Jl. 111, page 209, an. 1377)

6<sup>o</sup> « A *heure* d'entour chien et leu. » Jl. 119, p. 417, an. 1381.]

7<sup>o</sup> « Comme le suppliant passoit par devant l'ostel « dudit Claye à Tournay à *heure d'entre deue* « *wignorous* rabat jour. » (Jl. 100, p. 861, an. 1370.)

8<sup>o</sup> « Icellui de Salheras, le samedi après eusni- « vant *heure tarde*, ala de vie à trespassement. » (Jl. 180, p. 451, an. 1450.)

9<sup>o</sup> « Une *heure*... une *heure*, » tantôt, dans Froiss. IV, 467.

10<sup>o</sup> « En l'heure, » aussitôt. (Id. IV, 82.)

11<sup>o</sup> « *Sus heure*, » même sens. (Id. II, 120.)

12<sup>o</sup> « Pour *heures*, » pour le moment. (Id. IV, 89.)

13<sup>o</sup> « Par *heures*, » parfois. (Id. II, 298.)

14<sup>o</sup> « En *brief heure*, » en peu de temps. (Id. IV, folio 345.)

15<sup>o</sup> « De *haute heure*, » tard. (Id. II, 179.)

16<sup>o</sup> « A la *bonne heure*, » marque d'approbation. (Id. IV, 86.)

17<sup>o</sup> « Toutes les *hores*, » toutes les fois. (Rymer, t. I, p. 116 et 117.)

18° « Heures suivent les jours et non les heures » les jours. » (Sermons de Barlele, 1<sup>er</sup> part. 135<sup>a</sup>.)

19° « Par avant ces heures, » avant ce temps. (Ord. des ducs de Bret. f. 216<sup>a</sup>.)

20° « Heure, jour, moment, semaine, » jamais, en aucun temps. (Eust. Desch. fol. 92<sup>a</sup>.) — « Heure ne » jour. » (Id. f. 230<sup>b</sup>.) — « Heure jour ne demie. » (Id. f. 166<sup>a</sup>.)

21° « N'estre heure, » n'être point. (Perceforest, vol. I, folio 55<sup>a</sup>.) — « Ne voir jamais l'heure de » JIC. » dans le même sens. (Straparole, I, p. 501.)

22° « Regarder, garder, avoir l'heure, » voir le moment où une chose arrive; est employé avec la négation pour dire ne pas s'y attendre, n'être point préparé à un événement. (Perceforest, I, f. 30<sup>b</sup>.) — « N'avoir heure de famine, » n'éprouver jamais de famine. (J. Marot, p. 92.)

23° « Heures sont faites pour les hommes, non les » hommes pour les heures. » (Rab. I, p. 263.)

24° « A toute heure de champ, » à tout bout de champ, à tout moment. (Brantôme, Batailles Gall. t. II, p. 188.)

25° « En heure du jour, » terme usité dans les gages de bataille pour exprimer la durée d'un » jour naturel avant les étoiles apparaissant au » ciel; » c'étoit le terme donné au champion pour forcer son accusateur à se dédire de son accusation, ou pour obliger l'accusé à faire l'aveu de son crime. (Anc. Cout. de Norm. p. 96<sup>a</sup>.)

26° « Heure de la salle » semble avoir été le temps de l'après-dîner qui suivait la promenade, lorsque sur le soir tout le monde se rassembloit dans la salle. (Lanc. du Lac, t. II, f. 1<sup>a</sup>.)

27° « Entre deux heures, » de temps à autre, par intervalles. (Perceforest, II, f. 97<sup>b</sup>.)

28° « Heure englesche, » l'espace de temps qu'on mettoit à faire une lieue anglaise. (Perceforest, vol. I, fol. 111<sup>a</sup>.)

29° Heure, pris adverbiallement pour l'espace d'un moment. (Desch. f. 405<sup>a</sup>.)

**Heuré.** Heureux.

Bien heureé prospérité.

(Molinet, p. 491.)

**Heurer.** 1° Rendre heureux :

Charlotte, si le ciel jaloux de mon envie

Par si beau change ment ne veut heurer ma vie,

Tu ne larras pointant de hure à l'univers,

Si ce n'est dans le ciel, ainsi que je d'sire.

Pour le moins, icy las, ou te verra rebuire

Autant que le ciel même, immortelle en mes vers.

G. Durand, à la suite de Bonifons, p. 130.

2° Régler les mesures : « Appartient encore au » mayeur justicier connoistre du fait de police, » taxer vivres, denrées et marchandises adjouster » et heurer poids et mesures. » (Cout. de Gorze, dans le N. C. G. II, p. 1077<sup>b</sup>.)

**Heureux.** 1° Qui a de l'heur, de la chance : « Il est plus heureux que sage. » (Touches de Des Accords, p. 42; Div. Lec. de Du Verd. p. 425; Contes de Des Perr. II, p. 170.) — Parlant du duc de Bretagne, qui fut à couvert des poursuites du roy Charles VI par la maladie survenue à ce prince, l'auteur ajoute : « Pourtant fut dit des jadis: il n'est

« pas povre qui est heureux. » (Froiss. IV, p. 152.)

— 2° Fait au hasard : « En cette mesme retraitsse fut » tré aussi ce gentil et brave M<sup>rs</sup> Bayard, à qui ce » jour M<sup>rs</sup> de Bonivet, qui avoit esté blessé en un » bras d'une heureuse arpechusale... donna toute » la charge et le soin de l'armée... et luy avoit » recommandé l'honneur de la France. » (Brant. Cap. fr. t. I.)

**Heurier.** [Bénéficier ou prébendier qui psalmodie chaque jour les heures canonales.]

**Heurt, Hourt, Hurt, Heurte.** 1° Eminence : « Ils s'estoient avancez jusques sur un petit heurt » qui regardoit la citadelle. » (Mém. d'Angoulesme, page 103.) Il est encore en usage dans ce sens aux environs de Paris, comme à Claye, Gressy et autres lieux. — « Vous fustes chargez par quatre autres » escadrons qui vous ramenerent plus viste que le » pas sur un petit heurt. » (Sully, Mém. I, 328. — « Et d'elle borne, suivant un heurt ou sentier. » (1547, Aven de Beaumont-le-Bois, dans le Gl. de Boisy.) — 2° Action de heurter, choc : « L'exposant boula » ou hurta ledit Jehan une foiz ou deux de l'es- » paule;... et combien que dudit heurt ou bouteure. » (J.J. 116, p. 49, an. 1379.)

Canon et basilicqz domoient de si lourz heurs,  
Que fendre et esclater font grosses tours et murs.  
J. Marot, p. c. 144.

« A tous heurts, » à chaque instant, à chaque occasion : « La musique à ceux qui en abusent » imprudemment à tous heurts, envye plus que » ne fait toute sorte de vin que l'on pourroit » boire. » (Morale de Plutarque, traduit. d'Amvoit, t. II, p. 143.) — « A toutes heurtes, » de tous côtés : « Le chevalier..... desirant mettre fin au combat, » commença à le presser de plus près évitant ses » coups et le chargeant à toutes heurtes par telle » vivacité qu'il ne scavoit bonnement comme s'en » garantir. » (D. Flores de Gr. f. 109<sup>a</sup>.) — « Voyons » les deux bandes fremir et soy affermer pour bien » combattre, venant l'heure de heurt, qu'ils seront » evoyez hors de leur camp. » (Rab. t. V, p. 114.) — 3° Ce qui choque le bon sens : « Bien souvent » l'on ne peut accomplir ce qui est d'une vertu, » sans le hurt et offence d'une autre vertu. » (Ség. de Charron, page 18.) — 4° Revers de fortune : « Ce » qui doit donner bon courage aux pourres gentils » hommes et à tous ceux qui suivent la guerre de » ne se point esbahyr pour les premiers hurs, c'est » que fortune ne favorise jamais du premier coup, » ceulx qu'elle ayme. » (Le Jouvencel, folio 8<sup>b</sup>.) — 5° Coup de cloche : « Au premier hurt de prime. » (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 253.) — « Sçavoir de, du » hurt, heurt, » savoir des tours, des ruses. Parlant du séjour de la cour :

... Aujourd'hui je voy ce hest grant sens

D'avoir deux piez de tous poins hors de court.

Eust. Desch. Poés. MS. fol. 292, col. 4.

Faisons donques la departie

Alez à Dieu, coque lurie,

Trop de heurt et barat scevez :

Deceue ne suis ceste fie.

(Desch. f. 450<sup>a</sup>.)

Parlant d'une femme surprise par son mari :

Tant apela a l'uis le sires,  
Tantost un poi coucher se vait  
Et la dame l'endormi fait.  
Cil l'apela : el fit le sort  
Com cele qui molt sot de hort. [Fobl. de S. G. f. 121<sup>v</sup>.]

**Heurter, Hurter.** 1<sup>o</sup> Heurter. « Et se *heurte-vent* et de eor et de pis. » Garin le Loh. I, 157. — « Celle part est alée, s'a a l'huisset *hurté*. » Berte. XIV. — « A un grant arbre s'est *hurte*, Arere chet « fut reversez. » Lai del desiré. — « Li flot la *hurte* et debalent Et tousjors à li se combatent. » (Rose. 5949.)

S'aucun mousart venoit qui le volot *hurter*  
Maquesai ne porot sans se queval varser.  
[Ows. fr. 385. av. 1300. t. IV. p. 1305.]

2<sup>o</sup> Piquer un cheval. « Trois fois le *heurte*, si fait les sans menus. » (Rone. 54.) — 3<sup>o</sup> Cloquer :

Le vent aussi de vaine ambition  
Contre roch de ire et obstination  
La fait *hurter* si fort, que sans suffrage  
La nef de l'ame attend douteux naufrage. [Coctin, 240.]

Expressions :

1<sup>o</sup> « *Heurter* à la boutique de S. Cosme. » prendre le mal immonde et avoir besoin de chirurgien. [Voy. Oud. Diet. et Car. fr.]

2<sup>o</sup> Hardiment *heurte* à la porte  
Qui bonne nouvelle apporte. [Cobrev.]

**Heurtes.** s. Terme d'armoirie, forme féminine de *heurt*, éminence, se dit des tourteaux d'azur : « Je ne vous diray rien des guses, *heurtes*, ogoes-« ses, volels, gulsps et plates de gellifoi, si non que « ce sont des fermes barbares, que je ne vois point « dans la pratique et qui ne sont point en usage « dans le blason. » Le Laboureur, Orig. des Arm. page 225.]

**Heurteure.** [Choc, coup : « C'est li sauveres « qui se trait Sous les pieres fermes et dures. Qui « pour cos ne pour *heurteures* Ne li failleu ne ne « fauront. » Bestiaire, dans D. C. III, 699 .]

**Heuse.** [Bottes, houseaux : « Calcamentis « militaribus, que vulgariter *heuses* dicuntur. » (Math. Paris, an 1247.) — « *Heuses* sont faites pour « soy garder de la boe et de froidure, quand l'en « chemine par pays et pour soy garder de l'eau. » (Traité ms. des devoirs des hérants, composé sous le règne de Henri VI d'Angleterre. — « Ses espérons li ostent et ses *heuses* li traient. » (Aiol, v. 6463 .]

**Heuser.** [Bolter, dans D. C. III, 739 .]

**Hent.** Garde d'une épée. (Voir Hraz.)

..... Blanchandin fiert de l'espée  
Qui tote fu ensanglantée.  
Li poiz et li *hoiz* qui fu d'or. [Blanchand. f. 192<sup>v</sup>.]

**Heuze-beufs et Heure-beufs.** Petit vers qui mange le bourgeon de la vigne. (*Usbets*, du temps de l'auteur.) — « Ledit jour, pour dis filles « lesqueltes vacquerent à oster les *heuze-beufs* des « divers vignes. » — « Pour .xx. femmes qui ont « esté à oster les *heuze-beufs*, lesquels mangierent « les bourgeons à raisin. » 1470, Vignes de l'Orme-grenier. (L. C. de D.)

**Hévenri.** [Terre en *hévenri* : « Je ne trouve ce « mot en aucun ancien titre et ayant été surpris de « le voir employé dans un aveu du 27 janvier 1746, « ie demandai au notaire ce que l'avoïant luy « avoit déclaré avoir entendu par ce mot. — Il « me répondit que suivant les enseignemens qu'il « avoit pris, on appelloit terre en *hévenri* celle « située dans la pente d'une colline, sur laquelle le « vent rabat du sommet de la colline. » (1746, Aveu du fief de Villarsou-la-Vallée.) (L. C. de D.)]

**Hide.** [Frayeur, épouvante : « Mout est li clers « en grant freour, Mout à grant *hide* et grant « peur. » (Mir. de Coïney, I.) — « Grant *hide* et « grant paour me failles. » Gulleville.) — « Laquelle « prieuse après ce qu'elle fu ainsi delivrée, dist à « son mary, que par l'espouvantement et la *hide* « qu'elle avoit en de ce que ledit Pierressous lui « avoit fait, ses enfes estoit mors en son vendre. » (LJ. 409, p. 406, an. 1376) — « Il en peüst avoir « grant *hide*. » Froiss. III, 445.]

**Hideur.** [Frayeur, épouvante : « Se il estoient « en grant mesaise de eor et en grant *hideur*, ce « n'i fait point à demander. » Froiss. II, 125.] — « Paour et *hideur* ay toutes les fois que de luy me « souvient. » Gérard de Nevers, I<sup>o</sup> part. p. 69. — « Timidement elles s'estoient approchées du corps, « pour la *hideur* de la mort. » L'Amant ressusc. p. 350. — 2<sup>o</sup> [Etat de ce qui est hideux : « Par « grant *hideur* fu soutillée. Et elle estoit entor- « tillée *hideusement* d'une toaille. » (Rose, 449.)]

**Hideusement.** [D'une manière effrayante : « En l'autre nuit après, se l'histoire ne ment, Des- « cendi uns orages de devers occident, En l'ost aus « Sarrazins chet *hideusement*. » (Ch. d'Antioche, VIII, 549.) — « Li paisant s'enfuient, n'i font arres- « lement. Entré sont en la ville, criant *hideuse-ment*. » (Beaul. de Seb. X, 118.)]

**Hideux.** [« Que si *hideuse* beste osas onc ade- « ser. » (Berte, c. III.) — « De si bians et de si « glorieus comme il estoient les fist-il si lais et si « *hideus*. » (Joinv. § 778.)]

**Hie.** [Mousselle, billot de bois pour enfoncer les pavés : « A hie fierent plus de cent chevalier, Si « que les huis font des gons arachier. » (Garin, t. I, p. 135.) — J. de Meung (Tr. 402) a dit au figuré : « Du Saint Esperit c'est la *hie* Qui froisse, desrompt « et esmie Orgueil et ire on bien n'est mie. » De là l'expression à une *hie*, en masse : « A l'uis vie- « nent plus que le pas ; Si entrent ens à une *hie*. » (Renart, v. 23442.)]

**Hielement.** s. m. Action de battre avec la hie. (Monet, Colgr. et Oud.)

1. **Hier.** v. Battre avec la hie, ficher en terre, faire entrer à force. (Monet, Colgr. et Oudin.) — « A la tour sont veni ; chascuns i fiert et *hie* Tant « que par force en ont la porte pegée. » (Ch. d'Ant. t. III, p. 514.)]

2. **Hier.** [Adv. de temps. Voir En, Hier.]

bout venez vous? vous fustes *er soir*? [Dorch. f. 181<sup>a</sup>.]



« Vrayement lu es bien acresté à ce malin . lu  
« mangeas *her soir* trop de mil. » (Rab. I, p. 180.)

... Je sai tres *ersoir*  
C'on plante en tel cortil, saille  
C'autre erbaille

I vient par mauves terroir. [Vol. 1522, f. 466<sup>s</sup>.]

**Hiere.** [« Le suppliant estant après vespre hors  
« la place de Gardie, près de la *hiere* de l'abbé de  
« S. Hilaire. » (J. 182, p. 10, an. 1453.)]

**Hierlekin.** [Arlequin : « A sa siele et à ses  
« lorains et cinc cent clokets au mains, ki deme-  
« noient tel linlin Con li masnie *hierlekin*. » (Ren.  
t. IV, v. 532.) — « Par eux (des avocats) ont perdn  
« heritage Et des fait maint bon mariage Et mal fait  
« por un pot de vin ; Il s'entrepoillent com maslin ;  
« C'est la mesnie *helquin*. » (Le Mariage des filles  
au Diable.) Dans la Chron. de Normandie, II, 337,  
la forme est différente et subsiste comme nom de  
personne : « Il vit que c'estoit ung roi qui avoit  
« avec lui grant compaignie de toutes gens, et les  
« apeloit en la mesnie *hennequin* en commun  
« langage. »]

**Hierre, Herre.** [Lierre ; le mot actuel vient  
de l'agglutination de l'article avec le *hiere*, *ierre*,  
fait sur *hedera* : « Quand les saintes festes de  
« Liberi se fesoient, si les destregnoit l'en des  
« Juifs de faire clapeaus de foille et de *herre*. »  
(Macchab. II, 6.) — « Là vous verrez mille peuples  
« divers d'habits, de meurs, de langages, couverts  
« L'un de laurier, l'autre vestu d'*hierre*. » (Rons.  
page 681.)]

... Cele grant maison de pierre

Dont le pignon sont deux *d'ecce*. (Blanchandin, 178<sup>s</sup>.)

**Hilles.** [« Item deux *hilles*, autrement dites  
« custodes, pour mettre à l'environ de l'autel, de  
« tabletas vermeil rayé. » (ms. anc. 9484<sup>2</sup>, fol. 489<sup>b</sup>,  
an. 1415.)]

**Hince.** « Une vesture de soye de flours sanz  
« cousture, car elle estoit lassée en telle maniere  
« que on lasse une reiz ou une *hince*. » (Perecl.  
I, fol. 151<sup>b</sup>.)

**Hindart.** [Cabestan : « Il doit et est tenu à  
« faire..... un *hindart* bon et souffisant sus ledit  
« cay. » (J. 69, p. 16, an. 1307.) — « Iceelui cha-  
« bleur aura un *hindart* assis sur la moste de l'iste ;  
« et iceelui *hindart* sostendra en estat pour y ata-  
« cher les fillez (filets) et tourner à force de gens,  
« quant les eaus seront si fortes qu'il en sera  
« necessaire pour iceulx bateaulx passer oultre. »  
(J. 170, p. 1, an. 1415.)]

**Hinguer, Henguer.** [Tourner au cabestan  
pour entrer dans un port ; par suite, peiner, au  
figuré.]

... Mieux a chil qi arive à port

Encore au il .i. poi vout Marie,

Que chil qi *henge* à port et n'i vient mie,

Anc. Poës. fr. Vat. n° 1390, fol. 118.

... A celui ou son cuer va *henguant*

N'ose escondire, ans va moult redoutant.

Anc. Poës. fr. Vat. n° 1522, fol. 167.

Lors vont danser et esprangler

Et lien souvent ailleurs *henfluer*. (P. co. 1500, IV, 1307.)

**Hipocratiste, adj.** Partisan d'Hippocrate.  
(Brant. Cap. Estr. I, 38.)

Venez pompans, bryuans legistes,

Medecins et *hipocratistes*. (Coquillard, p. 2.)

**Hirandie.** [Souquenouille, baillons : « El là  
« luy monstra le roy d'Angleterre qui avoit vestu  
« une mauvaïse *hirandie*, et tournoit le rost. »  
(Chron. de Flandres, chap. IX.) — « Si li couvint  
« sa reube vendre, Et canger, coi que nus en die,  
« A one povre *hirandie*, Qui moult estoit povre et  
« chineuse. » (Chev. au Barisel.)]

**Hiriaux.** [Gens vêtus de *hirandie*, déguenillés :

Dont il avint que l'amuraux

Gayfiers, qui pas n'estoit *hiraux*,

Aincoï estoit fort, et corssus. (III Maries, p. 167.)]

[« En cely saint disner soit bien gardés que  
« *hiraus* et bordeurs ne fassent leurs offices, mais  
« à collation du roy. » — « Uns *hirians*, Un jon-  
« glerres, un menestaus. » (D. C. sous *Hiraudus*.)]

**Hirechier.** Frissonner :

Il me font la chier *hirechier*. (Froiss. Poës. p. 574<sup>s</sup>.)

**Hiretable.** [Transmissible par héritage : « Qua-  
« tre mil mars d'esterius *hiretable*. » (Froissart,  
t. II, p. 162.)]

**Hiretaige.** [Héritage, biens-fonds. Voir une  
citation sous *haout*.]

**Hiretaulement.** [Par droit d'héritage, au  
cart. de S. Martin de Pontoise, fol. 28, an. 1332.]

**Hiretier.** [Prince héritier : « Nostre *hiretier*,  
« disent les Anglais, du fils de leur roi, dans Froiss.  
t. II, p. 38.]

**Hirondelle, s.** Au xvii<sup>e</sup> siècle, on hésitait entre  
*arondelle*, *herondelle* et *hirondelle*. (Marg. Buffet,  
Observ. p. 163.) — Dans le livre intitulé « Légende  
« dorée des Saints et Saintes. » St François y  
est dépeint s'entretenant avec les oiseaux : « Au  
« feuillet 114 il est recité qu'il fit arrester le caquet  
« de quelques *harondelles*, les appelant ses sours. »  
(Apol. d'Hérod. page 491.)

**Hirson.** Hérisson :

*Hirsons* et dans, louves, serrières

Et bestes de plusieurs maneres. (Besch. f. 448<sup>b</sup>.)

**His.** [On lit au Gloss. 4120, an. 1438 : « Hissus,  
« *his*. »]

**Hisdur.** [Voir *Hurru* : « Quand il esgardoit si  
« le hanap tout entur, E vit le vin si trouble qu'il  
« en out grand *hisdur*. » (Th. de Cant. 105.)]

**Histoire, Hestoire.** [F. Récit : « Les armes e  
« chivalerie del lut despit il e ublie ; Des *hestoires*  
« n'enquert, ne n'ol, Ne d'ancienne geste un mot. »  
(Edouard le Confesseur, v. 495.) — « *Estoire* est  
« raconter les anciennes choses qui ont esté vraie-  
« ment, mais eles furent devant nostre tens loing  
« de nostre memoire. » (Brun. Lat. Trésor, 518.)  
— « *Histoires* romains. » (Voyez Petit Jean de  
Saintré, p. 4.) — « Cy diet *l'histoire*. » (Monstr. H.  
p. 14<sup>s</sup>.) — 2<sup>e</sup> Représentation dramatique. Partant  
de l'entrée de Charles VIII dans Paris, en 1484 :

« Par la ville y avoit de moult belles *histoires*, jeux  
« et esbattemens. » (Godefroy, Observ. sur Charles  
VIII, p. 434.) Voyez dans le même sens Juvénal des  
« Ursins, Hist. de Charles VI, p. 6, et Mém. d'Ol. de  
la Marée, liv. II, p. 525. — 3<sup>e</sup> Tableau historique :

« Pros de la porte y avoit me *histoire*  
« On y avoit maintz riches peronnages  
« Qui demostroït de Genes la victoire. (J. Marot, p. 311)  
« Item me piau de parchemin ou sont plusieurs  
« *histoires* que fist maistre Jehan de Lignien. »  
« (Inventaire des livres de Charles V, art. 912.) —  
« 4<sup>e</sup> Statue. Parlant du batin fait au Château-Neuf de  
« Naples, pris par Charles VIII, en 1495 : « Tant ima-  
« ges, *histoires* d'alabastré fin, que de marbre,  
« aussi d'or et d'argent que c'estoit merveilleuse  
« chose. » (André de la Vigne, Voyage de Naples de  
« Charles VIII, p. 144.)

**Historien.** « Et imagina, si comme je vis les  
« apparences par ses paroles que j'estoie un *histo-*  
« *rien*. » (Froiss. Buchon, III, IV, 41)

**Historier.** « Rédiger une œuvre historique,  
synonyme de *chroniquer*. » « J'ai ce livre *historiet*  
« et augmenté à la mienne. » (Froiss. II, p. 7.) —  
2<sup>e</sup> Raconter : « Tu nous *histories* la race d'Éteus et  
« la guerre faite sous Iliou sacré. » (Essais de  
« Mont. III, p. 61.) — 3<sup>e</sup> Représenter des histoires en  
« peinture. Parant d'une tapisserie : « Elle étoit  
« *historiée* des faits d'Achille devant Troie. » (Brant.  
« Cap. fr. I, p. 268.) — « *Historié* d'ancre. » c'est-à-  
« dire rymé et *historié* d'ancre. » Invent. des livres  
« de Charles V, art. 347. — « *Historie* comme le bas  
« d'un muflet. » Expression ironique pour dire orné  
« de beaucoup de farçons. (Oudin.)

**Historiographie.** « Touchant cestuy très noble  
« et très glorieux royaume, dont indigne *historio-*  
« *graphie* voudroïe bien garder l'honneur de Dieu et  
« des personnes. » (Chastellain.)

**Hiver.** « *Hiver* est fort bonne saison, quand  
« on a pour faire fison. » (Le Roux de Lincy, I, 102.)  
« Cette orthographe est tardive, comme le prouvent  
« les exemples suivants : Le prieur parlant à l'Amant  
« qui vent se faire coidelier (p. 549) :

« Comment vous qui avez gousté  
« Tant d'honnêtés au monde et de gloire  
« Prendriez-vous *jeer* pour *esté*,  
« Et ou lieu de *ho* a temps, misere ?

« Qui passe un jour d'*hyver*, il passe un de ses  
« ennemis mortels. » (Cotgr.) — « *Bled* de *hiver*  
« ou *jeer*, « blé qu'on sème dans *l'hiver*. » (Anc.  
« Coult. d'Orléans, p. 461.)

**Hivernage, Hivernache.** « Temps d'hiver :  
« C'est l'amour chartré qui prison soulage, Prin-  
« temps plains de fort *gyvernage*. » (Rose, v. 434.)

« Il ne me chaut d'esté ne de rouscé,  
« De froiture ne de *teus gyvernage*  
« Quant je me mur par la plus bele née  
« Et la meilleur dou moult et la plus sage.

« Poés. fr. MS. ac. 1309, t. II, p. 581.

2<sup>e</sup> Les gros bleds qui se sement l'hiver à la  
« différence des menus appelés mars. (Goss. sur

les Coult. de Beauv.) « En my septembre l'en  
« commence à faire les atroiz, de faire les gaigne-  
« ries et fait l'en les *hyvernages* en celui temps. ne  
« peuvent les avoires faire grans dommaiges. » (Anc.  
« Coult. de Bret. fol. 150<sup>b</sup>.)

**Hiverner, v. l'v.** Hiverner : « Johans de Néele  
« chasteleain de Bruges... et Tierriz qui fu filz le  
« conte Philippe de Flandres et Nichole de Mailli,  
« manderent le conte de Flandres fur seignor que  
« il *hyvernoïent* à Marseille. » (Joinville, p. 39.) —  
2<sup>e</sup> Nourrir pendant l'hiver : « On ne peut faire pas-  
« surer bestail des pasturages communs ou particu-  
« liers d'aucune justice, à plus grand nombre, que  
« l'on n'a *hyverné* et nourry des foins et pailles  
« provenant des heritages que l'on tient en la jus-  
« tice. » Coult. d'Anvergne, dans le Coult. Gén. II,  
« p. 462. — « Boes mal *hyvernez* En mars est lassez  
« si chliet en la voie. » (Nouv. Rec. de Fabl. I, 419.)

**Ho, interject.** « Employé substantivement, elle  
« signifie arrêt : « Tant que lances et baclies, espées  
« et dagues et alayne leur peuent durer, ils fierent  
« et trappent l'un sur l'autre et n'y a point de *ho*. »  
« (Froissart, t. III, 249.) — « Eis pugna supersedere  
« mandavimus, emissio per nos silentii vocabulo  
« consueto, scilicet *ho, ho, ho*, qual est, cessate,  
« cessate, vindictam demeriti divino iudicio reser-  
« vantes. » (Bymer, VIII, 539, an. 1498.) — « Il  
« faut faire nng couc, *après ho*. » — « Sire dist le  
« Jouvencel il est encore du jour assez pour faire  
« beaucoup de choses. » (Le Jouvencel, f. 57<sup>b</sup>.)

**1. Hobe.** « Le suppliant porta les dites gelines  
« et coq en sa maison, et icelles mist en son soitier  
« dessoubz une *hobe*, qu'il covroit de une escudelle. »  
« (Jl. 172, p. 252, an. 1422.)

**2. Hobe.** « Petit oiseau de proie : « Ceux qui  
« volent à tour hault sont le faulcon, le lasnier, le  
« sacre et le *hobe*. » (Modus, folio 76<sup>b</sup>.) — « Et qui  
« veult son enfant apprendre à affaitier et gouver-  
« ner faulcon, si luy baille *hobes* pour affaitier. »  
« (Id. f. 191<sup>b</sup>.)

« Sa proye ; rins comme un *hobe*. (Drsch. f. 501<sup>b</sup>.)

**Hobeleiz.** « Pillage (?) dans la Girou, des ducs  
« de Norm. v. 37246 : « Cil n'a mestier *hobeleiz*. Mais  
« od les branx d'acer forbiz Befendre les cors et les  
« vies. » (Veir Houllier.)

**Hobeler, Hobelour.** « Cavalier montant un  
« hobin : « Et que gentes d'armes, *hobelers* et archiers  
« eslus pour aler en le service le roi d'Angleterre  
« soient as gages le roy. » (Statuts II de la  
« 18<sup>e</sup> année du règne d'Édouard III, ch. VII.) — « Nul  
« home soit arcles de frover gens d'armes, *hoblers*,  
« n'archiers, autres que ceux qui teignent par tiels  
« services, s'il ne soit par commun assent, et grant  
« fait en parlement. » (Stat. V de la 25<sup>e</sup> année.) —  
« Volons que tous yeux auxi bien gentz d'armes,  
« *hobelours* et homes à pié armez, comme arblas-  
« lers, archiers et autres homes à pié... soient à  
« leur valu prestement payez de leur gages, c'est  
« assaver homes d'armes au deners le jour, *hobe-*  
« *leur* .vi. » (Bymer, IV, 232<sup>b</sup>, an. 1326.)

**Hobens.** [Haubans, terme de marine : « Estrems « traire, *hobens* fermer. » (Brut, v. 11488.)]

**Hober.** v. Remuer, bouger, partir : « Il ne peut « *hober* du lieu. » (Les Quinze Joyes du Mariage, page 130.) — « En la ville entrent à grant presse, « Li fourrier qui ainz qu'ilz en *hobent* l'ardent de « touz point el desrobent. » (G. Guiart, v. 1901.) — « Ils ne *hobent* de leurs maisons. La jouent en tou- « tes saisons, Aux quilles, au frane de quarré, Au « trinc, au plus près du coustau, Au dez, au glic, « aux belles dames. » (Livre de la diablerie, cité par Borel.)]

**Hobin.** s. Cheval grisâtre, marqué de taches noires. « Chevauchant un *hobin.* » (D. Flores de Gr. fol. 132<sup>b</sup>.) — « Montant sur un *hobin* fort leger et « bien allant. » (Idem. fol. 152<sup>a</sup>.) — « Elle chevau- « choït un *hobin* ardent, il la fit cheoir. » (Mém. de Communes, p. 483.)

**Hobreau.** [1° Petit oiseau de proie, surtout employé à la chasse aux alouettes ; au figuré et par dénigrement, petit gentilhomme campagnard : « Du « mot *hobreau*, on ne peut douter qu'il ne vienne « de là, quand on dit d'un petit gentilhomme qui a « bien peu de moyen : c'est un *hobreau.* » (H. Est. Précell. p. 93.)] — 2° Débauché qui veut corrompre une femme :

L'amoureux est dessus les erres,  
be pouvoir tirer hors des serres  
Et des pinces de ce *hobreau*

Les plumes de ce jeune oiseau. (R. Belleau, II, 116.)

**Hoc.** [Crochet : « Un hoc à tanneur, de quoy « l'on trait les cuirs hors de l'eau. » (Jl. 100, p. 501, an. 1369.)]

**Hoche.** [1° Coche : « Quand ces gens ont à faire « l'un avec l'autre, il prennent un pou de fust, et « le fendent ; et en chascune moitié si font deux « *hoches* ou trois, et quand il se paient, il prennent « la moitié du fust. » Marco Polo. p. 301.)] — 2° Houche : « Vergiers, *hoches*, chasaus, maisons. » (D. C. sous *Hochia*.)]

**Hochebos.** Hommes servant à pied pour secou-  
der la cavalerie : « Ces gens à pié avoient divers  
« noms fort bas, tels que roturiers, routiers ; tuffes,  
« termulons, *hochebos*, ou *hokbos* en Picard. »  
(Boullainv. Ess. sur la Nobl. p. 74.)

**Hochement.** [« Une risée, un clin d'œil, un  
« *hochement* de teste, mettent plusieurs en  
« cholere. » (Amyot, *Comm.* tréfr. la colere, 6.)]

**Hochepot.** [1° Ragoût fait de bœuf haché et cuit  
sans eau dans un pot, avec marrons, navets, assai-  
sonnements : « *Hochepot* de volaille. » (Mén. II, 5.)]  
L'origine est *hocher*, secouer le pot.] — 2° Terme de  
droit anglais que nous rendons en François par  
« rapport de mariage, » c'est-à-dire que, de plusieurs  
enfants ceux qui ont été mariés et dotés par leurs  
parens, doivent après la mort de ceux-ci rapporter  
leur dot en commun s'ils veulent avoir part avec  
leurs autres frères à la succession de leur père ou  
mère.

**1. Hocher, Hocer.** [1° Secouer, ébranler :

« Cist Dex de gloire qui tot a à jugier, Il saut el  
« gart ce mesire cuisinier! Bien li avient eis pes-  
« tians à *hocier.* » (Aleschans, 3869.) — « Li Turs  
« fu sor le mar qui moult grant paor a, Buemont  
« en apele, l'eschiele li *hocha.* » Chans. d'Antioche,  
VI, 623.) — « Là hurtoient et faisoient toute la porte  
« *hochier* et branler. » (Fréiss. XI, 379.) — 2° Sens  
obscène : « Lequel Jehannot vit sa femme venir d'un  
« jardin, et avec estoit un jeune homme... il lui  
« dist, tu viens de toy faire *hocher.* » (Jl. 159,  
page 317, an. 1405.) — 3° Jouer aux dés, à pile ou  
face : « Iceulli Estienne ainsi qu'il tenoit et *hocoit*  
« les dez. » (Jl. 117, page 137, an. 1380.) — « Ilz  
« commencierent à jouer ensamble à *hoissier* à  
« plus croix, ou plus pile. » (Jl. 102, page 256,  
an. 1371.)]

Expressions :

1° « *Hocher jus*, » jeter à bas, renverser. Parlant  
d'une vision : « Quant l'esprit veit ce, il print a  
« secouer l'arbre comme pour les *hocher jus*; et  
« lors fust le chevalier tumbé sur la roche, s'il ne  
« se fust tenu à une branche. » Perceforest, IV,  
folio 127<sup>a</sup>.)

2° « *Hocher* du nez, » marquer du dédain. Essais  
de Montaigne, I, p. 215.)

3° « *Hocher* la bride à quelqu'un, » expression  
figurée et encore en usage, pour dire sonder les  
sentimens de quelqu'un, l'exciter à se déclarer sur  
quoi que ce soit. (Pasquier, Rech. p. 459.)

4° « *Hocher* sa lance, » terme de joute : « Un che-  
« valier qui demandoit joste *hochoit* sa lance, de  
« remuoit. » Perceforest, VI, f. 106<sup>a</sup>.)

**2. Hocher.** [Faire des *hoches*, voir *Hocher*.]

**Hoche.** [1° Hoche : « Pour avoir refait tout de  
« neü un *hoche* d'argent pour jouer et esbattre  
« madame Jehanne de France. » De Laborde,  
Emaux, 341.)] — 2° Osselets : « Item avons ordineit  
« qu'il ne soit nulz que de ce jours en avant, qui  
« joue ens le cloestres ou chimiteirres de egliez de  
« Liege aux dez, aux scouz, aux *hoches*, ou aux  
« autres jeux que ons appelle trenrealz. » Histoire  
de Liège, II, 415, an. 1331.)]

**Hochehour.** [Trompeur : « Que nul en que-  
« rellant, n'en reçoignant, ne soit surpris neü che-  
« son par *hochehours* ou barestours. » (Du Cange,  
t. III, 674<sup>a</sup>.)]

**Hocqueler.** [Faire des difficultés mal fondées :  
« Jehan du Puch dit que c'estoit la coutume des  
« sergens de tanser et *hocqueler* les bonnes gens. »  
(Jl. 93, p. 220, an. 1362.)]

**Hocqueleur.** **Hoqueleur.** [Querelleur, eli-  
canier : « Alain estoit *hoqueleur*, bateur, brigeux,  
« tasseur. » (Jl. 94, pièce 58, an. 1364.)] — « Lequel  
« Jehan estoit de très mauvaise vie et *hocqueleur*  
« en tenant plusieurs gens en grans procès. »  
(Jl. 166, p. 377, an. 1412.)]

**Hocquemelle.** [Empêchement, obstacle :  
« L'exposant dist à icellui Garelle que autres foiz  
« avoit il eu une *hocquemelle*; qu'il se gardast

« d'en avoir un autre et qu'il ne feust rangier. » (Jl. 167, page 283, an. 1413.)

**Hocquet.** [1<sup>o</sup> Houlette : « Adam Michiel, pasteur, de son *hocquet* ou baston à bergier, et le « suppliant de son *hocquet* à pique. » (Jl. 165, page 25, an. 1410.) — « Iceelui Caton getta un sien « baston à bergier, appellé *hocquet*, au suppliant. » (Jl. 158, p. 346, an. 1491.) — 2<sup>o</sup> Surprise : « Burnois « incontinent survint... Pour garder la ville du « *hocquet*. » (Vig. de Charles VII, 63.)

**Hocquetier.** [Loqueter : « Icelle jeune fille oy « gens qui *hocquetoient* à l'uis du jardin. » (Jl. 162, p. 252, an. 1403.)

**Hodé**, s. f. Lassitude, fatigue, pesanteur. (Cotgrave.)

**Hoder**, p. Lasser, fatiguer :

..... Cil valet sont si oultré  
En sen amour et en sa grasse,  
Que pour voir ou l'en *hoder* et lasse  
Et en est son cuer tous ireus  
Quant on parole riens contre euls. [Froissart, f. 404.]

« L'ordonnance que nous avons eu, nous a trop « *hodé* et travillié. » (Froiss. II, 91.) — « Se *hoder* « et tanner. » (Id. 92.)

**Hoe**, i<sup>o</sup> *Hoë* sert en admiration ou estonne-  
ment ; comme quand on dit : *hoe*, qu'est cela ? »  
(Rob. Est. Gram. fr. p. 103.) Parlant de J. C. :

« Qui souffrit pour no redempcion. [Besch. f. 331<sup>b</sup>.]

2<sup>o</sup> [Qui : « Li donc une tiel collée Qu'il ne dist *hoë* « ne non ; Amphymacus avoit à nom. » (Guerre de  
Troies, dans D. C. III, 673<sup>b</sup>.)]

**Hoeilles.** [Brebis, onailles : « Lions paisibles  
« comme *hoeilles*. » (Partonopex, v. 5852.)

**Hoesse.** [Botte : « Il les ad prises, en sa *hoesse*  
« les bute. » (Roland, v. 641.)

**Hoet.** [Mesure d'avoine : « De chascun *hoet* de  
« fourment quatre deniers, et de chascun *hoet*  
« d'avoine deus deniers. » (Cart. de Flandre, Cham-  
bre des Comptes de Lille, an. 1275.)

**Hoete, Hoetete.** [Petite bone : « Le suppliant  
« prist une *hoete*,... et lui getta laditte *hoette*... Lui  
« donna un autre cop de la ditte *hoette*. » (Jl. 163,  
page 47, an. 1408.) — « Jehan Laisné envoa querre  
« une *hoete* pour esrachier et oster une pierre. »  
(Jl. 106, p. 263, an. 1374.)

**Hoge.** [Colline : « El sommet de un *hoge*. » (Livre  
des Rois, c. 2, verset 25.)

**Hoguer.** [Gronder, grincer : « Bist li vilein ;  
« remart ne *hoingne*. » (Renart, v. 13264.) — « Pour  
« ce que la charrete dudit exposant pignoit, qui est  
« à dire selon le langage du pays Paluan) *huignoit*,  
« ledit Colin de l'Estant lui dist que elle avoit bien  
« mestier de oindre, icellui Perrenot dist au sup-  
« pliant : « Se tu en *hogues*, encores seras tu battu. »  
(Jl. 206, p. 833, an. 1482.)

**Hogement.** [Capitaine *hauptmann*], en fla-  
mand : « Puis feirent (ceux de Gaud) trois nouveaux  
« officiers, nommez en leur langage *hogemens*,  
« qui vault à dire souverains hommes, et les feirent

« capitaines d'eux. » (Monstrelet, vol. III, an. 1451,  
folio 40<sup>b</sup>.)

**Hoguette.** [Certain petit tonneau : « Nostre  
« custume sur les vins... admeuez en petits ton-  
« neaulx, que l'en nomme *hoguettes*. » (Charte  
d'Henri V, ms. fr. anc. 8387, 4.)

**Hoguinelle.** [Troupe de mendiants : « Chestre  
« mains chi, truanderie Est nommée et coquinerie.  
« *Hoguinelle* par non le clain Et qui apelle mengue-  
« pain. » (Gulleville, Pèler. du genre humain.)

**Hoguinieur, adj.** Importun, fatignant : « Ceux  
« de la ville d'Arras en Artois ont esté de grands  
« causeurs de tout temps et les apelloit-on *hau-*  
« *guineurs* et font des rencontres qu'on appelle des  
« rebus. » (Braut. Cap. fr. t. II, p. 130.) — Martin  
de la Porte donne *hoguinieur*.

**Hoigne.** [Forme verbale de *hogner*, gronder,  
grincer : « Je leur monstreray sans *hoigne* De quel  
« poissant sont mes doigtz. » (Chans. Hist. I, 301.)

**Hoiler.** [Crier : « Il ne *hoilloit* ne ne chantoit. »  
(Rep. II, v. 16874.)

**Hoiquement.** [Comme *hoguement* : « Hem  
« que tous ceux de la loy, les doyens et les *hoique-*  
« *mans* de la ville. » (Moistr. III, t. 46<sup>b</sup>.)

**Hoïr.** [Héritier (voir *Hm*) : « Comme droit *hoïr*  
« de France font Pepin couronner. » (Berle, III.)  
— « Bien savés que par mauvais *hoïr* De clié ent  
« vides et maroïr. » (Leroux de Lincy, Pr. II, 250.)

Expressions :

1<sup>o</sup> « *Tiers hoïr* ne jouist de chose mal acquise. »  
(Besch. folio 60<sup>d</sup>.) — C'est le non *gaudebit tertius*  
*heres* de Juvénal.

2<sup>o</sup> « *Hoïr* de quenouille, » héritier femelle, fille et  
héritière. (Cotgrave.)

3<sup>o</sup> « Aîné *hoïr*, » aîné héritière. (Voy. Duchesne,  
Gén. de Béthune, p. 132, tit. de 1245.)

4<sup>o</sup> « Près *hoïrs*, » héritier direct. (Duchesne,  
Gén. de Béthune, p. 47, tit. de 1248.)

**Hoïre.** [Comme *erre* : « Lors s'en vont grant  
« *hoïre* à Mont le Heri. » (Flore et Jeanne, 32.)

**Hoïrie.** [Héritage, succession directe : « La  
« comté d'Yvreux qui sied en Normandie estoit, par  
« droite *hoïrie* de succession de leur mere, revenue  
« aux enfans du roi de Navarre. » (Froiss. II, II, 19.)

**Hoïrerie.** [Même sens : « Par droit de succes-  
« sion et *hoïrerie*. » (Jl. 179, p. 42, an. 1427.)

**Hoïscheton, Hoïschon.** [« Que se ilz ne se  
« deportoient, qu'il en feroit la plainte au seigneur  
« de Creamecy, et qu'il n'y auroit *hoïschon* ne *hoï-*  
« *scheton* qui ne venist avant. » (Jl. 157, p. 250,  
an. 1402.)

**Hoïseiz.** [Houx ou boussine : « Lesquelles  
« femmes garnies de verges de boust, de *hoïseiz* et  
« de bastons. » (Jl. 131, p. 155, an. 1387.)

**Hoïste.** [Hostie : « Pourquoy ledit Guillaume  
« prist à un drappel les dittes *hoïstes* et les remist  
« en une des dittes *hoïstes*, comme celui qui ne  
« savoit se elles estoient sacrées ou non. » (Jl. 120,  
p. 214, an. 1382.)

**Hokebot.** [Espèce de barque : « Bien avoit sis « vint vaisiaus d'une flote, sans les barges et les « *hokebos.* » (Froiss. VIII, 272.)]

**Hola.** [1<sup>o</sup> Cri d'appel : « Si lui dis je, mon cueur, « *hola!* Mais conte n'en tint, sur mon ame. » (Ch. d'Orl. 52<sup>e</sup> Chans.) — 2<sup>o</sup> Cri d'arrêt : « La royne mere, « qui ayroit les troubles pour se rendre necessaire « et estre employée à faire le *hola.* » (Har. de d'Au- « bray ; Satire Ménippée.) — « La royne estimant « pour ce *hola* et laisible reconciliation toutes cho- « ses luy estre assurées. » (Pasquier, Recherches, « liv. VI, p. 549.)]

**Holagre.** [« Quoiqu'il ne fuist pas bien haïtés, « mais lout pesault et *holagres.* » (Froiss. X, 245.)]

**Holerie.** [Libertinage : « *Holerie*, adulteratio. » « au Gloss. 7684.]

**Holier.** [Libertin : « *Holier*, adulterator, » « au Gloss. 7684.]

**Holiere.** [Libertine : « *Holiere*, adulteratrix, » « au Gloss. 7684.]

**Hollon.** [Eminence : « Demi journal de terre, « seant ou terroir de Bonnaï, au lieu que on dist « les riés de Coquerel, tenant d'une part au ridel « ou *hollon* qui est devers le terroir de Heilly. » « (Cart. de Corbie, Daniel, fol. 69<sup>b</sup>, an. 1427.)]

**Homar.** [Homard. (Oudin.)]

**Homce.** [Virilité, courage : « S'or ne nos faut « quez e *homce.* » (Chron. de Norm. v. 26737.)]

**Homceide.** [Homicide : « Marire et *homceide* « ne puet estre en un cors,..... Car murtre est fait « en repos,..... et celui à qui l'on donne cos, de « quoi il recent mort, est *homceide.* » (Assis. de « Jérus. chap. XCI.)]

**Homelie.** [Sermon : « Quant donc par plaisir « volontaire chanté me fust ceste *homelie*. Estoit-il « temps de me taire. » (Villon, Ballade de son « appel.)]

En mainte *omelie* dit Bede,  
Que chacun doit oster ses dois  
Et ses yeux du dolent esclede  
D'atoucher l'or, car c'est un bois  
Ou les diables tendent leurs rois :  
Pour les convoitez qui au chien  
Sont comparez d'orgueil prochien. (*Desch. f. 211<sup>o</sup>.*)

... Pleust ores au Createur  
Nestre jamais par toy n'autre orateur,  
De l'infortune escripte *Tomelje.* (*Coctin. p. 120.*)

**Hommage** [Hommage : « Ne perdez pas del « conte vostre *hommage.* » (Ger. de Bossis. 311.)]

**Homicide.** Meurtre, *masc. et fém.* : « Celui qui « aura fait *homicide* tous ses biens seront confis- « quez au seigneur, il se doit faire souslerrer vil « au dessous le mort. » (Cout. de la ville d'Agen, « Nouv. Cout. Gén. IV, p. 963<sup>o</sup>.) — Parlant du meur- « tre du duc de Bourg., lué à Montereau, en 1419 : « Demoura aveques le daulphin la dame de Giac, « laquelle (comme il fut commune renommée) fut « consentant de ladiete *homicide.* » (Monstrelet, « vol. I, p. 283<sup>b</sup>.)

**Homicider, v.** Commettre un meurtre : « On

« dit que tous ceux qui meurdrirent Jules Cesar en « plein senat moururent depuis de morts violentes : « Semblables discours font quelques uns contre « ceux qui *homiciderent* dedans Blois le duc de « Guyse. » (Lett. de Pasq. II, p. 336.)

**Homicidaire, s.** Meurtrier, assassin : « Meur- « driers, *homicidaires* avans fait et commis homi- « cide volontaire. » (Cout. Gén. II, p. 981.)

**Homilier, v.** Prêcher. Parlant de la résurrec- « tion de Notre-Seigneur : « Pour avoir esté grande- « ment *homiliée* par nos premiers docteurs de « l'Eglise. » (Lett. de Pasquier, II, p. 653.)

**Hommage.** [Serment par lequel le vassage se « déclare l'homme du suzerain. La foi est la consé- « quence de l'*hommage* qu'elle précède historiqué- « ment, car elle n'étoit due à l'origine qu'au roi. (Voir Fie et Fie.) L'*hommage* lige vous obligeait plus « étroitement que l'*hommage* simple (*hominium* « *placatum*) : « L'*hommage* n'est autre chose qu'un « serment de fidélité qui se fait pour un fief. Mais « l'*hommage* est différent de la fidélité ; parce que « l'*hommage* est un acte de prestation de serment « avec solennité et la fidélité est n. obligation « permanente. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 61.) « Voy. Brit. des Loix d'Anglet. chap. LXXVIII, l. 179<sup>a</sup>. — « L'*hommage* ne détruit point la souveraineté, « vû qu'il y a beaucoup de princes qui se disent « souverains, même qui portent le titre de rois, « qui néanmoins doivent *hommage* à de plus « grands seigneurs ou à des conquérans. » (La « Roque, sur la Noblesse, p. 376.)

Différentes sortes d'*hommages* :

1<sup>o</sup> « *Hommage* de bouche et de mains. « Le vas- « sal, en prêtant serment, mettoit ses mains dans « celles de son seigneur, et après le serment il em- « brassoit son seigneur pour marque de fidélité. (Voy. « Du Gange, sous *Homagium manuum*.)

2<sup>o</sup> « *Hommage* de devotion. « C'est une donation « faite à l'Eglise en franchise amône et qui n'emporte « fief, ni juridiction, ni autre devoir. Cout. Gén. « l. II, p. 579.]

3<sup>o</sup> « *Hommage* de fief. » (Voy. Boul. Som. Rur. « pages 478-479.)

4<sup>o</sup> « *Hommage* de foy et de service. — « C'est « un *homage* par le quel le vassal s'oblige de rendre « quelques services de son propre corps à son sei- « gneur, comme par exemple de luy servir de « champion ou de combattre pour luy en cas de « gage de bataille. » (Laur.) Voyez Du Gange, au « mot *Homagium servitii*.

5<sup>o</sup> « *Foy et homage.* — « La difference de ces « mots se reconnoist par l'épistre du pape Adrian « dedans Radenicus : *Episcopus, inquit, Italie* « *solum sacramentum fidelitatis, sine hominio,* « *facere debere domino imperatori, id est, perso-* « *narum subjectione.* » (Pithou, Cout. de Troyes, « page 74.)

6<sup>o</sup> « *Hommage* de paiement. « Lorsque quelqu'un « étoit coupable envers un autre, il se déclaroit pour « le reste de sa vie le vassal de celui qu'il avoit offensé

ou de ses héritiers. Du Cange, sous *Hominium pro emendat.*)

7° « *Hommage* de paix. — « L'*hommage de paix* est un respect de société et comme de confédération et alliance, ainsi qu'il est contenu au traité d'entre le roy Charles VII et le duc de Bretagne « que quand les princes et seigneurs s'allient ensemble et leurs sujets promettent de tenir et « entretenir la paix et confédération par eux faite. » (Bout. Som. Rur. tit. 82; Anc. Cout. de Norm. 48.)

8° « *Hommage* de plevure. — « C'est quand l'homme du seigneur est tenu de se rendre pour « luy, estant prisonnier des ennemis, ostage et « rependant. » (Bout. Som. Rur. tit. 82.) Voyez Du Cange, sous *Hominia plevita*. — *Faire plevure*, « c'est répondre et se faire *plege* pour un autre. » (Bout. Som. Rur. p. 479.)

9° « *Hommage* plein ou lige. — « Le vassal lige « doit fidélité à son seigneur par un supreme *homage* contre toute sorte d'hommes, aucun n'en « étant excepté que le souverain.... Le vassal lige « est obligé au service personnel quand son seigneur en a besoin, s'il n'a une excuse ou un « empeschement légitime. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 61.)

10° « *Hommages* deus en marche. — « Il estoit « assez commun que (les hauts vassaux) ne se « dûssent l'*hommage* qu'en *marche*, c'est à dire, « dans le lieu du fief dominant qui confinoit à la « terre qui en relevoit. » (Brussel, sur les Fiefs, page 342.)

11° « *Hommage* de service. — « S'entend généralement par le vassaux, ains aussi pour les autres « hommes et subjects d'un seigneur. » (Bout. Som. Rur. tit. 82.)

12° « *Hommage* et service. » (Laur.)

13° « *Tenir à hommage* et service annuel. » (Ib.)

14° « *Hommage* simple, « à la différence de l'*hommage* lige. — « Le vassal doit faire *hommage simple* à son seigneur, nûe teste, desceint et le « baisier en faisant les sermens requis. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. et Cout. Gén. II, p. 9.)

15° « *Relief d'hommage*. » On distingue « deux « especes de relief à savoir d'*hommage* et de « droiciture, car en plusieurs coutumes se lit *relever* et *droiciture* sur fief ou *relever* et payer « droiciture. » (Bout. Som. Rur. p. 495<sup>2</sup>.)

16° « *Faire homage*. — « C'est porter, jurer, « promettre foy et loyauté à son seigneur féodal « envers et contre tous en choses droiturieres et « necessaires, et de luy donner conseil et aide et « de luy garder son droit. » (Laur.)

17° « *Tenir ses hommages*. — « Si le seigneur « féodal est chastellain, il peut sommer ses vassaux « de plein fief en général par cry public au lieu de « la chatellenie où l'on a accoustumé faire eriz et « faire à savoir à certain jour qu'il declarera, qu'il « *tendra* ses *hommages*, après lequel terme et « delay peut le dit seigneur saisir ses fiefs et yceux « exploiter en pure perte, si les vassaux au temps

« à eux assigné ne font leur devoir envers le dit « seigneur de fief. » (Cout. Gén. I, p. 908.)

18° *Rendre l'hommage*, renoncer à l'hommage avant de délier son seigneur. (Voir Du Cange, sous *Hominium gurgire*. — Voir dans Du Cange, sous *Hominium*, toutes les expressions françaises ou latines non relevées en cet article.)

**Hommager**, *v.* Rendre l'hommage, se soumettre comme vassal. Parlant de l'amour :

Or trop me veis assez adommager

Quant je a vous me ally homage.

Perceforest, vol. II, fol. 80<sup>v</sup>, 8<sup>v</sup> col. 2.

Expressions :

1° « Chose *homagée*, « c'est-à-dire que l'on tient en foi et « hommage du seigneur féodal. » (Laur.)

2° « Domaine *homagé*. » (Ibid.)

3° « Héritage *homagé*. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. qui cite la Cout. de Tours, art. 122.)

4° « Lieu *homagé*. » (Ib.)

5° « Rentes et devoirs *homages*. » (Ib.)

6° « Terre *homagée*, « c'est-à-dire celles qu'on tient à foi « et hommage du seigneur féodal. » (Du Cange, sous *Homagiales terre*.)

**Hommager**, *adj.* Sujet à l'hommage feudataire. (Mém. de Segurier, p. 144.)

**Hommasse**, *adj.* Femme qui a l'air d'un homme. Parlant de Catherine de Médicis : « Pour la « peine, elle l'enduroit tres bien fut à pied, fut « à cheval s'y tenant de meilleure grace, ne sentant « pour cela sa dame *hommasse* en forme et façon « d'amazone bizarre, mais sa gente princesse, « belle, bien agreable et douce. » (Brant. Dames ill. p. 73.)

**Hommagement**. [D'une manière hommase : « Elles marchent *hommagement* et se maintiennent laide ment devant la gent sans en avoir « honte. » (Mém. I, 1.)]

**Homme**. [Le cas sujet est *on* (*homo*); le cas régime est *homo* (*hominem*). On lit dans Roland : « Cinquante pez i poet *hom* mesurer » (v. 3167.) — « Membre vous doit que laide cruauté Fait qui « ocist son lige *homme* demaine. » (Cocci, XIX.)]

Expressions :

1° Seigneur suzerain : « Je congnoys bien que je « suis seigneur lige au roy Boort de Gauves et ilz « furent mes *hommes* et se Dieu me donne prochainement la puissance de l'amender, je le feray « volontiers. » (Lanc. du Lac, I, f. 13<sup>4</sup>.)

2° Homme noble : « *Homme* et li menus peuples. » (Beaumanoir, p. 361.)

3° Vassal. Parlant de S. Louis qui avoit fait la paix avec le roy d'Angleterre en lui cédant quelques possessions qui relevoient toujours de la couronne de France : « M'est grand plaisir, dist le roy, « d'avoir fait la paix avecques le roy d'Angleterre « pour ce qu'il est a present mon *homme*, ce qu'il « n'est pas devant. » (Joinv. p. 14.)

4° Vassalle, au féminin : « Quant la pucelle ouyt « que le roy Alexandre luy donnoit si beau don ; « elle luy alla tantost cheoir aux pieds, mais le « gentil roy le releva et luy fist tantost faire hom-

« mage et la receut le roy comme son *homme*. » (Roman de Perceforest, I, f. 123.)

5° Adversaire : « Si vindrent l'ung contre l'autre « de tel randon que Nero ataint son *homme* si « vertueusement, qu'il le porta par terre. » (Percef. vol. V, f. 30.)

6° « *Hommes* allodiaux. » — « Qui tiennent terres « en alleu. » (Laurière.)

7° « *Homme* d'armes. » Charles VII avoit commencé à réduire la noblesse française en corps de troupes réglées de cavalerie ; il en composa quinze cents hommes d'armes et d'archers, dont les compagnies plus ou moins fortes furent distribuées aux princes et aux plus expérimentés capitaines du royaume. L'*homme d'armes* avoit à sa suite quatre chevaux dont deux étoient de service et les deux autres, l'un sommier, l'autre pour le valet appelé coutillier. (Fauchet, des Orig. liv. II, p. 115.) — « Les *hommes d'armes* furent appelez quelque « tens après leur creation *gens des ordonnances* « pour le reglement qui leur convint lors tenir par « les ordonnances de Charles VII. » (Pasquier, Rech. liv. II, p. 125.) — « Nul n'estoit appellé aux gages « de *homme d'armes* se il n'avoit honestement « prins prisonnier de sa main. » (A. Chartier, Quadrilogue invectif, page 116.) — Depuis le règne de Louis XI jusqu'à celui de Henri second, les *hommes d'armes* ont composé un corps de cavalerie française, armée de halberet avec plastron de cuirasse avec les tassettes, de gorgerin, de grives enlières. « Ils étoient montez sur des chevaux bardez et caparazonnez avec la criemière et le chanfrin ; ils avoient pour armes offensives l'épée d'armes d'un costé, la masse de l'autre, avec une « grosse et longue lance à la main. » (Du Cange, *Homines ad arma* ; La Roque, de l'Arrière Ban, p. 39 ; Mil. fr. du P. Daniel, livre IV, p. 212.) — « Capitaines d'*hommes d'armes*. » — « C'étoit des « gentilshommes qui commandoient des compagnies « de gendarmes et qui avoient la qualité de capitaines d'hommes d'armes. » (Mil. fr. du P. Daniel, t. I, p. 144.) — « *Homme d'armes garni*. » — « Payé « à chacun *homme d'armes garni* (qui estoit pour « luy, son page et gros valet deux archers et un « coutillier), à trente francs par mois. » (Berry, Chron.) — « *Homme d'armes de pied*. » — « Les « comtes de Nevers et d'Armagnac et le vicomte de « Lantree frere du comte de Foix.... avoient trois « cent *hommes d'armes de pied*. » (A. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 249.)

8° « Il y a des *hommes de bras* et une sorte de « fermiers qui prenoient à cens et champart, les « maisons et les terres qu'ils cultivoient apprayant « comme serfs. » (La Roque, de la Nobl. p. 44.)

9° « *Hommes* et femmes de corps. » — « Les *hommes de corps*, sont des hommes dont la personne « est serve à la difference des main-mortables, « d'heritages qui ne sont serfs qu'à raison des « biens immeubles qu'ils possèdent et qui sont des « personnes libres. » (Laurière, Gl. du Dr. fr.) —

[« Tous *hommes* et femmes de corps sont au bail-

« lage de poursuite, en quelque lieu qu'ils aillent « demeurer, soit lieu franc ou non, et les peuvent « les seigneurs reclaimer et faire reclaimer, si bon « leur semble, car tels *hommes* et femmes de corps « sont censés et repeuz de pied et partie de la terre « et se baillent en aveu et denombrement par les « Vassaux, avec leurs autres terres. » (C. de Vilry, art. 145.)]

10° « *Homme* de cour, » juges, conseillers. (Du Cange, sous *Curiales*.)

10° bis. « Deffaut d'*homme*, » prendre par défaut d'homme : « .... Quand le seigneur feudal saisit et « assigne sa main sur le fief de son vassal pour « défaut de foy et homage. » (Laur.)

11° « Droit d'*homme* qui appartient au roy ou à « ses officiers sur les seigneurs subalternes, pour « raison des *hommes* et femmes serfs taillables à « volonté, afin de moderer, corriger et diminuer « les tailles excessivement failes. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. qui cite la Coutume locale de Chastillon sur Indre, ressort de Tours.)

12° « *Homme* de l'église. » — « Ce terme avoit six « différentes significations : la premiere designoit un « prestre ou un autre homme du clergé qui estoit « sous la discipline d'un supérieur ecclesiastique... « La seconde.... designoit un atranché, ou esclave « d'une eglise : car l'église pouvoit posséder et « posséder des serfs qu'elle pouvoit mettre en « liberté... L'église avoit une troisième sorte d'*hommes*, « savoir les serfs qui estoient mis en liberté « par leurs maîtres dans l'Eglise, qui estoit une « des plus frequentes manieres de manumission « suivant les capitulaires de Charlemagne (L. 5, t. 30) « .... La quatrième sorte d'*hommes* qu'avoit l'Eglise, « estoient ceux qui ayant été atranchés par leur « maître, sans retenir aucune superiorité sur eux, « se mettoient en la clientele de l'Eglise.... La cinquième sorte d'*hommes ecclesiastiques*, estoit de « ceux qui tenoient des biens d'Eglise par la concession des roys, lesquels souvent donnoient à « leurs capitaines et à leurs soldats des terres et « des heritages pour les tenir d'eux en benefices ; « ceux là devoient contribuer à la reparation de « l'Eglise de la maison episcopale, ou du monastere « duquel ces terres avoient été tirées, à proportion « de leur revenu et outre payer le cens stipulé avec « les decimes à peine de perdre ces terres. La « sixième sorte d'*hommes ecclesiastiques* estoit de « ceux ausquels l'Eglise avoit accordé quelques « heritages et terres ecclesiastiques, moyennant « certain cens ou rente.... ou autre redevance ; ce « qui n'estoit baillé que pour un certain temps. « Ces sortes de cessions estoient appellées *prestation* ou *precarie*. » (Chantereau, Orig. des tiefs, page 168.)

13° [« Lequel Hilet appella l'exposant sanglant « villain, sers taillable ; dont ledit exposant, qui est « *homme d'estat*, et non pas de serve condition, « doutent et courrociez » (H. 120, p. 315, an. 1381), C'est-à-dire libre.]

14° « *Homme* feudat. » — « Seigneur qui a des

« hommes tenans en fief de luy. Mais en l'art. 74  
« et 81 de la Coutume de Pontlieu l'homme feudit  
« signifie le vassal. » Laur.

15° « *Hommès* de fiefs. » (Voy. Laur. Gloss. du Dr. fr. et ci-dessus l'homme feudal.)

16° « *Homme de foy*. » vassal, aux Ord. V. 601, an. 1248.]

17° « Item pour ce que li *homme du froment*  
« valent une foiz plus et autre moins, et pour ce  
« que nous devons donner à mangier et à boire à  
« ceux qui doivent ledit froment. » JJ. 412, p. 6, an. 1318.]

18° « *Hommès humains*. » hommes dans le sens propre : « Bien vueille avoir leurs ames et princie-  
« llement de tous ceux d'icelle journée; c'est  
« grand pitié que pour la faveur et susselement  
« de deux et trois personages avoir été cause de  
« faire mourir tant d'*hommes humains*. » P. Besrey, à la suite de Monstrelet, p. 121 b.]

19° « Item huit *hommes d' justice* moyenne et  
« basse et vault chacun homme en seule assise  
« deux solz. » JJ. 193, p. 418, an. 1361.]

20° « *Homme de main morte*. » Laur. « c'est-à-dire  
dont la puissance *meius* est morte »

21° « *Homme meurtant* et « *homme mourant*. »  
— « Il y a une notable difference entre l'*homme*  
« *meurtant* et l'*homme mourant*; car par la mort de  
« l'*homme* servant n'echoit aucun droit de relief  
« puisqu'il est ordinairement assumé pour faire  
« l'hommage et serment pour les femmes, mineurs  
« ou autres pers onnes incapables de faire les servi-  
« ces deus au seigneur; mais par la mort l'*homme*  
« *mourant* qui se marit ordinairement par les clois-  
« tres, colleges, villes ou autres main-mortes  
« echoient les dits droits d'hommage et de relief. »  
Cout. de Bruxelles, N. C. G. I, p. 1276 b.]

22° « Et se il avenoit que entre ledit chevalier et  
« les siens d'une part, les *hommes* baniers ou *mo-  
« tiers* d'autre, eust contens, veul li roys que la  
« querelle... » D. C. III, 689, an. 1508.]

23° « Icele Marote mettoit sus un suppliant qu'il  
« n'estoit pas *homme naturel*, ne capable de  
« mariage. » JJ. 196, p. 82, an. 1369.]

24° « *Homme de paix*. » — « C'est le vassal qui  
« doit tenir et garder par la foy de son hommage  
« la paix faite par son seigneur. » Laur.

25° « *Homme de pleüre*. » — « Celui qui doit se  
« donner pour caution et pour otage pour son sei-  
« gneur; comme quand plusieurs barons qui  
« estoient vassaux du roy de France, ont été envoyez  
« en Angleterre pour tenir prison et otage pour le  
« roy Jean et faire pleüre de sa rançon. » Laur.

26° « *Hous de pooté*. » vilain, homme libre des  
campagnes. (Gloss. sur les Cout. de Beauv.)

27° « Noz *hommes* et femmes de corps, main-  
« mortables et de *poursuite*. » Ordonn. I. VII, 330,  
an. 1371, c'est-à-dire homme sur qui on a le droit  
de suite, serf.]

28° « *Hommès profitables*. » — « sont les sujets  
« desquelz le seigneur tire profit et revenu. »  
(Laurière.)

29° « *Hommès* du roy. » — « Tous ceux la estoient  
« qualitez *hommes regii*; *hommes du roy*....  
« les quels luy estoient obligés par un droit special.  
« outre celui de la souveraineté; et pour monstrer  
« que ce n'estoit point des *hommes* obligés, à cause  
« de la tenue de quelque fief; c'est que toutes et  
« quantes fois que les capitulaires parlent des  
« *hommes du roy* c'est toujours avec une marque  
« de bassesse. » Chantereau, Le Febvre, de l'Origine  
des fiefs, p. 167.]

30° « *Homme* de service; « c'est celui qui, outre  
la foi et hommage, doit en outre à son seigneur  
quelque redevance, ce qui ne doit pas s'entendre du  
service de la g. terre. Laur.]

31° « *Hommès* de servitude, « qui sont de condi-  
tion servile. Laur.]

32° « *Homme* vivant, mourant et confiscant; «  
c'est un homme que les communautés ou gens de  
main-morte sont obligés de fournir au seigneur de  
fief, afin que par sa mort ou forfaiture, le seigneur  
puisse jouir des droits qui lui sont acquis aux  
mutations, quand les héritages ne sont point amoris-  
és. Cet homme s'appelle *vivaire* en la Coutume  
d'Orléans et en quelques autres.

33° « Un *homme* en vaut cent, et cent n'en valent  
« pas un; et au vray dire aucunes fois il advient que  
« par un *homme* un país est raddrecé et réjoui par  
« son sens et sa promesse; d'un autre un país tout  
« perdu et desespéré. » Troissart, livre 1, p. 351.  
Voyez Montine, I, p. 10.

34° « Tant vaut li *hom*, tant vaut sa terre. » Blan-  
chandin, vs. de S. G. I, 133. — On lit dans Plaute  
*Quantum homo, tantum ager*.

**Hommeau**, [Diminutif de homme : « Non pas  
« d'un Hercules ne d'un Samson mais d'un seul  
« *hommeau*. » Moët, IV, 318.]

**Hommée**, [Ce qu'un homme peut labourer de  
vigne en une journée : « Item environ huit jours de  
« vignes, sçavoir un terroir de Maisy... contians  
« trois *hommes*. » H. 91, p. 429, an. 1362.]

**Hommelet**, Diminutif de homme : « Que  
« devons nous faire, nous autres *hommelets*? »  
Ess. de Montaigne, I, III, p. 170.]

**Honeste**, **Honestre**, [Honorable : « Les  
« mains *honestes* membres (du clergé) deit l'um  
« plus honorer Sulfane l'apostle, e plus d'onur  
« enveloper. » (Th. de Cant. 88.]

Encor vivoit Karles li cans,

Ki moult fu preu-hon et loiaus,

El meua moult *honestre* vie. [Mouskes, p. 323.]

De nostre temps ce mot d'*honeste* auquel en  
« ma jeunesse j'ay veu prononcer la lettre s, s'est  
« maintenant tourné en une r fort long. » Pasq.  
Rech. liv. VIII, p. 656 — 2° Conveuable : « Cozes  
« prestées qui sont demandées da presteur et tans  
« qui n'est pas *honeste*. » (Beaumont, XXXVII, 2.)  
— 3° Devers nos est cil de Palestine qui amaine ost  
« grant et *honestre*. » Burton, v. 7217. — 3° Hono-  
rable, considérable : « Et vuidoient li *honeste*  
« homme del count de Flandres et venient en



« Haynau. » [Froiss. II, 362.] — 4<sup>e</sup> Titre d'abbé et d'abbesse : « Les prieurs et les moines qui tiennent la règle de saint Benoît et ceux qui suivent les constitutions de S. Bernard et de S. Bruno, prennent le titre de *Dom*. Les abbesses, les prieures, les religieuses ou nonnes avoient le titre d'*honnêtes*. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 303.) — « Religieuses personnes et *honnêtes* abbé et convent de saint Vaast d'Arras... religieuses « dames et *honnêtes* abbesse et convent Notre Dame de Soissons. » (Ord. t. II, 248, an. 1314.) — Ce titre fut aussi donné en 1586 à Jean Thabouret, lieutenant de capitaine à Bourmont. (Voyez Procès verbal des Cout. de Bassigny, N. C. G. B., p. 1153.) — 5<sup>e</sup> « *Honneste* de corps, chaste : « Les cognoissant neantmoins de si bonne vie et si *honnêtes* de leur corps que rien plus. » (Straparole, t. I, page 370.)]

**Honesté.** [Honneur, dignité : « Per o s' furet morte à grant *honesté*. » — « Li priur « Del Mont deu, haem de grant *honesté*, Arcevesque et evesque e priur e alé. » (Hi. de Cantorb. 105.) — « Tullis dit : Cil est honestes qui n'a nulle laide leche ; car *honesté* n'est autre chose que « honor estable et permanans. » (Brunet. Lat. Trésor, 338.)]

**Hongnar, adj.** Grondeur :

Grognaus, fongnaus, *hongnaus*, je pive  
Les biens leurs sont mal employés. (R. de Coll. 127.)

*Hongnar* est le nom propre d'un sergent, dans les Arestia amorum.

**Hongne, s.** Gronderie, murmure, plainte. (Collerye, 73.)

**Hongner.** [Voir HONGNER.] Gronder : « S'il *hongne* que je le payerai tellement qu'il ne saura que « repoudre. » (Percef. IV, t. 112<sup>a</sup>.)

Il faut dire, puisqu'ainsi *hongne*  
Que je luy ay graté sa rongne. (C. Marot, p. 127.)

**Hongre. 1<sup>o</sup>** Hongrois :

Car les *Hongres* qui furent sui les champs,  
Avec leur roy fuitis et recreans,  
Leur roy meisme ennuahnt par puissance  
Sanz assembler, ayans tuil souvenance.

[2<sup>o</sup> Cheval hongre : « Il envoient trois eseniers « montés sur trois *hongres* chevaux trop appers. » (Froiss. II, 267.)]

**Hongreline, s. 1<sup>o</sup>** Habit d'homme de guerre. (Mém. de Bassompierre, t. II, pp. 127-352.) C'étoit l'habit que cet auteur portoit à la guerre en 1621. — 2<sup>o</sup> Robe de femme. Partant des habillemens des Polonoises : « Les femmes y sont honestes, civiles « et de peu de malice ; la coquelterie n'y est point « en usage ; elles sont simples en leurs meurs et « pompeuses en leurs habits, qui sont une jupe et « un grand justaucorps, ou *hongreline*, qui ferme « depuis le col jusqua la ceinture et tombe fort « bas. » (Le Laboureur du gouvernement de Pologne, p. 115.)

**Hongrie.** Nom de pays. « Mal de *Hongrie*, « maladie contagieuse, ainsi appelée en 1566. (Voyez

Hist. de Be Thou, t. V, l. XXXIX, p. 178.) — « Fait « à point de *Hongrie*. » (Rab. t. II, p. 131.) — « Li « plus traître marchant seul en *hongrie*. (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1652.)

**Honneur, Honor, Honour.** [1<sup>o</sup> Réputation. Le mot étoit du féminin : « La meic *honor* est (sur « net en declin. » (Rol. v. 2330.) — « *L'honor* n'est « pas autre chose que guerredon de vertu et merci « don bien receu. » (Brun. Lat. Trés. p. 316.) — « *Honneur* est grautis, richesse est painle, bone qui « a honneur il a richesse. » (Maclault, 102.)]

Qui d'*honneur* n'a cure  
Honte est sa droiture,  
Ce dit li vilains. (Prov. du C<sup>o</sup> de Bret. f. 114<sup>e</sup>.)

2<sup>o</sup> Action d'honorer, de respecter : « Tant est « *l'honneur* bonne que je vous porte, que je voul- « droye en tous endroits fussiez le plus vaillant « et le meilleur. » Petit Jehan de Saintré, p. 313.) — « A ton pere et à la mere porte honneur et « reverence, et garde leur commandement. » (Joinville, p. 301.) — 3<sup>o</sup> Cérémonie honorable, comme pompe funèbre, ainsi que nous disons encore : « rendre à quelqu'un les derniers *honneurs*. » — Parlant de la messe célébrée le lendemain du mariage du duc d'Orléans avec la demoiselle de Clèves, nièce du duc de Bourgogne, en 1410 : « Estoient les officiers d'armes vestus de leurs cot- « tes d'armes, ou estoient les blasos des seigneurs « à qui ils estoient, entre les quels y estoit le roy « d'armes de la jartiere d'Angleterre ; à tous les « quels *honneurs* estoit aussi les seigneurs de « Cornouailles. » (Monstrelet, II, p. 178.) — 4<sup>o</sup> Les marques et pour ainsi dire les attributs de la dignité. Après la description de la pompe funèbre de Henri IV, il est dit : « Ainsi finit la pompe fune- « bre, après la quelle furent portez les *honneurs* « du defunct roy, devant son effigie ainsi que s'il « eust esté vivant. » (Favin, Theat. d'honneur, II, page 1852.) — 5<sup>o</sup> Charge, dignité, comme le latin *honores* :

.... Les *honnes* changent l'entencion :  
Premiers convoite amans les repairier  
Et quant il a de se dame cel don  
Puis repiert chose et il a souppes.  
Fol. fr. 385. av. 1300, t. IV, p. 1385.

« C'est le proverbe commun que les *honneurs* « *muent les meurs*. » Hist. de la Toison d'Or, II, folio 17<sup>a</sup>. — [C<sup>o</sup> Terres, biens, comme *honor* dans le bas latin et dans le Code Théodosien ; l'ef, surtout au nord de la Loire : « A lui lais-jo mes *honors* « et mes lieus. » (Roland, 315.) — « Na droit au « lieu, ne à *l'honor*, Qui se combat à son seignor. » (Rou, dans D. C. sous *honor*.) — « Se vos jamais « avoir velés n'amor, Et en Bourgoigne leur lief « ne *honor*, Secorez moi por Dieu lui en cest hor. » (Aubri, Ibid.)] — 7<sup>o</sup> Lods et ventes : « Les ventes et « *honneurs* se prennent sur l'acheleur, qui sont la « dixieme partie du prix que la chose auroit esté « vendue. Le seigneur qui a justice ne peut deman- « der *ventes n'honors*, n'avoir par puissance de « lief la chose vendue, si non celui qui a basse « jurisdiction, ou plus pres du fonds. » (Cout. de

Poitou, G. G. II, p. 572. — [8° Dîner : « Lors com-  
« menga ledit Perrin à dire que de l'honneur ou du  
« disner dessus dit il ne paieroit aucune chose. »  
H. 95, p. 124, an. 1363. ] — 9° Jeu, dans Rabelais,  
t. I, p. 138.

Expressions :

1° « Chevalier et escuyer d'honneur ou de l'hon-  
« neur ; » ils donnent la main aux reines et aux  
princesses. Il s'est dit aussi pour personnes nobles.  
Parlant de joutes célèbres qui furent faites par  
Richard, roy d'Angleterre, en la ville de Londres :  
« Quand... le roy d'Angleterre eut donné de beaux  
« dons aux chevaliers et escuyers d'honneur ou  
« royaume de France..... ou prit congé du roy. »  
(Froissart, liv. IV, p. 93.)

2° « Cheval d'honneur, » dans les carrousels, est  
distingué de celui des courses. (Voy. le P. Menestr.  
des Tournois, page 219.) — Il s'est aussi dit d'un  
« cheval couvert de veloux violet semé de fleurs de  
« lys d'or de Cypre, aux franges et crespines de  
« mesme, au pennache et lambrequins violet et  
« jaune, mené par trois escuyers à pied » devant la  
pompe funèbre des roys de France. (Fayin, Théât.  
d'honneur, t. II, p. 1867.) Voyez Brantôme, Dames  
ill. p. 18.

3° « Crier aux honneurs. » — « La monstre faite  
« et la toy prise pour les tournois, les hieraulx et  
« poursurvans alloient *crians* par la ville devant les  
« logis des tournoyeurs *aux honneurs* : seigneurs  
« chevaliers et escuyers *aux honneurs aux hon-  
« neurs*. (Voy. La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 66.)

4° « Enfants d'honneur, » pages élevés chez les  
grands. (Cont. Gén. II, p. 607.)

5° « Épée d'honneur. » Le comtétable du Guesclin  
ayant été soupçonné de trahison, avoit envoyé son  
épée au roy, refusa ensuite de la reprendre et passa  
même au service de l'Espagne : « Veez icy (lui dit  
« le duc d'Anjou) l'*espée d'honneur* de vostre office,  
« reprenez là, le roy le veut. » (Hist. de Louis III,  
duc de Bourbon.)

6° « Faire honneur, » faire politesse, donner le  
salut. Le comte de Derby allant, en 1398, pour enle-  
ver le roy Richard d'Angleterre, en entrant auprès  
de lui, parla tout haut sans « *faire nul honneur*,  
« ne reverence et dit au roy. » (Froissart, livre IV,  
p. 331. — Parlant de l'entrevue du roy Charles VI  
avec l'empereur Venecelas à Beims, en 1397 :  
« Quand les deux roys s'entrevirent et rencontrèrent,  
« tout premierement, ils s'*entreprent* moult  
« honneurs. » (Froiss. I, IV, p. 295.)

7° « Faire honneur à quelqu'un de sa personne, »  
c'est-à-dire l'honorer de sa présence. (Ol. de la  
Marche, liv. I, p. 343.)

8° « Faire son honneur, » faire de belles actions ;  
bien disoient plusieurs vaillans chevaliers, usités  
d'armes, que point ne *faisoyent leur honneur*. »  
(Froiss. liv. II, p. 40.)

9° « Femme d'estal et d'honneur, » bourgeoise  
ayant un étal et étant irréprochable dans la con-  
duite. (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 23.)

10° « Honneur gardé, » serment :

Et si aucuns vouloient respondre et dire  
Que, sans raison je remplis mon cuer de ire

*Honneur gardé*, je les veul contredire. (J. Marot, 47.)

11° « Geus ou personnes d'honneur, » nobles et  
honneurs les plus distingués. (Percef. I, fol. 110 ° ;  
N. G. G. I, p. 968.)

12° « Helmet d'honneur. » — « Entra le roy Char-  
« les huitiesme de ce nom dedans la ville de Paris,  
« moult richement vestu, et accourlé de drap d'or,  
« avecques autres riches parures..... excepté son  
« *helmet d'honneur* le quel estoit triumpamment  
« porté devant luy sur un coursier de pris..... au  
« lieu d'*helmet* avoit un chapeau sur son  
« chief, et une moult riche couronne d'or fin. »  
(P. Desrey, à la suite de Monstrelet, p. 79 °.)

13° « Jugement honneur d'homme. » — « Nos  
« eschevins de Liege, au *jugement d'honneur*  
« d'*homme*, devroynt estre presens en nombre de  
« huit à tout le moins et nul d'eux se polra  
« lever, ny en aller hors, dès que le procès crimi-  
« nel sera commencé à lire. » (C. G. II, p. 976.)

14° « Nous jurerons sur la croix..... et sur nos  
« honneurs. » Mém. de Belliere et de Silley,  
pp. 394 et 310.)

15° « Maître des comptes aux honneurs, » maître  
des comptes honoraire. (Estat des officiers des  
dues de Bourgogne, p. 279.)

16° « Honneurs mondains, » politesse : « Gerard  
« sachant tous honneurs mondains autant que  
« homme de son age. » Gerard de Nevers, II<sup>e</sup> part.  
p. 111. — « Sçavoir de l'honneur ou l'honneur, »  
à même sens. Parlant d'une jeune princesse bien  
élevée :

Elle est gracieuse et tres belle  
Et sçet assez bien l'honneur. (H. du Th. fr. II, p. 489.)

17° « Les honneurs et le morion, » châtiment  
militaire qui étoit en usage du temps de Charles IX  
pour les soldats de garde. (Mém. fr. du P. Daniel, II,  
page 588.)

18° « Prendre quelqu'un ès honneurs. » —  
« Quand le roy Peleou et la royne Bace furent  
« couronnez, les chevaliers *prindrent* la royne ès  
« honneurs. » (Perceforest, II, f. 138 °.)

19° « Repas d'honneur, » donné aux fraix des  
héritiers après l'enterrement. (Cont. de Ecclou,  
N. G. G. t. I, p. 776 °.) Il est parlé de ce repas dans  
plusieurs autres coutumes.

20° « Honneurs royaux, » les cérémonies usitées  
pour les personnes du sang royal ou de leur cour.  
(Honneurs de la cour, vs. p. 1.)

21° « Tenir l'honneur du siege, » c'est-à-dire avoir  
le droit de siéger au Parlement : « Les prelatz et les  
« barons, qui tiengent le honneur du *siège*. »  
(Ord. t. II, p. 224.)

22° « Assis à l'honneur » et « faire mettre à l'hon-  
« neur, » être assis ou faire mettre quelqu'un à la  
place d'honneur. — « Il regarde en hault... et voit  
« que la belle Helaine estoit *assise à l'honneur*  
« comme celle qui devoit estre mariée au plus  
« preux chevalier de la compagnie. » (Perceforest,  
vol. III, folio 99 °.) — Parlant d'un souper que

Louis XII donna à Savone, au roy et à la reine d'Aragon, on lit : « Le roy *feit mettre à l'honneur* » le roy d'Aragon. » (Jean d'Auton, Annales de Louis XII, p. 307.)

22° « *Table d'honneur*, » comme nous disons le grand couvert du roy. Parlant du couronnement de Charles VI, à Reims : « Après l'onction du sacre fut « le roy assis à sa haute *table d'honneur* et bailla « le duc de Bourbon (qui estoit pair et chambelau « de France) trois de ses chevaliers, .....dont l'un « étoit à dextre et l'autre à senestre et le tiers der- « riere son dos et un escuyer aux pieds. » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, 145.) — On disoit aussi *table pour l'honneur*; elle étoit destinée aux personnes les plus distinguées. Parlant d'un repas donné par le duc de Bourgogne, en 1468 : « En celle « salle avoit trois tables drecées dont l'une fut au « bout de dessus traversant à potence et estoit la « *table pour l'honneur*. » (Mém. d'Ol. de la Marche, t. II, p. 528.)

23° « *Tabuoret d'honneur*, » le siège sur lequel se placent les dames qui ont ce qu'on appelle le *tabouret* chez la reine, lorsqu'elle tient cercle. (Brantôme, Cap. fr. t. I, p. 375.)

24° « *Terre et honneur*, » proverbe. « Tel accroist « sa terre qui ne accroist pas pourtant son *hon- « neur*. » (Percef. III, f. 85.)

**Honmir, Hunir.** [1° Déshonorer : « Par quel « mesure le poïssum *hunir*. » (Roland, v. 631.) — « Se vus ne l' delivrez, nus sumes mal bailli; Li « reis et saint iglise e nus iernes *huni*. » (Th. de Cant. 42.) — « Or vus dirons dou mauvais roi « Jehan d'Engleterre qui *honnissoit* ses barons, et « gisoit avec leur femmes et avec leur filles à « forces. » (Mém. de Reims, § 292.) — 2° Violer : « Regarde s'il conviendra par ta desordonnée cha- « leur et de les compagnons que je sois violée, « corrompue, *hounie* au grant deshonneur de moy. » (Hist. de Floridan, p. 715.) — 3° Détruire, ravager : « Destruisoient et *honnissoient* tout le pais de la « environ. » (Froissart, I, 352.) Les Latins disoient *fedare* au même sens. — 4° Gâter, souiller : « Che- « mise de sang *hounie*. » (Percef. I, f. 88.) — On a dit de même « *hunny* de boue et de boubier. » (Percef. I, fol. 59<sup>4</sup>.) — 5° Tromper. « Le lundi jour « S' Michel, l'an mil trois cens et quinze, ordonna « et établi le prevost de Paris... que nulz ne mette « tainture es chappiaux de bonnet ne de gens de « laine pour ce qu'il *honnissent* les bonnes gens. » (Ord. pour les chapelliers, du mois de fév. 1366; Ord. IV, p. 705.)

Expressions :

1° « *Hunny* soit-il qui mal y pense. » C'est la devise de l'ordre des chevaliers de la Jarretière. Pasq. Rech. p. 124.)

2° *Honi* soit mari qui dure  
Plus d'un mois. (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1507.)

... Plus est que *honi*: qui à feme fait honte  
Feme est moult haute chose ce vos di, sans mespraunte,  
Et se vos ne l' savez, si le devez apandre.

Chastie Musart, fol. 107.

**Honnissement**, s. Action de honnir. (Monet et Oudin.)

**Honorable**. 1° Poli, respectueux. Le duc de Bourgogne se tenant un genou en terre devant le dauphin sur le pont de Montereau, en 1419 : « Entre « temps messire Robert de Loire le priust par le « bras dextre et luy dit : Levez-vous, vous n'estes « que trop *honorable*. » (Moustr. I, p. 282.) — 2° [Digne de respect : « E *honorable* le num de els « devant lui. » (Lib. psalm. p. 94.) — « Bele estiés « et *honorable*. Et as besoignies secourable. » (Fl. et Blanchef. 741.)] De là cette épithète a été donnée à différentes personnes : 1° A des hommes de la première considération. (Voy. le procès-verbal des Cout. de Bassigny, dans le N. C. G. II, p. 1452.) — 2° A des chevaliers. On lit dans les lettres de Rabelais, p. 188 : « Pierre d'Armagnac chevalier « *honorable* et capitaine de cinquante hommes « d'armes. » — 3° A des personnes non nobles. (Voy. le procès-verbal des Cout. de Bassigny, dans le N. C. G. t. II, p. 1153.) — 4° A certains officiers de justice comme les « vicomtes en Normandie; pre- « vôts en France, Picardie, Anjou, Champagne et « Bourgogne; vigniers en Languedoc, Provence et « Dauphiné, et chasteleins en Poitou. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 362.) Sur l'avilissement de ce titre, voy. Du Cange, sous *honrabiles*; il dit que ce titre a été avili, parce qu'on le croit opposé au titre de noble que tout le monde recherche.

Expressions :

1° « *Honorable* pere, » qualification d'un évêque. (Bymer, t. I, p. 114<sup>b</sup>.)

2° « *Honorable* et discret homme, » titre d'un archidiacre. (D. Morice, Hist. de Bret. c. 964, an. 1256.)

3° « Redoutable et *honorable* pere, monseigneur, » qualification que donne à l'archevêque de Besançon, dans les lettres d'affranchissement des habitants de Pontarlier, leur seigneur, « Guillaume de Chan- « lite, vicieus de Digeon et sires de Pontoillier. » (Perard, Hist. de Bourg. p. 486, an. 1257.)

4° « *Honorable* barons monseigneur. » Qualification donnée à l'abbé de S. Etienne et au doyen de la S<sup>te</sup> Chapelle de Dijon. (Perard, Hist. de Bourg. 520, an. 1269.)

**Honorablement**. [D'une manière honorable : « Et chascuns se doit appareiter au plus *honora- « blement* que il porra, que ainsie doivent eil faire « qui vont devant lor seigneur. » (Merlin, f. 50<sup>b</sup>.)]

**Honorableté**. [Qualité d'une personne hono- ble : « Que il resgardent à la noblesse de son cuer « et à la *honorableté* de ses meurs et de sa vie. » (Brunet. Latin. Trésor, p. 579.)]

**Honoraire**. Qui fait honneur : « Sepulcre *hono- « raire*. » (Rabelais, IV, 31.)

**Honorément**. D'une manière honorable.

... Maintendrai amors toi mon aë :

Vivre ne plus plus *honorément*. (Poës. av. 1300, II, 857.)

**Honorementz**, s. Action d'honorer, respect, vénération. (S. Bern. S. fr. mss. p. 200.)

**Honorer**. 1° Saluer : [« Mon pere estes en Dieu,

« je vis dei honorer. » (Th. de Cantorb. 114.) —  
 « Il mist pied à terre pour la honorer. » (Percelor.  
 IV, f. 130<sup>v</sup>.)

Quant Armant lessoit retourner  
 Por paroeire et alfoier,  
 Moult les honore et les tient près  
 Et dit qu'il sont trestuit malues  
 Si lor eschape sains n'entiers. [Part. f. 158<sup>v</sup>.]

### 2° Honorer :

Et du tout en tout deshonneurent  
 Quant sainte eglise et clers m'ourent.  
MS. du R. n° 6812, fol. 49.

### 3° Tirer profit :

S'en li erie merci, quil pardoint en poi d'eure ;  
 Quar qui meffait pardone, il s'avance et honore.  
Doctrinal, MS. de S. G. f. 102.

### 4° Gratifier :

Puis le deveit en mi la presse,  
 Ce qu'il a, prent, et nule lesse,  
 En autre guise ne l'oncure. [G. Guiart, f. 349<sup>v</sup>.]

Richard outremere demoura,  
 Salehadin tant Younour....  
 Qu'il lessa perdre par fantises  
 Japhes et Gadres qu'il ot prises. [Ibid. f. 37<sup>v</sup>.]

[« Li arcevesque a la messe caulé... D'une once  
 « d'or l'a li cons honorée. » (Rom. de Roncevaux,  
 p. 13.) — 5° Obéir. « Maint soudoier qui l'oncure. »  
 (G. Guiart, f. 233<sup>v</sup>.)

**Hontage.** [Honte : « Mielz veoil murir que  
 « hontage n'ateignet. » (Roland, v. 1091.)] Parlant du  
 sort différent que doivent avoir les pauvres et  
 les riches dans l'autre vie :

... Cil qui sain et jone et rice sont  
 Ne puent pas demourer sans hontage.  
Vatic. n° 1490, fol. 23.

[« Je suis lieus vo seror, se Dex m'ait, Dame  
 « Marsent li bele o le cler vis. Si peuc cel hontage  
 « nient souffrir. » (Aiol, v. 3312.)]

### Hontager. Déshonorer.

Par toy le soldat inhumain  
 Usant de violente main  
 Hontage la pucelle entiere. [Baif, p. 202<sup>v</sup>.]

**Honte.** [1° Déshonneur, parole outrageante :  
 « E, malvais Deus ! por quei nus fais tel hunte. »  
 (Roland, v. 2582.) — « Terre major, ço dist, metrat  
 « à hunte. » (Id. 1489.) — « Hunte nus seit retraite. »  
 (Id. 1701.) — « Jamais n'aurons tel aise de nos  
 « hontes vengier. » (Saxons, VI.) — « Car grant  
 « honte li faites quant en sa curt enlrez. Cum en  
 « fen e en flambe de vostre cruz armez. » (Th. de  
 Cantorb. 39.) — « Car uns proverbes nous raconte,  
 « Que tels cuide vengier son honte, Qui l'acroist et  
 « ensi avient. » (J. de Condes, p. 35.)]

Lors fu Constanz tot abomez,  
 Quant li prestres li dist tel honte.  
 Tant fu esbahis por la honte  
 Qu'il ne set que il doit dire. [Fabl. de S. G. f. 77<sup>v</sup>.]

[« Qui a toutes ses hontes beues, Il ne lui chaunt  
 « que l'en lui die ; s'on le lue parmi les rues ; La  
 « feste hoche à chiere lie. » (Charl. d'Orl. Rondeau.)]  
 — « Vous ne savez quelles gens il y a en la ville ;  
 « s'ilz nous pourront faire quelque desplaisir ou  
 « quelque outrage, il sera tantost jour ; et puis  
 « sauldrons tous ensemble et verrons en touz nous

« car la nuit n'a point de honte. » (Le Jouvenel,  
 fol. 29<sup>v</sup>.) — 2° Modestie, rougeur :

Honte est et morte et noyée  
 Et puterie est essauciée. [Fauchet.]

Parlant du chevalier Bayard : « Le bon chevalier  
 « se retira à Grenoble..... Le venoient veoir les  
 « dames d'alentour..... qui toutes ensemble ne se  
 « pouvoient saouler de le louer dont il avoit grant  
 « honte. » (Hist. du Chev. Bayard, p. 328.)

... Acuns hommes sont  
 Quant pour honte ou honneur garder  
 N'osent leur dame regarder,  
 A la feste trouvent chansons  
 Qu'ilz chautent, et par piteus sons  
 Font à leurs dames entendre  
 Leur fait et en out le cuer tendre. [Desch. f. 518<sup>v</sup>.]

« Vous verrez acuns avoir tant de jase et avec  
 « tant peu de jugement et de honte, qu'en la plus-  
 « part de ce qu'ils dient, vous penserez qu'ils ayent  
 « oublié qu'ils parlent. » (L'Amant ressusc. p. 146.)  
 — « Luy faisoient si grant joye qu'il en avoit grant  
 « honte. » (Lauc. du Lac, t. II, f. 29<sup>v</sup>.) — Ce mot,  
 dans S. Bern., répond au latin *verecundia*. On y lit,  
 p. 218 : « Li simpliciteiz si est par nature eus en-  
 « sanz, et li honte si est coisine as virgines. » —  
 « Tenre honte, » (ibid. p. 238), répond au latin  
*tenura verecundia*. — 3° Crainte du déshonneur :

Quant li prestres li dist tel honte  
 Tant fu esbahis por la honte. [MS. S. Germ. f. 77<sup>v</sup>.]

4° Parties honteuses : « La sagesse-est représentée  
 « par une belle femme toute nue, sans que ses  
 « hontes paroissent quasi non essent, en son simple  
 « naturel, quia puram naturam scquitur. » (Sag.  
 de Charron, dans l'explication de la figure qui est  
 au frontispice du livre, p. 8.) — 5° Propos déshon-  
 nêtes. (Colgr.) — [6° Courte honte. Cette expression  
 n'a pas d'historique, d'après Littré. On lit dans  
 Faifeu, p. 92 : « A tout sa courte honte. »]

### Honteable. Qui a de la pudeur.

Honteuse court non honteable. [Desch. f. 17<sup>v</sup>.]

**Hontoux, Hontos.** [1° Déshonorant : « Sei-  
 « gneur, dist l'apostoles, moult est honteus cis fais. »  
 (Saxons, XV.) — 2° Confus : « Et se la templacion  
 « ravist aucune fois la pense juske al delit, isele-  
 « ment sunt hontous de l'engin. » (Job, 452.) —  
 3° Modeste : « Moult erl pros el corages Et dols et  
 « humbles et hontous. » (Part. v. 545.) — « Meurteiz  
 « hontouse, » c'est-à-dire maturité ou gravité hon-  
 nête et modeste. On lit dans le latin *gravitas vere-  
 cundia*. (S. B. Sern. fr. p. 219.) — « Estre hontous, »  
 dans S. B. S. fr. mss. p. 98, répond au latin *crubes-  
 cere*. — « Hontoux comme une pucelle. » (Oudin.)  
 — « Hontoux comme une truye qui emporte un  
 « levain » ou bien « comme un page de cour, »  
 c'est-à-dire effronté. (Colgr.; Contes de Desperiers,  
 t. I, p. 292.)

### Hontier, Hontoyer (se). Rougir, avoir honte.

[« L'exposant soy veant mener deshonnêtement en  
 « prison, se Hontoya. » (JJ. 136, p. 200, an. 1389.)  
 — « Lequel Ferrin en oyant vespres, par contrainte  
 « de nature, esternua une fois bien haul, dont il se  
 « hontoya. » (JJ. 157, p. 150, an. 1402.)] — « Bien

« se doyvent *hou-tier* princes et roys qui ont peuple  
 « à gouverner, quant ils se trouvent ignorans, tant  
 « qu'il adviengne que eulx et leur peuple soyent  
 « gouvernez par autrui. » (Hist. de la Toison d'Or,  
 II<sup>e</sup> fol. 61.)

**Hooftmann.** Officier : « L'on ne prendra point  
 « d'administrateurs d'églises, d'hospitaux et de  
 « confréries, ceux qui celle année là, ont esté esta-  
 « blis *hooftman*, assesseurs, pointeurs ou receveurs  
 « de la part de la loy. » (Cout. du pays de France,  
 N. C. G. t. I, p. 618<sup>b</sup>.)

**Hooite.** [Dos d'un couteau : « Icellui Colot lira  
 « un coustel à charreton qu'il portoit, et en frappa  
 « icelle femme du *hooite* en la temple. » (J.J. 173,  
 p. 401, an. 1426.)]

**Hoppe.** [« Lequel se prist à la *hoppe* d'icellui  
 « Remonte. » (J.J. 196, p. 163, an. 1469.)]

**Hoppelande.** [Voir HOUPPELANDE : « Ceinture  
 « de broderie par li mise et assise sur une *hoppe*-  
 « *lande* de chamois pour ledit seigneur. » (Nouv.  
 Comptes de l'Arg. p. 200.)]

**Hopperie**, s. f. Huée. (Colgr.)

**Hoqueler**, v. Tromper. [Voir HOQUELER.] « Nul  
 « ne les doit soustenir en leurs mauvais mesliers  
 « ne en leurs vices, et spécialement ceulx et celles  
 « qui usent de *hoqueler* les bons et les loiaux gens  
 « comme larrons, murtriers, engigneurs de contens  
 « et comme garezaille, ribaudaille, truendaille,  
 « mauvais contracteurs. » (Auc. Cout. de Brel. 159<sup>c</sup>.)

**Hoquelerie**, s. Tromperie, filouterie.

Et si tendrez les disertains

Et les jageurs sanz debat

De *hoquelerie* et de barat. (Besch. f. 374<sup>a</sup>.)

[« Icellui Jehan fu aucunement contredisant, en  
 « disant que c'estoie une *hoquelerie*; et ledit Hen-  
 « nequin lui respondi que ce n'estoie qu'esbatement. »  
 (J.J. 149, p. 151, an. 1391.)]

**Hoqueleur**, s. Trompeur. [Voir HOQUELEUR.]

Il ne vault rien qui ne triboule

Aujourdui, ou qui ne mescompte;

On ne tient de prodrome compte;

Uns pseudoms ne puet pain avoir

Mais les *hoqueleurs* ont l'avoir. (Besch. f. 372<sup>b</sup>.)

[« Lequel Alain estoit *hoqueleur*, bateur, brigeux,  
 « transeur. » (J.J. 194, p. 58, an. 1354.) — « Cabu-  
 « seurs, *hoqueleurs* et trompeurs. » (J.J. 100, p. 609,  
 an. 1370.)]

**Hoquemelle.** Voir HOQUEMELLE.

Et s'il est nul qui en grumelte,

Qu'on luy doint tel *hoquemelle*

Qu'il y saiche bien assener;

Si qu'il mette un mois à saner. (Besch. f. 408<sup>a</sup>.)

**Hoquerelle.** [On lit *hoquerel*, dans la Chron.  
 des ducs de Normandie, v. 15634 : « Nos le pren-  
 « drons au *hoquerel*. »]

Harou, ce moudreux me prenez;

Il ne vous demourra couillon

Bastart à voultre; or esprouvez

Que je scay faire ainsi taston.

Les rufiens, faux bougeron;

Vous avez ceste *hoquerelle*

Et vous rerez de moy ce don,

Vieille ribaude et maquerelle. (Besch. f. 330<sup>b</sup>.)

**Hoquet, Hoquet.** [1<sup>o</sup> Phrase harmonique  
 dans laquelle une ou plusieurs parties étaient entre-  
 coupées ou interrompues par des silences : « Les  
 « uns vont chantant le molet; Les autres font dou-  
 « ble *hoquet*. » (Hist. litt. de la France, t. XXIV,  
 p. 751, cite Gace de la Bigne.)] — 2<sup>o</sup> Incident, diffi-  
 cultés dans les affaires.

On fait de .iiii. causes mile

Escriptions de grant argent,

Onques ne fut tant de *hoquets*

Qu'il y a et finalement

Onques ne vy tant de procès. (Besch. f. 326<sup>c</sup>.)

[« Si eux se complainent de ceux qui se sont  
 « entremis des impositions au temps passé ou d'au-  
 « cuns nos officiers, faites leur sommerement et  
 « de plain oster tous *hoquetz*, finites et cavillations. »  
 (Ordon. II, 558.) — 3<sup>o</sup> Houlette. Voir HOQUET. —  
 4<sup>o</sup> Coup sous le menton : « Icellui Perrinet fist un  
 « petit *hoquet* de sa main au menton dudit Symon  
 « en lui levant hault son menton par un cop seule-  
 « ment. » (J.J. 127, p. 76, an. 1385.)]

**Hoqueter.** [Ebranler : « Quand le suppliant ne  
 « trouvoit point l'huïs ouvert il faisoit tant en le  
 « *hoquant* et sourdant que il ouvroit. » (J.J. 164,  
 p. 280, an. 1410.)]

**Hoqueton.** [A l'origine, c'étoit le colon (*al co-  
 lon*) : « Bien elancié et vestu d'un paile *auqueton*. »  
 (Ch. d'Antioche, VII, 757.) — Puis ce fut un gam-  
 beson rembourré de coton : « D'un dart envenimé  
 « feri le prou Odon, qu'il li faussa l'aubere en  
 « après l'*auqueton*. » (Jd. VIII, 910.) — « Lequel  
 « Perrin bailla à icellui Maac ung cop de la fourche  
 « en la poitrine, dont il le navra, et l'eust tué n'eust  
 « esté son *hoqueton* d'argent. » (J.J. 206, p. 370,  
 an. 1478.) — « Adonc demoura le roy en plain  
 « *hoqueton* qui estoit couvert d'ung drap d'or  
 « moult noblement. Apres luy devestit son *hoqueton*  
 « pour veoir la playe plus appertement. » (Percef.  
 vol. I, f. 29<sup>a</sup>.) — Par suite, le *hoqueton* devint une  
 casaque.

Tel y a s'il estoit paré

Et qu'on luy vist ung peu la cuisse

On le trouveroit *bigarré*

Comme ung *hoqueton* de Souysse. (Coquill. f. 61.)

Expressions :

1<sup>o</sup> « Exempt du *hoqueton*. » L'auteur, parlant des  
 vieux soldats romains qui étoient exempts de tout  
 service militaire, dit : « Ces vieus soldats *exempts*  
 « du *hoqueton* comme nous parlons à Paris. »  
 (Favin, Théât. d'honn. II, p. 1822.)

2<sup>o</sup> Qui a le loup pour compaignon

Porte le chien sous l'*hocton*. (Colgr.)

**Hor.** [Héritage : « Por coi venez en son *hor* her-  
 « bergier. » (Agolant, v. 1127.)]

**Horde.** [« Les autres Tartares qui habitent le  
 « país plus froid logent en pavillons et par *hordes*. »  
 (D'Aub. Hist. I, 42.)]

**Hordeat.** Boisson faite avec l'orge. (Colgr.)

**Horder.** [Voir HORDER. Clore : « Cest cort il fut

« moult tres bien clos De piez de chesne agus et  
« gros; *Hordez* estoit d'aubes espines. » (Renart,  
v. 1291.) — « Qui de long garde, de près got, El qui  
« bien se *horde* et clot, Si puet dormir seurement. »  
(*Vie des Pères*, mss. D. C. III, 721 v.)]

**Hordis, Hordois.** [Clôture, palissade; « Quand  
« li Sarrazin le vindrent assaillir, il geterent le feu  
« grejois ou *hordis* que li y avoit fait faire. » (Joinv.  
§ 269.) — « Or vous dirai qu'il avint la nuit; la  
« pierre d'une perriere feri si à l'ordois d'une tor-  
« nace, que li *hordois* chai. » (Mart. Ampl. Coll.  
t. V, 614.)]

**Horcée, s. f.** Averse, ondé. (Cotgr.)

**Horion, s. 1<sup>o</sup>** Coups, au propre et au figuré :  
« Donner coups et *horions* et en recevoir. » (Le  
Jouvencel, f. 5.) — « Se ruerent de grands et rudes  
« *orions* tellement qu'il sembloit la bataille estre  
« mortelle. » (Hist. du chev. Bayard, p. 50.) — Par-  
lant de Charles VI qui s'étoit déguisé pour venir  
voir l'entrée de la reine Isabeau de Bavière à Paris :  
« Et les sergens qui ne connoissoient ny le roy ny  
« Savoisi, frappaient de leurs boulayes sur eux et  
« en eut le roy plusieurs coups et *horions*. » (Juvén.  
des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 72.) — « Il couru-  
« rent les lances, ou il y eut de beaux *horions*  
« donnez. » Mathieu de Coucy, II. de Charles VII,  
p. 680.) — « Il vint à hausser la main et luy donna  
« si beau *horion* sur le visage que la joüe dextre  
« luy en devint rouge. » (Nuits de Strapar, I, p. 20.)  
— 2<sup>o</sup> Coup de vin :

Je ne scai que faire de boire

Ung *horion* : c'est le plus seur. (Pothelin, Test. p. 114.)

Donnez-moy à boire un *horion*. (Id. p. 126.)

3<sup>o</sup> Gros morceau de pain, comme si l'on disoit  
« coup de pain. » (Cotgr.) — 4<sup>o</sup> Espèce de maladie :  
« Un mauvais air corrompu, chut sur le monde,  
« qui plus de cent mille personnes à Paris mis en tel  
« danger, qu'ils perdirent le boire et le manger....  
« et avoient tres forte lievre deux ou trois fois le  
« jour... et nommoit on cette maladie le *tae* ou le  
« *horion*..... On avoit la toux si fort et la rume et  
« l'enrouëture, ou ne chantoit qui rien fust,  
« de haultes messes à Paris. » (Journal de Paris,  
sous Charles VI, p. 21.)

Expression :

« Tout d'un *horion*, » tout d'un coup, tout à la  
fois. (Vig. de Charles VII, II, p. 118.)

**Horis.** [Monnaie : « Targes et *horis*, autrement  
« appellez gros de Bretagne. » (J. 207, p. 225,  
an. 1480.)]

**Horloge.** [Voir ORLOGE, ORLOGE, IERLOGE, RELOGE :  
« Pour faire sablon à mettre à *horloges*. » (Mém. II,  
p. 5.) — « *Horloge* entretenir, jeune femme à son  
« gré servir, vieille maison à réparer, c'est tou-  
« jours à recommencer. » (Le Roux de Lincy,  
Prov. II, 305.) — « S'accorder comme des *horloges*. »  
(Ibid. 444.)]

Expressions :

1<sup>o</sup> « *Horloge* de sable ou sablon. » aujourd'hui un  
sable. Il est parlé dans les Mém. d'Ol. de la Marche,

liv. II, p. 535 à 548, d'une *horloge* tenue par un  
nain, pendant les joütes du Pas d'armes de l'arbre  
d'or, en 1468. — On voit à la page 537 et 541 que  
c'étoit un sable de demi-heure. (Aresta Amorum,  
p. 405.)

2<sup>o</sup> « Notable compteur d'*horloge*. » — « On appelle  
« en Poitou *compteur d'horloge* un grand causeur  
« qui lorsqu'il n'a plus de contes à debiter, s'avise  
« de conter tout hant les heures que ceux de la  
« compagnie peuvent comme lui entendre..... C'est  
« encore un gourmand et un parasite, qui dans le  
« dessein de ne pas manquer l'heure d'un dîner,  
« compte exactement toutes les heures à chaque  
« *horloge*. » (Le Duchat, sur Rab. V, p. 8.)  
3<sup>o</sup> « Avoir des *horloges* dans la tête, » être fantas-  
que. (Quodin.)

4<sup>o</sup> « Il n'est point d'*horloge* plus juste que le  
« ventre. » (Cotgr.)

**Horlogeur.** Horloger. (Cotgr.) Voir ORLOGEUR.

**Horlogier.** Même sens. (Rabelais, t. V, 85.) Voir  
ORLOGIER.

**Horlogeur.** [Même sens : « A fin que chacun  
« serrurier ou *horlogeur* les puisse entendre. »  
(Paré, XVII, 12.)]

**Horoscope.** [« En ceste maniere disent les  
« mathematiciens un mesme *horoscope* estre à la  
« nativité des rois et des sots. » (Rabelais, dans  
Dochez.)]

**Horoscopiser.** Tirer Phoroscope. (Deffense,  
pour Est. Pasquier, p. 56.)

**Horraille.** [« Le suppliant trouva une *horraille*  
« de charnue, de laquelle il frappa sur ledit Perrin. »  
(J. 143, p. 62, an. 1392.)]

**Horreur, Horror.** [« El *horror* de la noctur-  
« nel vision, cant li songes suet parpenre les hom-  
« mes. » (Job., p. 481.) — « Li crestien n'ont pas  
« *horreur* de mariage, ains à honneur Le tiennent  
« et à chose honeste. » (Barl. et Josaph. dans Gui  
de Cambrai, p. 410.)]

**Horrible.** Voir ORRIBLE. Effrayant :

De tant de propos

*Horribles* et sots,

Le ciel en rougit. (Opuscules de P. Enoc, p. 48.)

**Horriblement.** [« Seigneur, ceste bataille fu ce  
« jour maintenue Assez *horriblement*, c'est chose  
« bien seue. » (Il. Capet, v. 3754.)]

**Horriblement, v.** Représenter des horreurs. Parlant  
d'une cuirasse où il y avoit des figures en relief :

En la piece de devant s'*horribloit* l'ancienne guerre  
Des dieux soutenans au ciel l'assaut des enfans de la  
[Baif, p. 38 v.] [terre.]

**Horribleté, s.** Horreur. Parlant de l'armement  
de Charles VI, destiné contre l'Angleterre, en 1386 :  
« La tut le conseil ordonné et avisé comment on  
« iroit au devant de ceste *horribleté* qui apparois-  
« soit en Angleterre. » (Froiss. liv. III, p. 124.)

Mais de quoy est il conceus

On ventre nourris et pus,

C'est d'*horribleté* amere

De sang qui est corrompus. (Desch. f. 84 v.)

**Horifique.** [1° Qui cause le frisson : « Ils ont appelé ceste fièvre *horifique*, à cause des rigueurs » et horreurs qu'elle apporte en ses redoublemens. » (Paré, XX, 32.) — 2° Effrayant : « Puis buvoit un *horifique* trail de vin blanc. » (Rab. I, 21.)]

**Hors.** [1° Préposition. A l'extérieur de : « Tant *suijz* hors de peine et de tourment. » (Cocci, X.) — « Li mesiaus pot metre en sa defense qu'il est *hors* de la loi mondaine. » (Beaum. LXII, 10.) — 2° Adverbe. « Après a fait la vieille toute gent *hors* à issir. » (Berte, XIII.) — « Il ne scet rien qui ne va *hors*. » (Besch. f. 256.)]

De là, les expressions suivantes :

1° « *Tout hors*, » totalement, comme l'allemand *durchaus* : « Et le roy print le hanap et le mist en sa bouche, et beut *tout hors*. » (Percef. II, f. 27.) — « Et ne furent pas adont *tout hors* payet en deniers apparillés. » (Froiss. II, 186.) — « Et li aucun qui *tout engelés* estoient et *tout hors* mouilliel, faisoient grans feux pour iaux ressuier » et rescauffer. » (Id. IX, 38.)]

2° *Hors mis*, excepté. [« Li rois a doné à son mesire panetier la mestrie des talemeliers... et la petite justice et les amendes... des bateurs sans sanc et de clameur, *hors mise* la clameur de priété. » (Liv. des Mét. 9.)]

Tous les presens, *hors mys* le deferrer. Incontinent près de luy s'approcherent. (Cretin, 158.)

**Horsbore.** [Faubourg : « Item que les maisons des *horsbore* soient abatues. » (Hist. de Nimes, Preuves, II, 169 b, an. 1355.)]

**Hortailles.** Outils pour le jardin. (Cotgrave.)

**Hortalgesses.** Herbes, fruits de jardin. (Cotgr.) — Un lit *hortalgesses*, dans D. C., sous *Hortalia*.

**Hortolan.** Jardinier : « Que c'est que d'une personne quand elle a esté une fois ébrantée de la fortune? quelque bon visage qu'elle luy fasse pour quelque temps, si retourne-t-elle le plus souvent à l'ébranler du tout, ny plus ny moins que l'on void un bel arbre que le vent ébranle, et là a demy penché, vient quelque bon œconome en *hortolan*, qui le vient appuyer et dure quelque temps et produit fruit, mais à la longue et quoqu'il tarde, il tombe tout à plat par terre. » (Brantôme, Cap. fr. I, p. 68.) — « *Ortholan*... ou jardinier ne peut pas bien Iraire » les mauvaises herbes d'entre les bonnes sans aracher de bonnes avec de mauvaises. » (L'Arbre des batailles, f. 62 b.) — « Le chien de *l'hortolan*. » — « Elle retient moitié du naturel du chien de *l'hortolan* d'autant qu'il ne mange jamais des choux du jardin de son maistre et n'en laisseoit manger aux autres. » (Brant. Dames gal. I, I, 181.)

**Hortraire.** [Tirer hors : « Laquelle femme icellui Adam avoit *hortrait* et enmené. » (J. 184, p. 46, an. 1450.)]

**Hosche.** [Pièce de terre cultivée fermée de haies : « Devant ledit acin une *hosche* ou piece de terre... assise es *hosches* de Molin. » (J. 165, p. 289, an. 1411.)]

**Hoschèges.** [Droit dû au seigneur à cause des *ouches* ou *osches* : « Item, cinquante sols de menus cens appellés *hoschèges*. » (1389, Aveu d'Aschères.) (L. C. de D.)]

**Hoscher.** [Faire des *hosches*, des tailles pour vérifier un compte : « Avant que le saultier, mouille les ceuelles, il les doit *hoscher* et les compter en la présence de l'un des queux. » (Mart. Ane. I, 1363, Ord. de l'hôtel de Philippe le Long.)]

**Hose.** [Housseaux : « Li rois se leve pour soi appareillier, d'une grant *hose* se list le jour chan-cer. » (Girard de Viane, dans D. C. I, III, 739 b.)]

**Hoseque.** [Obsèques : « Aux prestres et notables gens qui seront audit jour de nostre *hoseque*, que l'en leur donne à disner audit lieu des Char-treux. » (Hist. de Bourg. Preuv. IV, 233, an. 1404.)]

**Hosman.** Voir HOCHEMAN. Capitaine. Parlant des Gantois : « Commencerent à enchanger forl les officiers que le duc de son droit faisoit, comme baillifs, sergens, eschevins, et autres; de fait ils en faisoient chacun jour de nouveaux, qu'ils appelloient *hosmans*, lesquels gouvernoient la ville à leur plaisir, sans justice raisonnable. » (Malthieu de Coney, Hist. de Charles VII, p. 619.)

**Hospital.** [Etablissement pour les malades : « Juste Cantorbires un leprus un *hospital*. » (Th. de Cant. 159.) — « El non del pere esperitable » Fonda iluec un *hospital*. » (Ruteb. II, 196.)] — Parlant de la confrérie des drapiers de Paris : « Les drappiers ont eue et ont enfencion de fonder une chapellerie ou *hospital* pour faire le divin service » et pour les euvres de misericorde acomplir. » (Ord. III, p. 584.)

Expressions :

1° L'ouvrier gentil à *l'ospital*. » (Cotgrave.) — « Aller à *l'ospital*, » se ruiner. (Oudin.) — « A *l'ospital* les bons ouvriers, en dignité les gros asniers. » (Cotgr.)

2° Ordre militaire de l'observance de saint Augustin, qui prit le nom de frères hospitaliers de l'ordre de saint Jean de Jérusalem : « Pur l'accort don Temple et dou conte d'Eu, de *l'ospital*. » (Joinv. § 571.) — Parlant du peuple d'Angleterre révolté contre les nobles : « S'en allerent en la maison de l'hospitalerie de Hodès (qu'on dit S. Jehan de Carmulle) et ardirent maison, *hospital* et moustier. » (Froiss. liv. II, p. 137.)

3° Maison, demeure :

Ces froides horreurs de l'enfer  
Celle nuit, ces vieux lits de fer  
Ou se vont coucher les furies  
Ce gros chien qui jappe au portail  
Ces grandes plaines de voiries  
Sont leur éternel *hospital*. (Théophile, 1<sup>re</sup> part. p. 29.)

4° Nom propre : « J'ay oui faire comparaison du chancelier de *l'ospital* et de Thomas Morus chancelier d'Angleterre le plus grand aussi qui fut jamais en ce pais là, fors que l'un estoit forl catholique et l'autre le tenoit-on huguenot, quoiqu'il allast à la messe; mais on disoit à la cour :

« Dieu nous garde de la messe de monsieur de  
• L'Hospital. » (Brant. Cap. fr. II, p. 90.)

**Hospitaler**, v. Recevoir à l'hôpital : « A Ver-  
seil il y a un fort bel hospital et de grand revenu,  
« duquel l'économe et dispensateur estoit un car-  
« dinal, fort fâché de n'en recevoir pas grand  
« profit à cause de la multitude des pauvres là  
« hospitalez, pensez et nourris. » Bouchel, Serées,  
livre III, p. 150.)

**Hospitalier**. [1° Chevalier de l'hôpital : « Boban  
« d'hospitaliers. » (Prov. à la suite des Poët.  
av. 1300, t. IV.) — 2° Administrateur d'un hôpital :  
« N'est loisible à gens d'église, marguilliers, admi-  
« nistrateurs d'église, hospitaliers de maladeries,  
« ou autres semblables, d'acheter prendre et tenir  
« en leurs mains fiefs ou rentes. » Cout. de  
Chaulny, N. C. G. II, p. 686 °.) — « Je luy demandai  
« qui il estoit, il me dit qu'il étoit l'hospitalier de  
« Marin..... et qu'il estoit pauvre homme, redmiel et  
« cest hospital de Marin. » (Mém. de Montluc,  
page 557.)

**Host**. [Ce mot, encore en faveur près de La  
Fontaine, a été remplacé par armée, qui signifiait  
expédition. (Comparez l'espagnol armada) : « Parmi  
« cele host fuit nul graisles suer. » (Roland,  
v. 700.) — Le comte, au temps des Carolingiens,  
convoquant l'armée par proclamation, *per bannum*;  
de là l'expression : « En Sarragone menez vostre  
« host bannie. » Id. v. 211.) — « Une très-belle host  
« et grande. » (Froissart, IV, 252.) Voir Os, Ostr. —  
Aux temps féodaux, le service militaire actif prit le  
nom d'*host* et *chevauchée*. L'*host* est une guerre  
régulière, tandis que la *chevauchée* n'était qu'une  
expédition, une *razzia*.]

**1. Hostage**, Logis. (Cout. de Norm. ms. f. 35 °.)  
Voir aussi le Nouveau Coutumier Général, I, 438 °.

**2. Hostage**. [Cens dû par les *hostes*. (Voir ce  
mot) : « Derechief a li dit Mikiel à Harnes rentes  
« que on appelle hostages, sur toutes les terres  
« dont les dismes et li terrage viennent as cours  
« sains Pierre à Harnes et à Loysons; et valent  
« chiel *hostage* par an six muis d'avoine. » (Décl.  
d'un fief, an. 1330, dans D. C. III, 707 °.)

**3. Hostage**. [Olage : « Bien sui prest de guer-  
reier et de trover *hostage*. » (Aord. Fant. v. 48.)  
— « Mi li larrunt les teistes par lur meisme *hos-  
« tage*. » (Id. v. 633.) — « Et xx. *hostages* des plus  
« gentils sus cel. » (Bol. v. 646.)]

**Hostager**. [Peut-être le même que hôte : « Les  
« exposans, leurs fermiers, mettoiers, grangiers,  
« et autres leurs *hostagers* et serviteurs. » (D. C.,  
t. III, p. 701 °, an. 1425.) — Habitant d'une maison,  
d'un lieu : « *Hostagers* du Coudroy. » (1351, Avenu  
de Châteaunieux.) (L. C. de D.)]

**1. Hoste**. [Classe intermédiaire entre les hom-  
mes libres et les serfs. C'étaient des espèces de fer-  
miers occupant une tenure et vivant de ses produits  
moyennant une redevance. Ils étaient taillables et  
devaient parfois garder la maison et la personne du

seigneur; mais entre eux et lui il y avait contrat :  
ils n'étaient pas irrévocablement attachés à la terre,  
et donnaient ou recevaient congé de leur tenure.  
La tenure des hôtes, dans le Cart. de S. Pere de  
Charles, est estimée trois sous six deniers l'arpent.  
Voir FRANC HOSTE.] — Les *hostes* ne pouvoient refu-  
ser de suivre leurs seigneurs parlant où ceux-ci les  
menaient, excepté contre leur souverain; mais le  
seigneur étoit obligé de payer le dommage fait par  
son *hoste* ou vassal. (Voy. Beauman. p. 181.) — Les  
*hostes* étaient confondus avec les colliers. (Voir  
Bouteiller, Som. Rur. p. 115.) — « *Hostes couchans*  
« et levans, » c'est ce qu'on dit *hoste* et *justiciable*,  
qui est sujet d'un seigneur demeurant en sa justice.  
(Bouteiller, Somme Rur. p. 77.)

Expression :

« Juge *hoste*. » — « Cour laye est le siege qu'a  
« accoustumé tenir le juge lay en son territoire et  
« en sa jurisdiction aux jours accoustumez, pour  
« cognoistre des cas dont il peut et doit cognoistre,  
« faire droit entre les parties, soient les hommes  
« ou vassaux du seigneur temporel du dit terri-  
« toire, eschevins, assessours, conseillers ou autres  
« juges ordinaires appelez ou par eux ou aucuns  
« d'eux selon la custume ou commune obser-  
« vance des lieux, conjure d'hommes ou d'eschevins  
« ou de juges *hostes*, ou colliers ou par juges ordi-  
« naires. » (Bout. Som. Rur. p. 5.)

**2. Hoste, Hostesse**. Qui loge ou qui est logé.  
« Les François ont appellé ces gens ici *hostes*, du  
« mot latin *hostis* qui est a dire ennemy, le Fran-  
« çois retenant du mot latin *hostis, hoste* et *hostel-  
« tier*, n'ayant le François plus grand ennemy que  
« celui qui gaste et corrompt une si bonne chose  
« qu'est le vin. » (Bouchel, Serées, livre I, page 25.)  
L'étymologie que cet auteur donne du mot *hoste*  
ne doit être regardée que comme un badinage. —  
[« Chez un *hoste* hebergent, qui moult estoit  
« prudhom. » Sax. XII.] — « Vrayement, s'il vous  
« plaisoit, je seroye aujourd'hui vostre *hoste*, et  
« vous seroye tout aysé de ce que nous avons. »  
(Percefl. I, f. 32.) — « Sebille dist au roy, qui à son  
« dextre costé seoit : Beau sire, je seray ceste nuit  
« vostre *hostesse*. (Id. f. 35.)]

Expressions :

1° « Entre *hoste* ou *hostesse*, » loger quelqu'un  
chez soi. (Percefl. I, f. 32 °.)

2° « Compter sans son *hoste*, » expression figurée,  
c'est-à-dire résoudre une chose seul sans avoir la  
volonté ou le consentement des autres. (Cotgrave;  
Strapar. t. II, p. 430.)

3° « Cit riens ne pert qui un bon *hoste* loge. »  
(Molinet, p. 143.)

4° « Belle *hostesse* c'est un mal pour la bourse. »  
(Cotgr.)

**3. Hoste**. [Hôte : « Gestatorium, civiere,  
« *hoste*. » (Gloss. 7681.)]

**Hostel**. [1° Maison, logement (voir OSTEL) : « Il  
« avoit à *hostel* les messages Carlon. » (Saxons,  
XXII.) — « Li reis mandad Semē, si vint devant lui  
« et dist : *hostels* te fai en Jerusalem. » (Rois, 232.)



— « Il n'ont pas *hostel* en maison, Ains l'ont en un « bel pavellon. » (Parton. v. 7855.) — Parlant d'un « amant qui passoit les nuits sous la fenêtre de sa « maîtresse : « Il estoit par fois contrainct de s'en « retourner tout mouillé à l'*hostel* sans rien faire. » (Aresta Amorum, page 43.) — Guillemette parlant à Pathelin :

Ne faictes gueres de sejour :  
Revenez dîner à l'*hostel*. (Pathelin, Test. p. 115.)

• Premièrement trois *hosteur* joignans ensemble. » (1434, Titres de la chapelle Notre-Dame à Sainte-Croix.) (L. C. de D.) — Du temps de Nicot, à Paris et dans les grandes villes, ce mot ne s'appliquoit plus qu'aux maisons des grands, à moins qu'on n'en abusât par vanité, comme quand on disoit l'*hôtel* de Mendoza. — 2° Famille : « Saintré « vous estes noble homme : en vostre *hostel* a eu de « vaillans gens. » (Petit Jehan de Saintré, p. 198.) — Parlant de Jeanne II de Naples : « Pour retourner et remettre le dit royaume en la main de « l'*hostel* d'Anjou et de la couronne de France « dont elle estoit issue, adopta le roy Loys III son « fils et successeur. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, page 479.) — [« En laquelle ville de « Bayeux le suppliant a ses pere et mere de bon « *hostel*, bourgeois d'icelle ville. » (JJ. 191, p. 254, an. 1456.) — 3° Gens d'une maison : « Que nostre « connestable de France... nommera et ordonnera « certaine personne pour recevoir les monstres des « gens de son *hostel*. » (Ord. t. V, p. 658, an. 1373.) — « Et chevauchoit tant seulement li et ses *hostes*. » (Froiss. IX, 384.) — « Et y fysi venir la royne et tout « son *hostel*. » (Id. 472.) — 4° [L'*hôtel* du roi est la maison du roi, embrassant six services : 1° Panneterie, 2° Echançonnerie, 3° Gobelet, 4° Cuisine, 5° Fruiterie, 6° Fourrière. L'organisation nous en est connue par les Comptes de l'*hôtel* conservés aux Archives et publiés par M. Douët d'Arce.]

#### Expressions :

1° « Aisement d'*hostel*, » vaisselles, ustensiles de ménage. (Duchesne, Gén. de Chastillon, p. 14, an. 1231.)

2° « Corps d'*hostel*, » corps de logis : « Je songeai « que le feu s'estoit mis en la maison de laquelle je « suis, à un *corps d'hostel* qui est à milieu d'icelle. « entre le devant et le derriere. » L'Amant ressuscité, p. 483.)

3° « *Hostel* Dieu, appelé *Domus Dei*. » (Testament de Phil. Aug. du Chesne, t. V, p. 261.)

4° « *Hostel* d'epicerie, » boutique d'epicier : « Que « nuls qui à Paris vüillent commancier marchandise d'avoir de poids et tenir *hostel d'epicerie*, ne « puisse commancier son mestier, sans parler tout « avant oeuvre, au dit maîtres, ou son lieutenant, « pour ce que dedans huit jours après ce qu'il aura « son mestier commancié, il sera tenns de jurer de « garder et tenir les ordonnances dudit mestier, qui « par lidit mestre, ou son lieutenant luy seront « liées mot à mot et divisé. » (Ordonnance touchant les epiceries et autres avoirs, dans les Ordonnances, t. 1, p. 761.)

5° « En l'*hostel* de France, » à la cour de France. (Froiss. I, III, p. 306.)

6° [« Grand maistre d'*hostel*, » ancien sénéchal (*dapifer*). Il avoit l'intendance de la bouche du roi, des cuisines, et au point de vue de l'ordre, de la propreté, l'entretien des châteaux royaux ou « gouvernements. » Cette charge devint une sinécure : depuis les Guise, en effet, le premier maître de l'*hôtel* fut maître indépendant de l'*hôtel* du roi.]

7° « Maîtres de l'*hostel*, » nom donné aux maîtres des requêtes. (Du Gange, sous *Magister hospitii*.)

8° « Mauvais *hostel*, » mauvais lieu : « Item que « nul ne nulle ne soustienne *mauvais hostel*. » (Bouteiller, Somme Rur. p. 506.)

9° « Habandonner son *hostel* à quelqu'un, » accepter quelqu'un pour être de sa maison. Parlant d'une reine qui pardonne à un de ses sujets : « Pour ce vous avez vostre paix et vous *abandonne* « mon *hostel*. » (Perceforest, IV, l. 6 b.)

10° « Estre de l'*hostel*, » être de la cour de quelque seigneur. Parlant de Félix duc de Savoie, page : « Le duc de Savoye avecques lui un sien « frere, de l'age des dix huit ans qui étoit comte « de Geneve, et se nommoit Amé, cestuy comte de « Geneve desira d'*estre de l'hostel* du duc de Bour- « gogne ; ce qui luy fut liberallement accordé. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 163.)

11° « Retenir de son *hostel*. » Parlant d'un grand seigneur qui en attache d'autres, mais inférieurs, à sa cour ou à sa personne : « Le duc messire Mau- « rice de Teonguedys, le sire de Prustaillet et le sire « de la Suze, les quels le duc de Bourbon avoit « *retenus de son hostel*. » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 56.)

12° « C'est l'*hostel* du roy Petaud où chacun est « maistre. » Cotgrave.)

13° « La belle chere amende beaucoup l'*hostel*. » (Colgrave.)

14° « Tel *hostel*, tel *hostel*. » (Cotg.)

**Hostelage.** [1° Dépense pour le logement des chevaux : « Pranda ledit monseigneur Adam quatre « provendes d'aveine, fer et clou, et cinq sols de « gages par jour pour feyn, *hostelages* et les gages « de ses valez. » Reg. Noster de la Ch. des Comptes, f. 79 b, an. 1317.] — 2° *Hosteltage*, dans la Cout. de Bayonne t. V, art. 47, est le loyer des boutiques occupées par les marchands forains.]

**Hostelain, Hostelench.** Hôtelier : « Perrin- « net Danisy trouva Perrinet de la Croix *hostellain* « et tavernier. » (JJ. 138, page 221, an. 1390.) — « Iceulx compagnons se vouldrrent loger en l'*ostel* « Adam Corbel, lors *hostellain* publique, lequel les « refusa à hosteler leans. » (JJ. 160, page 255, an. 1405.) — « Ung bourgeois de Gand, très boin « preudhomme, *hostelenchs* des marchands de blé « de la Lys. » (Froissart, t. X, 39.) — Parlant des Anglois obligés d'abandonner Rouen, en 1419 : « Promeient payer loyaument tout ce qu'ils « devoient à ceux de la dicte cité tant *hostettains*, « bourgeois, marchans, comme autres. » (Moustriel, vol. III, p. 21 a.)

**Hosteler.** [Loger, héberger : « Les dis messages « ad fait ens *hosteler*. » (Rol. v. 160.)]

**Hostelier.** Hôtelier. Parlant d'un voleur qui avoit coupé une bourse : « Ce coupeur de bourses « estoit prins et s'estoit venu rendre partie et se « plaindre à la justice. Surquoy le prevost..... luy « dist en riant, mais c'estoit un *ris d'hostellier*, « vinga, tu estois bien mauvais de couper la « bourse..... Le prevost après tous jeux l'envoya « pendre jusques au gibet. » (Contes de Des Perr. t. II, p. 117.)

**Hostellerie.** [« Tant qu'au logis en nostre « *hostellerie* Femmes venus en une galerie. » (Cath. de Pisan, *Dit de Poissy*.)]

**Hostiage.** [Querelle : « Comme le suppliant « fest aveques ses familiers et mesnage au lieu « de la Nozière du conté de la Marche, sans faire « à aucuns injures, villenie ne *hostiage*. » (Jl. 169, p. 397, an. 1416.)]

**Hostice.** [Service d'hôte : « La exception de « *hostice*, laquelle nos avons souvent en nos juge- « mens où, nous la volons déterminer. » Stat. de Charles I<sup>er</sup>, roi de Sicile, dans D. C. III, 718 .']

**Hostie.** [Voir OSTIE.]

**Hostiel.** [Mesure : « Comme Pierrart de la Croix « eust demandé à l'exposant l'argent pour le cui- « sage de sept *hostiaux* de pain, montans environ « trois solz tournois. » (Jl. 123, p. 221, an. 1383.)]

**Hostiere.** s. Hôpital. « Gueux de l'*hostiere*, » gueux qui va fleurter les luis des maisons, dit Pasquier, liv. VIII, chap. 42 de ses Recherches. Furetière, au mot *gueux*, dit la même chose. Tous deux se trompent : un gueux de l'*hostiere* est un gueux de l'hôpital, dit Le Duchat, sur Rab. I, p. 2 ; il renvoie à Oudin, Dictionn. fr. ital. et fr. espagnol. (Voyez Bouchet, Serées, p. 109 ; Brantôme, Dames gal. I, p. 103.) — Cotgrave l'explique comme Pasquier : « Qui va maudiant de porte en porte. »

**Hostigement.** s. Terme de droit : « Rapports « et *hostigements* de fiefs, d'heritages de biens, qui « se font en justice pour sûreté d'aucun dû, acquit « ou autre action personnelle, créent hypothèque « selon la Const. de Lille en Flandres. » (Laurière, Gloss. du Br. fr.) — « Quand par rapport et *hostige- ment* aucun a consenty par expres en faute de « paiement, la vente et execution réelle et sei- « gneurieuse des fiefs, maisons, et heritages, rap- « portez, le creditur, pour avoir le dit paiement, « pent par la justice, ayant receu le dit rapport et « *hostigement*, faire vendre le fonds et propriété « des dits fiefs, maisons et heritages rapportez, sans « faire quelque saisine, en y observant semblables « devoirs que lon fait en vente des profits et reve- « nus de cent ans et un jour. » (Coul. de Lille, C. G. II, 919.)

**Hostigié.** *adj.* « Les hauts jusliciers, ou vis- « comiers, par leurs loix et justices, peuvent faire « vendre crier et sublaister par decret et execution « de justice, les profits et revenus de cent ans un

« jour des fiefs et heritages tenus d'eux ou depen- « dans en y gardant et observant les devoirs en tels « cas requis et ne peuvent vendre le fonds et pro- « prietez d'iceux fiefs et heritages n'est qu'à cette « fin ils soient par expres rapportez et *hostigiés*. »

**Hostil.** *Hostil.* [Outil : « Kar rebuchié furent « lur *hostils* de fer, les uns et les autres, jésque al « aguillon. » (Rois, p. 44.) — « Tous aultres hostils « nécessaires pour aler oultre par devers Escoce. » (Froissart, t. II, 132.) — « *Hostilies* qui leur beson- « gnoient. » (Id. VI, 98.)]

**Hostile.** *adj. m. et f.* Emmemi. (Cretin, p. 55.)

**Hostilité.** Guerre : « Quiconques jouyst, pos- « sède ou demeure paisible d'aucune chose mobile, « ou immobile, droit corporel ou incorporel à filtre « ou sans filtre, entre presens ou absens, le temps « ou espace de vingt ans continuel et suvant l'un « l'autre, tel possesseur acquiert le droit de la chose « ainsy par luy possédée en telle maniere que ceux « qui auparavant y eussent pu pretendre droit, en « sont forclos, privez et deboutez et toutes actions « estaintes et abolies deduit toutes fois du dit temps « et espace de vingt ans, le temps de minorité et « *hostilité* qui auroit esté telle que durant icelle « on n'auroit peu agir, ny defendre. » (Cout. Gén. t. I, p. 694.)

Expressions :

1<sup>o</sup> « Par voie et *hostilité* de guerre, » par la voie des armes. (Lett. de Louis XII, t. I, p. 81.)

2<sup>o</sup> « En une livre d'*hostilité* il n'y a une once « d'amitié. » (Negot. de Jeannin, II, p. 159.)

**Hostillement.** [Meuble : « D'icellui bois il font « charrettes et charrus et chalis pour les luis dudit « hostel et autres *hostillemens*. » (Jl. 74, page 12, an. 1372.) — « Plusieurs *hostillemens* d'ostel, c'est « assavoir, quatre tabliers, trois louailles, six « escuelles d'estain, un petit facon et un petit « hanap de fust. » (Jl. 84, p. 761, an. 1356.)]

**Hostiller.** [Outiller : « Iceelui fils Baudri et son « serouge garniz et *hostilles* d'espées. » (Jl. 110, p. 296, an. 1377)]

**Hostize.** s. 1<sup>o</sup> Droit du seigneur sur les hôtes habitant sur les tenures dépendantes de lui : « Droit « d'*ostises* est seigneurial par la Custume de Blois, « art. 40. C'est un devoir annuel de geline que le « sujet paye à son seigneur pour le fouage ou tene- « ment..... Il semble qu'il faut écrire *hostize*. » (Laur.) — 2<sup>o</sup> Tenure d'un hôte : « Quant sers tient « *ostises* d'autre seigneur que de celui à qui il est « hors de cors, et eles viennent à son seigneur par « reson de le servitude, il ne les puet tenir en se « main se li sires ne vient de qui eles sont tenues, « ainchois convient que il les vende ou doint ou « eschange à telles personnes qui puissent fere che « qui appartient as *ostises*. » (Beauman., chap. 45, page 254.)

**Hostoyer.** [Faire la guerre, se mettre en cam- « page (voir OSTOIER) : « Pourveances pour *hos- toyer*. » (Froissart, II, 483.) — « Et atendoit la saison « d'esté, en laquelle fait milleur *hostoyer* qu'il ne

« face en la saison de yvier. » (Id. IV, 2.) — « Quant  
« li saint Jehans aprocha et qu'il fait bon *hostoyer*. »  
(Id. V, 377.)]

**Hostouer, Hostur.** [Autour : « Des *hosturs*  
« muez. » (Rol. v. 129.) — « Symon de Boulainvil-  
« lier escuier estoit appuyé à une haye, tenant son  
« *hostouer* sur son poing... ledit *hostouer* vola jus  
« de son poing. » (J.J. 166, p. 393, an. 1412.)]

**Hostricier.** [Fauconnier : « Comme ledit Jehan  
« eust veu Symon de la Mole *hostricier* d'icellui  
« nostre conseiller. » (J.J. 152, p. 278, an. 1397.)]

**Hot.** s. Troupeau de moutons : « Tous ceux qui  
« tiendront et nourriront porcs seront sujets les  
« chasser aux champs avec le *hot* commun en  
« payant aux gardes à ce commises le salaire qui  
« sera divisé par les mayeurs et eschevins de cha-  
« cun des dits lieux. » (Cout. de Chimay, N. C. G. II,  
p. 276.) — « Si tels heritiers ou censiers avoient  
« plusieurs bestiaux ou divers *hots* de bestes blan-  
« ches hebergeantes en autres etables ou edifiées  
« d'autres paroisses et non appendans à leur pro-  
« pre residence, le droit de menue disme appar-  
« tiendra au curé ou collateur. » (C. de Hainaut,  
N. C. G. II, p. 51.) — [« Il y avoit ung *hot* de mou-  
« tons que icellui censier ne osoit emmener aus  
« champs pasturer pour double des gens de  
« guerre. » (J.J. 176, p. 124, an. 1442.)]

**Hotiau.** Petite hotte. Baïf, p. 55, dit :

Le jeu lors et le ris, les libres chansonetes,  
(Car tout est de vendange) et les gages sonnetes,  
Regne entre les garçons, qui aux filles meslez  
Emplissent les *hotiaux* de raisins grivelez.

**Hotiel.** [Mesure : « Pour six cent de terre ou  
« environ... doit par an quatre *hotiaux* et le com-  
« ble d'un *hotiel* d'avoine. » (J.J. 163, page 143,  
an. 1408.)]

**Hotte.** [« Le roy meismes y vis je mainte fois  
« porter la *hotte* aus fossez pour avoir le pardon. »  
(Joinville, § 517.) — « A ung portefays qui porta en  
« une *hotte* ledict chien es greves et l'enterra. »  
(Comptes de l'Hôtel de ville de Tours, Bibl. de l'Ec.  
des Chartes, 4<sup>e</sup> s., I, 169.)]

Expressions :

1<sup>o</sup> « Pour descharger la *hotte* de son cœur de fais  
« tant pesant, à ses privez capitaines et amis fami-  
« liers voulut publier le secret de son affaire. »  
(D'Auton, p. 85.)

2<sup>o</sup> « Nous ferons une *hotte*, » c'est-à-dire « Je vous  
« donnerai le foïet. Le mot se doit entendre, parce  
« que celui que l'on foïette fournit de cul et celui  
« qui foïette fournit d'osier; allusion au mot de  
« cul, le fonds de la *hotte*; l'osier se prend pour les  
« verges. » (Oudin, Cur. fr.)

**Hotter, v.** (Cotgr.) Porter avec la hotte.

**Hotteur.** [Qui porte la hotte : « Entre les autres  
« vendengiers et vendengereses et *hotteurs*, y  
« estoit une basselette qui s'esbat volentiers. »  
(J.J. 152, p. 195, an. 1397.)]

**Hottier.** Porteur à la hotte. On lit dans les Sta-  
tuts des échevins de Mézières-sur-Meuse (Biblioth.

de Cangé) : « La charette à pain doit... 4 d.; le  
« *hottier* à pain doit..... 1 ob. » — Colgrave donne  
*hottier*.

**Houbeller.** [Piller : « Tant que li Sarrazin un  
« jour surent que li rois à sejour En un chastel  
« à privé. Lor ont lor affaire abrievé Et vinrent là  
« pour *houbeller*. » (Chast. de Couci, v. 7493.) Voir  
**HOBELER** et **HUBILLER**.]

**Houbelon, Houbillon, Hobelon.** [Hou-  
blon : « Lesdits brassers seront tenuz faire bonnes  
« et loyalles servoises et bierres, sans y mettre que  
« bon grain, eau et *houbillon*, reservé blé dont il  
« ne pourroit user sans l'autorité de justice. »  
(Ord. févr. 1495.) — « Chicorée *houbelon*, violette  
« de mars. » (Paré, V, 26.) — « Le *hobelon* de  
« Picardie craindra quelque peu la froidure,  
« l'avoine fera grand bien ès chevaux, il ne sera  
« guieres plus de lard que de poureaux, a cause  
« de *pisces* ascendant. » (Rab. V, prognost., p. 8.)  
— « Sallades cent diversitez, de cresson, d'*hobelon*...  
« de responses, d'aureilles de Judas. » (Id. t. IV,  
page 253.)]

**Houbiller, v.** Traire les vaches : « Les cham-  
« brieres qui servent en *houbillant* les vaches, et  
« font le service des villes, gagneront et auront de  
« ta Saint Martin jusques à la Saint Jean, vingt  
« sols. » (Ord. II, 370, févr. 1350.)

**Houc.** [Hameçon ; nom d'une faction en Hol-  
lande vers 1350 : « Rem est ordonné que nul d'un  
« costé ne d'autre... ne reproche à autres aucunes  
« choses passées à l'occasion de cette guerre, ne ne  
« parle doresnavant de *houc*, ne de cabillaux sur  
« peine d'en estre pigny. » Lettre de Marguerite  
de Bourg.; Ch. des Comptes de Lille, an. 1428.)]

**Houce.** [Manteau : « S'en fist faire cote et sorcot  
« Et une *houce* grant et large Forrée d'une noire  
« sarge. » (Ruteb. II, 74.)] Voir **HORSE**.

**Houcepingnier.** [Houspiller : « Onques nus  
« lions, tant fust chaitis, N'en terre de Sarrazins  
« pris, Ne fu si bien *houcepingniez* Com Renart fu  
« et laidengiez. » (Ren. v. 7761.) — « Li lous le  
« prent par grant air; A dans le *houcepaingue* et  
« mort. » [Id. 24488.]]

**Houcette.** [Diminutif de houce : « *Houcette*  
« d'un borel griés. » (Chast. de Coney, v. 6611.)]

**1. Houche.** [Manteau, comme bouce : « *Hou-  
« ches*, mantaux, chappes fourrées. » (Reclus de  
Moliens, dans D. C. III, 721.)]

**2. Houche.** Clôture, haie : « Si aucun vent met-  
« tre *houche*, ou planter hayes entour de son boys,  
« il doit laisser contre les vents de mer pied et  
« demy entre sa terre et la terre de son voisin et  
« contre les vents d'amont deux pieds. » (Cout. de  
S. Omer, C. G. II, p. 877.)

**Houchier, Houcier.** [Caparaçonner, recou-  
vrir : « Que nulz ne puit *houchier* archons aucune-  
ment de cuir de mouton. » (Ordonn. VII, p. 565,  
an. 1390.) — « Il avoit coursiers parés et armés et

« *houciés* des anciennes armes de Couchi. » (Froiss. X, 254.)

**1. Houe.** [Voir HOE : « E ces de Israel venieut « as Philistiens pur aguier et adreier et le soc et « le picois e la cuignee e la *houe*. » (Rois, p. 44.)]

**2. Houe.** [Brebis de deux ans, dans un compte latin de Clairvaux, an. 1364. Marchand de houes était une injure, comme en Forez maugnon de chèvres : « Ung trompeur, larron, marchand de « *houes* et plusieurs autres paroles injurieuses. » (JJ. 195, p. 831, an. 1473.)]

**Houement.** Action de houer. (Rob. Estienne.)

**Houer.** [Voir HOER.] 1° Piocher, fouiller la terre : « Quelconque abat, coupe, arrache, fend, picque et « *houe* es bois (de madame la comtesse de Vendôme), « outre sa volonté ou des officiers, il eschiet pour « chacune fois vers elle en amende de soixante sols « paris, avec restitution de l'oeuvre et entrepri- « ses. » (Cout. de Pernes, N. C. G. t. I, p. 385<sup>a</sup>.) — « Quiconque picque, fouet ou *have* en aucuns fle- « gards, voyes ou chemins et coupe branches ou « arbres estans en iceux ou en prendon fait exploit « sur seigneurie d'autrui, il eschet en amende de « soixante sols paris. » (Cout. d'Artois, C. G. t. I, p. 756.)

Batre et venter et bien *houer*. (Fabl. de S. G. f. 55<sup>e</sup>.)

2° Donner à une terre toutes ses façons. « L'en « tient à Bourges par coutume, que là ou aucuns « doivent faire division de leurs meubles qui lon- « guement ont esté commungs en meubles, combien « que chascun saiche sa partie de heritaiges à part, « vignes faictes, blez semez et terres garetées, que « l'en appelle ez pays de par de là *houer*, qui prestes « à semer, sont reputées et censées pour meuble, « pour ce que les dictes choses ont esté faictes de « meubles commungs. » (Thaum. Cout. de Berry, page 268.)

**Houete.** [Voir HOETE. Petite houe : « Jehan « Lainsé envoia querre une *houete* pour esrachier « et oster une pierre. » (JJ. 106, p. 263, an. 1374.)]

**Houilleur.** [Mineur : « Et furent mineur et « *houilleur* mis en oeuvre. » (IX, 83.) M. Scheler, dans son gloss. de Froissart, voudrait voir là un dérivé de *houille*, forme verbale de houiller pour fouiller.]

**Houle,** s. Lieu de débauche. (Voir HOULEN.) Parlant d'un jongleur fort débauché :

Toz jors voloit-il estre en l'ole  
En la taverno en *houle*. (Fabl. de S. G. f. 45<sup>e</sup>.)

**Houlerie,** s. f. Débauche, luxure, impudicité. « *Houlerie* fait son personnage dans le mystere du « bien-advisé et du mal-advisé avec rebellion, folie, « oysance, hoquelerie. » (Hist. du Th. fr. II, p. 114.)  
[« Jehan le Pionnier... qui estoit homme de legier « esprit, distamez de *houlerie* et de maintenir et « frequenter femmes. » (JJ. 114, p. 78, an. 1377.)]

**Houlette.** [« Robinet Donné m'a ceste paneture « Ceste *houlette* et ce couteau. » (Adam le Bossu, dans Bochez.)]

**Houlier.** Débauché.

Il n'y a ribaut ne *houlier*,  
Coqum, truant ne maquerelle,  
Qui ne soit tousjours en chapelle  
Pour mailles et deniers avoir. (Desch. 334<sup>a</sup>.)

[« Ilz prendrent la dite *houlliere* ou maquerelle « en une voie ou santier. » (JJ. 103, p. 382, an. 1372.) — « Danisy entendit la Croix qui disoit à « cette femme : « Jehannete, as tu fait venir Perri- « net Danisy ton *houllier* ; il n'y a plus fort *houllier* « en cette ville de lui. » (JJ. 138, p. 224, an. 1390.)]

**Houlle.** [Ondulation de la mer : « Souvent mis « sur le cousté par la premiere *houlle*, et par la « seconde relevé. » (D'Aub. Hist. 1, préf. 6.)]

**Houpeau.** Diminutif de houppes. 1° Touffe de poils. Parlant d'Hippomène et Atalante qui avoient profané le temple de Pallas :

En *houpeaux* de poil roux leur blonde chevelure  
Se change, assauvant leur douillette encolure. (Euf, p. 117.)

2° Touffe de fleurs :

..... *Houpeaux*  
De fleurs blanches et vermillettes. (Froiss. poés. 291<sup>a</sup>.)

**Houppement.** [Action de houper, appeler par un *houp*, en termes de chasse : « Vous entendistes « un grant bruit de plusieurs voix confuses, divers « cris et *houppemens* de personnes qui sembloient « s'entre appeler. » (Sully, Mém. II, 235.)]

**Houper.** [Appeler par un *houp* : « Lorsque « Sarrazins courent par la mer, ce n'est autre chose « fors en *houppat* et larchineusement. » (Froissart, t. XIV, 240.)]

**Houpete.** Diminutif de houppes : « En ay ung... « de Damas noir... tout empli de houppes, couchées « de plumes d'autruse..... et bordé de *houppetes* « blanches d'autruse mouchetées de houppes noi- « res. » (Saintré, p. 189.)

**Houpius.** [Renart, comme *goupil* dans Renart le Nouvel, t. IV, p. 128, v. 75.]

**Houppes.** 1° « *Houpe*, ce floe de soye ou de fil « noué qui jadis se mettoit au sommet des chapeaux « et bonnets des hommes plus honorables. » (Fau- « chet, Lang. et poés. fr. p. 37.) — [« Une troussouere « d'or faite à cordelières, où il y a au bout une « *houppes* d'or et à l'autre bout un crochet. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, VI<sup>e</sup> série, 1, 428.)] — 2° Ornement qui se mettoit au may de la Bazoche dans la cour du palais. « Seront tenus par chacun an les « tresoriers faire marquer une *houppes* à mettre sur « le grand may du palais en la presence des chan- « celier, procureur général, avocat du roy, procu- « reur de communauté et colonel et faire abatre et « replanter iceluy may par chacune années en la « maniere accoustumée le dernier samedi du mois « de may, y feront mettre et attacher la dite *houppes* « avec deux grandes armoiries. » (Statuts de la Bazoche, p. 16.)

**Houppéay.** [Vol consistant à rognier les cierges : « Atars Remons clochemant de l'église de S' « Quentin en Vermendois et Gerart Cassé aussi clo- « chemant de la dite église se complaignoient l'un

« à l'autre de ce que il leur sembloit que le seneschal de la dite eglise avoit mal païé leur salaire « ou desserte de deux solz ou environ.... Iceului « Allard dist.... quant Camus le clocheant vivoit, « et on lui faisoit ainsi, il s'en savoit bien recom- « penser..... il faisoit le *houppègay*, et des cierges « que il alumoit, il en ostoit chascun un pouche ou « deux au dessus, et ainsi se paioit d'eulx. » (J.J. 158, p. 25, an. 1403.)]

**Houppelande.** [Sorte de robe de chambre à corsage fermé et collet montant, qui se serrait par une ceinture au-dessus de la taille. Elle avait une jupe traînante et des manches flottantes. C'est au milieu du règne de Charles V que figurent dans les Comptes de l'argenterie les premières houppelandes. Vers 1385, Froissart la fait décrire par deux bergers dans une pastorale. (Poés. ms. f. 276<sup>a</sup>.) Elle fut à l'usage 1<sup>o</sup> des domestiques : « *Houppelande* de drap « vert pour le varlet et garde de la royne. » (N. C. de l'Arg. p. 240.) — Parlant de la défaite des habitants de Bruges et du comte de Flandres par les Gantois, en 1383, il est dit que ce comte, pour se sauver et n'être pas reconnu, « se fit desarmer par « un sien varlet et getter ses armeures aval et vestit « la *houppelande* de son varlet. » (Froiss. II, p. 182.) — [Elle fut encore à l'usage des fous qui étaient aussi des domestiques : « Deux *houppelandes* de drap vert « pour Haincelin Coq et Coquinet, folz dudit sei- « gneur et de mons. le duc de Thouraine. » (Ibid.) — « Pour la fourreure d'une longue *houppelande* « de drap vert et de rouge à eschiquiers, pour « Coquinet. » (Id. 248.) — 2<sup>o</sup> Les rois et les princes portaient de longues *houppelandes*. (Ibid. 141.) — 3<sup>o</sup> Elles étaient courtes, faites en peau de chamois pour monter à cheval. (Ibid. 141, 144, 187, 269.)] — 4<sup>o</sup> Vétement pour les gens de guerre, lequel se mettoit sur la cuirasse, et sur lequel on pouvoit placer encore un manteau. « Il s'arma tres bien... et puis « vestit une *houppelande* par dessus et print son « mantel encore par-dessus et dessous son bras une « courte hache. » (Froiss. I, p. 204.) — 5<sup>o</sup> Habit de femme. Parlant d'un mari qui intenta un procès à sa femme parce qu'il ne vouloit pas qu'elle portât de robe à la nouvelle mode. « Or disoit-il, que sa « dicte robe ou *houppelande* que ceste appellante « avoit fait faire, n'estoit pas selon son estal. » (Aresta Amorum, p. 284; voy. Pasquier, Rech. VI, p. 474. — [« III. aulnes et demie d'escarlate rozée « de Broixelles, de grant moison, pour faire un « grant *houppelande* pour la dite madame la « royne. » (N. C. de l'Arg. p. 135.) — La *houppelande* des femmes n'était pas ouverte sur le devant. — 6<sup>o</sup> Le roi donnoit en présent des *houppelandes* : « Pour faire xxvi *houppelandes* et xxvi chapperons « de deux draps pers, que le roy X. S. a ordonné « estre faites le premier jour de may. » (Ibid. 129.) — 7<sup>o</sup> Monnaie sur lesquelles le roi était représenté vêtu d'une *houppelande* : « Sept escus d'or, nommez « *houppelandes*. » (J.J. 157, p. 61, an 1402.)]

**Houppelier**, s. Titre d'office : « Il est dit dans « un compte de Jean Fraignol, receveur général de

« Bourgogne, finissant le 31 decembre 1424, que « Jean Viguier varlet de chambre de M. le duc fut « recompensé de 100 francs pour l'office de *houppelier* du pays d'Artois, que le duc Jean donna à « Guillaume du Bois son conseiller et maître d'hôtel. » Estats des officiers des ducs de Bourgogne, page 225.)

**Houppelloner.** Parlant des pâturages non francs de leur nature : « Si dedans le jour S. Pierre « ne les ont despoillez ou pasturez, les peuvent « encores tenir francs jusqu'au jour S. Remy « exclud : en les faisant *houppellonner* dès la my « mars; et le dict jour saint Remy venu, soit « qu'ils les ayent despoillez ou non, les diets viez « et pasturages sont publiques et communs jusqu'à « la my mars ensuyvant. » (Cout. de Boullenoy, C. G. I, p. 695.) On lit à la marge *faucher*.

**Houppenbiers**, s. Bière houblonnée : « Recepte « des dangiers de godates, de chervoises, de bro- « mars et de *houppenbiers* amenés par mer à « Boulogne. » (Du Gange, sous *Celtia*, an. 1402.)

**Houpper.** [Orner de houppes : « Liuge blanc, « ceinture *houppée*, Le chapperon fait en poupée. » (Marot, I, 202.)]

**Houppette.** Voir HOUPETTE.

**Houppier.** Arbre ébranché : « Là où jeregar- « doye croistre aucun arbre plus hault que ceulx « d'entour, il me fu advis que je veisse les *houppiers* muez en char d'homme, et, après, les « branches en bras et en jambes. » (Percef. V, 96.)

**Houppu.** [Touffu : « Ungs cheveux sur le gris, « *houppus*, recherchéés et espars. » (Froissart, t. XIV, 74.)]

**Houppieres.** Voir HOUPPIER : « Choisiront « notamment les usagers les pieces de bois, qui « commencent à seicher par les cimes ou *houppieres*, si il y en a de propres, avec le moins d'in- « commodité et dommage que faire se pourra. » (Cout. de Gorze, X. C. G. II, 1096.)

**Hour, Hourt, Hourd.** [1<sup>o</sup> Galerie de bois, dressée au sommet des courtines ou des tours, en dehors du crénelage, pour permettre aux défenseurs de voir le pied du rempart, et de jeter des pierres et toutes sortes de matériaux sur les assaillants. (Voir Viollet le Duc, Dict. d'archit., aux articles *architecture militaire* et *hourd*.) Du côté de la place, cette galerie formait chemin de ronde. — 2<sup>o</sup> Clôture : « Craticulatum, gallice *hour* de cloe. » (Glossaire lat. 4120.) — 3<sup>o</sup> Estrade : « L'emperiere en son « *hourt* à la fenestre accompagné de maints princes « et dames de grant facon. » (Saintré, p. 597.) — [« Le duc et tous les seigneurs entrent en l'église, « où il y avoit ung *hourt* couvert de draps ver- « mauls. » (Froiss., XVI, 206.) — 4<sup>o</sup> Tribune construite autour d'une lice : « Et là estoit l'appareil « fait pour joster, de loges et de *hours* ouvrés et « charpentés pour la royne et les dames. » (Froiss. t. XIV, 20.)] — 5<sup>o</sup> Echafaud, théâtre sur lequel on représentoit quelques pièces : « Sur la porte il y

« avoit un grand *hourt* sur le quel fut joué l'histoire  
« de Jason. » (Mathieu de Coucy, II. de Charles VII,  
page 670.) — 6° Lieu où l'on faisoit placer une  
personne accusée, afin qu'elle fut présente au combat  
qui se donnoit pour elle. (Perceforest, I, f. 115<sup>b</sup>.) —  
7° Echafaud servant à exécuter les criminels. Les  
Gantois faits prisonniers au siège de Nivelles furent  
conduits dans la ville de Thenvenonde et voulurent  
se soulever contre le duc de Bourgogne : « Il  
« ordonna de faire faire un *hourt* sur le marché de  
« la ville et que ils fussent decollez. » (Mathieu de  
Coucy, Hist. de Charles VII, p. 631.)

**Hourdement.** [Action de dresser un hourd :  
« Après est ordenez que li homme de la terre  
« S. Ourbain ne doient aler ne par droit ne par  
« coustume faire leur *hourdement* à Jainville, ne  
« les en doit ou contraindre ne ne puet. » (Cart. de  
S. Urbain, an. 1264.)]

**Hourder.** [1° Garnir d'un hourd : « Et li portier  
« les murs *hourdoient* de fors cloies refuscicés,  
« Tyssues de verges pleicés. » (Rose.) — « Et quant  
« cil oïrent dire que il venoit, si *horderent* Mon-  
« con. » (Villehard. § 329.) — 2° Escorter : « Iceului  
« Simon se *hourda* de compaignons garniz de plan-  
« cons et autres bastons et lui d'un arc. » (Jl. 167,  
p. 134, an. 1413.) — « *Hourdi* de cent lances et de  
« bonnes gens d'armes. » (Froiss. XIII, 290.)]

**Hourdis, Hourdeis.** [1° Retranchement, rem-  
part, hourd : « De celle bataille de Turs à cheval  
« estoient descendu à pié huit de leur chievetains  
« moult bien armez, qui avoient fait un *hourdeis* de  
« pierres taillies. » (Joinv., § 257.) — « La ou vous  
« voyez ce pavillon, avoit ung *hourdis* de pieux si  
« fort que ne le peuz passer. » (Lanc. du Lac, t. II,  
fol. 129<sup>b</sup>.) — 2° Loge des spectateurs dans les tour-  
nois : « Furent faictez les logis et les *hourdis* de belle  
« charpenterie qui lors furent dressez pour seoir  
« dames et damoiselles tout à l'entour de la plaie  
« pour mieulx veoir le tournoy. » (Perceforest,  
vol. I, fol. 23<sup>b</sup>.)]

**Hourlier.** Débauché, comme houtier :

Il est maint ribaut, maint *hourlier*,  
Qui souvent de soi met en blâme :  
Contre raison la preude femme  
L'ar mal faire et par futoier  
En voit on souvent desvoier,  
Dont leur mari sont la cause. {*Desch. f. 552 c.*}

**Hourque.** [Navire hollandais de transport à  
fond plat, à proue et poupe arrondies : « Ils quitte-  
« rent une grande *hourque* de 600 qui devoit servir  
« d'admiral. D'Aub. Hist. II, 467.]]

**Hourvari.** [Tumulte : « Que j'embousche le  
« cor, quelque *hourvari* qu'il face, La soif mourra  
« bientost ou quittera la place, Preus preus, Boy,  
« boy, flappe, happe. » (Vau de Vire, de J. Le  
Hou, 23.)]

**Hous.** [Houx : « Quand ileques vint un vilain  
« Qui tint un baston en sa main qui ert grant et  
« gros et de *hous*. » Renart, 2461.) — « Pour faire  
« glus, il convient peler le houx quant il est en sa  
« seve. » (Mén. II, 5.)]

**House.** Voir Heuse.

**Houseans, Housiaus.** [Bottes : « Et fu de  
« bons *houseans* chaucie Et de robe à homme ves-  
« tue. » (Ruteb. 265.) — « Que ces Allemands  
« estoient ords et qu'ils jetoient leurs *houseaulx*  
« sur les lits richement parés. » (Comm. II, 8.)]

**Houser.** [Botter : « Chaussez à *houser*. » (Froiss.  
t. XI, 360.) — « Jacques de Helly entra en l'ostel du  
« roy à Saint Pol tout *housé* et tout espouronné. »  
(Froiss. XV, 333.) — « Ilz furent d'accord que ledit  
« Anthoine se *houseiroit* et esperonneroit et feroit  
« semblant d'aler dehors. » (Jl. 156, p. 84, an. 1401.)  
— « Ainsi que le suppliant estoit en l'ouvrouer  
« d'un cordouennier pour soy *houser*, pour aller au  
« gibier. » (Jl. 195, p. 1520, an. 1474.)]

Quar au matin Faifen se habille et *house*  
Pour s'en aller ailleurs il se dispoise  
Mais quant fut prest, contrefist l'estonné  
De ne trouver son cheval atourné. {*Faufeu, p. 47.*}

**Houset.** [Diminutif de houx : « Biscus vel rus-  
« cus, gallice *houset*. » (Gloss. I. 4120.)]

**Houspaillier.** [Qui houspille : « Aucuns mau-  
« vais garçons, pillars et *houspailliers*. » (Jl. 206,  
p. 745, an. 1481.)]

**Houspigner.** [Houspiller : « Ils vinrent courir  
« sus au dit Raguét et tellement le *houspignerent*  
« par le chaperon, qu'il perdist leans son dit cha-  
« peron. » (Jl. 112, p. 45, an. 1377.)]

**Houspillement.** s. Action de se houspiller, se  
trailler, se déchirer. (Nicot.)

**Houspiller, v.** Déchirer, mordre :

Gens de labeur, tout bestail et parez  
Povoit on veoir piteusement espars :  
Regnardz vivez simples bestes pillotent,  
Ours charopiers beutz et veaux *houspilloient*,  
Loups ravissans à coups de dures tailles  
Sur les brebis feirent fortes batailles. {*Croatin, p. 223.*}

**Housponillier.** [Qui houspille : « Mit hommes  
« de guerre, ou plus, tous gens de bonne estoife,  
« sans les *houspouilliers*, fourragers et autres gens  
« de petit estat. » (Mathieu de Coucy, Charles VII,  
page 540.)]

**Housse.** Voir Hotce. 1° Manteau : « Pour fourer  
« une *housse* ou cloche ou chaperon trois sols et  
« non plus. » (Ord. des R. de Fr. II, p. 372.) — « De  
« la façon d'une *housse* longue et à chaperon trois  
« sols et non plus. » (Ibid.)]

A tant sa *housse* et son bonnet  
Il tenoit bien pour Symonet  
Celui qui le sermon vault faire. {*Desch. f. 429 b.*}

« Manger en *housse*, » diner avec son manteau  
sur les épaules. (Oudin.) — 2° Couverture de l'écu  
aux tournois, quand on ne vouloit pas être reconnu  
par les armoiries : « Mais quant elle vint près et elle  
« veit les escus dont les *hosses* estoient deschirées  
« par les coups qu'ils avoient receuz, elle percut  
« l'aigle noir que le roy portoit. » (Perceforest,  
vol. I, fol. 114<sup>a</sup>.)]

**Housselin.** [Manteau : « Trois quartiers de  
« drap avec un *housselin* de cendal rouge à une  
« manche brodée. » (Jl. 154, p. 468, an. 1399.)]

**Houssepiller.** [Houspiller : « Jacques le Leu » dist aux suppliants que se il les avoit *houssepillié*, « encore les *houssepilleroit* il. » (J.J. 184, page 463, an. 1454.)]

**Housser.** [1° Garnir d'une housse : « En laquelle » besogne, pour *housser* ladite chappelle et « armoierie dessus ditte, a esté mis et employé par » ledit Colart de Laon, peintre, sept pièces de ceudaulx. » (De Laborde, Emaux, 341.)] — « La cheminée estoit *houssée* comme en esté de fraillon » ou de aucune chose verte. » (Le chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 60 \*.) — 2° Vêtir : « Jean » de Montfort moult grandement *houssé* de soye et « de bordure. » (Mathieu de Coucy, Histoire de Charles VII, page 666.) — [3° Nettoyer : « S'ele est » preus et bien enseignie Ne lest entor nul traigine, « Qu'el n'arde ou rée, errache ou *houssé*. » (Rose, v. 13543.)]

**Houssine.** [Baguette de houx : « Et tout incon- » tinent il laisse sa limande et print une *houssine* » en la main, qui n'estoit pas plus grosse que le » doigt. » (Despér. 20<sup>e</sup> Conte.)]

**Houssoir, Houssoter.** Balai de ptimie pour nettoyer les tableaux. (Monet, Colgr.)

**Houssu.** Epais, touffu : « Une chevelure grande » et *houssié*. » (Percef. I, f. 130 \*.) — « Le porc.... » heruppa la coyne de sa lurre qu'il avoit grande et » toute *houssue*. » (Percef. VI, f. 80 \*.)

**Houssure.** 1<sup>o</sup> Couverture d'un cheval. Parlant de l'entrée de Louis XI dans Paris, en 1461 : « Après » les archiers du duc, suivoient les seigneurs et les » nobles hommes de la compagnie et de son hostel » en grand nombre tant richement montez, parez » et houssiez, que c'estoit noble chose a regarder ; » et estoient plus de deux cens et quarante *houssu- » res* pendans jusques à terre, moult nobles et » moult riches ; puis estoient après eux l'admiral » de France et le mareschal et autres seigneurs et » gentilshommes de l'hostel du roy jusque a qua- » rante *houssures* moult bien en point ; et devant » ceux ci estoient les comtes d'Eu, de La Marche, » et de Patriarche sans *houssures* tous trois en » rang. » (Monstrelet, III, p. 88 \*.) — 2<sup>o</sup> Parement. Parlant d'un soulèvement des communes de Prusse : « Le roy de Pologne fut contraint de s'enfuir et » jetta sa cotte d'armes et la *houssure*. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 690.)

**Houyer.** [Labourer à la houe : « Le suppliant » print... son foussouer et en parti de son hostel » pour aler *houyer* ou fongier en ung mailhol ou » vigne nouvellement plantée. » (J.J. 188, page 56, an. 1459.)]

**Hoyau.** « Et les *hoyaux* à racler par chemins. » (Desch. f. 385.)

**Hoyuille,** s. Semble pour enceinte ou banlieue, qui dans d'autres Coutumes est appelée chengle : « Quiconque demande le retrait lignager ou veut » faire la reclame de quelques maisons, d'edifices » ou de fonds d'heritages situez tant endedans la

« ville, *hoyuille*, que dans l'eschevinage, devra » dores en avant estre parent de sang et en bien du » vendeur ou de la vendeuse et faire sa reclame en » presence de deux eschevius ; dans les quarante » jours après la saisine et en insinuer la partie » dans trois jours, par le sergent si elle demeure » dans la ville et chastellenie ou par autre officier » en son absence ; car s'il y avoit du défaut en » aucun des dits points, la reclame seroit de nulle » valeur mais si l'acquerer demeure hors de la » ville et de la chastellenie, l'insinuation devra » estre faite dans les quatorze jours après la » reclame. » (Cout. de Bourbourg, Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 490 \*.)

**Hu, Hus.** [1<sup>o</sup> Clameur de baro : « Pour ce il » eust fait cry ou *hu*. » (J.J. 140, p. 252, an. 1364.)] — « Pour la noise qu'il faisoient se leva un *hu* pour » assembler le voisiné. » (J.J. 174, p. 233, an. 1432.) — 2<sup>o</sup> Cri en général : « La noise et li *hus* monta en » le ville. » (Froiss. III, 297.) — « Et oïrent et le *hu* » et le cri. » (Id. IV, 21.)]

..... Oïssiez et cry et *hu*. (Beut, f. 24 \*.)

**Hua.** Milan. « Nous ne pouvons nourrir aucuns » poulets que ce diable de *hua* ne les mange tous. » (Nuits de Strap. t. p. 410.)

**Huage.** [Obligation de crier pour forcer l'animal qu'un seigneur chasse à sortir de son fort : « S'en- » suit ceux qui doivent chasser en mes forests à » toutes grosses bestes, rouges, rousses, noires » toutes fois que moi ou mes officiers voulons chas- » ser, et aussi ceux qui doivent le *huage* aus diles » grosses bestes en mes forests. » (Ch. de 1473, dans D. C. III, 726 \*.)]

**Huans.** [Chat huant : « Les leus oy uller, et li » *huans hua*. » (Berte, p. 41 \*.)]

**Huabilier.** [Houspiller : « Lesquelz compai- » gnons s'avancerent... de *huabilier*, tirer et sacer » Jehanin le Bouchier pour prendre et avoir sa » bourse. » (J.J. 195, p. 43, an. 1467.)]

**Hubir.** Engraisser. (Colgr.)

**1. Huce.** [Cri : « Et entendirent le *huce* et le » cri. » (Froiss. III, 363.)]

**2. Huce.** [Huiche : « Le tiers cas, si est si comme » s'aucuns, qui ne soit pas mes sires, brise mes » *huces* ou mes cambres. » (Beaum. XXXIX, 59.)]

**Hucean.** [Petite huiche : « Le suppliant rompi » un coffre ou *hucean*. » (J.J. 168, p. 81, an. 1414.)]

**Hucer.** [Appeler, voir Hucner : « Deus diciples » *huça* à soi. » (Vie de J. C., dans D. C. III, 724 \*.)]

**Huche.** [1<sup>o</sup> Coffre à pain : « Chascune *huche* » nueve, se elle vaut douze deniers ou plus, doit » obole de rivage. » (Liv. des Mët. 305.)] — 2<sup>o</sup> Huiche servant de contre-poids à la verge, dans les tribu- chets et mangonneaux ; elle cubait 20 m. c. d'après les dessins de Villard de Honnecourt, architecte du xiii<sup>e</sup> siècle : « Il y a grant fais à ravalier, car li con- » trepois est mull pesans. Car il i a une *huche* » plaine de tierre. » (Viollet-le-Duc, Arch. V, 245.)

— « Carpentiers... qui ont faites à Caen les deulx « *huches* des deux engins qui sont à Carenten. » (B. N. Quill. et Pières div. an. 1378.) — 3° *Huche* à garder l'argent. Joinville §383 et suivants: pénétre dans la maîtresse galère du Temple qui servait de caisse de dépôt aux chevaliers, fait d'une cognée « la clef le roy » et défonce une huche: « Je trouvai « que celle *huche* que je ouvri estoit à Nichole de « Choisy, un serjaunt le roy. » — « Ilz sont tant « convoiteux que si tout l'avoir qui est dessoult le « l'iramment estoit dedans leurs *huches* si n'en « auroient ilz pas point à leur souffisance. » (Perceforest, vol. IV, f. 20<sup>d</sup>.) — 4° Boutique à étaler des marchandises. Parlant de plusieurs exactions dont s'étoient plaints les habitants de Langres: « Item « que nostre ventier s'atforce indubement de « lever profit pour cause d'estal, place ou *huche*, « des diz habitans ou forains vendans dessus places « ou pavemens des diz habitans, sous toît ou « hors. » (Ord. t. III, p. 657.) — 5° Bière, cercueil pour un mort. Il est dit des os de Philippe III, qu'on peut les voir à S. Denis « en la destre partie « de monstier en une *huche* de lez le S. roy Louis. » (Chron. de Nangis, an. 1286, p. 4.) — 6° Navire, dans Monstrelet, l. ch. 213. — [7° Valeur numérale: « Avant que il (Theodebert) trespasast donna aux « bourgeois de Verdun .xiii. mille *huches*, que il « devoient chascun an. » (Dom Bouquet, III, 196.)]

**Huchean, Huchel.** [Petite huche, petit coffre-fort: « L'exposant rompi... ledit coffre... et prist « dedens... une certaine quantité de fretin d'ar- « gent... avec le dit petit *huchel*. » (Jl. 151, p. 646, an. 1399.) — « La *huche* doit .xiii. den.; le *huchean* « doit .ii. den. » (Cart. de Corbie, 21, f. 85<sup>b</sup>.)]

**Huchement.** [Action de hucher: « Il sera pro- « cédé contre eux par proclamation et *huchement*. » (Cout. Gén. I, 4163.)]

**Hucher, Huchier.** [1° Crier à haute voix: « A haute voix commença à *huchier*. » (Ronsisv. p. 161.)] — « Les Sarazins vaincus commencerent « a crier et a *hucher*. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 143<sup>b</sup>.) — 2° Appeler: [« Symons *huche* sa « femme, Constance o le cors gent. » (Berte, c. 47.)] — « Elle le rappella et *hucha* pour parler à luy. » (Arest. amoum, p. 35.) — 3° Assembler, mander. Parlant d'une convocation faite à S. Bernard, à Paris, par l'université, pour l'état de l'église universelle: « Il plent à l'université et au roy que les « prélats soient *huchés* par le royaume pour deux « choses: premier pour adviser quels choses seront « traitées au conseil général de l'universelle eglise « prochainement à tenir; secondement a delibérer « de ce, sur le contenu ès requestes des ambassa- « deurs du pape sur le dixième que sa saincteté « vouloit qu'on imposast sur l'église francoise. » (Monstrelet, I, f. 105.)]

Expressions:

1° « *Hucher* le guet, » appeler la sentinelle. (Le Jouvencel, f. 7<sup>a</sup>.)

2° « *Hucher* à boire, » demander à boire en criant. (Perceforest, II, f. 99<sup>a</sup>.)

3° « Loin est dit-on qui *huche*. » (Gloss. de l'Hist. de Bret. p. 729.)

4° « *Hucher* en paume, » siffler avec la main. (Le Duchat, sur Rab. I, p. 32.)

**Huchet.** Petit cor de chasse: « Nous ouimes le « *huchet* du postillon. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 213.)

**Hucours.** [Voir HUAGE: « Et puet ledit monseur « hervé de Leon et ses heirs mettre cours ou « *hucours*, ou l'un ou l'autre, entre ledit bois qui « fut à Eon de Cortan-Scoure et le bois de Bodister, « à la fin de préaire la beste ou de la faire retour- « ner. » (Preuves de l'histoire de Bretagne, I, 1317, an. 1321.)]

**Hudel.** [Sorte de tombereau: « Cassin Herbaine « ala querir icellui Balfart en ung *hudel* et l'apporta « à son hostel. » (Jl. 199, p. 412, an. 1464.)]

**Huée.** [1° Cri: « Hors recommence li cris et la « *huée*. » (Ronsisv. p. 143.) — De là, *huée* aux alouettes, chasse où on fait lever ces oiseaux en huant. (Du Verdier, Bibl. p. 180.) — 2° Réputation, proprement acclamation saluant le vainqueur d'un tournoi: « De ces chevaucies en avoient toute le « *huée* et le plus grant renommée des Escos quatre « chevaliers d'Escoce. » (Froiss. II, 316.) — « De le « partie des Englés sur tout emportoient le *huée* « mess. Gautiers de Manni. » (Id. III, 428.) — « Je « serai à la journée du tournoy et y feray tant d'ar- « mes de mon corps que je survaincrai le tournoy « et emporteray la *huée* sur tous chevaliers. » (Perceforest, I, f. 128<sup>b</sup>.) — On dit aussi perdre la *huée*, perdre le prix du tournoy. (Id. fol. 132<sup>a</sup>.) — [3° Distance d'où l'on peut entendre une *huée*: « Il estoient « en une cave près aussi comme d'une jupée ou « *huée* de son hostel. » Jl. 180, p. 34, an. 1449.)]

**Hueil.** [Yeux: « Il ne s'annie de son duel, Jâ « n'auront mais repos si *hueil*. » (Partonopex, v. 5364.)]

**Huer.** [1° Crier: « Et envoierent avant lor « archiers *huunt* et gâtissant. » (Villehard. § 518.)] — « Commencerent à cryer et à *huer* après et à « faire grant haro. » (Froiss. III, 45.) — 2° Appeler:

..... Et lit de la mort *huer*

Ses homes, et lor commanda

Par sairement et de cuer voir

Que sa fille n'avoit aue or

Donnast sans nule fallance

Al jeune Loes de France

Ki iert oirs de la region

Alienors ot cele a non.

(Mouskes, f. 492.)

[3° Pousser des cris de dérision: « Ainz erent « chevalier, or sunt vit et *hué*; Riche erent ainz, « or sunt chait en dolenté. » (Thom. de Cant. 151.)] — 4° Faire mépriser quelqu'un, lui attirer des *hués*:

Pectié de char qui fait *huer*

Homme qui tient femme sanz loi. (Desch. f. 423<sup>b</sup>.)

**Huerie.** Action de huer: « Lors y eut grand « *huerie* des Anglois, quand il les virent ainsi à la « descouverte. » (Froiss., liv. III, p. 112.) — « Pour



« cause du fouel, *huerie* et cornerie qu'il avoit  
« fait. » (JJ. 118, p. 27, an. 1380.)

**Hués.** [Prestil, usage (Partonop. v. 5234) : « Il fu  
« uns prudom qui voit aler en un lointain pelerin-  
« nage; quant il ot apareillé son oïrre, si apela ses  
« sergens et si lor livra de son avoir por mener  
« marchandise à son *hués*. » (D. C. VI, 891 b.)]

**Huese.** [Huses, bottes : « Et Morchuffés chauga  
« les *huses* vermoilles par l'aïe et par le conseil  
« des autres Grex. » (Vilchard. § 222.)]

**Huet.** Sol, dont on fait des hués : « Je consens  
« à estre appellé *huet*. » (Eutrapel, 312.) — « Et à  
« Rouen y eut un autre docteur en theologie, qui,  
« en preschant dit, que s'il ne sçavoit monsrer  
« (que la Vierge était engendrée en péché originel)  
« qu'il vouloit qu'on l'appelast *huet*. Et au con-  
« temple de ce, quand on voyoit aucun de la dite  
« religion (dominicains) on les appelloit *huets* »  
« (Hist. de Charles VI, an. 1387, p. 63.) — « Appeller  
« *huet*, » vomir. (Oudin.)

**Huete.** Hulotte, petit duc. (Monet.)

**Huete.** [Botté : « Li menestrel trestuit *huete*  
« S'en vinrent droit à l'espouse. » (Ruteb. 292.)]

**Huge.** [1° Contre-poids d'un trébuchet (voir  
Hucm, 2); M. Scheler l'entend mal dans son Gloss.  
de Froissart, quand il la définit une caisse renfer-  
mant les munitions d'une machine de guerre : « La  
« premiere pierre chei à environ douze pas de l'en-  
« ghen, la seconde au piet de la *hüge*. » (Froissart,  
l. III, 266.) — 2° Coffre à serrer l'argent :

« Tout l'avoir qui est dedens Bruges,

« Reput en coffres et en *huges*

« Ne m'eüst valu une pomme,

« Se n'eüssent esté cil homme

« Qui m'ont à mon besoing servi. (Froiss. Poës. p. 150 b.)

3° Boutique ou bascule à serrer le poisson. (Du  
Cange, sous *Helchia*.) — « Poissons en eslanges  
« après trois ans, ou estans en *huges* ou sauvoirs  
« sont reputez meubles. » (Cout. de Chalons, C. G.  
t. I, page 497.)

**Huge-lange.** [Housse d'une huêhe : « Le sup-  
« pliant fu avec Pierre Auberée à prendre et embler  
« certaine quantité de file, *hüge-lange*, draps. »  
« (JJ. 99, p. 476, an. 1368.)]

**Hugette.** [Petite huêhe : « Item la vendue des  
« *huges* et *hugettes*. » (JJ. 80, p. 17, an. 1350.)]

**Huguenot.** [Voir le mot suivant et le supplé-  
ment au Dict. de Littré.]

**Huquet (le roy).** Esprit ou fantôme qui, sui-  
vant le peuple, couroit les rues de Tours pendant  
la nuit. (Voyez Etat de la France, sous François II,  
par la Planché, page 211.) — [« Tours, ou comme  
« quelques uns ont voulu les huguenots avoient  
« pris leur nom à cause de la tour Hugon, où ils  
« s'assembloient, ou d'un luthin du mesme nom  
« duquel on menace les enfans en ceste ville. »  
« (D'Aub. Hist. I, 96.)]

**Huhe.** [Huage : « Doit avoir chacun qui est à

« ladite *huhe* un pain d'un paris. » (Reg. des fiefs  
du comté de Poitou, f. 29, an. 1404.)]

**Hui.** 1° Aujourd'hui : [« Lasse! comme aurai  
« *hui* souffert pesant Journal. » (Berle, c. 26.) —  
2° Actuellement : « A donc tui d'ys : damoysele ou  
« yrons nous *huy mais*? Et elle me repondit : Sire  
« nous yrons *hui mais* à une mienne maison qui  
« est en ce bosage cy devant. » (Perceforest, II,  
folio 141 a.)

Expressions :

1° « En *hui*, » aujourd'hui : « Ignorez-vous quel  
« jour il est en *huy*. » (L'Amant ressuscité, p. 404.)

2° « *Huy* et hier, » toujours. (Villon, p. 28.)

3° « *Hui* est li jours, » aujourd'hui. Parlant de la  
simplicité avec laquelle vivoit le pape S. Clément :

Sa maison pas n'estoit si forte

Que celles sont; *hui est li jours*

« Ou nos seigneurs font leurs sejours. (III *Maries*, 378.)

4° « *Hui* au tiers jour, » il y a trois jours :

Qui ne sçes pas le grant meffait

Qui faiz y fu, *hui au tiers jour*. (Id. p. 180.)

5° « Hier vachier, *huy* chevalier. » (Cotgr.)

6° « Tels sont *huy*, qui demain ne verront pas. »  
(Colgrave.)

**Huichier.** [Charpentier, fabricant des huêbes :  
« Colin Gauchier povre *huichier* ou charpentier de  
« la paroisse S. Symeon en la prevosté de Coufom-  
« mier en Brie. » (JJ. 123, p. 100, an. 1383.)]

**Huidive.** [Paresse, dans Ruteb. II, 239.]

**Huier.** [Sonner, comme huer : « *Huier* trom-  
« pes. » (Dom Bouquet, III, p. 311.) — « Les pas-  
« teurs qui gardoient les bestes crioient moult  
« haultement en *huant* le loup. » (JJ. 169, p. 256,  
an. 1416.)]

**Huigner.** [Crier. Voir sous HOGNER.]

**Huile.** Voir OILE. « Disoit le dit demandeur qu'il  
« ha esté fort malheureux en amours, pour ce qu'il  
« ha eu affaire aux femmes qui tirent *huille* de la  
« noix, à quoy ne pouvoient contenter les dons. »  
(Arest. Amor., p. 166.)

Expressions :

1° « Huile espagnole, huile magistrale » (Du Verd.  
Bibl. p. 685, espèce d'onguent.

2° « *Huile* de septembre, » vin. (Oudin.)

**Huilement, s. m.** Action d'huiler. (Colgrave  
et Oudin.)

**Huiler.** [- On doit un peu *huiler* ladite trepane,  
« à celle fin qu'elle coule mieux et plus douce-  
« ment. » (Paré, VIII, 20.)]

**Huileric.** Fabrique d'huile. (Cotgr.)

**Huillier, s.** Fabricant, marchand d'huile : « Qui-  
« conques *huilliers* ou marchans trepassent par  
« Bourges ou vendent huile il doit de la somme  
« deux deniers parisis. » (Thaumasnière, Cout. de  
Berry, 333.) — [« *Huilliers* de Paris qui achate  
« *huille* dehors Paris et la porte à Paris, si doit à  
« Petit Pont son pagee comme autres marchans. »  
(Liv. des Mét. 292.)]

**Huiliere.** Vase à mettre l'huile : « Cela avient

« comme une *huiliere* a coiffer une reine. » (Moyen de Parvenir, p. 167.)

**Huirié.** [1<sup>o</sup> Cris : « Dont fu grande li *huirié* et li juperie de chiaux de dedans. » (Froissart, t. III, page 266. — 2<sup>o</sup> Cri de haro : « Crioient les bonnes gens de la feste qui à grant *huirié* les suirent. » (M. 78, p. 247, an. 1349.)]

**Huiron.** [Mineur; voir Huax : « Et menoit tous dis li princes avoec lui en ses chevaucies » grant fuison de *huirons* c'on dist mineurs. » (Froissart, VII, 32.)]

**Huis.** [Porte : « Ferma les *huis* et serra durement. » (Ronsieu, p. 172.)] De même au figuré, en parlant de l'astronomie :

Et si fait bien determiner,  
Comment on peut à deviner  
Des aventures les regars,  
Quant uns affaires ost espars  
D'adeviner sens et folie  
Est *wis* et porte astronomie.

[Mousset, p. 254.]

Expressions :

1<sup>o</sup> « *Huis* de la fenestre, » fenêtre : « Allèrent secretement buaquer à l'*huis* de la fenestre. » (Monstrellet, I, p. 271 <sup>b</sup>.)

2<sup>o</sup> « *Huis* de derriere, » porte de derriere. (Oudin.) — Il se dit aussi dans un sens figuré, mais obscène. (Desch. f. 230 <sup>d</sup>.)

3<sup>o</sup> « Entrer par le droit *huis*. » Le chancelier Regnaud de Curbie étant d'avis que l'on fit une paix solide avec le roy d'Angleterre avant de lui donner en mariage Isabelle de France : « Et disoit bien au roy et à ses oncles : mes seigneurs on doit *entrer* par le droit *huis* en la maison. » (Froissart, liv. IV, p. 206.)

4<sup>o</sup> « Estre à l'*huis*, » être prêt de sa chute :

Pité, affliction  
Revenez toutes d'un acueil  
Gouverner en dilection  
Ou tout va à perdition  
Dont inains regnes sont ja à l'*huis*.

[Desch. f. 447 <sup>b</sup>.]

5<sup>o</sup> « Etre sur le bord de l'*huis* de desespoir, » être absolument au désespoir :

Je suis quasi dessus le bord de l'*huis*  
De desespoir et ne crains profonds puits  
Ny haulle tour.

[Les Mary, de la Mary, f. 372 <sup>b</sup>.]

6<sup>o</sup> « Ce li dit, ja n'i faudra,  
Ja n'le sceura si garder  
Que ne vos face lui parler  
Par tens entre l'*huis* et la terre.

[Fabl. S. G. f. 80 <sup>a</sup>.]

7<sup>o</sup> « Dependre *huis* ou fenestres de la maison. » — « Quand le seigneur ou sergent en signe de main-mise et d'exécution, abat et met hors des gons l'*huis* de la maison qui est chargée de cens ou rente, pour les arrerages ou droits et profits qui en sont dûs. » (Laurière.)

8<sup>o</sup> « A *huis* ouvert, » à découvrir, ouvertement : « Constantiu favorisa a *huis* ouvert la religion chrétienne. » (Pasq. Rech. liv. V, p. 430.)

9<sup>o</sup> Ainsi m'ont amours abusé

Et potorné de l'ays au peste.

[Villon, p. 39.]

10<sup>o</sup> « A *huis* verd, » pièce de tapisserie devant une porte. (Colgr.)

**Huisdive.** [Oiseuse, inutile : « Mais tot li sam-

ble cose *huisdive* Quant il n'y voit rien nule vive. » (Parlon, v. 895.)]

**Huisélet.** [Petit huis : « Tant cum *huisélet* bien barré Trouvois petitel et esroit. » (Rose.)]

**Huiseuse.** [Voir l'oiseuse, oisive : « L'empereris n'est pas *huisieuse* De soie parl, ains est peu-reuse. » (Parlon, v. 8449.)]

**Huisserie.** [Porte, entrée : « En saizine et possession... de y faire et avoir *huisseries* ou enrées, une on plusieurs pour aler au long des dits murs anciens. » (Cartulaire de Lagny, f. 217, an. 1360) — Parlant de l'assiette des Etats de Tours, en 1467 : « En la sale avoit trois parquets clos de bois d'environ la hauteur d'un homme chacun a *huisserie*... Estoient commis pour garder l'*huisserie* du parquet du roy Les seneschaux de Careassonne et de Querey. » (Du Tillet, Rech. des roys de Fr. p. 412. — « En mur moiteyen on ne peut, sans le consentement de celui qui a part audit mur, faire fenestres, *huisseries* ou autres choses semblables au prejndice de celui qui a part au dit mur. » (Cout. du bailliage et duché de Vallois, C. G. I, p. 398.)]

**Huisset.** Petit huis : « Par une petite entrée ainsi comme par ung petit *huisset*. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 238.)

1. **Huissier.** [Fabricant de *huis* : « C'est à savoir charpentiers, huichiers, *huissiers*, tonneliers, charrons, couvreurs de mesons et loutes manieres d'autres ouvriers qui eurent du trenchant en merrien. » (Liv. des Mét. 104.)]

2. **Huissier.** [Gardien d'une porte : « Et avoient leur besoignes si altrées, que quant li *huissier* veoient venir la royne en la chambre le roy son fil, il batoient les *huis* de leur verges, et li roys s'en venoit courant en sa chanibre, pour ce que sa mere li trovast. » (Joinville, § 607.) — « La derivaison du mol d'*huissier* nous enseigne que ce n'estoit autre chose qu'un porlier. Aussi quand aux anciens registres, il est parlé d'*huissier*, on entend parler de celui auquel estoit baillé la garde de la porte de la chambre. » (Pasq. Rech. liv. II, p. 71.)]

Expressions :

1<sup>o</sup> « *Huissiers* d'armes. — « Les *huissiers* d'armes estoient au dedans de l'appartement du roy et leur fonction étoit d'en ouvrir la porte à ceux qui devoient y entrer. » (Mil. fr. du P. Daniel, t. I, p. 96.)

2<sup>o</sup> « *Huissiers* des armes. — « C'est celui qui faisoit les publications des decrets lorsque quel qu'un souloit purger et nettoyer en justice, des tiefs, des fonds d'heritages rotures, des maisons ou des rentes hereditaires non rachetables. » (Cout. de Baileul, N. C. G. I, p. 981.)

3<sup>o</sup> « *Huissiers* audienciers. — « Sergens qui assistent aux plaïdoiers et audiences des juges « qui gardent l'*huis* et entrée du barreau ou parquel et qui appellent les cedules, audiences et procès des parties. » (Laur.)

4° « *Huissier* de la chambre. » Du Tillet croit qu'ils viennent des anciens sergens d'armes. — Le P. Daniel, dans sa Mil. fr. t. II, p. 95, 96, réfute celle opinion et dit qu'ils viennent plutôt des huissiers d'armes. Au reste ce sont eux qui ouvrent la porte de la chambre du roy à ceux qui doivent y entrer.

5° « *Huissier* de la cour. » — « En un registre du Parlement de l'an 1317 les *huissiers de la Cour* sont appelez *valcti curior*. » (Pasquier, Rech. liv. VIII, p. 688.)

6° « *Huissier* juré de la chambre. » — « *L'huissier juré de la chambre*, le messenger et les sergens de ville, font en vertu de leur serment et de leur admission, tous les adjournemens, insinuations, intimations à chaque fois qu'ils en sont requis par les parties sans être obligés d'avoir charge particulière de la loy. » Cout. de Neuport, N. C. G. I, p. 736<sup>b</sup>.)

7° « *Huissiers* de sale, » officiers de la maison du roy :

Haro, prenez-moy ce garçon  
Sergens, *huissiers* de sale. (Desch. t. 280<sup>b</sup>.)

8° « *Huissier* du tresor, » celui qui avoit soin du tresor du roy. Chron. scandaleuse de Louis XI. page 25.)

**Huissier**. [Navire à porte pour embarquer les chevaux : « Ne remest ne batel, ne large, bromon, galée, ne *huissier*. » (Athys, dans D. C. III, 727<sup>a</sup>.)]

1. **Huissiere**, *adj. f.* (Voir le précédent) : « Trois galées *huissieres* esquelles il menoiert 120 chevaux. » (Hist. de Boucicaut, p. 124.)

2. **Huissiere**, *s. f.* Portière. (Nicol.)

Une simple *huissiere* ou clergesse  
Aujourd'uy se presumea  
Autant ou plus qu'une duchesse. (Copillaert, p. 26.)

**Huistre**, *s.* Huître. (Voir OISTRE.) [« Faul-il endurer ce sanglot Ainsi comme *huistres* de Quanealle. » (Myst. du siege d'Orléans, p. 663.)]

Expressions :

1° « *Huistre* ecaille, » un sot. (Oudin.)

2° « Les *huîtres* d'une poule. » (Cotgrave.) — C'est ce que nous appelons « les sot l'y laisse. » (Oudin.)

**Huit**. [Nom de nombre : « Arbrissiaus i avoit, ne sai où sepl ou huit. » (Berte, c. 36.) Voir UTT.]

**Huitante**. [Quatre-vingts, comme octante (V. Monet, Oudin, Cotgrave.) — « Donné à Paris le vingts unisme jour de janvier, l'an mil trois cent *huitante* deux. » (Instruction sur les aides.)]

**Huitavé**. Espacé par huitaine : « Le seigneur haut justicier, qui a droil d'avoir et prendre espaves, prend celles qui adviennent en sa justice et seigneurie et les garde par quarante jours et durant le dit temps de quarante jours doit faire crier par trois ediels *huitave*; les dits espaves. » Cout. du comté de Bourgogne, Cout. Gén. t. I, p. 865.)

**Huitene**. [Huit jours : « Il doit pour toutes ces choses, chascun an, six deniers de coutume au

roy, à poier quatre deniers aux *huitenes* de la foire Saint Denis. » (Liv. des Mét. 34.)]

**Huitieme**. Imposition qui se lève sur le vin et autres breuvages : « *Huitieme* c'est une aide appartenant au roy et qui se prend sur le vin, sidres et autres breuvages vendus en détail par les laverniers, hôteliers ou autres : et pour iceluy est dû par le vendeur le huitieme denier du prix. » Laurière.)

**Huitieve**. [Octave, espace de huit jours : « L'an de grace mil trois cent un, le lundi après les *huitieves* de la Chandeleur. » D. C. t. III, 694<sup>a</sup>, an. 1271.] — « *Huitives* de Pasques, » octave de Pâques. Ord. I, p. 544.)

**Hulepias, Hullepes, Hullepiaux**. Semble être le diminutif de Philippe, comme Philpott. Dans un titre de Nivelles en Flandres, 1309, on lit : « Soldiers d'Enghien c'on dist *Hulepias*, sire de Senelle. » Beaumanoir, page 418. — Le roy d'Angleterre, parlant du jeune roy Philippe-Auguste, l'appelle *hullepes* et *hullepiaur*. (Mouskes, p. 509.)

**Humain**, *adj.* Qui appartient à la nature de l'homme. [« De son gré le suffri Deus pour l'umain peschie. » (Th. de Cant. 46.) — « Che sont *humaines* passions, Quant la matiere est corrompue, Ki del cors d'omme est dissolue. » (Gui de Cambrai, p. 26.) — « Si est que pour le sang *humain* Eviter et garder d'espandre. » (Myst. du siege d'Orléans, 737.) — « Ces mots leze-majesté s'entendoit seulement de la majesté *humaine* et non divine, de laquelle on ne se parloit. » Cout. d'Auxerre, C. G. I, p. 225.)]

**Humainement**. [Doucement, dans Amyot, Pyrrhus, 77.]

**Humanité**. [1° Nature humaine : « (Jésus) nel (égal) al pere sulune la divinitet, maindre del pere sulune la *humanité*. » Lib. psalmor. 258.) — 2° Parties sexuelles : « Aucuns d'eulz (des moines de S. Leu) avalerent leurs braies et monstrent leur derriere et toute *l'humanité* que il portoiert aus hommes et fames qui là estoient, en disant en leur langage : par le cap de Dieu, ey prandrés vostre Salvadour le jour de Pasques, et non ailleurs. » (J. 120, p. 274, an. 1382.) — « Jestoye... tout nud et bien honteux; le mieux que pouvoye, de mes mains je convoye mon *humanité*. » (Carlieny, Voyage du Chevalier errant, fol. 87, R.) — 3° Douceur : « Les habitans de Calais ayant esté forcés par les Anglois après une très vigoureuse resistance, ils se retirèrent anprès du roy de France qui les receut moult agreablement et leur fist faire moult de *humanités*. » (Chron. de S. Ben. H, f. 221.) — 4° Vie : « Comme plusieurs defuns, ou temps que il avoient *humanité*, meuz de devotion... eussent laissé à l'eglise de Sainte Ourrice de Bains. » (J. 71, p. 381, an. 1340.)]

**Humble, Humele, Humle**. [Humble, en bonne et mauvaise part : « Si doit estre li prestres *humetes*, benignes, larges. » (Serm. de Maurice de Sully, aux Mém. de l'Ac. des Inscri. XVII, 722.)]

— « Tous ceux qui sont blandisseurs, *humbles*, et « serviables et veulent à chescun plere, ils sont bla- « teurs. » Oresm. Eth. 124.]

E dame Gentix *humbles*  
Quers et dols et pieus  
Merch por dé.

[Poës. av. 1300, II, p. 865.]

[Dans Roland (v. 1163) il est employé adverbial- « ment : « Vers Sarrazins regarde fierement E vers « François *humbletes* et doucement. »]

**Humblement, Humblement.** [Avec affabi- « lité : « Dunc respondi li bers *humblement* à cel « vie. » (Th. de Cant. 36.) — « Li contes de Blainaut « rechut ces signeurs d'Engleterre, l'un après « l'autre moult *humblement*. » (Froiss. II, 354.)]

**Humectacion.** [« Oignemens, *humectacions*. » (De Monderville, f. 96.)]

**Humecte.** [Jeu de cartes : « Commencerent les « aneuns à jouer pour le vin aux cartes, à un jeu « appellé la *humecte*. » (Jl. 198, p. 317, an. 1461.)]

**Humeliance, Humiliation.** [Humiliation. (Chr. des ducs de Norm.)]

**Humelier, Humilier.** [1° Abaisser : « De « grant outrage faire nus hom ne moulepie, Ains « se monte et essance qui son cuer *humelie*. » (Sax. XXXII.) — 2° S'incliner, faire une révérence. Le duc de Bretagne, dans le dessein de faire assas- « siner le comtable de Clisson, va le voir comme il « étoit à table avec plusieurs barons de Bretagne « à qui il donnoit à diner : « Quand il fut entré en « l'hostel du comestable et qu'on dit : « veez cy mon- « seigneur le duc, » tous se leverent et le recueill- « rent doucement : ainsi qu'on doit recueillir son « seigneur. Il s'accompaigna el *humilia* grande- « ment envers eux. » (Froiss., III, 195.) — 3° Con- « descendre : « Toutes fois à le pryere du conte de « Blainnau li rois s'*umelia* et donna et accorda « trieves. » Froiss., II, 308.]

**Humilité, Humilité.** [1° Soumission : « Co « seneliet pais e *humilitet*. » (Rol. v. 73.) — « En « grant *humilité* devez à curt aler, Que nuls ne « vus en puisse reprendre ne blasier. » (Thom. de Cantorb. 36. — 2° Bonté, clémence : « Lequel les « receut volontiers et quitta et remit à ceux de « Bayonne, de sa grace et *humilité*, vingt mille « escus d'or, des quarante mille qu'ils lui devoient « payer. » (Hist. de Charles VII, p. 467.) — « Adonc « fisi grant *humelité* la noble roine d'Engleterre. » (Froiss., I, V, 215.) — De là, « regard d'*umilité*, » pour regard de gracieuseté :

S'un seul regard d'*umelité* flouiri  
De ses doux iex en trespassant avoie. [Poës. av. 1300.]

3° Familiarité :

Teuir doit son auctorité  
Tout prince et juge à ses servens  
Sanz monstrier trop d'*umilité*. [Desch. f. 336 b.]

4° Inclination, révérence. M. de Biron parlant de son entrée à Bruxelles, en 1598 : « Tout le peuple « estoit par la rue ou nous passâmes et toutes les « dames aux fenestres, il ne nous manquoit que des « chevaux frais pour faire feu sur le pavé, nous les

« payames d'*humilité*, car elles n'avoient point de « masque. » (Mém. de Bellevue et de Sillery, page 432.)

**Humier.** [« Ceus (les œufs) relint Rossel à son « oes Trestoz, que nul n'en i lessa, L'un après l'au- « tre les *huma*. » (Ren. v. 23392.) — « Il semble la « langue li arde. Et moult pileusement esgarde « Tybert qui le let *hume* et boit. » (Id. 2763.)]

**1. Humier.** [1° Humidité : « Li semere a appa- « rillie Autre semence K'il sema, Mais deseure « pierre le jeta ; Quant sa rachine dut conquerre, « Si cor failli *humiers* et terre. » (Gui de Cambrai, Barl. et Josaphat, page 34.) — 2° Potion : « Lequel « medecin ordonna en la boutique d'un apociaire « d'icellui lieu de Pezenas plusieurs beuvraiges... « ou *humiers*. » (Jl. 200, p. 64, an. 1467.)]

**2. Humier.** Qui hume : « Se tu deviens povre « de corps et de biens, et tu as esté homme de « court, chacun dira : Vela le mengeur de soupe et « le *humier* de brorets de court. » (Le Jouv. f. 16.)

**Humiere.** Usufruit : « Quant les biens sont « tenus en usufruit, *humieres* ou en viage. » (C. G. II, p. 865.) — « Biens d'*humieres* ou usufruc- « tuaires. » (Ibid. page 864.) — « *Humieres* et usu- « fruit. » (Ibid. p. 867.) — « *Humiere* mis en oppo- « sition avec propriété. » (Ibid. p. 865.)

**Hune.** [1° Câble : « Nus cordier ne puel ne ne « doit faire chaable de quelque maniere qu'il soit, « ne *hunes*, c'est à savoir cordes par lesquelles les « valtes et li cheval traient les nefz contremont les « iaucs. » (Liv. des Mét. 42.) — « Requisivit ut sibi « venderet unum, gallice chable, aliter *hune*, ad « irahendum naves ascendendo per aquam. » (Jl. 82, p. 123, an. 1353.) — 2° Plate-forme au som- « met d'un mât : « La (sur le môle à Gènes) vit « Louis XII les matelots monter les pieds amont du « bas des navires jusque dedans les *hunes*, et des- « cendre la teste contre bas jusques au fond des « navires. » (J. d'Auton, Chron. IV, 49.)

**Huon.** [Pan d'un vêtement : « L'avoient tant « trainé et batu et feru d'orbes coulx, et li avoient « tors le bras et les jambes, et pris et saché par les « *huons*. » (Jl. 66, p. 1380, an. 1331.)]

**Hupe.** [1° Hupe, oiseau : « *Hupe* est uns « oisians qui a sor son chief une creste. » (Brun. Latini, Trés. p. 216.)]

Un oisel de douce nature

Qui *hupe* a nom en no langage. [Desch. f. 535 a.]

2° Touffe de plumes : « *Hupe* est une touffe de « plumes levées qu'une espèce de coqs porte sus la « teste. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 37.)

**Huppé.** [Considérable (voir *Hotre*) : « Le trait « des galées de bombardes (et de virelons qui aba- « toient à las les plus *huppés*. » (Bouciqu. II, ch. 22.) — « Gymnaste... à grands coups chargée sus les « plus *huppés*. » (Bab. I, p. 229.)]

**Huque.** Manteau de femme, transformé au « XIV<sup>e</sup> s. en une courte casaque à l'usage des hommes, « sans manches, ceinture ni boutons. Juvénal des

Ursins raconte qu'en 1413, après la déroute du parti Cabochien, il fut fait au peuple de Paris une distribution de *hugues* violettes sur lesquelles était cousue une grande croix blanche avec la devise : « Le droit chemin. » Voir *Harcocq* : « Le suppliant » print une *hugue* noire qui estoit à son dit maître. » (J.J. 158, p. 382, an. 1404.)

**Hurcoite.** [Coiffe (?)] — « Lequel Bosquet prist icellui Jehannin par la *hurcoite* de son auberjon » et de sa houppeflande. » (J.J. 171, page 251, an. 1418.)

**Hure.** [1<sup>o</sup> Poil qui couvre la tête : « Enz el chief » de l'espée grant colp li vait duner, si que de la « curune le capel enporta. E la *hure* abati e grandement entama. » (Thom. de Cant. 150.) — 2<sup>o</sup> Tête d'homme : « Li s'eslaises, prend le maufé (le diable) ; » Parmi la *hure* amont l'a pris. » (Partonop. f. 166.) — 3<sup>o</sup> Tête d'animal : « Mes moult il braist et se desement li chahuan o sa grant *hure*. » (Rose, v. 5999.) — « Groin et cheveux com *hure* de sanglier. » (Desch. Poës. f. 220.)

*Hure* de leu, dens de serpent vous nomme.  
Eust. Desch. MS. fol. 211, col. 3.

4<sup>o</sup> Chevelure : « Grosse *hure* et perruque de cheveux. » (Favin, Théat. d'honneur, t. I, p. 600.) — [5<sup>o</sup> Signe de moquerie : « Lequel Bernart faisoit la *hure* audit Pauquant par maniere de derision. » (J.J. 163, p. 243, an. 1408.)

**Huré.** [1<sup>o</sup> Hérisé : « *Hurés* ont les testes et « barbes et greuous. » (Li Rom. d'Alexandre, p. 337, v. 21.)] — « Il estoit bossu et contrefait et si avoit « la teste *hurée* et entremeslée de chevelx che-  
« nuz. » (Percef. IV, f. 8 d.) — 2<sup>o</sup> Houspillé :

Ainz que Gaudins resoit montez  
Est moult feruz et moult *huré*. (Part. f. 154 c.)

3<sup>o</sup> Contrefait : « El bossu et *huré* et contrefait. » (Perceforest, t. I, f. 78 b.)

**Hurée.** [Revers d'un chemin creux : « Si estoit « la *hurée* trop roiste pour sallir son coursier. » (Froissart, t. V, 299.)]

**Hureltau.** Cri de charretier :

A propos un chartier sans fouet  
Qui ne dit dia ne *hureltau*. (R. Colledge, p. 82.)

**Hurepé.** [Hérisé : « Et fu moult *hurepés* et « ot moult longue barbe. » (D. C. III, 699 b.)]

**Hurepois.** 1<sup>o</sup> Qui est du Hurepois : « Le pais « de *Hurepois* pourroit avoir pris son nom de ce « que les habitants portoyent leurs cheveux droits « et herissez comme poil de sanglier. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 36.)

Princes ces .iiii. *hurepois*  
Cercheront d'un costé et d'autre  
Mainte venoison sanz gras pois. (Borel.)

2<sup>o</sup> Terme d'injure : « A Paris quand l'on veut dire « qu'une façon de faire n'est gueres civile on use « de ces mots, c'est du pais ou quartier de *Hure-  
« pois*, ce que d'autres disent cela sent son ecolier « latin. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 35.) — Il faut remarquer que le quartier de l'Université étoit

regardé comme du pays de *Hurepois*. (Voy. Valois, Notice, p. 326 b.)

**Hurie.** [Voir *Hurme*. Cri de haro : « Iceelui Pon-  
« chary mena grans cris et *huries*, ausquelles sur-  
« vindrent. » (J.J. 194, p. 251, an. 1467.)]

**Hurlée.** Action de hurler.

**Hurlement.** [« Je n'entendy que les voix « très hydeuses Et *hurlements* de bestes dangereu-  
« ses. » (Marot, t. II, p. 6.)]

**Hurler.** [« Ils *hurient* comme chiens leurs bar-  
« bares chansons. » (Du Bellay, VI, 35 b.)] — « Le « hennir des chevaux, groiguer des pourceaux, « beesler des moutons, le mioller des petits chats, « clabander des mastins, japper des petits chiens, « *heurler* des loups. » (Pasq. Rech. p. 671.)

**Hurlerie.** Hurlement : « Remplir l'air de ses « crieries de ses bruyantes *hurleries*. » (Dial. de Tahureau, p. 168.)

**Huron.** [1<sup>o</sup> Nom donné aux Jacques révoltés : « Comme Aliames de Maresquiel fust detenus pri-  
« sonniers pour le souppechon de avoir esté en « l'ost et bataille des *hurons* nommez Jacques bons « hommes, à l'encontre des nobles. » (J.J. 89, p. 377, an. 1360.) — 2<sup>o</sup> Terme d'injure, de mépris : « Comme les habitants de Villers en Vermandois « fuioient parmi la dile ville, ... un appellé Jehannin « Corbet dist publiquement : ces *hurons* de ceste « ville ont-il paour? » (J.J. 117, p. 247, an. 1380.) — « Estienne Corrade dist au suppliant pour le « courrouce et promouvoir à noise plusieurs injures « en l'appellant par plusieurs fois villain *huron*. » (J.J. 195, p. 1555, an. 1476.)]

**Hurque.** [Hourque, sorte de navire : « Et adonc « le roy d'Angleterre issit de sa *hurque* et se logea « en son chastel. » (Monstrelet, t. I, ch. 242.)]

**Hurt.** Voir *Heurt*.

**Hurtage.** [Droit d'ancrage : « Rem le droit « d'*hurtage* pour les navires et vaisseaux qui ter-  
« rissent, et mouillent à l'enere, affermé 100 l. » (Cart. de Jumièges, an. 1642, dans D. C. 733 c.)]

**Hurte (se blesser quelque).** Se blesser quelque part : « Bien te *blesseras quelque hurte*, « dont tu languiras toute la vie entre les mains des « barbiers; mais si tu veulx, je te tueray ici tout « franc, en sorte que tu n'en sentiras rien et m'en « croy : car j'en ai bien tué d'autres qui s'en sont « bien trouvez. » (Rab. II, p. 142.)

**Hurtebillier.** Houspiller. (Voy. Borel, au mot *Hourtebillier*.) — [On trouve aussi *hurtebillier* : « Colard Milon et Jehançon Colard se *hurtepille-  
« rent* eulz deux, tellement qu'ilz cheirent touz « deux à terre. » (J.J. 170, p. 227, an. 1418.)]

**Hurtée.** [Coup : « Et si li donna tel *hurtée* Des « deus eles par mi la face, qu'il cai as dens sur la « place. » (Roi Guillaume, p. 74.)]

**Hurteis, Hurtis.** [Succession de heurts, de coups; mêlée : « La eut de premiere venue grant « *hurteis* et lancées. » (Froissart, V, 293.) — « Les

« supplians commencerent à aler au lieu où ledit  
« descort avoit esté, ... et y ot des *hurtéis* et bouleis  
« d'une partie et d'autre grant quantité. » (Jl. 92,  
page 321, an. 1363) — « Iceelui Bourgois frappa à  
« l'uyx de l'ostel, ... et advint que quant Jehannin  
« de Ulaelles oy ledit *hurtis*. » (Jl. 166, page 367,  
an. 1412.) — « Lors gelerent en l'acier les paroles  
« et cris des hommes et femmes, les chaplis des  
« masses, les *hurtis* des harnois, des bandes, les  
« hantissemens des chevaux. » (Rab. IV, p. 235.)

**Hurter.** 1° Frapper : « Celle part est alée, s'a à  
« l'huisset *hurté*. » (Berte, c. XLV.) — 2° Se heur-  
ter : « A un grant arbre s'est *hurtez*, Arere chet  
« tut reversez. » (Lai del desiré.) — 3° Battre : « Li  
« flois la *hurteut* et debatent, Et tous jors à li se  
« combatent. » (La Rose, 594.) — 4° Donner un  
coup : « Tel cop il *hurte* del fust qui gros estoit. »  
(Guill. au Court Nez.) — 5° Charger : « Les deus  
« batailles firent du champ tourner Et sur la tierce  
« par estevoir *hurter*. » (Garin le Loher. I, 26.)

**Hurtibilis.** Combat, guerre : « S'en ala mettre  
« en bataille cont'e le seigneur de Chasteauguyon,  
« et y eut grant *hurtibilis* à la dite rencontre et de  
« costé et d'autre y mourut de gens de façon  
« quatorze ou quinze ceus combattans. » (Chron.  
scandal, de Louis XI, p. 283.)

**Hurtouoir.** [Parlie d'une charrette : « Un  
« essoul de char et un *hurtouoir* de char. » Jl. 107,  
p. 12, an. 1375.)

**Hustin, Hutin.** 1° Surnom de Louis X, roy de  
France, parce que, dans son enfance, il étoit mutin  
et querelleur. Ce fut encore le surnom de Pierre  
d'Amont, vraisemblablement pour la même raison.  
— 2° Dispute, querelle, tumulte : [« En escriant et  
« demenant grant *hustin*. » (Froissart, t. V, 401.)  
— « Li serjant les alerent querre en la bataille, où  
« li *hustins* estoit grans d'ans et des Thrs. » (Joinv.  
§ 231.)] — 3° Combat, mêlée : [« Si se commença  
« li *hustins* et l'estekis de toutes pars. » (Froissart,  
t. V, p. 300.)]

La commença la premiere mestée  
La finira le *hutin*. (Besch. f. 45 v.)

4° Tracas, persécution, tourment :

Les grands périls de femme prendre  
La douleur qui en puet descendre  
La briefté de l'age et la fin  
Et du menage le *hutin*. (Besch. f. 538 v.)

Expressions :

1° « Meneurs de *hustins*. » (Villon, p. 90.)

2° « Se mettre en ordonnance de *hutin*, » se met-  
tre en ordre de bataille. Parlant d'un corps de trou-  
pes qui passoit par Liège et que les habitants insultè-  
rent mal à propos : « S'en allerent tout droit an  
« marché, là où ils se recueillerent et mirent en  
« ordonnance de *hutin* contre ceux de la ville. »  
(Monstrelet, V, f. 125.)

3° Quiert *hutin* il trouve à qui combattre.  
Molinet, page 139.

**Hustiner, Hutiner.** 1° Chercher querelle :  
« *Hutiner* pour noiser ou quereller. » (Pasquier,  
Rech. liv. VIII, p. 726.) — 2° Secouer, tirailler :

« Quand il trouvoit aucun de grant deffense, il  
« gelloit son escu sur son dos et l'empoignoit au  
« bras parmi le corps et tant le *hustinoit* qu'il le  
« mettoit hors de sa selle. » (Percefor. V, fol. 10 b.)  
— 3° Tourmenter :

Je scai bien comment mon temps use  
On me debat on me refuse  
On me *hustine*. (Froissart, p. 117 v.)

**Hustiner.** [Querelleur : « Jehan, dit Yvanne,  
« risseur, brigueur, *hustineur*, mal et outrageux  
« parleur. » (Jl. 95, p. 25, an. 1363.) — « Lequel  
« de la Place, qui estoit *hustineur* et merveilleux. »  
(Jl. 167, p. 343, an. 1413.)]

**Hustiner.** [Batailler : « Il s'avalèrent pour  
« venir *hustiner* devant saint Omer. » (Froissart,  
t. III, 297.)]

**Hutelette.** [Petite hutte : « Pour faire *hutelet*-  
« les pour euls mauchier. » (Froiss. II, 152.)]

**Huterie, s.** Dispute, débat, contestation : « Je  
« ne prelen ne plaid ne *huterie*. » (Cl. Marot, p. 201.)  
— Par ce mot *huterie*, Villon semble désigner le  
parquet d'un tribunal de justice « où se tenoient  
« les avocats, les gens de la tourbe, et les plai-  
« deurs, tous designez par les mots de *bas assis*  
« mis en opposition avec les *haut assis* qu'on a vus  
« ci dessus pour les juges. »

Et frappez en la *huterie*  
Sur les beaux sires bas assis. (Villon, p. 111.)

**Hutinet, s.** Petit maillet de tonnelier : « Louis X  
« roi de France fut appelé le Hutin, parce que  
« dans son enfance il étoit mutin et querelleur ; et  
« ce nom selon Mezeray lui fut donné par allusion  
« au plus petit maillet des tonneliers appelé *huti-  
« net*, mais qui fait le plus de bruit. » (Gerard de  
« Nevers, 1<sup>er</sup> part. p. 104.)

**Hutrée.** [Cheville : « Caville de ferro in biga,  
« gall. *hutrées*. » (Gloss. lat. 4120.)]

**Hutte.** [« Venir de la maison aux *hutes*. »  
(Colgrave.)]

**Hutter, v.** Se loger, se pourvoir de loge, de  
hutte : « Monsieur de Parabere qui vint le soir sou-  
« per avec vous sur le haut de votre colline ou  
« vous étiez fort commodément *hutté*. » (Mém. de  
Sully, II, p. 242.)

**Huve.** [Voilette empesée qui entourait la tête  
des femmes et retombait autour du cou, en plus  
gracieux. C'est encore la coiffure des paysannes aux  
environs de Lorient (Morbihan) : « Une *huve* de  
« soye. » (Jl. 138, p. 133, an. 1389.)]

**Huvel.** [Petite huve : « Le suppliant fery laditte  
« femme un ou deux cops parmi le visage, dont le  
« *huvel* de sa teste chey à terre. » (Jl. 131, p. 93,  
an. 1387.) — « Lesquels se prinrent à icelle Margue  
« et li trerent par force sa coiffe ou *huvel*, que  
« elle avoit sur sa teste, hors de son chief. »  
(Jl. 141, p. 178, an. 1391.)]

**Huvelte.** [Armet : « Et estoient armés la gri-  
« gnour partie de mailles, de *huveltes*, de capiaux  
« de fier, d'aunquetons et de gans de balcine. »

(Froiss., X, 158.) — « Jehan Gomont escuyer por-  
« toit sa *huveste* en sa main. » (Jl. 105, page 372,  
an. 1374.)]

**Huvrelas, Huvrelau.** [Aurent : « Pluseurs  
« jeunes gens venus pour veoir le jeu d'arbaleste  
« se mistrent au dessoubz d'un *huvrelas* ou auvant,  
« lieu et place ordonnée pour veoir le jeu seure-  
« ment. » (Jl. 166, p. 288, an. 1312.) — « Item nus  
« ne puet... faire *huvrelaus*, ne autre ouvrage  
« seur froc de vile. » (Cart. noir de Corbie, f. 11<sup>b</sup>.)]

**Huydart.** [Vanne d'un moulin : « Tout le droit  
« l'acion, saisine... ou moulin et pertuis qui sont  
« dessous Chaumont sur Vone... soit en vannes,  
« en *huydart*, en pescherie. » (Jl. 70, page 205,  
an. 1336.)]

**Huyho.** [Mari trompé : « Laquelle baïsselette  
« dist audit varlet Hanuyer, tu n'oserois dire à ce  
« compaignon là... *huyho*, qui est à dire en fran-  
« çois ceux ; lequel dist que si le feroit bien : et  
« tantost dist ledit Hennuyer andi Robin : *huyho*.  
« *huyho*. » (Jl. 152, p. 195, an. 1397.)]

**Huytreux, adj.** Qui participe de la nature des  
huîtres, qui est composé d'huîtres. Parlant des  
perles :

Puis nagent ces troupes *huytreuses*  
Dessous les campagnes vitreuses. (R. Belleau, I, p. 29.)

**Hyacinthe**, s. Pierre précieuse. (Carthey, V.  
Voy. du Chev. errant, f. 156<sup>b</sup>.)

**Hyene**, s. Dans Colgrave, c'est l'Écarlate,  
chêne vert, graine rougeâtre (*coecus*.)

**Hyne.** [Cavale, jument : « Il ont chevaux cou-  
« rans et grans *hyne*s brehaingnes. » (Poém. d'Alex.  
dans D. C. III, 670<sup>b</sup>.)]

**Hynerie.** [Haras : « Pour grant mortalité de  
« leurs bestes blanches et de toute la *hynerie* de  
« leurs jumeuz et de leurs poulains. » (Jl. 70,  
p. 280, an. 1334.)]

**Hypocoudriller**, v. Peut-être énerver ou ren-  
dre obscur : « Ils ont subtilisé, effressuré et *hypo-*  
« *coudrillé* la jurisprudence. » (Moyen de parvenir,  
p. 120-121.)

**Hypocriser.** Faire l'hypocrite. (Colgrave.) —  
Tous les philosophes anciens furent hommes, con-  
séquentement « attempans, ou pour mieux dire  
« *hypocrisans* et desguisans leurs passions selon  
« qu'ils estoient plus discrets. » (Pasquier, Rech.  
page 836.)

**Hypocrisie**, s. 1<sup>re</sup> Vice qui consiste à simuler  
une vertu qu'on ne possède pas. Parlant du livre  
hérétique de l'évêque Félix :

Quant cil livre fu tous escrits,  
Par la contrée l'ont senéé  
Contre cou que Dieux ot amé  
Sont enraciné yrosie  
Contrefoit et *ypocrisie*. (Mouskes, p. 85.)

2<sup>e</sup> Déguisement : « D'autant que ledit heraut  
« d'armes sous ombre d'apporter la seurelé du  
« dit camp pourroit pour diverir et eslongner  
« l'affaire, user de quelques liseions, simulations  
« et *ypocrisie*. » (Gage de Bataille de Fr. 1<sup>re</sup> et de  
Charles V, fol. 77, R<sup>o</sup>.)

Proverbe : « *Ypocrisie* en guerre est dange-  
« reuse. » (J. Marot, p. 99.)

**Hypocrite.** [« Une ymage ot emprès escrite  
« Qui sembloit bien estre *ypocrite* ; Papelardie est  
« apelée. » (Rose, v. 408.)]

**Hypocritement.** En hypocrite. (Colgr.)

**Hypothèque.** [« Les mineurs et les femmes  
« ont *hypothèque* faisible et privilégiée sur les  
« biens de leurs tuteurs et maris, du jour de la  
« tutelle et du contrat de mariage. » (Loysel, 497.)]

**Hypothéquer.** [« Je n'aime pas que ma  
« volonté demeure *hypothéquée* par tiltre de grati-  
« tude. » (Mont, IV, 94.)]

## I

## IAU

1. **I.** [« Après vous contrai de l'i ; N'i a meillor  
« lettre de li ; Plus est au mont li delis cors, Que  
« de l'i n'est petis li cors. » Senefiance de l'A B C,  
Jubinal, II, 278.]

2. **I.** [Adverbe de lieu : « Soleil n'i luist... Pluie  
« n'i chet. » (Rol. 980, 981.)]

**Iaue.** [Eau, dans Renart, v. 1090 : « De la benite  
« *iaue*. » (Froiss. IV, 271.)]

**Iaulz.** Yeux : « Si li braist les *iaulz* de la teste. »

## IAW

Villehard, p. 27.] — [On lit *iaus*, dans  
v. 505, 598.]

**Iaume.** [Heaume : « Puis lace *Iaue* renari;

« fait à Senlis. » (Garin.) me qui fut

**Ians.** [Forme variée de eux, cor  
pour ceux.] me *chiaus* est

**Iawe.** [Eau, dans Froiss., V, ]

**Iaweus.** [Marécageux : « F

« marche, un país *iaweus*. »

263.]  
A s'en ala en Dane-  
Mén. de Rains, § 428.]

**Iceil.** [Pronom et adj. démonstratif, fait sur le latin *ecce illum*. C'est le cas régime de *icel* : « Puis » *icel* jur. » (Rol. v. 661.) — « A *iceil* mot. » (Id. v. 2458.) Le féminin était *icele* :]

Je vos aim tant come ma vie  
 Il ne soz ciel *icele* rien  
 Que ne feisse à vostre bien. (Fabl. de S. G. f. 14.)

**Iceilui.** Du latin *ecce illi laice*. Se rencontre dans Froissart.]

**Icest.** Du latin *ecce istum*. Cas régime de *icist* : « A *icest* mot uit François escriet. » (Rol. v. 1180) — Le féminin est *iceste* : « Après *iceste*, » altre avisiun sunjat. » (Id. v. 725.)

**Iceez.** [Reg. plur. masc. de *icest* (*ecce istos*) : « A *iceez* moz. » (Roland, v. 990.)]

**Ici.** [Adv. de lieu (*ecce ibi*) : « E. reis, amis que » *vus ici* nen estes. » (Rol. v. 1697.) — Remarquez la locution : « Tul conquerral *d'ici* qu'en Orient. » (Rol. v. 401.)]

**Ieil.** Cas sujet du latin *ecce ille* : « *Ieil* ert frere » *al rei Marsilium*. » (Rol. v. 880.) — « *Ieil* traiteur » dont je vous cont espandirent ces nouvelles par » le pais. » (Mén. de Reims, § 317.)

**Ieist.** [Cas sujet de *ecce iste* : « *Ieist* reis. » (Roland, v. 3343.)]

**Ieo.** [Pron. rég. sing. neutre, du latin *ecce hoc* : « *Ieo* *vus* mandet reis Marsilies. » (Rol. v. 125.)]

**Ieonomique.** [adj. Qui concerne la famille, parlant des affaires : « Cellui est dit avoir charge » monostique qui a gouvernement de soy seul, et » *Ieonomique* est celui qui a regard à soy et à sa » famille. » (Le Jouvenceel, f. 34.)]

**Idée.** [« Et lor promet, en ses *idées*, des oeuvres » qu'il auront ovrées, Sauvement ou dampnacion. » (Rose, v. 17685.)]

**Identité.** [« La *identité* ou unité que il ont à » leur parents, les fait estre ensemble come uns » meisme. » (Oresm. Eth. 251.)]

**Ides.** [Division du mois Romain : « Li treizis- » mes u li quinzismes jors du mois est apelés *ydes*, » et tout li jor qui sont des nones jusques as *ydes* » sont denomé des *ydes*. » (Comput, f. 2, xiv<sup>e</sup> s.)]

**Idiot.** [Ydiot. Dépourvu d'intelligence : « *Ydiot* » et non advenable en gouvernement du royaume. » (Chr. de S. Denis, II, f. 60.) — « Le moine qui lous » est soz et *ydiotes*. » (G. de Coinsi, du Gierge.)]

**Idoine.** [P<sup>e</sup> Apte, propre à (latin *idoneus*) : « Messagers sages et avisés et bien *idoines* et fail- » liés de faire ce message. » (Froissart, II, 40.) — 2<sup>e</sup> Qui a de la vertu, en parlant de reliques. On a dit de Charles VII et de ses officiers à la prise de Bordeaux :

Et la Archevesque et chanoines  
 Leur vindrent donner l'eau<sup>e</sup> benyete  
 En portant reliques *idoines*. (V. de Charles VII, II, 125.)

**Idoineté.** [Aptitude : « Lesdits abbé, religieux » et convent fussent tenus apporter et présenter » cautions... de la suffisance et *idoineté* des des- » sus dis présentez. » 1543, Usage de l'Abbaye de

Ferrières.) (L. C. de D.) — « Leur science monstre » assez leur *ydoineté*. » (Histoire de la Toison d'Or, folio 167.)]

**Idolastre.** [« Dieus hail avers /avars les vilai- » nastes Et les dampne comme *idolastres*. » (Rose, v. 5268.)]

**Idolastre, v.** Adorer, au propre et au figuré :

Folles amors font les gens bestes,  
 Salmon en *idolastria*,  
 Sanson en perdit ses lunettes. (Villon, p. 35.)

Or et argent sont Dieux en terre...  
 Chascun les quiert, baise et acole  
 En *ydolastrant*. (Besch. f. 433 c.)

**Idolatrie.** [« Idolatrie vault autant comme » mescreance, C'est cil qui en avoir mel toute sa » creance, Qui tant le croit et aime qu'ailleurs n'a » sa beance. » (J. de Meung, Test. 1717.)]

**Idole.** [La forme la plus ancienne est *idle*, écrit *ydele*, dans la chanson de Roland :

Comparer puis assez a n. *ybles*  
 Homme et femme qui ont entendement :  
 S'ils n'ont amour ils ont pensées folles. (Besch. f. 164 a.)

Expression :

« *Idoles* parlantes, » maistrisses parlant d'amour. (Des Acc. Bigarr. p. 106.)

**Idonité.** [Aptitude : « L'*idonité* dudit sup- » pliant attestée par les dits prevosts, jurez et » consaux. » (Const. Gén. II, 937.)]

**Idropisie.** [« Un des convers as monies, ne le » m'unt pas nommé, Out mult esté grevé de grant » enferméle E out d'*idropisie* le ventre mult » enflé. » (Th. de Cant. 94.)]

**Idune.** [Alors : « *Idune* plurerent. » (Roland, v. 3870.)]

**Helme.** [Heaume : « Ses escluz qui bien est » claucs Ne fust il mie mieulx froés Ne ses *helmes* » mieulx detrenchiés. » (Rob. le Diable, dans D. C., sous *Helmus*)]

**Ieque.** [Cavale : « En parlant desdites jumens » ou *ieques*. » (II, 139, p. 163, an. 1308.)]

**Ier.** [Hier, dans Roland, v. 2701.]

**Ierent, iert.** [Formes du futur, dans Roland, v. 3286 et 317.]

**Ierloge.** [Horloge : « Ki velt faire le maizon » d'une *ierloge* vesent ci une que jo vi une fois. » (Laborde, Enaux, 44)]

**Iestre.** [Etre, origine : « Ke elle le meist en lieu » et en *iestre* ke il peust parler à madame » Jehanne. » (Flore et Jeanne, 20.)]

**Ievel.** [Egal : « Je vous feray aporter deus har- » nas lous *ievels*, otels les uns comme les autres. » (Froiss. IX, 336.)]

**If.** [Arbre : « En Sarraguce descendent suz un » *if*. » (Roland, v. 406.)]

**Ifernal.** [Infernal. (Aubri, v. 201.)]

**Igal.** [Egal, dans la Chron. des ducs de Norm.]

**Igance.** [Egalité. Ibid.]



**Igaument.** [Également : « Parler *igaument*. » (Cons. de Pierre de Fontl. ch. 32, art. 21, p. 146.)]

**Iglise.** [Eglise : « Coustume est quant l'an doit « faire la feste de la dédicacion d'une *iglise*, que « l'an cortine lan et aorne. » (Ms. S. Vict. Sermons du xiv<sup>e</sup> siècle.)]

**Iguare.** [Ignorant : « Prends le fruit des quatre « elemens souz une espee transmuable qui est « matiere tres notable Par philosophes desguisée « Et des *ignares* peu prisée. » (Nal. à l'alchim. 1064.)]

**Iguel.** [Rapide, dans la Chronique des ducs de Normandie et dans Renart, v. 893.]

**Ignorable.** Qui ignore : « *Ignorable* et desco- « gnissable des batailles de la mer. » (Chron. de Nangis, ms. an. 1283.)

**Ignoramment.** [Avec ignorance : « Tout ce « qui fu fet *ignoramment* doit estre rapelé, et doi- « vent comencier novel plaît. » (Beaum. t. XXXIX, p. 20.) — Dans Froissart, t. III, 239, il signifie avec une feinte ignorance.]

**Ignorance.** [Au singulier, signifie 1<sup>o</sup> Sottise : « Fur les petiz fist la restriction, Qui monte à pou ; « vez ci large *ignorance*. » (Besch. *Adm. de l'hôtel du prince*.) — 2<sup>o</sup> Négligence. (Froiss. t. III, 466.) — 3<sup>o</sup> Acte d'étourderie, au pluriel : « Les mesfaiz de la « meie juvéne e mes *ignorances* ne remembrer. » (Lib. psalmer. 29.) — « En lui remonstrant les « *ignorances* et mesusances, dont il estoit accusé. » (Froiss. XIV, 201.)]

**Ignorant.** [« Celle multitude *ignorant* et rude. » (Bercheure, f. 13.)]

**Ignorer.** [1<sup>o</sup> Faire semblant de ne pas savoir : « *El ignorant* que il n'en savoit rien. » (Froiss. t. II, p. 75.) — « Li rois d'Engleterre et ses consaus « *ignoroient* de toutes ces choses. » (Id.) — 2<sup>o</sup> Négliger : « L'ordonnance qui prise estoit, li doi roi ne « vodrent pas *ignorer*. » (Id. III, 322.)]

**Ignoticien.** [Ignorance : « Mes pour ce que « plaît et riote et *ignoticien* des faits, de la verité « et de la saisine peussent nestre et estre eugen- « drez ou temps à venir. » (Jj. 69, p. 133, an. 1327.)]

**Il.** [1<sup>o</sup> Pron. pers. sujet, sing. masc. : « *Il* est mis « *ilz*. » (Roland, v. 3716.) — « Le commanderent « à Dieu, et *il* eux aussi. » (Joenville, page 105.) — [2<sup>o</sup> Pron. pers. sujet pl. masc. : « Einz que *il* moer- « gent, se vendrunt mult cher. » (Roland, 1690.) — « Chi commenche le 1<sup>er</sup> chap. de che liv. qui parole « de l'office as baillifs, quel *il* doivent estre. » (Beauman.) — [3<sup>o</sup> Pron. neutre, suj. sing. : « *Il* est « juget que nus les ocirum. » (Roland, v. 884.) — [4<sup>o</sup> Employé comme démonstratif, il signifie celui, cela.] Parlant de la recherche de ceux qui ont du sel en fraude et de leur punition : « *El* il dedens « huit jours. » (Ordonn. l. p. 607.) — [5<sup>o</sup> Au xiv<sup>e</sup> s., on a dit *il*, *ils* pour le féminin : « Les choses sem- « blent estre involontaires quand *ilz* sont faites par « violence ou quand *il* sont faites par ignorance. » (Oresme, Eth. 47.) — 6<sup>o</sup> *Il* se trouve quelquefois placé après le verbe avec un pronom interposé :

« Amors de moy *est vos* il pitié prise. » (Poët. av. 1300, II, p. 545.)

Expressions :

1<sup>o</sup> « *Il* est qu'ayant fait attention, » ayant fait attention. (Nouv. Coul. Gén. I, p. 165.)

2<sup>o</sup> « Que c'est *il* de vous, » vous lui ressemblez.

3<sup>o</sup> « *Il* soit que, » ainsi soit que. (Pesch. f. 413.)

4<sup>o</sup> « *Il* y en a, » il en est. (Rob. Est. Gr. fr. p. 9.)

— [Au xiv<sup>e</sup> siècle, pour les pronoms comme pour les noms, le cas régime prend la place du cas sujet et on dit *ils* pour *il* à la troisième personne du pluriel.]

**Illec, Hoco.** [Là : « Guenes *illoc* ne voulist « estre. » (Roland, v. 332.) — « Mult ot *illucc* grant « pitié du pueple. » (Villehard. § 67.) — « Que « Ginés vous *illice*, car levés sus. » (Aiol, v. 931.)]

**Illegalité.** [Désordre, violence : « Mal pourvoit « à la rigueur des loix, qui donne loy à *illegalité*. » (Chartier, l'Espérance, p. 353.)]

**Iliberalité.** Défaut de générosité : « Selon « Aristote, libéralité est une vertu qui fait du bien « par pence, le contraire de laquelle est *illibera- « lité*. » (Triomphe de la Noble Dame, f. 76.)

**Illicite.** [« Jouer à jeux *illicites*. » (Ménage, t. II, p. 3.)]

**Illider.** [Rompre, enfreindre : « Pour laquelle « clause et convenance *illider* et assorber. » (Jj. 200, p. 6, 481.)]

**Illier, s. Côté, flanc.** [On appelle encore *iles*, en anatomie, les parties latérales et inférieures du bas-ventre.]

Quant li dame a mal en sen chief,

Se li convient par grant meschief,

Mex Jesir ens en sen lit

Se li prendom pour sen delit

Li tastone sen destre *illier*

Nus ne s'en doit esmerveiller. (Poët. av. 1300, IV, 1339.)

[« Mais quant tenons par les *illiers* ces nouains, « ces convers, ces moines. » (Chron. des ducs de Norm. III, p. 515.)]

**Illuminateur.** Qui répand la lumière. (Cotgr.)

**Illuminatif.** [« Chevalerie a vertu défensive « par force ; clergie a vertu *illuminative* par pru- « dence. » (Gerson, dans Bochez.)]

**Illumination.** [Vision : « Vision et *illumina- « tion* sont faiz sodainnement. » (Oresme, dans Meunier.)]

**Illuminer.** [Éclairer : « La lune est *illuminée* « du soleil. — l'un feu peut eschauffer et *illuminer*. » (Oresme, dans Meunier.)]

**Illusion.** [Moquerie : « Fait sumes reproces à « nos voisins et *illusinn*. » (Lib. psalmer. 112.)]

**Illusoire.** [« En maniere que les dits arrestz ne « soient *illusoires*. » (Procès verbaux du conseil de Régence de Charles VIII, p. 188.)]

**Illustration.** [Ce qui rend illustre : « La « défense et *illustration* de la langue françoise. » (Titre d'un ouvrage de Du Bellay.)]

**Image.** [1<sup>o</sup> Image des faux dieux. Dans Roland

et S. Bernard, on trouve *ymagene* prononcé *ymagne*, comme *aucune* se prononçait *aucne* : « Tules » vos *ymagenes* vos referai d'or fin. » (Roland, v. 3493.) — 2° Statuette de la vierge, des saints : « Une *ymage* de saint Loys à un entablement et à une mitre de perrerie, qui tient son doigt en une main et une petite couronne en l'autre. » (N. C. de l'Arg. p. 48.) — « Item une crois d'argent surmontée, à deux *ymages* en costé, de N. D. et de saint Jolian. » (Id. p. 49.) — 3° Portrait :

Grave moy dans ton cœur comme un *ymage* beau  
Mignonneiaient taillé dans le fonds d'un anneau.  
R. Belleau, Poés. t. I, p. 109, V.

4° Métaphore : « *Image* est ce que deus ou plusieurs diverses choses ont aucune semblance entre elles selonc les propriétés dou cors et de la nature, en ceste maniere : cist hom est plus hardi que lions, et cil autre cors commelievres. » (Brunello Latini, Trésor, 541.)

**Imagerie**, [1° Art de l'imager, du sculpteur en bois ou en pierre.] — 2° Marqueterie : « Un grand portail fait et entaillé à menue *imagerie* de marbre blanc et bis. » J. d'Auton, p. 116.]

**Imagette**, Diminutif d'image. Colgrave. — « *Imagete* en bosse, » petite statue. (Monet.)

**Imagier**, [1° Sculpteur, ouvrier qui travaille au ciseau : « Quiconques veut estre *imagiers* à Paris, ce est à savoir failleres de crucifix, de manches à coutiaux. » *Liv. des Mét.* 155.] — 2° Statuaire, aux Nuits de Straparole, II, 218.]

**Imaginal**, [Imaginatif : « Li dus d'Ange qui estoit sages et *imaginaule*. » Froiss. IX, 449.]

**Imaginant**, [Fin, habile : « Soubtils et *imaginans*. » Froiss. III, 333.]

**Imaginatif**, Ingénieux, intelligent. Froissart (liv. 4, 286 dit de Claudos : « Il estoit bien si sage et *imaginatif* qu'il eust trouvé aucun moyen par lequel onques n'est esté entre France et Angleterre. »

**Imagination**, s. 1° Réflexion : « Il orent la maine *imagination* pour savoir se il rentroient en lor vaissaux. » Froiss. II, 69.] — « Ils apperçurent que les lampiers, qui estoient d'argent en estoient ostés et considererent comment ce pooit avoir été fait et trouverent par *imagination* que ce avoit esté fait tant comme l'en disoit en cloistre. » Du Gange, sous *Imaginacio*.] — 2° Avis, en parlant du pape : « Après-dîner, bien en secret, au comte de Geneve, son frere, à maître Pierre Gerard, et à moi, ouvri son *imagination*, comment il desiroit trop la pais entre le roy d'Arragon et M. le duc d'Anjou roi de Sicile. » Hist. du duc d'Anjou, roi de Sicile, avant celle de Charles VI, par Le Laboureur, p. 64. — 3° Envie, désir : « Le duc de Berry, qui eut espousé madame Jehanne d'Armignac, sa première femme trespassée de ce siècle, avoit grande *imagination* et bien le monstra, que secondement il lust marié. » Froiss. liv. III, p. 369. — 4° Résolution. Parlant de Marie de France, religieuse à Poissy, qu'on vouloit engager à quitter son convent pour épouser

Edouard, fils du duc de Bar : « Mais il ne fut oncques en leur puissance qu'elle y voulost consentir, et demeura ferme et stable en son imagination. » Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI, page 166. — [5° Hésitation, appréhension : « Il ot plusieurs *imaginacions* pourtant que elle n'oot aucunes nouvelles de messire Amauri. » (Froiss. I, IV, p. 15.)]

Expressions :

1° « Venir en *imagination*, » venir à l'idée : « Et vin en *imagination* au roy qu'il s'en iroit en Avignon. » (Froiss. V, 278.)

2° « Avoir *imagination*, » réfléchir : « Or ay je en plusieurs fois *imagination* sus l'estat de proece. » (Id. II, 10.)]

**Imaginative**, [Imagination : « J'oy à douze ans grant *imaginative*. Jusqu'à trente ans je ne cessai d'apprendre. » (Desch., son éducation.)]

**Imaginer**, 1° Ecouter : « Lors me boutai un peu avant Plus près de li, pour mieulx *imaginer* son chant. » (Froiss., Poés. ms. 45.) — [2° Examiner, regarder : « De quoy, tout considéré et *imaginé* les affaires, j'ay trouvé en mon conseil « que. » (Froiss. II, 366.) — « Loéis d'Espagne *imaginé* bien le forçière de le ville et vit bien que elle estoit prenable. » (Id. IV, 59.)]

**Imbecillité**, [Faiblesse : « Que chascuns d'eulx « fust languereux par autrui *imbecillité*. » (Bercheur, f. 22 b.)]

**Imitateur**, [« Autrement nous ne serions pas « Vrais *imitateurs* de ses pas. » (Alchim. à la Xal. 814.)]

**Immense**, [« O grace et pitié très *immense* « l'entrée de paix et la porte. » (Ch. d'Orléans, 102° Ballade.)]

**Immerite**, [Sans mérite : « Personnes de petit « estat et *immerites*. » Ord. VIII, 496, an. 1402.]

**Immiscricorde**, Défiant de miséricorde. (Triumphes de la Noble Dame, f. 271.)

**Immiscricordieusement**, *adv.* Impitoyablement. (Oudin.)

**Immiscricordieux**, *adj.* Cruel, qui est sans pitié. (Colgrave.)

**Immohile**, [1° Qui ne se ment pas : « De neant « fit réalité. D'*immobil* mutabilité. » (J. de Meung, Test. V, 381.) — 2° Immobile : « Qui tient et possède aucune chose *immohile*. » (1450, Cure de Saint-Ay.) (L. C. de D.)]

**Immohiltaire**, [« Les rentes sont reelles et « *immohilitaires*; les arrerages personnels et mobilières. » (Loysel, 506.)]

**Immohle**, [1° Qui ne se ment pas : « Toulc « chose par nature on de nature est *immohle* et « immuable. » (Oresme, Elh. 156.) — 2° Immoblier. Dubouchet, Gén. de Coligny, p. 58, an. 1268.]

**Immoderation**, Caractère de ce qui est immodéré. (Triumphes de la Noble Dame, f. 54.)

**Immonde**, *adj.* Impur : « Qui veut la consa-

« science monde, il doit fuir le monde *immonde*. » (Colgrave.)

**Immondice.** [« Qu'il n'y ait (dans l'eau) nul « immondice. » (Brunet. Lat. Trés. p. 173.) — « D'ordures grans, de fians par monceaux, D'*immondices*. » (Desch. f. 350.)]

**Immondicité, s.** Immondices : « Le capitaine « Faustau de Peirouze, qui estoit dans Piance « m'avoit dit, qu'il y avoit un trou à la muraille, « du costé de là où je devois venir de Montalsin, « qui estoit par là où sortoient les *immondicités* de « la ville. » (Montlue, I, p. 584.)

**Immortaliseur.** Celui qui donne l'immortalité : « Le translateur de l'Phigénie à bon droit se « moque des *immortaliseurs* d'eux mesmes qui « arrogamment se promettent immortalité en si « peu de chose que rien. » (Quint. Censeur, page 213.)

**Immortel.** [« *Immortelles* sont dites pour ce « que la memoire de ces œuvres ne doit jamais « faillir. » Berch. f. 12.]

**Immuer.** [Changer : « Ne seroit le profit du roy « *immuer* la nature de forest pour mettre icelle en « terre labourable. » (1537, Echange de l'Isle aux Beufs.) (L. C. de D.)]

**Immunité.** [Privilège, en vertu duquel aucun agent de finance ou de justice royal ne pouvait entrer dans les domaines ecclésiastiques, pour y faire acte d'autorité : « Et se mit en *immunité* et « franchise en l'église du Sépulture à Paris. » (J.J. 71, p. 138, an. 1389.)]

**Immuer.** [Changer : « Pendant laquelle cause « aucune chose ne doye estre *immuée* ou innovée « au préjudice des parties. » (Arrêts du Parlement, t. VIII, an. 1388.)]

**Imparager.** [Faire un mariage convenable, dans la Cout. d'Anjou, art. 128 et 241.]

**Impardonnable.** [« Vous savez comment le « roi Charles de France traïtoit secrettement devers « les bonnes villes de Bretagne, ain qu'elles ne se « voulsissent mie ouvrir ne recueillir les Anglois, « et, là où ils le feroient, ils se forferoient et seroit « ce forfait *impardonnable*. » Froissart, éd. Ruchon, II, II, 70.) On croit à tort que Segrain a créé ce mot.]

**Impartable.** Qui ne peut être partagé : « Si le « pere et la mere sont tous deux bastards et ayans « enfans au jour de leur trespas, par quoy ils soient « *impartables* au seigneur. » (Cout. Gén. t. 806.)

**Impartir, v.** Donner, accorder; en parlant de la mauvaise fortune :

Elle *impartist* humilité. (V. de Charles VII, I, p. 309.)

**Impatiement.** [« Quant sedition cruelle qui « moult despitement et *impatiemment* entre oit « dissimulation. » (Gerson, Harangué au roi Charles VI, 18.)]

**Impatience.** [« Adam par grant *impatience* Et « vit. »

« par fole inobedience Mordit le mors qui mort « engendre. » (J. de Meung, Tr. 314.)]

**Impatient.** [« De rien n'estoit *impatient*. » (Machault, p. 104.)]

**Impatroniser.** Introduire comme une sorte de patron, comme un maître : « Vray est que les « empereurs n'ayant ni cœur, ni valeur, ni moyen « pour le leur oster (le duché de Milan aux Sforza), « furent contraints de leur laisser, et les en *impa-* « troniser, pour le tenir à foy et hommage de l'em- « pire. » (Brant. Cap. fr. I, 324.) — « Au temps que « les François *s'impatroniserent* de cette Gaule. » (Pasquier, Rech. t. 9.)

**Impedimie, Impedimier.** [Epidémie, être attaqué par l'épidémie : « Pour *l'impedimie* et la « mortalité qui a esté et encores est en la ditte ville « d'Arras et environ, ledit Bandet qui estoit et a « esté *impedimie* et prins de la bosse. » (J.J. 155, p. 583, an. 1400.)]

**Impense, Dépense :** « Doit estre remboursé par « coheritiers des *impenses* utiles et necessaires. » (Cout. Gén. t. 40.)

**Impenser.** [Récompenser : « Pour *impenser* « les bons et agreables services que Marote la « Guyevre m'a faiz. » (J.J. 73, p. 287, an. 1333.)]

**Impere.** [Droit de haute et moyenne justice : « Mere et mixte *impere*. » Froissart, t. VI, 310.) — « Juridicions haute, basse et moyenne, mixte et « mere *impere*. » (Ord. V, 444, an. 1371.)]

**Imperfection.** [« Et qui seroit nuls ki osast « dire K'ele (la créature) por ceste *imperfection* ne «quist venir à salvetéit. » (S. Bern. p. 344.)]

**Imperial.** Clerc ayant étudié en Italie, où l'université de Bologne renouveau le droit romain :

Que dient li juge roial ?

Que justice n'a lois ne dis,

Que dient clerz *imperial* ?

Que li empires est laidis.

[Desch. f. 385.]

L'Italie, au xiv<sup>e</sup> s., dépendait nominalement de l'empire d'Allemagne.

**Imperice.** [Manque d'habileté : « Lequel ven- « deur de triacle (thériaque) n'estoit qu'un broul- « leur, et ne se connoissoit au fait de chirurgie... « Pour *l'imperice* et non saichance dudit Castille. » (J.J. 166, p. 110, an. 1411.)]

**Imperier.** Commander, dans Brant. Cap. fr. III, p. 193. — On lit *imperer*, dans la Marg. des Marg. t. I, fol. 79<sup>v</sup>.

**Imperieux.** [« La rigueur de nécessité ne souf- « fre pas de repugnance, tant est son effort *impe-* « rieux. » A. Chartier, dans Dochez.]

**Imperiosité.** Empire : « La femme a pris telle « *imperiosité* sur luy, s'appuyant et se fortifiant « sur sa pudicité, qu'il faut que le mary passe par « sa sentence. » (Brant. Dames gal. I, 223.)

**Imperscrutable.** Qui ne peut être scruté : « Secrets *imperscrutables*. » (Le prince de Machia- vel, p. 6.)

**Impersonal.** [Unipersonnel, en parlant des verbes : « Alquant disoient bien, pluisur disoient mal, Li alquant en latin, tel ben, tel anomat, Tel qui list personel del verbe *impersonal*. » (Th. de Cant. 55.)]

**Impersuasible.** Qui ne peut être persuadé : « O gens testus de dur cervel obstinez et *impersuasibles*. » Hist. de la Toison d'Or, II, 145.)

**Impertinacité.** [Candeur, franchise : « Nous en regard à la simplicesse, *impertinacité*. » (Ord. l. VI, 654, an. 1382.)]

**Impertinence.** Intempéries : « Subtilisoit mille delaiz, subterfuges et exoines, sans donner le consentement réciproque au mariage, ainsi que le devoir l'obligeoit, ains s'armoït de mille excuses, fondées ou sur la sainteté des jours ou sur l'*impertinence* du temps. » (53<sup>e</sup> arr. d'amour, page 482.)

**Impertinent.** [Qui ne tient pas au sujet : « Item la forme d'y respondre ou eroire ou non croire, en negatif, ou suppositif ou *impertinent*. » (Bout. Som. Rur. tiv. II, lit. 2.)]

**Impétition.** [Attaque : « Absons des *impétitions*... que lui faisoit. » (132, Gros-Marché de Janville.) L. C. de D.]

**Impetracion.** Action d'obtenir. (Besch. f. 526.) — [« Pour l'*impetracion* des lettres de monseigneur le duc d'Orléans. » 1395. Chaussées d'Orléans.) (L. C. de D.)]

**Impetrer.** [Obtenir : « Et absolution vous irai *impetrer* De crestous vos pechiez de tuer et d'emblier. » (Cuvelier, v. 7287.)]

**Impetueux.** [« Mors est si *impetueuse* Et si hastive que le sonne Assez souvent complice à nonne. » (G. de Coinsi, dans Dochez.)]

**Impetuosité.** [« L'utilité pour quoi les arteres montent (au cerveau) est que l'*impetuosité* du sanc d'elles soit retrénée par leur montement. » (De Mondeville, f. 14<sup>b</sup>.)]

**Impiété.** [« Et à nos *impietes* tu seras propicius. » (Lib. psalms. p. 82.)]

**Impiété.** [Dénaturé : « A ce raison et nature et pitie naturelle y esmeuvent et doivent esmouvoir ; et qui ne le seroit *impiété* et injuste. » (Jl. 116, p. 129, an. 1379.)]

**Importable.** [Insupportable : « Injurier de villaines et *importables* paroles. » (Jl. 97, p. 90, an. 1366.)]

**Importance.** [« Pierre, veey Jean de Vy qui nous veult dire quelque chose d'*importance*. » (Chastelain, II, 3.)]

**Imposer.** [1<sup>o</sup> Ordonner : « *Imposant*, sur ce. » silence perpetuel à nostre procureur. » (Lett. de Rémiss. Bibl. des Ch. 5<sup>e</sup> sér. I, 82.) — 2<sup>o</sup> Accuser, charger quelqu'un : « Et tout ce qu'on lui *imposoit* n'estoit que par envies et haines particulieres. » (Juv. des Ursins, an. 1404.) — « Et leur *imposoit*

« qu'ils avoient esté negligens. » (1389. Assises de Montargis ; L. C. de D.)]

**Impositor.** [Percepteur d'impôt : « Sans ce que ledit de Louvres feust onques du confiel, ne de l'assemblée des mailles, à tuer ne rober *impositors* ne juifs. » (Jl. 123, p. 235, an. 1383.) Voir encore Froiss. V, 356.]

**Imposition.** [Impôt : « Encore y a chose qui n'est po belle, C'est maletote, et subsidie, et gabelle, Flebe monnoie et *imposition*, Et du pape la visitation. » (Machault, p. 89.) — « Longue et grande chose seroit de raconter les biens qu'on y voit, mesnement quant si peu de chose comme estoit l'*imposicion* des chapeaux de rose et du cresson valoït au roy dix mille francs l'an. » (Guillebert de Metz, Descript. de Paris, dans l'Hist. litt. de la France, XXIV, 612.)]

**Impossibilité.** [« Tu le dois garder des livres et des romans qui sont remplis de bourdes et qui atraient le lisant souvent à *impossibilité*, à folie, à vanité et pechié. » (Hist. litt. de la Fr. XXIV, 224.)]

**Impossible, adj.** « S'adresse vers la plus grant huée, la ou le chevalier au griffon faisoit droit *impossible* d'armes. » (Perceç. I, 146.)

**Impost.** [Impôt : « *Impos* et collectes que ou impose sur icelui peuple. » (Bibl. des Chartes, 6<sup>e</sup> série, II, 143.)]

**Impotence.** [Etat de celui qui est impotent : « Après s'en va sans escuier ; Mès por ses membres apuier Ot ausinc cum par *impotence* De traïsun une polence (béquille). » Rose, v. 12295.) — « Nous avons ordonné que le prieur et la prieuse de l'Hôtel Dieu de Compiègne, qui sont à present, demeureront en leur estat toute leur vie sans estre ostez, se ce n'estoit par *impotence* de corps ou par male administration. » (Arrêt du Parl. l. IV, an. 1337.)]

**Impotent.** [Privé de l'usage d'un membre : « Il fait enquerir diligemment ou il y ait povres mesnaigers, viculx et *impotens*. » (Bouciç. IV, 2.)]

**Impourter.** [Emporter : « Et se il li plait departir, il s'en pueit departir par le congie de nostre justice, et *impourter* avec lui ses biens. » (Ord. IV, 299, an. 1354.)]

**Impourveu.** [Dépourvu : « Comme le suppliant *impourveu* de conseil eust appellé en nostre cour de parlement. » (Arrêts, t. VI, an. 1370.)]

**Impreciable.** [Inestimable, dans Rabelais, prologue du livre 1<sup>er</sup>.]

**Imprelacion.** [Collation d'une prélature, d'un évêché, dans Froiss. VII, 233.]

**Imprenable.** [« Il sentoït son chastel fort et *imprenable*. » (Froiss. éd. Buchon, II, III, 90.)]

**Imprescriptible.** [Qui n'est pas susceptible de prescription : « Le domaine de la couronne de France est inaliénable et *imprescriptible*. » (Loysel, page 6.)]

**Impresser.** [Empreindre : « Le suppliant *im-*

« *pressa* en pain tendre icellui martel et fleur de « liz. » (JJ. 206, p. 247, an. 1479.)]

**Impression.** [1<sup>o</sup> Contrainte : « Par *impression* « et non de nostre franche volonté. » (Ord. t. III, p. 348.) — 2<sup>o</sup> Oppression : « Pour les *impressions* « qu'il (les grands seigneurs) font sus le commun « peuple. » (Froiss. VI, 263.)]

**Impressure.** [Marque, empreinte : « Impedatura, *impressure* de pié, ou mesure, ou trace de « pié. » (Gloss. du fonds S. Germain)]

**Imprimé.** Fabriqué : « Un due nouvellement « *imprimé.* » (Sully, Mém. X, 403.)

**Impropie.** Défavorable : « Et en après voy « l'autre eas Qui leur est dur et *impropie.* » (Besch. folio 552.)

**Improveu.** *adj.* Imprévu. (Faifou, p. 84.)

**Impvidence,** *s.* Imprudence. (Essais de Mont. II, p. 525.)

**Improvvis (à P).** Subitement, au dépourvu. (L'Amant ressuscité, p. 201 ; M. de S. Gelais, 187.)

**Improviste (ballet à P).** C'est un ballet qui fut dansé par Louis XIV, le 12 février 1685. (Voy. Beauchamps, Reeb, des Théât. III, p. 112.)

**Impudement,** *adv.* Impudemment. (Rab. t. III, p. 240.)

**Impudicité.** [Vice contraire à la pudicité : « Comme Jehanne femme de Philippot de Calan, « pour son petit gouvernement et *impudicité.*... fu « emmurée. » (JJ. 176, p. 334, an. 1444.)]

**Impugnance,** *s.* Attaque, insulte. (Cotgr., Oud.)

**Impugnateur.** *s.* Qui attaque, qui insulte. (Cotgr., Oudin.)

**Impugnation,** *s.* Attaque, assaut. (Cotgrave, Monet.)

**Impugner,** *v.* 1<sup>o</sup> Combattre de paroles ou de fait. (Voy. Ord. III, p. 660 ; Cotgrave, Oudin.) — 2<sup>o</sup> Imputer : « A ce que ou temps advenir, ne luy « fust *impugné* aucun crime. » (Monstr. III, 16<sup>b</sup>.)

**Impuissance,** *s.* Pauvreté. (Ord. III, p. 488.)

**Impuissant.** « L'heritier *impuissant* est celui « qui n'est pas en age d'aliéner ou qui a quelque « autre empeschement qui lui oste la mesme faculté. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 138.)

**Impulser,** *v.* Provoquer. (Oudin.)

**Impulseur,** *adj.* Qui excite, instigateur. (Cotgr., Oudin.)

**Impulsif,** *adj.* Qui pousse. Il se joint ordinairement au mot « mouvement. » (Oudin.)

**Impunement,** *adv.* « *Impunement* icy je dirai « mon martyre. » (Amadis Jamin, p. 266.) — *Impunement* est une corruption de *impunément*, donné par Cotgrave.

**Impunissements.** On appelle ainsi, en Bretagne, ce qu'on nomme blâmes dans les autres Coul. en matières féodales. (Voy. les Quest. sur les Matières

féod. de la Cout. de Bret., par M. Hérier, cité dans le Journ. des Sav., août 1737, p. 1507.)

**Impureté,** *s.* Pour impureté. (Cotgr.)

**Imputable,** *adj.* Qu'on peut imputer. Parlant de faute ou de erime. (Nouv. Cout. Gén. p. 90<sup>a</sup>.)

**Imputer.** [1<sup>o</sup> Attribuer : « Madame, je te prie « que tu ne vueilles *imputer* à moy ce dont je suis « contraint de faire. » (Ménagier, I, 6.) — 2<sup>o</sup> Accuser de débauche : « Iceellui Michiel dist au suppliant « qu'il venoit de veoir la femme de Denys de Tertre « et que certainement il le *imputeroit* à office lui « et la dite femme. » (JJ. 144, p. 85, an. 1392.)]

**Inaccointable.** De difficile accès. (Cotgr.)

**Inaccostable.** [Même sens : « Hargneux, et « melancholiques, *inaccostables.* » (Cholières, Contes, II, p. 219.)]

**Inaccoustumance.** Défaut d'habitude. (Monet.)

**Inaccoustumé.** Inusité. (Cotgr.)

**Inadmissible.** [« Et pour ce que les excusations qu'il avoit envoyées de non y venir furent « déclarées *inadmissibles* et non recevables. » (Bibl. des Chartes, 4<sup>e</sup> série, II, 557, ve siècle.)]

**Inadvertamment,** *adv.* Par inadvertance. « Je corrigerois bien une erreur accidentale de « quoy je suis plein, ainsi que cours *inadvertement.* » (Ess. de Mont. III, p. 159.)

**Inadverti.** [Imprudent : « Et pour ce que tous « jours elle (Alips) perseveroit à danser, icelle « Katherine *inadvertie* et non souvenant dudit asseurement la fery de la main. » (JJ. 160, p. 321, an. 1406.)]

**Inagréable,** *adj.* Désagréable. (Besch. f. 84.)

**Inaguer.** [Désirer : « Si, sans vous peiner, vous « n'eussiez *inagué* toute la manique compagnie « des astrologues. » (Cholières, II, 295.)]

**Incambré.** [Ressorissant à une juridiction : « Pour ce que Cambray est *incambré* à l'empereur « et es terres de l'Empire. » (Froiss. II, 468.)]

**Incantation.** [Emploi de paroles magiques : « Elle mist à Gadifier son fils ung anel ou doit, qui « estoit de telle vertu que nulle *incantation* ne « nltz mauvais esperitz ne le pouvoient decevoir. » (Perceff. II, fol. 138.)]

**Incantier.** [Vendre à l'encan. (Hist. de Nimes, Preuves, III, 324, an. 1374.)]

**Incarcéré.** Emprisonné, dans Brant. Cap. Estr. t. I, p. 40.

**Incarnadin.** Parlant d'un seigneur qui devient jaloux de sa femme : « Voyant ce gentil-homme « dans la chambre de la reine porter au bras un « ruban *incarnadin* d'Espagne, qu'on avoit apporté « par belle nouveauté à la cour et Payant tasté et « mané en causant avec lui, alla trouver sa femme « qui en avoit un tout pareil et de la même pièce. » (Brantôme, Dames Gal. I, p. 153.)

**Incarnal.** « Couleur, moult belle et gaye ; elle « approche fort du rouge : mais elle est un peu

« plus chargée et trait fort sur le blanc. *L'incarnal*  
« en fleurs ressemble moult fort à la rose, à la  
« girofle. Ceste couleur est composée d'un peu de  
« blanc. » (Sicile. Blason des Couleurs, p. 28<sup>b</sup>.)

**Incarnat.** [« Deux pieces de boys, l'une d'ebene  
« noir, l'autre de bresil *incarnat*. » (Rab. Pantagr.  
t. II, p. 19.)]

**Incarnatif.** Incarnat. Colgr.)

**Incarnation.** s. Action de Jésus-Christ prenant  
chair : « Quant li *incarnations* eut mil ans, xxxii  
« ans. » (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 109.)

**Incarné.** Devenu chair en parlant de la Divi-  
nité. (Alecter, Roman, p. 54<sup>r</sup>.)

**Incender.** Brûler : « Jehan Morel menaçoit de  
« *incender* et embraser en feu et en flambe icellui  
« hostel. » (Jl. 175, p. 310, an. 1434.)]

**Incensament.** [Continuellement : « Les bons  
« et agreables services que ledit Jaques nous a faiz  
« et fait de jour en jour *incensament*. » (Lettres  
de Charles V, Bibl. des Chartes, 4<sup>e</sup> série, III, 424.)]

**1. Inceste.** Incestueux : « Aucune aussi, *inceste*  
« en leur fait. » (Besch. fol. 300.)

**2. Inceste.** [Conjonction illicite : « Herodes  
« Antipas n'eust pas decolé saint Jehan Baptiste, se  
« le disner qu'il fist n'eust esté si plein de glofon-  
« me et d'*inceste*. » (J. de Vignay, Eschees morali-  
sés, folio 18.)]

**Inceste, adj.** Souillé. « Faust-il que vostre lect  
« conjugat soit *inceste*, et contaminé par moinerie. »  
Rabelais, III, p. 239.)

**Incidence.** [Cause, circonstance : « Tout homme  
« qui demande à estre preus, doit regarder à la vie  
« des ancyens, coment ne par quel *incidence* il y  
« sont venu. » (Froiss. II, 42.)]

**Incident.** Même sens : « Leur guerre leur est  
« plus belle sur les François qu'elle ne soit sur les  
« Anglois; c'est l'un des plus principaux *incidents*  
« qui les y encline. » (Froiss. XI, 229.)]

**Incircuité.** [Encinte : « Au delans duquel  
« *incircuité*, je ai droist chastellenie.... » (1404.  
Aveu de Châteauneuf; L. C. de D.)]

**Incircrivable.** Qui ne peut être limité :  
« A la loange de toy souverain puissance et digneté  
« *incircrivable*. » (Chr. de Pisan, prologue de  
l'histoire de Charles V.)]

**Incitation.** Action d'inciter : « La souveraineté  
« de telles choses mouvoit et venoit par les *incita-  
« tions* des oncles du roy et le general conseil du  
« pays. » (Froiss. éd. Ruchon, II, III, 74.)]

**Inciter.** [Exciter : « Pour les honnes gens *inci-  
« ter* A bonnes ceuvres, non pas faulces. » (Mart. de  
S. Etienne, xiv<sup>e</sup> siècle.)]

**Incivil.** Incivilement. [Injuste, injustement :  
« Disoient en outtre que ledit mandement estoit  
« *incivil* et *incivilement* donné. » (Du Gange, III,  
796<sup>r</sup>, an. 1462.)]

**Incliner.** [1<sup>o</sup> Saluer voir ESCLINER : « Il vint

« avant et *inclina* le roy. » (Froissart, t. V, 248.) --  
2<sup>o</sup> Condescendre : « Il convient bien que uns rois  
« qui est lors sires, se ordonne apriès euls et  
« s'*incline* à moult de lors volentés. » (Id. II, 17.)]

**Inclite, adj.** Célèbre, illustre : « Les princes et  
« communnatez de cette *inclite* nation. » (Mathieu  
de Coney, Hist. de Charles VII, p. 717.)

**Incliter.** [Accorder privilèges qui illustrent :  
« Les voulant aussy libéralement *incliter* en cette  
« occasion. » (1631. Privilèges des bouchers de  
Beaugenci. (L. C. de D.)]

**Incollmité.** [Santé : « Afin de recouvrer et  
« avoir *incollmité* et plaine santé de leur mala-  
« die. » (Jl. 115, p. 154, an. 1379.)]

**Incommelin.** [On fit dans une charte de 1323,  
de la Chambre des Comptes de Lille : « Item et au  
« cas où on metteroit sur la personne du comte ou  
« de ses enfans,... laquelle chose nous declarons  
« estre entendue des *incommelins* en telle maniere  
« que de tout le droit de nous. »]

**Incommoder.** [« Les Anglois *incomodoient*  
« fort les François sur mer. » (Juvenal des Ursins,  
dans Dochez.)]

**Incomparable.** [« [Les François] bouterent le  
« feu en plusieurs maisons, et aussy en l'église  
« saint Akaire et en l'abbaye, et y firent dommage  
« *incomparable*. » (Monstr. II, 149.)]

**Incomparé.** Qui n'est point comparé à un  
autre objet : « Ta grande beauté qui est *incompa-  
« rée*. » (Tri. de la Noble Dame, f. 132.)]

**Incompatible.** [« Ces deux princes (Louis XI  
« et Charles le Temeiraire) avoient conditions et  
« meurs *incompatibles*, et volentés toutes discor-  
« dantes. » (Chastelain, dans Dochez.)]

**Incongnissance.** Ingratitude :

Congnissance face devoir ;  
C'est ce qui le bon cuer attrait  
Pour faire tous biens apparoir  
Maugré qu'*incongnissance* en ait. [Besch. f. 441.]

**Incongruité.** [Inconvenance, faute : « Il fai-  
« soit mille fautes et *incongruites*; tantost il trap-  
« poit à costé, tantost à travers. » (Entrap. ch. X,  
folio 49.)]

**Inconsideration.** Défaut d'attention : « Je  
« blasme vostre *inconsideration* à vous jeter aux  
« peris sans besoin. » (Sully, Mém. IV, 159.)]

**Incontent.** [Mécontent : « Lequel Grasset  
« *incontent* de la response dudit Bayot. » (Jl. 485,  
p. 152, an. 1451.)]

**Incontinence.** [Vice opposé à la continence :  
« Mout blasment nos *incontinences* Nos ouvrages  
« et nostre orgueil. » (G. de Coinsi, dans Dochez.)]

**Incontre (à P).** [Encontre (à P) : « Deux mille  
« hommes d'armes et cinq cens arbalestriers que il  
« menoi en France, du commandement du roy, à  
« *l'incontre* du duc de Lancastr. » (II. de Nimes,  
Preuves, II, 6.)]

**Inconvenable.** Non convenable : « Je n'ose-  
« roye escrire les horribles faits *inconvenables*

« qu'ils (les Jacques) faisoient aux dames. » Froiss. liv. I, p. 208. — [« Beste qui ait jambe brisiée, ou « qui soit deshonorable ou *inconvenable* à vendre. » (Ord. VI, 608, an. 1381.)]

**Inconvenient.** [1<sup>o</sup> Dommage, affront : « Englés ne se pueent longuement tenir ne souffrir « de un *inconvenient* quant on lor fait. » (Froiss., liv. II, 23.) — 2<sup>o</sup> Malheur, désastre. » Le mettre à « coron de tous ses inconveniens. » (Id. II, 311.)]

**Inconvenienter.** [Incommoder, estropier : « Le suppliant sans qu'il eust mesprins, ne que « icellui Ysambert eust esté ou feust *inconvenienté*. » (Jl. 194, p. 352, an. 1471.) — « Lesquelz « compaignons eussent lucé le suppliant ou autre- « ment *inconvenienté* de sa personne. » (Jl. 195, p. 1522, an. 1475.)]

**Incorporer.** Pénétrer, au figuré : « Et tiens « que l'empereur n'y fera point de resolution sans « me ouyr, puisque suis icy, et m'efforcieray si bien « le *incorporer* des matieres, que tout ira bien. » (Lett. de Louis XII, IV, 367.)]

**Incoupable.** Innocent : « Si suis-je aussi inno- « cent et aussi *incoupable* de la faute, s'il y en a, « que si je n'usse jamais esté du monde. » (Mont- « luc, Mém. II, 393.) — [« Le suppliant qui de toute « brayson se sentoit et se sent *incoupable*. » (Jl. 96, p. 323, an. 1364.)]

**Incours.** [Confiscation : « A mestre Germain « est renouvelé l'office et la procuracion des « *incours* de heresie en la seneschaucie de Thou- « louse et d'Albejois. » (Ch. des Comptes, an. 1321, dans D. C. III, 806 h.)]

**Incredite.** « Il est *incredite* et a erré contre la « foy, longtemps a et n'ay de foy ne que un vieil « chien. » (Ménard, Duguescl. p. 198.)]

**Increper.** [Blâmer : « Le suppliant et Gauleron « commencerent à blasmer et *increper* par doutece « maniere icellui Bontemie. » (Jl. 169, page 248, an. 1416.)]

**Incredoyablement.** D'une manière incroyable : « Le lieu où une des sibylles autrefois enseigna à « un empereur qu'il y avoit un souverain maistre « qui estoit incroyablement plus que luy. » (André de la Vigne, Voyage à Naples de Charles VIII, 423.)]

**Incultiver.** Laisser inculte : « En lieux *incultivi- « zés* qui sont en chaulmes, en friches et brueres « et buissons, n'y a et n'y enchet point de prises de « bestes. » (La Thaumass. Coust. du Berry, p. 367.) — On lit *incultiver*, aux Ord. II, 494.

**Incuriosité.** Insouciance : « Une dame négli- « gée en ses ajustemens montrant peurlant avec « son *incuriosité* une grande beaulté. » (Brantôme, Dames gal. II, 155.)]

**Inde.** [Couleur d'azur : « De colors i a cent « paire; D'erbes de flors *indes* et perses. Et de « maintes colors diverses. » (Rose, v. 63. — « Li « giron bleu et vert furent et *inde*. » (Aiol, v. 2016.)]

**Indenné.** Indemnisé : « En baillant caution

« par le dit retrayeur, de rendre *indenné* le pre- « mier acheteur. » (Cout. Gén. I, 461.)]

**Indemner.** Indemniser. (Coust. Gén. II, 251.)]

**Indicion, Indiction.** [1<sup>o</sup> Terme de chronologie, Période de quinze années, au usage dans les bulles pontificales : « A cou est bone li *indicions*, « que uns privileges de l'apostole n'est pas bons, se « li *indicions* n' il est donnez n'i est escrete. » (Compt du sm<sup>s</sup> s. B. N. fr. 7929, f. 11.)] — 2<sup>o</sup> Imposition, taille : « Au roy seul et pour le tout appar- « tient de octroyer nouvelles *indicions* generally « sus villes et sus pais. » (Ord. t. V, 480, an. 1372.) — « Nous avons entendus, n'a gaires, que plusieurs « seigneurs par leur *indicion* volontaire ou autre- « ment... se sont efforcés et efforcet de exiger, de « prendre, lever et cuillir plusieurs subsides. » (Ord. V, 89.)]

**Indiete.** [Annoncé, déclaré, marqué : « Auquel « a été enjoint de bailler avec et dénombrement « dedens les tems et aus peines *indietes* par la cous- « tume. » (Sans date, Foi du fief de Volraut) (L. C. de D.)]

**Indifferent.** Indécis : « Quant le chevalier ent « ouy les parlers de la damoiselle, il fut si *indiffe- « rent* qu'il ne sceut le quel faire, ou suy sa voie, « ou aller avec la damoiselle. » (Percef. V, f. 80.)]

**Indigence.** Pauvreté : « Cheoir les voy en « *indigence* Et leus terres estre vendues. » (Besch. Miroir du Mariage.) — [« Et par la povreté douteuse, « Il parle de la souffretense Que nous appellons « *indigence*. » (Rose, v. 8222.)]

**Indigent.** Pauvre : « La despense ne soit tenue « Si grande com la revenue Pour doute d'aucun « accident; Car lor seroies *indigent* Si la despense « estoit pareille revenue. » (Besch., Miroir du Mariage.)]

**Indignation.** [1<sup>o</sup> Haine : « Estre en l'indigna- « tion de quelq'un. » (Froissart, t. IX, 423.)] — 2<sup>o</sup> Colère : « Et se aucuns avoit presumption de ce « atempter, il sache qu'il encourroit le *indignation* « du Dieu tout puissant. » (Tailliar, Recueil, 501.)] — 3<sup>o</sup> Mépris : « Le dit Pierre l'avoit occis on fait « occire, à cause de ladite *indignation* et mespri- « sance. » (Jl. 110, p. 57, an. 1376.)]

**Indigner.** [1<sup>o</sup> Braver : « Iceelui bastard se mist « à garant on pourpris des freres meneurs à Lille, « ouquel lieu en *indignant* justice et les amis dudit « mort, se monstreroit orgueilleusement. » (Jl. 97, page 90, an. 1366.)] — 2<sup>o</sup> Mépriser : « Item que ledit « Pierre avoit ja pieca une femme, appellé Guilla, « laquelle il n'aimoit point, aus la *indignoit* moult « et mesprisoit. » (Jl. 110, p. 57, an. 1376.)]

**Indire.** [Doublé une imposition féodale, à propos d'aide aux quatre eas; M<sup>me</sup> de Sévigné l'emploie dans une lettre du 25 août 1677; dans un sens plus général, imposer : « Maistre Pierre Bayer donna « conseil de faire, *indire* et mettre sus le peuple « plusieurs et divers subsides. » (Jl. 146, page 223, an. 1389.)]

**Indiscret.** Provoqué par imprudence, par folie : « Comment, sur la fin de ses jours, il ot à faire par *indiscrets* et merveillens incidens qui luy « survindrent. » (Froissart, t. XII, p. 123.)

**Indiscus.** [Non discuté : « Et finalement on ne « sent que conclurre, et demoura la matiere *indiscusse*. » (Juvenal des Ursins, Charles VI, p. 139.)]

**Indispos.** Qui n'est pas dispos : « Il est trop « certain qu'il faut autre regime et maniere de « vivre à un corps malade et *indispos* qu'à un « homme bon et sain. » (Machiavel, Discours sur Tite-Live, p. 108.)

**Individué.** Indivisible; épithète de la Sainte-Trinité, dans Du Plessis, Histoire de Meaux, p. 62, an. 1175.

**Indocile.** « Nous appelons les gens indociles et « sans esprit, grandes oreilles et grands usnes, à « cause que les usnes qui ont les oreilles longues « sont fort *indociles*. » (Bouchet, Serées, II, p. 46.)

**Indocte.** Voir le précédent et Colgrave.

**Indolent.** Insensible : « Si les afflictions du « monde, si mesme les funerailles de ses propres « enfans sont venues pour troubler son contentement, elles l'ont esmu à la proportion d'un bon « naturel qui ne peut estre *indolent* en chose si « sensible. » (Sully, Mémoires, t. IV, p. 288.)

**Indormable.** [Qu'on ne peut endormir, au gloss. 7684, sous *Insoporabilis*.]

**Indroiture.** Absence de droiture : « Ton *indroiture* et ta grande injustice. » (Triumphes de la Noble Dame, f. 300.)

**Indu.** [« Non mie pour leur faire extorcion ne « grief... ne les tenir en *indue* subjection. » (Boucicaut, vol. II, p. 9.)]

**1. Induce, s.** 1<sup>o</sup> Délai en général : « Avoir me « convient *induces* pour mieulx déclarer ce que « j'ay ouï et entendu. » Percefor, IV, fol. 75 r. — 2<sup>o</sup> Délai accordé aux créanciers : « Moyennant que « le dit arresté confesse le deu, il y aura quinze « jours d'*induce*, pour payer. » (N. C. G. I, p. 300 b.) — 3<sup>o</sup> Temps accordé à une garnison pour évacuer une place : « Renty la place et le mist en l'obeissance du roy d'Angleterre, moyennant les vies « sauves, corps et biens de luy, et de tous ses gens, « et ent trois jours d'*induces* pour les vuider. » (J. Le Fevre de S. Remy, II, de Charles VI, p. 125.)

**2. Induce.** [Instigation : « Jean Fourquie estoit « marié à une jeune femme... Nicole Menard pres- « tre par ses fausses *induces* et monitions avoit « seduit laditte femme. » (Jl. 138, p. 223, an. 1389.)]

**Inducieux.** [Tentateur, perlide : « En laquelle « hostellerie après que le suppliant se fut logié... « par *inducieuses* paroles eust menée en une stable icelle fillette. » (Jl. 164, p. 205, an. 1410.)]

**Inductif.** Qui induit à : « On dit que les femmes « sont fragiles, invariables, deceptives et *inductives* « à mal. » (Triomphe de la Noble Dame, f. 261.)

**Induement.** [« Remist arriere la ville de « Gavres qu'*induement* il tenoit. » (Froissart, éd. Buchon, II, III, p. 94.)]

**Induire, v.** 1<sup>o</sup> Introduire : « Aucunes personnes « chargées de plusieurs depes et promesses de « garand, chargent frauduleusement leurs biens « par deniers ou rentes au profit des estrangers « et font *induire* tels estrangers dans iceux biens. » (N. C. G. I, p. 1246 b.) — 2<sup>o</sup> Exciter, engager à. Parlant de l'Évêque de Valence et du duc de Bourgogne : « L'Amonestia et *induit* à certes qu'il vaul- « sist aller devers le dauphin. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 137.) — Parlant des Génois et du pape : « L'*induisirent* qu'il se con- « sist de faire ce que dit est. » (Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 171.)

Expressions :

1<sup>o</sup> « *Induire* grand amour, » faire paraître beau- coup d'amour : « Firent les deux ducs au duc de « Bretagne bonne chere et *induisirent grand « amour*. » (Froiss. liv. III, p. 308.)

2<sup>o</sup> « *Induire* le cas d'une loi à une autre » Colgr.) Tirer l'application d'une loi d'une autre qu'on lui compare.

**Induit.** [Enseigné : « Car bien estoient *induits* « et nourris pour ce savoir faire. » (Froissart, t. XVI, p. 84.)]

**Industrieux.** « Sont reputez fruietz *indus- « trieux* les fruiets pendans en vignes et les bleds « estans semez es terres. » (Coul. Gén. t. I, p. 418.)

**Infame.** 1<sup>o</sup> Diffamé : « Et personnes de touz « mestiers sont tolt fraint par beauté de femme ; Et « maint en ont esté *infame*. » (Besch. Miroir du Mariage.) — 2<sup>o</sup> Déshonneur : « Quiconques est ou « sera banny de Tournay... pour vilain cas criminel « portant perpetuel *infame*. » (Ordonn. t. V, 377, an. 1370.)]

**Infamement.** [Avec infamie : « Ce voyant les « supplians que à tort, sans cause et contre raison « ils estoient ainsi *infamement* injuriés. » (Jl. 205, p. 165, an. 1478.)]

**Infamier.** Déshonorer : « Lesquels serviteurs « enissent peu tuer et estrangler on *infamier* tou- « les les religieux et femmes qui estoient dedens « ledit prieuré. » (Jl. 201, p. 75, an. 1406.)]

**Infecel.** [« Lorsque les constellacions saturnelles « et froides rendoyent fair *infecel* par moisture « froide continuée. » (Chron. de Pisan, Charles V, t. II, p. 4.)]

**Infection.** [Corruption : « Poissons tous pleins « de vie qui ont bosses, fis, pourritures et autres « maladies et *infections*. » (Ord. de 1484.)]

**Infectueux.** [Infecté, corrompu : « Chars ou « poissons *infectueux* ou corrompuz. » (Ord. t. VI, p. 608, an. 1381.)]

**Infodation.** Action d'infoder. (Colgr.) [Alié- ner des immeubles « par vendition, échanges,



« *infedation*, bail à cens ou à rente, emphytéose  
« à longues années. » (P. Pithou, 28.)]

**Infodé.** [Dime aliénée par l'église et possédée  
par un laïque : « Disme *infodée*, acquise par  
« l'église, n'est sujette à retrait. » (Loysel, 434.)]

**Infodier, Infodier.** Donner une terre, une  
rente, etc., pour être tenue en fief. (Cotgr.)

**Infer.** Enfer. [« Li rices hom en est bien loins  
« Qui en *infer* detort ses poins. » (D. C. III, 828r.)]

Je ne nomerai mie

Garet voir, car il est preudom :

*D'infer* ara le grant pardon. [Poët. av. 1300, IV, 1299.]

**Inferiore.** Inférieur : « Ainsi que nous voyons  
« du corps humain, que les bras qui sont ou milieu  
« du corps defendent le chief duquel ilz prennent  
« influence et leur nourrissement, et aussi pareil-  
« lement defendent les autres membres *inferiores*. »  
(Le Jouvencel, f. 96.)

**Infernal.** [1<sup>o</sup> Adjectif ; qui appartient à l'enfer :  
« Senz redouteir l'*infernal* flamme. » (Buteb. 56.)] —  
2<sup>o</sup> Nom ; l'enfer :

Lune et soleil avoir divers signaux

Terre mouvoir jusques aux *infernaux*. [Desch. 108.]

**Infertile.** [« Considerans icelle nostre dite ville  
« estre assise en mer, en pays *infertile*, et n'y a  
« aucun entretenement que le fait et entrecours de  
« la marchandise. » (Ord. Oct. 1488.)]

**Infestation.** Hostilité : « Succeda au siege apos-  
« tolique Estienne, troisieme de ce nom, lequel fust  
« par l'*infestation* et mauvaiseté de Astulphus roy  
« de Lombardie, contrain de partir et vuyder hors  
« de la ville et cité de Rome. » (Hist. de la Toison  
d'Or, t. I, f. 72.)

**Infester.** [1<sup>o</sup> Outrager : « Le quel le Royer in-  
« festa le suppliant de grans paroles injurieuses. »  
(J.J. 200, p. 112, an. 1468.)] — 2<sup>o</sup> Importuner : « Icel-  
« lui Vincent retourna devers ledit Symon pour le  
« *infester* et exciter à jouer au dez ou à la paume. »  
(J.J. 139, p. 22, an. 1390.)] — 3<sup>o</sup> Etre incommode :  
« Femme Qui soit toujours près de ma costé, Se  
« non pour aller au moustier Quant aux jours qu'il  
« sera mestier Et qui ne soit pas *infestée* Ni de  
« saillir à la volée Es rues pour ouir le bruit. »  
(Desch. Mir. du Mariage.)]

**Infidélité.** [« Par lur granz *infidelite* ; E par lur  
« granz iniquitez Si furent il del tout aliz. » (Benoit  
de S' More, l, 2079.)]

**Infixer.** [Donner à emphytéose : « Comme  
« Pierre de la Rue eust prins et *inficé* heritable-  
« ment .... une moylerie, pour trois sextiers de  
« froment et quatre poules de rente herital. » (J.J.  
139, p. 78, an. 1390.)]

**Infinité.** Nombre infini : « Adonc enlherent  
« François de tous costez, qui occirent tant d'En-  
« gloiz, que ce fust *infinité*. » (Mén. Duguescl. 446.)

**Infirmé.** « Par succession de temps nous avons  
« repris l'i latin ; car nous disons aujourd'hui *in-  
« firme*, *infirmité*. » (Pasq. Rech. VIII, 702.)

**Infirmité.** Voir le précédent.

**Infixer.** Insérer : « Ainsi que pareillement peut  
« apparoir par autres nos lettres dedans et avec  
« lesquelles ces presentes sont *inficées*. » (Gode-  
froy, Observ. sur Charles VIII, p. 189.) — [« Les  
« seauls mis et pendans aus lettres de composition  
« de finances, parmi lesquelles ces presentes sont  
« *inficées*, sont les propres seauls. » (Du Cange,  
t. III, f. 826<sup>r</sup>, an. 1376.)]

**Inflechissable.** Inflexible. (Oudin.)

**Inflectible.** Même sens. Rabelais, I, II, f. 241.)

**Influence.** [« Mes les cometes plus n'agueuent,  
« Ne plus espesement ne gietent Lor *influences*  
« ne lor rois.... Ne sor rois que sor povres hom-  
« mes. » Rose, v. 18745.]

**Influer.** [Avoir influence : « Se cest homme  
« n'avoit ferme vertu et plus grant que nature ne  
« l'*influe* communement es hommes. » (Chron. de  
Pisan, Charles V, t. III, f. 21.)]

**Influx.** Ecoulement dans...

..... Ces vieux

Qui premiers ont escrit que les vertus secretes

Des pierres s'escouloient de l'*influer* des planettes.

Belleau, Poes. t. I, f. 15.

**Influxion.** Même sens. Ronsard, p. 663, dit :

Que c'estoit de destin, si les *influsions*

Des astres commandoient a nos complexions.

**Infondre.** Introduire : « Comme l'aimant attire  
« non seulement une aiguille, mais *infond* encore  
« en elle la faculté d'en attirer d'autres. » (Mont.  
t. I, p. 366.)

**Inforcable.** Qu'on ne peut forcer (Cotgrave.) :  
« Des ames *inforcables*. » (Loys le Caron, f. 5.)

**Information.** [1<sup>o</sup> Renseignement : « Pour le  
« excuser, et prier au roi qu'il ne voutust croire  
« nulle mauvaise *information* contre lui. » (Froiss.  
éd. Buchon, I, 1. 68.)] — 2<sup>o</sup> Terme de droit distingué  
de celui d'enquête : « La difference que l'on doit  
« mettre entre l'*information* et l'enquête, c'est que  
« la premiere doit être faite d'office par le juge,  
« avant que l'on face aucune procedure contre celui  
« qui est deféré comme criminel à la justice. Sur  
« le vñ de cette *information*, le juge doit decider  
« s'il y a lieu de lui faire son procès, le juge alors  
« ordonne que l'on fera une enquête. » (Ordonn.  
t. III, p. 159, note.)

**Informier, Infourmer (s).** Faire son appren-  
tissage. (Froiss. I, XIII, p. 287.) On dit encore en  
Allemagne *informator*, pour précepteur.]

**Inforsier.** [Faire violence : « *Inforsant* lesdiz  
« religieux et leurs tenans de paier coustumes. »  
(Ordon. t. V, f. 318, an. 1370.)]

**Infortifiable.** Qu'on ne peut fortifier. (Duc de  
Rohan, Mém. t. I, f. 240.)

**Infortune.** [« Et conterons comment il vint en  
« Portingal et de la *infortune* que une partie de ses  
« gens eurent sur mer. » (Froiss. éd. Buchon, II,  
II, p. 119.)]

**Infortuné.** [« Malheureux : « A ces sacrez oi-  
« zeaulx ne touche, d'autant que tu aymes la vie,

« le prouffiel, le bien, tant de toy que de les parents  
« et amyx, vivans et trespassez: encore ceulx qui  
« d'oulz apres maistroyent en seroyent *infortunez*. »  
Babelais, *Pantagruel*, t. V, f. 8.]

**Infractionure.** [Infraction aux lois: « Mellées,  
« injures, *infractionures*, amessures. » (Du Cange,  
t. III, f. 827<sup>r</sup>, an. 1311.)]

**Ingai.** [Egal: « Se il fuissent *ingai* de nefz, li  
« Espagnol ne l'eussent mes ou d'avantage. »  
Froissart, t. VIII, f. 135.]]

**Ingagement.** [Egalement, dans dom Bouquet,  
t. III, f. 287.]]

**Ingenieux.** [Je l'ai fait entreprendre l'insecution  
« de ce noble et *ingenieux* homme Bocace » Chas-  
telain. *Exp. sur vérité mal prise*.]]

**Ingerer (s').** [Se mêler: « Il s'estoit *ingeré* de  
« aler... copper, prendre et emporter à son pourfit  
« singularier ramille et lousture de bos. » (Carl. 23  
de Corbie, an. 1137.))]

**Ingrades.** [Ingrat: « *Ingrades* non cognoissans  
« ses bienfaiz. » (Deschamps, f. 101.)]

**Ingrat.** [Mécontent: « Colart Vaine *ingrat* du  
« via que on leur avoit apporté. » (J. 195, p. 45,  
an. 1408.))]

**Ingratement.** [Inutilement.]

Bien que je sois de longt'emps ma'heureux.

De voir ma peine *ingratement* perdue. (J. *Jeune*, 109.)

**Ingratitude.**

Est bien raison que je regarde.

Qu'évers vous ne soiez entechié

De ce faux et mauvais peché

Que l'on reproche en toute estude.

Et qui est dit *ingratitude*.

C'est à dire mal pour bien rendre. (Desch. f. 584.)

**Ingrueable.** [Qu'on ne peut passer à gué. Due  
de Rohan, Mémoires, t. I, p. 220.]

**Ingruaire.** [« Les gens en pristrent une mala-  
« die, laquelle il appellent *ingruaire*, que tant  
« solement dou veoir li uns prenoit à l'autre. »  
ms. de S. Victor, 28, dans Du Cange, t. III, f. 835<sup>v</sup>.]]

**Inhabite.** [Infirm: « Elle la femme illégitime)  
« degette les foulez. Et n'a cure des allolez, sains  
« les prant et reut *inhabites*. » (Desch. Mir. du Mar.)]

**Inhabilitier.** [Déclarer quelqu'un inhabile à  
exercer une charge: « En outre lesdiz commissaires  
« *inhabilitierent* le suppliant d'office de recepte. »  
J. 129, p. 45, an. 1386.]]

**Inhabitable.** [« Croheres et lieux *inhabitables*. »  
Froissart, t. IV, p. 200.]

**Inhibition.** [Inhibition. Défense: « Par le  
« *inhibition* et correction dou pape. » Froiss. t. V,  
f. 275. — « La loy ancienne amonesié que tote per-  
« sone soit nette Et li cors; *inibicion* Ou tait de  
« fornication. » Macé, Bibl. en vers, f. 130<sup>b</sup>.]]

**Inhumainement.** [Avec cruauté: « Comment  
« aucunes gens sans chief se leverent à l'intencion  
« de tuer les gentils hommes, dames et damoiselles,  
« et firent de maulx *inhumainement*. » (Chron. de  
Jean le Bel. t. II, f. 219.))]

**Inique.** [« Oster voie *inique*, Et ramener à droiete  
« voie Celloi qui contre droit desvoie. » (Desch.  
Miroir de Mariage, f. 409.))]

**Iniquité.** [« Ne cil n'aime pas Dieu qui n'aime  
« leauté E Deus het tricherie e tute *iniquité*. » (Th. de  
Canlorbery, f. 40.))]

**Inissement.** [Innissement: « La terre tremble  
« suite des grans *inissements* Des fors desrires  
« conrant et des fremissements. » (Gir. de Roussil.  
v. 3773.))]

**Injure.** [Injustice: « Par les grans *injures* et  
« par les grans rapines qui estoient faïtes en la pre-  
« voste]. » Joinville, § 716.]]

**Injurier.** [Porter dommage, comme l'anglais *to injure*:  
« Chil de la garnison d'Escadnevre avoient  
« moult *injurié* et heryel ceuls de Cambrai. »  
(Froissart, t. III, f. 165.))]

**Injurement.** [Avec injustice: « Li dis  
« Joagnins se cuida resqueurre dudit sergent, et  
« feri de son queude ledit sergent, en telle maniere  
« que li sanz en saillit par le nez et par ailleurs; et  
« ce fit *injurement* et sans cause. » (Varin,  
Arch. de Reims, II, 2<sup>e</sup> partie, p. 108, an. 1344.))]

**Injurieux.** [Injuste: « Les baillifs ou *injurieux*,  
« ou faisanz exactions ou soupconnez de usure. »  
Reg. *Noster*, f. 44<sup>r</sup>.]]

**Injurioser.** [Injurier: « Le suppliant se traist  
« par devers deux de ses freres... en leur disant et  
« exposant comme il avoit eslé ravalé et *injuriésé*  
« de Lienart Garges. » (J. 144, p. 331, an. 1393.))]

**Inlegitisme.** [Concubine: « El y survint Symon  
« Douchet et Ysabel Brougarde sa concubine et  
« *inlegitisme*. » (J. 157, p. 356, an. 1402.))]

**Immortalité.** [Immortalité: « C'est Dex ki tout  
« a en baillie Ki sire est *immortalité*, Ki pour  
« nous prist humanité. » (Barl. et Jos. p. 41.))]

**Immobile.** [Non noble: « Pluseurs gens nobles  
« et *immobles*. » (Froissart, t. II, f. 5.))]

**Innocence.** [« *Innocence* porte sa defense. »  
(Cotgrave.))]

**Innocent.** [Non coupable: « Aussy *innocents*  
« que Judas de la mort Jesus. » Coquillard, p. 174.]

— 2<sup>e</sup> Les saints: « As *innocens* vous en serez  
« seant. » (Roland, v. 1180.) — 3<sup>e</sup> Livre contenant  
les décrétales recueillies par l'autorité d'Innocent  
III: « L'exposant et aucuns ses complices entrerent  
« de nuit en la maison du bedel de l'estude de Tho-  
« mase, et prirent en icelle un code, un livre  
« appellé *innocent*, un volume et une viez concor-  
« dances de theologie. » J. 117, p. 172, an. 1380.]]

**Innombrablement.** [D'une manière innom-  
brable. André de la Vigne, Voy. de Charles VIII à  
Naples, p. 143.]

**Innomable.** [Qui ne peut être nommé: « Nous  
« trouvons en Lucian qu'un juge appella en juge-  
« ment un pour l'avoir nommé par son nom, pen-  
« sant ce juge, depuis qu'il estoit consacré, demeurer

« *innomable* et inappellable. » (Bouchet, Serées, t. I, p. 363.)

**Innuer.** [Signifier, faire entendre. (Ordon. t. IX, p. 317, an. 1408.)]

**Inobédient.** Désobéissant. (S. Bern. Ser. mss. 5.)

**Inquant.** [Encan: « Tellement que comme à « *l'inquant*, se bailloient lesdites prelatures. » (Arrêt de 1413, cité par Ménage.)]

**Inquanter.** [Vendre à l'encan: « Ladite maison « sera vendue et *inquantée* entre lesdils heritiers. » (Cout. de Bretagne, art. 728.)]

**Inquestacion.** [Enquête; voir le suivant.]

**Inquester.** [Enquêter: « Toutes fois que le « bailli du seigneur... voudra *inquester* ou faire « répondre aucun à *enqueste*, il les notifiera ausdit « consous... ou cas qu'il y voudront estre à ladite « réponse et *inquestacion*. » (Ord. V, 705, an. 1368.)]

**Inquisiteur.** [1° Juge, examinateur: « Par « droit tels gens sont *inquisiteur* et rapporteur des « besoignes. » (Froiss. II, 5.) — 2° Juge de l'inquisition: « Durant laquelle messe precha frere Pierre « Moure, docteur en theologie, de l'ordre des freres « prescheurs, *inquisiteurs* de la foi. » (Monstrelet, t. I, p. 226.)]

**Inquisition.** [« Li évesques et li prelaz dou leu « devient faire l'*inquisition* de la loi sor li, et demander li de la foi. » (Livre de Jost. 12.)]

**Irraisonnable.** [Déraisonnable. (Froissart, t. IV, fol. 212.)]

**Irreparé.** [Auel on ne fait aucune réparation: « Par ce moyen feust et est icellui suppliant « demouré froulé et *irreparé* d'iceles paroles et « injures. » (JJ. 199, p. 403, an. 1464.)]

**Irreverament.** [Indécemment: « Icellui curé « estoit costumier de dire la messe *irreverament* « et mal devotement. » (JJ. 156, p. 18, an. 1400.)]

**Invotulé.** [Enregistré: « Certaine somme d'argent seroit levée sur chacun *invotulé* audit roole. » (Ordonnance, t. VIII, p. 222, an. 1395.)]

**Insalutaire.** Non salulaire: « Regettant tous « ces *insalutaires* conseils qui ne peuvent qu'affoiblir l'estat. » (Pasquier, Lett. t. III, p. 691.)

**Insané.** [Qui rend furieux: « Parce que icellui « Pierre estoit par intervalles furieux, malade de « maladie caduque ou *insané*. » (JJ. 165, p. 181, an. 1411.)]

**Insciemment.** Sans savoir: « Les pechés qui « se commettent *insciemment* ne sont tant graves « comme les volontaires. » (Nuits de Strap. II, 400.)

**Insience.** Manque de science: « Les sotes qui « par *insience*. » (Beschamps, f. 544.)

**Inscient.** Ignorant:

Las! ou est honneur et vaillance?

Eslevez sous les *insciens*

En maint pais et en maint regne. (Drsch. f. 446.)

**Insecourable.** [Qui ne peut être secouru. (Loyz le Caron, f. 26.)]

**Insence.** [Folie: « Lors icellui Adam entra en « frenesie et *insence*. » (JJ. 184, p. 267, an. 1453.)]

**Insensible, Insensif.** [Fou: « Jehan du Moustier, homme fol, *insensible* et furibonde. » (JJ. 118, p. 18, an. 1380.) — « Icelle Jehanne qui est de « longlemps et souventes fois, lunatique, frenaisi « siense et *insensible*. » (JJ. 114, p. 212, an. 1378.) — « D'icelle maladie ledit Jehan est trop souvent « comme *insensif* et homme fol. » (JJ. 141, p. 216, an. 1394.)]

**Insextre.** [Incesle: « Comment fus tu (Néron) « de couraige villain Et *insextre* de gesir charnelment Avec ta suer. » (Beschamps, f. 315.)]

**Insidiation.** Action de dresser un piège: « Batailler contre la villenie et ordure de la chair, « contre les malices du monde et contre les *insidiations* du diable. » (Les Triomphes de la Noble Dame, fol. 23.)

**Insidies.** Piège. (Ibid. f. 198.)

**1. Insigne, adj.** Remarquable: « Faire quelque *insigne* poltronnerie. » (Nuits de Straparole, t. II, p. 128.)

**2. Insigne, s.** Honneurs: « Le cardinal la Balbe receu à Lion avec les *insignes* de legal. » (Observ. sur Charles VIII, p. 441.)

**Insignier.** [Illustrer: « Et le creons et faisons « conte et *insignions* de toutes dignités, noblesces, « seignories et droits qui a comté. » (Donation du comté de Longueville à Du Guesclin, an. 1364.)]

**Insins.** [Ainsi: « Item se *insins* estoit, que par « le soudan ou par autre grant necessité, il lust « mesliers qui le feist autres grans mises ou despens. » (Reg. Noster, f. 269.)]

**Insimulation.** Enregistrement: « Pourveu que « celui qui le lendemain les desavoue (les contrats) « et y renonce, le face scavoir à la partie adverse « par *insimulation*, et à cet effet luy rende les pot « de vin et denier à Dieu dans le mesme soleil lui-saut. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 658.)

**Insinuer.** Enregistrer, au figuré: « *Insinuer* « ses nominations au diocese d'amour. » (Tabur., Dialogue, p. 83.)

**Insolvence.** [Insolvabilité. (xv siècle.)]

**Insolvent.** [Insolvable. (xv siècle.)]

**Insouffrable.** [Qui ne peut être souffert: « Et « comme tel vice soit à Dieu comme *insouffrable*. » (Chr. de Pisan, Ch. V, t. I, p. 27.)]

**Inspiration.** [« Après ce qu'ont oré par grant « devotion, Li vint divinement une *inspiration*. » (Gir. de Ross. v. 4389.)]

**Inspirer.** [1. *act.* 1° Informer secrètement: « Ne n'eüst esté, Oedes sires de trantsi, qui avoit « esté *inspirés* et certefies le jour devant de la cheu « vancie des Englès. » (Froissart, t. VI, p. 448.) — 2° Expirer, échoir: « Si lost que il veirent que la « journée estoit *inspirée*. » (Froiss., VIII, 211.) — 3° Faire naître dans l'esprit: « Mais Jesus *insprouit* « La noble bourgeoisie qui par dedans estoit, Telle-

« ment qu'à nos gens doucement se rendoit. » (Cuvellier, v. 21337.)]

**Instable.** Changeant : « Et veit un homme de « inhumaine figure, qui bien monstroït estre « homme *instable* et croyant de legier conseil, « sanz aucunement regarder se li pretendoit à bien « ou à mal. » (Perceforest, t. IV, f. 68.)

**Instance.** [Intention : « Il avoit ses gens « semons et assemblés en ceste *instance*. » (Froiss. t. IV, p. 135.)]

**Instancier.** Plaider : « Que si li clerg ou si li « prestre... tenoient heritage en ladite ville,... ilz « en devoient *instancier* par devant les dits sieurs « enfans. » (Ch. de 1290, D. C. sous *Instans*, 2.)]

**Instant.** [Adv. ; à l'instant : « Et fu le corps du « jouvencel porté en pleurs et en cris tout *instant* « aux Freres Mineurs à Orthais. » (Froissart, t. XI, page 106.)]

**Instaument** [Instamment : « Et l'eust requis « moult *instaument*. » (Mandemens de Charles V, page 878.)]

**Instigateur.** « Obvier aux fraudes, malices et « baras des dits lombards usuriers, et de leurs flat- « leurs, promoteurs et *instigateurs*. » (Ordonnances, t. III, p. 645.)

**Instigation.** « Comme à l'*instigation*, enorte- « ment et promotion de feu Estienne Marcel, n'a « guerres, prevost des marchands de la ville de « Paris. » (Ordonnances, t. IV, p. 346.)

**Instiger.** [Exciter : « Guillaume de Montigny « *instiga* et proumeit le suppliant de jouer aus « dez. » (JJ. 184, p. 66, an. 1500.)]

**Instituer.** [Etablir : « Le prevost fermier de la « dite foire sera et doit estre *institué* en son siège « par le prevost de Paris ou son lieutenant. » (Liv. des Mét. 439.) — « Je vous *institue* à estre souve- « rains de celle armée. » (Froiss. V. 234.)]

**Institution.** [1<sup>o</sup> Commandement : « Si s'en vint « demorer en le ville de Saint Omer par le *institu- « tion* dou roi Philippe de France. » (Froissart, V, p. 272.) — 2<sup>o</sup> Statuts, dans S. Bernard, Sermons, mss., p. 244.]

**Instructeur.** s. Qui enseigne, qui instruit : « Je fais prestation d'avoir temps et jour compe- « tant, et le jour denommé, pendant le quel temps je « puisse être instruit à tout ce qu'appartient et « compe à tout fait de champ de bataille, d'avoir « maistre et *instructeur* à ce appartenant. » (Bout. Som. Rur. p. 882.) — On lit *instructeur*, aux Marg. de la Marg. f. 180 b.

**Instruire.** Enseigner : « Prince, li homs cui « sultance *instruit*. Vit liement, et n'eust c'un « seul pain cuit. » (Desch. Douleur advenant à ceux qui suivent la cour.)

**Instrument.** [1<sup>o</sup> Charte : « Et en furent levé et « pris *instrument* publique. » (Froiss. t. III, 70.) — 2<sup>o</sup> Machines de guerre : « Firent les seigneurs d'An- « gleterre qui seoient devant Rennes, un assaut tres

« grand et bien ordonné, et avoyent, un grand « temps avant, appareillée *instrumens* et aorne- « mens pour assailtir, et dura l'assaut un jour « entier. » (Froiss. liv. I, p. 115.) — 3<sup>o</sup> Membres : « Combien que cueur et volenté eust surmonté le « Chevalier, les *instrumens* du corps qui se devoient « mettre à euvre estoient encore tendres. » (Peref. vol. II, folio 128.) — 4<sup>o</sup> Instruments de musique : « Disant que ces *instrumens* (cyfomie) qu'il voyoit « tant admirer à ceste cour de Portugal, n'estoient « en France et en Normandie qu'à l'usage des « aveugles et des mendians et qu'on les y appeloit « *instrumens* truans. » (Mén. Du Guescl. p. 230.) — « En laquelle clumbre ilz dancierent aux bas (dont « le son est grave) *instrumens* qu'ils avoient ; et « depuis retournerent en ladite sale et dancierent « en icelle aux haulz menestriers qui y estoient. » (JJ. 143, p. 117, an. 1392.) — 5<sup>o</sup> Parties honteuses. (JJ. 183, p. 127, an. 1456.)]

**Instrumentaire.** Assistant : « Seigneur, vous « estes nostre pere, nous sommes voz enfanz faiz, « engendrez et procreez par vous immediatement ; « les peres et meres que nous avons en ce monde, « ne sont que putatifs, qu'*instrumentaires*. » (Amant ressuscité, p. 100.)

**Insuffler.** [1<sup>o</sup> Souffler dans : « Quand Dieu en « sa Trinité eust insufflé et mis en loy l'esprit de « vie. » (D. C. III, 856 b.)] — 2<sup>o</sup> Inspirer : « Quand « ele (la sibyle) fut de l'esprit *insufflée*. » (Réponse ms. des oracles sur les trois enfans de France, p. 9.)

**Insult.** [Emeute : « Et aloient les dessus diz « faisans ladite commotion et *insult* parmi la ville, « en hurlant et taboulant aux huis et portes des « hostelz de ladite ville de Mirande. » (JJ. 185, page 196, an. 1451.) — « Comme le suppliant feust « avecques ses familiers et mesnage au lieu de la « Nozierre du conté de la Marche,... avint que oy « *insult* et cry de gens arrivant au dit lieu. » (JJ. 169, p. 397, an. 1416.)]

**Insultation.** [Attaque : « Icelui Vigier se lança « audit Robin, lequel doutant la puissance et « *insultation* dudit Vigier, le feri un seul coup. » (JJ. 102, p. 83, an. 1370.)]

**Insulté.** Révolté : « France, France fut là dedans « à voix commune mise en cry, et les portes de la « ville, malgré les Espagnols, ouvertes aux Fran- « çois, et à grand tumulte toute la commune *insul- « tée* contre les Espagnols. » (J. d'Auton, p. 56.)

**Insurpassable.** Qui ne peut être surpassé. (Loyz le Caron, f. 71.)

**Insurrection.** « La conclusion feut d'envoyer « devers le roy pour l'adverlir de l'*insurrection* du « peuple, qui avoit ainsi tuit et chassé les nobles de « la ville de Gennes. » (Jean d'Auton, p. 53.)

**Insusceptible.** « Avoyent toujours estimé le « corps de ceux de la religion *insusceptible* de « division. » (Rohan, Mémoires, t. II, p. 37.)

**Intellectibilité.** [Intelligence, dans Du Cange, sous *Intellectiblis*.]

**Intenable.** « Place *intenable*. » (Rohan, Mém. t. I, p. 272.)

**Intendit.** Sigisbée. Mot italien, dans d'Auton, qui donne encore *intendix*, folio 124<sup>b</sup>; *intendys*, fol. 135<sup>a</sup>. Parlant de Thomassine Spinole, génoise, et de Louis XII, roi de France : « Ceste dame se voyant familière de luy une fois entre autres le pria très humblement, que... il luy pleust qu'elle fust son *intendit*, et luy le sien, qui est à dire « accointance honorable et aimable intelligence. » (Jean d'Auton, p. 123.)

**Intendit.** 1° Demande formée en justice : [« Tant pour le debat des *intendix* qui sont à vous « accorder. » (Ordonn. t. IV, p. 512, an. 1361.)] — 2° Testament :

Pour forclorre d'adversité  
Pauvres clercs de ceste cité,  
Souz cest *intendit* contenuz,  
Charité m'ya acinuté  
Et nature, les voyant nudz.

(Villon, p. 7.)

3° Devoir, règle : « *Intendits* des catholiques « vrais et legitimes enfans de l'eglise de Jesus-Christ, ou sout deduits certains points et articles contre les modernes heretiques. » (Titre d'un livre de Jean Porthesius.) Voyez Du Verdier, Bibliothèque, p. 749.

**Intendu.** [Assigné : « Toutes voies ledit escuier « ainsi navrez attendi l'espace de quarente jours « ou plus *intendus* par la coustume du pais à laisser, aincois que l'on puisse faire contrevengemens. » (JJ. 105, p. 503, an. 1371.)]

**Intenter.** Former : « Complaintes ne *s'intentent*. » (Nouv. Cout. t. II, p. 884.)

**Intentif.** 1° Attentif : « Chacun des auditeurs « n'étoit moins triste que *intentif* au recit de cette « piloyable nouvelle. » (Nuits de Strap. II, p. 216.) — 2° Adonné : « Tousjours les bons Romains ont « esté *intentifs* à chevalerie. » (Fabri, Art. de Rhétorique, fol. 80<sup>b</sup>.)

**Intention.** [Pensée, opinion : « Il le salua, et « quand il l'eust regardé, il congneu que son « *intention* estoit vraie. » (Froissart, XII, p. 268.)]

**Interdit.** Terme de droit romain. Ordonnance du préteur prononcée sur un cas litigieux, surtout en matière de possession. [Ces *interdits* sont devenus nos actions possessoires.]

Expressions :

1° « *Interdit* ou complainte de nouveleté. » (Bout. Som. Rur. p. 488.)

2° « *Interdit* precaire. » (Grand Cout. de France, liv. III, p. 398.)

3° « *Interdit* de simple ban. » (Grand Cout. de Fr. livre I, p. 27.)

4° « *Interdit* sur replications. » (Gr. Cout. de Fr. livre III, p. 455.)

**Intéressé.** Qui tient à son profit :

Les *intéressés* serviteurs  
Sont leurs hoirs et exécuteurs  
Et les demaînent durement.

(Desch. Mir. du Mar.)

**Interest.** [1° Prix, valeur : « Lequel suppliant

« prist un gobelet d'argent, lequel il ploia ou froissa  
« entre ses mains ; laquelle froisseure ledit sup-  
« pliant congnot avoir failte, et en rendist au taver-  
« nier son *interest*. » (JJ. 126, p. 49, an. 1384.) — 2° Dommage, préjudice : « Icele Katherine dist à  
« Alips qu'elle n'estoit pas saige de soy esjouir de  
« l'*interest* et desplaisir de son pere. » (JJ. 160,  
page 321, an. 1406.)] — « L'audition de plusieurs  
« comptes a esté par plusieurs fois et est encore  
« presentement retardée et dilayée au grand *inte-  
rest* de mon dit seigneur. » [Estats des off. des  
dues de Bourgogne, p. 78.]

**Intérence.** [Enregistrement. aux Preuves de l'Hist. de Bretagne, t. II, col. 1675, an. 1455.]

**Interiner.** [Voir EXTERINER, et les Ordonnances t. V, p. 460, an. 1371.]

**Interject.** s. Interposition : « Voulant gagner le  
« tems qu'il luy falloit encore à metre en point  
« son armée, sema des *interjets* d'accord. » (Essais de Montaigne, t. I, p. 30.)

**Interjetté.** [Entremêlé : « Par dessus le dit  
« sayon il avoit un manteau en echarpe frisque-  
« ment *interjetté* de la couleur que portoient ses  
« pensionnaires. » Histoire de Charles VIII, p. 176,  
an. 1495.]

**Interlocutoire.** [Jugement interlocutoire, ordonnant une instruction préalable : « Et por ce  
« font li clere deferece entre tix jugemens et six  
« du principal, car al apelen tix jugemens interlo-  
« cutoires. » (Beaumanoir, l. LXVII, p. 26.)]

**Interloquer.** Porter une sentence interlocutoire : « Au jugement d'un vieux procès, il se faut  
« contenter de ce qui s'y trouve, sans y rechercher  
« ou *interloquer* davantage. » (Loysel, 874.)

**Interminable.** « De là est venue la question  
« *interminable* du souverain bien. » (Charron, Sagesse, p. 18.)

**Intermission.** [Interruption : « Attendu que  
« les diz complaignans, sans peril de leurs corps et  
« de leurs biens, et sans *intermission* de la garde  
« de nostre dite ville d'Abbeville. » Mandemens de  
Charles V, p. 816.]

**Interpellation.** Interruption : « Donner des  
« detores et *interpellations* au chemin de verlu. »  
[L'Amant ressuscité, p. 281.]

**Interpeller.** Interrompre : « Il ne vous des-  
« plaira si j'*interpelle* vostre propos. » (Cartheyn,  
Voyage du chevalier errant, p. 142.)

**Interpretation.** [Jugement : « Octroyons que  
« les quatre maîtres... ayent la visitation, con-  
« gnoissance et *interpretation* du fouage desdiz  
« cuirs tannez. » (Ordonnances, t. V, p. 315.)]

**Intervallaire.** Placé dans les intervalles : « La  
« voulte estoit double, soutenue sur quarante  
« piliers de pierre grise, à scavoir douze à chacun  
« costé, et douze au milieu, departissant des deux  
« voultes, et deux *intervallaires* en front et en  
« fond. » (Alector, Roman, p. 127.)

**Intestat.** [1° Celui qui meurt sans confesseur : « Nous desmes de celui qui muert *intestat*, se il gist en son lict par trois jours, ou par quatre, tous ses biens meubles doivent estre nostre sire ou li roy. » (Ord. 1, 178.) — 2° Celui qui meurt sans testament : « Pour ce que oudit testament n'avoit aucuns tesmoings, jour ne date escripts, le suppliant doubtoit que l'evesque d'Evreux, en quel eveschié ledit testateur estoit demourant, voulsist dire ledit testament estre nul et parce que tous les biens meubles d'icellui defunct lui appartainsent par l'usage et custome du pays, comme mort *intestat*. » (Jl. 158, p. 23, an. 1403.)]

**Intimer.** Faire savoir : « Que l'on *intime* et fasse scavoir au pape. » (Mathieu de Coucy, Charles VII, page 713.) — [« L'enfant de Castille ne voit ne n'osa desobeir au commandement de son pere, et fist et *intima* le mandement. » (Froissart, t. IX, p. 111.)]

**Intituler.** [Accuser : « Pour ce que icellui Haconin estoit accusé et *intitulé* d'avoit fait plusieurs crimes et deliz. » (Jl. 190, page 549, an. 1464.)]

**Intitulure.** [Titre : « Selonch le *intitulure* et introduction de ceste matere. » (Froissart, t. III, page 375.)]

**Intoussique.** [Poison, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

**Intoxiqué.** Empoisonné : « La beauté des femmes, *intoxiquée* de ardante libidinité corruptive de toute vertu. » (Fabri, Art. de Rhétor. I, f. 16.)

**Intrade.** Revenu annuel : « Dix mille francs *intrade*. » (Rabelais, Nouv. Prolog.)

**Intraige.** [Droit d'entrée : « Après laquelle accuse ainsi faicte, le suppliant associa avec lui ung nommé Mathieu Salsat ;... lequel Mathieu en ce faisant promist audit suppliant paier au seigneur de Berbigier la moytié des *intraiges*, ceus et autres devoirs deuz. » (Jl. 195, page 171, an. 1468.)]

**Intrepide.** [« Il estoit docte, en beaux termes fecond, Noble d'engin et à escrire *intrepide*. » (Bouchet, cité par Favre, Etude sur la Basoche.)]

**Intrinquement.** D'une manière embarrassée. (Cotgrave.)

**Introduitement.** [Induction : « Jehan Coste ennorta icelx Grossin et Duquesne à aler prendre et admenner aucuns desdiz pores, et list tant par *introduitement* de sa parole. » (Jl. 172, p. 522, an. 1422.)]

**Introduction.** [Instruction : « Par le conseil et *introduction* que il orent dou conte de Hainau et de son frere. » (Froiss. II, 382.)]

**Introduire.** [1° Instruire, enseigner : « Phelippe d'Artevillie n'estoit mies bien soutils de guerre, car de jonèche il n'y avoit point esté nourris ne *introduits*. » (Froiss. X, 71.) — « *J'introduis* à l'apprendre (l'irlandais) mes enfans ce que je puis. » (Id. XV, 173.) — 2° Séduire : « Les

« pere et mere de ladite Michele s'estant aperçus de de l'engrossement de leur fille, *l'introduirent* tellement par menaces, qu'elle alla dire à la justice de ladite ville que ledit Ysarn l'avoit cogneut charnellement par force. » (Jl. 137, page 82, an. 1389.)]

**Introduit, part. 1°** Instruit. Parlaunt des enfans de Charlemagne : « Ils furent en bonnes meurs *introduits*. » (Chron. S. Deuys, t. I, folio 123<sup>b</sup>.) — 2° Poli : « Belles estoient merveilles et bien *introduites*, car incontinent elles se leverent à l'encontre du chevalier et lui firent la reverence. » (Perceforest, vol. VI, f. 52<sup>c</sup>.)

**Introite.** [1° Droit d'entrée : « Item sur le *introite* du dit ort ou courtill doit ledit tenementier. » (Jl. 166, page 272, an. 1412.) — 2° Introït : « Après que le prestre est revestu et dil son confiteor et mis en bon estat, il commence sa messe, et ce et appelle l'en *introite* de la messe. » (Mén. t. I, p. 3.)]

**Introniser.** Mettre sur le trône :

Ces dames, lors, de grace auctorisées  
Près Jupiter estoient *introuisées.* (J. Marot, p. 49.)

**Intrure, intruire.** Introduire, sans droit et sans titre, du latin *intrudere* : « Est du devoir des heraux d'empescher que nul sans concession du souverain ne sorte du Tiers estat pour *s'intrure* en celui des nobles. » (S. Julien, Mesl. hist. page 545.) — « Personne ne doit d'autorité privée s'ingerer, *intruire*, et intremettre au regimine et gouvernement des biens pupillaires. » (N. C. G. t. II, page 1088<sup>b</sup>.) — « N'est loisible à tel lignager, voulant prétendre droit au dit lieu, soy *intruire*, ou bouter en iceluy depuis la saisine du dit seigneur feodal sans son congé ou licence. » (Cout. Gén. t. II, p. 1031.)

**Inundacion.** [Inondation : « Il i saüveroient lor vies De la grant *inundacion* Cum list jadis Deucalion. » (Rose, v. 17799.)]

**Inutile.** [Sans effet : « Et dient que le don que le roy a fait à son oncle de Lancaster est *inutile* et hors des meles et termes de raison. » (Froiss., t. XV, p. 159.)]

**Invaissier.** [Attaquer : « Icelui Constant en soy *invaissant* et efforçant de ruer et ferir ledit Bornat par plusieurs fois d'une lance qu'il tenoit. » (Jl. 137, an. 1389.)]

**Invaissieur.** [Assaillant : « A la fin Bornat voyant que ledit *invaissieur* s'efforçoit tousjours de le afloer ou occire. » (Ibid.)]

**Invasible.** [Offensif : « Nul de quelque état qu'il soit ne feust si hardi de porter espées, grans consteaux, dagues ne autres ferremens ne armes *invasibles*. » (1387, Justice de Montargis.) (L. C. de D.)]

**Invasion.** Attaque : « S'il tombe en *invasion* et assant d'autrui, n'aura qui le defende. » (Tri. de la Noble Dame, f. 87.)

**Invectif.** [Qui a caractère d'invective : « Le

« Quadriloge *inventif*, » titre d'un ouvrage d'Alain Chartier.]

**Inventeresse.** Inventrice : « Garde-toi bien « d'estre l'*inventeresse* D'habitiz nouveaux. » (J. Marot, p. 190.)

**Inventoire.** Inventaire, dans Eust. Deschamps, f. 523 r ; aux *Ord.* I, 659.

Expression :

« Faire *inventaire* de gendarmes, » enlever : « *Firent un inventaire de gent'armes* de tous et « chacun ses biens, meubles, bagues, joyaux, che- « vaux, armes, or et argent. » (Pasquier, Lettres, l. II, p. 316.)

**Inventorier.** v. Faire inventaire : « Les ser- « geans ayans fait arrest sur les biens meubles « seront tenus d'incontinent les *inventorier*. » (Nouv. Cout. Gén. I, II, p. 101 b.)

**Investir.** [1° Entourer : « Mais vous... qui à ce « faire aviez mis toute diligence et cure... me « veustes courir sus et *investir*. » (Boucaut, II, p. 31.)] — 2° Sans autre temporement l'on vint au « combat, et à *s'investir* de telle furie que la vic- « toire demeure embigue. » (Brantôme, Cap. fr. II, page 388.) — 2° Mettre en possession : « Quand les « acheteurs ne se presentent pour estre louez et « *investus*, dedans quarante jours, des choses par « eux acquises. » (Cout. Gén. I, 482.)

**Investizon.** Ensaisinement : « Ne sont pour- « tant les retrayans empeschez de faire la retenue « incontinent après le contract de vente et appara- « vant le jour des dites prises de possession, « infeodation et *investizon* si faire le veulent. » (Cout. Gén. p. 400.)

**Invisibilium (par).** D'une manière invisible : « D'autres disent qu'ayant manié les deniers du « roy, il les a mangez si bien et les a fait passer si « bien *par invisibilium*. » (Brant. Cap. fr. III, 383.)

**Invocateur.** [Sorcier, enchanteur : « Iceilui « Beluys estoit tenu et réputé estre *invocateur* « et sorcier et de faire mourir par venin et invocaa- « tion. » (Jl. 196, p. 92, an. 1469.)]

**Invocation.** [Voir le précédent.]

**Involution.** s. 1° Complication pleine d'embar- « ras : « Allegoient les parties plusieurs raisons d'une « part et d'autre, et étoient en voye de tomber en « grandes *involutions* de procez. » (Thaumaissière, Cout. de Berry, ch. 95, p. 212.) — 2° Fatras : « Les « grossiers aiment et admirent surtout ce qu'ils « voyent caché sous une involution de paroles. » (Essais de Montaigne, t. II, p. 317.)

**Iols, ious.** [Yeux, dans Partonopex, v. 560. — On lit dans D. C. sous *Fragilitatus* : « Quand il les « voit devant ses *iols* Malades et fraites et violz. » — « Mais traugoit on piés et puis oreilles, Nés, « bauleyres et crevoit *ious*. » (Ph. Mouskes, Histoire de Louis VIII.)]

**Iracoind.** Sujet à la colère. Desch. f. 527 r.)

**Iracundiens.** Même sens. (Triumphes de la Noble Dame, f. 93.)

**Irâi.** [Futar du verbe *aller* : « Je m'en *irâi*. » (Roland, v. 2909.)]

**Irâigne.** [1° Araignée. (Partonopex, v. 756.) — 2° Espèce de drap : « .m. aulnes d'*irâigne*. » (N. Comptes de l'Arg. p. 238.) — « .v. aulnes d'*irâin- « gne* de Malines. » (Id. 239.)]

**Irance.** [Colère : « N'i ad icel ne demeint « *irance*. » (Roland, v. 1845.)]

**Irascible.** [« Nul ne vit riens meins *irascible*, « Plus benigne ne plus paisible. » (Benoit de S. More, II, 8072.)]

**Irâsent.** [Irrité : « Li quens Rollanz il est mult « *irâsent*. » (Rol. v. 777.) V. Brut, t. 57 r.]

**Ire.** [1° Colère : « Pur poi d'*ire* ne fent. » (Roland, v. 304.) — « L'*ire* au coeur et la merancolie en la « leste. » (Froiss. t. XIV, 46.) — 2° Rancune : « Por « quei me portez *ire*. » (Roland, v. 1722.)] — 3° Chagrin :

« Inques mais nule joie n'oi  
Qui si tost me tornast à *ire*. (Fabl. de S. G.)

Proverbes :

1° « *Ire* de freres, *ire* de diables. » (Cotgr.)

2° « Douce parole rompt grant *ire*. » (Ibid.)

**Irê.** [Fâché, triste : « Dame Guibors ot mult le « cuer *irê*. » Girard de Viane, v. 3670.) — « Et li « .m. escuier sont molt *irê* Que lor compains gist « mors en .i. fossé. » (Aiol, v. 663.)]

**Irèement.** [Avec colère : « *Irèement* se combat « a l'leupart. » (Rol. v. 733.)]

**Irer, irier.** [Irriter : « Tiret sa barbe cume « hum ki est *iries*. » (Rol. v. 2414.) — « Ne volt le « rei d'Escoce *irer* en nule guise. » (Jord. Fan- « losme, v. 786.)]

Douce dame merci vos quier,  
Pour vous et por vostre valour,  
Mésdisant vos ot fait *irer*  
Vers moi. (Poët. av. 1300, III, p. 1021.)

Plus suis *iries* quant je voi cointoier  
La doce vois del rossignol sauvage. (Id. p. 1070.)

**Iresie.** [Cohabitation des sexes contraire aux lois de l'église : « Laron doivent gaber, geunt s'il le « triche Cil qui sont engenez par *iresie*. » (Aiol, v. 1072.)]

**Irètalement.** [Par droit d'héritage : « Robert « de Parnant chevalier soloit avoir à mou molin de « Berzy demy mny de bled elascun an *irètaule- « ment*, que il tenoit en fié de mes anceesseurs. » (Cart. 24 de Corbie, an. 1293.)]

**Irêté.** [Héritage : « Quant li rois sot la verité, « Que pour toir son *irêté*, Vientent sors lui li faus « relé. » (Ph. Mouskes, dans D. C. III, 636 r.)]

**Irèter.** [Investir, doter : « Sa fille a fême li dona « Et de sa terre l'*irèta*. » (Brut, I, 190.)]

**Irèur, irour, irur.** [Colère : « Ot l'Oliviers, « si n'ad mult grant *irur*. » (Roland, v. 4224.) — « Grant *irèur* et grant despit. » (Froiss. IV, 97.)]

**Irens.** [Colère, dans G. Guiart, v. 2425.]

**Irèusement.** [Avec dépit, avec colère : « Iceilui

« Jaquet dist moult *ireusement* et eschauffement  
« telles paroles. » (Jl. 163, p. 316, an. 1409.)

**Iris.** Poudre de senteur, faite de la racine d'iris :  
« Homme de belle prestance, Poudré d'*iris* de Flo-  
« rence, Qui se pique de vaillance. » Perrin, Poës.  
page 201.)

**Irois.** Irlandais : « Anglois, *irois* et Galois, et  
« semblablement tous Gascons, Esgoçois et Ale-  
« ments. » (Jl. 175, p. 313, an. 1434.)

**Irracontable.** Qui ne peut être raconté : « La  
« mauvaisié *irracontable* des traistres. » Godefroy,  
Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 681.)

**Irraisonnable.** [« Iceelui chevalier par sa  
« maistrée, arrogance, grant puissance et volenté  
« *irraisonnable*. » (Jl. 104, p. 92, an. 1372.)

**Irrécitable.** Qui ne peut être récité : « Par ses  
« vertus a eu tant de dignités et autorités qui sont  
« *irrecitables*, et a esté toujours en grace des sei-  
« gneurs et du peuple. » Fabri, Art. de libétoir.,  
livre I, fol. 162.)

**Irrégulier.** Incapable, dans G. Guiart, v. 4971.]

**Irremissible.** [« Cas *irremissibles* et dignes de  
« grans pugnitions. » (Rec. des monum. inédits du  
« Tiers Etat, IV, 710.)

**Irreparable.** [« Choses *irreparables* et dignes  
« de grans pugnitions. » (Id. 709.)

**Irreparablement.** [« Notre païs de Normen-  
« die oultre Seine, lequet... pourroit estre gravé et  
« dommagié *irreparablement*. » (Mandemens de  
« Charles V, p. 336.)

**Irreverement.** « Si lost que la dame ouyt  
« ce, elle luy dit : Sire chevalier, ne vous desplaise,  
« se je jusques à présent ay parlé si *irreverement* à  
« vous. » (Perceforest, VI, f. 17.)

**Irreverence.** [« Ce a fait leur inobedience et  
« *irreverence* qu'elles ont envers leurs maris. »  
« Ménag. I, 6.)

**Irreverender.** [« Manquer de respect : « Ils  
« auront desprisé et *irreverendé* nostre seigneur et  
« ses commandemens transgressé. » (Pénitence  
« d'Adam, ss. ch. 15.)

**Irrevocable.** [« Nous le tendrons ferme et  
« estable Et par edit *irrevocable*. » (Myst. du siège  
« d'Orléans, p. 725.)

**Irrevocablement.** [« Lequel tiltre *irrevoca-  
« blement* nous tenons et declairons pour bon et  
« vray. » (Lettre de Charles V, Bibl. de l'École des  
« Charles, 4<sup>e</sup> série, III, 425.)

**Irriter.** [« Annuler : « Et pour ce les ait le dit  
« nostre saint père cassées, ostées, annullées et *irri-  
« tées* du tout. » (Froiss. VI, 302.)

**Irruer.** [« Se ruer avec fureur : « Iceelui Didier  
« tira à son espée nue et par trahison se *irrua*  
« contre le suppliant. » (Jl. 195, p. 854, an. 1473.)

**Isambrun.** [« Espèce d'étoffe : « Li autre cha-  
« noine paront Meilleure cure et meilleur aiz, Ce  
« sont ils à blans sorpeliz, As noires chapes d'*isam-*

« *brun* ; En ceis a dou noir et du brun. » (Bible  
« Guiot, Du Gange, III, 903<sup>b</sup>.)

**Isengrin.** [Loup, dans le Roman de Renart :  
« Lupus qui s'apiele en sornom *Isengrin*, venoit en  
« lor route. » (Du Gange, III, 903<sup>b</sup>.)

**Iste.** [Mot tantôt masculin : « Aucuns *istes*. »  
« (Froiss. II, 279 ; tantôt féminin : « Ceux des *istes*  
« voisins. » (Id. XIV, 226.)

**Islette.** Diminutif d'*isle*, dans Perceforest, II,  
folio 20<sup>c</sup>. — Brut donne la forme masculine *islet*  
folio 55<sup>b</sup>.)

**Isnel.** [Rapide, de l'allemand *schnell* : « Plus  
« est *isnel*s qu'esprever ne arunde. » (Roland,  
v. 1492.)

Au petit ru boit tourterelle  
Plus aise qu'en riviere *isnelle*. (Desch. f. 286<sup>a</sup>.)

[Expression :

« *Isnel* le pas, sur le champ. » Flor. et Blancheff.  
v. 646.]

**Isnellement.** [Promptement, dans Partonopex,  
v. 3401 : « Se tu tiens riens de l'autrui, ou par toy  
« ou par tes devanciers, se c'est chose certaine,  
« rent le sanz demourer et se c'est chose douteuse,  
« fai le enquerre, par saiges gens, *isnellement* et  
« diligence. » Joinville, § 748.]

**Isnelleté.** Légèreté : « Ne scavoit si le cheval  
« alloit en l'air ou sur terre, par l'*isnelleté* de  
« luy. » (Perceforest, II, f. 14.)

**Israel (Pierre d').** [Camée. On croyait qu'à  
Jérusalem avait existé un vaste atelier pour la taille  
des pierres précieuses ; on leur supposait des vertus  
médicales consignées dans les lapidaires : « Une  
« bourse de soye, un anel ou il avoit un courau  
« fourché et une *piere d'Israel*. » (Jl. 145, p. 138,  
an. 1389.)

**Issi.** [Ainsi : « *Issi* est neirs cum peiz. »  
« (Roland, v. 1635.)

**Issir.** [Sortir. 1<sup>o</sup> Au propre : « Par les oreilles  
« fors se *ist* le cervel. » (Rol. v. 2260.) — « *Issir* de  
« la ville. » (Froiss. II, 27.) — Le sire de Joinville  
demande à S. Louis de lui permettre de faire une  
sortie sur les Sarrazins : « Mais tantoust que mes-  
« sire Jehan de Beaumont ent ouy ma requeste il  
« s'esceria moult fort et me commanda de par le roy  
« que je ne fusse si hardy *issir* de mon herber-  
« gier. » (Joinville, p. 32.) — [2<sup>o</sup> Au figuré. 1<sup>o</sup> Se  
mettre en opposition : « *Issir* dou conseil de ses  
« hommes. » (Froissart, III, 453.) — 2<sup>o</sup> Trépasser :  
« *Issir* de ce siecle. » (Id. I, VI, 476.) — 3<sup>o</sup> Parlant  
d'argent qui provient d'un impôt : « Pour tourner  
« et convertir les dites aides ou fait de guerres en  
« la defense du dit royaume en tele maniere que les  
« deniers qui en *istront* demourront ès pays là où  
« ils sont cueilliz. » (Ord. III, p. 229.) — 4<sup>o</sup> Parlant  
d'enfants : « Nous ordonnons et octroyons à tous  
« nos juifs, et à ceux qui *istront* d'eux. » (Ordonn.  
vol. I, page 646.) — 5<sup>o</sup> Parlant de la dispute, de la  
guerre entre deux frères : « Se ils s'entrappelloient



« de terre ou de meubles, dont il doit *istrer* bataille. » (Ord. t. I, p. 245.)

[Remarques : Le futur est *isterai, istrai*; le conditionnel est *isteroie*; le part. passé *issi* et *issu*.]

**Issue.** [1<sup>e</sup> Sortie, attaque faite par des assiégés : « Et faisoient souvent des *issucs* et des escarmouches sus les Flammeus. » (Froiss. III, 296.) — 2<sup>e</sup> Troupes entrées de concert en campagne : « Et devoient estre tout doy de une aliauche et d'une *issuce* et devoient metre sus mil lanches de droite gens d'armes. » (Id. VIII, 420.) — 3<sup>e</sup> Sortie de prison : « Par quoy ils eussent courtoise *issuc* et delivrance. » (Id. XVI, 32.)] — 4<sup>e</sup> Fin, terme. Villon fait parler une vieille femme qui regrette sa jeunesse et sa beauté :

Qu'est devenu ce front poly...  
Le front ridé, les cheveux gris  
Menton foncé, lèvres peaussées,  
C'est d'humaine beauté l'*issuc*.

[Villon, p. 31.]

5<sup>e</sup> Fin d'un repas, dessert : « Fromage d'entrée et moullarde pour l'*issuc*. » (Rabelais, V, p. 133.) Voyez Bouchet, Serées, liv. I, p. 47. Dans la Bourgogne on se sert encore de ce mot pour signifier dessert. — 6<sup>e</sup> Revenu, produit : « Ordonnons... que toute la value des fruits et des *issucs* de sa terre d'une année soit levée par nos gens, et tournée devers nous. » (Ord. I, p. 540.) — [« Et se l'église ne le fet, li sires pot prendre l'heritage en sa main et joir des ismes. » (Beaum. XII, 5.)] — [7<sup>e</sup> Droits de sortie sur les vins et autres marchandises : « Jou ay vendu et escangié... toutes les justices que jon avoye à Corbye, les cambages, les estallages, les *issucs* des vins. » (Cart. 53 de Corbie, an. 1258.) — « Pour chacune piece de vin, un denier de hebergement qu'on dit *issuc* de terre. » (D. C. t. III, 904, an. 1408.)] — « Par quoy le 27<sup>e</sup> jour du dit mois d'octobre furent menez sur peine de perdre leur bourgeoisie et de payer *issuc*. » (Monstrelet, II, p. 152<sup>b</sup>.) — 8<sup>e</sup> Droit d'entrée, d'*issuc* sont les lods et ventes et honneurs et autres droits seigneuriaux, qui se paient au seigneur cavier, rentier ou censuel, et direct par le vendeur et par l'acheteur de l'heritage aliéné et redevable en vers quelque seigneur foncier, pour le vest, devest, saisine, désaisine... Autre est le *droit d'issuc* dont parle la coutume particulière de Hedin art. 4, qui est du au seigneur justicier par celui qui prend ou leve en sa justice par achat ou autrement, quelque chose, et la transporte en autre juridiction. » (Laur.) — Pour les autres espèces de droits d'*issuc*, voyez Nouv. Cout. Gén. I, p. 509<sup>b</sup>. — 9<sup>e</sup> Enfants, postérité : « Si le puisné fils relesse ou garranty à le disseoir et mourust sauns *issuc*, ceo est un collaterall garrantie al eigné

« fils. » (Tenures de Littl. p. 159<sup>b</sup>.) — 10<sup>e</sup> *Issue* « de table, » dessert. (Oudin.) — On dit en quelques pays proverbialement : « L'*issuc* de céans est la porte, » pour dire qu'on n'a pas de dessert. (Rabelais, p. 133, t. V.)

**Istance.** [Intention, but : « Si fist faire en celle *istance* ses pourveances grandes et grosses. » (Froiss. II, 340.) — « Si monta là en mer en *istance* de retourner en Engleterre. » (Id. II, 72.)]

**Istant.** [Imminent : « Four passer l'iver qui estoit *istant*. » (Froissart, t. XV, p. 296.)]

**Italianiser.** Contrefaire les Italiens. (Colgrave.) — « Bramemens de teste *italienisés*. » (Tabureau, Dialogue, f. 31.)

**Italie.** [« L'Italie est le vray cimetiére des François. » (Brant. Pam. III, p. 305.)]

**Italien.** « Baisser les espauls à l'*italienne* » (La Noue, p. 409), se préparer à souffrir davantage.

**Itant.** [Tant, autant : « Mar en irat *itant*. » (Roland, v. 2734.)]

**Itels.** [Tel : « *Itels* est sis curages. » (Roland, v. 375.)]

**Ivet.** [Egal : « La pene en est de blanc ermine qui toi *ivet* al drap traîne. » (Parlonop. v. 7451.)]

**Ivern.** [Iviver. (Saint Thomas de Cant. v. 896.)]

**Ivernal.** [D'hiver : « Un may de blé... à penre chascun an à la feste de S. Martin *ivernal*. » (Cartulaire de S. Eloi de Noyon, an. 1256.)]

**Iverner (S').** [Prendre ses quartiers d'hiver : « Se il se fuissent là *ivernet*. » (Froiss. III, 419.) — « Alains de Bouqueselle s'en vint *iverner* en Saint Salveur le Visconte. » (Id. t. VII, p. 54.)]

**Ivier.** [D'hiver : « Pour *Iviver* temps qu'il faisoit. » (Froissart, t. III, p. 417.)]

**Iviere.** [Ivoire : « Une paire de cousteaux engamez, emmanchez d'*iviere*, et envirolez d'argent. » (J. 161, p. 148, an. 1406.)]

**Ivoire.** [« Item, un petit saint Johan d'*ivoire*. » (Nouveaux Comptes de l'Argenterie, p. 81.)]

**Ivre.** [« De fol et d'*ivre* se doit l'en bien garder. » (Bataille d'Aleschans, v. 4076.)]

**Ivresse.** [« Fust par *ivresse*, fust par ire, Assez tost ot Richard dire Que vilains commune faisoient. » (Wace, Rou, v. 5957.)]

**Ivrogne.** « A bon *ivrogne* il ne faut jamais eau. » (Faifeu, p. 16.)

Femmes trouvat emmi ma voye,  
Dont l'une filloit sa coulongne,  
Et l'autre qui estoit *ivrogne*.

[Desch. f. 110.]

## JAC

**J.** — *J* se met pour *y* quand li siet; au lieu de « consonnant s'assiet. » (Senef. de FA B C, Jubinal, t. II, p. 278.)

**Ja.** 1° Déjà, avec le présent ou le passé de l'indicatif: « Sire cumpainz, *ja* est morz Engeler. » Rol. v. 1503. — « Quant *ja* moult de ses gens furent « passé. » (Froiss. III, p. 10.) — 2° Jamais, avec un futur, un subjonctif présent, un impératif: « Deus, « se jo l' perit, *Ja* n'en avrai escange. » Rol. v. 840. — « Ne plaise *ja* à Dieu. » (Froiss. I, III, p. 95.) — 3° Quoique, avec le subjonctif: « *Ja* ni eust nulle « cause. » Froiss. II, p. 11. — On trouve aussi la périphrase *ja soit que*: « Mais amors lout empe- « eschoit que rien à oeuvre n'en meisse, *Ja soit ce* « *que* bien entendisse Mot à mot toute la matire. » Rose, vers 4648. — On rencontre encore *ja fast*: « Iceulx sergens moult durement hierent de cordes « ledit Jehan Loste, *ja fast* il leur desist qu'il estoit « clerc. » (Jl. 104, p. 374, an. 1373.) — Expression: *A ja*, à jamais: « Nous le mesimes hors de no prison, « ...et li fesimes jurer seur sains que il n'en- « troyoit en le vile, devant la que li esquevin le « rapeleroient; et fremames en no conseil que ehe « ne seroit ne à ore, ne à *ja*. » (Livre Rouge d'Abbeville, fol. 33<sup>v</sup>, an. 1275.)]

**Jaazour.** [« L'exposant prist un *jaazour*, qui « estoit devant lui sur la charnie, lequel ilz ont « acoustumé de porter pour curer et vuider leur « charnie, quant elle se charge trop de terre. » (Jl. 122, p. 265, an. 1383.) Voir Jazour.]

**Jable.** Feuillure aux douves des tonneaux pour arrêter les pièces du fond. (Cotgrave.)

**Jabler.** Faire le jable des douves. (Cotgrave.)

**Jabot.** *s. m.* Peau en forme de petit sachel qui est sous la gorge des oiseaux et où tombe la mangeaille. Il s'est dit aussi dans un sens figuré pour la conscience. « Le magistrat et l'office descouvre « l'homme et met en évidence ce qu'il avoit dans « le *jabot*. » Babelais, t. III, p. 95.)

**Jachere.** Terre labourable non ensemençee. On lit aux Poésies de Froissart, p. 275<sup>b</sup>:

Entre Aubreicourt et Mamit,  
Près d'un chemin sus la *gaspievre*  
L'autre jour maint bergier oy.

## JAC

[« Par montaignes et par rivieres. Par prez, par « vignes, par *jachieres*. » (Rose, v. 18580.)]

**Jachie (Sainte-).** Espèce de serment.

Que ferez vous, *Saincte Jachie*?  
Tous ceuls que vous avez nommés  
Sont plus à moy abandonnez  
Que ils ne doivent à vous estre. (Desch. f. 378<sup>c</sup>.)

**Ja chi ja.** Sorte d'exclamation.

*Ja chi ja* est ce moquerie  
De vous trois qui tant vous tonez. (Desch. f. 379<sup>b</sup>.)

**Jacint.** Jacinthe, sorte de rubis. On lit dans Marbodius, art. 6 de la Calcédoine, col. 1646:

Calcédoine est pierre jalne,  
Entre *jacint* et berles meaine.

**Jacopin.** [1° Religieux de l'ordre de S<sup>t</sup> Domi-  
nique: « Quant frere *Jacopin* vindrent premier el  
« monde, S'estoient par semblant el pur et net et  
« monde. » (Ruteb. 176.) — « *Jacopin* en chaire,  
« Cordelier en cœur, Carme en cuisine, Augustin  
« en bordeau. » (Apologie d'Herodote, p. 627.) —  
2° Secte chrétienne qui n'admettait qu'une nature  
en Jésus-Christ et qui eut pour chef Jacob Zauzale,  
évêque d'Edesse, mort en 178: « Autres gens i a  
« barbarus Qui se font elamer *Jacobins*, D'un  
« *Jacob* qui lor maistre fu, Et sont chrestien cor-  
« rompu, Par les mariages qu'il font As Sarazins  
« qui près d'eus sont. Et pourprement bien celle  
« gens quarante regnes de tous sens. Ne croient  
« pas confession A nul autre home, s'a Dieu non.  
« Quand il se confessent à Dieu, Près d'eux meillent  
« enchens et fu Et euident qu'avec la fumée s'en  
« aille vers Dieu lor pensée. » (D. C. III, 742<sup>c</sup>.)] —  
3° Gros crachal:

Je erache blanc comme cotton  
*Jacobins* aussi gros que ung oef. (Villon, p. 39.)

1° « Chambre *jacobine*, » peut-être chambre four-  
nie de toutes sortes de commodités comme celle  
des Jacobins: « Ils se firent bailler une petite *cham-*  
« *bre jacobine* où ils coucherent très bien et très  
« beau et commencerent à jouer à la rulle. » (Contes  
de Desperriers, t. I, p. 187.)

**Jacque, Jaque, Jake.** [Pourpoint gamboisé,  
serré au corps; il était de toile ou de cuir: « Or est  
« eils estas mués maintenant, on parolle de lances,  
« de glaves ou de *jakes*. » (Froiss. I, II, p. 385.) —

« Vestis d'un noir *jake* de veluël. » (Id. V, 260.) — Le *jaque* entrain dans le costume militaire des francs-archers, au xv<sup>e</sup> siècle; il est décrit dans une charte de la Chambre des Comptes, transcrite par D. C. (III, 742<sup>b</sup>): « Memoire de ce que le roy veult, « que les francs archers de son royaume soient habillés en *jaques* d'ici en avant, et pour ce a chargé « au bailli de Mante, que l'abillement de *jaques* « leur soit bien prouitable et avantageux, pour « faire la guerre, veu qui sont gens de pié, et que « en ayant les brigandines, il leur faut porter beaucoup de choses, que un homme seul et à pié ne « peut faire. Et premierement leur faut desdits « *jaques* de 30 toilles ou de 25, à un cuir de serf à tout le moins: et si sont de 31 cuir de serf, il « sont des bons. Les toilles usées et deliées moyennement sont les meilleures, et doivent estre les « *jaques* à quatre quartiers, et faut que les manches soient fortes, comme le corps, reservé le « cuir. Et doit estre l'assiette des manches grande, « et que l'assiette prenne près du collet, non pas sur l'os de l'espaule, qui soit large dessous l'aisselle, et plantureux dessous le bras, asses faulce « et large sur les costez bas, le colot fort comme le « demourant du *jaques*: et que le colot ne soit « pas trop hault derrière, pour l'amour de salade. « Et faut que ledit *jaques* soit lassé devant, et que il ait dessous une porte piece de la force dudit « *jaques*. Ainsi sera seur ledit *jaques* et aisé, « moieissant que il ait un pourpoint sans manches, « ne colets de deux toilles seulement, qui n'aura « que quatre doys de large sur l'espaule: auquel « pourpoint il attachera ses chausses. Ainsi flotera « dedens son *jaques*, et sera à son aise: car il ne « vit onques tuer de coups de main, ne de fleche « dedans lesdits *jaques* ses hommes, et se y souloient les gens bien combattre. » ]

Expression :

En parlant de madame des Belles Cousines :  
« Quant au cuer de la royne, elle a bien passée « en son *jaques* de soye, » c'est-à-dire elle est bien mal dans l'esprit de la reine. (P. J. de Saintré, 610.)

**Jacquemard.** 1<sup>o</sup> Figure de métal qui représente un homme armé avec un marteau à la main, et qu'on met sur les horloges pour frapper les heures. — 2<sup>o</sup> Mannequin : « Les chevaliers coururent « partout rompans premierement leur bois et lances « contre une quintaine ou *jaquemard* planté à terre, « jusques à la hauteur d'un cheval ayant sus un « pan une statue d'homme couvert d'un escu, un « bras estendu avec une masse, estant cette statue « appelée *jaquemard*, planté sur un pivot, de manière que le chevalier heurtant de sa lance contre « cet escu barré (pour retenir la lance) il falloit « qu'il eut de l'adresse s'il ne recevoit un coup de « la masse. » (Fauchel, de l'Orig. des Chev. p. 82.)

Expressions :

1<sup>o</sup> « Armé comme un *jaquemard*. » (Oudin.)  
Avoir l'air d'un mannequin.

2<sup>o</sup> « Privé de son cheval et mis en *jaquemard*. » (Favin, Théâtre d'honneur, t. II, 1747.)

vii.

**Jacquerie.** Soulèvement des paysans contre la noblesse, en 1358, pendant la captivité du roi Jean en Angleterre. On nomma cette faction *jacquerie* parce que, suivant Nicot, ces factieux étoient tous habillés de *jaques*. [Je crois plutôt qu'on appela les paysans *Jaques*, comme on appelle les conscrits *Jeanjean*.]

En Valoys fut, en Picardie,  
En Champagne tel *jacquerie*,  
A Maulx, à Paris autre part  
Maint en furent pendus a hart. (Desch. f. 572<sup>a</sup>.)

« Du commencement et premiere assemblée de « la mauvaise *jacquerie* de Beauvoisin. » (Chron. de S. Denys, II, 248) — Si la noblesse française avait été battue en Flandre, « on peut croire et imaginer « que toute gentillesse et noblesse eust esté morte « et perdue en France et autant bien es autres « lieux; ne la *jacquerie* ne fut onques si grande ne « si horrible qu'elle eust esté. » (Froissart, liv. II, 245.) — [Voir l'histoire de la *Jacquerie* de M. Sim. Luce.]

**Jacques, Jacques Bonhomme.** [1<sup>o</sup> Nom des paysans qui prirent part à la *Jacquerie*: « S'il (le roi Jean) est bien conseillé, il n'obhera mie Mener « *Jacques Bonhomme* en su grant compagnie; « Guerres ne s'en fuira pour ne perdre la vie. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 3<sup>e</sup> série, t. II, 263.) Voir sous Héros. — 2<sup>o</sup> Paysans, vilains, armés ou révoltés.] « Vous remercions de vostre courtoisie, car « si *Jacques bons homs* cussent ainsi de nous ce « l'audeussus... ils ne nous mie fait la chose pareille. » (Froiss. I, 230.) — « Car en ce tems là le roy Charles « de France..... avoit tant affaire en son royaume, « tant par les esmotions d'aucunes ses communes « appellez *jaques* et *maillets*. » (Hist. de Louis III de Bourbon, p. 4.) — « *Jacques* vilains, » pour dire bourgeois armés. « Furent mors en celle entrée par « les Bourbonnois.... deux mille *jaques vilains* et « la ville gagnée. » (Hist. de Louis III duc de Bourbon, p. 363.) — 3<sup>o</sup> Paysan, en général :

Cessez, cessez, gendarmes et piétons,  
De pilloser et manger le bon homme,  
Qui de long-tems *Jacques bon homs* se nomme.

Roger de Colrely, p. 173.

4<sup>o</sup> [Injure : « Jehan de Mons dist au suppliant : « T'en faut il parler, très fort senglant vilain *jaques* : « auquel ledit suppliant respondi : Nous ne sommes « point *jaques*, ne de l'age pour l'avoir esté. » (JJ. 157, p. 261, an. 1302.) — 5<sup>o</sup> « Le pendart il fait « *Jacques* deloges » (Comédie des Prov. t. III, f. 3), c'est-à-dire *Jacques*, deloge, il s'enfuit.]

**Jacquet.** Diminutif de *Jacques*, pris au sens de bouffon. « Leur pouvoir ne s'estend pas si avant « qu'ils aient à me commander, encore moins à « me forcer de croire ce qu'ils croyent. Dieu m'a « fait naistre libre, la franchise de ma condition ne « sera jamais forcée de leur servir de *jaquet*. » (S. Julien, Mesl. histor. Epith. Dédic. f. 7.) Parlant des ennemis que les opinions lui avoient attirés : « Tu le louerai doncques hautement et follement, « et teras bruit des maus, en lui donnant des ap-

« plaudissements comme les *jaquets*. » (Amyot, Mor. de Plut. I, p. 197.) — « Anda je ne veux point « vous servir de *jaquet*. » (Œuv. de R. Belleau, t. II, p. 82.)

**Jacquette.** Petit jaque. « *Jacquette* de couleur « vermeille, ou rouge et blanche et verte semée « d'orpèverie que les archers du roi Charles VII « portoient à son entrée dans Rouën. » J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 180.)

**Jactabondz.** Qui se vante. (Am. ressusc. 292.)

**Jactance.** [1<sup>e</sup> Vanité : « Por covitoise et por « *jactance*. Guerci mi foi et ma creance. » (Theophilus, page 292.)] — « Non pour ostentation ne « *jactance*. » (Am. ressusc. p. 99.) — 2<sup>e</sup> Gloire, renommée. L'auteur fait parler l'ombre du maréchal de Chabannes :

Mais plus n'estoye en ces bas territoires  
Pour faire exploit d'auleuns faitz meritoires,  
Grande *jactance* au deceder n'aymons. (Cretin, 153.)

**Jactateur.** Qui se vante. (Cotgrave.)

**Jactation.** Vanterie. (Cotgrave.)

**Jacter (se).** 1<sup>o</sup> Se vanter : « Sans se *jacter*, en « faire feste ny bruit.... ces vanteries otent tant la « grace. » Sagesse de Charr. p. 506.] — 2<sup>o</sup> Sauter, rejouir. En parlant de la jalousie : « Il m'est advis « que la cryture ne se doit point toujours tourner « sur le *jaclant*, mais sur celui qui *jacter* le fait. » (Pereforest, vol. VI, f. 71<sup>r</sup>.)

**Jacture.** [Perte, dommage. (Charte de Philippe-le-Bel, an. 1306, f. 418<sup>r</sup>.)]

**Jacunes.** [Hyacinthe, pierre précieuse : « Bien « i ad or. malices e *jacunes*. » (Roland, v. 638.)]

**Jadis.** [« A enherber m'apprist *jadis* une Juise. » (Berle, c. 76.)] — « Quand nous disons : cela se « faisoit au tems *jadis*, nous declaronz que c'est « une chose qui est hors d'usage, tellement qu'elle « seroit de mauvaise grace en nostre tems. » (Henri Estienne, Apologie pour Hérodote, p. 426.)

**Jafuer.** Gourmandise (comparez l'anglais *jaw*, guenle) : « *Jafuer* e sejour e peresce Sunt mult con- « trailes à procece. » (Chronique des ducs de Norm. v. 18436.)]

**Jagleus.** Glaiéal. Dans les Fabl. de St Germ. f. 106<sup>r</sup>, on lit :

Tant a mal cuer feme, que ce n'est mie gieux ;  
Feme est de toz biens vuide ausi com li *jagleus*.

**Jaglotai.** Glaiéuls.

Cauches avoir de *jaglotai*  
El sollers de flor de mai. (Poës. av. 1300, IV, p. 1454.)

**Jaglonnée.** [Botte : « Une *jaglonnée*, que l'en « dit jonchée d'erbe au pays (en Gatinais). » (JJ. 162, p. 322, an. 1408.)]

**Jagois.** Expression obscène dont on trouve la définition dans le Moyen de Parvenir, p. 88.

**Jagonce.** Hyacinthe, pierre précieuse :

Les jaspes et les diomicles  
Les topaces et les beriches  
Les *jagonces*, les esmeraudes. (Blanch. f. 490<sup>r</sup>.)

**Jaiant.** Géant. [« La premiere (eschele) est des

« *jaians* de Malperse. » (Roland, v. 3253.) — « Cum « *jaiaus*, forz en bataille, Que n'i a cors le suen i « *vaillie*. » (Benoît, II, 8410.)]

**Jaillaige, Jaillage.** [Droit levé sur le vin vendu en détail : « Le droit que il (l'évêque de Laon) « demandoit et se disoit avoir par point de Chartre « on tonlieu, ou rouage, ou *jaillaige*. » (JJ. B., p. 33, an. 1331.) — On lit *jaillage*, au reg. JJ. 66, p. 518.]

**Jaile.** [Jale, jatie : « Si chargiez d'armes et de « robes taintes de sanc, et touoillies, Que seul des « cotes gambesies Pouvoit on emplir mantes *jaillies*. » (G. Guiart, an. 1298.) — « Icelle Jehannette « print en ses mains deux seilles on *jaillies*, et ala « à la fontaine querir de l'eau. » (JJ. 150, p. 195, an. 1396.)]

**Jake.** [Voix Jacque.]

**Jalaie, Jalaye.** [Contenu d'une jale : « Dou « mui de vin à la dite mesure (de Gien) deux deniers « et une *jalaie*. » (Ch. de 1314, D. C. III, 745<sup>b</sup>.) — « Ce donne et laisse à tousjours més aux parrois- « siens affluans chascun an en l'église de Juigné au « jour de Pasques, une *jalaye* de vin. » (Ch. de 1382, *ibid*.)]

1. **Jale.** [Jale, jatie ou baquet : « Si a li cuens « le cambage, c'est de cascun cambé, à cascune fié « c'on y brasse, trois *jales* de cervoise. » (Revenus du comté de Namur, an. 1265.)]

2. **Jale.** [Boule : « Le jeu de boules, que l'en « nomme ou appelle (en Boulenois) le jeu de *jales*. » (JJ. 184, p. 386, an. 1453.)]

1. **Jalée, s. Gelée.**

Blanche *jalée*  
A la matinée  
S'apert au prael. (Poët, av. 1300, t. I, p. 56.)

2. **Jalée.** Contenu d'une jale. Parlant d'une femme qui veut se dérober aux yeux de sa surveillante : « Fut par une partie dressée, jetté une *jalée d'eau* « sur la teste. Quoy fait elle entra soudain en la « maison accordée. » (Contes d'Entrapel, p. 164.)

**Jalemeyns, adv.** Néanmoins, cependant. Par-  
lant des bestiaux d'un particulier qui passent chez son voisin : « Ceur avers passauzt plusieurs foits « dont il avoit admonest mesme cesty pleyntyfe « que il les oustast et il *jalemeyns* autre fuitz les « en'angea encontre son defense. » (Britton, Lois d'Angleterre, f. 60<sup>b</sup>.)

**Jalense.** [Nom des quarante femmes chargées, avant la Révolution, de mesurer les grains et farines vendus à Paris.]

**Jalir.** [Jaillir : « Il prent trois pox de l'ermin « qu'ot vesti. Parmi les mailles de l'auber e esclarci. « Envers Raoul les jeta et *jali*, Puis li a dit. » (Raoul de Cambrai, 91.) — « Crestien ont les Turs en si « grant destroit mis, Qu'as espées d'acier en ont dis « mis ocis, Et quinze cens en ont el Ferne *jalis*. » (Chanson d'Antioche, t. IV, p. 858.)]

**Jalissement.** Action de jaillir. (Cotgrave.)

**Jalle.** [Jale, seau : « Celui qui les va querre et « les prent au nom dudit bouteiller, il convient

« qu'il apporte on celier son sac ou sa *jalle*. » (Du Gange, t. III, f. 745 b.)

**Jallet.** [Caillou rond comme une *jale* (?), lancé par l'arbalète.] « L'arbalète servoit à tirer de grosses fleches appellées quarreaux ou quarriaux. Elle servoit aussi à tirer des balles et de gros traits apellés matras et alors on la nomme *arbalète à jallet*. » (Boulainv. Ess. sur la Nobl. p. 19.) — On a dit de la gorge d'une femme: « *Tendus comme ung arc à jallets*. » (Coquill. p. 13.) — « La vessie comme ung arc a *jallet*. » vessie tendue, gonflée. (Rabelais, t. IV, p. 130.)

**Jahe.** [Jaune: « Blanche la cue e la grignete » *jahe*. » (Roland, v. 1655.)]

**Jalnice.** Jaunisse (Marbod. col. 1658.)

**Jalnur.** Couleur jaune. (Id. col. 1678.)

**Jaloie.** [Contenu d'une jale: « N'a encor gueres » que du plut, Et de l'ève assez y estul. On plus ou moins d'une *jaloie*. » (Renart, v. 2407.)]

**Jalois.** [Mesure agraire: « Deux muiz et trois » pugnoz à la mesure de Vervin, dont li *jalois* contient quatre vingt verges, et li verge vingt quatre piés. » (B. N. fr. anc. 5649, f. 61<sup>a</sup>.) — 2<sup>e</sup> Mesure pour les grains: « Un sac auquel il y avoit environ » un *jalois* de blé. » (JJ. 163, p. 140, an. 1411.)]

**Jalous.** [1<sup>o</sup> Avidede: « Dont ne mourrent vostre » ancreste! Signor, oil, si ferés vous; Par coi estes » dont si *jalous* De cest siecle qu'est si malvais? » (Gui de Cambrai, Barl. et Josaphat, p. 218.) Du latin *zelotus*. (Quicherat, Addend. aux lex.) — 2<sup>o</sup> Digne d'envie:

La maison en est plus *jalous*  
Qui les palmes de vertu porte. (Desch. f. 533<sup>a</sup>.)

Expressions:

1<sup>o</sup> « Il en est *jalous* comme un coquin de sa » besace. » (Oudin.)

2<sup>o</sup> « *Jatoux* de sa gloire comme un coquin de sa » poche. » (Contes de Desperriers, t. II, p. 107.)

3<sup>o</sup> « *Jaloux* comme un ladre de son barillet. » (Brantôme, Dames Galantes, t. I, p. 259.)

4<sup>o</sup> « *Jalous* comme un tigre. » (Rab. III, p. 259.)

5<sup>o</sup> L'on dit: « Grant tems a que celluy n'ayme » m'ye par amours, qui de femme n'est *jalous*. » (Perceforest, vol. VI, fol. 105<sup>c</sup>.)

**Jalousement.** [Par jalousie: « Fail loiautés » amer *jalousement*, Et faintis et cil qui aime autre- » ment. » (Bibl. des Chartes, 4<sup>e</sup> série, t. V, f. 346.)]

**Jalouer.** [Devenir jaloux: « Cela dit, notre » dame, vous n'avez cause en rien de vous en » *jalouser*. » (Louis XI, 8<sup>e</sup> nouvelle.)]

**Jalousie.** [« Li rois entra en *jalousie*, Crient » qu'aucuns gise o s'amie. » (Floire et Blancheflor, v. 2605.)]

**Jamais.** [Du latin *jam magis*, à plus: « *Jamais* » n'est hume ki encunre lui vaille. » (Rol. v. 376.)]

On pouvait entre *jà* et *mes* interposer le verbe:

*Ja* n'aura *mes* ne loinc ne près. (Poët. av. 1300, l. 1170.)

Expressions:

1<sup>o</sup> « *A toujours mes*, » toujours: « Acheter une » rente, pour fere nostre aniversaire à *toujours* » *mes* trente livres. » (Testament du comte d'Alençon à la suite de Joinville, p. 183.)

2<sup>o</sup> « *A un jamais*, » éternellement: « La bienveil- » lance est le soutènement et apuy de toutes bonnes » choses voires jusques à perpetuël et à un » *jamais*. » (L'Amant ressuscité, p. 156.)

3<sup>o</sup> « En nul *jamais*, » jamais. (Triumphes de Pétrarque, trad. par le baron d'Oppède, p. 58 b.)

4<sup>o</sup> « *Jamais* jour, » jamais:

Et fera partout clamour  
De sa femme laide qu'il a  
Ne *jamais* jour ne l'aimera. (E. Desch. f. 500 b.)

5<sup>o</sup> « *Jamais* n'au grand *jamais*, » même sens. (Amant ressuscité, p. 486.)

**Jambage.** [Droit de la châtellenie de Beaugency, qui fait que le boucher doit au seigneur la jambe de chaque boeuf qu'il abat: « La ferme de la boucherie » de Baugency, nommée le *jambaige*. » (1436, Baux à ferme.) [L. C. de B.] — [C'est donc à tort qu'on a défini le droit de *jambage*, le droit du seigneur à poser sa jambe dans le lit d'une nouvelle mariée qui était sa vassale. Littré, III, 169 b.]]

**Jambayer.** [Marcher, se promener: « Ceulx » qui sont vestuz en chappe de soye, ne doibvent » pas aller, ne venir, *jambayer* parmi l'église. » (Cérémonial de S. Briec, D. C. III, 469 c.)]

**Jambe.** [« Il l'en voudrent le pié et la *jambe* » baiser. » (Berte, coupl. 129.) — « Et sur ce le » galant, qui a ung pou de delay, desplée ses *jam-* » *bes* et s'en va. » (Quinze Joies du Mariage, p. 122.)]

Expressions:

[1<sup>o</sup> « *Jambe* du poux, » musele du bras: « Le sup- » pliant blessa icelle Marie au bras senestre, en la » main dextre et parmi la *jambe* du poux. » (JJ. 206, p. 124, an. 1479.)]

2<sup>o</sup> « *Jambes* d'en bas, » bas:

Cheveux longs, perruques de pris,  
Pour harnois des *jambes d'en bas*,  
Quelque cul trossé de Paris. (Copuillart, p. 132.)

3<sup>o</sup> « Mettre à *jambe* bridaine, » rompre une » jambe: « Il la faut brider ou tier. » (Oudin.)

4<sup>o</sup> « Se donner *jambe*, » se donner le croc en » jambe: « La lassivelé *se donne elle même la jambe*, » s'enrave et s'arrête. » (Ess. de Mont. III, p. 402.)

5<sup>o</sup> « Se donner la *jambe*, » au figuré, se tromper, » chercher à se nuire. (Négot. de Jeannin, I, p. 207.)

6<sup>o</sup> « *Jambe* de Dieu. » (Cotgrave.)

7<sup>o</sup> « Faire *jambe* de vin, » boire pour mieux mar- » cher. (Apol. d'Herod. p. 564.)

8<sup>o</sup> « *Jambes* lere, » courir, se sauver. Parlant de » deux lutteurs:

. . . . *Jambe fere* et tost tourner  
À la hanche y ot maint tour fait  
Et souz levé et à soy trait,  
Chascun vouloit l'autre soudre. (Brut, f. 9 v.)

9<sup>o</sup> « Il a trouvé ses *jambes* pretes, » il s'est sur le » champ mis à fuir. (Oudin.)

10<sup>o</sup> « Jouer de l'espée à deux *jambes* » (Cotgrave), » par allusion aux épées à deux mains.

11° « *Jambes*. » jambe de force en charpente. (Cout. Gén. t. I, p. 289.)

12° « *Jambe* torle. » baneroche. (Rab. III, p. 63.)

13° « Danse de loup, la queue entre les jambes. » (Cotgrave.)

14° « Qui n'a cœur ait *jambes*. » (Cotgrave.)

15° « Si tous fols alloient les ambles, quoy qu'il ait les *jambes* tortes, il passeroit d'une grande toise. » (Rabelais, t. III, p. 207.)

16° « On seconait la jambe par joie ou par raille-rie : « Lequel Caron disant adieu, print à secourre « la *jambe*, en disant : corniquet. Qui est ung mot « que icellui Caron disoit volentiers, quand il « estoit en joyeuseté. » (J.J. 195, p. 1053, an. 1474.)

**Jambeer.** [Donner le croc en jambe : « Pierre « Dufour *jambeoit* avec ung nommé Pierre « Duquesne. » (J.J. 189, p. 239, an. 1458.)]

**Jambet.** [Croc en jambe, au propre et au figuré : « Tost li fera par son abet Un tel torpié, un tel *jam-  
bet*. » (Mir. de Coigny, II.) — « Qui deable met à « la veie De ci qu'à la mort le conveie, E qui de « s'ovre s'entremet, Mult li a tost *fait* le *jambet*. » (Chron. des ducs de Normandie, v. 25666.) — « Le « suppliant *fist* le *jambet* audit Toussel, tant qu'il « le fist choir à terre. » (J.J. 106, p. 367, an. 1374.)]

**Jambete.** [1° Même sens : « Jehan Robin prist « ledit Brunel par la cheveussaille en soy efforçant « de luy faire la *jambete* et le faire choir. » (J.J. 124, page 187, an. 1383.) — « Les petites ruses « que font les pastourelles quand elles font tomber « ceux qui passent devant elles, leur donnant par « derrière la *jambette*. » (Débat de folie et d'amour, p. 114.) — Les lutteurs bretons usaient souvent du croc en jambe, et le bourreau luy imitait, pour faire perdre pied au criminel qu'on allait pendre : « Le bourreau luy va bailler la *jambette* de « Breton. » (Bouchet, Serées, II, 75.) — 2° Sorte de couteau. (Oudin.)

**Jambeter.** 1° Donner le croc en jambe :

« Ceulx qui ains leurs hommes chascoient

Et à tourbes les graventoient,

Firent semprez le dos tourner

Et maint en firent *jambeter*. (Bruit, ms. Bombarde, 97 c.)

Dans mon sens, on lit « devier » au lieu de *jambeter*. — 2° « *Jambeter* des pieds et des mains, » se débattre : « Se trouve en l'eau jusques au col..... « adonc commença à *jambeter* des pieds et des « mains pour eschapper. » (Percef. I, f. 57.)

**Jambiere.** [Partie de l'armure qui couvrait la jambe : « Son escu et s'autre armure Chausces et « *jambieres* bien fetes, que il a en ses jambes « traites. » (Ren. v. 14583.)]

**Jamble.** [Coquillage univalve, nommé jambe en Samtonge, bernicle en Bretagne, *patelle* par les savants : « Icelle femme bailla entre deux escailles « ou coquilles de *jambles*, qui croissent en la mer, « une chose ressemblant de couleur à triacle ou « metridat. » (J.J. 189, p. 176, an. 1460.)]

**Jambon.** [« Tous les quatre membres (des « bêtes noires) sont appelés *jambons*. » (Mén. II, 5.)]

**Jambot.** [Membre viril : « Gogo me dit et me « fiert le *jambot*. » (Villon, éd. Jannet, p. 84.)]

**Jamboyer.** Passer et repasser. (G. Guart, v. 3716.)

Il seet l'heure que par usage

Sa dame doit aller à messe;

Il l'attend de l'oëil au passage;

Et puis s'en vient a grant hesse,

Quant elle est à son gré assise,

Lors *jamboje* par devant elle. (Al. Chartier, 745.)

1. **Jame.** [Jambe : « A la terre entre deux escha-  
« mes s'asiet, sa queue entre ses *james*; Or est  
« Renart bien avenu. » (Ren. v. 9962.) — « Jusqu'au  
« jarrez de la *jame*. » (Merlin, f. 52.)]

2. **Jame.** [Pierre précieuse, gemme. (Roi Guil-  
laume, p. 134.)]

3. **Jame.** [Poix, résine : « Poix raffine, que  
« aucuns nomment *jame*. » (J.J. 61, p. 179, an. 1417.)]

**Jamelz.** [Câbles de *gameta*, *gamelos* : « Très  
« bien le batent à fuz et à *jamelz*. » (Rol. v. 3739.)]

**Jan.** Terme du jeu de trichac désignant tous les accidents par lesquels on peut gagner ou perdre des points : « C'est ce que l'on dit que le *jan* en vault « deux. » (Rab. p. 66.) Les livres de trichac s'accordent à tirer le mot de *Janus*, qui avait deux ou plusieurs faces.

**Janetaire.** [Javeline : « Le suppliant, ensemble  
« Jehan Barriere, son cousin, prindrent chacun  
« une arbaleste garnie, et avec ce ledit Barriere  
« cousin une *janetaire*. » (J.J. 206, page 1159,  
an. 1477.) Voir GEXETAIRE.]

**Jangle.** [Voir GENGLE. Bavardages, médisances : « Icellui Fongero courroussié de ce, dist à icelles  
« femmes que ce n'estoit pas bien fait à elles de  
« rapporter telles *jangles*. » (J.J. 157, page 183,  
an. 1402.)]

**Jangleor.** [Médisant. (Chanson de Guiot de  
Provins, dans Wackernagel, p. 30.)]

**Jangler.** [Médire, bavarder, railler : « Et les  
« autres ne veulent que *jangler*. » (Desch. éd. de  
Queux de S. Hilaire, II, p. 103, v. 49.) — « Comme  
« iceulx se feussent prins à parler et *jangler*  
« ensemble de guerres, impositions et gabelles. »  
(J.J. 136, p. 27, an. 1389.) Voir GENGLER.]

**Jannaie, Janniere.** [Terre plantée de *jan* ou  
d'ajonc : On lit *jannaie*, aux Preuves de l'Histoire  
de Bretagne, II, col. 485, an. 1384; le nom de lieu  
*La Jannaie* a le même sens. — « Icelle femme s'en  
« ala et se mussa en une *janniere* en laquelle on  
« ne la pouvoit veoir. » (J.J. 160, p. 312, an. 1406.)]

**Jante.** [Partie d'une roue : « Escenles, busches  
« de fessiau, *jantes* à charrettes, haies et plusieurs  
« autres marchandises. » (Liv. des Mét. 455.)]

**Janvier.** [« Par sa lettre donnée xxix de *janvier*  
« l'an mil .ccc. .iiij. .xx et .vi. » (Nouveaux Comptes  
de l'Argent, p. 237.)]

**Jaole.** [Géole, dans la Chronique des ducs de  
Normandie.]

**Japeraille.** [Gens méprisables comme petits]

chiens qui jappent : « Iceelui Bernart dist au sup-  
« pliant que lui et tout son lignage ne valioient pas  
« son tabart, et que ce n'estoient que *japeraille*. »  
(J. 163, p. 243, an. 1408.)]

**Japper.** 1° Aboyer : « Les chiens de garde gron-  
« dent en songeant et puis *jappent* tout a fait ima-  
« ginaut un estrangeur arriver. » (Sag. de Charron,  
p. 61.) — 2° Crier, hurler :

La vient la mort en sa figure  
Noire et heydense à moy *japper* :  
Je n'attens que ma sepulture. (E. Desch. f. 71 A.)

« Quoiqu'ils *jappent* et caquetent avecques tou-  
« tes leurs fleurs, fleurettes et couleurs bigarées de  
« leur rethorique. » (Dial. de Tahureau, p. 157 b.)

**Jaque.** [Voir Jacote.]

**Jaquerie.** [Voir Jacquerie.]

**Jaquet.** [Monnaie : « Lesquelz hommes paye-  
« rent le suppliant en faulce monnaie de *jaquets*,  
« larges. » (J. 195, p. 1165, an. 1474.)]

**Jaquette.** [Diminutif de *jaque*, vêtement :  
« Pièce entière (de satin vermeil) pour faire deux  
« *jaquettes* qui ont été ouvrées de broderie, l'une  
« pour le roy Charles VI, et l'autre pour monsei-  
« gneur le duc de Thouraine. » Nouv. Comptes de  
l'Argenterie, p. 141.] — « Façon de deux *jaquettes*  
« francies. » (Ibid. p. 282.)] — « Avoit toute la nuit  
« fait si chaud qu'il n'avoit peu dormir, et estoit  
« tout deboutonné en une simple cotte ou *jaquette*  
« et sa chemise. » (Froissart, liv. II, p. 28.)

**Jaquier.** [On dit des Anglais dans une poésie  
de 1489, intitulée « L'Aînée fille de fortune » :  
« Entre vous autres gros *jaquiers*, On vous descou-  
« dra bien vos toiles. » (Du Cange, l. III, 747 b.)]

**Jarbe.** [Gerbe : « Par vo perdi ge mon froment,  
« Ou j'avoie la quarte *jarbe*. » (Ren. v. 20425.)]

**Jardin.** [« Au *jardin* le roi ot mainte table  
« dressée. » Berte, II.] — « Comme le suppliant se  
« alloit esbattre tout seul autour du gard ou *jar-  
« din*. » (J. 167, p. 27, an. 1412.)]

Expressions :

1° « *Jardin* de la cuisine, le potager : « Sous  
« lequel vol du chapon sont entendus estre com-  
« prins les fossés pourpris, bassecourt, estableries,  
« granges, et jardinages dependans de la ditte mai-  
« son et s'il n'y a fossez il prendra quarante pieds  
« à la ronde à l'entour de la ditte maison, ensemble  
« le *jardin de la cuisine* s'il y en a ou s'il y en a  
« plusieurs le plus proche. » (N. C. G. H, p. 349 a.)

2° « *Jardin* madame, jeu : « Jouer au *jardin*  
« *madame*. » — « La substance de ce jeu est que  
« chacun des assistants doit donner un arbre, une  
« beste dessous pour le garder et un oiseau dessus  
« pour chanter, et faut qu'il contreface le son ou  
« voix de la beste et le chant de l'oiseau, puis on  
« demande à la compagnie s'il a bien fait ; si quel-  
« qu'un dit que non, il faut qu'il s'efforce de mieux  
« faire. S'il a mieux fait que le premier, il est  
« recompensé de quelque beau mot, selon la guil-

« lardise de la dame, si non il est puni de sa dis-  
« cretion. » (Des Acc. Escr. Dijon, p. 10 b.)  
3° « *Jardin* aux faux-bourgs vaut cent solz au  
« rebours. » (Colgrave.)

4° « Pucelle bien aymée et bien aimant ne se  
« peut trop garder, car au *jardin* des deux amans  
« vrayes et loyaux ne peut lever pire herbe. »  
(Perceforest, vol. VI, f. 105 c.)

**Jardinaige.** [Jardins : « Ils s'enfuyoient et  
« s'alloient retirer et rafraischir es *jardinaiges*  
« drus et espais. » (Boucicault, II, 17.)]

**Jardiner.** Travailler au jardin, au figuré :

Jay mon mari qui se rigole  
De moi et s'en va *jardinaut*  
Avecques mainte femme fole  
Chascun jour ou le plus souvent. (Desch. f. 334.)

**Jardinet.** [Petit jardin, dans les Regrets de la  
belle heaumière (Villon, éd. Jannet, p. 11) :  
« Dedans son joly *jardinet*. »]

**Jardiniere.** [Qui fréquente les jardins : « Dame  
« Oiseuse la *jardiniere* l vint o la plus grant  
« baniere. » Rose, v. 10489.]

**Jardin.** [Jardin : « Je me suis aventuré, En  
« noz *jardins* suis entre. » Chans. du xv<sup>e</sup> siècle,  
p. 9, v. 8.] Cette forme se retrouve dans plusieurs  
patois.]

**Jargon.** [1° Chant des oiseaux : « Lors toit di-  
« seient en lor *jargon* que eil oisax qui si canteit. »  
(Marie de France, 22<sup>e</sup> fable.) — « Il n'y a beste  
« n'oyseau qu'en son *jargon* ne chante ne crie.  
« Charles d'Orléans, rondeau.] — 2° Argot : « Ser-  
« gens a pied et à cheval, Venez y d'amont et d'aval,  
« Les hoirs du deffaut Pathelin, Qui savez *jargon*  
« jobelin. » (Villon, Repus franchises, éd. Jannet,  
page 178.) — 3° Chiffre. M<sup>r</sup> d'Herbault écrit à M<sup>r</sup> le  
maréchal de Bassompierre : « Je vous envoie dans  
« la presente un chiffre et un *jargon*, je vous aurois  
« aussi envoyé la copie des articles du mariage,  
« mais je les ay laissés à Paris. » (Ambass. du  
maréchal de Bassompierre en Suisse, I, p. 77.)

**Jargonner.** [Parler argot, bredouiller : « Je  
« congnois quant pipeur *jargonner*. » (Villon, éd.  
Jannet, p. 118.) — « Et plus causer et *jargonner*  
« Qu'une vieille qui teille. » (Bassel, LVIII.)]

**Jargoniller.** [Bredouiller : « Or ça, vieillard  
« de pute affaire, Vien *jargoniller* au commissaire. »  
(Mart. de S<sup>r</sup> Denis, xv<sup>e</sup> siècle.)]

**Jarie.** [Hernie : « Lequel garson se plainy  
« d'une *jarie* ; et dit on que par eschivissement,  
« mauvaistic et malice dudit garson, ou autrement,  
« lui vint une ominade ou bossé en l'ayne, grosse  
« comme le poing. » (J. 200, p. 183, an. 1467.)]

**Jarion.** [« Embastonnez de bastons et armes  
« invasibles, comme d'espées et de grans dagues,  
« et de gros *jarions*. » (J. 206, p. 1103, an. 1477.)]

**Jarie.** [Jale (voir ce mot) : « Comme le suppliant  
« qui venoit de la riviere de Loire de querir du  
« sablon, qu'il menoit en une charrete dedens trois  
« *jarles* pour faire du mortier. » (J. 168, page 332,

an. 1415. — « Lors a li prestres encontrez Deux « gars qui portent une *jarle*. » (Fabl. I, 26.)

**Jarret.** [Voir GARET.]

Sous le souple *jarret* la peinte banderole  
D'un jartier ondoyant.... (Boif, p. 181<sup>b</sup>.)

Expressions :

1<sup>o</sup> « Mais aussi *garde* le *jarret* et les embûches de « ces maris jaloux. » Brant. Dames galantes, t. II, p. 227. C'est-à-dire qu'il évite les coups de Jarnac.  
2<sup>o</sup> « L'œuvre fait *jarret*. » Cotgrave.) Il y a des bosses, des irrégularités.

**Jarretière.** [1<sup>o</sup> Lien pour retenir les bas ou les chausses : « Pour un quartier de satin azur des « foibles, ... pour faire *jarretières* à lier les chausses « de ladite dame (sabeau de Bavière). » Nouveaux Comptes de l'Argent, p. 148.] — 2<sup>o</sup> Sorte de danse : « Cette forme de danse, ... m'a fait souvenir d'une « que j'ai ven de mon jeune tems danser aux filles « de mon pays, qu'on appelloit la *jarretière* : les- « quelles prenant et s'entre donnant leurs *jarre- « tieres* par la main leur passoient et repassoient « par dessus leurs têtes puis les méloient et entre- « passoient entre leurs jambes en sautant disposte- « ment par dessus, et puis s'en developpoient et « s'en degageoient si gentiment par de petits saults, « toujours s'entresuivants les unes après les autres, « sans jamais perdre la cadance de la chanson, ou « de l'instrument qui les guidoit. » Brant. Dames Gal. t. II, p. 365.)

Expression :

« Sauter à la *jarretière*, » c'est sans doute ce qu'on nomme jouer à la corde. Parlant d'Henri IV : « Quand les exploits et emplois militaires et les « demelements des affaires d'état lui en laissoient le « loisir étoient les violents et laborieux exercices « tels que sauter, ... à la *jarretière*, butter, courir, « jouer aux barres, nager, danser. » Mémoires de Sully, t. XII, p. 288.]

**Jarroce.** [Jarosse, nom vulgaire de la gesse chiche, de la gesse vulgaire et de la vesce craque : « Item les terrages de Venours en pois, ... feves, « *jarroces* et veves. » (Jl. 64, p. 713, an. 1326.)]

**Jarron.** Jante. (Cotgrave.)

**Jars.** [Mâle de Foie domestique : « Totes sont « pleines les cuisines de *jars*, de cos et de gelines. » (Renart, v. 12662.)]

**Jarse.** [Ventouse. (G. Guiart, v. 19237.)]

**Jartier.** « Bénédice *jartier*, » se dit en Anjou d'un bénéfice à patronage laïc.

**Jartiere.** [Jartrière : « Une *jartiere* sur un « tissu de soye inde, garny d'or, de perles, de dia- « mans et de balaiz. » De Laborde, Emaux, 348.] — « III. onces d'argent doré tin vermeil, par lui « mis et employé des blonques et mordans et en plu- « sieurs clox d'argent dorez pour la ferreure de .ii. « *jartieres* de satin azur, pour lier les chausses de « madame la royne. Lesquelz cloux, blouque et « mordant sont esmailliés à K et à E. » (Nouveaux Comptes, p. 189.)]

**Jars.** [Coq. On lit aux Mémoires de l'Acad. des Inscriptions, t. XVII, p. 725, dans un fragment de la Passion, selon S. Matthieu : « Gil (S' Pierre) des- « noiet davant toz et se dit : Ne ni sai, ne ni n'en- « tent ce ke tu dis. Si issit fuers davant la cort, Se « chanteit li *jas*. »]

**Jasard, s. m. et f.** Babillard (Cotgr.) : « Muses a « Dieu et vostre chant *jasard*. » (Tahureau, p. 199.)

**Jasciere.** [Jachère : « Par montaignes et par « rivieres, Par prés, par vignes, par *jaschiere*. » (Rose, dans Du Cange, t. III, f. 748<sup>c</sup>.)]

**Jasement, s.** Babil, caquet. (Cotgr.)

**Jaseran, Jazerene, Jacerant.** [1<sup>o</sup> Adjectif. De mailles : « Osberc *jaserenc*. » (Rot. v. 1604.) — « Gentils hom sire, je te pri et comant, Que li ostez « son hauber *jaserant*. » (Raoul de Cambrai, 145.) — 2<sup>o</sup> Substantif. Cotte de mailles pour l'homme et le cheval : « Dont chascun ot cheval couvert de *jaz- « rant*. » (Cuvelier.)]

Beaux chevaux et belles selles

Jacques, *jaserans*, cotelles

Et armures prouffitables

Esprouvées et nouvelles. (Besch, f. 100<sup>b</sup>.)

« Fery icelui sarrasin tellement qu'il lui perca «escu et *jaseren*. » (Hist. de Bert. Duguescl. par Ménard, p. 358.) — « Priscaraxe donna à son cher « fils, ... une braue saye à chevaucher, ... a grandes « et larges manches votantes et un beau *jasseran* « pardessus ouvragé et frangé de filz d'or on- « doyens. » (Alector, Roman, p. 86<sup>a</sup>.) — « Sur sa « chemise vestu à la haste seulement d'un gallican « saye d'armes avec un *jaseran* de filz d'or. » (Id. p. 41<sup>b</sup>.) — 3<sup>o</sup> Collier, chaîne d'anneaux. « Juno m'a « donné charge en passant que je lui apporte quel- « que dorure, quelque *jaseran* ou quelque ceinture « à la nouvelle façon. » (Cymbalum mundi, p. 62.) — « Les patenostres anneaulez, *jazerans*, carcans « estoient de fines pierreries, escarboucles rubis. » Babel, t. I, p. 324.) — Parlant de Vénus :

Son guimple plus que flamme estinceloit dehors

Bordé, semé partout de *jazerans* retors. (Baif, p. 167<sup>a</sup>.)

**Jaserie.** Bavardage. Parlant de quelqu'un qui veut s'enfuir avec des souliers qu'il a pris chez un cordonnier : « Au lieu de faire marché et de payer, « il vint à demander au cordouannier, par maniere « de *jaserie*. » (Apol. d'Hérodote, p. 153.) — « Par « *jaserie*, » par badinage. (Monel.)

**Jaspe, Jaspre.** [Jaspe. « Et elers beriles et « filates, *jaspes*, topases et acates. » (Fl. et Blanch, v. 659.) — « Deux barils de *jaspre* garnis d'argent. » (Nouveaux Comptes de l'Argenterie, p. 57.)]

**Jasseau.** [Botte : « A confessé aussi qu'il embla « un *jasseau* de fain, qu'il vendi à Joigny deux « petiz blanz. (Jl. 108, p. 6, an. 1375.)]

**Jatte.** [« L'on bat des œufs en une *jatte*. » (Ménager, t. II, p. 5.)]

**Jan.** [Coq, du latin *gallus* (voir GAT) : « *Jau* ne « jeline. » (Jl. 205, p. 245, an. 1479.) — « Le qua- « trieme jour de fevrier, auquel jour les enfans de « l'escolle avoient entrepris pour parfaire leurs



« esbatemens de la joustle des *jaules*, d'aller courir  
« la poulle aux champs. » (Jl. 208, p. 200, an. 1482.)]

**Jauge.** [† Instrument pour mesurer la capacité  
des futailles : « Se un jaugeur jauge, et cil qui vende  
« ou cil qui achate se doute de la *jauge* qui n'est  
« mie droitement jaugée, rappeler en puel devant  
« un des autres jaugés. » (Liv. des Mét. f. 28.) —  
2° Partie de la charrue : « Le suppliant a emblé un  
« soich, un chasgnon, une *jauge* et une beuse de  
« fer à la charrue de certaine personne qu'il ne  
« cognoist. » (Jl. 132, p. 220, an. 1388.) — « Des-  
« qu'elles charues le suppliant print et emporta les  
« ceps, la *jauge*, deux chevilles de fer et la tune. »  
(Jl. 129, p. 183, an. 1386.)]

**Jauger, Jaugeur.** [Voir le précédent.]

**Jaugier.** [Enfoncer : « Le suppliant et autres  
« firent semblant de *jaugier* ledit huis et de rompre  
« les patessons dudit hostel. » (Jl. 132, p. 220, an.  
1388.)]

**Jaugle.** [Jeu ridicule dont on faisait une offense :  
« Iceelui Huot dist au suppliant : Vous avez mené  
« l'erbe de ces prez ainsi que bon vous a semblé.  
« Et lors le suppliant lui respondi qu'il n'estoit pas  
« de ceux qui avoient porté les *jaugles* à Sens. »  
(Jl. 167, p. 148, an. 1413.) — « Les compaignons  
« commencerent à batailler l'un contre l'autre, par  
« maniere de *jaugles*, de chascun un baston. » (Jl.  
167, p. 315, an. 1413.)]

**Jaulier.** [Geôlier : « *Jaulier* des prisons de  
« pensée, souci, laissez mon cuer issir. » (Ch.  
d'Orléans.)]

**Jaune.** [« Que j'en sui devenue aussi *jaune*  
« com cire. » (Berle, couplet 88.)]

**Jaunement.** [D'une manière jaune : « Phœbus  
« dans ses rameaux mit des pommes dorées. Du  
« teint de ses rayons *jaunement* honorées. » (Am.  
famy, poës. p. 268.)]

**Jaunerotte.** Herbe à fleur. (Voy. Recr. des dev.  
amour. p. 61.)

**Jaunet.** *adj.* Diminutif de jaune, *subst.* 1° « *Jaunet*  
« d'eau, » ménu Phar. (Cotgr.) — 2° Jaune d'œuf :  
« Pour tels plaisirs tels *jaunets* faut humer. » (Dép.  
d'Amour, p. 243<sup>b</sup>.) Peut-être pour tels plaisirs il  
faut essuyer telles peines. — 3° Ecu d'or. (Oud.)

**Jaunice.** [« Bieul paroit à sa color Qu'ele  
« avoit au cuer grant dolor Et sembloit avoir la  
« *jaunice*. » (Rose, v. 295.)]

**Jaunir.** [« Et la pesance et les ennuis Qu'el  
« souffroit de jors et de nuis L'avoient moult faite  
« *jaunir* Et maigre et pale devenir. » (Rose, v. 297.)]

**Javart.** [Chancre : « Lequel Robin avoit une  
« grant maladie, que l'en appelle chancre ou *ja-  
« vart*. » (Jl. 179, p. 130, an. 1448.)]

**Javeau.** Ile formée de sable et de limon par un  
débordement d'eau : « Les isles, *javeaux*, atterrisse-  
« mens et établissemens estans es dits fleuves et  
« rivières navigables. » (Bouf. Som. Rur. p. 429.)

**Javele.** [Javelle : « L'estoc c'on a ramentéu Fait  
« metre Alemanz par *javelles*. » (Guiart, v. 10953.)]

**Javeler.** Mettre en javelles. (Cotgrave.)

**Javeleux.** Javelle de blé : « N'est aussy loisible  
« de moissonner ou glaner entre *javeleux* et gerbes  
« et jusqu'à l'ens qu'elles soient enlevées. » (Nouv.  
Cout. Gén. t. II, p. 1095.)]

**Javeline,** dans J. Marot, p. 19.

**Javelle.** [Espèce de charbon : « Marchand qui  
« vend charbon ou *javelle*, en la ville de Chartres,  
« à sas revuidiez. » (Reg. des cens de Chartres,  
fol. 18, an. 1302.)]

**Javelot.** [Javelot : « Le suppliant embastonné  
« d'un *javelot* et garny d'une escrivisse en sa  
« poitrine par dessoubz sa robe. » (Jl. 206, p. 531,  
an. 1480.)]

**Jayole.** [Même sens que JAVELLE. (Du Cange, sous  
*Capiola*.)]

**Jazequené.** [Couvert d'anneaux, de jaseran :  
« Item trois paires de couvertures gamboisées des  
« armes le roy et unes indes *jazequénées*. » (Du  
Cange, t. III, p. 749, an. 1310.)]

**Jazeresse.** [Qui jase : « L'ne fontaine *jazerresse*. »  
(Ronsard, 570.)]

**Jazour.** [Voir JAASOUR : « Iceelui Renier couru  
« sus audit Guioit à tout le *jazour* ferré, dont on  
« cure la charrue. » (Jl. 152, p. 520, an. 1397.)]

**Je, Jo.** [Pronom personnel : « *Jo* nen ai ost ki  
« bataille li dunget. » (Rol. v. 18.) — « *Jo* vus dur-  
« rai or e argent assez. » (Rol. v. 75.) — « Amis, dist-  
« elle, verrai vous *je* jamais. » (Raoul de Cambrai,  
p. 234.) — « Pensez à vous, o courtisans, Qui, lour-  
« demement barbarisans Toujours, *j'allions je*  
« *venions*, dites. » (H. Estienne, *du langage fran-  
çais italianisé*.)]

**Jean, Jehan, Johan.** [Nom propre employé  
dans diverses locutions. 1° « Mal de *saint Jean*, »  
épilepsie, au registre Jl. 80, p. 214, an. 1350. Ainsi  
nommée, parce que la tête de S. Jean tomba à terre  
quand il fut décapité.] — 2° « Mal *saint Jean*, »  
maladie obscène. (Nat. d'am. 321<sup>a</sup>.) — 3° « *S. Jean*, »  
serment. (Le Jouvencel, folio 67<sup>a</sup>.) — 4° « *S. Jean*  
« *S. Jean* » étoit le serment ordinaire de Charles VII.  
(Éloge de Charles VII, page 1.) — 5° C'étoit le nom  
d'une pièce d'artillerie prise en 1513 sur le roi  
d'Angleterre. Ce prince en avoit douze de même  
calibre, dont chacune portoit le nom d'un apôtre.  
(Hist. du chevalier Bayard, p. 385.) — 6° On appelle  
l'armoise « herbe de *S. Jean*. » (Diverses leçons de  
P. Messie.) [A la saint Jean, l'armoise et les autres  
plantes médicinales sont en fleur ; de là le proverbe :  
« employer toutes les herbes de la S. Jean. »]  
— 7° « Il avoit neigé, et c'estoit environ la *saint*  
« *Jean*. — Tu débutes bien! la saint Jean ? — Oui  
« da, il y a la saint Jean qu'on fauche, la saint Jean  
« qu'on tond, la saint Jean qu'on bat, et la saint  
« Jean qu'on chauffe. » (Moyen de l'avenir, p. 388.)  
— [Ces quatre fêtes tombent : le 6 mai (S. Jean  
Porte Latine ou S. Jean l'Évangéliste) ; le 24 juin

(Nal. de S. Jean Baptiste); le 29 août (D'coll. de S. Jean Baptiste); le 27 décembre (la grand S. Jean.) — 8° « La S. Jean chaude est la fête de S. Jean l'Évangéliste, S. Jean Porte Latine (6 mai): « Le « jour de la saint Jean chaude, ditte Porte Latine. » (Jl. 200, p. 31, an. 1467.) — 9° « Ceux de S. Jehan, » les chevaliers de Malte: « Fit le roy passer en l'isle « de Rhodes, le Grand-Prieur de France, pour admi- « nistrer vivres et pourveances en leurs mettes: et « firent ceux de Saint-Jehan accord aux Veniciens, « pour pourveoir moult bien l'isle de Creth. » (Froiss. liv. I, p. 36.) — 10° « Vin de saint Jehan, » vin de Chypre ou de Rhodes:

Or lui refault de plusieurs vins  
*Vin de saint Jehan* et vin d'Espaigne  
 Vin du lyn et vin d'Alemaigne. (Besch. f. 516 v.)

Il « Maîtres Jehans » répond à notre expres-  
 sion maître homme, maîtresse femme:

Parfaits ouvriers, graus maîtres Jehans. (Copvill. p. 1.)

De ceux qui songent les merveilles,  
 Que on appelle les maîtres Jehans. (Id. p. 29.)

12° « Jehan des Vignes, » le vin: « Car Jehan  
 « des Vignes qui est tant beau incontinent leur  
 « gasta le cerveau. » (Sernu, joyeux dans l'ancien  
 Théâtre, xv° s.; Janet, II, 215.) — 13° « Jehan, »  
 cocu; « faire Jehan, » faire cocu: « Iceelui Proust  
 « dist au suppliant qu'il estoit bien Jehan prunier,  
 « par maniere de moquerie. » (Jl. 187, page 154,  
 an. 1457.) — « Icele femme vint à l'encontre du  
 « suppliant son mary, et lui dist telles paroles:  
 « Traistes, paillard, larron, je t'ay fait plusieurs  
 « fois Jehan, et en despit de toy, je le te feray  
 « encores. » (Jl. 195, page 1565, an. 1475.) —  
 14° « Nous avons deux noms, desquels nous bap-  
 « sons en commun propos ceux qu'estimons de  
 « peu d'effet, les nommons Jehans ou Guillaume. »  
 (Pasquier, liv. VIII, p. 751.) — « Un quidam nommé  
 « Jean de nom et qui l'estoit peut estre de surnom. »  
 (Des Accords, Bigarr, p. 31.) — 15° « Jean Gipon, »  
 (Cotgrave.) — 16° « Se coucher à Jan grosse beste. »  
 (Moyen de Parv. p. 122.) — 17° « Jean bonhomme, »  
 un paysan. (S. Jul. Mesl. hist. p. 78.) [Voir Jacques.]  
 — 18° « Jean de Nivelles, » (Hist. du Théat. fr. t. II,  
 p. 145.) [Fou des confréries du Saint-Cordon qui  
 figurait à la procession de la fête de la Nativité.  
 (Voir M<sup>re</sup> Clément Hemy, Fêtes civiles et religieuses  
 du départ. du Nord)] — 19° « Jean-farine, » un  
 bouffon, principalement en comédie. (II. du Théat.  
 fr. t. IV, p. 138.) — C'étoit aussi le nom d'un brave  
 guerrier de la Rochelle, lorsque le roy l'assiégea.  
 (Mém. de Bassompierre, III, p. 403.) — 20° « Jean  
 « de Poitiers, » qui se fait prendre comme Jean II  
 à Poitiers. (Dial. de Tahir, p. 164 b.) — 21° « Jean  
 « qui ne peut, » expression obscène. (Bouhel,  
 Serçes, liv. I, p. 168.) — 22° « Jean jeudi, » expres-  
 sion obscène. (Voy. Rab. t. II, p. 193.) — « Un bon  
 « Jean. » (Babelais, p. 225 et note.)

**Jeannin.** Mari trompé, comme Jean: « Quand  
 « on dit un bon jeannin, que le vulgaire prononce  
 « genin, cela s'entend proprement d'un pitaut qui

« prend bien en patience que sa femme lui fasse  
 « porter les cornes. » (Apolog. pour Hérod. p. 19.)  
**Jeet, Jet.** 1° Projet, minute d'un acte: « Vous  
 « ferés un jeet sus quel fourme vous vodrés avoir  
 « le saul conduit. » (Froissart, t. V, page 102.) —  
 « Iceelui Allemau escrivy de sa main la minute  
 « ou jeet d'une obligation. » (Jl. 184, page 420,  
 an. 1453.) — 2° Terre qu'on tire d'un fossé: « Le  
 « jeet d'un fossé étant entre deux heritages demons-  
 « tre que le fossé est et appartient à celui du costé  
 « Juquel est le dit jeet, et lui appartient le dit fossé,  
 « et le fossé à deux jeets, est reputé commun. »  
 (Cout. Gén. I, p. 201.) — 3° Jetée:

... L'estang est decouvert  
 Et le jet est pavé d'un gazon toujours verd. (Baif, 112.)

4° Jetons: « Les courtisans sont semblables aux  
 « jets desquels on use pour conter. » (Apologie  
 d'Hérodote, p. 137.) — 5° « Faire jeet, » terme de  
 marine. C'est-à-dire lorsque dans une tempête on  
 jette une partie de la charge du vaisseau, pour le  
 soulager. (Voy. Du Cange, sous Ejectus.) — 6° « Geet  
 « de pomme, » l'espace qu'on peut faire parcourir à  
 une pomme qu'on lance avec le bras. Comme on dit  
 une portée de fusil: « Thelamon et Authenor qui  
 « estoient bien montez le snivrent de si pres qu'ils  
 « y estoient au geet d'une pomme. » (Perceforest,  
 vol. II, fol. 9 v.)

**Jehannel (feu).** Gehenne, enfer:

En considerant la misere  
 De la presente vie amere  
 Et ses paines après la mort  
 Du feu jehannel qui nous mort. (Besch. f. 537 v.)

**Jehannot.** [Sot: « Le suppliant lui dist: Eudet,  
 « vous avés un torean qui hurte les gens et ne  
 « osent aler aux champs pour luy. Lequel Eudet  
 « luy respondi: As tu nom Jehannot? Ouy, dist  
 « ledit suppliant, j'ay nom Jehannot voirement. Et  
 « ledit Eudet luy dist: Jehannot es tu, car à toy  
 « n'en appartient de riens, en le luchant plusieurs  
 « fois Jehannot. » (Jl. 152, p. 248, an. 1397.)]

**Jengleresse.** [Femme qui jongle. (H. C. sous  
 Juglatores.)]

**Jenneteur.** [Autre forme de *geniteur*. (Froiss.  
 t. XI, p. 393.)]

**Jennevois.** [Génois: « A donné (le roy) treve  
 « aux Jennevois. » (Mém. II. de la Ch. des Comptes,  
 fol. 72 v, an. 1413.)]

**Jenoillon.** [Genou: « A jenoillons se mist sor  
 « le marbre listé. » (Poème d'Alexandre, B. C. III,  
 page 38 v.)]

**Jenoiller.** [Se mettre à genoux: « Li chevas  
 « se jenoille qui fu de cox chargié. » (Id. Ibid.  
 page 509 b.)]

**Jent, Jentz.** [Gentillement, dans la Chron. des  
 ducs de Normandie.]

**Jergerie.** [Vraie: « Jergerie, une mauvaise  
 « herbe qui croist entre les bleds, zizania, i. lolium. »  
 (Gloss. 7684.)]

**Jesine, Jesir.** [Voir GESINE, GESIR.]

**Jesseran.** [Jazeran. (Histoire de Charles VII, page 514.)]

**Jeter, Jetter.** [Voir **GETER, GETTER.** 1° Lancer : « Plus qu'hum ne poet un bastuncel *jeter*. » (Rol. v. 2868.)] — « Les compagnons de la ditte ville et plusieurs autres du pays environ se esbatoient à *jeter* à un porcel pendu à une attache. » (JJ. 104, p. 127, an. 1372.) — [De là l'expression « *jetter* la pierre, » jouer au palet : « Icellui jour, après souper, ledit Jehan le Charon dist qu'il vouloit *jetter* la pierre, et y mettoit un franc au plus hardi. » (JJ. 122, page 309, an. 1383.)] — 2° Porter un coup : « Jean Jacopin... tira une dague qu'il avoit en *jettant* d'icelle audit Pierre Guerart. » (JJ. 138, page 48, an. 1389.) — « *Jetterent* de leurs dits couleaux ou espées contr'eulx. » (Ibid. page 190, an. 1390.)] — 3° Répartir une imposition : « *Jetteront* sur eulx lesdiz habitans leurs dittes tailles. » (Ord. VI, p. 630, an. 1357.)] — 4° Mettre en délibération : « Quant li rois de France dist qu'il rois dessus nommet eurent esté un grant temps dalés le pape et li eurent *jetté* et avisé et confirmé le plus grant partie de leurs besongnes. » (Froiss., t. II, p. 342.)] — 5° Calculer avec jetons :

Car ceulx de cel art ont grant mise  
D'argent pour compter et *getter*. (Desch. f. 243 c.)

6° Dessiner : « L'ancien preudhomme *getcoit* ses figures astronomiques. » (Perceforest, IV, f. 66 v.)] — 7° Mettre bas : « Ung jeuve lyon qui le suivoit, que la lyonesse qu'il avoit occis avoit *getcé* celle année. » (Perceforest, II, f. 103 a.)]

Expressions :

1° « *Geter* de la garantie, » refuser un garant. (Assises de Jérusalem.)

2° « *Getter* les escus, » espèce de tournoi : « Voyez illec les armes que celluy aura pour le pris qui se conduira le mieulx au *getter* les escus. » (Perceforest, V, f. 6 d.)]

3° « *Getter* los, » tirer au sort : « On *jetta* tantost los pour sçavoir lequel des deulx commenceroit l'espreuve. » (Perceforest, V, f. 7 c.)]

4° « *Getter* los dans un marché, » marquer à chaque marchand la place qu'il doit occuper. (Ordonn. des R. de Fr. I, V, p. 511.)]

5° « Argent *jecté*, » argent en pièces, en jetons : « Il est enjoinct à tous orfevres, de besongner et ouvrer en argent a onze deniers et maille et quatre grains de remedes. Et encores de tout argent *jecté* à onze deniers quatre grains. » (Ordonn. de Metz et pays messin. C. G. I, p. 1154.)]

6° « *Jetter* groin, » faire mauvaise mine. (Gloss. des Arr. d'amour.)]

7° « *Jetter* les mains, » saisir. (Beaumanoir, ch. 24, p. 123.)]

**Jettement.** « Conduits, *jettemens* d'eaux de la maison. » (Cout. Gén. t. II, p. 676.)]

**Jettes.** Chantiers de cave sur lesquels on met des tonneaux. En parlant des immeubles : « De cette qualité sont aussi les *jettes* d'une cave. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1086 b.)]

**Jetton.** 1° Rejeton : « De bestes... que on vou-  
dra dire... avoir mangé... le *jeton* des bois  
« taillis. » (Ordonn. des ducs de Bret. fol. 199.) —  
2° Enfants, postérité : « Quant de lui sont issus si  
« beaux *jettons*. » (Perceforest, vol. I, fol. 131 v.)  
— 3° Essaim d'abeilles : « Il n'y a *jetton* d'abeilles,  
« qui n'ait son roy. » (Pasquier, Lett. I, p. 602.)]

**Jeu, Ju, Giu.** [1° Jeu : « Greignor fois portet  
« par *giu*, quant il s'enveist. » (Roland, v. 977.)] —  
« Jamés ne fuisse lassés A juer aux *jus* des  
« enfans. » (Froiss. Epinel. amoureuse.)] — Diffé-  
rentes espèces de jeux : 1° « Il fu ordené que par  
« maniere d'esbatement seroit donné un joyel ou  
« présant au *jeu* de *barres*... avec l'escrinée,  
« ainsi qu'il est accoustumé à faire au *jeu* de pris. »  
(JJ. 142, p. 54, an. 1391.)] — 2° « Comme environ  
« Noel derrenierement passé ot un an, Jehan Ande-  
« luy, lequel est jeune homme, eust esté nommé  
« et esleu prince d'un *jeu*, appellé le *jeu* des sos,  
« qui chascun an est accoustumé à faire en nostre  
« ville d'Amiens par les jeunes bourgeois d'icelle ;  
« souz ombre duquel jeu et en continuant icellui,  
« ainsi qu'il est accoustumé, plusieurs jeunes  
« bourgeois de nostre ditte ville et ledit Jehan  
« eussent jousté et fait leurs esbatemens honorable-  
« ment. » (JJ. 130, p. 271, an. 1387.)] — 3° « Jehan  
« Aysmes qui avoit joué aux marelles à six tables,  
« appellé le *jeu* saint *Marry*. » (JJ. 167, page 87,  
an. 1412.)] — 4° « Jehan Dupont et plusieurs autres,  
« qui avoient soupé ensamble... en la ville de  
« Esquiveville, parlerent entre eulz de faire  
« aucun jeu par maniere d'esbatement ; et advint  
« que ledit Jehan Dupont et ledit Jehan Ilestout se  
« efforserent de tirer un baston l'un contre l'autre,  
« selonc ce que on a accoustumé à faire aux *jeux* de  
« Noel ou paiz par dela par maniere d'esbatement. »  
(JJ. 120, p. 225, an. 1381.)] — « Icellui Augier aloit  
« de jour et de nuit par les tavernes de cervoise  
« boire, jouer aux *jeux* de Noel et faire plusieurs  
« autres excès. » (JJ. 145, page 186, an. 1393.)] —  
5° « Jehan de Houdenc ala regarder le *jeu* des *voix*,  
« où les femmes et filles de la ville de Neufchastel  
« se esbatoient. » (JJ. 117, page 51, an. 1380.)] —  
6° « Tous *jeus* de dez, de tables, de paume, de quil-  
« les, de palet, de soules, de billes et autres jeux,  
« qui ne cheent point à exercer ne habillier nos  
« sujets à fait d'armes à la défense de nostre  
« royaume » sont interdits par ord. de Charles V  
(23 mai 1369.)] — 7° On connoissait déjà les croupiers : « Pierre Damaulx executeur de justice, qui  
« avoit pris à cense la seeque table, breleugh et *jeu*  
« de dés de la ville de Tournay. » (JJ. 121, p. 309  
bis, an. 1382.)] — 8° « Au soir après souper icellui  
« doyen s'en ala jouer es près avecques autres gens  
« et plusieurs jeunes femmes de Vancouleur au *jeu*  
« du tiers ; et là il couru et sailli legierement et  
« liement. » (JJ. 141, p. 155, an. 1391.)] — 9° Jeu de  
dames : « Jehan le Noir et aucuns des compagnons  
« jouerent ensemble pour l'argent à un *jeu* appellé  
« le *jeu* de la *vachette*. » (JJ. 148, p. 40, an. 1395.)]

Voit JOUER.]

2° Représentation dramatique :

1° Enmi la ville un *gicé* avoit  
Ou li poueples trestoit estoit. [*Fabl. de S. G.*]

[« Et en ol en la cité de Lissebonne *jeu de per-*  
« *souayges* et fait grant feste. » (Froissart, XI, 265.)  
— « Comme la vieille de S. Frenin les jeunes gens  
« de la ville d'Amiens ont acoustumé de soy jouer  
« et esbarte et faire *jeux de personnaiges*, Jehan le  
« Gorier, se feust accompagné avec plusieurs jeunes  
« enfans de la ditte ville qui faisoient un *jeu de*  
« *personnaige*... l'un des dis jeunes gens desguisé,  
« tenant, comme un messager un glayot en sa  
« main. » (Jl. 157, p. 153, an. 1403.) — 2° « *Jeu de*  
« la S<sup>e</sup> Hostie, » représentation, comédie, mystère.  
(Hist. du Théat. fr. II, p. 363.)

3° Bataille : « Bernier et François et Breton  
« bien corseu. Bien quatre cens ou plus ont com-  
« mencé le *jeu*. » (Cavelier, v. 19953.) Parlant  
des prisonniers faits à la bataille de Poitiers :

Philippe de France sans faille  
En fut l'un et le comte d'Eu,  
De Poncey fut prins à *jeu*. [*Desch. f. 577 c.*]

Expressions :

1° « Aller à *jeu*, » être en liberté : « En trois vil-  
« lages peut avoir un laureau qui ne peut estre  
« empescher d'*aller à jeu*. » (Cout. Gén. II, p. 780.)  
Voy. au Cout. de Bret. I, 151 b.

2° « Gaagner le *gicé*, » se saurer :

Le *gicé* gadoient pour aler ;  
Embuid sont en fue touché. [*Fabl. de S. G.*]

3° « *Jeu* d'attente. » Un capitaine qui arrête l'ar-  
deur de ses soldats, leur dit : « Ne nous haster de  
« tant, que par le malheur d'un seul hasard nous  
« perdions le *jeu d'attente*, qui tient du tout au  
« droit donner de ce premier assaut. » (Jean  
d'Aulon, Ann. de Louis XII, p. 286.)

4° « Avoir bon *jeu*, » avoir belle matière à rire.  
Parlant de Charles VI qui étoit impatient de voir  
Isabere de Bavière : « Demandoit au seigneur de la  
« Riviere quand il la verroit. De ces paroles  
« avoient les dames bon *jeu*. » Froiss., II, p. 287.)

5° « *Jeu* de Cipris, » expression obscène. (Oudin.)

6° « En fin de *jeu*, » à la fin : « Ils poursuivirent  
« leurs desseins avec tele opiniâtreté qu'en fin de  
« *jeu* ils demeurèrent maîtres du tablier. » Pasq.,  
Rech. I, p. 21.)

7° « *Jeu* de l'espée, » combat à l'épée. Parlant du  
combat d'un chevalier et d'un bachelier : « Le che-  
« valier..... si laissa le *jeu de l'espée* et le prent  
« vigoureusement comme pour son honneur deffen-  
« dre ; si trouva l'esclime et les reins du bachelier  
« fort durs et tenans. » Percefl. II, f. 128 a.)

8° « On appelle *jeu de fief* lorsque le vassal  
« alienant une partie de son fief, retient sur elle un  
« devoir, et la faculté de la garantir sous son hom-  
« mage envers son seigneur. De sorte que ce qui  
« est ainsi aliené reste toujours partie du même  
« fief, quoi qu'elle soit un nouveau fief relevant du  
« vassal. » Loysel, Instit. Cout. II, p. 175.)

9° « *Jeu* forcé, » contrainte. Parlant de contes :  
« Toute fois les ayans ouys, vous en croirez ce qu'il

« vous plaira ; il n'y a point de *jeu forcé*. » (Bouch.  
Serces, liv. II, p. 35.)

10° « Jouer à quatre *jeux* les deux, » c'est un  
« cloge donné à quelqu'un pour dire qu'il est brave,  
« courageux. (Voy. J. Marot, p. 69.)

11° « Esquippés à *jeu* pareil, » c'est-à-dire à armes  
égales. (La Colomb. Théat. d'honn. II, p. 462.)

12° « *Gicé* sans villenie. » (E. Desch. f. 426 b.) —  
« *Jeu* sans villenie. » (Rabelais, III, p. 173.) — Cette  
expression a signifié : 1° Amour sans saleté : « Encore  
« voulus-je passer outre et représenter en moy un  
« vieillard amoureux. Toutes fois je vous prie de  
« croire que c'est à petit semblant, et *jeu sans vil-*  
« *lenie*. » Pasquier, Lett. t. II, p. 748.) — 2° Jeu,  
amusement sans malice. L'auteur en parlant de  
vers qu'il a faits pour répondre à une épigramme  
contre lui : « Il ne sera non plus offensé des miens  
« que je suis des siens. Tout cela s'appelle *jeu sans*  
« *villenie*. » Pasquier, Lett. t. I, p. 492.)

13° « A beau *jeu*, beau retour, » bien attaqué,  
bien défendu. (Pasq. Rech. III, p. 231.)

14° « Il y aura beau *jeu* si la corde rompt, » on  
verra de belles choses si le dessein réussit. (Oudin.)

15° « *Jeu* de bonne mine à mauvais jeu n'est  
« alliance impertinente. » Rabelais, IV, p. 38.)

16° « *Jeu* des Egyptiens » (Oudin), c'est-à-dire jeu  
de bohémien, vol habile.

17° « *Jeux* de pommes, » jeux qui plaisent à ceux  
qui les font : « Prenoit son passe tens à leur jouer  
« plusieurs tours qui estoient comme on dit en pro-  
« verbe : *jeux de pommes* ; c'est à dire jeux qui  
« plaisent à ceux qui les font. » (Contes de Bes  
Perriers, II, p. 209.)

**Jeu de.** [Fauassin. (Voy. GELDE.) (Chron. des ducs  
de Normandie.)]

**Jeu di.** Cinquième jour de la semaine : « Vous  
« pourriez pourmener cette question jusqu'à la  
« *semaine des trois jeudis*, sans vous pouvoir  
« accorder. » (Chol. Contes, I, 60.) — « Le *jeudi* on  
« ne fait jamais deux lectures. » (Eutrapel, p. 340.)  
— C'est la traduction d'un diction latin d'écoliers :  
« In die jovina, Nunquam sit lectio bina. » — « Le  
« *jeudi absolu*, » le jeudi saint. (V. Du Cange, sous  
Absolutio[n]is dies.) — [« Le grant *jeudi*, » même  
sens : « (S. Louis) me demanda se je lavois les  
« piez aus povres le jour dou grant *jeudi*. » (Join-  
ville, § 29.)]

**Jeu er.** [Jouer : « Amors n'a cure d'omme morne ;  
« C'est maladie moult courtoise, L'en en rit et *jeue*  
« et envoise. » (Rose, v. 2190.) — « Adont pria li  
« roys à la dame que elle volsist *jeuer* à lui. »  
Froissart, I, III, p. 488.]]

**Jeu erie.** [Synagogue, dans Wackernagel, p. 66.  
Voy. JUIER.]

**Jenge (â.)** [A jeun : « Icclui Godier qui estoit  
« costumier à *jeuge* et à saoul de injurier et vile-  
« ner gens. » (Jl. 157, p. 391, an. 1403.)]

**Jeu li.** [Joyau. (Froiss. II, 90 ; III, 230.)]

**Jeu l.** [A jeun : « Icelle Perrenelle qui estoit  
« laisse et vaine, tant pour ce qu'elle n'avoit rien

« gîé de tout le jour, comme... pour ce qu'elle « estoit malade et *jeune*. » (Jl. 125, p. 9, an. 1384.)  
 — « Le comte de Derby demanda au roy estes-vous « encore *jeun*. Le roy repondit ouy... il seroit heure « dit le comte d'Erby que vous dejeunissiez. » (Froissart, IV, p. 331.)

Proverbes :  
 « *Jeun* estomac ne se doit point partir. » (Besch. fol. 308.) — « Cneur saoul ne sçet que le *jeun* « pense. » (Hist. du Th. fr. I, p. 95.)

**Jeune**. Ignorant, novice : « Ils me tiennent bien « pour *jeune* et ignorant, quand ainsi me veulent « mener. » (Froissart, liv. IV, p. 125.) — « Appert « bien que ledit amant est bien *jeune*, simple « et mal conseillé de intenter procès. » (Aresta Amor. p. 114.)

Expressions :  
 1° « Nous autres courtisans, j'ay veu que nous « appellions à la cour un jeune gentilhomme qui « ne faisoit que venir, *jeune espée*. » (Brant. Cap. fr. I, p. 338.)

2° *De jeune* theologien argument cornu,  
*De jeune* medecin cimetièrre bossu,  
*De jeune* advocat heritage perdu,  
*De jeune* procureur procez mal entendu,  
*De jeune* conseiller jugement morfondu,  
*De jeune* juge aussi le droit mal defendu,  
*De jeune* riche enfant le bien tost pendu,  
*De jeune* marié mesnage malotru. (R. de Collyere, 188.)

3° « Amour se nourrit de *jeune* chair. » (Cotgr.)  
**Jeune**, [Abstinence. Il étoit du féminin, parce qu'on avoit pris le pluriel neutre *jejunia* pour un féminin singulier : « Je suis quite de chacune *jeune* « qu'un autre ferait pour moi comme si je la fai- « sois. » (Louis XI, 100<sup>e</sup> Nouvelle.) — « La *jeune* « de la quarantaine pour le caresme. » (S. Bern., Serm. fr. p. 289.)

**Jeunement**. [Avec la passion d'un jeune homme : « Le duc de Thouraine qui *jeunement* et « ardemment aymoit celle dame. » (Froissart, XIV, page 319.)]

**Jeuner**. S'abstenir, au propre et au figuré. S. Bernard a dit : « *Jeuner* doit om les vices. » (S. B. S. fr. p. 294) ; dans le latin *jejunandum a vitis*. Dans une émeute, en parlant de femmes qui vouloient ravoir le jeune Richard leur duc, dont le roi de France s'étoit saisi :

Toutes eschevelées vont cherchant par les rues :  
 Droit vers l'ostel le roi, sont toutes acourées :  
 De menacier le roi ne se sont mie *jeunées*. (Rou, p. 74.)  
 « Assez *jeune* qui povrement vit. » (Cotgrave.)

**Jeunesse**. [1° Temps où l'on est jeune : « Et « pour ce, seigneurs, les assis entre mes douze « niepces, pour ce que je me pensay que *jeunesse* « avecque vieillesse se tapist et faulx ce que ne soit « elle pas ; et, quand elle est à son pareil, adonc « elle montre ce qu'elle est. » (Perceforest, II, fol. 133.) — 2° Etourderie : [« Frere Ancel commença à blas- « mer son neveu d'aucunes *jeunesses* qu'il disoit « qu'il avoit faites... d'avoir batu une femme « joyeuse. » (Jl. 180, p. 145, an. 1450.)] — « Le bon « chevalier étoit pris et par sa hardiesse, toutes fois

« il y avoit eu de la *jeunesse* meslée. » (Histoire du chevalier Bayard, p. 76.)

Expressions :  
 1° « Ce que aprent poullain en *jeunesse*, tout ce « veut il maintenir en vieillesse. » (Médecine des chevaux, p. 17.)

2° « Si *jeunesse* savoit et vieillesse pouvoit. » (Hist. de Louis Le Gros, par Suger, traduction de Duchesne, p. 319.)

3° « En l'état de *jeunesse* l'homme quiert ce qu'il « trouve en vieillesse, et s'en *jeunesse* est recreant « et faulx, il se trouve en vieillesse de poure « renommée. » (Perceforest, IV, f. 159<sup>a</sup>.)

4° « Fi de *jeunesse* et de beauté desgarnie d'hu- « milité. » (Cotgr.)

5° « *Jeunesse* adieu, » expression de vieillards, pour dire que « les incommodités de la vieillesse « commencent à les poursuivre. » (Oudin, Cn.)

**Jeunet**. [Diminutif de jeune : « Et la vache sera « ma dame, Qui est tendre et crasse et *jeunette*. » (Renard, 6135.) — « Elle est encoires trop *jeunette* « ung petit contre vostre eage. » (Froiss. XIII, 285<sup>5</sup>)]  
 — « Petite brebiette toujours semble *jeunette*. » (Cotgrave.)

**Jeu-parti**, s. 1° Les jeux partis étoient des questions ou des thèses d'amour, soutenues et disputées en vers. On envoyoit les raisons pour et contre aux seigneurs et dames de la cour, qui se faisoient un plaisir de décider la question. Cet amusement prit naissance en Provence, où il s'établit un parlement d'amour vers l'an 1200, lequel devint si célèbre, que les premiers personnages de l'Europe s'y firent recevoir. On y établit des princes d'amour, charge annuelle que les rois d'Aragon, d'Angleterre se firent gloire de remplir. (Hist. de Gerard de Nevers, p. 53, 54.) Voir le Mercure de décembre 1735, p. 2592. Fauchet (Poës. et lang. fr. p. 184) rapporte quelques-unes de ces questions ou thèses ; en voici une : « Pourquoi on refuse en amour ceux qui ont « de l'aage, et les jeunes garçons sont aimés et « conjoints des dames. » Réponse :

Si que li bon, li sage, li celant  
 Sont mis arrier, et li novice avant.

Brantôme parle de cet amusement comme d'une chose qui n'étoit plus en usage de son temps et en rapporte une question. (Dames gal. t. I, p. 299.) — Les premiers Mercurès Galants, surtout les extraordinaires, sont remplis de ces questions. C'est de ce badinage que sont venues ces façons de parler : « Faire un parti, » « choisir un parti, » « prendre « un parti. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 184.) 2° Alternative : « Un chevalier ayant été pris dans « un lieu de debauche on lui *partit* le jeu d'être « mené dans le camp en chemise par celle avec « laquelle on l'avoit surpris, ou bien de perdre ses « armes. » (Gerard de Nevers, 1<sup>e</sup> partie, p. 139.) — 3° Chose égale et de même prix : « En y a maintes « amoureuses que se elles osassent et oyoient son- « ner la messe ou avoir Dieu, et leur amant leur « disoit venez ça... elles laisseroient à voir Dieu... « et si n'est pas *jeu party* : mais ainsi est la templa-

« tion de Venus la deesse de luxure. » (Le Chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 63 <sup>a</sup>.) — 4<sup>e</sup> Feinte, lorsque plusieurs personnes étant d'accord à refuser quelque chose, les uns feignent de l'accorder, les autres persistent à la refuser. Henri IV, voulant marier M<sup>re</sup> de Vendôme et M<sup>re</sup> de Mercœur, écrit au duc de Puc : « Le P. Cotton a trouvé de la mere et la « fille adoucies ; mais la grande mere, le confesseur « de la Porte et les serviteurs fort aigris : qui me « fait croire qu'il y a quelque *jeu parti*. » (Mém. de Sully, X, p. 86.) — 5<sup>e</sup> Partie égale, égal avantage, en parlant de combat. Philippe de Valois, voyant les Flamands postés sur une montagne, demanda « conseil comment il pourroit les avoir au bas du « mont, car sur le mont n'avoit mye *jeu parti*. » (Chron. S. Denis, t. II, fol. 175.) — [6<sup>e</sup> Mais point ne « virent de *jeu parti* pour yaux aventurer. » (Froiss., t. III, 150.)] — 6<sup>e</sup> Revanche. Les Hongrois ayant tué un chevalier que le roi des Romains leur avoit envoyé : « Le peuple de Vienne se meut aussi « voulant tuer les ambassades des Hongres et leur « faire *jeu party*. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, page 11.)

Expressions :

1<sup>o</sup> *Jeu a droit parti*, « la partie égale, même avantage. » « Si n'estoit pas li *jeu a droit party* car le « comte Thibaut avoit trois fois autant de gens que « le roy. » Chron. de S. Den. t. I, f. 245. — Voyez Gilbert de Berneville, Poës. av. 1300, l. p. 346.

2<sup>o</sup> *Jeu mal parti*, « partie inégale. » « De tant « estoit le *jeu mal party* en vers eulx qu'il leur « convenit recevoir plus de coups qu'ils n'en pou- « voient rendre. » (Percef. l. f. 34.)

3<sup>o</sup> *Partir jeu mauvais*, « jouer un mauvais tour. Le roy Thibaut se plaint de Baudouin qui est aimé de sa maîtresse :

Bauduin, voir, mauvais *jeu me partez*. (C<sup>o</sup> Thibaut, 71.)

**Jez**, s. Jais, pierre noire. Les Quinze Joyes du Mariage, p. 125.)

**Jobe**, [Niais, crédule, jobard : « Il aura plus « tost conquis ce qu'il prétend, avec un mot bien « couché... que par servir et faire le mignon long- « temps qui est l'office d'un *jobe* ou caillette. » (Noël du Fail, Propos rustiques et facétieux, ch. VI.)]

**Johelin**, 1<sup>o</sup> Argot. Guillemette dit à Pathelin mourant :

Ha ! maistre Pierre Pathelin,  
Le droict *joueur du jobelin*,  
Ayez en Dieu confidence ;  
Point ne vous fault de medecin.

[« Et aux rustres ? Le *jobelin*. » Poësies attrib. à Villon, éd. Jannet, p. 469. — « Les hoirs du def- « funct Pathelin Qui scavez jargon *jobelin*. » (Id. p. 179.)] — 2<sup>o</sup> Jobard : « *Jobelin* bride, » sot, badin, cornard. (Oudin.) — Rabelais emploie ce mot pour un nom propre, au l. I, p. 91. — 3<sup>o</sup> Ruse :

La chemise est souvent  
Grosse comme ung sac de moulin :  
Les ungz, par leur fin *jobelin*,  
Fournissent à l'apoinctement. (C<sup>o</sup> Couquillard, p. 175.)

**Jobelot**, [Sot, jobard : « Icellui suppliant oy et

« entendu que Pierre Pelerin... le nommoit et appe- « loit par maniere de injure et moquerie, *jobelot*, « qui est à entendre selon la maniere de parler et « langaige du pays (d'Artois), qu'il estoit un chetif « et meschant et de petite entreprinse. » (J. 184, p. 506, an. 1454.)]

**Jocrisse**, « C'est dommage que vous n'ayez nom « *Jocrisse* ; je croy qu'il vous feroit fort bon voir « mener les poules pisser. » (Cholières, Contes, II, Apr. disn. 1. 31.)

**Joculatoire**, [« Un jeu nommé *joculatoires* à « jeter dards et javelines. » (Hist. de Charles VI, p. 77.) Lisez probablement *jaeutatoires*.]

**Jode**, [Joue : « Les *jodes* des leuns fraindrat li « sire. » (Lib. psalmor. p. 75.)]

**Joe**, [Joue : « La destre *joie* en ad lute san- « glente. » (Rol. v. 3921.)]

**Joedi, Joiedi**, [Jeu : « Si revendras après la « Pasque, Le *joedi* de roivoisins Que l'en menje les « motons. » (Ben. v. 13191.) — « Et ensi en vinrent « puis la descentiture qui ot esté le *joiedi* à soir. » (Villeh. § 368.)]

**Joée**, [Coup sur la joue. (Voir JOUEE) : « Contens « et riote de parler se mut entre eulx, et tant que « ledit Brisson donna une *joée* audit Simonnet. » (J. 94, p. 35, an. 1363.)]

**Joel**, [Jubilé, dans les Annales de Plaisance, an. 1174 (Muratori, XX, col. 946) : « Iluncque appel- « lant *joel*, id est jubileum. »]

**Joene**, [1<sup>o</sup> Jeune, du latin *juvenem* : « Ele estoit « *joene* et tendre comme rosée en herbiere. » (Berte, c. 40.) — « Grant duef pour Bertain li « *joene* et li cheun. » (Id. e. 101.)] — 2<sup>o</sup> Maître garçon d'un boulanger, d'un meunier, dans la traduction de la charte de commune de Beauvais ; le latin donne *stunones* : « Adecertes en un chacon des « moulins deux *joennes* seront tant seulement. » (Loysel, p. 280.) Comparez *joindre* pour geindre ; *joindre* a été fait sur *junior*, et *joenne* sur *juvenem*. »]

**Joedsi, Joesdsi**, [Jeu : « Tant que un *joedsi* « main fu lor assauz atornez. » Villeh. § 170.] — « *Joesdsi* après mi quaresme, entrenter tuit es « nés. » Id. § 236.]

**Joettes**, s. Diminutif de joues :

Vos *joettes* font deux fosses toudis. (Besch. f. 250 <sup>b</sup>.)

**Jogleor**, [Jongleur : « N'i a mais nul qui ail « deduis, Ne chien n'oïsel, ne *jogleor*. » (Partonop. v. 2576.)]

**Johannot**, s. Nerf de bœuf avec lequel les Huguenots trappaient ceux qui ne vouloient pas aller aux prêches, vers 1560. (Mém. de Montlue, t. II, p. 3.)

**Joï, Joie**, [Participe passé de *joïr* ; voir ce mot.]

**Joiaillier**, Joaillier. (Monet.)

**Joiaillerie**, Joaillerie. (Monet.)

**Joians**, [Participe présent de *joïr*, au sens de *joyeux*. Froiss. II, 67) : « Quant l'entendi Elie mot

• fu *joians*. » (Aiol, v. 347.) — « (Solehadins) si en « fu à merveilles *joians*. » (Mén. de Reims, § 35.)

**Joiän.** [Joyaux; primitivement jouets, du latin *jocales*, *jocalia*.] « De *joians*, de richesses trestout « Paris respit. » (Berte, X.) — Les Nouveaux Comptes de l'Argenterie (p. 201-204) énumèrent les « *joiant* d'or et d'argent, pour le roy... la royne « et... le duc de Thouraine... baillés et délivrés » du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1387. Les formes *joiet* ou *joel* sont plus étymologiques.]

**Joie.** [1<sup>o</sup> Plaisir, féminin sing. fait sur le neutre pluriel *gaudiu*.] « Il l'abat mort; païen en unt grant « *joie*. » (Rol. v. 1584.) — 2<sup>o</sup> Divertissement populaire : « Leurs festes et *joies*. » (Ordonn. V, 172.) — 3<sup>o</sup> Bruit, en parlant d'une révolte des Normands :

Grant *joie* font borjoiz et autre gent meme,  
Neis les legieres fames, les vieilles, les channes,  
O bastons, o civaux, o barres, o machues. [Rol, f. 73.]

4<sup>o</sup> Jouissance : « Se vous voulez avoir *joye* sans « villenie, si la pourrez avoir en mariage. » (Lanc. du Lac, t. I, f. 119<sup>b</sup>.)

Je vois ce que je desir si :  
N'en puis *joie* avoir. [Poët, av. 1300, III, 1259.]

Expressions :

[1<sup>o</sup> « Estre en *joie*, » être en gaieté : « Quand li « roys estoit en *joie*. » (Joinv. § 32.)

[2<sup>o</sup> « Faire *joie*, » faire fête, faire des joies, comme on dit vulgairement : « Quant *joï* une piësse « demoura à Joinville et je oy faites mes besoï- « gnes, je me muz vers le roy, lequel je trouvat « Soissons; et me fist si grant *joie* que tuit cil qui « là estoient s'en merveilerent. » (Id. § 664.)

3<sup>o</sup> « Faire *joie* de bras en accolées et en ris, » caresser :

Il bait souvent *joie* de bras  
En accolées et en ris. [Poët, av. 1300, IV, p. 1336.]

4<sup>o</sup> « Frères de *joie*, » gens qui aiment le plaisir. Cette façon de parler tire son origine d'un ordre de chevaliers « appellés les Chevaliers de la Bonne, « les quels aimoient tant le plaisir qu'on les nomma « freres de *joie*. » (Osceoy, Orig. de la Chevalerie, page 292.)

5<sup>o</sup> « Avoir froide *joie* de sa peau, » avoir la chair eoule, comme on dit vulgairement. — « Luy fist « le roy de grans paours et effrois, dont le dit sei- « gneur de Roussi cuida avoir froide *joie* de sa « peau. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 241.)

6<sup>o</sup> « Malle *joie*, » malheur : « Elle fist sa malle « *joie* que pour ung moyne laisser celui qui tant « l'aymoit. » (Petit Jehan de Saintré, p. 675.)

7<sup>o</sup> « Après grant *joy*, grant pleurs. » (Pereforest, vol. VI, fol. 109<sup>d</sup>.)

8<sup>o</sup> « *Joye* au cœur fait beau teint. » (Cotgr.)

9<sup>o</sup> « *Joye* de papillon. » (Cotgrave.)

10<sup>o</sup> « Pour une *joie* mille douleurs. » (Le Roux de Lincy, II, 31.)

**Joiet.** [Joyau, dans Froiss., III, 246, et au reg. JJ, 121, p. 20, an. 1382.]

**Joiette.** [Jouissance, usufruit : « Ne avons que « la *joiette* des biens à nostre vie. » (Assises de Jérusalem, ch. 265.)]

**Joiens, Joïos, Joïous.** Joyeux, dans les Poët. av. 1300, III, 978. — [On lit dans Couci, VII : « Dont « doi-je bien par droit estre *joïous*. » — Dans Ron- cisvals, page 12 : « Irai *joïoz* et liés. » Voir *Joïés* et *Joyeux*.]

**Joiëusement.** [D'une manière joyeuse : « Encontre va li rois moult tres *joïusement*. » (Berte, coupl. IX.)]

**Joignant.** [1<sup>o</sup> Collantes (Voir Joist), en parlant des manches du biau féminin : « Et si dois ta « robe baillier A tel qui sache bien taillier, Et face « bien seans les pointes Et Les manches *joignans* « et cointes. » (Rose, v. 2158.) — 2<sup>o</sup> Contigu : « Aucuns des voisins vut mesonner *joignant*. » (Beaum. XXIV, 24.)] — 3<sup>o</sup> Collatéral :

les-tu de *joignant* ou bastart,  
les-tu plus vil ou plus court  
Que tu l'en dois porter hommaige. [Brut, f. 13<sup>a</sup>.]

**Joigne.** [Jeune homme : « Lequel Jeuson encon- « tra un homme nez de Couloigne sur le Rin... qui « avoit grans cheveux, et li dist ces paroles ou « semblables : Veze là un biau *joigne*. » (JJ, 95, p. 114, an. 1363.)]

**Joindant.** [Prép. Joignant, tout proche : « Li « vens les ramenoit maugré euls *joindant* Bristo. » (Froiss. II, 82.) — « Ens ou chasteil Saint Anthoine « *joindant* Paris. » (Id. XV, 94.)]

**Joindrage.** [Regain, herbe plus jeune; le mot dérivé de *joindre*, *junior*.] « Item les *joindrages* des « herbaiges des frois de la paroisse de Beaufort dès « la mi aoust jusques à Noel. » (JJ, 103, page 316, an. 1322.)]

**1. Joindre.** [Ouvrier boulanger qui pétrit le pain; gindre, du latin *junior* : « Tous les faleme- « liers et les mestres valés que l'on apele *joindre*. » (Liv. des Mét. 7.)]

**2. Joindre.** [1<sup>o</sup> Rejoindre : « En Rencvals à « Rollant irai *joindre*. » (Rol. v. 923.) — « Aitant « Gerars vult apoindre Un Sains, puis vait à li « *joindre*. » (La Violette, v. 1791.)]

En voit souvent qui ne pense qu'à mal;  
Mel *joind* d'amors que cil au cuer loial. [P. 1300, 1554.]

2<sup>o</sup> [Réunir : « Qu'il deviendra, *jointes* ses mains « tis homs. » (Rol. v. 223.) — 3<sup>o</sup> Relier : « Et li mas- « chun Salomon e li maschun Yrau les taillierent e « parent. *joinsirent* e acuplerent de primes as « munz. » (Bois, p. 248.)] — 4<sup>o</sup> Conclure un marché en se donnant la main : « Ne doit vendre ne « apporter pour vendre cuir tanné, ne faire mar- « chie, ne *joindre*, ne baillier deniers à Dé. » (Ord. t. V, 272, an. 1311.) — 5<sup>o</sup> Se couvrir de : « Le che- « val broche, si se *joind* en l'escuz. » (Roneivals, p. 90.) — « Sault sur son cheval de plane terre, et « embrasse l'escu, et se *joind* en ses armes. » (Pereforest, t. f. 14.)]

**Joingnet.** [Mois de juin. (M. de Reims, § 290.)]

**1. Joint.** 1<sup>o</sup> Serré, vêtu d'une robe ou d'une armure collante. (Comparez JOIGNANT.) : « A tant vin- « drent en la place trois chevaliers... plus *jointés* « en leurs harnois que esmerillons en voltant. »

(Percef. IV, f. 57<sup>b</sup>.) — « Plus joint qu'oiseil oultre  
« s'en vont. » (Couci, v. 1421.) — « La damoiselle  
« a regardé Bernier. Qui plus est joints que faus ne  
« espervier. » (B. de Camb. 219.]]

Et afin qu'elle semble droite,  
Luy fault faire sa robe estroite  
Par les dans, et soit bien estrainete  
Afin qu'elle semble plus jointe. (Desch. f. 297.)

De même aux Miracles de Coincei, t. I : « Qui plus  
« est jointe qu'une fée Quant ele est jointe et ali-  
«ée. »] — 2° Réservé :

Et li prestre si la rassant,  
Et molt la prie et molt li offre  
Sept livres qu'il et en son colliere  
Mais il la trouve si bel jointe.  
Que il n'i puet riens composer. (Fabl. ms., f. 77<sup>a</sup>.)

3° Comme adverbe, il est synonyme de joignant,  
au sens de côte à côte : « Le suppliant courut après  
« icelui Pierre, et incontinent qu'il fut joint, il lui  
« bailla sur l'espaule un coup de la fourche. »  
(M. 182, p. 31, an. 1453.]]

4. 2. Joint. 1° Défaut de l'armure : « Il combati-  
« ment de glaive fierement en poussant, et subite-  
« ment queroient les joints des armures, et tellement  
« estoquoient. » (M. Guesclin, par Mén. p. 558.) —  
2° Joug : « Icelui Monin portant une chose nommée  
« joint, à quoy on pays l'en lye les biefs. » (M. 153,  
p. 78, an. 1397.]]

Jointe. 1° Jointure, articulation : « Sur la  
« jointe du bras où il fa assené. » (Bonisvals,  
page 495.) — « Et bien se gart qu'ele ne moille ses  
« dois es broez jus qu'as jointes. » (Rose, v. 43643.)  
— « Tous engins de bois d'osier ou de jone, qui soit  
« si espès qu'un homme n'y puisse aisément bouter  
« et sans force tous les doigts jusques aux pre-  
« mieres jointes de la main, sont defendus. »  
(Gr. Coul. Gén. de Fr. liv. I, p. 31.) — 2° Augmen-  
tation, en parlant des Vénitiens : « La jointe et  
« erne qu'ils avoient faite à leur Empire en  
« Italie. » (Clém. de Seyssel, Hist. de Louis XII.)

Jointé (bas). Cheval dont le paturon se rappro-  
che de l'horizontale. (Oudin.)

Jointée. [Contenu des deux mains jointes :  
« Une jointée d'icelui grain en assemblant les deux  
« paumes de la main ensemble. » (Ch. de 1473,  
Du Cange, sous *Juncta*, 2.]]

Jointis. Jointif. « Sur le fossé list un palis,  
« haut et espès et bien jointis. » (Brul. ms. f. 41.)

Jointoier. 1° Marcher comme un chevalier  
joint dans son armure, comme une dame jointe  
dans sa robe : « Orgueilleus desploie et destache  
« Trestous ses ners en convoitant; Cors qui ensi  
« va jointoiant Mervelle est se moult ne se lasse. »  
(Paraphr. du Ps. Miserere, dans B. C. III, 942<sup>a</sup>.) —  
2° Remplir les joints d'un mur avec du mortier, du  
plâtre : « Plus seront tenz les dis maçons et pro-  
« metent jointoyer, ragreer, pinceller et marquer  
« ter d'arloyes toute la ditte maçonnerie. » (Bibl.  
des Chartes, IV<sup>e</sup> série, III, 63.]]

Jointeur. Jointier. [Billot, chaput pour  
équarrir les douves d'un tonneau, pour dresser les

joints des planches : « Icelui Regnault frappa  
Vincent Bernart par la teste d'un jointeur à joindre  
« tonneaux. » (M. 121, p. 49, an. 1382.) — « Jehan  
« le Bouier d'icelle hache couppa ledit pain sur le  
« chappuzin qu'jointeur dedit relieur. » (M. 177,  
p. 169, an. 1445.]]

Jointure. 1° Endroit où les os se joignent :  
« Trenchet l'eschine une n'i ont quis jointure. »  
(Rol. v. 1333.) Le mot n'est pas relevé au Gloss. de  
l'Édition L. Gautier.] — 2° L'assemblage des parties  
dont le corps est composé :

Dieux n'a pas fait chascun d'une jointure,  
Terres ne fleurs, toutes d'une coulour. (Desch. f. 18<sup>c</sup>.)

3° Il a été facile de donner à ce mot un sens  
obscène :

Prince, en amour tant de douceur figure ;  
Que qui se puet bouter en sa jointure  
Et il s'i s'et bien aider des talons. (Desch. f. 272<sup>b</sup>.)

Expression :

« Trouver la jointure, » trouver le défaut de la  
emrasse. (Oudin.)

Joir. 1° Jouir de : « Liqueus doit mieux, par  
« droit, d'amors joir. » (Couci, XX.) — « Li rois  
« Jehans li otroia bonnement (le royaume de Jeru-  
« salem), et li empereres le tint et en joir jusqu'à sa  
« mort. » (Mén. de Reims, § 243.) — 2° Se réjouir.  
On lit dans S. Bernard, p. 294 : « Joir ensemble les  
« joyanz et plorer ensamble les ploranz. » —  
3° Faire fête à :

Ceux qui cognoitre les euidèrent  
Les ont receus et jois  
Et à joie les ont servis. (Brul. f. 66<sup>c</sup>.)

4° Cressaire. Parlant du roi de France et du duc  
de Normandie :

Donc prist li roiz le duc et baisa et joir  
Ses belez, ses deduitz, ses avers li offri. (Rou. f. 63.)

5° L'infinifil est pris substantivement au sens de  
1° Jouissance : « Mes espoirs vaut d'autrui le joir. »  
(Poët. fr. avant 1300, t. IV, p. 1406.) — [2° Plaisir :  
« Duel sur dolor ne joie sor joir Homme ne fame  
« ne le doit maintenir. » (Garin, p. 154.]]

Joise. Jugement, épreuve. Voir Joise, Arise :  
« Si que j'en ferai un joise De chaude yave et de fer  
« chaud. » (Ren. v. 517.]]

Joissement. [Jonissance : « Qu'on les face joir  
« desdites pastures... ouquel joissement ils dient  
« estre empeschez. » (1468, Censive de Chécy.)  
(L. C. de D.]]

Joletrin. Jeune homme qui commence à aimer  
les femmes. Parlant des femmes qu'on accuse fraud-  
sement : « Comme plusieurs sont blamez à grand  
« tort, Dieu ne seait bien, par les joletrins, allant et  
« venant par les rues, quand autre chose n'en peu-  
« vent avoir. » (Quinze Joyes du Mariage, p. 64.)

Joli. 1° Gai, content. Parlant d'un amant qui  
surprend sa maîtresse au lit : « Elle à ce mot le  
« cogneut, si en fu bien jolie. » (Perceforest,  
vol. VI, fol. 110<sup>c</sup>.)

2° Badin : « Sans chaperon par la maison, tant est



« *joli* et semble fol, combien qu'il ne l'est pas. » (Quinze Joyes du Mariage, page 48.) — [3<sup>e</sup> Galant ; « Tant sui à m'amie ententis, Ne poi vers autre estre *jolis*. » (Parton. v. 402.)] — « Ne pouvoit (un archevêque de Rouen) bonement avoir la paix avec les nobles de Normandie pour la cause de ce que l'estoit jeune et trop *jolis* en aucuns de ses fais. » (Chron. de S. Denis, II, fol. 143.) — 4<sup>e</sup> Paré, riche, huppé : [« De quoi li plus *joli* estoient tout à malaise. » (Froiss. II, 147.)] — « Ha esté contrainct de soi tenir *joli* et de changer souvent d'habit. » (Arest. Amor. p. 167.) — 5<sup>e</sup> Amoureux : « Le mal *joli*. » (Poët. av. 1300, IV, 1377.) — « Sachez, quant est de ses ebats, la femme ne cessera point, poer noise qui luy en soit faite, et dut elle estre lucé, mais en lere à sa *jolie* volonté, pour ce qu'elle y a commencé. » (Quinze Joyes du Mariage, p. 183.) — 6<sup>e</sup> Brave, loyal : « Commencèrent à ferir les ungs sur les autres de toutes leurs forces, et tant que en pen d'heure, il n'y eut si *joli* que le sang ne lui saillist par les playes qu'ils s'entrefaisoient. » (Perceforest, VI, fol. 101.) — « Nus n'a joie s'il n'a cuer *joli*. » (Jehan de Renti, Poët. av. 1300, t. III, p. 1399.) — 7<sup>e</sup> « Se mettre en *joli*, » se mettre en panne, en parlant des galères. (Brant. Cap. Estr. II, 58.)

**Jollement, Jolivement, adv.** 1<sup>o</sup> Gaîement :

..... le qui sui amoureux  
Chanterai *jolivement*. (Poët. av. 1300, IV, p. 1450.)

2<sup>o</sup> Avec coquetterie : « Les filles faut tenir *jollement* pour trois choses. L'une qu'elles soient plus tôt demandées à marier de plusieurs galands... » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 72.) — 3<sup>o</sup> Galamment : « Le comte de Foys print sa mere, laquelle estoit seur de messire Robert d'Arloys et la lit mettre en ung fort chasteau en prison, pour ce qu'elle vivoit trop *jollement* de son corps a sa grant confusion et villenie de son lignage. » (Chron. S. Denys, II, f. 185 b.)

**Jolier, Joliver.** [1<sup>o</sup> Rendre joli, orner, parer : « Tous s'efforoient à *jolier* et contoier leurs nefz. » (Froiss., XI, 367.)] — 2<sup>o</sup> Faire des embellissements : « Le duc de Berry (dans une maison de plaisance) y avoit fait ouvrir *jolyer* et edifier. » (Id. t. XIV, p. 196.) — 3<sup>o</sup> Se parer, se faire beau : « Lors s'armerent et *jolyerent* plus de vingt mille Parisiens. » — « Pour eulx bien *jolyer* et quitoier. » (Id. t. IX, p. 265.) — 4<sup>o</sup> Pousser à la débauche : « Tu es garçon ; car tu as pris une femme, laquelle tu as fait *joliver* à autre avant que tu l'espousasse. » (Jd. 148, page 285, an. 1395.) — « A laquelle femme icellui Barthelemi dist ces mos : Avant, toy, si te va faire *joliver*. » (Jd. 158, p. 111, an. 1403.)

**Joliet.** Diminutif de joli. (Vigil. de Charles VII, t. I, p. 83.) — [On lit *jolivet*, aux Poët. avant 1300, t. IV, p. 1525.]

**Jolieté, Joliveté.** 1<sup>o</sup> Jolie :

J'ai chanté non pas par ma *jolieté*  
Fors pour ma douloir retraire. (P. av. 1300, III, 1007.)  
Ma douce dame, quant vi  
Vo grant cors et vo beauté,

Adonc nul mal ne senti  
Ne nule autre enfremeté ;  
Mai de grant *jolieté*  
Trovi mon cuer si garni  
Que pour vous en ar chanté. (Ibid. III, 1078.)

[2<sup>o</sup> Amour du plaisir, de la débauche : « Vous avez despilé et chacié vostre roy (Childeric) né et créé de vous meismes, qui estoit debonnaire par nature ; et peust encore plus estre debonnaire et plus pourtable au roiaume, s'il eust laissé la *joliveté* de son cors. » (Dom Bouq. III, p. 160.)] — 3<sup>o</sup> Parures : [« Onques il ne varent metre ces trois *jolietés* (chapeaux de castor, plumes d'aigle et fers de lance) en leurs sauf conduis. » (Froissart, t. VI, 99.)] — 4<sup>o</sup> Gentillesse, galanterie : « Irlandois qui sont tres dures gens, et de gros engin et de diverse frequentation et accointance ; et ne font compte de nulle *joliveté*. » (Froissart, liv. IV, p. 201.)

Expression :

« *Joliveté* de cuer, » de gaieté de cuer, sans sujet : « Je vous dirai de la fille de Jacob qui par sa *joliveté* de cuer laissa l'hotel de son pere et de ses freres, pour voir Latour et l'arroy des femmes d'ung autre pays. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 30 b.)

**Jolosie, s. Jalousie :**

Car il est de *jolosie*  
Et prevoz et naire. (Poët. av. 1300, IV, p. 561.)

**Jon, Jone, Junc.** 1<sup>o</sup> Plante : [« La coe ot droite comme *jons*. » (Rose, v. 1673.)] — De là les expressions suivantes : « Aussi droit qu'ung *jone*. » (Coquill. p. 150.) — « Il faut ploier contre force le *jone*. » (Besch., fol. 128 b.) c'est-à-dire céder à la force. — 2<sup>o</sup> Corde tressée de jonc : « Ces trois thoreaux estoient hez parmi le colz des *jons* fors et tenans. » (Lane, du Lac, III, 91.) — [3<sup>o</sup> Anneau pour retenir la meche d'une lampe : « *Merqylus*, le ferret de la lampe, en quoy est la meche, ou le *jon*, ou petit pluvion. » (D. C. t. IV, 372.)] — 4<sup>o</sup> Bague dont le cercle est égal partout : « Et je scai moult bien faire anneus de *jons* qu'on met dedens ses dois. » (Froiss. Poës. p. 278.) — [Dom Pubreuil, dans ses Antiquitez Parisiennes, 1698, p. 69, dit qu'on mettait un anneau de paille ou de jonc au doigt de ceux qu'on maroit par condamnation de l'officialité.] — 5<sup>o</sup> On répandait, sur les dalles, en guise de tapis, de la paille (voir FOURRAGE), du jonc : « Les commeres s'en viennent à l'oustel et se sient à l'entour d'un beau feu, si c'est en yver ; et, si c'est en esté, elle se mettent sur le *jone*. » (Quinze Joyes du Mariage, p. 125.) — [« Et n'iert pas jonchié de *jone* Mais d'inde flor de violette. » (Partonopex, v. 10826.)]

**Jonede.** Espèce de fromage. (Rabelais, t. V, p. 168.) Voir JONCHEE.

**Jonchay.** [Lieu rempli de jones : « Juxta quoddam rivot aut *jonchay*. » (Charte de la Bombe, an. 1407.)]

**Jonchée, Jonquée, Jonssiée.** [1<sup>o</sup> Herbe, foin, jonc répandu à terre et formant tapis dans les

palais, les églises. Comme les dalles des collèges étaient recouvertes de paille, les élèves en traînaient les brins dans la rue, qui prit le nom de rue du *Fouerre*, *Fouarre*. Les cabaretiers fournissaient la jonchée à ceux qui fréquentaient leurs tavernes : « Faire *jonchée* en leurs maisons. » (C. de Corbie, an. 1310.) — « L'autre amassait des fleurs et en « faisoit *jonchée*. » Desportes, p. 500.)

La pastourelle couchée  
Dessus la fraîche *jonchée*. (G. Durand, p. 154.)

2° Choses répandues à terre, cadavres, argent, etc. : « D'argent il fit *jonchée*. » (Des Portes, Epitaphes, Loys du Gast, p. 647.) — « Medor ayant été « par fortune trouvé par la belle Angelique, demy « mort au milieu d'une grande *jonchée* de gens « morts. » (Bech. de Pasquier, liv. IX, p. 820.) — [3° Fromage fait dans un panier de jonc : « Une « *jonchée* à faire fourmagés. » De Laborde, Emaux, p. 351. — « Sous un plumage plus blanc Que le « lait sur *jonchée*. » (Bons. 466.)] — 4° Bottes de jonc formant nasses à prendre le poisson : « Tous « engins de bois, soient nasses d'ozier, nasses pel- « lées, *jonchées*, ou autres engins quelconques. » (Ord. I, 794.) — « Item la pescherie aux usagiers « qui peschent en la ditte nyviere à panier, à verge, « aus *jonchées* et à la main. » (Jl. 56, page 233, an. 1318.)]

**Jonchement.** Action de joncher. (Cotgrave.)

**Joncher, Joncier, Jonquier.** [Joncher, au propre et au figuré : « La veïsez la terre si *jun- « chier*. » (Rol. v. 3388.) — « En le chambre entre « ou li gonc sont *jonciés*. » (Aubri, p. 162.) — « Et « li hz saint Thomas esteit apareilliez Dessus un « chaeflit qui tut esteit quieriez D'une cuille pur- « pointe, d'un poi d'estrain *junchiez* E de chiers « linges dras e blancs e deliez. » (Th. de Cantorb. page 142.) — « Et *joncheroient* lor maisons. Quand « vendroit la froide saisons, De bele paille nette et « blanche. » (Rose, v. 17875.) — « Ne pootent les « dis habitans... prendre herbe esdis marais, se « n'estoit les samedis après disner et autres festes, « pour jonquier leurs maisons. » (Carl. 23 de Corbie, an. 1448.)]

**Jonchere, Jonchiere.** Lieu couvert de jonc :

Mielz valt près *jonchere*  
Que loinz praere. (Prov. du Vil. ms. S. G. f. 76 v.)

[« Sont venues à la rivière Trouvent les prez et « la *jonchiere*, Et grant place pour herbergier. » (Atthis, dans D. C. III, 923 b.) — « Comme l'exposant « feust alez... pour aidier à amender noz chemins... « il commença à houer en une *jonchiere*. » (Jl. 133, p. 31, an. 1388.)]

**Joncherie, s.** Tromperie : [« Vous entendez « bien *joncherie*. » (Villon, éd. Jannet, p. 104.)]

Ne suivons plus d'amour l'escolle  
On n'y list que de tromperies,  
La science est folle parole,  
Les grans juremens menteries,  
Les statutz ce sont *joncheries*. (Copinart, p. 49.)

**Jonchet.** [Les premiers jonchets furent de petits brins de jonc : « Plusieurs bastons d'yyvere et

« d'if et *jonchez* et billes d'yyvere. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, vi<sup>e</sup> série, I, 354, xv<sup>e</sup> s.)]

**Joncheur.** Trompeur : « Jangleurs, *joncheurs*, « detracteurs, flateraux. » (R. de Collyere, p. 142.)

**Joncheure.** Action de joncher. (Perceforest, vol. II, f. 126 v.)

**Jonchu.** Jonché. (Brant. Dames gal. I, 344.)

**Jone.** [Jeune : « Et li viel home et li *jone* mes- « quin. » (Roneisv. p. 155.) — « *Jone* et channu. » (Gerard de Viane, v. 3265.) — « *Jone* et barbé. » (Garin, I, 66.)]

**Joneces.** [Ebats enfantins : « S'esbatoit li rois « qui estoit son oncle, en ses *joneces*. » (Froissart, vol. II, fol. 33.)]

**Jongler.** Mentir : « Leurs contes (des jongleurs) « estant mesprisés à cause des meneries trop evi- « dentes et lourdes, quand on vouloit parler de « quelque chose folle et vaine, l'on disoit ; ce n'est « que jonglerie, estant enfin *jongler* ou jangler pris « pour bourder et mentir. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 79.) — [Fauchet a tort de confondre *jangler* et jongler : *jangler* est une variante orthographique de *gengler*. (V. ce mot.)]

**Jonglerie.** [1° Métier de jongleur : « Cil qui « servent de *jonglerie* Vielent par devant le conte. » (Dit du Bulef, v. 140, xiv<sup>e</sup> s.) — 2° Tromperie (voir le précédent) : « Pour l'outrecuidance punir D'au- « cuns qui, par leur *jonglerie*, Veulent par fois « conquerir Des grans biens de ma seigneurie. » (Ch. d'Orléans, 118<sup>e</sup> ballade.)]

**Jongleur.** [Chanteur ambulant qui, comme les rhapsodes de la Grèce, récitait par les châteaux, les villes et les bourgs, les poèmes des trouvères. Le jongleur ne se bornait pas à réciter des romans ou des chansons de geste ; il jouait de la harpe ou de la flûte, faisait des tours de gobelet, montrait des singes et des animaux savants, usait même au besoin des grimaces et des plaisanteries du sallimbanque. Au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle, le *jongleur* fut parfois riche et considéré comme un trouvère ou un ménestrel ; mais, au xv<sup>e</sup> siècle, son nom est une insulte : « S'il advenoit qu'aucun appellast un autre « *jongleur*, ou bourdeur, ou ribault. » (Bouteiller, Som. Bur. II, 814.) — « Tous *jongleurs*, basteleurs « et jouners de cordes et tous autres jenz diffa- « mez. » (G. Coul. liv. IV, ch. 4.) Voir sur les jongleurs, *les Rues du Vieux Paris*, par V. Pournel, Didot, 1879, in-8°, p. 323-377.]

**Jongloier.** [Jouer des farces, faire des jongleries, dans Du Gange, sous *Juglatores*.]

**Jonglure.** Voir JIGLERIE. [Droit que certains seigneurs prenaient sur les baladins. « Et encore a « droit ledit fief de Villefort, de la coustume des « femmes de vie et la *jonglure* des *joualliers* qui « ne peuvent jouer audit Châteaulandon sans le « congé de ladite dame de Jalmain. » (1679. Aveu du fief de Villefort.) (L. C. de D.)]

**Jonquiers.** [Lieux plantés de jones. « De cer-

« Iains aultres menus cens deubs chacun an, audit  
« jour S. Rémi, pour bois, isles, motelles, et *jon-*  
« *quiers* estant en laditte riviere d'Aisne. » (1453,  
Soissons.) (L. C. de D.)

**Joq.** [Timon : « Le *joq* ou timon d'un char. »  
(JJ. 171, p. 67, an. 1419.)]

**Jouer.** [Jouer : « Il ne nous laissa mie ci  
« *joquer* longuement. » (Cuvelier.)] — Etre en  
repos, percher, juclier.

**Jor.** [Jour. (Roland, v. 915, v. 3100.) — « Al  
« *jour* du jugement quant Dex hendra ses plais. »  
(Saxons, XV.) — « Mais a dame de valor Doit on  
« penser nuit et *jour*. » (Couci, I.)]

Expressions et proverbes :

1° « *Jor* en deis, » au dixième jour. (Carpentier,  
Hist. de Cambray, p. 18, an. 1133.)

2° « *Ja jour*, » jamais. (Gilles li Viniers, poët. av.  
1300, t. III, p. 991.)

3° « *Ja n'y aura jour* entre nuit, » je ne différai  
jamais d'un jour. (Floire et Blancheff. ms. S. G. 199 b.)

4° « *James jour*, » jamaïs. (Poët. av. 1300, p. 1437.)

5° « *Dusqu'à cest jor d'ui*, » jusqu'à ce jour. (Du-  
chesne, Gén. de Béthune, p. 373, an. 1226.)

6° « *A tous jor* mais, » à perpétuité. (Perard, Hist.  
de Bourg. p. 300, an. 1213.)

7° « *Plus avoir uns jor* k'en mil ans, » gagner  
immensément en un jour. (Mousk. p. 248.)

8° « *Au vespre loon le biau jor*. » (Poët. av. 1300,  
t. I, p. 71.)

**Jornal, Jornal.** [1° Etoile du jour : « Tu ies  
« solaus, Tu ies *jornals* Et est si de marine. » (Wac-  
kernagel, p. 70.) — 2° Mesure de terre : « Je en lais  
« *jornel* et demi à l'eglise, pour mon servage faire  
« le jour de mon eniversaire. » (Cart. du Val N. D.  
an. 1274.) — 3° Travail, peine : « Son destrier trem-  
« ble, car il ot fort *jornal*. » (Agolant, v. 335.) —  
4° Jour de la mort : « Tost fust venus Richars à son  
« *jornal*. » (Agolant, v. 238.)] — 5° Jour :

Bon *jornel* fait

Qui de fol se delivre. [Prov. du Vil. f. 74<sup>a</sup>.]

6° « *Pains chaske jornals*, » pain quotidien. (S'  
Bern. Serm. p. 131.)

**Jornéer.** [Voyager à grandes journées : « Si se  
« hasta moult (Chartes le Chauve) de *jorneer* pour  
« faire la feste de la resurrection en l'eglise de S.  
« Denis en France. » (Dom Bouquet, VII, 141.)]

**Joruoier.** [Travailler à la journée : « Et si pour  
« li grever, il le voise ajournant ès jours que il  
« doive *joruoier* et faire son labour. » (Beauman.  
ms. ch. 2.)]

**Jorrasier.** [Noyer : « Pierre Lengloys de une  
« serpe avoit copez ou jardin dudit exposant plu-  
« seurs arbres, c'est assavoir nouerriers ou *jorra-*  
« *siers*. » (JJ. 149, p. 290, an. 1396.)]

**Josque.** [Jusque : 1° *préposition* : « *Josqu'à* l'  
« rei. » (Rol. v. 510.) — 2° *Conjonction* : « *Josque*  
« il vengent. » (Rol. v. 1838.)]

**Josse (Saint).** Ce saint avait une maladie sous

sa protection : « Du mau Saint Leu, de l'avertin, De  
« *Saint Josse* et Saint Mathelin. » (Desch. f. 212.)

**Joste.** [Jôte : « Quand li lances froissent et  
« faillent, O li espès s'entressaillent, Ne vunt pas  
« *jostes* demandant, Maiz à chapeis se vunt ferant. »  
(Rou, v. 9114.)]

**Josteor.** [Joûteur, dans Parlon. v. 7284.]

**Joster.** [Joûter : « Mors est mes sires : Occis fu  
« au *joster*. » (Romancier, p. 47.)]

**Jostiser (se).** v. [Exercer la justice, faire des  
exécutions. (Perard, Hist. de Bourg. 316, an. 1215.)]

**Jou.** [Je : « A ce conseil me acorde *jou* bien. »  
(Froiss. t. II, p. 323.)]

**Joue.** [« Uns ransiaus Pot ateinte parmi sa  
« destre *joue*. » (Berte, 33<sup>e</sup> comp.)] — « Veit cheoir  
« d'amont la *joue* d'ung image qui faict estoit en  
« semblance de roy... si cheut si durement à terre  
« qu'elle fut toute cassée. » (Lanc. du Lac, II, 99<sup>e</sup>.)

Expressions :

1° « Se battre les *joues*, » se repentir. (Oud.)

2° « Batre les *joues*, » frapper. (Id.)

3° « S'en donner au travers des *joues*, » pour  
dire en manger tout son content. Il répond à notre  
façon de parler : « S'en donner par les barbes. »

(Nuits de Strapar. t. II, p. 338; Colgrave.)  
4° « Sous un nez pointu et *joues* plates il n'y a  
« rien de bon. » (Apologie d'Hérod. p. 177.)

**Jouée.** [Soufflet : « Le suppliant feri ledit Jehan  
« une *jouée* de la paulme seulement. » (JJ. 114,  
p. 93, an. 1378.)]

**Jouel.** [Le Joyau, au propre et au figuré : « Car  
« en dame haie à moult vilain *jouel*. » (Berte, c. 85.)  
— « Si c'est coze qui soit de tel nature qu'ele ne  
« se pot deprecier ne departir, si come un cheval ou  
« un *jouel* d'or ou d'argent. » (Beaumont, XXIV, 29.)  
— 2° Maladie : « Une autre plaie d'epedimie, appelée  
« communement oudit pays (Soissonnais) le *jouel*. »  
(JJ. 114, p. 58, an. 1378.)]

**Jouement.** Action de jouer. (Oudin.) On lit  
*joement*, aux Poëtes av. 1300. t. I, p. 1474.

**Joueuete, adj.** Diminutif de jeune :

Tel usaige as depiecha apris,

Ke nus n'en iert tentés ne garendis,

Ne haus ne bas, *joueuete* ne vielette.

Poët. av. 1300, t. III, p. 4093.

**Jouer.** [1° Jouer : « Qui aloient *jouant* sur l'erbe  
« qui verdie. » (Berte, 2<sup>e</sup> couplet.)] — 2° Badiner :

Guillaume s'est el lit assis

Joste la dame o le cler vis,

Rut et parole, et *joue* à li

Et la dame tout autresi. [Fabl. MS. de S. G.]

3° [Faire la débâche : « Thomas Brisoul par son  
« mauvais engin et faulx decevement, avoit fors-  
« traite Alisette femme de Pierre Picart d'avecques  
« son dit mari et menée *jouer* hors du pais. » (JJ.  
117, p. 35, an. 1380.)] — 4° Manier : « Adonc luy  
« dit un Breton qui molt savoit bien *jouer* de l'ar-  
« balete: voutez vous que je vous rende mort ce  
« portier et du premier coup. » (Froiss. liv. II, p. 5.)

— « Porter l'espée sur la cuisse et n'en savoir  
« jouer. » (Apolog. pour Iléród. 510.) — 5<sup>e</sup> Jouler.  
« Parlant de la mort du marquis de Beaupréau :  
« Ainsi que le roi et toute la jeunesse se jouoient à  
« cheval. » (Brantôme, Cap. fr. I. III, p. 303.)

1. Expressions relatives à différents jeux :

1<sup>o</sup> « Jehan Aysnes qui avoit joué aux marelles à  
« six tables, appelé le jeu Saint Marry. » (J. 167,  
p. 87, an. 1412.)

2<sup>o</sup> « Comme plusieurs compaignons se feussent  
« assembles pour jouer aux noix, à mettre per ou  
« non per en une fosse. » (J. 146, p. 418, an. 1394.)

3<sup>o</sup> « En la laverne en la ville de Rennes..... se  
« prindrent à jouer aux des et au poullain. » (J. 122,  
p. 232, an. 1383.)

4<sup>o</sup> « Lesquelz compaignons disans qu'ilz vouloient  
« jouer à l'œuf;... l'un d'eulx eust pris un œuf et  
« l'eust mis emmy la sale ou ils estoient pour  
« jouer. » (J. 167, p. 236, an. 1413.)

5<sup>o</sup> Peut-être jeu de dames : « Le suppliant et  
« Satin se prindrent à jouer aux vaches pour le vin  
« seulement. » (J. 183, p. 96, an. 1456.) — « Les-  
« quelz se prindrent à jouer aux vaches, au plus  
« de blanches ou de noires. » (J. 189, p. 159,  
an. 1457.)

II. Expressions diverses :

1<sup>o</sup> « Se jouer, » se battre. (Mém. de Bassomp. I, 44.)

2<sup>o</sup> « Se jouer sur quelque chose, » discourir,  
s'égarer sur quelque chose. (Défense, par Estienne  
Pasquier, 315.) — 3<sup>o</sup> « Jouer à bander et à racler, »  
agir, faire en toute extrémité. (Colgr.) — 4<sup>o</sup> « Jouer

« à boutehors. » (Voy. BOURGEOIS.) — 5<sup>o</sup> « Jouer de  
« doubles neuds, » pour trahir. (Besch. fol. 435<sup>r</sup>.)

6<sup>o</sup> « Jouer de doux parler, » parler bien. (J. d'Aut.  
p. 30.) — 7<sup>o</sup> « Jouer des estoceufs. » (Voy. ESTARRS.)

8<sup>o</sup> « Jouer à la fausse compagnie, » abandonner,  
laisser dans l'embarras. (Brant. Cap. fr. I. II, 359;  
Moustrelet, II, p. 122.) — 9<sup>o</sup> « Jouer de son lief, »  
(Voy. FIEF.) — 10<sup>o</sup> « Jouer de force, » combattre  
avec supériorité. (J. d'Auton, p. 30.) — 11<sup>o</sup> « Jouer à

« la fossette, » expression obscène. (Oudin.) — 12<sup>o</sup>  
« Femme qui joue, galle, » une femme qui est  
en flagrant délit. (XV Joyes du Mariage, p. 183.) —

13<sup>o</sup> « Si que dy que la fortune luy joua moull bien  
« de son jeu, ainsi qu'à mains en ce jour en jouera  
« encore. » (Froiss. IV, 75.) — 14<sup>o</sup> « Jouer du jeu  
« dont on est joué, » rendre la pareille. (Percef. I. I,  
f. 52<sup>r</sup>.) — 15<sup>o</sup> « Jouer à l'amoureux tranci, » avoir  
patience. (Pasq. Œuv. mesl. p. 385.) — 16<sup>o</sup> « Jouer

« des mains basses. » (Voy. MAINS BASSÉS.) — 17<sup>o</sup>  
« Jouer d'un autre mestier, » s'y prendre autre-  
ment. (Froiss. liv. I, p. 400.) — 18<sup>o</sup> « Jouer de la

« navette. » (Colgrave.) — 19<sup>o</sup> « Jouer des orgues, »  
expression ordurière. (Colgrave.) — 20<sup>o</sup> « Jouer à la

« prime, » prévenir quelqu'un. (Brant. Dames Gal.  
I. I, p. 94.) — 21<sup>o</sup> « Jouer du rebec. » (Colgrave.) —

22<sup>o</sup> « Jouer de repentailles, » se repentir. (Pasquier,  
Lett. III, p. 632.) — 23<sup>o</sup> « Jouer de serre croprière. »  
(Colgr.) — 24<sup>o</sup> « Jouer à la tire, » pour dire pifler,  
parlant du peuple. (J. d'Auton, ms. fol. 116<sup>b</sup>.) —

25<sup>o</sup> « Por anseulx arrester, jouerent des talons

« jusqu'à Lyon. » (Lett. de Louis XII, t. IV, 161.) —  
26<sup>o</sup> « Mal joue qui fiert la joue. » (Colgr.)

**Jouere, Joueur.** [Cas sujet et cas régime :  
« Car il estoit jouere as dés. » (J. de Condet, 431.)

— « La bande des haliebardiens entremelez de grands  
« joueurs d'espée tous revestus d'une mesme pa-

« rure. » (And. de la Vigne, p. 118.) — [Ces épées  
étaient des flamberges qu'on prenait à deux mains,  
et qui, jusqu'en 1789, servirent en France à décapiter  
les gentilshommes. Les maîtres d'escrime en

« apprenaient le maniemment, comme le prouve la  
« charte suivante de 1455 : Jean Taillecourt, maître

« joueur de l'espée à deux mains et du boucler  
« cognul.... que pour la grant habileté.... de Jehan  
« de Beaugrant, demourant à présent à Chosy, tou-

« chant lesdiz jeux, et pour le bon rapport qui fait  
« lui a esté de la personne dudit Beaugrant par

« Jehan Perchel prévost desdiz jeux.... a fait... Jehan  
« de Beaugrant prévost desdiz jeux de l'espée à  
« deux mains et du boucler, et lui a donné povoir

« et autorité de tenir escolles desdiz jeux par tous  
« lieux en ce royaume... »]

**Joufflu,** dans Rob. Estienne, Gramm. fr. p. 111.

**Joug.** [Au propre et au figuré : « Quant li hom  
« use sa vie en vices, il li semble trop grief le joug  
« de la vertu. » (Brun. Lat. Trés. p. 343.) — « Jamais  
« buef sa teste cornue ne mestroit à jou de char-  
« rue. » (Rose, v. 18006.)]

**Jougleor.** [Jongleur : « La veissiez fleuteors,  
« menesterez et jougleors. » (Rose, v. 754.)]

**Jouise.** [Épreuve par le fer chaud, par l'eau :  
« Un jouise fist faire de .xxx. homes, pour savoir  
« quel droit ses oncles avoit ou roiaume son pere :

« li jouises de dix homes fu par iaue boulant; et  
« li jouises d'autres dix par fers chaus; et li tiers  
« jouises des autres dix par iaue froide. » (Dom  
Bouquet, VII, p. 144.)]

**Jouq.** Perchoir, juc. Parlant d'un avocat qui  
francoise le latin : « Il usoit quelquefois de si rudes  
« termes que les poules en fussent tombées du  
« jouq. » (Des Perr. I, p. 102.)

**Jouquer.** Percher, jucher, en picard. (V. JOGREA.)

**Jour.** [1<sup>o</sup> Jour, opposé à nuit : « La nuit demu-  
« rent tresque vint à l'j'er cler. » (Rol. v. 162.) —

2<sup>o</sup> Espace de vingt-quatre heures : « Viendrat li jurs,  
« si passeral li termes. » (Id. v. 54.) — 3<sup>o</sup> Temps,  
heure : « Lesquelz se logerent en un cuignet des  
« bergeries, où il avoit un tas d'essaiës à brebis,  
« onquel ilz furent en attendant que icelle Gilou  
« venist, quant jour seroit, affourrer icelles brebis. »  
(J. 161, p. 163, an. 1406.) — 4<sup>o</sup> Délai : « Bedaus un  
« jor qui ne fust pas trop lointains après sa deli-  
« vrance. » (Froiss. IV, 118.) De là les expressions :

« Il présent un mois de jour. » (Id. IV, p. 230.) —  
« Donner jour. » (Id. IV, 271.) — « Elle estoit si  
« enchainée que sus ses jours. » (Id. II, 144.) —

5<sup>o</sup> Jour de bataille, bataille : « Ils se misent en  
« pryere envers Dieu que ils les visist jeter dou  
« jour à honneur. » — 6<sup>o</sup> Journal, mesure de super-

« ficie : « Item une maison assise à Reims, dev' le  
 « guers de la porte à Véelle, un *jour* de bois, un  
 « pré. » (Jj. 106, p. 306, an. 1374.) — 7° Assise, jour  
 où l'on rend la justice : « Simon Quarré, demeurant  
 « à Monestaul lez Aucerre, fist appeller le suppliant  
 « aux *jours* du soir dudit jour... auxquels jours le  
 « suppliant ala. » (Jj. 143, p. 73, an. 1392.) De là  
 l'expression : « *Jour* des barons, grands, hauts  
 « *jours*. » C'étaient des assises tenues dans certain-  
 nées villes, à des époques périodiques ou indétermi-  
 nées, pour prononcer en dernier ressort sur les  
 affaires jugées en première instance par les baillifs  
 ou sur les causes d'un intérêt exceptionnel. C'est  
 au tribunal établi à Troyes par les comtes de Cham-  
 pagne que parait remonter l'origine de cette insti-  
 tution. Les barons y prenaient place trois ou quatre  
 fois par an, et y rendaient les sentences en suivant  
 l'ordre des baillages, par voie d'enquêtes ou sur  
 plaidoirie : « Des deus cens livres de rente de la  
 « damoiselle de S. Cheron, l'en mait la besongne  
 « au parlement, qui vient au *jour des barons*. »  
 (Du Cange, sous *Dies baronum*.) — « Item requereut  
 « li gentilhomme que on tiengne les *jours de Troies*  
 « deux fois l'an, et que on y envoit tels gens, qui  
 « puissent et doivent delivrer les bonnes gens selon  
 « la raison. » (Du Cange, II, 848<sup>b</sup>, an. 1297.)

Expressions :

1° « *Jour* des bures, » premier dimanche de  
 carême : « Lesqueilz quaitrevins escus d'or je ai  
 « promis et promes à paier... au *jour des bures*  
 « prochainement venant. » (Ch. de 1349 ; Du Cange,  
 sous *Bure*.)

2° « *Bon jour*, » dimanche de Pâques : « Comme  
 « en la semaine penseuse l'an 75 derrain passé,  
 « ledit Guillot... li dist et monstra comme il estoit  
 « bonne semaine et près du *bon jour*, et qu'il  
 « appartenoit un chascun estre à paiz. » (Jj. 110,  
 p. 213, an. 1376.)

3° « Les .xx. *jours*, » de Noël à l'octave de l'Épi-  
 phanie : « La veille de .xx. *jours*, nommez les petits  
 « rois. » (Jj. 172, p. 428, an. 1423.)

4° « *Jours* de la verderie, » jour où les verdiers  
 font leur rapport : « Jehan de Vandosme, escuier,  
 « maistr et enquesteur de nos eaues et forests ès  
 « parties de Normandie... tenant les *jours* de la  
 « verderie de la forest de S. Stuer. » (Jj. 156, p. 434,  
 an. 1402.)

5° « *Toute jour*, » toute la journée : « Et estoient  
 « par connestables *toute jour* et toute nuit en leurs  
 « armeures. » (Froiss. II, 124.) On disait aussi *touts*  
*jour ajournée*, pour tous les jours : « *Jour ajour-*  
*née*. » (Desch. fol. 21<sup>a</sup>.)

6° « *Jours* après autres, » de suite. » (Nouv. Cout.  
 Gén. II, p. 4159.)

7° « *Jours* des ames. » Les Picards appellent ainsi  
 le jour des trépassés. (Du Cange, sous *Dies*, 7.)

8° « *Jour* competant. » (Bout. Som. Rur. p. 882.)

9° « Par le *jour* Dieu, » serment de Charles VIII.  
 (Brantôme, Cap. fr. p. 226.)

10° « *Jour* de draps. » (Voy. DRAP.)

11° « *Faire jour*, » céder. (Oudin.)

12° « *Garder son jour*, » comparoir à son assi-  
 gnation. (Bout. Som. Rur. p. 35.)

13° « *Jours généraux*, » assises générales. (Ord.  
 III, p. 335.) Synonyme de *grands jours*.

14° « *Faire ses grands jours de*, » en parlant  
 d'habits. (Arest. Amor. p. 107.) Nous disons faire  
 ses beaux jours.

15° « *Jour* en halle, » jour auquel on doit com-  
 paroir en jugement. (Ord. V, p. 135.)

16° « Je file, je travaille et fais tout le mieux que  
 « je puis, tant que j'en mourray *avant mes jours*. »  
 (XV Joies du Mar. p. 99.)

17° Servés loyalement sans séjour ;

Car longue dette vient à jour. (Froiss. Poës. p. 133.)

18° « *Moy* qui estoye tant enceinte comme sur  
 « *mes jours*, » c'est-à-dire au terme de ma gros-  
 sesse. (Percef. IV, fol. 118.)

19° « Il y a encore *jour* d'avis, » il y a encore du  
 temps. (Oudin.)

20° *Jour* naturel et artificiel : « *Jour naturel*  
 « emporte vingt quatre heures, et le *jour artificiel*  
 « est appellé entre le point du jour et le jour fail-  
 « lant. » (Gr. Cout. de Fr. III, p. 310 ; Britt. Lois  
 d'Anglel. ch. LXXX, fol. 209<sup>a</sup> ; Cotgr.)

21° « *Jour* nopcier, » jour de nocce. (Nouv. Cout.  
 Gén. I, p. 1079<sup>a</sup>.)

22° « *Jours* nouveaux, » petites assises qui se  
 tenoient dans l'intervalle des grandes, appelées  
 grands jours en 1420 : « Item pour ce que il y a une  
 « maniere de jurisdiction que l'on appelle *nouveaux*  
 « *jours* qui est de cas survenans, est ordonné que  
 « homme ne sera tenu de proceder ou respondre  
 « d'aucun cas perpetré ou advenu devant le juge  
 « d'iceux *nouveaux jours* par avant les termes  
 « derrains precedans celle delivrance de *nouveaux*  
 « *jours*. » (Ord. des D. de Bret. fol. 197<sup>b</sup>.)

23° « *Jour* de pain perdu, » (Cotgr.)

24° « *Jour* périlleux, » le 1<sup>er</sup> jour de mai et autres.  
 (Voy. Aresta Amorum, p. 358.)

25° « *Jour* servant, *ournée* servante, » jour auquel  
 une cause est assignée, et doit avoir expédition.  
 (Laurière.)

26° « L'u *jour* juge de l'autre et le dernier de  
 « tous. » (Cotgr.)

27° « *Après les jours de*, » c'est-à-dire après les  
 derniers jours, après la mort. (Rymer, t. I, p. 109,  
 an. 1268.)

28° *Jours de pont*, s. Instrument dont on se servoit  
 pour donner un assaut à une ville : « Quant est  
 « pour donner assaut par mine, lorsque vous  
 « verrez vostre opportunité, vous convient avoir  
 « cent cinquante piez de cheivre, seize *jours de*  
 « *pont*, vingt-quatre escheilles. » (Le Jouvenc. 86<sup>a</sup>.)

**Journade.** [Cottes à grandes manches : « Et  
 « avoit son varlet (ou héraut) une *journade* vestue  
 « ou estoit l'enseigne du duc, c'est à scavoir la croix  
 « de Saint Andrieu. » (Monstr. III, f. 46<sup>a</sup>, an. 1452.)]

**Journal**, s. et adj. 1° Registre où l'on inscrit  
 des actes journaliers : « Un tiers pour tenir un livre  
 « que l'on appellera *journal*... pour enregistrer  
 « toutes choses qui seront faites en la dite cham-

« bre le parlement, en quel registre nous voulons  
« que toutes choses qui y seront faites soient enre-  
« gistrées, chacun jour. » (Ord. de Ph. V, aux Ord.  
I, I, p. 704.)

C'est le papier *journal* des maux que j'ay soufferts.  
(Ép. de Des Portes, p. 91.)

2<sup>e</sup> « Armes *journalles*, » armes journalières.  
(Mém. d'Ol. de la Marche, I, 193.) — 3<sup>e</sup> Du jour, du  
matin ; « *estoit journal*, » Lucifer.

Li mathelot les voilles tendent,  
Ly autres les avirons prenent,  
Et li maistre, qui la nef garde,  
Aux estoilles tout droit regarde.  
L'estoille voit qu'on dit *journal*,  
Lors atorne son gouvernail  
A celle qui la voie enseigne.

(III *Marie*, p. 376.)

**Journalle**, s. Le matin. Parlant du jour arti-  
ficiel de 24 heures : « Si est divisable en quatre  
« parties. Car un pourra commencer en la nute et  
« finir en la minute. L'autre pourra commencer en  
« la minute et finir en la *journalle*. La tierce  
« pourra commencer a la *journalle* et terminer à  
« midy. La quartie pourra commencer a mydi et  
« pourra passer à la nute. » (Britton, Loix d'Angle-  
terre, fol. 209<sup>a</sup>.)

**Journée**. [1<sup>e</sup> Durée d'un jour : « Après ces cho-  
« ses, prist li consens le roy et li consens le sou-  
« dane *journée* d'aus acorder. » (Joinville, § 301.)  
— 2<sup>e</sup> Voyage d'un jour (de l'anglais *journey*) : « Tout  
« ainsi s'en alèrent bien cinq grandes *journées*. »  
(Berte, c. XIX.) — 3<sup>e</sup> Travail d'un jour : « Quant sui  
« pigneté et atoriné. Adonc est fete ma *journée*. »  
(Rose, v. 590.) Voir Desch, fol. 593<sup>c</sup>. — 4<sup>e</sup> Salaire  
d'un jour : « Et aussi lesdiz esleus et receveurs ont  
« pris *journées* sur nous outre leurs gages. »  
(Ord. VI, p. 514, an. 1374.) — 5<sup>e</sup> « *Journée* de terre,  
« c'est assavoir autant comme une charrette peut  
« labourer le jour. » (Gloss. 7684, sous *Jornata*, 2.)  
— 6<sup>e</sup> Espace de terre équivalant à une journée de  
route : « Ele avoient en Norhombretande bien deux  
« *journées* de país. » (Froiss. III, 425.) — 7<sup>e</sup> Délai :  
« Bien s'avoit messires Thumas le *journée* expresse  
« pour yaus rendre que li baron qui delens Tou-  
« wars se tenoient, avoient pris. » (Froiss., t. VIII,  
p. 210.) — 8<sup>e</sup> Bataille : « Ne onques ils ne porent  
« obtenir place ne *journée* de bataille contre les  
« nostres. » (Id. t. XVI, 2.) — Parlant des Anglois  
vaincus par les Ecossois : « Enfin la *journée* leur  
« fut contraire car le champ de bataille demeura  
« aux Ecossois. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII,  
p. 146.) — « Encore que depuis il perdit deux gros-  
« ses *journées* contre les Carthagnois. » (Machiav.  
le Prince, p. 60.)

Expressions :

1<sup>e</sup> « Avoir, tenir la *journée*, » conduire des négo-  
ciations de l'allemand *tagen*, siéger en délibéra-  
tion : « Il est en la Marce d'Escoce ou il a la *journée*  
« et la frontierie de parlement pour nous contre les  
« Escos. » (Froiss. t. X, 209.) — « Et s'estoifa aussi  
« moult grandement pour tenir sa *journée*. »  
(Froissart, t. XVI, p. 96.)

2<sup>e</sup> « Aller à la *journée*, » se rendre à l'assignation.  
(Ord. t. III, 29.)

3<sup>e</sup> « Envoyer à la *journée*, » envoyer à une assem-  
blée de pléniopotentiaires. L'an 1459, au mois de  
juin, « le duc de Bourgogne *envoia à la journée* de  
« Mantua, le duc de Cleves son neveu pour conve-  
« nir avec le pape et les autres princes chreliens. »  
(Hist. Chron. depuis 1400 jusqu'à 1467, p. 335.)

4<sup>e</sup> « Mettre *journée* à quelqu'une, » donner un  
rendez-vous parlant d'amour :

Et qu'est ce donc ? seule vous voy ;

A qui avez vous mis *journée*. (Desch. f. 450<sup>c</sup>.)

Parlant d'un chevalier qui entend quelqu'un  
pendant la nuit dans la chambre de sa maîtresse :  
« Quand le chevalier voit ce il se mist en grant  
« jalousie car bien cuida que ce fust auten cheva-  
« lier qui *eust mys journée à s'amye* qui se dor-  
« moit à donc en son lit pres de luy. » (Perceforest,  
vol. II, fol. 14<sup>b</sup>.)

5<sup>e</sup> « *Journée* blanche. » (Cotgrave.)

6<sup>e</sup> « En la *journée* venir en halle, » venir exprès  
au jour marqué. (Ord. t. V, p. 134.)

7<sup>e</sup> « *Journée* d'une poule, » un œuf. (Oudin.)

8<sup>e</sup> « Un fringant à *journée*, » un homme bien  
arrangé, bien peigné. (Coquillard, p. 154.)

9<sup>e</sup> « Bonne *journée* fait qui de fol se delivre. »  
(Cotgrave.)

10<sup>e</sup> « Les grands boeufs ne font pas les grandes  
« *journées*. » (Cotgrave.)

**Journer, Journoier**. [Voir *JORNEER*.] 1<sup>e</sup> Tra-  
vailler à la journée. Parlant d'un seigneur qui force  
son vassal de quitter son ouvrage pour venir tra-  
vailler à ses terres : « Es jours qu'il doit *journoier*  
« et faire son labour, et se cheste chose est fete  
« savoir au compte il ne le doit pas souffrir. »  
(Beaumañoir, ch. II, p. 23.) — 2<sup>e</sup> Tenir la journée :  
1<sup>a</sup> A la guerre ou en tournoi :

Par *journoier* seroit tost destruis. (Desch. f. 146<sup>a</sup>.)

2<sup>a</sup> A traiter, à négocier. Parlant de députés ou  
d'ambassadeurs : La ville de Gand envioie des dépu-  
tés à Lille « ot *journée* leur fu baillée pour *jour-*  
« *noier* avec les commis de par le duc de Bourgogne  
« sous le moyen des ambassadeurs du roy Fran-  
« çois. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 377.)

[3<sup>e</sup> Voyager par journées : « Lesquels suppliant  
« et Chaignon partirent ensemble du lieu de Guer-  
« reet et *journerent* jusqu'en la ville de la Sous-  
« terraine en Limosin. » (J. 199, p. 599, an. 1464.)]

**Journeur**. [Ouvrier de journée : « Laisseront  
« tous les ouvriers *journeurs* euvre à heure de  
« complice. » (J. 173, p. 151, an. 1424.) — « David  
« Duval povre homme, *journeur*, faucheur et  
« baleur en grange. » (J. 195, p. 424, an. 1470.)]

**Journet**. [Bréviaire : « Item un *journet* en  
« petit volume. » (Invent. de l'église de Cambrai,  
an. 1371.)]

**Jourou**. [Juge expert : « Par mesmes les *jour-*  
« *ours* soient les terres estendues à la very value. »  
(Britton, p. 138<sup>b</sup>.)]

**Jouis.** [Joyeux : « En sun courage en est jôis » et liez. » (Rol. v. 2803.)]

**Jouste, Joste, Juste.** [1° Combat à cheval d'homme à homme avec la lance : « Quand li lances « froissent e failent, O li espées s'entreassaillent, « Ne vunt pas jostes demandant Mais à chapeléiz « se vunt ferant. » (Rou, v. 9114.) — « Dunc li tor- « némes s'assembla ; Qui joste quist tost la trova. » (Marie, Milon.)] — « Beau sire, voulez vous venger « vostre compaignon à la joste ou à l'espée. » (Percef. I, f. 32.) — [2° Combat de coqs : « En ce « karesme l'entr... une feste ou dance que l'en « faisoit lors d'enfans pour la joste des coqs, ainsi « qu'il est acoustumé (en Dauphiné), » au registre M. 134, p. 37, an. 1383. L'étymologie est la prépos. latine *juvenctus* qui a donné en français *joste, juste, jouste.*]

Expressions :

1° « *Joustes* à tous venans, grandes et plenières, » joutes qui se font sans tournoi. (Saintré, p. 27.)

2° « Glaive de *joste*, » lance de joute : « En celle « secousse fut mon seigneur Yvain abattu à terre et « navré de deux glaives de *joste*. » Lanc. du Lac, t. III, fol. 156 a.)

3° « Grosse *joste*. » (Lett. de Louis XII, I, p. 208.)

4° « *Joste* de guerre. » (Saintré, p. 370.)

**Jouster, Joster, Juster.** [1° Placer auprès, en latin *juvenctus*, joindre : « Bevant vus *juster* e en- « renger. » (Roland, v. 2181.) — « Grans bataillies « *juster*. » (Id. 2889.) — « Trestut le cors à la terre « li *justet*. » (Id. 2020.)]

*Maint* en anglais et en noroiz,  
Hons senefie en Franceiz ;  
*Joustez* ensemble north et *maint*,  
Ensemble dites donc *Normant* :  
C'est homme de north en romanz,  
De ce vint le non as Normanz. (Rou, p. 114.)

2° Assembler :

Se sont *jouste* communement  
Li chefiz ; si ont fait coamune,  
Comme la gent qui doit estre une. (Brut, f. 2. 4.)

Parlant de paysans révoltés en Normandie :

Tant ala Raoul espiant  
Et par espies enquerrant,  
Ouz par malades et par sains,  
Qu'il ataint et pris les vlainz  
Qui *justoient* les parlemenz  
Et prenoient lez seremenz. (Rou, p. 165.)

[3° Au pronominal, se placer près d'un adversaire pour luller avec lui : « A mei car vus *justez*. » (Rol. v. 1976.) — « Se *juster* à quelqu'un. » (Parton. v. 2852.) — 4° Même sens au neutre : « Feluns « Franceiz, hoï *justerez* à noz. » (Rol. v. 1191.) — « Ne daigna onques messire Bouchicans fuir et « *jousta* franchement à messire Hue de Hastings « et le porta à terre. » (Froissart, t. III, p. 152.) — 5° Attaquer, à l'acclif : « Et fut Loys Raymbault « *jouste* et porté jus de son cheval. » (Froissart, t. XI, 127.) — 6° Lutter deux à deux, par opposition à combattre en règle : « Hector le liert si qu'il le « porte en mi le champ : « Sire, dist Hector, je ne « seay comment vous le ferez à la meslée ; mais au

« *jouster* seay je bien que vous en avez le pis. » (Lancelot du Lac, I, f. 102.)

**Jousteur, s.** Qui joute, qui combat : « Toutes « voyes en mescheit il tant au preux Burseau qu'il « tumba par terre et son *jousteur* demoura en « selle. » (Perceforest, IV, f. 123 b.) — [« Thibaut de « Reins le vaillant *jousteur*. » (Ronsceiv, p. 108.)]

**Joustice, Joustice.** [1° Justice, au sens philo-  
sophique : « (Raous) pour ce avoit à non jousti-  
« cieres pour ce que il tenoit très bien *joustice*, ne  
« ne peudoit pas les maufeiteurs à son braieul...  
« Mauvaisement leur souvient de l'escriture qui dit  
« par la bouche de David le prophete : « Faites juge-  
« ment et *joustice* en touz fans. » (Mén. de Reims,  
§ 2.) — 2° District judiciaire : « Monseigneur Jehan  
« Grapin de Nulli, chevalier a obligé lui, ses hoirs  
« et touz leurs bien meubles et immeubles, où ils  
« soient et en quelque *joustice*. » (Ch. de 1288, Du  
Gange, III, 950 a.)]

**Jousticier.** [1° Gouverner : « Je vi mon neveu  
« Solehadin qui estoit rois de Babiloine (le Caire),  
« et avoit trente rois à *jousticier*. » (Mén. de Reims,  
§ 198. — 2° Exercer un droit de juridiction : « Jehan  
« Grapin de Nulli... a obligé lui, ses hoirs et touz  
« leurs biens... à *jousticier* par le prevost de  
« Paris. » (Ch. de 1288, D. C. III, 950 a.)]

**Jousticieres.** [Jousticier, voir sous JOUTICIER.]

**Joutise.** [Tribunal : « Pierres Randoulles et  
« Lieteris sa fame vindrent par devant la *joutise*. »  
« Cartulaire de Provins, Bibl. de l'École des Chartes,  
IV<sup>e</sup> série, II, p. 201.]

**Jouvence.** [1° Fontaine fabuleuse dont les eaux  
passaient pour rajeunir : « Fontaine de *Jouvence*. »  
« (Percef., VI, f. 6.) — « Une piece de l'appicerie fort  
« usée ou est la fontaine de *Jouvence*. » (Bibl. de  
l'Éc. des Chartes, IV<sup>e</sup> série, I, p. 353, XV<sup>e</sup> siècle.) —  
2° Jeunesse : « Nous amyrons et chanterons en  
« nos *jouvences*. » Le Blason des fautes amours,  
page 235.]

**Jouvencau.** « *Jouvencau* de la couche, »  
c'est-à-dire genils hommes du lit. Mén. de Sully,  
t. VI, p. 191.)

Proverbes :

1° « Ah qu'il est beau le *jouvencau*. » Ces paroles  
sont devenues proverbiales : elles sont tirées des  
fêtes de l'amour et de Bacchus. (Act. II, sc. II, p. 30.)

2° « Argent frais et nouveau ruine le *jouvencau*. »  
(Colgrave.)

**Jouvenee.** Jeunesse : « Ce fait *jouvenee* Et  
« solie ki trop le blece » Poët. avant 1300, t. IV,  
page 1360.)

**Jouvent.** Jouvence : « Boete de *Jouvent*. »  
(Froiss. Poës, p. 350 a.) — On lit « fontaine de *Jou-  
vent*, » au Fabl. xs. de S. Germ. f. 89 c.)

**Jouste.** [Selon : « Ils lessent et souffrent joir et  
« user *jouste* la forme et teneur de notre présente  
« confirmation. » 1359, Usage de Perrot de Gaudi-  
gny. L. C. de H.]

**Joveigneur, Joveignorage.** [Juveigneur,

Juveigneurie. On appelait juveigneurs les frères cadets du seigneur qui avait reçu dans la succession paternelle et maternelle le principal domaine; on disait de leurs biens qu'ils les tenaient en juveigneurie ou juveigneurage. Cette expression était fort employée en Bretagne, où la succession noble eut toujours ses règles particulières: « Et ansement preneous nous les fruitz e les essues des terres az juveignors à noz hommes, amprez le e decés az juveignors, de ceu que il tenoient en juveigneurage. » (Preuv. de l'Hist. de Bretagne, t. I, col. 1038, an. 1275.)

**Jovens, Joyent, Joyente.** [Jeunesse, dans Parton. v. 63, 67; dans Floire et Blanchell. v. 759.]

**Joviaux.** [Jeunes taureaux: « Guillaume de Figny escuyer, et plusieurs autres... s'en alerent es fondeiz querir les joviaux dudit Guillaume, qui estoient ou pasturage des diz fondeiz. » (J. 118, p. 265, an. 1380.)]

**Joyau.** Voir JOEL, JOEL: « A belle dame beau joyau. » (Recueil des devis amoureux, p. 47.)

**Joyeuse.** [Épée de Charlemagne: « Li nms joise l'espée fut d'inet. » (Roland, v. 2989.) — « Mais Joyeuse, Corto, Flamberge, Bordonnois, Bompie, Durandal et Courtin le Danois Cedent à son taillant, et bien plus à sa gloire. » D. C. II, p. 722 a.)] — « Vieux, Altropos, et me coupe la teste e de Durandal, de Joyeuse ou Clarence. » (Départie d'amours, p. 242.)

**Joyuseté.** 1° Plaisanterie: « Ce que j'ay fait n'a esté que par joyuseté. » (Petit Jehan de Saint-tré, p. 640.) — « La damoiselle... dist: Sire cheva-l'ier, ne prenez pas garde à ce que j'ai dit: car, ma foy, je ne le dys for par joyuseté. » (Perceforest, vol. I, f. 75 c.) — [2° Réjouissance: « Le jour de la Circoncision... le suppliant qui avoit souppé à une joyuseté qui se faisoit ce jour par le cardinal du bourg (Boulogne-sur-Mer). » (J. 206, page 940, an. 1482.)]

Expressions:

1° « Le vin blanc fait bon courage, » jambes de vin et audace de joyuseté. (Apologie d'Hérodote, page 564.)

2° « Vin de joyuseté. » (Du Cange, sous *Gaudiala*.)

**Joyeux.** [Voir JOÛS.] « Et s'agenouillèrent devant le roy, en disant ainsi: « très cher sire et noble e roy, voz bourgeois de la ville de Paris vous pre-sentent au joyeux advenement de vostre regne e tous les joyaux qui sont sur ceste listiere. » (Froissart, liv. IV, p. 6.) — [Le « droit de joyeux avènement », qui rappelait l'*aes coronatum* des Romains, était un impôt payé aux rois de France lors de leur avènement au trône.]

**Joyusement.** [Usufruit: « Le suppliant avoit fait faire prises et arrestz... d'une portion de fic, ... et par icelles prises le joyusement en fut défendu à icellui de Florigny. » (J. 195, p. 1290, an. 1474.)]

**Ju.** [Jeu, aux Mir. de Coinec, t. II: « Se nous

« n'avons Ki no ju fache, Ja ne verrons Diu en la fache. »] De même dans Aiol, v. 996: « A ceste Penteoste nos jus ferés... si en juerons par la chité. »

**Jube.** [Jube: « Le suppliant trouva un sac ou e estoit une manche d'une jube, en laquelle il prist e et embla de quarente à cinquante escuz. » (J. 161, p. 75, an. 1406.)]

1. **Jubé.** [Galerie relevée entre le haut de la nef et le bas du chœur: « Despense pour le jubé (de la cathédrale de Troyes). » (Bibl. de l'Éc. des Chartes, v<sup>e</sup> sér. III, 234, xv<sup>e</sup> s.) C'est de cette galerie que l'on chantait l'antienne: « *Jubé, donne, benediceere.* »]

2. **Jubé (venir à).** [Se soumettre, avancer à l'ordre: « Et soit en Hollande ou en Frise, je le feray bien venir à jubé la ou il doit. » (Chastelain, Chron. II, 58.)]

**Jubilé.** [Solennité publique qui, chez les Juifs, se célébrait tous les cinquante ans; elle amenait la rémission de toutes les dettes, la restitution de tous les héritages aux anciens propriétaires, la mise en liberté des esclaves. L'étymologie est l'hébreu *iobel*, cor. trompe, qui annonçait la fête. Par suite, fête qu'on célèbre au bout de cinquante ans d'âge, de mariage.]

Venez à mon jubilé;

J'ay passé la cinquantaine

Tout mon bon temps est allé;

Venez à mon jubilé. (Desch. f. 184.)

**Jubiler.** Se réjouir: « Montaignes, jubilez la loinge. » (S. Bernard, ms. p. 50.)

**Jucher.** 1° Percher sur le jeu, le joug. De là on a dit d'une femme laide:

D'un calant fustes posté et couvée,

Oeuls de torel et bouche de lymier,

Grosses letres pour gelines jouchier. (Desch. f. 329 a.)

2° Elever: « Ma maison est juchée sur un tertre » (Mont. III, 75), en parlant de la ville d'Evreux. — Cette signification est quelquefois devenue obscène:

« Jucher une femme. » (Clém. Marot, p. 331.) —

3° Se placer, se poster:

De là s'en vint le seneschal

Du costé saint Ouy juchier.

Et Floquet et gens de cheval

De l'austre costé embuscher. (V. de Charles VII, p. 7.)

4° Se coucher:

Au soir quant vint à la vespre

Laisserent les moissons voler

Gilz aloient la nuit jouchier. (Brut, f. 403 c.)

5° Rester dans l'inaction, en parlant d'une armée: « Il ne nous laissera pas longuement jouchier icy, e ne n'attendra pas que les Anglois le viennent assaillir. » (Hu Guesclin, Méuard, p. 404.)

Expressions:

1° « Juché sur ses argots, » monté à la fortune:

Pour hault monter contrefont des bigots,

Puis quant ils sont juchez sur leurs argots

Au monde font de merveilles domages. (Cretin, p. 72.)

2° « Qui avec mal plaisant se couche, souvent sur lui le vent juche. » (Cotgrave.)

**Judicatoire.** [Jugement, droit de juger:]



« Auquel bailli de Cassel en Flandres appartenoit  
« la connoissance et *judicatoire* du cas, pour ce  
« qu'il avoit esté commis en son bailliage. » (J. 198,  
p. 571, an. 1462.)

**Judicature.** [Juridiction : « Avoir connoissance  
« et *judicature* de toutes matières et questions. »  
(Cout. de Hainaut, ch. 83, art. 1.)]

**Judiciaire.** Relatif à l'administration de la  
justice : « Par verité (le roi) sera garni de foy, Et  
« droiturier en fait *judiciaire*. » (Deschamps, ce  
qui est nécessaire aux rois.)

**Judiciellement.** [En justice, à l'audience :  
« Laurens Petit nostre sergent en la seneschaucie  
« de Perrigort dist illec *judicettement* que iceulx  
« consulz, manans et habitans avoient bien cause  
« raisonnable de eulx plaindre. » (J. 190, page 28,  
an. 1459.)]

**Juel.** [Joyau, aux Ord. III, an. 1355, p. 14.]

**Juence.** [Jeunesse : « Pour la *juence* de son  
« genre. » (Mém. de Reims, § 243.)]

**Juenes.** [Jeune : « Il estoit *juenes* de l'age de  
« quatorze ans. » (Ibid. § 135.)]

**Juer.** [Jouer : « Unches nuls hom ne l' vit *juer*  
« ne rre. » (Rol. v. 1638.) — « As tables *juent* par  
« els esbaneier. » (Id. v. 111.)]

**Juere.** [Joueur. Roi Guillaume, p. 79.]

**Juerie.** [1<sup>o</sup> Doctrine des Juifs : « Vous creez mie  
« en *juerie*. Qui la verité dire en ose Qu'en celui  
« qui par seignorie A la porte d'enfer desclose. »  
(Ruteb. 216.) — 2<sup>o</sup> Nation juive : « Mais, que li fist  
« la *juerie*? Or oïés la grans dyablie. » (Vie de  
J.-C. dans Du Gange, III, 911<sup>o</sup>.)]

**Juet.** [Arpent : « Item un *juet* de vigne ou fié  
« Robin Fretart... item trois *juex* de terre ou tié  
« du seigneur de Clouva. » (J. 65<sup>o</sup>, p. 326, an.  
1328.) — « Douze deniers et demy chapon. assis  
« sur demi *juet* de terre fresche et boys. » (Censier  
d'Estilly, B. N. fr. anc. 9493, fol. 3<sup>b</sup>.)]

**Juge.** [« Nus en sa querelle ne doit estre *juges*  
« et partie, excepté le roi ; car cil pot estre *juges*  
« et partie en sa querelle et en l'autrui. » (Beaum.  
I, 24.) — « Hypocrisie) Ses amis ne prise guerres  
« Qu'ele a baillifs, provos et maires, Et si a *juges*. »  
(Ruteb. I, 204.)]

Expressions :

1<sup>o</sup> « *Juge* a quo, » juge subalterne. » (Cout. Gén.  
I, II, p. 413.)

2<sup>o</sup> « *Juges* d'armes. » Ils étoient proposés pour  
décider à qui appartenait le prix du tournoi. (Petit  
Jean de Saintré, p. 372.)

3<sup>o</sup> « *Juges* cartulaires, volontaires. » Les notaires  
sont nommés ainsi. (La Roque, Traité de la Noblesse,  
page 522.)

4<sup>o</sup> « *Juges* du champ. » Dans les combats judi-  
ciaires, les joutes et les tournois, ils veillaient à ce  
qu'on respectât l'usage et la loyauté. Parlant d'un  
combat à outrance entre deux Lombards, à Pavie,  
devant Louis XII : « Les *juges* estoient Hércules,  
« duc de Ferrare, et Louys marquis de Salus, les

« quels estoient dans un echaffault près de celui  
« du roy, duquel pouvoient veoir tout à clair tous  
« les loings et endroits du champ, et sans empes-  
« chement adviser tout l'exploit de la bataille. »  
(Jean d'Auton, p. 89.)

5<sup>o</sup> « *Juges* diseurs, » juges qui rendoient compte  
du lournoi. (La Colomb. Théat. d'honn. p. 61.)

6<sup>o</sup> « *Juge* dessous l'orme. » (Voy. Colgr.)

7<sup>o</sup> « *Juge* et garde de la prévôté. » — « Il est  
« différent du bailly, lequel est juge suzerain im-  
« mediat d'iceul *juge et garde*. » (Vastan, art. 5.)  
— Ainsi s'appellent les *juges prévôtaires* des  
villes « de Meulun, d'Issoudun en Berri et de plu-  
« sieurs autres villes de ce royaume, les quels sont  
« les *juges* ordinaires des roturiers, et *juges* de  
« premiere instance et qui ne sont compétens pour  
« les causes des nobles, des cas royaux ou privile-  
« giez dont la connoissance appartient au bailly,  
« qui est aussi juge de la cause d'appel interjeté  
« du jugement du prévôt ou châtelein. » (Laur.)

8<sup>o</sup> « *Juge* hote. » Voir HOTE.

9<sup>o</sup> « *Juges* et juridiction des exempts. » Ce sont  
des *juges* « qui connoissent au nom du roy des cas  
« royaux et des causes des eglises de fondation  
« royales et des privilegiez, et des cas dont par  
« prevention les officiers royaux ont accoutumé de  
« connoître es terres, provinces, et seigneuries  
« baillées en appanage. » (Laur.)

10<sup>o</sup> « *Juge* des lices, » proposé pour décider qui  
a remporté le prix aux combats des lices. (Mém.  
d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 338.)

11<sup>o</sup> « *Juge* mage, de Cahors », lieutenant du  
sénéchal dans les provinces méridionales de la  
France. Il rendoit la justice avec deux conseillers  
du Parlement de Paris, envoyés par le roi, vers  
1560. (Mém. de Montluc, II, p. 27.)

12<sup>o</sup> « *Juge* moyen. » — « Le *juge* moyen est celui  
« qui est placé entre un juge qui est son inférieur,  
« et un juge qui est son supérieur, en sorte qu'il  
« juge par appel les sentences du premier, et que  
« les siennes sont portées par l'appel devant le  
« second. » (Ord. III, p. 145.)

13<sup>o</sup> « *Juge* du pas d'armes, » proposé pour juger  
à qui on devoit donner le prix du pas d'arme.  
(Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 306.)

14<sup>o</sup> « *Juges* de la porte. » Parlant de M<sup>o</sup> des  
requêtes : « Ils recevoient les requêtes des officiers  
« dont esignes, et autres sujets du roy près et à la  
« porte de son hotel où ils rendoient sommaire-  
« ment justice, appelés à cette occasion *juges* de  
« la porte. » (Miraum. des Cours souv. p. 127.)  
[VOIR PLAIDS DE LA PORTE.]

15<sup>o</sup> « *Juge* senz moyen, » c'est-à-dire le juge qui  
est supérieur immédiat de celui qui a rendu la sen-  
tence et qui doit connoître de l'appel qui en a été  
interjeté. (Ord. des R. de Fr. III, p. 145.)

16<sup>o</sup> « *Juge* royal. » Cette qualité ne préjudicie  
point à la noblesse. (La Roque, sur la Noblesse, 378.)

17<sup>o</sup> « *Juge* et seigneur foncier, » seigneur foncier  
qui a la justice foncière. (Gr. Cout. de Fr. t. IV,  
p. 529.)

18° « *Juge* subget, « juge subalterne. (Ord. III, page 145.)

19° « *Juge* vif et *juge* mort. « espèce de jeu. (Rab. I, p. 144.)

20° « De faux *juge* breve sentence. « Apologie d'Herod. préf. p. vi.)

21° « De fol *juge*, briefve sentence. « (Contes d'Entrap. p. 131; Loisel, Instit. Cout. II, p. 336.)

22° « *Juge* de montravel. « (Voy. Montravel.)

23° « Il en aura le taux du *juge*. « (Colgr.)

24° « Sage est le *juge* qui ecoule et tard *juge*. « (Loisel, Instit. Cout. II, p. 336.)

**Jugement.** [1° Choix : « Sur mei avez tumet « fals *jugement*. » (Rol. v. 307.) — 2° Sentence d'un juge : « Services et consaus poent bien estre vendu, « mais ce ne poent ne ne doivent estre li *jugement*. » (Beaum. II, l.) — 3° District : « Et tout « autre pain qui est lourné pour vendre dedans « le *jugement* des eschevins. » (Ord. I. 511. an. 1. 55. — Proverbe : « Qui tost juge et qui n'entend, « Fai e ne pent bon *jugement*. » Loys. II, p. 336.)] « *Jugement* occulte. — « La gent de Westwafie, « situé entre le Rhin, Phrise, Hollande, au diocèse « de Coloigne tient encore aujourd'hui une cons- « tume qu'ils appellent *jugement occulte*, que « Charlemaigne les ayant reduits par force à la « religion chretienne leur institua, pour ce qu'ils « ne pouvoient garder leur serment et se parju- « roient pour tromper un chacun. La coutume « est que certains juges gens de biens et entiers « estoient commis secretement et non cogneuz qui « avoient charge de regarder ceux qui se parju- « roient, rompoient leur foi, ou commettoient « quelques delits; et leur estoit permis sans adjour- « nement et sans procedure faire pendre, et estran- « gler les delinquans aux bois et buissons et autres « lieux caches, et voyant la dite gent ceux qui se « trouvoient ainsi pendus et morts, elle se rendit « plus civile et avoient tels juges certaines reigles « et maximes entre-eux qu'ils ont tenu si secretes « que jusques aujourd'huiy que la dite coutume « dure elles ne sont encore revelees. » (Cout. Gén. I, l. p. 1046.)

Expressions :

1° « Le *jugement* approche, les bêtes parlent « latin. » (Oudin.)

2° « Fiens de chien et mare d'argent seront tout « un au jour du *jugement*. » (Colgrave.)

3° « Fausser le *jugement*. » C'était la forme de l'appel au moyen âge, les deux manières de s'ins- « crire en faux contre un jugement. La première était un pur appel à une juridiction supérieure. La deuxième entraînait une accusation de dol contre le tribunal dont émanait la sentence. On prenait à partie chacun des juges; on les provoquait au combat judiciaire, et ils ne pouvaient décliner ce défi. On ne pouvait fausser le jugement rendu par la cour du roi.

4° « *Jugement* de bien. » Voir ORDALES.

5° « *Jugement* dernier, « lundi de la première semaine de carême. »

**Jugeolle.** Nom vulgaire du sésame. (Colgr.)

**Juger, Jugier.** [1° Décider : « Oïl l'avez. sur « vos le *jugent* Franc. » (Rol. v. 321.) — 2° Adju- « ger, contier : « La rere garde est *jugiée* sur lui. » (Id. 778.) — « J'ay fait prendre et *juger* pour ceux « Ireres deux femmes franchises, filles de Garin et « Ernebret mes chevaliers. » (Godefroy, Rem. sur l'Hist. de Charles VII, p. 875.) — 3° Juger :

« . . . Afin d'avoir plustost fait

« L'en les list tous à mort *jugier*. [Vig. de Ch. VII, p. 29.]

4° Faire justice : « On doit *juger* à l'orphelin et « à l'humble afin que l'homme n'ose plus soi en « orgueilleir sur terre. » (Monstrelet, vol. I, p. 70.) — 5° Fixer le prix des denrées : « Li vin nouveau « se puent vendre, à tel prix que l'on veult, jus- « qu'à la Saint Michiel, et dusques en çà, li « citoyens le doivent *jugier*; et quant il est *jugiés* « le premier qui le monte à plus grant prix que il « n'est *jugiés*; francheoit tous les autres tant qu'à « tel prix. » (Ord. II, p. 348.) — 6° [Condamner : « Si me *jugat* à mort é a delur. » (Rol. v. 3772.)

Expressions :

1° « *Juger* les loix, « pour prononcer les amèn- « des. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 51.)

2° « Devant seavoir compassion et apres seavoir « *juger*. » (Perceforest, III, fol. 114<sup>e</sup>.)

3° « Qui tost *juger* test se repent. » (Parton. de Blois, fol. 154<sup>e</sup>.)

4° « Qui veult bien *juger* écoute partie. » (Loisel, I, II, p. 336.)

5° « Un jour *juger* de l'autre, est le dernier juge « de tous. » (Colgr.)

**Jugerie.** [Ressort, juridiction d'un juge : « Gail- « lac en la *jugerie* d'Albigeois et seneschauce de « Thoulouse. » (Jl. 163, p. 70, an. 1408.) — « Agnès « de Navarre jadis contesse de Foix tient en douaire « çs *jugeries* de Rieux et de Riviere en nostre « seneschauce de Thoulouse. » (Jl. 148, p. 262, an. 1345.)]

**Jugié, Jugiet.** [Jugement : « El quide bien que « de mon *jugié* il ne soit en riens coupables. » (Froiss. X, 199.) — « Chacune desdites parlyes se « vausissent aidier de ung *jugié*, qui autres foiz « avoit esté fais de plusieurs debas meux. » (Carl. 21 de Corbie, an. 1312.) — « Duquel procès ensuy- « vent plusieurs sentences on *jugiez* contre ledit « exposant. » (Jl. 133, p. 119 bis, an. 1397.) — Nous disons encore le bien *jugé*.]

**Jugier.** [Gésier : « Prenez *jugiers* et foies. » (Mén. II, 5.)]

**Jugierre, Jugeor.** [Juge. Le cas sujet est dans la Chron. des ducs de Normandie. Le cas régime est dans Roland : « Par ses messages mandet ses « *jugcors*. » (Vers 3639.)]

**Jugleis.** [Vamité, fanterie, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

**Jugleor.** [Cas régime de *jugteres* : « Ne vous « diroit nul *jugleor* qui chaut. » (Agolant, p. 152<sup>b</sup>.)]

**Jugler, Jugleres.** [Jongleur, cas sujet : « Cel

« jor orent *jugler* auques de lor talent ; Guiteclin  
« les paia d'or fin et de besans. » (Saxons, V.) —  
« Jà nus vilains *jugleres* de ceste ne se vant, Car  
« il n'en sauroit dire ne les vers ne le chant. »  
(Id. I.) — *Jugleres* vient de *jugulatori*; le s final  
provient d'une assimilation au sujet singulier de la  
deuxième déclinaison; *jugler* vient de *jugulatori*;  
le pluriel de la troisième déclinaison avait été assimilé  
à celui de la deuxième, avant la formation du français.

**Jugler.** [Jongler, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

**Juglerie.** [Sommes perçues sur les jongleurs, analogues à notre droit des pauvres: « La ville de  
« Oyson et de Chinon.... le fouage d'ilec, les cens,  
« la boucherie, les ventes, la *juglerie*. » (Ch. de 1298, au Liv. Rouge d'Evreux, fol. 41.) — Les nouveaux époux devaient aussi défrayer les jongleurs envoyés par le seigneur pour égayer la nocé: « Andrés de Chaucele est en saisine et possession  
« d'avoir, prendre, lever.... de un chacun, qui est  
« béni en la ville et seplene de Bourges, et en plusieurs autres lieux voisins, quatre deniers parisis  
« et un més souffisans de viande,.... quantes fois  
« que ils se marient, et plusieurs autres drois  
« appartenans à la dite *juglerie*; et de un chascun  
« franc bourgeois.... toute la robe, en laquelle ils  
« sont esposés et beneiz en sainte eglise. » (Jl. 176, p. 2, an. 1346.)]

**Juignet, Juinet.** Juillet: « C'est assavoir juing,  
« *juignet*, aoust et septembre. » (Ord. t. I, 381.) —  
[« Al selme meis de l'un. » (Thom. de Cantorbery, éd. Becker, p. 61.) — « Tout torne à perte... *juignet*  
« li fait sembler fevrier. » (Ruteb. 30.) — *Juinet* est le diminutif de juin, qui est appelé le grand. Voir ce mot.]

**Juigneur.** [Puiné, dans une charte de Jean, duc de Bretagne, an. 1445; B. N. anc. fr. 8542<sup>b</sup>.]

**1. Juille.** [Juillet, dans Froiss. I, II, 146; ou lit encore *jule* (VIII, 392); *julle* (IX, 122.)]

**2. Juille. Juhle.** [Courroie qui relie le joug aux cornes des bœufs; du diminutif *jugulum*: « Iceelui Palloriez d'un coustel couppa les *juhles*  
« ou lieures, dont les bœufs qui tiroient à la charrette estoient liez. » (Jl. 176, p. 220, an. 1344.) — « Unes *juhles* de beutz que le suppliant avoit eues  
« de celui dont il avoit eu ledit cheval. » (Jl. 200, p. 7, an. 1481.)]

**Juin.** « *Juing le grant*, » par opposition à *juignet*. [Cartulaire, ms. de la Chambre des Comptes de Nevers, IV, f. 1<sup>b</sup>, an. 1251.] — [« Or dist li contes  
« que tout lo premier jor de *juin le grant*, se parti  
« li rois Artus de Logres, quant li dous tens est  
« repariés à saison. » (Merlin, ms. 747, f. 161<sup>b</sup>.)]

**Juindrage.** [Droit exigé des *juindres* ou geindres: « Et que en la terre n'eust point de *juindrage*  
« Ne chose qui la vaille. » (Ordonn. II, p. 32.) Voir JOINDRAGE.]

**Juirie, Juerie, Juerie, Juifverie.** [Quar-

tier d'une ville habitée par les Juifs, *ghetto*: « Ensi  
« se herbergierent la nuit devant la tor et en la  
« *juerie* que l'on apele l'Estanor. » (Villeg. § 88.) — « Et la tierce meson assise en la *juerie* de  
« Meleun. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, folio 302<sup>d</sup>, an. 1308.) — « Vous avez les Juifs,  
« puisqu'avoir les volez, en la *juifverie* on les a  
« cheminez. » (Chron. de Cuvelier.)]

**Juis.** [Juif, mécréant: « Si fu jadis par maint  
« prophete Ceste incarnation retraite, Et par *juis*  
« et par paiens. » (Rose, v. 19365.) — « Ce *juis* qui  
« S'appelle rois de Castille. » (Froissart, t. VII, 118.) — La forme *juif* est plus rare: « En gage à *juif*, à  
« lombard, ne à nule autre maniere de gent. » (Livre des Métiers, 100.) — Le féminin était *juie*;  
« gent *juie*, » dans Wackerungel, p. 65, ou *juise*:]

Advisé aux dix de Salemon;  
Prez bien garde qu'en dit Moyses  
En bible et en la *loy juise*. (Desch. f. 540<sup>b</sup>.)

« Il est parmi *juifs*, » il est en un lieu dangereux. (Oudin.)

[« Ouvrage de juif, » dans l'inventaire du château de Fontainebleau en 1560: « Neuf enseignes d'or,  
« que grandes ou petites, émaillées la plus part de  
« blanc sur ung fons *ouvrage de juif*.... un autre  
« tableau rond, assez grandet, d'argent, *ouvrage*  
« *de juif*, où il y a quatorze figures d'or et email-  
« lées. » De Laborde, Glossaire à l'usage de l'archéologue, 1872, p. 281.]

**Juisarme.** [Cuisarme: « Les reçoivent aus fers  
« de lances, Aux haches, aux espées nues, Et aux  
« *juisarmes* esmolliés. » (G. Guiart, an. 1214.)]

**Juise, Juisse.** [1<sup>o</sup> Jugement dernier: « N'ert  
« mais tel hom desqu'à Dieu *juise*. » (Rol. v. 1733.)] Parlant d'un criminel:

Miels veul soffrir à la justice  
Que rendus me fust à *juise*  
Ou chascun son oeuvre verra  
Selon icee que fait aura. (Fabl. ms.)

[2<sup>o</sup> Jugement, épreuve par le feu: « El s'en fera  
« un fort *juisse* En un grant fu en ma cemise Ou  
« jon enterrai toute nue... Il arsent tout en cel  
« *juise*, La puchele ert en sa cemise. » (Vie ms. de J. C., dans B. C. III, 922<sup>b</sup>.) — 3<sup>o</sup> Fourches, piloris, justices: « De ceux que ount levé puis le premier  
« jor del dareyn eyre fourches, pillorie et tumbe-  
« rell soit enquis, et ceux que de ceo serront endi-  
« tes soient mandés de venger respondre par des-  
« tresses. Et comme ilz viennent et ne purront  
« montrer pur eux suffisaunt garaunt ne de dire  
« que eux ne les event fait, soient agardés en notre  
« mercy et que les *juises* soient abatus. » (Britton, des Loix d'Angl. f. 31<sup>b</sup>.) — 4<sup>o</sup> Droits seigneuriaux: « De novels franchises ou costumes ou *juises*  
« levez puis l'autre tourne en elne ou en terre. » (Britton, Lois d'Anglet. f. 72<sup>a</sup>.)]

**Juisel.** [Enfant d'un Juif: « Uns *juis* ot un *juis*-  
« sel, Plus entendans et mont plus bel De tous les  
« autres Juitiaus. » (Mir. de Coinci, t. I.)]

**Julien (saint).** Saint qui faisait trouver bon gite quand un voyageur en avait dit l'oraison au

matin. La Fontaine a tiré de là le conte intitulé :  
 • L'Oratoire à S. Julien. »

S. Ylaire et S. Julien  
 Qui herberge les chrétiens.

Titane des saints, intitulé les Moutiers de Paris, MS. 7218, p. 232.

Bien fui herbergiez chierement  
 La nuit que jus lés vos costez ;  
*Saint Julien* qui puet bien tant  
 Ne fist à nul homme mortel  
 Si douz, si bon, si noble ostel. [*Poës. av. 1300, II, 726.*]  
 Princes qui prant homme femme je tien,  
 Que son hostel est le *saint Julien*  
 Et que tous biens, paix, honneur y abonde. [*Desch. 436.*]  
 Les gens communs sont simples et insciens :  
 A estrangier ne scevent ne estrangiere  
 Chemin monstrer, n'onques S. Julien  
 Pour son hostel n'ot celle marche chiere. [*Id. f. 232 a.*]

Par suite, 1<sup>o</sup> bon hostle :

Par tout m'aloie esbanoyer  
 Chascuns m'estoit *saint Julien*. [*Desch. f. 293 a.*]

Et ne desire que *saint Julien*  
 Je son hostel dont bon fait trouver l'huïs. [*Id. f. 446 a.*]

2<sup>o</sup> Au figuré, homme qui se repose :

..... Se l'homme est ancien  
 Voist conceiller et soit *saint Julien*. [*Ibid.*]

3<sup>o</sup> Femme débauchée :

C'est droitement hostel *saint Julien*  
 Tout s'i reçoit. [*Id. f. 332 c.*]

Expressions :

1<sup>o</sup> « S. Julien en amour, » un homme qui aime  
 beaucoup :

Tele amour n'est pas fors la tente d'un las  
 Qui la se prant chetive est et cilz las  
 En tel amour n'est pas *saint Julien*. [*Desch.*]

2<sup>o</sup> « S. Julien ne vout pas de son hostel n'estre ; »  
 c'est un avaro, il reçoit mal son monde :

Il s'entend, chante et list très bien  
 A reculons, *saint Julien*  
 Ne vout pas de son hostel n'estre  
 Taische n'a de saint Gracien. [*Desch. f. 24 c.*]

3<sup>o</sup> « Plant nouvel n'est pas S. Julien, » les jeunes  
 arbres ne rapportent point de fruits :

A plant nouvel ne me veul travailler  
 Perdu y ai temps aux labours et joye  
 Mais *plant nouvel n'est pas saint Julien*. [*Id. f. 27 a.*]

**Jumel, Jumiau.** [Jumeau : « Que çou soit  
 « blancelle la bele; le cuit qu'ele est sa suer  
 « *jumete*. » (Flore et Blanchelleur, 1727.) — « Si  
 « comme s'il avient que une femme a deus enfans  
 « masles *jumiaur*. » (Beauman. ch. XXXIX, 31.)]

**Jument.** « N'ol pas destrier, ainz chevauche  
 « *jument*. » Bat. d'Alsch. v. 5988.]

**Jumentier.** [Goujat, valet d'écurie : « leil n'est  
 « mie ne garz ne *jumentier*. » (Agolant, v. 1038.)]

**Jupe, Juppe.** Corsage ajusté sur le buste  
 comme une cuirasse, le même que gipe :

Je descendi en Ferloie ;  
 Si esgardai leurs delis  
*Jupes* et greses cretis  
 I avoit moult de sieis. [*P. av. 1300, IV, p. 1486.*]

Parlant du comte d'Egmont exécuté à Bruxelles :  
 « Il estoit velu d'une *jupe* de damas eramoisy et  
 « d'un manteau noir avec du pamestement d'or. »

Brantôme, Cap. Esdr. t. II, p. 172.) — Parlant du  
 roi de Navarre, le futur Henri IV, allant à une attaque :  
 « N'ayant que de simples cuirasses sous leurs  
 « *jupes de classe*. » (Mém. de Sully, I, p. 105.)

Expressions :

1<sup>o</sup> « Sa *juppe* commence à hausser, » elle devient  
 enceinte. (Oudin.)

2<sup>o</sup> « On lui a haussé sa *juppe*, » expression  
 obscène. (Oudin.)

3<sup>o</sup> « Elle est toujours crottée, elle n'a personne  
 « qui lui tresse sa *juppe*, » elle est laide, personne  
 ne la veut. (Id.)

**Jupée.** [Distance à laquelle on entend *juper*,  
 crier : « Ils estoient en une cave près, aussi comme  
 « d'une *jupée* ou huée de son hostel. » (JJ. 180,  
 p. 34, an. 1449.)]

**Jupel, Juppel, Jupiel.** Casaque étroite com-  
 mune aux deux sexes. Parlant de bergers :

Il estoit tout d'un hamiel  
 Et avoit cascuns un *jupiel*  
 De toile lonc. [*Froiss. Poës. p. 282 a.*]

Cils Poitevins dont vous parlés,....  
 Scauroit il faire un ongement,  
 Une houce ou un vestement  
 Ou un *jupel a alevons*. [*Froissart, p. 279 a.*]

« Les barbeaux ou poutilles du plançon s'en ala-  
 « chèrent à ung *juppel* que avoit vestu icellui  
 « Pierre. » (JJ. 176, p. 584, an. 1448.)]

**Juper, Jupper.** [1<sup>o</sup> Pousser des cris : « Li  
 « Escol fisent entre mienuit et jour si grant bruit  
 « de corner de leurs grans cors tous à une fié, de  
 « *jupper* après lous à une voie que il pooil sambler  
 « as Anglés que ce fuissent lous li diables d'en-  
 « fer. » (Froiss. t. II, 164.) — 2<sup>o</sup> Huer : « Quand ilz  
 « furent yssuz es jardiinaiges, ledit Hudel commença  
 « à *jupper*, et lesdiz Bisson et le Vennier à *jupper*  
 « encoultre eulx. » (JJ. 180, p. 119, an. 1450.)]

**Juperie.** [Crierie, dans Froiss. II, 167.]

**Jupon, Jupon.** [Pourpoint : « Icellui Loys  
 « retourna oudit hostel dudit Jehan Martin et le  
 « trouva tout nu en son *jupon*, ou il euroit laditte  
 « estable. » (JJ. 153, p. 148, an. 1398.) — « *Jupon*  
 « de bougran. » (JJ. 117, page 175, an. 1380.) —  
 « A Jakes, à *jupons* ou à housiaus. » Froissart, VI,  
 p. 98.] — « Li uns se vest court d'un *jupon* ; Ly  
 « autres long jusqu'au talon. » (Desch. f. 404.)]

**Juponnier.** [Qui fait des jupons, dans Froiss.,  
 t. IX, 411.] — « Guillaume Perignon, *juponnier*. »  
 (1389, Censive d'Olivet.) (L. C. de D.)]

**Juppin.** Polisson (XVI<sup>e</sup> siècle.)

**Jupponerie.** [Métier de juponnier, au Livre  
 des Mét. ms. f. 167<sup>b</sup>.]

**Jurable.** Pour lequel on doit le serment de  
 fidélité. De là « *jurable* et rendable à grandes et à  
 « petites forces. » On jurait de le rendre au suze-  
 ran qu'il eût ou non de puissantes troupes à ses  
 côtés. (Voir Carl. ms. de la Chambre des Comptes de  
 Nevers, IV, f. 1<sup>b</sup>, an. 1251.)

**Jurabletté.** [Droit d'exiger que le fief soit jura-  
 ble et rendable : « Se nous mourons sans hoirs de

« nostre corps, nous laissons et quiltons à nostre  
« amé et foial cosin monsieur Odart, seigneur de  
« Montagu, la *jurabletté* et rendabletté dou chas-  
« teuil de Montagu. » (Testament de Hugues, duc de  
Bourgogne, an. 1314; B. N. anc. 9481<sup>a</sup>, f. 157<sup>v</sup>.)

**Jurage.** [Commune bourgeoise : « Nous souffi-  
« saument enformez sur ce... abatons laditte com-  
« mune, *jurage*, eschevinage et tout l'estat d'icelle. »  
(Ord. V, p. 662, an. 1373.)]

**Juré.** [1<sup>o</sup> Vassal : « Ja vous iestes mi home et  
« mi *juré*. » (Rom. de Jordain, dans Du Cange, sous  
*Juratus*, an. — 2<sup>o</sup> Confédéré, allié : « Et ala sur li à  
« armes et sur ses aides; c'est sur le comte Mahieu  
« de Beaumont, et sur Drouet le seigneur de Monci,  
« qui estoient *jurez* de cette entreprise. » (Ibid.) —  
3<sup>o</sup> Echevin, bourgeois d'une commune *jurée* : « S'il  
« avient que li un soit, un an, majeure ou *juré* ou  
« receteur. » (Beaumanoir, t. I, 7.)]

Expressions :

1<sup>o</sup> « Li *juré*, les quatre *jurés*, » prudhommes qui  
ont fait serment. (Perard, Histoire de Bourgogne,  
p. 487, an. 1257.)

2<sup>o</sup> « *Jurez* de cattel. » — « Les eschevins, après  
« leur eschevinage expiré demeurent le parfait de  
« leurs vies *jurez de cattel*, et en cette qualité peu-  
« vent recevoir et passer tous contrats et recon-  
« noissances meubiliaires seulement, pourvu qu'il  
« y ait deux *jurez* du moins à ce faire. » (N. C. G.  
t. II, p. 242<sup>b</sup>.)

3<sup>o</sup> « *Jurés* de la cour de la borgesie, » juges des  
bourgeois. (Assises de Jérus. p. 14.)

4<sup>o</sup> « Escolier *juré*, » écotier privilégié. (Oudin.)

5<sup>o</sup> « *Juré* de franche ville » est un échevin de  
ville reconnue pour franche. (N. C. G. II, p. 131.)

6<sup>o</sup> « Frere *juré*, » bon ami. (Oudin.)

7<sup>o</sup> « Mestier *juré*, » où il y a peu de maîtres.  
(Bouchet, Serées, p. 183.) — « C'est mestier *juré*,  
« n'en est pas qui veut, » c'est-à-dire métier de  
bourreau ou autre chose semblable. (Oudin.)

8<sup>o</sup> « Les *jurés* du mestier s'en moquent, » il ne  
fait rien qui vaille. (Oudin.)

9<sup>o</sup> « Il est *juré* de son mestier, » c'est un habile  
homme. (Oudin.)

**1. Juré, part.** [1<sup>o</sup> Promise en mariage : « Assez  
« tost après trepassa madame aînéee fille du roy  
« de France; laquelle estoit *jurée* et convenancée au  
« gentil damoiseil Guillaume de Hainaut. » Froiss.,  
livre I, page 456.] — 2<sup>o</sup> Défendu, en parlant d'une  
garenne. (Cout. Gén. I, p. 87.)

**2. Jurée, subst.** [1<sup>o</sup> Impôt proportionnel payé  
par les communes de Champagne : « Ce droit de  
« *jurée* fut ainsi nommé parce qu'il est vraisemblable  
« ble que ceux qui se rendoient justiciables du  
« comte faisoient un nouveau serment par devant  
« le juge des lieux, ou bien que ceux qui estoient  
« tous les aus eslus pour faire le departement sur  
« ceux qui estoient contribuables à cette redevance  
« faisoient le serment d'y proceder sans fraude. »  
(Pasquier, Rech. liv. IV, p. 339.) — « Juliens de  
« Gienville homs le seneschal de Champagne disoit

« que les gens comte de Champagne vouloient  
« avoir *jurée* de lui de la moitié de tous ses biens  
« et immeubles. » (Assis. de Champ. f. 29, an. 1285.)]  
— 2<sup>o</sup> Enquête juridique : « Se li rois tient aucunes  
« choses de ses hommes, qui li demandent et li  
« dient, ce est nostre droiciture que vous deman-  
« dons et somes prest de querre en l'enqueste et la  
« *jurée* de la gent du pais. » (Ord. t. I, p. 170.) —  
[« Comme en la ville d'Arleux li sires... une fois  
« l'an ou plus peut faire une franque verité, *jurée*  
« et aprise par clain suz ses subjects... soupchon-  
« nez d'aucun mauvais cas et vices. » (JJ. 97, p. 321,  
an. 1366.)] — [3<sup>o</sup> Ecan : « Guillaume Bethon avoit  
« fait mettre en *jurée* et passer décret ou siege des  
« pletz de la baronnie de S. Vigor le Grand... cer-  
« tains heritaiges. » (JJ. 209, p. 188, an. 1381.)]

**Jurent.** [Parf. de *gésir*, 3<sup>e</sup> p. plur. dans Roland,  
v. 3653.]

**Jurer.** [1<sup>o</sup> Promettre par serment : « Si Lodh-  
« wigs sacrament que son fradre *jurat*, conservat. »  
(Serm. de Strasbourg.) — « Ki me *jurat* cum sa  
« per à prendre. » (Rol., v. 3710.) — 2<sup>o</sup> Faire un  
serment : « Tous *jurent* lor chiés (têtes) Que, se  
« Jhesus lors laisse outre la mer nadier Chascuns  
« se penera de Mahon laidengier. » (Chanson d'An-  
tioche, I, 881.) — « J'ay par mon ire esmeu plusieurs  
« à *jurier* vilainement et de moult vilains sermens. »  
Mén. I, 3.]

Expressions :

1<sup>o</sup> « *Jurer* sur sains, » jurer sur reliques : « On  
« leur fesoit *jurier sur sains*, que pour delivrance  
« de cors de home, il ne renderoient nulz des chas-  
« tiaux. » (Joinv. § 336.)

2<sup>o</sup> « Il *jure* comme un gentilhomme. » (Apologie  
d'Hérodote, p. 110.)

[3<sup>o</sup> « Et ces choses vous monstré je, pour ce que  
« vous vous gardés de faire sacrament que il ne  
« conviengne faire par raison; car, cedit li saiges :  
« Qui volentiers *jure*, volentiers se parjure. »  
(Joinville, § 568.)]

**Juret.** [Même sens que Jurer I : « Plusieurs de  
« nos fermes, tant de nostre demaine comme de  
« nos aides, et aussi nostre halage, tabellionnage  
« et *juret* et autres fermes seront de graigneur  
« prouffit. » JJ. 138, an. 1389.]

**Jureur.** [1<sup>o</sup> Cojureur qui témoigne, non de  
l'affaire en litige, mais de la probité de la partie :  
« Li reis dist que douze cenz laiz li fera *jurier*, Che-  
« valiers e proveires; dunc respondi li ber Qu'il li  
« fereit assez des *jureurs* trover. » (Thom. de Cant.  
p. 107.) — 2<sup>o</sup> Qui jure par habitude : « Un valet de  
« Gascogne... Pipeur, larron, *jureur*, blasphemate-  
« leur. » (Marot, Ep. au roi.)]

**Jurgieux.** [Querelleur : « Le suppliant voyans  
« ses biens trossiez, et que sa femme, qui n'est  
« pas bellicieuse ne *jurgieuse*. » (JJ. 173, page 129,  
an. 1424.)]

**Juridicier.** [Rendre la justice : « Un roy n'a  
« rien proprement sien, il se doit soy même  
« à autruy, la jurisdiction ne se donne point en

« faveur du *juridiciant*, c'est en faveur du *juridicé*. » (Mont. IV, 8.)

**Jurisdiction.** [« Hors du pooir de l'eglise et de la *jurisdiction*. » (Bec. de Tailliar, p. 281.)]

**1. Jus, s. 1<sup>o</sup> Droit :**

Ce est d'amour li drois *jus*. [Vat. 1522, f. 161<sup>b</sup>.]

« Desquelles protestacions et requêtes tant en général, comme en especial ils pourront demander *jus*. » La Salade, fol. 48<sup>r</sup>.] — 2<sup>o</sup> Raison :

Le getteray-je donques *jus*.

Ce ne me semble mie *jus*

D'adjouster dommaige au dommaige. [Besch. f. 462<sup>r</sup>.]

**2. Jus.** Partie liquide d'un végétal : « Car je vous ai servi mieus que de pois au *jus*. » Baud. de Seb. VIII, 1092.]

**3. Jus.** [1<sup>o</sup> En bas, à terre : « Repairez est des muntaignes *jus*. » (Roland, v. 2040.) — « Par les degrez *jus* del l' palais descent. » (Id. v. 2840.) — « Venir *jus*. » (Froiss. IV, 299.) — « Si les porroit on « bien par ceste maniere *jus* alraire. » (Froissart, t. II, p. 269.) — 2<sup>o</sup> De près. Parlant du comte de Foix qui prit le deuil lorsqu'il eut tué son fils : « Lors fit-il venir son barbier et se fit raire tout « *jus*. » (Froissart, liv. III, p. 33.) — 3<sup>o</sup> Sur : « Lors « fut appareillé le baing ou elles les firent baigner « pour laver le sang et la sueur *jus* d'eulx. » (Perceforest, I, f. 83<sup>d</sup>.)]

Expressions :

[1<sup>o</sup> « Mettre *jus*, « écartier : « Et voloit briefment « toutes autres choses *mises jus*, secourir et conforter la contesse de Montfort. » (Froiss., III, 128.)] — « Li filz de l'omme dist : il n'est mieus venuz pour « jugier, mais por salveir lo monde. X'en avoit « mis de l'avoillon nostre eys *apuis* ; anz l'avoil ensi « cum *jus mis* (quodam modo deposuerat) en une « maniere, quant il la misericorde mist avant et ne « mist lo jugement. » (S. B. S. fr. ms. p. 18.)

2<sup>o</sup> « Et sus et *jus*, « en toute maniere : « Les traistres firent tant et *sus et jus*, qu'ils eurent grant « nombre de compagnons. » (Chiron. de S. Denis, t. I, fol. 168.)

3<sup>o</sup> « *Jus* ne sure, « dessus ni dessous. (Villon, page 68.)

4<sup>o</sup> « Saillir *jus*, « se relever de terre. (Perceforest, vol. VI, fol. 30<sup>r</sup>.)

**Jusier.** (Gésier.) « Diex est li frans oisiaus qui « ne vult de sa proie Que le euer purement, sans « *jusier* et sans foie. » (J. de Meung, Test. p. 494.)

**Jusque.** [1<sup>o</sup> Pour le temps : « *Jusqu'* à un an. » (Rol. v. 972.) — 2<sup>o</sup> Pour l'espace : « *Jusqu'* à l' « sel. » (Id. 3927.)]

**1. Juste.** [Après de : « En port *juste* mer. » (Rol. v. 2626.)]

**2. Juste.** 1<sup>o</sup> Sincère. Gontiers d'Espinais (Poët. ms. avant 1300, t. II, p. 675), dit : « *Juste* amor mi « destraint et debruise. » — 2<sup>o</sup> Habile : « Quant « Tarquin, qui estoit l'un des *justes* chevaliers du « monde à la lance, eut bien regardé où il vouloit « atteindre son enemy, » (Percefor. III, f. 98<sup>b</sup>.) — 3<sup>o</sup> Etroit : « Le duc fit faire au mois de novembre

« 1119, mille penonceaux noirs, quatre cottes d'armes, armoyées aux armes du duc, les deux *justes* « et les autres volans, six grandes bannières de « trompetes. » (Estat des officiers des ducs de Bourgogne, p. 238.)

Expression : « *Juste* et carré comme une flûte, « cela n'est pas comme vous le pensez. (Oudin.)

**3. Juste.** Justaucorps. 1<sup>o</sup> Pour homme. Parlant de Robert, duc de Normandie :

Sa *juste* estoit moult bonne et chiere

N'i ert mie à acheter legiere,

Toute estoit d'or noblement faite. [Rou. f. 98.]

2<sup>o</sup> Pour médecin : « Le premier porta une *juste*, « ce signifie qu'il confira la médecine de la quelle « le roy Mebaigue en ses derniers jours recevra « santé. » (Percelet, t. V, f. 97<sup>b</sup>.) — 3<sup>o</sup> Pour femme : « Après le souper allerent les dames en la chambre « du duc de Cleves en cotelles, *justes* de draps d'or « d'orfaverie et de soye. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 719.)

**4. Juste.** [« Vase ou flacon de table d'une grande valeur invariable quant à la capacité, et d'une forme qui variait, tout en se rapprochant de celle « des aiguères, hydres, pichiers, etc. Elles étaient à « couvercle et à anses; ou en faisaient en or et en « argent, mais surtout en émail. » (De Laborde, Glossaire à l'usage de l'archéologue.) — « La *juste* « estoit moult bonne et chiere, Tout estoit d'or « noblement faite. » (Rou.) — « Une *juste* ou pinte « d'estain. » (Jl. 169, page 223, an. 1416.) — « Une « *juste* d'argent blanche dont le pié est à souages « dorz et les bors du couvercle et du pot sembla- « bles; et dessus ledit couvercle un esmail d'azur, « ouquel à un lyon seant, et l'anse est par dehors « doré et ciselé. » (Inv. des bijoux du duc d'Anjou, an. 1360, art. 619.)]

**Justelette.** (Diminutif du précédent : « Un « vaisseau appelé *justelette* qui estoit d'estain à quoy « l'en boit cervoise. » (Jl. 159, p. 105, an. 1404.)]

**Justement.** [« Etroitement : « (Charnières) qui « bien firent seant, Et qui moult *justement* vont « gentement fermant. » (Du Guescl. 9095.)]

**Justice.** [1<sup>o</sup> Punition ; de là l'expression « faire « *justice* » : « Jo en ferai la *justice*. » (Rol. v. 498.) — 2<sup>o</sup> Exécution : « Avant d'il fait moult de grans « maux et de cruesses *justices* des nobles de son « royaume. » (Froiss., II, 16.) — 3<sup>o</sup> Gibet, fourches patibulaires. Ce sens subsiste comme nom de lieu : « Les *Justices*. » (Allier, C. de Buxière.) Il est souvent inscrit sur la carte de France dressée par Cassini. — 4<sup>o</sup> Droit de juger et de punir. Haute et basse justice : « On doit savoir que loz cas de crieme « dont on pot et doit perdre vie, qui en est atains « et condampnés, appartient à *haute justice*, excepté « le larron. » (Beaum. LVIII, 1.) — « Et le conois- « sance du larricrin et de toz autres mellés es quix « il n'a nul peril de perdre vie, demorent à celui à « qui le *basse justice* appartient. » (Id. LVIII, 2.) — « La coustume ne fait difference entre *justice* « basse et fonciere. » (Cout. Gén. t. II, p. 1034.) —

5<sup>e</sup> Droits et redevances : « Jou ay vendu et escan-  
« gié... toutes les *justices* que jou avoie à Corbie,  
« les cambaiges, les estallages. » (Cart. 23 de Cor-  
« bie, an. 1208.) — « Grandes et petites *justices*. »  
« (Pér. Hist. de Bourg. p. 482, an. 1255.) — 6<sup>e</sup> Juge :  
« Et quant il s'en parli de la cambre le rei, *Justices*  
« et baruns, tels que numer ne dei, l'escrierent en  
« haut à hu et à desrei. » (Th. de Cant. 46.)

Expressions :

1<sup>o</sup> « Espée de *justice*, » épée de bourreau :  
« Pierre Regnault bourreau de la ville de S. Omer  
« s'en ala vestir et querir en la ville une grant  
« espée, que les bourreaux dudit S. Omer ont  
« acoustumé de porter, que on appelle communé-  
« ment l'*espée de justice*. » (M. 182, page 316,  
an. 1453.)

2<sup>o</sup> « *Justice* de champ de bataille, » duel judiciai-  
« re : « Li prevos sains Pierre doit tenir la *justice*  
« et de champ et de bataille. » (Cart. de Mirecourt,  
an. 1255.)

3<sup>o</sup> « *Justice* capital, » parlement : « Li roys en  
« son grand conseil a ordené que pour gouverner  
« sa *justice capital*, c'est à seavoir son parlement. »  
« (Ord. II, 220, an. 1344.)

**Justichaile.** [Justiciaile : « Comment que cil  
« qui apele soil ses *justichailles* ou non. » (Beau-  
« manoir, l. X, p. 3.)]

**Justichablement.** Avec droit de justice.  
(Duchesne, Gén. de Béthune, p. 47, an. 1254.)

**Justiciaile.** Equitable. En parlant du connétable  
de Richemont :

En son tens fut chevalereux

Très vaillant, grant *justiciaile*. (V. de Charles VII, 166.)

**1. Justicier.** [1<sup>o</sup> Gouverner, rendre la justice :  
« Li rois Clothaires avoit un fil qui avoit à non  
« Grammes... ses peres li avoit son pooir baillié et  
« l'avoit envoié en Aquitaine pour la province *justi-*  
« *cier*. » (Dom Bouquet, III, p. 198.) — 2<sup>o</sup> Saisir :  
« Lequel Jehan avoit trové les bestes d'icellui  
« Guillaume en certain herbage... et faisoient grand  
« dommage, par lequel dommage il les avoit voulu  
« de fait *justicier*. » M. 196, p. 363, an. 1471.) —  
3<sup>o</sup> Exécuter : « *Justicier* et mettre à mort. » (Froiss.  
I, II, p. 34.) — 4<sup>o</sup> Mortifier : « Moins veat deve-  
« nir, et sa vie muer, Por sa chair *justicier*. » Rou,  
ms. p. 64.)

**2. Justicier.** [1<sup>o</sup> Qui rend la justice : « (Richard)  
« Qui al rei Henri ert ses privez conseillers, E de  
« tute la terre ert mestre et *justiciers*. » (Thomas  
de Cantorbery, 53.)] Parlant de Charles VII :

..... Voulant justice entretenir

Qui fait les roys regner et maintenir

Tous *justiciers* vers luy a fait venir. (J. Morot, p. 169.)

2<sup>o</sup> « Les *sous justiciers* sont ceux qui sont éla-  
« blis sous les justiciers à faire les offices de droict,  
« dont les uns sont appellés vicomtes, les autres  
« sergens de l'espée, les autres bedeaux, et ont

« divers offices selon ce que droit le requiert. »  
(Anc. Coul. de Norm. f. 8.)

**Justifiant.** [Qui donne la justice : « Pour cause  
« de la transgression desdits privileges et de nostre  
« dile sauvegarde *justifiante*. » (Ord. II, 241.)]

**Justificament.** [Légitimement, dans Mar-  
« lène, Anecd. I, col. 4228, an. 1287.]

**Justifier.** [« Graces et remissions emperees de  
« parties par devers nous qui seront *justifiées*  
« devront estre interimées au profit des impetrans  
« selon leur fourme et leur teneur. » (Ord. V, 135.)]

**Justiser.** [1<sup>o</sup> Gouverner, conduire : « Quant sot  
« Girais eni line amors *justise*. » (Wackeru. p. 7.)  
— « Vers la belle qui le *justise*. » (Parton. v. 1284.)  
— 2<sup>o</sup> Traiter avec justice, non avec indulgence :  
« Cil qui fame viaul *justiser*, Chascun jor la puet  
« contrister. » (Fabl. I, 48.) — « Qui fame *justisera*,  
« Ja ne Famera. » (Chans. de Gillebert, Laborde,  
page 167.)]

**1. Justisier.** [Variante orthogr. de JUSTICIER, 1.  
1<sup>o</sup> Gouverner : « De ne puiz par moy seul le regne  
« *justisier*, Ne ne puiz par moy soul Rou ne Nor-  
« manz caehier. » (Rom. de Rou) — 2<sup>o</sup> Saisir :  
« Laquelle mesure dessus dite edifiée ledit Guil-  
« laume et ses herifiers pourront *justisier* et esva-  
« nuer sanz contredit pour la reute sourtenue. »  
(Cart. de S. Wandrille, p. 509, an. 1298.)]

**2. Justisier.** [Souverain qui juge et gouverne :  
« De Jofroi de Paris firent lor *justisier*. » (Saxons,  
l. IV.)]

**Justoier.** [Examiner la justesse d'une mesure :  
« El list *justoier* toutes les mesures que il avoit  
« prises es autres taverniers, et chelles que il  
« trouva bonnes et justes il les rendi sans damage. »  
(Beaum. ms. ch. 25.)]

**Juveigneur.** [Voir JOVEIGNOR : « Il doit obeir à  
« nostre dile cour de Parlement, comme homme  
« ramager el *juveigneur* à l'aisné. » Ch. de 1478,  
D. C. III, 925 c.) — « Il y a trois formes de tenures  
« nobles ; la premiere est appelée lige ou lignee,  
« qui est quand le vassal tient prochement et lige-  
« ment au seigneur ; la seconde est la tenure du  
« *juveigneur* d'aisné en parage et ramage qui est  
« du puisné vassal ou des descendants de luy à son  
« frere aisné seigneur ou descendant du dit aisné. »  
(Coul. Gén. II, 771.)]

**Juveigneurie.** [Voir JOVEIGNORAGE : « Tenue en  
« *juveigneurie* simple. » (D. C. III, 925 c.)]

**Juvene.** [Jeunesse (*juventus*) : « Tant bon  
« Franceis i perdent lor *juvene*. » (Rol. v. 1401.)]

**Juybet.** [Gibet : « Hem les charpentiers et  
« charrons de Beaugency sont tenus à faire à lor  
« couz el despens, par baillant de quoy les portes  
« et le *juybet* de la ville. » (Reg. des dons de la Ch.  
des Comptes, f. 30<sup>b</sup>, an. 1328.)]

# K

## KAI

**ATEMBISSEMENT.** Chercher sous **C**, **Ch**, **Q**, les mots qu'on ne trouverait pas sous la présente lettre.

**K.** (« Parler vous doit on bien de *K* ; Icesle letre, « pour Dieu, qu'a, Qui crie adès, quant on la « nomme. » [Senefiance de l'A B C, Jubinal, t. II, p. 279.] — « Blans an *K* couronné, » monnoie de Charles VIII, de la valeur de 10 deniers tournois, par l'édit du 11 novembre 1488. Ces *blans* furent ensuite appelés *karolus*, *carlens* et *cartins*. (Du Cange, sous *Moneta*.)

**Kaan.** [Kan des Tartares : « Il sont ydres, et font « ardoir les corps mors, et sont au grant *kaan*. » (Marc. Pol. p. 465.)]

**Kahe.** [Poursuite en justice. (Hist. de Liège, t. II, p. 408, an. 1316.)]

**Kachiere.** [Chasseur, aux Poésies de Thibaut de Champagne, II, 78.]

**Kacier.** [Chasser : « Et nules gens en tout le « mont Si volentiers *kacier* ne vont, Ne en riviere « com François, Et orent fet tousjours ançois. » (Ph. Mouskes.)]

**Kafis.** [Mesure pour les grains en Espagne : « Lesqueles rentes et revenus puent valoir et monter à la somme de 433 *kafis* de froment. » B. N. fr. anc. 8428<sup>r</sup>, fol. 109<sup>v</sup>.)]

**1. Kai.** [Quai. Voir *KAVAGE*.]

**2. Kai.** [Grille, barreaux, au Gloss. du fonds S. Germ. colé 501, sous *kain*.]

**Kaiele.** [Exclamation affirmative : « Oie, ehe « dist la dame, n'en dites mais, *kaiele*. » (Aiol, v. 9680.)]

**Kaier.** [Flambeau carré : « Et aura.... chascun « deux *kaiers* et douze menues chandelles. » (Reg. Noster, fol. 79<sup>b</sup>, an. 1317.)]

**Kaillars.** [Cailloux, dans Froissart, II, 444.]

**Kainne.** [Chaîne : « A eros de fer et de *kainnes*. » Proiss. V, 262.]

**Kair.** [Tomber : « Pouront avoir lidiz religieux « (du mont S. Marlin) dessous ledit moulin un elier « et une keste pour retenir le poisson, qui la pou- « roit *kair*. » (JJ. 72, p. 309, an. 1308.)]

**Kaitis.** [Voir Cairis, malheureux.]

## KAR

**Kalamay.** [Chandeleur, dans les Chartes Bretonnes : « Cinq cens livres à la septembresche, et « trois cens livres au quart jour de l'an neuf, et « cinq cens livres à l'octiève de la *kalamay* ense- « vante. » (Preuv. de l'Hist. de Bret. t. I, col. 4223, an. 1309.)]

**Kalan.** [Chalan : « Il fist trousseur et mettre en « nefs et en *kalans* son grant tresor. » (Froissart, t. III, p. 90.)]

**Kalende.** [1<sup>r</sup> Premier jour du mois, gérondif de *calare*, faire une publication, parce qu'on y annonçait les jours fériés : « Le premier jor de « cascun mois apele tousjours *kalendes*. » (Comput du x<sup>m</sup> siècle, fol. 2.) — 2<sup>e</sup> Conférences des curés, confréries qui s'assemblent le premier jour de chaque mois : « Oye et entendue la supplication des « confreres et seours de la confrairie de la *Kalende* « d'Avranchin. » (JJ. 71, p. 234, an. 1339.) Voir Du Cange, sous *Kalendiv*.]

**Kalendrier.** [Calendrier : « Un *kalendrier* de « bois à bergier, qui pendoit à sa sainture. » (JJ. 159, p. 218, an. 1404.) — On lit *kalendier*, aux Ord. VI, p. 486, an. 1372.]

**Kamoukas.** [Voir *CAMOCAS*.]

**Kanke soit.** Quoï que ce soit, dans S. Bern. Serm. fr. p. 95.

**Kanoisne.** [Chanoine, dans le Poëme de Robert le Diable. (Du Cange, II, p. 105<sup>v</sup>.)]

**Kantref.** [Canton composé de cent villages : « Le premier conquerur des treys *kantrefs* de la « terre de Brekenoch estoit Bernard de Nefmar- « che. » (Monast. Anglie. I, p. 319.)]

**Kappe.** [« Item de chacune *kappe* de slokenisch « amené par les Alemans, ung estrelin d'entrée « (à Bruges.) » (JJ. 185, p. 83, an. 1450.)]

**Karesmeaulx.** [Carnaval : « Un certain jor « de Dymenche, troip semaines ou environ avant « les *karesmeaulx*. » (JJ. 106, p. 81, an. 1374.)]

**Karet.** [Guérets, terre à blé : « L'un des admi- « raulx d'un souldan estoit venu fauciller et degas- « ter les blez d'un *karet* estant illeques près. » (Du Cange, III, 488<sup>v</sup>.)]



**Karillon.** [Petit baril (?). « J'en ai mes latres ci en un karillon. » (Girard de Viane, p. 167<sup>a</sup>.)]

**Karion.** [Dime de la dime, dime extraordinaire : « Je Jehans sire de Cison fas assavoir à tous cilz « ki sont et ki avenir sont, que je ai vendut as « chanoines de sainte Crois de Cambrai toute le « disme enterement que je avoie et parsonage de « me vile d'Angheriel, le droite dismes en mes « terres, par teil condition que il ont le karion « acaté à moi que li maires i avoit, et de l' karion « ne m'ont encor li canoie rien païé. » (Ch. de 1226, Du Cange, II, 182<sup>a</sup>.) Voir CARION.]

**Karisel.** [Sorte de baril : « Item sur chascun « karisel de goudale, contens cens loz, trois « deniers du vendeur. » (Reg. B. 2. Ch. des Comptes, fol. 114<sup>a</sup>, an. 1339.)]

**Karole.** [Voir CAUCHELE.]

**Karreau.** [Mesure de terre contenant vingt et un pieds : « Avous trouvé ou fié de Vangernie dist « quarriers, trois cenz vint et neuf karreaus, et es « assavoir que vint et un pié en quarraure, font un « karreau, et cinc cenz karreaus font un quartier. » (JJ. 66, p. 962, an. 1332.)]

**Karvane.** [Caravane : « Li rois Ricars apriés « sui, ki la karvane consui, Des Sarazins ki la « sigloient. » (Ph. Mousk.)]

**Katatou.** Kakatoës, aux Poésies de Perrin, 212.

**Kauchier.** [Voir CAUCHEUR.]

**Kauclier.** Dans l'Ord. de 1355, pour les boulangers d'Arras (Ord. V, p. 510<sup>a</sup>, on lit : « Quiconques fait kauclier, quatre deniers doit. »

**Kaukains.** [Talons : « Aus kaukains priés Sui- « vent luxure et gloutenie. » (Ben. le Nouv. v. 1186.)]

**Kauwelerie.** [Redevance pour racheter le service dû au seigneur avec chevaux : « Les kauwe- « leries, les soumeleries et le barescep, dont je « avoie les reliés et les quatre deniers de orloefs. » (Cart. de Namur, Ch. des Comptes de Lille, fol. 42<sup>b</sup>, an. 1286.)]

**Kavecheul.** [Oreiller, traversin; voir CAVECHER. : « Une keute et ung kavecheul doivent .vi. « den. » Cart. 21 de Corbie, fol. 345<sup>b</sup>.)]

**Kavestre.** [Bride : « Al kavestre de cerf l'a « attachié. » (Aiol, v. 2061.)]

**Kayage.** [Droit payé pour décharger le long d'un quai : « Lesquielz kais de la Rochelle furent de « feu Guiart de la Gravelle et à lui appartiegné et « doie appartenir le droit de prendre le kayage et « le profit desdiz kais et de la vase. » (JJ. 88, p. 93, an. 1360.)]

**Ke.** [Que, au conseil de Pierre de Fontaine, 77.]

**Kemant.** [Procureur : « Et se aucuns estoient « arrestez par mi ou par men kemant. » Ord. III, p. 295, an. 1358.]

**Kemin.** [Chemin, en Picard : « Listant au kemin « piré, ferré, » au cart. du Mont S. Eloi. On y lit ailleurs : « Li dis Jehans demande justice et signerie, « si comme de sanc et de farron en tout un kemin

« par lequel on va d'Asch à Vilers par le Petit Mont « S. Eloy. » (Du Cange, V, p. 265<sup>c</sup>.)]

**Keminée.** [Cheminée : « Roonde come kem- « née. » (Flore et Blanchelleur, v. 1814.)]

**Kemun.** [Commun, général : « Nous leur devons « respondre de kemun feu, de kemun fluet, de « kemun tempies et de kemune wiere. » (Cart. de Flandre, p. 263, an. 1274.)]

**Kenée.** [Soufflet : « Quiconques donne kenée à « autrui, qui n'est en se mainbrevier. .xx. sols. » (Ch. de 1238, Du Cange, V, p. 556<sup>b</sup>.)]

**Kenu.** [Chenu, au Roi Guill. p. 87.]

**Kerke (à).** A la charge, condition. (Carpentier, Hist. de Cambrai, p. 18, an. 1113.)

**Kerme (les freres du).** [Carmes, au Test. de Pierre de Craon, an. 1317. (Ménage, Hist. de Sablé, page 379.)]

**Kernus.** [Charnu : « Puis saillirent es selles « des auferans kernus. » (Aiol, v. 8349.)]

**Kerstienté.** [Qualité de chrétien : « Ja le vausist « baisier, s'eust kerstienté. » (Aiol, v. 5454.)]

**Keruier.** [Celui qui laboure à la charrué pour son compte : « Encor i a li euens le stokaige de « chascun keruier .ii. den., et de chascun manovrier « .i. den. à Noel. » Rev. du comté de Namur, fol. 25, an. 1289.]

**Kesne.** [Chêne, dans Froiss. II, 120.]

**Keste.** [Grille, barreaux. Voir sous KAIR.]

**Kestere.** [Même sens : « Item paiiet à Le Haye « pour basin avecq kesteres pour le molin .vii. « solz. » (Compte de la fabrique de S. Pierre de Lille, an. 1358.)]

**Keu.** [1<sup>o</sup> Cuisinier : « Ydunkes fu ocis et al coeu « fu livrez; Li keus manja le cuer; quant li fu « demandez, Fist al seigneur acreire que senz quer « estoit nez. » (Th. de Cant. 31.) — 2<sup>o</sup> Maître queux : « Si orent boins sergans et despensier Et keu et « senescal et bouteillier. » (Aiol, v. 2118.)]

**Keuerie.** [Charge du grand queu de France : « Comme pour raison de nostre keuerie de France. » (JJ. 93, p. 37, an. 1307.)]

**Kembrief.** [Coutume : « Et comme avecq les « cas qui par leur keurbrief de seure escript sont « expressemment excepté de tadite loix du franco... « desquels (cas) ledit keurbrief ne fait nulle men- « tion. » (Ch. de 1323, Du Cange, II, 331<sup>a</sup>.)]

**Keurier.** [Echevin, dans une charte de Flandre, de 1287. (Iu Cange, III, 967<sup>a</sup>.)]

**1. Keute.** [Coite, matelas, au cart. de Corbie, 21, fol. 345 et 347. Voir KIETTE.]

**2. Keute.** [Bière : « Pour l'empeschement mis « à certaine cervoise ou keute. » (Ch. de Cambrai, 1446.) — « Laurens Dugmain tenant ung pot de « keute en sa main lequel pot pour ce que tadite « keute ne se pvoit boire en tadite ville de Gand. » (JJ. 199, p. 108, an. 1463.) — « Nul ne s'ingere ou « advance doresnavant de distribuer aucuns breva-

« ges tant de vin comme de *keutes*, cervoises ne  
« autres liqueurs aux personnes qui en voudront  
« avoir par assiette en la maison des vendeurs que  
« ce ne soit à mesures et pots d'estain marqués et  
« enseignés de la marque et enseigne de la dite  
« ville de Mons. » (Nouv. Coul. Gén. II, p. 187<sup>b</sup>.)

**3. Keute.** [Coudé : « De *keute* à son signor  
« bouté. » (Flore et Blancheteur, v. 4282.)]

**Keutespointe.** [Courtepointe : « Devant lui  
« par les rues lendent Pailes, tapis et *keutespointe*—  
« les ; Tous l'encloient as mains jointes. » (Robert  
le Diable, dans Du Cange, II, 643<sup>a</sup>.)]

**Keuve.** [Queue de vin, sorte de mesure : « Trois  
« pipes de vin du Rhin, trois *keuves* de vin fran-  
« chois. » (Froiss X, 449.)]

**Keuwe, Kewe.** [Queue, extrémité, arrière-  
« garde : « Autour de ce bois dont la *keuwe* jointroit  
« assez près de cel ost. » (Froiss. IV, 254.) — « Il  
« se ferrent en la *keue* des François. » (Id. V, 197.)]

**Kevech.** [Chevêce, ouverture de la cotte par  
laquelle passe la tête : « Li rois s'avancha parmi la  
« table et le prist par le *kevech* de sa cote. » (Froiss.  
I, V, p. 355.)]

**Kevestre.** [Bride : « As *kevestres* de quir les va  
« bien atenant. » (Aiol, v. 5802.)]

**Keviller.** [Cheviller, dans une Vie ms. de J. C.  
citée par Du Cange, III, 966<sup>v</sup>.]

**Ki.** [1<sup>o</sup> Qui, relatif : « Li reis Marsilies, *ki* Den  
« n'en amet. » (Rol. v. 7.) — 2<sup>o</sup> Qui, interrogatif :  
« Kar me jugez *ki* ert en la reregarde. » (Rotand,  
v. 742.) — 3<sup>o</sup> Qui que ce soit qui : « *Ki* que l' blasme  
« ne *ki* l' ot. » (Id. v. 1546.)]

**Kieles.** [Exclamation (voir KABLES) : « *Kieles*, fail  
« Blanceflor, gloris, Ja est cou Floires, mes amis. »  
(Flore et Blanchet, v. 2437.)]

**Kienerie.** [Droit de gîte étendu aux chiens de  
chasse du seigneur. (Ch. des Comptes de Lille,  
an. 1265.)]

**Kiennes.** [« En l'eveschié et pais du Liège  
« acheterent d'un accort et d'une volonte certaine  
« monnoie que on appelloit *kiennes*. » (JL. 121,  
p. 299, an. 1382.)]

**Kierke.** [Charge : « Par tele *kierke* et tel condi-  
« cion. » (Mart. Anecd. I, col. 1229, an. 1287.)]

**Kierker, Kierkier.** [Charger : « Doivent cil  
« Jehans de le Tour et Liégars se femme et leur  
« hoir prendre et avoir ces dix livrées de rente au  
« paresis par un paisiblement y fieres devant dites,  
« soient vuïdes n *kierkiés*. » Ch. de Cambrai,  
an. 1275 ; Du Cange, III, 966<sup>v</sup>.)]

**1. Kiente.** [Coite, matelas, fil de plume : « Le  
« *kiente*, n. deniers. » (Musée des Archives départe-  
« mentales, Paris, imprimerie nationale, 1878,  
p. 288.) Voir KERM.]

**2. Kiente.** [Bière ; voir KETTE : « Iluit pos de  
« *kicute*. » (JL. 91, p. 409, an. 1358.)]

**Kievecuel.** [Oreiller : « Et furent acosté andui

« sor un *kievecuel* de bofu ; Li uns vers l'autre  
« tornés fu. » (Partonop. v. 10017.) Voir CHEVECEL.  
On lit au Musée des Arch. dep. p. 288 (Tarif du  
tonlieu de S. Omer) : « Du *cavecheul*, .i. denier. »]

**Kievelu, adj.** Chevelu : « Cauf et *kievelu*, ne  
« cauf ne *kievelu*. » Expressions qui signifient  
*lous, aucun*. Dans l'attaque de Charlemagne contre  
les Sarrasins :

Onques ne caus ne *kievelus*  
Ni ot mania ne defois. (Mousl. p. 223.)

A la bataille de Bouvines :

Et li cauf et li *kievelut*  
I furent engloés sans glut. (Id. p. 588.)

**Kieviron, Kievron.** [Chevron, dans Froiss.  
t. II, p. 257, 259.]

**Kikensi.** [Tandis que, pour *que qu'ensi* : « *Ki*-  
« *kensi* fait son duel la belle à cuer irié. » (Wackern.  
page 3.)]

**Kiote.** [Coite, matelas : « Sains Phanuiaus se  
« jut un jour Enmi la salle à la froidour Sour une  
« *kiote* de cendal. » (Vie ms. de J. C. Du Cange,  
t. III, p. 413.)]

**Kirtel.** [« L'ordre observé à la création des  
« chevaliers des Bains... un autre luy baillera ses  
« brages, le tiers luy donnera un pourpoint ; une  
« autre luy vestira avec un *kirtel* de rouge tarta-  
« rin. » (Du Cange, III, 966<sup>v</sup>.)]

**Kisielle.** [Toas les saints : « Le suppliant jura  
« le vilain serment et dist ces paroles : en despit de  
« la croix ; de l'eaue benoïste et de toute la  
« *kisielle*. » (JL. 161, p. 132, an. 1496.)]

**Kour.** [Contume : « Les mayeurs et echevins  
« et jurez (pourront) faire *kours*, bans, statuts, et  
« ordonnances pour l'avancement et profit de la  
« ditte ville et habitans, tant sur le fait des mes-  
« tiers comme autrement. » (Priv. de S. Omer,  
art. 45, an. 1477.)]

**Kokilles, Coquilles :**

Et moult souvent devant les filles  
Nos lations de nos *kokalles*. (P. ms. de Froiss. f. 86<sup>v</sup>.)

**Kokin.** Coquin, dans une chanson burlesque :

Dame, di je, vous serés sus un hourt,  
La me verés les horions donner ;  
Mes se je truis le *kokin* et le soult  
Le quel on dist qui volt mes oes humer,  
Je li donrai tel cop entre les gens  
Qu'il sen ira en sa maison dolens. (Id. p. 300<sup>v</sup>.)

**Koku.** [Caillon : « Et il n'en y avoit nuls qui ne  
« fuist pourvens de cailleus ou *kokus*, car la terre  
« on il estoïent, en estoit toute plaine. » (Froissart,  
t. VI, p. 337.)]

**Kool-sact.** Semence de chou : « Les plantes  
« de chou sont toujours repeutez pour caleux, et la  
« semence de navette, comme aussy les semences  
« de chou dites *kool-sact*, sont repeutez caleux et  
« meubles apres la veille de Noel et auparavant  
« pour labours et semences. » (N. C. G. I, p. 1095<sup>b</sup>.)

**Kouque.** [Couche, au roi Guillaume, page 67 :  
« S'on fait desous *kouque* et litiere. »]

**Konrer.** [Falsifier : « Et que tout le creson

« qu'on vendera et qu'on tenra à vendage, que cas-  
« cune maniere on mete par li et sans *kourer*. »  
(Tailliar, Recueil, p. 268.)]

**Krick-houder**, s. Espèce d'officier de justice dans plusieurs villes de Flandres; censeur, contrôleur. Il avoit part à la visite des chemins, des canaux, des cadavres. (Voy. N. C. G. t. I, p. 608<sup>a</sup>, 635<sup>b</sup>.) — Il donnoit des tuteurs aux enfants mineurs. (Ib. 642.) — Les impositeurs et assesseurs faisoient serment entre ses mains. (Ib. p. 655.) — Ses fonctions par rapport aux successions onéreuses sont marquées (p. 656.) — Il assistoit aux ventes judiciaires (663<sup>a</sup>.) — Ses fonctions au sujet de l'émancipation des mineurs sont détaillées (671.)

**Kuqus**. [Mari dont la femme est infidèle : « Ce  
« fu li *kuqus* de pute aire. » (Mir. de Coinci, dans  
D. C. III, 689<sup>a</sup>.)]

**Kyrielle**. 1<sup>o</sup> Ancienne pièce de poésie formée de vers octosyllabes à rimes plates, divisée en petits

couplets égaux et terminés par le même mot qui servait de refrain. Du Verdier, Biblioth. page 1026, fait mention de ces sortes de vers lyriques : « Plu-  
« sieurs balades couronnées enchainées et batelées,  
« *kyrietes*, couplets, rondeaux. » Boissière, dans sa poétique, p. 258, explique en quoi consistoit la forme de ces pièces de poésie : « *Kyrielle*, ou paly-  
« nodie, est quand le vers final du premier couplet  
« se repeté à la fin des autres couplets comme en  
« la balade : et est bien séant aux chans lyriques,  
« et odes, dont se dit palynodie. » — [« Il n'est  
« sequence n'alletuie. Bele note ne *kyriete*. Tant  
« soit plaisans, ne tant soit bele, Que trop amuit,  
« s'ele trop dure. » (Mir. de Coinci.) — 2<sup>o</sup> Prière;  
*kyrie eleison* : « Lors commence une *kyriete*, Sa  
« credo et sa miserele, Pater nosler, sa letanie. »  
(Ren. v. 2639.) — 3<sup>o</sup> Tous les saints : « Lequel prieur  
« mist la main à son espée et la tira toute nue, en  
« reyniant Dieu et la *kyrielle* qu'il tueroit. »  
(J. 187, p. 261, an. 1456.)]

## L

## LA

**L**. [« Lettre, langage, loi ensemble senefie *L*, ce  
« me semble; *L* est moult longue, de haut pris. »  
(Senefiance de l'A B C. Jubinal, II, 280.)] — « Con-  
« siderons ces deux lettres que les uns appellent  
« mignardes, les autres molles, *l* et *n*. » (Pasquier,  
Lettres, t. I, p. 138.) — 1<sup>o</sup> La lettre *l* se prononce  
comme aïe. C'est à cette prononciation que fait  
allusion l'exemple suivant :

*L* de chapon gras est bonne. [Départ. d'am. p. 195.]

2<sup>o</sup> Cette lettre en chiffre romain vaut 50. Voi  
« pourquoi elle a eu cette signification dans notre  
« arithmetique. » (Pasq. Rech. p. 365.) — 3<sup>o</sup> « Il y a  
« en plusieurs mots ou l'article s'est confondu avec  
« le mot *lierre* pour l'*hiere*; *landier* pour l'*andier*;  
« *lambrix* pour l'*ambrix*; *lendemain* pour l'*ende-  
« main*; *Lot*, riviere, pour l'*old* du latin *olida*. »  
(Le Labour. Orig. des Arm. p. 222.)

**1. La**. [Article : « Tresqu'a la mer conquist la  
« tere altaigne. » (Rol. v. 3.) — On le combine avec  
quel : « Asez orez *la* quele ira desure. » (Id. v. 927.)]  
— Il s'employoit encore pour celle de :

Maugré toutes les langues males  
Et *la* Ruslebus tout premiers  
Qui d'aus blasier fu coutumiers. [Fobl. 7218, f. 327<sup>b</sup>.]

**2. La**. [Pronom féminin : « Baptisez *la*. » (Rol.  
v. 3981.)] Pronom démonstratif neutre :

Quant vous ce rendre me vourez  
Avec vous menez me pourrez

VII.

## LAB

Devant *la* n'ai ge pas courage  
Que g'entreprene cest veage. [Guart, f. 105<sup>a</sup>.]

1<sup>o</sup> Il s'élide aujourd'hui devant une voyelle. Il  
s'est prononcé dur autrefois : « *la* aimoit » pour  
« l'aimoit. » (Faitou, p. 68.) — 2<sup>o</sup> On le trouve mis  
après le verbe : « Senz peindre *la* », pour « sans *la*  
« peindre. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 27.) —  
3<sup>o</sup> « Pour garder *la* », « pour *la* garder. » (Cout. de  
H. de Tyrellart, V, p. 683.) — 4<sup>o</sup> On le trouve mis  
devant le substantif : « *La* le roy de France reprint »,  
pour « le roy de France *la* reprint. » (Le Jouvencel,  
p. 419.) — 5<sup>o</sup> « *La* tuit firent », pour « *la* firent  
« tous. » (Ms. 6812, f. 78<sup>c</sup>.)

**3. La**. [Adverbe de lieu : « *La* u cist furent. »  
(Roland, v. 108.) — On le combinait avec d'autres  
adverbes de lieu : « *La* sus amunt. » (Id. v. 2634.)  
— « *Là* environ. » (Froiss. II, 31.) — « *La* endroit. »  
(Id. II, 63.)]

**Labeau**, **Labiel**. [Lambel, voir ce mot. — On  
lit *tablel* dans Helgaut; il parle des mendians  
qui, cachés sous la table du roi Robert, coupaient  
les franges de son manteau :

El teus armes en leurs escus  
K'insengrins ot, mais que dessus  
De murdre i avoit un *labiel*

Tout pourtille de piaus d'aigniel. (Ren. le Nouv. v. 586.)

**Labour**, **Labor**, **Labout**. s. f. 1<sup>o</sup> Travail  
manuel : [« A cius qui se doivent A cis vivre de lor

« *labour*. » Beauman. XXIV, 43. — « Joste la mer  
« de Galilée. Trouva trois freres pescheours Illuec  
« faisoient lor *labours*. » (Vie de J. C.; D. G. IV, 4<sup>e</sup>.)

Or veut repos, or veut *labor*. (MS. 7615, l. 1, f. 407<sup>b</sup>.)

Expressions :

1<sup>o</sup> « Gens de *labour* », artisans. Perceforest,  
vol. IV, fol. 3<sup>a</sup>.)

2<sup>o</sup> « *Labour* d'estude », étude. G. Gret. p. 252.

3<sup>o</sup> « Li *labors* des murs », construction des murs.  
Cont. de Guill. de Tyr, Martene, V, col. 735.)

4<sup>o</sup> « Paier selon sa *labor*. » (MS. 7615, II, f. 125<sup>a</sup>.)

5<sup>o</sup> « Après *labour*, l'on doit avoir repos. » Dép.  
d'amour, p. 239<sup>b</sup>.)

2<sup>o</sup> Travail agricole : [« S'auseuns me presté son  
« cheval por fere mon *labor* ou pour cevaucier. »  
« Beaumanoir, l. XXXVIII, 4. — « Gens qui vivoient  
« de *labour* et de marchandise. » (Froiss. IV, 251.)]

Mauvais *labour* et semence pourrie  
Foilles chevaux, et le labourer crie. (Desch.)

3<sup>o</sup> Travail intellectuel, peine, tourment : [« De la  
« *labour* de ma feste. » Froiss. II, 2. — « *Labours*  
« et emuis. » (Nuits de Strapar. I, p. 208.) — « Tout  
« mon *labour* tendrai a douçor, se present du cors  
« gent me fesoit encor un jour. » (Mss. Bouthier,  
ch. du XII<sup>e</sup> s. f. 239<sup>a</sup>.)

Ja n'iert perie ma *labours*

Se lins cuers puet d'amors jor. (P. ar. 1300, III, 1265.)

**Labouere, Laborer, Labourer.** [1<sup>o</sup> Travail-  
ler : « Li vilains dist que Dieu *labouere*. Quant il li  
« plaist en moult peu d'eure. » Flore et Blanchell.  
v. 1641. — « Plus y *labouere* et plus me plaist. »  
(Froissart. XIV, 3.)]

..... En trois parties  
Estoient ses cures parties  
Dormir ou menger ou orer  
Voloit, ne savoit *labouere*. (MS. 7218, f. 295<sup>b</sup>.)

[Cette citation rappelle l'épithaphe de La Fontaine :  
« De son temps fit deux parts : L'une souloit passer à  
« dormir et l'autre à ne rien faire. »] — [2<sup>o</sup> Labourer :  
« Et aussi se je *labore* son heritage en entention  
« que je cuidoie que il fust miens. » Beaumanoir,  
l. XXIX, p. 12.] — [3<sup>o</sup> Venir en preuve, travailler  
à, influencer : « Pour la presumption et renommée  
« qui contre lui *labouroient* estre coupable et par-  
« ticipant de la perpétration dudit fait. » (Gl. 118,  
p. 1, an. 1380.) — « *Laboure* droit escrit pour le  
« dit bailiff. » Bout. Som. Rur. p. 118. — « Pour  
« *labouere* et entendre au bien de la paix. » Berry,  
Chron. 1402-1461, p. 404. — « Mauvaise renommée  
« *labouere* contre eux. » Beauman, p. 15.] — « La  
« renommée des personnes doit moult *labouere* en  
« tel cas. » Ibid. p. 324. — « Renommée a ce *labou-  
« rant*. » (Ordonn. I, p. 759.) — « *Labouere* a mal  
« faire. » (MS. 7615, l. 1, fol. 120<sup>b</sup>. — 4<sup>o</sup> Exécuter,  
construire : « *Labouere* le pain. » Percef. I, f. 55<sup>a</sup>.)  
— « *Labouere* les murs. » (Cont. de G. de Tyr, Mart.  
l. V, col. 737. — 5<sup>o</sup> Tourmenter : « *Laboure* secre-  
« tement d'amour. » E. Desch. fol. 167<sup>a</sup>.) — « Qui  
« *laboure* au mal de la mort. » Bouteill. Som. Rur.  
p. 868. — 6<sup>o</sup> Opérer : « Nos poisons ont *labouéré*. »  
Lancelot du Lac. t. II, f. 122<sup>r</sup>.) — 7<sup>o</sup> Mancuvrer :  
« Dechargeurs ne pourront prendre ni avoir d'un

tonnel de vin ou de deux queues pour un tonnel  
« *labouere*, oster des nefs, et mener a l'hostel de  
« celui a qui il sera. » (Ordonn. l. II, p. 357 bis.) —  
« *Expressions* : 1<sup>o</sup> « Vous *labouéré*s avec nos beufs. »  
« Oudin dit que c'est un terme de maq...lle et qu'il  
« signifie « vous coucherez avec nos filles. » —  
2<sup>o</sup> « En peu d'eure Dieu *labouere*. » (Cotgrave.)

En petit d'eure Dieu *labouere*. (Fabl. mss. p. 155.)

En petit d'eure Diex *labouere*. (MS. 7218, f. 298<sup>b</sup>.)

3<sup>o</sup> « Le grand beuf apprend a *labouere* un petit. »  
Cotgrave. — 4<sup>o</sup> « Tout ce que le clere *labouere* folle  
« femme devore. » (Cotgrave.)

**Labit, s. m.** 1<sup>o</sup> Dispute, querelle :

Sans faire noise ne *labit*. (Il. des Trois Maries, p. 296.)

Voyez encore p. 378. — 2<sup>o</sup> Sorte d'imprécation,  
comme « que Dieu te confonde. »

He ! fole que Diex te *labit*. (MS. 7218, f. 281<sup>a</sup>.)

**Labouracion, s. f.** Etat des labourers, ordre  
des paysans :

Ces trois dont je fais mencion  
Chevalier, clerc et *labouracion*  
Deussent estre un en œuvre vertueuse. (Desch. 127<sup>a</sup>.)

**Labourage, Labourage.** [1<sup>o</sup> Travail quelcon-  
que : « En sa chambre avoit une ymage ; Quant aloit  
« à son labourage Cascan matin, si l'aouroit. » Vie  
« de J. C. — « Trievet Potée povre jeune homme  
« vivant du mestier et *labourage* de mer. » JJ. 141,  
p. 171, an. 1391. — [2<sup>o</sup> Travail pénible, chagrin :  
« Vous vueil descouvrir mon corage, Que ne sai  
« autre *labourage*. » Rutehl. 101.] — [3<sup>o</sup> Travail de  
la terre : « En tel cas ne viennent pas les despueil-  
« les, qui puis y sont mises en partie, mais li *labo-  
« rages* tant solement de tans passé. » Beaumanoir,  
l. XIII, 22. — « *Labourage* et pasturage sont les  
« deux mamelles qui nourrissent la France. »  
(Sully, Econom. l. 282.) — [4<sup>o</sup> Décharge et labourage  
des vins, cidres, etc. ; sortie de ces liquides  
hors des bateaux arrivés à Paris ; ce labourage ou  
travail appartenait aux maîtres tonneliers : « Tan-  
« tost que les vins amenez par ladite riviere et  
« arrivez au dit port du Pont l'Evêque sont tirez et  
« mis hors des nefs ou des bateaulx, et assis à terre  
« sur ledit port, nostre dit conseiller doit avoir et a  
« accoustumé recevoir, pour chacune piece de vin,  
« trois poitevines de *labourage*. » (Ch. de Charles VI,  
an. 1408.) — 5<sup>o</sup> Métier d'une courtisane : « Qui  
« belle fille a et dresse Pour faire son *labourage*. »  
(Desch. f. 305<sup>c</sup>.)

Cel jor leroit son *labourage*  
Et por celui saintissime jor  
Serroit de pechier a sejour. (MS. 7218, f. 317<sup>c</sup>.)

**Laboreor, Laboreres, Laboureur.** [1<sup>o</sup> Ou-  
vrier qui labour la terre, qui travaille la vigne :  
« Et li vilain *laboreor*, E li povre home del pais. »  
Benoit, II, 3976. — « Et creissent li citeien, et mul-  
« tiplient li habitoeur en champ et li *laboreor* des  
« terres et des vignes. » (Brunetou Latini, Trésor,  
p. 295. — Le cas sujet était *laboretes* : « Li uns est  
« chevaliers, li autres est marcheans, li autres est  
« *laboretes*. » Id. p. 304.)] — 2<sup>o</sup> Ouvrier en géné-

ral : « *Laboueurs* de toutes manieres et de toutes « ars méchaniques. » (Modus et Racio, f. 289 r.) — « Quant l'en doit à manouvrier par le raison de « leurs journées... li *labourerrez* vient au juge. » (Beauman. p. 125.) — 3° Marinier : « Des voitures « et voituriens et des *laboueurs* par les rivieres de « Saine, d'Yonne et Marne en descendant jusqu'à « Paris. » (Ord. II, 566.) — [4° Sannier : « Pour ce « que la gabelle du sel a esté mise en nostre pays « de Languedoc, la faculté a esté ostée aux *labou-  
« reurs* salinans de vendre leur sel à volenté. » (Jl. 180, p. 72, an. 1449.)] — 5° Sorte de jeu. (Rab. vol. I, 152.) — *Expressions* : 1° « Le *laboueur* de « nature, » terme obscène, (Rabelais, vol. II, 7.) — 2° « Piece de *laboueur* salé. » (Cotgr.)

**Labouré.** 1° Cicatrisé, sans poils : « Pallefroy « noir griz, *labouré* devant. » (B. N. Ms. fr. 56004, n° 1376, an. 1362.) — 2° Ouvré : « Coher bien « *labouré.* » (Pont. Guériu, Très. de Venerie, p. 60.)

**Labourier.** [Laboureur : « Ont accordé qu'il « puit commettre et ordonner un *labourier* pour « entretenir, labouurer et messouner les terres et « choses dessusdites. » (Cart. de Corbie, an. 1513.)]

**Labrusque.** s. f. Raisin sauvage, lambrusque, du latin *labrusca* : « La vigne qui donnoit poisons « et *labrusques* en lieu de fruit parfait. » (Marg. de la Marg. f. 21 r.)

**Lac.** [Grand étang : « Done li venison, peison « de *lac.* » (Girard de Rossillon, p. 360.)]

Eaues courrans et de plusieurs ruisseauix

Fient un *lac* si grant en un pais

Qu'il se peupla de lus et de carreaux. (Desch. f. 292 b.)

**Lacays.** [Laquais, soldat, au reg. Jl. 201, p. 56, an. 1477.]

**Laccites,** *adj. f.* Coiffes recouvertes d'une résille dite *crepine* : « Parmi les marchandises que « porte au mercier un voil *laccites.* » (Fabl. de S. G. f. 42 d.)

**Lacement.** Action de lacer. (Cotgr.)

**Lacer.** [1° Attacher le beaume au capuchon de mailles par des lacs : « *Lacet* sun helme, si ad ceinte « Joïuse. » (Rol. v. 2989.) — 2° Serrer avec un lacet une chaussure, une robe collante : [« Uns grans « solliers aveit, que nns freres li presta. Entrer le col « del pié à nuals les *laca.* » (Th. de Cant. 50.)] — « Robe porprine vestue ot; Si fu *laciés* au mins qu'il « pot. » (Fl. et Blanchell. v. 2869.) — « Bien sont « en deux biaux *laciés.* » (Ms. 7989<sup>2</sup>, fol. 69 r.) — « Une cote *lassée* de soye. » (Perceforest, I, f. 151 c.) — 3° Enlacer, embrasser :

L'uns l'autre ses bras *lacier*

Entor les cols si doucement. (MS. 7218, f. 349 c.)

Nus ne le puet *lacier* ne prendre. (MS. 7989<sup>2</sup>, f. 70 r.)

4° Emprisonner, saisir, au propre et au figuré :

Grant douleur au cuer le *laca.* (G. Guiart, f. 260 r.)

Par leur foi a lui se *lacierent.* (Id. f. 136 r.)

Son sens, son confort

M'a *laciés.* (Poët. ov. 1300, IV, p. 1475.)

[« Asolez, funt il, cels qui sunt cscumengié E cels « qui sunt par vus suspendu et *lacié.* » (Thomas

de Cantorbery, 148.) — « *Lacié* m'avés, n'en puis « retraire, Ou bien m'en prenge ou mal m'en viei-  
« gue. » (Fl. et Blanchell. v. 2268.) — « Bien se « *lacc* qui embrace d'amours la jolie trace. » (Ms. 6812, f. 57 r.)

**Laceration.** Action de lacerer. (Oudin.)

**Laceron.** Laiteron, dans Oudin.

**Lacert.** Mousse. (Oudin.)

**Lacet, Lachet, Lasset.** [« Elle vous avoit un « corset d'un fin bleu, lassé d'un *lasset.* » (Marot, II, 201.) — « Scellé du grand seel, à *lassets* de soye « et de cire verte. » (Carloix, IX, 21.)] — « Se doit « avoir a son soucraint une verge ou il ora un « *lachel*, ou bout de soie de cheval. » (Modus et Racio, f. 180 r.)

**Laceur.** [Ouvrier qui fait des filets pour la pêche ou la chasse. (D. C. sous *Laqueatorés.*)]

**Laché, Lachié.** *Lacet* : « Seel pendant en « *laché* de soye. » (N. C. G. t. I, p. 343.) — « Est « *lachié* de fil qui ne soit mie trop delié,.... et doit « avoir cinq piés de long. » (Mod. et Racio, f. 177 b.)

**Lacher.** [Laisser, abandonner : « Mais moult ot « son cuer tuité et noir Por sa viande qui le *tache.* » (Renart, v. 2359.)]

1. **Laches.** Legs, ce qu'on laisse. (V. le précédent) : « Pur ceo que nul *laches* poit estre adingé « par la loy en celui qui ad nul discretion en tiel « case. » (Hittleton, f. 95 b.)

2. **Laches.** [Cuirasse, hallecret : « Les supplians « licherent leurs espieux en la poitrine d'icellui le « Vaque, sachans que en sa dite poitrine, il ne « pouvoient gueres bleecer, pour ce qu'ilz savoient « bien qu'il avoit tousjours vestu une *laches* ou « armures. » (Jl. 189, p. 369, an. 1459.)]

**Lacheté.** s. f. Propension, penchant : « J'ai « une furieuse *lacheté* vers la misericorde et man-  
« suetude. » (Montaigne, I, p. 3.)

**Lachiés,** *adj.* Rares : « Mes espies m'ont rap-  
« porté que en l'ost, aux gens des m. estas, ne « viennent nulz vivres, et leur sont si *lachiés* que « un petit pain y vaut x sols. » (Modus, f. 294 b.)

**Lachrymable,** *adj.* Déplorable : « Ce *lachry-  
« mable* trepas. » (Hist. du chev. Bayard, p. 359.)

**Lacivieux.** [Débauché : « Pour ce qu'il sembloit « au suppliant que sa femme estoit de trop *laci-  
« nieuse* et folle maniere. » (Jl. 158, page 443, an. 1404.)]

**Laçon.** *Lacet* :

Rois et *laçons* et glus d'anfer. (Part. de Bl. f. 164 r.)

..... Son cuer de *laçons*

Ses yeux servent d'appas, et ses mains d'amécions.

R. Belleau, t. I, p. 86.

« Ou ne doit tirer ne tendre aux pigeons du cou-  
« lombier avec filets, gluz, cordes, *laçons.* » (Cout. Gén. I, II, p. 778.)

**Laconique,** s. « Vaporaire, poëte de bains, « chambre à suier avant d'entrer aux bains. » (Monet.)

**Laconiser.** Parler laconiquement. (Oudin.)

**Lacre.** Cire à cacheter (Ménage), du portugais *lacre*. Il est dans un tarif de 1684.

**Lacrimier.** Pleurer. (Vigil. de Charles VII, t. II, page 17.)

**Lacs.** [1°] Lacs qui attachaient le heaume au capuchon du haubert : « A l' brant d'acer l'en tran-  
« chet v. des *lacs*. » (Rol. v. 3434.) — « Le *las* de  
« son heaume estoit si fort lacé que a peine luy  
« pouvoit nul arracher de la teste. » (Lanc. du Lac,  
t. III, fol. 17<sup>d</sup>.) — « Gonna les *lacs* du heaume. »  
(Ger. de Nevers, I<sup>er</sup> p. 81.) — 2° Lacet pour pendre :  
« Puis est pendu au *las*. » (ms. 7615, t. II, f. 213<sup>a</sup>.)  
— 3° Cordons : « Souliers a *las*. » (ms. 7615, f. 148<sup>c</sup>.)  
— « Solfers a *las*. » (ms. 7218, fol. 66<sup>d</sup>.) — « *Las* a  
« chapeaux de feutre. » (MSS. de S. G. fol. 42<sup>d</sup>.) —  
« *Las* de soie. » (ms. 7615, II, f. 153<sup>b</sup>.) — Louis II,  
roy de Sicile, à son sacre « fut vetu de blanc d'une  
« cote longue... et par dessus avoit un mantel fendu  
« devant, et un *lacs* en maniere de un hospitalier. »  
(Godefroy, Annot. sur l'histoire de Charles VI.) — 4°  
Piège. Cette acception subsiste encore aujourd'hui :  
« Comment l'on prend les faneous au *las*. »  
(Modus et Racio, f. 161<sup>b</sup>.) — 5° Filet de pêcheur :

Et qui plus fait perpetuer  
Ses poissons...  
Ou les prendre a fil, ou a l'ain,  
A *las*, a roisel, ou a saïne.

[*Desch.* f. 479<sup>b</sup>.]

6° Embrassement :

A cui el voudroit fere *las*  
Et l'acoler de ses deux bras.

[*MS.* 7218, f. 204<sup>b</sup>.]

[7°] Lacs d'amour. Cordons de soie de forme  
cylindrique dans lesquels sont tissées des lettres  
formant devises. Le futur les recevait en présent  
de sa fiancée. (V. Bibl. de l'Ec. des Chartes, 3<sup>e</sup> série,  
t. IV, nov. 1852, art. de M. L. Delisle.) — Telles sont  
les attaches du sceau d'une donation faite par  
Richard Cœur de Lion à Richard du Hommet et à sa  
fille, sa femme. On y lit : « Jo sui druerie, Ne me  
« dunez mie. Ki nostre amur desceivre La mort puist  
« ja recevoir. » Cette charte, conservée aux archives  
départementales du Calvados, a été reproduite par  
la photogravure, dans l'album du Musée des archi-  
ves départementales. (pl. XXVIII, n° 52.)]

**Lactifiant.** Laiteux (Oudin.)

**Lacz, s. m.** Terme de vénerie : « La liante que  
« les bestes noires laissent, sont appellées *lacz*, qui  
« sont dites fumées en la venerie du cert. » (Modus  
et Racio, f. 42<sup>b</sup>.)

**Ladanon.** [Laudanon, gomme, résine qu'on  
recueille du *cistus creticus* qui croit en Syrie :  
« Une patrenostre de *ladanon* où il y a ung petit  
« boton de perles au bout. » (Gloss. d'archéologie  
par L. de Laborde, an. 1461.)]

**Ladre, Ladresse.** [1°] Lépreux, au moyen âge,  
du latin *lazarus*, proprement Lazare, le pauvre de  
l'Évangile qui se tenait, couvert d'ulcères et de lèpre,  
à la porte du riche. Saint Lazare était invoqué contre  
la lèpre et a prêté son nom à des villages au

nord de la Loire : Saint *Ladre*. (Nord, Com. de  
Cambrai.)]

En po de temps fut la chose partie ;  
Riche en enfer, *Ladre* en la compaignie  
Saint Abraham.

[*Desch.* f. 105<sup>c</sup>.]

2° Lépreux, lépreuse : [« Homme qui] Mius ne  
« vouisist estre mesel Et *ladres* vivre en un bordel  
« Que mort avoir ne le trespas. » (Flore et  
Blanchefl. v. 1021.)] — « Celui jour mesme fut la  
« damoysselle guarie, qui devant estoit *ladresse* et  
« meselle. » (Lancelot du Lac, III, f. 110<sup>a</sup>.) — « Si  
« aucun meurt *ladre*... et les paroissiens... n'ont  
« fait diligence... afin de visiter le dit *ladre*, de son  
« vivant pour le jger, et sequestrer des sains. »  
(Cout. Gén. t. I, p. 687.) — Les *ladres* vertes étaient  
ceux chez qui la maladie se déclarait par des pustules  
extérieures :

Que ton importun caquet  
Soit fait compaignon du claquet  
Du *ladre* et de la besace  
D'un *ladre* verd.

[*Bell.* t. II, p. 69.]

[Les *ladres* blancs avaient au contraire la peau  
saine et lisse : « Aucuns ont la face belle et le cuir  
« poli et lisse, ne donnant aucun indice de lèpre par  
« dehors, comme sont les *ladres* blancs, appelés  
« cachots, eagots et capots, que l'on trouve en basse  
« Bretagne et en Guyenne vers Bordeaux où ils les  
« appellent gobels. » Paré, XXII, II.] — *Expres-  
sions* : 1° « L'herbe veronique... apporte guérison  
« aux *ladres* ; a cette cause on l'appelle *l'herbe aux  
« ladres*. » (Bouch. Ser. t. III, p. 302.) — 2° « Riche  
« comme un *ladre*. » (Id. III, p. 292.) — 3° « Jaloux  
« comme un *ladre* de son barillet. » (Brantôme,  
Bames Gal. t. I, p. 259.) — 4° « C'est un *ladre*,  
« c'est-à-dire avare. (Oud.) — 5° « Il n'est pas *ladre*,  
« il sent quand on l'offense. (Oudin.) — 6° « C'est  
« homme est bien *ladre* ; il ne sent point quand on  
« pique sa chair, » il est insensible aux infidélités  
de sa femme. Bouchet, Serées, liv. III, p. 313.)  
[Voir LAËRE et LÉPREUX.]

**Ladriere.** [1°] La lèpre ou *ladriere*, appelée  
« des Grecs elephantiasis. » Paré, t. XXII, p. 7.) —  
2° Hôpital de lépreux. (Voir Labourt, Rech. sur  
l'origine des ladrieries et léproseries. 1854, in-8°.)]

**Ladreur.** Lèpre : « Infectée de l'antique  
« *ladreur*. » (Marg. de la Marg. f. 190<sup>b</sup>.)

**Ladronnerie.** Vol. (Cotgr.)

**Lacee, Laguce.** [Largeur, dans la Chron.  
des ducs de Normandie.]

**Lagan.** [1°] Droit de bris et de naufrage, de l'anglo-  
saxon *lagh*, loi, parce que cet abus était consi-  
déré comme la loi de la mer. Il s'étendait aux  
vaisseaux, à leur cargaison, aux naufragés eux-  
mêmes qui payaient rançon. Supprimé par le Code  
Michau (1629), ce droit était encore exercé avec  
rigueur par les habitants de La Rochelle et des con-  
trées avoisinantes, au temps de La Corne. « Les  
« gens du païs eurent au *lagan*. » (ms. 7989,  
fol. 79<sup>r</sup>.) — 2° Epaves, dans les comptes domaniaux  
du Ponthieu et du Boulonnais, années 1369, 1405,  
1465, 1474. On y distingue les grands et petits

*lagans*. Dans un compte de 1369, on lit : « Les « *lagans* venus par marée à Thormont. » — 3<sup>e</sup> Destruction : [« Sans nous ne poroient druer Mie cres- « tien demi an, Ains alast li tiere à *lagan*. » (Reu- le Nouvel, v. 7900)]

Qui fit ardoir gent et moustier

Qui ne douist avoir mestier

Et mist le pais à *lagan*. [Mouskes, ms. p. 672.]

4<sup>e</sup> Abondance : [« Cette année furent vin bon Et « blé fu si à grant *lagan*. Pour quatre sols avoit « l'ere tel Qui list bou pain en grant ostel. » (Chron. de 1287, citée par Le Bœuf, dissert. I, p. 152.)]

**Lagmenter.** Lamentier :

Qui n'a vaillant un navet

Triste, dolent se doit clamer,

Et son temps perdu *lagmenter*. [Desch. f. 196.]

**Lagne.** Bois à brûler. (Froiss. II, 155.)

Jusques à *lagne* pour faire fu. [Mouskes, p. 351.]

**Lagny.** s. Ville de l'Ile de France, aujourd'hui en Seine-et-Marne. 1<sup>o</sup> « Jean de Lagny, qui n'a point « de hâte, » sobriquet que les Parisiens donnerent à Jean, duc de Bourgogne, après un séjour de deux mois que fit ce prince à Lagny en 1415, et d'où il décampa pour s'éloigner, tandis qu'on étoit impatient de le voir arriver à Paris où son parti l'attendoit. (Choisy, Vie de Charles VI, p. 460.) — De là est venu le proverbe : « Il est de Lagny, il n'a pas « hâte. » (Oudin.) — 2<sup>o</sup> « A Lagny combien vaut « l'orge. » D'après l'année littéraire de Fréron, 1758, t. IV, p. 251, Lagny se révolta en 1544 contre François I<sup>er</sup>, qui la fit enlever d'assaut par le comte de Lorges. Ce dernier fit massacrer tous les hommes nobles et violer toutes les femmes. La nouvelle génération ne veut pas qu'on lui rappelle son origine. Au marché, si l'on demande *combien vaut l'orge*, il faut avoir la main au sac, sinon ils croient qu'on fait allusion au capitaine Lorges.

**Lahut.** [Barque, nacelle : « Cum quadam navi- « cula sive barcha, vulgariter nuncupata *lahut*... « piscando, venerunt. » (H. 198, p. 78, an. 1461.)]

1. **Lai.** [Laique, séculier : « Et aussi, quel que « plet li *lai* voelent mouvoir contre clere, la con- « noissance en apartien à sainte Eglise. » Beaum. t. XI, 7.) — « La bonne femme ne sachant que vou- « loit dire un conseiller *lai*, entendit que ce dui « estre un conseiller laid. » Desper. 4<sup>e</sup> conte.]

Joustice de *laie* poissance. [MS. 7615, I, f. 103 b.]

Mon cuer... ne semont que le de

Du clergie... qui laidement folie

Plus que la *laie* gent. [MS. 7218, f. 252 c.]

Si ton reume veus que bien aille...

Tu ne peus sans clers et sans *lais*

Les sages clers pour conseiller

Chevaliers *lais* pour batailler. [MS. 6812, f. 47.]

2<sup>e</sup> Roturier :

Es trois états nobles, clers et gens *lais*. [Desch. f. 57 c.]

En estat de chevalerie

De clere, de bourgeois ou de *lay*. [Id. f. 305 a.]

Escuyers, clers, *lays* et bourgeois. [Id. f. 72 c.]

2. **Lai.** [1<sup>o</sup> Petit roman d'aventure en vers de huit syllabes, racontant une légende amoureuse. Tels sont le *lai* d'Haveloc (p. p. F. Michel, 1833) ; le

*lai* d'Ignaurés (p. p. F. Michel et Monmerqué, 1832) ; les poèmes relatifs aux amours de Tristan et d'Yseult (p. p. F. Michel, Londres, 1835-1839.) Marie de France a composé quatorze *lais* parmi lesquels on remarque le *lai* du Chèvrefeuille et celui de Rossignol, en breton l'*ostik* : « D'un dous *lai* « d'amor De Blanchellor, Compains vous chante- « roie. » (Romanc. p. 66.) — « Issi avient, cum dit « vas ai ; Li Bretun en firent un *lai* De Equitan « cum il fina E la dame qui tant l'ama. » (Marie, Equitan.)]

L'aventure de Graalent

Vos dirat...

Bou en son li *lai* a oïr,

Et les notes a retenir. [MS. 7989 ? f. 65 b.]

Comme les aventures des chevaliers étaient des aventures galantes, le *lai* devint une sorte de poésie amoureuse, un poëtle, un billet doux, mis en vers :

Il me requiert d'amour

Par *lais*, par eschris. [MS. 7615, II, f. 131 a.]

Comme les poésies amoureuses se chantaient, le *lai* se chantait accompagné par les instruments : « Jugleurs et harpeors disant des sonetz, et *lcs*. » Blanch. ms. S. G. fol. 190 c.) — « Lors se prendrent « les pucelles à chanter *lays* et chansons amoureu- « ses. » (Rom. de Percef. I, fol. 103 a.) — « La qua- « trième fois liert le voy jouer ung *lay* aux menes- « triers, et les pucelles chanter avecques eulx. » (Id.)

Il avoit appris à chanter

Et *lais*, et notes à harper. [Brot. f. 69 c.]

Chantant un nouvel son

D'un dote *lai*. [Poës. av. 1300, II, p. 833.]

La forme de cette pièce de vers est décrite dans la poétique de Boissière, qui dit « qu'un *lay* est cer- « taine composition de ryme plate, de laquelle les « couplets sont unisonés comme en la balade : « reste que les précédens vers ne sont point repetez « en fin des couplets, mais les vers qui sont la fin « ont une mesure aux autres différente, et se « répondent en consonance. » Poës. de Boissière, p. 256. — Sur quoi Fabri remarque « que en *lay*, « et virelay on trouve bien souvent sept lignes de « une ou plusieurs listeres interposées, et plus « outre » dit-il « je n'en ai point vu. » (Fabri, Rhétorique, II, f. 18 b.) — [La Carme avait préparé une édition d'E. Deschamps, sa copie annotée est conservée à la Bibliothèque de l' Arsenal ; il est curieux qu'il n'ait point parlé de la forme donnée au *lai* par ce poète du xiv<sup>e</sup> siècle. — Voir l'édition de Queux de S<sup>t</sup> Hilaire, II, 170-235.]

**Laichefruite.** [Lêchefrite : « Une *laichefruite* « (d'argent blanc) et deux paelles à queue, dont « l'une est plus grande que l'autre, pesant .xxvi. « mares. vi. onces. » (Inv. de Charles V, an. 1380, cité par De Laborde, Gloss.)]

**Laiet.** [Lail : « Je congnois bien mouches en « *laiet* ; Je congnois à la robe l'homme. » (Villon, Ballade des Menus Propos.) — « Doit-il presumer « (le mari) qui est Michaut ne Michelet, S'il con- « gnoistra mouches en *laiet*. » (Cocquillart, Droits nouveaux.)]

**Laitage.** [Laitage, dans Paré, XV, 38.]

**Laitans.** [Viande de veau, d'agneau, de chevreau, aux Ord. VI, 63, an. 1352.]

**Laiterolle.** Herbe : « S'il est podagre faut « oindre ses pieds avec jus de l'herbe nommée « *laiterolle*. » (Budé, des Giseaux, f. 129.)

**Laitice.** Hermine. (Voir LARICE, LECTICE, LETISSE) : « Docteurs en médecine, droit et théologie « revestus de chappes fourrées de *laitices*. » (Pièces justif. Mém. de Du Bellay, t. VI, p. 423.) — « *Laitices* aller et venir... Pour les noées. » (Eust. Descri. f. 335.)

**Laitière.** [1<sup>o</sup> Laitière, qui donne du lait : « Deux beufs, trois vaches... une des dites vaches « qui estoit *laitière*. » (Jl. 208, p. 118, an. 1480.) — 2<sup>o</sup> Laitière, qui traite les vaches : « Arnolet le « vachier et Jehanneton la *laitière*, qu'iz pensent « des vaches, genices et veaulx. » (Mém. II, 3.)]

**Laitriens,** s. Jeune animal qui tète encore : « A pièce item d'un cheval ou jument trouvé en « attel lieu, deux sôls blancs et le poutrainau *lait-* « *riens*. » (C. G. I, p. 830.)

**Laid, adj.** [1<sup>o</sup> Qui déplaît par sa non confort-  
mité avec le beau ou le bien, en parlant des person-  
nes et des choses : « Signor, dit l'apostole, moult  
« est cist hontes *lais*. » (Sax. XV.) — « Mout faisoit  
« *laide* chere, et mout eir emplorée. » (Berte,  
l. XVI.) — « *Lede* estoit et sale et foulée Cele ymag.  
« et megre et chetive, Et ausis vert cum une cive. »  
(Rose, v. 196.)] — Parlant de chiens : « Mais ils sont  
« pesantz et *letz*. » (Chasse de Gaston Phébus,  
mss. p. 116.)

Onques ne fu, n'en doute mie  
Ne les amans, ne *lede* amie. (Froiss. Poës. p. 9.)

De même aux Poës. fr. Vatic. 1490, f. 165 : « Il ne  
« fu onques nulz *lais* amans Ne *laide* amie; ensi en  
« est li dis. » — « Le cas sera réputé pour *laide* et  
« vilain. » (N. C. G. II, p. 53.)

Ne leur chaut s'il est bel ou *laide*  
Fors seulement qu'il soit celé. (Poët. av. 1300, p. 1482.)

2<sup>o</sup> Désagréable. Froissart dit du pape Clément,  
opposé à l'anti-pape Urbain en 1385 : « On luy deli-  
« vra mille francs à Avignon dont il ne fist compte ;  
« par ce point fut la guerre du pape Clément plus  
« *laide*. » (Froiss. III, p. 82.)

Il ne m'estoit ores mestiers  
De recevoir si *laide* perte. (Fobl. S. G. f. 82.)  
Mort fait toujours debet tant *let*. (MS. 7615, l. f. 103.)

**Expressions :** [1<sup>o</sup> « *Laidés* paroles, » injures :  
« Isabeau de Lergny pour avoir appelé Renaut  
« Copperel puant et coqu, à faire trois processions  
« nuds pieds, en pur corps, deceinte, desaffublée,  
« et dire devant tous quand les processions rentre-  
« roient au monstier, que les *laidés paroles* qu'elle  
« avoit prononcées, elle avoit menti. » (Sent. du  
bailli de Valois, an. 1320.) — 2<sup>o</sup> « *Laid* dict, »  
même sens. (C. G. I, p. 313.) — 3<sup>o</sup> « Biaux e lez, » de  
toute espèce. (G. Guiart, mss. f. 310.) — 4<sup>o</sup> « Moult  
« estoit de *laide* plain, » c'est-à-dire fort *laide*.  
(ms. 7615, l. f. 119.) — 5<sup>o</sup> « Quant plus fait *laide*, »

quand il fait plus mauvais temps. (ms. 7989<sup>2</sup>, f. 61.)  
— 6<sup>o</sup> « On ens soit bel ou ens soit *laide*, » quoi qu'il  
en soit bien ou mal. (Id. f. 56.) — 7<sup>o</sup> « A qui que  
« en soit *laide* ou bel, » quoi qu'on en pense. (Gace  
de la Bigne, fol. 10.) — 8<sup>o</sup> « Quoique le liengne à  
« *lais*, » quoique la chose leur paroisse honteuse.  
(G. Guiart, folio 258.) — 9<sup>o</sup> « De vo mort ne m'est  
« *laide* ni froid, » votre mort ne me fait rien, ne me  
fait ni froid, ni chaud. (ms. 7218, f. 250.) —  
10<sup>o</sup> « Crier au *laide* sur quelqu'un, » huer quelqu'un.  
(Besch. f. 177.) — 11<sup>o</sup> « Chacuns le dit *let*, » cha-  
cun l'insulte. (ms. 7218, fol. 338.) — 12<sup>o</sup> « Elle est  
« *laide* comme un coq. » (Oudin.) — 13<sup>o</sup> « Plus *laide*  
« que maistre Pierre du Coignet. » (Duchat, sur  
Rabelais, l. IV, p. 41 des Nouv. Prol.) — Pierre du  
Cognieres, avocat général du Parlement de Paris,  
sous Philippe de Valois, s'étant opposé avec succès  
aux entreprises du clergé sur l'autorité royale, les  
ecclésiastiques voulurent s'en venger après sa  
mort ; ils firent placer dans la plupart des églises  
les plus fréquentées de Paris, des marmosets de  
pierre auxquels on donna le nom de Pierre du Coig-  
net, parce qu'on les plaçoit dans les coins, et sous  
prétexte de présenter des chandelles à ces petites  
statues, on les déignoit contre leur nez ; ces statues  
étant par ce moyen extrêmement barbouillées, on  
disoit, pour exagérer la laideur de quelqu'un : « il  
« est plus *laide* que maistre Pierre du Coignet. » —  
[On lit encore aux Contes d'Entrapel, f. 15 : « Mais  
« il faut toujours forger un sobriquet à la pauvre  
« Verité, tesmoing la statue ignominieuse de mai-  
« tre Pierre de Cognieres, estant en l'église N. D.  
« de Paris, vulgairement appelé maistre Pierre du  
« Coignet, à laquelle par gaudisserie on porte des  
« chandelles. »]

2. **Laid, Lait, Laide, s.** [Injure, outrage.  
C'est l'adj. masc. ou fém. employé substantivement :  
« Par la Mere Dieu, dist la chievre, ore est aux  
« *laidés*. » (Mém. de Reims, § 414.) — « Mettre sus  
« moult de *laide* et de vilaine. » (Ass. de Jérusalem,  
ms. ch. 88.) — « S'aucuns dit *laide* à l'autre dans la  
« ville... il paiera pour l'amende. » (Cartulaire de  
Champ, an. 1277.) — « Cil amendra pour tous les  
« *laidés* et pour tous les fourrais. » (C. d'Amiens.)  
— « Toutes actions, on pétitions en matière de *laide*,  
« doivent. » (N. C. G. II, p. 189.)

Quar en Candrai lor et on fait  
Maintefoiz, et damage, et *laide*. (Ph. Mouskes, p. 709.)  
Grant honte i aurons, et grant *let*  
Se vous n'etes vengiez tantost. (Estrab. ms. 7996, p. 35.)

**Laidage.** Etat de ce qui est laid :

De rire en vis se pamoit.  
Quand il ait le *laidage*. (MS. 7615, l. f. 106.)

**Laidage.** Injure, outrage : « *Laidages*, dit  
« Laurière, sont injures verbales, des quelles celui  
« qui a injurié un autre a tort, se doit dédire en  
« se prenant par le bout du nez. »

Qui tant sueffrent de mos divers,  
De *laidages* et de reproches  
Qui chascuns jours saillent des bouches  
De leurs femmes. (Besch. f. 417.)

[« Item la femme qui dira *laidage* à l'autre,



« paiera .iv. sols à nous, .iv. sols au maire. » (D. C. I. IV, 14, an. 1263.]

**Laidanger, Ledanger.** 1° Injurier, outrager :

De ses amis en fu blasmée,  
Et *ledengie*, et mesamée,  
Et elance folle musarde.

Moult commençaiges vilain plait  
De moi homin, et *laidangier*. [MS. 7218, f. 290 b.]

« Si avenoit que Bertrand (du Guesclin) estoit  
« parti de leur compaignie... sa mere le *laidangeoit*,  
« et blasmoit moult durement. » (Ménard, p. 7.) --  
2° Maltraiter : « Le Tors ne frappoit coup d'espée  
« sur le chevalier qu'il ne le *laidengeast*. » (Rom.  
de Percef. I, f. 24.)

..... La lui pris et hazez,  
De paumes, et do poins, *ledengiez* et frapez.  
MS. 7218, fol. 313.

Molt fu batu, et *laidangiez*. [Fobl. S. G. f. 51 b.]

**Laide.** [Impôt, le même que *leyde*. Voir sous LAIDER.]

**Laidèce, Laydesce, Leidesce.** Laideur physique et morale : « A toy je confesse mes  
« pechiez et les *laydesces* de mon cuer. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 359.)

Ses veissons corporelement  
Ci entre nus suffir turment,  
Trop grant *leidesce* fr-nuis,  
Se nus ne lur adissions. [M. F. II, p. 367.]

**Laidement.** [1° D'une manière pitoyable :  
« Sur l'erbe vert mult *laidement* se culcet. » (Rol.,  
v. 2373.) — « Les Rommains avoient trop *laidement*,  
« ment, traicté le pape Lyon, car ils lui avoyent  
« crevé les yeuls. » (Chron. de S. Den. I, p. 126.) --  
2° Péniblement : « Bont depuis li'en mescey moult  
« *laidement*. » (Froissart, I, II, 15.) — 3° A contre  
« cœur : « S'est bon que nous alons deviers yaulx et  
« si fort que bellement ou *laidement* il soient de  
« nostre accord. » (Id. IX, 190.) — « Parmes dieux,  
« dit le chevalier, vous y viendrez ou bellement,  
« ou *laytement*; et lors dit le roy, j'aime mieus  
« *laytement*, car je n'iray pas se n'y voys par  
« force. » (Percef. I, f. 27.)

**Laidier, Laidier.** [Receveur de l'impôt dit  
*leyde*. (Cout. de La Peyrouse, an. 1260, dans La  
Thamass, p. 66.) — « Item le *laidier* qui tindra et  
« portera la quartle du blé... ne doye prendre riens  
« pour bailler la quartle, fors *layde* tant seulement. »  
(M. 198, p. 360, an. 1374.)]

**Laidour, Laidor, Ledour.** [Laideur : « *Lai-*  
« dor ait ores mal debé, Quant si guerroe chastée,  
« Que defendre et tenser deüst. » (Rose, v. 9033.)  
— « Garde surtout la loyaulé, Ne ne soit *laidours*  
« ne biauté, Amours ne faveur ne haïne, Ne chose  
« en monde qui l'encline A faire riens de desloial. »  
(Machaut, p. 107.)]

Car j'avoie trop grant hidour,  
Qu'il iert de si tres grant *ledour*. [MS. 7615, II, f. 187.]

**Laidir.** [1° Insulter, outrager : « Donc fu au rei  
« nuncié cum hum le fist huer Et que l'un le voleit  
« et *laidir* et tuer. » (Thomas de Cant. 46.)]

Ainsi la damoiselle bat  
Li chevalier, et sou debat,  
Et de parole le *laidit*. [Fobl. f. 380.]

2° Maltraiter :

Ne ne vous fetes plus *ledir*,  
Quar hontes est de vous ferir. [Id. f. 141.]

François souvent le guerroyerent...  
Guillaume bien se defendi,  
Ceuls de France souvent *ledit*. [Rou, p. 381.]

3° Enlaidir : « Trouvez vous que je sois *laidie*  
« beaucoup ? (Caquets de l'Accouchée, p. 137.)

**Laidoier.** 1° Insulter, outrager : « Se aucuns  
« garçons, ou femme de folle vie et de mauvaise  
« feroient, et *laidoient* aucun bon homme. » (Ord.  
I, II, p. 348.) — 2° Enlaidir : « Moult *laidoie* sa face  
« qui son nez fait trenchier. » (Notice du Roman  
d'Alexandre, f. 4.)

**Laidure.** 1° Laideur :

Je vous fais commendement  
De par le roy de *laidure*,  
Que vous reïnez ou present  
Devant sa propre figure. [Desch. f. 205 b.]

2° Dëshonneur : « Le duc fust mult liés de ces  
« noveles, porce que aucune gent dient qu'il li  
« avoit fait *laidure* devant Acre. » (C. de G. de Tyr,  
Marlène, t. V, col. 641.)

Car pour vengier vostre *laidure*. [G. Guiart, f. 206 b.]

3° Injure : « Sur ce dit Senèque qu'il croit tout  
« vice estre tolerable par doctrine, excepté *laidure*,  
« et vice de parler discourtoisement. » (E. Desch.,  
f. 402 b.) — « Par courtoisie je ne seillire vous dire  
« aucune *laidure*. » (Gerard de Nev. V<sup>e</sup> part. p. 14.)

Se jou or vostre dit endure  
Et je ne vous respone *laidure*,  
Sacliez c'est par me cortoisie. [Roman, Violette, p. 22.]

4° Hommage, injustice :

Par son mesfet souffrir *lecture*. [MS. 7218, f. 138 b.]

Greva il en mainte maniere  
L'eglise, et fist mainte *lecture*,  
Et sans raison, et sans droiture. [MS. 6812, f. 73<sup>b</sup>.]

**Laiduron.** Laideron. (Marot.)

**Laiè.** Route, dans une forêt : « Prenant un  
« matin son chemin par une grande *laiè* de la  
« forest de Lafère. » (Villeroy, Mém. V, 79.) Comparez  
« Saint-Germain-en-Laye. — « Coupera les bois  
« taillis... et ne pourra couper les bois de futaye,  
« ne les *layes*. » (Cout. Gén. II, p. 549.)

**Laiens.** [Léans. (Froiss. II, 54.) — « Et s'en ala  
« par es forz de cheval jusqu'à Gisors, et fu receuz  
« *laiens* bastivement. » (Mém. de Reims, § 112.)]

**Laiier.** [1° Laisser : « Li gentils chevaliers ne  
« volt mies *layer* à parfaire son service. » (Froiss.,  
I, II, 89.) — 2° Diviser un bois par des laies : « En  
« prenant sur les marchans, quant on *layera* les  
« diz bos de chacun quartier .xii. den. » (Registre de  
« Corbie, 13, an. 1510, f. 36.) — « Les trois parz qui  
« demeurent ausi comme elles sont arpenlées,  
« guicées, départies et *layées*. » (Cart. de Pontigny,  
page 172, an. 1307.) — « *Laiier*, c'est faire dans les  
« bois taillis de petits chemins droits afin qu'on  
« puisse poser des fiches, ou piquets pour mesurer,  
« Ceux qui ont prins bois a couper, et a *layer*,

« sont tenus le couper et abattre dedans le premier jour de may. » (Cout. Gén. t. I, p. 663.) — C'est encore, selon Borel, « marquer les ballivieux », c'est-à-dire les arbres qu'on ne veut couper.

### 1. Laigne. F Bois de chauffage :

La *laigne* estoit vers, si fumoit. (Fabl. p. 174.)

Et allume le fu de la *laigne*. (Id. p. 176.)

[*Laigne*, neutre pluriel, a été pris pour un féminin singulier : « En laquelle maison je ay mis ma *laigne* » et fagos. » (J. 84, p. 266, an. 1361.)] — [2° Bûche : « Une busche que l'en nomme communement à Abbeville une *laigne*. » (J. 184, p. 184, an. 1451.)]

### 2. Laigne. 1<sup>re</sup> Laine :

Mais pers d'Ipre, de bonne *laigne*,  
Et d'escarlate tainte en graine,  
Et de Gant et de S. Omer. (MS. 7615, II, f. 124<sup>b</sup>.)

[2° Langes, robe de laine : « Par ces eglises en irés Nus piés, en *laignes*, veillerés et Proierés. » (Partonopex, v. 2833.)]

**1. Laigner. Laignier.** [1<sup>er</sup> Bûcher : « En entrant en icelle taverne l'exposant chey à un genoul en *laigner* d'icelle. » (J. 142, page 97, an. 1391.) — « Le suppliant priat ou *laignier* de l'hostel une busche. » (J. 175, p. 108, an. 1431.)] — [2° Bois à brûler fourni au seigneur à Noël ou à la Toussaint : « La taille acoustumée à paier en argent chascun an de mes hommes... et le charroy dou *laignier* du Noel. » (B. N. ms. fr. anc. 5188, f. 281<sup>r</sup>, an. 1339.) Voir LOINGNIER.]

**2. Laigner. Laignier.** [Murmurer : « Après plusieurs paroles sa femme il fery, et non contemp de ce, vint à Ysabeau sa chamberriere, laquelle *laignoit* ou respondoit despitueusement. » (J. 97, p. 525, an. 1366.)]

**Laine.** [« La chair avoit plus blanche que ne soit blanche *laine*. » (Berte, L.)] — On a distingué plusieurs espèces de laine : 1<sup>re</sup> « *Laine* sours, » la laine nouvellement tondue ou laine grasse. (Cotgrave.) — 2<sup>o</sup> « L'on y drappe, et puet drapper de *laine* mere. » (Ordonn. t. III, p. 512.) — « *Laine* » prime : c'est la *laine* la plus fine : on la nomme aussi *mere laine* : c'est celle de dessus le dos, et « du col. » (Ord. III, p. 254.) — 3<sup>o</sup> « *Laine* lavée, » c'est la laine préparée ou filée, et prête à mettre en œuvre. Anc. Cout. d'Orléans, p. 472.) — *Expressions* : 1<sup>o</sup> « Bêtes portant *laine*, » moutons. (Ord., t. V, p. 92.) — 2<sup>o</sup> « Tirer la *laine*, » dérober les manteaux de nuit. (Oudin.) — 3<sup>o</sup> « Nous y tirames « bien la *laine*, » nous y avons eu beaucoup de misère. Belleau, t. II, p. 144.) — 4<sup>o</sup> « Demander la *laine* à un asne, » demander l'impossible. (Oud.) — 5<sup>o</sup> « Debattre de *laine* d'une chevre, » perdre son temps. Dial. de Tahureau, p. 136<sup>b</sup>.) — 6<sup>o</sup> « Il se laisse manger la *laine* sur le dos, » il souffre tout. (Oudin.) — 7<sup>o</sup> « Menez fu contre *laine*, » à rebours. (MS. 7615, II, f. 170<sup>v</sup>.) — 8<sup>o</sup> « A mol pastour « chie lox *laine*. » (Fabl. mss. p. 489.) — 9<sup>o</sup> « De jour « en jour vient *laine* pour drapper. » (G. Cretin, p. 180.) — 10<sup>o</sup> « L'un a le bruit, l'autre leve la

« *laine*. » (Cotgrave.) — 11<sup>o</sup> « Qui n'a *laine* boive à « la fontaine. » (Id.)

**Lainerie.** [Lieu où l'on vend la laine : « Item « la peloterie et *lainerie* en ladite ville, pour dix « livres. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, fol. 242<sup>d</sup>, an. 1295.)]

**Laineux.** « Marcher avec les pieds *laineux*, » c'est-à-dire sans bruit. (Cotgrave.)

**Laigne.** [1<sup>o</sup> Nation, pays : « Il vint à moi- « gnour Olivier de Termes et à ces autres chiev- « tains de la corte *laigne* » (Joinville, § 578), c'est-à-dire Languedoc. — 2<sup>o</sup> Personne qui médit : « Li rois l'avoit en sougeon par mauvaises *laignes*. » (Mém. de Reims, § 281.) — 3<sup>o</sup> Sorte de juron par la langue de Dieu : « Par la *laigne* heu, « par la *laigne* ditu, par la *laigne* Dieu. » (Mém. de Reims, § 409 et variantes.) Voir LANGUE.]

**Lainier.** Ouvrier en laine : « La draperie et ce « qui en depend tant de tainturiers, foulons, ton- « deurs, *lainiers* que autrement. » (C. G. II, p. 958.)

**Lainz.** Léans : « Ja entreront *lainz*, s'il n'est « qui li des dédie. » (Ron, p. 401.)

### Laires, pl. s. m. Dieux lares :

Des celestes mapoires, o vous les populaires,  
Des dieux superieurs, faunes, satyres, *laires*.  
(Év. de Baf, p. 65, V<sup>o</sup>.)

### Laironciaulx, pl. s. m. Diminutif de larron :

Juges qui les loix gardez,  
Que . . . . . regardez  
Que *laironciaulx* ne pandez. (Besch, f. 69<sup>b</sup>.)

**Lairrenaille.** [Troupe de larrons, terme d'injure : « Icellini Thomas dist plusieurs grans injures « et villenies en les appelant *lairrenaille*. » (J. 425, p. 46, an. 1384.)]

### 1. Lais. Lac :

En mi liu croisi uns *lais* dormans  
U il a noirs poissons moult grans. (Mouskes, p. 312.)

**2. Lais.** Attressement, alluvion, forme verbale de laisser. C'est le nom que la Coutume de Bourbonnois donne aux « Isles nouvellement nées, » ou « accroisemens » formés par la rivière : « Sera la « croissance que la rivière donne, vray domaine au « seigneur haul justicier, qui s'appelle commune- « ment *lais*. » (C. G. II, p. 293.)

**3. Lais.** [1<sup>o</sup> Legs, forme verbale de laisser : « Car il lui fist faire tex *lais* dont s'ame fu en vraie « pais. » Bl. et Jehan, v. 2065.] — « Se le feme « fesoit tius *lais* en se plaine santé à son seigneur, « par forces ou maneres... cis *lais* seroit de nule « valeur. » (Beaum. XVI, 4.) — « *Lais* ordonnés et « laissiés tant as eglises de ee pays que à celles au « delà de la mer. » (Froiss. VII, 429.)] — 2<sup>o</sup> Espèce de bail. Ces baux sont appelés *layes*, *lais* ou *lair*, du mot *laisser* ou *delaissier*, parce que celui qui fait ces sortes de baux délaisse son héritage moyennant une certaine redevance. (Laur.) — On y peut distinguer : 1<sup>o</sup> Le bail à ferme ou loyer d'une maison : « Si celui qui a pris à liltre de *lais* une maison « pour quelque année. » (N. C. G. II, p. 1145.) — 2<sup>o</sup> Le bail à cheptel : « Les communautz..... ne

« peuvent vendre, ou louer leurs embaries, ni autrement en user que pour leur propre usage, à la nourriture de leur bestail, et de celui qu'ils tiennent à *laie*. » (C. G. II, p. 1074.) — 3° Le bail emphytéotique, qu'on a appelé *layes* ou *layées* à « cens. » Ce sont proprement, dit Laurière, des baux d'héritages à rente, soit que la rente soit perpétuelle, soit qu'elle soit pour 99 ans ou pour un moindre temps.

**4. Lais.** [Lacet, lacs : « Des larmes moillent li *lais* de son mantel. » (Le Roux de Lincy, Chants hist. p. 46.) — « Pris m'avois à *lais* corsour. » (Wackern. p. 79.)]

**Laisarde.** [Lézard, dans Flore et Blanchelleur, vers 821.]

**Laise.** Largeur : « Le journal de terre.... contiendra vingt cordes de long, et carré de *laise*. » (Cout. Gén. II, p. 770.) — « A la grande *laise*, » c'est à la grande mesure. (Cotgr.) — « Vol à la grande *laise*, » c'est-à-dire très fol. (Rab. C. p. 207.)

**1. Laisse.** [Legs : « De ses *laisses* ne de ses dons. » (Chron. des ducs de Norm. v. 39341.)]

**2. Laisse.** 1° Corde pour mener des chiens attachés :

*Laisses* de poil pour tenir chiens. [Desch. f. 452.]

Elles servoient à coupler les chiens courants pour les mener au rendez-vous de chasse. (Voy. Fauchet, Lang. et Poés. fr. p. 110.) — 2° Rènes : « Chevaux *enez* et conduits par les *laisses*, qui est à dire, « en main. » (Brant. Dam. III, p. 18.) — *Expressions* : 1° « Tenir en *laise*, gouverner, modérer. » Legereté tenant en *laise* repentance, « c'est-à-dire légèrement empêchant le repentir. (La Jaille, du Ch. de Bal. fol. 58<sup>r</sup>.) — 2° « Ces deux coururent d'une *laise*, » couplés ensemble à la même *laise*. (Poél. av. 1300, IV, p. 1373.)

**3. Laisse.** Fiente d'animaux : « *Laisses* de ours, et de sanglier et de loup. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 57.) — « Fiantes de bestes mordantes, « comme sangliers, ours et leurs semblables, se « doivent nommer *lesses*. » (Fouilloux, Vén. 36<sup>b</sup>.) — « (Les ours) gietent leurs *laisses* aucunes fois en « torche, et aucunes fois en plateau, comme une « vache. » (Gast. Pheb. p. 55.) — « Ours n'a nul « jugement par ses *laisses* en grant quantité.... si « que on n'y puet faire nul jugement. » (Id. p. 271.) — « (Les sangliers) getent leurs *lesses* comme les « autres pores, et selon leurs menques, ou molles, « ou dures. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 63.) — Quels indices elles fournissent aux chasseurs : « Par ses « *laisses*, ne par autre jugement on ne puel cognois- « tre grant sanglier, se on ne le voit, fors tant quant « il fait grosses *laisses*. » (Classe de Gast. Pheb. mss. p. 164.) — « Le loup fait ses *laisses* dures à « costé d'un chemin, ou sente, en quelque carre- « four, et sus quelques ronces ou buissons, la « louve au contraire, rend ses *laisses* au milieu du « chemin, fort molles, et en plateau. » (Fouilloux, Vén. fol. 118<sup>r</sup>.) Elles servent à faire distinguer les lieux des chiens.

**4. Laisse.** Tirade monorime, dans les Chansons de geste. Borel, qui cite ce mol, rapporte deux vers de Itou de Villeneuve, où il se trouve :

Ja tant n'auront mantel, ne cote desramée,  
Que la premiere *laise* ne soit bien escutée.

Voyez Diet. de Corneille.

Con jougiers courtois francs,

Quant à sa *laise* finie. [Poët. av. 1300, II, p. 821.]

**5. Laisse.** [Lasse : « Laquelle Perenelle, qui « estoit *laise* et vaine, tant pour ce qu'elle n'avoit « mengié de tout le jour, comme pour ce qu'elle « estoit malade. » (Jl. 125, p. 9, an. 1384.)]

**Laisser, Laisser.** [F. Abandonner : « Volt lo « seule *lassier*, Si ruoet Krist. » (Cantil. de S<sup>r</sup> Eulalie.) — « *Laiissum* les fols, as sages nus lenum. » (Roland, v. 229.)] — « Clercs qui ont *laissé* sermons « pour guerrier, et pour tuer les gens. » (Ch. mss. du C<sup>r</sup> Thibaut, p. 3.) — « Et nous *lay* tous icy pour « tenir le siege. » (Du Guescl., par Mén. p. 528.) — « Il est vrai que vous me printes, et puis que vous « me *laissastes*. » (Le Jouvenç. p. 362.) — « On set « c'on *lait*, mais on ne set c'on prend. » (Vatican, n<sup>o</sup> 1490, f. 173<sup>b</sup>.) — [2<sup>o</sup> Suivi d'un infinitif, permet- tre, souffrir : « *Laissez* ce ester. » (Rol., v. 274.) — « La reine Blanche *lait* choir son mantel sour la « table, et se tourne devant et derriere tant que « fuit l'orent vut. » (Mén. de Reims, § 187.) — « L'autre dit : il faut escorchier un buef qui s'est « *laissé* mourir. » (Desch. Mir. du Marriage.) — Par une sorte de germanisme, on a dit « *laisser* savoir », pour faire savoir. (Lettre de Philippe d'Arteveld, dans Froissart, t. X, 95.) — « Se *laisser* entendre » est se faire entendre, s'expliquer, dans Du Bellay, Mém. liv. V, fol. 140<sup>b</sup>.) — [3<sup>o</sup> Manquer, négliger, avec que et le subjonctif : « Ceste souffrance « durant, li contes ne *laissa* mies que il ne se logast « bien et puissamment devant Venues. » (Froissart, t. III, 360.) — « Ne *laisservat* qu'abisme nen assail- « let. » (Rol. v. 1659.)] — [4<sup>o</sup> Cesser de : « Dame, « je vous vei moult prier Que me *laissiez* à chas- « tier. » (Rose, v. 3088.) — « Mais pour ce ne *laissa* « il mies la ville à ardoir et les moulins abatre. » (Froissart, III, 21.)] — [Expressions : 1<sup>o</sup> « *Laisser* « hors, » faire écouler : « Troi homme se pooient « bien dedens aidier et nagier parmy un vivier et « celi peschier et *laisser* hors. » (Froiss. VI, 256.) — 2<sup>o</sup> « *Laisser* ens, » laisser entrer. (Id. X, 189.)] — 3<sup>o</sup> « *Laisser* le moustier ou il est, » ne rien innover. (Villon, p. 21.)

**Laisser, Laisser.** [F. Faculté, moyen, liberté, dans Partonopex, v. 238, 2664, dans Aubri, v. 149.] — 2<sup>o</sup> Bailleur de fonds : « *Laisser* d'heri- « tage est premier en hypothèque, et preferable à « tous autres creanciers du preneur. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1082<sup>b</sup>.)

**Laisser.** [Faculté d'agir, latitude : « Mès se « retourneront toujours Frangois si lost qu'il « pooient avoir un peu de *laisser* pour venir en « France. » (Froiss. VIII, 60.)]

**Laiist.** [Lest : « Il est defendu à toute personne

« de ne prendre aucun *laist* sur le Seillon, sous « peine de l'y porter. » (S. Malo, 1591, dans Jal, Gloss. nautique.)

**1. Lait, adj. et s.** Voir LAIT.

**2. Lait.** [Lait : « Aiant s'en parti li leus et la « chievre demoura toute esbaubie. El se pensa de « deus viatres qu'elle avoit nourri de son *lait* à sa « mamelle. » (Mén. de Reims, § 410.)]

« . . . Fuiiez generalmente  
Potaiges, choulz, lait, fruis vîez et nouveaux,  
Se vous voulez vie avoir longuement. (Desch. f. 351 v.)

**Expressions :** 1° « Connaistre mouches en *lait*. » Voir LAIT. — 2° « Comme le jour que l'en dit du « Quaresmel l'an de grace 1375 ou environ. ledit « Jehan environ l'eure d'avoir soupé, se fust alé « esbatre avec sa femme et autres en l'ostel d'un « leur voisin, comme il est accoustumé au lieu, d'y « aler *mengier du lait* à la *cuiller* de bois. » (Jl. 118, p. 39, an. 1380.) — 3° « Avalant cela doux « comme *lait*, » lémoignant un ressentiment de cela. (Nuits de Strapar., II, p. 20.) — 4° « Elle ne « peut avoir grand *lait*, pour estre tirée trop sou- « vent. » (Contes d'Entrap., p. 306.)

**Laitance.** Organe des poissons mâles :

El doutoit encor d'avoir euve  
Sans *laitance*. (MS. 6812, f. 55 v.)

« Nos volons avoir les oues, et la *lactence*, » c'est-à-dire nous voulons tout avoir. (Ms. 7615, t. II, fol. 144 b.) — [« Flaous ont saveur de frommage « quant l'on les fait de *laittence* de lus. » (Ménag. II, 5.) — Dans cet ouvrage, *lactié* à le même sens : « Des brochets de la *lactié* vault mieux que l'onvé. » (Ménag. II, 4.)]

**Laitine.** Lactée (voie) :

Or chantons maintenant la certaine origine,  
D'ou blanchit dans le ciel ceste voie *laitine*. (Baif, 16.)

**Laitisse.** [Fourrure, hermine, blanche comme le lait : « Un timbre de vairs, quatre *laitisses* et « deux bourses. » (Jl. 100, page 913, an. 1370.)]

**Laiton.** [Cuivre jaune : « Il puet estre serruriers « de *laiton* à boites, à escrins et à benapiers, « à tables et à coffres. » Liv. des M<sup>ts</sup>. 53.] — « El « emblé maint joiel à tort et sans raison, Calices de « moustier, argent, cuivre, *laiton*. » Cuvelier, v. 7263.] — « En son vivant en beau *laiton* il se list « fourmer et faillier. » (Froiss. XI, 81.)]

**Laituare.** [Electuaire : « Disoit souvent li « benoëz rois : nostre *laituare* tel, ou nos choses « teles fussent bonnes à ceste matade. » (Vie de S. Louis, p. 350.) — « L'ame toute esburuche « Quand ele sent tel *laituare*. » (Mir. de Coïnci.)]

**Laitue.** [« Ne laira Alexandre Ki vaille une *lai-  
tue*. » (Rom. d'Alexandre, p. 52.)]

**Laiwandier, subst. muse.** Officier du roi chargé de faire blanchir le linge. Desch. fol. 537 v.)

**Laman, Lamen.** [Lamaneur, pilote. (Voir LAMANEUR) : « Robin Saque Espée, *laman* de la « galiote Anthoine Negre. » (Compte de 1346, dans Jal, Gloss. nautique.)]

**Lamanage.** [Piloteage d'un lamaneur : « De « laquelle nef fu lamen Durant Pinal du Quief de « Caux qui en out pour son *lamanage* six florins « d'or à l'escu. » (B. N. fr. 26000, n° 464, juin 1355.)]

**Lamaneur.** [« Si un *lamaneur* a marchandé et « entrepris mettre un navire hors ou dedans le « havre, luy est defendu de l'abandonner qu'il ne « soit ancré au kay ou que, sortant, il ne soit en « plaine mer. » (Ord. de Henri III, 1584, dans Jal.)]

**Lambalais, s. m.** Fossoyeurs. Ce mot est usité en Bretagne, en Anjou et dans le Maine, où l'on appelle ainsi ces paysans dont on se sert pour remuer la terre ; ils sont ainsi nommés du pays de Lamballe, en Bretagne, d'où ils se répandent en grand nombre dans ces provinces. (Ménage, Dict. étymol. fr. p. 95.)

**Lamballe.** [Ville de Bretagne, dans les Côtes-du-Nord : « Camus de *Lamballe*, un pied et demy de « nez. » (Oudin, Curios. p. 71.)] — « Gribbé comme « ung diable de *Lamballe*. » (Lambalais, E. p. 76.)]

**Lambeu, Lambel.** [La forme la plus ancienne est *label*, *labiaus* : « A cinq *labiaus* de gueule « l'ainsué fils le porta. » Berte, 131<sup>r</sup> c.) — « Le « *label* au mainsné d'argent l'on besanta. » (Id.)]

Ciste porte l'escu point, cil le porte a *labeaux*.  
Fald. MSS. S. G. f. 106, R<sup>o</sup> col. 3.

Borde estoit de negligence  
A un *label* de nonchaloir :  
De proeice doit moult valoir  
Chevalier qui tel escu porte. (MS. 7615, II, f. 193 v.)

On a ail ainsi « a un *label* d'iniquité, » « a un « *label* de frenesie. » (Ibid.) — 1<sup>o</sup> [Ce sens héraldique existe aussi pour *lambel* et *lambeau*.] C'est une brisure connue, qui se met au haut de l'escu, pour distinguer la branche cadette d'une maison, de la branche aînée. Saintré a appelé cette pièce de blason « *lambeaux* de salin jaulne. » (Saintré, p. 189.) — C'étoit anciennement la marque distinctive du fils aîné de la maison : « Entra Jaques de Lalaïn... « paré de sa cote d'armes (qui furent les armes de « Lalaïn), et portoit les *lambeaux*, comme fils aîné « de la maison. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 265.) — Les *lambeaux* étoient encore une aiguillette, un nœud d'épaule qui distinguait les fils de chevaliers : « Les enfants, pour succéder aux béné- « fices de leurs peres, se faisoient faire chevaliers, « et pour les distinguer des autres, en qualité de « fils de chevaliers, durant la vie de leurs peres, ils « portoit sur l'épaule des nœuds, *lambeaux*, ou « *labeaux*. » (Ménest. de la Chevalerie, p. 118.) — 2<sup>o</sup> Rubans pendans en manière de franges : « Lui « et son destrier houssez d'ung satin cramoisi, « tous couverts de branlants d'argent, emaillez de « blanc a trois *lambeaux* de fin or, qui estoient ses « armes. » (Saintré, p. 267.) — « Couverts de gran- « des couvertures de drap d'or, traynant à *lam-  
beaux*. » (Vig. de Charles VII, II, 125.) — 3<sup>o</sup> Peau veloutée qui recouvre le nouveau bois du cerf qui meurt : je crois qu'il se nomme le frayoir : « Quand « les cerfs... voyent que leurs testés commencent « a secher, qui est environ le 22<sup>e</sup> juillet, ils se déce-

« lent, allans aux arbres pour frayer, et faire tomber leurs *lambeaux*. » (Fouilloux, Vén. f. 18<sup>b</sup>.)

**Lambeliner**, v. *Lambiner*. (Oudin.)

**Lambert (S.)** « C'est aujourd'hui la *S. Lambert*, « qui quitte sa place la perd. » — L'origine de ce dicton est rapportée à la prise de Troyes, faite ce jour-là en 1590, par les royalistes qui en furent chassés presque aussitôt après. (Hist. de Thou, trad. t. XI, p. 194.) — [C'est la rime qui amène le nom du saint, car on ajoute : « C'est aujourd'hui la saint Laurent ; Qui perd sa place la reprend. »]

**Lambic**, s. m. *Alambic* : « Quand jeuz ony leurs « si douces complainies, et le surgen de leurs « douleurs extremes, qui par le *lambic* de leurs « cœurs faisoit riviere de pleur, et de tristesse. » (Chasse d'Amours, p. 22, col. 2.)

**Lambin**. [Commentateur de Lucrèce, ennuyeux même pour les érudits, par la minutie de ses commentaires. Par suite, qui agit lentement.] « Il me « semble, disoit il, que la paille le conviendrait « mieux, étant un vray *lambin*, ayant la paille au « cul. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 123.)

**Lambiner**, v. Agir avec lenteur. (Oudin.)

**Lambiquer**. Brûler comme par feu d'alambic : « Secourez mon triste cœur, et la peine qu'il « endure, autrement je le sens desja *lambiquer* par « le feu d'amour. » (D. Flores de Gr. f. 146<sup>a</sup>.)

**Lambre**. [Lambris : « Tout li arvol et tout li « *lambre* Et li portiers ki l'uis tient près Et ki le « garde tout adies Atorné sont à tout mal faire. » (Barl. et Josaphat, p. 293.)]

**Lambrequin**. [Queue d'étoffe découpée descendant du cimier du heaume jusqu'au bas du dos. Elle remplaça au xv<sup>e</sup> s. le volet du xiv<sup>e</sup>. Selon le roi René (Livre des Tournois), ce mot était employé « en Flandres et en Brabant et en ces hanx pays « où les tournoys se usent communement.]]

**Lambris**. Revêtement d'un autel : « Il fit dres- « ser un autel diversité d'un *lambris* d'ebene, « jaspe, jayet et porphyre. » (Yver, p. 547.)

**Lambrois**. [Plancher, parquet : « Jehan de « Vendosme desirant de tout son cœur savoir la « vérité du cas, fist mettre et tapir secretement sur « le *lambrois* de sa chambre un de ses varlés. » (Jl. 135, p. 220, an. 1389.) — « Perin Aneau, char- « penter en menuiserie, et son varle... ont vacqué à « besoigner... à asseoir et mettre à point le *lam- « brois* de la salle et chambre dudit hostel. » (1439, Réparation au Châtelet.) (L. C. de D.)]

**Lambroissier**. [Lambrisser : « Lors moustiers « tiennent ors et sales Et lor cambres et lor grans « sales font *lambroissier*, peindre et pourtraire. » (Mir. de Coigny.)]

**Lambru**. [Plancher, parquet : « Le suppliant se « tint dessus la chambre ou gisoit son pere qui est « lambruchée... une des fois qu'il estoit sur la « ditte chambre, il vit par un pertuis, qui estoit ou « *lambru* d'icelle. » (Jl. 115, p. 162, an. 1379.) —

« Le millier de *lambrus*, .iiii. den. » (Péage de Gondreville, 1314.)]

**Lambruché**. [Planchéié. Voir le précédent.]

**Lambrisser**. Lambrisser. Clém. Marot, parlant à Dieu, dit (p. 686) :

*Lambris* d'eaux est ton palais vousté,  
En lieu de char sur la nië es porté.

**Lambruiz**, [Planches : « Item pour le millier « de *lambruiz* de .ii. piés, et de .ii. piés et demi l'un « parmi l'autre, .iiii. den. » (Reg. *Paler*, f. 249<sup>b</sup>.)]

**Lame**. 1<sup>o</sup> Pierre tombale : [« Pour embellir sa « *lame* et sa sepulture. » (Froiss. XIV, 211.)]

..... Ayons tuit souvenance  
Des prisonniers que tient Basach soubz *lame*.  
East. Desch. MS. fol. 357, col. 4.

« Fist la porter le corps et mettre en ung serueil  
« de pierre si bien ouvré que c'est merveille, et fist  
« mettre une *lame* ou une tombe dessus et fist  
« escrire dessus, etc. » (Percefl. I, f. 31<sup>b</sup>.)

Le cœur qui autrefois fut mien  
Qui pour lors est à vous madame  
Gardez le bien car sur mon ame  
Il luy est deu beaucoup de bien  
Quelque jour vous congoistrez bien  
Que plus loyal n'est soubz *lame*  
Le cœur qui autrefois fut mien. [Chasse d'amours, 179.]

De là, au figuré :

Mon propos chiet soubz une *lame* a jour  
Il oc est l'œil tend de legier vers la terre  
Qui le cœur tire et d'ung revers l'atterre. [Crotin, 216.]

2<sup>o</sup> Pièces de l'armure : « Lequel, courant contre  
« un Anglois, de fer de lance fut feru par entre  
« deux *lames* travers le ventre. » (Monstrelet, I,  
ch. 145, p. 226.) — [3<sup>o</sup> Boîte de blé : « Lesquels  
« supplians ont pris un porcel, une brebis... cer-  
« taine *lame* de gerbes. » (Jl. 100, p. 885, an. 1371.)]

— 4<sup>o</sup> « L'une des deux formes d'echette, tendues  
« à travers, de cordons drus et menus, dont l'une  
« hausse l'étau, l'autre le baisse en tissant. » (Monet. C'est le peigne du tisserand ; par suite, on a dit au figuré :

Maistre, chele n'aime pas à droit *lame*  
Oï de donner le plaist, sans li atraire ;  
Autre tant vaut comme tristes sans *lame* ;  
Chele aime a droit, ki li enseigne à traire  
Les li et prendren manoir. [Vatic. 1490, f. 157<sup>a</sup>.]

**Expressions** : 1<sup>o</sup> « Lettre de *lame*, » écriture pour les inscriptions funéraires. (Invent. des livres de Charles V.) — 2<sup>o</sup> « Une bonne *lame*, » expression ironique, une femme fine et rusée. (Oudin.) — 3<sup>o</sup> « Vieille *lame*, » vieille femme :

A mon plaisir vous faites feu et flamme,  
Parquoy souvent je n'estoune, ma dame  
Que vous n'avez quelque amy par amours  
Au diable l'un, qui fera ses clamours  
Pour prier, quand serez *vieille lame*. [Cl. Marot, p. 269.]

**Lamentable**. [« Jà soit ce que le cas de la dou-  
« loureuse *lamentable* et inhumaine mort de vostre  
« seul frere germain soit en vostre memoire inli-  
« chée. » (Monstrelet, I, 77.)]

**Lamentation**. [Plainte : « Et puis il s'enfui au  
« riche roi Pieron ; De sa femme lui fist tel *lamen-*

« *lalion* dont on la fist mourir ainsi que vous  
« *diron*. » [Guescl. v. 6890.]

**Lamentier.** [Voir LAGMENTER : « Quand le noble  
« roy Charles de France eut ouï sa seur ainsi  
« *lamentier*. » [Froiss. Buchon, I, l, 8.]]

**Lamibaudichon.** « O quelle rejection de choses  
« si bien faites et par telz auteurs, quel despris  
« de les nommer chansons vulgaires! Chansons  
« bien vulgaires non comme seroit la Tirehientaine  
« ou *Lamibaudichon*, car ce ne sont chansons des-  
« quelles on voise à la monstarde. » [Quintil Cen-  
« seur, p. 195.] — Je vois, dans Cotgrave, que c'étoit  
« une espèce de conte, un terme usité dans un jeu  
« d'enfants, où celui qui se servoit du mot devoit  
« courir et les autres tâcher de l'attraper.

**Lamine.** Lame : « En Perse estoit la cité d'El-  
« may da grande et merveilleusement riche d'or et  
« d'argent; En la quelle par especial estoit ung  
« temple remply de merveilleuses richesses comme  
« de grandes *laminés* d'or dont on paroit le temple  
« comme nous parons les murs de tapisserie. »  
« Hist. de la Toison d'Or, I, f. 54<sup>b</sup>.)

**Lampas, Lampast.** 1<sup>o</sup> Gorge : « Que s'il bu-  
« voit toute la mer Et si n'i eust point d'amer, Sa  
« soit n'en estancheroit pas; Plus fort mal a que le  
« *lampas*. » [Mahomet, v. 324.] — 2<sup>o</sup> « *Lampast*  
« est une maladie qui vient aux chevaux en la  
« gueulle, entour l'ordre des dents dessus aux  
« palays, et vient de sang; et tu le peulz ainsi con-  
« gnoistre; le palais est estevé et descerné et chaull  
« et se passe dedans; et pour ce les chevaux ne  
« peuvent la pasture mascher, ains chet avec la  
« *salive*. » [Médecines des chevaux, p. 19.]

**Lampe.** [« Une *lampe* en une verriere lui ren-  
« doit un peu de lumiere. » [Blonde et Jehan,  
« v. 1144.] — « Que nus chandeliers de cuivre ne  
« soient faiz de pieces soudées pour metre sus table,  
« ne *lampes* ne soient faites que d'une piece. »  
« Liv. des Mèl. p. 101.] — « Une *lampe* de voirre,  
« ouvrée en façon de damas, sans aueue garnison  
« d'argent. » [Inv. de Charles VI, dans Laborde,  
« Emaux, p. 354.] — *Expression* : « Tour de *lampe*. »  
« On lit dans l'Inventaire des bijoux de Louis d'Anjou,  
« dressé vers 1361, art. 197 : « Un haunap d'or à *tour*  
« *de lampe*, assis sur un pié hantelet. » De même  
« à l'art. 211 : « Un gobelet d'or couvert, dont la  
« coupe est en manière de *lanap*, à *tour de lampe*. »]

**Lamper.** Boire. En quelques provinces, on dit  
« de ceux qui ont bu, qu'ils ont bien *lampé*. » [Labour,  
« Orig. des Arm. p. 203.]

1. **Lampier.** [Lampiste : « C'est le registre des  
« *lampiers*. » Titre 45 du Liv. des Métiers.]

2. **Lampier.** [Lustre : « Item trois *lampiers*  
« d'argent pendans devant la grant porte. » [Inv.  
« de la S<sup>te</sup> Chapelle, an. 1376.] — « Un *lampier* d'ar-  
« gent pendant à la dite chapelle, lequel est d'argent  
« doré, en façon de couronne à petiz pilliers, garnis  
« de doubletz de voirre et pend à .iii. chainelles

« dorées ou il a un pommelet au dessus. » [Inv. de  
« Charles V, an. 1380.]]

**Lamprillon.** [Petite lamproie : « Abattez vostre  
« moustache; elle me sent son avaleur de *lampril-  
« lions*. » [Après-dînées, de Cholières, p. 152.]]

**Lamproie.** [« Rois Loeys, qui les François  
« maistroie. L'en fist le don del pris d'une *lan-  
« proie*. » [Raoul de Cambrai, p. 82.] — « Que de  
« *lamproies* et d'anguilles Qu'il orent achetés as  
« villes, Bien fu chargie la charrette. » [Ren. 781.]  
« — « Et cordée comme une *lamproye*. » [Coquillart,  
« Enquête de la Simple et de la Rusée.]]

**Lanage.** [Commerce ou dépôt de laine : « Et  
« aroient *lanages* et drapperies à grant fuison. »  
« [Froiss. II, 377.]]

**Lanade.** [Coup de lance : « Le suppliant donna  
« à icellui Bernard une *lanade* par la poitrine. »  
« [M. 190, p. 151, an. 1460]]

**Lance.** [1<sup>o</sup> Lance, épée (Voir la figure dans  
« l'éd. class. de Roland, p. 59) : « Taux colps ad pris  
« de *lances* e d'espiez. » [Rol. v. 541.]]

Beaus filz, gar que ne praignes mie

A home estrange compaignie;

Et si o toi erret voloit

Et le tien chemin enquerroit,

Di li que tu plus loing iras,

Et ailleurs que lu ne vorras;

S'il porte *lance*, va à destre;

S'il espée, va à senestre. [Fabl. de S. Gerin, f. 9.]

2<sup>o</sup> Fût d'une lance : « Si eurent mis les glaives  
« souz les esselles dont les *lances* furent courtes  
« et grosses et les fers trenchans. » [Lanc. du Lac,  
« I, II, fol. 12<sup>v</sup>.] — 3<sup>o</sup> Cavalier armé d'une lance :  
« Ordonna cent *lanches* hommes vaillans et bien  
« montez. » [J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles  
« VI, p. 18.] — « Deux cens *lances* avec les archers. »  
« [Berry, Chron. an. 1451, p. 459.]

En cest an le seigneur d'Orval

Amenon dit d'Allebret

Et plusieurs *lances* de cheval

En Bordelays firent un tret. [Vig. de Ch. VII, p. 114.]

4<sup>o</sup> [Lance garnie, composée, dans les compagnies  
« d'ordonnance de Charles VII 26 mai 1445], d'un  
« homme d'armes, d'un coullier, d'un page, de deux  
« archers et d'un valet : « Or estoit la somme des  
« gens d'armes nombre à dix huit mille *lances*,  
« de gens tous recens et escrits à gaign du roi, sans  
« les autres *lances*, et disoit on qu'il y avoit bien  
« 20000 chevaux. » [Chron. de Flandre, ch. CXIV.]  
« — « Le due mit sus douze cens *lances*, chaene  
« fournie de huict combattans à cheval et à pié. »  
« [Oll. de la Marche, Mém. p. 75.] — 5<sup>o</sup> Joute, combat  
« à la lance :

Mainte *jouste* i out fete et mainte *lance* i fut. [Rou, 119.]

6<sup>o</sup> [Mesure : « Vingt mencaudées de terre et .xix.  
« *lances* et demie ke je tenoie à Vieslis en deux  
« pieces. » [Carl. de Cambrai, an. 1268.] — « Hee-  
« tor le fiert si durement qu'il luy fist la teste voller  
« plus d'une *lance* loing. » [Lanc. du Lac, II, 54<sup>v</sup>.]  
« — *Expressions* : 1<sup>o</sup> « Lorsqu'il le voyoit venir, le  
« cueur luy engrossa, et dit à soy mesmes qu'il  
« joustera à ce chevalier venant; aussi avoit il la

« lance sur le feutre. » (Perceforest, VI, fol. 75.) Voir FAUTRE et FEUTRE. — 2° « Comme le suppliant « nous a servi comme archier *sonbz la lance* de « nostre amé et féal Jehan de Lezay chevalier, sei- « gneur des Maroys » (JJ, 185, p. 257, an. 1451, c'est-à-dire servir sous la bannière, le drapeau de quelqu'un.) — 3° Lance à feu, de feu, dont la tête contient des matières explosives : « Lesquels « archiers allèrent en la ville de Dieppe pour querir « des lances à feu et autres choses nécessaires pour « la tuition et defense de la place d'Arques. » (JJ, 197, p. 222, an. 1472.) Par suite, on a dit « jeter « des lances à feu » (Oudin), rendre gorge après s'être enivré. — 4° « Lance genétraire ou javeline. » (JJ, 195, p. 1033, an. 1474.) — 5° « Lance à boete, « c'est-à-dire qui ne sont pas de guerre, ni pour jouter à outrance. (Nicot.) — 6° « Poursuivre les « ennemis à lance baissée et à pointe d'espée dans « les reüs. » (Brant. Cap. fr. I, 304.) — 7° « Bonne « lance, » expression ironique. — Parlant d'une femme :

La voyez-vous la bonne lance  
Qui donne à chacun une ocellaie. (Doux Amoureux, 46.)

La même expression signifie aussi un poltron, un lâche. (Oudin.) — 8° « Cheval de lance, » cheval de tournoi : « Si commanda à ses varlets qu'ilz leur « apprestassent deux des meilleurs *chevaux de* « lance qui fussent en bon sejour. » (Lanc. du Lac, II, fol. 95<sup>rs</sup>.) — 9° « Lance de chair, » expression obscène. (Mém. de Villeroi, V, 263. — 10° « Lance « courtoise, » lance où il n'y a point de fer. (Cotgr.) — 11° « Lance aux dames, » dernière joute d'un tournoi qu'on croit pour les dames. (Saintré, p. 251.) — 12° « Lances de geet, haches d'armes « espées de corps et dagues. » (Saintré, p. 522.) — 13° « Archiers tiroient villainz, dont la terre est « plainière :... Qui porte arc et qui hache, qui grant « lance *geldière*. » (Rou, dans Du Cange, IV, 22.) — 14° « Lance à la main, » lance ou épée dont on combattoit à pied. (Parlant du gage qui devoit jeter le maréchal du champ clos : « Lequel ne jettera ni « ne doit jeter, jusqu'à ce que l'un de leurs cons- « leur ayt baillé la lance sur la cuisse et si c'est à « pied leur *lance a mein* targon et haebe. » (La Maille, Champ de Bat. fol. 53.) — 15° « Lance de « moyson, » lance de mesure : « Bertran se leva et « arma, il vesti un bon gippon finetiz et bien ouvré « et puis haubrezon et un jacques flotant par « dessus, mais onques ne volt prendre poitrine « d'acier, laquelle le capitaine lui avoit présentée « de bon cuer : mais vult avoir un escu et lance « de moyson. » (M<sup>ss</sup>, p. 39.) — 16° « Si y eut plu- « sieurs grandes atteintes et rompirent plusieurs « lances non comptées » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 570), c'est-à-dire non comptées dans les lances à rompre pendant le tournoi. — 17° « Lances à « poulce. » (Saintré, p. 39.) — 18° « Lance royde, « forte lance : « Si tost que les six pucelles vindrent « par devant les six chevaliers, chacun prenoit son « cheval de lance royde ornée de penonceel joly « qui incontinent fut embouclé sur ceulz qui atten-

« doient qu'ilz fussent receuz. » (Percef. IV, f. 55<sup>rs</sup>.) — 19° « La seconde lance, » la seconde joute dans un tournoi : « Monta à cheval et chevaucha vers le « chateau de grand randon et arriva en la place à « la seconde lance. » (Percef. vol. III, fol. 158<sup>rs</sup>.) — 20° « Lances sur le col, » lance sur l'épaule : « Ainsi « le petit pas tous joints et serrez ensemble. les « lances sur les cols allèrent vers les Sarrazins qui « au champ les attendoient. » (Hist. de Boucicaut, p. 214.) — 21° « Rompre une lance. » D'ordinaire, dans les rudes choes, les lances se fracassoient et sautoient en éclats, et c'est pourquoi, dans les tournois, pour dire faire un assaut de lance, on disoit rompre une lance. (Mil. fr. du P. Daniel, I, p. 430.) Voir ROMPRE. — 22° « Tomber en lance. » Cette expression se dit des fiels qui tombent en main d'homme, par opposition à tomber en quenouille. (Fauchet, de l'Origine des Dignitez de France, p. 57.) — 23° « Prendre la quenouille et laisser la lance. » M. de Guise, voyant les gens d'armes plier au siège de Paris, leur cria pour les ranimer en leur faisant honte : « Ah ! gens d'armes de France, prenez la « quenouille et laissez la lance. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 256.) — 24° « Lance à puits, » corde : « Il a « été tué de la lance d'un puits, » si l'a été pendu. (Oudin.) — 25° « Coup de langue souvent pis que le « coup de lance. » (Duclot, Preuv. de Louis XI, p. 468.) — 26° « Hardie langue, conarde lance. » (Cotgr.) — 27° « On ne acquiert sans bien grant « pourchaz, lance » (Faien, p. 15), on n'acquiert qu'à bonneur sans beaucoup de peines et de soins. — 28° « Lance de S<sup>t</sup> Crespin, » atène de cordonnier. (Cotgr.)

**Lancegayc.** Javeline, zagaie : « Icelui Jehan « Bouclet emben de l'ennemi à tout une lancegayc, « dagne, coustel ou espée. » (H. 137, p. 63, an. 1389.)

**Lancegé.** Blessé d'une lance : « Pierre du Treg « dist au suppliant, que son frere, en levant les « disnes de Fevesque de Comminge, avoit esté « playé et lancegé ;... il avoit en un cop de lance « par les eschines. » (M. 187, p. 282, an. 1457.)

**Lanceis.** Action de lancer des traits : « La « y eult grant bataille, grant lanceis et grans feris. » (Froiss. II, 221.)

**Lanceor.** Lancier : « Li meilleur lanceor sont de « Navarre. » (Poët. av. 1300, IV, 1652.)

**Lanceour.** Meurtrière, au reg. M. 56, p. 424, an. 1314.)

**Lancer, Lancier, Lancier.** 1° Tirer un javelot, une arme de jet : « Lançon à lui ; si l'lais- « sum ester. » (Rol. v. 2154.) — « Que il ne fuissent « requelliet fust au fraire ou au lancier. » (Froiss. IV, 346.) — 2° Jeter, disperser. (Parlant de la mort de la reine d'Espagne, femme de Pierre le Cruel : « Prindrent une grant coite pesant la charge d'un « sommier et la lancierent sur la dame et hierent « les deux coites ensemble d'une corde et si pen- « dirent à chacun corron un mortier. » B. Du Guescl. p. 164.) — 3° Percer, piquer. (Joseph d'Arimathie, parlant aux Juifs de la mort de Jésus-Christ :

« Vous n'avez pas bien onvré envers le juste homme.  
 « si ne vous estes pas repensez que vous ne le  
 « crucifiez nye, mais vous l'avez lancé. » (Perecf.  
 VI, fol. 123<sup>r</sup>.) — 7° Combattre, jouter; 1° au propre:  
 « Alla le gentil chevalier *lancer* à ung cheva-  
 « lier et list en peu d'heure qu'il l'ent desmonté. »  
 (Perecf. I, fol. 152.) — 2° Au figuré:

Bien sait traire sans *lancer*  
 Amors ce que veut avoir  
 A son plaisir. (Poët. av. 1300, IV, p. 1574.)

5° [S'*lancer*, au neutre, au pronominal: « L'ne  
 « roche est en mer seans. Mout parfons au milieus  
 « leans, Qui sur la mer en haut se lance. Contre  
 « qui la mer gronde et lance. » (Rose, v. 5947.) —  
 « Qui adont veïst gens *lanchier* sus ce pont et tre-  
 « buchier li ungs sus l'autre. » (Froiss. IV, 369.)  
 - 6° Donner des élançements: « Le cœur nous  
 « lance. » (Vig. de Charles VII, II, 31.) — 7° Faire  
 entrer: « Et si avoit une playe qui luy descendoit  
 « de l'oreille jusques parmy le nez si qu'on y lan-  
 « cevoit la paulme. » (Perecf. vol. I, fol. 89<sup>r</sup>.) —  
 8° Embrasser: « *Lancer* les bras au col de quel-  
 « qu'un. » (Gér. de Nev. 1<sup>re</sup> partie, p. 27.)

**Lancerer.** [On lit dans un glossaire du fonds  
 S. Germain: « *Lancerer*, c'est ferir ou lancer de la  
 « lance. » Du Gange, sous *Lanceaire*.]

**Lanceron.** Jenne brochet dont le corps est  
 effilé comme une lance: « Le soir le dit s' de Bour-  
 « bon au souper nous envoya une lamproye et  
 « d'ung grand *lanceron*. » Lett. de Louis XII, IV,  
 p. 268.) Voir encore Babelais, IV, 254.

**Lancete.** [1° Petite lance: « Jà vos espées ne  
 « vos auront mestier Ne ces *lancetes*, ne ces espiez  
 « d'acier. » Bat. d'Aleschans, v. 4695.) — 2° Ins-  
 trument de chirurgie: « Gardés que li *lancete* ne  
 « voïst trop dedens. » (Alebrant, fol. 12.)]

**Lanci.** Gorge. Le *lanci*, mot du Languedoc;  
 c'est l'esquinancie, de l'espagnol *esquinencia*, en  
 retranchant les deux premières syllabes. La signi-  
 fication de ce mot, dans le même pays, s'est étendue  
 à toutes sortes de mauvaises choses, jusqu'à la  
 foudre et au diable. Le Duchat, sur Bab. II, prol.  
 p. vii. — « Que la *lansi* vous esclitte. » espèce  
 d'imprécation, comme on dit aujourd'hui que la  
 peste vous étouffe. (Contes de Des Perriers, II, 58.)

**1. Lancier.** Homme d'arme portant la lance.  
 Les *lanciers* (dans leur origine) étoient presque  
 tous gentilshommes, et même Henri III, par son  
 ordonnance de 1575, avoit déclaré que non-seule-  
 ment les *lanciers*, mais même les archers des  
 ordonnances devoient être de noble race. (Mil. fr.  
 du P. Daniel, I, p. 130.) On disoit, c'est un chaud  
*lancier*, pour c'est un poltron. (Oudin.)

**2. Lancier.** Sommier mis à une cheminée,  
 passant à travers le mur mitoyen d'un voisin.  
 (Cotgr.) — « En mur mitoyen, le premier qui assiet  
 « ses cheminées, l'autre ne les lui peult faire oster  
 « ne renuler, en laissant la moitié du mur et une  
 « chantille pour contre-fen; mais au regard des  
 « *lanciers* et jambes de cheminées et ennaïses, il

« peult percer le diet mur tout oultre et y assoir les  
 « *lanciers* et amaises à fleur dudiet mur. » (Thau-  
 massière, Cont. de Berry, p. 457; A. Goul. de Mon-  
 targis, au C. G. I, 921.)

**Lanciere.** Ouverture par laquelle l'eau s'écoule  
 quand les moulins ne travaillent pas. (Cotgr.)

**Lande.** [Terre de bruyère: « Dangiers, li orri-  
 « bles maüfs. Quant il se senti enclausés. S'enfouit  
 « plus tost que cerf en *lande*. » (Rose, v. 21535.) —  
 « Entre le forest de Gedours et l'ost le roy, n'y avoit  
 « pas deux lieueu englées, et estoient tout belle  
 « *lande*. » (Froiss. III, 427.)] — « Il sera si dompté  
 « qu'on le pourroit mener par les *landes* garder les  
 « brebis. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 48.)

**Landie, Landye.** [Parties naturelles de la  
 femme: « Le fournisseur les avoit envoyez à la *landie*  
 « leur mère. » (J. 149, page 175, an. 1395.) —  
 « Jehannin Faulchon dist au suppliant qu'il alast à  
 « la *landye* sa mere. » (J. 189, p. 44, an. 1456.)]

**Landier.** [Formé par agglutination de l'article  
 avec *andier*: « Preoz et païlles, chauderons et tre-  
 « piez, Et croz agoz, tenailles et *landiers*. » (Charroi  
 de Nîmes, v. 777.)] — « Si bien qu'ils furent con-  
 « traincés de se lever de table et aller à la cuisine  
 « où ils ne trouverent ame vivante et le feu tout  
 « mort et les *landiers* froids comme ceux d'une  
 « confrerie. » Brant. Cap. Estr. II, 266.)

**Landille.** Même sens, dans Brantôme, Dames  
 galantes, I, p. 348.

**Landit, Lendit.** [1° Du latin *indictum* précédé  
 de l'article comme *terre, lendemain*. Ce mot, qui dési-  
 gna d'abord toutes les assemblées judiciaires et  
 politiques, fut ensuite restreint à la désignation des  
 foires, et spécialement de celle qui se tenait dans la  
 plaine de S. Denis, le II juin. (Voir dans le diction-  
 naire de Paris de Hurlaut, un poème du xiv<sup>e</sup> s. sur  
 la fête du *lendit*: « Qui achelera un seul van à son  
 « user, ne doit noïents se il n'est foire du *lendit*;  
 « et se il est *tendi*, si en doit obole. » (Livre des  
 Mét. 285.) — « Le dimanche prochain après la beni-  
 « con du *lendit*. » (J. 50, p. 9, an. 1314.) L'Univer-  
 sité avoit congé ce jour-là. Primitivement, dit  
 M. Quicherat Hist. de S<sup>r</sup> Barbe, p. 260, l. I, « elle  
 « s'y rendait en corps avec tous ses suppôts, afin de  
 « donner plus de solennité à l'inspection que le  
 « recteur alloit faire là du parchemin mis en vente;  
 « car la juridiction du recteur s'étendait sur le com-  
 « merce du parchemin et du papier, et ces matières  
 « ne pouvaient pas être débitées qu'il n'eût constaté  
 « auparavant le bon aloi de leur fabrication. Des  
 « inspecteurs attirés visitaient le papier en son  
 « nom; lui-même étoit tenu de visiter le parchemin.  
 « Lors donc qu'il alloit à saint Denis pour approu-  
 « ver ou rejeter celui qu'avaient apporté les mar-  
 « chands forains, de l'escorte que lui faisait toute  
 « la jeunesse des écoles résultait un interminable  
 « défilé: la circulation étoit suspendue dans la ville  
 « pendant des heures entières, et, si quelque convoi  
 « trop pressé essayait de couper le cortège, l'émeute  
 « éclatoit infailliblement. A cause de cela les collè-



« ges furent éliminés en 1504 de la procession du « rector. Dès lors ils allèrent au *Lendit* séparément, en partie de plaisir. Les maîtres profitèrent de l'occasion pour donner sous la tente ou dans « une auberge du bourg, le dîner du grand lund « d'été. Pendant les apprêts, les élèves visitaient le « Trésor de Saint Denis, s'approvisionnaient aux « étalages des petits objets nécessaires pour l'étude, « ou se baignaient dans la rivière, chose qui était « défendue à Paris, comme contraire à la décence. » La débauche devait accompagner ces réjouissances ; au Cart. de S. Martin des Champs est inscrit un arrêt « par lequel une femme amoureuse, qualifiée « *reigne du lendit*, fut contrainte vider d'une mai- « son assise en la censive S. Martin. » — 2° Honoraires payés aux maîtres par les écoliers le jour du *lendit*. On appeloit *tripplandis* les écoliers qui frustraient leur maître du salaire qui leur étoit dû. (Ménage.) — 3° Péage : « Nostre *lendit* ou péage et « bastage de S. Julien en Minerbois, en la senes- « chauscée de Carcassonne. » (J.J. 82, page 632, an. 1340.)]

**Landon.** [Billot attaché au cou des chiens pour les empêcher de chasser : « Lequel sergent comman- « doit à ceus qui avoient chiens, que il meissent « *landons* à leurs chiens, en la saison que il appar- « tient à mettre *landon*. » (J.J. 62, p. 309, an. 1320.) — « Il avoit esté signifié que chacun qui avroit « chiens, leur mist à chacun un baston appellé *lan- « don* au col, à ce qu'ilz n'entraissent ne fissent « dommage es vignes. » (J.J. 165, p. 171, an. 1411.)]

**Landore.** Paresseux. [Comparez le bas breton *landar*] : « Les outrageant grandement, les appe- « lant... *landores*, malaucroz. » (Rab. Garg. I, 25.) — « Il y a force grands, qui sont grands *landores*, « tant mal bastis et adroits que c'est pitié. » (Brant. Cap. fr. II, 401.)]

**Landreux.** Bégrenillé, infirme. (Oudin.)

**Landrivel.** [Audrivel, carlahu : « Enfants, « votre *landrivel* est lombé. » (Pantagruel, liv. IV.)]

**Landwere.** [Digne, pour *Landwehr*, défense de terre : « S'en vindrent par trois batailles... jusques « à une *landwere* c'estoit une defense d'un fossé « qui estoit non pas moult loing de là. » (Froiss., I, XIV, 290.) — « En tournant et advironnant cette « *landwere*. » (Id. 294.)]

**1. Laner.** [Lâche. Voir LANIER] : « Car leus est « povres qui à corages fers Et teuz est riches qui a « le cœur *laner*. » (Gérard de Viane, dans Du Gange, t. IV, fol. 20 r.)]

**2. Laner.** [Apprêter la laine : « Filler, tresser, « fouler, *laner* et taindre, comme de toutes autres « choses, qui à mistere de draperie appartient. » (J.J. 69, p. 1, an. 1334.)]

**Laneur.** [Ouvrier en laine : « Robin Trebut « povre varlet *laneur* de la ville d'Evreux. » (J.J. 140, p. 208, an. 1391.)]

**Langage.** [1° Discours, ensemble de paroles, paroles : « Droiz empereres, entendez non *lan-*

« *gaye*. » (Coronement Looyz, v. 2282.) — « Car sa « biautez me fait tant esbalir Que je ne sai devant « lui nul *langage*. » (Couci, XIX.) — « Et leur disoit « ces *langages* en riant. » (Froissart, I, V, 34.)] — « Beau *langaige* que le roy de Navarre dist au « regent et à son conseil. » (Chron. de S. Denis, II, fol. 259.) — [2° Manière de s'exprimer hautaine et arrogante : « Iceelui Bisot, qui estoit homs de grant « *langage* et esmouvens, parlast audit marchant « par plusieurs fois de grosses paroles en l'appel- « lant ribault, garçon, pillart. » (J.J. 100, page 914, an. 1370.) — « De ce débat qui estoit et fu grant et « de hault *langage* entre les diz compaignons. » (J.J. 142, page 6, an. 1391.) — 3° Manière de parler propre à un pays, à une province : « Mon *langage* « ont blasmé li François Et mes chansons, oyant « les Champenois. » (Quesnes de Béluine, romanc. page 83.) — « Comme d'ancienneté ait esté usé et « accoustumé oudit pais de bailler enfant de la lan- « gue d'oyl à celle de Flandres, et de celle de Flan- « dres à celle d'oyl, pour apprendre les *langages*, « et à ce tiltre, Pierre de Grandfeurre né et demou- « rant en nostre bonne ville de Tournay eust baillé « un sien enfant par eschange pour un autre enfant, « filz d'un laboureur de la ville de Gand. » (J.J. 121, p. 318, an. 1382.) — « Iceelui de Chastillon cognut « au parler que iceelui Thomas estoit Picart ; et « pour ce par esbatement se prist à parler le *lan- « gage* de Picardie, et ledit Thomas qui estoit « Picart, prist à contrefaire le *langage* de France ; « et parlerent ainsi ensemble longuement, et tant « que ledit Thomas se prist à courcier de ce que « ledit Chastillon contrefaisoit son *langage*, et « l'appella pour lui faire desplaisir, sires homs, en « lui disant que c'estoit à dire en *langage* de leur « pays, coux. » (J.J. 133, page 106, an. 1388.) — 4° Nation. Parlant des Espagnols, jaloux des François et Navarrois : « La commençaient a avoir « envie sur les François et bien s'en appercent « les François varlets et les fourrageurs des cheva- « liers François et Gascons, car on avoit ceuz de « France et du *Langage* logés ensemble. » (Froiss., liv. III, p. 50.)]

**Langager, Langagier.** [Parler, discourir : « (Ban Pierre d'Espagne) qui se tenoit tout dis pres- « sens enmi le parlement d'alés ledit prince qui par- « loit et *langagoit* pour lui en conlorant ses « besoignes. » (Froiss. VII, 109.) — « Ensi et autres « semblables paroles *langagoient* li Engleis. » (Id. liv. X, p. 204.)]

**Langageur.** [Hâbleur : « Entre vous, bourdeur « et *langageur* et vendeur de bourdes et langages. » (Froiss. t. IX, 126.) — « Guillot le Champenoys, qui « est homme de petit gouvernement, yvrongne et « grant *langageur*. » (J.J. 144, p. 285, an. 1393.)]

**Langagier.** [Querelleur : « Iceelui Enguerran, « qui est homme de dur renom et *langagier*, dist « et divulga en plusieurs lieux publicquement. » (J.J. 189, p. 303, an. 1459.)]

**Langaire.** Même sens : « Si aucun *langaire* « accoustumé dire injure à aucun bourgeois en la

« rue on au faulbourg, le bourgeois ne cherchera  
« baston pour le battre, s'il n'en a, mais s'il veut le  
« frapper par trois fois de poing et s'il tenoit en  
« sa main un baston on verge, le frapper par trois  
« fois, s'il luy plaist et s'il dit de rechief injure, il le  
« menera au juge lequel fera justice d'ireluy. »  
« Cout. de Landrecies, N. C. G. II, p. 265. »

**Langais.** [Etoffes de laine, langes : « Des prof-  
« fets des gros *langais* dudit lieu de Rue, qui se  
« souilloient bailler à ferme pour trois ans. » (Rev.  
« du comté de Ponthieu, an. 1554. ]

**Langart.** [Babilard : « Jehan Senant fort lan-  
« gart et accoustumé de parler. » (Jl. 189, p. 359,  
an. 1439. ) — « Les *langars* orateurs. » Tahur. 163.]

Quant est de moy, je n'eus onc crainte d'ame  
« Fors seulement, en entrant chez ma dame,  
« D'estre aperceü des *langars* dangereux. (G. Marot, 288.)

**Langayer.** Considérer la langue d'un pore pour  
voir s'il est ladre : « Les bouchers qui tueroit les  
« pourceaux, ne pourroit prendre pour tuer un  
« porcneü et s'aler que dix huit deniers et non plus  
« et de *langayer* trois deniers. » Ord. des R. de Fr.  
I. H. p. 376.]

**1. Lange.** 1<sup>o</sup> Manière de parler : « Ma douce  
« dame, on doit douter *lange polie*. » Poët. fr. ms.  
av. 1300, L. IV, p. 1399. ] — [« Cois de *lange* ne fait  
« plaie. » Crestien de Troies, dans Holland, p. 266. ]  
— 2<sup>o</sup> Nation : « Après envoiera messages. Par les  
« terres, par les *langes*. » Lusidaire, ms. dans D. C.  
t. IV, fol. 122. ]

**2. Lange.** [1<sup>o</sup> Laine : « N'ai Robe de *lange* ne  
« de lin, A grand povreté sui reuisee. » (denart,  
v. 30518. — « Les loisons por faire dras *langes*. »  
Rose, v. 20189. ] — 2<sup>o</sup> Robe de laine tenant lieu de  
chemise aux moines, aux pauvres et aux pèlerins :  
« Je me parti de Joinville, sanz rentrer ou chastel  
« jusques à ma revenne, à piés, deschaus et en  
« *langes*. » Joinville, § 122. ] — « Une dame ayant  
« perdu les traces d'un grand guerrier fail ce ser-  
« ment : Jamais je ne gerray que une mayet en une  
« ville, devant que je l'auray trouvé ou mort ou  
« vif, ne je ne vestiray jamais linge emprez ma chair,  
« si non *lange* ; ne jamais chair ne poisson ne man-  
« geray fors pain et vin seulement ; ne ne vestiray  
« robe qui envers ne soit ; ne chevaucheray cheval  
« qui n'ait la queue couppee et n'aura frain en feste  
« qui mauvais ne soit. » Gloss. de l'Hist. de Bret.  
qui cite Lane, du Lac. — [1<sup>o</sup> L'expression « se  
« froter au *lange*, » comme nous dirions porter la  
« haire : « Assez souvent lessa le linge Et si frolla le  
« dos au *lange*. » Ruteuf, H. 157. ] — « Tel cuide  
« on qu'un *lange* se froie, Qu'autre chose a souz la  
« courroie. » Id. 206. ]

Trop auroient donc fait cil corderel fou change  
« Qui loz-jouz vont deschaus et se froient au *lange*  
« S'il cuideroient avoir paradis sanz eschange.

(Chant-pieüer, MS. de S. G. F. 101, R<sup>o</sup> col. 1.)

**Langau.** [Flacon, bouteille : « Une chopine,  
« six escelles et un *langau* barré. » (Jl. 160,  
p. 333, an. 1406. ]

**Langeon.** Drapeau d'enfant. Faisant parler  
Hérode qui se repent du massacre des Innocents :

Puis il dira : leur vie j'estimois  
« Sans nul honneur de l'honneur que j'aymois  
« Voire et leur mort bonteuze et tres vilaine  
« Dans leurs *langons* et drappeaux et simois  
« Bessons deux ans, d'un an, d'un jour, d'un mois,  
« Blancs, noirs et blonds ont passé par la paine  
« Du glaive... (Mary, de la Mary, f. 144 v.)

**Langoot.** Même sens : « On voit les enfans des  
« Ameriquains les plus droits du monde combien  
« qu'ils ne soient jamais renfermez et empaquetez  
« en des linges et *langoots*. » (Bouchet, Serées,  
page 208. ]

**Langouf.** [Drap de laine, opposé à *linceuf*, drap  
de lin : « Un *langouf* à fil, qui bien valoit dix solz. »  
(Jl. 142, p. 66, an. 1391. ]

**Langoiement.** [Action d'examiner la langue  
d'un pore : « Prind douze deniers de *langoiement*. »  
(Jl. 113, p. 314, an. 1378. ]

**Langoiour.** [Celui qui d'office examine la  
langue d'un pore : « Ferrin Landry *langoiour* ou  
« essaiur de pourceaux. » (Jl. 113, p. 314,  
an. 1378. ]

**Langoine, Langone.** [Monnaie de Langres :  
« Ceste vendue fut faite pour trois cens *langones*...  
« .x. livres d'estel en ans ou de *langoines*. » (D. C.  
sous *Langones*. ]

**Langor.** [Peine, souffrance : « S'aurai à son  
« plaisir *langor* Ou merci, s'il l'en prent pileitz. »  
« Wackernagel, p. 50. ]

**Langorer, Langorir.** Languir :

Pour soixante ans ne doit nulz avoir joye

« De *langorer* en ceste vie humaine

« Qui devers Dieu ou en enfer vous mame. (Desch, 185 v.)

Parlant du siège de Pontoise mis par les François :

Les gens là estoient *langorir*

« Et fist les vivres deschargier

« Loré, lors prevost de Paris

« Qui se mist en ung grant dangier. (V. de Charles VII, 185.)

**Langoste, Langouste.** [Sauterelle : « Les  
« blez de la terre livra Dieus à *langoste*. » (Psautier  
du xiv<sup>e</sup> s., fol. 95. ] — « Sa viande (la nourriture de  
« saint Jean Baptiste) fu miel et *langoustes*. » Bruu.  
Latin. Trésor, p. 68. C'est par assimilation qu'on a  
« ainsi nommé les langoustes de mer ; de même, sur  
« les côtes de Normandie, on nomme sauterelles les  
« crevettes. ]

**Langoureux.** [Souffrant : « Amoureuses et  
« amoureux Qui d'amour savez la couvine, Faites  
« secours au *langoureux*. » (Desch. ]

**Langoyer.** [Examiner la langue d'un pore pour  
voir s'il n'est pas ladre : « Le prevost de Mont-  
« lebery lui defendi vendre et *langoyer* pourceaux. »  
(Jl. 113, p. 314, an. 1378. ]

**Langrouf.** [Langouste : « Gammarrum Galli et  
« Normanni appellat homar... nostri *langrouf* et  
« escrevire de mer. » (Traité des poissons, B. N.  
lat. 6838, C. ch. 133. ]

**Langue.** [1<sup>o</sup> Organe : « Et s'aucuns fel sa lan-

« *que en sache (lai de l'Ombre).* » — « Renart li a  
 « la *langue* traite Bien demi piés fors de la gueule. »  
 (Ren. v. 1206.) — 2° Parole : « Quand uns hom a  
 « bone *langue* dehors, et il n'a point de conseil  
 « dedans, sa paroleure est fierement perilleuse à la  
 « cité et à ses amis. » (Brun. Lat. Trésor. p. 469.)  
 — 3° Parler propre à un pays. (Voir sous LANGAGE.)  
 — La langue italienne est composée de cinq autres  
 langues : « Le Latin estoit la *langue* premiere de  
 « l'Italien : ce neantmoins par laps de temps le Got,  
 « le Lombard, le François et de nostre temps l'Es-  
 « pagnol y ont tellement mis du leur, que vous la  
 « voyez estre composée de ces cinq ; et toutes fois  
 « n'y a rien qui soit pur Latin, pur Got, pur Lom-  
 « bard, pur François, pur Espagnol. » (Pasq. Rech.  
 p. 652.) — « Je ne fais aucun doute que le pays de  
 « Languedoc n'ait dil par une transposition et aber-  
 « ration de parole quasi *langue* de Got : encore que  
 « je seache bien que l'erreur commune soit que  
 « l'on estime que ce pays soit ainsi nommé de cette  
 « diction *Oc*, qui signifie entr'eux *ouy*, pour laquelle  
 « cause quelques ignorans diviserent autres fois la  
 « France en *Langue d'oc* et *Langue d'ouy*, comme  
 « voulans dire que les uns prononcent *oc* et les  
 « autres *ouy*. » (Pasquier, Rech. p. 34.) [Ce sont les  
 ignorants qui avaient raison.] — « Les gens des  
 « trois estats de nostre royaume de la *langue d'oïl*  
 « et du pays custumier. » (Ord. des R. de Fr. III,  
 p. 68.) — « *Langue* corte, » la langue qu'on parloit  
 dans la Novempopulanie, maintenant la Gascogne.  
 — 4° Nation : « *Langue* Tyoise (allemande), » dans  
 la Chron. de Nangis, an. 1339. — « Personne de  
 « quelque estat qu'il fut ne de quelque *langue*. »  
 (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 168.) —  
 Les chevaliers de Malte disent encore langue Espa-  
 gnole, langue Française, langue Allemande. —  
 5° Languelle, aiguille de balances : « Chascun mar-  
 « chands bourgeois de Paris..... aura bonnes  
 « ballances et justes, perciées entre le bras et la  
 « *langue* sans estre enarchiées. » (Ord. l. I, p. 759.)  
 — 6° [Bandes d'étoffe découpées en pointe : « Les  
 « *langues* d'or (du gonfanon) li sont as poins  
 « batant. » (Roncivsu. 38.)

Si aurez un bon confenon  
 O *langues* tresque al arcon  
 Chaüces teles, hauberc et heaume  
 N'aura meilleur en cest roialme. [Parton. de Bl. f. 152.]

[« Item cinq assaies d'argent doré, garnis de  
 « lycornes et de *langues* serpentines. » (De Laborde,  
 Ducs de Bourgogne, t. IV, 84, an. 1477.)] — « Au  
 « dessus du comble de leurs testes ilz avoient chas-  
 « cun une longue pointe de *langue* d'une brasse  
 « et demye en maniere d'espée. » (Percef. vol. III,  
 fol. 100<sup>a</sup>.) — « La reyne Genievre envoie à Lance-  
 « lot un pennoncean a une *langue* vermeille lequell  
 « elle vent qu'il porte sur son heaume. » (Lanc.  
 du Lac, l. fol. 103.) — Expressions : « 1° « *Langue*  
 « de beuf, » demi pique : [« Icellui Perrinel s'en ala  
 « en la ville de Hebonnières atout une guisarme ou  
 « *langue* de beuf. » (Jl. 176, page 45, an. 1441.) —  
 2° *Langue* de serpent pour faire l'essai du sel :

« Item une nef d'argent et une *langue* de serpent  
 « aveques. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 58, § 170.)  
 — 3° *Langue* dorée :

Si riche n'est qui ait que sa ventrée  
 Pour sens avoir ne vueil *langue* dorée...  
 Ne pour honneur tant souffrir de mesaise  
 Tous tels estas n'est que vent et fumée  
 Il me souffist que je soie bien aise. [Desch. f. 269<sup>a</sup>.]

4° « Avoir *langue* d'argent et mains d'or » :

Quant li homs larges a esté  
 Et il vient en escharsté,  
 L'en dit que c'est signe de mort  
 Et le monde à ce point s'amort  
 Qu'il ne veult qu'argent et or fin.  
 Si puet on jugier que la fin  
 De ce monde vient et approche  
 Mais ceus qui en tiennent la broche  
 Ne veulent leur or desbrochier  
 Ne on n'ose ceuls approchier  
 Qui ont mains d'or, *langues* d'argent...  
 L'en ne tient compte d'autre gent. [Desch. f. 522<sup>c</sup>.]

5° « *Langue* du dyable, » langue médisante. —  
 « Ceux en qui la *langue* du dyable parle. » (Lanc.  
 du Lac, III, fol. 2<sup>o</sup>.) Cette expression est encore en  
 usage. — 6° « Gens ou hommes de *langue*, » procu-  
 reur. — « Celuy qui est admis procureur ou *homme*  
 « de *langue* à la vierschare fera piemierement  
 « serment de bien et fidelement servir un chacun  
 « selon sa connoissance et de ne point soutenir de  
 « mauvaises causes les seachant telles. » (Coul. de  
 Cassel, N. C. G. l. I, p. 721<sup>a</sup>.) — 7° « Gens de deux  
 « *langues*, » interprètes. (Saintré, p. 318.) —  
 8° « Coup de *langue* d'avocat » :

Et je diray en bonne foy  
 Tant de bien de vostre personne  
 Et plus c'une cloche ne sonne  
 Et n'aiez en mon corps fiance  
 Car je vous tieng en defiance  
 Se du pourpoint ne suis payez  
 Vous serez batus et pliez  
 Du coup de *langue* d'avocat  
 Et proposera tant de cas  
 Contre vous à tort et de droit  
 Que nous serons en champ estroit. [Desch. f. 426<sup>b</sup>.]

9° « Coup de *langue* souvent pis que le coup de  
 « lance. » (Chasse d'amour, p. 147<sup>b</sup>.) — 10° « *Langue*  
 « de leu, » injure :

Filz a vilain, fait il, malfez,  
 Malostruz et mal engendrez,  
 Orgueil de serl, luei de larron,  
*Langue* de leu, cri de paon. [Partonop. l. 164<sup>a</sup>.]

11° « Mauvaises *langues*, » médisants. (Percef. V,  
 fol. 85<sup>b</sup>.) — 12° « Donner *langue*, » nous disons  
 aujourd'hui vulgairement faire le bec à quelqu'un :  
 « M<sup>e</sup> de Salvoison attira des espions, dont il n'en  
 « avoit jamais faite et de doubles et de simples et  
 « de fidels et de toutes sortes auxquels fil courir le  
 « bruit et donna *langue* comme dans un tel jour  
 « assigné le remuement se devoit faire. » (Brant.  
 Cap. fr. II, p. 345.) — 13° « Avoir *langue* grande. »  
 — « Un autre pria ceux de la Serée de luy dire  
 « pourquoi on dit que les billards et ceux qui ne  
 « peuvent se taire ont la *langue* grande, et aussi les  
 « oyseaux qui parlent ont la langue plus large que  
 « les autres: il se contenta quant on luy eut dit que  
 « c'estoit à cause que ceux qui ont la langue courte

« et ceux qui ne peuvent pousser la langue bien  
 « avant hors la bouche ne peuvent parler ou par-  
 « lent difficilement. » Bouchet, Serées, p. 438.) —  
 14° « Avoir, ou entendre *langue* de quelqu'un, »  
 « entendre parler ou avoir des nouvelles de quel-  
 « qu'un : « En proclamation de partage, pour les biens  
 « des personnes qui ont esté sept ans et plus hors  
 « de nostre pays de Flandre sans en avoir eu lan-  
 « gue ou de marque, l'on observera les procédures  
 « cy-devant déclarées. » Cout. d'Ipre, N. C. G. t. 1,  
 page 884 b.) — 15° « Prendre *langue* de quelque  
 « chose. » parler, discourir sur quelque chose :  
 « Si le baltement de cœur, le panthèlement, et la  
 « crainte d'une descouverte y entrent quant et  
 « luy, nous n'en prendrons pas langue pour ce coup,  
 « mais nous jurerons de ses esmotions par les nos-  
 « tres, si en pareille surprise nous nous voyons. »  
 (Pèler. d'amour, t. 1, p. 156.) — 16° « Aller prendre  
 « *langue* des ennemis, » aller à la découverte des  
 « ennemis. Mém. d'Angoulesme, p. 64 ; Mém. de  
 « Sully, II, p. 237.) — 17° « Rapporter bonne *langue*, »  
 « en parlant d'un espion qui apporte des nouvelles  
 « exactes. Brant. Cap. Fr. t. 1, p. 17.) — 18° « Tirer  
 « bonne *langue* de quelqu'un, » tirer de bonnes  
 « nouvelles : « Monsieur de Salvoison gouverneur de  
 « Verone, gueres loin de Casal, avoit par sa libera-  
 « lité... gagné quelques-uns de cette ville... et en  
 « tira d'euc si bonne *langue*.... qu'il trouva fort  
 « propre de faire son fait. » Brantôme, Cap. Fr. II,  
 p. 336.) — 19° « De soupirs et larmes faire *langue*, »  
 « parler par les larmes et les soupirs :

Et de soupirs et larmes feirent langues

Pour achever, sans parler, leur harangues.

Les Marg. de la Marg. f. 383, R<sup>o</sup>.

20° « Sçavoir bien jouer du plat de la *langue*, »  
 « savoir bien parler : « Zaleucus disoit que les loix  
 « estoient semblables aux toiles des araignes. Car  
 « comme la petite mousche y demeure, mais la  
 « grosse en sort par force : ainsi les povres ou ceux  
 « qui ne savent pas bien baliller demeurent enliliez  
 « dedans les Loix : mais ceux qui sont riches ou  
 « savent bien jouer du plat de la *langue*, rompent  
 « leurs filets. » (Apol. d'Herod. p. 69.) — 21° « Tenir  
 « la *langue* entre les dents, » se taire : « Feroient  
 « beaucoup mieux a tenir leurs *langues* entre les  
 « dents que de blâmer autrui. » (Strap., t. 1, p. 34.)  
 — 22° « *Langue* meut bien, mes cuer ne puet chan-  
 « gier. » (Vatican, n<sup>o</sup> 1522, f. 167<sup>a</sup>.) — 23° « Ou la  
 « dent se deult, la *langue* va. » Voy. Hist. de Bou-  
 « cicaut, p. 378. — 24° « *Langue* courtte et longues  
 « aureilles servantes doivent à leur maitresse. »  
 (Aresta Amorum, p. 183. — 25° « Mieux vaut glis-  
 « ser du pied que de la *langue*. » Cotgrave.)

**Languebault.** Injure. (Voir LAMBE : « Ostelet  
 « Guisot esturqua ou bonta auementement contre le  
 « malutre Colin marchant ; et à ceste cause dist :  
 « Pourquoi m'as-tu esturqué ? En disant outre,  
 « waite, quel *languebault*... A quoi ledit Ostelet  
 « respondi : les *languebault* la mere sont ilz si  
 « faitz. » M. 195, p. 7, an. 1467.)

**Languefride**, s. Sûreté publique des grands

chemins, de Land, pays, et *Fried*, paix, institution  
 ou ordonnance connue en Allemagne : « Messire  
 « Charles de Boème qui pour ce temps regnoit et  
 « estoit roy d'Allemaigne et empereur de Rome,  
 « institua le duc Winéclant de Boème et le fit sou-  
 « verain regard d'une institution et ordonnance,  
 « qu'on dit en Alemaigne la *languefride* ; c'est a dire,  
 « tenir les chemins couverts et seurs et que toutes  
 « manieres de geus peussent aller, venir et che-  
 « vaucher de ville en autre seurement. » Froiss.,  
 liv. III, p. 266 et 264.)

**Languelette.** Diminutif de langue :

..... Toutes nos *languelettes*

Pour louer ses vertus, seroient toutes muettes.

Les Tri. de Petrarque, trad. d'Opède, fol. 32, V<sup>o</sup>.

**Langue.** [« Une fascie la quele a plusieurs  
 « grelles chiés ou *languettes*. » (H. de Mondeville,  
 folio 78 b.)]

**Langueur, Langour.** [« Si avint que maladie  
 « le prist, et chei en *langueur* et langui grant  
 « pièce. » (Mén. de Reims, § 433.) — « De le enfer-  
 « teit de ceste *langour* ne muert nulz, se cil non ki  
 « est encor foibles. » (Job, p. 518.)] — *Expression* :  
 « Jurer *langueur*, » c'étoit prouver par le ser-  
 « ment de plusieurs témoins que l'on n'a pu se trou-  
 « ver à l'ajournement pour cause de maladie. (Anc.  
 « Coul. de Norm. f. 64<sup>a</sup>.)

**Langueyeur.** [« *Langueyeurs* sont tenus de  
 « reprendre les pores qui se trouvent mezeaux en  
 « la langue. » (Loysel, 419.)]

**Languide.** [« El jà son œil *languide* à voir le  
 « jour commence. » De Brach, Hierusalem, f. 69<sup>a</sup>,  
 xv<sup>e</sup> siècle.]

**Languiër.** [Langues de serpent réunies sur les  
 « pièces d'orfèverie, particulièrement sur les salières ;  
 « elles servaient à faire l'essai du sel. Voir *salière*,  
 « serpent. » « Un *languiër* de langues de serpent, où  
 « il ne faut riens, auquel *languiër* avoit un pié, un  
 « camaliën ou milieu, semé d'esmaux et doré,  
 « pesant vi. mares, vii. onces. » (Compte de 1353,  
 dans De Laborde.) — Voir aussi dans l'Inventaire  
 « des bijoux du duc d'Anjou, sous le § 81, la descrip-  
 « tion détaillée d'un autre *languiër*.]

**Languine.** [Langueur, faiblesse : « A l'occasion  
 « desquets couvres icellui Ancel a esté en grant *lan-*  
 « *guine*. » (J. 176, p. 273, an. 1443.)]

**Languir.** [« Tant com lui plaist, me puet faire  
 « *languir*. » Couci, XI. — « Ne que en la prison  
 « les feist-on *languir*. » (Berte, coupl. 63.)]

S'ele estoit mesele

Cele à cui me sui dommez,

Si voudroie mieus assez

Que mon cuer en languisist

Qu'autre son preu en feist. (Yat. 1522, f. 154 c.)

*Expression* : « Occire en *languissant*, » faire  
 « mourir dans les tourments : « Ils m'eussent pieça  
 « occis s'ilz eussent voulu mais pour ce que je les  
 « avoye blecez, ilz ne me voulurent point occire  
 « fors seulement en *languissant* : mais Dieu mercy  
 « vous nous en avez delivrez par vostre prouesse. »  
 (Lanc. du Lac, III, f. 19<sup>a</sup>.)

**Languis**, s. m. Air de danse : « Les menestriers « alors commencerent à jouer de la basse dance, « le *languis* et le lardant desir. » (Aresta Amorum, page 206.)

**Languissement**. Langueur amoureuse : « Le « *languissement* sans cause apparente suit les « amans. » (Maladie d'amour, page 87.) — [« Ces « regards desrobez, brulans de passion. Ces doux « *languissemens*, ces mignardes caresses. » (Desportes, Élég. I, 19.)]

**Languisson**. Langueur : « Mouroient presque « tous étiques de *languisson*. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 224.)

**Langustes**, s. Sauterelles. (Marbod. col. 1664.)

**Laniche**. [Lanice, bourre provenant de la laine : « Que les contrepointiers deseur soient de « bourre *laniche*. » (Liv. des Mét. 387.)]

**Lanier**. [1° Oiseau de proie : « Le *lanier* ne « vole fors aux perdris et aucune fois au connin et « au lievre, et non plus. » (Ménagier, III, 2.)] — 2° Homme semblable au lanier, lâche, paresseux :

Partonopex n'est pas bahis,  
Ne point *laniers*, ne point vestis  
Ainz fait bons poidiers et forniz  
Et volaniers, non à enviz.

[Partonop. f. 158 c.]

[« Mal deliait ait ! je le taing por *lanier* Le gen- « tilhomme, quand il doit tornoier A gentil dame « quant se va conseiller. » (Raoul de Cambrai, 44.) — « Garde que tu sois de cheus Qui *lanier* sunt et « perecheus. Qui perecheus est et *laniers*, De nou- « veauté est parchomiers. » (Caton en roman, dans Du Cange, t. IV, 20 c.)]

**Laniere**. [« Et au pillier pendoit ung escu dont « la campagne estoit de fin or, à une *laniere* « d'azur, à ung rai de feu vermeil. » (Perceforest, vol. I, f. 65.) — « A courte chausse longue *laniere*. » (Cotgrave.)]

**Lanner**. [Apprêter, mettre en œuvre la laine, aux Ord. VII, p. 514, an. 1402.]

**Lanneur**. [Ouvrier en laine : « Jaquemin Her- « min de Nielle le Chastel, *lanneur* de draps, lequel « *lanneur* requist. » (J. II, p. 113, an. 1377.)]

**Lansage**. [Aliénation : « Toutefois les parens « peuvent departir leurs heritages à leurs enfans « en *lansage* à l'un plus qu'à l'autre, sans aller à « la justice. » (Cout. de Liège, ch. 6, art. 4.)]

**1. Lansager**. [Aliéner : « Feumain ne peut « *lansager* heritages d'enfans, dont il est feumain. » (Ibid. art. 28.)]

**2. Lansager**. [Celui qui aliène : « Tous treflon- « ciers et *lansagers* peuvent deminer pour fante de « relief. » (Ibid. ch. 15, art. 17.)]

**Lansquet**. [De l'allemand *Landesknecht*, serviteur du pays, fantassin de la plaine, du *Flachland*. On le nommait ainsi pour le distinguer des soldats suisses qui venaient des montagnes d'Uri ou d'Unterwalden] : « Est la coustume des « Alemans que s'ils estoient payez jusques à « aujourd'hui, et demain il y avoit assaut ou

« bataille, ilz entendent qu'il leur est deu nouvel « argent, et ceux qui cryoient le plus haut, c'es- « toient les *lansquetels* et les gens de pié, et con- « elusion ils ne voulurent point marcher avant. » (O. de la Marche, Mém. liv. II, p. 618.)

**Lansquetette**. Lansquetet, jeu de cartes. (Oudin.)

**Lansott**. [« Jehan Guillory tenoit en sa main « un petit dard ou *lansott*. » (J. I, 53, page 433, an. 1398.)]

**Lanterne**. [1° Cage d'or, d'argent, de cuivre ou de fer, avec de minces feuilles de corne pour porter une lumière et l'abriter du vent : « On n'eüst cierge « ou *lanterne* enlichée. » (Ronceiv. 118.) — « Nus « pingniers ne doit ne ne puet metre cor nuef ne « viez en merrien de viez *lanternes* pour vendre. » (Livre des Métiers d'Et. Boileau.) — « Une *lanterne* « d'argent doré par les bandes, pesant, avec le cor, « trois marcs, cinq onces. » (Inv. de Charles V.) — 2° Lanterne de vaisseau : « Par Sebre amunt tut lur « navilie turnent Asez i ad *lanternes* e carbuncles. » (Rol. v. 2142.) — « Une *lanterne* fit li dus mettre « en sa nef et mast dessus. » (Roman de Rou.) — 3° Joyau pour enfermer des boules de senteur : « Une très petite *lanterne* d'argent dorée, à une « chaine, pour mettre oiselles de Cypre, pesant une « once et demie. » (Inv. de Charles V.) — 4° Lieu entouré de barreaux : « Icellui sergent entra de fait « en un petit cabaret, que on dit la *lanterne*, par « ou l'en va ou cellier dudit hostel. » (J. II, 146, page 139, an. 1394.) — 5° Parties naturelles de la femme : « L'exposant dist qu'il s'en alast à la *lan- « terne* sa mere ; et adonc ledit Deschamps lui dist : « mais va à la lendrie ta mere. » (J. II, 151, page 324, an. 1397.) — Voir le sens injurieux que lui donne Rabelais dans son *isle des lanternes*.]

**Lanternier**. [1° Renvoyer quelqu'un à la lanterne d'une femme pour l'injurier : « Icelli Jehan « dist au suppliant moult de villenies en l'appellant « plusieurs foiz filz de putain et en la *lanternaut*. » (J. II, 142, p. 287, an. 1392. Voir l'étymologie donnée par Bouchet, Serées, liv. III, p. 250.) — 2° « *Lan- « ternier* autour du pot, « être irrésolu, (Oudin.) — Expression : « Parchemin *lanterné*, « transparent comme la corne d'une lanterne ; parchemin vierge. (Rabelais, t. IV, 204.)]

**Lanternerie**. Meuterie, tromperie : « Voyla de « belles *lanterneries* bien inventées. » (Des Acc., Bigarr. liv. IV, p. 48 b.)

**Lanternier**. [1° Fabricant de lanternes : « Qui- « conques vent estre pingniers et *lanterniers* de « cor et d'ivoire, estre le puet franchement. » (Liv. des Mét. 170.) — L'emploi de la corne aux vitres des lanternes servit de prétexte aux *pingniers* et aux lanterniers pour se réunir en un seul corps de métier. On se fournissait encore chez le lanternier des feuilles de corne pour couvrir les titres des livres qu'on mettait, dans un petit encadrement, sur le plat des volumes reliés, et aussi pour garantir les reliques dans les reliquaires. — 2° Allumeur de

lanternes : « Autant, puis l'ung que l'autre dire, « Car d'evesques ou lanterniers, Je n'y connois « rien à redire. » (Villon, Grand Testament.) — 3<sup>e</sup> Homme irrésolu : « Le saint Pere a fait conoistre « à tous nos souffleurs (alchimistes) que ce ne sont « que des lanterniers, lesquels en plusieurs an- « nées ne font autre chose que multiplier leur tout « en rien. » (Lanoue, 481.)]

**Lanterniste.** Membre d'une société littéraire à Toulouse, en 1694, 1696, 1701, 1702, 1704.

**Lanternois.** Langage *lanternois*, dans Rabelais, l. II, 99; Eulrapel, p. 191.

**Lanterne.** [Lanterne : « A Rollant le lanternier « pour les lanternes de la halle des jurés remettre « à point. » (Comptes de Valenciennes, Caffiaux, XIV<sup>e</sup> siècle.)]

**Lautrenier.** [Fabricant de lanternes : « Un « *lautrenier* portant ouvrée neuve, doit un « denier. » (Carl. de Corbie, 21.)]

**Lanu.** [Couvert de laine : « Peaux *lanues*. » (Ord. III, 254, an. 1358.)]

**Lanure.** [Ouvrage de laine : « Que leur mestier « d'œuvre rayé estoit plus soufif que le mestier de « *lanure* plainive et que celui qui bien savoit faire « rayez, savoir bien faire draps pleins. » (Ord. II, 3957, an. 1350.)]

**Lanz.** [Action de lancer. (Chron. des ducs de Norm. v. 25223.)]

**Laods.** [Lods : « *Laods*, milaods et reconnoissan- « ces de pere à fils et nouveau seigneur à nouveau « lenancier. » (Du Cange, sous *Recognitio*, 4, xvrs.)]

**Laomisiens.** [Monnaie des évêques de Laon : « Nous signour de Coucy disant lesdis cent sols « estre *laomisiens*, qui valent .L. sols parisis. » (Cout. S. Vincent de Laon, an. 1343.)]

**La où.** [Dans le cas que : « Il fit escrire au duc « de Bourbon que il volsist aller deviers le pappe « et li impetier ceste imprelation pour son cappel- « lain, et *la où* il lui feroit avoir, il fust sceüs qu'il « lui seroit courlois à sa prison. » (Frois. VII, 233.)]

**Laouste.** [Sauterelle, voir Laxcorste : « El « *laouste* el miel sauvage. » (Ren. IV, 442.)]

A cei tans fa, c'est verités,  
De *laouste* moult grans plentés  
Et vinrent devers Orient ;  
Si se trairent vers Occident,  
Tant en i et qu'angois re puis  
N'en vit nus tant, si com je truis. (Mouskes, p. 333.)

**Laper.** [1<sup>o</sup> Boire à la manière des chiens : « L'aive commença à *laper*. » (Marie, 49<sup>e</sup> fable.)] — 2<sup>o</sup> Boire avec avidité :

Maintes genz ont esté peris  
Et suffoquez par trop soupper  
Par trop boire et par trop *laper*  
Hypocras, de viande et de vin. (Desch. f. 486<sup>v</sup>.)

**Lapereau.** [« Poucius, *lapereaux*, et cochons. » (Mérag. II, 4.) — « La conille... porte ore deux, « ore trois, ore quatre, ore cinq *laperiaux*. » (Phébus. Liv. de Chasse, VII.)]

**Lapidaire.** [Malade de la pierre : « Ces pauvres

« *lapidaires*, par l'extremes douleur qu'ils endu- « real, desirent plus mourir que vivre. » (Paré, l. XV, p. 37.)]

**Lapidement.** Action de lapider. (Cotgr.)

**Lapider.** [4<sup>o</sup> Tuer à coups de pierre : « David « forment se contristad, car li poples le vollt *lapi- « der*. » (Rois, p. 114.) — 2<sup>o</sup> Maltraiter en paroles : « Madame, c'est bientost commencé de tourmenter « un serviteur et le *lapider*. » (Marg. X<sup>e</sup> Nouv.)] — *Lapidecé*, part. passé, dans S. Bern. p. 351.

**Lapin.** [« Qui bons *lapins* mengue, bons *lapins* « le suivent. » (Le Roux de Liney, I, 178, xv<sup>e</sup> siècle.) — « Il a mémoire de *lapin*. » (Cotgr.)]

**Lapis.** [Lapis lazuli : « Deux sallieres de *lapis* « avec leurs couvercles de mesme, garnies d'or, « tailliées et esmailiées de basse taille. » Inv. de Gabrielle d'Estrées, an. 1599.)]

**Lapis albazahan.** [« Une petite teste de ser- « pent noire, nommée *lapis albazahan*. » (Inv. de Charles V.)]

**Lapis lazari.** [Lapis lazuli : « Ung anneau « garni d'une teste tailliée, eslevée, de *lapis lazari*. » (Inv. de Charles Quint, 1536.)]

**Laquais.** [1<sup>o</sup> Soldat, peut-être lansquenet : « En « l'année passée, au dernier voyage de l'armée de « Catalogne, le suppliant eul charge de par son « capitaine de mener et conduire certain nombre « de gens arbalestriers, apelés *laquais*. » (JJ, 196, p. 222, an. 1470.)] — « Le baton que le seigneur « de Milho, avec quelques autres capitaines de gens « de pied et trois mille *laquais* françois ent en « garde. » (Jean d'Aulon, Louis XII, p. 160.) — « N'ayant chacun que deux chevaux et un valet et « un *laquais*. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 89.) — 2<sup>o</sup> Domestique : « *Laquais* basque, « qui fait prompte- ment une commission. (Mém. de Villeroy, II, p. 356.) — « *Laquais* de court, « page. (Rab. III, p. 136.) — « Luy commande de luy dire de sa part toutes les « injures qu'appartiennent à gens de peu et fait « neans et qui conviennent à un gueux et à un « *laquay piedau*. » (Merlin Coccaie, I, p. 348.) — 3<sup>o</sup> « *Laquay* de mer, « poisson. (Cotgr.)]

**Lar, s. m. ou f.** La principale maison provenue de l'aïeul, laquelle appartenoit à l'aîné des mâles, et au défaut de mâles à l'aîné des filles : « Par le « *lar* due pour raison du droit d'aînesse, est en- « tendu par la coutume (de Bayonne), la maison « principale provenue de l'aïeule de degré en « degré : c'est assavoir que le pere du nepveu en « droite ligne ait surveseu à son pere et ayeul dudit « nepveu et tenu par succession la maison prove- « nue dudit ayeul. Et quand il est dit en la cous- « tume de plusieurs *lars principaux*, s'entend de « plusieurs maisons nommées, de divers noms « provenues d'aïeul... ou de plus haut brancheage « en droite ligne. » (Cout. Gén. II, p. 714.) Il est féminin au Cout. Gén. II, p. 712.

**Larchonusement.** [A la dérobee : « Quant

« li rois vit que les Escos s'en estoient ensi *larcho-*  
« *neusement* parti. » (Froiss. II, 178.)]

**Larcin.** [VOIR LARREIN. La forme est rare avant  
le xiv<sup>e</sup> siècle: « Si home apelel altre de *larcin*. »  
(Lois de Guill. 16. — « Les larrons s'entrebaitent,  
« et les *larcins* se descouvrent. » (Colgr.)]

**Larciner, v.** Voler, dérober, au propre et au  
figuré. Pour le sens figuré: « En jopas tout chevelu,  
« avec sa longue robe, fendue par les costez, pour  
« n'avoir la main serrée et empeschée, ains en  
« toute liberté et ouverte, le pied gauche avancé  
« chantant sur son violon la structure et bastiment  
« du ciel, les erreurs, chemins et espaces de la  
« lune, envenimant par telle haute et delicate mu-  
« sique et ravissant les passions amoureuses de la  
« misérable Dido (si toutes fois cela fut) faisoit rester  
« et demeurer les hommes comme rochers, *larcin-*  
« *nant* et ostant tout sentiment. » (Contes d'Entra-  
pel, p. 263.)

**Lard, Lart.** [1<sup>o</sup> Cochon salé: « Por tel afere  
« com ge di, Biau sire avoie des mardi Mon *lart* et  
« mes pois aînez, Dont ge me suis desjeunez. »  
(Ren. v. 10233.) — « Et vendredi absolu sont vendus  
« de deux mille à trois mille *lars*. » (Ménag. II, 3.)]  
— « Fist achepter le duc de Bourbon et mettre en  
« ses vaisseaux deux cens tonneaux de vin et deux  
« cens *lards* avec foison de potages et telles provi-  
« sions que l'on porte en mer et feist mettre deux  
« mille chefs de poullailles en ses navires pour les  
« malades. » (Hist. du duc de Bourbon, p. 284.) —  
2<sup>o</sup> Bois d'une selle. (Colgrave.) — *Expressions*:  
1<sup>o</sup> « Donner du *lart*, » prendre les ennemis comme  
un rat dans une souricière. (Du Guesclin, par Mén.  
p. 107.) — 2<sup>o</sup> « Il y a du *lart*, » il y a quelque  
malignité: « *Il y a du lard* en nostre calomniateur. »  
(S. Julien, Mss. Hist. p. 287.) — 3<sup>o</sup> « Frotter son  
« *lard*, » c'est faire l'acte vénérien. (Rab. I, p. 14;  
Bouchet, Serées, p. 104.) — 4<sup>o</sup> « Frotter le *lard* à  
« quelqu'un, » c'est-à-dire le battre. (Rab. II, 227.)  
— 5<sup>o</sup> « Ne pas jeter son *lard* aux chiens, » c'est-à-  
dire n'être pas fort libéral. (Rab. II, p. 9.) On dit  
au même sens: Ne pas attacher ses chiens avec  
des saucisses. — 6<sup>o</sup> « Avoir mangé le *lard*, » avoir  
tort, être en faute; locution provenant peut-être  
de l'acensation portée contre ceux qui mangeaient  
gras le vendredi:

« Ciz ci n'a pas mangié le *lart*  
« J'estoie trop mal informez. » (Desch. fol. 236<sup>v</sup>.)

7<sup>o</sup> « On lui fait croire qu'il a mangé le *lard*, »  
on l'accuse sans raison. (Gudin. Cur. fr.; Cl. Marot,  
p. 234; Brant. Cap. Estr. I, p. 40; Mém. de Montluc,  
II, p. 216.) — 8<sup>o</sup> « Estre assez sur le *lart* pour faire  
« sonner l'horloge, » c'est-à-dire qu'une fille est  
assez grasse, assez appétissante pour inspirer de  
l'amour:

« . . . Babilon et Mabilete  
« Chantoient une chansonnette  
« Et Marguerite Babois Aimart  
« Qui estoit assez sur le *lart*  
« Pour faire sonner l'orloge. » (Desch. fol. 425<sup>v</sup>.)

**Lardage.** [Marché au lard: « Le droit que il

« (l'évêque de Laon) demandoit et se disoit avoir  
« par point de chartre. . . ou *lartage* ou fu le ber-  
« froy. » (Jl. 66, p. 518, an. 1331.)]

**Lardé.** [« Les *lardés* (dans un cerf) c'est ce qui  
« est entre les costés et l'eschine. » (Ménag. II, 5.)  
Dans Flore et Blanchefleur, v. 1679, c'est un mor-  
ceau de viande piqué de lard.]

**Larder.** [1<sup>o</sup> Piquer de lardons: « Et fist tuer, et  
« bien en haste plumer, *larder* et mettre en broche. »  
(Louis XI, 99<sup>e</sup> Nouv.) — 2<sup>o</sup> Transpercer, au propre  
et au figuré: « Nous larrons nous *larder* et occire  
« laschement. » (Bouciq. I, 24.) — « De honte on  
« te puisse *larder*. » (Desch. fol. 419<sup>v</sup>.) — 3<sup>o</sup> Acca-  
bler d'épigrammes, de phrases pompeuses ou flat-  
teuses: « Dist celle qui n'est pas musarde: Dieu,  
« fait-elle comme il me *larde* de biau parler. »  
(Lande dorée.) — « C'estoit l'un de ceux qui l'avoient  
« si bien *lardé* à sa venue. » (Desp. 25<sup>e</sup> Conte.) —  
4<sup>o</sup> Pressurer: « Prince, prelat, baron, por Dieu pre-  
« nez ei garde, France est si grasse terre N'estuel  
« pas qu'on la *larde*; Or la vuet ei laissier qui la  
« maintient et garde l'or l'amor de celui qui tout a  
« en sa garde. » (Ruteb. 137.)]

**Larderie, s. f.** Art de piquer les viandes:  
« Teuly enseigna à ses moines les preceptes de  
« bien cuisiner, les passa docteurs en l'art de *lar-*  
« *derie*. » (Merlin Cocaie, I, p. 217.)

**Lardeur, s.** Qui larde, qui pique. (Gudin.)

**Lardeux.** Plein de lard. (D. C. sous *Lardosus*.)

**Lardier.** 1<sup>o</sup> Saloir, tonneau à conserver le lard:

« En riche sale les mena,  
« Et se li nostre ses soliers  
« Ses despenses et ses *lardiers*. » (Fabl. de S. G. f. 16<sup>v</sup>.)

2<sup>o</sup> [Impôt sur le lard: « De nos briefs dou *lardier*  
« de Bruges. . . trois livres et trois solz. » (Ch. des  
Comptes de Lille, an. 1331.) — 3<sup>o</sup> Marchand de  
lard. (Gud.) — 4<sup>o</sup> Hébété. (Colgr.) — 5<sup>o</sup> Souillon  
(Colgrave.)

**Lardon.** [1<sup>o</sup> Morceau de lard, appât: « Je ne  
« sui mie pleiges, se trop les esgardon, Que nous  
« ne soions pris comme ras au *lardons*. » (J. de  
Meung, Test. v. 1288.) — « Mettre sur chacune es-  
« cuelle deux *lardons*. » (Mén. II, 5.) — 2<sup>o</sup> Brocard,  
horion: « Jamais homme ne passoit à la Fleche qui  
« n'eut son *lardon*. » (Desper. 28<sup>e</sup> Conte.) — « Les  
« gardes lors eurent grand envie de lui hailler du  
« roix de billy, dont les *lardons* sont de bois, et de  
« le faire crocheleur. » Bouchet, 34<sup>e</sup> Serée.]

**Lardonner.** Lancer des brocards. (Colgr.)

**Lardouer.** [Garde-manger: « Le suppliant. . .  
« print en la cuisine un jambon de porc, qui estoit  
« pendu au *lardouer*. » (Jl. 169, p. 324, an. 1416.)]

**Lardouere.** Lardoire:

« *Lardouere* fault et cheminous,  
« Petal, mortier, aux et oignons,  
« Estamine, paille trouée,  
« Pour plus tost faire la porée. » (Desch. f. 407<sup>v</sup>.)

**Larecin.** [VOIR LARREIN.]

**Larceinement.** [A ladérobée, dans Froiss. t. IX, p. 225.]

**Large.** [1° Ample, étendu : « Grant est la plaigne e *large* la cuntrée. » (Rôl. v. 3305.) — « Gent out le cors et les costez out *larges*. » (Id. v. 281.) — « La rue ne lui estoit pas assez *large*, tant ivre estoit. » (Desper. 79<sup>e</sup> conte.) — 2° Libéral, généreux : « Ha ! mors, comme es hardie quant tu osas « assaillir le roi Richard, le mieux entechié chevalier et le plus courtois et le plus *large* dou monde. » Ménestr. de Reims, § 132. — *Expressions* : 1° « Estre à son *large*, » « être à son aise : « Si furent ung petit plus à leur *large* et leur aise. » (Froiss. XVI, 39.) — 2° « Mettre au *large*, » « accorder largement : « Et li furent mis au *large* tous ses deduis et esbatemens. » (Id. v. 159.) — 3° « *Large* de bouche et estroit de ceinture. » (Colgrave, donnant de belles paroles, mais dénouant peu sa ceinture, sa bourse.)

**Largement.** [1° Amplement : « Une anclume « de fer *largement* demi-pié haute. » (Merlin, ms. fol. 72.) — 2° Abondamment : « Lors lui ala du vin « si *largement* verser. Que la coupe convint par « dessus suronder. » (Cuvcl. v. 153.) — 3° Généreusement : « Et despandoie hielement en tous leus « plus que *largement*. » (Rose, v. 8048.)]

**Largesse-esse-aiche.** [1° Largeur : « Icellui « Ardoiaux sachia son coutel... sans ferir ledit « Malprivé, ne aussi ferir ne le peust, obstant la « peltesse dudit coutel et *largesse* de la table d'en- « tr'eulx. » (Id. 105, p. 15, an. 1373.) — 2° Le large : « Nous prendrons la *largesse* de la Champaigne « aussi bien que par ey devant nos ennemis ont « fait. » (Froiss. XI, 154.) — 3° Générosité : « *Largesse* est le milieu entre avarice et prodigalité. » (Brun. Lat. Trésor, p. 272.) — « Car *largesse* fail « home amer A trestous ceus de son païs. Meisme- « ment ses anemis Puel l'en conquere par doner. » (Chans. du comte de Bretagne.) — « Voyés nos « ennemis qui ont grant *largesse* de ce dont nous « avons grant disete. » (Froiss., VII, 200.) — « Ou « bien y ot plus de quatre mil bestes, dont il eurent « grant *largache*. » (Id. IX, 258.) — Parlant des regrets de Charlemagne sur les braves guerriers qu'il perdit à Roncevaux :

En vostre cors, manoit procece  
Et en vos mains gisoit *largesse*. [Mouskes, p. 227.]

*Expressions* : 1° « A souhait et *largesse*, » en abondance. Parlant de Dieu :

Luy qui de biens à souhait et *largesse*  
Empilt ta bouche. [G. Marot, p. 684.]

2° « *Largesse* au roy, » c'est à peu près le *pive* le Roy que l'on erie aujourd'hui. Gerard de Nevers, 2<sup>e</sup> part, p. 128.) — 3° « Crier *largesse*. » — « Es baptesmes des enfans des roys et princes appartenoient es heraulx et roys d'armes les vaze, « esguerie, saliere, bassin à laver les manteaux et « langes de parade, la bassinoire, daiz et oreillers « des enfans baptizez et après le baptesme avoient « droiet de crier par trois fois *largesse* et jeter au « peuple pieces d'or et d'argent et mesme droiet au

« seurs, couronnement et entrées des roys et de « leurs femmes et à leurs mariages. » (Favin, Theat. d'honn. t. I, p. 55.) Voir Mém. d'Ol. de la Marche, p. 586 ; Hist. de la Toison d'Or, f. 200, v<sup>o</sup> ; Monstrelet, vol. II, p. 178.

**Largeté,** s. Libéralité, générosité :

Et bien me sui aperceu  
Que par tot vaut trop *largetez* :  
Ce est vertuz qui vient de Dieu,  
Qui ne la si a tot perdu  
Et qui l'a si a tot veincu ;  
Mais qu'aveques ait leautez  
Sanz qui nus n'est prouon clamé. [Poët. av. 1300, 76.]

**Larghe.** [Généreux, dans Froiss. II, 99.]

**Largier.** [Redevance : « Item habeo cogrerium « seu *largier* in bladis, que seminatur in terris « superius contentis. » (Charte de 1407, au reg. des fiefs du comté de Poitou, Ch. des Comtes de Paris, folio 246 v.)]

**Largir.** [Elendre : « Esgardans que iceulx reli- « gieux (de S. Père de Chartres) estoient moult « estreins et moult encerrés dedens les fermetés de « nostre chastel de Bruroles, et ne se povoient pas « bien *largir* ne escroistre sans nostre assente- « ment » (an. 1322.)]

**Largue.** [Prodigue : « Ne porquant il porroit « bien estre si fol *largue* et tant doner, que li rois « ne l'auroit pas à souffrir. » (Beaum. LXX, 4.)]

**Larguesche.** [Largeur : « *Larguesche* des voies « et chemins. » (Beaum. ms. ch. 25.)]

**Larigot.** [Flageolet, puis clé de barrique ; il y a eu agglutination de l'article, car on lit dans le facétieux révéille-matin (éd. de 1654, p. 253) : « Jouer « de *l'arigot*. » — « On lui apporte (au mari) le « demeurant des valets, qui l'auroit patrouillé « toute la journée beuvant en tire *l'arigot*. » (5<sup>e</sup> des Quinze Joyes du Mariage.) — « Boire à tire *l'arigot*, » c'est tirer la clé de la barrique pour boire davantage et plus vite. On a prétendu que les sonneurs de la cathédrale de Rouen étoient altérés quand ils avoient tiré la ligand, grosse cloche donnée par un archevêque de ce nom au x<sup>e</sup> siècle ; mais l'expression n'apparaît qu'au xv<sup>e</sup> siècle.]

**Laris, Larris.** [Landes : « Eli *laris*, e trestutes « les plaines. » (Rôl. v. 1085.) — « Se vont loger « sous Mons en Pelve Tout au lonc d'un *larris* sau- « vage Plain de fossés, près de bosage. » (Guiart, an. 1304.) — « Demandoient le conduil... des vins... « que marchant estrange amainent du dehors par « les *larris*. » (Cart. de la Maison-Dieu de Pontoise, an. 1268.)]

Mon chemin pris,

Parmi un bois tout au lonc d'un *larris* :  
Car la chantoient et marles et mannis  
Et le tres doule rosegnois seignouris  
Moult doucement. [Froiss. Poës. t. 74 v.]

**Larme.** [Larmes n'étaient pas synonymes de pleurs ; l'un désignait les gouttes d'eau qui tombent des yeux, l'autre signifiait lamentation : « Mis en iert « li roiaumes en *larmes* et en plors. » (Saxons, t. XXVII.) — « Osta la sagette hors de la gueulle « du serpent la quelle tenant en main et laregar-



« dant rouge du frais sang serpentin et encore  
« tachée du sang mort de sa dame Noemie : ne se  
« peut tenir de jecter avec un profond soupir trois  
« grosses larmes sans pleurer. » (Alector, fol. 112.)

Ruisqu'on ne le peut racher

Pour or, argent, plainte, ne larme;

Placheo nous faut-il chanter

Et prier trestous pour son ame. [V. de Charles VII, 19.]

« PATELIN : Or ne riez point. — GUILLEMETTE :  
« Biens quiconques; Mais pleureray à chaudes lar-  
« mes. — PATELIN : Il nous fault estre tous deux  
« fermes Afin qu'il ne s'en aperçoive. » (Pathehin,  
Farce, p. 34.)

Plus les regards en vous ne pecheront

Plus les soupirs la voix n'empecheront

Plus ne seront vos yeux couvers de larmes

Plus, de raison ne passerez les termes.

Les Marg. de la Marg. fol 279, R.

**Expressions :** 1° « En larmes de fol ne se doit-on  
« fier. » (Colgr.) — 2° « Ce que maître donne et val-  
« lef pleure, ce sont larmes perdues. » (Colgrave.)  
— 3° [« Larmes de Job, » plante d'Orient dont les  
« fruits renferment un pois d'un beau poli et de cou-  
« leur brun rouge : « Unes patenostres de larme de  
« Job, esuelles y a .xxx. pièces. » Ducs de Bour-  
« gogne, par de Laborde, t. II, n° 6967.]]

**Larmelette, s. f.** Diminutif de larme : « Venu  
« est-elle odieuse aux nouvelles mariées, ou si elles  
« fraudent la joye de leurs parens par les feintes  
« larmelettes qu'elles repandent en abondance sur  
« le bord du lict nuptial, les Dieux ne perdent si  
« leur cœur pleure. » (Mont. Essais, t. I, p. 380.) Ce  
« passage est traduit de Catalogne.

**Larmelette.** Même sens. (Rob. Eslienne.)

**1. Larmier, s. m.** Terme de maçonnerie :  
« Larmier de *lucyrium*, qui est comme une  
« ceinture de maison faicte de platre ou chaux,  
« ou pierre, rejellant les gouttes (qui sont comme  
« larmes) descendantes du loict arriere de la paroy. »  
(Rob. Est., Gramm. fr. p. 120)

**2. Larmier.** « Entre mareschaux de chevaux  
« est la veine la plus proche de l'œil du cheval. »  
(Nicot.)

**3. Larmier.** [Pleurer : « Si en eull grant pitié  
« el commença à larmyer. » (Froiss. II, 51.)]

Je n'ai nul repos

Ou jour ne en la nuitie

Ains souspir, plour et larmie. [Froiss. Poës. f. 116 v.]

**Larmoier, Larmoyer.** [Même sens : « Oï le  
« la dame, si prist à larmoier; Biaus fils dit elle,  
« ci a grant deslorbier. » (Raoul de Cambrai, 16.)]  
L'infinatif était pris substantivement :

Et si tu vois parmi mon larmoyer

Que mon parler vienne à se desvoyer

Outrepassant quelquefois la mesure

Ne le prens pas, ô pere ! pour murmure.

Les Marg. de la Marg. f. 206, V° 207, R.

**Laroneel.** Diminutif de larron : « Ne sai quel  
« robeur nouvel ou grant laron ou laroneel. »  
(Brul, ms. f. 95.)

**Laronein.** Larcin : « Je ne puis prendre homme  
« ny femme de la franchise, fors pour trois choses,

« pour murtre, pour laronein et pour femme forcée,  
« se elle s'en clame et la force peut estre monstrée,  
« et atteinte raisonnablement. » (Thaumassière,  
Cout. de Berry, p. 103.)

**Larrecin.** [Vol. (VOIR LARCIN, LARECIN) : « Voir  
« est quand li sacrilleges est tius qu'il n'i a larrecin  
« ne mort d'homme, l'amende du meffict est au pre-  
« lat. » (Beaum. XI, 15.)] — « Pour che l'apele l'en  
« larrecin, qui li terres espie l'eure et le point que  
« nus ne le voie. » (Beaumaunoir, p. 161.) — « Lar-  
« recin est un crime qui furtivement est faicte de  
« nuict. » (Bout. Som. Rur. p. 244.) — **Expressions :**  
1° « Larrecin appert si est comme celui qui seroit  
« trouvé emblant, ou qui seroit à toul le larrecin  
« fuyant, ou en qui baillé le larrecin seroit trouvé  
« envers luy ou contre qui il seroit prouvé, ou qui  
« le soutiendroit : car selon la loy les bonbeurs  
« sont reputez comme les propres larrons. » (Bout.  
Som. Rur. p. 244.) — 2° « Pour larcin formé ne se  
« doit point permettre gage de bataille. » (Ol. de la  
Marche, Gage de Bal. f. 11.) — 3° « Petit larrecin,  
« petit vol qui ne passoit pas 12 deniers. (Grande  
Charte, f. 29.) — 4° « Il n'est permis à personne non  
« plus de jour que de nuit, de comper, soyer, arra-  
« cher et emporter aucunes advestures ou dismes  
« de quelque chose que ce soit, à peine d'estre  
« grievement puni et corrigé à l'exemple et terreur  
« d'autres comme pour larcin qualifié. » (Cout. de  
Hainaut, dans le N. Coult. Gén. t. II, p. 51, col. 2.)  
— 5° « Simple larcin » : « Si aucun a mis en garde  
« une somme d'argent par devers un autre et celui  
« qui l'a en garde en fait sa marchandise, tellement  
« que celui à qui c'est ne le peut ravoir à son besoin  
« et il ail pour ce dommage que ravoir ne le peut,  
« sachez que celui qui ainsi en use, est tenu de  
« rendre les dommages et interrests et est telle  
« tenue selon la loy escrite, appellée simple lar-  
« cin. » (Bout. Som. Rur p. 372.) — 6° « A larrecin,  
« en larrecin, » à la dérobée : « Et mout se parti-  
« rent à larrecin des herberges. » (Macchab. I, 9.)  
— « Nulles pourveances ne leur poient venir fors  
« en larrecin. » (Froiss. V, 114.) — 7° « Larrecin ne  
« se peut celer. » (A. Chartier, p. 718.) — 8° « Les  
« larrons s'entrebataient et les larcins se descou-  
« vrent. » (Colgrave.)

**Larrecineux, adj.** Qui appartient au voleur :

La poursuite continuee

De faire mal vie cruele,

Hautaine, envieuse et dampnable,

Larrecineuse et convitable

Maine chascun comminément. [Desch. f. 288 v.]

**Larrenesse.** [Volense : « Elle, en sa personne,  
« tout soit ce qu'elle en use mauvairement, ne doit  
« pas estre justice comme larrenesse. » (Beaum.  
ch. XXX, p. 97.)] — « Encor use l'en en Champagne,  
« que se tuis hoins, ou une femme, appelle un autre  
« larron ou larrenesse, ou meurtrier ou meurtre-  
« resse et ce ne soit devant justice et il ne prouvoit,  
« ne specioit de quoy, ne de qui et cil a qui en  
« aura dit le lait s'en plaigue à justice et cilz dié  
« ansis : tout soit ce que je aie dit à li tel tail,

• laquelle chose je ne say mie si suis je prest de  
 • l'escondire : car ire et mautalens le me fit dire ne  
 • je ne say en li chose de mauvaisetié, il en doit  
 • passer pour l'escondit. » Pithou, Cout. de Troyes, page 67.

**Larron.** 1<sup>o</sup> Voleur, cas régime ; le cas sujet était *larrons* : « Li pastre deit... Et l'oeille malade sur  
 • l'espane porter, Ne la deit pas laisser al *larron*  
 • estrangler. » Th. de Cantorbery, 29.]

Bien est *larrons* qui *larron* emble. [Fabl. de S. G. I. 52<sup>e</sup>.]

2<sup>o</sup> Voleur, au figuré : « Et si vair del fremiant  
 • *Larron* d'emble ener d'amant. » (Coussemaker, l'Art harmon. p. 233.) — 3<sup>o</sup> Espion. Parlant d'un  
 aigle gouvernant tous les oiseaux d'un pays :

Et si ordonna par son sens  
 Grues en divers lieux du mon,  
 Qui furent alans et venans  
 Et les nouvelles rapportans  
 Tant par elles comme par *larron*,  
 Si que guerre ne sourt ou bonde,  
 Riotes, noises ne contens  
 Qu'elle ne saiche et est pourveans  
 Aux periz tant fut saige et monde. [Desch. f. 318<sup>v</sup>.]

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « *Larron* d'eau, » canal par  
 lequel s'écoule l'eau superflue. Cotgr. — 2<sup>o</sup> « A *larron*  
 ou *larron*, » à la dérobée, secrètement. Faisant  
 parler un homme éperdûment amoureux :

Melas, dolent je ne li os proier  
 Helas *larron* tous jors la gueteray [P. av. 1300, II, 523.]

[« La nuit fist l'eschargeante Godefrois de Buillon ;  
 • Et Solmeins monta et tout si compaignon ; Cele  
 • nuit sont entré en l'os Dieu a *larron*. » Ch.  
 d'Antioche, III, 795.] — 3<sup>o</sup> « *Larron* engerrant, »  
 jeu. L'auteur parle des jeux de son enfance :

Aux poires juiens tout courant  
 Et puis au *larron* engerrant. [Froiss. Poës. f. 86<sup>b</sup>.]

4<sup>o</sup> « *Larron* de faulse monnoye. » — « Y a diffé-  
 • rence entre contrefaire la monnoye tant en forger  
 • comme en sculpter ou comme en donner couleur,  
 • car tous tels sont entendus comme faiseurs et  
 • fabriqueurs de la monnoye et entre ceux qui à  
 • tels faiseurs et fabriqueurs la vont querir et  
 • acheter pour la vendre et aloier ailleurs a escient,  
 • car tels ne sont pas faux monnoyers : mais sont  
 • appelez selon l'usage de la cour laye, *larrons* de  
 • faulse monnoye. » (Bout. Som. Rur. p. 280.) —  
 5<sup>o</sup> « Petits *larrons*. » Britt. des Lois d'Angleter. f. 71.  
 — 6<sup>o</sup> « Tendre aux *larrons*. » Etat de la France  
 sous François II, par La Plancher, p. 633. — 7<sup>o</sup> « Ou  
 • marchand ou *larron* » Cotgr., pour qui dit marchand,  
 dit *larron*. C'est dans ce sens qu'on lit dans  
 Beaumanoir, p. 165 : « Marcheant ou *larrons*. » Ce  
 n'est pas ainsi que l'explique Cotgrave. Il dit que  
 c'est un propos de marchand, prétendant que,  
 comme les marchandises n'arrivent pas si aisément  
 à la boutique, il ne peut les donner à aussi bas prix  
 que feroit un *larron*. — 8<sup>o</sup> On lit dans Loisel, Inst.  
 Cout. t. II, p. 261 : « Il est *larron* qui *larron* emble. »  
 C'est la traduction de ce vers latin : « Callidus est  
 • latro qui tollit furta latronis. » (Egid. Nucier in  
 adagiis.) Voyez Œuvres de Roger de Colclerye,  
 p. 10. — 9<sup>o</sup> « Les gros *larrons* pendent les petits. »

(Apologie d'Hérod. p. 69.) On lit encore, p. 135 :  
 • « De tout tems les gros *larrons* ont été plus épar-  
 • gnés que les petits. » C'est ce que Juvenal a dit  
 dans ce vers : « Dal veniam corvis, vexat censura  
 • columbas. » — 10<sup>o</sup> « La chose bien gardée est  
 • difficilement perdue et l'abondance fait le *larron*. »  
 (Contes de la reine de Navarre, t. II, p. 331.) —  
 11<sup>o</sup> « Il semble à un *larron* que chacun luy ressem-  
 • ble. » (Cotgr.) — 12<sup>o</sup> « Avoir le *larron*, » avoir  
 le droit de haute justice : « Et tant franchise leur  
 • donna Comme le duc en sa terre a, Ils ont le  
 • mordre et le *larron*, Le rap, l'omeicide, l'arson. »  
 (Rou.)]

**Larronceau, Laironceau.** [Diminutif de  
*larron* : « L'en le deult mieux mener pendre Que  
 • l'ait ces autres *larroncieux* Qui dentiers embient à  
 • monciaus. » (Rose, v. 7401.)]

Juges qui les loix gardez  
 Regardez  
 Que *larroncieux* ne pendez  
 Et jugiez la povre gent ;  
 Les grans *larrons* enclinez  
 Et prendre ne les osez. [Desch. fol. 69<sup>b</sup>.]

**Larronciusement.** [En *larron*, au reg.  
 JJ. 138, p. 187, an. 1390.]

**Larronnaille.** [Troupe de brigands : « En  
 • semblable maniere courtoient pays et desoloient  
 • pareille *larronnaille*. » (Froiss. VI, 50.)]

**Larronneau.** Petit *larron* : « Ce bon Vualon  
 • qui a traduit en francois les jours caniculiens de  
 • Simon Majolus, quand il vient au jeu des eschees  
 • qui s'appelle en latin, *ludus latroncutorum*, il le  
 • tourne en son francois friant et delicat le jeu des  
 • *larronneaux*. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 214.)

**Larronnerie.** Brigandage : « Voirement mise-  
 • ricorde et clemence appartiennent aux roys et  
 • aux grans princes souverainement ; mais aussi  
 • leur appartient faire justice, qui est une vertu  
 • par laquelle les roys regnent, car ce n'estoit jus-  
 • tice, les royaumes ne seroient que *larronneries*. »  
 (Monstrelet, III, p. 78<sup>v</sup>.)

**Larronniere.** Repaire de *larrons*. » Percey,  
 I, fol. 73<sup>v</sup>.)

... Ou justice n'a son cours et lumiere  
 C'est ung pays destruit et *larronniere*.  
 Vig. de Charles VII, p. 181.

**Lars.** [Large, cas sujet masc. : « Si estoit si *lars*  
 • li rivages C'on n'i peüst passer sans nages. »  
 (Percey, le Gallois, v. 22297.)]

**Lart.** VOIR LART.

1. **Las.** [Laps : « Ne leur sens ne leur congnois-  
 • sance n'estoient pas souffisantes pour congnoistre  
 • le prejudice qui leur en povoit advenir par *las*  
 • de temps. » Comm. V, 17.)]

2. **Las.** [1<sup>o</sup> Lacets pour serrer un vêtement :  
 • Voutroie une mance de vous Ridée as *las*, large  
 • dessous. » (Cocuei, v. 703.) — « N'usent mais blans  
 • canines ridés Ne *las* de soie à lor costés. » (Par-  
 tonop, v. 8005. — « nu. *las* de soie blanche et v.  
 • *las* de soie azurée pour lassier les cotes simples

« el doublez de madame la royne. » (Comptes de l'Arg. p. 186.) — 2° *Lacets* : « É en es *laz* que il « tendieint, Par souventes feiz se perneient. » (Benoit, II, v. 12699.)

**3. Las.** [Paysan : « Renoncens en cest fait pour « nous, pour noz boirs et successeurs à toutes « exceptions.... à toutes autres choses et aides « faisons pour les nobles contre les *las* ou *lours* « subgis. » (Ord. IV, p. 301, an. 1354.)]

**4. Las.** [1° Fatigué : « *Las* est li reis. » (Rol. v. 2519.) — « Nos cheval sunt e *las* e ennuiet. » (Id. v. 2484.) — « *Las* buef suet marche, Ce dit li « vilains. » (Prov. du VII, ms. fol. 74.) — « Je veioie « le terme de ma *lasse* vie approucher. » (Chr. de S. Denis, I, fol. 23.) — 2° [Languissant : « Bien laist « langir et afamer En son *las* cors sa *lasse* d'ame « Qui del dous nom de Nostre Dame Entre ses dens « souvent ne suce. » (Mirac. de Coincy.)]

**5. Las, Lasse.** C'est le mot précédent pris comme exclamation. Le cheval de Froissart parlant au chien de son maître du malheur de sa condition :

Mes quant je ne vois un bon trot  
Ja n'en parlera à moi mot ;  
Ains dou debout de ses talons  
Me ferra de ses esperons,  
Si qu'à la fois me fait hannir.  
Se tu avoies à souffrir  
Ce que j'ai, par saint Honestasse,  
Tu dirois à certes *lasse*. [Froiss. fol. 82 b.]

C'est le franc-vouloir personifié qui parle :

Le quel feray-je *las* et *my*,  
Or me veniez Dieux entre amy. [Desch. fol. 566 v.]

C'est une jeune fille qui se proposoit de déclarer son amour à Gerard de Nevers : « *Las moy*, je cuy- « doye de luy faire mon amy. » (Gerard de Nevers, I<sup>r</sup> parl. p. 116.) — « *Lasse-moy* ! Or suis-je la plus « malheureuse que jamais fut veue sur terre. » (Ibid.)

**Lasceure.** [Lassière : « Le suppliant monta en « une *lasceure* ou travée de granche pour des- « cendre du feurre. » (JJ. 167, p. 134, an. 1409.)]

**Laschance.** Interruption : « Unze semaines « sans *laschance*. » (Palhelin, Farce, p. 48.)

**Lasche.** [Lâche : « Hé povres rois, *lasches* et « assotez, Je le cuidai maintenir el tenses Envers « toz ceuz de la crestienté. » (Li coronemens Loys, v. 2240.)]

Si est leus *lasches* et petis,  
Qui en tous biens est aatis. [Fabl. de S. G. f. 63.]

**Expression** : « *Faire lasche*, » agir avec négligence : « Quand il (Pepin) fu là menez (à Treves. en « prison) cil qui garder le devoient, le *firent* si « grant *lasché*, ou apensément, ou par negligence, « que il s'en eschapa par nuit. » (Dom Bouquet, VI, p. 155.)]

**Laschée.** Relâche, relâchement : « Je fisse plus « grant *laschée* de justice pour misericorde que je « ne deusse. » (Chron. de S. Denis, I, fol. 170<sup>b</sup>.)

**Lascheitement.** [Lâchement, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

vii.

**1. Laschement.** [Adverbe : « Entortilliez en « guise d'andouille, puis liez de fil *laschement*. » (Ménag. II, 5.)]

**2. Laschement.** [Action de lâcher pied : « La « garnison ne leur pardonna pas le *laschement* de « pied. » (D'Aub. Hist. I, 345.)]

**Lascher.** [1° Lâcher : « Sun cheval brochet, si « li *laschet* la resne. » (Rol. v. 1290.) — « El le trait « par force de braz fors des arçons, et *lasche* les « bras. » (Mén. de Reims, § 58.)] — 2° Rendre lâche. Parlant de Bajazel, poursuivi par Tamerlan : « Se savoit belle erre sur une jument arabesque, « s'il n'eust esté contraint de la laisser boire son « saoul au passage d'un ruisseau ; ce qui la rendit « si flasque et refroidie, qu'il fut bien aisément « après accousuivi par ceux qui le poursuivoient. « On dit qu'on les *lasche* en les laissant pisser, mais « le boire, j'eusse plustost estimé qu'il l'eust ren- « forcée. » (Ess. de Mont. I, p. 501.) — 3° Cesser, diminuer. Parlant des ouvriers étrangers travaillant aux monnoies : « Pourront tant seulement demou- « rer en nos dites monnoies jusques à la S. Michel « ou jusques à tant que l'ouvrage *laschast*. » (Ord. II, p. 140.) — « Ne demoura gueres que sa maladie « luy *lascha* tant que comme à Dieu pleust qu'il « s'endormist ; si en furent ses gens moult joyeux « quant ilz le virent reposer. » (Lauc. du Lac, I, fol. 136<sup>d</sup>.) — **Expression** : « *Lascher* le bouton, » n'être pas si rigoureux. (Oudin.)

**Lascheté.** [1° Lâcheté : « Secorez, Par coardise « ne face *lascheté*. » (Coronement Loys, v. 785.) — « O Dieu, helas, que m'est-il advenu ? Orgueil « me suis, *lascheté*, villenie. » (E. Deschamps.)] — 2° Penchant, propension : « J'ai une merveilleuse « *lascheté* vers la misericorde et mansuetude. » (Mont. Ess. p. 3.)

**Laschiere, s.** Qui se relâche, se lasse :

Lambert i a rousseignol niere,  
Quar il n'aime ne tant ne quant,  
Ains est de chanter *laschiere*  
Par force, à terme escheant ;  
Mes j'ai bien tout en taisant  
Cele qui m'a fet joiant.  
Remez sui à son homage  
Et pour tant plus ne chant  
Qu'ele n'i pens son damage. [Vat. n° 1522, f. 163<sup>d</sup>.]

**Lascier.** Relâcher, variante de lâcher :

An duc de Normandie nos estents reperier ;  
Mez d'aler longue voie se peut on bien *lascier*  
Et de beles canchons se peut il envoier.  
Qui chante boire doit ou prendre autre loier  
De son mestier se doit ; qui que peut avancer  
Volentiers preist grace, quer de prendre a mestier.  
Rou. MS. p. 131.

**Lasneur.** [Ouvrier en laine : « Henri Roche « foulon et *lasneur* de draps à Peronne. » (JJ. 180, p. 122, an. 1450.)]

**Lasnier.** [Lanier, faucon : « Lequel estoit trop « costumier En chambre natée, loing de la rue « En lieu d'autour el de *lasnier* De tenir desgares « en mue. » (Coquillard, Enquête de la Simple et de la Rusée.)]

**Lasniere, Lasnere.** [1° Lacet pour serrer la

20

robe, les chausses : « Et tissent de toutes manieres  
« Et las et braieus et *lasnières*. » Partonopex, v.  
6273.) — « Pour .iiii. livres de soye de plusieurs  
« couleurs pour les euvres de Pasques, et pour faire  
« *lasnières* pour mon dit seigneur. » (N. Comptes  
de l'Arg. p. 51.)]

A cortés chaucés

*Longues lasnières.* (Prov. du Vilain, ms. de S. G. f. 75.)

2° Lambeaux, guenilles : « De son cors naissant  
« les *lasnières*. » (Fabl. de S. G. fol. 45.)

**Lasque.** Lâche. Parlant d'un combat de Charle-  
magne contre les Sarrasins d'Espagne :

La fu mors li rois de Sebile

O lui de Sarrasins X mille

Qui de paour ierent tot *lasque.* (Mousk. p. 162.)

**Lasqueté.** [Lâcheté : « Et respondi dans Pieres :  
« C'est par vo *lasqueté*. » (Chans. d'Antioche, V, 9.)  
« Faire *lasqueté* à leur bonne dame. » (Froiss. IV,  
p. 13.) — « Ils le vous tournoierent en grant préju-  
« dice et *lasqueté* de coer. » (Id. II, 324.)]

**Lasquier.** [Lâcher : « A ces mots, il traist un  
« grant baselaire que il portoit, et *lasque*. » (Froiss.  
IX, 413.) On lit *lasqueté* au as. Vat. 1490, f. 128<sup>a</sup>,  
et *lasquetés* au fol. 91<sup>a</sup>.

**Lasse.** [Lassitude, dans la Chron. des ducs de  
Normandie.]

**Lasser.** [« *Lasscrat* Carles, si recerrunt si  
« Franc. » (Rol. v. 871.) — « Jeune, gente, non  
« pareille princesse, Puis que ne puis veoir vostre  
« jeunesse, De m'escrire ne vous veuillez *lasser*. »  
(Ch. d'Orl. 38<sup>e</sup> ballade.)]

**Lassesse.** [Lassitude, dans la Chron. des ducs  
de Normandie.]

**Lasseté.** Même sens : « Nous cuydons vrayement  
« que ceste maladie si huy soit venue de *lasseté*. »  
(Lanc. du Lac, t. II, f. 109<sup>a</sup>.)

1. **Lasseur.** Même sens : « Par eschauffement  
« et par *lasseure* leurs deux chevaux fendirent  
« enfin dessoubz culx. » (Percef. III, f. 153<sup>a</sup>.)

2. **Lasseur.** [Fente que serre le lacet d'une  
robe : « Le suppliant costurier dist qu'il lui faillloit  
« des crochets et des portes pour mettre à la *las-  
« seure* des robes d'icelle fille. » (Jl. 195, p. 1566,  
an. 1475.)]

1. **Lassiere.** [Travée d'une grange. D. C. sous  
*Laquearil*.]

2. **Lassiere.** [Ceinture d'une cotte : « Et lors  
« veultu exposant.... d'une paire de cousteaux à  
« trenchier pain qu'il avoit pendus aus *lassieres*  
« de sa cote. » (Jl. 148, p. 284, an. 1395.)]

**Lassis.** Réseau, ajustement pour la tête ou la  
gorge : « Ces bergeres travaillent sans cesse l'une  
« après le labeur de quelque gentil ouvrage de bro-  
« derie, l'autre après un *lassis* de fil retors. »  
(Berg. de R. Bell. I, p. 40.) — « Une coiffure de  
« *lassis*. » Des Acc. Bigarr. p. 64, est une résille.  
— Dans l'exemple suivant, il désigne un réseau  
encerrant la gorge :

Semble proprement que l'amour soit assis

Sur les fraizes poussant dessous vostre *lassis*.

Des Acc. Bigarr. p. 138.

**Last.** [De l'allemand *last*, poids de deux ton-  
neaux de mer ou 2,000 kilogr. usité surtout en  
Hollande. Voir Du Cange sous *Lasta* 2; il cite deux  
chartes de 1208 et de 1226.]

**Lasté, Lastei.** [Lassitude : « Li sainz apostres  
« estoit un pau endormi en la nef pour la grande  
« *lasté*. » (ms. fonds S. Victor, 28, f. 372<sup>a</sup>.) — « Pour  
« chou me met en abandon Et à mesaise et en  
« *lasté*. Ensi voel vivre en povertés. » (Mir. de  
Coinci.) — « Et sejourna en Acre quinze jours pour  
« la *lastei* de la mer. » (Mém. de Reims, § 140.)]

Muert de faim et de *lasté.* (Vat. 1522, f. 160<sup>a</sup>.)

**Lasure.** [Réseau de mailles bordant le bas d'un  
corps d'armure : « Une pièce à *lasures*, une autre  
« pièce sans *lasures*, nommée glaçon, une pièce de  
« pans. » (Jl. 169, p. 192, an. 1415.)]

**Latatement.** [D'une manière secrète : « *Latau-  
« ment* et en appert. » (Ord. IX, p. 44, an. 1404.)]

1. **Late.** [1° Latte : « Navée de mairien et de *late*  
« de caine et de toute autre *late* doit trois deniers  
« de tonlieu. » (Tailliar, Recueil, p. 466.) — « La  
« couverture atout les *lates*. Et li chevron et les  
« chanlafes. » (Ruteb. II, 45.) — 2° Outil de fisse-  
rand : « Item les fisserands disoient que li tantu-  
« riers ne devoient avoir en leur maison oustus,  
« que l'en appelle cornebers, tonres, *lates*, conoin-  
« gnole. » (Reg. des Oïm, f. 48<sup>a</sup>, an. 1279.)]

2. **Late.** s. f. Terme de coutumes. « C'est en  
« Provence comme une espece d'amende pecuniaire  
« diüe pour la clame, ou contestation laquelle est  
« exigée par ceux qu'on appelle *latiers*. » (Laur.  
G. D. F.) On lit *latte* au N. C. G. III, 1227.

**Lateau.** Sorte de latte, de bâton : « Pour un  
« coup de baston ferré, *lateau* ou semblable chef,  
« amende de dix livres au cas d'effusion de sang  
« et sans effusion trois livres. » (Coul. de Lessines,  
N. C. G. I, II, p. 214.)

**Latatement.** D'une manière latente. (Sibilet,  
Art poët. liv. I, p. 12.)

**Latent.** [« Gens instruits, plaisans topicqueurs,  
« Remplis de contelles *latentes*. » (Coquillard, les  
*Droits nouveaux*.)]

**Lateral.** 1° Détourné ; « don *latéral*, » intérêt  
déguisé. « Jagoit ce que aucun preste à son amy  
« aucune chose sans dire que tant en aura de gain  
« par usure, mais toutesfois il en prend bien cour-  
« toisie envois et *dons lateral*, toutes telles cour-  
« toisies sont usures. » (Boul. Som. rur. p. 754.) —  
2° « Legat *latéral*, » légat à latere. (Mém. de Ville-  
roy, t. VII, p. 76.)

**Lateur.** [Ouvrier qui couvre les maisons de  
lattes. « Banel Chevalet, povre homme *lateur* de  
« maisons. » (Jl. 176, p. 513, an. 1447.)]

**Latimier, Latimiere.** [Interprète : « Et ot  
« une espie *latimiere*.... Adonc respondi li *tati-  
« miers*. » Mém. de Reims, § 55.)]

**1. Latin, s.** [1<sup>o</sup> Langue latine : « Devant la pape « esturent li messagier real, Alquant diseient bien, « pluisir diseient mal, Li alquant en *latin*. » (Th. de Cantorbery, 55.) — « Il ne fait que escorcher le « *latin* et euyde puidariser. » (Babelais, t. II, 6.) — 2<sup>o</sup> Langage propre à un pays; le français : « Lors « ils commencerent à parler le *latin* de leur mere « et à dire qui ils estoient. » (Despér. 22<sup>e</sup> conté.) — 3<sup>o</sup> Science : « Comme on dit en commun proverbe, « on y perdroit son *latin*. » (H. Est. Apol. pour Hérodote, p. 13.) — 4<sup>o</sup> Langage propre à une profession : « Car li vilains le trueve et dist en son *latin*, « « Roncisv. p. 195.) — 5<sup>o</sup> Ramage des oiseaux : « Et « cil oisel chascun matin S'estudient en lor *latin* « « A l'aube du jor saluer, Qui tout lor fait les cuers « muer. » (Rose, v. 8446.)]

**2. Latin, adj.** « Il fut le premier roi *latin* qui « porta couronne au royaume de Jerusalem. » (Ass. de Jérus. p. 186.)

**Latineur.** [Pédaant qui ne sait que le latin : « Un de ces *latineurs* de collège qui aura mis au- « tant de temps à n'apprendre simplement qu'à « parler. » (Mont. I, 187.)]

**Latinier.** [Interprète (voir LATMIER) : « *Latinier* « lu, si sot parler roman, Englois, gallois, et bre- « lou, et normand. » (Rom. de Garin.) — « Et furent « bien examinés des *latiniers* du roy. » (Froissart, XV, 324.) — « Et parloit tous les jours le roy au « conte de Nevers, voire par le moyen d'un *latinier* « « qui les paroles de l'un et de l'autre remonstroit. » (Id. XVI, 43.)]

**Latiter.** [Cacher : « Le suppliant se *latita* grant « pièce par Paris en rues foraines et autres. » (Jl. 131, p. 122, an. 1387.)]

**Laton.** [Laiton : « Un bacin De *laton* bon et eler « et fin. » (Ren. v. 3266.)]

**Lattage, s. m.** Action de lattier, de couvrir avec des lattes. « L'heritier viager sera tenu a refaire « les defautes de massonneries, charpentages, « couvertures d'escalles de thuites, ..... d'estrain, « festisage, placage, *lattage* et autres semblables « avec les fosseries, le tout a l'ordonnance de la « cour, n'est que ledit viager veuille quitter son « viage. » (Cont. de Hainaut, N. C. G. t. II, p. 75.)

**Latte.** 1<sup>o</sup> Voir LATE 1. « Justice sous *latte*, « sous le couvert de la maison du seigneur. — 2<sup>o</sup> Mesure. Parlant d'une dame qui accorde ses faveurs à un marchand pour un morceau d'écarlate :

Le cas conclud, il ne fut si meschant  
La refuser, mais va chez un marchand  
Tost emprunctor trois aunes d'écarlatte  
Bien justement mesurées d'une *latte*. [Fai feu, p. 74.]

De là les expressions suivantes : 1<sup>o</sup> « *Latte* de « Barbezieux, » mesure de neuf pieds. — 2<sup>o</sup> « *Latte* « de Moulignac Charante, » mesure de onze pieds.

**Lattrer.** [Aboyer : « Le suppliant oy leur clien « *lattrer* et abahier très fort. » (Jl. 117, p. 35, an. 1380.)]

**Latni, Letuiet (en).** [Clandestinement, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

**Laucet.** [Droit payé pour aiguiser les instrumens de labourage : « Recipiendi *laucet* seu ha- « bendi quod pro acendis vomeribus seu rellhis « debet recipi. » (Ch. de 1266, dans Du Cange, sous *Laucet*.)]

**Lauche.** Terre humide et marécageuse. « Hem, « une *lauche* de pré..... » (xiv<sup>e</sup> siècle. Censive de Vitry. — L. C. de D.)

**Laudaire.** [Registre des impôts sur les marchandises, en Languedoc. (D. C. sous *Lenderium*.)]

**Laude.** [« Et sur chascun desdis habitans non « ayas beufs, 2 den. iourn. et s'appelle ledit droit, « le droit de *laude*. » (Cout. de Troi en Berry, dans la Thaumass.)]

**Laudes.** [Seconde partie de l'office qui se dit après matines : « Et volt le roy qu'en chants melo- « dieux et orgues fussent à Dieu chantées *laudes* et « beneyssons. » (Chr. de de Pisau, Charles V, III, 71.)]

**Laudisme.** [Droit de lods et ventes, dans les fors de Béarn.]

**Laudumnie.** [Même sens : « *Laudumnie*, « censives, rentes. » (Ord. VI, p. 104, an. 1368.)]

**Lauffaiz.** [Fil de lin : « Ouquel celier les sup- « plians prendrent..... douze livres de *lauffaiz* à « faire loille. » (Jl. 169, p. 223, an. 1416.)]

**Laugne.** [Bois à brûler, comme *laigne* : « Et « n'avoient de quoy faire feu que de verde *laugne*. » (Froiss. II, 153.)]

**Laur.** [Travail, forme plus régulière que *labeur* : « De tribulacion apelai le seignor e exoit mei en « *laur* li sire. » (Lib. psalmod. p. 179.)]

**Lauré, adj.** Qui est de laurier. Parlant d'Apollon : Du chef tomba sa couronne *laurée*. (C. Marot, p. 575.)

**Laurierin.** Même sens. Parlant de la source d'Hippocrène :

Et nulle beste depuis n'a touché celle onde argentine  
Qu'en memoire du cheval ils surnommerent chevaline  
Fors les chautres oysillons qui par le *laurierin* bocage  
Frelouans leurs chansons degoyent un mignol ramage.  
Baf, p. 41.

**Lausengeur.** [Flatteur : « Et amerai celle que « j'aim tant Et se sui trop mi cuer boiseur Qui soit « soudains pur faus *lausengeur*. » (Gace Brulé, 2<sup>o</sup> chanson.) Voir LOSENGIER.]

**Lausel.** [Même sens que *Laucet* : « Fiat (assi- « gnatio) in... fabrica sive *lausel* dictorum locorum « de Monteguiscardo, de Villafranca. » (Jl. 74, p. 232, an. 1343.)]

**Lausime, Lausisme, Lauzeme.** [1<sup>o</sup> Droit de lods et ventes : « Hem retindrent iceux religieux « à eulx appartenans toutes les leides, péages, « costumes, veues, *lausimes*. » (Jl. 198, p. 273, an. 1461.) — « On impose à icellui Jehan Aubert « que lui estant vignier de Baignolz, avoit appro- « prié à lui plusieurs *lauzemes* de la dite vignerie, « sans en rendre aucun compte. » (Ibid. p. 536, an. 1462.) — 2<sup>o</sup> Permission : « Sans obtenir *lausisme* ne « licence du souverain. » (Jl. 146, p. 223, an. 1389.)]

**Lavace.** Lavasse, pluie subite et impétueuse : « Par pluyes et lavaces. » (Froiss. XI, 425.)

**Lavacion, s.** Ablution.

Li douz Jhesus fist nostre redemption  
Et nous sauva par certain convenant  
Que de baptesme ayons lavacion. (Besch. f. 117 v.)

**Lavadore.** Lavure : « Suz le degret u il gist e  
« converset, hloc deduit ledement sa poverté ; Li  
« serf sun padre ki la maisnedé servent, Lar lava-  
« dores li gelent sur la teste. » (S. Alexis, LIII.)

**Lavaiche.** Lavoir : « Lesquelles femmes et  
« filles travaillans en ladite mare ou lavaiche pour  
« la nestoier. » (J. 197, p. 218, an. 1472.)

**Lavanche.** Avalanche : « Que dirons nous de  
« la neige qui tombe en un monceau le long de la  
« combe ?... Cette lavanche au choir se vient ouvrir  
« Au heurt des rocz et tout le val couvrir. » (J. Pel-  
« letier du Mans, la Savoie, 1572, p. 238.)

**Lavande, Lavende.** [Plante aromatique : « Du  
« lieu ou lavande croist Et rosiers à grant foison. »  
(Christ. de Pisan, dit de Poissy.) — « Une auline de  
« satin azur des foibles,..... pour faire coussinés  
« pour emphr de lavende, pour laditte dame. »  
(Isabeau de Bavière, aux N. C. de l'Arg. p. 148.)

**Lavandiere.** 1<sup>o</sup> Blanchisseuse : « Lavandiere  
« de buées. » (Bab. II, p. 256.) — 2<sup>o</sup> Bergeronnette.  
(Borel, sous Hocher, Hoche-queue.)

**Lavange.** [Avalanche, en Dauphiné. d'après  
D. C. sous Lavanchia.]

**Lavaret.** [Poisson de lac : « Dedans le lac que  
« le Bourget on nomme, Le lavaret friand seul se  
« renomme, Ilaran d'eau douce. » (J. Pelletier du  
Mans, la Savoie, 1572.)]

**Laveide.** [Avalanche, dans les Dombes. D. C.  
sous *Eslaveidum.*]

**Lavemenz, s.** L'action de laver. Ce mot, dans  
S. B. p. 73, répond au latin *Lavatio.*

**Laver.** [1<sup>o</sup> Laver, à l'actif : « En quirs de cerf  
« les cadavres) trois seignurs un mis ; Bien sunt  
« lavet de piment e de vin. » (Roland, v. 2968.) —  
2<sup>o</sup> Laver au neutre, se laver les mains : « Quant fu  
« fais li service, si sont alé laver. » (Sax. XIII.) —  
« Quant li souters fu apparilliés, li rois lava et fist  
« laver tous ces chevaliers français. » (Froissart,  
l. V, page 246.)] — 3<sup>o</sup> Enlever à l'eau forte la  
surface d'une pièce d'or pour en diminuer le poids.  
[Parlant de la légèreté du poids des monnoies d'or  
avant Louis XII : « Plusieurs mechans hommes en  
« abusoient et lavoient pieces d'or. » (Cl. de  
Seysse, Hist. de Louis XII, p. 18.) — *Expressions* :  
1<sup>o</sup> « Javer sa bouche de quelqu'un, » se moquer de  
quelqu'un : « Les pauvres femmes sont abusées et  
« deshonorées du monde et qui plus est vous vous  
« en vantez et lavez votre bouche de nous comme  
« de vieilles charognes trouvées sur les fumiers. »  
(Nuits de Strapar, I, 405.) — 2<sup>o</sup> « Se laver la gorge  
« de quelque chose, » on dit aujourd'hui faire des  
gorges chaudes. « Me suis trouvé avec des damoi-  
« selles qui se lavoient la gorge des baignaderies

« que leur avoient ramagez leurs aimez courti-  
« sans. » (Contes de Chol. f. 220.) — 3<sup>o</sup> « Je m'en  
« lave les mains. » Façon de parler tirée des paroles  
de Pilate dans la Passion. — 4<sup>o</sup> « Laver le nez à  
« quelqu'un, » gronder, réprimander. (Contes  
d'Entrap. p. 106.) On dit aujourd'hui *laver la coiffe*  
à quelqu'un. — 5<sup>o</sup> « Laver la teste à quelqu'un. »  
Cette façon de parler vient être de l'ancien  
usage dont on voit un exemple dans Beaumanoir,  
p. 349. En 1283, une femme *lavant* la tête à son  
mari, le fait assommer par des meurtriers apostés.  
— 6<sup>o</sup> « Vin lavé, » pour vin trempé, mêlé d'eau.  
« Le vin tant lavé que vous voudrez retiendra  
« toujours son naturel en proportion de sa qualité. »  
(Bouchet, Serées, p. 20.) — 7<sup>o</sup> « En vaisseau mal  
« lavé ne peut on vin garder. » (Cotgr.) — 8<sup>o</sup> « Une  
« main lave l'autre. » (Cotgr.) Les Latins disoient  
*Manus manum fricat* ou *asinus asinum fricat*. —  
9<sup>o</sup> « Pour laver ses mains on ne vend pas sa terre. »  
(Cotgr.) La terre que vous enlevez ainsi ne diminue  
pas celle que vous avez labourée. — 10<sup>o</sup> « Les lavan-  
« dières ont un proverbe ordinaire : Si vous lavez  
« ne me le pretez pas, si vous ne lavez pas pretez-  
« le moy, » (il s'agit de leur battoir.) (Des Accords,  
Bigarr. p. 27.)

**Lavener.** [1<sup>o</sup> Bain : « Cil qui estoient engroté  
« Des lavures bains faisoient. » (Wace, Brut, vers  
8277.) — « (En cette préparation médicale) Si a  
« mult bon lavener. » (ms. S. Jean.) — 2<sup>o</sup> Lavure :  
« La lavure des poz et li reliés des tables, C'estoit  
« trestouz ses vivres ; moult li fu delitables. »  
(Girart de Ross, v. 2399.)]

**Lavoir, Lavouer.** [1<sup>o</sup> Chauffeurette, vase rem-  
plie d'eau chaude : « Un petit *lavouer*, c'est assavoir  
« chauffeille et bassin d'argent veré et est le pied  
« esmaillé à bestes. » (Inv. de Charles V, 1380.) —  
« Un *lavouer* à quarrés, doré, à deux tuiiaux et une  
« auge. » (Ducs de Bourg. par De Laborde, preuves,  
II, n<sup>o</sup> 5471, an. 1389.) — « Le suppliant.... print en  
« la ville de Therouenne deux chauffeures que on  
« nomme au lieu pos *lavours*. » (J. 169, p. 324, an.  
1416.)] — 2<sup>o</sup> Bain, au figuré. C'est J. C. qui parle :

Jay de mon sang un *lavoir* préparé  
Daus quoy sera vostre corps réparé. (M. de la M. 190.)

**Lay.** [Lai : « Perrot Menchoin et Perrot Boulet  
« pauvres jeunes hommes, freres en lay à cause de  
« leurs femmes. » (J. 130, p. 127, an. 1386.)]

**Layde.** [Contribution indirecte au midi et au  
centre de la France, comme tonlieu au nord : « Ils  
« auront et recevront sur la *layde* et sur le four de  
« la ville franche de Bourbon douze livres, sur les  
« halles de Bourbon huit livres, et sur la *layde* de  
« la boucherie de Limoure cent sols. » (Ch. de Louis  
de Clermont, 1315, pour la chapelle de Bourbon  
l'Archambault.)]

**L. Laye.** [Lai, route étroite dans une forêt :  
« Monsieur de Mayenne avec le comte Charles se  
« resolut de secourir Laon et prenant un malin  
« son chemin par une grande *laye* de la forêt de la  
« Fere, se vint rendre en un village dont je ne scay  
« le nom. » (Mém. de Villeroy, p. 79.)]

**2. Laye.** Laisse, fiente d'animaux. « Fientes que « les bestes noires *laiscent* sont appellées *layes*. » (Mod. et Rac. fol. 23<sup>a</sup>.) — « Se tu trouves les *layes*, « et ils sont bien nouvelles, et bien grosses, c'est « signe qu'ils sont de bonne erre, et qu'il est grant « sanglier. » (Mod. et Rac. fol. 45<sup>b</sup>.)

**Layée.** Laie, route en forêt : « S'il y a *layée*, ou « arbres fruitiers coupés. » (N. C. G. H. p. 407.)

**Layer.** Tracer une laie dans une forêt : « Ceux « qui ont prins bois à couper et à *layer* sont teus « le couper et abbatre dedens le premier jour de « may. » (Coul. Gén. I, 603.)

**Layette.** [Palsgrave remarque qu'au xvr siècle on prononçait *la-iette*. Coffre de bois léger, pour conserver les papiers, les reliques, les bijoux : « Je « vous renvoie la *layette* que vous me baillastes « au partir de vous et tout ce qui estoit dedans. » (Machaut, p. 148.) — « Une *layette* de bois où sont « reliques de sainte Catherine, de S. Laurens et de « plusieurs autres saints. » (Inv. de Charles VI, 1399.) — « Un petit escrinet d'ivoire blanc, en façon « de *layette* très-petite, plain de reliques, sans « autre garnison. » (Ibid.) — « Le chancelier de « Bourgoigne a ordonné que l'on feist faire bonnes « *layettes* de bois de chaigne et que en chascune « *layette* feust fait un brevet et un inventoire parti- « culier de toutes les lettres qui seront mises en « icelle *layette*. » (Ducs de Bourgogne, par De Laborde, I, p. 70, an. 1448.) — « Une *layette* de « bois, liée d'une cordelette en croix, et scellée sur « le neu de la dile cordelette, de son contre scel « (du duc de Bourgogne) sur laquelle *layette* est « escript, en ung lieu ce qui s'ensuit : Testament « de moussigneur le duc Phil. de Bourgogne et de « Brabant. » (Arch. de Dijon, cité par Gauchard.) — « Une *layette* plaine d'escheez de cristal. » (Ducs de Bourgogne, n° 3257.)]

**Layneux.** [Ouvrier en laine : « Glaude Fouacier « foulon et *layneux* de draps..... demourant à « Troyes. » (Jl. 195, p. 403, an. 1474.)]

**Laz.** [Voir Lacs, Las. C'est le terme spécial pour les attaches du sceau : « Unes lettres... scellées de « cire vert en *laz* de soye. » (1399, Usage de S. Evverte.) (L. C. de D.)]

**Le.** [1<sup>o</sup> Article. Il n'apparaît pas avant la chanson de Roland. C'est le cas régime, venant de *illum* ou de *illud* : « Cuncencel le conseil. » (Rol. v. 179.) — « Falt li *le* coer. » (Id. v. 2019.) — Il s'emploie par erreur au cas sujet au lieu de *li* : « Le seigneur d'els « est apelez Oedren. » (Id. v. 3055.) En Picard, *le* s'emploie pour *la*. — 2<sup>o</sup> Pronom : « Par quel mesure « le poüssun humir. » (Rol. v. 631.) — « Pur vos *le* « dei ben faire. » (Id. v. 807.)]

**Lé.** [1<sup>o</sup> Adjectif. Large : « Grant ont les nés et « *lés* les oreilles. » (Rol. v. 1918.) — « De corsage « estoit haul et bien formé, droit et *lé* par les « espauls. » (Chr. de Pisan, Charles V, I, 17.) — « Deux mesgles que l'en dit pioches, à labourer ès

« vignes, l'une *lé* et l'autre ague. » (Jl. 155, p. 370, an. 1400.)]

**Le** [parchemin a long, et assez *lé*. (C. Marot, p. 148.)]

**2<sup>o</sup> Substantif, largeur :** « L'habergement... si « comme il se comporte en long et en *lé*. » (1404, Aveu du fief d'Enchapt.) L. C. de D.) — 3<sup>o</sup> Côté, flanc : « L'ecu au col, l'epée au *lé*. » (Petit Jeh. de Saintré, p. 31.) — « Prendra leurs mains droites, « et les mettra sur les deux *léz* du crucifix. » (Basn. sur les Duels, p. 195.) — 4<sup>o</sup> Camp, dans un tournoi : « Retournerent chacun a son *lez*... et pri- « rent vent et aleine. » (Froissart, liv. IV, p. 40.) — *Expressions* : 1<sup>o</sup> « Enterré *lez* a *lez*, « côté à côté. (Brut, f. 68<sup>d</sup>.) — 2<sup>o</sup> « Situé... au *lez*, vers les pays « du duc de Bourgogne, » sur les frontières. (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 703.) — 3<sup>o</sup> « Bien « fournie, et environnée, d'un *lez* d'un bras de « mer, » par un côté. Froiss., I, p. 33.) — 4<sup>o</sup> « Ot « déconfiture d'un *lez*, et d'autre, » c'est-à-dire dans les deux armées. Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, an. 1429, p. 122 — 5<sup>o</sup> « Le siege « y fust mis de tout *lez*, » la ville fut entourée de toutes parts. Vigiles de Charles VII, II, p. 50.) — 6<sup>o</sup> « Ent... sa targe percedé, et toutes ses armures de « *lez* le cuer, » vers le cœur. (Froiss. I, p. 55.) — 7<sup>o</sup> « Commenca grant content a *lez*, » les Bretons « assaillioient, » du côté qu'attaquoient. (Du Guesclin, par Mén. p. 501.) — 8<sup>o</sup> « Ne scauroye au quel « *lez* commencer, » c'est-à-dire par quel bout m'y prendre. (Percefor, V, fol. 32<sup>b</sup>.) — 9<sup>o</sup> « A cler soleil « fond la neige a tous *lez*. » (Molinet, p. 139.)]

**Leage.** [« Item le *leage* en la ripviere de la « Cissé... lequel *leage* est tel, que chascun molin « nouvellement fait ou réedifié, jasoit ce que icel- « lui molin autrefois ait esté, cil ou ceulz qui faire « ou réédifier le font, ne doivent et ne peuent « mettre le fust granier esliz molins, ne en aucun, « sans appeller noz gens et officiers. » (Ch. de 1366, dans D. C. sous *Leagium*.)]

**Leans.** [De *illac intus* : « Il n'ot mie *leanz* de « chevaliers foison. » (Saxons, 8.) — « *Ens*, se dit « pour dedens comme *ci ens*, le maistre de *ci ens*... « Et parlans d'un lieu plus loing, nous disons, *icest* « *liens*... et ne fault pas escrire *leans*, non plus « que *ceans* à bon vin, mais *tiens ciens*. » (Rob. Est. Gram. fr. p. 91.)]

**Léasse.** [Fourrure, peut-être faule pour *letice* : « Ysabeau de Dampnemarie... et Guillaume Huet... « furent serveurs en l'ostel de Pierre de Neelle « escuier, et là... prindrent... un seurcol de mabre « fourré de gros ver, à manches fourrées de « *leasscs*. » (Jl. 118, p. 233, an. 1380.)]

**Leuement.** [Loyalement. D. C. sous *Legaliter*, an. 1289.]

**Lecceur, Lecceur.** [Gourmand, voir *LECHER* : « Quar quant li bons rois Karlemaigne Ot toute « mise à son demaine Provence, qui mult iert plen- « tive de vins, de bois, d'aigue, de rive, As *leccours*, « as menestres, Qui sunt aques luxurieux, La « donna toute et departi. » (Mouskes.)]

**Lecharesse.** Femme aimant le plaisir :

Ja encontre sa lecherie  
Ne nous ne feme *lecharesse*  
Ne gardera veu ne pramesse. (*Fabl. de S. G. f. 18<sup>e</sup>.*)

**Leche.** Lèche : « Duquel pasté ayant mangé  
deux ou trois *leches* à l'espagne » (Desper.  
Contes, XVI.)

**Lecheasse.** (La science de) : « Voila les prin-  
cipaux de la bande qui tiennent eschole en l'art  
de cuisine et ont passé plusieurs maîtres en la  
science de *lecheasse*. Le ventre est leur Dieu, le  
potage est leur loy, la bonteille leur sainte escri-  
ture. » Merlin Coccaie, I, p. 230.

**Lechefrée.** Lèche-frite : « Une *lechefrée* d'ai-  
rain à queue de fer. » Nouv. Comptes de l'Arg.  
page 106.]

**Lechement.** Action de lécher. (Cotgr.)

**Lecheor, Lecheour, Lecheur, Lechierre**

[1<sup>e</sup> Gourmand, débauché. Le cas sujet est *lechierre*.  
(Gloss. lat. 7692, sous *Curro*.) — On lit *lecheur*, au  
Fabl. ms. de S. G. f. 5<sup>e</sup>. — « N'aïlle pas o *lecheours*  
Mais toujours avec les meillours. (Caton. en roman.)  
— 2<sup>e</sup> Le galant d'une femme :

Si cuideroit aucun meffait  
Que eustes à ton mari fait  
Ou venie de ton cors  
Ou qu'il t'eust gitée fors,  
Ou qu'il t'eust prise provée  
Et o ton *lecheor* trovée. (*Fabl. de S. G. f. 81<sup>e</sup>.*)

« Il se spperçoit tantost que c'est ung homme,  
si cuyde que ce soit le *lecheur* de sa femme, il se  
desvelope de luy et le prent si durement aux  
deux bras, que aincoys... la il getlé dessoubz luy  
à terre et luy dist : certes, trahysire, mal y estes  
venu me faire honte et mal vous couchastes avec  
ma femme. » (Lanc. du Lac, II, f. 81<sup>e</sup>.)

**Lécher.** [1<sup>e</sup> Passer la langue sur quelque chose :  
« Mès à tel morsel itel *leche*, Chaz set bien quels  
barbes il *leche*. » (Ren. v. 8577.)]

On a veu maintefois des *flammeches lecheristes*  
Qu'on nomme des arlans flamboyens s'attachantes  
Aux pipres des soudars on quand ils sont du guet  
Ou quand le capitaine en embusche les met.  
Élav. de Raf. p. 10, v.

2<sup>e</sup> Baiser :

Quant Amphitruon ce oy  
Sanchiez mie ne s'esjoy :  
Ains a lassé la baiserie  
Et commence la baterie ;  
Les poes que devant *lechon*  
Maintenant toutes detrenchoit. (*Desch. f. 463<sup>e</sup>.*)

3<sup>e</sup> Faire bonne chère, prendre les meilleurs mor-  
ceaux de la table :

Amer de lit et avoir chier,  
Boivre et *lecher* et tart couchier  
Et tart lever por l'aise. (*P. av. 1300, II, p. 873.*)

**Expression :** « Pen peut bailler à son escuver qui  
son couteau *leche*. » Celgrave. Qui est chiche  
por soi, n'est pas libéral pour les autres.

**Lecherie.** Luxure : « Cil fet pechié de char,  
qui tient franche femme par cause de *lecherie*,  
« et ne mie de mariage. » (D. C. IV, 52<sup>e</sup>.)

Oisive met homme en paresse  
Oisive amenuise prouesse  
Oisive esnuet les *lechevies*. (*Brut, f. 81<sup>e</sup>.*)

**Lechiere.** [Portée : « Iceulx habitans... peuvent  
« metre et avoir dès la feste S. Michier jusques au  
« jour de Noël, une truye et sa segnance d'une  
« *lechiere*, née depuis le Noël précédens ou deux  
« porceaulx tant seulement. » (Jl. 124, page 357,  
an. 1361.)]

**Lechie.** Lessive : « Ont accomparé la medecine  
« à une *lechie*, en ce que tout ainsi que la *lechie*  
« nettoyoit bien le linge, le rendoit beau et blanc,  
« aussi la medecine purgeoit nostre corps. » (Chol.  
Contes, I, l. p. 48.)

**Leçon.** [1<sup>e</sup> Partie de l'office qu'on dit à matines ;  
il se compose de morceaux de l'ancien ou du nou-  
veau Testament : « Sire Clerz, lout en haut nous  
« dites la *leçon*. » Saxons, XXV.) — 2<sup>e</sup> Partie de  
l'office qu'on met en musique, au propre et au  
figuré : « Sire Tardis li limaçons Chanta por cele  
« trois *leçons* ; Et l'oneaus chanta li vers. » (Ren.  
v. 10104.) — 3<sup>e</sup> Ce qu'on apprend par cœur : « En  
« doivent bien avoir bon guerredon Cil qui lui ont  
« enseigné et après A eslogner ceus de ci environ ;  
« Et ele a fermée sa *leçon*. » Romanero, p. 184.]  
— **Epressions :** 1<sup>e</sup> « Compter à quelqu'un ses  
« *leçons*. » compter à quelqu'un ses torts :

Je vous compteroiy vo *leçon*. (*Desch. f. 330.*)

2<sup>e</sup> « Estre homme de quelque *leçon*. » avoir un  
peu lu : « Si je suis homme de quelque *leçon* je suis  
« homme de nulle retention. » (Montaigne, I, II,  
p. 132.) — 3<sup>e</sup> « Perdre sa *leçon*. » nous disons  
aujourd'hui perdre son latin : « Une dissenterie me  
« surprit, mon medecin pensa *perdre* sa *leçon* et  
« moy mes bottes. » (Montfluc, II, p. 269.)

**Lecteur.** [1<sup>e</sup> Professeur : « Je crois que Regnard  
« a esté *lecteur* as ordres des trois estas ; car clers  
« et nobles et gens de labour usent de sa doctrine,  
« je ne dis pas tous mais les plus. » (Modus, f. 67.)  
— 2<sup>e</sup> Titre d'office aux jeux de poésie institués à  
Rouen : « Au Pay de la conception Nostre Dame  
« dans la ville de Rouën il y a un concours de tous  
« les bons esprits, qui viennent composer des  
« chants royaux en l'honneur de la vierge... et don-  
« nent leurs chants... entre les mains du *lecteur*  
« qui est celui qui en doit faire la lecture devant les  
« juges en pleine audience. » Garasse, Rech. des  
Rech. p. 128. — 3<sup>e</sup> Lecteur : « Un *lecteur* studieux. »  
Du Bellay, *Prolog.*)]

**Lectice.** « L'hermine ou *Lectice* qui aime mieux  
« mourir que de passer par un endroit ou elle  
« puisse salir sa belle peau. » La Colombière, Th.  
d'honn. t. II, p. 570.]

**Lectrin, Lectrum.** Prie-Dieu, pupitre, lutrin :  
« Et laisserent iceux seigneurs en entrant dedans  
« le chœur de ladite eglise (de Bordeaux) au *lectrin*  
« une des bannieres du roy. » Hist. de Charles VII,  
p. 463, an. 1451. — « Devant l'antel s'agegnoilla  
« Sour un *lectrin* ses ganz jeta. » (Rom. de Wace.)]



**Lectry.** Lutrin :

Maistre Guillaume Cotin  
Et maistre Thibault de Vitry,  
Deux pauvres cleres parlans latin  
Paisibles enfans, sans escry,  
Humbles, bien chantans ou *lectry*.

**Lectuaire.** [Electuaire : « S'ils reviennent de  
« Montpellier Lor *lectuaire* sont moult cher; Los,  
« trouver et assister à leur *lecture* et doctrine es  
« escoles et colleges par ce ordonnés. » (Ordonn.  
« 29 août 1498.) — 2° Littérature. On lit dans des lettres  
« patentes du duc de Bourbonnois, données  
« en 1494, portant création de plusieurs commissaires  
« pour rédiger la coutume de Bourbonnois :  
« Nous... confiant enlièrement en vos sens, science,  
« loyauté, *lecture*, prud-homie et bonne diligence. »  
« (N. C. G. t. III, p. 1221.) — [3° Droit : « On s'il vent  
« pour la foy défendre quelque chevalier emprendre  
« Ou soit d'armes ou de *lecture*. » (Rose.) On disait  
« plus souvent chevalier en lois. — 4° Commentaire :  
« Je donne à mon neveu Alexis Bouin ma *lecture*  
« de Geoffroy de Saligny. » (Testam. de 1441.)]

**Ledangier.** [Injurier : « Lesquels compaignons  
« se prendrnt à defouler, vitnperer et *ledangier* de  
« paroles le suppliant. » (JJ. 1463, p. 483, an. 1409.)]

**Ledenge.** [Injure : « De legiere baleure sans  
« sanc, de *ledenges*, comme de vilaines paroles  
« dire.... l'abesse connoitra en sa court. » (Cart.  
« de Chelles, p. 32.)]

**Ledir.** [Injurier : « Sire, dist ele, con poés le  
« sofrir, Que li viez vos chevalier *ledir*. » (Garin.)]

**Ledon.** [Basse mer. (Du Cange, sous *Ledo*.)]

**1. Lée.** [Voir LE.]

**2. Lée.** [Laie : « Bien i puet on les pers et les  
« *lécs* chasser, Et les cers et les biches berser et  
« archoier. » (Ben. de Montauban.)]

**Leecier.** [Réjouir : « Espée as bone.... A grant  
« mervelle te peust *leecier*. » (Agolant, p. 179.)  
« Voir LEESER. ]

**Lee.** [Légal : « Esoigne *lect*, » aux Ord, II, 53,  
« an. 1330. ]

**Leesce, Leesce.** [Liesse, joie : « Jolis, gais et  
« plains de *leesce*. » (Rose, 107.) — « La gloire et  
« joie de subtil et bon entendement precelle toutes  
« autres *leesses*. » (Chr. de Pisan, t. 13.) — On lit  
« *leece*, dans Flore et Blanchefl. v. 2843; *leesche*,  
« dans dom Bonquet, III, p. 167. ]

**Leesse.** [Largeur : « Comme descoit fussent  
« meut.... sur la *leesse* et la justice dou chemin....  
« sommes venu à cort.... c'est assavoir que li  
« chemin.... demourra dorenavant à tousjours  
« de telle *leessc*, comme il est ou tout esbondés. »  
« (Cart. de S. Vincent de Laon, an. 1290. ]

**Leesser.** [Se réjouir, être en liesse : « Quant la  
« dame l'oy forment s'en *leesse*. » (Chron. de Cuv.)]

**Leez.** Legs. Parlant de Charles VII : « Voiant sa  
« maladie engrieger et ses jours decliner.... fit ses  
« dernieres ordonnances et *leez* tel que bon luy  
« sembla. » (Al. Chartier, Charles VI, p. 249.)

**Lefre.** Lèvre :

Petit menton, *lefrax* et nez traitis,  
« Vos joettes lont deux fosses toudis  
« En souzbrant, o belle plus que belle. (Besch. f. 250.)

**Leffre.** [Lèvre : « Iceului Jehan getta un voire  
« plain de vin ou visaige dudit Gieffroy, tellement  
« Que la *leffre* dudit Gieffroy fut entamée et en  
« sailli un pou de sang. » (JJ. 155, p. 360, an. 1400.)]

**Legal.** [Légat. Le pape Clément d'Avignon,  
« attribuant la demence de Charles VI au manquement  
« de la parole que ce roi avoit donnée d'aller à Rome  
« détruire le parti de l'antipape, dit : « S'il retourne a  
« santé (ainsi que bien le pourra faire) il nous y  
« faudra envoyer suffisans et sages *legaur* qui luy  
« remonstreront vivement et sagement la defaute  
« de ses promesses afin que point ne les ignore par  
« nostre negligence. » (Froissart, IV, p. 158.) — On  
« lit *legaur* dans Beschamps, fol. 68<sup>b</sup>.

**Legalement.** Dans les formes : « Lit la colla-  
« tion discours devant l'empereur (étant au Louvre)  
« notablement et *legalement* maistre de la Cha-  
« leur. » (Chr. mss. de Nangis, an. 1377.)

**1. Legat.** [1° Cardinal administrant une province  
« des états pontificaux ; de même que les *legati* impé-  
« riaux, ils étaient les lieutenants du pape : « E après  
« son enterrement Ne demeura pas longement Que  
« tuit li *legat* s'assemblerent E le romain clergé  
« manderent. » Grég. le Grand, p. 98.) — 2° Car-  
« dinal envoyé avec des pouvoirs extraordinaires par  
« le pape, auprès d'un pauvre chrétien : « Si en fu  
« mout meuz, et envoia maintenant un *legat* en  
« France et un en Engleterre et un en Alemaingne. »  
« Mén. de Reims, § 50. ]

**2. Legat.** [Legs : « Lequel fief avoit esté laissié  
« au suppliant à charge de paier ung *legat* de cent  
« livres et autres sommes laissiées ou legatées à  
« plusieurs. » (JJ. 184, p. 78, an. 1450.) — Parlant  
« des moines : « Ils ne sont tourmentés en leurs mala-  
« dies par femme, enfans ne autres pour faire dons  
« et *legats*. » (Les Triomp. de la Noble Dame, f. 245<sup>b</sup>.)

**Legation.** [Mission : « Sor si faiteovre desleiee  
« E surleue *legation*, U li dus n'entent se bien non,  
« fu il deceuz. » Benoit, II, v. 12137. ] — « Cepen-  
« dant que ledit herault estoit allé faire sa *legation*. »  
« (Monstrel. III, 12.)

**Legée.** [Hommage lige : « Dovent audit duc de  
« Bergoigne faire faauté et *legée* de ces quatre  
« chastiaus. » Preuves de l'Hist. de Bourg. II, 15,  
« an. 1242. ]

**Legende.** [1° Vie des saints, ainsi nommée  
« parce qu'on désignait à certains jours la partie qui  
« devait être tue dans l'année. Jacques de Voragine a  
« compilé au xiii<sup>e</sup> siècle des vies des saints, sous le

nom de *Légende dorée*. De là par antiphrase dans Coquillard, p. 60 : « *Légende dorée*, kyrielle d'in-jures. » — Guillaume au Court Nez est devenu saint Guillaume de Gellone; de là la citation suivante : « Et qui droit encontre la chançon Aucune « chose qui ne fust de reson. En sa *legende* ses faz « trouveroit on. » La Paix d'Orange, dans Guill. d'Orange, Jonkbloet, t. II, p. 77. — 2° Récit : « Mais « on feroit bien une grant *legende* du long parler, « de la chière très grande Qu'on nous fait. » (Chr. de Pisan, Dit de Poissy. — 3° Inscription : « Les « peintres et les imagers s'accomodans toujours « au simple peuple, comme pour montrer sans « *legende* que S. Sebastien a esté martirisé avec « des fleches, il est peint ayant des traits par tout « son corps. » Bouchet, Serées, t. III, p. 103.)

**Legendier**. [Légendaire, livre contenant les légendes des saints : « Icellui Bolins disoit publi- « quement.... qu'il avoit osté ung calice d'argent « de l'Eglise de Bonfront.... et si osteroit le *legen- « dier*.... afin que le curé ne chantast plus, ne « deist ses heures. » (Jl. 179, p. 304, an. 1449.)]

**Leger, Legier**. [1° Qui n'est pas lourd : « Prist « un escut fort et grant et *legier*. » (Ronsiev. p. 50.) — 2° Adroit, agile : « El escremissent cil bachelier « *legier*. » (Rol. v. 113.) — 3° Dispos, débarrassé : « Quant a ce que m'honorez tant par vos lettres, je « ne le veux ni puis reconnoistre je n'ay pas si peu « rescu avec moy que je ne me sente *legier* de plus « de grains que ne dites, mais c'est l'amitié que me « portez qui vous avengle. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 578.) — 4° Irréfléchi, peu sérieux : « Li plus « *legier* home sont en Galles. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1300.) — « On dit par usage qu'il est de cous- « tume que femme de *legier* courage quant elle « voit et appereoit ung homme surpris de son « amour, vers luy se monstre desdaigneuse et « estrangere. » (Gerard de Nevers, 1<sup>re</sup> part. p. 138.) — [« Que ne voeille croire nul mauvais ne *legier* « conseil. » (Froiss. II, 249.) — De là l'expression adverbiale de *legier*, à la légère. — 5° Facile : « Ung « homme de grant affaire tant assez tost faire une « amy; *legiere* chose est a fournir, de le bien tenir « est le sens. » (Gerard de Nevers, 1<sup>re</sup> part. p. 91.) — De là l'expression de *legier*, facilement : « Avés « vos fait ne besoigne exploiter? Oïl vous, sire « je le lis de *legier*. » (Aubri, p. 158<sup>b</sup>.)] — 6° Trop facile, peu rigoureux : « *Legiers* pardons. » (Ord. III, 128.) — « Lancelot estoit en *legiere* prison, car « l'en le mettoit tous les jours hors de la tour. » (Lanc. du Lac, II, fol. 16<sup>d</sup>.) — 7° De mauvaise vie : « En le mettoit tous les jours hors de la tour. » (Lanc. du Lac, II, fol. 16<sup>d</sup>.) — 7° De mauvaise vie : « Et un jour advint qu'ilz allerent ensemble en la « rue où les *legieres* femmes sont establies. » (Chr. de S. Denis, I, t. 18.) — « Vallere recite non seule- « ment les hauls faits des vaillans et vertueux « hommes, mais aussi ceulx des jongleurs et des « gens de *legere* vie. » (Hist. de la Toison d'Or, t. II, fol. 52.)]

**Legerement**. [1° Facilement : « *Legerement* « aurez les nos vengez. » (Ronsiev. p. 79.)] — 2° Rapidement. Parlant d'un combat entre les

Anglois et les Ecossois : « Cheminerent *legerement* « pour trouver les Escocois. » (Froiss. I, III, p. 337.) — 3° Non fournement : « F'iez donques hardiment.... « des noms pour les adverbes comme..... il vole « *leger* pour legerement. » (Joach. Du Bellay, 34<sup>b</sup>.)

**Legeret**. [Qui ne pèse guère, dans G. Guiart, vers 1368.]

**Legereté**. [Mœurs légères : « Comme si, en « l'acité, y avoir plus de *legereté* et de lieence fust « y avoir plus de pover. » (Bercheure, f. 58<sup>v</sup>.)]

**Legerie**. [1° Legereté : « Francois sunt mort « par vostre *legerie*. » (Rol. v. 1726.) — « Loerent « vus alques de *legerie*. » (Rol. v. 206.) Voir plus haut ne Leger, à la légère. — 2° Débauche : « Ne « vers ma fame ne chasastes Amours, deduit ne « *legerie*. » (Gouci, v. 4762.)]

**Legion**. [1° Dans le style de l'Écriture, multi- tude : « Li permanables jugieres apparat pairose- « ment, et les *legions* des anges seront presens « à cest spectacle. » (Job, p. 491.) — 2° Troupe armée : « Dont prist une autre *legion* de nobles « hommes, de vassaulx, Heaumes laciés, à bons « chevaux. » Brut, fol. 94.) — « Set *legions* i sunt « numbrées. Ben de cum baire aparallées. » (Edouard le Conf. v. 4223.) — 3° Légions provincia- les, François 1<sup>er</sup> eut si souvent à se plaindre des Suisses, qu'il songea à créer une infanterie nation- ale. Par une ordonnance du 24 juillet 1534, il créa sept légions, chacune de 6.000 hommes, et portant les noms des provinces où elles devaient se recruter. Elles étaient commandées par six capitaines, dont le premier avait titre de colonel et nommait les officiers subalternes : « Le grand roy François desi- « rant fortifier et assureur son royaume par tous « moyens praticables, s'avisâ d'establiir des *legions* « pour avoir toujours des gens prests, quand le « besoin surviendroit, sans estre contraind d'aller « mendier l'aide des estrangers. » (Lanoue, 325.)]

**Legiste, Legistre**. [Qui connaît, qui étudie les lois : « Lors aras bons *legistes* et les bons pres- « cheurs. Et les bons fisiciens et bons conseilheurs. » (J. de Menng. Testament, 617.) — « Par le conseil « de ses *legistes* Mist en escumuniement Le duc « et tout son tenement. » (Robert le Diable.)] — « Si fu advisé que certains docteurs en theologie « parleroient à elle et l'examineroient, et aussi « avec eux des canonistes et des *legistes*, et ainsi « fu fait. » (Hist. de la Pue. d'Orl. p. 506.)]

**Legitimation**. [Reconnaissance authentique des pouvoirs d'un envoyé, d'un député : « Par ceste « *legitimation*. » (Le Songe du Vergier, I, 107.)]

**Legitime**. [Portion assurée par la loi à certains héritiers sur la part héréditaire qu'ils auraient eue en entier, si le défunt n'avait autrement disposé de celle part : « Douaire propre aux enfans et une « *legitime* coutumiere prise sur les biens de leur « pere, par le moyen et benefice de leur mere. » (Loyse, 158.)] — « L'en congnois tel (avocat) qui ne « donneroit pas sa librairie pour 10000 escus; et

« messieurs, vais-je dire qu'ils en retirent bien leur  
« *legitime*. » (Contes de Cholières, f. 232.)

**Legitimement.** « Helas, son fils et ses parens  
« (de Charles VI qu'on enterrait), ne pouvoient estre  
« à l'accompagner, de quoi ils estoient *legitime-*  
« *ment* excusé. » (Juv. des Ursins, 1422.)

**Legitimer.** [Rendre légitime : « Bernard, glo-  
« seur des decretales dit que le pape peut *legitimer*,  
« quant aux honneurs seculiers, ceux qui sont de  
« sa juridiction temporelle. » (Le Songe du Vergier,  
t. I, p. 107.)]

**Legnier, Leingnier, Lengnier.** [Corvée  
pour couper le bois à brûler du seigneur et le  
charrier; voir LAIGNIER : « Ma courvée dou brûil, et  
« mon *leignier* chascun an à feste Touz sainz. »  
(JJ. 61, p. 306.) — « Li habitans de ladite ville doivent  
« à leur dit seigneur le charroi de leurz diz chevaux  
« par chascun an deus jours, pour son *leingnier*  
« charier. » (Ibid. p. 123, an. 1321.) — On lit *len-*  
« *gnier* dans une chartre de Commercy, de 1336.]

**Legs.** [Legs. La forme ancienne était *lais*, forme  
verbale du verbe laisser. Au xv<sup>e</sup> siècle, on voulut y  
voir un dérivé de *legare*, et on introduisit un *g* ortho-  
graphique qu'on ne prononçait pas.] — « Si le  
« défunt depuis son testament fait et passé, delivre  
« en son vivant, aucuns *legs* delaissez en son testa-  
« ment, l'heritier ne sera de rechef tenu après son  
« trespass les delivrer et puisque les legataires ont  
« eu delivrance de leur *legs* par le testateur, ils  
« n'auroient plus rien et en demeureront ses  
« heritiers quittes, si ce n'estoit de *legs in genere*  
« et que les legataires par lettres de don... et autre-  
« ment fissent apparoir, qu'il ne leur avoit pas esté  
« delivré, pour accomplissement..... du dit *legs*,  
« mais à autre titre, sans vouloir accomplir les dits  
« *legs* qui sont faits *in genere*; car *legs* faits *in*  
« *specie* s'ils estoient delivrez par le testateur en  
« son vivant les heritiers en demeureront quittes  
« du tout. » (Cout. de Peronne, N. C. G. II, 608.)

**Legumaige, s. m.** Nom collectif qui comprend  
plusieurs légumes. « De bleds, de vins, de fruitai-  
« ges, et *legumaiges* on n'en veit onques tant, si  
« les soubhails des paovres gens sont ouis. » (Rab.  
Prognostication, p. 9.)

**Legumineux.** Qui tient aux légumes. (Cotgr.)

**Leguns.** Légumes. (Borel.)

**1. Lei.** [1<sup>e</sup> Loi religieuse, religion : « La chres-  
« tienne *lei*. » (Rol. v. 85.) — 2<sup>e</sup> Conduite : « A *lei*  
« de chevaler. » (Id. v. 752.) — « A *lei* de bon  
« vassal. » (Id. v. 887.) — 3<sup>e</sup> Coutume : « A la *lei*  
« de sa tere. » (Id. v. 2251.) Voir Loi.]

**2. Lei.** [Large : « Quant li rois englois entendit  
« qu'il venroient l'orme couper, si list ferreir le  
« tronc de l'orme de bandes de fer tout entour qui  
« avoient bien cinq toises de *lei*. » (Mén. de Reims,  
§ 97.)]

**Leials.** [1<sup>e</sup> Loyal : « S'il fust *leials*, ben ressem-  
« blat barun. » (Rol. v. 3764.) — 2<sup>e</sup> Légal : Trente  
« parent *leial* plege en sunt fait. » (Ib. 3847.) V<sup>e</sup> LOIAL.]

**Leicherie.** Friandise. « Bonnes dames..... ne  
« doivent... donner la chair aux chiens ne les *lei-*  
« *cheries* dont les poures de Dieu meurent de fain  
« la hors, qui sont creatures de Dieu et fais a sa  
« semblance. » (Le chev. de la Tour, instruct. à ses  
filles, fol. 12<sup>a</sup>.)

**Leidesce.** [Parties naturelles de la femme :  
« Ne n'atoucheras la *leidesce* des femmes. » (Tra-  
duction des statuts de l'Eglise de Tours, B. N. lat.  
1237, ch. 77, an. 1396.)]

**Leigne.** Bûches, bois de chauffage : « Bosquil-  
« lons seront tenus de faire les *leignes* qu'ils vou-  
« dront vendre de telle grandeur et grosseur qu'il  
« s'ensuit. » (N. C. G. t. II, p. 149 c.)

**Leisir.** [Loisir : « Que ne li die, Se tant ai de  
« *leisir*. » (Rol. v. 459.) De là l'expression à *leisir*,  
à loisir : « Sa custume est qu'il parolet à *leisir*. »  
(Id. v. 141.)]

**Leisse.** [Lice, femelle d'un chien de chasse :  
« D'une *leisse* vs veil conter, qui preste estoit à  
« chaeler. » (Marie de France, II, 86.)]

**Leiture.** [Electuaire : « Lequel medecin ordonna  
« en la boutique d'un apotecaire d'icellui lieu de  
« Pezenas plusieurs beuvraiges, ..... et opiates *lei-*  
« *tures* en diverses foiz. » (JJ. 200, p. 64, an. 1467.)]

**Leiz.** [Près de, le long de : « Et li enens don  
« Perche faisoit l'avantgarde, et courut tout *leiz*  
« des portes. » (Mén. de Reims, § 298.)]

**Lembroissier.** [Lambrisser : « Pour avoir *lem-*  
« *broissé* de neuf le comble de la chapelle ou il a  
« employé m<sup>c</sup> lxxv pieces de bort d'Yllande de vi  
« piez de long chacune, qui lui a esté vendu et livré  
« tendu et dolé, aux frais du dit seigneur (le duc  
« d'Orléans). » (De Laborde, Emaux, p. 166.) —  
« Un chariot couvert à fiertre, et *tambroissé* de  
« boys. » (JJ. 166, p. 296, an. 1412.)]

**Lempas.** Le même que LAMPAS.

**Lenchas.** [Pieu : « Pierre Sture print un pieu  
« de baye, dit au pays (Languedoc) *lenchas*, ..... et  
« bailla un grant cop dudit pieu ou *lenchas* au sup-  
« pliant parmi le front. » (JJ. 167, p. 372, an. 1413.)]

**Lendemain.** [Le mot propre est *endemain* :  
« Le bien que tu peux faire au matin, n'attens pas  
« le soir ne *lendemain*. » (Mén. I, 9.) Mais l'article  
s'est agglutiné et au xv<sup>e</sup> siècle on a dit le lendemain,  
comme nous disons le hier : « Le *lendemain* du  
« premier jour de may. » (Ch. d'Orléans, Ball. p. 71.)]

**Lendit.** Voir LAXDIR.

**Lendote, s.** Espèce de poisson volant. Parlant  
d'un des vaisseaux de Gargantua : « Sus la pouppe  
« estoit en sculpture d'eraïn corinthien une hiron-  
« nelle de mer eslevée. C'est ung poisson grand  
« comme ung dar de Loire, tout charnu sans  
« esquames, ayant aestes cartilagineuses (quelles  
« sont es souris chaulves) fort longues et larges :  
« moyennant lesquelles je l'ay souvent veu voler  
« une toise au dessus de l'eaüe plus d'un traict  
« d'arc. A Marseille on le nomme *lendote*. » (Rab.  
t. IV, p. 11.)

**Lenner.** [Carder le drap, aux Ordon. VII, 217, an. 1388.]

**Lenoïne.** [Métier de *Leno*, de prostituéur: « La » poine de *lenoïne* et lecherie. » (Statuts de Charles d'Anjou, roi de Sicile, ch. 205.)]

**Lens.** [Eufs de pou, dans Renart, v. 1977.]

**Lent.** [1° Lent: « Dist Olivier: dehait ail li plus » *lent*. » (Rol. v. 1938.) — « Soies *lent* à l'ire et » *isnés* à misericorde. » (Brun. Lat. Trésor, p. 386.) — « Tel doit estre regent, *Lent* de punir, aus bons » non faire ennuï. » (Besch.) — 2° Languissant: « Si que ne put mangier, tant fu et floible et *lente*. » (Berte, c. 48.) — 3° Au sens neutre, chose indifférente: « El dame Mahuis, cui fu *lent* Que ele ail » l'avoïr des escrins. » (Fabl. mss. p. 136.)]

**Lentement.** [D'une manière lente: « Scitalis » esl uns serpens qui va moll *lentement*. » (Brun. Latin. Trésor, p. 193.)]

**Lentes.** [Eufs de pou: « Paous neïs, cirons et » *lentes*, Tant lor livrent sovent ententes Qu'il lor » font lor œuvres lessier. » (Ren. v. 18045.)]

**Lenteur.** [« Ceulz qui orendroit blasment nostre » *lenteur*. » (Bercheure, f. 37<sup>b</sup>.)]

**Lentius.** Lent.

Se vos vairs yeus  
Frans et gentieus  
Dagnies assir sus mon regard,  
Mes si *lentius*.  
(Froiss. poës. f. 269<sup>b</sup>.)

**Lentille.** [1° Légume: « El nequedent l'avoït » vendu pur un mangier de *lentilles*. » (Job, p. 517.) — 2° Tache de rousseur: « Il guarit les *lentilles*. » taches et bourgeois. » (Paré, Monstres, app. I.)]

**Lentilleux, Lentillos.** [Semé de lentilles ou de taches: « E s'ert pale e *lentillos*. » (Chron. de Norm. v. 20397.) — « Il fut roux et *lentilleux*, si » fut plain de si grant orgueil et de si grant felonie, » qu'il ne laissa nulle chose à quoy il se fust aatie, » feust bien ou mal, pour nul chastiement que len » luy fist. » (Lanc. du Lac, t. I, f. 126<sup>b</sup>.)]

**Lentisque.** [Espèce de pistachier: « Ils firent » un long circuit parmi les myrtes, *lentisques* et » autres tels arbustes dont le pays est si grandement » couvert. » (Du Bellay, 395.)]

**Lentrongneur.** [Passeur: « Iceelui Guillaume » sejourna et demoura deux jours et une nuit aus » champs, et illeue le trouva un appellé Watier » *lentrongneur* dudit bare à Bery. » (Jf. 100, p. 190, an. 1369.)]

**Lenvagier.** [Locataire: « Que de ce jour en » avant nulz censiers, *lenvagiers* ou admodiateurs » ne pourront rentrer en nouvelle cense d'eulx » mesmes. » (Cout. de Hainaul, ch. 75, éd. d'Anvers, an. 1553.) Mieux vaudrait lire *leuagier*.]

**Leolime.** [Léonin (voir ce mol): « Que li vers » soient mis en rime, Ou consonant ou *leolime*. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1873, p. 4, xiv<sup>e</sup> s.)]

**Leonceil.** [Lionceau. (Chr. de Norm. v. 34712.)]

**Lionesse.** [Lionne. (Vie de S' Auban, v. 521.)]

**Leonier.** Gardeur de lions. (Fl. et Bl., f. 198<sup>a</sup>.)

**Leonime.** [Même sens: « Ceste balade est moitié » *leouime* et moitié sonant, si comme il apert par » monde, par onde, par homme, par Romme, qui » sont plaines syllabes et entieres; et les autres » sonans tant seulement ou il n'a point entiere sil- » labe, si comme clamer et osler, ou il n'a que » demie syllabe, ou si comme seroit presentement » et innocent, et ainsi es cas semblables puet estre » congneu qui est *leouime* ou sonnaut. » (Besch. fol. 396.)]

**Leonimer.** [Versifier en vers léonins: « La » rime en main lieu n'est pas gente; Mes mieus » vault rudement rimer Ou sens de l'acteur et en- » tente Qu'en autre son *leouimer*. » (Mém. de l'Ac. des Inscr. t. XVII, p. 744, an. 1392.)]

**Leonin.** [Vers dans lesquels une même consonance se reproduit deux ou trois fois; d'après Huel, ils ont été ainsi nommés de Léon, poète, chanoine de S' Victor de Paris, qui vécut sous Louis le Jeune et Philippe-Auguste.]

**Leons.** [Lion: « Plus se fait liers que *leons* ne » *leuparz*. » (Rol. v. 1111.)]

**Leopard.** On les employait à la chasse: « Nous » alames avecq le roy chasser au parcq ou il fut » tué ung sanglier et prins par ung *leopard* deux » chevreux en nostre presence et tout auprès de » nous. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 43.)]

**Lepardiau, s. Jeune léopard.** L'auteur désigne sous ce nom le jeune roi d'Angleterre Richard II:

En mon dormant vi une vision  
Ou un songe dont trop me merveille  
Qu'en grant forests ot une jeune lion  
C'un *lepardiau* de jour en jour guerrie. (Besch. f. 107<sup>a</sup>.)

**Lepe.** [Lèvre, lippe: « Voirs est moivre estuet » grenon de legier cui la *lepe* pent. » (Ren. IV, 39, v. 4067.)]

**Lepre.** [Lèpre: « L'en dit ci que por *lepre* ne » doit l'en pas feme departir de son mari. » (Liv. de Jost. 197.)]

**Lepruz.** [Lépreux: « Maint miracle fait Deus » là u fu descenduz, D'avogles, de contraiz e de » surz e de muz, De *lepruz*, qui receivent e santez » e vertuz. » (Th. de Cantorbery, 181.)]

**Lequel.** [« Ne sai *lequel*, s'en ai joie ou paor. » (Coeui, XVI.) — Dans Froissart, il a fréquemment la valeur d'un génitif et représente, à la suite d'une préposition, le latin *eujus* ou *quorum*: « Jehans li » *Biaus sus lequel* croniques et par quel relation » de ce fet j'ay fondé ce livre. » (Froiss. II, 117.)]

**Lererie.** [Larcin, au gloss. lat. fr. 4120.]

**Lermie.** [Larme: « Mais si ço avient par vos » *vus* le purrez suffrir, Mais tuz li vis de *termes* *vus* » en devra corrir. » (Th. de Cantorb. 84.)]

**Lermier.** [Larmoyer: « Quant li baron le voient » *chascuns* de do et *lermie*. » (Ch. d'Ant. II, 749.)] — « Lasse je pleure et *lermie*. » (Besch. f. 475<sup>c</sup>.)

**Lermoier.** [Larmoyer: « Que le vault donc le

« corrocier, le *lermoier* et le *groucier*. » (Rose, v. 6874.)

**Lerre, Lerres.** [Cas sujet de larron.]

... *Lerres* le larron mescroit,  
Ne li marves le bon ne croit  
Ains cuide que chascuns soit *lerres*. [Desch. f. 516<sup>a</sup>.]

**Leru.** [Voir *Cuerre*.] « Le dimanche gras ung nommé Simonnet.... demourant en la ville de Avise en Champagne... print l'abit de meschance, qui est une chose acoustumée ledit jour en ladite ville, et se represente le seigneur de la grant *leru*, qui se nomme et appelle le maire des ches-liz ; ...lequel faisoit contraindre les nouveaux mariés à payer chacun cinq solz et les autres compaignons nouveaux venus ou autres estans à marier à payer chacun une somme au dessoubz de cinq solz. » (Jl. 195, p. 359, an. 1469.)

**1. Les.** [1<sup>o</sup> Article : « Les esteiles flambient. » (Rol. v. 3659.) — « Entre *les belz*. » (Id. v. 621.) — « Li empereres.... *les turs* en abatie. » (Id. v. 98.) — 2<sup>o</sup> Pronom personnel au régime direct : « L'arcevesque... *les beneist*. » (Id. v. 1137.) — « Il *les* a ad prises (les nusches). » (Id. v. 611.) — Dans Froissart, *les* est employé pour leur : « Par quoy nul « ne *les* osat faire mal ne villonie. » (Froiss. IV, 407.) — « Vous *les* paierés lor gages. » (Id. VIII, 182.)]

**2. Lés.** [Côté, au propre et au figuré. Voir *LE*.] « Il y ot des mors, des navrés et des prisons « d'un *lés* et d'autre. » (Froiss., II, 165.) — « Et se « aresterent à ce foible *lés*. » (Id. VI, 11.) — *Locutions* : 1<sup>o</sup> « Au *lés* de, » en ce qui concerne quelqu'un : « Il en escripsit tout ce que il vult deviser « pour le meilleur et plus seur au *lés* de luy et de « son conseil. » (Froissart, XIII, 10.) — 2<sup>o</sup> « Mettre « d'un *lés*, » mettre de côté : « Si entendirent leur « varlet au pillage et au *mettre d'un lés* tout chou « que trouvet avoient. » (Froiss. VII, 394.) — Dans ses Poésies (I, 254), on lit *mettre à un lés*.

**Leschard.** « *Leschards* estoient proprement les « frians qui s'étaient ruez sur les bons morceaux, ne « quitoient point prise qu'ils n'eussent encore « leché les plats. » (Le Duchat, sur Rabelais, t. I, page 222.)

**Lesche.** [Lèche : « Une cruche sent estre prise « Où l'aumosne de vin est mise D'une *lesche* de « pain signie. » (Guersai.) — « Faites pain et cuisiez « au four et tailliez par *lesches*. » (Mén. II, 3.)]

**Leschefrite.** Lèche-frite :

Cuillers grandes, cuillers petites,  
Cretines pour les *leschefrites*. [Desch. f. 497<sup>b</sup>.]

**Lescher, Leschier.** 1<sup>o</sup> Faire le *lescheur*, le gourmand, faire bonne chère :

Len dit picqua qui na il *lesche*  
Et qui tos jors se siet, il seche. [Fabl. S. G. f. 49<sup>c</sup>.]

*Locution* : « Faire *lescher* miel sur l'espine, « faire prendre les plaisirs de l'amour : « Après ce « qu'il eut habandonné la damoiselle qui par son « admonestement le cuydoit *faire lescher miel sur « l'espine*, il picqua son cheval en pensant aux

« paroles de la damoiselle ausquelles jeunesse  
« s'accordoit et en cest accord le corps luy com-  
« mença a eschauffer. » (Perceforest, V, f. 44<sup>c</sup>.) —  
[« Faulse vieille... Qui me cuida par ses doctrines  
« Faire *leschier* miel sor espines. » (Ren. v. 13194.)]

**Lescherie.** [Voir *LECHERIE*.] 1<sup>o</sup> Friandise : « Elle  
« s'en venoit en la garde-robé et là mangeoit la  
« soupe au matin ou aucune *lescherie*. » (Chev. de  
la Tour, Instr. à ses filles, fol. 4<sup>b</sup>.) — 2<sup>o</sup> Débauche,  
luxure : [« Cil sains rois (Louis IX) se relargissoit  
« A autres giesus que *lescherie*. » (Guil. Guiart.) —  
Parlant d'une veuve remariée à un jeune homme :  
« La friandise et *lescherie* de la jeune chair du jeune  
« homme, l'a faite gloutte et jalouse. » (Les Quinze  
Joyes du Mariage, p. 178.)]

**Lescheur, Lescheor.** 1<sup>o</sup> Gourmand : « A chat  
« *lescheur* bat ou souvent la gueule. » (Cotgrave.) —  
[2<sup>o</sup> Débauché : « Cist titres est des houliers et des  
« meschines et des *lescheors*. » (Trad. du Code de  
Justinien, dans D. C. III, 727<sup>c</sup>.)]

**Lescheure.** Partie honteuse de l'homme :

Ostez vostre *lescheure*  
Deus la puis honnir,  
Car tant m'est asprete et dure  
Ne la puis souffrir. [Poét. av. 1300, IV, p. 1433.]

**Lescier.** [Laisser par testament : « Comme  
« nostre tres chier seigneur et pere monseigneur  
« Loys de bonne memoire, jadis conte d'Evreux,  
« que Diens absoille, eust *lescié* en son testament. »  
(Ch. de Philippe, conte d'Evreux, an. 1320.)]

**Lesdangier.** [Injurier : « Sire, fit-ele, dant  
« Bernard de Nessel Ma *lesdangier* devant le roy  
« Pepin. » (Garin, dans D. C. IV, 10<sup>b</sup>.)]

**Lesdegeure.** [Action d'outrager : « De la *les-  
« degeure*, l'abesse connoitra en sa court. » (Cart.  
de Chelles, p. 32.)]

**Leson.** [« L'exposant qui se apoioit à un banc  
« appellé *leson*, qui estoit enmi la maison. » (Jl. 128,  
p. 228, an. 1385.)]

**Lesse.** [1<sup>o</sup> Laisse, tirade monorime d'une chan-  
son de geste. Voir Wolf, *über die Lais*, page 269 :  
« Ceus dont j'ai dit en l'autre *lesse*. » (G. Guiart,  
v. 16643.)] — 2<sup>o</sup> Attache, au propre et au figuré :  
« Je là vouldrois plutost chevaucher que mener en  
« *lesse*. » (Cotgr.) — « *Lesse* vrayment que ces doys  
« amoureux... Ont mis au tour de mon col trop  
« heureux. » (Jacq. Tahur., p. 288.) — 3<sup>o</sup> Liberté :  
« Pour la grant *lesse* qu'il luy baille, « c'est-à-dire  
pour la grande liberté qu'il luy donne. (Eust. Desch.  
folio 499<sup>c</sup>.)

**Lesser.** [Lâcher : « A un arrest que fist icellui  
« Domyne pour *lesser* de l'eau. » (Jl. 166, p. 312,  
an. 1412.)]

**Lest.** s. Charge, somme. Parlant des droits levés  
à Amiens : « D'un *lest* de cuirs vendu en ladite  
« ville, ou mesme hors pour vendre, quarante sols  
« parisis. » (Ord. II, p. 440.)]

**Lestage.** Droit de coutume sur les marchandises  
vendues en foires ou marchés : « Passaiges,

« portaises, péages, *lestaignes*. » (1403. Coutume du hareng.) (L. C. de D.)

**Lestardie.** [Léthargie : « Roy, qui te fier? car « le devise, Tu es je crois en *lestardie*, Ou ta char « est acourdie. » (Passion de J. C.)]

**1. Leste.** [Agile : « La reine entra... accompa- « gnée d'une cavalcade fort *teste*. » (Mém. S. du Guescl. ch. 18.)]

**2. Leste.** [« Lesquels vicaires donneront à cha- « cun drap, pour faire un *teste* à la valeur de cinq « sols, chacun une paire de solier. » (Ch. de 1315, D. C. sous *Lesta.*)]

**3. Leste.** [Laitance : « *Leste* de harene, » au Gloss. 7692.]

**Let, s. m. Lait :**

Qui voutra avoir du *let*  
On le crie de rüe en rüe. (Besch. f. 411 d.)

**Expressions :** 1° « *Let* bée, » lait nouveau, au Gloss. lat. 521. — [2° Le lait de la Vierge était considéré comme une relique au moyen-âge : « Ung « ymage de Nostre Dame tenant son enfant d'argent « doré, auquel a du *let* Nostre Dame en sa poitrine, « séant sur ung petit pié plain d'argent doré. » De La Borde, ducs de Bourgegne, Preuves, t. II, 237, an. 1420.] — 3° « Nourriz d'un *let*, » parlant de chiens d'une même portée, nourris ensemble. (Eust. Besch. f. 411 °.)

**Letardie.** [Léthargie : « Si come cil qui dort en « *letardie*, dont nus ne puet esveiller le corage. » (Hist. Litt. de la Fr. t. XXIII, p. 705.)]

**Leteri, Leteril.** [Ambons, jubé : « Li bon dux « de Venise, qui mult ert sages et proz monta el « *leteril* et parla au peuple. » (Villehard. p. 17.)]

**Letice.** Voir LETICE. La Colombière dit que « *letices* sont peaux d'hermine sans aucune mou- « cheture. » (La Colomb. Th. d'honn. p. 118.)

**Leton, s. m. Métal factice qui se fait avec du cuivre rouge, dans lequel on mêle de la calamine qui est un minéral jaune dont il y a abondance au pays de Liège : [« Un reliquaire sur pied de *leton*. » (Invent. du duc de Norm. an. 1363.) Les inventaires royaux n'enregistrent que rarement les objets ciselés dans ce métal grossier et sans valeur.]**

**Letré.** [Orné d'inscriptions : « Toute ert la tombe « neelée. De l'or d'Arabe bien *letrée*. » (Flore et Blanchell. v. 661.) — « Li cuens tint trait li brant « qui fu *letrez*. » Rom. de Ronevaux, p. 29.)]

**Letreure.** [Science, érudition : « Pour ce que « sa *letreure* et la simplece de son engin ne souffist « pas à traifair d'œuvre de si haute estoire. » (Dom Bouquet, III, p. 152.) — « El pour ce que Eraeles « estoit grans clers et de parfonde *letreure*. » (Id. page 250.)]

**Letri.** [Lutrin : « Item un dras reiez pour le « *letri* et un autre à couvrir l'autel. » (Reg. Noster, fol. 196 °.) — « Ki velt faire .i. *lettris* por sus lire « evaungille, ves ent ci le mellor maniere que jo saec : « ves ent ci le portrait. En mi liu des .iiii. colombes

« doit avoir une verge qui porte le pumiel sur coi « li aile siel. Par chu fait on dornier la teste del « aqulle vers le diachene kant list l'evangille. » (Album de Villard de Honnecourt.) L'ange et l'aigle aux ailes éployées étaient la forme la plus ordinaire du pupitre et donnaient souvent leur nom au lutrin.]

**Letrin, Letrun, Lettrin.** [Lutrin : « Un *lettrin* « de fer, ouvré à fer de moulin, c'est-à-dire acier, dans l'Inv. de Charles V. — « Un *lettrin*, en façon « d'un coffre lequel est d'ivire blanc et noir et « historié de plusieurs imaiges. » (Inv. de Charles VI.) — « *Letrins* volans ou à eygoignes sur les « chaeses. » (Cérém. de S. Brieuc.) — « Il monta « sus un *lettrin*. » (Chron. de S. Denis, t. II, f. 184.) — [« Li tiextes des evangiles fu mis sur un *letrun* « droit devant le siege ou li emperes devoit « seoir. » (Dom Fouq. VII, 142.) — « Les marre- « giers... en signet et par maniere de representa- « tion mirent et estendirent un drap d'or ou poile « bordé de noir sur un *lettrin* assis sur la fosse « dudit feu Jacques. » (Arrêt du Parlement de Paris, 1380.)]

**Letrice.** [Hermine (voir LETICE) : « Une douzaine « de *lettrices*, valent 40 s. par. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 163.) — « Pour les poignés d'une cotte « hardie deux *lettrices*. » (Id. 164.) — « Pour les « gez de dessous, colet et poignés (d'un mantel « de chappelle), trois douzaines dix *lettrices*. » (Id. 165.) On emploie encore ces *lettrices* à doubler une longue houppelande d'escarlate rosée.]

**Letrage, Letriage.** Ecriture, titres, dans les Lettres de Louis XII, l, 212, au C. G. l, 807.

**Lettre.** [1. Caractères d'écriture : « Les *letres* « de lin or estoient Et en lisant ce recontoit : Ci « gist la blanche Blanchefleur. » (Romanç. p. 59.)] Parlant de Charlemagne, qui fit bâtir xiii monastères, nombre qui équivalait aux vingt-trois lettres de l'alphabet :

Et tout si fist il par son gré  
Sour les laitres de l'a, be, cè,  
Si que l'i front de cascade gise  
A une *lettre* par devise  
Et qui l'estorie en meskerioit,  
Et il alast ceci veroit. (Mouskes, f. 100.)

[De là les expressions suivantes : 1° « *Lettres* « *taillées*, » lettres précieusement travaillées ; le musée du Louvre en possède une qui est charmante : « Une belle M de bois, bien *taillée*, à une petite « chayne de bois pendant, aux *lettres* du nom « Jhésus. » (Inv. de Marguerite d'Autriche, 554.) — 2° « *Lettres ymaginées*, » initiales ornées, accom- « pagnées d'une miniature : « En cest roman ait vi<sup>xx</sup> « et vi grosses *lettres ymaginées*, qui chascune « estoit un florin. » (Souscription indiquant le nombre des miniatures des romans de Saint Graal et de Merlin, B. N. fr. anc. 6777.) — 3° « *Lettres* de « Sarrazin, » inscriptions arabes imitées de celles qui décoraient les étoffes et les vases de métal ou de faïence émaillés, venus d'Orient, mais imitées avec une si complète ignorance de la langue qu'elles

ne conservent des caractères arabes que la forme rudimentaire et comme l'apparence : « Deux pièces « de soudamains parails, sur champ roze, ouvré de « grans feuillages à pommes d'or et entre les dîtes « pommes avoit *lettres de Sarazin* et feuillages « enlaciés. » (Compte de 1330.) — 4<sup>e</sup> « *Lettres de « Damas*, » même sens : « Un gobelet lunc dont le « pié est à plusieurs souages, et au milieu est ceint « d'un souage grenelé, et au dessus et au dessouz « dudit souage à une bende cizelée de *lettres de « Damas*. » (Inv. des bijoux du duc d'Anjou, art. 147.) Voir encore art. 149, 178, 182.] — 5<sup>e</sup> « *Lettre « boulonoise*. » (Inventaire des livres de Charles V, art. 548.) — Écriture italienne, originaire de Bologne : « Item un tres bel décret escript de « *lettre boulonoise*. » (Invent. de Jean, duc de Berry, an. 1416.) — 6<sup>e</sup> « *Lettres branlans*, » ornements qui se meltoient aux habits. Saintré, p. 188.) [Sans doute des lettres taillées.] — 7<sup>e</sup> « *Let- « tres de court*, » cursive : « Item un livre des « Trois Maries et de leur sainte lignée, escript en « François de *lettre de court*. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.) — « Ung petit livre escript en « *lettre de court*, ouquel sont contenu vigilles, les « sept psalmes et plusieurs oroisons. » (Jl. 87, p. 274, an. 1437.) — 8<sup>e</sup> « *Lettres de forme*, » écriture soignée : « Item une très-belle bible en François, « escripte de *lettre de forme*. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.) — « Item ung collectaire par « cayers, escript en parchemin, *lettre de forme*. » (Inv. de 1492.) — 9<sup>e</sup> « Item une autre bible en fran- « çois, escripte de *lettre française*. » (Inv. de Jean, duc de Berry.) — 10<sup>e</sup> « Item ung autre pontifical de « *ordinibus* en petit volume, escript en parchemin, « *lettre d'impression*, » c'est-à-dire en caractères d'imprimerie. (Invent. de 1492.) — 11<sup>e</sup> « *Lettre de « lame*. » (Inv. des liv. de Charles V, art. 129.) — 12<sup>e</sup> « *Lettres de note*, » écriture pleine d'abréviations comme les *notes* des notaires. (Inv. des liv. de Charles V, art. 100.) — 13<sup>e</sup> « *Lettres onciales* « ou unciales. » [Voir ONCIALE.] — 14<sup>e</sup> [Item ung « petit journal, escript en parchemin, *lettre ronde*. » (Inv. de 1492.) — 15<sup>e</sup> « Lesquels assises et usages « et costumes estoient escripts chacun par soy et de « grans *lettres* tournées et la première lettre dou « commencement estoit euluminée d'or. » (Assises de Jérusalem, ch. IV.) — 16<sup>e</sup> « Item un petit livre « en papier, escript de *lettre de Gascoigne*. » (Inv. de Jean de Berry, 1416.) — Voir pour ces écritures le traité de Mabillon ou la paléographie de M. de Wailly.]

II. [Missive, dépêche particulière : « Le brief des- « ploie, s'a la *lettre* choisie. » (Ronciv. 25.) — « Li « rois ouvre la cire, la *lettre* reversa. » Berte, c. 122.] — « J'ay nagueres veu unes *lettres* d'une « histoire vraye et nouvellement advenue en Almai- « gne. » (Saintré, p. 673.) — « Adresser ses *lettres* « à d'autres, » comme nous disons vendre ses « coquilles à d'autres. (Dialog. de Tahureau, p. 25<sup>b</sup>.)

III. [Actes de chancellerie rédigés sous forme de lettre : 1<sup>o</sup> « Renart a brisié le soiaus Et puis lut les « *lettres royaus*. » (Ren. v. 26031.) Les adjectifs en

*alis* n'avaient qu'une forme pour le masculin et le féminin ; de là la forme *royaus*.] — « Frere (luy « dist Chiquanous Manchot je te donneray unes « belles, grandes, vieilles *lettres royault*, que j'ay « ici en mon bauldrier, pour rapetasser ton tabou- « rin. » (Rab. IV, p. 67.) — On lit, note 6 : « Chica- « nous prometloit à Trudon unes vieilles *lettres « royault* pour rapetasser son tabourin, c'est qu'a- « près l'année, ces sortes de lettres n'estant plus « valables celle-ci ne pouvoit plus servir à rien de « meilleur qu'à reparer le desordre à quoy Chica- « nous avoit donné lieu. » — « Est défendu à tous « masquiers de quelque estat et condition qu'ilz « soient de ne porter accoustrement de masque, « qui ayt servi l'an precedent sans que pour le « moins il y ayt desguiseure nouvelle et sont tous « accoustremens de masque redigés, à semblance « de *lettres royault*, après l'an non valables. » (Aresta Amorum, p. 424.) — 2<sup>o</sup> « *Lettres d'armes*, » lettres qui permettaient les tournois. (Ménestr. de la Chevalerie, p. 227, 228.) — 3<sup>o</sup> *Lettres de bailli* : « Les executions qui se font par vertu de lettres et « obligations executeutes..... communement se « nomment *lettres baillie*. » (Stille de procéder au Parlement de Norm. t. 74<sup>e</sup>.) — 4<sup>o</sup> « *Lettres closes*, » lettres fermées : « Et envoia à chacun seigneur des « naves *lettres closes*, et leur commanda que il ne « les leussent devant ce qu'il fussent mieu dou « port. » (Mén. de Reims, § 373.) Les *lettres closes*, émanant des rois de France, étaient pliees d'une manière spéciale ; une simple queue de papier ou de parchemin, détachée du bas de la missive, enveloppait le tout ; on y inscrivait l'adresse et on y apposait le sceau secret du roi. Ces *lettres closes* étaient signées par le roi, contre-signées par l'un des notaires ou secrétaires. Elles sont rares avant le règne de Jean-le-Bon. Elles sont devenues plus tard les lettres de cachet.] — Parlant de la paix entre le duc de Bourgogne et les Gantois : « Le duc ouit volentiers et escrivit les *lettres « ouvertes* et *lettres closes* qui furent scellées de « son seel moult douces et amiables à ceux de « Gand. » (Froiss. II, p. 306.) — De là l'expression « *ce me sont lettres clauses*, » je ne le sais pas : « Lorsque Philippe premier de ce nom regnoit « en France, il se presenta une question entre Yves « et Geoffroy lous deux pretendans estre évesques « de Chartres : de vous dire par quels moyens, *ce « me sont lettres clauses*. » (Pasq. Rech. p. 218.) — 5<sup>o</sup> « *Lettres* de connoissance.... » — « Un bourgeois « ayant *lettre* appellée de *connoissance*, ne fourraît « rien de ses biens soient meubles ou immeubles « vers madame pour quelque cas de meschef, qu'a « luy ou sa famille seroit advenu, ny pour autre « occasion qu'il pourroit avoir perpétré. » (Cout. de Nivelles, N. C. G. I, 1205.) — 6<sup>o</sup> « *Lettres creden- « ciales* sur soy, » lettre de créance : « A escript le « seigneur roy à vostre pere une *lettre credenciale « sur luy*, sollicitant que mons' de Garce vienne « sans delay et que à sa venue tout se fera bien « ou d'une façon ou d'autre. » (lett. de Louis XII, II, p. 19.) — 7<sup>o</sup> « *Lettres d'estat*.... » — « Quant on

« donne état en la cause pour la continuer et tenir  
 « en surceance jusques a un temps, pour raison de  
 « l'occupation de l'avocat ou procureur de la partie  
 « ou pour cause de l'absence necessaire de l'une  
 « des parties pour le bien public. Toutes fois ces  
 « lettres n'ont lieu en cas de nouvelleté et com-  
 « plainte. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) Voir aux Ord.  
 IV, p. 661, an. 1366. — 8° « *Lettres expectatoires*, »  
 par lesquelles on demande et on obtient sursis ;  
 « Iceelui Pierrot fist citer en la court de Cambrai  
 « ledit Gillet, prist *lettres expectatoires*, et le fist  
 « citer à venir tauxer les despens à certain jour. »  
 (J. 122, p. 52, an. 1382.) — 9° « *Lettres de faveur*, »  
 lettres de recommandation : « Elle me donna des  
 « *lettres de faveur* a son fils monsieur le marquis  
 « de Pescaire général pour lors en l'armée espa-  
 « gnole. » Brant. Dames Galantes, II, p. 308. —  
 10° « *Lettres en ferme*,... » — « Dans le Cambresis,  
 « il n'y a pas de gardenotes publics et en titre  
 « d'office... mais on a suppléé à ce défaut en éta-  
 « blissant des chambres dans les hotels de ville, ou  
 « chacun pust mettre un double authentique de ses  
 « *lettres*; et, parceque cette chambre est appellée  
 « *ferme*, on a nommé les *lettres* qui s'y conservent  
 « *lettres en ferme*. » Laurière; Cout. Gén. t. II,  
 p. 849. — 11° « *Lettre formée*. » Laurière renvoie  
 à « requête de *lettre formée*. » — 12° « *Lettre de*  
 « *heritage*, » acte de propriété : « Lesquelz alerent  
 « en la ville d'Arcueil près de Paris pour querir  
 « une *lettre de heritage*, qui appartenoit audit  
 « Hemon le Bouquaot, pour cause de une piece de  
 « vigne que iceelui Hemon avoit achetée. ain que  
 « icelle lettre feust enregistrée en papier et registre  
 « d'icelle ville d'Arcueil. » (J. 152, p. 216, an.  
 1397.) — 13° « *Lettre de marque*, » lettres de  
 représailles. Bourdelot le dérive de marquer. *Let-  
 tres de marque*, dit-il, est une permission qui est  
 donnée à un marchand volé par un étranger de  
 reprendre sur quelqu'un qu'il remarquera de cette  
 nation, la même somme qui lui a été prise. [Voir  
 MARQUE. — Dans les temps modernes, les *lettres de*  
*marque* n'ont plus été accordées qu'aux capitaines  
 des navires marchands armés en course, pendant  
 une guerre maritime.] — 14° « *Lettres missives*, »  
 lettres, épîtres. (Dial. de Tahur, p. 5.) — 15° « *Lettre*  
 « overt, » lettre patente. (Rymer, p. 114, an. 1270.)  
 — 16° « *Lettres papeaux*, » lettres du pape. Chron.  
 de S. Denis, II, f. 135<sup>b</sup>. — 17° « *Lettres de pas* ou  
 « de passe, » passe-port. (Cotgr.) — 18° « *Lettres*  
 « *patentes*. » C'est-à-dire ouvertes, par opposition  
 aux lettres closes; elles émanent du roi; tels sont  
 les édits, ordonnances, anoblissements, érections  
 de titres, grâces, dons, privilèges. Elles commen-  
 çaient par la formule : « A tous ceux qui les lettres  
 « verront. » — 19° « *Lettres pendans*, » celles  
 auxquelles pendent des sceaux. (Pérad, Hist. de  
 Bourg. p. 514, an. 1266. L'expression est synonyme  
 de lettres patentes : « Pour ce que la bonne monnoie  
 « que nous entendons a faire ouvrer, pour la neces-  
 « sité... ne soit empeschiée ou retardée pour les  
 « monnoies de nos barons nous avons ordonné et  
 « ordonnons et defendons que nuls prelatz, barons,

« ne autre de nostre royaume qui ont droit de faire  
 « monnoie ouvrer en leurs terres, ne fassent ouvrer,  
 « ne commencer leurs monnoies jusqu'à tant qu'ils  
 « aient *lettres pendans* de nous, contenantz, com-  
 « ment et quant ils devront ouvrer. » (Ord. I,  
 p. 522.) — [« Atant alient leur convenances li uns  
 « ans autres; et baillierent *lettres pendanz* de tous  
 « les barons d'Engleterre qu'il avoient aportée avec  
 « eux. » Mén. de Reims, § 294. — 20° « Lesquelz  
 « archevesques et évesques non vollans desroquier  
 « ne aler au contraire desdits privileges et exemp-  
 « tion, ont baillié par plusieurs et diverses fois  
 « souz leurs seaux *lettres de non prejudice*. »  
 (Cart. de Corbie, 13, f. 191, an. 1513.) — 21° « *Let-  
 tres de purge*, » lettres de rémission : « Nous  
 « veismes unes *lettres de purge* saines et entieres. »  
 (J. 151, p. 228, an. 1396.) — 22° « *Lettres de re-  
 gard*, » placet : « Le suppliant demourant en  
 « nostre ville d'Abbeville..... fut cité..... pour  
 « comparoir devant l'offical de Beauvais par vertu  
 « de *lettres de regard* ou placet données de l'offical  
 « d'Amiens. » (J. 209, page 254, an. 1482.) —  
 23° « *Lettres de remission*. » Elles s'obtenaient au  
 grand et au petit sceau; elles avoient pour objet  
 de purger les homicides involontaires ou commis  
 en état de légitime défense; mais elles s'appliquaient  
 le plus souvent à toutes sortes de crimes sans  
 excuse réelle, dont les auteurs avoient su acquérir  
 de hautes protections. Elles sont en très grand  
 nombre dans les registres du Trésor des Charles  
 (A. N. JJ.) et sont des plus riches en détails de  
 mœurs.] — 24° « *Lettres de sanc*. » Ce sont des  
 lettres de grâce obtenues par ceux qui avoient  
 répandu du sang, soit en tuant, soit en blessant.  
 (Voy. Ord. III, p. 388, an. 1359.) — 25° « *Lettres* a  
 « seaux, » pour lettres scellées : « Beau filz trois  
 « choses sont que on ne doit point faire pour *lettres*  
 « à *seaux* ne pour messages. La premiere est bailler  
 « en autruy main la femme de son seigneur, se on  
 « l'a en sa garde, la seconde son chastel ne sa for-  
 « teresse, la tierce son fief, mesmement à son nep-  
 « veu. » Perceff. II, f. 148<sup>a</sup>.] — De là l'expression :  
 « Il en a belles *lettres* sans les seaux. » Favin,  
 parlant des différentes espèces de chevaliers, dit :  
 « Les derniers sont ceux de l'accolée que le roy  
 « donne à ceux qu'il ennobit, les plus advisez  
 « desquelz prennent conjointement leurs lettres  
 « de noblesse et de chevalerie ensemble, autrement  
 « ils font double despençe; ce que nous disons à  
 « Paris en un commun proverbe et par moquerie;  
 « *il en ha belles lettres sans les seacur*. » (Favin,  
 Théat. d'honn. I, p. 914.) — 26° « *Lettres* à simple  
 « queue, à double queue et à heritage..... » —  
 « Chaque notaire mettra par escrit combien de  
 « *lettres* il aura faites, combien il y en aura à dou-  
 « ble queue, combien à simple queue et combien  
 « à heritage. » (Ord. I, p. 735.) — [Les *lettres* sur  
 simple queue, c'est-à-dire scellées sur le repli à  
 moitié détaché du bas de la charte, étoient à effet  
 moins que viager; les *lettres* sur double queue,  
 c'est-à-dire scellées sur une bande de parchemin ou  
 de cuir passée dans une ouverture faite au cauf et



repliée, étaient à effets viagers; les actes à effet perpétuel, les titres de propriété (*héritage*), étaient scellés sur las de soie.]

IV. [Preuve écrite; au moyen âge la preuve écrite ne servait que comme renseignement et enquêté; de là le dicton : « Tesmoing passe *lettre*. » (Colgrave.)]

V. Science :

Et si savoit *laires* assés. [Moutsets, p. 55.]

Roy sans *lettres* comme un asne seroit

S'il ne savoit l'écriture ou les loys;

Chascun de ly par tout se moqueroit. [Desch. f. 263 v.]

VI. Paroles d'un poème mis en musique : « Adrian « le roy a mis en musique à quatre parties douze « chansons spirituelles dont la *lettre* est de Jean « Antoine de Bayf. » (Du Verdier, Biblioth. p. 15.) — « Anselme Faydit... estoit bon poète provençal, « composoit fort bien la *lettre* ou parole et le chant « des chansons qu'il faisoit. » (Idem p. 46.)

VII. 1° Texte littéral : « De *lettre* a autre, » de point en point : « Tenant de *lettre* a autre toutes les « paroles qu'elle vous avoit dites. » (L'Amant Resuscité, p. 516.) — 2° « Par toutes *lettres*, » en tout point :

Malheureux suis par toute *lettre*. [Desch. f. 332 v.]

3° « Garder à la *lettre*, » pour garder scrupuleusement. (Le Jouvencel, f. 72 v.) — 4° « Passer *lettre* « à quelqu'un, » approuver : « Combien que je vous « aye toute ceste relevé assisté, si ne puis-je vous « passer *lettre* de la beauté que vous figurez, car « à ce que je puis recueillir de voz propos, vous « nous voulez façonner un amour, gisant beaucoup « plus en songe qu'au vray. » (Pasquier, Menophile, page 151.)

5° Mauvais coarç, ce dit la *lettre*,

Ne se doit d'amours entremetre. [Ovide, de Arte, f. 97.]

**Lettré**, 1° Qui a des lettres, de la littérature : « Ung roy des Romains amy d'ung roy de France « exortoît par ses lettres le roy de France qu'il fist « ses enfans apprendre à l'escole lectres et sciences, « disant entre autres raisons, c'est que ung roy « non *lectré* est comme ung asne couronné. » (Hist. de la Toison d'Or, II, fol. 61.) — 2° Muni de lettres du roy :

Puis quilz fussent enregistrez

Ne les failloit estre *letrez*;

Ne avoir autre mandement. [Desch. f. 466 v.]

[3° VOIR LETRE.]

**Lettre** écrit. Savant, dont le cerveau a été blessé par l'étude : « Mon vulgaire Perigordin « appelle fort plaisamment *lettre-ferits* ces savan- « teaux; comme si vous disiez *lettre-ferus* ausquels « les lettres ont donné un coup de marteau comme « on dit. » (Mont. Essais, I, p. 199.)

**Lettrier**, v. Dresser un contrat, libeller un acte, insérer dans un titre : « Pour convenus et œuvres « de loy faicts et passez pardevant baillly, hommes « de fiefs et francs alloctiers, desquels n'y auroit « lettres, record s'en pourra demander par plainte « en notre dite cour, dedans sept ans et jour ensui- « vant les dits convenus passez semblablement se

« pourra faire pour advis de pere et mere comme « aussi s'il y avoit lettre pour clause ou devise « obmise à *lettrier* par forme de tant plus. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. II, p. 65.)

**Letue**. [Laitue, au Gloss. 7692.]

1. **Leu**. [Loup : « Les *leus* oit ulter et li huans « hua. » (Berte, c. 25.) — « Li *leu* qui moulon sem- « bleroit, s'il o les brebis demorast, Cuidiés vous « qu'il nes devorast. » (Rose, v. 11164.)]

2. **Leu** (saint). [Saint Loup, fête le 1<sup>er</sup> septembre, passait pour guérir de l'épilepsie : « Et disoit « icellui Regnault... que du mal S. *Leu* fussent eulz « abatuz. » (JJ. 115, p. 194, an. 1379.) Par suite, on disoit : « Cheoir du mal Saint *Leu* par derriere, « tomber. On le disoit aussi d'une femme qui s'abandonne. ]

3. **Leu**. [Licite, de *licitum* pour *licitum* : « Item « voulons et oltrois que lesdiz censoulz et con- « seillers puissent et leur soit *leu*. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

**Leudaire**, **Leude**. [Celui qui lève l'impôt nommé *leude* ou *leyde*.]

**Leuderie**. [Bureau de perception de la leude : « Devant les boutiques de la *leuderie* et blanquerie « de Besiers. » (JJ. 185, p. 177, an. 1451.)]

**Leunage**. [Ensemble des légumes : « *Leunages* « et choses generatives de sanc moiste. » (H. de Mondév. f. 45.)]

**Leuns**, **Leuns**. [Légumes : « Gil adad pur « herbes querre et *leüns*. » (Rois, dans Raynaud.) — « Et saciés, sour tous *leüns*, lentilles sont plus « malvaïses. » (Alebrant, fol. 51.) — « Se ele cuist « tost les *leuns*. » (Brun. Lat. Trés. p. 179.)]

**Leupart**. Léopard. [« Irément se combat a « l' *leupart*. » (Roi. v. 733.)]

**Leur**. [La forme la plus ancienne est *lur*; puis vient *lor* qui mène à *leur*. 1<sup>er</sup> Prouom possessif employé au sens d'*illorum*, son origine : « Une *leur* « espie. » (Froiss. IV, t. 261.) — « En la terre hon- « groise, en un *leur* bel manage. » (Berte, III.) — 2<sup>e</sup> Employé comme nom au sens de bien : « Les « barons, qui deussent garder le *leur* pour bien « employer en lieu et temps, se pristrent à donner « les grans mangiers et les outrageuses viandes. » (Joinv. éd. de 1867, p. 217.) — « Le roy leur osta et « toll l'eritage de leur pere et ce qui doit estre *leur* « par droite horrie. » (Froiss. XVI, 150.) — 3<sup>e</sup> Employé comme nom au sens de dépens : « Nostre dit « habitant seront tenuz de maintenir au *leur* les « aules (halles) dudit Grancey. » (Ord. IX, p. 160, an. 1348.) — 4<sup>e</sup> Employé comme complément indirect et précédé de *à* : « A *leur* ou auleun d'eulx. » (Ord. III, 656.) — 5<sup>e</sup> Employé comme adverbe de lieu : « Et entrerait à Paris, *leur* il trouverent le « roy. » (Froiss. II, 369.)]

**Leurmel**. [« (Le comte) à marché, pour raison « duquel le sire print le rouitz des toilles et le pois; « et se appelle *leurmel*; car il se print devant la

« maison de Lormel. » (Revenu du comté de Champagne, B. N. fr. anc. 6812 f, f. 88.)

**Leurre.** [Au figuré, appât : « Nous les aimons mieux les femmes; il n'est point de pareil leurre que la sagesse; non rude et renfrognée. » (Montaigne, III, 336.) Voir *LOURER*, *LOMBE*.]

**Leurrer.** [Voir *LOURER*.] Au figuré, élever : « Aucuns sont mis (à l'étude) pour apprendre trois ou quatre mots de latin en attendant qu'ils soient grandeleits pour faire le voyage d'Italie, afin que la on achève de les leurrer ou (comme dit le proverbe, qu'on achève de les peindre. » (Apol. d'Herod. p. 91.) Pour le même sens, contes de Cholières, f. 222. — De là les expressions : « Il n'a pas encore été leurré, » il est sans expérience; « il est leurré, » instruit. H. Est. Précell. du lang. franç. p. 79.)

**Leu wasté.** [Loup garou, injure : « Quamplurima verba injuriosa de dictis Johanne et ejus uxore dixit Johannes Cosset, et specialiter dictum Johannem vocavit leu-wasté et ejus uxorem ribande. » (J. 84, p. 65, an. 1355.)]

**Levage.** s. m. Espèce de droit seigneurial : « Levage est une espèce de peage ou coutume, qui appartient au seigneur justicier pour les denrées qui ont séjourné huit jours naturels en son fief et y ont été vendues et transportées en autre main et mises hors iceluy fief : et est dû par l'acheteur et est tel que la petite coutume; ou qui appartient au seigneur justicier pour les biens de ses sujets qui vont demeurer hors de son fief le quel droit ne doit exceder cinq sols. » (Laurière.)

**Levailles.** [Revailles : « Icele femme à ses levailles de couche ala à la messe. » (J. 189, p. 87, an. 1456.)]

**Levain.** [« Ne icil tanelier ne puet cuire se son levain n'est faiz avant que la defence li ait esté faite. » (Liv. des Metiers, f. 14.)] — Expressions : 1° « Je fai tourtel d'autrui levain. » (Besch. f. 269.) — 2° « Un pou de levain esgrit grant paste. » (Le Roux de Lincy, II, 432.)

**Levant.** 1° En parlant du soleil : « Torne son vis vers le soleil levant. » (Roland, v. 3098.) — 2° Levant et couchant, se disait pour domicilié, par opposition à anban, étranger; on le disait aussi des animaux : « Levant et couchant, est dit, quand les bestes ou catel d'un estranger sont venue en la terre d'un autre home, et la ont remainé un certaine bone espace de temps. » (Du Gange, sous *Levans*.)

**Levation.** [Élévation, moment de la messe où le prêtre élève le Saint Sacrement : « Livrer, Luminaires, cierges et torches pour lesdites messes, et pour la levation du benoist Saint Sacrement. » (Ch. de Charles VI, pour la chapellenie de Poissy.)]

**Levé.** [1° Revenu : « Il seroit tenu à aquiter l'oir selonc les levés. » (Beauman. XV, f. 41.) — « Les homme lievés) paient le tiers de la levée

« d'une année du fief dans la chapellenie de Poitiers « pour l'aide aux quatre cas, s'ils n'y sont abonnées. » — 2° Récolte : « Il faut la levée de mil arpens ou quartiers de bois taillis pour entretenir les dites fournaises. » (Palissy, f. 259.) — 3° Perception d'un impôt : « Une grande levée de deniers. » (D'Anb. Hist. II, 251.) — 4° Chaussée : « Il parfist les fossez et les levées à l'entour. » (Bercheure, f. 22.) — 5° Charrette : « Comme Thevenart eust fait ou fait faire de bois à chauffage environ une levée à beufis. » (J. 141, p. 17, an. 1391.) — 6° Lever d'un astre : « Sur la levée du soleil. » (Straparole, I, f. 65.) — 7° Recrutement : « Grande levée de bouehiers. » (Marot, 138.)

**Levéement.** [Élévation. (Ord. V, 418, an. 1371.)]

**Leveis.** [« Pont leveis » (Froiss. II, 295), pont-levis.]

**Lever.** [1° Élever : « Levé sa main. » (Roland, v. 2848.) — « Mahumet levant en la plus haute tur, » (Id. v. 853.) — 2° Dresser : « Lever son tref (tente) dans Roncisv. 8. — 3° Faire partir : « Et li venterres vet devant Sor un grant chaceor liart; A tant ont levé un renart. » (v. 22026.) — 4° Tenir sur les fonts baptismaux : « Nus ne doit espouser..... ne ce ele avec qui il a levé autrui enfant. » (Beaum. XVIII, 8.) — « Un fil ot de ceste par nom; Le fist apeler Phelipon. Li quens Felippes le leva de Flandres, et si li donna son nom, et promist grant honor. » (Mousk.) — « Cil le leva des sains tons et de l'aigue. » (Jourdain de Blaye.) — 5° Adouber, faire chevalier, par extension du sens précédent : « Celoï leva le rei Marsilien. » (Roland, v. 1520.) — 6° Lever un corps saint, le tirer du tombeau pour le mettre en chasse et l'exposer comme reliques à la vénération des fidèles : « La vint le cardinal d'Avignon qui venoit en Bretagne pour lever Saint Vincent. » (Artus III, con. de Fr. p. 790.) — [7° Sortir du lit : « Lever à six, manger à dix, souper à six, coucher à dix, fout vivre l'homme dix fois dix. » (Le Roux de Lincy, prov. II, 171.) — 8° Enlever : « Et leverent ce jour plus de douze mille blanches bestes. » (Froiss. III, 78.) — 9° Dresser un acte : « De ces hommages furent escriptes et levées lettres et scelées. » (Id. III, 375.) — 10° Couper sur le tout : « Pour sa chemise (de Gargantua) furent levées 900 aulnes de toile. » (Garg. I, 8.) — 11° S'élever : « Celle matinée leva une brume très grande. » (Froiss. X, fol. 163.) — « La noise lieve et enforce li cris. » (Garin, p. 165.) — Expressions : 1° « Lever bruit, » faire parler de soi, dans Jean de Saintré, p. 145. — 2° « Lever d'un siège, » y renoncer : « Il n'entenderoit à aultre cose si averoit esté devant Crais et l'assiegeroit, et point n'en partiroit se trop grant puissance contre li ne l'en levait. » (Froissart, IV, 117.) — 3° « Lever un témoin, » le récusier : « Et quand il a ce dit, cil qui est apelés doit dire : je vos en lieve comme parjure. » (Beaum. LXIV, 9.) — 4° « En lever, » tirer d'embarras : « Disant que qui auroit son ami en icelle compagnie, que il l'en levast,

« c'est assavoir que il paiast pour son amy. » (JJ. 125, p. 144, an. 1384.)

**Leveur.** [Percepteur : « Li trois juré ne pueent « estre marchant de la marchandise dessus dite, « tant que il vuellent estre *leveur*. » (Liv. des Mét. fol. 148.)]

**Leveure.** [Ferme d'une charpente : « Trois *leveures* d'un festre de maison neuve couverte de « tuille scant audit Troyes en la rue de la Grant « Taverne. » (JJ. 199, p. 424, an. 1464.)]

**Levier.** [« Diz en queurent, chascuns porte un « *levier*. » (Raoul de Cambrai, f. 57.)] — « *Leviens* « mousses et *leviers* à pînces, instruments servant « à la guerre. » (Mém. de Sully, XI, p. 484.)

**Levrant.** [« Il a bien pris de moy une beccasse, « une perdrix, et un *levrant* aussi. » (Marot, II, 88.)]

**1. Levre.** [Lièvre : « Pur un sul *levre* vait tut « le jur cornant. » (Rol. v. 1780.)]

**2. Levre.** [Lèvre : « Les *levres* de proveire sunt « garde d'escient ; Li prestres est angeles Deu, ce « dist Pols qui ne ment. » (Thom. de Cantorb. 91.)]

**Levrelette, s.** Diminutif de levre.

Et quand pressant sechement  
Ces deux chastes *levrelettes*,  
Fraichement rougeletes,  
En mille baisers mignards  
Qui me lancent mille dardz. (Tahur, p. 274.)

**Levrete.** Même sens.

Bouche ot bele, grosse *levrete*,  
Tote alumée, vermeillete. (Part. de Bl. f. 126<sup>a</sup>.)

**Levreter.** [Chasser à courre avec des levriers : « Enfermer un sangler de defenses armé, voir *levreter* un lievre à la jambe pelue. » (Rons. 663.)]

**Levrette.** [Femelle du levrier : « En demandant « à Queraiis une *levrette*, aussi bien, disoit-il, vous « n'avez pas moyen de la nourrir. » (D'Aub. Hist. t. II, fol. 155.)]

**Levrier.** [« Si com li cers fait devant le *levrier*. » (Rons. 187.)] — « Froissars d'Escosse revenoit « Sus un cheval qui gris estoit. Un blanc *levrier* « menoit en laisse. » (Froiss. Débat du cheval et du levrier.)] — « Comme onc mastin n'ayma *levrier*, « onc vilain un gentilhomme. » (Eulpr. p. 189.)

**Levriere.** [Femelle du levrier : « Et la vieille « meisme i court comme *levriere*. » (Berte, c. 12.)]

**Levron.** 1<sup>o</sup> Jeune levrier, et au figuré jeune étourdi : « Plusieurs jeunes *levrons* amoureux fre- « quantans la chasse des masques apprennent à « deviser et bien parler et avoir la bouche fresche, « deviennent serviteurs des dames, se façonnant « acquerient de l'esprit. » (Aresta Amorum, p. 413.) — 2<sup>o</sup> [Maladie du cheval : « Deux *levrons* ha en ses « genous ; A l'eul le voit chascun de nous. » (Machaut, p. 80.)]

**Leyde, Lande, Leude.** 1<sup>o</sup> Droit sur les marchandises : « *Laide, laude, louade*, en latin *leuda*, « *leyda*, dans nos anciennes coutumes est le droit

« qui se leve sur les marchandises et denrées ven- « dues en foire et marché et n'est dû que par les « forains et étrangers. » (Thaumas. Cout. de Berry. p. 59.) — 2<sup>o</sup> Droit qui se leve sur quelques habitants du Berry. « Sur chascun des habitans non ayant « bœufs, deux deniers tournois et s'appelle le diet « droict, le droit de *laude*. » (Id. 222.) — 3<sup>o</sup> Droit sur les bestiaux. « Pour chascun chef d'aumaille, « comme vendüe, en allant et venant au marché « de Boussac, ou retournant d'iceluy, nous appar- « tient cinq deniers de *layde* et s'il y a vache ou « veau, ladite vache afranchit le veau de *laide*. » (Idem, p. 129.)

**Lez.** Mesure pour le poisson. « *Lez* d'harenc « contient environ douze barils, dit Cotgrave ; « *lev* « d'harenc sor « contient dix mille harencs ; « *lez* « de macquareau, morne, « comme le *lez* de harenc.

**Lezar.** [Caméléon : « Faux detracteurs à langue « de *lezars*, Votre langue lezarde veuillez donc « reprimer. » (J. Marot, V, 303.)]

**Leze.** [Champ labourable à la lisière d'une ose- raie : « Française de Poyel..... declare qu'elle est « dame fonciere et directe de certaine vismiere et « *lese* contenant environ deux journeaux assise au « clau Laurier, territoire de Limoges. » (Obituaire de S. Gerand de Limoges, an. 1537.)]

**Li.** [1<sup>o</sup> Article défini nominatif masculin sing. : « Carles li reis. » (Roland, v. 1.)] — 2<sup>o</sup> Nomin. plur. masc. : « *Li* cheval sunt orgoillus. » (Rol. v. 3966.) — 3<sup>o</sup> Pron. pers. de la 3<sup>e</sup> pers., rég. ind. : « Vos *li* « durrez urs e leons. » (Rol. v. 30.) — « Renvoyer « son hommage au roi de France et *li* desfier. » (Froiss. II, 357.)]

**Liace.** [Liasse : « Et out cent *liaces* de grapes « seches. » (Rois, page 177.)] — « Perdirent .xlviij. « *liaces* de parchemin froincé, lesqueles il avoient « mis de teter en l'iaue pour mener de Nonion à Saint « Quentin. » (Liv. des Mét. 458.) — « Item une *liace* « de perles où il a 21 fil et en chascun fil 20 perles. » (Inv. de Clém. de Hongrie, p. 41.)]

**Liage.** [Droit sur les lies de vin, levé au profit du grand bouteiller : « Item le jour de Sainte Gene- « vieve celui qui tient ledit *liage*, il convient qu'il « soit en l'abbaye de S. Genevieve ou nom dudit « bouteillier et qu'il preigne et recoive un muy de « vin de la tonne ou du tonniau de quoy le convent « boit, et des deux autres pieces emprés prend ledit « muy de vin duquel qu'il veult. » (Reg. Paler de la Ch. des Comptes, droits du Bouteiller, f. 155<sup>d</sup>.)] — Ce droit se levait aussi sur les chargements de vin : « Lesquels habitans sur la riviere de Marne ne so- « loient paier à Paris pour queue de vin... que l'en « dist *liage* à Paris. » (JJ. 99, p. 369, an. 1368.) Il ne se payait pas en lie mais en bon vin. (Voir LIE.)]

**Liance.** Liesse : « Pelerinage de *liance*, « pour pelerinage à Notre-Dame de Liesse. (Monstrelet, vol. I, fol. 216<sup>a</sup>.)

**Liance.** [Devoirs de l'homme lige : « Le duc doit

« avoir la *liance* de loyauté garder de tous ses  
« hommes et de toute la contrée. » (Anc. Cout. de  
Norm. dans D. C. IV, 112 \*)]

**Liard**, [Monnaie de cuivre, valant trois deniers :  
elle fut frappée au xiv<sup>e</sup> siècle, en Dauphiné ; sous le  
règne de Louis XI, en France : « Que nulz vivant  
« s'üz peine de la hart N'aye à piller la vailleur d'un  
« *liard*. » (J. Marol, V, 144.)]

**Liart**. [1° Gris : « Li dux Naymes parole, qui le  
« poit et *liart*. » (Saxons, XIX.) — 2° Grisommelé :  
« Lors broche le destrier *liart*. » (Blanchandin.) —  
On l'employait alors comme substantif : « Athis y  
« vint sur un *liart*, Et Prophilius d'autre part. »  
(Athis.)]

**Libelle**, **Libele**. [Mémoire que le demandeur  
devait produire en justice, lorsque le défendeur  
avait obéi à l'ajournement. Les caractères du libelle  
avaient été résumés dans deux vers techniques :  
« *Quis, quid, coram quo, quo jure pectatur et a quo,*  
« *Recte compositus quisque libellus habet.* »] —  
« Demandes qui sont fetes et que l'en puet et doit  
« fere en court laie, lesquelles demandes li clere  
« appellent *libelles* et autant vault demande comme  
« *libelle*. » (Beaumanoir, p. 36.) — « Apres decti-  
« natoires et dilatoires sur ce mises en oeuvre,  
« s'aucune en peut avoir qui vaille, doit estre  
« demande faicte sur ce et commission ramencée  
« a faict avoir par escrit et en *libelle* la demande à  
« certain jour et ce appelle-on *libelle*. » (Bouteill.  
Som. Rur., p. 206.)

**Libellance**, Grefrier, au Cout. Gén. I, 865.

**Liberal**. [1° Libre : « Donamus libertatem...  
« franquandi seu servos *liberaur* faciendi. » (Reg.  
de Jean, duc de Berry, t. 92<sup>e</sup>, an. 1360.) — « Encoi-  
« res nous vault il mieulx à estre Anglois, qui nous  
« tiennent francs et *liberaur*. » (Froiss. XVI, 216.)  
— 2° Franc, ouvert, noble : « (Un chevalier) Large  
« en hostel, preux au cheval, Compaignon liet et  
« *liberal*, Sans mesdit, sans fief et sans mal. »  
(Fabl. I, 108.)] — 3° Noble :

Pourquoy dit l'en les .xii. ars liberaur ?  
Pour ce que nul s'il n'estoit *liberal*,  
Noble homme et franc ou attrait des royaux,  
Le temps passé ou en especial  
Donné aux Dieux, n'osast en général  
Nulz de ces ars ret-nir ne aprendre. [Desch. I, 338.]

[4° Qui aime à donner : « Cil est larges et *libe-*  
« *raus* qui use sa pecune convenablement. » (Brun.  
Lat. Très. p. 284.)] — [5° Qui se laisse aller à trop  
de libertés : « Car il le sentoient *liberal*, jovene et  
« volentrien de luy aventurer follement. » (Froiss.,  
t. IX, 437.)] — [6° Sur qui un charme magique n'a  
pas agi : « Lequel n'a point sceu, trouvé ne con-  
« gneu que ladite herbe ait ouvré en sa personne ;  
« ains se sent et tient si *liberal* de soy qu'il n'a plus  
« cure de la suppliante. » (JL, 165, p. 149, an. 1410.)  
— 7° Non marié : « A le roy la cognoissance de legiti-  
« timer un bastard, mais que ce soit selon aucuns  
« de *liberal* pere et mere que les cleres appellent  
« de *soluta* et de *soluta*, c'est à dire que le pere et  
« la mere au bastard ne soient mariez à autre, ou

« que l'un d'eux ne soit marié. » (Bout. Som. Rur.  
page 657.) — 8° Quille... les debles payées, que le  
« comte Regnaud avoit faites en son temps et sa  
« terre quitte et delivre de lous gages et *liberate*. »  
(Froissart, III, p. 263.) — 9° Non contraint : « De sa  
« franche et *liberate* volunté. » (Mathieu de Coucy,  
Hist. de Charles VII, p. 701.)

**Liberallement**. De son plein gré : « Lesqueles  
« choses icelui conte de Saint Paul ne faisoit pas  
« bien *liberallement* ny de bon cœur. » (Mathieu de  
Coucy, Charles VII, p. 699.)

**Liberalité**. [1° Disposition à donner : « *Libera-*  
« *litez* est une vertu qui done et fait benefice. »  
(Brun. Lat. Très. p. 409.) — 2° Liberté : « Que son  
« corps et toutes les choses qu'il avoit exposerait  
« et metteroit pour *liberalité* et franchise du  
« royaume en toute maniere garder. » (Chron. de  
Nangis.)]

**Librement**. [Librement : « L'en ne peust  
« bonnement et *librement* mareer par ledit port. »  
(JL, 74, p. 492, an. 1342.)]

**Libere**. [Libre : « Gents *liberes*, bien nays, bien  
« instruits, ... ont par nature un instinct et aguil-  
« lon qui tousjours les pousse à faiclz vertueux, et  
« retire de vice. » (Rab. I, p. 328.)]

**Liberté**. [1° Libre arbitre : « L'ame des bestes  
« humaines ne puet morir, et Dieu aime tant beste  
« humaine qu'il lui a ordonné celle *liberté*. »  
(Modus, f. 25.) — 2° Licence, excès de liberté : « Que  
« ta *liberté* passée soit un peu refrénée et mise au  
« droit des mariés. » (Ménagier, I, 6.) — 3° Perm-  
« sission : « Un pauvre moine que l'on pendoit pour  
« avoir esté trouvé faisant la guerre : Helas, mes-  
« sieurs, dit il, je suis bien marié de n'avoir pas cru  
« que nous avions congé de vivre à discretion de  
« conscience ; il n'osa dire *liberté*, de peur d'estre  
« estimé huguenot. » (Moyen de Parvenir, p. 13.) —  
4° Le sens du latin *libertas* n'apparaît que dans la  
traduction de Tite-Live, par Bercheure, et dans la  
Boétie (*Servil. volunt.*) : « Les bestes, ce m'aïd  
• Dieu, si les hommes ne font trop les sours, leur  
« crient : Vive *liberté* ; plusieurs y en a d'entr'elles  
« qui meurent si tost qu'elles sont prises. » —  
5° *Liberté* de mares d'argent. » (Pérard, Hist. de  
Bourgogne, p. 363, an. 1231.) Excès ou défaut per-  
mis dans le poids de la monnaie.]

**Libertin**. [Libre-penseur : « Nos *libertins*, qui  
« ne discordent gueres en particulier, s'accordent  
« tres bien entr'eux en general à mespriser et  
« rejeter la sainte profession de la vie chrestienne. »  
(La Noue, 512.)]

**Libidine**. Faiblesse d'un mari envers sa femme :  
« Combien qu'il soit dict ce conjoints par mariage  
« ne peuvent amender l'un l'autre, toutes fois selon  
« la loy escrite et selon plusieurs coustumiers si  
« font selon les cas..... comme en revestissant et  
« comme par don de testament l'un à l'autre, mais  
« que le don soit egal et qu'il n'y appere desordon-

« née faveur, que autant en face l'un que l'autre ;  
 « et lors ne seroit à tenir pour cause de *libidine*  
 « quant à l'homme, ou pour cause de crainte quant  
 « à la femme. » (Bout. Som. Bur. p. 432.)

**Libidinité.** Libertinage : « Volupté corporelle  
 « autrement dite *libidinité*. » (Le Tri. de la Noble  
 Dame, f. 2.)

**Libidinosité.** Mauvaises passions : « Des le  
 « commencement de l'église, la *libidinosité* et  
 « outrage effrené d'aucuns hommes a tousjours  
 « attendu de descrier et de destrencher l'unité  
 « d'icelle. » (Monstrelet, II, p. 160<sup>o</sup>.)

**Libraire.** [Le libraire était à la fois relieur,  
 copiste, peintre en miniatures et marchand de toutes  
 les fournitures de bureau.] « Et la loy faut  
 « escrire à un *libraire*. » (Desch. f. 219.)

**Librairie.** [Bibliothèque : « Et s'en allerent en  
 « grant tumulte au college de Navarre, et là pillè-  
 « rent, et robberent ce qu'ils trouverent excepté la  
 « *librairie*. » (Juv. des Ursins, Charles VI, an. 1418.)]

**Libre.** Titre des seigneurs non dépendants d'un  
 suzerain. On lit dans S. Julien (Mém. hist. p. 358) :  
 « Messire Huart de Baufremont *libre* prince de  
 « Valangin, » p. 360 : « Messire Gauthier de Bauf-  
 « fremont sire de Soye, *libre* seigneur et souverain  
 « de Vau-villers, » p. 363 : « Messire Robert de la  
 « Mark duc de Bouillon *libre* seigneur de Sedan,  
 « mareschal de France. »

**1. Lice.** Licence, permission : « Que les sergens  
 « de la recepte generale de Hainault ne pourront  
 « tenir cense de riviere courante sur soixante sols  
 « d'amende et ne se pourront tenir a montées ne  
 « ravallées, ne aussi donner congé, ne *lice*, sur  
 « peine de privation d'office. » (Cout. de Hainaut,  
 C. G. l. 1, p. 813.)

**2. Lice.** [1<sup>o</sup> Barrière, palissade : « Toutes voies  
 « crestien se hurdoient et faisoient bons fosseiz et  
 « bonnes *lices* par devers la berrie. » (Mém. de  
 Reims, § 150.)] — Parlant du baptême du premier  
 fils de Charles V, en 1368, dans S. Paul à Paris :  
 « Furent faites *lices* de bois en la rië devant la  
 « ditte eglise... pour mieulx garder la grant presse  
 « de gens qu'elle ne fut trop grant. » (Chron. de  
 S. Denis, III, f. 10<sup>o</sup>.) — « Si decreterent leurs tentes  
 « entour le Roy et fisrent *lices* et clostures entour  
 « leurs paveillons. » (Id. II, f. 70.) Il s'employoit au  
 figuré :

Trop a douter sont notre malefice,  
 Ce que la char est trop habandonnée  
 A tous deliz sans avoir traïn ne *lice*. [Desch. f. 209<sup>o</sup>.]

2<sup>o</sup> Champ clos pour un tournoi : « Les *lices* faites  
 « et ordénées. » (Gér. de Nevers, II<sup>e</sup> partie, p. 118.)  
 — « Combattre en *lice* et hors *lice*. » (S. Gelais,  
 p. 16.) — 3<sup>o</sup> Obstacle, empêchement :

Mes seigneurs n'y font bende et *lice*  
 Car ceste matere est coude. [Desch. f. 340<sup>o</sup>.]

[4<sup>o</sup> Parvis, cour close devant une église : « Jehan  
 « de Dinant vist passer par devant son hostel ledit

« Jehan Termie et le poursui jusques aux *lices* de  
 « l'église N. D. de Reims. » (Jl. 119, page 434,  
 an. 1381.)]

**3. Lice.** [Chaîne de fils de soie ou de laine dans  
 les méfiers de tapisserie ; si elle est verticale, les  
 fils de la trame sont aussi dans un plan vertical,  
 d'où la haute *lice* : « Ordonner les lits et les cham-  
 « bres, tendre les tapis de haute *lice* et toutes cho-  
 « ses de broderie. » (Ménag. I, 6.) — « Et estoient  
 « salles et chambres parées à tous les de haute *lice*  
 « et de brodure de l'armoirie du duc. » (Froissart,  
 t. XI, p. 407.)]

**Licel.** [Lisière de drap. (D. G. sous *Forago*.)]

**Licence.** [Permission : « Madoc bailla les lettres  
 « qui de l'aler contence ; Il les bailla la pape quant  
 « il en out *licence*. » (Thom. de Cant. 112.)]

**Licencier, Licencier.** [1<sup>o</sup> Congédier : « Quant  
 « messire Pierre de Craon se vit ainsi *licencié*, si  
 « fut tout honteux, et prit ce en grant felonnie et  
 « despit. » (Froissart, Buchon, III, IV, 21.)] — « Les  
 « *licentia*, commandant qu'ils s'allassent reposer. »  
 (Strapar. I, II, p. 349.) — 2<sup>o</sup> Autoriser : « Ne peut la  
 « femme mariée vendre, engager, ou autrement  
 « alierer au prejudice de ses heritiers, son bien  
 « tenant nature de fond encore qu'elle soit autho-  
 « risée et *licencié* de son mary sans l'expres con-  
 « sentement de quatre de ses parens. » (N. C. G. II,  
 page 396.) — 3<sup>o</sup> Donner la licence dans une faculté :  
 « Le troisieme compte fut d'un bedeau de nostre  
 « université, lequel ayant leu l'edit de paix ou il  
 « estoit dit, que tous estrangers seroient *licentiez*,  
 « tant d'une part que d'autre, il s'en vint aux doc-  
 « teurs, leur disant : messieurs, regardez de faire  
 « bonne composition des *licences*, nous gaignerons  
 « ce que nous voudrons car le roy veut que tous  
 « estrangers, tant d'une religion que d'autre, soient  
 « *licentiez*. » (Bouchet, Serées, p. 253.)

Et quant vient au *licencier*,  
 Bien scevent envoyer message,  
 Pour les droiz des docteurs paier. [Desch. f. 451.]

De là l'expression : 1<sup>o</sup> « *Licencié* sous la che-  
 « minée » (Cotg.), qui a soutenu ses actes *in tene-  
 bris*, qui les a dérobés sans mérite.

**Licette, s. f.** Petite chienne, petite lice.

Moult ert la vieillote cointeste  
 Norri avoit une *licette* ;  
 Trois jors la fist si geuener  
 Que riens ne li lessa gouter. [Fabl. S. G. f. 6<sup>o</sup>.]

**Liche.** Tapisserie de haute lice.

... Nul ne puet vostre pratique  
 Faire a droit, ne ce n'est raison  
 En sale, en chambre, n'en maison,  
 En drap brodé, n'en haute *liche*,  
 Car tout ce ne vault une chiche  
 Au regard de ce que vous faictes. [Desch. f. 480<sup>o</sup>.]

**Licheasse, adj.** Friant. « En Poitou *casse* est  
 « une lechefrite et *licheasse* c'est un friand. » (Le  
 Duchat, sur Rab. I, II, p. 249.)

**Lichefrete, s. f.** Léchefrite. « Bringuenarilles,  
 « le grant geant avoit toutes les paelles, paellons,

« chauldrons, coquasses, *lichrefretes* et marmiles du  
« pays avallé en faulte de moulins à vent. » (Rab.  
t. IV, page 75.)

**Licheur.** [Lisseur d'étoffes: « Enguerran Flo-  
« menes, drappier et bourgeois de laditte ville, qui  
« avec ce qu'il estoit drappier, estoit londeur, *li-  
« cheur*, pareur de draps. » (Ordon. IX, page 536,  
an. 1410.)]

**Licite.** [1<sup>o</sup> Permis: « Un noble jeu te fault  
« attendre. C'est des eschecs qui est *licite*, Et à touz  
« biens les gens incite. » (Hist. lit. de la France,  
t. XXV, p. 35.) — 2<sup>o</sup> Facile: « Le chemin de Bre-  
« taigne leur estoit plus *licite* à faire que celui de  
« Baynau et de Hollande. » (Froiss. XVI, 107.)]

**Licorne.** [Cheval imaginaire, portant une corne  
unique sur le front; il sert de support aux armes  
d'Angleterre. Les cornes de licorne étaient des  
cornes d'antilope oryx ou des dents de narval.  
On lit dans Pomet, Histoire des drogues: « Ce  
« sont les tronçons de cette corne (la défense  
« du narval que nous vendons à Paris, comme  
« ils se vendent ailleurs, pour véritable corne  
« de *licorne*, à laquelle quelques personnes attri-  
« buent de grandes propriétés, ce que je ne  
« vœux ny autoriser ny contredire. » Voir aux  
Emaux de de Laborde (p. 359-365), le long article  
qui y est consacré et surtout les citations d'Ambroise  
Paré. — « Item une aiguère de *licorne*, Garnie d'or  
« et de plusieurs petites perles entour. » (Inv. de  
Charles le Téméraire, art. 2359.) — Dans de Laborde,  
Ducs de Bourgogne: « Item un gobelet de *licorne*,  
« garny d'or où il y a au pié des c.c. et des v.v.  
« esmaillés de noir et de rouge cler. » (Ibid. art.  
2360.) — Parlant des biens de Pierre de Medicis pillés  
en 1494: « Entre autres choses il prit une *licorne*  
« entière qui valoit six ou sept mille ducats et deux  
« grandes pieces d'une autre. » (Comines, p. 578.)  
— [« Bien pis un que je scay, qui vendant un jour  
« une de ses terres à un autre, pour cinquante  
« mille escus, il en prit quarante cinq mille en or  
« et argent, et pour les cinq restant, il prit une  
« corne de *licorne*; grande risée pour ceux qui le  
« sceurent; comme, disoient-ils, s'il n'avoit assez  
« de cornes chez soi, sans adjouster celle-là. »  
(Brantôme.)]

**Liet.** Voir **Lir**.

**Lietean.** [Linteau: « Lequel Roland de son  
« espée trappa ung cop après icellui Jehannin; du-  
« quel cop il assena le *lieteau* de la maison en  
« laquelle ledit Jehannin se sauva. » (Jl. 206, page  
594, an. 1480.)]

**1. Lie.** [Lie de vin: « L'ester le chantel de leur  
« tonniaus et la *lie* vuider. » (Liv. des Mét. 308.)  
Le grand bouteiller avoit sur les vins un droit que  
nous avons expliqué sous **LAGE**. — « Avoir droit  
« pour cause de ladite bouteille de avoir moitié  
« des *ties* de tous les vins que l'on vendoit à broche  
« en plusieurs celliers en la ville de Paris. » (Lett.  
du prévôt de Paris, an. 1321.)] — *Expression:*

« Non seulement le peu, mais encore le pire de-  
« meure auprès de la *lie*. » (Bouchet, Ser. III, 161.)

**2. Lie, Liet, Liez.** [Joyeux, du latin *laetus*; le  
cas sujet est *liez*: « Li empereres se fail e balz e  
« *liez*. » (Rol. v. 96.) — Le cas régime est *liet*. (Id.  
v. 2803.) — Le féminin est *lie*: « Pour ce ne puis  
« faire *lie* chanson. » (Cocci, IX.) — « A tant ès  
« vous la vieille qui fait moult *lie* chere. » (Bert. 12.)]

**Liefre.** Lèvre: « Je n'ay cuer, foye, *liefres* ne  
« dens. » (Desch. fol. 240<sup>r</sup>.)

**1. Liege.** [1<sup>o</sup> Homme lige: « Son bon aubere  
« lui aident à vestir Si home *liege*. » (Ronciv. 55.)  
— « Car elle sera sienne toute *liege* pour tousjours  
« mes. » (Froiss. II, 268.) — « Il li fu dit que li rois  
« estoit consilliés que il le receveroit comme son  
« homme *liege*. » (Id. III, 380.) — 2<sup>o</sup> Affranchi de  
toute obligation: « Tout chil de dedens seroient  
« appaisiés, quiltes et *lieges* au dit monseigneur  
« Grahon et ne perderoient rien de leur avoir. »  
(Id. t. IV, p. 36.)]

**2. Liege.** [Ecorce du chêne vert: « Qui une  
« aiguille de fer bout, Si que ele pert presque toute  
« En un poi de *liege*, et l'atise A la pierre d'aimant  
« bise. » (Lais inédits, p. 3.)]

**Liegece.** [Serment de fidélité: « Après l'omage,  
« la féauté et la *liegece* qu'il a faite à nobles barons  
« le due de Loheregne et le conte de Toul. » (Cart.  
de Champagne, an. 1270.)]

**Liegement.** [Avec condition d'hommage lige:  
« Une bonne ville qui se tenoit *liegement* dou conte  
« de Laille. » (Froiss. IV, 242.)]

**Liegeois.** [Monnaie de Liège: « Item des *Lie-  
« geois* fais, doit monter sur le marc vingt deux  
« sols et oloit deniers *liegeois*, et doit avoir en le  
« marc de *liegeois* d'aloy quatre deniers et obole et  
« dechy de cinque deniers il se passe cheyaus en  
« bourse. » (Du Gange, t. IV, f. 524<sup>b</sup>.)]

**1. Liement.** [Joyeusement: « Li rois le regut  
« *liement* et entra ens. » (Mén. de Reims, § 259.)]

**2. Liement.** [Ligament: « La corde qui est  
« compose du nerf et du *liement*. » (Il. de Monde-  
ville, folio 8.)]

**Liemier.** [Limier: « Quant vous serés oltre les  
« prés, Scièrement, amis, cornés; Dont verés venir  
« *liemiers*, Et chiens gentils, et bons levriers. »  
« Parlonop. v. 1789.)]

**Lien.** [« Li fil sont *lien* qui lient mari et moiller  
« ensemble en une amor, por ce que li filz est li  
« communs biens d'ambedeus. » (Brunetto Latini,  
Trésor, p. 316.) — « *Lien* de foin, « charge de trois  
hommes: « Un *lien* de foin qui vaut trois fais  
« d'hommes, vaut quinze deniers. » (Procès-verbal  
des Cont. de Bourbonnois, N. C. III, p. 1228.)]

**Lienequin.** Bière anglaise.

Franche dogue, dist un Anglois,  
Vous ne faictes que boire vin;  
Si faisons bien, dit le François,  
Mais vous buvez le *lienquin*,  
Roux estes com pel de mastin. (Desch. f. 224<sup>r</sup>.)

**Liens.** Léans.

Qui ont payé avec les escuiers  
Leur bienvenu en l'ostel de *liens*. [Desch. f. 214<sup>b</sup>.]

**Liense.** [Lien qui rattache au joug les cornes des bœufs : « Le suppliant print une coignée et alla « coper les *lienses* et les choses des beufz. » (JJ. 198, page 410, an. 1462.)]

**Liepart.** [Léopard : « Les armes d'Angleterre, « c'est à entendre les *liepars*, et les fleurs de lis. » (Froissart, t. XV, f. 180.)]

Mille Gascons humains comme *liepars*. [Marot, 65.]

Il parait qu'on les dressait à la chasse. « Après le « souper, pour ce jour, on fut revoir la course des « *liepars*, qui prirent des lievres et des chevreux. » (Math. de Coudy, Charles VII, 719.) « Ils trouverent « de petits chiens courans chassans aux lievres; et « si tost qu'il s'en levoit un, il y avoit trois ou quatre « *liepars* à cheval derrière des hommes qui sailloient « et prenoient des lievres à la course. » (Id. 718.)

**Liepre.** [Lèpre : « Del saint encens porter el « temple s'enhardi, Deus s'en ert encroiez, de *liepre* le feri. » (Thom. de Cantorb. 71.)]

**Lieprous.** [Lépreux : « Ains Dieus ne fist si « doleros, Contrait, malade, ne *lieprous*. » (Vie ms. de Jésus-Christ.)]

**Lier.** [1<sup>o</sup> Attacher, enchaîner : « Pris *e liez* serez « par poestel. » (Rol. v. 434.) — « Les mains li *lieut* « à currées de cerf. » (Id. v. 3738.) — 2<sup>o</sup> Donner de la consistance à une sauce : « En toutes sauces « et potages *lians*, en quoy l'en broie espices et « pain. » (Mén. II, 4.) — 3<sup>o</sup> Nouer l'aiguillette, ensorecler : « Pour ce que il estoit voix et commune « renommée que Bernard de la Tapie avoit ensor- « celé et *lié* Guillaume Fors et sa femme, tellement « que icellui Fors ne pouvoit avoir compaignie avec « sa dille femme. » (JJ. 162, p. 240, an. 1408.) — « Il avoit en l'ame et les aureilles si battues qu'il « se trouva *lié* du trouble de son imagination. » (Montaigne, I, 95.) — 4<sup>o</sup> Entourer de fils la garde d'une épée : « Item nulz fourbeur ne puet, ne ne « doit *lier* espée, se elle n'est avant liée de fil quel « qu'il soit sur les tenans, se elle n'est liée de soie. » (Stat. de 1330, aux Cout. de S<sup>t</sup> Geneviève, f. 2<sup>b</sup>.) — 5<sup>o</sup> S'obliger : « Le privilege de nostre ville de Mons, « par lequel les fils ou filles des bourgeois ne se « pouvoient vaillablement *lier* et obliger qu'ils « n'eussent vingt cinq ans auquel nous avons de- « rogué quant aux testamens seulement. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. II, p. 69.) — 6<sup>o</sup> Enclasser : « Diamans *liés* en or. » (Saintre, p. 364.) — *Expres- sions* : 1<sup>o</sup> « On *lie* bien le sac avant qu'il soit plein. » (Cotgr.) — 2<sup>o</sup> « Il ne faut pas *lier* les asnes avec les « chevaux. » (Id.) Voir LIAER.]

**Liere.** [Peut-être faute pour *litre*, bande noire tendue au dedans ou au dehors de l'église et portant des armoiries : « Hardi le Roux en son vivant « chevalier, pere du suppliant, ala de vie à trespas- « sement, et fu ensepuelluré en l'église de Courron, « en laquelle le suppliant fist faire *liere* et paindre « ses armes allentour d'icelles, comme il est de

« coustume de faire en tel cas. » (JJ. 194, p. 237, an. 1466.)]

**Lierre.** [Lierre, formé par l'agglutination de l'article avec *hedera*, *herre*, *yeire*, *edre* : « Un *edre* « sor sen cheve. » (Frag. de Valenc.) — « Quant les « saintes festes de Liberi se fesoient, si les destrei- « gnoit l'en (les Juifs) de faire cheapeus de foille et « de *herre*. » (Macleab, II, f. 6.) — « Feuillage de « *yeire*. » (Inv. du duc d'Anjou, an. 1360.) — L'ag- glutination n'apparait qu'au xv<sup>e</sup> siècle : « Pour ten- « dre la lapisserie, melqier les salles et couper le « *lyerre* qui tenoit à la grant salle. » (Ducs de Bourgogne, par de Laborde, n<sup>o</sup> 6663.) — Ronsard hésite entre les deux formes : « L'un de laurier, « l'autre vestu d'*hierre*. » (681.) — « Comme un « passement vert coust un sep de *liere*. » (742.)]

**Liers.** [Cas sujet de larron : « Pour chou ne l' « dist Judas niant, Qu'il ait cure de povre gent, « Mais *liers* ert et usuriers. » (Vie ms. de J. G.)]

**Liert.** Liart, gris pommelé : « Et siet en un « cheval rous baucet et *liert*. » (Part. de Bl. 170<sup>a</sup>.)

**Liesse.** [Voir sous AME, *abbé de liesse*.] Joie, allégresse : « Ne doit trop hault chanter qui au « eueur a *liesse*; Aucune fois peu dure. » (Percef. t. II, f. 16.) — « Fut porté le cueur (de la femme du « comte de Richemont, connestable de France) à « *Nostre Dame de Liesse* ou de *Lianusse*, lequel qu'on « veult. » (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 192.) — Voir LIESSE, LEESSE.

**Liestage.** [Droit payé par les navires qui prenaient du lest : « Du *liestage* des nefz arrivez cest « an au Crotoy. » (R. du Comté de Ponth. an. 1369.)]

**Liet.** [Au sujet plur. et au régime sing. joyeux : « Et furent chil tout *liet* qui peurent escaper. » (Froiss. VI, 46.)]

**Liette.** [C'est encore le nom du ruban de fil ou de coton dans l'Ouest.] Parlant de Marie Stuart avant l'exécution de son arrêt de mort : « A ses « femmes leur partagea tout ce qui luy pouvoit res- « ter de bagues, de carans, de *liettes* et accous- « tremens. » Brant. Dames III, p. 142.)

**Lieu.** [Voir LIER. 4<sup>o</sup> Place, endroit : « Et se lierent « luit à un fais entr'eus, et les environnerent de « toutes parz si que nus d'eus n'ot pouvoir de mou- « voir dou *lieu*. » (Mén. de Reims, § 43.) — « Le « mot de *lieu* a banny de nous celay de *lieu*. » (Pasq. Rech. p. 723.) — « Il y a aucuns *lieus* là où « li baillifs fet les jugemens et autres *lieus* là où li « homme qui sont homme du fief au seigneur, les « font. » (Beaum. p. 11.) — [Par suite, le saint lieu, Jérusalem : « Car à nos temps est perdu li *sains* « *lieus*, où Dieus souffri pour nous mort glorieuse. » (Quenes, Romancero, p. 95.) — 2<sup>o</sup> Famille (com- parez le latin *locus*) : « Ja fut Berte ma fille en si bon « *lieu* nourrie. » (Berte, coupl. 72.) — « Et leur « carga que le mariaissent en *lieu* si souffisant que « à lui appertenoit. » (Froiss. II, 198.) — 3<sup>o</sup> Place : « Lors desnucrerent leurs chefs puis s'en allerent à « la fontaine laver leurs mains, puis retournerent « seoir lez les deux chevaliers qui leur firent *lieu*. »

(Perecf. VI, f. 104.) — 4° Valeur, respect : « Justice « n'i avoit point de lieu ne de audience. » (Froiss., liv. II, 38.) — « Beau parler ne remonstrance n'y « avoient lieu. » (Id. XII, 50.)] — 5° Maison de campagne : « Les peuples de Paris ayant goûté quelque « petite liberté d'aller voir ce qu'ils appellent leur « lieu à l'entour de Paris pendant la conference de « Surènes... l'avoient trouvée si douce, que voyant « le roy fait catholique, ils ne laisserent jamais « monsieur de Mayenne en repos qu'il n'eut requis « du roy (sans y ajouter de Navarre) une treve « générale, au moins pour six mois. » (Mém. de Sully, II, p. 74.) — *Expressions* : 1° Terre de lieu : « Tous manoirs cottiers qui d'ancienneté ont esté « ou sont amazez, faisans front sur ruis et flegard « et tout ce qui est appendant ausdits manoirs ; « comme baillé par un même cens, par forme de « contrabout (que l'on dit terre de lieu) sont indivi- « sibles et non partables et succèdent à l'ainé fils. » (Cout. de Hesdin, N. C. G. I, p. 341.) — 2° « Aller de « lieu, » aller d'une traite : « Nous vous supplions « de faire l'ordonnance pour le courrier que nous « despeschons qui doit aller de lieu jusqu'à la fron- « tiere d'Espagne. » (Mém. de Bellievre et de Sil- « lery, p. 69.) — 3° « Octroyer lieu de silence, » pré- « ter silence : « Si me vneillez ouir, si comme j'ay « fait vous : adonc luy octroya le chevalier lieu de « sillence. » (Perecf. VI, f. 86.)

**Lieue.** [Voir LIE.] 1° Mesure itinéraire de *leuca* que les auteurs latins disent être un mot gaulois. De là l'expression *lieue* de moulin, ressort du moulin banal : « *Lieue* de moulin doit contenir deux mil « pas, chacun pas valant cinq pieds à prendre de la « buche du moulin venant à l'entrée de l'enclos de « l'estage. » (C. G. II, 2.) — « La *lieue* du moulin « en Touraine est de deux mille pas, celle de Bour- « gogne, de deux mille cinq cens, à cinq pieds le « pas... sans le congé du seigneur ne se peut faire « mouture hors la *lieue* du moulin. » (Monet.) — [« Et la pierre si clere estoit Que maintenant qu'il « amuitoit, L'en s'en veist bien au besoing Conduire « d'une *lieue* loing. » (Rose, 1109.)] — 2° Espace d'une heure : « L'exposant estant couché en son « lit avec sa femme, vint environ trois *lieues* de « nuit un appelé Jehan Coanne à l'huys dudit « exposant. » (JJ. 109, p. 191, an. 1376.) — « Pour « ce qu'il estoit bien tart, environ deux *lieues* ou « heures de nuit. » (JJ. 155, p. 391, an. 1400.)

..... La naissance et le bruit  
De Loys le frere du roy Charlon  
L'après mineuit trois *lieues* environ. (Dersch. f. 13.)  
« Je trouvoy le chevalier qui estoit appuyé sur  
« son glaive tout à cheval, et en ce point demoura  
« pensant l'espace d'une *lieue* ; adonc ne me peuz  
« tenir que ne l'ostasse de son penser. » (Perecf. or.  
vol. II, f. 112.)

**Lieuer.** [Louer, prendre à louage : « Comme le  
« suppliant eust *lieué* un varlet... pour lui servir  
« en son hostel. » (JJ. 129, p. 214, an. 1386.)]

**Lieumage.** [Légumage : « Comme le suppliant  
« feust fermier de la disme des blez et *lieumage* de

« la parroisse de Treauville. » (JJ. 174, page 166,  
an. 1432.)]

**Lieur.** [Ouvrier emballer : « Les *lieurs* de  
« draps. » (Rec. des Mon. inéd. de l'Hist. du Tiers  
Etat, IV, 188, XIV<sup>e</sup> s.)]

**Lieure.** 1° Ligature d'une plaie, dans S. Bern.,  
Serm. m-s. p. 172 et p. 222. — 2° Bride d'un cheval :  
« Deux *lieures* et deux trais. » (N. Comptes, p. 95.)  
— « Montez à cheval en selles de guerre, sans nulle  
« *lieure*. » (Monstrelet, v. I, p. 7<sup>b</sup>.) — [3° Courroie  
avec laquelle on attache le joug aux cornes des  
« bœufs : « Icellui Palloriez d'un constel coppa les  
« juelles ou *lieures*, dont les beufz qui tiroient à la  
« charrette estoient liez. » (JJ. 176, p. 220, an. 1444.)]

**Lieutenance.** [Charge de lieutenant général,  
au XIV<sup>e</sup> s. : « Nostre très cher et très amé frere le  
« duc d'Anjou, nostre lieutenant en langue d'oc,  
« pour aier à sa *lieutenance*. » (Mand. de Charles V,  
1364, p. 60.)]

**Lieutenancie.** [Licutenance, aux Ord. I. V,  
p. 594, an. 1372.]

**Lieutenant.** 1° Officier qui tient lieu d'un supé-  
rieur, soit pour ce qui regarde l'épée, soit pour ce  
qui regarde la robe. Parlant du chancelier de Bour-  
gogne : « Il gardera l'honneur et le droit du prince  
« et des parties sans emport et exercera la juridi-  
« tion en sa personne ou par *lieutenans* sages,  
« discrets et convenables à tel office. » (Estats des  
officiers des ducs de Bourgogne, p. 295.) — « Nostre  
« entention n'est pas ne voulons que noz diz bail-  
« lis ne prevoz des diz bailliages ne leur *lieutenans*,  
« prennent ou facent prendre es prisons des haus-  
« justiciers des diz bailliages, aucuns prisonniers,  
« se il ne ont juste et loial cause. » (Ord. III, p. 681.)  
— « Officiers, gouverneurs, *lieutenans*. » (J. Marot,  
p. 139.) — [2° Vicair : « Jehan le Mousseur prestre,  
« *lieutenant* du curé de la ville de Fesq en Tour-  
« nesis. » (JJ. 158, p. 84, an. 1403.) — « Simon de  
« Lisle, prestre, *lieutenant* du curé de l'eglise par-  
« rochial de S. Ligier, ou bailliage de Tournesis. »  
(JJ. 184, page 305, an. 1452.)] — *Expressions* :  
[1° « *Lieutenant général, particulier, criminel*,  
« magistrats établis dans les bailliages ou sénéchaus-  
« sées, pour tenir, en l'absence du bailli ou sénéchal,  
« les audiences du tribunal. On les trouve au nord dès  
« le XIV<sup>e</sup> siècle ; en 1438, le chancelier Regnaud de  
« Chartres, sur arrêt du Parlement, parcourt les bail-  
« lages et les sénéchaussées pour y instituer des lieu-  
« tenants généraux ; enlin, en 1453, Charles VII pres-  
« crit aux baillis de nommer dans leurs sièges des  
« lieutenants probes, instruits, de leur assurer des  
« gages suffisants et de ne pas les destituer sans cause  
« raisonnable. Leur charge fut érigée en titre d'office  
« en 1496. Ils devaient être âgés de 32 ans, docteurs  
« en droits et conseillers depuis six ans dans un Par-  
« lement. Ils finirent par hériter de toutes les attribu-  
« tions des baillis, et présidèrent en 1789 la plupart  
« des assemblées de bailliages pour les élections aux  
« Etats généraux. — [2° « *Lieutenants du roi*, » com-  
« mandants d'état de siège, mis à la tête des provin-



ces menacées par l'ennemi, durant la guerre de cent ans. (Voir *LIEUTENANCE*.) De transitoires, ces fonctions deviennent permanentes et s'étendent même aux provinces tranquilles. Ces officiers prennent alors le nom de gouverneurs. Au xviii<sup>e</sup> siècle, on nommait « *lieutenants* du roi, » les commandants de places fortes. — [3<sup>e</sup> « *Lieutenants généraux*. » Ils remplirent, au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, les fonctions du gouverneur de la province, retenu à la cour. Ainsi M. de Grignan gouvernait la Provence au lieu du duc de Vendôme. Le *lieutenant général* venait avant le maréchal de camp (général de brigade) et correspondait au grade de général de division.] « Avant Louis XIII il n'y avoit point de « *lieutenans généraux* qui portassent ce titre comme « seconds officiers de l'armée; il n'étoit donné qu'à « celui qui avoit le commandement de l'armée en « chef, et étoient en tres-petit nombre en comparai- « son d'aujourd'hui. » (Mil. fr. du P. Daniel, p. 528.) — 4<sup>e</sup> « *Lieutenant general* des armées navales. » (Mil. fr. du P. Daniel, II, p. 703.) — 5<sup>e</sup> « *Lieutenant* « general de l'artillerie, » c'est celui qui commande tout ce qui regarde l'usage du canon et les batteries sous le grand maître ou en son absence. (Id. p. 528.) — 6<sup>e</sup> « *Lieutenant* des légions. » Les légions furent établies par François I<sup>er</sup> et un soldat qui, de degrés en degrés, parvenoit à être *lieutenant* par son mérite, étoit censé anobli. (Id. I, p. 260.) — 7<sup>e</sup> « *Lieutenant* des maréchaux de France. » — « Les subdeleguez ou *lieutenans des maréchaux de France* étoient autrefois des gentilshommes de « marque, c'étoient des commissions qui sont main- « tenant des charges. » (Id. II, p. 12.) — 8<sup>e</sup> « *Lieutenant* colonel de la cavalerie légère. » (Mil. fr. du P. Daniel, II, p. 461.) — 9<sup>e</sup> « *Lieutenant* colonel « general. » (Mil. fr. du P. Daniel, I, p. 284.) — 10<sup>e</sup> « *Lieutenant* colonel général de l'infanterie « française. » (Id. I, p. 285.) — 11<sup>e</sup> « *Lieutenant* du « bailliage héréditaire. » (N. Cout. Gén. I, p. 376.) Cette qualité se trouve souvent dans les signatures des procès-verbaux des Coutumes. (Voir 1<sup>er</sup>) — 12<sup>e</sup> « *Lieutenant* des fiefs en Brabant. » — « Robert « Couteau fut pourveu de l'office d'estre *lieutenant des fiefs en Brabant* qui est un bel estat et « profitable pour avoir recours le comte de Charo- « lois à la bataille de Montlheri. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 471.) — 13<sup>e</sup> « On n'y peut mettre *lieutenant*, « ni l' faut agir en personne. (Colgrave.) — [14<sup>e</sup> « *Lieutenant général de police*, » charge créée en 1667 et confiée à La Reynie qui eut les attributions du préfet de police et du préfet de la Seine.]

**Lievart.** [Quart d'un arpent : « La seconde partie contient ung arpent et ung *lievart*, qui est la « quarte partie d'un arpent de pré. » (Jl. 197, p. 159, an. 1471.)]

**Lievre.** [Livre, dans un texte anglo-normand, les Tenures de Littleton, sect. 91 et 92 : « Il tiendra sa « main dexter sur un *lievre*.]

**Lievrade.** [Même sens que *lievart* : « La quatrième piece contient trois mailhieries et une « *lievrade* de pré. » (Jl. 197, p. 159, an. 1471.)]

**Lievre.** [1<sup>er</sup> Lièvre : « Plus il a d'ennemis que « *lievres* en essart. » (Saxons, 29.) — « Et si sunt il « plus gentil homme, Que cil qui vont chacier as « *lievres*. » (Rose, v. 17952.) — « L'en connoist « l'age d'un *lievre* au nombre des pertuis qui sont « dessous la queue; car pour tant de pertuis, tant « l'ans. » (Ménag. II, 4.) — 2<sup>e</sup> Lièvre marin, mol- lusque qu'on nomme aussi aplysie; poissons dits encore cycloptère lump et blennie ocellée :

Au mulez et au *lievres* pris  
Et a la menu peschaïlle. [Bat. de Quarzème, 91 c.]

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Chace *lievre*, » espèce de jeu. L'auteur, parlant des jeux de son enfance, dit :

Juïens nous au roy qui ne ment  
Aux barres et a l'agneulle...  
Au *chace lievre* à la chaignette  
Aussi à la sottte buirette. [Froiss. Poës. f. 86 b.]

[2<sup>o</sup> « Sire, dist la dame, besoin fait vieille trotter, « el cremeur fait *lievres* tumber. » (Perceforest, vol. IV, f. 50.)] — [3<sup>o</sup> « *Lievres* cuirassez et morion- « nez, » dans Colgrave et Oudin. — Surnom donné aux compagnies d'ordonnance qui, à Guinegate, en 1513, ne jouèrent que des éperons. De là ces vers de d'Aubigné : « Et ces *lievres* fuyards, armés à « millions, Qui rioient en tirant la barbe à ces « lions. »] — 4<sup>o</sup> « Un bon *lievre* vient mourir au « giste, » paroles du chancelier de Chiverny revenant au château où il étoit né et où il mourut en 1599. Hist. de Thou, trad. XIII, p. 429.) — 5<sup>o</sup> « C'est « la ou gist le *lievre*, » c'est là le point de l'affaire. (Rab. I, p. 113.) — On dit également « ce n'est pas « là ou gist le *lievre*, » pour ce n'est pas là le point de l'affaire. (Percef. VI, fol. 93 c.) — 6<sup>o</sup> « Prendre le « *lievre* au son du lambour, » faire chose impossible. (Oud.) — 7<sup>o</sup> « Une vache prend bien un *lievre*, » c'est-à-dire qu'avec de la patience et de la persévérance, on vient à bout de tout. (Oudin, Cur. fr.) — On dit, au même sens : « Pas à pas le bœuf prend le « *lievre*. » (Colgrave.) — 8<sup>o</sup> « Tel fait souvent lever le « *lievre* qu'il ne prend pas, ains tombe mesperement « es mains d'un autre qui n'y pensoit pas. » (Pasq., Bech. p. 492.) — 9<sup>o</sup> « Bailler le *lievre* par l'oreille, » tromper, attraper : « Me bailla gentiment le *lievre* « par l'oreille. » (Regn. Sat. X, p. 75.) — 10<sup>o</sup> « Vous « n'avez point mangé de *lievre*, car vous faites trop « laide mine. » (Recreat. de Devis amoureux, p. 55.) — 11<sup>o</sup> « En petit buisson on trouve grand *lievre*. » (Colgrave.)

**Lievrier.** Lévrier :

Couardement et trop acourdis  
Est mon las cuers comme *lievrie*: couards  
Qui pour amer est tout brus et artz. [Desch. I, 187 c.]

**Liewe.** [1<sup>o</sup> Liewe : « Et dara la cace plus d'une « grosse *liewe*. » (Froiss. V, 17.) — 2<sup>o</sup> Heure : « Si « en rapporterent, en mains d'espasse que de deux « *liewes*, certaines nouvelles. » (Id. VI, 430.)]

**Liffreloffre.** Jargon allemand; Allemand ou Suisse qui le parle : « Babelais appelle *Liffreloffres* « les Alemans et les Suisses parcequ'il semble « quand ils parlent qu'ils ne disent autre chose que « Liffre Loffre. » (Le Duchat, sur Rab. I, p. 44.)

**Lige.** Lige. Il est toujours employé pour épithète d'homme, de seigneur, de vassal, de fief, d'hommage, de relief, de foi, d'estage, de ville, de garde, etc. : « Ce mot est francois et tres ancien, je ne l'ay « néanmoins trouvé dans aucun titre plus ancien « que dans une charte du roy Philippes de l'an 1076. « rapportée dans la Chronique de S. Jean des Vignes « de Soissons. » — « L'origine de ce mot *lige* n'est « certaine. Ragueau en son Indice vassallorum, « dit-il, *alli liti, alli non liti* et ainsi il tire le mot « *ligius* de *litus* ou *litus*; néanmoins *liti* et *lidi*, « dans les anciens auteurs ne sont pas vassaux, « ny hommes libres, ny absolument serfs mais « d'une condition non du tout libre, qui diffaire « néanmoins de la servitude ordinaire. » — « M. Cujas et autres ont estimé *feudum ligium*, « *esse leudum*, du mot *leudis, fidelis*, mais il y a « grande difference entre l'un et l'autre. La ligeité « est une marque de soumission en consequence « d'un fief et les leudes ne sont autres que sujets. » — « D'autres dont j'estime l'opinion plus probable « ont estimé *feudum ligium dictum quod acrivus* « *liget et vehementius* (Rat. in. consuet. pictav. « art. 17), parce que l'hommage *lige* lie plus étroite- « ment le vassal à des actions et devoirs plus grands « que l'hommage simple. » (Ass. de Jérus. p. 255, 256, notes.) — [1° Seigneur à qui l'on doit l'hommage (voir ce mot lige : « E lur amis e lur *liges* « seignurs. » (Rol. v. 2421.)) — [2° Vassal qui doit l'hommage lige; ses devoirs sont énumérés dans Rou. v. 4468 et suiv. : « Tu deiz, dit li messaiges, « ton seignor enorer; Ses homs es, e li deiz fei e « amor porter, E s'onor e sa vie e ses membres « saver, Ne li deiz al busuaing ne failir ne falsier, « Tu es siz *liges* homs, tu ne l' voil avoer. » — « Mes sires li rois vous semont et ajourne a Paris « sa citei d'hui en quarante jours pour faire droit « et penre droit par voz pers de ce qu'il vous saura « demander comme son homme *ligic*. » (Mén. de Reims, § 248.) — « Nous reconnaissons (dit le roi « d'Angleterre, duc de Guyenne) par les presentes « lettres, que ledit hommage que nous feismes « à Amiens au roy de France, combien que nous le « foissions par paroles generales, est, et doit estre « entendu *ligic*, et que nous devons foi et loyauté « porter. » (Froiss. de Sauvage, liv. 1, ch. 25.) — On disait au figuré : « Cele que j'ai de quer fait *lige* « hommage. » (Cocci, XIX.) — [3° « Vassal *demii-* « *lige*, » celui qui tenait une terre lige en arriere- « fief : « Jou Robiers castelains de Bapaumes, sires « de Biauamés, sui bons *demii-liges* à l'abbé et à « l'eglise de saint Ambert de Cambrai, dou fief de « Ramincourt et d'Aussimont, c'on tient de mi et « ke je on en ai fait bien et loiaument hommage. » (Ch. de 1272, dans D. C. IV, 108 °.)]

**Ligeauté.** [Etat d'homme lige : « S'il est vassal « de plusieurs conseigneurs à cause d'un mesme « fief, il n'est homme *lige* de pas un separeement, « attendu que la *ligeauté* ne souffre pas de division. » (Bodin, République, 1, 9.)]

**Ligée, Ligé.** 1° Hommage lige.

Guillaumes ses fins li ainsés  
Fu d'Engleterre couronnés,  
Et Robiers et la ducée  
De Normandie en tiège. (Mousk. f. 465.)

2° Droit de lige, droit de relief : « Celuy possédant « fief lige, ayant mis teste à chevet par maladie, « ne pourra vendre, transporter ou autrement alie- « ner ses cheval et armes affectez au *droit de lige* « au prejudice du seigneur, en cas que de la dite « maladie la mort s'ensuive. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. t. II, p. 426.)

**Ligeité.** [Services d'homme lige : « Par tele « condicion, que ge et mi hoir en serons si home « lige devant tous homes, Sauves les *ligeitez* que « je doiz à l'evesque de Langres. » (Ch. de Jean de Vergy, an. 1273.)]

**Ligement.** Sans réserve, à la manière d'un homme lige : « Ensi mi doins *ligement*. » (Poët. av. 1300, III, f. 1193.) — Voir LIEGEMENT.

**Ligence.** « Il ya trois formes de tenures nobles, « la premiere est appellée *lige* ou *ligeence*, qui est « quand le vassal tient prochement et ligement du « seigneur. La tenue lige ou en *ligence* est ordinaire « en tous fiefs laquelle de sa nature emporte obeis- « sance du vassal, foi, hommage et chambellenage. » (Cout. de Bret. C. G. t. II, p. 774.)

**Ligesse.** L'hommage que l'homme lige rend à son seigneur. « Les homes liges li firent les hom- « mages et *ligesses* que chascun devoit. » (Assise de Jerusalem, préf. p. 3.)

**Liget.** [Même sens, au Cart. d'Apremont, f. 25<sup>b</sup>, an. 1348 : « Li hoirs et estanchies doudit fief a « refuseit et debatut à delivrer *liget* pour le cause « doudit fiés. »]

**Ligierement.** A la manière d'une tenure lige : « Il commande que les causes plaidoyées et mises « au conseil soient tantost conseilliés, celi mesme « jour, ou lendemain au plus tard, car les arrests « en seront faiz plus *ligierement* et plus certaine- « ment. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 677.)

**Ligiereté.** Fidélité digne d'un homme lige : « Justice, saigesse, charité, loyauté, verité, humi- « lité, force, esperance, *ligiereté* et autres vertus « semblables appartiennent à chevalier quant a « l'ame. » (Ordre de chevalerie, fol. 5.)

**Lignade,** s. f. Provision de bois. « Y est toutes « fois vers ceste crompte dextre la plus belle fon- « taine du monde et autour une bien grande forest. « Vos chormes y pourront faire aiguade et *lignade*. » (Habelais, t. IV, p. 279.)

1. **Lignage.** « Devoir de *lignage*. » Droit sur le bois apporté à Rennes, en Bretagne. (Gotgr.)

2. **Lignage.** [Ensemble de personnes appartenant à la même lignée : « Li areevesques sist un jor « à son mangier; Sis seneschaus li vint la novele « nuncier, Que li reis ont tul fait sun *lignage* es- « seillier. » (Th. de Cantorbery, f. 64.) — « Et avint « un jour que chevalier de son *lignage* aloient au « tournoiement, et passoient par devant la porte

« de Clerevans. » (Mén. de Reims, § 136.) — « La  
 « reine de Sicile dit le roy de France à que je suis  
 « de *lignage*. » (Froiss. II, p. 55.) — « Prier quel-  
 « qu'un par ou sur *lignage*. » Lui demander quelque  
 « grâce en faveur de la parenté qu'on a avec lui.  
 « Sire roy je vous prie ou nom d'amour et par  
 « *lignage*, que me donnez et accordez un don. »  
 (Froiss. I, p. 327.) Dans l'Hist. du duc de Bourbon,  
 p. 167, le duc de Berry prie le duc de Bourbon sur  
*lignage* de se charger d'une commission. — [*Ex-  
 pression* : « De grand, de haut *lignage*, de *lignage*. »  
 d'une grande famille : « Mont fit de haut *lignage*. »  
 « Berle, Ce vous pleviss. » (Berle, c. 30.) — « La  
 « ville de Liege estoit distinguée en *gens de lignage*,  
 « chevaliers grands et petits. Les *gens de lignage*  
 « estoient les gentilshommes. » (Le P. Menestrier,  
 de la Chevalerie, 106.) — « Il y avoit... de grandes  
 « divisions questions et rancunes entre des plus  
 « grands *lignages* d'icelle ville. » (Math. de Coucy,  
 Hist. de Charles VII, p. 682.) — « Homme de grand  
 « *lignage*. » (Strap. t. I, préf., p. 2.)

**Lignager**, *adj. et s.* Parent en ligne collatérale.  
 « Les parents et *lignagers* des évesques et autres  
 « gens d'église seculiers, leur succedent. » (Cout.  
 de Paris, C. G. t. I, p. 8.)

**1. Ligne**. [1°] Elendue en longueur, sans lar-  
 geur ni épaisseur : « Se tu vels trover la mesure  
 « d'une *ligne* droite. » (Comput, f. 16.) — 2° Ligne  
 d'écriture :

Qui près de moi se vorroit traire,  
 Un beau conte m'orroit retraire  
 Dont je me sui molt entremis  
 Qu'autresi l'ai en rime mis,  
 Come il avint trestot à *lignier*. [*Fabl. de S. G. f. 80 c.*]

3° Rime : « Item, il doit user à son champ royal  
 « de *ligne* feminine et puis masculine ou de mascu-  
 « line et puis feminine. » (Fabri, art de réthor. II,  
 f. 50<sup>a</sup>.) — 4° Vers. Parlant de Pierre de Cloct ou de  
 Saint Cloud, ancien poëte françois : « Il a écrit en  
 « vers françois la vie et le testament d'Alexandre  
 « le Grand, lesquels vers s'appellent de longue  
 « *ligne*; et maintenant on appelle des vers de douze  
 « syllabes, vers alexandrins, à cause que la vie du  
 « dit Alexandre a esté composée en ce genre de  
 « carmes, selon que temoigne Geufroy Thory de  
 « Bourges en son livre intitulé le Champ-Fleury. »  
 (La Croix du Maine, Biblioth. p. 414.) — 5° Engin  
 de pêche. « Nul ne doit pescher a filetz, trez et  
 « *ligne* à plomb, ou autres engins defendus es  
 « eaies des seigneurs ayants justice et droict de  
 « pescherie en icelles, à peine de soixante sols pari-  
 « sis envers le seigneur à qui appartient l'eaüe,  
 « pour chacune fois. » (Cout. d'Amiens, C. G. t. I,  
 p. 603.) — « *Ligne du long*, hameçons, hameçons.  
 « (Ordonnance portant règlement pour la pesche des  
 « poissons de rivieres; Ord. I, p. 792.) — 6° Lignée :  
 « Je suis d'aussi bon lieu comme demoiselle ou  
 « bourgeoise qui y fut. Je m'en raporte à ceux qui  
 « savent les *lignées*. » (Les XV Joyes du mariage,  
 p. 48.) — Par suite on a dit « monnoyers par ou de  
 « droite *ligne*, » descendant de monnoyers privi-  
 légiés. (Ord. des ducs de Bret. f. 229<sup>a</sup>.) — « Biens

vii.

« meubles ne tiennent costé ne ligne : à seavoir, ne  
 « suivent esloc, costé, ny *ligne*. » (Cotgrave.) —  
 [« L'umble supplication des povres parents et amis  
 « de *ligne* de Jehan de Compiegne. » (J.J. 196,  
 p. 252, an. 1442.) — 7° Ligne, douzième partie d'un  
 pouce : « Toutes les maisons, les estables et basti-  
 « mens qui sont sur un bien donné à bail loyal, si  
 « elles luy sont livrées ainsi, le fermier doit les  
 « entretenir de même pendant son bail et les delais-  
 « ser aussi de même lors de sa sortie, seavoir la  
 « couverture de paille espaisse d'un pied et un  
 « pouce, de *ligne*, et ainsi suivant jusques au feste. »  
 (Cout. d'Alot, N. C. G. I, p. 1120.) — *Expressions* :  
 1° « Bois de *ligne* » (Cotgrave), bois dont les fibres  
 sont en long. — 2° « Mettre en *ligne* de compte, »  
 faire état d'une chose, la compter. (Oudin, Cur. fr.)  
 — 3° « A *ligne* dorée bordure dorée. »

Quand je voi vestir  
 Son cors et cointir l'acesmée  
 Qui fait obscurir  
 Autres enveillir  
 Entor li, si l'a Dex orcé  
 A *ligne* dorée  
 Au monde esbahir. [*Poës. av. 1300, t. I, p. 73.*]

4° « *Ligne* de quite, » ligne de compte prise pour  
 le jugement lui-même.

*Ligne de quite* l'en appelle  
 Droit rompant teuchon de querelle,  
 Com l'en dit, par droit est linée  
 La teuchon et quite gardée. [*Cout. de Norm. f. 23<sup>a</sup>.*]

5° « Regner en *ligne* et en espace, » c'est-à-dire  
 en long et en large; E. Deschamps nous montre  
 qu'il a étudié la géométrie :

... N'est pas adroit jugier  
 Entre les hommes qui ont face  
 A congnoistre ont les oeulx derrier,  
 Car veulent qui raison pace,  
 Homme congnoistre qui bien face  
 Ne laisse : foïe a le port  
 Et regne en *ligne* et en espace. [*Dosch, f. 444<sup>a</sup>.*]

6° « Se tenir en *ligne* et en espace, » se maintenir.  
 Ne soy tenir en *ligne* ou en espace. [*Dosch, f. 322<sup>b</sup>.*]

7° « Tenir vérité à la *ligne*, » garder, comme on  
 lit dans Boueicaut, IV, p. 8, la ligne et balance du  
 droit.

**2. Ligne**. [Petit vaisseau de mer : « Et lant  
 « couru sus le sabelon que il vint jusques à ung  
 « *ligne*, ung vaisiell qui sien estoit. » (Froiss. IV,  
 73.) Comparez *lin* et *linges*. Le mot répond au pro-  
 vengal *ling*, *lenh*, et à l'italien *legno*, navire; l'éty-  
 mologie doit être le latin *lignum*.]

**Lignée**. [Lignée : « Saïl, cui Deus eslit, pur ço  
 « que beu guerpi, E il e sa *lignée* e sa mesun  
 « peri. » (Thom. de Cantorbery, 74.)]

**Ligner, Lignier**. [1° Aligner : « Nous avons  
 « aisement de herber à la main et un sarpillon.....  
 « excepté de la bonde assise ou ploït dou chemin,  
 « qui va de Bucy au dessous de Muiremont, *lignant*  
 « de bonde en bonde au travers des champs à une  
 « bonde assise à un buisson. » (Cart. de S. Vincent  
 de Laon. an. 1343.) — 2° Tracer :

23

Fille, vous estes de grand bien,  
Et issue de grant lignie;  
Ce doit mieuls estre en vous *lignie*  
La parole du souverain roy  
Qu'en nul autre de mendre arroi. (Froiss. poës. 43.)

**Lignere.** [Terre semée en lin, au gloss. 7692, sous *Linctum*.]

**Ligneul.** **Lignel.** [Fil enduit de poix dont se servent les cordonniers : « Cote ot d'un riche vert « de gaus, Cousue à *lignel*, tout entour. » (Rose, v. 567.) — « S'il avoit poissé du *ligneul* aussi faisoit « ce singe. » Desper. 21<sup>e</sup> conte.]]

**Ligu.** [Lignage. Roland mourant se souvient : « De dulce France, des humes de son *lign*. » (Rol. v. 2379.)]

**Lignée.** [Race, lignée : « Qui fu fille de roy et « est descendue de royale *lignée*. » (Froiss. II, 62.)] — On lit dans une ordonnance qui permet aux Juifs de demeurer dans le royaume : « Avons recueilly et « recueillons, receu et recevons touz les diz Juifs « et Juives de quelque estat ou condition qu'il « soient avec leur *lignée* et famille. » (Ordon. t. III, p. 468.) — Dans le passage suivant, Deschamps joue sur la ressemblance de *lignée* et de *lignum* :

... Le mary ne se vueille meffaire,  
Car chascun d'eux doit garder le loyen  
De marier, afin qu'à Dieu puist plaire.  
Lors leur venront lui avoir terrien,  
Et si verront leur *lignée* et merien  
Vivre et regner au monde sanz dilame. (Desch. f. 436<sup>v</sup>.)

**Lignier.** [1<sup>o</sup> Bourrée, fagots : « Lequel Dinat « dist à Pierre Boisserie qu'il avoit fait bruler cer-  
tain *lignier* de bois qu'il avoit mis en un mons-  
seau. » (Jf. 179, p. 328, an. 1448.) — 2<sup>o</sup> Provision  
de bois : « Item chascun home de la dite eglise de  
« Beauvais qui a cheval doit une coarvée au pre-  
« vost pour amener son *lignier*. » (Jf. 56, p. 137,  
an. 1306.)]

**Lignolet.** [Peut-être sabot : « Au *lignolet* le  
« veus cauchier El neuve robe li ballier. » (Gulle-  
ville, Pèlerinage.)]

**Lignouis.** [Graine de lin : « Un sac plein de  
« *lignouis* ou de semence de lin. » (Jf. 171, p. 402,  
an. 1420.)]

**Ligote.** [Courroie intérieure du bouclier : « El  
« jert mon escu fret environ la *ligote* Et mon hau-  
« bert deront aussi comme vieilz cote. » (Gulleville,  
dans Du Cange, t. IV, fol. 116<sup>b</sup>.)]

**Ligne.** [« Ces vieilles *ligues* d'Allemaigne qu'on  
« appelle Suysse. » (Comm. V, 1.)]

**Ligner.** Unir à soi : « Ayant *ligué* avec lui la  
« republique de Venise. » (Bass. Mém. IV, 199.)

**Ligneur.** « Troubles non seulement de catho-  
« lique à huguenot, mais de catholique à catholique,  
« sous mots de faction, malheureusement controu-  
« vez de *ligneur*, politique, maheustre. » (Pasq.  
Rech. liv. I, p. 809.)

**Lije.** Esclave, au figuré.

Amors quant vos m'avez mis  
Lije en vostre prison  
Miez ameroie estre ocis

Que j'eusse reaucun. (Poët. ar. 1300, t. I, p. 137.)

**Lilial.** *adj.* Semé de fleurs de lis. On lit dans  
Siecle, Blason des couleurs, 5<sup>a</sup> : « L'escu de France  
« aux fleurs de lys ou *lilial*. »

**Liligere.** *adj.* Planté de lis : « Me semble que  
« après Oclavian, qui en nostre arl prospere doibz  
« obtenir le pris au verger *liligere*. » (Molinet, à la  
suite de Cretin, p. 267.)

**Limace.** [Mollusque : « La *limace* jete son cors  
« De l'escalope toute fors Par le biau tems ; mais  
« par la pluie, Rentre enz, quand ele lui ennuie. »  
(Ruteb. Vie S<sup>r</sup> Elis. p. 215.)]

**Limaçon.** **Limasson.** [1<sup>o</sup> Mollusque : « Sire  
« Tardis li *limaçons*. » (Ren. v. 10103.)] — 2<sup>o</sup> Trompe  
en forme de coquille de limaçon ; Baif (p. 192<sup>b</sup>) a  
dit du mariage de Marie Stuart :

Que l'Océan qui bat le rivage d'Ecosse,  
Soit calme celebrant cette royale nosse,  
Que les Tritons jœux dans leurs creux *limassons*  
En l'honneur de leurs roys entonnent des chansons.

3<sup>o</sup> Manœuvre militaire : « Ce que je requiers que  
« nostre bataillon face, ne me semble point si mal  
« aisé à pratiquer, veu que les soldats nouveaux à  
« qui on apprend des *limaçons* font bien davantage  
« de tours et retours pour leur plaisir. » (Discours  
polit. et milit. de la Noue, p. 388.)

**Limaçonner.** Donner forme de limaçon. (Cot.)

**Limande.** [1<sup>o</sup> Poisson : « *Limandes* sont lavel-  
« lées de jaune ou roux par le dos. » (Ménag. II,  
f. 4.)] — 2<sup>o</sup> Pièce de bois de sciage carrée en long et  
plate : « Il s'en va après le levrier sans faire grand  
« bruit, avec une grosse *limande* carrée en sa  
« main. » (Desper. 20<sup>e</sup> conte.)]

**Limaingnon.** **Limaignon.** **Lemignon.**  
Lumignon, au propre et au figuré :

Car il (à la chandelle) doit par raison  
Avoir cire et *lemignon*,  
Et ou chief met on le fu. (Poës. ar. 1300, t. I, p. 252)

**Limbes.** Lieu où ont été les patriarches en  
attendant la rédemption, et où vont les âmes  
des enfans morts sans baptême. Il est encore en  
usage. (Voy. E. Desch. f. 402<sup>v</sup>, et Cretin, p. 155.)

**Lime.** [1<sup>o</sup> Outil d'acier : « Nus ne puet faire  
« rivet, se il n'est limé à *lime*. » (Liv. des Métiers,  
f. 167.)] — « Archer ne doit estre sans *lime* et doit  
« toujours faire agus les fers de ses sajettes. »  
(Modus, fol. 55<sup>b</sup>.)] — 2<sup>o</sup> Remords : « Adès dure la  
« *lime*, adès dure li vers qui mort la conscience du  
« lonc et du travers. » (Jean de Meung, Testam.  
1557.)] — 3<sup>o</sup> Pénitence :

Si vait bien aus au monstier ;  
Huec font lor afflictions  
O larnes et o oraisons,  
Et si demeurent tresqua prime  
Tant *mainent* ceste sainte *lime*  
Que de Dieu sont enlumées. (Parton. f. 153<sup>v</sup>.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Mellre *lime* en quelqu'un, »  
l'engager à quelque chose.

Madame, Blanchandin li beaus,  
S'une de mes filles velt prandre  
Volentiers en ferai mon gendre,  
Se par doner et par prometre  
En i poote *lime metre*.

Je li metroie volentiers  
Et si auroit de mes deniers  
Et mon tresor et ma richece. [*Blanchand. f. 180<sup>b</sup>.*]

2° « Traiter la *lime*, » polir un ouvrage d'esprit, des vers. L'auteur, qui jusqu'ici a écrit en petits vers, dit qu'il va écrire en vers de douze syllabes :

Tresqu'or ai si traitie la *lime*  
Que chascun couplet a sa rime ;  
Or la vos tenrons par lons vers ;  
Si vos deviserons par mers ;  
L'œuvre en est costueuse et plus fort. [*Parton. f. 168<sup>c</sup>.*]

3° « *Lime* sourde, » qui ne fait pas de bruit, au propre. (Le Jouvenel, 41<sup>a</sup>.) — 4° « *Lime* sourde, » sournois, au figuré : « La yeez vous là, la *lime* « sourde, Qui pense plus qu'elle ne dit. Souventes « fois s'esbat et rit. » (Ch. d'Orléans, 29<sup>e</sup> rondel.)

**Limechon.** [Mèche de chandelle, dans D. C. sous *Lichinus*.]

**Limeçon.** Limaçon. Terme d'injure. L'auteur dit que l'argent fait tout.

Avoir fait bien par S. Fiacre,  
Trésorier et arceidiacre  
D'un crapoulet, d'un *limeçon*  
Qui ne set lire une leçon. [*S<sup>te</sup> Léoc. S. G. f. 28<sup>a</sup>.*]

« Aussitot vient à Pasques *limeçon*, » tous les hommes sont égaux devant la sainte table, devant Dieu.

Moult se vantoit li cerfs d'estre legiers,  
Et de courir dix lieues d'une alaine ;  
Et li cngliers se vantoit d'estre fiers,  
Et la brebis se louoit par sa laine...  
L'ermine aussi d'avoir bien pelicon  
A donc respont en sa coquille à ciauxl :  
Aussi tost vient à Pasques *limeçon*. [*Desch. f. 237<sup>a</sup>.*]

**Limeignon.** [Lumignon, aux Ord. I, p. 513, an. 1312.]

**Limer.** [Ronger, persécuter : « Molt a le cuer « et triste et noir ; Sor son cors a mis molt fort « lime ; Car sa pensée ki li *lime* Le cuer et ret par « là dedans. » (Barlaam et Josaphat, p. 29.) — « Et « la mere vient d'autre part Qui m'assant et lai- « denge et *lime*, Come femme qui tousjours rime. » (Vies des pères, Du Cange, t. IV, fol. 117<sup>b</sup>.)]

**Limier.** Voir LIEMER. Oudin a dit au figuré « gros *limier*, *limier* d'attache, » pour gros lourdaud.

**Limiere.** Féminin du précédent. « Ayez regard « et maniere ferme comme une *limiere* qui est « beste qui regarde devant soi sans tourner la teste « çà et là. » (Le chevalier de la Tour, Instruc. à ses filles, fol. 6<sup>a</sup>.)

**Limignon.** [Mèche d'une chandelle : « Qui veut « faire chandelle, l'en doit avant faire secher ou « feu tres bien le *limignon*. » (Mén. t. II, p. 5.)]

**Limiteaur.** Qui limite. (Cotgrave.)

**Limitation.** [Province : « Toutes les marces et « *limitations* de Bretagne. » (Froiss. III, 419.)]

**Limiteur.** Qui limite. (Cotgrave.)

**Limoges (esmail de).** [Voir glossaire des Emaux de de Laborde, p. 281 à 283. Email en fusion, appliqué sur le cuivre doré, et non sur un métal précieux. Il ne faut pas confondre ces émaux avec

la porcelaine de Limoges : « Item l'an 1317, le 11<sup>e</sup> « jour de juillet, envoya monsieur Hugues d'An- « geron au roy, par Quiart de Pontoise, un chan- « frain doré à feste de liepars, de l'œuvre de *Limoges*, « à deux crestes, du commandement le roy, pour « envoyer au roy d'Armenie. » (Ch. des Comptes, an. 1317.) — « Item je lais huit ceus livres pour « faire deux tombes hautes et levées de l'œuvre de « *Limoges*, l'une pour moy et l'autre pour Blanche « d'Avangor, ma chere compaigne. » (JJ. 65, p. 229, an. 1327.) — « Crucetix de *Limoges*. » (Poët. av. 1300, IV, 1652, éd. xiv siècle.) — Au xv<sup>e</sup> siècle, les figures furent estampées et repoussées sur un fonds d'azur émaillé qui faisait ressortir les reliefs.]

**Limoges (coq, poule).** Faisan. [« Le sup- « pliant et Jehan Baudelot dirent qu'ils iroient veoir « dedens le bois des sires du lieu de Sorel, se l'on « y trouveroit aucuns qui chassaissent aux *coq* « *limoges*, autrement nommez faisans. » (JJ. 184, p. 189, an. 1451.) — « Autre chose est des oyés et « canars sauvages et des *poules limoges*. Car tous- « jours puisqu'ils peuvent eschapper de leur garde, « ils retourment à leur nature franche et commune, « et sont à ceulx qui depuis et plusost les pourroit « prendre. » (Bout. Som. rur. p. 252.)]

1. **Limon.** [Boue : « Sa bouche est pleine de « sanc et de *limon*. » (Ronsiev. p. 100.)]

2. **Limon.** [Timon d'une voiture : « Icelly « varlet se ferma une corde au col, en maniere « d'une vercoille pour soutenir le *limon* du dit « demi char. » (JJ. 192, p. 53, an. 1460.) — « Se « metre en *limon*, » expression obscène. (Des Accords, Escr. dijon. p. 46<sup>b</sup>.)]

3. **Limon.** Pierre ou pièce de bois qui termine et soutient les marches d'une rampe d'escalier : « En cas de debat de refection d'heritages pour la « retenue d'iceux entre les proprietaires ou via- « geres quand oeuvre y eschie, l'heritier et pro- « prietaire est tenu livrer à ses despens, seuilles, « esteaux et gros poteaux, entretoises, tous gitai- « res, pennes, colonnes, poutres et bracons, baux « montans, ventrieres, surchevrons, *limons* de « *montées*,.... et toutes icelles estoilles livrer sur le « lieu, aux despens desdits heritiers et proprietai- « res. » (Cout. de Douay, X. C. G. t. IV, p. 989.)

**Limonier.** [Cheval qu'on met au limon : « Une « charrete a fei aparceillier ; D'un auferant fist « Guibore *limonier*. » (Bat. d'Aleschans, v. 4988.)] « Cerfs *limoniers*, » cerfs représentés trainant des chars. (Cotgrave.)

**Limonneur.** Même sens.

Mieux vaudroit servir les massons,  
Ou bien estre chien à veneur  
De charrette ou de *limonneur*  
Qu'obeir à tels diablasons. [*Devis amour. p. 48.*]

**Limousin.** « L'entend encore mieux que la « pluspart des *prestres* de *Limousin* ne font leur « *Dominus pobiscum*. » (Discours polit. et milit. de la Noue, p. 219.)

1. **Lin.** [Plante textile : « L'arunde fu de grant

« saveir; Bien s'aperent ke par le *lin* Seront oisel  
« mis à lur fin. » (Marie, fable 18.)]

Une pucele qui est bele  
Un jor portoit en ses braz bele  
Et cresson cuilli en fontaine,  
Moillée en fu de ce en laine  
Parmi la chemise de *ling*. [*Fabl. de S. Germa. f. 49<sup>e</sup>.*]

**2. Lin.** [Sorte de vaisseau (voir LIGNE): « Et se  
« bouterent en un *lin* en mer. » (Froiss. VII, 102.)  
— « Il entra en un vaisiel que on appelle un *lin*. »  
(Id. VII, 117.) — « Un vaisiel que on appelle *lin*,  
« qui va par mer de lous vens et sans peril. » (Id.  
IX, 58.) — On lit dans le troubadour Pierre Cardin-  
nal: « Si cum val mais grans naus en mar, Que *lings*  
« ni sugacia (saïque). »]

Jay en vaisseaulx en galces, en *lins*  
Esté sur mer. . . . . [*Besch. f. 256<sup>e</sup>.*]

**3. Lin.** Lignée. Parlant de Guillaume le Bastard:  
Par conseil de sa baronnie  
Prist une feme de *haut lin*  
En Flandres, fille bauduin,  
Niece Robert le roy de France. [*Rou, p. 252.*]

**Linage.** [1<sup>o</sup> Généalogie: « Pour mieux esclair-  
« chir ceste noble matère et ouvrir la declaration  
« des *linages*. » (Froissart, II, 20.) — 2<sup>o</sup> Parents:  
« Ensi chei messires lues de si hault si bas et tous  
« ses *linages* ossi. » (Id. t. 87.) — 3<sup>o</sup> Haut rang:  
« Un félic escuyers et de *linage*. » (Id. II, 406.)]

**Linajié.** (Bien apparenté: « Robers d'Arlois,  
« qui estoit li uns des plus haus barons de France,  
« le mieus *linajier* et estrais des royaus. » (Froiss.  
I, II, p. 305.)]

**Linaigier.** « Le *linaigier* c'est le parent qui est  
« de la line, souche et estoc, dont est l'heritage  
« vendu. » (Laur. gloss. du Dr. fr. sous le mot *Linc*.)

**Linceus, Linceus.** [1<sup>o</sup> Draps de lit: « Mil  
« besanz d'or pour *linceus* et pour couvertours à  
« couvrir les malades de laieuz. » (Mém. de Keims,  
§ 207.) — « Ne coute, ne coussin, *linceul* ne oreil-  
« ler. » (Berte, coup. 38.) — « Si approche le temps  
« d'aller couchier; on ne peut avoir *linceux* frans,  
« pour les clefs qui sont pendues, ni oreillers, ni  
« fins couvrechefs; si faut qu'ils couchent en *lin-  
« ceur* communs. » (Les 15 Joyes du mariage, 98.)  
— « Frere Jean... emporta la couverte, le matelas  
« et aussi les deux *linceulx*. » (Rab. t. V, f. 66.) —  
2 Courtepointe: « Inselement a fait faire son lit, Cil  
« qui le list quatre coultes i mist: *Linceulx* de soie et  
« as flors de samis. » (Ogier.) — 3<sup>o</sup> Linceul: « Et en  
« son liet le jella et la fut il ensevely entre deux  
« *linceux* sans s'esveiller bien deux jours après. »  
(Cent nouvelles.)]

**Linceaments.** Traits: « Quelques autres de vos  
« amis... vous reconnurent mais plustost à la pa-  
« rolle qu'aux *linceaments* du visage. » (Mém. de  
Sully, t. I, p. 340.)

**Lincature.** 1<sup>o</sup> Traits de peinture:

Le peintre dans son tableau  
Trace la *lincature*;  
Puis avec le pinceau  
L'enrichist de sa peinture. [*J. Tukur. p. 51.*]

2<sup>o</sup> Traits de sculpture:

. . . . Admirant la structure  
De ce pillier de marbre et sa *lincature*. [*Durand, p. 138.*]

3<sup>o</sup> « *Lincature* des mains. » (Cotgr.) Traits, lignes  
de la main que consultent les diseurs de bonne  
aventure.

**Liner.** [Recouvrir de lin: « Les chemises *linées*  
« et poyées estoient sèches. » (Froiss. XV, 88.) —  
« .xxv. aunes de toile cirée pour *liner* les coffres  
« des chapelles. » (N. Comptes de l'Argent, p. 34.)]

**Linfars.** Nom donné à des Allemands d'un can-  
ton au-delà du Rhin armés contre les François en  
1387 et 1388. Parlant de la guerre que Charles VI  
porta dans le pays de Gueldre, en 1388: « Quand  
« les François approcherent les bandes et limita-  
« lions d'Allemagne, si chevaucherent ensemble  
« et commencerent à loger sagement car bien trois  
« cens lances de *linfars*, Allemans d'outre le Rin  
« s'estoyent cueillis et amassés ensemble; et vous  
« dy que ce sont les plus grans pillars et robeurs  
« de tout le monde. » (Froiss. liv. III, p. 343.)  
[*Linfar* paraît représenter l'allemand *landfahrer*,  
vagabond.]

**Lingance.** Lingence pris au figuré pour autorité  
absolue:

Bame par vostre franchise,  
Faites moi alegance  
Tele k'en vostre *lingance*  
Puisse tant manoir  
Que mercis me puist valoir. [*Vatic. n<sup>o</sup> 1190, f. 97<sup>e</sup>.*]

**1. Linge.** Déléic, mince, délicat: « Sa personne  
« estoit et lut toujours *linge* et menne. » (Saintré,  
p. 3.) — Parlant d'un cheval: « S'il a hautes han-  
« ches et *linges*. » (Médecine des chevaux, p. 15.)

**2. Linge.** Lige, fidèle:

De ses douls yeux que j'en ay  
Le cuer ravi d'amour vray  
Si fermement  
Que ja ne l'oubliroy  
Ameioz tous *linges* searay. [*Besch. f. 191.*]

**3. Linge.** *ulj.* [De toile: « De chiers *linges*  
« dras. » (Th. de Cantorb. 102.) — « Si n'eut plus  
« de retour que s'entau en purs ses *linges* draps. »  
(Froiss. I, VII, 463.) — « Il se depouilla jusqu'aux  
« draps *linges*. » (Perec. III, f. 137<sup>d</sup>.) — Le comte  
« de Flandres exige que les Gantois révoltés « soient  
« tous nus en leurs *linges* robes. » (Froiss., liv. II,  
page 177.) — [*Substantif*. Linge, étoffe de lin, par  
opposition à *lange*, étoffe de laine: « Il puet estre  
« freprier et vendre et achater... peleterie viez et  
« nueve et freprier viez et nueve, *linge* ou lange  
« viez ou nueve. » (Liv. des Mét. 202.)] — [« Pour  
« deux grands coffres de bois, couvers de cuir.....  
« pour mettre et porter le *linge* de relais et la vais-  
« selle d'or et d'argent de madame la royne. »  
(N. Comptes de l'Arg. p. 180.)]

**4. Linge.** [Navire, comme lin et ligne: « Chil  
« *linges* va contre marée. (Froiss. IV, 73.)]

**Lingeané.** [Aminec: « Il avoit usé et usoit de  
« fausses et malvaises monnoies, *lingeanées* et  
« contrefaites. » (M. 75, p. 532, an. 1346.)]

**Lingement.** D'une manière serrée, *lingé* : « Si est cy bonne exemple comment on ne se doit pas « si jolivement ne si *lingement* vestir, pour soy « greslir et faire le beau corps. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 59 <sup>a</sup>.)

**Lingot.** Un peu linge, flou :

Pour ce qu'il est *lingot* et flou. [Villon, p. 55.]

**Lingot.** [« Dix *lingotz* d'or, grans et petiz, pesans « ensemble .xvi. mars .i. once. » Preuves des ducs de Bourgogne, n° 2996, an. 1467.]

**Lingotiere.** Moule pour couler les lingots. (Colgrave.)

**Linier.** [Marchand de lin : « Quicouques est « *liniers* à Paris, il peut et doit vendre seulement « en gros et par poignées, par pesiaus. » (Livre des Mét. p. 144.)]

**Linier.** [Métier de marchand de lin : « Cui- « quierum rang, qui sont les petits mestiers : *linieres*, « chanvriers, maistres d'escrime. » Edit d'avril 1587.] — « Mestre et gardes jurés dou mestier de « *linieres*. » (Sent. de 1319.)

**Liniment.** Adoucissement : « Ce sont les conso- « lations, ce sont les *linimens* des extremes don- « leurs. » (Montaigne, III, 85.)

**Linon.** [Toile de lin très fine : « Ne voit-on pas « la jeunesse de ce temps porter le *linon* empesé « au collet et au poignet, bien que le corps de la « chemise soit de grosse toile et pouvre. » (D'Aub. Cout. II, 6.)]

**Linot, Linotte.** Oiseau gris, au bec conique, dont le chant est très agréable :

On estes vous, chants de *linottes*,

De chardonnerets ou serins,

Qui chantés de si plusieurs notes,

Sous les treilles de nos jardins ? [Coquill. Mon. du pavs.]

[« De tes chansons suis plus esmerveillé Qu'à « escouter en la verte campagne Au frais matin le « *linot* esveillé. » (Marot.) — « *Linotte coiffée*, « fille de mauvaise vie. (Qudm.)

**Linsieux.** [Peignoirs : « Une paire de *linsieux* « de toilelle, l'un de .x. toilelles de large et de « .vi. aulnes de long... » Ducs de Bourg. Preuv. II, n° 2943, an. 1467.]

**Lintel.** [Seuil d'une porte : « Quant vos devez « issir de l'uis, Ançois que vous ailliez avant, De « vostre pié destre devant Fetes trois croiz sur le « *lintel*. » (Ren. v. 7663.)]

**Lintier.** [Même sens : « Com l'abbé Jehan venist « a Rome pour visiter les *Lintiers* des apostres. » (ms. S. Viet. 28, f. 67 <sup>b</sup>.)]

**Linisse.** [Graine de lin, en Picardie ; Du Cange, sous *Linussa*.]

**Linumple, s. m.** Linumple (La Fontaine, Songe de Vaux) ; ancien nom du linon : « Sur ses cheveux « pendans sur ses espaulles, avoit un *linumple* de « fine toile de Hollande fimbrié de riche orfaverie. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 6.)

**Liois.** Liais, pierre de liais :

Desor la porte a une tor

Qui .ii. toises a entor,

Et .xv. toises a de hault,

Cele ne crient enging n'a'salt ;

De *liois* est blanc com ivoire

Meu taillie de vert trifoire.

[Parton. f. 127 <sup>a</sup>.]

« Il descouvrit une fontaine bien pierrée d'un « *liez* blanc comme neige. » Dom Florès de Grece, folio 140 <sup>a</sup>.)

**Lion.** [1° Animal. Voir LEUx : « Gil Loueys « (Louis VIII) fu prenz et hardiz et combatanz, et « ot cuer de *lion*. » (Mém. de Reims, § 76. — « Et « fu accomplie la prophecie que on dit que Mellins « avoit dite ; car il dist que li dous *lions* de France « mourroit à Mopenstier. Et voirement estoit il li « dous *lions*, et estoit hardiz outre mesure, ne « n'aferoit pas à roi que il feist les hardementz que « il faisoit. » (Id. § 335.) — Enstache Deschamps continue les habitudes du xiii<sup>e</sup> siècle et désigne par le nom de lion le duc de Bourgogne fol. 107 <sup>a</sup>) et le comte de Flandres f. 389 <sup>a</sup>.] — 2° Lion héraldique : « Il fiert Gerin en l'escu à *lion*. » Boncisy. 76.] — « Qui n'a armes preune *lyon*. » (S. Julien, Mesl. Hist. p. 560. Proverbe venu de l'emploi fréquent du lion en armoirie.) — 3° Monnaie : « Les *lions d'or* « succederent aux escus d'or le 14 novembre 1338.

« Cette monnoye fut ainsi nommée à cause du lyon « qui est sous les pieds du roy. Un ancien manus- « crit qui paroit être du temps du roy Charles VI, « dit que ce *lion* represente le roy d'Angleterre sur « qui Philippe de Valois avoit eu l'avantage lorsqu'il « voulut luy disputer la couronne de France. Il « n'est pas tout-à-fait hors d'apparence que le roy « d'Angleterre soit désigné par ce *lion* puisque sur « la plupart des monnoyes que ce prince fit faire « en Guyenne, cet animal y est représenté. Cette « monnoye des *lions d'or* finit le 14 juin 1339. » (Le Blanc, sur les Monnoies, p. 242.) — On lit dans les Ord. t. II, p. 250, « que le *lion* valoit en 1346, « quatorse sols. » — [« Le suppliant requist à icel- « lui Saunier qu'il voulsist lui prester... cent escus, « tant en *lyons* de moderez saluz, nobles et rides. » (II, 189, p. 34, an. 1455. C'étoit aussi le nom d'une monnaie d'or des comtes de Flandre et des ducs de Bourgogne.) — Expressions, remarques : [1° Les rois de France avoient une ménagerie de lions dans leur palais : « A Guillaume Signier, garde des *lyons* « du roy N. S. pour deniers à lui paieiz, qui deulz « lui estoient, tant à cause de ses gaiges, comme « pour la garde et gouvernement d'iceulx *lions*. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 255.)] — 2° « Batre le « chien devant le *lion*, près du lion. » Reprocher au faible la faute commise par le puissant et sous les yeux de ce dernier :

*Batz* pres du *lyon* le chien :

Ainsi le dois contenir. [A. Chartier, l'Esper. p. 360.]

3° « Coudre à la peau de *lyon*, si elle ne suffit, la « peau du renard » (Sagesse de Charron, p. 398 ; Colgrave, joindre la ruse à la force. — 4° « *Lyon* « en parolles, est la brebis en oeuvres. » Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 199.) — 5° « Il n'y eut jamais

« bon marché de peaux de *lyons*. » (Colgrave.) — 6. « A l'ongle on connaît le *lion*. » (Le Roux de Lincy, t. p. 179.) — 7. « Vin de *lyon* » (Colgrave), qui rend furieux et querelleur.]

**Lionel.** Lionceau, on l'employait comme le lion en armoiries :

Un roy des Sarrazins, felon  
Hauberc ot et beaume à pomel,  
Et s'ot *escu à lioncel*  
Et ot li bonc espèce cainte  
Et sa lance fut d'azur pointe. [Blanch. f. 181 c.]

« Vin fait bien le *lioncel*. » ce vin rend furieux et querelleur. (Voir vin de Lyons) :

Cil vins fait bien le *lioncel* :  
Il est ou d'Anxerre ou François  
Buvez vous donc buvez angois. [Cortois, f. 82 c.]

**Lionime.** [Voir LÉONIME : « Et eils qui ne set en « sa rime Qu'est consonnant on *lionime*. » (Guiart.) — « De conter un conte par rime l' consonnant « u *lionime*. » (Chrestien de Troye, dans les Chron. anglo-norm. III, 39.)]

**Lioral.** [Pot de vin : « La cour condamne ledit « André à rendre et paier audit Abbé (de la Chaize « Dieu) tant qu'il sera habitant et faisant feu et lieu « audit lieu de Boschet et fera aucunes nopces, six « *liorals* ou potz de vin à la mesure dudit lieu. » (Reg. du parlement de Toulouse, 10 juin 1458, B. N. anc. 9879<sup>o</sup>.)]

**Liozel.** [Mot relatif à la fabrication du suif : « Quiconques seroit trouvez saien fondant, faisant « *liozel* dedans la ville, ou cusant char demurie, « paieroit cinq sols. » (Constit. de Toul, an. 1297.)]

**Lippe**, s. Grosse lèvre (voir LOUPE) :

Les cheuveux roux et le teinct tout baslé  
La *lippe* enlêe et le sein avallé. [J. du Bellay, 152.]

« Son visage embrunchié tenoit lez le cors ;  
« moult li avenoit la chiere qu'il fet et la *lippe*. »  
[Ren. v. 29199.] — *Expression* : « Faire la *lippe*, » faire la moue : « Icellui Mulot par maniere de des-  
« rision commença à faire la *lippe* ou la moe aux  
« supplians. » (J. 189, p. 174, an. 1457.)]

**Lippée.** [1<sup>o</sup> Bons morceaux : « Le roy d'Angle-  
« terre emportoit toujours quelque *lippée* pour sa  
« part. » [Sat. Mén. p. 160.] — 2<sup>o</sup> Gourmandise  
personnifiée : « L'autre étoit des suivans de madame  
« *Lippée*. » (Regnier, Sat. X, p. 76.)]

**Lippeur.** Gourmand. (Faïeu, p. 24.)

**Lippie.** Chassie autour des yeux. (Cotgrave.)

**Lippitude.** Etatchassieux des paupières. (Cotgr.)

**Lippu.** Qui a de grosses lèvres. (Rob. Est.)

**Liquefaction.** [Liquéfaction : « Et est fait sain  
« de chascun d'euls par *liquefaction*. » (H. de Mon-  
« deville, f. 10.)]

**Liqueur.** [1<sup>o</sup> Liquide : « Fere garder justement  
« teles mesures qu'on a usé de lone tans, soit à  
« grain, soit en *liqueur*, soit en heritages. » (Beaum.  
t. XXVI, 13.)] — 2<sup>o</sup> Alcool : « En buvant vin de grant  
« *liqueur*. » (Desch. f. 408.)]

**Liquide.** Consonnes liquides : « Et sont les

« dittes *liquides*, comme l. m, n, r, qui font la  
« syllabe brieve. » (Desch. f. 396<sup>b</sup>.)]

**Lire.** « Veez en ci la chartre, comandez qu'on la  
« *lise*. » (Saxons, coupl. 23.) — « Li evesques fut la  
« letre et l'espondi au conte à conseil. » (Mén. de  
« Reims, § 73.) — Au participe, on avait la forme  
« infinitive *lire* au lieu de *lèire* : « Quand l'evangile fu  
« *lire*. » (Blanchand. f. 192.) Le présent de l'infinitif  
était pris substantivement.

... Jones homs, je vous prie  
Qu'un rommanc me prestés pour lire,  
Bien vées, ne le vous fault dire,  
Que je m'i esbas volentiers ;  
Car *lives* est uns douls mestiers,  
Queiconques le fait par plaisance. [Froiss. poés. 96 b.]

*Expression* : « Autant vaut celui qui chasse et  
« rien ne prend, comme celui qui *lit* et rien n'en-  
« tend. » (Cotgrave.)

**Liripipié.** Chaperonné. (Colgrave.)

**Liripipion.** Chaperon. « Rabelais attribue à un  
« docteur Aleman nommé Lupolde ou Leopold, un  
« traité qui explique tous les mystères de science  
« et de piété renfermez dans la forme et dans toutes  
« les parties de l'ancien chaperon doctoral ou *liri-  
« pipion* sorbonique, appelé de la sorte du flaman  
« *liere-pippe* comme qui diroit une sorte de musette  
« qui descend de la tête sur les epaules. » (Le Du-  
« chat, sur Rabelais, t. II, p. 78.)

**Liron.** [Loir, lérot : « Aux *lirons* et limaçons  
« cachez en terre ou dans leurs creux, le dormir  
« sert au lieu de mangeaille. » (Pasq. Lett. t. III,  
p. 656.)] — « Pastez de venaison, d'alouettes, de  
« *lirons*. » (Rabelais, t. IV, p. 251.) — « *Liron* de  
« pain » (Cotgrave), quignon de pain.

**Lis.** [Cette fleur a servi de bonne heure pour les  
figures et les comparaisons : « Dame, mer vi te clair  
« vis et la face. On rose et *lis* florissent chacun  
« jour. » (Couci, XI.) — « Vermeille ert comme  
« rose, blanche com flor de *lis*. » (Berte, c. 30.) —  
*Expressions* : 1<sup>o</sup> « *Estre des fleurs de lis*. » être de  
la famille royale : « Le roi de Navarre haranguant  
« le peuple de Paris dit qu'il aimoit moult le  
« royaume de France, et qu'il y estoit bien tenu,  
« car il estoit des *fleurs de lis* de tous costés. »  
[Chr. de S. Denis, t. II, f. 250.] — 2<sup>o</sup> « Bel oncle de  
« Berry, nous ne voulons pas que vous nous eloi-  
« gnez notre cousine votre fille des *fleurs de lis*. »  
[Froiss. éd. Buchon, III, IV, 34.] — De là le nom de  
sires des *fleurs de lis* donné aux oncles de Charles VI.]

**Lisable.** adj. Lisible.

Et là dessus ecy termes mordans  
D'un trait *lisable* a tous les regardans. [Cl. Marot, 67.]

**Lisarde.** [Lézard : « *Lisardes* sont de trois  
« manieres : unes grans et une petite. » Brunetto  
Latini, *Treisor*, p. 194.)]

Venimeuse est la queue de *lisarde*  
Pour son venin qu'elle va tapissant. [Desch. 279 c.]

**Lisart.** Aimant à lire.

Un homme ne peult bien escrire  
S'il n'est quelque peu bon *lisart*. [Cl. Marot, 122.]

**Lisce.** [Lice, chienne ; au figuré, femme de



mauvaise vie : « Filz de *lisce*. » (Jl. 84, p. 181, an. 1354.)]

**Liseur.** Lecteur. Le jeune sire de Laval Guy 14<sup>e</sup> du nom, écrivain, au sujet de la pucelle d'Orléans, à ses mères et aïeules, finit sa lettre par ces mots : « Et pour le *liseur* de ces présentes que nous savons. » (Godefr. Rem. sur l'Hist. de Charles VII, p. 897.) Je conclus de là que la simplicité de ces temps étoit telle que les dames les plus qualifiées ne savaient pas lire. — [Le Ménagier de Paris et les Instructions du chevalier la Tour-Landry contredisent cette dernière appréciation.]

**Lisier.** Laie, petite allée dans une forêt : « Le mort bois est comme aulnes, genets, espines et autres bois ne portans fruicts, autrement dit blanc bois ; et se doit regler tellement que l'usage n'en le prenne à son choix indifferemment par tous ans, par *lisiers* qui se marqueront, et esquelles après qu'elles seront abatuës on ne pourra couper qu'après certaine quantité d'années propres à la recure du bois selon la fertilité, ou sterilité du lieu. » (C. de Lorraine, C. G. II, 1074.)

**Lisière.** [1<sup>o</sup> Bord d'une étoffe dans le sens de la chaîne : « Nus ne puet avoir drap espaulé, c'est à savoir drap de quel la chaîne ne lust aussi bone au milieu come aus *lisieres*, que il ne soit en vinst sols d'amende. » (Liv. des Mét. p. 121.)] — 2<sup>o</sup> Rime : « Nota qu'en lay et virelay on trouve bien souvent sept lignes de une ou plusieurs *lisieres* interposées ; et plus oultre je n'en ay point veu. » (Fabri, Art. de Rhétor. II, fol. 18<sup>b</sup>.) — *Expression* : « Il est des *lisieres* pires que le drap, » c'est-à-dire des frontières qui sont aussi pleines de défauts comme le pays même. (Oudin.)

**Lisir.** Loisir. [Infinitif de *licere*, devenu *licère*.] « Le roy dou royaume se il avoit *lisir* assembloit en Acre le patriarche... et faisoit enquerre à plusieurs sages gens..... les usages de lors terres. » (Assises de Jerusalem, p. 14.)

**Lisproz.** [En anglais *leechs prouws*, lé de proue : « Pur le vent as trefz coillir fuint les *lisproz* avant tenir E bien fermer as ralingues. » (Wace, Brut.)]

**Lisse.** [Tonneau, à Liège : « Une tonne de harens, que on appelle *lisse*. » (D. C. sous *Lissa*, an. 1208.)]

**Lisseur.** [Ouvrier qui lisse une étoffe. (Jl. 176, p. 370, an. 1445.)]

**Lissoire.** Outil pour lisser. (Oudin.)

**Lissure.** Action de polir. (Cotgrave.)

**Liste.** [1<sup>o</sup> Listel, mouleure carrée et unie : « Onques mais por une pucele Ne fu faite tombe tant bele ; De riches *listes* est listée, De bons esmaus avironnée. » (Romancero, p. 59.) — « Garderent autour de la sale bien trois estages de hault sur une *liste* de pierre, sur quy la vossure seoit. » (Percef. I, f. 87.) — 2<sup>o</sup> Enclos formé de tringles ; le mot a encore ce sens dans les constructions navales : « Si aucuns font encloz, ils doivent tout clore entièrement de *liste*. » (Cout. Gén. I, f. 697.)]

**Listé.** [Bordé de *listes* (voir le précédent) : « Fenestre de marbre *listée*. » (Aubry, p. 159<sup>a</sup>.) — « Tombe de rices *listes listée*. » (Flôre et Blanchef. v. 651.) — On bordait de listels les boucliers : « Son escu devant soi, qui fu à or *listés*. » (Chanson d'Antioche.) On brodait de même les robes : « Robe d'or *listée*. » (Aubry, p. 159<sup>a</sup>.)]

**Listre.** Ecolâtre, dans les chapitres : « Les doyen, chanoines et chapitre Saint Estienne d'Auxerre comparans par maistre François de la Barre, doyen, Edme Thevenon chantre, Estienne le Muel penitencier, Charle Grillet archidiacre, Germain de Charmoy, Nicole David *listre*. » (Cout. Gén. I, 213 ; voy. Le Bouf, Hist. civ. d'Auxerre, 471.)

**Lit.** [1<sup>o</sup> Petit lit pour la sieste : « Quand nous estions privéement leans, il (S. Louis) s'assoit aus piés de son *lit*. » (Joinv.) — 2<sup>o</sup> Grand lit pour la nuit : « Se parti de la chambre au plus coïement qu'elle pot, et vint au *lit* dou roi qui dormoit. » (Mén. de S. Louis, § 8.) — « *Li lis* as dames et as demoiselles, et lor robe à caseun jor, deffendants nous qu'on les prenque en nule maniere. » (Beaum. LIV, 7.) — « Si en voloit ele porter se plus bele robe à parer et son plus bel *lit* furni. » (Id. XII, 21.) — Voir aux Nouv. Comptes de l'Argent., p. 29, les pièces d'étoffes qui servent à dresser un pavillon en guise de chambre, à tendre sus le *lit* de ma ditte dame (la reine). — 3<sup>o</sup> Mariage : « Les enfans de divers *liets*, entre tous, gentils hommes, annoblis et roturiers partageront par testes également les successions de leurs peres et meres, sans distinction aucune des *liets* et nopces d'ou ils sont issus, si donques par convention de mariage il n'y a traicté au contraire. » (C. G. I, II, p. 1081.) — 4<sup>o</sup> Terme de meunier : « Le meunier est tenu rendre la farine de rez à couble outre le droit de mouture et tenir le *liet* et cercle de ses moulins à rond. » (Cout. du pays de la Marche, C. G. I, II, p. 518.) — [Expressions : 1<sup>o</sup> « Demi *lit*, » compagnon de lit : « Et tant estoit en la grace de la reine du pays, qu'ele estoit son *de mi lit*, » que la dite reine point ne couchoit avec le roi. » (Louis XI, 27<sup>e</sup> nouvelle.) — 2<sup>o</sup> « *Lit* mortel, » lit de mort : « Laquelle defunte estant en son *lit mortel* et recordant son tort, pardonna audit suppliant plusieurs fois sa mort. » (Jl. 151, p. 247, an. 1396.) — 3<sup>o</sup> « *Lit* de justice, » audience solennelle du parlement, à laquelle présidait le roi, assisté des hauts personnages de l'Etat et des grands officiers de la couronne ; en voici l'origine d'après Leschamps (Miroir du Mariage, p. 120) : « Fut establi qu'en remembrance de ce miracle et celle pais (des barons et de la reine Blanche qui leur présentèrent Louis IX enfant, Seroit le *lit* à tousjours mais, En tous lieux où les roys seroient, Pour jugement et que tendroient De France la saintte couronne, Fait, et pour ce encore on l'ordonne Et l'appell'on *lit* de justice Qui est à remembrer propice, Toutefois que roys proprement Doit venir en son parlement Ou qu'il siet pour justice ailleurs. » — 4<sup>o</sup> « *Liet* de carreaux » fait dans

une église pour le baptême d'un prince. Voyez la manière dont ils étoient construits dans les Honneurs de la cour, ms. p. 42. — 5<sup>e</sup> « Liets brizez, » terme de coutumes qui signifie mariages dissous. « En cas de liets brizez et mariages divers entre « gentils hommes, les fils excluront les filles des « successions de leurs pères ou mères communs « en apportionnant icelles de ce que leur doit estre « donné pour leur dot. » (Cout. de Lorraine, C. G. t. II, p. 1681.) — 6<sup>e</sup> « Liét entier et liét defait. » Terme de coutume qui signifie mariage subsistant et mariage fini par la mort d'un des conjoints. « Homme marié non ayant enfans, ne pourra ven- « dre les liets ne main fermes venant du costé de « sa femme plus avant que durant le liét entier, « mais prestement le liét defait et l'homme ven- « deur mort, iceux liets et main-fermes, retourne- « ront à la femme, si vivante est, ou à ses hoirs. » (Cout. de Hainaut, C. G. t. I, p. 803.)

**Litargie.** [Lébargie. « Estourdy, etony et « comme en litargie. » (A. Chart. L'Espér. ou Consol des trois vrelus. )]

**Litel.** [Liteau : « Que li maîtres n'aient ne por- « tent autre verge ne mesure sur les draps de « ville, se le seing de la ville de Reims que on dict « le litel n'y est. » (Varin, Arch. de Reims, t. I, 2<sup>e</sup> partie, p. 1074, an. 1292. )]

**Literture.** Connaissances. « Ordonnons que « tous les notaires que par nous seront créés et « constitués sous nostre autorité et juridiction, « seront tout premier examinez par nostre juge « majeur et d'appeaus sur la suffisance et literture « d'iceux, etc. » (Cout. de Bueil, X. C. G. II. 424.)

**Litieron.** Petit lit, dans Froiss. X, 37.]

**Litiere.** [1<sup>o</sup> Lit de paille ou de fourrage pour les animaux, au propre et au figuré : « Puis esta- « blerent les chevaux ; Moutt les firent bien aisier « Et de litiere et de mangier. » (Fl. et Bl. 1430.) — « A son tiuel list de Turs tel lietiére, Que sus la « terre cuert li sans com rivière. » (Bat. d'Ales- « chans, v. 6293.) — 2<sup>o</sup> Lit : « Litiere d'estrain. » (Froissart, liv. III, p. 135.)

De Bon duvet faictes vostre litiere. [Dorsch. f. 234.4.]

3<sup>o</sup> Lit couvert placé sur un brancard : « m. drap « aduzre à fleurs de lis d'or, dont l'en couvri la « litiere à ma dite dame Ysabian. » (N. Comptes de l'Arg. p. 6.) — Voir au Glossaire des Emaux de De Laborde, la description d'une litiere (p. 366.) — « Et furent mis en litiere, et furent apportés jus- « ques Monpensier, un fort chastel le roi, et ne « porent avant aler. » (Mém. de Reims, § 174.) — Les brancards étoient portés par des chevaux plutôt que par des hommes : « Blanchelleur la royne ont « en litiere mis Entre deux palefrois. » (Berte, coupl. 99.) — « Virent venir une lietiére chevau- « cheresse que deux chevaux portioient sur quoy « ung chevalier qui bien sembloit navré estoit, et le « suyvoient deux escuyers. » (Perf. IV, f. 113<sup>b</sup>.) — Expressions : l' « Estre sus la litiere, » être mala- « de au lit : « Li rois Robers d'Escoce se tenoit à

« Haudeboursch sus la litiere, car il estoit si atains « de la grosse maladie que il ne pooit mais chevau- « chier. » Froiss. II, 113.] — 2<sup>o</sup> « Battré la litiere, » demeurer dans l'écurie. (Oud.) — 3<sup>o</sup> « Faire litiere « de son sang pour quelqu'un, » verser son sang « pour quelqu'un. « Si la tranquillité et affection que « je soulaite à vostre esprit, sire, se pouvoit pro- « curer et racheter de mon sang, je ferois gloire de « le repandre pour un si noble sujet ; j'en ferois liti- « tiere, » comme j'ay fait à toutes les occasions pour « le service de vostre majesté. » (Mém. de Villeroy, V, p. 144.) — 4<sup>o</sup> « Faire litiere de quelque chose, » la profaner, en faire peu de cas. (Cotgr.) — 5<sup>o</sup> « Mettre « à la lietiére » (Cotgr.), ruiner.

**Litige.** Contestation en justice : « Litige si est « quand aucun vend chose dont contend et plaïd « soit pendant, que les cleres appellent vice de « litige. » (Boul. Som. rur. p. 389.) — Expression : « Action de vice de litige comme qui vendroit au- « cune chose qui seroit en proces pendant ; ce ne « se peut ne doit vendre et si vendue estoit, si la « conviendroit-il ramener au premier estat ; et « seroit tenu le vendeur de l'amender au seigneur « d'autant que le pris monteroit et celui qui l'ache- « teroit, si il le scevoit perdrait son argent et seroit « le marché nul. » (Boul. Som. rur. p. 454.)

**Litiger.** Etre en procès. (Cotgrave.)

**Litiscostestation.** [Voir Ord. VII, p. 766, an. 1367.] — « Litiscostestation est nier la demande « de partie par un ny pour toutes defences ; et « pour-ce l'appelle litiscostestation ; qui litiscos- « tation teste par general ny, sur toute la demande, ny ne « quiert declinatoire ny dilatoire, autre que peremp- « toire, que nier purement la demande qu'on luy « fait pour toutes defences, car devant ce ny, n'est « le juge seigneur de la cause que par-devant luy « est litiscostestée et devant ce peuvent estre les « fins declinatoires proposées ; mais depuis litis- « costestation, nulle ne doit ne peut estre propo- « sée. » (Boul. Som. rur. p. 123.)

**Litiscostester.** v. Plaider, contester, être en procès. « Quand un tiers detempteur d'aucun heri- « tage, est poursuivi pour raison d'aucune rente « dont est chargé ledit heritage qui luy a esté « vendu sans la charge de la dite rente et dont il « n'avoit en cognoissance paravant ladite pour- « suite, après qu'il a sommé son garant, ou celui « qui luy a vendu et promis garantir ledit heri- « tage, lequel luy deffaut de garantir, ledit tiers « detempteur ainsi poursuivi, paravant litiscostes- « ter, peut renoncer audit heritage. » (Cout. de Paris, C. G. t. I, p. 4.)

**Litispendance.** Temps pendant lequel un pro- « cès est pendant en justice : « Le dit bailliy a offert « de faire apparoir promptement que pour raison « de ce il y a appellation et litispendance en la « dite cour de parlement, dès cinquante deux ans. » (Cout. Gén. t. I, p. 560.)

**Litteral.** [Selon le texte : « On doit expliquer la

« dite loi à l'entente de la fin, et non pas au sens  
« *litteral* ou sentence textuelle. » (Monstrel. I, 39.)

**Litteraire**, *adj.* Littéral, fondé sur des lettres, des titres. « Firent escrire la dite loi comme de nos  
« jours a esté observé pour reformer et rediger en  
« preuve *litteraire* les coutumes de France. »  
(Du Tillet, Rec. des R. de Fr. p. 11.)

**Litteril**. Jubé, ambons. Parlant du doge de Venise qui, avec plusieurs des siens, s'engage pour les croisades et reçoit la croix après la messe: « Avala li *litteril*, et alla devant l'autel, et se mist à  
« genoïlz mult plorant et li li couiserent la croiz  
« en un grant chapel de coton. » (Villeh. p. 26.)

**Litre**, *s. f.* Litre, bande noire tendue aux obsèques. Les seigneurs, patrons, fondateurs ou les seigneurs hauts justiciers ont droit de faire peindre les écussons de leurs armes sur une bande noire en forme d'un lé de velours, autour des églises qu'ils ont fondées, ou qui sont de leur seigneurie; et cela tant par dedans que par dehors: « Le seigneur  
« chastellain est fondé d'avoir preeminance, avant  
« ses vassaux, es églises estans en et de sa chastelle  
« lenie; comme d'avoir et tenir *littres* en ses armes  
« et limbes au dedans et dehors desdites églises et  
« peut prohiber et defendre, qu'autres ses vassaux  
« ne mettent *littres* ne armoiries esdites églises, au  
« prejudice de sa preeminance. » (Cout. de Tours, C. G. t. II, p. 4.)

**Liu**. [Lieu: « Ja en tanz *lius* les avum nus portées. » (Roland, v. 1464.)]

**Lieu**. [Lieu: « Einz qu'il ouësset .iiii. *liues*  
« siglet. » (Roland, v. 688.) — « Et l'ateindrent une  
« *liue* en sus de la vile et l'arrestent. » (Mén. de Reims, § 220.)]

**Liuée**. [Même sens: « De demie *liuée* ne dist ne  
« o ne nou. » (Saxons, 14.)]

**Liuvesche**. [Livèche, ache, plante ombellifère: « Foir deit-on o une beche La racine de la *liuvesche*. » (ms. S. Jean.)]

**Livains**. Levain. (S. Bern. Serm. fr. p. 18.)

**Livraire**. [Librairie, bibliothèque: « A Saint  
« Maart, el biau *livraire*, Truis un bel livre dont  
« biau traire Vous voel encore bele matere. » (Mir. de Coinci.)]

**Livraison**. [1° Don d'une *livrée*, de vêtements: « A ceux qui voudront promit terres, Si Angleterre  
« peut conquerre. A plusieurs promit *livraisons*  
« Riches soudoiers et bons dons. » (Rom. de Rou.) — 2° Provisions délivrées par jour: « El furent cit  
« dedenz si à pou de viande que il n'avoient que  
« douze fevels, le jour, de *livraison*. » (Mén. de Reims, § 261.)]

**1. Livre**. [On trouve aussi les formes *libre*, *libure*. 1° Réunion de feuillets manuscrits ou imprimés: « Marsiles fait porter un *livre* avant. » (Gol. v. 610.) — « Les bons *livres* font les bons clers. » (Gerson. Hist. litt. de la France, XXIV, 283.)]

« Ou j'ardery tous les *livres* que j'ay,  
« Qui ont traité de vertus et de vices,  
« Ou en brief temps le jugement je verray  
« Des grans menteurs qui tiennent les offices. » (Desch. 289.)  
Tost en haït et *liberes* et estude  
Et se accointa de jouteurs et piqueurs. (Faifeu, p. 24.)

2° [Registre, cahier de notes: « De pluisurs autres  
« choses unt entr'els desputé, Dont un ne m'a  
« encore accointié n'acerté, Ne tut ne puet pas estre  
« en mum *livre* noté. » (Thom. de Cantorbery, 114.) — 3° Evangile: « A desenor muert a bon droit Qui  
« n'aime *livre* ne ne croit. » (Renard, v. 39.)] —  
« Saintes reliques, calices, sanctuaires, *livres*. »  
(Ord. III, p. 477.) — « Apres qu'il eut pris de luy  
« serment sur le *livre*. » (J. Chartier, Hist. de Ch. VII, p. 310.) — « Serment sur le *livre* et sur la  
« croix. » (Id. p. 238.) — *Expressions et remarques*: [1° Voir aux Nouveaux Comptes de l'Argenterie, p. 61-65. l'inventaire des « *livres* de chapelle,  
« roumans et autres *livres* » de Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin. Nous voyons que ces livres accompagnaient Isabeau de Bavière dans ses voyages (p. 179): « l'n coffre de bois..... pour  
« mettre et porter en chariot les *livres* et romans  
« de la royne. » — 2° « Un petit *livre* pour ennuiler,  
« cérémonie pour l'extrême-onction. (Nouv. Compt. p. 231.) — 3° Des tableaux avaient forme de livres: « Un grans tableaux d'argent, en fagon  
« d'un *livre*, esmaillé par dehors de l'annunciation  
« Nostre Dame d'une part, et de l'autre Nostre  
« Dame et S. Joseph et la representation de deux  
« évesques agenouillez, et par dedans esmaillié d'un  
« crucifiement et de Nostre Seigneur qui est en  
« l'etache et en chaun des dits tableaux a dix  
« reliquaires, un garny, pesant cinq marcs, sept  
« onces et demye. » Inv. de Charles VI, an. 1399.) — 4° « *Livre* contrefait, » bloc de bois ayant forme de livre: « Un *livre* contrefait d'une piece de bois  
« painete, en semblance d'un livre, ou il n'a nulles  
« feuilles, ne rien escript, couvert de veluiau blanc,  
« à deux fermans d'argent dorez. » Inv. de Jean de Berry, an. 1416.) — 5° « *Livre* fainct, » boite  
ayant forme de livre: « Un fainct *livre* couvert de  
« velours violet, à deux fermiletz d'argent dorez  
« aux armes de madame, à trois escailles, une petite  
« boete d'argent et v. pinceaux garniz d'argent  
« dedans ledit livre. Le tout servant pour le passe  
« temps de madame à paindre, » Inv. de Marguerite d'Autriche, an. 1520.) — 6° « Celui qui porte le  
« *livre*, » souffleur, celui qui porte l'original de la  
piece dans les representations des mystères. Hist. du Th. fr. II, p. 526.) — 7° « *Livre* a personnages  
Colgr. » dialogue.

**2. Livre**. [Unité de poids variant de 380 à 552 grammes; à Paris, elle se divisait en 16 onces; à Lyon, elle n'en valait que 12. De là cette expression figurée dans Blonde et Jehan, v. 2494: « Pesée  
« m'est à la grant *livre* Mesaventure et mes-  
« cheance. » — On appelait *livre soutive*, celle qui servait à peser les aromates et les médicaments: « Nous abatons et ostons du tout la *livre soutive*,  
« et ordenons et commandons que sur paine de

« corps et d'avoir, nul ne vende à celle *livre sou-*  
 « *live*, ne à autre livre ou pois, par lesquels tous  
 « baras et decevances peussent estre faits, comme  
 « ont esté faits par cette *livre soulive*, fors que  
 « phisiiciens et surgiciens tant seulement, et en cas  
 « et non autres où il en auroient à faire par leur  
 « médicines et chirurgiées, estinées et ajustées par  
 « les escriptures anciennes au pois de cette *livre*  
 « *soulive*. » Ord. 1, p. 512, an. 1312. — Colgrave  
 relève: 1° « *Livres d'Anvers*, » 16 onces. — 2° « *Livres*  
 « des apothicaires, » 12 onces. — 3° « *Livres d'Es-*  
 « *paigne*, » 14 onces. — 4° « *Livres des especiers*, »  
 « 12 onces. — 5° « *Livres de Florence et de Gennes*, »  
 « 12 onces. — 6° « *Livres de grosserie*, » 24 onces. —  
 « 7° « *Livres de Lyon*, » 15 onces. — 8° « *Livres mar-*  
 « *chaude*, » 15, 16, 18 onces, selon les lieux. —  
 « 9° « *Livres des mareschaux*, » 12 onces. — 10° « *Livres*  
 « *medicinale*, » 12 onces. — 11° « *Livres de Milan*  
 « ou de la Soye, » 12 onces. — 12° « *Livres de gros*  
 « *poids*, » 26 onces. — 13° « *Livres du petit poids*, »  
 « 12 onces. — 14° « *Livres royale*, » ordinairement  
 « 16 onces.

3. **livre.** [Monnaie de compte, qui valut d'a-  
 bord un poids d'argent d'une livre et fut réduite  
 avec le cours du temps : « Mielz en valt l'or que ne  
 « funt cinc ceuz *livres*. » Rol. v. 516. — « Car leiz  
 « à un denier en sa boree qui n'a pas cinq *livres*. »  
 (Ruteb. 1, 257. — On distinguait: 1° « *Livre bre-*  
 « *tonne*. » La *livre tournois* estoit de 20 sous; la  
*livre* bretonne estoit plus forte de 5 sols et plus;  
 en sorte que 10 *livres tournois* ne valaient que 8  
*livres* 6 sous 8 deniers de Bretagne. (Gloss. de  
 l'Hist. de Bret. Voy. Colgr.; Morice, Hist. de Bret.  
 préf. p. ix. — 2° « *Livre barrois* (Colgr.) » vaut 14  
 sous *tournois*. — 3° « *Livre bourdelois* (Colgr.), »  
 « 12 sous 1 2. — 4° « *Livre de carolus*. » (N. C. G. 1,  
 p. 864. — 5° « *Livre de coronat*. » (Id. II, p. 1243.)  
 — 6° « *Livre de gros*. » (Id. 1, p. 848. — 7° « *Livre*  
 « *mansais* (Colgr.) » 4 sous *sterlings*. — 8° « *Livre*  
 « *parisis* (Laur. Gloss. du Dr. fr. et Cotgr.), » 20  
 sous *parisis* ou 25 sous *tournois*. (Voir l'étude sur  
 la monnaie parisis de M. de Barthélemy, dans les  
 Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris, t. II.) —  
 « 9° « *Livre tournois*. » Pêrad, Hist. de Bourgogne,  
 p. 513, an. 1266. Elle valait 36 deniers de moins  
 que la *livre parisis*. — 10° « *Livres de Viannois* ou  
 « *Viennois*, » pour *livres* en monnoie de Vienne.  
 Du Bouchet, Gén. de Coligny, p. 63, tit. de 1246.)  
 — Consulter sur la *livre* et la monnaie en général:  
 1° Le Blanc, Traité des Monnaies; 2° de Wailly,  
 Variations de la *livre tournois* (Acad. des Inscr.  
 t. XXI); 3° Germain, Mém. sur les anciennes mon-  
 naies de Montpellier et de Melgueil.]

4. **livre.** C'est une *livre* de rente en terre ou  
 autant de terre qu'il en faut pour faire une *livre* de  
 rente. (Laur. Gloss. du Dr. fr. — On distinguait la  
 « *livre* de meubles, » en biens meubles, de la *livre*  
 en héritage, en biens immobiliers. (Duchesne, Gén.  
 de Châtillon, p. 401, an. 1231.)

1. **livrée.** 1° Vêtements qu'un seigneur, un  
 prince, un roi, faisait délivrer aux membres de sa

famille et de sa maison. Suivant Chantreau Le  
 Fèvre, de l'Origine des Fiefs : p. 148, les *livrées*,  
 dans les maisons des princes, étoient ce qu'on avoit  
 appelé plus anciennement *parate*. — Le mot de  
 « *robe* est mis pour celui de *livrée*, et ces deux mots  
 « signifioient la même chose à cet égard. On voit,  
 « par divers monuments de la Chambre des Comptes,  
 « que les *livrées*, c'est-à-dire les habits que nos rois  
 « donnoient aux grandes fêtes à plusieurs seigneurs  
 « officiers de leur maison et à d'autres commensaux,  
 « sont appelées tantôt du nom de *livrées*, tantôt de  
 « celui de *robes*. (Mil. fr. du P. Daniel, 1, p. 222.) —  
 « De là l'expression « *il est des robes du roy*, » des  
 « robes de tel seigneur, expression encore usuelle  
 « en Italie : » *Sono della roba del ambasciatore*. »  
 « C'est là une dépense régulièrement inscrite aux  
 « Comptes de l'Argenterie. Ainsi, dans celui d'El. de  
 « La Fontaine (1351), des *livrées* sont faites à Noël  
 « et l'Assomption (luy aoust : « Le dit argenter n'a rien  
 « delivré ausdits jeunes enfans de France, excepté  
 « pour messeigneurs Jean et Philippe de France et  
 « Loys de Bourbons, les queius furent vestus de  
 « *livrée* avec monsieur le dauphin le jour de Noël...  
 « Des dras que madame la royne eut pour sa *livrée*  
 « de miaoust. »] — « La royne voulant avoir des  
 « vergettes d'or que Saintré avoit données à toutes  
 « les dames de sa cour, lui dit, pourquoi il ne la  
 « faisoit pas aussi de sa *livrée* comme les autres. »  
 « (J. de Saintré, p. 208.) — (Ces robes étoient unifor-  
 « mes; ce qui fait dire à G. de Machault: « gens vestus  
 « d'*auille*. » Au xviii<sup>e</sup> siècle, on auroit écrit « tout  
 « d'une parure. »] — « Feist faire harnois et habil-  
 « lemens qu'il devisa à sa plaisirance et où il feist  
 « mettre la *livrée* de sa dile dame. » (Aresla Amorum,  
 p. 366.) — Parlant de l'entrée du roi Jean à  
 Paris, en 1350: « Toutes gens de mestier quelcon-  
 « que estoient vestus d'une *robbe de livrée*. » Chron.  
 de S. Denis, II, p. 224<sup>b</sup>. — De là les expressions:  
 1° « Estre de la *livrée* de quelqu'un, » être de sa  
 maison, être son domestique, au propre et au  
 figuré. L'auteur parle d'un pourpoint de soie qui  
 lui avoit été promis par messire Regnault de Dacy,  
 chevalier :

Il sera de vous grans nouvelles

Quant je vestiray vo cotelles :

S'je suis de vostre *livrée*,

Je serai à vous pour jamais. (Desch. f. 426<sup>r</sup>.)

« Estre de la *livrée* de ceux qui n'ont pas le cer-  
 « veau bien fait, » être fou. (Bouchet, Scènes, I, III,  
 p. 248.) — 2° « Changer de *livrée*, » changer de  
 « parti. (Oudin.) — 3° « Faire grans *livrées*, » faire  
 « de grandes dépenses : » Il tenoit grans estas et  
 « estoit et faisoit grans *livrées* et grans despens. »  
 (Froiss. II, 340.) — 4° « Faire *livrées*, » fournir:  
 « Dartevelle esleva une sexte de compagnons en  
 « Gand que on nommoit les blans capperons et en  
 « fist à tous *livrée*. » (Id. II, 424.) — 5° On a dit  
 « des blessures : » Qui va à telles noces en remporte  
 « bien souvent des *livrées* rouges. » (Mémoires de  
 Moulleu, t. I, p. 344.)

11° Signe distinctif d'une troupe, d'un ordre :

« Portoit une petite bannerolle d'ung pié et demy

« en quarré, en quoy estoit la *livrée* de son capi-  
« laine. » (Le Jouv. f. 53<sup>a</sup>.) — « Le dict seigneur  
« meit sus un ordre ou *livrée*, que on appeloit le  
« camail, ou pendoit un porc epic. » (Jean de S.  
Gelaiss. Hist. de Louis XII, 25.)

III<sup>o</sup> « Troupe ou compagnie portant même livrée :  
« Et se traist caseuns à sa *livrée*. » (Froiss. V, 393.)  
— « Et estoient ja les *livrées* parties pour aller  
« assallir. » (VIII, 411.)

IV<sup>o</sup> Livraison de nourriture : « *Livrée* des cha-  
« noines (Cotgr.), « ce qu'on leur donne par jour.  
— « Si faictes que ma *livrée* de vin soit doublée. »  
(Percefc. vol. V, fol. 99.)

Et s'ilz veulent avoir *marée*

On en fait es *hattes livrée*

Pour l'argent trois fois la sepmaine. [Desch. f. 411<sup>a</sup>.]

V<sup>o</sup> Acte conjugal : « Comme petit a petit *livrée*  
« se diminue, ils commencent à rechigner. » (Les  
XV Joves du Mariage. p. 106.)

2. *Livrée* de terre. Mesure de terre qui rappor-  
tait une livre de rente [Jean de Condé dit d'En-  
guerrand de Marigny : « Trente mil *livrées* de terre  
« Avoit, u plus, au Paris. »] — *Expressions* :

1<sup>o</sup> « *Livres* ou *livrées* de terre à Digenois ou Dijon-  
« nois, » pour livres en assiette de terre en monnoie  
de Dijon. (Pérard, Hist. de Bourg. p. 466, an. 1246.)

— 2<sup>o</sup> « *Livrées* de terre à fors, » livres en assiette  
de terre en monnoie forte. (Duchesne, Gén. de Bar-  
le-Duc, an. 1243.) — 3<sup>o</sup> « *Livrées* de terre à ternois, »  
livres tournoises en assiette de terre. (Duchesne,  
Gén. de Chastillon, an. 1246.) — 4<sup>o</sup> « *Livrées* a

« Provensiens, » livres en monnoie de Provens. »  
(D. Morice. Hist. de Bret. col. 958, tit. de 1254.)

*Livreiz*. [Lévrier : « Fait son cor panre, acou-  
per ses *livreiz*. » (Girard de Viane, v. 3482.)]

*Livrement*. Action de délivrer, d'investir :  
« *Livrement* de terre et de fust Cotgr. », sorte  
d'investiture, de saisine, usitée en quelques lieux  
de la France.

*Livrer*. [1<sup>o</sup> Remettre : « Pois li *livrat* le bastun  
« e le brief. » Rol. v. 341.] — 2<sup>o</sup> Abandonner en  
liberté une chose : « Les freins ad or lur metent jus  
« des testes. *Livrent* lur prez. » (Rol. v. 2491.) —  
3<sup>o</sup> Nourrir, recevoir sa livrée : « Car li cheval estoit  
« foulé et mal *livret* et mal *lieret*. » (Froiss. II, 157.)  
— « *Livroient* leurs garçons par portion bien  
« escarcement. » (Id. II, 170.) — 4<sup>o</sup> Offrir et engager  
un combat : « *Liverai* lui une mortelle bataille. »  
(Rol. v. 658.)]

Et leur *livreray* si grant guerre

Que bouer les feray en terre

Pour la paour qu'ilz averont

D'enlx meismes et s'entrecirott. [Desch. f. 468<sup>a</sup>.]

[*Expressions* : 1<sup>o</sup> « *Livrer* la paix, » donner la  
palène à baiser pendant l'offertoire, après qu'elle  
a été baisée par le célébrant, en prononçant les  
mots : *pac tecum*. Cette cérémonie, établie par  
Innocent I<sup>er</sup> au v<sup>e</sup> siècle, a remplacé le baiser de  
paix que se donnoient mutuellement les fidèles au  
moment de l'offertoire. On faisait en même temps  
une offrande en argent et on se disputait le premier

rang. (Voir sous PAIX, une citation extraite des  
Quinze Joves du Mariage.)]

Et quant vient à la *paix livrer*

L'une la prant, l'autre la saiche. [Desch. f. 512<sup>a</sup>.]

2<sup>o</sup> « *Livrer* le guet, » lui donner l'ordre de par-  
tir et de se rendre à son poste : « Pour ce que  
« plusieurs ont esté trouvez faisans faux gués avant  
« heure que ledit *guet fenst livré*, avous ordonné  
« que ledit guet de cheval et de pié se presentera  
« en esté a heure de queuvre-fen sonnè à Nostre-  
« Dame, et en yver à la nuitier. » (Ord. III, p. 671.)

*Livreson*. Solde, don d'un chef à ses soldats,  
comme *livraison*. De là, « en avoir assez pour sa  
« *livreson*, » en avoir assez pour son argent. Du  
Guesclin ayant porté un coup très rude à un Anglois  
contre qui il avoit jouté, lui dit que « assez il en  
« avoit pour sa *livreson*. » H. de Bertr. Du Guescl.  
par Ménard, p. 43.)

*Livresque*, *adj.* Qui concerne les livres :  
« Fâcheuse suffisance, qu'une suffisance pure  
« *livresque*. » (Montaigne, Ess. I, p. 224.)

*Livret*. [1<sup>o</sup> Diminutif de livre : « Item, un petit  
« *livret* en englais et en françois presié 5 s. »  
(Nouv. Comptes de l'Arg. p. 64.)]

Nobles lesteurs qui fort delectez veoir,

Ne vous fâchez de mon petit savoir

Qu'ay appliqué en faisant colleeure

De ce *livret* dont vous orrez lecture. [Faifeu, p. 11.]

[2<sup>o</sup> Tablettes s'ouvrant comme un livre et renfer-  
mant des portraits : « Un *livret* quarré de deux  
« grans lapis, enchassés en or emailé, dans lequel  
« sont les portraits du roy de France Henry III et  
« de la royne sa femme, attaché à une chaîne d'or  
« faite de leur chaire. » (Invent. de Marie Stuart,  
1586.) — *Expression* : « Pourvu qu'on saiche le  
« grand *livret*, c'est-à-dire la table de Pythagore.  
(De La Roche, Arithmétique.)]

*Livrisons*. Provisions. Parlant du siège d'Avi-  
gnon par Louis VIII :

Li poestas par leur garçons

Leur faisoit porter *livrisons*. [Mouskes, f. 707.]

*Livroisons*. Provisions journalières données  
aux gens de la *livrée* : « *Livroisons* n'out ne logis  
« qu'en debat Pour deux chevaux ; un chacun les  
« for compte. » Desch. Rall. des huissiers d'armes.)  
— « Fut mis en prison a petite *livroison*, car on ne  
« luy donnoit chascun jour que pain et eue tant  
« seulement. » (Chr. S. Denis, I, f. 32.) — De même  
au figuré :

Amours m'a pris et mis en sa prison

Tant durement, paour ai ne m'ocie

Que nuit et jour m'envoie *livroison*

Plains et sopirs. [Poët. av. 1300, I, p. 53.]

*Livrouer*. [Mesure : « Le suppliant print et  
« emporta un *livrouer* de froment. » (JJ. 145, p. 198,  
an. 1393.)]

*Lizart*. [Lézard : « Le chameleon... est une  
« espee de *lizart* tant admirable que Democritus  
« ha fait ung livre entier de sa figure, anatomie,  
« vertus et proprietéz. » (Rab. L. IV, p. 9.)]

*Lize*. [Boueux. *Lize* est encore le nom des boues,

des sables mouvants autour du mont S. Michel] : « Iceelle terre par sa substance est grasse, forte, « *lice* et dense et retient l'humidité. » (Rabelais, t. III, p. 31.)

**Loable.** [Lovable] : « E sor toz li plus esauciez « E sor autres li plus *loables*. » (Chron. des ducs de Norm. v. 7913.)

**Loaute.** Même sens, dans S. Bernard, Sermon fr. page 101.

**Lobberie.** Tromperie :

He las ! mon eneur a tant ouy  
D'eux les parolles  
Et leurs grans *lobberies* folles.  
Leurs decevans blandices molles. (Al. Chartier, p. 614.)

**Lobe.** [1° Tromperie. (Chastel de Couci, v. 4606.)  
— 2° Raillerie : « El le tenoient de gengles et de « *lobes*. » (Froiss. XIV, 59.)

Quoy ! dea, chacun me paist de *lobes*,  
Chacun m'emporte mon avoir. (Pathelin, Farce, p. 67.)

**Loher.** 1° Tromper :

Et vont les poures gens *lobant*  
Decevant le monde et robant. (Al. Chart. p. 617.)  
Trop set femme d'engin de barat et de lobe ;  
Homme qui la veit croire, guile, barate et *tobe*  
Et petit et petit le barate et desroble ;  
El demande deniers et puis demande robe,  
Femme sainte souuse, un ver qui la gent seime,  
Tel l'a qui est male, tel l'a qui est sainte  
Quant el trueve a sucer, sachiez, par nulle paine,  
Ele ne lairoit l'ome devant qu'ele fust plaine.  
Chastie-Musart, MS. de S. G. fol. 105, V° col. 3.

[2° Railler : « Je ne die mies che, sachies, chiers « sires, pour vous *lober*. » (Froiss. V, 461.)

**Lobeur.** s. m. Trompeur : « Mais il ne fut tost « hardy de plainement dire sa pensée comme font « les *lobeurs* du temps present, qui sans desserte « vont baudement aux dames requierir qu'ils soyent « aymez et de faintises et faulx semblans, pour « elles decepvoir bien se savent aider. » (Hist. de Boucicaut, p. 30.)

**Locataire.** « Le *locataire* doit estre tenu clos « et convert. » (Loysel, 475.)

**Locatif.** [1° adj. Mercenaire : « Et le lendemain... « il le fit tuer... de ses meurtriers affectés et *loca-* « *tifs*, comme dit est dessus. » (Monstrelet, I, 77.)  
— 2° subst. Locataire : « Les *locatifs* des maisons « tant de la ville de Bourges que des autres villes. » (Const. Gén. II, 329.)

Tous les hommes sont mis ainsi que *locatif* :  
Sur cette terre icy, où dieu les laisse vivre,  
Non afin que le monde ou la chair les enivre,  
Mais pour lever au ciel leurs yeux contemplatifs.  
Ferrin, Poes. p. 71.

**Loengnos.** [Rossignol, au Gl. 4120, an. 1348.]

**Loeret.** [Varière : « Tarrabrum, quod vulgo « dicitur *toeret*. » (Ch. de 1206, dans Du Cange, t. VI, f. 511 A.)

**Loche.** [1° Poisson du genre cobite : « Vous « denssiez laisser ester le debateis de ces cloches ; « Mieux vos venist pescher ca *loches* Qu'entremetre « de tel mestier. » (Ren. v. 21646.) — 2° Limace ;

c'est encore son nom en Bretagne : « Il avoit en « ruelle de son liet un dard, duquel il tuoit des « *loches* en son jardin. » (D'Aub. Fœn. III, 23.)

**Locher.** [1° Etre pendant : « Il leva sus en sole- « vant, le pié tant avant dont il cloche, Et la pel « qui encor li *loche*, Et la jambe et le pié maumis « Qui el braon fu entrepris. » (Ren. v. 7304.) — 2° Boiter : « Fut affollé d'une jambe messire Mauroy « de Saint Legier... et en *locha* depuis toute sa vie. » Pierre de Fenin, 1417.] — 3° Branler, être près de tomber, en parlant d'un fer de cheval ; de là, au figuré : « Avoir un fer *lochant*, « avoir un fer qui loche, avoir souvent de petites incommodités :

Stotz que viellesse nous prant  
Tousjours avous un fer *lochant*,  
Tousis fault ouvrir en viez selle. (Desch. f. 252 c.)

Par suite, « Il n'y a rien en mou fait qui *loche*. » « il ne me manque rien :

Il n'a rien en mou fait qui loche. (Desch. f. 257 a.)

**Locque.** [Bâton : « Iceelui Jehan entra en sa « chambre print un baston appellé *locque*. » (J.J. 199, p. 215, an. 1463.) Comparez l'anglais *loy*, morceau de bois, et voyez LOÛRE.]

**Locucion.** Paroles :

Quand l'en me fait quelqu' assignacion  
A moi payer est tout le monde lent ;  
L'en ne me sert que de *locucion*. (Desch. f. 367.)

**Loder.** [Approuver : « Qui ce vus *lodet* que cest « *lodet* degelun. » (Rol. v. 226.)

**Lodier.** Vaurien. (Voir LORMIER.)

Vous y mentez, par saint Nicaise,  
Comme faulx, *lodier* et parjure. (Desch. f. 375 c.)

« *Lodier* lourdaul. » — « Homme grossier, vêtu « à la pânsane d'une chemisette remplie de coton. » (Le Duchat, sur Rab. t. IV, p. 36.)

**Lods et ventes,** sont la redevance qu'un seigneur censier « a droit de prendre au feu du pris « qu'un heritage, estant en sa censive, aura esté « vendu et ce pour autant qu'il en loue et approuve « la vendition, pouvant, si bon lui semble ou droict « de retenue a lieu, retenir a luy ledit heritage pour « le pris qu'il a esté vendu, et en fruster l'acheteur ; « et est en vendition de roture, ce qu'en vendition « de fief est relief quint et requint et le dit-on « toujours en pluriel *lods et ventes* et point au « nombre singulier. » (Nicot.) — [Voir LAODS : « Afin que aucuns *lods* et vendz n'en fussent « payez, en racheptant ladite place. » (Lettre de Charles VIII, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 3<sup>e</sup> série, t. IV, 65.) Le roturier vendant un bien qu'il tenait en censive payait le droit appelé *lods et ventes*, deux droits séparés à l'origine, confondus au xiv<sup>e</sup> s. On supposait qu'en allant trouver le seigneur à qui il rendait la saisine, le vendeur lui payait un droit de vente, et que l'acheteur du fonds payait à son tour au même seigneur un droit de confirmation (*lods*, du latin *laudare*). Le tarif des lods et ventes était variable : Très faible en certaines provinces, il était à Paris d'un douzième du prix de vente, ailleurs d'un huitième ou d'un sixième.]

**Loedieu.** Hypocrite :

Or regardez de ces hermites  
Ces loedieu, ces ypocrites. [Trois Maries, p. 275.]

**Loëc.** [Espace d'une lieue : « D'une loëc les  
« peut-on bien oir. » (Garin, dans D. C. III, 76<sup>e</sup>.)]

**Loef.** [Lof; coin inférieur d'une basse voile :  
« Li un se efforcent as windas, Li autre al loef et  
« al betas. » Brut, Wace.]]

**Loeing.** Loin : « Plus loeing..... de cinq ou de  
« six lieues. » (Ord. III, p. 427.)

**Loeis.** [De longe, de vil prix : « Car chevaliers  
« estre volra de la main au roi Loéis, Qui n'estoit  
« mie loeis. » (Blanche et Jehan, v. 4757.)]

**Loement.** [Consentement : « Icus de l'ost tri-  
« ves ont quises Au roi Priian par tel devises, Qu'il  
« les dona au loement De ses dos fils et de sa jant. »  
(Guerre de Troie, dans D. C. III, 43<sup>b</sup>.)]

Alez vos en jusqu'à quart jour :  
Vos enverrai Blancheflor  
Moult richement appareillée  
Au loement de ma mesniee. [Fl. et Blanch. f. 194<sup>b</sup>.]

**Loenge.** [1<sup>o</sup> Cloire, comme le latin *laus* :  
« Maint homme en celui jour, S'ata aventurant,  
« Pour acquerir honneur et loenge plaisant. » (Du  
Guescl. v. 21296.)] — 2<sup>o</sup> Louange : « Loenge à Dieu. »  
(Ord. III, 505.) — 3<sup>o</sup> Consentement : « On vendra  
« vin en la ville (de Bousies) à le loenge ou condi-  
« tion préfixe des eskiévins ou jurés. » (Ch. de 1177.)

**Loenois.** [Monnaie de Laon : « Ernouls li  
« queus... sis loenois. » (Convention de 1320 entre  
l'évêque de Tournai et Philippe-le-Long.)]

**1. Loer.** Qui recommande, du latin *laudator*  
(S. Bernard, Sermon fr. ms. p. 221, où il traduit *com-  
mendator*.)

**2. Loer.** [Du latin *locare*, mettre en location :  
« Les gens le roy leur loerent les estaus pour van-  
« dre leurs danrées aussi chiers, si comme l'en  
« disoit, comme il parent. » (Joinville, éd. de  
1867, 217.)] — « Quiconque loera maison... à folles  
« femmes communes, ou les recevra en sa maison,  
« il rendra et payera aux establis à ce garder de  
« par nous, le loyer de la maison d'un an. » (Ord.  
t. I, p. 79.)

**3. Loer.** [Du latin *laudare*. 1<sup>o</sup> Louer : « Tant ne  
« l'vus sañe preisier ne loer. » (Roland, v. 532.) —  
2<sup>o</sup> Remercier : « Loat son Dieu, ne fist altre res-  
« pons. » (Roland, v. 420.) — « Si en looit Dieu et  
« regratioit grandement. » (Froissart, t. II, 59.) —  
3<sup>o</sup> Conseiller; c'est le sens dominant du mot : « Ki  
« ço vos loet que cest plat degetium. » (Roland,  
v. 226.) — « Ses consaus li loa que il se tenist cois. »  
(Mén. de Reims, § 426.) — « En num Dieu, dame, le  
« royaume de France vous loe jou bien de wuidier. »  
(Froiss., II, 45.)] — « Aucune fois convient li par  
« forche que li bailli ou li prevost facent assesseur,  
« si comme quant partie le soucheone par aucune  
« regnable cause que il met avant, ou quand li  
« bailli ou li prevost sont partie contre cheti à qui  
« il a à plaider, soit en demandant soit en defen-  
« dant et se li bailli ou li prevost s'efforcoient de

« demeurer justice en tiex cas et ne voloit fere  
« assesseur à la requeste de partie, nous ne loons  
« mie à la partie qu'elle voit avant. » (Beaumanoir,  
page 14.)

A dame lo quel ne croie  
Gens qui trop se vont hastant  
D'avoir ce qu'ils attendant  
Conquiert cil qui de cuer proie. [P. av. 1300, II, p. 565.]

**4. Loer.** [Du latin *licere*. Elre permis : « Item  
« au taverne, en sa maison tant seulement loera  
« prendre gaige de ce qu'il vendra; mais fors de  
« sa maison, ne luy loel pas. » (Statut de 1236, au  
Cart. de Commercy.)]

**Loerre.** [Leurre, appât pour le poisson : « Re-  
« tiennent encore la pescherie de la riviere à  
« loerre et à tons engins, tant comme l'abbé sera  
« en ville. » (Ch. de Langres, 1237; Du Cange sous  
*Lorru*.)]

**Loevesiens.** [Monnaie de Laon : « Pierre de  
« Merlaing deus loevesiens de cens à la St-Remy. »  
(Convention de 1320 entre l'évêque de Tournai et  
Philippe le Long.)]

**Loge.** [1<sup>o</sup> Baraques, tentes d'un camp : « Et la  
« nuit, dou premier somme, issirent fors dou chas-  
« tel, et vinrent aus loges des garnisons. » (Mén. de  
Reims, § 261.) — « Il fu adont ordonné que cha-  
« cuns se traistist à sa loge pour souper et boire. »  
(Froiss. II, 140.)] — 2<sup>o</sup> Chambre supérieure d'une  
maison : « Chil qui estoient monté en loges et en  
« soliers sur ces esroites rues. » (Id. IV, 412.) —  
« Ardent ces loges, il fondent li planchier. » (Raoul  
de Cambrai, 60.)] — 3<sup>o</sup> Tribunes pour un tournoi :  
« Celluy jour firent les deux roys loges dresser  
« enmy les prez, où il y avoit fenestres et ap-  
« puyaulx aux dames et aux damoiselles; car la  
« coustume estoit que les roynes et les haultes  
« dames alloient veoir les tournoyemens pour veoir  
« les meilleurs chevaliers. » (Lanc. du Lac, II, 82.)  
— *Expression* : « D'oït de loges, qui appartient par  
« chacu an à un seigneur, pour les loges que les  
« sujets tiennent au dedans de l'enclos du chateau  
« pour s'y retirer en temps de guerre. » (Laur.)

**Logeis.** [Camp, ensemble de loges : « Et si avoit  
« là pen de gens qui enissent happes... pour copper  
« bis et faire logeis. » (Froiss. II, 147.)]

**Loger, Logier.** *v.* [Camper, sous la forme  
réfléchie ou neutre : « Et mirent six jours en venir  
« à Damiete, et present port, et se logierent avec  
« les autres. » (Mén. de Reims, § 152.)] — 2<sup>o</sup> Mar-  
rier : « Julius Cesar, dus des Romains Vint en Gaule la  
« terre conquerir, Un jour logu entre Soissons et  
« Rains, Sur un hault mont. » (Desch.)] — 2<sup>o</sup> Mar-  
rier : « Vous me voulez loger en si bas lieu; par  
« quoy, pour abreger, je vous dis que jamais je ne  
« prendray mary, si je n'ay un roy comme mes  
« autres sœurs. » (Nuits de Strapar. t. I, p. 268.) —  
*Expression* : « Esles vous logez à ceste enseigne et  
« vieux fatras, qui tant out perdu de consciences. »  
(Eutrap. fol. 171.)

**Logete.** [Maisonnette : « Or estoit ainsi que il

« avoit une *logete* à mon chevès, par où l'on entroit  
« ou moustier. » (Moisy, 254.)

**Logeur.** Fourrier : « Ceste façon touchant le  
« logis estoit que toutes ses compagnies chacune  
« avoit un mestre *logeur*, et ce mestre portoit une  
« petite bannerolle, en quy estoit la livrée de son  
« capitaine ; et, incontinent qu'ilz parloient des  
« batailles pour prendre le logis, il ne fust ozé par-  
« tir un chevaucheur pour aller au logis, sur peine  
« de la mort, sinon ceux qui avoient bannerolle au  
« poing. » (Le Jouvenceul, fol. 53.)

**Logicien.** Qui étudie la logique : « Tu n'as  
« pas bien por moi mater Cerchiés les livres an-  
« ciens ; Tu n'es pas bons *logiciens*. » (Rose, vers  
5780 — « De jeune *logicien* argument cornu. »  
(Tabureau, Dial. p. 87.)

**Logies (droit de).** — Le roy prend en Poitou  
« par chacun an sur chacune prévôté de la seue-  
« chassée et comté de Poitou à scavoir huit livres  
« cinq sols, outre le prix auquel ont été mises a  
« ferme les dites prévôtés et quinze sols pour le  
« droit des gens des comptes. » (Laur.)

**Logique.** Science qui a pour objet le vrai et  
les lois de l'intelligence : « Et se tu sces riens de  
« *logique*, qui bien rest science autentique. » (Rose,  
v. 6654.) — « Livre de *logique*, » faire partie de  
l'Université : « Bien avez où la discorde, qui a duré  
« tant longuement... Entre la gent Saint Dominique  
« Et cels qui lisent de *logique*. » (Ruteb. 73.)

**Logis.** Campement. Parlant du siège de Bour-  
ges levé par le roy en 1412 : « Voyant bonnement  
« qu'ils ne la pouvoient dommager et aussi que  
« ceux de la ville estoient par l'autre costé chacun  
« jour refreschis... se desloges d'illec et fait bouter  
« les feux par tout le *logis*. » (Monstr. I, 152.) —  
« Furent faictz les *logis* et les hordis de belle  
« charpenterie qui lors furent dressez pour seoir  
« dames et damoiselles tout à l'entour de la place  
« pour mieulx veoir le tonnoy. » (Perceif I, 23<sup>b</sup>.)  
— « Adonc gens d'armes et pietaille firent *logis* de  
« rousces et de buissons. » (Bertr. Du Guescl. par  
Mén. 516) — On a dit par périphrase de la prison :  
« Voicy arriver un chicanier avec ses sergens et  
« ses records, qui lui mettent la main sur le collet,  
« pour le mener au *logis* des gens de pied, là où  
« l'on n'a point de peine de fermer les portes. »  
(Bouchel, Serées, t. I, p. 91.)

**I. Loi.** [Voir LA ; c'est la forme, dans la chan-  
son de Roland et même dans Th. de Cantorbéry :  
« Lo que reis volt est *leis*, ce dient li alquant ; As  
« terriens seignurs sunt lui obeisant. » (38.) —  
l'Église : « Et li manda salut par un sien druegne-  
ment ; et bien sensit il, se il pouoit tant faire que  
« il l'en peüst mener, elle le peuroit à seigneur et  
« relanqueroit sa *loi*. » (Mén. de Reims, § 7.)] —  
« Se il avenoit que en notre royaume, eut aucun  
« d'iceulz juys et juives qui fust moins souffisant  
« ou ne fust mie digne pour ses meffais, demerites  
« ou autrement, de demourer entre les diz juys ou  
« dit royaume, mais en fust a debouter pour au-

« eune cause, nous à la relation de deux des mais-  
« tres de la *loy* desdiz juys et de quatre autres  
« juys que il auront eslen à ce, le bannirons du  
« royaume. » (Ordon. t. III, p. 475.)

... Li apostles dist et conte  
Que cors sans arme rien ne monte :  
Tout ensi foit et *lois* oeuvre  
Est chose morte et rien d'acueure. (Mousk. p. 148.)

De là l'expression : « Ceux de la *loy*, » c'est-à-dire  
prêtres, ecclésiastiques. (Voy. Ol. de la Marche, cité  
par La Colomb. Théât. d'hon. t. II, p. 315.) — On  
appelle en Morvan « gens de la grosse *loy*, » les  
sorciers.

II<sup>e</sup> Lois civiles et criminelles :

... Gitz qui met en franchise,  
Le peuple, la *loy* et l'eglise  
Par son travail, par sa labour  
En pain vivent de leur labour  
En ce cas ; mais quant ilz ont guerre,  
Gesser fault le labour de terre,  
Et estre poures mendies  
Car il ne leur demeure riens. (Besch. f. 547<sup>a</sup>.)

La loi romaine était dite *loi* par opposition à la  
« coutume. Duchesne, Gén. de Guines, p. 290, an.  
1264.] — De là les expressions : 1<sup>e</sup> « *Loi* aperte,  
« apparissant, apparissant, » épreuve par l'eau ou  
le feu, dans l'anc. Coutumier de Normandie, ch. 81,  
art. 60. — « *Lois parlable* » a le même sens aux  
Stat. de Charles I<sup>er</sup>, roi de Sicile, ch. 22. — 2<sup>e</sup> « *Loy*  
« probable et monstrable, » qui oblige à faire preuve  
par lémoins assermentés. (Du Cange, IV, 89<sup>b</sup>.) —  
3<sup>e</sup> « *Loi muée*, » coutume amendée par une charte  
de commune : « Laquelle *loy* muée nostre dit reve-  
« rend pere et sire à nostre requeste nous a olt्रीé  
« et donné à durer cinq cens ans. » (Hist. de Liège,  
II, p. 401, an. 1287.) — 4<sup>e</sup> « *Loi outrée*, » jugement  
rendu contre la loi. — 5<sup>e</sup> « *Loi vilaine*, » loi qui  
régit les vilains : « Si calet et ses convenances sont  
« justiciables par *loi vilaine*, et s'il n'est mie gen-  
« tils homs de langage. » (Pierre de Fontaines,  
ch. 3, § 6.)

III<sup>e</sup> Science du droit ; de là l'expression : « Che-  
« valier en *lois*. » (Ordon. III, 346.)

IV<sup>e</sup> Justice : « Mettre ses coses (ses biens) en droit,  
« en *loy* et en abandon par devant eschevins. »  
(Gén. de Béthune, p. 161, an. 1240.) — « Il faut que  
« celui qui veut eschicher son lief par le gré de  
« son seigneur, le rapporte du tout en la main de  
« son dict seigneur, par rain et par baston et en  
« presence de *loy* et en soit du tout devestu et le  
« lief mis en la main du dit seigneur. » (Bout. Som-  
rur, p. 472.) — De là les expressions : 1<sup>e</sup> « Œuvres  
« de *loy*, » formalités de justice : « Tous rapportz  
« et hostigemens de tiefz, maisons, heritages et  
« biens meubles faits pardevant les seigneurs bail-  
« lifs ou lieutenans, hommes de tiefz, eschevins ou  
« juges des seigneurries dont ils sont tenus et mou-  
« vants, ou en la juridiction desquels ils sont assis  
« pour senrelé d'aucun den, acquit ou autre action  
« personnelle, creent hypotheque en y observant  
« les *oeuvres* de *loy*. » (Cout. de Lille, C. G. t. II,  
p. 916.) — 2<sup>e</sup> Père en *loy* de mariage, beau-père.  
Parlant du duc de Bourgogne qui avoit fait assas-



siner le duc d'Orléans : « Le roy luy a fait si grant « honneur et monstré si grand signe d'amour et « d'amitié qu'il l'a fait *perce en loy de mariage* de « tres noble et tres puissant seigneur monseigneur « le duc de Guyenne dauphin de Viennois. » *Monst. I, f. 35<sup>a</sup>.* — 3<sup>e</sup> « Par nom et *loy du S. Sacrement*, « c'est-à-dire par mariage. *Godfr. Observations sur Charles VIII, p. 622.*)

V<sup>o</sup> Serment en justice : « En tous les eas la où « l'en se puet passer par *loi* selonc nostre coustume, « me, quant li seremens est fés, l'en ne puet puis « traire à amande celui qui le fet; et se l'en demandoit à aucun, aucun meffet donquel il ne se « devoit pas passer par *loi*, et il advenoit que chil « qui l'accuse en prenoit *loi*, il auroit renoncé à « tel droit comme il auroit en l'amande et a che « puet on veoir que qui prent *loi* chil doit estre « creus qui la *loi* fet, mes chest cas entendon nous « en accusation de travers emporles, ou tonlieuz « ou champars, cens ou reules ou de mesures des- « queles l'en se puet passer par son serement car « nous veions bien aucuns eas esquies il couvient « bien fere serement. » (*Beaum. 159.*) — « Mellre « à choais de *loy* ou de serment. » *Anc. Cout. de Bret. fol. 81<sup>a</sup>.*) — « Si aucun particulier, homme et « tenant d'aucune maison et tenement situé en « ladite ville et banlieue, est traité et mis en cause « par devant le maieur et eschevins, par le seigneur « de qui il tient le dit tenement, pour aucuns ar- « rages qu'il maintient luy estre dus : si ledit homme « et tenant offre de *venir à la loy* et affirmer qu'il « a payé la ou et quand il a du; il sera reçu audit « offre. » *Cout. d'Abbeville, N. C. G. I, 105<sup>b</sup>.*)

V<sup>o</sup> [Corps des magistrats municipaux : « Monsei- « gneur donna à disner à toute la *loy*, eschevins, « doyens et consaulx. » (*Froiss. X, 439.*)] — « *Loie* « de Bruges et Ypres. » (*Godfr. Observations sur Ch. VIII, p. 394.*) On lit à la marge « c'est-à-dire les « officiers et magistrats de ces villes. » — « Toute « la *loy* et les notables de la ville de Gand. » (*Froiss. II, p. 65.*) — « Fut adverty comme ses biens estoient « en la cité de Cambrai, si en escrivit devers la « *loy* d'icelle ville. » *Moustr. I, f. 145.*) — De là les expressions : 1<sup>o</sup> « Frère ou seur en ou de *loy*. » — « L'on tient pour *freres et sœurs de loy* tous les « natifs de la ville et chastellenie nés de *freres de « loy*, ou de ceux qui avant l'union estoient bour- « geois de ladite ville, veu que tous les bourgeois « de la même ville sont devenus *freres de loy* ou « d'*élection*, par ladite union, ou nés de ceux qui « n'ont point de bourgeoisie en nulle autre place. » (*Cout. de Berghs Winox, N. C. G. I, 1, p. 509.*) — 2<sup>o</sup> « Ville de *loy*. » — « On appelle *villes de loy* « celles qui ayant une commune, ont droit de se « gouverner par elles-mêmes et de faire rendre la « justice dans de certains cas par leurs officiers « municipaux, tels que sont les majeurs, les « maires, les consuls et les eschevins. » (*Ord. III, p. 411.*) — 3<sup>o</sup> « Les *petites loix* nommées *ninderen* « ont la connoissance et judicature des dettes entre « les bourgeois et les habitans jusques à vingt sols

« de gros inclusivement et au dessous et non au « dessus en action personnelle seulement. » (*Cout. de Gand, N. C. G. I, 1, p. 993.*)

VII<sup>o</sup> Titre auquel les monnaies doivent être fabri- « quées : « Iront des maistres de nos monnoies par « toutes les monnoies des prelatz et barons et « prendront des boestes desdites monnoies et en « feront essai, pour scavoir si icelles monnoies « seront faites de lei poids et de lei *loy* comme « elles devront estre. » (*Ord. t. I, p. 523, art. 21.*)

VIII<sup>o</sup> Monnoye. « Ils ordonnerent faire une *loy*, « qui auroit cours. » (*Froissart, I, p. 69.*)

IX<sup>o</sup> [Redevance féodale : « Li recomant et les « *loix* d'aoust sont à l'eglise dont mestres Jehan « fail tort à l'eglise. » (*Cart. Noir de Corbie, f. 97<sup>b</sup>, an. 1244.*)]

X<sup>o</sup> Amendes : « Que si aucuns bourgeois forains « des quatre bourgs ou d'autre lieux qui se dient « estre privilegiez, estoient envahisseurs en mes- « lées ou debats, dont *loix* soient sur eux jugez, ils « devront estre contraints à les payer à ceux, souz « et à qui profit sera adjugé, sans ce que leur bourg « les puist affranchir. » (*Cout. de Hainaut, C. G. I, p. 785.*) — « Si aucun est en défaut ou demeure « reit de payer droit de terrage, on pourra le pour- « suivre par plainte en notre dite cour ou par libel « à notre grand bailli de Hainaut et les gens de « notre conseil ordinaire à Mons en dedans l'an de « la depouille et du défaut, pour y prendre *loix*, « rapport s'en devra faire à *loy* dedans la S<sup>e</sup> Remy « ensuivant, lesquelles loix se pourront juger pres- « tement, ledit rapport fait ou par après quand « bon semblera sans pouvoir lever les dites *loix* « en cas de denegation dudit droit de terrage, fors « après avoir obtenu au dit droit. » (*C. de Hainaut, N. C. G. I, II, p. 51.*)

XI<sup>o</sup> Parole, promesse :

Socrates dit : qui pert sa *foy*  
Il ne peut gueres perdre plus,  
Et celui qui ne tient sa *loy*  
Est d'homme et renom forais. (*Vig. Ch. VII, II, 138.*)

XII<sup>o</sup> Permission, licence :

Un chef de guerre a bien plus de plaisir  
De voir son camp, s'il a *loy* de choisir  
Tout de soldats le devoir bien faisans  
Que commander à un tas de paisans. (*Mell. S. G. 190.*)

« Il y a tant de procureurs que le prevost veult, « qui sont chargez du peril des causes et lesquels « sont tenus faire residence convenable et peuvent « plaider comme advocats par devant les dits audi- « leurs pour les persone desquelles ils sont requis « et aussi es autres cours subjectes; mais par de- « vant ledit prevost ou ses dits lieutenans, n'ont « point la *loy* des avocats. » (*Gr. Cout. de Fr. I, 8.*)

XIII<sup>o</sup> Caprice :

Il ne tient conte des chetis,  
Il est entrans, il a ses *loix*  
Il accorde à chascun ses diz. (*Desch. f. 205<sup>r</sup>.*)

XIV<sup>o</sup> Sort : « Esgal *lois*, esgal painnes, esgal mal « vous atent. » (*Rou, ms. p. 52.*)

XV<sup>o</sup> [Manière, façon : « La *loi* avez à gloulon

« losangier. » (Gér. de Vienne, p. 166<sup>b</sup>.) — De là l'expression « à loi de, » à la façon de :

A loi de pseudome et de sage. (Mousk, p. 50.)

A loi d'el home sauvage. (Poës. av. 1300, II, 1065.)

**Loial, Loiaus, Loiel.** [La forme est *leial*, dans la Chanson de Roland. 1° Honorable, fidèle : « Li rois eslut vint chevaliers les meitours et les plus *loiaus*, et Solehadins leur fist liveir armes » et *chevans* et viandes. » Mén. de Reims, § 47.]

... Teie est la dame

Que visce nul son gentil corps n'entame

Tant est vaillans de renou et de fame

Que par tout a renommee sans blasme

D'estre *loielle*.

(Froiss. poës. p. 80.)

« Nous establissous nos exccuteurs, nostre treschier et amé seigneur et frere Philippes par la grace de Dieu roi de France auquel nous priions et souppliions.... que à ce grant besoing du salu de nostre ame nous soit *loiaus* freres et *loiaus* amis. » (Testam. du c<sup>r</sup> d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 185.) — 2° [Légitime : « Les enfans] doivent estre tenu pour bastart et estre osté de tele partie qu'il emportassent s'il fussent *loiel* hoir. » (Beaum. XVII, 1.) — « Enfant de *loial* mariage. » (Froiss. VIII, p. 371.) — 3° Conforme au devoir de l'obéissance : « A mon *loial* poëir. » (Id. II, 352.)]

**Loiaument.** [La forme la plus ancienne est *leatment*. (Th. de Cant. I, 77.)] — 1° Suivant la loi. Le roy St Louis malade dil à son fils : « Je aymerois « mieulx que ung Escossois vint d'Escosse ou quel- « que autre loingtain estrangier, qui gouvernast le « peuple du royaume bien et *loiaument*, que tu le « gouvernasses mal à point et en reproche. » (Joinville, p. 4.) — 2° [Suivant l'honneur : « Onques « Tristans, cil qui but le bruyage, Plus *loiaument* « n'ama sans repentir. » (Cocci, XIX.)]

**Loiauté.** [1° Fidélité, fidèle amour : « Et li « double ses sandées pour la *loiauté* de lui. » (Mén. de Reims, § 267.) — « Et les dames qui chastement « vivront, Se *loiauté* font à ceus qui iroent (à la « croisade), Si partiront à cest pelerinage. » (Questes, Rom. p. 94.) — 2° Bonne foi : « Philippes qui « adjoüstoit en toutes ces paroles grant *loiauté*. » (Froiss. VIII, 183.) — 3° Légitimité : « Se il n'avoit « enfant de sa char par *loiauté* de mariage. » (Id. I, VII, p. 78.)]

**Loien.** [En, au propre et au figuré : « Delivres « et delloiez des *loiens* de ceste vie. » (Aob, 465.) — « *Loiens* de paix. » (Froiss. IX, 373.)]

**1. Loier.** 1° Lier : « Il présent le chevalier et le « *loier* à une estache bien fort. » (Froiss. I, VI, f. 45.) — « Il le *loia* à la queue de son cheval et le « mena battant jusqu'à Maulx. » (Journal de Paris, sous Ch. VI et VII, p. 84.) — [2° Allier : « Il estoit « tant fort *loies* en France par mariages de li et de « ses enfans. » (Froiss. I, II, f. 386.)]

**2. Loier.** [1° Récompense : « Qui ci mourra *loier* « aura mont grant. » (Ronsiv. 130.) — « Mais il en « eut au darraiu mauvais *loier*. » (Froiss. II, 380.) — 2° Location : « A mestre Jehan le mire pour le

« leuwer de un keval. » (Caffiaux, Abattis de maisons, page II.)]

**Loig, Loign, Loin.**

En nul pais ne *loig* ne pres. (Eles de Courtoisie, f. 394.)

N'en iert si *loign* qu'el ne m'i viegne aidier.

Poët. av. 1300, t. IV, p. 1158.

**1. Loigne, Logne.** [Longe, portion de la colonne vertébrale, de l'arrière de l'épaula à la queue : « Li quens Renaus.... en France ert venus « pour mangier el (*aliud*) que car de *logne*. » (Ph. Mousk. v. 11298.) — « Char de porc la *loigne* en « rost. » (Bibl. de l'Ec. des Chart. 5<sup>e</sup> série, I, 216.)]

... Bien a sens d'enfant

Cil qui bargeina avant

La *loigne* et puis la corcée en gré prest.

Valic. n° 4522, fol. 166.

**2. Loigne.** [Bûche, voir sous LOIGNIER 2.]

**Loignet.** [Loin, de loin : « L'exposant qui de « leur emprise ne savoit rien, les suivit de *loi- « guet*. » (JJ. 116, p. 148, an. 1379.) — « Lesquelz « trovrent ladite Margot et l'emmenèrent *loin- « guet* d'ilec. » (JJ. 146, p. 75, an. 1394.) — « Ieellui « coup esglinda et eschappa devers ledit Bertheleu- « mol, qui estoit assez *longuet* de costé hors du « tray. » (JJ. 103, p. 366, an. 1372.) — « Un soir « que le gentil-homme venoit à sa maison dil à ses « gens qu'il attendissent assez *loignet*, et qu'il « vouloit faire peur à son fermier. » (Eutrap. 207.)]

**1. Loignier.** S'éloigner de :

Quant me covient, dame de vous *loignier*

Onques certes plus dolant home fu. (C<sup>e</sup> Thib. p. 109.)

De la bele cui j'aing tant

Me vient si grant desirée

Quant plus la *loing*, plus la vuil. (Poët. av. 1300, I, 367.)

**2. Loignier.** [Coupe de bois : « Item les bois « de Tremblay.... ouquel bois le chastellain de « Brancion vent faire un *loignier* pour soy chauffer « chascun an. » (JJ. 93, p. 43, an. 1325.) — « Chas- « cuns hernoiz de chevaux nous devrait amener « une chartée de toignes, une foiz en l'an, prise en « nos bois de Joinville, pour faire nostre *loingnier* « à Noel. » (Ord. IV, p. 297, an. 1354.)]

**Loigtieng.** Lointain : « En un *loigtieng* pais « ala. » (Fabl. de S. Germ. fol. 60<sup>b</sup>.)

**Loin.** [1° Adverbe : « Et quant je plus sui *loing* « de la contrée, Tant est mes cuers plus près et ma « pensée. » (Cocci, XVII.) — « L'en doit bien reculer « pour le plus *loing* saillir. » (Berte, XIII.)]

Des ieus *loins* et del cuer près. (Poët. av. 1300, III, 1022.)

1<sup>o</sup> Adjectif. 1<sup>o</sup> Eloigné : « Les gens voisins manda « car il n'eust pas loisir de mander *loings* sou- « doiers. » (Chr. de S. Denis, I, 233.) — [2<sup>o</sup> Long : « Et lenoit une glaive roide et forte à un *loing* fer « bien aceret. » (Froiss. III, f. 265.) — « Sans trop « *loing* siège. » (Id. 354.)]

**Loingne.** Loin : « Borgeis courent as portes, ne « cueurent à *loingne*. » (Rou, p. 41.)

**Loingnier.** [Éloigner. Comparez *loignier* ; « *loingnier* du fief, » donner en arrière-fief : « Quae « feoda ego vel mei hæredes non possimus plus

« *loingnier* de feodo. » (Cart. de Langres, fol. 18<sup>b</sup>, an. 1281.) — Au fol. 19<sup>b</sup>, on lit *loingnier*.]

**Loinjonneur.** [Mesureur de draps : « Comme les *loinjonneurs* des plains draps qui sont fais en « nostre ville de Rouen fussent venuz en l'ostel de « Ricart le Roux et eussent trouvé .xxiii. draps « scéllés du séel, duquel l'on scéelle les draps de « longueur. » (Jl. 92, p. 300, an. 1363.)]

**Loinseau, Loinsel.** Peloton de fil : « *Le loinsel* de lil... s'amoncela en la main de l'enfant. » (Chr. de S. Denis, I, 192<sup>b</sup>; Cotg. au mot *Loinseau*.)

**Loinselet.** [Même sens : « Le suppliant rompy ledit petit coffre où il trouva... un *loinselet* de fil « pers. » (Jl. 138, p. 133, an. 1389.)]

**Loinain.** [1<sup>o</sup> Absent : « Si m'î confort, quand « ele m'est *loingtaine*. » (Cocci, VIII.)] 2<sup>o</sup> Eloigné :

Amours m'ocit si outrageusement

Con plus î pans, plus m'est joie *lointreigne*.

Poët. av. 1300, t. I, p. 85.

3<sup>o</sup> [De longue durée : « Ne fissent point trop *loin-* « *tain* séjour en la cité de Bourdians. » (Froissart, VIII, f. 14.) — « Chil siege lor avoit esté trop *loin-* « *tain* et moult pesans. » (Id. V, 95.) — 4<sup>o</sup> Lent : « Ceulx (les chiens) qui sont trop bastifs, trop « *loinglains*. » (Mén. III, 2.) — « Pour ce temps la « cour du roi de France estoit si *lointaine* en tous « esplois que on n'en pooit avoir nulle delivrance. » (Froissart, t. IV, p. 172.)]

**Lointien.** [Eloigné : « Pour ce que lesdis bois « et buissons à tiers et dongiers, sont en divers « lieux, et aucuns *lointieus* des forez royaux et en « diverses vicomtez. » (Ord. VI, 235, an. 1376.)]

**Loir.** [Animal : « (Un vilain) Que je trove la en « l'oraille De cel pré dormant comme *loir*. » (Ren. v. 5977.) — « Pour bien faire message, n'estoit pas « com le *loire*. » (Berte, c. 46.)]

**1. Loire.** Fleuve : « Saumons de *Loire*. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1653.)

**2. Loire.** [Cuve de pressoir. (Ren. IV, v. 2841.) — « Item d'avoir emblé... en la *loire* dou pressour « de Acy... six sestiers de vin. » (Jl. 85, p. 119, an. 1356.)]

**3. Loire.** [1<sup>o</sup> Leurre de faucon, au propre et au figuré : « Faucon qui ne revient au *loire* de sa « priveté me despoire. » (Mir. de Coincey.) — « Je « perderay mon faucon, dont je auray grant anoy, « ou je n'ay *loire* ne ordonnance dont je le puisse « reclamer. » (Froiss. X, 69.)] 2<sup>o</sup> Tromperie :

Il mist trop bas son *loire*,

l'cheut en ung vivier. [Fabr., A. Rhet. II, 47.]

**Loirer.** 1<sup>o</sup> Dresser un oiseau au leurre. Parlant d'une chasse au vol que Bajazet fil faire devant les seigneurs François pris à la bataille de Nicopolis : « Pour ce temps l'Amorabaquin avoit bien sept « mille fauconniers pour son corps et autant de « veneurs..... si avint un jour, qu'il fit voler un de « ses faucons qu'il lenoit à très bon, en la présence « du comte de Nevers et me fut dit qu'il estoit « *loirré* pour les aigles. Ce faucon ne vola pas bien

« à la plaisance du roy dont il fut moult courroucé « et pour la faute qu'il fit, il fut sur le poinet de « faire trencher les testes jusques à deux mille fau- « conniers; et les chargeoit qu'ils n'estoyent pas « diligens de leurs oiseaux. » (Froiss. IV, 281.) — « L'apprentis demande comme on doit *loirrer* ung « faucon nouvel affaillié. » (Modus, fol. 81.) — 2<sup>o</sup> Amorcer, au figuré :

..... Amour *loirre*

Les cueurs comme faucon en *loirre* [A. Chart. p. 636.]

**Loirier.** [Dressé au leurre : « Et me fut dit que « (le faucon) estoit *loirier* pour les aigles. » (Froiss. t. XVI, p. 44.)]

**Lois.** [Louche, du latin *loisus*, borgne : « Uns « chevaliers Belchis ti *lois*, Qui a le front plus noir « que pois. » (Méraguis, 160.)]

**1. Loisir.** [Etre loisible, le partcipe est *leu*; on trouve dans Froissart l'imparfait *loisoit* (Froiss. III, 177) et la formule *loist à savoir* (III, 246), qui imite le latin *scilicet*, mis pour *seire licet*.]

**2. Loisir.** [Infinitif pris substantivement. 1<sup>o</sup> Etat dans lequel il est permis de faire ce qu'on veut : « De vous afestoier n'ai ores pas *loisir*. » (Berte, coupl. 87.) — « La pul on voir dames noblement « parées et richement atournées, qui eust *loisir*. » (Froiss. éd. Buehon, I, 131.)] 2<sup>o</sup> Concession, faveur : « Et y mettons cel *loisir* et grace pour l'on- « near et amour de madame vostre sereur qu'il a « espousée. » (Froiss. II, f. 256.) — *Expressions* : 1<sup>o</sup> « A *loisir*, » à son aise : « Dieus! est-ce ja que « la lienne à celée Entre mes bras, nu à nu, à « *loisir*. » (Vid. de Chartres, Romanc. p. 114.) — 2<sup>o</sup> « Fait à *loisir*, » fait à plaisir :

Hé, franche riens gentieus, *faite à loisir*

Sage et vaillans en contenance coie,

Voelliez mon chans si vous plaist retenir.

Poës. av. 1300, t. IV, p. 1405.

3<sup>o</sup> « Tard ou *loisir*, » tôt ou tard. (Chr. d'Amours, p. 92.) — 4<sup>o</sup> « En temps et *loisir*, » en temps et lieu. (N. C. G. t. I, p. 840.)

**Loissel.** [Peloton de fil : « Huit toisons de laine « et deux *loissaulx* de fil de lin. » (Jl. 154, p. 97, an. 1398.)]

**Loiter.** [Lutter : « A braz ambsdons prenent sei « pour *loiter*. » (Rol. v. 2552.)]

**Loitre.** [Bande, ruban : « El loyent entour « lors testes belles blances *loitres* de toille. » (Froiss. II, 492.)]

**Lombard.** [Nom des banquiers et changeurs italiens qui s'établirent en France à la fin du x<sup>iv</sup> s. Ce nom, équivalent de Caorsin, fut bientôt synonyme d'usurier; les Lombards furent détestés comme les Juifs; Philippe III, en août 1274, ordonna qu'ils seraient chassés du royaume, que les gages détenus seraient rendus et le principal payé sans les intérêts. Philippe-le-Bel chargea des compagnies de Lombards de percevoir les revenus d'un ou de plusieurs baillages, sous la surveillance et la responsabilité du bailli. Mais, sous Philippe de Valois et Jean-le-Bon, ils furent chassés de nouveau. 1<sup>o</sup> Usu-

rier : « Li reis ert riches luem, sages e de grant  
« art; Sout bien que chardanal sont pernant et  
« *Lombart*; Coveilus sont d'aveir plus que vilain de  
« essarl. » (Thom. de Cantorb. 36.)]

Je les ayme tout d'un tenant  
Ainsi que fait Dieu le *lombart*. (Villon, p. 40.)

Non orfevre et sout *lombart*,  
Prestant or à autruy priere,  
Chascun est hardi en son art. (Desch. f. 356<sup>e</sup>.)

2<sup>e</sup> Troupes mercenaires. Les François se mettant  
en bataille pour combattre le duc de Bedford à  
Verneuil en 1424 : « Ordonnerent les *Lombards* et  
« aucuns autres à demourer à cheval sous la con-  
« duite du Borgne Cameran, du Roussin, Pothon  
« et La Hire, pour rompre leurs ennemis par der-  
« riere. » (Monstrelet, II, p. 15<sup>a</sup>.) — *Expressions* :  
1<sup>o</sup> « Blason des *Lombards*. » (Tignonville, B. R.  
n<sup>o</sup> 7386.) Ce sont trois dés, car « les graces des  
« *Lombards*, trois dez sur la table. » — 2<sup>o</sup> « De  
« quatre choses Dieu nous garde, de toute femme  
« qui se farde, d'et cetera de notaires, de qui pro-  
« quo d'apothiquaires et de bouquon de *Lombards*  
« frusquaires. » (Apolog. d'Hérod. p. 45.) On empoi-  
sonnant beaucoup en Italie. — 3<sup>o</sup> « Freres des *Lom-  
« bards*, » avortons, parce qu'on prétend que les  
femmes lombardes en font souvent. (Cotgr.) — De là  
la phrase suivante : « L'ours fait un *frere Lombard*  
« informe et sans figure, qu'il decouvre et polit peu  
« après en lui donnant sa forme. » (Favin, Théâtre  
d'honn. t. II, p. 1443.) — 4<sup>o</sup> « Geline *lombarde* »  
(Poës. av. 1300, IV, p. 1333), poule lombarde,  
poule de grande taille. (Cotgrave.) — 5<sup>o</sup> « Lettres  
« *lombardes* » qui s'expédient en chancellerie et se  
donnent aux Lombards et Italiens qui veulent trafi-  
quer ou tenir banque en France et se taxent au  
double depuis le temps de Philippe-le-Long, qui  
chassa les Italiens hors de France : « Le *Lombard*  
« en Flandre et ailleurs a puissance de prêter  
« argent à interest et sous gage; tellement qu'en  
« l'ordonnance du roy Charles VI de l'an 1413,  
« art. 3, les *Lombards* et usuriers sont conjoints. »  
(Laurière.) — 6<sup>o</sup> « Patience de *Lombard*, » patience  
par force. (Cotgrave.) — 7<sup>o</sup> « Piller patience de  
« *Lombard*, » prendre patience forcément. (Contes  
d'Entrap. p. 127.) — 8<sup>o</sup> « *Lombard* roux. » — « Dici  
« solet Negro me protegat a *Lombardo ruffo*. Ale-  
« manno nigris, Hispano albo, Flammineo enjusvis  
« pilli. » (Sermons de Barlete, 1<sup>re</sup> part. f. 142<sup>d</sup>.) —  
9<sup>o</sup> « Garder querelle à quelqu'un à la mode *lom-  
« barde*, » c'est-à-dire en voulant toujours à quel-  
qu'un. (Brant. Tap. fr. t. II, p. 154.) — 10<sup>o</sup> « Je hay  
« tous les *Lombards* pour l'infidelité. » (Joach. Du  
Bellay, p. 400.) — 11<sup>o</sup> « Fuir comme *Lombart*. » La  
lâcheté de ce peuple semble avoir passé autrefois  
en proverbe : « Si s'en vait gentement, ne *fuit* pas  
« *con Lombart*. » (Parton. f. 170<sup>d</sup>.)

**Lombarderie.** [Ce que payaient les Lombards  
ou marchands italiens aux foires de Champagne  
pour y faire leur commerce, au Cartulaire de Lagny,  
folio 246<sup>b</sup>.]

**Lombardie.** Ce nom de pays donne lieu aux

dictons suivans : « Secours de *Lombardie*, »  
c'est-à-dire qui arrive trop tard. (Cotgr.) — « Cha-  
« teignes de *Lonbardie*. » Poës. avant 1300, t. IV,  
page 1652.)

**Lonc. Lonch. Long. Longeq.** [1<sup>er</sup> Adjectif ;  
adj. pris substantivement. 1<sup>o</sup> Long dans le temps ou  
l'espace : « El de *lonc* et de lé. » (Ronsciv. p. 19.)]  
De là les locutions suivantes : 1<sup>o</sup> « Au *long* aler, »  
à la longue : « Se j'ai chanté, ne m'a gaire valu ;  
« *Au long aler*, se Dieu plaist, me vaudra. » (Poët.  
av. 1300, I, p. 127.) — 2<sup>o</sup> « Vers de *longue* ligne. » —  
« Pierre de saint Cloet ou saint Clou, ancien poète  
« François a esté l'un de ceux qui a parachevé  
« (l'histoire d'Alexandre-le-Grand) en vers Alexan-  
« drins les quels sont appelez *vers de longue*  
« *ligne*..... et faut noter que l'on a depuis appellé  
« vers Alexandrins ou de douze syllabes tous les  
« poëmes François faits de cette façon. » (La Croix  
du Maine, Biblioth. p. 238.) — 3<sup>o</sup> « Tirer à la *longue*  
« paille. » (Froiss., I, p. 409.) Nous disons aujour-  
d'hui « tirer à la courte paille. » — [3<sup>o</sup> bis. « Traire  
« à la plus *longe*, » tirer à la courte paille : « Il  
« deurent traire à la plus *longe*, et cils qui avoit le  
« plus *longe*, iroit, et li aultres demorroit. » (Froiss.  
I, VIII, 73.)] — 4<sup>o</sup> « *Long* teneur, » longtemps : « La  
« divine bonté vous conserve en ce *long teneur* de  
« santé parfaite. » (Bab. t. IV, p. 15.) — 5<sup>o</sup> « Faire  
« les *longs* yeux, » tenir les yeux baissés : « Après  
« ce, se tourna le gentil roy par devers Lyonnel le  
« bon chevalier qui estoit assis à sa dextre et se  
« humilifoyt envers luy et luy dist : Lyonnel, beaux  
« amys, moult nous avez *fait longz yeux* long temps  
« a et toutes foys soyez vous le bien venu. » (Perc.  
vol. II, fol. 129<sup>d</sup>.)

6<sup>o</sup> De *longues* terres

*Longues* nouvelles

Ce dit li vilains

(Prov. du Vilain, f. 74<sup>e</sup>.)

7<sup>o</sup> « Au plus *long*. » — « Je seray icy dedans trois  
« semaines au plus *long*. » (Percel. IV, fol. 49<sup>a</sup>.)  
— 8<sup>o</sup> « *Longs* jours apres, » longtemps apres. (Cl.  
Marot, p. 125.) — 9<sup>o</sup> « Tirer de *longue*, » fuir ou  
mettre un délai. (Oudin, Dict.) — 10<sup>o</sup> « S'en aller de  
« *longue*, » continuer sa route : « Si au retour du dit  
« évesque, Sa Majesté est encore à Fontainebleau,  
« il l'y verra, si non je lui feray trouver icy sa  
« despesche pour s'en aller de *longue*. » (Mém. de  
Bellievre et de Sillery, p. 37.) — 11<sup>o</sup> « Mener les  
« choses de *longue*, » tirer les choses en longueur.  
(Mém. de Sully, t. IV, p. 71.) — 12<sup>o</sup> « Cela traîne de  
« *longue*, » cela lire en longueur. (Godef., Annot.  
sur l'Hist. de Charles VI, p. 611.) — [13<sup>o</sup> « Le faire  
« *longe*, » larder : « Que cils lombars le fait *longe* ;  
« il nous fait ci mourir de froit. » (Froiss., V, 237.)]  
— [14<sup>o</sup> « Estre au long des messes, » y assister jus-  
qu'à la fin : « Vint livres de rente annuelle et per-  
« petuelle, a distribuer egalement à ceulx qui *seront*  
« au *lonc* des dites messes. » (Jl. 140, page 93,  
an. 1391.)]

1<sup>er</sup> Adverbe. [1<sup>o</sup> Loïn : « Trois journées *lonc* del  
« país. » (Froissart, III, 287.)] L'auteur fait la des-  
cription du temple de Jérusalem :

Ne gaires *longe*, uns liu si a  
La u nostre sires Iava  
Les piés saint Pierre et saint Simon. (*Mouskes*, p. 278.)

## 2° Longtemps :

... . Ja *longes* ne seroie  
Sans joie avoir. (*Vatic. n° 1490*, f. 30 a.)  
Mais se *longhe* m'a fait doloir,  
Or me rescous d'un bel samblant. (*P. av. 1300*, III, 1237.)  
Et cele comence son dueil  
Et se clame, lasse, chaitive  
Et dit que ja *longues* ne vive  
Ne ja ne past ceste semaine. (*Fabl. de S. G. f. 122 c.*)

[3° A côté de : « L'autrier pastoure seoit *longe* un  
« bouxon. » (*Wackernagel*, p. 79.)]

**Longde.** [Forêt, au Gloss. lat. fr. 521.]

**Longaigne**, s. f. 1° Lalrines :

Puisque li ors et li argent  
Est tornez à la fauxe gent,  
Quar des terres et des montaignes  
Descent li tresors à *longaignes*,  
Si avalent li monz as vax  
Que les merdes vont as chevax. (*Fabl. de S. G. f. 34 c.*)

## 2° Excréments :

De tay de hoe, et de *longaigne*,  
De palestiaus, et de chayates,  
Et de pommons, et de viés nates,  
Le ruent, et hatent et fierent. (*Robert le deable*, f. 7 c.)

**Longanimité.** [1° Patience, persévérance :  
« Les desgarnis de foy vuidez d'esperance, qui  
« n'eurent pas le courage fort à endurer ne la *lon-*  
« *ganimité* de bien attendre. » (A. Chartier, l'Espé-  
rance, p. 333.) — 2° Eloignement : « Et voudrions  
« bien que au plus près vous pourrez, vous eussiez  
« consideration et avis, selon la *longanimité* des  
« pays. » (Ord. II, 59, an. 1330.)]

**Longard**, adj. Lent, musard. (Nicol.)

**1. Longe.** [Dérivé de *Longus*. Corde pour attacher ou guider les chevaux : « Sans faille, ce n'est  
« pas meunge, Bel Aceuil a trop *longue longe*. »  
(*Rose*, v. 3588.)]

**2. Longe.** [Dérivé de *Lumbus*. Portion de la colonne vertébrale et des muscles qui s'y rattachent entre l'arrière de l'épaule et la queue : « Lors le  
« comance à escorchier, Le cuir il fant desus la  
« coste, De la *longe* un lardé li oste. » (Chev. au  
lyon, v. 3452.) — « En la moitié de la poitrine de  
« beuf a quatre pieces, dont la premiere piece a nom  
« le grumel ; en la *longe* à six pieces. » (Ménage,  
L. II, p. 4.)]

**Longic.** Attache, bandeau :

La duschoise vint au danzel ;  
Plorant le prist par le mantel,  
Et si li a un laz baillie  
Que sa fille li ot laissie.  
De ses cheveux estoit *longic* ;  
Floires le prist moult s'en fist liez.  
Plus de .v. foiz le baisa. (*Fl. et Blanch*, f. 199 c.)

**Longiere.** [Nappe : « .xm. draps de lit, quatre  
« touailles, deux *longieres*. » (JJ. 138, page 145,  
an. 1389.)] — « La mort n'avoit point de congnois-  
« sance sur eulx, il en apparoissoit assez par expe-  
« rience des amoureux qui montent et devallent de  
« nuict et de hault de deux ou trois estages par une  
« touaille ou *longiere*, pour entrer en une maison,

« sans eulx blesser ou mal faire quelconque. »  
(Arrets d'amours, p. 341.)

**Longis (Saint).** Longin, saint fiefil qui aurait percé le côté de Jésus-Christ en croix. (Poët. av. 1300, t. III, p. 1250.)

**Longne.** Longe : « Il fut advis an chevalier qu'il  
« tensist une couple de chiens par les *longnes* et  
« que devant luy eut ung grant cerf. » (Percef. III,  
fol. 30 b.) — De là l'expression « tourner bride et  
« *longne*, » abandonner quelqu'un :

Il assiegea Boullaigne  
Mais le grant Crevecueur  
Luy tourna bride et *longne* ;  
Sy luy changea le cueur. (*Molinet*, p. 178.)

**Longner.** Eloigner : « On y fait ung établisse-  
« ment de certain nombre de gens ensemble qui  
« jamais ne *longnent* d'une place pour savoir et  
« regarder la besogne, comment elle se conduira. »  
(Le Jouvenel, f. 29 b.)

**Longniere**, s. Long récit, histoire allongée :  
« La dame fut lye de grant maniere de son seigneur  
« qu'elle scevoit arriere, pour les grans biens que  
« ceulx luy en disoient : mais ly faulx home lui en  
« faisoit *longniere* pour mieulx scevoir d'elle a sa  
« maniere, se son cueur oste de Morgon qu'il pri-  
« soit. » (Percef. V, f. 111 c.)

**Longon.** [« *Longons*, autrement nommez che-  
« viles. » (JJ. 149, p. 72, an. 1395.)]

**Longuement.** [D'une façon longue : « Mont ait  
« esté *longuement* esbalis. » (Cocuy, V.)] — « *Lon-*  
« *guement* proceder est à l'avocat vendenger. »  
(Colgr.) — [« Mettre *longuement*, » traîner en lon-  
gueur : « La dame de Falny commanda à son bailli  
« qu'il feist prisonnier son sergent ... lequel bailli y  
« mist *longuement*, cuidant que ladite dame se  
« deust raviser. » (JJ. 163, p. 170, an. 1408.)]

**Longuerie.** Longueurs, retards : « Il n'y a rien  
« qui mette tant le François que la *longuerie* ; ostez  
« luy une victoire prompte des mains, vous obtenez  
« sans coup ferir la plus grande partie de la vos-  
« tre. » (Lett. de Pasq. I, p. 169.)

**Longuesse.** Longueur : « La *longuesse* du  
« temps. » (C. G. I, 752.)

**Longuet.** Longet. [Adj. 1° Un peu long :  
« Bieles espaules, mains *longetes*. » (Lui d'Ignau-  
rés.)] — 2° Lointain : « Les Tures à cheval s'en-  
« fuoient droit au chastel, qui estoit assez *longuet*  
« de la cité. » (Joinville, p. 107.) — 3° Adverbe.  
Longtemps : « Gesir *longuet* pour eschever labour. »  
(Besch. fol. 214 d.)

**Longuètement.** Un peu longtemps. (Hist. des  
Trois Maries, p. 451.)

**Longueur.** Distance : « Prendre bien ses *lon-*  
« *gueurs*, » prendre bien ses mesures. (Oudin.)

**Louze.** Longe, reins, dans S. Bern. Sermon fr. 76.

**Looaiz.** [Mercenaire : « Berchiers *looaiz*, » dans  
dom Bouq. VII, p. 132.]

**Lopin, Loppin.** 1° Morceau de quoi que ce

soit : « Ung *loppin* de terre planté en saulaye con-  
« tenant une boicellée et demie. » (Censier d'Estilly,  
an. 1430, fol. 25<sup>a</sup>.) — « Un petit *lopin* du fer. »  
(Juvén. des Ursins, p. 177.) — « Chamailans et  
« frappans, puis de taille, puis d'estoc, onques ne  
« fut veue bataille plus dure ny combat tant cruel,  
« car la place estoit on tainte de vermeil ou semée  
« de pièces de fer, de lances, annelets ou *lopinus* de  
« leurs escus. » (D. Flores de Grèce, f. 72<sup>a</sup>.)

Je leur depars de cras *lopinus*

De boulli, de rost, de comins. (Desch. fol. 378<sup>a</sup>.)

2<sup>e</sup> Enjeu. — 3<sup>e</sup> Comp. : « Tout droit à Monmiral,  
« ou moustier Saint Martin, Commeneha li rois  
« Inez un merveilleux hustin; Dessus les trayteurs  
« furent un grant *lopin*. » (H. Capel, v. 6068.) —  
« Icelui Pesiere print une cognée..... de la teste  
« de laquelle il donna à l'exposant un *loppin* parmi  
« la teste; duquel *loppin* il l'abbati à terre. »  
(J.J. 161, p. 306, an. 1407.)

**Lopinier.** Mettre en morceaux :

Je n'ose aler souper à court,

Pour Savoisi et pour Poictiers,

Qu'il *lopinent* trop volentiers. (Desch. f. 177<sup>a</sup>.)

**Lope.** Minerai, écume de tout métal, dans  
Cotgrave.

**1. Loque.** [Voir **Loque**. Arme : « Pierre le Maire  
« trouva d'aventure en la maison un baston, que  
« l'en appelle *loque*.... dont il ferit ledit Jehan. »  
(J.J. 91, p. 481, an. 1361.)

**2. Loque.** [Pièce d'une étoffe usée : « Nul tant  
« fust grand, ne prinée ne aultre ne mesme le  
« comte ne sa maisnie, n'y prindrent onques  
« *loque*. » (Chastelain, Duc de Bourg. III, 59.)

**Loquette.** [Façonde : « Merveille est de sa  
« memoire et belle *loquette* (Charles V); car n'y  
« aura si estrange proposition que, au respondre,  
« il ne repete de point en point. » (Chr. de Pisan,  
Charles V, II, 16.)

**Loquence.** [1<sup>re</sup> Parole : « Lequel Mahien est  
« affotez d'un bras et d'une jambe et de la parleure  
« ou *loquence*. » (J.J. 107, p. 155, an. 1375.) —  
2<sup>e</sup> Eloquence : « Li defant de la letreure et de  
« *loquence*. » (Dom Bouquet, III, 152.)

**Loquereffe.** Même sens que *loquette* :

Ja n'aurai trop soi ne trop faim,

Tant com j'aië, tel *loquereffe*. (Cortois d'Artois, f. 83<sup>a</sup>.)

**Loquet.** [1<sup>re</sup> Fermeture d'une porte; diminutif de  
*loc* qui est dans Thomas de Cantorbéry. 145 : « As  
« autres chambres ont une chambre ajustée; Par  
« ut la veie esteit al cloistre plus privée; Mais à  
« cele ure esteit à un grant *loc* fermé. »] — « La-  
« quelle chasse est close et fermée souz le *loquet*  
« de douze clefs gardées par douze des plus suffi-  
« sans citoyens de Gennes. » (Jean d'Auton, Ann.  
de Louis XII, p. 119.) — [2<sup>e</sup> Patte boutonée qui  
retenait la braye, braguette, aux Statuts des chaus-  
setiers de Poitiers, an. 1472.]

**1. Loqueté.** [En forme de *loque*, arme : « Les-  
« quelz compaignons commencerent à ruer de

« plançons *loquelez* l'un contre l'autre. » (J.J. 176,  
p. 313, an. 1413.)

**2. Loqueté.** Déchiqueté : « Affablé d'un petit  
« chapperon *loqueté*. » (Monstrelet, III, 88.) —  
[« Un petit homme vestu d'une robe de pers *loque-*  
« *tée*. » (J.J. 168, p. 419, an. 1415.)

**Loqueter.** [Remuer le loquet d'une porte :  
« Lequel huyz ils trouverent fermé, et pour ce  
« hurterent et *loqueterent* ensemble. » (J.J. 145,  
p. 233, an. 1393.)

**Loqueteux.** Dont les habits tombent en loques.  
(Cotgrave.)

**Loquette.** Petite loque; flocon de laine cardée  
qu'on peut filer. (Cotgr.)

**1. Lor.** [Laurier : « Mius vos vient de *lor* et de  
« mirre Encenser vos lis et vos cambres. » (Roi  
Guill. p. 52.)

**2. Lor.** Autre forme de *leur*. [1<sup>er</sup> Pronom per-  
sonnel, employé dans le sens du datif pluriel : « Il  
« lancent *lor* e lances e espiez. » (Rol. v. 2074.) —  
« A celle foiz ne se porent accorder, porce que il  
« *lor* sembla que il n'avoient mie encore assez gens  
« croisié. » (Villehard. p. 5.) — [2<sup>e</sup> Adjectif ou  
pronom possessif : « Lacent *lor* helmes. » (Roland,  
v. 996.) — « Commandons à tous nos sugis de  
« nostre royaume, ke ceste ordonnance soit tenue et  
« gardée en los *loris* lieus entierement. » (Ord. I,  
p. 330.) — [3<sup>e</sup> Substantif : « Si requerent les *lor*. »  
(Rol. 1445.)

**Lorain.** s. m. Bride, rêne : « Cent chevaux tous  
« ensellez et tous en *lorains* dorez. » (Chron. de  
S. Den. I, f. 54.) — On lit dans Grégoire de Tours :  
« Centum equitibus et equis optimis, totidemque  
« *frenis aureis*. »

Frains et lorains, escus et seles. (Fabl. S. G. f. 63<sup>a</sup>.)

De beles armes, de beaux draps,

De beaux *lorains*, de chevaux gras. (Brut. f. 79<sup>a</sup>.)

**Lorandier.** [Valet de charrue : « Jehan Rode  
« bouvyer, *lorandier*, serviteur et varlet pour sui-  
« vre les beufz et labourer la terre en la baronnie  
« d'Apchon. » (J.J. 197, p. 294, an. 1472.)

**Lorder.** Agir avec *lordie*, maladresse, dans  
Cortois d'Artois, fol. 83<sup>d</sup>.

**Lordes.** [Lourdaut : « Il fut, ce truis, un labou-  
« rierres.... Qui moult iert *lordes* et lunages. »  
(Gaut. de Coincy, p. 618.)

**Lordie.** [Maladresse : « Lasches, couars, ne  
« homs plain de *lordie*. » (Desch. fol. 128<sup>c</sup>.)

**Lorer.** [Laurier : « Suz un *lorer*, ki est en mi  
« un camp. » (Rol. v. 2651.)

**Lores.** Lors :

*Lores* me semont, ke je chant,

Amors ki n'esprent et aïse. (P. av. 1300, III, 1140.)

**Lorgne.** Louche :

D'autre part Savalet li borgesnes,

Dist bien que il n'est pas si *lorgnes*.

Poët. av. 1300, IV, 1343.

[« Qui moult fu lourdiaus et lunages Et moult  
« *lorgnes* et moult sauvages. » (Mir. de Coinci.)

**Lorgner.** [Fraper : « On crye haro, qui vive, « tue, Alarme, au guet, reus toy, ribault, Torsche, « *lorgne*, depesche, rue, Frappe, combat, taille, « remue. » (Coquillart, le Blason des armes et des dames.) — « Et à grands coups de poing il *lorgnoit* « dessus lui. » (Despér. 98<sup>e</sup> conte.) — Le mot est encore dans Régnier (sat. X) : « Ces gens à se piquer « ardents, S'en vinrent du parler à tie tac, torche. « *lorgue*; Qui casse le museau, qui son rival « éborgne. »]

**Loricard.** Nom donné aux Allemands mercenaires du xvi<sup>e</sup> siècle, puis aux frondeurs d'Angers; ils avoient toujours le pot en tête et la cuirasse (*lorica*) au dos. Parlant des folles nouveautés qu'on affectoit dans les habits et de l'affectation des Allemands qui se faisoient faire la moitié de leurs barbes : « Et Dieu sçait se les François qui laissent « venir leurs barbes pour faire des *loricards* et ne « sçavent en quel estat se mettre. ont part à celle « éborge. » (Nef des Fols, fol. 7.)

**Lorier.** [Leurrer (un faucon) : « Si se misent cil « doy faucon en cage, et li contes apriés, ensi que « pour le *lorier*, en disant : hoie, hoie. » (Froiss. l. V, p. 159.)]

**Lorilart.** [Épieu : « Jehan le Pannetier demanda « à icellui Vincent : que feras-tu de ce *lorilart*, c'est « assavoir dudit espié. » (Jl. 168, p. 287, an. 1415.)]

**Loriot, Lorient.** [1<sup>o</sup> Oiseau. La forme régulière est *oriot*, du latin *aureolus*. L'agglutination avec l'article n'apparaît qu'au xvi<sup>e</sup> siècle dans les Serées de Bouchet (p. 169) : « L'oyseau galgulus et des « François *loriot*. » (Bouchet, Serées, p. 169.) — 2<sup>o</sup> Orgelet, compère lorient, parce que cette petite tumeur est jaune comme l'or (voir ORGEOL) : « Pour « pissier entre deux maisons, ou contre le soleil, « on en gagne le mal des yeulx qu'on appelle le « *leurient*. » (Ev. des Quenouilles, p. 46.)]

**Loriot.** [Atour de tête féminine, ressemblant peut-être au lorient, au baquet des boulangers dans lequel on lave l'écouvillon.]

Femmes porteront des *loriots*,

Et les hommes des grans portaux

Velus, qu'on emprunte aux barbiers. (Coquillart, p. 16.)

**Lormerie—oirie.** [Métier de lormier : « Item « que nulz ne puisse tenir ne lever le mestier de la « *lormoirie*, se il n'est lormier ou costurier, qui « affiere au mestier dessus dit. » (Liv. des Métiers, ms. fol. 347<sup>b</sup>.) — « Costurier de *lormerie*. » Ord. l. III, p. 183.]]

**Lormier.** [La forme primitive est *lormier*, dérivé de *loramen*, comme *liemier* de *ligamen*. Voir Froissart, XVI, 224.] — « Il y avoit deux sortes « de *lormiers*, ceux qui travailloient en métal et « qui fergoient les mors, les éperons, et les costuriers qui travailloient à l'aiguille et qui faisoient « les selles, les harnois; tout costurier n'estoit « pas lormier et il n'y avoit que ceux qui travailloient à des choses qui affieroint, qui avoient « rapport au mestier de *lormerie*. » (Ord. III, p. 184.) — « Il paroist.... qu'on nommoit autrefois *lormiers*,

« les esperonniers et les selliers et bourelliers, que « l'on appelloit alors costuriers de lormerie..... « à present le titre de *lormier* est commun à trois « corps de mestier differens; il y a les *lormiers* « *esperonniers*, les *scelliers-lormiers-carossiers* et « les *cloutiers-lormiers*. » Voy. sur ces trois corps le dictionnaire du commerce de Savary, aux mots *esperonnier* et *lormerie*; voy. aussi sur les *lormiers* deux anciens arrêts du Parlement que le P. Lobineau a fait imprimer dans le gloss. françois qui est à la tête du II<sup>e</sup> vol. de l'Hist. de Paris. (Ibid. 183.)

#### Lorpidon. Ljure :

Vous avez menti, *lorpidon*,  
Vieille ribaude et maquerelle. (Besch. f. 330<sup>a</sup>.)

**Lorrain.** [Voir LORAIN : « Pour trois sembles, « l'une d'escarlate azurée, armoïée de Navarre et « d'Yvreux, et l'autre à argons azurez, semés de « perles, et l'autre de veluyau noir semé de roselles « d'or, avec deux *lorrains*. » (Compte d'Et. de la Fontaine, an. 1351.)]

**Lorris.** Ville du Gâtinais (Loiret). On lit dans Pasquier (Rech. VIII, ch. 29) : « Quand un homme « qui, au jugement du peuple, avoit bonne cause, « et toutesfois, par malheur avoit perdu son procès, « on disoit en commun proverbe : « Il est des « hommes de *Lorris*, où le battu paye l'amende. » Si « on lit la coutume de ce pays, l'on n'y trouve plus « cet article, quoy que cependant il y ait esté autre- « fois en usage. » — [Ce qui proquoit à pour origine les combats judiciaires, où le battu payait en effet l'amende.]

1. **Los.** [1<sup>o</sup> Gloire : « En dulce France en per- « dreie mun *los*. » (Rol. v. 1054.) — Clém. Marot, demandant au roy de l'argent à emprunter, lui en promet un billet en ces termes :

Si vous voulez, a payer ce sera  
Quand vostre *los* et Fenom finira.

2<sup>o</sup> Réputation bonne ou mauvaise : [« Pour diffamer l'estat d'icellui suppliant.... le clama coup, « en reputant la femme dudit suppliant pour ri- « baude; lequel suppliant moult doullens et courciez « du *los* que lui avoit ledit Cavalier. » (Jl. 97, p. 425, an. 1367.)] — « En li a cortoisie et beauté, « sens et honor, *los* et pris et vaillance. » (Poët. av. 1300, l. p. 37.) — « Tel a bon *los* qui l'a à tort, « tel l'a mauvais qui n'en peut mais. » (Cotgr.) — 3<sup>o</sup> Consentement : « Quand pere, mere ou parastre « mettent leurs enfans ou enfant de leur femme « hors de leur pain, et puis leur font louer et consentir les vendages des heritages et rentes epotice « quiez au droit deslits enfans, tels vendages et « *loz* ne sont vallahs si ledits enfans ne sont « eagiez. » (Cout. de Mons, C. G. l. 1, p. 819.)

Sire, dist il, s'il te plaisoit

Mon *los* et mon conseil seeroit. (Bru, f. 51<sup>b</sup>.)

Mais se tu vels croire mon *loc*

Tu ne feras mie que fox. (Ovide de Arte, f. 94.)

4<sup>o</sup> [Lods et ventes : « *Los* n'est une chose que « l'en doit à seigneur, quant aucun vent sa terre. » (Livre de Justice, 241.)]

2. **Los.** [Mode de pêche : « Une maniere de pes-

« cheries, que l'en appelle *los*, qui prennent toute  
« maniere de petit poisson, doivent estre abatues. »  
Mém. E. de la Ch. des Comptes, f. 302<sup>a</sup>, an. 1295.]

**Losange, Losenge.** [1<sup>o</sup> Flatterie trompeuse, perdue : « Par dons d'aucuns, ne pour *losenge*. » (G. Guiart.) — « Sire, ne suy pas homs. estraignes, « Ne ne vos sai servir de blanges. Ne de *losenges*, « ou de fables. » (Rob. le Diabole.) — « Par *losanges* « et par menaces. » (Chr. de S. den. 1, 237.) On lit dans le latin *tam blanditijs quam mijs*. — 2<sup>o</sup> Parallélogramme dont les deux bissectrices sont perpendiculaires : « Coulé en l'estamine, puis fait « au fer de la paille et après trenchié par *losenges*. » (Mén. II, f. 5.) — « Soient icelles *losenges* mises ou « plat. » (Ibid.) — « Chasuble de narçisse ynde « dont l'orfroiz est à aigles d'or et *losenges* blan- « ches. » (Inv. de la S<sup>te</sup> Chapelle, an. 1363.) — « Il « print une grosse pierre et la jella contre les ver- « rieres tellement qu'il en abbatit deux ou trois « *losenges*. » (Aresta Amor, p. 381.)

**Losengé, Losengié.** Orné de losenges : « *Lo-  
« sengé* d'orfaverie. » (Saintré, p. 88.) — « *Losengié* « à perles, » parlant d'une couverture de livre. (Inv. des livres de Charles V, art. 141.)

**Losengeour.** [Gas régime de *losengier*, flat-  
teur, trompeur : « Faus *losengeour* estre estat Celui « qui monde plaire veut. » (D. C. IV, 151<sup>a</sup>.)]

**Losengerie.** Flatterie : « Tulles (Cicéron) dit : « entre toutes les pestiferances qui sont en amitié, la « plus grande est en *losengerie* ; et pour ce tu dois « plus fouyr et doubler les paroles de celui qui te « louera que les agres paroles de celui qui verité « te dira... » (Le Cheval. de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 76<sup>a</sup>.)

**1. Losengier, s.** Flatteur, trompeur. [« Cil « appella sept de ses pantonniers ; Ne sont preu- « domme, aincóis sont *losengiers*. » (Garin.)]

Tres granz amors ne puet partir ne fraindre  
Se n'est en cuer de felon *losengier*. [C<sup>o</sup> Thib. p. 115.]

« Tu dois fouyr le conseil des faintifs *losengiers* « qui s'efforcent plus de louer ta personne et toy « plaire que dire verité. » (Le Cheval. de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 76<sup>a</sup>.)

**2. Losengier, v.** Flatter pour tromper.

Amors set bien *losengier*  
Et traire et decevoir. [Poët. av. 1300, t. IV, p. 1206.]  
Li prudhom li fist beau semblant  
Et si l'alla moult *losengeant*. [Fabl. S. G. f. 1<sup>s</sup>.]

**Losse.** [Couteau à l'usage des bouchers : « L'on « print la propre *losse* de boucher, de quy le dict « mal faitteur avoit couppé la gource à son maistre « et maitresse, et d'icelle mesure l'en lui en frap- « poit trois ou un. grans coupls parmi la gourge. » (Ph. de Vigneulles, dans de Laborde, p. 369.)]

**1. Lot.** [1<sup>o</sup> Tribut : « Mais se d'eus ne le prent « (le tribut), et ne paient le *lot*. » (Sax. XVII.) — 2<sup>o</sup> Sort. De là « *geter los*, » tirer au sort en général et en particulier pour le partage des biens meubles : « Il convient que ele (la departie) se face par l'une « des quatre voies, et comme par segneur ou par

« juise, ou par *los* geter ; ou par l'acor de cius qui  
« ont les parties à fere. » (Beaum.) — « La journée  
« que on gete *los* ou marquet au pain, quiconques  
« apporte sen pain ou sen barnas, ains que li maïres  
« ait geté *los* ou marquet, quatre deniers doit ou  
« maïeur. » (Orl. V, p. 511, an. 1355.) — « Quant  
« ilz furent arreztez devant celle compaignie on  
« getta tantost *los* pour scavoir lesquelz d'eulz  
« commenceroient l'espreuve. » (Percef. V, f. 7<sup>e</sup>.)  
— 3<sup>o</sup> Mesure des liquides. [« Aussitost..... Qu'uns  
« bons compains arrot buit demi *lot* de vin. » (Baud.  
de Seb. t. XII, p. 598.) — « Sera le vin debité à la  
« mesure de soixante douze *lots* comme semblable-  
« ment le brandevin. » (Cout. de Langle, C. Gén.  
t. I, p. 310<sup>b</sup>.) — Un homme entrant au cabaret dit :

Hostes, que vent l'en le setier ?

Et quant tu li vins aferez :

Ilui fu perciez et aferez,

S'en vent on vi. deniers le *lot* :

Mais nus n'en boit qui ne s'en lot. [Cortois d'Art. f. 83<sup>b</sup>.]

« Ordonné que tous les tonneaux des brasseurs  
« indifferement livrant bieres en ce pays devront  
« contenir quarante-quatre *lots*, jauge de ce pais,  
« revenant pour interpretation à soixante-douze  
« *lots*, mesure de Saint-Omer. » (Cout. de Langle,  
N. C. G. I, p. 310<sup>a</sup>.) — 4<sup>o</sup> Mesure des solides : « La  
« mesure au blé, soille et toute autre sorte de  
« grains, sauf d'avoine, devra contenir la rasiere,  
« le nombre de trente-huit *lots*, jauge de ce pays ;  
« et sur la mesure d'avoine ydevroit estre adjoutée  
« de sucroy un biguet ou quatre *lots*, aussi jauge  
« de ce pays, et pour interpretation de ce, est que  
« la mesure du grain de ce dit país doit estre plus  
« grande que celle de Saint Omer d'un *lot* et de  
« l'avoine de quatre *lots*. » (Ibid. page 309.) — Un  
« Arlésien m'a dit qu'un *lot*, à Arras, étoit le double  
« de la pinte dans le même lieu. [A Paris, le *lot* valait  
« quatre pintes.]

**2. Lot.** Consentement : « L'alienation de fief ou  
« alloct... defendue a personne vefve ou remariée,  
« ne sera vaillable ores, que ce fust du gré et par  
« le *lot* de ses plus prochains parens. » (Cout. de  
« Hainaut, C. G. I, II, p. 121<sup>b</sup>.)

**Loitaige.** [Distribution par lots (voir Lotte) :  
« Certains *lotâiges* de partages furent faits des heri-  
« taiges. » (Jl. 206, p. 1065, an. 1176.)]

**Lother.** [Louer : « Danz Alexis an *lothel* Deu  
« del ciel. » (S. Alexis, XXV.)]

**Lotie.** « *Lot* ou *lotie* signifie la part de l'un des  
« coheritiers ou communs en biens, soit de la chose  
« que l'on veut diviser ou de la chose divisée. » (Laur.) — « Si aucun des coheritiers est evincé de  
« son partage, ou de partie d'iceluy, sans sa coulpe  
« ou son fait, ses coheritiers sont tenez le recom-  
« penser et desdommager, chascun pour sa quotité  
« et portion et proceder à nouvelles *loties*, si autre-  
« ment ladite recompense ne se peut commodement  
« faire. » (Cout. de Bret. p. 763.) — « Autrefois en  
« partage entre roturiers, le dernier nay sans dis-  
« tinction de sexe, faisoit les *loties* et les autres  
« choissoient, si bien qu'il arriroit que la fille



« plus âgée choisissait avant son frère. » (Cout. de Brel. N. C. G. t. IV, p. 417.)

**Lotir.** [1° Présager par sorts : « Calabre la royne « le m'avoit bien *loty*. » (Glossaire de Gabel.) — 2° Recevoir par lots, par tirage au sort dans une succession : « La douairière *lotit* et l'héritier choisit. » (Loyels. fol. 157.)]

**Lou.** [Luth : « Auquel esbatement icellui de « Beaumont avoit joué de l'instrument du *lou*. du- « quel il se scet aucunement entremettre. » (Jl. 176, p. 613, an. 1448.)]

**Louable.** [« La seigneurie de la commune est « corrompue par deguerpir les bons us et la loi qui « est bone et *louable*. » (Brun. Lat. Trésor, 314.)]

**Louage.** [1° Action de louer : « Cil qui baille « aucune chose à *louage* le pot demander quant li « termes est passés. » (Beaumont. XXXVIII, f. 1.) — « Pour *louage* de linge. » (Mén. II, 4.)] — « Il print « ce palais à *louage*. » (Sbrapart. t. I, préf. p. 3.) — « Deux chambres à *louage*. » (Id. II, 187.) — « Une « maison à *louage*. » (Id. t. II, p. 344.) — « Mort, « mariage et vendage rompent tout *louage*. » (Loyels. f. 474.) — « Quelques uns, comme M<sup>r</sup> Pithou, sur « la Coust. de Troyes, et après luy Bradeau sur M<sup>r</sup> « Louet, lettre M, sommaire 18, n<sup>o</sup> 2, prétendent « qu'au lieu de *louage* il faut lire *liage* et que ce « proverbe ne signifie autre chose, sinon que tant « en pais coutumier, qu'en pais de droit écrit, la « fille par le mariage sort de dessous la puissance « de son pere. M<sup>r</sup> Loyels, dans ses Institutes contu- « mieres, l. III, tit. 6, art. 3, dit qu'il n'y a point de « raison en ce proverbe, si on ne l'entend de ceux « qui meurent, ou se marient pendant le temps du « *louage* de leurs personnes ; mais on jugera par « l'article suivant de la coutume de Lorraine d'où « ce proverbe est tiré, si ces auteurs ont bien ren- « contré : Un acqueteur regulierement n'est tenu « ester à *louage*, fait par son vendeur, un jeune « fils à celui qu'en son nom aura été fait ou que « luy même aura fait avant son mariage, non plus « que le mary à celui que sa femme avant leur « mariage aura fait, estant icelle veuve ou jeune « fille constituée sous tutelle, à celui qui aura été « fait par son predecesseur qui est ce qu'on dit « communément *marriage*, *mort*, *vendage de tout* « *tout louage*. » (Laur.)]

### Lorange. 1° Consentement.

D'autre part qui est chose amere,  
Le filz pourra battre son pere  
Comme un homme tou estrange  
On pourra par *l'oua de louange*  
Maner avec sa serour  
Contre la loy,.... (Desch. f. 568<sup>a</sup>.)

2° Remerciement : « Rendre *louenges* à quelqu'un. » (Joinv. p. 55.) — 3° [Eloge : « C'est la *louenge* d'un « religieux d'aller peu souvent hors de son clois- « tre. » (Lit. Consol. III, f. 20.) — 4° Plainte ; voir sous LOUER 2.]

**Louee.** [Louche, cuiller à polage : « *Coclear*, « cueiller, *louee*. » (Scheler, Gloss. rom. lat. p. 32.)]

— « Et le pot et la *louee* On la porée grouce. » (Oustillement au Vilain, xiv<sup>e</sup> siècle.)]

**Loucerve.** Femelle du loup-cervier : « Des « loups, des ours, des lyons, des *loucerves*. » (Cl. Marot, p. 32.)

**Loucet.** [Houlette : « Un baston ferré, appelé « *loucet* de berchier. » (Jl. 163, p. 434, an. 1409.) — « *Louccs* ou maquet de bregier. » (Jl. 176, p. 279, an. 1443.)]

1. **Louche.** [Cuiller à polage : « Item sayze « *louches* d'or. » (Inv. d'Edouard I<sup>er</sup>, an. 1297.) — « Le queux.... doit avoir en sa main une grande « *louche* de bois qui luy sert à deux fins, l'une « pour essayer polage et brouet, et l'autre pour « chasser les enfans hors de la cuisine. » (Ol. de la Marche, Etal des offic. du duc de Bourg., p. 58.)]

2. **Louche.** Dont les yeux n'ont pas la même direction :

Aincois que il encreust ledit perill,  
Et avoit les ieux droiz et biaux,

Et après il les a toz jorz *louchez* et tors. (M. S. Louis, 144.)

[« Mais quant il vient une fort mouche A la foille, « cil (l'araignée ou le juge) fait le *louche* Qui la « deust prendre et happer. » (Besch. Mir. du Mar.)]

**Louchet.** [1° Bêche : « Coignées, syez, *louches*, « serpes, hoyaux et autres pareils ostils pour refaire « et reparer les chemins. » (Monstrelet, II, p. 64<sup>b</sup>.) — « Vous mettiez vous meme la main au pic, a la « pioche et au *louchet*. » (Mém. de Sully, I, p. 246.) — 2° Houlette : « Le supplient osta audit bergier « sa houlette ou *louchet*. » (Jl. 144, page 472, an. 1393.)]

**Louchette.** [Diminutif de louches : « Un petit « potkin d'or et est audit potkin une petite *louchette* « d'or. » (Invent. de Charles Quint, 1536.) — « Un « haupel d'argent et une petite *louchette*. » (Livre rouge d'Abbeville, f. 62<sup>b</sup>, an. 1391.)]

1. **Loudier.** 1° Matelas : « On se couche sur « bons *loudiers* et mathelas. » (Vray et parfait amour, f. 79<sup>b</sup>.) — « Il print quant et quant les pre- « ceptes d'Altalus, de ne se coucher plus sur des « *loudiers* qui enfroident, et employa jusqu'à la « vieillesse ceux qui ne cedent point au corps. » (Ess. de Mont. III, p. 543.) — 2° Grosse casaque :

Lors present a entrechaugier  
Leurs abis de la bregerie;

Gohins vesti un grant *loudier*

Et Guies une sousquanie. (Froiss. Poës. f. 277.)

**Loudier** est encore usité en quelques provinces. C'est le *lotix* des latins.

2. **Loudier.** Terme d'injure, vaurien, débâché : « Laquelle Raoule dist au suppliant qu'il « estoit un malvais *loudier*. » (Jl. 103, page 350, an. 1372.) — « Il entendy moult fort comment il « peust estre saisy des quatre *loudiers* qui avoient « estrangé son oncle le duc de Glocestre. » (Froiss. t. XVI, p. 192.)]

Gens de l'eglise, on doit purgier

D'entrer ens tout palliard *loudier*;

Truandes n'y doivent manoir. (Desch. f. 335<sup>a</sup>.)

Vous mentez, très orde *loudiere*. (Id. f. 379<sup>a</sup>.)

**1. Louer.** [Prendre à louage, à soldé : « Il avenoit que uns homs *louoit* une femme dusqu'à un certain terme. » (Beaum. XXXVIII, 45.) — « Les barons de la court a loez et proiez. » (Rou.)] — « *Louer* pledeours, » prendre et payer un avocat pour défendre sa cause. (Ord. I, p. 158.)

**2. Louer.** [1° Conseiller : « Et pour ce *louoit* on » certain tint le roi d'Engleterre à amy. » (Chron. de Flandres, ch. 72.) — 2° Se plaindre : « Laquelle fille » respondi que elle s'en *louvoit* à son maistre ; » pourquoy et en despit duquel louenge icellui » Jacobin lui donna une grant buffe sur le visage. » (M. 169, p. 283, an. 1416.)]

**Loueres.** [Qui prend à bail : « Nule coze ne » doit estre mise en autre usage que en celi por qui » elle fu louée ; et qui la convertirroit en autre usage... » li *loueres* est tenu à rendre le damace. » (Beaum. t. XXVII, p. 7.)]

**Loueur.** [Qui donne des éloges : « Venant d'un » *loueur* louable (la louange). C'est un bruvage » amiable. » (Du Bellay, II, 49.)]

**Lougaugues.** [Sorte de maladie : « Comme le » supplant à esté et encores esté si malades de *lou-* » *gaugues*, qu'il en a esté bien souvent en grant » tueur pour la vuïdance de la teste. » (M. 135, p. 120, an. 1388.)]

**Louier.** Loyer, récompense ; voir LOUER :

Ciz doit bien son corps employer,  
Qui journoye et qui prant loier,  
Qui louit, ou qui fait ouvrage en terre  
Car au soir va son *louier* querre. (Desch. f. 443 b.)

**Loup.** [Voir LER, Lt. 1° Animal : « Li *lous* le » prend par grant air. As denz le houcepaigne et » mort. » (Ren. v. 24488.) — 2° « Machine de guerre » appelée corbeau, dans Quinte-Cucre (siège de Tyr), » pour saisir la tête du bélier et l'enlever : « Item » leur fault avoir ung autre engin nommé *loup*, ou » quel a ung fer courbe qui a très fortes dens et » agues, qui sont assis de telle maniere sur le mur » qu'ilz viennent engouler le tref du mouton (bélier) » et le tiendront si fort qu'il ne pourra tirer ne » avant ne arriere, et aulcune fois le tire l'en en » hault a force de cordes, si que plus ne leur peut » nuire. » (Le Jouvenel, f. 87 b.) — 3° « Uclères rong- » geants que l'on comparait à des loups dévorants : » Jean Morin, lieutenant criminel de la prévosté de » Paris, après avoir fait mourir tant de fideles, fut » finalement fraïpé de *loups* aux jambes, dont ayant » perdu l'usage mourut aliéné de son sens. » (Ceremon. de l'estat et de la relig. par La Planché, fol. 7 a.) — Expressions : [1° « *Loup berroux*, » loup garou : « Ribaux prestre, champiz, *loup berroux*. » (M. 169, page 204, an. 1415.)] — [2° « *Leu-wasté*, » même sens ; voir ce mot.] — [3° « *Loup rumage*, » loup sauvage, dans la Consolation de Boccé, ms., livre IV : « Ours, ou lions, ou *loups rumages*. »] — [4° « *Loup garou*. » Voir GARVAL : « Onques bons ne » *leus warios* Ne fist si grant essil de proie. » (Robert le Diable.) — « Ores à *leu garou* peinture » est li miens enfes. » (Guill. de Palerme.) — C'était aussi le nom d'une maladie : « *Loup garou*, maladie

« ainsi appelée, pour ce que les malades vont de » nuit, et hurlent comme chiens et loups. » (Paré, *Introd.* 21.) — C'était encore le nom des misanthropes et des fantasques : « Timon, celui qui fut sur- » nommé misanthrope, comme qui diroit *loup garou* » ou haissant les hommes. » (Amyot, Alcibiade, page 29.)] — 5° « *Loups goliques*, » loups du nord, *loups-cerviers* : « Il estoit craint comme vingt *loups* » *goliques* au mois de janvier. » (Contes d'Entrap. p. 194.) — 6° « *Lou lou*, » façon de parler enfantine. (Oudin.) — 7° « Jouer à la queue *leu leu*. » Parlant d'une louve en chaleur qui, entre plusieurs mâles endormis, en choisit un avec lequel elle s'en va ; les autres le doivent ensuite de dépit : « De ces » manieres de faire, est venu en premier lieu ce » qu'au jeu des petits enfans qui s'entreuivent » nous disons jouer à la queue *leu leu*..... aussi ce » que nous faisons ressembler les enfans bastards » aux *loups*, disans que tout ainsi que les *loups*, » aussi ne voyent-ils jamais leurs peres. » (Pasq. Rech. p. 684.) Voy. Froiss. Poës. f. 86 b. — 8° « Il a » crié au *loup*, » il est eurlumé. (Oudin.) — 9° « En » pas de *lou*, » à pas de loup. (Vig. de Charles VII, t. II, p. 85.) — 10° « Faire fuite de *lou*, » c'est-à-dire fuir en regardant derrière soi et en se défendant : « Les François ne fuyent pas a bride abbatue, » mais tout à loysir en *faisant fuite de lou*; car » tousjours regardoient qui le suyvoit et souvent » en actaignoient quelqu'un. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, fol. 13 b.) — [« Ores faisant semblant de » vouloir combattre, ores s'esloignant tout à coup : » *Retraicte de loup*, monstrant toujours les dents. » (Brantôme, Prince d'Orange.)] — 11° « Il y a du poil » de *leu*, » il y a quelque mauvais ton caché. Parlant de Gilles de Bretagne que son frère le duc de Bretagne fit mourir en 1450 : « De ceste mort ainsi » piteuse on parle autrement, en Bretagne, et » dient plusieurs qu'il y eut du *poil de leu* envers » les dits de Montauban et ses complices qui le gar- » doient avec luy. » (Monstrelet, vol. III, p. 31 b.) — 12° « A mol pasteur le *loup* chaine laine. » (Colgrave.) — C'est le même sens que « la malic garde paist le » *leu*. » (Fabl. ms. f. 57 b.) — 13° « Faire le *loup* en » paille, » c'est-à-dire faire la chatemite. (Rabelais, t. IV, p. 282 ; Desper, Cymbalum mundi, p. 130.) — 14° « Faire le *loup* à la carriere, » même sens ; être aux yeux écoutes sans en avoir l'air.

15° Ocist li *leus* le mouton. (Poës. av. 1300, III, p. 1277.)

16° Plains de pité comme est uns *leuc*. (Desch. f. 242 b.)

17° On ne poet le villain brisier

Na nature, bien dre los

Tout dis refuit le *leu* au los. (Froiss. Poës. f. 404.)

[De même dans Cuvelier, v. 20969 : « Toujours » « reva li *leus* devers le bois ramé. »]

18° L'en ne prend mie *lou* ne goupil souz son banc. (Rou.)

19° Tenir le *lou* par les oreilles, » être dans l'embarras. (Pasquier, Lett. II, p. 253.) — 20° « Ne- » cessité de querir à vivre, fait saillir le *loup* du » bois, pource que nécessité surmonte nature. » (Al. Chartier, l'Esper. p. 271.) — [On lit dans Villon, Grand Testament, str. 21 : « Necessité faiet gens

« mesprendre. Et fain saillir le loup des boys. » — 21° « Qui se fait beste, le loup le mange. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 290, et Oudin, Cur. fr.) — 22° « Avoir veu le loup. » et il enroué : « D'ignorance est venu quand nous voyons un homme enroué, que nous le disons avoir veu le loup. Car à l'opposite, il faudroit dire le loup l'a veu ; d'autant que si nous croyons à Plin (livre VIII) si le loup liche le premier sa veüe sur nous, il nous fait affoiblir la voix. » C'est pourquoi le poëte disoit : « *Lupi illum videre priores.* » (Pasquier, Rech. p. 752.) — 23° « N'avoir point veu le loup, » n'avoir point d'expérience. (Monthourcher, des Gages de Bal. fol. 36.) — 24° « Quand on parle du loup, on en voit la queue. » (Du Verdier, Biblioth. p. 675, et Oudin, Cur. fr.) Les Latins ont dit *lupus in fabula.* — 25° « En esperance d'avoir mieux, tant « vit le loup qu'il devient vieux. » (Colgrave.) — 26° « Unques od (avec) lou, ce m'est avis. Ne fu unquoré autre lou pris. » (Benoit, II, 3423.) — 27° « Non pas vierge non, mais ribaude, Qui fustes en avril sy baude, Le tiers jour, entre chien et leu. » (Mir. de S<sup>r</sup> Genev.) — 28° « Le duc de Parme, la jugeant (une armée) deux fois plus forte que le duc de Maïenne ne lui avoit faite, lui reprocha qu'il lui avoit fait le loup plus petit qu'il n'estoit. » (D'Aub. Hist. t. II, 239.) — 29° « Il y estoit connu comme le loup gris. » (Despér. 25<sup>e</sup> conté.)]

**Loupesson.** Petit loup marin. (Colgr.)

**Loup cerve.** Loup-cervier : « Suyverent chacun leur chemin tirant le chevalier du dragon à gauche et celui du loupcerve à droit. » (D. Flores de Grece, f. 154, R<sup>e</sup>.)

**1. Loupe.** Lippe : « Faire la loupe, » même sens que faire la lippe, faire la moue, boudier :

..... Quant l'en fait on loupes  
Et monstre al doit. (Mouskes, p. 617.)

Et la se souille comme uns pors  
Au retour m'en fait grigne et louppe. (Besch. f. 449.)

[« Renart le fist cent loupes En derriere. » (Ren. le Nouv. IV, v. 251.)]

**2. Loupe.** [1° Nœud d'un bois : « Le suppliant « feri ung coup d'un goy, autrement appellé vougesse, de quoy l'en arrache les buissons, de la « louppe qui est devers le dos d'icelle goy, sur le « front dudit Jehan. » (Jl. 189, p. 120, an. 1456.) — 2° Pierre précieuse que la nature n'a pas achevée : « Une louppe de saphir assis en argent. » (Inv. de Clémence de Hongrie, n<sup>o</sup> 41, page 44.) — « Une « mitre episcopale, toute semée de pertes, garnie « de grosses loupes, de saphirs et autres meschantes pierres. » (Inv. de Charles Quint, 1536.)]

**Lour.** Leur : « Il est ordené que chascun bourgeois... recenez et avecez... en quelquelques tans que ce soit, devant la Saint Jehan ou après, ou devant la Toussainz ou après, il doit continuer sa bourgeoisie... c'est à savoir, que se il a femme espousé, il, ou sa femme doit continuellement tenir leur bourgeoisie au lieu, de la veille de la

« Toussainz jusques à la veille de la S. Jean, se ce « n'estoit par cas de maladie apperte de leur corps. » (Ordon. t. I, p. 315.)

**Lourche.** Jeu : « M. de la Noue.... dans le dictionnaire des rimes françoises qui lui est attribué, « appelle *ourche* le meme jeu et il dit que c'est un « jeu de tablier, c'est à dire une sorte de jeu de « trictrac. Nicot dit la meme chose, et le dictionnaire anglois et françois de Miegé rend par bre- « douille ou partie-double, le mot anglois *lurch* que « cette nation a pris de nous et qui a passé jusque « chez les Allemans dans la même signification. » (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 140.) — « Demeurer « *lourche.* » Pasquier, Lettre xii, liv. XIX, a dit « *demeurer lourche,* » être frustré de son attente, être dupe. (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 140.)

**Lourché, adj.** « Le jeu de lourche a produit « *lourché*, mot qui s'est dit d'un homme qui, pour « la mauvaise conduite de sa femme, étoit devenu « *Jan* ou *Double-Jan*, comme on parle et il se dit « dans cette signification dans le 52 des Arrests « d'amours ajouté aux 51 de Martial d'Auvergne, « par Gilles d'Anagni dit le Pamphile, avocat au « Parlement de Paris. » (Le Duchat, Rab. I, 140.)

**Lourd.** 1° Laid, opposé à *gent* :

A une grant cotte très notable  
Alay pour vir seoir les gens  
Dont maint se mistrent à la table  
Les uns *lourdes*, les autres gens. (Besch. fol. 286.)

[2° Lourdaud, pesant d'esprit : « Quant aucuns « est trop paresseus, Enturiez, *lours* et oublieux. » (Consol. de Bœce, liv. IV.) — « Il bat, il fiert, il « rue les enfants de dega ; Et est mices et *lours*, « sens ne maniere n'a. » (Chevalier, v. 119.) — « A « paroles *lourdes*, sourdes oreilles. » (Colgrave.) — Beati *lourdes*, quoniam ipsi trebuchaverunt. *Lourdes* est le sobriquet d'un Sorboniste grossier, idiot et ignorant. (Le Duchat, sur Rab. t. II, p. 116.)

**Lourdas, Lourdaut.** [Lourdaud : « Tant « *lourdas* vilain. » (Gaut. de Coigny, p. 618.) — « Bons *lourdaux*, » gens qui, bien que peu polis et ne parlant que le patois de leur province, ne laissoient pas de s'énoncer en bons termes, correctement et avec bon sens. (Le Duchat, sur Rab. V, 88.)

**Lourdasse.** Un peu lourd :

La froideure estreignant, indiscrette et *lourdasse*,  
Les cors plus d'iferans pesle-meste ramasse,  
Joignant le mol au dur, le pesant au legier. (Boif, G<sup>v</sup>.)

**Lourdement.** [Laidement : « Par le col me « print sans mot dire, he fort estraindre se pena, « La *lourdement* me demena. » (J. Bruyant, dans Ménager, t. II, p. 5.)]

**Lourder (se).** Se tromper.

Je vous ai fait de l'ennui un milier  
En ce jour cy, mais c'est joyeuseté  
Pour éviter chagrin, oisiveté,  
Comme savez, on baille quelque bourde  
Mon doux amy, soit hiver ou esté,  
En passant temps bien souvent je me *lourde*.  
Le Loyer des Folles amour, p. 319.

**Lourderie.** 1° Maladresse : « Ma *lourderie* et « faite tant aperte. » (Cretin, p. 223.) — 2° Gau-

cherie : « Lui-même (Antoine) commença à se  
« moquer de la grosserie et *lourderie* du service  
« de sa maison auprès de la somptuosité, propreté  
« et élégance de celui de Cleopâtre. » (Amyot, Antoi-  
« toine, p. 32.)

**Lourdèsque.** Rustique. (Printemps d'Yver, fol. 96<sup>b</sup>.)

**Lourdise.** [1<sup>o</sup> Manque de vivacité : « La dinde  
« pour sa *lourdise* et pesanteur, ne pouvant con-  
« duire les canetons, qui sont d'eux-mêmes très  
« lourds. » (O. de Serres, f. 378.) — 2<sup>o</sup> Maladresse :  
« La *lourdise* de plusieurs qui soustiennent que... »  
(Palissy, f. 369.)]

**Lourdois, s. m.** Langage grossier ou manière  
grossière : « Il y eut un moine qui respondit au roy  
« d'une parole assez brusque, qu'il s'abusoit au-  
« cunement, parceque le procez du sieur de Montaigu  
« n'avoit esté fait par juges, ains seulement par  
« commissaires ; comme s'il eust voulu inferer en  
« son *lourdois*, que tels commissaires deleguez à  
« l'appetit d'un seigneur qui pouvoit lors toutes  
« choses, n'apportoient en leurs jugemens la cons-  
« cience ordinaire des bons juges. » (Pasquier, 482.)

**Loure, s. f.** Cornemuse.

Mais ta *loure* est entiere et le ventre en est bon ;  
L'anche, le chalumeau, le soufflor, le bourdon  
Ne perdent point le vent, sa petite languette  
Comme il te plaist, Tenot, fait parler ta musette.

Beileau, t. I, fol. 3.

**Lourour, s.** Joueur de musette ou cornemuse.  
(Borel, un mot *Loure*.)

**Lours.** [Borgne : « Se aucuns hons ou autres  
« qui fussent mchaigniés, .....et un autre qui soit  
« sours ou *lours*. » (Ord. I, p. 245, an. 1270.)]

**Lourseignol, Loursignol.** Rossignol, du  
latin *Lusciniola*.

Vos ne savés que li *loursignols* dit :  
Il dist c'amors par faus amans perisL.

Poes. av. 1300, t. III, p. 1278.

La douche vois de *lourseignol* sauvage  
K'oi nuit et jour conitoier et tentur  
Me radouchist mon cuer.... [Vat. n<sup>o</sup> 1490, f. 13<sup>v</sup>.]

**Louque.** [Borgne : « Tout entor lui oste les  
« mousques, Plusours en fait et clos et *lousques*. »  
(Robert le Diablic.)]

**Lousseignol.** [Rossignol : « Et *lousseignol* : me  
« semont de chanter. » (Concl. VI.) — « La douce  
« voix du *lousseignol*. » (Jd. IX.)]

**Loutre.** [Masc. dans Froissart, t. XVI, f. 192. —  
« *Loutre* est une beste qui merveilleusement des-  
« truct toutes eues douces de poissons ; et qui  
« bien le veult prendre à force de chiens, si le chace  
« en mars ou en septembre, que les caux sont  
« basses et les herbes petites. » (Modus, f. 41.)]

**Loultreur.** [Chasseur de loutres : « Celui qui  
« est maistre *loultreur* doit avoir deux varletz ou  
« plus du mestier pour luy aidier. » (Modus, 41<sup>b</sup>.)]

**Loutrier, s. m.** Qui chasse ou qui prend les  
loutres. « Braceonniers, fauconniers, *loutriers*,  
« *louviers*. » (Cout. Gén. t. I, p. 812.)

**Louveau.** Louage : « Ceux du pays de l'Angle  
« sont exempts et ne payent droit d'ayde, quand le  
« filz ainsé d'un seigneur est créé chevalier, ni  
« pareillement au mariage de sa fille ainsée et sont  
« semblablement exempts du droit de *louveau*. »  
(N. C. G. I, 299.)

**Louvant.** Louveleau :

Il n'est que renars et *louvault*  
Qui estranglent brebis, moutons. [Desch. f. 267<sup>v</sup>.]

**Louve.** [1<sup>o</sup> Femelle du loup : « *Louve*, goupille  
« et chate sont Irois bestes de proie. » (Chastie-  
« Musart.)] — 2<sup>o</sup> Fer attaché à une corde pour enlever  
de gros fardeaux. (Colgrave.)

**Louvegnois.** [Monnaie de Louvain, dans une  
charte de la Ch. des Comptes de Lille, an. 1265.  
On lit « livres de *Louvignis*, » au Cart. de Flandre,  
an. 1284.]

**Louveveau.** [« .m. paire de gans de chevrotin  
« doublés de *louveveau*. » (N. Compt. de l'Arg.  
p. 216.) — « .ii. paires de gans de chevrotin, l'une  
« double de chien, brodee, et l'autre doublés de  
« *louveveau*, tenez et brodez. » (Id. p. 217.)]

**Louveveteur.** [Louveveteur : « Comme Jehan de  
« Serain escuier et *Louveveteur* fust venus... chascier  
« aux lousps. » (Jd. 146, p. 370, an. 1394.)]

**Louvette, s. f.** 1<sup>o</sup> Tique des chiens : « *Louvette*  
« est une petite bestelette qui vit ayant la teste  
« fichée dedans le sang des bestes et n'ayant point  
« de trou par où s'en aille la viande, elle se creve. »  
(Nicot.) — 2<sup>o</sup> Pannetière de berger :

Chascun portoit sa boulette  
Et du pain en sa *louvette*. [Desch. fol. 499<sup>v</sup>.]

**Louvier.** Louveteur : « Le *louvier*, pour la prise  
« d'un loup ou d'une cayellée, devant le S. Remy,  
« ne pourra pourchasser qu'une lieue à la ronde  
« du lieu de la dite prise, et ne prendra au plus  
« prochain troupeau de blanches bestes qu'un seul  
« mouton, quel nombre de chiens qu'il ait. » (Cout.  
de Hainaut, N. C. G. II, 147.)

**Louviere.** [1<sup>o</sup> Piège à loup, au gloss. lat. 4120,  
sous *Dicypula*.] — 2<sup>o</sup> *Pudendum mulicbre*, dans  
Desch. t. 230 et 241. — 3<sup>o</sup> Robe de peaux de lousps.  
Parlant du grand prieur de France, frère de M<sup>r</sup> de  
Guise, à la bataille de Dreux : « Ayant combattu ce  
« jour là tres vaillamment et s'y étant par trop  
« eschauffé et retournant tout suant le soir qu'il  
« faisoit un froid extrême et son page écarte ne  
« l'avoit peu trouver pour luy donner sa *louviere*,  
« il fut contrainct de boire ainsi sa sueur, qui se  
« refroidit sur son corps et pour ce engendra une  
« fausse pluresie qu'il garda plus de six semaines,  
« dont enfin il mourut. » (Brant. Cap. fr. II, 393.)  
— 4<sup>o</sup> *Adjectif*. Qui tient du loup.

Il ne faut point nourrir une *engence louviere*.

Poes. d'Anadis Jamin, p. 60.

« Melancolie *louviere*. » (Colg.) Qui fait fuir à un  
homme la société, parce qu'il se eroit métamor-  
phosé en loup garon.

**Louvine.** De loup. « Patte *louvine*, » plante.  
(Colgrave.)

**Louissement**, *adv.* Goulument comme un loup. « C'estoit grande pitié de la maladie du roy » (Charles VI).... quand il mangeoit, c'estoit bien « gloulement et *louissement*. » (Juvén. des Ursins, *hist.* de Charles VI, p. 177.)

**Louiz**. [Droit de lods et ventes : « La tierce partie « des *louz*, que l'en doit pour raison des vendues « et des gagies que l'on fait à Tournus. » (*Hist.* de Tournus, p. 243, an. 1328.)]

**Louveau**. [Louveau : « S'il a gaires de teus *loviaus*, Entre ces apostres noviaus, Eglise, tu es « mal baillie, Se ta cité est assaillie. » (Rose, v. 11173.)]

**Lovinace**. [De loup : « Faire la *coe lovinnace*, « faire la nique : « A plusieurs i fait on le *coe lovinnace*. » (*Chron.* des ducs de Norm. Préf. p. 14.)]

**Lovisiens**. Monnaie des évêques de Laon : « Qui frappe aulrui par ire a playe ouverte et sang, « courant sur l'eschevinage de ladite seigneurie, il « forfait vers les dits religieux, abbé et convent « soixante livres *lovisiennes* qui valient vingt livres « parisis monnoye de Flandres. » (Cout. de la seigneurie de Bovines, appartenant aux religieux, abbé et convent de saint Amand en Puelle, C. G. II, page 932.) — « Soixante sols *lovisiens* vaillables « soixante trois sols, neuf deniers Flandres. » (Cout. Gén. t. II, p. 942.)

**Loy**. Voir Loi.

**Loyal**. Voir LOIAL. *Expressions* : 1° « Faire son « *loyal* pouvoir, « faire tous ses efforts. (Froissart, liv. II, p. 44.) — 2° « *Loyal* comme un mensurer. » (Oudin.) — 3° « Bigarré comme les couleurs des « *loyaux* amans. » (Dial. de Tahur. p. 161.)

**Loyanche**. [Contrat, obligation : « Et que cette « filhe deseeig ne puisse faire *loyanche* qui vailthe, « jusques à tant qu'il arat xv. ains accomplis. » (*Hist.* de Liège, II, p. 446, an. 1424.)]

**Loyaument**. Avec loyaulé :

Si celle que jadis servoye  
De si bon cueur et loyaument,  
Dont tant de maux et griez j'avoie  
Et souffroye tant de torment,  
Si dit m'eüst au commencement  
Sa voulesnt (mais nenny las !)  
J'ense mys peine seurement  
De moy retraire de ses las. (Villon, p. 97.)

**Loyauté**. [Voir LOIAUTE : « Mais il avoit le cuer « si plein de *loyauté*. » (Berle, c. 45)] — *Expressions* : 1° « Avoir sa *loyauté* faulcée, « avoir manqué de fidélité. (Vigiles de Ch. VII, II, 151.) — 2° « Ont « dil et affirmé par leurs serments et par leur « *loyauté*. » (Ord. V, 602.) — 3° « Je vous advertys « que Blanor ne parlera de ceans s'il ne ma en con- « venance sur sa chevalerie qu'il me menna avec « soy en sa grant Bretaigne et qu'il me fera *loyauté* « des ores en avant. » (Perceforest, VI, f. 24.) — 4° « En grande pauvreté n'y a grande *loyauté*. » (Cotgrave.)

**Loyble**. Permis : « Il est *loyble* et permis à cha- « cun. » (Cout. Gén. I, II, p. 292.)

**Loymerie**. [Ouvrages de lormier, dérivé de *ligamina* : « Item cheval qui porte *loymerie* doit « .v. den. » (Carl. 21 de Corbie, f. 339.)]

**Loyen**. Lien. « ...Chascun d'eulx doit garder le « *loyen* de marier a fin qu'à Dieu puist plaire. » (Desch. f. 436 c.)

**Loyer**. Récompense, salaire (v. LOIER). « *Loyer* « ne rémunération. » (Am. ressucc. p. 167.)

Il n'est *loyer* que de povre homme  
Ne charité que de pur don. (L'Am. Rendu Cort. p. 598.)

« Qui bon maistre sert, bon *loyer* en attend. » (Cotgr. et Percef. I, f. 106.)

**Loyeure**. [Lien, reg. JJ. 156, p. 158, an. 1401.]

**Loyre**. Largeur d'un fagot à l'endroit du lien : « Les grands fagots devront avoir de *loyre* huil « paulmes, de cloyure et en chacun d'eux lanchars « de sept pieds de long et escouiers ainsi qu'il « appartient. » (Cout. de Hainaut, C. G. I, p. 814.)

**1. Lozenge**. [Lozange, dessin géométrique : « Pour avoir fait deux chaires et couvert par des- « sus de *lozenges* et armé des armes du roi. » (*Hist.* litt. de la Fr. t. XXIV, p. 659)] — « Un petit « psautier couvert d'argent à *lozenges*. » (Invent. des liv. de Charles V, art. 657.)

**2. Lozenge**. Flatterie, tromperie : « Nos ances- « tres usent de *Barat*, *Guille* et *Lozange*, pour « tromperie et *barater*, *guiller* et *lozanger* pour « tromper. Dieux qui nous estoient naturelles, « au lieu desquelles nous en avons adopté des « latines, *dol*, *fraude*, *circvention*. » (Pasquier, Rech. p. 661.)

*Doux yeulx a lozenge d'ortie*

Doux yeulx, qui pleurent et soupirent,

Doux yeulx qui soubizent sans partie,

Qui plus avant vont, plus empirent.

L'Amant rendu Cordel, p. 587.

**Lozengier**. 1° Flatter, tromper. « Nos ancestres « usent ... de *barater*, *guiller* et *lozanger* pour « tromper. » (Pasq. Rech. p. 661.) — 2° Orner de losanges :

Couvert d'un tapis de flourètes

Et de *barande lozengie*. (Poës. d'Al. Chartier, 696-697.)

**Lu**. [Loup : « N'en mengerunt ne *lu* ne por. » (Rol. v. 1751.)]

**Luberne**. [Femelle du léopard ou de la panthère : « Peaux de *lubernes*, peaux de martrines. » (Liv. des Mét. ms., liv. II, fol. 22 v.)]

**Lubin**. [Poisson, bars ou loup, au traité ms. des poissons (B. N. I. 6838, C. ch. 16 : « Lupus, piscis... « a Gallis *lubin*, pro *lupin*, a lupus. »]

**Lubre**. [Moanaie : « Des blans bourguignons, « appellez *lubres*, qui lors avoient cours. » (Jl. 172, p. 619, an. 1424.)]

**Lubrement**. [D'une manière équivoque : « Li « Englez disoient bien que li rois de Portingal « s'estoit *lubrement* acquittés envers eulx. » (Froiss. IX, 489.) C'est un dérivé de l'adj. *lubricus*, glissant, puis perfide : « Nequidquam patrias tentasti « *lubricus* artes. » (Virg. En. XI, 716.)]

**Lubrequement**. [Avec dissimulation : « Chits

« dus de Bretagne s'aquitta *lubrequment* et fausement envers le conte de Bougighem. » (Froiss. IX, p. 462.)

**Lubricité.** [Lasciveté excessive : « Fuy le gouffre de villainne *lubricité*. » (P. Lemaire, *Pallus parlant à Paris*.)]

**Lubrique.** [Lascif. : « Vous povez bien connoïssre et voir A sa façon dyabolique. Que vadoïse est (Jeanne d'Arc), je la connoïss, Desloyalle. » faulce, *lubrique*. » (Mistère d'Orléans, p. 485.)]

**Lucanne.** Lucarne.

La passeront par sa *lucanne*,  
Chascun fait contre son mestier. (D-sch. f. 204.)

**Lucarne.** Petite fenêtre au-dessus de l'entablement d'une maison : [« Une meschine ouvrit la *lucarne* de l'huys de la tour. » (Percef. IV, f. 48.)] — « Si aucun a fenestres, *lucarnes* ou creux d'ancienneté et demolit sa maison sans prendre la mesure d'icelles, la partie presente ou appellée, il perd sa possession. » (C. de Reims, C. G. I, 529.)

**Lucarné.** *adj.* Garni de lucarne. (Colgr.)

**Lucel.** Petit *luz*, petit brochet. On lit dans un règlement pour la pêche des poissons de rivières : « Et ne pourront prendre harbel, carpe, tenche ne brems si chaenn ne vaut un denier, le *lucel* s'il ne vaut deux deniers. » (Ord. I, p. 793.)

**Lucerne.** Lumière, au figuré :

Incontinent mon conducteur ralume  
La *lucerne* de mon petit esprit. (Faïfeu, p. 111.)

**Lucet.** [Louchet, pioche, hoyau : « Un oustiel à pionnier, nommé *lucet*. » (J. I. 16, p. 333, an. 1394.)]

**Luciabel.** s. Nom du démon.

Sire, por cel siege emplir,  
Que *Luciabel* leis guerpir  
Faites home, si vos plot,  
Mais d'engin garder ne se sot. (Floure et Bl. f. 1954.)

**Lucidaire.** [« *Lucidaire*, un livre, » dans D. Cange, sous *Lucidarius*.]

**Lucifer.** [Étoile du matin : « (Ses yeux) Tant sont clair com se *Lucifer*, La plus claire estoïle « qui soit d'autres estoïles, s'en issoit. » (Rom. de la Poire.)]

**Lucques.** [Ses velours, ses soies brochées étaient célèbres au xiv<sup>e</sup> siècle : « vi. draps de *luque* « à or. » (N. Comptes de l'Arg. p. 5.) — « Draps de *luque* à fleurs de lis d'or. » (Ibid. 4.) — « Samiz de *luque*... dyapres de *luque*... tartaires de *luque*... nacquis de *Lucques*. » (Ibid. p. 2.)]

**Lucrative.** [Gain : « Toule soutil science, haulte « et intellectuelle, Se pert lui par nos clers ; car à la *lucrative* Queurent plus tost qu'il pueent por lor vie chelive. » (J. de Meung, Test. p. 26.)]

**Lue.** [Loue : « Maintes estoïres devisent que « Romulus et Remus furent né d'une *lue*... Entor « cele riviere (Tibre) manoit une femme qui servoit « à tous communement, et tels femes sont apelées « en latin *lues*. » (Brunet. Lat. Trésor, p. 43.)]

**Luer.** [Payer, prendre à loyer : « Ben en « purrat *luer* ses soldiers. » (Rol. 34.)]

**2. Luer.** [Loyer, salaire : « Ki mult le sert, mal- « vais *luer* l'en dunes. » (Rol. v. 2584.)]

**Luerre.** Leurre, dans Desch. fol. 317<sup>d</sup>.

**Luez.** Aussitôt, sur l'heure.

Fame a *luez* son duel guerpi,  
Quant on la set raplaquier. (Vat. no 1522, f. 158<sup>v</sup>.)

Vous trouverez un contel afflé  
Que *luez* sera rebous au pain tailler. (Id. f. 152<sup>v</sup>.)

**Luffre.** [Équivoque : « Quand tu verras *luffres* « maintiens En dames. » (Cour de May, 1209.)]

**Lui.** [Pronom. 1<sup>o</sup> Régime direct : « *Lui* e altrui « travaillent et confundent. » (Roland, v. 380.) — « Mais *lui* meisme ne volt mettre en oubli. » (Id. v. 2382.) — 2<sup>o</sup> Il est très fréquent à la suite des prépositions : « L'anme de *lui*. » (Roland, v. 1510.) — « Pour *lui* veoir. » (Froissart, II, 444.)]

**Laign.** [Loïn : « Vus n'irez pas uan de mei si « *laign*. » (Roland, v. 250.)]

**Luire.** [1<sup>o</sup> Luire : « Clerz fut li jurz e li soleiz « *luisanz*. » (Roland, v. 3345.) — « Cuntre soleil si « *luisés* e rellambies. » (Id. v. 2317.) — 2<sup>o</sup> Saillir : « Au mois de septembre que les moutons saillent « et *luisent* les brebis potieries. » (Jehan de Brie, le Bon Berger, p. p. Lacroix, p. 40.)]

**Luisamment.** *adv.* Avec éclat, d'une façon brillante :

Des clairs raiz du soleil nature façonna  
Une beauté *luisamment* admirable. (L. Caron, f. 69<sup>b</sup>.)

... Une cote de soye  
Rayée d'or qui *luisamment* ondoye. (Baïf, p. 249<sup>b</sup>.)

**Luisarner.** Luire. « Soleil qui *luisarne* au matin, femme qui parle latin, enfans nourri de vin « ne viennent point à bonne fin. » (Colgr.)

**Luisel.** [Cerceil, voir LUSEL.]

**Luiserne.** [Lumière : « Pargetent tel *luiserne*. » (Roland, v. 2634.)]

**Luisel.** [Peloton de fil, dans Dom Bouquet, l. VII, p. 148.]

**Luite.** [Lute de lucla, comme fruit de fructus.]  
1<sup>o</sup> Combat, guerre. Les princes chrétiens, implorant le secours de Charlemagne contre les Sarrazins :

Et se li mandent en plorant,  
En dolour et en souspirant,  
Que Turc et Sarrazin par *luite*  
Ont la Sainte Cité destruite  
Et le seigneur ci Diex fu mis  
Ont livret à ses anemis. (Mousk. p. 263.)

2<sup>o</sup> Dispute, débat :

Cist conte ot Bretagne quite  
N'i ot faite tence ne *luite*  
Tuit le requèrent à signor  
Et li porterent grant oûnor. (Id. p. 349.)

3<sup>o</sup> Peine, tourment. Parlant de la mort de Roland.

Cil Diex, ki fist pardon Longis,  
Maitte vostre arme en paradis  
Et si doinst male mort et *luite*  
Celui ki tel gent a destruite. (Id. p. 240.)

**Luitier.** Lutter. 1<sup>o</sup> Neutre. « *Luitoit*, couroil, « saultoît. » (Rab. I, p. 163.)

Tier. *luitier*, joster au crocq. (Coquillard, p. 127.)

2<sup>o</sup> Actif. « Nature pour monstrer qu'il n'y a rien

« de sauvage en ce quelle conduit, fait naistre sou-  
 vent es nations moins cultivées par art des pro-  
 ductions d'esprit qui *luttent* les plus artistes  
 productions. » (Ess. de Montaigne, I, p. 196.) —  
 3° [Sailir: « Quand ilz son en estat de sailtir et  
 « *luyter* les brebis portières. » (Jean de Brie, le  
 Bon Berger, p. p. Lucroix, p. 152.)] — *Expression*:  
 « *Luitier* les deux bras dessus. » Avoir l'avantage.  
 Les ducs de Lancastre et de Glocester négociant la  
 paix pour le roy d'Angleterre avec les princes du  
 sang de France: « Le duc de Glocester... disoit que  
 « les François vouloyent tousjours *luitier* les deux  
 « *bras dessus.* » (Froiss. IV, p. 183.)

**Luterie. Lutte.**

La y ot bonne *luterie*

De moi à li pour retourner

Mon mantel, et au droit tourner. [Froiss. poés. p. 355 a.]

« **Lutteur, Luiteor, Luitières.** [Lutteur. Le  
 cas sujet est *luitières*; « N'est pas bons *luitières.*  
 « ne fors, Quand Fortune fait ses efforts. » Rose,  
 v. 5903.] — Le cas régime est *luiteur* ou *luiteur*:  
 « Autressi comme on apele bon *luiteur*, non pas  
 « celui qui seit moit detours de quoi il use po, mais  
 « cil qui en un ou deus se travaille diligement. »  
 (Brun. Latin. Trés. p. 368.) — « Il loue et tout et  
 « trop, voire quelquefois à ses despens, se blasant  
 « et humiliant, comme le *luiteur*, qui se baisse  
 « pour mieux atterrer son compagnon. » (Sagesse  
 de Charron, p. 495.)

« **Luiton.** [Lutin: « Diable semble ou *luitons* ou  
 « maufez. » (Guill. au court nez.) — « Sire, che  
 « dist li prestrez, Si ait m'ame pardon, Ch'est par  
 « enlancement de deable ou *luiton.* » (Baud. de  
 Sebourg, VIII, 856.)]

« **Lumbrique.** s. m. Ver de terre; il s'en engend-  
 dre aussi dans le corps des enfans. (Oudin.)

**Lumeignon, Lumignon.** (Ord. I, 760.)

« **Lumette.** [Allumette: « Le suppliant pour y  
 « veoir eler getta des chenevottes ou *lumettes* en  
 « son feu, qui tantost furent alumées. » (J. 206,  
 p. 82, an. 1478.)]

« **Lumiere.** [1° Lampe: « De rechief quatre  
 « *lumieres* de cuivre, c'est assavoir une grant et  
 « trois petites. » (J. 75, page 54, an. 1338.) — « Le  
 « suppliant gatta une *lumiere* qu'il tenoit en sa  
 « main, où il avoit de l'huile et une mesche ardant...  
 « et cheut le lusseron, qui estoit souz laditte  
 « *lumiere*, à terre. » (J. 171, p. 165, an. 1419.) —  
 « Les supplians prindrent en l'hostel d'icellui  
 « Mosnier une *lumiere.* » (J. 195, p. 608, an. 1471.)  
 — 2° Ouverture d'une écuse: « Il est eswardé que  
 « cascuns maniers doit traire son relais le samedi  
 « à nonne sonnant et remettre le diemenche à solais  
 « esconsant, et auee ne doit courre sor semaine,  
 « fors par une *lumiere.* » (Livre rouge d'Abbeville,  
 fol. 35 v.) — 3° Embouchure d'un instrument: « De  
 « l'olyfant la *lumiere* dorée mist en sa bouche. »  
 (Ronsieus, p. 21.) — 4° Eillères, dans le masque du  
 heaume, au xiii<sup>e</sup> s., puis dans la visière, au xiv<sup>e</sup> s.:  
 « Tout droit par devant la *lumiere*, Un poi deseure

« la barbière. » (Chast. de Couci, v. 1619.) — « Que  
 « son vis par la *lumiere* Del elme esgarδοit. » (Id.  
 v. 1679.) — « Ils se consievient sur les *lumieres*  
 « des heaulmes si dur et si roit que ils se desheault-  
 « merent. » (Froiss. XIV, 117.)]

**Lumilette.** Herbe, l'euphrase. (Cotgrave.)

« **Luminaire.** [1° Lumière, au propre: « E dunad  
 « le peis de la merveilluse vaissele que de or que  
 « de argent, e des chandelabres e des *luminaires*  
 « e des tables. » (Rois, p. 244.) — 2° Illumination:  
 « C'estoit chose merveilleuse du *luminaire* (aux  
 « funéraires de Charles VI) qui estoit depuis la  
 « porte S. Denys jusqu'à l'eglise. » (Juvenal des  
 Ursins, 1422.)] — « S'en retournerent les Gandois  
 « mont joieux et fut la paix criée en leur ville et  
 « furent feux, *luminaires* et carolles de joye. »  
 (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 407.) — 3° Luminaire,  
 dans les églises. (Voir LUMINER.) De là le dicton sui-  
 vant: « N'oubliez pas le *luminaire* des pourceux,  
 « en voila le questeur, « cela se dit lorsqu'une per-  
 « sonne rote. (Oudin.) — 4° Lumière, au figuré: « Et  
 « ce fist il (un miracle) pour qu'il fut *luminaire* de  
 « foy et de creance aux presens et à ceux qui après  
 « eux viendroient. » (Chr. de S. Denis, I, f. 134.) —  
 5° Vue: « Un jour elevant mon *luminaire*, j'apper-  
 « ceu les cataractes du ciel ja estre ouvertes. »  
 (Alector, Roman, p. 51 a.) — On lit Hist. du Th. fr.,  
 t. II, p. 488: « J'ay perdu mon *luminaire*, j'ai  
 perdu les yeux. — « Il a joié son *luminaire*, « il ne  
 voit goutte. (Oudin.)

**Luminer.** Eclairer, au figuré:

Douce amors ki m'atalente,

Quant voi le termine gent,

Me remaigne el cuer la gent,

Ki lumine mon talent. [Poés. av. 1300, III, p. 1030.]

« **Luminiers.** « Les habitans les elisent pour  
 « procureurs et fabriciens de leurs affaires commu-  
 « nées, fabrice et paroisse et qui ont charge des  
 « *luminaires* de l'église. » (Laur.)

« **Lunage.** [Lunatique. (Voir sous LORNES): « Tous  
 « boisteux, tous mehaignies, tout home *lunage.* »  
 (Livre des Mét. 426.) — « Au siecle est sot, faus et  
 « *lunages*; A Dieu soutiens, diseres et sages. »  
 (Mir. de Coinci.)]

**Lunaige.** Lunaison:

J'ai ven cinq persoimaiges

D'ung triumpant hostel,

En mains de dix *lunaiges*

Payer tribut mortel.

(Molinet, 169.)

« **Lunaison.** [Même sens: « Se repairier volsis-  
 « sent as rentes n'as maisuns, Ariere revenissent  
 « dedens treiz *lunaiesuns.* » (Thom. de Cant. 67.) —  
 « Si com par *lunaisons* ainsi comme desvée. »  
 (Berte, XVI.)]

« **Lunatique.** « Un homme *lunatique* c'est un  
 « homme auquel la lune commande. » (Cholières,  
 Contes, t. II, 9.) — « Je le tiens comme *lunatique*  
 « desvroyé de son sens. » (Percefor, VI, f. 63.)

De chien qui mort et de cheval qui rue,

De saige fou et d'omme *lunatique.* (Desch. f. 314.)

**Lune.** Le long de : \* *Lune* un altre. (Roland, v. 3732.)

**Lundi.** El descendirent en Aere un *lundi* « à nous. » Mén. de Reims, 140 : — « Faire le *lundy* des saveliers. » ne point travailler le lundi. (Oudin, Dict. et Cur. fr.) Ce proverbe est encore en usage.

**Lune.** « Clef est la nuit e la *lune* luisant. » (Roland, v. 2512.) Ce mot est omis au Glossaire de M. Léon Gautier. — « Souvent depreia Dieu qui fist *lune* e soleil. » (Rou, ms. p. 86.)

**Expressions :**

1° La *lune* est nouvele

Si croi que vous en aiés

Plus terre cervelle.

(Vatic. 1522.)

2° Mes cuers cui proceit faut

Descroit comme *lune*. (Poët ur, 1309, I, 394.)

3° Il ne faut qu'une heure oportune

Pour biens et honneur acquerir. —

Tu dis vray : il n'est heure qu'une.

Mais s'il n'est prise en bonne *lune*.

Plus n'y faut chercher ne querir (R. de Collyre, p. 66.)

Ar « Garder la *lune* des loups, des chiens, » prendre une peine inutile : « Bon Dieu, que serait-ce si « nos maledictions estoient des arrests ! Mais celui « qui a gardé jusques à maintenant la *lune* des « chiens, gardera bien les religieux des fulminations « de votre colere. » Garasse, Rech. des Rech. page 773. — « L'amant espioit toutes commodeitez « d'effectuer son dessein ; mais (Dieu garde la *lune* « des loups) il profitoit autant que s'il eust lavé un « corbeau pour le blanchir. » (Yver, Printemps, fol. 70.) — « Je vis deux giborins à part sur le haut « d'une tour, lesquels faisoient sentinelle, et nous « fut dit qu'ils *gardoient* la *lune* des loups. » (Bab. t. V, p. 22.) — 5° « Voyant tous ses efforts succeder « si à rebours, qu'il sembloit né à la *quatrieme* « *lune*. » Yver, f. 73.)

**Luné.** Ayant forme de croissant : « L'on pendoit « un contelas *luné* en façon d'une serpe. » (Baif, page 40.)

**Lunette.** 1° Sorte de casque : « Iceelui Clavel « sacha un baselaire et en fery ledit Neai e sur la « teste et lui abati une *lunette* de fer, dont il avoit « la teste armée. » (H. 163, page 179, an. 1408.) — 2° Verre étamé ou plaque de métal d'un miroir rond ; verre encadré protégeant une miniature : « La casse qui soustient la *lunette* du miroir. » Modus, f. 63. — « Un mi oner d'or dont la *lunette* « est perdue et de l'autre côté a une demoiselle « cueillant fleurs en un jardin. » De Laborde, Ducs de Bourgogne, Preny, n° 6213, an. 1411. — 3° Lunettes pour myopes et presbytes ; elles furent inventées par Salvino Armato, de Florence, mort en 1317. Dès la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, on prête des besicles aux personnages de l'Ancien Testament, dans les sculptures, les peintures et les vitraux. On les portait comme les lorgnons, suspendues au cou ou placées dans le livre d'heures spécialement disposé par le relieur : « Forgé une platine d'argent « doré pour mettre es œes du livre du duc (de Bour- « gogne) pour mettre ses *lunettes*, afin qu'elles ne

« fussent cassées. » (Arch. de Dijon, an. 1403, dans De Laborde, sous *Besicle*.) — « Or, maintenant que « deviens vieulx, Quand je lis au livre de joye. Les « *lunettes* preus pour le mieulx. Par quoy la lettre « me grossoye. » (Ch. d'Orl. 139<sup>e</sup> ball.)

**Lung.** [Long : « Veez m'espée ki est bone e « *lung*. » (Rol. v. 925.)]

**Lungement.** [Longement : « Si *lungement* « fut tens m'avez servit. » (Rol. v. 1858.)]

**Lunghure.** [Lunghneur : « En *lunghure* 27 per- « ches. » (B. C. sous *Leda*, 3.)]

**Lunaison.** Lunaison :

Nostre maistre par *lunaisons*

A en la beste ostordisons,

Le sens port et devient desuez

Se il n'est erraument hez. (Fubl. de S. G. f. 94.)

**Luur, Luour, Luur.** [Lueur : « Il ne voit plus « ne *luur* ne clarté. » (Ronceis, p. 91.) — « Si eume « li soleil le jur Tolt as esteles *luur luur*. » (Marie, Purgal, 1877.) — « Une hache portoit qui getoit « grant *luour*. » (Baud. de Seb. IX, 41.)]

De clarté et de *luour*

Et de gloire euluminée. (Vatic. n° 1390, f. 123.)

**Lupars.** Léopard :

Viautres et ciers, ours et lions

*Lupars*, ostoirs, gurlaus, faucons. (Mouskes, f. 176.)

« Li chiens de Normandie fu moult de fier regart ; « Li bers se sist armés sor un desrier liart, En la « presse se mist à guise de *luppard*. » (Ch. d'Ant. t. VIII, 983.)]

**Lupoge, Lupoge.** Fiente de coq. (Cotgr.)

**Luposche.** [Lupèche, en latin *lupistica*. (Scheler, Gloss. Rom. lat. p. 41.)]

**Luquenne.** [Lucarne : « A la lueur de la lune, « qu'i entroit en sa maison par un *luquenne*. » (H. 141, p. 305, an. 1391.)]

**Lur.** [1° Bâti pluriel : « Jo *lur* dirrai. » (Roland, v. 2943.) — 2° Adjectif possessif : « Plurent *lur* filz, « *lur* freres, *lur* nevotz e *lur* amis. » (Rol. v. 2953.) — 3° Substantif : « Ml chevalier i retiennent des « *lur*. » (H. 2442.)]

**Lurd.** [Traître : « N'est si kurtiois ki n'est bas- « tard, s'il n'i aprent n' tost n' tard, Ne serant si « felun ne *lurd*, K'a priere se face surd. » (Edouard le Confesseur, v. 902.)]

**Lus.** [Brochet : « En laquelle huche à poisson « emblendent deux grans *lus* et trois ou quatre « grans truittes. » (H. 138, p. 183, an. 1390.)]

Bien sarons manier les perches

Pour attrapper gros *lus* et perches. (Trois Maries, 117.)

Ficent un lac si grant en un pais,

Qu'il se peuple de *lus* et de carreaux

Carpes, brèmes, d'autres poissons de pris. (Desch. 202.)

« La royne envoya visiter M<sup>r</sup> de Gurce et luy fit « presenter quatre grans *lur*, deux foursiers, des « oïstres et ung grand panier de marée. » (Lett. de Louis XII, II, p. 40.) — « Birque de *lus*, » injure, dans Desch. f. 180 c.

Coqps, canus, cornus, et malostrus,

Co. pears, cornars, fetars et durs paillars.



Trop tost venus, enfondus, mal vestus,  
Birques de lus, velus et gros molus,  
Eschars mal feu, soit tout vostre corps ars.

**1. Lusel.** [Même sens, aux Ordonn. VII. p. 779, an. 1388. En Bretagne, *lusel* est le nom de la truite.]

**2. Lusen.** [Cercueil ; en Picardie on le nomme encore *lusel* : « Item un drap lequel on suet mettre as exeques des mors sur le *lusel* ou autre « representation du corps. » (Invent. de l'église de Cambrai, an. 1371.)]

**Lusseron.** [Mèche, lumignon ; voir sous LUMIERE.]

**Lustre.** 1<sup>o</sup> Clarté : « Ils ne voyoient sinon au « *lustre* du feu des pavillons et quelque peu de « clarté de la lune. » (Rab. II, p. 236.) — 2<sup>o</sup> Fard : « Il est defendu d'appliquer quelques *lustres* sur un « beau visage pour en relever la blancheur. » (Ess. de Moul. I, p. 9.)

**Lustrement, adv.** Avec éclat, d'une façon brillante :

Besja s'esteint des grandes beautez le bruit  
Pres la splendeur de ta grace qui luit  
Si *lustrement* que leurs clartez antiques  
Sentent le plomb de leur tens vaporé. (L. Le Caron, 9<sup>e</sup>.)

**Lustreur.** Eclatant :

Les traetz flembant du Dieu chevalereux,  
Qui par le ciel la charette eclaireuse  
Guida sans fin de lumiere *lustreuse*. (L. Le Caron, 6<sup>e</sup>.)

**1. Lut.** [Terre à potier : « Comme le *lut* qu'un « potier Torne à quanque est de son mestier. » (Nature à Falch. err. 181.)]

**2. Lut. Luz.** [Luth, instrumental de musique : « Le varlet d'icellui aveugle, qui en sa main portoit un instrument nommé *luz*. » (Jl. 167, p. 156, an. 1413.)]

Mourez, harpes et cors sarrazzinois,  
La mort Machaut le noble rethorique  
Rubebes, *luths*, vielles, syphoime,  
Psaltariens trestous instrumens coys. (Desch. f. 28<sup>e</sup>.)  
Du *lut* sonnoit mottets et chansonnettes. (Marot, 112.)

**3. Lut, s. m.** Espèce de vaisseau ou galère : « Armerent et avitaillèrent en mer une carraque, « deux galeres, deux grosses barques, et cinq brigantins avec tout plein de petits *luz* à douze « rames. » (J. d'Anton, p. 64.) — « Voyez cy près « nostre nauf deux *luts*, trois florins, cinq chippes, « huict volontaires, quatre gondoles. » (Babelais, t. IV, p. 100.)

**Luthon.** Lutin. (Voir LUTON.)

S'il n'est-il loup, louve, ne louteton  
Tigre, ne aspic, ne serpent, ne *luthon*  
Qui jamais eust sur moy la dent boutée. (Marot, p. 126.)

[« Ces misanthropes et *lutons*. » (Pasquier, Lett. t. I, p. 481.)]

**Luttre.** Loutre : « Une foulaine à deux bassins « et le trompnoir d'albâtre, jectant eau par trois « muffles ou gueulles de *luttre*. » (Alect. p. 133<sup>e</sup>.)

**Luxure.** « *Luxure* de la char, » dans S. Bern., p. 328. — [« Elles se souillent en l'ordure De lecherie et de *luxure* Et des autres vilains pechés Dont

« tout li mens est entichés. » (Hist. littéraire de la France, XVIII, 792.)]

**Luxurieux.** [« Et si vous di que leur roy est si « *luxurieux* que il a bien .ccc. femmes. » (Marc. Pol. p. 425.)]

**Luyable.** [Qui luit, qui éclaire, dans Du Cange, sous *Lucibilis*.]

**Luyseur.** Lueur : « Ils donnoient si terribles « coups les ungs sur les autres que la fumée avec « la pouldriere qui partoît d'eulx obfusquoit la « *luyseur* du soleil. » (Perceforest, III, f. 99<sup>e</sup>.)

**Luyton.** Lutin : « Quelle chose est ung *luyton*, « dist Estonne? Sire, dist Narcis, c'est ung esprit « qu'on ne peult veoir et se defecte à decevoir les « gens. » (Perceforest, vol. II, f. 13<sup>e</sup>.)

**Lye.** 1<sup>o</sup> Lie : « Isserez fors del faignaz de misere « et del bran de la *lye*. » (S. Bern.) — 2<sup>o</sup> Foule :

... J'y vis en façon de lis  
Un arbre de grant estude,  
Sur lequel estoit un beau lils  
Et au pied des gens grande *lye*  
Qui estoit pleins de maladié. (Jl. du Th. fr. H, 177.)

**Lycé.** Joyeux. Parlant de la mort de Guichard d'Angle, Anglois : « En son temps il eut toutes les « nobles vertus qu'un chevalier doit avoir, il fut « *lyc*, loyal, amoureux, sage, secret, large, preux, « hardy, entreprenant et chevaleureux. » (Froiss. II, p. 176.) — « Si Gerard mena, ainsi jamais *lyc* ne « seray. » (Hist. de Gerard de Nevers, p. 82.)

**Lyens.** Liéans :

Et à son partir de *lyens*  
En fera mener son lyens  
Hors l'estable et oultre la rue,  
Aux champs, que la maison ne pue. (Desch. f. 411<sup>e</sup>.)

**Lyeure.** 1<sup>o</sup> Liens :

Qui fait vignes, li coux est grans  
Bastons y fait a outrage,  
*Lyeure*, trois royes dix frans ;  
Pour chascun arpent vendengage  
Caves, cuevaux, queux, reliage ;  
A tout compter, c'est toute perte. (Desch. f. 363<sup>e</sup>.)

2<sup>o</sup> [Liens qui fixaient les émaux d'applique sur la pièce d'orfèvrerie et leur servaient d'encadrement : « *Lycures* des émaux. » (Inv. du duc d'Anjou, an. 1360, n<sup>o</sup> 428.)]

**Lyez.** Liés : « Monla au chasteau à l'entrée « duquel estoit un hault escalier de pierre de *lyez*. » (Dom: Flores de Grèce, f. 119<sup>e</sup>.)

**Lymbe.** Limbes, au figuré. Parlant de Jason : « Il combat ces cruelles bestes, les feus furieux et « le dragon qui sont les enemys d'enfer qui gar- « doient et tenoyent enclos au temple du *lymbe* « d'enfer, la thoison d'or. » (Hist. de la Thoison d'Or, I, fol. 8<sup>b</sup>.)

**Lymon.** Limon, limon :

De cinquante ceuz un moumon,  
Voire sans tirer au *lymon*,  
Elle les baille chault et sec. (R. de Collevy, p. 104.)

**Lynette.** Linolle :

Mauvis, merles, chardonneraux,  
Pinssons, tarins et frioncaux  
Cochevis, estourneaux, *lynettes*. (Desch. f. 488<sup>e</sup>.)

**Lyois.** Liâis : « Ilz trouverent ung pillier moult  
« hault et sur ce pillier avoit ung roy armé des  
« armes du roy d'Angleterre monté sur son cheval  
« et estoit fait d'ung marbre *lyois*. » (Perceff. I, 38\*.)

**Lyonistes.** Espèce d'hérétiques : « Nicolas  
« Morin de Blois des Freres Prescheurs  
« docteur theologien et inquisiteur de la foy a escrit  
« en latin un traicte contre certain livre faict et  
« publié en vulgaire françois par les heretiques dits  
« les *Pouvez de Lyon*, autrement *Vauldois* où il  
« met le texte françois des maximes y contenües  
« qu'il refute l'une après l'autre..... cette heresie  
« print commencement au regne du roy Loys le  
« jeune..... et en furent les sectaires appelez vul-

« girement les *Pauvres de Lyon* et *Lyonistes*; les  
« autres les nommoient *Vauldois*, à cause d'ung  
« Pierre Valdo qui estoit l'un des apparens et plus  
« riches de la ville autheur d'icelle superstition. »  
(Du Verd. Biblioth. p. 918.)

**Lyparée.** Pierre précieuse, dans Marbodus,  
col. 1686.

1. **Lysse.** [Combat, au figuré : « Amoureuuses  
« *lysses*, » dans Villon, p. 40.]

2. **Lysse.** [Haute lice : « Ung mestier de bois  
« en *lysse*, garnis de petiz bastonnez et de petiz  
« pelottons de soye. » Bibl. de l'Ec. des Chartes,  
6<sup>e</sup> série, I, 355.]

## M

## MAA

**M.** [« La bone loi nous vint par *m*, Qui des lettres  
« est dame et geme; *M* a trois piés en sa figure. »  
« Senefiance de l'A. B. C., dans Jubinal, II, 280.) —  
« *M* remplace aussi le pronom possessif *ma* : « Tenez  
« *m'* espèce. » (Rol. v. 620.) — « Je vouldroie, par  
« *m'* ame, qu'ele fust decolée. » (Berte, XVI.) —  
« Je ferray d'estoe et de taille de *m'* espèce sur lui  
« tous jours. » (Resurrec. N. S. Mystère.) C'est dans  
« le courant du xiv<sup>e</sup> siècle qu'on a cessé d'elider *a* dans  
« *ma*, comme nous l'elidons dans *la*; Froissart donne  
« *ma* imagination II, 13), » et même « *men* espe-  
« rance II, 305. » C'est cette forme picarde *men*  
« qui nous a conduits au solécisme *mon*. »]

**Ma.** [Voir le précédent : « Cumi decarrat *ma*  
« forcé e *ma* baldur. » Rol. v. 2902.]

**Maille.** **Maille.** [1<sup>o</sup> Maille, monnaie, du latin  
« *medalia* : « Lequel argent il nous offra à bailler,  
« tant en or ou argent, blanques *mailles* et noires,  
« lequel estoit en ung forgeret. » (Cart. 21 de Corbie,  
fol. 331<sup>b</sup>, an. 1340.) — « Item, en un sac, en  
« *mailles* blanches et en doubles, 18 liv. 3 sols. »  
« Nouv. Compt. p. 48.) — 2<sup>o</sup> Impôt d'une maille :  
« *Mailles* des tavernes. » (Cart. de la Maison Dieu  
« de Pontoise, an. 1287.) — « Item le marchié et la  
« coustume de la prevosté que l'en appelle la  
« *maille*. » (Jl. 44, p. 87, an. 1307.)]

**Maïsse.** **Maïsse.** [Cens dû par manse : « La  
« taille acoustumée à paier en argent chascun an  
« de mes hommes, les gelines, les *maïsses* de  
« Chenoué..... xvi *maïsses* de Chenoué avecques

## MAC

« toutes les rentes. » Cart. de Langres, fol. 281<sup>r</sup>,  
an. 1339.]

**Maat.** Mât de navire : « Tantoust, commenceas-  
« mes à faire procession à l'entour des *maals* de  
« la nef. » (Joinv. p. 25.)

**Mabre.** [1<sup>o</sup> Marbre : « Tost les degrés de *mabre*  
« est montés al donjons. » (Saxons, XIV.) — 2<sup>o</sup> Etoffe  
« marbrée : « Ch'est li feurs des dras ..., li *mabres*...,  
« un. liv. et xv. sols. » (Liv. Rouge d'Abbeville,  
fol. 36<sup>b</sup>, an. 1253.)]

**Macabre (dauce).** [Suite de peintures repré-  
« sentant la Mort entraînant dans une danse des  
« personnages de toutes les conditions; ce genre de  
« peinture se rencontre souvent aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles :  
« Peintures notables de la *danse macabre* et autres  
« (aux Innocents, à Paris, en 1407), » dans l'Hist.  
« litt. de la France, I, XXIV, p. 716.) — « A Paris,  
« vers les charniers, encontre la Charronnerie, à  
« l'endroit de la *danse macabre*. » (Journ. de Paris,  
« sous Charles VI, p. 420.) — [*Macabre* ou *Macabré*  
« est pour Machabée : « Dedens la cambre l'ont mené;  
« Très le tans Judas *Macabré* Ne fu veüe autre si  
« faite. » (Perceval le Gallois, v. 34621.) — Les  
« Machabées souffrirent le martyre avec Eléazar et  
« leur mère; du sens de martyr on est passé à celui  
« de mort; les étudiants en médecine appellent enoere  
« *Machabées* les sujets anatomiques; *danse macabre*  
« équivaît donc à danse des morts. Ce n'était pas  
« seulement une peinture, mais aussi un spectacle; le  
« Mercure de septembre 1742, p. 1955. cite un ms.

latin de Besançon, d'après lequel du vin fut donné le 40 juillet 1453 à ceux qui exécutèrent la danse des Machabées, « chorea machabeorum. »]

**Maçacre.** [Massacre : « Out grant peïr, quant « oy dire La desverie et le martire, La cruauté et le « *maçacre* Qu'il avoit fait du bon dyacre. » (Mir. de Coïnsy, éd. Poquet, p. 126.)]

**Maçacer.** Massacrer :

... Avoyent commandement  
Du roy, qui faire leur faisoit,  
Que prelat, s'il ne li plaisoit  
Ne fust en yglise saïez,  
Qui tantost ne fust *maçacez.* (G. Guiart, f. 12<sup>b</sup>.)

**Maçaire.** [Nom du traître de la chanson de geste de la reine Sibille, qui assassina Anberri et fut vaincu en duel par le chien de sa victime, appelé plus tard le chien de Montargis.] Par suite, homme dangereux :

Las, quel peril de croire losangier  
Sur son ami ! cil vaut pis que *Maçaire.* (Desch. f. 289.)

**Macaron.** Petite pâtisserie. On a dit au figuré : « Mettre du sucre sur du *macaron*, » « ajouter bien sur bien. (Lett. de M<sup>me</sup> de Sévigné, III, p. 473.)

**Macaronée.** [1<sup>o</sup> Titre du poème macaronique de Théophile Folengi de Mantoue, qui écrivit au commencement du xvr siècle sous le nom de Merlin Coccaïe. — 2<sup>o</sup> Macaronique : « Une vingtaine de vers « *macaronés.* » (Pasq. Rech. VII, 6.)]

**Macaronique.** [Vers burlesques où l'on ajoute des terminaisons latines aux mots de la langue vulgaire, à la manière de Merlin Coccaïe. L'origine est l'italien *macaroni* : l'aliment favori a désigné le bouillon ; de même les Français disent Jean Farine et les Anglais *James Poudding* : « Arrivant à la « cassine, de loim il aperceut Tappecoue, qui « retournoit de queste et leur dit en vers *macaro- « niques.* » (Rab. Pant. IV, 13.)]

**Maccheron.** Sorte de pâte, de l'italien *maccherone* : « Si (le baptême) se faisoit en bouillon de « chair, ou de *maccherons.* » (Du Verdier, Biblioth. préf. p. xvi.)

**Mace.** [1<sup>o</sup> Amas, chaos : « Et le (monde) fit au « commencement D'une *mace* tant seulement Qui « toute ert en confusion. » (Rose, v. 49650.) — 2<sup>o</sup> Masse d'armes : « Li rois prist une *mace* de ser- « vant. » (Froiss. V, 359.) — 3<sup>o</sup> Monnaie : « Item, « 1 *mace*, 33 sols. » (Nouv. Compl. p. 48.)]

**Maceclier.** [Boucher, du latin *macclerarius* : « Le comle d'Artois qui estoit sur les *macecliers* de « Bruges. » (Chron. de Flandre, ch. XLI.)]

**Macecier.** [Même sens : « Uns *macecier* saunt « avant, et le fier d'une hache et l'ocit. » (Mén. de Reims, § 222.)]

... Sa voie aqeut,  
Au chastel ou le marchiés queut :  
En a sa genice menue ;  
1. *macecier* Fa acheté. (Fabl. ms. n<sup>o</sup> 7996, p. 2.)

**Macedonien (exception de).** Terme de droit : « Filius familias ne se peut obliger, ne le « pere n'en sera point tenu de luy donner auctorité, « vii.

« mais aura recours a l'exception du *macedonien*, « qui ne souffre pas que le pere soit contrainet « pour la dette du fils. » (Gr. Coui. de Fr. III, 344.)

**Macefonde.** [Engin à flèche manie d'une fronde] : « Pierres leur gitoit l'on assez à *macefon- « des* et aux mains. » (Trad. de Guill. de Tyr, dans Du Cange, sous *Matafunda*.)

**Macegref.** Boucher : « Traytours, poysonnours, « filloux de burses, usurers, *macegref/s* achatauns « et vendaus a escient chars emblés. » (Britton, Loix d'Anglet. fol. 71.)

**Macef.** [Boucherie : « Laquelle femme le sup- « pliant trouva en la boucherie ou *macef.* » (JJ. 192, p. 84, an. 1460.)]

**Macefer.** Maxillaire : « Il luy fourra l'un des « doigts de la main dextre dans sa bouche pour « chercher au costé gauche l'endroit d'une dent « *macefer.* » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, 646.)

**Maceferie.** [Boucherie : « *Maceferie* de Troies. » (Compte de Champagne, an. 1348.)]

**Macelle.** Petite masse : « Tenoit sa main à sa « *macelle*, son costé appuyé sur l'ung des piez du « tabernacle, non pas qu'il dormist, mais bien « monstroit qu'il fust serf à tristesse. » (Perceforest, vol. II, fol. 42.)

**Macelotte.** [1<sup>o</sup> Petite masse : « Yceulx pere et « filz se mirent à défense de ce que il avoyent, c'est « assavoir le pere, d'une petite *macelotte* dont il « s'appuyoit sur le chemin. » (JJ. 109, p. 125, an. 1376.) — 2<sup>o</sup> Gros bout d'un bâton : « De la *macelotte* « ou teste dudit billart lui donna plusieurs coups. » (JJ. 138, p. 63, an. 1389.)]

**Mach.** [1<sup>o</sup> pers. sing. du prés. ind. de mettre : « Je m'en *mach* en possession et saisine. » (Froiss. t. III, p. 359.)]

**Machacre.** [Boucherie, à Caen : « Portant du « *machacre.* » (Sur s. Le Hélicher, Norm. Scand. p. 96.) — A Rouen, une vieille rue occupée par les bouchers se nomme encore la rue *Massacre*.]

**Machat.** [Meurtre ; maché à ce sens dans le lan- « gage populaire : « Cops *machats.* » (JJ. 69, p. 53, an. 1332.)]

**Machau.** Grauge sans toit en Champagne. (Du Cange, sous *Machale*.)

**Mache.** [1<sup>o</sup> Masse : « Il se combatent à cheval, « armé de toutes armées, teles comme il lor « plect, excepté coustel à pointe et *mache.* » (Beaum. LXI, 7.) — 2<sup>o</sup> Meule : « Comme j'ensse mis saisine « en un pré qui siet en linage de Rus, ouquel l'abbé « et convent d'Escurey ont et doivent avoir dous « *maches* de foin chascun an, pour l'amour que « j'ai au dit convent. » (Ch. de Joinville, dans Du Cange, IV, 168, an. 1300.)]

**Machecler.** Massacrer : « Les autres les rece- « voient sur leurs piques, et sur leurs bastons, et « là les *machecloient* sur leurs piques tres inhu- « mainement. » (Monstrelet, I, chap. CXC, p. 265<sup>b</sup>.)

**Macheclier.** [Boucher : « La halle des *mache-*

« *chiers*, lequel li *macheclier* meismes liennent. » (Cart. de Flandre, an. 1274.)

**Machecolie.** [Machicoulis, de *massarum coléis*, endroit par où on laisse couler des pierres, des masses de matériaux divers. Parapel crénelé et saillant au sommet d'une tour, porté sur une suite de corbeaux ou de consoles médiocrement espacés. Les intervalles entre ces corbeaux sont reliés par des arcs en plein centre, en tiers-point, en accolade, qui permettent de fixer l'âge de la fortification. Autrefois on ignorait le nom propre à ces balcons et on leur donnait le nom arabe de *moucharaby*.] — « Les murs de devers la terre sont très gros et « hauts, et dessus y a barbacannes et *machicolies*, « et au dehors faux murs et fossez. » (J. Chartier, Charles VII, p. 272.)

**1. Machefer.** s. Fanfaron : « Fendeurs de na- « zeaux, et *machefers*... faisant friser leurs épées « l'une contre l'autre. » (Merlin Cocyte, l. 1, p. 86.)

**2. Machefer.** [Scories du fer battu : « Abusé « m'a et fait entendre... De viel *machefer*, que fust « peanltre. » (Villon, Grand Testam. p. 48.)]

**Machelote.** [Petite masse : « Icelui Robert « frappa ledit Colin d'une *machelote* qu'il tenoit. » (J.J. 156, p. 453, an. 1401.)]

**Machenaire.** [Habitant de Mycènes, et non machiniste, comme le dit La Cerne.]

Et après fist, et maugré tous,  
Que Egistus fut ses espous ;  
De *Machenaïres* le list roy  
Or resgardez le grant destroy  
Que Clithemètre la putain  
Fist a son seigneur souverain. Desch. f. 506<sup>b</sup>.)

**1. Macher.** [Mater : « Regnaut savoit du jeu « assés et largement ; Par trois fois a *maché* Ber- « toulet au corps gent. » (Enfans Haymon, v. 275.)]

**2. Macher.** Meurtrir. On lit parlant des che- « vaux : « L'un est las, l'autre son harnois le *mache*. » (Le Jouvencel, p. 202.)

**3. Macher.** [Mâcher : « Que vaut morsiaux que « bien ne *mache*. » (G. de Coiney, p. 485.) — « La « quartle branche de glouttonnie si est quant une « personne mengue si glouttement d'une viande « qu'elle ne le *mache* pas, ains l'engtoutit. » (Mén. t. I, p. 3.)]

**Macheure.** [Meurtrissure : « Il n'y eul point de « sang espendu, mais seulement *macheure*. » (J.J. 197, p. 260, an. 1472.)]

**Machiavelizer, v.** Agir ou penser, suivant les principes de Machiavel : « Le malheur de nostre « siecte aujourd'huy est tel, que pour acquerir répu- « sation d'habile homme, il faut *machiavelizer*. » (Pasquier, Rech. p. 471.)

**Machicot.** [Officier de l'église Notre-Dame de Paris, inférieur aux bénéficiers, mais supérieur aux simples chantres à gages, dans D. C. s. *Maccocnic.*]

**1. Machier.** [Sorte de couteau : « Lui donna un « coup sur la teste d'un couteau, autrement appelé « *machier*. » (J.J. 207, p. 289, an. 1482.)]

**2. Machier.** [Massier : « La fu pris de sergans « d'armes et de *machiers*. » (Froiss. V, 355.)]

**Machigner.** [Détruire : « Il osteront baptisme « et *machigneront* les eglises. » (Ms. S. Victor, 28, fol. 30<sup>b</sup>.)]

**Machinacion.** [Machination : « En envie à cinq « branches ; c'est assavoir haine, *machinacion*... » (Mén. t. I, p. 3.)]

**Machination.** [Même sens : « Ne la trouble- « ront, ne ne feront troubler par aucune *machina- « tion*, ne par engin, ne par cautelle. » (Charte de 1306, Du Gange sous *Machinare*.)]

**Machiner.** 1° *Neutre*. Tramer un complot :

Celui qui ou prince *machine*  
D'eresie a en soi le signe. (MS. 6812, f. 76 c.)

[2° *Actif* ; même sens : « Tout sujet vassal qui, « par convoitise, barat, sortilege et mal engin « *machine* contre le salut corporel de son roi. » (Monstrelet, I, p. 39.)]

**Machineux.** [Conspirateur : « Declaronz par « ces presentes faux, traître, mauvais, parjure, « conspirateur et *machineux*. » (Marten. Anecd. t. I, c. 1530, an. 1378.)]

**Machinoir, s. m.** Outil de cordonnier. (Hist. du Théat. fr. I, p. 46.)

**Machoire.** Meurtrissure : « Du mal des *ma- « choïres* qui vient dedans le bec. » (Fouilloux, Fauconnerie, fol. 22.)

**Machon.** [Maçon : « Dont manderent *machons* « vaillans Et bois orfèvres bien seans. » (Flore et Blancheflore, f. 555.)]

**Machonnement.** [Maçonnerie : « En haut assis « son fondement Estoit, et son *machonnement* De « vives pierres fais estoit. » (Galleville, dans Du Gange, IV, fol. 170<sup>a</sup>.)]

**Machonner.** [1° Maçonner : « Et s'il a retenu « entor soi... por carpenter ou por *machonner*, tius « manieres de menestriers ont costume qu'il apor- « tent lor ostius là ou il sont loné. » (Beaum. XXIX, p. 5.) — 2° Malignancer : « Il bonta son seigneur à « l'oreille et charpenta et *machonna* tant que le « conte se desdit. » (Froiss. XIV, 373.)]

**Machotter.** Mâcher avec difficulté ou négligence, machonner. « Quand (le faucon) se paist, et « il se gratte de l'ongle le palais jusques au sang, « et qu'il ne se peut paistre, celà signifie chaleur « au dit lieu, et peril de chancre ; et s'il *machote* « du bec l'un contre l'autre, celà signifie comme le « précédent. » (Artel. Fauconn. fol. 93<sup>a</sup>.)

Nas tu pas ven, Bellot, *machotter* les brebis  
L'herbe demi brulée au milieu des herbis ? (Bell. I, 2<sup>b</sup>.)

**Machouere.** [Mâchoire : « De la dislocation de « la *machouere*. » (Laufranc, f. 103<sup>b</sup>.)]

**Machue.** [Massue : « Et aussi ne doi je pas « prester ne donner vin à home yvre, ne *machue* « à fol. » (Beaum. XXXVII, p. 8.) — « Lor veissiez « haster vilains, Pieus et *machons* en lor mains. » (Wace.)]

**Machure.** [Contusion, chair meurtrie : « Pour « injure réelle, ou il y a grand effusion de sang, ou « enorme *machure*. » (C. de Nivern. ch. I, art. 20.)]

**Machurer.** [1<sup>o</sup> Meurtrir : « De duel, j'en *ma-  
chure* ma face. » (Rec. de farces, p. 230, xv<sup>e</sup> s.) —  
2<sup>o</sup> Noircir, au figuré : « Le chaudron *machure* la  
« poïste. » (Cotgr.) Nous disons : la poële gour-  
mande le poëlon.]

**Macinal.** [Mesure agraire : « Item cope et demie  
« de froment seur un *macinal* de tere. » (JJ. 93,  
p. 69, an. 1361.)]

**Maciolis.** Machicolis. « Les murs (de Constan-  
« tinople) de devers la terre sont tres gros, et haulx,  
« et dessus y a barbaquennes, et *maciolis*. » (Mous-  
trellet, III, fol. 59<sup>b</sup>.)

**1. Macis.** [Racine : « Lentisque est un arbre qui  
« rend huile, et la racine est une espece appelee  
« *macis*. » (Mén. I, p. 4.)]

**2. Macis.** [Massif : « Torches *macisses*. » aux  
premys de l'Hist. de Nîmes, III, 327, an. 1176.]

**Macle.** [Maille d'un filet; aujourd'hui filet à  
larges mailles : « Nons voulons que tous les engiens  
« desquels l'en peschera et seront faits de lil, soient  
« faits à nostre *macle*, c'est à savoir à la largeur  
« d'un paris. » (Ord. de Philippe-le-Bel, an. 1293.)]

**Maçon.** [« Li *maçon* pueent bien prendre un  
« autre apprentiz si tost comme li autre aura acom-  
« pliz cinq ans. » (Liv. des Mét. 107.)]

**Maçonnaige.** Maçonage :

Sires, qui veult faire aucun *maçonnaige*,

Doit son vouloir aux *maçons* decouvrir.

Aux charpentiers parler du charpentaige,

Et aux couvreurs marchander du couvrir. [Desch. 304.]

**Maçonner.** [1<sup>o</sup> Construire : « Quand il dut les  
« murs *maçonner* De Thebes, dont il fut fonderres. »  
(Rose, v. 1994.) — 2<sup>o</sup> Composer : « (Le duc de  
« Bourgogne) fit *maçonner* et fabriquer lettres re-  
« ponsives. » (Juv. des Ursins, Charles VI, p. 221.)]

**Maçonnerie.** [Ornements des joyaux et bijoux  
imitant l'architecture : « Un reliquaire de cristal  
« ront fait en maniere d'une tour, et dessus icelui  
« a pillers de *maçonnerie* qui boutent coatre une  
« tour ou clochier. » (Inv. du duc d'Anjou, § 24.)  
— « Un encencier d'or à façon de *maçonnerie* à vi.  
« pignons. » (Inv. de Charles V, 1380.) — On com-  
prend moins ce qu'est un ange de maçonnerie :  
« Un grant cor, garni d'argent, ouquel a entour la  
« gueulle l'istoire du riche et du ladre, et y a un  
« angele de *maçonnerie* qui monstre, d'une main,  
« le dedens du cor. » (Inv. du D. d'Anjou, art. 514.)]

**Macque.** [Masse; aujourd'hui pilon pour écarer  
le chanvre ou le lin : « Un baston appelle *macque*  
« ou planchon de Flandres. » (JJ. 168, p. 235, an.  
1415.)] — « L'en rompit la posterne à force de  
« haches, et *macques*. » (Vig. de Ch. VII, p. 150.)

**Macquereaux.** s. Tache aux jambes de ceux  
qui s'approchent trop du feu. (Cotgrave.)

**Macreon.** [Du grec *μακρίων*, en lat. *longævus*,  
homme qui vit longtemps : « Sur l'instant nous

« descendismes au port d'une isle laquelle on nom-  
« moit l'isle des *Macreons*. » (Rab. Pant. IV, 25.)]

**Macrocosme.** [L'ensemble des choses, par  
opposition au microcosme, l'homme, dans la *Nat.*  
à l'Alch. errant, 82.]

**Macrolle.** [Macreuse : « Hairois, *macrolles*. »  
(Bibl. de l'Ec. des Chartes, 5<sup>e</sup> série, I, 216.)]

**Macrologia.** Terme de grammaire. « L'on se  
« doit garder de *macrologia*, c'est de trop longue  
« et superflue sentence, contenant choses non né-  
« cessaires, comme : après que l'excellent capitaine  
« eut gaigné la bataille par sa vaillantise il fist  
« compter les morts, commanda que chascun se  
« retrace a son estendant ; il list sonner les trom-  
« pettes, charger l'artillerie, atteler les chevaux ;  
« il chargea tout, et quant tout fût prest, il parlit,  
« et marcha devant, et s'en alla au pays. » (Fabri,  
Art. de Rhetor. liv. II, p. 61.)

**Macue.** [Masse : « Car gent i ot à grant plenté,  
« Qui portent haches et *macues*. » (Lai de Mélior.)  
— « Grante joye font borjoes, et autre gent menue,  
« Neis les legeres fames, les vieilles, les chanues O  
« bastons, o avaux, o barres, o *macues*. » (Wace.)  
— « Li abes prent une *macue* Qui moult estoit grant  
« et cornee. » (Ren. v. 6953.) — « Faire la *macue*  
« de quelqu'un, » le menacer de coups ; nous disons  
encore « faire de sa tête *massue*, » s'exposer à un  
danger : « Guillaume le Vasseur..... pour ce qu'il  
« oy noise et riote que l'en faisoit ou jardin dudit  
« Colart, il, senz mal penser, ala veoir que c'estoit,  
« et encontra Symon le Clere qui lui dist : Guil-  
« laume, on fait la *macue* de loy ; et lors un  
« appelle Aubert Crevin s'entremist ès paroles en  
« disant : dites-vous qu'il est *macue* ? » (JJ. 108,  
p. 63, an. 1375.)]

**Macuele.** Petite massue.

..... Gasteles

Gaines, et couteles

Flausteles et cornes,

*Macueles* et pipes. (Biblioth. du Roi, n<sup>o</sup> 7989<sup>2</sup>, f. 78<sup>b</sup>.)

**Macuete.** [Même sens : « Un ribaut mal vestu  
« et nu, En sa main une *macuete*. Le lance, en cele  
« riverete. » (G. Guiart, an. 1301.)]

**Maculé, Taché, souillé.** « Me feriez vous bien  
« en aller ces rougeurs que j'ay au visage, et au  
« nez ? — ouy dea, j'en ay bien esclacé de plus  
« *maculés*. » (Moyen de Parv. p. 65.)

**Madagoire.** Mandragore : « (Frere Richard cor-  
« delier, fist ardre (en 1429) plusieurs *madagoires*  
« que maintes soltes gens gardoient en lieux repos,  
« et avoient si grant foi en celle ordure, que pour  
« vrai ils croyoient fermement que tant comme ils  
« l'avoient, mais qu'il fust bien nettement en beaux  
« drapeaux de soye ou de lin enveloppé, que jamais  
« jour de leurs vies ne seroient povres. » (Hist. de  
Charles VI et VII, p. 121.)

**Madaise.** [Echeveau : « Le suppliant et Raymond  
« Jouquet... prindrent un plain sac de blé, certaine  
« quantité de fil, une hoye, geline, mappes, essaye-

« maïus, . . . et ent ledit suppliant sa part dudit blé,  
« mappes et *madaisers*. » [J. 182, p. 130, an. 1454.]

**Madame.** Titre réservé aux femmes des chevaliers : « Courroit on (à une bataille) comme à un « jubilé, l'un pour gagner le salut de son ame et « l'autre pour gagner l'honneur de chevalerie, et « faire appeller sa femme *madame*. » Brant. Cap. fr. III, p. 178. — Ce titre, autrefois peu commun, s'est prodigué depuis : « Luy semble, pour deux ou « trois robes qu'elle ha, qu'on la doive appeller « *madame*. » (Aresta Amor. p. 257.) — Ce nom, comme aujourd'hui, se donnoit à la reine. (Petit J. de Saintre, 147, 190, 201.) — On qualifia de même la demoiselle de Bourgogne. (Honn. de la cour, 30.) — On ne donnoit ce titre aux princesses filles, qu'autant qu'elles étoient filles de roy ou de fils de roy. « Furent les choses préparées pour le baptise- « ment de mademoiselle de Bourgogne (née de la « comtesse de Charolois en 1436), car en ce temps « on ne la disoit point *madame*, pour ce que mon- « sieur n'estoit pas fils de roy. » (Mém. d'Ol. de la March. 1, 458. — Aujourd'hui, on donne ce titre aux dames d'honneur ou dames d'atour, quoique filles, au service de France. A la cour du duc de Bourgogne et à celle du duc de Bourbon, on donnoit cette qualification à leurs brus, si elles étoient filles de roys de France. (Honn. de la cour, p. 17.) — Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, s'appelloit *madame*, tout court. (Mém. de Sully, l. 430.)

*Expressions et remarques :* 1<sup>o</sup> « La damoiselle « repoudit : ma mere (ne l'appellant *madame*, « comme ces lant bien apprises, qu'on droit à les « ouïr, qu'elles sont bastardes; je vous remercie. » (Yver, 766.] — 2<sup>o</sup> « Je couruz à l'embrassement de « *ma dame* . . . et l'embrassant, je lui dis *mademoi- « selle*. » (L'Am. ressusc. p. 419.) — 3<sup>o</sup> « *Madame* royale, « princesse de la cour de Turin, dont les « sœurs sont qualifiées sérénissimes infantes. (Saln. Vén. p. 177.) — 4<sup>o</sup> « *Madame* ma fille, « nom que donnoit par respect la duchesse d'Orléans à sa belle-fille, sœur et fille de roys de France. (Honn. de la cour, p. 18.) — 5<sup>o</sup> « *Madame* de mere, « madame ma mère. (Froiss. liv. 1, p. 390.) — 6<sup>o</sup> « *Madame* ma « sœur. » « La duchesse de Bourgogne appelloit « belles sœurs mesdames de Bourbon et de Cleves, « qui, par respect, l'appelloient *madame ma sœur*. » (Honn. de la cour, p. 29.) — 7<sup>o</sup> « *Madame* S<sup>te</sup> Gene- « vieve. » On qualifioit jadis ainsi toutes les saintes. (Joinv. 15.) — 8<sup>o</sup> « *Madame* des plantes. » (Oudin.) — 9<sup>o</sup> « *Madame* du guichet, « sage-femme. (Colgr.) — 10<sup>o</sup> « Monsieur vaut bien *madame*. » (Colgr.)

**Madant.** Humide. (Colgr.)

**Madefier.** v. Mouiller, humecter : « Soit le vif « argent, *madefié*, et estaint en celle eue. » (Modus et Ratio, t. 130.)

**Madegloïre.** [Mandragore : « Ung petit coffret « de cuir noir ferré de latou, ouquel sont deux « *madegloïres* mable et femelle. » (Ducs de Bour- « gogne, n<sup>o</sup> 4118, an. 1420.)]

**Madelaere.** Tuteur : « Le survivant ou la sur-

« vivante peut avant tout autre, et après l'un ou « l'autre d'eux, l'un des heritiers estre establi « entremetteur ou *madelaer*, si ce n'estoit en cas « d'opposition. » (N. C. G. I, p. 533.) — « Ez mai- « sons mortuaires ou il y a beaucoup de debtes, « tant actives que passives, de grande recherche, « on y commet personnage appellé *madelaere*, con- « tre lequel on doit agir, et est tenu respondre aux « demandes que l'on fera, et le rendu compte de son « administration. » (Ibid. p. 299.)

**Madelin.** s. Mesure ou tonneau :

Denier feit maint homme embler;  
Denier relie *madelins*. [Biblioth. du Roi, 7218, f. 269 a.]  
. . . . . Plain un grant *madelin*. [Ibid. f. 176 b.]

**Madelinier.** [Ouvrier qui tourne des vases de *madre*. — On lit *madelinier*, au registre des pilances de S. Germain-des-Prés.]

**Madel-stede (droit de).** Terme de pratique :

« Le plus jeune fils tiendra la place du defunt, ce « que l'on appelle *madel-stede*, c'est à sçavoir cinq « quartiers de terre, et au dessous là ou la maison, « ou le manoir est situé, ensemble le principal « manoir, au cas qu'il puisse recompenser les « autres avec de pareils heritages s'il y en a, ou en « autres heritages, ou autrement, à l'estimation des « gens de langage. » (N. C. G. I, p. 717.) — Nul n'est « obligé de prendre ce droit, s'il ne veut. (Ibid.)

**Mademoiselle.** [Titre donné à toute femme mariée qui n'étoit pas noble, ou qui, étant noble, n'étoit pas titrée : « A *mademoiselle* de Montaigne, « ma femme. » (Mont. Lett. 3.) — « *Mademoiselle* « ma femme et moy, » dit un gentilhomme. (Contes de Des Perr. II, p. 77.) — On n'appeloit point autrement les plus grandes princesses, à moins qu'elles ne fussent filles de rois : « Les plus grandes prin- « cesses dont les maris n'avoient point recçu la « chevalerie ou non encor mariées n'estoient que « *mademoiselle*. » (Laboureur, de la Pairie, p. 316 et 317.)

*Expressions :* « *Mademoiselle* soufflée. » (Oud.) — « *Mademoiselle* d'une aulne de velours. » (Colgr.) — « *Mademoiselle* de la boutique. » (Ibid.) — « *Mademoiselle* de cinquante pour cent. » (Ibid.) — [Racine donne aux lettres adressées à sa sœur avant son mariage pour suscription : « A madame, « madame Marie Racine, et après son mariage : « A *mademoiselle* Marie Rivière. » (Lettres inédites, p. p. de Laroque, p. 259, 275.)]

**Maderin.** [Vase de *madre* : « Cil prent touail- « les, cil bacins, Cil coupes d'or, cil *maderins*. » (Athis.)]

**Maderinier.** [Ouvrier fabricant des vases de « *madre*, » au reg. J. 48, p. 205, an. 1312.]

**Madier.** [Cloison de charpente, aux Preuves de l'Hist. de Bret. II, col. 766, an. 1405.]

**Madre.** [Voir le long article consacré à ce mot, dans le Glossaire des émaux de De Laborde, p. 371 à 376. Cœur et racine de différents bois employés pour faire des vases à boire. Le mot *madre* s'éten- dit ensuite à tous les vases, quelle que fût la matière

dont ils étaient faits. L'étymologie est l'allemand *maser*, néod dans le bois : « Quiconque veut estre esqueliers à Paris, c'est assavoir venderres d'esquesles, de banas de fust et de *madre*, de auges, de fourches, peles, beeschies, pesteuze et toute autre fustaille, estre le puet franchement. » (Livre des Métiers, 112.) — « Item, une coupe de *madre* à pié d'argent. » (Nouv. Comptes, 56.) — « *Madres* et cailliers, pour le roy. » (Id. 201.)

**Madré.** [1° Dans lequel il y a des nœuds, des taches, en parlant du bois : « Ilanaps d'or et d'argent et de *madre* *madré*. » (Guescl. v. 19518.) Par suite, le mot est employé substantivement :]

Or ça, mon bon hanap de *madré*  
Et ma plus bele blanche nape. (MS. 7218, f. 169.)

2° Tacheté, en parlant des pierres : « Pierres *madrés* de taches blanches et grises. » (Hist. de la Populnière, l. I, f. 57<sup>b</sup>.) — 3° Oiseau de proie qui a mudé plusieurs fois : « Tiercelet... ayant les plumes beaucoup *madrés*. » (Budé, des Oyseaux, l. 114.) — 4° Rinsé : « Je suis plus *madré* en ces affaires. » (Cotgrave.)

**Madrer.** v. Veiner, marbrer, donner au bois la couleur du bois naturellement veiné et marbré. (Cotgrave.)

**Madreure.** « Crépure a ondes, plis et replis de veines ondoiantes. » (Monet.)

**Madrian.** s. Coriandre ou autre chose qu'on mangeoit en confiture :

Paste de roy bien arrangée,  
Annis, *madrian*, noix coiffées. (Desch. f. 497<sup>c</sup>.)

**Madrier.** [Pièce de bois garnie d'artifices : « De plus on a apporté le *madrier* pour les barrières (à faire sauter), » dans d'Aub. Hist. II, 350.]

**Madrigale.** Madrigal : « Il a escrit plusieurs comedies, tragedies, arabades, martegalles ou *madrigales*, sestines, sirventes, chansons. » (La Croix du Maine, Bibl. p. 923.)

**Madrinier.** [Officier qui gardait les vases de *madre* : « Il y aura un *madrinier*, qui servira de voirres et de hanaps et aura 3 den. de gage par jour pour toutes choses. » (Stat. de Philippe-le-Lou, an. 1317.)]

**Madreure.** Mouchetures du plumage des oiseaux : « Si (le lanier) a des *madreures*, elles sont petites, rondes, et blancheastres. » (Budé, des Oiseaux, folio 116.)

**Maillé.** [Maillé, à mailles, dans la Chron. des ducs de Norm. v. 3768.]

**Maeneresse.** [Médiatrice : « Com li abbes et li couvanz de Biaufeu m'cussent mise *maeneresse* de appaisir le descort qui estoit entre l'abbé et le couvant d'une part et les hommes d'Ortes et de la Chapelle d'autre part. » (Cart. de Langres, B. N. anc. 5188, f. 171<sup>a</sup>, an. 1255.)]

**Maestral.** Mistral. Merlin Coccia appelle *maestral* « le vent d'ouest... qui n'a point son pareil en douceur, et ne scauroit enrouver la mer : iceluy

refait les mariniers las et rompus, et met l'air en toute serenité » (t. I, p. 336.)

**Maetire.** Matière, cause :

Cole qui ja ne chaat de mon martire,  
S'ele m'ocit, de pou se puet venter,  
Qu'il n'i covient pas trop grant *maetire*  
De son ami engniger, et ocire. (Ch. du C<sup>te</sup> Thib. p. 149.)

**1. Maeur.** [Maieur, cas régime de maire, aux Ord. VII, p. 363, an. 1256.]

**2. Maeur.** Maturité : « Bel, et delectable fut le verd et la fleur, dont la *maeur*, et le fruct est de si haute perfection. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 409.)

**Maent.** s. Faiseur de salades, de sauces. (Cotgr.)

**Maillée.** *adj. f.* Joufflue : « Elle ne tenoit de la lune que d'être un peu *maillée*. » (Rom. bourgeois, liv. I, p. 194.)

**Maffer.** v. Manger beaucoup. (Dict. d'Oudin.)

**Magasin.** [Boutique : « La estoient les boutiques des marchandises que ils (les Sarrasins) appellent *magasins*, bien garnies. » (Bouciq. II, page 16.) L'origine est l'arabe *makhzen*, pluriel *makhâzin*, dépôt de marchandises.] — « Jean le Roux grenetier du *magazin*, et grenier a sel d'Estampes. » (Cont. Gén. I, p. 248.)

**Magau.** *magaut.* [Poché, besace, au registre JJ. 153, p. 314, an. 1398.] — « A Paris il fait fort dangereux mettre de l'argent dans sa pochette ou porter bourse; il y a des frons qui, en moins d'un tournemain, auront mis la main sur le *magau*, et vous gripperont l'escu. » (Contes de Châl. I, 67.)

**Magdaleon.** [Cylindre d'onguent, de pâte pharmaceutique : « *Magdaleon* d'entrael, » dans Rabelais, liv. I, ch. II.]

**Magdelaine.** Nom de sainte : « Le dit jour de la *Magdelaine*. (V. de Charles VII, II, p. 167.) — « Faire la *Magdelaine*, ou la *Magdelaine* croisée, » faire la dolente, la plaintive :

... En champ buvez à part,  
Et en faisant la *magdelaine*  
Y demourez une semaine  
Ou vous n'avez doleur, ne mal. (Desch. f. 218<sup>a</sup>.)

Dans Merlin Coccia, t. I, p. 241, « faire la *Magdelaine croisée*, » se dit d'un criminel qui demande grâce les bras en croix, comme on représente la sainte.

**Magdelin.** **Magdelinier.** [Vase de *madre*; l'ouvrier qui les fabrique : « Marchans et vendeurs de *magdelins*, soit *magdeliniers* ou autres paieront pour chascune begne de heunnaps de *madre*... u. s. (Reg. Pater, f. 253<sup>b</sup>.)]

**Magé.** Principal : « En la place *mage* de la ville. » (Rab. II, 245.) — De là l'expression « juge *mage* d'Agenois, » dans Montluc, II, 253. — [Le juge *mage* ou majeure était le vicaire ou le lieutenant général de la sénéchaussée. Le juge *mage* avait en Provence une importance particulière. Du Cange définit leurs fonctions et donne la liste des juges de 1245 à 1535, au t. III, col. 913<sup>a</sup> et suiv.]

**Magendomme.** [« Le receveur du lieu de Rosan, que l'en appelle en commun langaige du pays *magendomme*. » (Jl. 187, p. 157, an. 1457.)]

**Magestatif.** Majestueux : « Son front..... qu'un « gracieux orgueil rendoit *magestatif*. » (Peler. d'Am. t. I, p. 182.)

**Magesté.** [« Pour les rebellions et malefices « perpelez encontre la *magesté* royal, en soy « armanl. » Lett. de Charles V, Bibl. de l'Éc. des Chartes, 1<sup>re</sup> série, III, 425.]

**Magestrat.** Maître. : « Les trois *magestrats*, « ce sont les trois maistrés d'Espagne. » (Lett. de Louis XII, p. 211, note.)

**Magie.** [« Meris, le vieux sorcier... M'apprist « une *magie* aux nochers peu connue. » (Desp. *Élég.* II, 5.)]

**Magique.** [1<sup>er</sup> *substantif*; magie : « De *magique*, « Part au deuble, Je n'en croi rien, soit voir ou « fable. » Rose, v. 14823.] — « Deux grans livres « de *magique*, escript en espaingol, l'un convert « d'une pel rouge et l'autre d'une blanche pel sans « aiz. » Inv. de J. de Berry, 1416.] — II<sup>o</sup> *adjectif*. I<sup>er</sup> Mage : « Baltazar, qui d'Orient avecques deux « autres roys *magiques*, nomméz l'ung Melchior, « l'autre Gaspar, vint en Belliéem. » (D'Auton, Ann. de Louis XII, p. 95.) — 2<sup>o</sup> Qui sert à la magie : « S'il rencontre quelque beste, ou oyseau *magique*, « vivant de chair, comme lous, renards, cor- « beaux... c'est fort bon augure. » Fouilloux, Vén. folio 29<sup>a</sup>.)

**Magiquer, v.** Exercer la magie :

De deviner, ne de pronostiquer  
Nygromancer, ny aussi *magiquer*. (Rog. de Coll. p. 163.)

**Magister, s.** Précepteur : « Au regard des gages « du *magister*, appointez en avec luy, car autre- « ment il ne demeurera pas et me semble que jus- « ques trente ou quarante francs luy pourrez bien « donner; car il l'andra qu'il s'habille honneste- « ment. » Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 746.)

**Magistere.** [Nom donné à des composés phar-  
macentiques minéraux dont la préparation, souvent  
secrète, était réservée aux maîtres, aux médecins.  
De nos jours on distingue encore les préparations  
*magistrales*, faites sur ordonnance et les préparations  
officinales, composées à l'avance.] « Que les  
« alchimistes ne ventent plus leurs secrets, qu'ils  
« ne disent plus qu'avec leurs espèces chimiques,  
« leurs essences simples ou composées, leurs  
« *magisteres*, leur elixir et leur elissus ils feront  
« merveilles. » Mém. de Sully, IV, p. 319.) — « Les  
« scavans... font toujours parade de leur *magis-  
« tere*, et sement leurs livres parlout. » (Mont.  
Ess. t. III, p. 62.)

**Magisterial.** Très élevé en parlant de feuda-  
taires.

Le chastelain de Coucy  
Moult de feaux a terriars,  
S'en a de *magisteriale*,  
Puis clame li de revenue  
Hommes leudes à teste nîe :

Dans son goban mi n'est close  
Lasprienne empiteuse  
Que conteme la noble gent  
Qui naist et meurt quant et l'argent.

Assises de Jeras. éd. de la Thioussière, note de la p. 201.

**Magistrat.** [1<sup>er</sup> Arrogant : « Ung appelé Pierre  
« ...qui estoit valet de guerre fort *magistrat*. » (Jl.  
179, p. 351, an. 1449.)] — 2<sup>o</sup> De maître, de savant :  
« Instrumens *magistraux*, » instrumens de maître  
de mathématiques, » (Percef. IV, f. 69<sup>a</sup>.) — 3<sup>o</sup> Dis-  
tingué : « Quelque temps qu'il a couru de nouvelles  
« façons de s'habiller à la cour, (la femme d'A. de  
« Montmorency) n'a changé la sienne de la vieille  
« françoise, qui estoit avec sa robbe a longues  
« manches, qui monstroil sa *grace* fort *magistrale*. »  
(Brant. Cap. fr. II, p. 133.) — 4<sup>o</sup> Imposant : « Il s'est  
« toujours montré *homme magistrat*, qui se faisoit  
« craindre. » (Des Acc. Escr. dijonn. p. 55.) — *Ex-  
pression* : 1<sup>o</sup> « Huile *magistrale*, » huile d'Espagne.  
[Du Verd. Bibl. p. 685.] — 2<sup>o</sup> « Juge *magistrat*, »  
juge mage : « Jean de Brillac, lieutenant et juge *ma-  
« gistrat* criminel en la dite senechaussée de Poic-  
« tou. » (Cout. Gén. II, f. 608.)

**Magistrauté.** Qualité de celui qui est passé  
maître : « N'est de merveille si ces grands maistres  
« dedaignoyent de lire un tel livre, car leurs *magis-  
« trautés* eussent perdu credit a consumer le  
« lems en œuvre (a leur advis) si grossiere. » (Du  
Verdier, Bibl. p. 16.)

**Magistrallement.** Avec habileté : « Durant  
« l'estour, arriva sur eulx ung damoyseau..... qui  
« les print a regarder moult volonliers, pour ce  
« que *magistralement* s'entreaecrinioient au tren-  
« chant des espèces. » (Percef. IV, f. 121<sup>b</sup>.)

**Magistrat.** I<sup>er</sup> Magistrature. [« Sachez que touz  
« offices publics estoient appellez *magistras* en  
« general. » (Bercheure, f. 2<sup>b</sup>.)] — En Flandre, et  
principalement à Dunkerque, on appelle *magistrat*  
le corps de ville, savoir le bourgmestre et les  
échevins. « Ou est, je vous prie, cette grande hum-  
« blesse et honnesteté, laquelle voluntiers accom-  
« pagne, on doit accompagner ceux qui sont elevez  
« aux *magistrats*. » (Dialog. de Tahur. f. 78<sup>b</sup>.) —  
2<sup>o</sup> Magistrat : « Caius Grachus... demandoit le *ma-  
« gistrat* de *preture* à Rome. » (L'Am. ress. p. 340.)

**Magistre.** Maître : « De bien narrer tu en es le  
« *magistre*. » (Rog. de Collyere, p. 36.) — « Tibulle  
« et Ovide furent en Part d'aïmer *magistres*. »  
(Goujet, Biblioth. fr. t. XI, p. 253.)

**Magistrez.** Faits docteurs.

Puis les fault aler au decretz,  
Ains qu'ils soient *magistrez*,  
Estudier vrn. ou x. ans. (Desch. f. 502<sup>a</sup>.)

**Magle.** [« Marre, hone à labourer la vigne : « feel-  
« lui Guillaume ferisi ledit Oudin de sa *magle*, qu'il  
« apporta des vignes, sur les bras et sur la teste. »  
(Jl. 114, p. 165, an. 1378.)]

**Magnanime.** [« Courageux : « *Magnanimes* est  
« cil qui est atornez à grandisme affaire, et se este-  
« esce et esjoit à faire les hautes choses. » (Brun.



Lat. p. 287.] — « *Magnanime* entreprise. » (Nuits de Strapar. I, p. 419.)

**Magnanimentement.** Avec magnanimité. (Cotg.)

**Magnanimité.** [« De *magnanimité*; ceste parole vault autant à dire comme grant corage ou « hardement ou proesce; car ele nos fait, par nostre « gré, envair raisonablement les grans choses. » (Brunet. Lat. *Trésor*, p. 388.)]

**Magne.** [Grand; « Charles li reis, nostre emperere *magne*. » (Rol. v. 1.)]

**Magresie (roche).** s. Ce mol, dans ce passage, paroît distingué de la pierre d'aimant: « N'est point « Payment meilleur, la *roche magresie* meilleure. » (Nef des fols, fol. 20<sup>b</sup>.)

**Maguien.** [Chaudron: « Item autres menues « coutumes, c'est assavoir des *maguiens*, des « seilles, des fruiz. » (Jl. 103, p. 316, an. 1342.) — *Maguien* est encore le nom du chaudronnier dans certaines provinces.]

**Magnificat.** [Cantique de la Vierge chanté aux vêpres: « Quant vint au *magnificat* dire, En chantant oy ce vier lire: Deposuit potentes de sede. » J. de Condé, p. 149.]]

*Expressions:* 1<sup>o</sup> « Corriger ou gloser le *magnificat*, » reprendre quelqu'un mal à propos. (Oudin. Des Accords, Contes de Gaulard, fol. 3.) — 2<sup>o</sup> « Chanter *magnificat* à none, » refrain d'une vieille chanson; même sens. — 3<sup>o</sup> « Chanter ou « corriger *magnificat* à malines ou à vespres. » (Oudin; Cotgr.; Rabel. t. I, p. 65.) — 4<sup>o</sup> « Estre à « propos, ou convenir, comme *magnificat* à malines. » (Oudin; Apol. d'Herod. p. 471; Disc. de la Noue, p. 645.)

**Magnificence.** [« *Magnificence* vault autant à « dire comme grandor, et ce est une vertu qui noz « fait accomplir les grans choses et nobles de grant « affaire. » (Brunet. Lat. p. 397.) — « *Magnificence* « est unes vertus qui oèvre par richesses, grans « dispenses et grans maisons. » (Id. p. 285.)]

**Magnifier.** Illustrer. « Ceste vertu (justice) « est celle qui maintient les seigneurs, celle qui « croist les seigneuries, celle qui *magnifique* les « citéz et ceux qui par elle se gouvernement. » (La Salade, fol. 3.)

**Magnifier.** [Glorifier: « Si ne vueil encore « estre las de tes œuvres *magnifier*. » (J. de Meung, *Trésor*, 879.)] — « Il ne voulsist pas estre loué « ne *magnifié*. » (Le Jouv. p. 606.) — « Laquelle « seule ils vantent et *magnifient*. » (Dial. de Tahur. p. 79.) — « Tous les biens et avantages ..... d'une « bonne paix.... il *magnifia*.... par.... paroles. » (Mém. du Bell. liv. V, f. 155<sup>b</sup>.)

**Magnifique.** [« Li hom qui est *magnifique* est « ententes par sa nature, que ses affaires soient faiz « à grant honor et à grant despens plus volentiers « que à petit. » (Brunet. Lat. p. 286.)]

**Magnifiquement.** [D'une façon magnifique: « A vos diz m'acorderay dont, Et pour vostre voloir « complaire, Combien que le pourrez mieux faire

« Que moy plus *magnifiquement*. » (Myst. du siège d'Orléans, p. 684.)]

**Magnitude.** s. Grandeur. « On ne connoit les « biens que Dieu nous fait; nous ouillions sa haute « *magnitude*. » (Triumph. de la Noble Dame, f. 89<sup>b</sup>.) — « L'excelse *magnitude* de theologie. » (Cret. 14.)

**Magonnel.** [Magonneau: « Chil engien flet « toient nuit et jour pierres et *magonniaus*. » (Froissart, III, p. 174.)]

Si ont prins targes, et manteaulz,  
Pour eulz garder des *magoneautz*,  
Que labour, et peyne geccioient  
Contre ceulz qui les assailloient. [*G. de la Bigne*, 60<sup>b</sup>.]

**1. Magot.** Oiseau d'Ecosse. (De Thon, Hist. t. I, liv. V, p. 360.)

**2. Magot.** Singe sans queue: « Il nourrissoit « au chasteau de Madrid des lions, des ours, des « gros *magots* et autres bestes sauvages. » (Lett. de Pasquier, II, p. 442.)

**3. Magot.** Somme d'argent: « Un *magot* d'argent. » (Oudin.) Voir *Macar*.

**Magre.** [Maigre: « La peussiez veir tant vieus « dras depanés, Tant *magres* et tant ses, et tant « descolorés. » (Chans. d'Ant. VIII, 428.)]

**Magreche.** [Maigreur: « Autrui *magreche* me « nourrist Et courous d'autrui m'esjoist. » (Galleville, dans B. C. IV, f. 185<sup>c</sup>.)]

**Magre.** [Magicien: « (Saint Paul) fit avuigler « un *magre*, car il avoit le maligne esperit dou « deable. » (Brunet. Latin. *Trésor*, p. 73.)]

**Maguélet.** Corail bâtarde, pomme de senteur ou troïsne dont on fait des bracelets. (Cotgr.) Il donne encore les formes *macalep* et *macalet*.

**Mahaim.** [Mutilation, forme verbale de *mahaigner*, *mechaigner*, dans une charte de Henri II d'Angleterre. (D. C. IV, f. 185<sup>c</sup>.)]

**Mahaingner.** [Blessé, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 2250.]

**Mahelin.** [Maille, médaille, dérivé de *medalia*: « Lequel mareschal fist deux ferremens en façons « d'estrilles.... cuidant que ce fust pour faire des « enseignes d'argent ou *mahelins*. » (Jl. 196, p. 465, an. 1470.)]

**Maheustre.** [Nom donné aux gendarmes de Henri IV. Ce roi supprima les mandilles, casaques, cottes d'armes; seule l'écharpe flotta sur la cuirasse. Les épaulières, mises à nu avec leur forte prééminence, firent souvenir des *mahoîtres* du xv<sup>e</sup> siècle; d'où *maheustre*, appliqué aux royaux, qu'ils fussent protestants ou catholiques.] — « La mort inopinée « de Henry II, le bas âge de ses enfans, bigarre- « mens de religions, desbauche frequente de trou- « ble.... sous mots de faction malheureusement « controuvez de ligueur, politique, *maheustre*, ont « fait une grande breche (à l'université de Paris). » (Pasquier, Rech. p. 809.) — Ce nom, pour les adversaires, fut une insulte; d'où le sens de rustré, malotru, batailleur, que lui donne Colgrave. Voir MAHUTRE.

**Mahieu, Mahieu.**

Donnez au poivre qui languit  
Du mal S. Fiacre, en griet dolour,  
De Saint Mor, et de Saint Mahieu. [Desch. f. 253<sup>e</sup>.]

**Mahoistre, Mahoitre.** Garniture ou embour-  
nure qu'on mettoit aux habits pour faire paroître  
les épaules plus larges, plus carrées et se donner  
l'air d'un homme robuste. On lit au sujet des modes  
des habits, jusqu'aux valets mêmes : « Portoient  
« aussi à leurs pourpoints gros *mahoistres* à leurs  
« espauls, pour monstrier qu'ils fussent larges par  
« les espauls. » (Monstrel. III, p. 129<sup>b</sup>.) — On lit  
dans la Chronique de Jacques Duclercq, composée  
à Arras, sous l'année 1467 : « Et à leurs robes, gros  
« *mahoistres* sur leurs espauls pour les faire ap-  
« paroïr plus fournis et de plus belle encolure. »  
VOIR MAHOTE ET MAHURTE.]

**Mahom, Mahou, Mahum.** [Mahomet : « Plus  
« valt *Mahum* que seinz Pierres de Rume. » (Rol.  
vers 921.)]

Je lor done benëicon  
De Tervagan, et de *Mahom*,  
De Belzelus, de Lucifer,  
De toz les deables d'enfer. (MS. 7218, f. 182<sup>a</sup>.)  
Seigneur, dit-il, demain nos combatron  
Et non Jesu qui souffri passon,  
Qui nous prest force contre la gent *Mahom*. (Garin.)

**Mahomerie, Mahumerie.** [1<sup>o</sup> Mosquée :  
« Les sinagoges et les *mahumeries*. » (Roland,  
v. 2662.) — « El estoit le mouslier en la *mahomerie*  
« des Tarses et des Sarrazins. » (Joinville, cité par  
D. C. sous MAHUR.)] — « Se voit veoir en la *mahom-  
« merie* le Sarrazin mort devant Mahomet, et devant  
« les autres dieux. » (Lanc. du Lac, II, fol. 46<sup>b</sup>.) —  
2<sup>o</sup> Temple où l'on adore les faux dieux ; par suite  
église des Templiers : « Si un templier eust enlour  
« lui une courroye, ou lié une corde qui estoit en  
« leur *mahomerie*. » (Chr. de Nangis, an. 1310.)  
— [« Atalie la felensesse reine.... de riches aurenne-  
« meuz del temple, aveient honored la *mahumerie*  
« Baalim. » (Liv. des Rois.)] — 3<sup>o</sup> Idolâtrie, au propre  
et au figuré ; momerie. On voit dans le Deuté-  
ronome, ch. 18, que Moïse défend au peuple d'Israël,  
quant ils viendront en la terre promise, de suivre la  
« *mahomerie* des gens d'icelle terre, c'est à dire  
« qu'ils n'aient entr'eux nulle maniere de divine-  
« ment. » (Desch. 381<sup>a</sup>.) — « Si attourna tellement  
« le menu peuple qu'ils revindrent à la *mahom-  
« merie*. » (Lanc. du Lac, II, f. 45.)

Coutiver comme une image  
Son cors, certes ces fénage  
C'est comme une *mahomerie*. (MS. 7218, f. 125<sup>a</sup>.)  
Quant j'ay veu tous les mondains estas  
Des lieux royaux, et de chevalerie,  
Et advisé des plus haux aux plus bas  
Les pratiques, et la *mahomerie*. (Desch. f. 9<sup>a</sup>.)

**Mahometique, ulj.** Mahométan. « Loy *maho-  
« metique*. » (Mem. du Bel. liv. IV, f. 166<sup>b</sup>.)

**Mahomet, Mahumet.** [1<sup>o</sup> Mahomet :  
« *Mahumet* serl e Apollin reicleimel. » (Rol. v. 8.)  
— 2<sup>o</sup> Idole en général : « El sur sa teste un *mahom-  
« met* Portoit qui ses yeux encliner li faisoit et jus  
« regarder. » (Gullew, Pelerinage.) — « Là où les

« eglises souloient estre, ils ont mis leurs ydoles  
« et leurs *mahomets*. » (Froiss. XI, 238.) — 3<sup>o</sup> Favori,  
mignon d'un grand seigneur, dans Watrquet de  
Couvain et dans Froiss. XIV, 99, var.] — 4<sup>o</sup> Dans les  
provinces, les chaudronniers ne connoissent les  
médailles que sous le nom de *Mahomet*.

**Mahommeticien, s.** Mahométan. « Les *ma-  
« hommeticiens*, sous leur admiral, ou cappitaine  
« assiégerent la cité de Constantinople. » (Hist. de  
la Tois. d'or, I, fol. 61<sup>b</sup>.)

**Mahon.** [1<sup>o</sup> Mahomet (voir MAHOM). — 2<sup>o</sup> Médaille  
romaine ; Mahomet et Sarrazin étaient synonymes  
de païens : « Mainle ymagene de *Mahon*, Tumbes  
« de geat et autre œuvre. » (Le Beuf, Bissert. t. I,  
p. 169.) — 3<sup>o</sup> Coquelicot : « D'une pagnie de gerbe  
« que on dit *mahon* que ladite femme cueilli en  
« allant son chemin, bati sur les fesses d'icelles  
« jeunes filles. » (Jl. 156, p. 254, an. 1401.)]

**Mahoner.** [Arracher les mahons, les coqueli-  
cots, sarcler, en picard.]

**Mahoune.** Galère turque, dite aussi doli-  
man. « Cette armée... estoit composée de six vingts  
« grandes galères, et deux *mahounes*, sans conler  
« force autres petits vaisseaux. » (Brant. Cap. estr.  
t. II, p. 66.)

**Mahote.** [Même sens que mahoistre : « Les  
« ahochiers ne porteront nulles *mahotes* à leurs  
« pourpains. » (Ord. de Charles le Tém. an. 1473.)]

**Mahometiste.** Mahométan. « Ne tuerons nous  
« pas tous ces chiens turcs et *mahometistes* ? »  
(Rabelais, I, p. 219.)

**Mahurtre, mahutre.** [Arrière bras, de l'épaule  
au coude : « Le suppliant feri de son coustel un  
« seul cop icellui defunt par en droit la poitrine,  
« lequel coup escrilla et entra au bras d'icellui  
« defunt en droit la *mahurtre*. » (Jl. 146, p. 411,  
an. 1394.) — « Icellui Desruys print Guillaume le  
« Breton par les *mahures* des bras ou par l'un  
« d'iceulx. » (Jl. 169, p. 74, an. 1415.) — C'est là  
l'origine de *mahoistre* et *mahurtre*.]

**I. Mai.** [1<sup>o</sup> Mois : « Co est en *mai*, à l' premier  
« jur d'estet. » (Rol. v. 2628.) — « Ele est plus gra-  
« cieuse que n'est la rose en *may*. » (Berte, c. 57.)  
— 2<sup>o</sup> Jeunesse : « Il sot d'esches et d'escremie, Et  
« d'autres gens plus que Tristans, Mout bon *may*  
« ol un bien lone tans, Et moull se fist amer aux  
« gens. » (Lai de l'Ombre.) — 3<sup>o</sup> Printemps : « Moull  
« avoit bon temps et bon *may*. Qu'il n'avoit soussi  
« ne esmay de nule riens. » (Rose, vers 753.) —  
4<sup>o</sup> Arbre planté le premier jour de mai. La corpora-  
tion des cleres, la *bazouche*, plantait un *mai* dans  
la cour du Palais ; on l'allait chercher dans le bois  
de Bondy ou dans la forêt de Vincennes. — 5<sup>o</sup> Ta-  
bleau de mai. La confrérie de Sainte-Anne et de  
Saint-Marcel, dont l'origine remonte à 1449, étoit  
alors administrée par les marchands orfèvres. Les  
chefs de cette confrérie faisoient tous les ans, le  
1<sup>er</sup> mai, planter un arbre vert devant le portail de  
Notre-Dame. Plus tard ils offrirent à l'église une

espèce de tabernacle renouvelé de temps en temps. Après la reconstruction de la chapelle par Anne d'Autriche, ils demandèrent au chapitre la permission d'offrir un tableau de onze pieds de haut, représentant un épisode de la vie du Christ. Leur premier tableau fut exposé en 1650; l'usage fut supprimé vers 1740, à cause de la difficulté de placer un si grand nombre de toiles. Plusieurs de ces toiles furent peintes par Blanchard, Ponssin, Bourdon, Lesueur, Lebrun, Philippe de Champagne, les Boullongne.]

**2. Mai.** 1° « On appelloit *mai de pressoir* la « huche large, et à bas bord, recevant la grappe et « le marc de vendange sous l'arbre du pressoir. » (Monet.) — 2° On a employé ce mot pour tout coffre en général. En Bourgogne, *mai* signifie encore la huche où l'on met le pain. « *Mai, mait*, huche à « faire la pate, à patir la pate pour le pain. » (Mon.)

**Maiade**, s. « En Béarn, c'est un contrat que les « communautéz depourvües de vin, passent avec « un fermier pour faire le fournissement necessaire, « aux conditions arrêtées entre eux. » (Laur.)

**Maiage**. [Prestation faite au mois de mai, au Cart. de Compiègne.]

**Maiçeller**. [Voir MAISELLER.]

**Maiçonniers**. [Médiateur, dans Dom Bouquet, l. VIII, p. 331.]

**Maiere**. Levain de bière; droit payé au seigneur qui le fournissait et donné à l'évêque de Tournay par Chilpéric :

Et de lui tient on le *maiere*...  
Et si leur donna la justice. (Mousk. p. 33.)

**Maiestre**. [Maître, dans une Ord. de Philippe VI, an. 1346.]

**Maiçur, maiçeur**. [1° Cas régime de maire: « En ce temps avoit en la ville de la locelle un « *maiçur* durement agu. » (Froiss. VIII, 184.)] — « *Maiçur* et aussi echevin. » (Sentences de Liège, p. 377.) — « *Maiçurs souverains*, c'est à dire de son « altesse, auront... clerks jurez en leur jurisdiction « ...assermentez par le bailliy. » (N. C. G. II, 1129.) — « En l'an 1461, fut le suppliant eslu et institué « *maiçur* principal de la ville de Hesinde. » (JJ. 199, p. 403, an. 1464.) — 2° Chef d'un corps de métiers: « Et l'an ensuyvant fut nommé *maiçur* de l'enseigne « des taverniers de laditte ville. » (Ibid.) — « Jean « Dubois maistre ou *maiçur* de la confrairie de la « feste de Toussaint. » (JJ. 206, p. 318, an. 1479.)] — « Toutes sentences rendues par les reuwards, « poiseur, *maiçur* de la perse, treppiers de velours, « commis à la vingtaine, et autres collieges subal- « ternes à eschevins, sortissent, par appel, par « devant les dits eschevins. » (C. G. t. I, p. 777.) — « David du Crocq *maiçur* de banniere d'Abbeville. » (N. C. G. I, p. 108.) — « *Maiçur, maire* des boulan- « gers d'Arras. » (Ord. t. V, p. 509.) — « *Maiçur* des « eswardeurs, » inspecteur des métiers en Flandre. (Ord. V, 375.) — 3° Souverain: « Le roy de Thunes, « Sarrazin, *maiçur* en Barbarie. » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 293.) — 4° Anceêtre: « Je ne

« me puis assez esbahir de nos *maiçurs* et ances-  
« tres, pour quoy c'est qu'aux richesses ils ont  
« donné le nom de biens. » (Am. ressusc. p. 108.) — 5° Premiers faits, premiers principes, établis, mis en avant dans un procès. Ce terme a été pris des arguments de l'école, pour désigner la première allégation. — Une femme accoucha d'une fille onze mois après l'absence de son mari, mort quinze ans après son départ. La sœur du défunt se présente pour recueillir la succession: « La veuve dit, au « contraire, puisque vérité estoit qu'elle estoit « femme espousée au dit mary, et que vérité estoit « que l'enfant estoit son enfant, ne que les deux « *maiçurs* ne pouvoient estre deniez, et que l'en-  
« fant estoit né durant leur mariage, de toute raison « elle devoit estre fille legitime, et par consequent « avoir la succession. » (Boul. Som. rur. f. 539.) — 6° Majeure, première proposition d'un syllogisme. « Disant que ceste *majeur* ne le pouvoit detruire « par raison. » (Boul. Som. rur. f. 538.)

**Maiçl**. Mail, maillet :

Ge di que l'en devoit de maçe, ou de *maiçl*,  
Tuer feme qui vent à deniers son charnal;  
Qu'ele le volt pas triels la queue d'un viez aiçl,  
D'un buet, ou d'une tuele que l'en vent à detail.

Chasté Musart, fol. 106.

« Il estoit tuez d'un seul coup de *maiçl*, ou de « machüe. » (Beaumanoir, p. 222.)

**Maignable**. Permanent. (Chron. des ducs de Normandie.)

**Maignan, maignen**. [Chaudronnier (voir MAÇNIER): « Deux chaudronniers ou *maignens* passans « par le pays. » (JJ. 161, p. 50, an. 1406.) — « Par « la terre au roy de Maillorgues, Ou lors trouva-  
« on maint *maignen* Chemement jusqu'à Parpai-  
« gnen. » (G. Guiart, an. 1285.)]

Un *maignen* de Dinant, ou de Liege,  
Chaudronnier de dueil esvanouy. (Roq. de Collet. 155.)

**Maignie**. [Famille: « Et le doivent sa *maignie* « mesurer et bailler la mesure ou mur aux maçons « et porter l'autre mesure chez le voyer... La *mai-  
« gnye* au voyer de Paris doivent aler par les « maistres rues de Paris pour commander chacune « quinze que les rues soient delivrées de lui à « demain, se le voyer veult. » (Droits du voyer de Paris, dans Brussel, Usage des tiefs, 717, an. 1459.)]

**Maignier**. [Chaudronnier, dans l'Ord. de l'Hôtel de Philippe V, citée par Mart. Anecd. I, col. 1362.]

**1. Maigre**. 1° *Adjectif*. [1° Qui a très peu de graisse: « (Bandoin de Sebours) *maigres* devient « et foibles et forment amatis. » (Baud. de Seb. XII, 116.) — 2° De peu de valeur: « De *maigre* et petite recommandation. » (Amant ressuscité, p. 545.)] — *Expressions*: 1° « Faire *maigre* chere. » (Oudin.) — 2° « Faire *maigre* mine, » dans le même sens. (Ess. de Mont. t. II, p. 45.) — 3° « Voler *maigre*, » terme de fauconnerie: « Different est le naturel des fau- « cons et oiseaux de proye, car les uns veulent « voler haut et gras, et les autres plus bas, et plus « *maigres*. » (Fouill. Fanc. f. 7.) — 4° « *Maigre* en « cuisse d'heron. » (Cotgr.) — 5° « *Maigres* comme

« piés. » (Colgr.) — 6<sup>e</sup> « Lait *maigre*. » Modus et Racio, fol. 33.]

Il *Substantif*. [Partie de la chair où il n'y a pas de graisse : « Set qu'en fol plait s'est enbatuz ; kar « se li dux le puet baillier, A forches le fera dreier « senz merci et senz raançon ; Tote la chere e le « menton li tremble et le *maigre* del dos. » (Chr. de Norm. v. 34685.) — « l'se du *maigre* par dedens, « Car la gresse pourrist les dens. » (Desch.)]

**2. Maigre, s.** Nom du pays des Amazones, peut-être la Mingrelie.

De *Maigre* fu nez, d'une terre florie,  
Nus mauves hom n'i maint ; de dames est garnie :  
La maneele dester a chascun arse et broie  
Per arc, et per espée, et por lance brunie ;  
Done defendent lor terre, et font la garantie.

Parton. de Blois, f. 469.

**Maigrelin.** Maigret. « Il estoit *maigrelin*. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 178.) — « Chastelard... avoit « (la taille) moyenne et tres belle, et *maigreline*. » (Id. Dames, III, p. 169.)

**Maigrement.** D'une façon maigre, petitement : « Dire *maigrement* et eschagement. » (Rob. Est.) — « Traiter *maigrement*. » (Oud.) — [« *Maigrement* « les salue ; tous li cors lui tressue. » Bert, c. 80.]

**Maigresse.** [Maigreur : « Li quels (Pierre) est « patinois. laiz, consumpmez par *maigresse*. » (Ms. St Victor, 28, f. 61<sup>a</sup>.)]

**Maigreté.** Même sens. « Vous estes esmerveillé « de mon embonpoint, et de vostre *maigreté*. » (Nuits de Strap. t. II, p. 25.)

**Maigroier.** Maigrir :

Or conviendra ces luz à *maigrour*  
Car plus n'aront pasture qui afieldre. [Desch. f. 138<sup>a</sup>.]  
L'oste prist son roucin, qui moult est *maigrois*,  
En l'estable l'enmaine, puis si fu alasciez,  
Il ot fain, et avaine, moult fu bien aaisiez.

Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 334, R° col. 2.

**1. Maigue.** Petit lait : « Comme le *maigue* sort « du lait, aussy du sang troublez s'epraint la « larme. » (Morales de Plutarque, traduct. d'Amiot, t. II, p. 461.)

**2. Maigue.** [Maigre, poisson, dit encore ombre ou poisson royal ; B. N. L. 6838, C., ch. 19.]

**1. Mail.** [Maillet : « A *mail* de fer e cuignées « qu'il undrent. Fruissent ymagenes e trestutes les « ydes. » (Rol. v. 3663.) — Le pluriel étoit *maux* : « Et pikierent tant de grans *maux* de fer, de pils et « de martiaux. » (Proiss., IV, 93.) — « Luy osta ou « fist oster par ceulx qui en aide furent venuz, « ung baston nommé *mail* de plonc. » (JJ. 125, p. 104, an. 1384.) — « Faut rebatre et resserrer à « bons coups de *mail* ce vaisseau qui se despresnt, « se decoust. » (Ess. de Mont. III, p. 471.) — « Passe « avant jusq' à celle porte.... prens le *mail*.... si « buccue tout beau, tellement que le portier vienne « parler à toy... » (Perefor. IV, f. 167.)

Si voit son fust aparillant,  
Un grant *mail* a e chief devant,  
Se il le fait vers nos venir,  
Le nal en porrons bien sentir. [Fabl. de S. G. f. 23.]

« Rome est li *mail* qui tot assome. » (Ms. 7615, I, fol. 102 bis.)

**2. Mail, s.** Fourche servant à tirer le fumier. On lit, parlant de la chimie : « Quelcofois il se « trouve je ne say quoy de bon, comme disoit la « bonne femme, qui peschoit à tout un *mail* en la « mare de son fumier. » (Contes d'Eutrap. p. 129.)

**1. Maille.** [Maille de haubert : « Le blanc osbere « dunt la *maille* est menue. » (Rol. v. 1329.)]

**2. Maille.** [Mesnil, métairie (?) : « Nous volons « et otroions que notre chier cousin et ami mesires « Thomas de Couci sires de Vervyn tiegne de nous, « il et si oir, avec son autre fic qu'il tient de nous « à Vervin et ès appartenances de Vervin une « *maille*. » (Charte d'Enguerran de Couci, an. 1264.)]

**Mailhé.** [Fait de mailles : « Targes froissier et « fendre haubers menus et *mailhez*. » (Poème d'Alexandre.)]

**Mailhée, Mailbere.** [Quart d'un arpent : « La « quatrième pièce contient trois *mailheres* et une « lieurade de pré... Dix poingnerées de pré, dont « les quatre poingnerées ou *mailhées* font l'arpent, « en deux pièces ; la première contenant sept *mail-  
hées* ou environ. » (JJ. 197, p. 159, an. 1471.)]

**Mailhoche.** Mailloche : « Le suppliant print « une *mailhoche* à tonnelier, et d'icelle *mailhoche* « fery icellui Rogeron. » (JJ. 163, p. 487, an. 1409.)

**Mailhol.** [Maillot, bout de vigne que l'on coupe pour faire un nouveau plant ; vigne ainsi plantée : « Le suppliant print... son fessouer pour aller « houer ou fouger en ung *mailhol* ou vigne nou- « vellement plantée. » (JJ. 188, p. 56, an. 1459.)]

**Mailhu.** [Garni de mailles : « El ferir des espèces « as bons haubers *mailhus*. » (Poème d'Alexandre.)]

**Mailhaus (pains).** [« Item le prieur de saint « Sepulcre doit chascun an deux fois l'an treze « ceus *fris*... et sis pains *mailhaus*. » (Charte de 1328 ; D. C. sous *Panis*, p. 56<sup>a</sup>.)]

**1. Maille.** [Monnaie de cuivre, du bas latin *medallia*, comme médaille : « Mais il ne porta là ne « *maille* ne denier. » (Thom. de Cantorbery, 117.) — Elle valait un demi denier : « Les compteurs ne « pourront avoir de chascun millier de haran à « compter, qu'un denier : c'est a scavoir du ven- « deur *maille*, et de l'acheteur *maille*. » (Ord. t. II, page 359.) — « La *maille* estoit de seize pattars. » (C. G. t. II, p. 868.) — Ses diverses dénominations : 1<sup>o</sup> « *Maille* d'argent, » elle valoit trois deniers et maille paris. (Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 208.) — 2<sup>o</sup> « *Mailles* blanches, ou blanches d'argent, » valant six deniers paris la pièce. (Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 208 ; Ord. I, p. 389.) — 3<sup>o</sup> « Au cat au « chat ou du chat vallant xv sols. » — [« Une *maille* « au chat. » (JJ. 176, p. 690, an. 1449.) — « Trois *mail-  
les* d'or au chat. » (JJ. 184, p. 149, an. 1451.) Voir encore la Coutume de Normandie en vers, folio 17. C'étaient des monnaies normandes ou anglaises avec des léopards passants.] — 4<sup>o</sup> « *Maille* billeron, » taxe qui se prend sur tout marchand qui vend des

denrées à certaines foires. (Cotgr.) — 5° « *Mailles* de « Bourgoigne, à la croix S. Andrien, » elle est estimée 15 sols 10 deniers, dans une ordonnance de 1475. (Cout. de Norm. en vers, ms. f. 18 b.) — 6° [« *Mailles* d'Ulrecht Frederic et de Baviere (empirance faite pour l'œuvre du denier d'or appelé lion de Flandres, mars 1453). »] — 7° [« *Mailles* à Ernoul-« dus, des tierches qui sont des derraines. » Ibid.] — 8° [« *Mailles* de Mens et de Bethune. » Ibid.] — 9° [« *Mailles* de Rin vieses. » Ibid.] — 10° [« *Mailles* « Poustulas. » Ibid.] — 11° [« *Mailles* à l'estoi-« lette. » Ibid.] — 12° [« *Mailles* ou bon trieroun. » Ibid.] — 13° « *Mailles* de Florence. » (Monstrelet, vol. I. p. 97.) — 14° « *Mailles* de lorrain, ou lor-« raine, » valant environ 3 livres tournois. (Cotgr.) — 15° « *Maille* petite, » du prix d'un double parisien. (Du Cange, *Moneta argentee*.) — 16° « *Maille* poite-« vine. » lb. *Pictavensens*. — 17° « *Maille* tierce ; » elle valoit trois sols ou 4 deniers tournois. Elle pesoit 1 denier 2 grains, 42 deniers au poids du roy, 14 sols 6 deniers au marc de Paris. (Du Cange, sous *Moneta Argentee* ; Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 189.) — 18° « *Maille* tournois, 21 grains, 3 de-« niers, 18 gr., » du prix d'un denier tournois. On appeloit ces mailles ou oboles, « petits cornus, » à cause de leur mauvais conformation. D. C., sous *Moneta Argent.* — 19° [« Les especes d'or qui s'en « suivent, c'est assavoir les *mailles* au trait, *mailles* « au chat, *mailles* au chien, et les *mailles* de Liege « aux armes de Bourbon. » (Ord. 5 octobre 1485.)]

*Expressions* : 1° « *Maille*, bourse en cul, » espèce de jeu, au nombre de ceux de Gargantua. (Rab. I. p. 152.) — 2° « Avoir *maille* à son denier, » partager son bien avec quelqu'un jusqu'à un denier, qui étoit composé de deux *mailles*, et dont chacun devoit avoir une maille : « Ha, « Jeanne ma fille... il ne sera jamais que tu n'ayes « *maille* à mon denier ; que je ne partage avec toy « le peu que j'ay. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 86.) — 3° « Avoir *maille* à partir, ou à departir, » avoir des prétentions réciproques, des démêlés, des querelles. (Oudin.) — 4° « Faire valoir la *maille* « deux, » tromper, donner une maille, un demi denier pour un denier : « Gens de mestier..... font « par subtilité, malice, ou obstination, valoir, « comme l'on dit, la *maille* deux. » (Celtzell, de Léon Trippault, sous *Méchanique*.) — 5° « N'avoir « pas la *maille*, » n'avoir rien, être gueux. (Oudin.) — 6° « Denier ne *maille*, » rien du tout. (Ord. t. III, p. 686 ; Desch. fol. 367.) — 7° « Pas *maille*, » rien : « Helas ! je suis marié, pour cela, pas *maille*. » (Contes de Cholières, p. 165.) — 8° « Faire la *maille* « bonne de sa parole, » comme on dit faire les deniers bons, garantir une somme, une dette, tenir sa parole : « Ce que la crainte m'a fait une fois vou-« loir, je suis tenu de le vouloir encor sans crainte, « et quand elle n'aura forcé que ma langue sans « volonté, encore suis je tenu de faire la *maille* « bonne de ma parole. » (Essais de Mont. III, p. 24.) — 9° « *Maille* de refus, » jeu :

Quel jeu, fet il, volcz vous sire ?

Est ce a la *maille* de refus ?  
Certes onques hardis ne fus,  
Fet li prestres, mes au tornois,  
Soit bien. (Desch. f. 235 v.)

10° « Bonne la *maille* qui sauve le denier. » (Cotgrave.)

**2. Maille.** [I. Bouclette de fil dans un filet, anneau de fer dans une armure (voir MALE) : « Quarais ne « lance n'en puet *maille* fausser. » (Rouciv. 50.) — « *Maille* de hauberjon, ou de roiz. » (Glossaire du fonds S. Germain.) — « Voulons que tous engiens « des quels l'on peschera d'ores en avant, et seront « faits de fil, soient faits, à nostre *maille*, c'est « à seavoir, à la largeur d'un parisi du tranchant « chacune *maille*, et pourront estre faits plus lar-« ges pour prendre les gros poissons. » Ordonn. de Philippe-le-Bel, de 1293, au Cart. du mon. de S. Quentin.] — De là les expressions suivantes : 1° « Défendons à nos vassaux de ne pescher, ny « faire pescher en leurs seigneuries, fors aux har-« nas que l'on dit la *maille* le compte, s'ils n'ont « droit au contraire. » (N. Cout. Gén. II, p. 150.) — 2° « *Maille* de boucle, » ganse, boutonnière par où passe le lacet. (Cotgr.) — 3° « *Maille* a *maille* se fait « le haubergeon, » les choses se font petit à petit avec de la patience. (Cotgr. ; Rabelais, III, p. 225.) — II. Sac de linge, assez grand et long pour tenir un oiseau de proie nouvellement pris ; c'étoit comme une espèce de maillot. Ce sac étoit ouvert aux deux bouts, afin que l'oiseau, qui avoit la tête et la queue en liberté, pût être transporté à la maison sans en être incommodé. (Du Cange, sous *Mallecolum*.) On trouve le même mot dans un sens détourné et obscène.

Un grant broche, et deux *mailles*. (Desch. f. 440 b.)

III. [Cotte de mailles : « (Le sire de Vertaing) ferit « par telle manière le sire de Puisances que il trans- « perça les *mailles* et la poitrine d'acier et tout ce « qui estoit dessous. » (Froiss. X. 158.)]

**3. Maille.** Taches ou moucheture sur les ailes d'un oiseau : « Les esperviers blancs roux sont « bons..... mais qu'ils ayent la *maille* traversée « noire. » (Artel. Fauc. f. 88.) — « Ceux avec deux « plumages, c'est assavoir de deux couleurs, et non « de *maille* sont les plus mechans. » (Ibid.)

**1. Maille.** Tissu de mailles : « Onques haubert « plus dru *maille* Ne fu. » (ms. 7218, fol. 360.) — « *Maille* menu. » (Blanchand. fol. 176 b.) — « Fer « *maille* » (Cout. Gén. t. I, p. 1110), treillis de barreaux de fer, dont les mailles sont carrées ou en losanges.

**2. Maille.** Tacheté : « Perdreau desja tout *maille* « en effet. » (Crelin, p. 83.)

**Maille.** [Valeur d'une maille : « Item, confesse « qu'il tient en la censive du roy nostre sire... « *mailles* de cens. » (1389, Avenx de Saint-Jean-de-Brayes ; L. C. de D.)] — De là l'expression « tenir *maille*, » tenir compte :

Charles ne vout tenir *maille*  
De chose qui fut la parlée. (Gloss. de l'Hist. de Bret.)

**Maillet.** [Action de mailler, de frapper avec un maillet : « Teu feis, teu chaple, teu maillet. » (Chr. des dues de Norm. v. 21638, var.)]

**1. Mailler (se).** S'embarasser dans les mailles d'un filet : « Il faut retirer du panneau assez pour estre fasche, afin que le loup s'y maille et s'y embrouille. » (Salmoie, Ven. p. 276.)

**2. Maillet.** 1<sup>o</sup> Batre au maillet. On a dit du lin :

... Au raiz du souleil tres fors  
Doit estre mis, et dessechiez,  
Et luy sec doit estre maillez  
A maillez, puis fraiez aus mains. [Besch. f. 545.]

**2<sup>o</sup> Batre au marleau :**

Tant chauffe on le fer qu'il rougist,  
Tant le maille on qu'il se brise. [Villon, p. 102.]

**3<sup>o</sup> Frapper, au propre et au figuré :** « Les deux osés vindrent l'ung contre l'autre, et commencent à frapper et maillet l'ung sur l'autre de toutes manieres d'armures de guerre. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, page 100.) — « Quant le roy vit qu'il estoit navré, il en fut courroucé, lors courut sur le chevalier, et commence a maillet sur luy de toute sa force. » (Percef. I, f. 28<sup>b</sup>.)

Quant porvret ne fiert, et maille. [Molinet, p. 183.]

**Maillet.** 1<sup>o</sup> Marteau de bois. [« Si la faut battre » (l'esche, l'amadou) d'un maillet ou d'un baston. (Ménager, II, f. 5.)]

Les maillets qu'on va aguisant  
Par les quels on maille le lis,  
Et puis est entre les mains friss,  
Et en desjoit on les estoupes. [Besch. f. 545<sup>b</sup>.]

**2<sup>o</sup> [Maillet d'armes, avec lequel on brisait l'armure sur les membres des cavaliers abattus, pour frayer un passage à la dague des costilliers ; Froissart en parle dans son récit de la bataille de Rosebeck : « La estoit le cliquetis sur les bassinets si grant et « si haut d'espées, de baches, de plomées et de « maillets de fer, que on n'y oyoit goutte pour la « noise. » — 3<sup>o</sup> Fantassin armé du maillet et plus spécialement les maillots ; ce nom fut donné aux Parisiens révoltés le 1<sup>er</sup> mars 1382, au sujet de l'établissement de nouveaux impôts. Ils s'étaient armés de maillets de plomb trouvés dans l'arsenal et dans l'hôtel-de-ville : « Le premier jour de mars Fan « qu'1381, que la commotion fut à Paris.... de ceuz « qui courouent lors parmi la ditte ville de Paris, « que on dit maillets. » (Jl. 423, p. 120, an. 1383.) — Par extension, ce mot s'appliqua à toute espèce de sédition : « Lequel sergent dist que c'estoit « grant dommage que lesdis de Dieppe n'avoient « les testes coppées, ....qu'ils n'estoient que hare- « leux, traïstres, rebelles à nous et fanlx maillets. » (Jl. 152, p. 236, an. 1397.) — Voir au mémorial E de la Ch. des Comptes, f. 73<sup>b</sup>, 27 janvier 1383, une ordonnance qui donne des détails sur cette sédition.] — « Si estoient en la cité de Paris de riches et puis- « sants hommes, armez de pié en cap... et portoyent « maillets de fer et d'acier, moult perilleux pour « effondrer heaumes.... si appelloit on ces gens les « routes à maillets de Paris. » (Froiss. II, p. 175.) — De là l'expression « faire de son poing maillet. »**

(Rab. I, 66.) — 4<sup>o</sup> Marteau de porte : [« D'un maillet « qui là pend à sus l'huis assené. » (Berte, c. 45.)] — « ...Passellon ...voit le maillet dont on appelloit « le portier, si heurta. » (Percef. IV, f. 107<sup>d</sup>.)

A la porte, par de devant,  
Trouveront le maillet pendant. [MS. 7218, f. 47<sup>b</sup>.]

**Mailleton.** [Crocele, jeune sarment coupé « à la tête du bois vieil dont il sort, ayant l'endroit « de la coupe façonné en maillet. » (Monet.)]

**Maillicre.** [Marlière, marnière : « Et si est « assavoir que li kemins ne demeure ensi come « il est bonnés, et les maillicres devant dies ne « autre kemins je ne puis faire ne clamer dedans le « terroir de Thanes. » (Cart. de Corbie, an. 1247.)]

**Mailis.** [Clôture en fer maillé : « Item unam « insulam, l'isle d'amours nuncupatam, in salicetis « undique plantatam, à maillis, gallice, clausam. » (Ar. du Parl. de Paris, au Cart. de Chissé, an. 1536.)]

**Maillolet.** 1<sup>o</sup> Maillet : « Ils firent venir l'enfant « de Maximilien d'Autriche au maillolet, et ez « mains de sa nourrice. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 618.) — 2<sup>o</sup> Petit sac de mailles pour enfermer un oiseau : « Mettez vostre oiseau en maillolet. » (Fouilloux, Faucon, f. 32<sup>a</sup>.)

**Maillon.** 1<sup>o</sup> Lien pour attacher la vigne : « L'o- « sier, moienant le maillon, tient le sarment lié « à Féchalas. » (Monet et Nicot.) — 2<sup>o</sup> Maillet : « Enfant eslevé de mailton. » (Villon, p. 44.)

**Maillofer.** Batre à coups de maillet : « Pour la « fin et pour le dernier martyre l'assassin du prince « d'Orange fut roué et maillofté. » (Brant. Cap. estr. I, II, p. 188.)

**Maillofin.** [Voir sous MAILLET : « Et à bon droit « est jusques à présent de prudence grandement « loué Charles roy de France, sixieme de ce nom, « lequel retournant victorieux des Flamans et des « Gantois en sa bonne ville de Paris, et au Bourget « en France, entendant que les Parisiens avec leurs « maillets, dont furent surnommez mailloins, « estoient hors de la ville issus en bataille, jusques « au nombre de vingt mille combattans, n'y voulut « entrer. » (Rabel. liv. IV, p. 36.)]

**Mailloel.** Maillet : « Le berch et le mailloel. » (ms. 7989, f. 241<sup>b</sup>.)

**Mailot.** Sac de mailles pour enfermer un oiseau :  
Et si vente outragementent...  
Je ne tiens pas ceulz pour fol  
Qui adonq le met à mailot. [G. de la Bigne, f. 90.]

**1. Main.** [Matin : « Par main en Falbe. » (Rol. v. 667.) — « Si ne menjai je riens, ce sachiez, dès « yer main. » (Berte, c. 49.) — « Il li ont dit : « Sire « vilain, Dame Dieu vos doit hui bon main. » (Rep. v. 7442.) — « Mais en pou d'eure Dieu labeure ; « Teis rit au main qui au soir pleure. » (Mén. de Reims, § 279.) — « Nous i serons le matin bien « main. » (Id. 411.)]

**2. Main.** [1<sup>o</sup> Membre : « Branches d'olive en voz « mains portez. » (Rol. v. 72.) — « Et volentiers « meist conseil à delivreir la Sainte Terre des mains

« aus Sarrezins. » (Mén. de Reims, § 6.) — « Ses  
« blanches *main*s, ses doigts longs et trets. » (Cocci,  
V.) — 2° Gantelet : « Lancelot du Lac estoit toul  
« armé, fors de son hearnie et de ses *main*s. »  
(Lanc. du Lac, II, 7.) — 3° Tasse : « Lancelot saisit  
« une *main* d'argent pleine de vin. » (Id. II, fol. 5.)  
— 4° Mesure, travers de la main : « Dente de mas-  
« sonnerie de l'espeusseur d'un pied et de la *main*. »  
(N. C. G. II, f. 1090.) — « Vous devez faire à vostre  
« espervier un getz de cuir.... et doivent avoir (les  
« bouts des gels) deux pied de long a pié *main*,  
« entre la boite du get, et le nouvel qui est au bout  
« à quy on le tient. » (Modus, f. 73<sup>b</sup>.) — 5° Serre  
d'un oiseau de proie. (Oudin.) — 6° Pied de devant  
d'un cheval. (Id.) — 7° « *Main*, outil de pressuriers  
« de vendage, à trois crochets de fer, dont ils har-  
« pent et aplattissent le marc, relevé des côtés,  
« après la taille. » (Monel.) — 8° Harpon pour  
accrocher un vaisseau. (Id.) — 9° Crochet de fer fixé  
au bout de la corde d'un puits pour lirer le seau.  
(Id.) — [10° Puissance, comme le latin *manus* ; voir  
MAINFERME et MAINMORTE. — 11° Vingt-cinq feuilles  
de papier : « Deux *main*s de papier, cinq sols. »  
(Bullet. du Com. de langue, II, 52.) — 12° Arbitrage.  
Dans la transaction pour une part de la comté de  
Bourgogne appartenant au duc, on lit à la fin :  
« Nous havons accordé par la *main* des nobles  
« barons.... En telle maniere que etc. » (Pérard,  
Hist. de Bourg. an. 1270, p. 519.)

*Expressions* : [1° « *Bouche et mains*. » Manière  
de designer l'hommage lige ; le vassal s'agenouillait  
devant son seigneur, lui mettait les mains dans  
les mains et le baisait en la bouche : « Li rois  
« estoit consiliés à ce que il le receveroit comme  
« son homme liege as *main*s et à la bouce. »  
(Froissart III, p. 380.) — « Car tout ce ay je de  
« serement envers lui fait de bouche ouvrant et  
« de *main* mise. » (Id. XIII, 270.)] — 2° « *Main*  
« de carosse, » poignée. (Oudin.) — 3° Cheval à  
« *main*, » obéissant à la main : « Claudius brocha...  
« aussitost, mais son *cheval* n'estoit pas si à *main*  
« que la jument la syst de toute sa force. » (Peregr.  
I, fol. 84<sup>b</sup>.) — « Et avoit cheval si bon et si à *main*  
« que on ne le pouoit nullement avoir ne tenir. »  
(Froiss. XIV, 230.) — 3° *bis*. [« Bon à *main*, » même  
sens : « François et Gascons estoient montez sur  
« bons et forts chevaux, vistes et bons à la *main*,  
« et pour ce abbatoient et tombaient tout ce qu'ils  
« trouvoient à eux contraire. » (A. Chart. Charles  
VII.) — 4° Cette expression et son antithèse « mal à  
« *main* » ont été employées au figuré : « Ilouguerie  
« est uns trop lointains pais et mal en le *main* pour  
« les François. » (Froiss. X, 374.) — « Ce voiage ne  
« nous est pas *bien à la main*, il nous est trop loing-  
« tain. » (Id. XIII, 96.) — « La Turquie est ung pays  
« moult grant et *mal à la main* pour errer et che-  
« vauchier. » (Id. XVI, f. 38.)] — 4° *bis*. « *Main* du  
« cœur, » main gauche. (Oudin.) — 5° « Estre en la  
« *main* de Dieu, » dépendre : « Les victorieux sont  
« en la *main* de Dieu. » (Deschamps, fol. 328<sup>b</sup>.) —  
6° « Mettre en la *main* Dieu, » prêter serment :  
« Et les barons qui o lui furent En la *main* Dieu de

« vrai lui mirent Qu'ils assembleront leurs navies  
« Et pourehasseront leurs aies. » (Althis, dans Du  
Gange, IV, 260.) — 7° « Droit de *main* et d'issue, »  
droit d'entrée et de décharge levé sur les voitures  
de bois : « Toutes personnes qui viennent carier  
« bois... soit qu'ils les ayent acheté ou le carient à  
« l'argent, doivent droict d'issie et de *main*. »  
(N. C. G. I, p. 407<sup>b</sup>.) — 8° « *Main* de fer, » insensible  
de ménage. (N. C. G. II, p. 257.) — 9° « *Mains* du  
« foye, » rameaux de la veine porte, qui aboutissent  
au foie. (Golgr.) — 10° « Garnison de *main*, » con-  
signation, dépôt d'une somme pour assurance des  
intéressés de partie adverse. (Colgrave.) Voir Monet  
aux mots « *Main garnie* et *garnir la main*. » —  
11° « Homme de cors et de *main*, » vassal lige :  
« Nus ne puet apeler son seigneur à qui il est *hous*  
« de cors et de *main*s, devant que il li a delessé  
« l'oumage, et che que il tient de luy. » (Beauman,  
p. 310.) — 12° Pièce qui a passé par la *main* des  
« juifs. » rognée. (Oud.) — 13° « *Main* de justice, »  
qui est d'ivoire au-dessus d'une verge, entre les  
insignes de nos rois, comme le sceptre, la couronne,  
l'épée. (Laur.) — « *Main* du commandement de la  
« justice, » art. Ord. I, p. 514, a le même sens. —  
14° « *Main* du roy, » comme celle de justice signifie  
la puissance royale ou celle des juges. (Laur.) —  
15° « Dans la *main* du roy, » façon de parler qui a  
quelque rapport à l'usage des gages de bataille, par  
lequel le maréchal du champ clos alloit mettre sa  
main dans celle du souverain juge du combat, pour  
l'appliquer sur l'estomac du vaincu, avant que de  
le remettre aux héros pour le désarmer et jeter  
ses armes, et au bourreau pour l'exécuter. (La Jaille,  
Du Champ de bataille, f. 69<sup>a</sup>.) — 16° « En la *main*  
« du roy, » mots que les marchaux-de-logis écri-  
voient sur la porte des logemens qu'ils donnoient  
aux seigneurs de la suite du roy dans ses voyages.  
(Mém. de Sully, VIII, p. 374.) — « *Main* du roy mise  
« et assise, » pour acquies des engagements sur  
des terres, seigneuries, héritages et biens quelcon-  
ques. (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 557.) —  
17° « Lettre de *main* ou escrit en *main*, » manuscrit.  
(Du Verd. Bibl. 585.) — 18° « Mesuz soit de bouche  
« ou de *main*, » mot à mot, mauvais usage de la  
bouche ou de la main : « L'on ne peut aucune  
« chose confisquer, pour quelle *mesuz soit de*  
« *bouche* ou de *main*. » (N. C. G. I, p. 442.) —  
19° « Dixme et terrage à deux *main*s, » c'est de six  
gerbes l'une, quand le seigneur lève d'une main la  
dime et de l'autre le terrage, à raison de douze  
gerbes l'une pour la dime, et une pour le terrage.  
(Laur.) — 20° « Vente à la *main*, » vendre en par-  
ticulier, comme qui diroit de la main à la main :  
« Les biens immobilières des mineurs que l'on  
« vendra.... doivent estre vendus publiquement et  
« à l'enchere, et non à la *main*, si ce n'estoit que  
« les tuteurs eussent obtenus une permission spé-  
« ciale pour les pouvoir *vendre à la main*, après  
« avoir déclaré le prix qui en est offert. » (N. C. G.  
I, p. 586.) — 21° « Par *main* armée, » par force,  
par violence, expression figurée, en terme de droit :  
« Debvoyent les dietz opposans venir par requeste

« et supplication, et non pas *par main armée*. » (Aresta Amorum, p. 249.) — 22° « Haute *main*, » droite; « l'autre *main*, » gauche: « Le roy preint la royne d'Arragon à la *hautte main*, et dit à Gonsales: prenez la royne à l'autre costé..... » Gonsales approcha la royne, et la preint à l'autre *main*. » (D'Anton, Ann. de Louis XI, p. 313.) — 23° « Faire d'une *main* l'autre, » rapetasser une chose avec une autre; supplier au défaut d'une chose par ce qu'une autre a de trop. (Colgrave.) — Temporiser: « Temporisons et faisons comme l'on dit, d'une *main* l'autre. » Pasq. Rech. p. 42.) — 24° « *Main baisiée*. » Parlant des honneurs qu'on rend aux princes :

Quant l'en a mainte *main* *baisie*

On'en voustist ja que fu trenchie,

Et dit à tel: « Dieu soez,

Que l'en voustist qu'il fust noiez. (Trois Maries, p. 227.)

25° « Gens de *main* basse, » roturiers: « (Rambaud d'Orange) s'amusa à l'amour d'une damoiselle de *basse main* de Provence, de laquelle il n'en rapporta aucun proffit, ne honneur. » (J. de Notre-Dame, des Poët. prov. p. 94. — « Chevaliers » ne doivent pas estre ensi menés comme bourgeois, » ne bourgeois et gens de *basse main* com chevaliers. » Assis. de Jérus. ch. 2 ] — On lit *mein* *basse* au même sens dans Parton. de Blois, f. 133. — 26° « Jouer des *main*s basses, » faire main basse, massacrer, égorger: « Si on eust joué des *main*s basses en ce lieu d'Orleans, comme il estoit aisé, » nous n'enssions veu les troubles et guerres civiles qui se sont veües. » (Brant. Cap. fr. III, p. 79.) — 27° « Mener les *main*s basses. » (Colgr.) Même sens. — 28° « Mettre les *main*s basses, » faire main basse. « Ayans commandé de les poursnivre vivement jusqu'à leur totale défaite mettans les *main*s basses partout. » (Mém. de Sully, t. I, p. 33.) — 29° « Estre de belle *main*, » doux, soumis, complaisant, aisé à conduire.

... Cest toz jorz droit de vilain,

Qu'il soit toz jorz de bele *main*

Vers celui dont il a poor,

Tant que de mal faire ait loisor. (Parton. f. 134.)

30° Rempporter une bonne *main* de quelque chose, » une bonne partie: « Si vous ne venez, » a bout de tout, au moins en *remporteréz vous une bonne main*. » (Ambass. de Bassomp. t. I, p. 160.) — 31° « Consigner en *main* bourgeoise, » terme de pratique: « Si aucun, après une acquisition par luy faite..... s'absente de la chastellenie ou l'heritage est assis, on le peut faire adjoindrer.... et faut consigner en *main* *bourgeoise*, par ordonnance de justice, l'argent de l'acquisition. » (C. G. I, p. 181.) — 32° « *Main* brisée, » opposition au cours de la justice: « Au roy.... seul appartient la cognoissance, jugement, decision, punition, et correction des assuremens donnez, et jurez en sa cour.... et des *main*s brisées, en quelque terre et juridiction que ce soit, et n'en doit estre fait aucun revouy. » (Gr. Cout. de France, liv. I, p. 19.) — 33° « Donation de *main* chaude, » entre vifs: « Chacun estant maistre de soy, et ayant le pouvoir de disposer de ses biens, aura la faculté de donner

« de *main* chaude, et par donation *inter vivos*. » (N. C. G. I, p. 521.) Cet article a pour titre: « des donations de *main* chaude, que l'on dit *inter vivos*. » (Ibid. p. 544.) — 34° « *Main* close ou *main* de justice close, » partie pour laquelle la procédure est close: « Les sergears.... seront tenus de faire les commandemens, significacions,.... et en cas d'opposition de partie, luy assigner jour competent... toutesfois les matieres de complainte » pour prisonniers, ou *main* close, requerantes » provision plus prompte..... se pourra donner » journée de comparition plus briefve à la discretion de la cour. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 104.) — La cessation de la procédure même: « Ne pourra » estre accordée surseance ou suspense d'aucune » execution, exploit, ou chose semblable, ny la » *main* de justice close aux officiers ordinaires et » subalternes. » (Ibid. II, p. 112.) — 35° « Avoir la » *main* close, » ne pouvoir rien recevoir: « Tantost » que les receivers seront mis hors de leurs offices... » la *main* leur soit close de recevoir les arrerages. » (Ord. III, p. 630.) — 36° « De *main* commune, » conjointement, en commun: « Un mayeur et sept » echevins commis des dits seigneurs de *main* » commune. » (N. C. G. I, p. 420.) — 37° « Connin et » vilain avec la *main*, » c'est-à-dire lapin déchiqueté avec la *main* se mange plus aisément; le faquin se corrige plus facilement à coups de poing. (Colgr.) — 38° « *Main* enfreinte. » (Voy. MAUX BRISÉE.) — 38° bis. « *Main* de goret, » pied de pourceau ou celui dont la *main* ressemble à un pied de porc. (Dict. de Colgr.) — 39° « Tenir la *main* forte, » persister, s'opposer: « Tenant loujours la *main* forte, et contre la colere et contre l'amour. » (L'Amant Ressusc. p. 295.) — 40° « *Main* garnie. » (Voy. GARNISSEMENT), coup de poing, coup d'une arme: « Pour injure » valable, excès fait de *main* garnie, en la justice » du seigneur haut justicier, eschet amende arbitraire. » (C. G. I, p. 603.) — Tutelle: « L'heritage » des enfans du roy de Navarre, qui leur venoit de » leur pere, leur estoit eschu.... et le roy de France » leur oncle.... en devoit avoir la *main* garnie, et » devoit estre toute la terre que le roy de Navarre » tenoit en Normandie, rapportée en la *main* du » roy de France, tant que ses neveux seroient en » aage. » (Froiss. liv. II, p. 21.) — 41° « La grande » *main*, » l'arme entière et la *main* tout à la fois. (Colgr.) — 42° « Haut à la *main*, » arrogant. (Oudin.) — 43° « Celui n'est pas digne de tenir jugement qui » double plus l'homme que Dieu; et si doit estre » de bonne conversation, car la *main* orde ne peut » l'orde nettoyer. » (Gr. Cout. de France, p. 537.) — 44° « *Main* ou *meyn* ouverte, » terme de droit: « Devront toutes matieres provisionnelles pour » *main*-ouverte, et semblables estre plaidoyées » verbalement. » (N. C. G. II, p. 112.) — 45° « Rapporter, ou rapport de *main* plaine, » c'est garnir la *main* de justice de biens suffisants et valables pour la somme pour laquelle execution est faite par le sergent sur le débiteur opposant. (Laur.) — 46° « *Main* prise, » caution: « Par chacun bille » 6 deniers outre les *meyn* prises qui montent a



« 30 livres. » (Du Cange, sous *Meinprisal*.) —  
 47° « *Main* publique, » tabellion, notaire : « Lettres  
 « faites par devant notaire, ou tabellion publique,  
 « qui est appelée *main publique*. » (Bout. Som.  
 Rur. p. 635.) — 48° « A *main* renversée, » à bras  
 ouverts : « Le plaisir que je recueus... de vous pou-  
 « voir recevoir chez moy, à *main* renversée. »  
 (Lett. de Pasq. III, p. 713.) — 49° « A *main* sauve,  
 « sans perte ni danger. (Colgr.) — 50° « *Main* seques-  
 « tre, » sequestre : « Le seigneur du lieu ne doyt  
 « lever les fruit et esmolimens de la chasse féo-  
 « dale, ne les faire siens, ains seront levez... à la  
 « requeste des parties... ou sinon *officio judicis*,  
 « par *main sequestre*. » (Thaum. Cout. de Berry,  
 p. 363.) — 51° « Se faire recevoir par *main* souve-  
 « raine : » Quand le seigneur féodal est refusant,  
 « sans cause, de recevoir son vassal en foy et  
 « hommage, ou quand deux seigneurs pretendent la  
 « tenure feudale d'un même fief... la *main souve-  
 « raine* est la main du roy ; tellement que cette  
 « reception doit estre faite par le juge royal. »  
 (Laur.) — 52° « *Main* vivante, » terme de droit  
 opposé à mainmorte. Cout. Gén. l. 1, p. 892.) —  
 53° « De *main* vuides prieres vaines. » (Colgr.) —  
 54° « *Main* vuidée, » puissance anéantie : « Ma *main*  
 « est vuidée au regard des preud'hommes, quant  
 « vous n'y estes ; si aura luy la table ronde default  
 « de vous. » (Lanc. du Lac, II, f. 109.) — 55° « De  
 « *Main* et de bouche, » par écrit et de vive voix :

Seront là, chacun a son tour,

Appellez, et par nostre edit,

A ce parlement dessus dit,

Par devant nous, a qui ce touche,

Adjourez de *main* et de bouche,

Puis qu'ilz seront dignes d'y estre. [Desch. f. 413<sup>b</sup>.]

56° « *Main à main*, aller à la *main*, aller à les  
 « *main*s, aller *main à main*, aller *main à main*  
 « tenant, » aller à côté l'un de l'autre, aller en se  
 tenant par la main :

Avant hier, en un vert pré,

Tout à un serain,

Deus dames de grant biauté,

Trovi *main à main*

Desous une verte codrete. [P. av. 1300, IV, p. 1525.]

« Comtesses et baronnesses ne doivent aller aux  
 « roys, ni à la *main* des filles des roys, des duches-  
 « ses, des princesses, ni de leurs enfants. » (Honn.  
 de la Cour, p. 77.) — « Ils s'en allerent tout *main à  
 « main* tenant, au chastel. » (Percef. I, fol. 91<sup>a</sup>.)  
 — 57° « Aler de sa *main*, » terme du jeu de dés ;  
 être le premier à jouer :

... Gilz ala de sa *main* ;

Gaigne .x. frans ; j'ay mon argent perdu. [Desch. 207<sup>a</sup>.]

58° « Attendre la bataille *main à main*, » attendre  
 l'ennemi et en venir aux *main*s ; corps à corps :  
 « Se nous attendons la bataille *main à main*, nous  
 « n'y pourrons durer. » (Hist. de B. Du Guesclin,  
 p. 474.) — 59° « Avoir en *main*, » commander :

Le front de l'eschiele premiere

Ot Augusel d'Escoie en baillie ;

L'autre Cador de Cornouaille,

L'autre compaignie ot Bos en *main*. [Brut, l. 94.]

60° « Urgens affaires mises, et despenses avoir

« en *main*, » avoir des affaires pressantes et des  
 dépenses à faire. (Lett. de Louis XII, IV, p. 324.) —  
 61° « Avoir ou mettre la *main*, » avoir la bourse  
 bien garnie, être opulent : « Pierre de Glach....  
 « chancelier de France,.... a ou mettre la *main*. »  
 (Froiss. liv. III, p. 281.) — 62° [Froiss. (XIII, 61)  
 dit encore : « Savoir où mettre la *main*, » savoir  
 où puiser l'argent nécessaire.] — 63° « Bailler la  
 « *main*, » se prêter, consentir à quelque chose :  
 « C'est une maniere de dire, dont on use quand  
 « une femme mariée preste consentement par  
 « devant notaires, pour l'alienation ou hypothèque  
 « d'une chose ou elle a droict, et se dit ainsi, par ce  
 « que pour promettre les parties mettoient la *main*  
 « dextre en celle des dits notaires..... Ceux qui  
 « requerroient aucun de quelque grace empoi-  
 « gnoient la *main* dextre, et le requis octroyant....  
 « pour senreté de promesse bailloit sa *main* dextre  
 « au requerant.... les rendus en bataille bailloient  
 « leur *main* dextre au vainqueur pour signe de la  
 « foy de leur captivité..... de fi en avant estoient  
 « appeléz maniepes, c'est à dire prins par la *main*  
 « en signe de servage. » (Nicol.) — 64° « Se desre-  
 « ner par *main*. » (Voy. JUBER PAR MAIN. — 65° « Faire  
 « sa *main*, » faire son profit : « Je veulx qu'on me  
 « perde sil retourne qu'il n'ait fouillé par tous les  
 « coins... et qu'il n'ait fait sa *main*. » (Cymbalum  
 Mundi, p. 66.) — Faire la volonté de quelqu'un :  
 « Chevalier, il convient que nous mangeons.....  
 « damoyelle, dist Lyrioppe, si ferez ; j'ay luy fait  
 « vostre *main*, et vous prie que vous faciez la  
 « mienne. » (Percef. II, f. 39.) — Se défendre res-  
 pectivement, se rendre service : « Bien espere de  
 « avoir à faire de vous en aucun temps, car se je  
 « fais vostre *main* je veulx aussi que vous faciez  
 « la mienne. » (Ibid. II, fol. 98.) — 66° « Faire son  
 « droit à la *main*, » se faire justice soi-même :

Riottes mueuent et contemps,

A leur povoir, en trestout temps,

Estre ne vuelent à raison.

Subgit n'entrent en sa maison,

Car ilz font leurs droiz à la *main*

Ilz en ont un propre pour eulx,

Et pour leur voisin en out deus. [Desch. f. 404<sup>a</sup>.]

67° « Fourrer la *main*, » graisser la patte, cor-  
 rompre par présent. (Colgrave.) — 68° « Gagner de  
 « la *main*, » gagner de vitesse, prévenir, prendre  
 les devants. (Mém. du card. de Retz, II, liv. III,  
 p. 297.) — 69° « Gagner de sa *main*, » gagner le  
 premier :

L'autre coup luy coucha de sept....

Il a bien gaignié de sa *main*. [Desch. f. 391.]

70° « Jetter la *main* au visage, » donner un soufflet.  
 (Mém. de Favannes, p. 186.) — 71° « Jurer es  
 « *main*s, *mein*, *meyn* d'autrui, » c'est affirmer par  
 la main d'un autre, d'où jurer, ou « se desrener,  
 « s'escondire par *main*, tierce, quinte, et sixte, »  
 c'est-à-dire faire affirmer pour soi en justice 3, 5 ou  
 6 personnes. (Anc. Cout. de Norm. f. 104<sup>a</sup>.) — [Faire  
 citer en justice les *cojurators*, qui attestent votre  
 honnêteté en général et non votre innocence au

cas particulier. — 72° « Faire la loy à sa soule » *meyn.* » en être cru sur sa simple affirmation. Britt. des Loix d'Angleter. f. 194°. — 73° « *Main* » lever. » protéger, défendre : « Le roy estoit environné de si grant planté de chahuans, d'escouffes, et de corbeaux, que les gentilsoiseaux ne se scaivoient assoier, aincois volletoient autour du roy pour scavoir s'il estoit vivant, qu'il leur monstroit l'œil pour enlx appeller, mais il n'estoit » vivant qui *main en levast.* » (Perceforest, II, f. 42.) — 74° « Livrer ses *maines.* » mettre ses mains dans celles de son seigneur pour lui faire hommage : « Rou devint homs li roiz, et ses *maines* li livra. » Rom. de Rou. — 75° « Mener la *main.* » aider, assister. Oudin. — 76° « Mener les *maines.* » bien remuer les bras et les doigts, ne pas épargner les coups. Colgr. — 77° « Mettre la *main* au baston, » ou à la verge. — « Ce terme de coutume s'entend de la reconnoissance du contrat de saisine de l'heritage dont on dispose par devant le seigneur feudai ou censuel duquel il est tenu, ou par devant son bailli et officiers.... l'officier met le nouvel acquerer en la chose par rain et baston, sauf tous drouits. » Laur. — 78° « Ouvrir » cire à la *main.* » travailler la cire avec la main. Ord. I, p. 760. — 79° « Oster sa *main* de quelque chose, » se dessaisir, abandonner : « (Le roy d'Angleterre) requis (celui d'Escosse) qu'il voulsist *oster sa main* de la bonne cité de Warvich et le rensaisiner, car c'estoit son bon heritage. » (Froiss. I, p. 32 ; Desch. f. 558, col. 3.) On a dit au contraire : « Mettre la *main* sur quelque chose. » — 80° « Oster sa *main* de quelqu'un, » cesser de le protéger. Charles de Valois, voulant dire qu'il abandonnoit Enguerrand de Marigny, dit : « Je *oste de lui ma main.* » (Chron. de S. Den. II, p. 119.)

D'Angerran a esté sa *main*  
Le roy, et tantost lendemain  
Au prevost de Paris rendu

(MS. 6812, f. 88 v.)

81° « Ôtroier la *main,* » affranchir de la mainmorte. Anc. Cout. d'Orl. p. 465. — 82° « Partir de la *main,* » commencer sa course, aller vite. (Oudin.) — 83° « Je ne prain pas en *main,* » je n'ose assurer :

Or depri au feuir celi qui le lira,  
No se hait de blamer chascun qui l'escrira ;  
No puisse trespasser ains que parfait l'aura ;  
Je ne prain pas en *main* que ne puisse trover ;  
Sovant maint escrivan qui trop peut oblier  
Mont aura bone *main*, et bien saura parler,  
Qui jusqu'au derrain l'escrira sans faucher.

Val. Noter 773.

84° « Prendre la *main.* » — « Quand le notaire prend et reçoit le consentement et serment des parties contrahantes pour passer un contrat. » Laur. — 85° « Prenez les vôtres par la *main.* » Expression ironique qui signifie : Vous me reprochez à tort ce qu'on peut vous reprocher avec raison :

En mon linaige n'a putain  
Prenez les vôtres par la *main*,  
Et celles de vostre linaige.

(Desch. f. 517.)

86° « Prendre a *maines,* » sous sa protection. Par-

lant des fondations faites par Guillaume le Bâtard, on lit :

L'autre abeie prist a *maines.*

Maheut sa femme y mist nonnains. (Rou, ms. p. 272.)

87° « Prester une de ses *maines.* » assister, secourir : « Si li homs estoit si porre..... qu'il n'usse » que donner. ... ge li presterai une de mes *maines* » por Bien, et l'autre por sa mere. » (Erberie, ms. de S. G. f. 90.) — 88° « Acheter de toutes *maines.* » de toutes personnes, de toutes les manières : « En » aucuns lieux l'on *achepte de toutes maines,* » comme d'achapt, d'échange, de dons, de quelconques autres aliénations, et pour ce l'on dit au » pays (de Paris) comme à Gonesse, que les fiefs » *relevent de toutes maines,* qui se gouvernent » selon la coutume de Vexin le francois. » (Grand Cout. de Fr. II, p. 212.) — 89° « Regarder aux pieds » et aux *maines.* » se délier. On lit au sujet de deux écoblors qui voloient jusqu'à des souliers : « Il leur » faoit *regarder aux pieds et aux maines,* combien » que le proverbe ne nous advise que des » *maines.* » (Contes de Des Perriers, t. II, p. 124.) — 90° « Se seigner de toutes *maines.* » être dans le plus grand effroi ou la plus grande détresse, dans la terreur ou à l'extrémité, se couvrir de signes de croix. (Colgrave.) — 91° « Prendre et tenir a sa *main,* » saisir, retenir pour soi, à sa justice : « *Prenez et tenez a nostre main.*..... et parmi icelle main en » faictes lever les emulmens.... pour nous et à » nostre profit. » (Ord. V, p. 595.) — 92° « Tenir » la *main* à quelque chose » :

Quant à moy, vos *maines* y tenez ;  
Faictes tant qu'on ne m'escouidise

Que je ne soye revoquez. (Desch. f. 340 v.)

93° « Tenir sur *main,* » maintenir, supporter : « Il n'est possible de tenir trois guerres sur *main.* » (Lett. de Louis XII, p. 14.) — 94° « A beaucoup de » *maines.* » à plusieurs reprises. (Hist. du Théat. fr. t. II, page 219.) — 95° « A toutes *maines,* » avec les deux poings, en partant de tambours que l'on frappe : « La sonnoient trompettes, et gros tabourins de Suisses, à toutes *maines.* » I. d'Auton, Annales de Louis XII, p. 173. — 96° « Tout d'une » *main,* » tout d'un temps, en continuant, sans désister. (Pasquier, Rech. p. 539.) — 97° « De *main* » en *main.* » tout de suite, les uns après les autres : « Quant ils furent à cheval, ils vindrent aux tentes » ou la chevalerie descendoit, et elles allerent festoyer » *de main en main* jusques à soleil couchant. » (Perceforest, III, f. 135.) — « Publier le cri de *main en main.* » Ibid. IV, fol. 100. — 98° Action de se donner la main en signe d'hommage ou d'amitié : « De ma *main* en la vostre, par ma foy que je vous » donne. » Ger. de Nev. I<sup>er</sup> part. p. 31. — 99° « Par » dessous la *main.* » secrètement, sous main : « Lors lui bailla par dessous la *main* un anneau. » (Les Quinze Joyes du Mar. p. 154.) — 100° « Levant » la *main.* » d'avance : « Quiconques veult d'amours » jouyr, bailla l'argent devant la *main.* » (Aresta amor. p. 273.) — « Nous soullions savoir toutes les » armes et les consauls qui en France se faisoient,

« Trois ou quatre mois devant la main. » (Froiss., t. XII, 147.) — 101° « Coups de main. » — « Je y ay reçu plus de trois cens coups de main et beau coup plus de traict. » (Rom. d'Alceclor, f. 9<sup>a</sup>.) — 102° « Sur main, » tout de suite, sans interruption : « Quand le juge aura dit : ho, nous viendrons aux « dagues, et en ferirons dix coups sur main. » (Monstrelet, l. f. 2<sup>a</sup>.) — 103° « Les mains sont faites « devant les cousteaux. » (Oudin.) — 104° « Ne met- « tre main, ne pâte, » ne point se mêler d'une chose :

Et quant ainsy m'a commandé  
Que je n'y mette main, ne pâte,  
Et pour s'amour vient ce maïné,  
Querier puet autre qui le bate. (Besch. f. 550<sup>e</sup>.)

105° « Coup hors de main. » (Rom. d'Alcecl., f. 9.) — 106° « Main mettre, » frapper : « Met main à son « seigneur par mal despit. » (Ordonn. t. I, p. 230.) — 107° « Prendre aus mains, » empoigner. La morterie :

Ovrez vos yeux, chargiez vos rains,  
Ainçois que je vos preigne aus mains  
Et vos face occir... (MS. 7615, l. f. 103<sup>a</sup>.)

108° « Montrer ses mains, » faire des amonées :

Donner n'oece monstrer ses mains,  
Donner languist. (Ibid. f. 116.)

109° « Tenir aux mains, » prendre, saisir, empoigner, dans le sens obscène. (Ibid. t. II, fol. 138.) — 110° « Vers son cul tendre ses mains, » être pendu :

Gintars fu tes cousins germains,  
Qui vers son cul tendit ses mains. (Ibid. 7218, f. 77<sup>a</sup>.)

111° « Puis les mains, » puis ils tendirent les mains. « Gace de la Bigne, des Déduits, folio 56. » — 112° « Mains pures, » qui ont les mains pures ; vierges. (ms. 7615, l. f. 114<sup>a</sup>.) — 113° « Mains jointes, » à mains jointes : « Meins jointes li crie merci. » (Ibid. 7996, p. 48.) — 114° « Chevalier de sa main, » de son choix. (Ibid. 7218, f. 185.) — 115° « Avoir la « main douce, » l'orme de vénéric, être manié doucement : « Si l'oiseau n'a la main douce, et le « maistre debonnaire qui le traicte amiablement, il « ne s'appriovisera jamais. » (Budé, des Oiseaux, fol. 108<sup>a</sup>.) — 116° « Par main d'homme, » par gouvernement d'homme : « Un faucon vient mué de « bois, qui n'a qu'une mûe par main d'homme, est « de plus léger ossement que n'est un faucon moins « viel qui a esté plus longuement à main d'homme. » (Ibid. f. 126.) — 117° « Gens de main et de visage, » pour ceux qui le regardent ou qui'il voit, et de qui il est manié : « Quant tu verras que l'oiseau sera « bien seur devant les gens de main, et de visage, « si lui oste le fil de quoy il est chillé. » (Modus, fol. 74<sup>b</sup>.) — 118° « Mettre la main, » se mêler de quelque chose :

Des dames, et des damoiselles,  
Se nature les a fait belles,  
Ne seront il en rien prisées,  
Mais seront du tout desprisées,  
Si Modus n'y a mis ta main,  
Car il est sur eulx souverain. (Modus, f. 1.)

119° « Aimer la main et le visage, » à être manié et avoir différents objets. (Ibid. f. 140.) — 120° « Ple- « vissance de main, » caution. Cette expression

est lirée de l'ancien usage de déférer le serment par une ou plusieurs mains, par un ou plusieurs *cojuratores* :

Garniz de cele seureté,  
Sans pleivissance d'autre main  
Vindrent là François... (G. Guiart, f. 250, V<sup>o</sup>.)

121° « Lieu à main, » propre, à portée : « Qu'ils « departissent... leurs legionnaires ès lieux qu'ils « verroient estre plus a propos, et à main pour luy « faire service. » (Mém. du Bellay, VI, fol. 166.) — 122° « Main-tranche, » avide :

Sainte yglise seut estre franche,  
Or est venue une main tranche  
Qui toute la fait tributaire. (MS. 6812, f. 74.)

123° « Main à main, » corps à corps (voir 133°) :

Jescomeni jone putain  
Qui fet dangier, mes main à main  
Qu'on la prie s'enverse jus. (MS. 7615, II, f. 185<sup>b</sup>.)

124° « Oster la main le roy, lever la saisie. » — 125° « Main lavée moins levée. » (Colgrave.) — 126° « Une main lave l'autre, » *manus munum fricat*. (Ibid.) — 127° « On n'en vend pas sa terre pour « laver ses mains. » (Ibid. — 128° « A main lavée « Dieu mande la repée, » envoïe de quoi manger. (Ibid.) — 129° [« Main mise, » force, violence : « Il « l'aresta de main mise de par le conte. » (Froiss., t. IX, p. 125.)] — 130° [« Main forte, » assistance : « Tondis vous croistra et venra devant le main « forte, aide et poissance. » (Id. t. V, p. 365.)] — 131° [« Prendre à main, » appréhender, arrêter : « Si fu pris à main et son amie tant seulement. » (Id. V, 272.)] — 132° [« Venir sur la main, » ercer des embarras : « Car les guerres d'Engleterre li vin- « rent si sur le main qu'il convint cesser sa devo- « tion. » (Id. t. VI, 370.)] — 133° [« Main à main, » corps à corps : « La eut dure bataille et fort comba- « tue, car il estoient main à main. » (Id. II, 422.)] — 134° [« Faire la main à de, » faire au gré de : « Se vous volés faire la main de vos deux oncles. » (Id. XI, 7.)] — 135° [« Venir à main, » venir à propos. (Id. XI, 23.)] — 136° [« Il lui chei en main, » il eut la bonne chance. (Id. XI, 119.)] — 137° [« Avoir « en la main, » avoir à sa volonté : « Li dus d'Ango, « qui avoit les legaus en la main. » (Id. VIII, 302.)] — 138° [« Estre en le main, » être à portée : « Pour « le pays de Flandres qui gésioit en la main et fron- « tiere des Anglois. » (Id. XV, 185.)] — 139° [« Fail « à la main, » fail à plaisir : « Paroles controuvées « et faites à la main pour euls mieux abuser. » (Froissart, XV, 33.)] — 140° [« Main basse, » main gauche : « Apres eulx venoient les rois d'armes et « heraults du roy, per à per à ceulx de France, et à « leur basse main. » (Jean de Saintré, p. 265.)] — 141° [« Main pote, » même sens : « D'un costel que « ledit Jehan tenoit en sa main, il navrast cruele- « ment le suppliant en sa main pote. » (J. J. 130, p. 101, an. 1386.)] — 142° [« Main moïaire, » meute à main, au Cartulaire 21 de Corbie, fol. 259<sup>b</sup>.] — 143° [« De bone main, » complaisant : « Car c'est li « droit neus del vilain, qu'il soit toïors de bone « main, Vers celui de qui a peur. » (Harionopex, v. 2661.)] — 144° [« Paier avant la main, » payer

d'avance : « Comme Estienne Bertran charpentier « eust pris de Thomas Giroit exposant certains ays « à soyer, parmi certains pris d'argent, que ledit « Bertran lui en paia avant la *main*. » (Jl. 112, p. 29, an. 1377.)

**Mainage (bois de).** *adj.* Bois pour bâtir, bois pour faire des tonneaux : « Usagiers qui en forets, « bois de hault fustaye, ont droit de prendre *bois* « *mairen*, ou de *mainage*, pour fonds, et douilles « de cuves, et tonneaux ou autres bois pour leurs « bastimens, en doivent user en bons economies. » (N. C. G. II, p. 196.)

**Mainant.** Riche, qui est à son aise. (V<sup>e</sup> MANANT :

Tant donnent à lor masnies  
Et à prochains de lor lignies,  
Que onques puis povre ne furent,  
Tos jors riches et *mainans* esturent.

Rou. de Troyes, dans Du Gange, sous *Masaritia*.

**Mainbournerie.** Protection : « Il pretend avoir « la *mainbournerie* des personnes, et pays de nos « tres chiers freres. » (Lett. de Louis XII, I, p. 106.)

**Mainbournir.** [Administrer en tuteur : « Au « douzieme an Qu'il ferre mainfinst et *mainborni*. » (Rou.)]

**Mainbournye.** [Puissance paternelle : « Item « nous établissons et commandons que nul ne « pourchasse, ne fasse faire mariage ni fianceail- « les d'enfans quelz qui soient en *mainbournye* de « pere ou de mere... sans le congé et le consente- « ment de leurs mainbours. » (Stat. de Jean de Commercy, an. 1362.)]

**Mainbournie.** Protection :

... La Virge, au cors agenssi,  
A pris m'ame en sa *mainbournie*. (MS. 7218, f. 186.)

**Mainbour.** [1<sup>o</sup> Prince, église, couvent protégé un homme faible dit mainbourné. Le lien qui s'établissait entre le *mainbour* et le mainbourné paraît être resté distinct de celui que créait l'obnoxiation ; il résulte d'une formule de Marculfe que le mainbourné ne prenait envers son tuteur que des engagements compatibles avec sa dignité d'homme libre. Le mainbour devait assister son protégé en justice et lui fournir des aliments. Bien-tôt la mainbournie se confondit avec la recommandation.] — 2<sup>o</sup> Qui a la puissance paternelle (voir sous MAINBOURNE) : « Item que les comtez de Bour- « gogne, Artois, etc., seront rendus au roy des « Romains comme pere et *mainboury* de mondit « seigneur l'archiduc. » (Traité de Charles VIII et Maximilien, an. 1495.) — 3<sup>o</sup> Régent, gouverneur : « Seroyent mis quatre *mainbours* en Angleterre, « pour gouverner le royaume. » (Froissart, liv. IV, p. 273.) — « Ferent iceux Liegeois du dit seigneur « de Piervels... leur principal *mainboury*, et gou- « verneur de tout le pays de Liege. » (Monstrelet, vol. I, p. 27.)

**Mainbournie.** [1<sup>o</sup> Protection des faibles par une église, un couvent, un prince. — 2<sup>o</sup> Tutelle, garde noble : « Et fu li roiaumes de la main aus « barons, et orent la *mainbournie* de la damoisele, « et la garderent de ei à tant qu'elle ot aage de

« marier. » (Mén. de Reims, § 134.) — « La royne « nostre compaignie... nos effans estans avec nous « en nostre *mainbournie*. » (Ord. I, 439, an. 1308.) — « La garde du souverain... qu'ils apolloient en « leur latin *mundibardium* ou *mumburgium*, comme « es actes de l'election du roy Boson... et en fran- « cois *mainbournie*. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 547.) — « Fussent en garde, bail, tutelle, cure, « *mainbournie*. » (Froiss. I, ch. 155.) — 3<sup>o</sup> Puissance paternelle (voir MAINBOURNE) : « Si tel homme de serve « condition a enfans en sa *mambournie* (c'est à « scavoir en sa puissance paternelle). » Cout. Gén. t. I, p. 92.)

**Mainbournisseur.** Tuteur : « Landry que le « roy Gontran avoit fait... *mainbournisseur* de son « fils. » (Chron. de S. Den. I, f. 65<sup>b</sup>.)

**Mainbrug.** Gouverneur ; par la paix que le comte de Charolois accorda aux Liégeois, l'an 1465, il fut convenu que « les dues de Brabant... seroient « tousjours... *mainbrugs*, et capitaines de tout le « pays de Liege, a deux mille florins de kin de pen- « sion chacun an. » (Monstrelet, III, p. 124.)

**Mainburnir.** [1<sup>o</sup> Gouverner, administrer : « Il « n'aura ja si grant avoir, Ne si grant terre à *main- « burnir*. » (Baud. de Condé.)] — « Li mors, pour « haster son execution (testamentaire) veult que « ele soit *mainburnie* par deux parties. » (Beaum. p. 70.) — 2<sup>o</sup> Fournir du nécessaire : « Pierre tenoit « un enfant en bail, et... le fiez... n'estoit pas con- « veuable au vivre, ne à la vesture des enfans : les « enfans avoient hiretages vilains... si vouloit « Pierre penre de eos vilenages pour les enfans « *mainburnir* de che que il leur falloit. » (Beaum. page 86.)

*Expression* : « Querelle *mainburnie*, » vidée, terminée : « Se les parties se mettent sous un « enfant de 14 ans, et avant que il rende la mise, « il a 15 ans accomplis ; se l'une des parties le veut « debatre pour soubz aage se il sera oit ; nous « disons ainsi que se il ala avant en la cause « devant les 15 ans accomplis, si comme en exami- « nier tesmoins, bien puet la partie debatre, que « il ne rende pas son dit, pour che que ses juge- « mens seroit seur che qui auroit esté fet en son « soubz aage ; mais si les parties avoient tant « atendu à mener leur tesmoins que il feust aagiés, « il ne pourroit aller contre son dit pour son soubz « aage, pour que il avoit la *querelle mainburnie* en « son aage. » (Beauman. p. 228.)

**Mainbournissieres.** Qui a la puissance mari- tale : « Compaignie se fet par mariage, car sitost « comme mariage est fet, li biens de l'un et de l'au- « tre si font quemun par le vertu dou mariage : « mes voirs est que, tant comme ils vivent ensem- « ble, li hons en est *mainbournissieres*. » (Beauma- noir, p. 110.)

**Mainces,** *adj.* Misérable, au figuré :

Nous sommes puis troys ans passez  
Si *mainces*, si mal compassez. (D. de Mallepays, p. 51.)

**Maincot.** [Mesure de blé ; mencaudée :

« .m. quarterons faciunt .i. *maineol*, .ii. *maincos* » faciunt minam. » (D. C. sous *Modius*, 2); mesures du bailliage de Vermandois comparées à celles de Paris.]

**1. Maindre.** Moindre, pris substantivement, au sens de cessation :

Je croi qu'onques amant n'ot graindre;

Car je ne puis veoir la *maindre*;

De mon tourment. (Froiss. Poës. p. 3 b.)

**2. Maindre.** [Demeurer, de *maere*, passé de la 2<sup>e</sup> conjugaison latine à la troisième : « E il s'en « vont à la cité droit On Marien *maindre* soloit. » (D. C. sous *Mainamcutum*.) Voyez Partonopex, v. 1102, 5895; Rutebeuf, II, 236; Chron. des ducs de Normandie.]

**Mainé.** [Voir MAISSNE.] Cadet, plus jeune, mineur :

Li *mainé* respondi,

Dolans à toute chiere;

Frere, que dites vous ;

Nostre pere est en bierre. (MS. 7615, II, f. 172 a.)

« *Mainé*, ou *mainéc*, ceux qui secondent, ou « tiercent en âges leurs aînés, quasi moins nés. » (Pasq. Rech. p. 732.)

**1. Mainé.** [Comme *mainé*, grand : « Charlon « chevauche, nostre emperere *mainé*. » (Agolant, v. 30.) — De là « doit *mainé*, » doigt majeur, au roi Guillaume, p. 137 b.]

**2. Mainé.** [1<sup>o</sup> Manoir : « Iceelui Guerin demou- « rant ou *mainé* ou manoir appellé de Coustans en « la seneschaucée d'Agennoys. » (Jl. 197, page 27, an. 1468.) — 2<sup>o</sup> Village : « Item le *mainé* ou villaige « de la Broa avec toutes ses appartenances et « appendances. Item le *mainé* ou villaige de Gales « et toutes ses appartenances. » (Jl. 74, page 144, an. 1343.)]

**Mainement.** [Village : « Les .iii. parts du *mai- « nement* du Mas avec toutes les terres et vignes « du *mainement*. » (Cart. de Nanteuil en Poitou, an. 1418.)]

**Maineté.** Droit du *mainé*, du mineur ; il y a deux droits de *maineté* : le droit de *maineté* mobilière et le droit de *maineté* immobilière. Le droit de *maineté* mobilière consiste en trois pièces de meubles ayant servi à l'usage des père et mère, que le mainé prend. Le droit de *maineté* immobilière se prend, en quelques lieux, en héritage de main ferme ayant maison manable appartenant aux conjoints décédés, tant en usufruit que propriété, et dans lequel les conjoints décédés ont eu leur domicile et résidence au jour de leur trépas. (Laurière.)

**Mainferme.** [La tenure d'héritage en *main-ferme* remonte au XI<sup>e</sup> siècle; elle diffère de l'alleu et du fief; cependant Du Cange a tort de la confondre avec la précaire et de l'assimiler au villenage. La terre tenue en mainferme n'était pas libre; elle n'était pas non plus grevée de servitude; le détenteur n'était astreint qu'à payer une rente déterminée et périodique. Aussi la Coutume de Tournay lui

donne le nom de *terre renteuse*; Bouteiller ajoute qu'elle est *cottière* et non noble. Il faut la considérer comme une location volontaire, comme l'origine du fermage.] — On appelle ainsi « la baillée « d'un héritage à un fermier, à certain temps, et « prix d'argent, ou moisson. » (Nicot.) — « Le fief « est différent de la *main ferme* qui est une terre « non noble. » (Laur.) — « Tous héritages, et biens « immeubles, qui ne sont fiefs, sont communément « appellés..... héritages *main fermes*, esquels « succession, n'y a nulle prérogative entre les « héritiers en même degré. » (Cout. Gén. II, p. 847.) — « Si un homme a aucune terre qu'il tient en « *main ferme*, et d'icelle veuille *faire fief*, il devra « la ditte terre rapporter en la main du seigneur « duquel il la tient... puis après le seigneur devra « la ditte terre rendre, et rapporter en la main « d'iceluy a tenir a foy et hommage de tuy... ledit « héritage sera, de là en avant, tenu pour fief simple, ou lige, ainsi que le seigneur le voudra « déclarer. » (N. C. G. II, p. 126.)

**Main-forte.** [« A *main-forte*, la force en main, par la violence : « Sous feinte de vouloir estre pro- « tecteur et garde des biens de la ditte Marie, sa « parente et sa filleule, sous ombre d'amitié et à « *main-forte* il prit en sa main tous les pais de « Bourgogne. » (O. de la Mare. Mém. Intr. ch. VI.)]

**Main-levée.** [Acte qui ôte l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition.] « *Main levée*, « que mon vieil praticien appelle le main plain. » (Gr. Cout. de Fr. p. 362.)

**Mainmettre.** 1<sup>o</sup> Saisir, arrêter : « *Main mettre*, « et asseoir la main du roy ou de justice sur un « héritage. » (Laur.) — 2<sup>o</sup> Frapper, mettre la main sur quelqu'un : « Nous costumiers qui *met main* « à son seigneur... il perd le poing. » (Ord. I, 230.) — « Et y eut *maines mises* à espèces, et glaives tirez. » (Chron. de S. Denis, II, 206.) — 3<sup>o</sup> Affranchir : « Si « aucun seigneur a homme ou ferme de servile « condition, et il les *main met*, .....ils sont acquis « au roy. » (C. G. I, p. 84.)

**Main-mise.** [Voir sous MAIS.] 1<sup>o</sup> Saisie entre les mains du prince d'une chose, ou vacante ou litigieuse, jusques à ce que le juge en ait décerné. (Monet.) — « *Main mise* féodale, « commise; confiscation par le seigneur féodal du fief mouvant de lui, à défaut du paiement de ses droits. (Monet, Laurière.) — De là l'expression « estre seigneur de « *main mise*, » par force, par invasion : « Vous ne « pouvez jamais avoir blâme de vous rendre, mais « traitez envers eux sagement, et faites, si vous « pouvez, qu'ils ne soyent pas *seigneur de main* « *mise*. » (Froiss. liv. III, p. 137.)

1<sup>o</sup> Action de frapper, de mettre la main sur quelqu'un. On lit à l'occasion du siège de la ville de Caen par le connétable Arthur de Richemont :

... Ayant regard aux eglises,

Et a la desolacion

De tant de gens, et aux *maines mises*,

Les print a composition. (Vig. de Ch. VII, p. 98.)

*Expressions :*

- 1° Considéré que sans *coup de main mise*  
Je fiz navre d'une oeilade transmise  
De ton logis, qui me vient delancier. [J. Marot, p. 248.]
- 2° Adventuriers qui ne voudroient riens touldre  
Nou plus que lous, à desployés enseigne,  
Marchent avant, courent par la montaigne  
Cherchians à faire nung exploit de main mise. [Marot, 21.]
- 3° . . . Que lors soient adjournez  
Et de par nous de bouche et main mise,  
Soit hors seculiers ou d'eglise,  
A comparoir au parlement. [Desch. f. 414 b.]
- 4° Le baillif restourna à l'ecluse, et vint au che-  
valier du roy moult mal courtoisement, car il  
« l'arresta de main mise de par le comte. » (Frois-  
sart, liv. II, p. 47.)

## III° Protection :

Vous qui parlez des princes et seigneurs,  
Qui aux estatz ont leur haulle *main mise*  
Et les charges de plaintes, et clameurs. [Coquill. 180.]

**Mainmole.** [Mainmorte : « Et porroï avoir  
« *mainmole* en la dite mesure se jeu vuil. » (Cart.  
de S. Wandrille, f. 952, an. 1282.)]

**Mainmortable.** [On lit dans Voltaire, Siècle  
de Louis XV, ch. 42 : « On a vu cent fois des offi-  
ciers décorés de l'ordre militaire de Saint Louis,  
« et chargés de blessures, mourir serfs *mainmor-  
table* d'un moine. . . . Ce mot de *mainmortable*  
« vient, dit-on, de ce qu'autrefois, lors qu'un de ces  
« serfs décédait sans laisser d'effets mobiliers que  
« son seigneur pût s'approprier, on apportait au  
« seigneur la *main droite* du mort, digne origine  
« de cette domination. » La légende et l'étymologie  
sont sans fondement. *Mainus*, comme en droit ro-  
main, signifie puissance : l'homme mort, sa puis-  
sance meurt avec lui. Le *mainmortable* ne peut  
donc transmettre ni aliéner : « A cause de leurs  
« personnes de condition servile, *mainmortables*  
« envers leurs seigneurs en tous biens, meubles et  
« heritages, en quelque part qu'ils soient assis. »  
(Cout. de Troyes, art. 5.) — « Il y a coutume parti-  
« culière où l'on appelle *mainmortables* les serfs  
« qui, mourans sans enfans yssus de bon et loyal  
« mariage, ne peuvent tester au profit de qui que  
« ce soit, fors jusques à la somme de cinq sols, et  
« leur succede en tout et partout, leur seigneur. »  
(Parsq. Rech. p. 334.)

*Expressions :* 1° « Quant aux coutumes de  
« grain et chair qui sont déchéables et *mainmor-  
table*, l'on a coutume les priser le double pour  
« les prouffits qui en peuvent avenir. » (N. C. G. III,  
p. 276.) — 2° « Héritage *mainmortable*. » « Ces  
« heritages élucient en la *mainmorte* du seigneur,  
« quand le possesseur est décédé sans hoir de  
« son corps né en mariage, et étant en celle; ils  
« sont chargez de coutume, comme de chair, pain  
« ou grain; toutes fois, s'ils sont aussi chargez  
« d'argent, l'argent rachete la *mainmorte*, et doit  
« le seigneur mettre hors de ses mains iceux heri-  
« tages échéables. Ces heritages appartiennent a  
« gens de servile condition. » (Laur.)

**Mainmorte.** [1° Incapacité générale des serfs.

(Voir sous *MAINMORTABLE*.) Les serfs ne pouvaient  
disposer ni à titre onéreux, ni à titre gratuit, ni  
entre vifs, ni à cause de mort. Leur testament était  
nul; en revanche, ils pouvaient, s'il faut s'en rap-  
porter à Beaumanoir, vivre largement de ce qu'ils  
avaient gagné : « Comme les hommes du lieu de la  
« Faye sont, ensemble leurs terres possessions, de  
« *mainmorte*, manourables et taillables à mercy. »  
(J.J. 139, p. 265, an. 1389.)]

Le feu, le sel et le pain  
Partient l'homme de morte main. [Loysel, 94.]

[2° Somme d'argent à laquelle le maître réduisait  
parfois son droit de *mainmorte*. — 3° Prix moyen-  
nant lequel le vassal rachetait ou relevait sa tenure  
envers son suzerain, après le décès de son auteur.  
— 4° Droit d'aubaine, dit parfois *mainmorte* terri-  
toriale, en vertu duquel le seigneur du fief héritait  
des biens de ceux qui mouraient sur son territoire  
après un an et un jour de séjour — 5° Amortisse-  
ment, passage d'un bien immobilier de l'état de  
main vive à l'état de *mainmorte*, permission d'opérer  
cette transformation, et droit payé pour l'obtenir.]

**Mainmuable.** [Serf qui pouvait changer de  
seigneur : « Se il avenoit. . . que le maïres et li juré  
« devant dit recussent ou eussent receu aucun  
« home ou aucune femme de cors de l'eglise de  
« l'abé devant dit en lor commune, qui ne fust des  
« *mainmuables*. » (Cartulaire de S. Jean de Laon,  
an. 1255.)]

**Mainnage.** [Ustensiles, meubles : « Iceulx Har-  
« douin est accusé d'avoir mis hors plusieurs gerbes  
« et *mainnages* d'ostel, et en iceulx mis le feu. »  
(J.J. 102, p. 315, an. 1371.)]

**Mainnet.** [Espèce de pomme : « Iceulx Rendu  
« apporla audit Eloy une pomme de *mainnet*, en  
« lui disant : tient, Eloy, Gillette le l'envoye ; auquel  
« ledit Eloy respondy : je l'amasse mieux de Blan-  
« durel. » (J.J. 109, p. 52, an. 1369.)]

**Mainnier.** [Sergent, huissier : « Après ce vint  
« un sergent, appellé Radis, que l'on appelle audit  
« Dauphiné *mainnier* de court. » (J.J. 86, p. 129,  
an. 1358.) Voir *MAISSIER*.]

**Mainpast, s.** Celui qui est au pain d'un autre,  
comme domestique. « Il n'est nent de son saunk,  
« ne son home, nent ne fuit, ne son noarry, ne son  
« *mainpast*, ne par luy ne fuit levé de founs de  
« baptisme. » Brill. des lois d'Angle. fol. 44 a.) —  
« Ausi soient à mercies ceux qui ont un ans. . . et  
« ceux ausi qui *mainpast* ils ont esté. » (Id. 73 b.)  
— [« Item du descort meu en parlement entre nous  
« doyen et chapitre dessusdit pour nous, nos cha-  
« pellains, noz clers, noz familiers et noz sergens,  
« comme d'autres personnes de noz *mainpast*. »  
(J.J. 73, p. 280, an. 1339.)]

**Mainplant.** [Nouvellement planté : « Ledit bois  
« est *mainplant*. » (J.J. 50, p. 35, an. 1309.) — « En  
« icelles vignes surpris de vin prist plusieurs raci-  
« maux de jeune *mainplant*. » (J.J. 153, p. 256, an.  
1398.)]

**Mains.** [Moins. (Parlonopex, v. 2420.) — « Du

« *maius*, » du moins, dans Froiss. IV, 261. — « A tout le *maius*, » tout au moins. (Id. II, 298.)

**Mainsine**, s. Faiseau de grappes; six ou sept grappes liées ensemble. (Cotgr.)

**Mainsné**, [Puiné, cadet : « Frères *mainsnés* au droit seigneur de Clichon. » (Froiss. III, 362.) — « La biauté de sa sner seconde, blanche fu, et vermeille, et blonde... Or vous dirai de la *mainsnée*. » (Ogier le Danois.)] — « Se li ainsné vunt fere saineement les parties à che que li hommes li en demeur, il doit fere priser tout le tief par bonnes gens, et don pris qui sera fies baillier le tiers à ses *mainsnés*. » (Beauvain, p. 262.)

Le fort au foible s'a'resse...

Le *mainsné* à la mainnesse. [Desch. f. 42<sup>b</sup>.]

**Maint** [1° Plusieurs, de l'allemand *manch* : « El firent *mainte* foiz assaillir aus mariaus de la cité. » (Mén. de Reims, § 53. — « (Renart) qui *maintes* mauvaises laches li avoit faites. » (Id. § 413.) — « Ainsi en prend *maints* et *maintes*. » (Villon. Regrets de la belle Heaulmière.)]

Dame, bien sai ke par toll erement

Est *maints* amans decheus... [Poët, av. 1300, III, 1164.]

... Ont fait *maintes* li songnettes,

*Maints* peis baupetez, *maints* fatras,

Et *maintes* assaillées secretes. [Copillart, p. 102.]

**Expressions**: 1° « *Maint un*, » plusieurs. « *Maint un* pouroit par temps devenir sage. » (Bouchel, Serées, liv. III, p. 243.) — 2° « Tant de *maintes*, » pléonasm, comme qui diroit tant de beaucoup, si grand nombre : « Fil tant de *maintes* batailles grants, et horribles. » (Chr. de S. Devis, t. p. 26.)

**Maintenance**, Puissance :

Ja de vostre *maintenance*

Amors, ne me quier oster. [Poët, av. 1300, III, p. 996.]

**Maintenant**, [1° Aussitôt, sur le champ, en tenant la main : « Ainsi reuvoia li rois la roine Elienor en sa terre Et elle manda *maintenant* le roi Henri d'Engleterre. » (Mén. de Reims, § 12.) — « Lors prist la dame par la main Tout *maintenant* le chastelain. » (Cocci, v. 143.) — « Or reveurons à le matere dont nous parlions *maintenant*. » (Froiss. II, p. 350.)]

Quant ele me vit venant,

Si chanta *maintenant*

Ceste chansonete,

Nus ne doit lez le bois

Aler sans sa compaignete. [Poët, av. 1300, IV, p. 1531.]

[2° A présent : « Li Sarrasin faisoient les ouvrajes si estranges que ce n'est point comparaison à chians de *maintenant*. » (Froiss. IV, p. 290.)]

**Expressions**: 1° [« De *maintenant*, » sur le champ : « De *maintenant* nes osent approcher. » (Ronsiv. p. 35.) Voir Poët, av. 1300, IV, p. 1363. — 2° « Por *maintenant*, » sur le champ. (Pérad, Hist. de Bourg, p. 503, an. 1262.) — 3° « *Maintenant* que, » aussitôt que. (Id. 478, an. 1254.)]

**Maintenance**, Puissance : « Avec conseil, assistance, intervention, contentement, et *maintention* de leurs majestez. » (Négoe. de Jeannin, t. I, p. 350.)

**Maintenement**, Soutien, défense :

Onques puis n'en ensmes de vous *maintenement*

Ainz nos avez esté tout temps en nuisement. [Rou, 94.]

**Mainteneor**, Protecteur : « N'avons mie de « Rou nostre *mainteneor*. » (Rou, p. 44.)

... Dame ne puet avoir greignor

bésroi, que tenir soi del tout à son seigneur ;

Mes s'ele avoit soi li un cortois ameor,

Bien porroit consentir foible *mainteneor*.

[MS. 7218, fol. 338.]

**Mainteneurs**, Nom donné aux sept citoyens de Toulouse, qui avoient l'inspection ou l'intendance aux jeux Horaux. (Eloge de Clémence Isaure, par M<sup>r</sup> de Ponsan, le 3 mai 1737, p. 242.)

**Maintenir**, [1° Soutenir : « De Jofroi de Paris « firent lor justicier Pour *maintenir* la guerre et « pour eus enforcier. » (Saxons, IV.) — 2° Protéger, conserver, défendre : « Ne seit de li oiz, *maintenus*, « ne privez. » (Thom. de Cant. 54.) — « Faisiés les « euvres de charité, et *maintenistes* verité. » (Modus, f. 247<sup>b</sup>.) — 3° Tenir fief :

Et si faiz une autre ordonnance

À tous qui sont nourriz d'enfance

Avec moy, et qui *maintenaient*,

Et de lignage n'appartiennent. [G. de la Bigne, f. 52<sup>b</sup>.]

1° [Se comporter : « Et vous dirons dou roi Jehan

« d'Acre qui demoura en la terre de Surie, et se « *maintint* adès comme preudons. » (Mén. de Reims, § 190.) On a dit de Witkind et d'Albion que Charlemagne fit baptiser :

Furent cil doi crestiené

Par Charlemaine li sené,

Mais ils furent s'i faitement

Qu'il s'i *maintenaient* fausement. [Mouskes, p. 103.]

5° [Poursuivre une affaire : « Jusques à tant que « li communs pays aroient aviset comment on s'en « *maintenoit*. » (Froiss. II, 84.) — 6° [Entretenir une femme : « Munier estoit moult doloit et courroucié contre ledit Brussardin, qui avoit dit plusieurs fois contre verité qu'il *maintenoit* la femme dudit Brussardin. » (JJ. 138, page 119, an. 1389.) — « Fot dit qu'il la *maintenoit* comme « par force et violence, et qu'elle estoit lres desplaisante de leur peché. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 694.)]

Vous *maintenez* une musarde

Qui vous honnit.

[MS. 7615, II, f. 128 4.]

... Femme *maintenir*

De droit ne se peut soutenir,

L'écriture Dieu le defend. [Bl. des faulces an. p. 227.]

**Maintenu**, s. Celui qui est entretenu :

... Li *maintenus* de putain

Vault pis que serpens. [MS. 7615, I, f. 110 4.]

**Maintenue**, [Confirmation par un jugement dans la possession d'un bien ou d'un droit litigieux : « Quant le recreancier perd la *maintenue*, il doit « rendre et retabir les fruits. » (Loysel, 767.)]

**Maintien**, 1° Manière de tenir le corps et le visage : « Moy qui suis et ay esté toujours rude et « de gros engin, en *maintien*, en faits et en dictis. » (J. de Sautré, p. 686.) — « Mauvais *maintien*, folle « contenance. » (Nicol.) — « Louez son *maintieng* « et maniere. » (Vigiles de Charles VII, p. 201.) —

« Nos amans faisoient manoir en tristesse, et sans  
 « *maintient*. » (Ms. 6812, fol. 59<sup>b</sup>.) — « Fut si très  
 « parfaitement, et oultrageusement couronné, qu'il  
 « ne savoit nullement *tenir maintien*. » (Percefor,  
 vol. I, f. 136<sup>c</sup>.) — 2° Agissement, procédé : « Quand  
 « tout si *maintien* et usaige furent lut et bien  
 « entendu. » (Froiss. II, 96.)

**Maintiennement.** *Maintien*. « De l'interven-  
 « tion, agréation, et *maintiennement* (maintien) de  
 « ce qui sera conclud. » (Negot. de Jeannin, t. I,  
 page 426.)

S'il est aucun qui soit prins de tristesse,  
 Voise veoir son doux *maintiennement*,  
 Je me fais fort que le mal qui le blesse  
 Le laissera pour lors soudainement. (Ch. d'amour, 207<sup>b</sup>.)

**Maintourner (à).** A l'instant. (Cotgrave.)

**Maire.** [1° Comparatif de *maque* au cas sujet ;  
 plus grand : « Avons apposé les noz propres saüans  
 « en *maire* garantie de verité. » Livre Rouge de la  
 Ch. des Comptes, fol. 133<sup>c</sup>, an. 1300.] — De là les  
 expressions suivantes : 1° « *Maire* eglise. » la prin-  
 « cipale : « Tous ces cleres qui residoient en la *maire*,  
 « et principale *eglise*. » (Pasq. Rech. III, p. 275.) —  
 On lit « *mere eglise*, » dans les Ass. de Jérusalem,  
 p. 102. — 2° « *Maire* peril, » plus grand : « Cheoir  
 « en autre tel *peril*, ou en *maire*. » (Anc. Cout. de  
 Bret. f. 36.) — 3° « *Maire* present, » même sens :

Quant tuit furent fait li *present*,  
 Que de la flor n'i ot noient,  
 N'en i ot mais que .ii. a *maire*,  
 Mais ce estoient tuit li *maire*. (Fl. et Blanch. f. 203.)

4° « *Maire* siege, » justice principale supérieure :  
 « On peut on mander exoine, quant on esL..... es  
 « termes de *maire sege*, ou quant on est tenu ail-  
 « leurs par son serment. » (Anc. Cout. de Bretagne,  
 fol. 6.) — 5° « *Maire* laine, » la plus belle, la mieux  
 nourrie, la mieux peignée. (Cotgr.) — 6° [« *Maire*  
 « aage, » majorité, aux Preuves de l'Hist. de Bret.  
 t. I, col. 1286, an. 1319.]

7° (Sous les Mérovingiens, *major* est synonyme  
 de *villicus*, et désigne l'intendant chargé d'exploiter  
 un domaine rural et de surveiller les serfs. A la  
 faveur des désordres qui accompagnèrent l'établisse-  
 ment du système féodal au x<sup>e</sup> siècle, il rendit  
 ses fonctions héréditaires, les érigea en petits  
 fiefs et leva sur les tenanciers des domaines des  
 taxes et des droits propres.) « Quant à deux fiefs  
 « des *maires heritables* de la ville de Pernes, ils  
 « sont indivisibles, et non partables, en quelques  
 « degrez que ce soit, pour ce que les possesseurs  
 « propriétaires d'icenz fiefs sont soumis a recevoir  
 « un après autres les mêmes rentes de la ville de  
 « Pernes, et les faire bons en une somme. » (Nouv.  
 Cout. Gén. I, 373.)

8° (Officier placé à la tête d'une commune, au  
 propre et au figuré : « Et furent mandei li prevoz  
 « et li *maires* et li jurei de la ville. » (Mén. de  
 Beims, § 122.) — « Le *maire* de Londres a fort  
 « grande puissance en icelle ville, et l'on porte  
 « l'espée devant luy, quand il va parmi la ville. »  
 J. Chartier, II, de Charles VII, p. 136.) — Chilpéric,  
 bienfaiteur des chanoines de Tournay,

Leur dona les molins d'Escout,  
 Dont il ert rois, et sire, et *maire*. (Mouskes, p. 32.)  
 Rompuz est li chevestre qui de mon cuer est *maire*.  
 Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 343, R<sup>e</sup> col. 2.

Il est de jolose  
 Et prevoz, et *maire*. (Poës. av. 1300, IV, p. 1561.)

IV° [Chef d'un corps, d'une confrérie quelconque :  
 « Uns *maires* et uns eskevins de la banerie des fis-  
 « serans. » Liv. Rouge d'Abbeville, f. 105<sup>a</sup>.]

De là les expressions suivantes : « 1° « *Maire* des  
 « bois verds, » officier des cours d'amours : « Devant  
 « le *maire* des boys verds s'est assis un autre pro-  
 « cès entre un amoureux et sa dame... pour raison  
 « d'une colte verte dont la diete dame se plaignoit,  
 « disant qu'il luy avoit baissée sa robe si rude-  
 « ment, qu'il l'avoit euyd affoler. » (Aresta amor,  
 p. 49 — 2° « *Maire* d'entrecours. » — « Le serment  
 « de pauvrety admis, et receu, pour obtenir lettres  
 « d'entrecours, il faut delivrer au *maire d'entre-  
 « cours* treize gros quatre deniers barrois. » (N. C.  
 Gén. II, p. 1078.) Voy. *lettres d'entrecours*, et *ser-  
 gent d'entrecours*. — 3° « *Maire* du palais ou du  
 « palais royal. » — « Dans les chroniques, annales,  
 « et anciennes histoires de France, il signifie le  
 « grand maître de la maison du roy, qui a com-  
 « mandement sur tous les officiers domestiques. »  
 Laur. — 4° « *Maire* du pannetier de France » ou  
 « *maire*, et garde de justice de la grande pannele-  
 « rie de France. » (Miraulm. des Cours souveraines,  
 p. 413.) — 5° « *Maire* de S. Martin des Champs,  
 (Merc. de Fr. nov. 1733, p. 2517.) — 6° « *Maire* de  
 « l'eglise de Troyes. » — « Les sieges de chambrier,  
 « et du grand *maire* de la ditte eglise de Troyes. »  
 (C. G. I, 473.) — 7° « *Maire*, ou garde des mestiers. »  
 — « Les 12 corps de mestiers avoient, chacun à  
 « leur teste, un *majeur* ou *maire*, ou garde, qui  
 « par cette raison estoient nommez les majories,  
 « ou *mairies* des mestiers. » (Ordonn. V, p. 162.) —  
 8° Dans les passages suivants, ce mot paroît s'en-  
 tendre des « gardes de bois » ou des « sergens de  
 « forêts, » d'où le ert de *mairie* qu'on verra  
 ci-après : « Se tu avoys appetit de manger chair, ou  
 « que tu prinses en la forest telle venoison que tu  
 « voudroys, sanz en parler à *prevost ne maire*. »  
 (Percef. IV, f. 49.) — 9° « *Maire* ou *majeur* volant. »  
 On lit cette expression à l'occasion des hauts justi-  
 ciers qui prétendoient connoître des délits commis  
 sur les grands chemins attendant à leurs terres :  
 « Les sujets pour euyder eux exempter de la juris-  
 « diction des hauts justiciers, et ainz que leurs  
 « delicts demourassent impunis, feroient chacun  
 « jour les dites entreprises, voyes de fait, et delicts,  
 « et leurs noises et debats sur les dils chemins, et  
 « consequemment enx (seigneurs), et aucuns  
 « *majeurs volans*, voudroient mettre, et maintenir  
 « la plus part des dites seigneuries estre en chemins  
 « royaux, pour leur profit particulier ; et a été le  
 « dil article mis sus... par la suggestion importune  
 « des dils *maires volans*. » (N. C. G. III, p. 280.) —  
 10° « *Maire* servant de sergent, » officier munici-  
 pal : « A chaacun des vilages... il y a un *maire ser-  
 vant de sergent*, sous ledit prevost, lesquels font



• les exploits dont ils sont requis, ayant un blanc pour salaire. » (Ibid. II, p. 1165.)

**Mairer.** 1° Maitriser, dompter :

Grant riote a enchargiée  
Qui tel femme mairer. (Poët. av. 1300, IV, p. 1561.)  
Cele por qui je consent  
Que la mort me tient, et mairer. (Ibid. II, p. 549.)

2° Soutenir, endurer : « ... Com je sui fols, qui tel duel trai, et mairer. » (Ms. 7218, fol. 346<sup>b</sup>.) —

3° Surpasser :

Si me vient mieus taire,  
Et souffrir ensi,  
Tant qe pités viegne en li,  
Ki toute cruauté mairer. (Vatic. n° 1490, f. 54<sup>b</sup>.)

4° S'apaiser, se calmer :

Amours u tous li maus se mairer,  
Et u tous li anvis s'esclairer,  
Et u tous li coniors s'estent. (Vatic. n° 1490, f. 129<sup>b</sup>.)

**Mairerie.** Mairie seigneuriale : « Jean Tizard grenetier de Sully sur Loire, seigneur de la mairerie de Goumarville. » (C. G. I, p. 247.)

**Mairie.** 1° Office de maire héréditaire : « Ces mairies sont inherentes à certaines terres ou certains chapitres, et ne consistent qu'en quelques droits, et emolument sans domaine. Il y en a plusieurs au pays Chartrain. » (Laur.) — [« Com Estevenars Racine, maire heritaules de Moutbre-hang, mes homes, euisit ou hos de Forestel... Les mairies, c'est à dire une maille de chascune charretée, quant on vendoit le bos devant dit. » (Cart. du Mont S. Martin, f. 127, an. 1288.)] — 2° Cri que ceux qui avoient droit de prendre du bois étoient obligés de pousser, lorsqu'ils ne trouvoient pas le sergent ou son commis, à qui ils devoient payer les deux deniers dits pour le droit d'issue. (Voir l'exemple précédent.) — « L'on est tenu payer avant sortir du bois, et se le prevost, ou son commis ne y sont pour le recevoir, le charton est tenu crier au dit bois, par trois fois, à haute voix, mairie, et si le prevost, et son commis ne viennent recevoir le dict droit, icelny charton est tenu de mettre en ung estocq auprès du lieu où il a chargé son car, les deux deniers, en lieu patent. » (N. C. G. t. I, p. 407<sup>b</sup>.) — 3° Droits du maire : « L'abbé saint Benoit a jurisdiction sur les habitants du dit Plessis, et simple magrie sur les habitants de Sainville. » (Cout. Gén. I, p. 252.) — 4° [Etendue de territoire soumise à l'autorité du maire. Froiss. t. XV, 158.] — De même au figuré :

Il entre en le mairie  
Ausi com asnes bauduins. (Poët. av. 1300, IV, 1340.)

5° « Fiefs appeléz mairies, qui ne sont que ser-geantises qui ne se divisent point. » (C. Gén. t. I, p. 349.) — 6° Officier d'une justice seigneuriale. On lit « les chartes mairies » qui désignent une espèce de tribunal du duc de Bouillon. On dénomme plus loin ces mairies les « quatre sires. » (N. C. G. t. II, p. 849.)

**Mairoire.** Mairie, au figuré; domination : « Me sui mis en sa mairoire. » (Poët. av. 1300, IV, 1566.)

**1. Mais.** [Masse, mclairie : « Excepté trois mais

« ou en tout tant que mes sires Jehan Dare y ha, et ung mais que mes sires Odes de Savigny lui ha. » (Cart. de Langres, f. 22<sup>a</sup>, au. 1288.)]

**2. Mais.** [Maie : « Farinosium, sive alveolus, locus ubi farina cadit a molendino, gallice mais. » (Gloss. 4120.)]

**3. Mais.** [Dérivé de magis. 1° Plus, davantage : « N'en parlez mais. » (Rol. v. 273.) — « De vos nen ai mais cure. » (Id. v. 2305.)]

Vostre fils chai des degrez  
Si qu'il est mors, mais ne morra. (Fabl. de S. G. f. 13<sup>e</sup>.)

« Cascuns veut mais son voisin nuire. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1321.) — « Il n'y peut mais. » (Fabl. Ms. de S. Germ. fol. 78.) — « Qu'en puis je mais ? » (J. Marot, page 232.) — « Il n'en pouvoit mais. » (Aresta amor. page 127.) — « Ne moins, ne mais. » (Villon, p. 19.)

Dame quant je ne sai giller.  
Merciez seroit de saison,  
Mais de sostenir si greveus fais. (Ch. du C<sup>o</sup> Thib. 14.)

II° [Désormais : « Quant ert-il mais recreant d'osteier. » (Rol. v. 543.)]

III° [Conjonction marquant opposition : « Li reis Marsilies.... De son avoir ne voelt duner grant masse.... Mais il me mandet qu'en France n'en alge. » (Roland, v. 187.)]

Sans si, sans mais, est son bruyt, gloire, et fame. (J. Marot, p. 207.)

« Mais li, » mais c'est lui, expression normande : « Si comme de lettres, ou de douaire, ou de assurement... que il dit que il doit avoir, et li quens dit mais li. » (Beaum. p. 15.)

IV° Même :

... Dieux vous confonde,  
Dieux vous mette en male semaine,  
Mais vous, mais vostre belle blonde. (Aesch. f. 282<sup>a</sup>.)  
Seneca racompte  
Qu'on ne doit faire nul compte  
Des periz, n'aussi des fortunés,  
Car sont chacuns jours si communes  
Que mais à l'hostel nous attendent. (Bigne, 152<sup>b</sup>.)

V° Jamais :

1° Fors de cloistre est madamoiselle.  
N'i rentrera mais desmoiselle. (St<sup>e</sup> Luce, f. 33<sup>e</sup>.)  
2° Et cil i laissera tel gaige.  
Qu'il ne n'aura mais de semaine. (Fabl. f. 79<sup>e</sup>.)  
3° Se vous en parliez mais jour,  
Je le diroie.... (MS. 7615. t. II, f. 126.)

4° « Tos dis mais, » à jamais :

Tos dis fast mais par moi tous. (Fabl. f. 493.)  
5° « A mais tous temps, » à perpétuité. (Ord. t. V, 704.) — 6° « A tous jours mais, à tous jours mes, » même sens. — 7° « Toz temps mais à durableté, » même sens. (Pérad, Hist. de Bourg. 309, an. 1213.)

8° Pour ce que l'iver estoit,  
Les ditz seigneurs s'en retournerent  
Car plus mas l'en ne conquetoit.  
Viz. de Charles VII, t. II, f. 114.

9° ... Au reflux, leur denonce tout franc,  
Plus qu'onques mais, guerre à feu et à sang. (J. Marot, p. 440.)

VI° Excepté : « Il n'y a ames mais eux. » (Ordon. t. V, p. 680.)

VII<sup>e</sup> « *Mais que.* » 1<sup>e</sup> Pourvu que, dans S. Bern. p. 308. — « Il marchande bien, et ja a marchandé « (*mais qu'il soit ainsi*) comme on dit de luy honnir, « et deserter, et pour Dieu, qu'on se delivre de « luy remonstrer, et par homme si croyable qu'il « connoisse qu'il a mal fait. » Froiss. III, 351.] — « *Mais* qu'il n'y ait mort, ne menhaing. » Ordon. III, p. 573. — « Mahumet. permet toute religion, « *mais* qu'il regne. » Sag. de Charroun, p. 126.] — 2<sup>e</sup> [Excepté que : « Il estoit touz ou flun, *mais* qu'il « en paroit entour un pié. » Mén. de Reims, § 161.] — 3<sup>e</sup> Lorsque, après que, dès que : « Protestoient « les dites gens d'amours de prendre leurs conclu- « sions plus amplement, *mais* qu'ilz eussent ouy « les dites parties tout au long. » (Aresta Amor. p. 216.) — « Ne vous plaist il pas que je vais avec « vous, *mais* que j'aye donné bonne provision à la « place. » Le Jouvenc. p. 391.] — « *Mais* que je luy « en eusse parlé. » (Gérard de Nevers. 1<sup>er</sup> partie, p. 130.) — En Bourgogne, le peuple dit *mais qu'on* pour lorsqu'on. — 4<sup>e</sup> Sans que : « Je serai pour « vous, *mais* que sang aucunement s'en espande. » (Perecf. IV, f. 12.) — 5<sup>e</sup> Jusqu'à ce que : « *Mais* ad « ce que. » (Ord. III, f. 9.) — 6<sup>e</sup> « *Mais* chon ke, » si ce n'est que. Règle de S. Benoit, lat. et fr. ms de Beauvais, chap. 7.] — 7<sup>e</sup> « *Mais* ke, » si ce n'est. (Ibid.) — 8<sup>e</sup> « *Mais* que devant, » même sens. (Ord. t. III, p. 381.) — 9<sup>e</sup> « *Mais* que seulement. » Ibid. p. 148.] — 10<sup>e</sup> Quoïque :

Li uns est toz jors povres, et l'autre plains d'avoir,  
*Mais* que chascuns die, ge ne puis riens avoir.

Charité Musart, fol. 165.

11<sup>e</sup> Seulement :

N'ot gueres de possession,  
*Mais* que une bonne maison. (Fabl. S. G. p. 44.)

« Le roy lui demanda se il avoit *mais* que don-  
 ner. » (Chr. de S. Denis, I, fol. 41.) — « Disoit que  
 Adam ne viveroit *mais* qe .vi. jours. » (Hist. de la  
 S<sup>te</sup> Croix, ms. p. 10.) — 12<sup>e</sup> Hormis :

La vie de telz gens est saine,  
 Bien le sçavez, ne vous desplaire,  
 Mais mains seurent tout *mais* que l'aise. (Desch. 424<sup>b</sup>.)

13<sup>e</sup> [« Ne *mais* que, » excepté : « Francis se  
 faissent ne *mais* que Guenelun. » (Rol. v. 217.)]

4. **Mais.** [Mauvais : « Par *maise* information. »  
 (Froissart, VIII, f. 59.)]

**Maise.** [C. que : « Que nuls ne puisse vendre ne  
 acheter l'hidit barene en *maises*, ne en tonniaus  
 sans comte; c'est assavoir en chacune *maise* de  
 barene sor, doit avoir un millier et vingt barens  
 pour fourniture, en la *maise* de barene blanc.  
 doit avoir huit cent et seize barens. » (Ord. t. II,  
 p. 576, an. 1320.)]

**Maisel.** [1<sup>er</sup> Boucherie, dans D. C. sous *Mache-  
 carvii.*] — 2<sup>e</sup> Carnage :

Tiebat s'esmaia moult de cel peuple novel,  
 Trop en y a venu, moult y ot grant flael ;  
 D'omes font et de fames moult doulerouz *maisel*,  
 N'i a qui lor ot fere, ne assaut, ne cenbel. (Ibid. f. 128.)

2. **Maisele.** Mâchoire, par suite joue (v. MAISELLE).  
 — Fit palir mon vis, et ma *maisele*. (Poët. av. 1300, I, 288.)

**Maiselier.** [Boucher, dans D. C. s. *Macellator.*]

**Maiseliere.** [Boucherie, dans D. C. s. *Maceva.*]

**Maiselle.** [Joue : « Des yeux pleure la damoi-  
 selle que toute en mouille sa *maiselle*. Le nez,  
 « la bouche et le menton. » (Athès.)]

**Maiseller.** Mâcheliere : « Bien le mangea la  
 « rape jusqu'à deus *maisellers*. » (Rom. de la prise  
 de Jerusalem.)

**Maiseliere.** [Boucherie, dans Du Cange, sous  
*Macheccarii.*]

**Maisement.** [Mechamment : « En ont lor gent  
 « no compaignon *maisement* et en traïson ocis. »  
 (Ren. le Nouv. IV, v. 1651.) — « Qui le fait ou a fait,  
 « il erre *maisement*. » (Froiss. VII, f. 98.) — « Le  
 « chevalier dressé s'estoit, *mais* *maisement* passoit  
 « sur son dextre pied, car endormy l'avoit au  
 « cheoir. » (Perecf. I, f. 148.)]

**Maislui.** [Aujourd'hui, encore dans Froissart,  
 t. IV, f. 88 ; t. V, f. 241.]

**Maisiel.** 1<sup>er</sup> Boucherie : « Jannot Caboche, escor-  
 « cheur de vaches au *maisiel* S. Jacques. » (Mons-  
 trelet, I, ch. 102, p. 165.) — 2<sup>e</sup> Carnage. On lit, en  
 parlant de la bataille de Roncevaux :

Li uns cest jor nos convient morir,  
 Si nos fera ensevelir,  
 Que les bieistes et li oisiel  
 Ne facent de nos cors *maisiel*. (Mousk. p. 495.)

**Maisiere.** [1<sup>er</sup> Clôture, porte : « *Maisiere* trop  
 « paresles fiere que n'ouvrez par ma priere. »  
 (Pyr. et Thibéd.) — « Longues paroïs de quoi vignes  
 « ou autres choses sont closes, c'est *maisiere*. »  
 (Jacques de Gènes, dans D. C. sous *Maccna.* 3.)] —  
 2<sup>e</sup> Petite maison : « Item, Bertrand de Chastillon...  
 « pour une *maisiere* et vergier. » (1407. Registre  
 des Francs-béls ; L. C. de D.) — [Ce mot subsiste  
 comme nom de lieu sous la forme *Maisières*, dans  
 l'Aube, le Calvados, le Doubs, la Meurthe, etc.]

**Maisné, Maisneté.** [Puiné; droit du puiné  
 dans l'héritage paternel et maternel : « *Maisneté*  
 « est un droit, tant mobiliere que hereditaire, dû  
 « à l'enfant du premier et noble mariage, qui est  
 « trouvé le *maisné* des enfans du dit mariage sur-  
 « vivans, après les deux decés de son pere et  
 « mere. » (C. G. t. II, p. 851.)]

**Maisnée.** [ Famille, maison : « En Saraguce  
 « sa *maisnée* alat vendre. » (Rol. v. 1407.) — « Li  
 « amiratz receïmet sa *maisnée*. » (Id. v. 3391.)]

**Maisnie.** [Même sens : « Je sui ens granz boms,  
 « et ai moult grant *maisnie*. » (Ménagier de Reims,  
 § 409.) — « Chacune *maisnie* de la ville doit donner  
 « chascun an cinq sols, à nous et à ceulx qui apres  
 « nous tendront la ville. » (Ord. IV, 394, an. 1229.)]

**Maisnier.** [Domestique : « *Maisniers* des ca-  
 « noines, » dans l'Hist. de Liège, II, 401, an. 1287.]

**Maisnil.** [Demeure : « La bonne femme du  
 « *maisnil* A ouvert l'uis de son courhil. » (Renart.)]

**Maison, Maisun.** [Le mot est dans Roland.  
 1<sup>er</sup> Habitation : « En ma *maisun* ad une caïtive. »  
 (v. 3978.) — 2<sup>e</sup> Personnes au service d'un roi : « Si

« l' cumandat as cous de sa *maison*. » (v. 1817.) —  
 3° Race, famille : « Gens d'estat, de reputation, et  
 de *maison* ayant par leurs merites acquis.....  
 de degré honneste entre les plus apparens gentils  
 ou hommes. » (Du Bellay, liv. IX, f. 285.) — 4° Ordre  
 de chevalerie : « Si fut ce jour le roy de Portugal  
 vestu de blanche écarlate à une vermeille croix  
 de S. Georges, car c'est la devise de la *maison*  
 dont il estoit chevalier. » (Froiss. III, fol. 134.)  
 Expressions : [1° « *Maison* estagiere, » boutique :  
 « Le suppliant trouva grant nombre de personnes  
 qui venoient de la grange et estoient ja plus près  
 de la *maison estagiere* de son frere que de laditte  
 grange. » (Jl. 202, p. 37, an. 1466.) — 2° « *Maison*  
 de le pais, » hôtel de ville : « Comme pour le  
 soupçon de l'omicide commis..... eussions fail  
 appeller icellui Jaqueme de Langle à la bretesque  
 de la *maison de le pais*. » (Jl. 138, p. 100, an.  
 1389.) — 3° « *Maison plate*, » non fortifiée : « La-  
 quelle *maison* est sans forteresse et *plate maison*  
 sans defense. » (Jl. 173, p. 12, an. 1424.) —  
 4° « *Maison forte*, » château, par opposition à *maison*  
*plate*, pour *maison* bourgeoise : « S'il..... y  
 auroit diverses *maisons* de fief... dont l'une seroit  
 « *maison forte*, et les autres *plates*, le.... fils aîné  
 sera tenu de prendre pour son droit d'ainéage  
 « la dite *maison forte*. » (N. C. G. II, p. 1053.) —  
 5° « *Maison mortuaire*, » succession : « La femme...  
 peut renoncer à la *maison mortuaire* de son  
 « mary, si bon luy semble. » (N. C. G. I, p. 529.) —  
 6° « *Maison mortuaire onéreuse*, » succession dans  
 laquelle il y a moins de biens que de dettes. (Nouv.  
 C. G. I, p. 534.) — 6° bis. « *Maison* de chartre, »  
 prison. (Serm. S. Bern. p. 146.) — 7° « *Maison* de  
 « depens, » prison ordinaire en laquelle un débiteur  
 condamné se doit tenir à faute de payement. (Cotgr.)  
 — [8° « *Maison Dieu*, » hôpital, hôtel Dieu : « Et  
 « s'en ala li empereres en Alemaigne, et fu morz  
 « une piece après en une *maison Dieu*, povres et à  
 « meschief. » (Mén. de Reims, § 288.) — 9° « *Maison*  
 « Dieu, » ostensoir : « Pour une *maison Dieu* dalée  
 « d'ivoire et d'ebéine, garnie d'argent. » (Compt.  
 Roy. an. 1320.) — 10° « Enfans de *maison*, » fille  
 « de *maison*, » de noble famille. L'usage de faire  
 représenter des tragédies dans les collèges « est un  
 « exercice que je ne mesloue point aux jeunes  
 « enfans de *maison*. » (Ess. de Mont. I, p. 272.)

Prier d'anour est chose defendue,  
 Nonnain qui s'est vierge à Venus rendue,  
 Et n'est loisible inventer achoison  
 D'aller au liet de fille de *maison*. (C. Marot, p. 592.)

11° « *Maison* de mouche à miel, » ruche. « Pour  
 « chacune *maison de mouche à miel*, un sol tour-  
 « nois par an. » (C. G. II, p. 1124.) — 12° « *Maison*  
 « ouverte, » table ouverte. Le comte de Dunois, à  
 la guerre d'Italie, « teint *maison ouverte* à tous  
 « venans, tant excessive, que dedans ses tentes, à  
 « toutes les heures du jour, à tables couvertes de  
 « viandes heurées, estoient allans et venans receus  
 « et repeus. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, 237.)  
 — 13° « Faire sa *maison*. » (Oudin.) — 14° « Faire  
 « une bonne *maison*, » faire bien ses affaires. (Id.)

vii.

— 15° « *Vielle maison* reblanchie. » (Id.) — 16° « La  
 « *maison* de monsieur boyau, » étroite. (Cotgr.) —  
 17° « Mettre ou envoyer aux petites *maisons*, »  
 (ibid.), à l'hospice des fous. — 18° « Toile de *mai-  
 son*, » de ménage. (ibid.) — 19° « *Maison* rustique, »  
 maison de campagne. (Fouill. Vén. f. 121.)

20° En petite *maison*

Done Dieus grant foison. (Pr. du Vitain, f. 76.)

21° En sa *maison* n'a nul espoir

Qui voit la son voisin ardoir. (Brut, f. 112.)

22° Qui veut tenir nette *maison*

Il n'y faut prestre ny pigeon. (Cotgr.)

23° « Dans une *maison* mal réglée et ordonnée,  
 « le maistre est le dernier qui en scait les nouvelles, »  
 (Eutrap. p. 480.) — 24° « Ériger à quelqu'un douze  
 « *maisons*. » (M. de S. Gel. p. 227.) — 25° « Faire,  
 « de bois vieil, nouvelle *maison*, » renouveler des  
 « vieilles histoires. (Le Jouvenc. p. 14.) — 26° « De  
 « *vielles maisons* bruslées tirer des cuillieres neuf-  
 « ves. » (Cotgr.) — 27° « La *maison* fait connoître  
 « le maistre. » (ibid.) — 28° « En bonne *maison*  
 « l'on a tost appresté. » (ibid.) — 29° « En petite  
 « *maison* Dieu a grant part. » (ibid.) — 30° « A  
 « l'entrée de la ville est le commencement des  
 « *maisons*. » (ibid.) — 31° « Achete paix et *maison*  
 « faite. » (ibid.) — 32° « Il faut acheter *maison*  
 « faite, et femme à faire. » (ibid.) — 33° « Chascun  
 « est maistre en sa *maison*. » (ibid.) — 34° « Qui  
 « fait nopces et *maison*, met le sien en abandon. »  
 (ibid.)

**Maisoncelle.** [Petite maison : « Pour faire  
 « lutes et *maisoncelles*. » (Froiss. II, 151.) — « Si  
 « fu la *maisoncelle* tot environ fremée. » (Vies des  
 S. S. ms. de Sorbonne, n° 27, c. 18.)

**Maisoncelle.** [Même sens, au cart. 21 de  
 Corbie, f. 82, an. 1295.]

**Maisonnage.** [Bois de charpente : « Et devons  
 « tenir ladite maladerie en sollisant estat, tant  
 « comme au *maisonnage*. » (Cart. de Champagne,  
 an. 1267, f. 273.)]

**Maisonné.** Bâti : « Belle rue..... et la mieux  
 « *maisonnée*. » (Mém. de Communes, p. 609.) —  
 « Chastel bien *maisonné* par dedans. » Percef.  
 t. VI, fol. 27°.)

**Maisonnée.** [1° Bois de charpente : « Couper  
 « de ma forest de Chevrie que .200. arpens de bois  
 « chascun an, ce qui convendra por nostre ardoir  
 « et por nostre *maisonnée*. » (Cart. de S. Denis,  
 an. 1283.)] — 2° Gens d'une même famille habitant  
 la même maison. (Oudin.)

**Maisonnement.** Aménagement : « Je demeure  
 « icy.... pour donner ordre à mon *maisonnement*,  
 « afin de vous y pouvoir aucune fois logier. »  
 (Lett. de Louis XII, IV, p. 92; G. Guiart, f. 138 b.)

1. **Maisonner.** [1° Bâtir : « En tel maniere que  
 « ly homme.... devoient avoir leur usuaire pour  
 « *maisonner* en mon bois de Hermetail. » (Ch. de  
 1285; Du Cange, IV, 237.)] — Le duc d'Orléans  
 laisse à des Célestins l'usage dans les forêts d'Or-  
 léans et de Blois « pour *maisonner* et ardoir. »

30

(Godefroy. Annot. sur l'Hist. de Ch. VI, p. 642.) —  
 « Vieillesse acquiert, bastil, *maisonne*. » (Borel.) —  
 2° [Leger: « Item, s'il fust que aucun de fait advisé  
 « ou de seüe, sans fraude, *maisonnast* ou receptast  
 « celui qui aurait fait les mauvais fais contraires à  
 « ladite paix. » (Mart. Anecd. I, c. 1623, an. 1385.)]

**2. Maisomer.** [Bois de charpente: « Donnons  
 « à nostre très-cher et très-amé filz Philippe d'Ar-  
 « tois... son franc *maisomer* de chesne, son ardoir  
 « emprès terre. » (Jl. 115, p. 348, an. 1379.)]

**Maisonnette.** 1° Ruche: « Dunt altresi cum  
 « les ewcettes de lur diverses *maisonnettes* Jettent  
 « essains granz et pleners. » (Benoit de S. More, I,  
 v. 335.) — 2° Petite maison: « Edifices... ou *mai-  
 « sonnette*. » (X. C. G. II, p. 50.)

**Maisaige.** [Ferme: « Un *maisaige* o tous les  
 « edificemens dessus edifiez, lequel *maisaige* est  
 « assis..... juste le chemin de nostre seigneur le  
 « roy. » (Cart. de S. Wandrille, I, 45, an. 1279.)]

**Maisaile.** Joue:

Entour avoit blanques *maissilles*  
 Faisant au ris au foibles  
 Un peu nuées de verneil. (Vat. n° 1490, f. 432<sup>b</sup>.)

**Maissetette.** Biminitif du précédent:

De lis, de roses qu'ils mellerent  
 Ses *maissetettes* couloureent. (Athis.)

**Maiselle.** Joue:

A poi ke li euers ne li fent;  
 De pitite moille sa *maisselle*. (Poët. av. 1300, IV, 1355.)

**Maisseiler.** Mâchelière: « An la boche li brise  
 « dans *maisseters*. » (Parise la Duchesse.)

**Maist.** Maie: « Quelques uns qui veulent que la  
 « terre tourne toujours en rond, disent qu'elle ne  
 « bouge jamais de dessous le ciel: les autres qui la  
 « font comme une grande *maist* de pâtisserie,  
 « tiennent qu'elle est soutenue de l'air, comme d'un  
 « fondement. » (Euv. de Théophile, I<sup>r</sup> part. p. 78.)

**Maisté.** Majesté:

Une gloire, une *maisté*,  
 Une deïté une essance. (MS. 7218, f. 141<sup>b</sup>.)  
 Dieu de *maïster*. (Ibid. f. 347<sup>b</sup>.)  
 Benoît soit dieus de *maïsté*. (Fabl. S. G. f. 10<sup>a</sup>.)

On lit cette apostrophe à la Vierge:

Ave, dame des angles, de paradis roïne,  
 Dame de tout le mont, aus pueors meïme  
 Qui seule fus trovée en l'humilité fine  
 Dieus en congut en toi sa *maïsté* divine.  
 Fahl. MS. du R. n° 7218, fol. 193, V<sup>o</sup> col. 2.

**Maistire.** 1° Maître: « De Jhesu Crist vostre  
 « *maistire* Qui secours est comme boins sire. » (Vie  
 de J. C. dans D. C. IV, 181<sup>b</sup>.) — 2° Premier rang:  
 « De toi trois ne vous sai plus dire, Fors tant que  
 « tout par *maistire* Veut li premiers m'amor avoir. »  
 (Lai du Conseil.)]

**Maïstral.** 1° Adjectif. Magistral: « Le conseil  
 « de Platon ne me plaisait pas de parler toujours  
 « d'un langage *maïstral* à ses serviteurs. » (Mon-  
 laigne, Essais, III, p. 60.) — 2° Subst. Mïstral, vent  
 du nord-ouest.

**1. Maïstre.** [Partie d'une charrue appelée le

plus souvent haye: « Guillaume Vernis prist audit  
 « lieu, où estoit ledit tumbereau, le fer et le coultre  
 « de une charrue, le vennelier, la *maïstre*, le tiroi  
 « et l'esparre qui se tient au vennelier, à quoy on  
 « attelle trois chevaux. » (Jl. 111, p. 35, an. 1377.)]

**2. Maïstre.** [Nord ou N. O.: « Esecier est une  
 « cité moult grant qui est vers *maïstre*. » (Marc.  
 Pol. p. 706.)]

**3. Maïstre.** 1. Substantif. 1° Capitaine: « plu-  
 « sieurs chevaliers et escuyers françois perdirent  
 « leurs *maïstres*. Si vaucroient sur les champs, et  
 « s'embarroient souvent a petite ordonnance, sur  
 « les Anglois, et tantost ils estoient envahis et  
 « occis. » (Froissart, liv. I, p. 153.) — 2° [Médecin:  
 « Lié sont de chou qu'il n'y a Péril et que bien  
 « garira: Car li *maïstre* ainsi dit leur ont. » (Cléo-  
 « mades.)] — « Ainsi que les *maïstres* le conseillèrent  
 « il fut fait, car il list porter la pucelle tout au  
 « plus hault de la tour, et la fist coucher en un  
 « liet. » (Percef. III, f. 128.) — « Il fist regarder la  
 « playe qui perilleuse estoit; mais bien lui promis-  
 « rent les *maïstres* que s'il se vouloit garder, ils le  
 « rendroient guery dedans le mois. » (Ibid. IV,  
 f. 85.) — 3° [Bourreau: « Le *maïstre* qui estoit venu  
 « es dites prisons pour exécuter icellui Wastelier,  
 « qui estoit condamné. » (Jl. 148, p. 93, an. 1395.)]  
 — 4° Roi, seigneur suzerain. Robert de la Marek,  
 seigneur de Fleuranges, s'en sert, p. 356, 357, en  
 parlant du roi de France, dont il étoit ambassadeur:  
 « La promesse qui aux ducs de Baviere et ses oncles  
 « avoit esté faite par le roy nostre *maïstre*. » (Mém.  
 Du Bellay, liv. IV, f. 121.) — « Jacques d'Artevelle  
 « fit en celle maniere plusieurs *grans maïstres*  
 « tuer. » (Froiss. liv. I, p. 38.) — On lit sous la  
 même acception: « *grans maïstres*, » dans les Mém.  
 de Rob. de la Marek, p. 135.) — [« A laquelle feste  
 « survint un varlet,.... lequel faisoit porter une  
 « espée après lui, comme un *grant maïstre*. »  
 (Jl. 140, p. 309, an. 1391.)]

Ne te pars plus de ta maison,  
 Si ce n'est pour ton grant honneur;  
 Quant ton *maïstre*, et ton droit seigneur  
 Chevauchera, la yras tu,  
 La verras toy, et ton escu;  
 Quant il s'en vendra, l'en revien. (Desch. f. 520.)

**5° Vainqueur:** « Un autre chevalier entra es raues  
 « pour venger son compaignon, mais a la tierce  
 « lame Thorix l'emporta au meillieu de la place, et  
 « tellement se maintint en cest estour que aincoys  
 « qu'il trouvasit son *maïstre*, il porta dix chevaliers  
 « par terre. » (Percef. V, f. 29<sup>e</sup>.) — Par une suite  
 de cette acception, on appelloit *maïstre* celui dont  
 on étoit prisonnier de guerre: « Messire Bertrand  
 « ne.... fust pas sitost (mis a finance) d'autant que  
 « messire Jehan Chandos qui estoit son *maïstre*,  
 « ne le vouloit point delivrer. » (Froiss. I, p. 329.)  
 — 6° Chevalier: « Quant les escuyers..... virent  
 « l'ordonnance du roy Dom Pietre et des Sarrazins,  
 « l'un d'iceulx dist que pas ne retourneroit vers  
 « son *maïstre* sans avoir esprouvé que ses ennemis  
 « scauroient faire a la jousté. » (Tri. des IX Preux,  
 p. 533.) — 7° Gouverneur d'un jeune homme:

« Mestre Jehan de Rauderondent,.... adonc escuyer, et messire Jehan de Raudebourg, aussi adonc escuyer, et *maistre* du fils au seigneur de Rauderondent. » (Froiss. liv. I, p. 77.) — 8° Client, par rapport à un avocat: [« Que les procureurs ne se chargeront de causes, se ils ne sont bien instruits et par bonne collation, et sentiront, s'ilz peuvent, et quelles preuves leurs *maistres* auront, pour les avoir quant mestier sera. » (Ord. VII, 706, an. 1367.)] — « Si..... un avocat qui auroit emprins une cause d'aucun, fist faussement contre son *maistre*... et que l'avocat se doublast à l'autre partie... au prejudice de la cause de son *maistre*.... l'avocat le doit amender à la discretion du juge.... et à parties rendre dommages, et interrets. » (Bout. Som. Rur. p. 672.) — 9° *Maistre* est encore le nom de celui dont on est champion. Parlant des conditions arrêtées en faveur d'un champion, on lit: « Soy mettre à un genouil ou deux à terre.... de parler à son *maistre* si mestier est. » (Bout. Som. Rur. p. 383.) — 10° On a employé la même expression pour désigner celui dont on est caution: « Quiconque fait ou paye argent pour cause de pleigerie.... il a action de le recouvrer sur celui pour qui pleigeure a fait, mais que la pleigeure ait fait à sa requeste, et que son *maistre* face convenir à loy le pleige pour luy acquitter avant qu'il paye. » (Ibid. p. 581.) — 11° Possesseur, propriétaire: « Mon escu a trouvé son *maistre*. » (Percef. II, fol. 124<sup>b</sup>.) — 12° Maire: « Comme feu Laurens Lambers bouchier, bourgeois de Liege, eust à son vivant esté *maistre* de la cité de Liege. » (J.J. 159, p. 152, an. 1304.)

**Expressions :** 1° [« *Maistre* des arrests, » charge qui correspondait, en Dauphiné, à celle d'argenterier du roi. — 2° « *Maistre* de hache, » charpentier, dans Du Cange, sous *Magister ascie*. — 3° « Raulin « Boudart escuier et *maistre* en la cuisine de nostre tres cher seigneur et pere. » (J.J. 100, p. 339, an. 1369.) — 4° « *Maistre* des hereges, » grand inquisiteur: « Se le *maistre* des hereges requiert au juge lay qu'il prengne aucun pour ce qu'il a mespris contre la foy, si comme il dit, le juge lay n'y doit pas obeir, se l'official ne rescript avec lui. » (ms. fr. anc. 9822, 2, f. 45<sup>r</sup>.) — 5° « *Maistre* de la loi, » docteur de la loi chez les Juifs: « Nons à la relacion de deux des *maistres* de la loy des Juys et de quatre autres Juys, qui il auront esleuz ad ce, le bannirons du royaume. » (Ord. V, p. 492, an. 1360.) — 6° « Jehans, sire de Chasteleillon, souverain *maistre* de l'ostel madame la regne de France. » (Hist. de l'église de Meaux, II, 223, an. 1348.) — 7° « Comme eust esté ordéné.... que en nostre ville d'Aucerre avoit quatre *maistres*, qui seroient nommez et appelez *maistres* du patron de la jauge. » (J.J. 122, p. 319, an. 1383.) — 8° « Premier *maistre* de l'hostel du roi. » Le grand maître d'hôtel est le successeur du sénéchal (*dapifer*), sans attributions politiques. Il avait l'inspection de la bouche du roi, des cuisines, et au point de vue de l'ordre, de la propreté, l'entretien des châteaux royaux ou « gouvernements. » Cette charge

est une sinécure, parce qu'elle ne donne pas d'autorité; depuis les Guise, le premier maître de l'hôtel est maître indépendant de l'hôtel du roi. — 9° « *Maistre* des requêtes. » Au xiv<sup>e</sup> siècle, les officiers du roi lui faisaient juger sommairement leurs procès par requête, que les chambellans examinaient et sur laquelle ils faisaient rapport. Quand le Parlement fut organisé, toutes les requêtes d'un caractère judiciaire lui furent renvoyées; des agents appartenant au Parlement, dits « *Maîtres des Requêtes* du palais, » examinaient si la demande judiciaire devait être remise au Parlement. Mais le roi continua de recevoir des requêtes relatives aux grâces, aux dons et aux lettres de rémission, des demandes en cassation d'arrêts du Parlement; il les faisait examiner par les « *maîtres* des requêtes de l'hôtel, » qui connaissaient encore des causes des commensaux de la maison du roi. Au xv<sup>e</sup> siècle, certains d'entre eux firent dans les provinces des tournées d'inspection dites chevauchées; c'est là l'origine des intendans: « Ordonnons que les *maistres* des *requestes* de nostre hostel de nostre dite compagnie et de nos dits enfans n'ayent aucune cognosance, se ce n'est des personnes de nostre hostel, ou cas que l'on feroit quelques demandes personnelles.... Nous ordonnons que nulle amende ne soit taxée par eux, se ce n'est en nostre présence, quant nous orrons nos requestes. » (Ord. du 15 février 1346.) — 10° « Solennel *maistre* en théologie, fisicien, solennel *maistre* en médecine. » (Du Cange, sous *Solemnis*.) — 11° « *Maistre* des actions. » — Gilbert Bonnet mary, et *maistre* des actions d'Antoinette de Saint Goret. » (Thaumass. Cout. de Berry, p. 131.) — 12° « *Maistre* ès arts, » docteur ès-lettres: « Quand on veut se moquer d'un homme, on l'appelle un *maistre ès arts*. » (Pasq. Rech. p. 686.) — 13° « Le *maistre* de la chambre aux deniers de Bourgogne recevoit toutes les sommes pour la dépense ordinaire, tant pour la bouche que pour les gages des officiers de l'hostel du duc. » (Estats des offic. des ducs de Bourg. p. 22.) — 14° « *Maistre* de la confrérie des procureurs, » celui qui est à leur tête. (Ord. II, p. 178.) — 15° « *Maistre* des comptes. » — « Ce mot s'est perpetué jusques à huy en la chambre des comptes, en laquelle tous les conseillers sont appellés *maistres des comptes*. » (Pasquier, Rech. p. 687.) — 16° « *Maistre* de la cour du roy » (Ord. I, p. 549, conseiller au Parlement. — 17° « *Maistre* des courriers, » directeur des postes. (Mémoires de Bellievre et de Sillery, page 265.) — 18° « *Maistre escolle*, » écolâtre: « *Maistre escolle* de Baieux, » au reg. J.J. 144, p. 254, an. 1393. — 19° L'écolâtre pouvait être recteur: « De la partie de nos bien amez le *maistre escolle* et docteurs regens en l'estude d'Angiers, nous a esté exposé que comme ledit *maistre escolle* à cause de sa dignité de *maistre* escolerie soit chief et recteur dudit estude. » (J.J. 153, p. 311, an. 1395.) — 20° « *Maistre* en divinité, » docteur en théologie. — 21° « *Maistre* gonin, » un subtil. (Oudin.) Voir GOSIN. — 22° « *Maistre* des greniers à sel, » entreposeur:

« *Maîtres souverains commissaires conducteurs, et executeurs des greniers et gabelle.* » (Ord. II, p. 180.) — 23° « *Maître des maçons,* » le chef : « Laquelle maistrise luy venoit pour ce qu'il avoit « esté *maître des maçons* de la ville de Gand. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 22.) — 24° « *Maître des mesliers,* » chef d'un corps de métier : « Tous les bourgeois, et lombars marchans « de Londres, et tous les grans *maistres de chacun « metier,* aorné et paré de la devise, suivoient le « duc de Lancastre. » (Froiss. liv. IV, p. 339.) — 25° « *Maître des monnoies,* » premier officier : « *Maistres* generaux *de nos monnoyes.* » (Ord. I, p. 549.) — 26° « *Maître* mousche, » un fin personnage. (Oud. Cur. fr.) — 27° « *Maître* des nouvelles, » novelliste : « Lors en riant, dist la royne, « monsieur de Saintré, *maître des nouvelles,* « commencez a deviser. » (Jehan de Saintré, p. 673.) — 28° « *Maître* des oeuvres ou d'oeuvre, » architecte, ingénieur : « Un jour vint au roy Alexandre « un *maître d'oeuvres,* nommé Dinocrates adverti « que le roy vouloit construire une ville. » Machiavel, sur Tite-Live, p. 21.) — 29° « *Maître* des hautes « oeuvres, » le bourreau. (Cotgr.) — 30° « *Maître* « des basses oeuvres, » cureur de retraits. (Cotgr.) — 31° « *Maître* de l'oeuvre de l'église, » marguillier. — 32° « *Maître* ou maître des orfrenis, » celui qui avoit soin des orphelins. (Ord. V, p. 134.) — 33° « *Maître* du palais, » — « Qui vult autant « a dire comme seneschaux. » (Chron. de S. Denis, t. II, fol. 46.) — 34° « *Maître* du parlement : « Au « temps du premier plant et établissement du « parlement, on appelloit les conseillers *maistres « du parlement.* » (Pasiq. Rech. p. 686.) On donna ce nom à ceux qui étoient à la tête du Parlement, avant celui de président (Honoré de S<sup>r</sup> Marie, Dissert. sur la Chevalerie, p. 168.) — 35° « *Maître* « des petits paniers, » inspecteur de la marée qui mettoit à part les paniers dont la mesure n'étoit pas suffisante et pour lesquels il y avoit amende. (Ord. V, p. 355.) — 36° « *Maître* des poids, » inspecteur des poids des marchands : « *Maître,* et trois « garde *de poids* établis dans les lieux ou l'on « vendra des marchandises au poids. » (Ord. t. I, p. 514.) — 37° « *Maître* des ports et passages, » visiteurs aux entrées et sorties : « *Maître* de touz « les ports et passages d'iceli royaume. » Ibid. III, p. 180.) — 38° « *Maître* des prescheurs, » général des Jacobins : « *Maître* de l'ordre des prescheurs. » (Chron. de S. Denis, II, p. 153.) — 39° « *Maître* « president, » président à mortier. (Ord. II, p. 175.) — 40° « *Maistres* rationnaux, » officiers qui afferment les fermes du roi. (Cotgr.) — 41° « *Maître* du « roy, » maître d'hôtel : « Messire Guischart d'An- « gle, comte de Hassidonne, et *maître du roy.* » (Froiss. II, p. 146.) — 42° « *Maître* de la salle. » — « Estoyent souverains *maistres de la salle* messire Espinge du Lyon, messire Siqart du Bois « Verdun, etc. » (Froiss. III, p. 43.) — 43° « *Maître* « du temple, ou des templiers, » grand-maître de l'ordre : « Morut frere Renaud de Vichieres *maître « du temple.* » (Contin. de G. de Tyr, par Marfène,

t. V, col. 735.) — 44° « *Maître* des testamens. » — « Le *maître des testamens* faisoit adjourner les « executeurs pour compter, et le commissaire por- « toit la commission devant le *maître des testa- « mens.* » (Gr. Cout. de Fr. p. 500.) — [On lit au Grand Testament de Villon, str. 172 : « Des *testa- « mens* qu'on dit le *maître* De mon fait n'aura « *quid ne quod.* »] — 45° « *Maître* du tournoy, » celui qui présidoit au tournoi : « Quant ils furent « assemblez et tous venuz, et que les *maistres du « tournoy* eurent party, alors les jeunes chevaliers... « picquerent leurs chevaux, puis baissèrent leurs « lances, l'une partie a l'encontre de l'autre. » Percef. IV, f. 4.) — 46° On a affecté ce nom à qui- conque se distinguoit dans sa profession, comme les militaires : « Quant a la valeur de proesse,.... « le maître apprennent en apprenant son escollier. « Je le dis pour nous deux qui peu vallous, et « sommes escolliers envers vous qui *maistres* en « estes, quand ez faicis de proesse. » (Rom. de Percef. II, f. 36.) — 47° Ce titre désignoit les docteurs en théologie, l'an 1116. (La Roque, Orig. des Noms, p. 266.) — 48° Les bacheliers se donnaient ce titre, qui n'appartenait qu'aux docteurs :

Sont grans clers, bachelier, docteur

Et *maître* se dient a court.

[Desch. f. 526 a.]

49° C'étoit encore le titre des directeurs et conseillers : « La reine Genevieve fist joye à frere Amis- « eux son *maître.* » (Lanc. du Lac, I, f. 138.) — 50° [« Jean Taillecourt, *maître* joueur de l'espée à « deux mains » (Ch. de 1455), c'est-à-dire maître d'escrime.] — 51° On appelloit *maistres* les gens de robe, clercs ou laïcs ; les grands seigneurs et hommes de guerre étoient qualifiés *monsieur* ou *messire*. (Gloss. de l'Hist. de Bret. p. 488.) — « La « difference de gens de conseil ecclesiastiques et laiz « qui suivoient le roy, estoit que ceux là s'appel- « loient *maître*, et ceux cy *monsieur.* » (Miraou, de la Chancellerie, f. 51.) — Ce nom que portoient les conseillers, comme on vient de le voir, étoit celui des présidens : « Les présidens ne se nom- « moient encore presidens combien qu'ils en por- « tassent le nom, ains *maistres* du parlement, « suivant l'ordonnance de l'an 1342. » (Id. des Cours souveraines, 58.) — Le titre de *maître* est donné en 1278 au chancelier de Champagne, après plusieurs autres seigneurs qui ont été qualifiés de *monsieur* ou de *sires.* « *Maître* Vincens de par ce « chastel, chancelier de Champagne. » (Pithou, Cout. de Troyes, droit de Champagne, p. 437.) — Il étoit donné aussi aux officiers du parlement : « Ce « fut rapporté à Troyes par le conseil des *maistres* « tenans les jours, l'an 1295. » (Pithou, Cout. de Troyes, 460.) — Dans le siècle dernier, les officiers du parlement prirent ce titre avec celui de *monsieur*. (La Roque, sur la Nobl. 320.) — On donnoit le même nom à un écuyer en 1580 : « Antoine « Bouvot, *escuyer*, conseiller du roy de France, « president en l'élection de Langres. » (N. C. G. II, p. 4153.) — Les gentilshommes se nommoient *maistres* : « *Maître* Briant gentilhomme de la « chambre du roy d'Angleter. » (Mém. du Bellay, III,

f. 91.) — Les patriarches avoient le même nom : « Vint à Acre le patriarche de Jerusalem *maistre* » Jacques. » (Confin. de G. de Tyr, par Martène, IV, col. 735.) — Il en étoit de même des évêques : « Vint à Acre *maistre* Florent evesque d'Acre. » (Dom Morice, Hist. de Bretagne, col. 1002.) — Tout ecclésiastique étoit ainsi dénommé. (Rymcr. t. I, 109.) — On lit « homme discret, *maistre*. » parlant du doyen de Meaux. (Du Plessis, Hist. de Meaux, p. 165.) — Un official est appelé *maistre*, dans Pécard, Hist. de Bourg. p. 478, an. 1254. — Les gens du conseil d'un prince étoient traités de *maistres* : « Les *maistres* au dit duc de Bretagne. » (Dom Morice, Hist. de Bret. col. 1024, an. 1270.) — Quelquefois on joignoit *maistre* au mot de « noble homme » : « Noble homme *maistre* germain, che- » valier seigneur de Migniere, present noble homme « *maistre* Helie Briois, lieutenant particulier au « bailliage d'Auxerre. » (C. G. I, p. 215.) — Le titre de *maistre* étoit inférieur à celui de *monseigneur*. Il est parlé d'un jugement remis à la décision de « *monseigneur* Jehan de Montferant, et de *maistre* » Lambert de Rouvre. » (Pécard, Hist. de Bourg. 451, an. 1242.) — On faisoit distinction de *maistre* et de *monsieur* pour les secrétaires du roy. Sous Philippe-le-Bel, ils ne sont distingués qu'en ce que les uns sont qualifiés *maistre* et *monsieur*, et les autres désignés seulement par leur nom. (Miraum. de la Chancel. 89.) — *Maistre* étoit aussi distingué de *sire* : « De nostre ville.... se sont depuis trente « cinq ans, refrez et perdus ces beaux et honnestes « mols, *maistre*, pour le regard des gens de justice, « et de *sire* en l'endroit des marchans. » (Contes d'Entrapel, p. 435.) — On faisoit distinction entre *maître*, *messire* et *monsieur*, comme on le voit dans l'énumération des personnes qui assistent à l'entrée de M<sup>r</sup> d'York dans Bruges, en 1468. (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 523.) — On appeloit *maître* un ambassadeur, qualifié en même temps *monseigneur*. Charles Quint, en 1528, écrivit « à monseigneur l'ambassadeur du roy de France, *maistre* » Jean de Calvimont, chevalier, second président « de Bordeaux. » (Gage de Bat. de François I<sup>er</sup> et de Charles V, fol. 80.) — Du temps de Pasquier, cette qualité se donnoit aux « moindres, comme sont les « escoliers, et *maistres* es arts, et *maistres* des « mestiers. » (Pasq. Rech. VIII, 688.) — 52<sup>e</sup> Terme d'interpellation, en adressant la parole à quelqu'un. On s'en est servi vis-à-vis des enfans. La dame à qui Saintré s'attacha l'appeloit *maistre*, lorsqu'il étoit encore enfant. (Petit Jehan de Saintré, p. 13.) — Un chevalier s'en sert en demandant la joute à un autre. (Percefl. I, fol. 112.) — Un autre s'entendant appeler *maistre* par un chevalier, l'appela *beau sire*. (Ibid. f. 116.) — Un écuyer employé ce terme en s'adressant à un homme qu'il faisoit semblant de prendre pour un pauvre marchand : « Ne vous « desplaise, *beau maistre*, je euidioie trouver un « mieu fermier, car trop bien lui ressemblez. » (Froiss. liv. III, p. 230.) — Un prêtre traite de *beau maistre* un aubergiste, dans le ms. 7615, fol. 106. — Bayard étant page, nomme ainsi le palefrenier qui

lui prépare un cheval. (Hist du cheval. Bayard, 19.) — Un chevalier s'en sert, parlant à son écuyer (valet) et à un serviteur qu'il menace : « *Maistre*, « levez sus, dist Floridans à son varlet. » (Percefl. I, fol. 69.) — Le roy s'en servoit en parlant à ses veneurs et même à un sanglier : « *Maistre*, or sus « avez trop dormi, voir vous veulx en eslant, c'est « à dire sur pied, deboul. » (Ibid. II, fol. 9.) — C'est aussi un terme de supérieur parlant à son inférieur. — Alexandre s'en est servi en parlant à l'un des plus hardis chevaliers contre lesquels il jouta. (Ibid. fol. 27.) — Un soldat use de ce mot parlant à son capitaine. (Brant. Duels, p. 310.) — Dans Froissart, liv. III, p. 3, Denys, *maistre* des hospitaliers de Portugal, est appelé tantôt « beau *maistre*, » tantôt simplement « *maistre* Denys ». — Lancelot donne le surnom de « beau *maistre* » à un chevalier qui étoit chirurgien, médecin et myre qui pensoit les plaies. (Lancel. du Lac, III, f. 123.) — On rencontre le mot de *maistre* et *notre maistre*, en parlant à des maçons. (Percefl. I, f. 33.) — On s'en est servi en parlant au portier d'un château : « *Nostre maistre* « *tre* pourquoy avez vous firé ce pont? pour ce « respondit le portier, que se mal voulez à mon « seigneur, vous ne povez ceans. » (Ibid. IV, f. 30.) — Enfin on l'a employé en s'adressant à des sergens et archers :

... *Maistre* nous delivrez  
Ce varles qui fut arrestez. {Desch f. 237. a.}

53<sup>e</sup> Titre particulier aux soldats à cheval, peut-être à cause que dans l'ancienne gendarmerie chaque cavalier avoit à sa suite quelque fantassin, archer ou autre, dont il étoit regardé comme le maître : « Nous pouvions estre de cent à six vingt « *maistres*. » (Mémoire de Montluc, t. II, p. 81.) — 54<sup>e</sup> Le haut *maistre*. « Dieu. Lancel. du Lac, t. III, f. 70. » — 55<sup>e</sup> Le haut *maistre* de Prusse, le chef des chevaliers de Prusse. Celui qui avoit fait prisonnier le duc de Gueldres, en Prusse, lui dit : « Vous m'avez convenancé et juré par foy, ... que « vous me suyvriez ; je ne say si vous avez mandé « le haut *maistre* de Pruce, il vient cy efforcement, « et je ne suis pas conseillé de l'attendre. » (Froiss. liv. III, p. 356.) — 56<sup>e</sup> Les loges des *maistres*. « On appeloit ainsi les deux premières loges du théâtre de l'hôtel de Bourgogne, que s'étoient réservés les confrères de la Trinité. (Sauval, Hist. de Paris, p. 679.)

1<sup>er</sup> *Adjectif*. 1<sup>er</sup> Aîné. On lit parlant de trois pucelles :

Quant voient que lor robe emporte  
La plus *maestre* se desconforte. {MS. 7615, II, 209. a.}

2<sup>e</sup> « *Maistre* abaie, » principale.

A Cigni la *maistre abaie*  
Qui est de si grant seignorie  
Que la contrée est toute lor. {MS. 7615, II, f. 126. c.}

3<sup>e</sup> « *Maistre* dois, » le principal dais ou la principale table.

Li eschançon metent le vin  
Es nes, et es copes d'or fin  
A *maistre* dois li eschançon  
Ne metent vin, se en or non. {Parton. f. 127. c.}

4° « *Maistre* espreuve, » la plus forte épreuve, le plus rude combat, en terme de tournoi; « Esprovez le meme que escremie, tournoy de la veille du grand tournoy, ou les jeunes chevaliers faisoient l'essay de leur professe pour le lendemain, après avoir jousté par dizaines, les deux qui avoient eü l'avantage chascun de leur dizaine, joustoient l'un « contre l'autre à la *maistre espreuve*, appelée « ailleurs la *maistre pare*. » (Percef. V, fol. 104<sup>b</sup>.) — 5° « *Maistre* filé, » principale corde, la plus grosse. « N'ont les chevestres que un *maistre*, et « menu *filé*, comme de corde à sonet. » (Modus, fol. 69.) — 6° « *Maistre* fol, » l'un des principaux acteurs des spectacles comiques de la mère folle. (Du Tillot, Hist. de la Feste des foux, p. 175.) — 7° « *Maistre* herbergerie, » principale auberge. (ms. 7218, fol. 326<sup>c</sup>.) — 8° « *Maistre* hord, » principal échafaud des tournois : « Les huit pucelles alloient « pas après l'autre, portans le pris, et les quatorze « royens les suivoient jusqu'à un *maistre hord*, ou « elles monterent. » (Percef. IV, f. 1.) — 9° « *Maistre* « Jean, » expression ironique pour signifier un savant. « Quant au latin qui m'a été donné pour « maternel, j'ay perdu par de sa contumance la « promptitude de m'en pouvoir servir à parler... et « à écrire, en quoy autrefois je me faisois appeller « *maistre Jean*. » (Ess. de Mont. t. II, p. 564.) — 10° « *Maistre* Jean des habiletez, » sobriquet que Louis XI donnoit à Du Lude. (Lussan, Histoire de Louis XI, t. VI, 223.) — 11° « *Maistre* Jean jendy, » sob. (Oud. Cur. fr.) — 12° « *Maistre* las ou lacs, » filet principal : « Le faulx las doit estre mis et porté « en telle maniere que, quant le *maistre las* sera « tiré, et le faucon pris, que le faulx las le puisse « apporter parmy le plus cler des branches. » (Modus, f. 165<sup>a</sup>.) — On lit « *maistres las* » (Chasse de Gaston Phébus, p. 311.) — 13° « *Maistre* mur » : « Les Sarrasins alerent jusqu'à un *maistre mur*, « mais il estoit trop haut. » (Contin. de G. de Tyr, par Martène, V, col. 623.) — 14° « *Maistre* nerf, » principal nerf, soit de la jambe, soit du col ou de toute autre partie du corps du cheval : « Le coup va « descendre sur le col du cheval, si aprement qu'il « lui va couper le *maistre nerf*. » (Percef. II, 12.) — 15° « *Maistre* os, » le principal os de la tête, du col ou d'ailleurs : « Le coup descendit sur le cheval, « et lui trenche le *maistre os*. » (Ibid. I, fol. 86.) — 16° « *Maistre* pare, » Voir *Maistre espreuve*. — 17° « *Maistre* pied, » la principale tige d'une plante. (Cotgr.) — 18° « *Maistre* Pierre, » terme ironique pour dire savant : « S'alla aviser pour mettre son « nom en credit, et en reputation, de faire l'un de « ses enfans *maistre Jean*, ou *maistre Pierre*, et « l'ayant fait instruire..... le rendit enfin un beau « notaire de vilage. » (Mont. Ess. t. II, p. 812.) — 19° « *Maistre* pillier ou piler, » pilier principal, soutien d'une voûte.

Philistiens tres laidement  
Commencent à moquer Sauson,  
Lors conseilla au valeton,  
Beau filz, suy-ge au *maistre piler*. [Desch. f. 507<sup>a</sup>.]

20° [« *Maistre* teule. » (Froiss. t. XV, p. 321.) —

21° « *Mestre* porte. » (II, II, 340.) — 22° « El vint « eoper les *mestres* cordes qui gouvernoient le « single par quoi il chei aval. » (Id. V, p. 270.) — 23° « *Mestre* tour. » (Id. IV, 299) — 24° « *Maistre* « donjon. » (Gir. de Viane, 166<sup>a</sup>.) — 25° « *Maistre* « vaine, » maîtresse veine. (R. Guill. p. 109.) — 26° « *Maistre* tré, » Girard de Viane, vers 357. — 27° « *Maistre* maison. » (Anbri, page 161<sup>a</sup>.) — 28° « *Maistre* manaige, » domicile du seigneur, au roman d'Anbery : « Descendo sont en lor *maistre* « manaige. » — 29° « *Maistre* cambre. » (Parton. v. 3518.) — 30° « *Maistre* poste, » maîtresse porte, dans Garin, v. 266.] — 31° « Quant il adviendra que « nous donnerons aucune verderie, ou *maistre* « *sergenterie* à aucun sergent, iceluy jurera..... « qu'il tiendra les ordonnances de poinct en poinct. » (Gr. Cout. Gén. p. 67.)

« Expressions : 1° « Faire du *mestre* seignor. » (ms. 7218, f. 251.) — 2° « Etre à *maistre*, » être pris, saisi :

Or a le prestre été a *maistre*  
Moult a souffertes granz dolors. [Ibid. f. 145.]

3° « Avant *maistre*, avant, or ça, or ça, » cri de chasse au sanglier. (Gast. Phéb. p. 271.) — 4° « A « *maistre*, » en liberté : « Tant plus a été un faucon « à *maistre*, plus est fort à esseimer. » Terme de fauconnerie. (Modus, 125.) — 5° « *Maître* Coquart, » terme de familiarité ou d'ironie du duc de Nemours, parlant au bâlard de Chimay. (Mém. de Rob. de la Marek, ms. p. 134.) — 6° « Tel *maistre*, tel valet. » (Oud.) — 7° « Il est malheureux qui a *maistre*; il « fait beau en chercher. » (Ibid.) — 8° « Mauvaise- « ment pent l'homme estre *maistre* de son mestier « devant qu'il ayl la main mise à l'œuvre. » (Percef. IV, f. 114.) — 9° « Il n'est ouvrage que de *maistre*. » (Molinet, p. 142.) — 10° « De grand *maître*, hardi « valet. » (Apol. d'Hérod. p. 674.) — 11° « A bon « *maistre* hardy valet. » (Contes d'Entrap. p. 85.)

12° A pere, à *maistre*, et à Dieu tout puissant,  
Nul ne peut rendre l'equivalent. [Cotgr.]

13° « Ce que *maistre* donne, et valet plenne, ce « sont larmes perduës. » (Cotgr.) — 14° « Chascun « est *maistre* en sa maison. » (Ibid.)

15° Ea pont, en planche, et en riviere,  
Valeit devant, *maistre* derriere. [Cotgr.]

16° « Fortune n'espargne ny serviteur, ny *mais- « tre*. » (Ibid.) — 17° « Jamais ne gaigne qui precede « à son *maistre*. » (Ibid.) — 18° « Il est plus d'ou- « vriers que de *maistres*. » (Ibid.) — 19° « On se « pent bien soir à table, quand le *maistre* le com- « mande. » (Ibid.) — 20° « La maison fait cognoistre « le *maistre*. » (Ibid.) — 21° « Les derniers venus « sont les *maistres*. » (Ibid.) — 22° « Nouveau « apprenti n'est pas *maistre*. » (Ibid.) — 23° « Qui « bon *maistre* sert, bon toyer en attend. » (Ibid.) — 24° « Qui sert Dieu, il a bon *maistre*. » (Ibid.) — 25° « Qui sert le roy, il a bon *maistre*. » (Ibid.) — 26° « C'est un *maistre* homme. » (Oudin, Cur. fr.) — 27° « N'est si puissant qui ne treuve son *maistre*. » (Rom. de Percef. I, f. 152.)



28° On voit souvent le varlet estre *maistre*,  
Qui est honneur, voire plus grandement,  
Que quant on est *maistre* premierement;  
Dont, par servir, grant *maistre* l'en devient.

Songecreux, fol. 111.

**Maistreaulx.** [Mai, pétrin : « Le suppliant porta  
« ladite lasse en uns *maistreaulx*, en laquelle il  
« trouva douze sols. » (JJ. 141, p. 290, an. 1391.)]

**Maistrer.** [Dominer : « Mes je voi que nus ne  
« vos sauroit si gouverner et si *maistrer* com ge,  
« que vostre sire sui. » (Villehard.)]

**Maistresse.** 1° Ce mot, dans les listes des  
acteurs des pièces de Pierre Corneille, est affecté  
particulièrement à celle qui étant aimée, aime aussi  
celui qui l'aime; les autres qui sont aimées sans  
retour étant dites seulement *aimées*. — Le mot de  
*maistresse*, du temps de Saintré, n'étoit point en  
usage sous cette acception. (Brant. Dames Gal. II,  
p. 221.) — [« A respondit : Dame prestresse, Ja  
« fustes vous sa *maistresse*. » (Lai d'Ignaurès.)]

2° Gouvernante : « Celle *maistresse* estoit vieille  
« dame, si sçavoit assez de charmes et d'enchan-  
« mens. » (Lancelot du Lac, II, fol. 30.) — « Après  
« s'upper et caroles finés, la royne fut menée en la  
« chambre, et après estre desourournée, sa *mais-  
« tresse* la mena au jardin. » (Fr. des IX Preux, 406.)

*Maistresse* fault pour la duire, et garder. [Desch. 261<sup>a</sup>.]

3° Celle qui possède, qui a des biens en propriété.  
« Après ce que son seigneur fut mort, elle nourrit  
« ses enfans, sans soy vouloir consentir à mariage...  
« combien qu'elle n'estoit pas grant *maistresse*. »  
(Le cheval. de la Tour, Instruc. à ses filles, f. 55<sup>e</sup>.)

**Expressions :** 1° « *Maistresse* arche d'un pont, »  
la plus grande. (Chr. de S. Denis, t. II, f. 108<sup>b</sup>.) —  
2° « *Maistresse* chambre, » principale : « En la  
« *maistresse* chambre, gisante sur une couchette. »  
(Lanc. du Lac, I, 30.) — 3° « *Maistresse* ou *maistre*  
« église, » même sens. (Chr. fr. ms. de Nangis, 2.)  
— 4° « *Maistresse* femme. » (Oudin, Cur. fr.) —  
5° « *Maistresse* place à table, » la place d'honneur.  
(Mém. de Sully, II, 170.) — 6° « *Maistresse* salle. »  
(Lanc. du Lac, II, f. 26.) — 7° « *Maistresse* tour. »  
(Perceforest, vol. I, f. 101.) — 8° « *Maistresses* vaines. »  
« Il lui trancha aucunes *maistresses* vaines. » (Tri.  
des IX Preux, p. 245.) — 9° « *Maistresse* ville. » « La  
*maistresse* ville de tout le país. » (Le Jouven. 416.)

**Maistrerie.** 1° Talent de mailre :

Dodant l'escu fu, par *maistrerie*,  
De madame Sainte Marie  
Pourtraite, et peinte la semblance. (Brut, f. 71<sup>a</sup>.)

2° Domination :

Amour m'a fait, par sa douce *maistrerie*,  
Penser à lui, et veult que tous liens soye. [Desch. 174<sup>b</sup>.]

3° [Arrogance : « Iceelui chevalier, par sa *maistrerie*,  
« trié, arrogance, grant puissance et volenté irrai-  
« sonnable. » (JJ. 104, p. 92, an. 1372.)] 4° Habileté :

... Saige de *maistrerie*,  
Qui pleure il ne rit mie. (Marc. et Salem, f. 116.)

5° Adresse :

Estornel, gai, et pie,  
Font bien autel *maistrerie*  
Con leur aprant l'usage. (Prov. du C<sup>te</sup> de Bret. f. 115.)

1. **Maistrerie.** Le temps mailre de toute  
chose. « Ce temps *maistrerie* ayant reduit les vo-  
« lontez à ce point. » (Pasq. Lett. III, p. 486.)

2. **Maistrerie-oier.** [1° Gouverner : « Car line  
« amors tient mon cuer et *maistrerie*. » (Cocci,  
XVI.) — 2° Surpasser, maîtriser : « Lequel Milet qui  
« à son temps a voulu battre, suppedeter et *mais-  
« trerie* touz les autres du pays. » (JJ. 130, p. 253,  
an. 1381.) — « Comme le suppliant ne pouvoit *mais-  
« trerie* ledit cheval. » (JJ. 139, p. 145, an. 1390.) —  
« Et voloient *maistrerie* et sourmonter tous les  
« autres haus barons d'Engleterre. » (Froiss. t. II,  
f. 22.)] — « Vous estes comme le mailre de la nef,  
« quant il tient l'aviron, et il le *maistrerie*, et fait  
« nagier quelle part qu'il veult. » (Lanc. du Lac, III,  
f. 97.) — « Ceulz qui avoient.... l'age de six ans,  
« ne l'eussent point *maistrerie* de sens, de paroles,  
« et de prestesses. » (Perceforest, IV, f. 38.) — 3° Passer  
docteur ou mailre :

... Je suis pieça *maistrerie*,  
Ainsi bien que mailre Martinus,  
Car je presche tous les matins  
Aux ouailles, et aux chas cornus. [Desch. f. 429<sup>b</sup>.]

**Maistrisamment.** En maîtrisant : « Le roy  
« Jaques (de Bourbon) vouloit trop *maistrisamment*  
« vivre avec (Jouvenelle, reine de Sicile, sa  
« femme). » (Oliv. de la Marche, p. 115.)

**Maistrise.** 1° Art, adresse :

... Se maçons, ou charpentiers  
Ont plusieurs ouvrages neelés;  
Mais que li uns en soit bien fais  
Il ne souvient du mal premier,  
Et dit ou qu'ils sont bon ouvrier,  
Et les loues de leur *maistrise*. [Desch. f. 504<sup>a</sup>.]

2° Moyens de réussir : « Nous vous promettons  
« livrer, et rendre la cité de Sebile, aincois qu'il  
« soit demain au soir. Adonc dist icelui Englois,  
« comme pourra ce estre, ne par quel *maistrise*? »  
(Du Guescl. par Mén. p. 215.) — 3° Supercherie :  
« Que chacun s'arme à sa volenté, ... et les larges  
« soient de nerfs, et de cornes, sans ce qu'ils soient  
« de fer, ne d'acier, ne qu'il y ait aucune *maistrise*. »  
(Monstrelet, vol. I, p. 2.)

**Maistrisié.** [Habile, expert : « Ou cas que aucun  
« non *maistrisié* es sciences dessus dites, voudroit  
« dire et maintenir soy estre souffisant. » (Ord. VII,  
p. 354, an. 1390.)]

**Majesté.** Conforme à la majesté royale; on a  
dit d'Edouard III qui, en 1376, fit reconnaître son  
fils Richard pour son successeur : « Le lit soir  
« delez lui, le jour de Noel, au dessus de tous ses  
« enfans, en estat *majesté*. » (Froiss. I, f. 455.)

**Majesté.** [1° Apparence auguste : « Or en ait  
« Dieus pitié, li rois de *majesté*. » (Berle, c. 15.) —  
« Mais la grant benignité de la royal *majesté*. »  
(Desch. Lai du Roy.)] — Ce titre de dignité est parti-  
culièrement affecté aux puissances souveraines,  
telles que les roys, qu'on traite de sa *majesté*, au  
féminin sans addition. Cet usage prit son cours  
sous le règne de Henry second. (Recherch. de Pasq.  
VIII, 669.) — Ludovic Sforza le donne à Louis XI,

dans ses lettres insérées dans les Observ. de Godef. sur Charles VIII, 320. — On a regardé cette expression comme abusive : « Les Italiens et Espagnols, » ne craignent de dérober à Dieu le titre souverain « de *majesté* pour en honorer leurs empereurs et « roys. » (S<sup>t</sup> Julien, Més. hist. 41.) — On a donné ce titre à des évêques et à des princes qui n'étoient ni rois, ni souverains, en 1538, et l'on en trouve des exemples dans Gonjet, Bibl. fr. X, p. 385. — Le mot de *majesté* a été attribué au duc de Bourgogne en 1453. (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 657.) — Quelquefois ce mot se prononçoit avec addition, comme « *majesté* royalle, *majesté* sacrée. » (La Roque, sur la noblesse, p. 360.) — 2<sup>e</sup> Puissance, supériorité. On lit, à l'occasion des séditieux de Bruges en 1437 : « C'estoient gens de petit estat, « qui ne desiroient autre chose que de fort entrou- « bler les besongnes, pour eux augmenter et avoir « *majesté* sur les plus riches. » (Monstrel. II, 142.)

**Majestire.** Pouvoir. Un poëte représente en ces termes l'artifice d'une courtisane qui veut se donner pour novice. Son amant

... L'embrassa molt vistement ;  
Celle soupira durement  
Et fait, par semblant, grant martire,  
Qui bien en sot le *majestire*. (Fabl. S. G., p. 445.)  
Amours, par mon cruel martire,  
Ai bien prouvé ton *majestire*. (Vat. n<sup>o</sup> 1590, f. 128<sup>v</sup>.)

**Major-our.** 1<sup>o</sup> Comparatif de *magne*, au cas régime ; dans Roland, il est joint à terre et désigne la France : « Tere *major*, Mahummet le maldie. » (Rol. v. 1616.) — Il en est de même dans Roncisval (p. 37) : « Quant il approchent vers la terre *major*, » et dans la Chanson d'Antioche (VIII, 220) : « Bien a cent ans passés disrent no aneissour. Que un « pules venroit devers terre *major*, Qui conquer- « roit ce roigne à force et à vigour. »] — 2<sup>o</sup> Aîné : « Siens niés après ot l'omour, Fils de son frere « le *majour*. » (Brut, f. 28.) — 3<sup>o</sup> Supérieur : « Se « nos fison *major* ou per. » (Ren. I, 121.)] — Les Pisans donnoient ce surnom à une figure de lion, prince des animaux : « Jettent a terre un grand « lion... qu'ils appelloient *majour*, representant la « seigneurie de Florence. » (Mém. de Commines, p. 573.) — 4<sup>o</sup> Maire :

Qui le justice tienent, com plus son grant seignor,  
Bien soient avoé, esquivin, ou *major*. (Ves des SS. 23.)

5<sup>o</sup> Majoré d'un syllogisme : « Je puis faire deux « parties en mon propos ; la premiere partie sera « de ma dicte *major*, et la seconde partie de ma « dicte *minor*. » (Monstr. I, f. 36.)

Ceste *majour* prouveray  
Tantost, le mieux que je pourray. (Modus, f. 151<sup>v</sup>.)

**Majoran.** « *Majoran* de la cabane, » le premier entre les bergers. C. de Soule, citée par Du Cange, sous *Majoralis*.)

**Mal.** († Adjectif. 1<sup>o</sup> Funeste) : « Elle n'out eskol- « tet les *mals* conseillers. » (Cant. de S<sup>t</sup> Eulalie.)] — « Filz aîné, croy de certain que le tien pere est « en continuelle crainte pensant les perilz, peines,

« et travaux, *males heures*, en quoy le congnois « estre constitué. » (Crelin, p. 224.)

Helas, dit il, male curez !  
De si *male cure* ge suis nez.... (Fabl. de S. G., f. 60.)

De *male hove* fu nez  
Qui tous jors aime, et qui ja n'i-ot améz.  
Poët. av. 1300, t. I, p. 41.

Gardez vous bien de ce *mau* hasles  
Qui noircist gens quant ilz sont morts. (Villon, p. 81.)

2<sup>o</sup> Mauvais, méchant :

Pour logier luy, et ses chevaulx,  
Ou cas qu'ils ne seront si *maulx*,  
Qu'ils ne laissent les gens dormir. (Desch. f. 411<sup>v</sup>.)

3<sup>o</sup> Irrité :

Le pape envers le roy fu *mar*,  
Lor ce que le roy ne lessoit  
A sou concile qu'il fesoit  
Les prelas à Rome venir. (MS. 6812, f. 70<sup>v</sup>.)

4<sup>o</sup> Difficile à : « Les cerfs sont bestes plus *maule* « à destraindre que ne sont les noires bestes. » (Modus, fol. 69.) — « La roigne... est bien *male* de « garir. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 100.)

**Composés :** 1<sup>o</sup> « *Mal* advis, » imprudence. (Nicot.) — 2<sup>o</sup> « *Mal* amor ou amour, » haine, inimitié : « Je « ne puis veoir..... entre nous cejourd'houy avoir « haine, ne *malle amour*, ear... nous avons tout au « commencement prius paix l'ung a l'autre. » (Perceforest, I, f. 430.) — 3<sup>o</sup> « *Malle* chere, » mauvaise mine : « Faire *malle chere* à quelq'un. » (Faifeu, 43.) — 4<sup>o</sup> « *Mal* cuer, » méchant cœur, qui dédaigne :  
S'en a un pois ris de *mal cuer*. (MS. 7218, f. 50.)

5<sup>o</sup> « *Malle* feste, » malheur, infortune, sorte de serment :

... *Malle feste*  
M'envoye la Sainte Magdaleine. (Pathel. farce, p. 23.)

6<sup>o</sup> « *Mal* feu, » feu d'enfer. (ms. 7615, II, fol. 148.) — 7<sup>o</sup> « *Malle* fin, » mauvaise fin :

Conseillez vous à femme au soir et au matin  
Si serez tous certains de faire *malle fin*.  
MS. 7615, t. I, fol. 99.

8<sup>o</sup> « *Malle* foudre, » tonnerre, imprécation :

*Malle foudre* me puisse fendre,  
Si je faille ceste trieve. (G. Guiart, f. 31<sup>v</sup>.)

9<sup>o</sup> « *Malle* froidure, » froid :

Je n'ay mal, sinon que je tramble  
De peur, et de *malle froidure*. (Fr. Archer de Baig, 39.)

10<sup>o</sup> « *Malles* gens, » méchantes gens : « Ces *malles* « gens qui tant faisoient de maulx. » (Journal de Paris sous Charles VI, p. 197.) — On lit *mals gens*, au ms. 7218, f. 335.] — 11<sup>o</sup> « *Malle* gueules, » méchantes langues : « Il fut advis... que une douzaine « de *malle gueules* ne deussent pas faire telle tam- « peste. » (Percef. VI, f. 47.) — 12<sup>o</sup> « *Malle* guise, » mauvaise façon :

Je me conteng en *malle guise*. (MS. 7989<sup>v</sup>, f. 62.)

13<sup>o</sup> « *Malle* herbe, » mauvaise, nuisible :

*Malle herbe* croist trop plus que l'on ne veult. (Marot, 62.)

14<sup>o</sup> « *Malle* mort, » mauvais genre de mort :

De *malle mort* soit entechiez,  
Qui dit que... soit pechiez. (MS. 7615, t. II, f. 105.)

15<sup>o</sup> « *Malle* mort, » jeu au nombre de ceux de

Gargantua. (Rab. I, 151.) — 16° « *Males iniquités*, » pléonasme :

Gardez les, sire, d'adversités,  
Et de *males iniquités*. (Vies des SS. Sorb. n° 60, c. 64.)

17° « *Mal mot*, » mauvaise parole pour un criminel, peut-être le *salve* :

On lui fist dire le *mal mot*. (MS. 7218, f. 77.)

18° « *Malle paix*, » mécontentement : « Elles se hontoioient un peu, pour ce qu'elles doubtoient que ces parlers ne tournassent à la *malle paix* »

« de leurs amys. » (Percef. VI, 106.) — 19° « *Malles* »

« nuits, » mauvaises nuits. (Gloss. des Arr. d'am.)

— 20° « *Males heures*, » heures fâcheuses. heures

tristes : « Le lien pere est en continuëles craintes,

« pensant les periz, peines et travaux, *males*

« *heures*, jours penibles, en quoi te connois este

« constitué. » (G. Grelin, p. 224.) — 21° « *Males* »

« fortunes, » infortunes. (Rabelais, t. II, p. 297.) —

22° « *Males furies*, » imprecations : « Que *males*

« *furies* le puissent tourmenter. » (Cymbal. mundi,

p. 87.) — 23° « *Malles œuvres*, » méchante action,

forfait, crime : « Les *malles œuvres* ameinent leurs

« ouvriers à malle fin. » (Froissart, III, p. 70.) —

24° « *Mal pas*, » mauvais pas, traverses, peines :

Li vuel droit chemin ansaigner,  
Pour li de cest *mal pas* traire. (MS. 7615, II, 163.)

Combien j'ay passé de *mal pas*,  
Pour savoir de fauconnerie. (G. de la Bigne, f. 86.)

25° « *Mal point*, » mauvais état :

Li larron sont à *mal point*. (Fabl. du R. t. I, f. 117.)

26° « *Mal profit*, » profit injuste :

Faisant, sans plus, leur *mal profit*. (Faifeu, p. 6.)

27° « *Males semaines*, » les flueurs, la menstree.

(Oud.) — 28° « *Mal soir*, » mauvaise soirée :

Dieu lui envoie ennuyt *mal soir*. (G. de la Bigne, f. 36.)

29° « *A mau chat, mau rat*, » à beau jeu, beau

retour. (Colgrave.)

Il° *Adverbe*. [D'une façon fâcheuse, malheureuse :

« *Mal* nous avez baillit. » (Rol. v. 453.) — « *Mal* seit

« de l' coer ki à l' piz se cuardet. » (Id. v. 1107.) —

« Par ma foi, vous dites *mal*. » (Mém. de Reims,

§ 349.) — Richard, roy d'Angleterre, passant par

l'Autriche, est reconnu aux barils de vin qu'il rap-

portoit d'Acree, ce qui le fait arrêter; aussi lui fait-

on dire :

... Que *mal* fussent emplî  
Li baril, ne mandés li vins. (Mousk. p. 530.)

*Composés ; expressions* : 1° « *Mal bailli*, » mal-

traité. On lit *maubailli*, dans les Ass. de Jerus. 59.

Hé ! bon roi Loeys, *mal baillit* est li mondes

He Diex, je ne gart l'eure que tu loz nous confondes.

MS. 7218, fol. 340.

2° « *Mal baster*, » aller mal, tourner mal : « Le

« vice roy... voyant les choses *mal baster* pour luy,

« feît une trefve. » (Mém. du Bellay, liv. III, f. 75.)

— 3° « *Mal faire*, » mal faire. (Thaumas. Cout. de

Berri, p. 102.) — 4° « *Mal lyer*, » attacher mal :

Les oyseaux qui ainsi s'en vont  
Par *mal lyer*.... (G. de la Bigne, f. 81.)

5° « *Mal meu*, » mal intentionné : « Le chancelier

« du Prat.... *mal meu* contre le seigneur de Sem-

« blancay. » (Mém. du Bellay, liv. II, fol. 42.) —

6° « *Mal ait*, » qu'il est mal. Maudil soit, sorte

d'imprecation. (Voir IMAT.)

Li roys Boecus un glaive tint ;  
*Mal ait* son corps, quant il vint.  
Les .ii. contes a desconfis. (Braf, f. 96.)

7° « *Mal de has* ou *mal de hez ait*, » même

imprecation :

... *Mal de has ait*  
Qui dut mettre le chaaignon,  
Car entre moi et le balcon  
Sommes à la terre rüé. (MS. 7615, t. II, f. 139.)

*Mal de hez ait* toute ma gorge  
S'il a james de moi nul preu. (MS. 7218, f. 66.)

8° « *Mal homme*, » méchant homme :

Onques plus *mal homme* ne vi  
Que vous devez à madame. (Desch. f. 514.)

9° « *Mal patiemment*, impatiemment. « Envis, et

« *mal patiemment* portoient ce dommage. » (Mém.

du Bell. fol. 211.) — 10° « *Mal possible*, impossible,

difficile. « Voyant qu'il estoit *mal possible* d'icelle

« forteresse conquerre, se destogea. » (Monstrel. II,

p. 137.) — 11° « *Mal prenant*, mal avisé, qui se mé-

prend, qui prend le change : « Tel estoit le dessein

« de l'empereur veritablement bien et malicieuse-

« ment fondé, s'il eust eu à faire à homme *mal*

« *prenant* et qui de ça n'eust entendu ses ruses. »

(Mém. du Bell. f. 287.) — 12° « *Mal mettre*, » mettre

mal dans l'esprit de quelqu'un :

A son segnor *mal* le metoî,  
Et volentiers en mesdisoî. (MS. 7989<sup>2</sup>, f. 66.)

13° [« *Mal* seit del coer ki à l' pez se cuardet »

(Rol. v. 1107), c'est-à-dire maudit soit. — 14° « Estre

« *mal* de quelqu'un, » être en mauvais termes avec

lui : « Quant il prechust que il estoit *mal* de la

« royne. » (Froiss. II, 24.) — « Nous ne cautelons

« nulle incidence par quoi nous soions *mal* de li. »

(Id. IX, 173.) — 15° « *Mal* ou *mes offrir*, » offrir

mal, refuser. (Froiss. liv. II, p. 185.) — 16° « *Mal*

« penser, » penser à mal : « *Mal penser* à sa mie. »

Chans. fr. du xiii<sup>e</sup> siècle, ms. Bouli. fol. 311.) —

17° « *Mal prendre*, » arriver malheur : « Il leur

« pourroit en l'attendant *mal prendre*. » (Mém. Du

Bellay, liv. VI, fol. 190.) — 18° « De *mal* venir, »

malheureusement, par malheur. (Lett. de Louis XII,

t. II, p. 117.) — 19° « *Mal voir*, » voir pour son

malheur : « Lors commença la damoyelle à plourer

« moult tendrement, et dist à Lancelot sire, je puis

« bien dire que *mal vous veiz*.... car sitost comme

« je vous veis, je vous commençay tant à aymer

« que ce fut merveilles, car depuis je ne peuz ne

« boire, ne manger. » (Lanc. du Lac, II, p. 127.) —

20° « Il m'en sait *mal*. » (Oudin.) — 21° « Un grand

« *mal basty*, » grand homme mal fait. (Ibid.) —

22° « *Mal basty*, » mal arrangé. (Ibid.) — 23° « Il y

« a du *mal* entendu. » (Ibid.) — 24° « Il me fait *mal*

« de luy. » (Dict. de Cotgr.) — 25° « Mon coeur luy

« est, ou fait *mal*. » (Ibid.) — 26° « *Mal batu* lon-

« guement pleure, et autant pleure *mal batu* que

« bien batu. » (Ibid.) — 27° « *Mal fait* qui ne par-

« fait. » (Ibid.) — 28° « *Mal joue* qui tiert la joue. »

(Ibid.) — 29° « *Mal pense* qui ne repense. » (Ibid.)

— 30° « *Mal* poïse qui ne contrepoïse, » qui ne compare pas la pesanteur d'une chose avec un poids connu. *Ibid.* — 31° « *Mal* sert qui ne parsert. » (*Ibid.*) — 32° « *Mal* soupe qui tout disue. » (*Ibid.*) — 33° « Qui bien voit, et *mal* prend, fait folie en bon » escient. » (*Ibid.*) — 34° « Qui *mal* entend *mal* » respond. » (*Ibid.*)

III. *Substantif.* [Douleur, souffrance: « Ne s' poet garder que *mais* ne li ataignet. » *Rol. v. 9.*] — « Lo n'ai nient de *mal.* » (*Rol. v. 2006.*)

Jos que femme a en cuer, coment aroit mesaise ?  
C'est une medecine que tous les *malz* apaise.

MS. 7615, t. I, fol. 99, v° col. 2.

Tos bien me fait, tos *malz* m'avient. (*MS. 7989*, f. 62.)  
... Bites, beaux amis,  
Quex *malz* vos a ainsi sorpris. [*Fabl. S. G. f. 255.*]

*Expressions:* 1° « *Mal* ne douleur, » aucun mal :

Pour contrefaire l'amoureux,  
Je foys ainsi le dolooureux  
Que ceux qui sont en grant chaleur,  
Si n'en ay je *mal*, ne douleur. [*Chasse d'Amours. p. 169.*]

2° « Ne point vouloir de *mal*, » aimer: « Il ne » *rouloit point de mal* a la soeur de son maistre. » (*Mém. de Rob. de la Marck. p. 252.*) — [° Qui *mal* » leur vorroit, il le ferait à lui meismes. » (*Froiss. t. II, p. 129.*)]

3° . . . De parole venimeuse,  
Viennent souvent *mal*, et meschief. [*MS. 6812, f. 78.*]

4° « Qui bien veut, *mal* doit souffrir. » *Chans. fr. du xiii<sup>e</sup> siècle, ms. Bouh. fol. 139.* — 5° « Ne set » qu'est *maus* qui n'a en joie. » (*Vat. n° 1490, f. 34.*) — 6° « Ne set q'est *maus* q'i ains bien ne senti. » (*Ibid. fol. 136.*)

7° Après grans *maus*, ce dist on, tout pour voir,  
Est maintes fois, grans joie recouree.

Chanson: MS. du comte Thib. p. 15.

8° Qui le bien voit, et le *mal* prent,  
Il se foloie à escient. [*MS. 7615, II, f. 137.*]

9° « *Mal* de teste veut repaistre. (Oudin.) — 10° « *Mal* sur *mal* n'est pas santé. » (Oudin.)

11° Un *mal* doit on bien souffrir,  
Pour son corps de piour garrir. [*Brut, fol. 34.*]

12° « Petit *mal*, » malice: « Le duc d'Orleans fils » de Francois premier, alloit plus viste que feu » monsieur le dauphin son frère; il estoit prompt, » bouillant, et aimant tousjours a faire quelque » *petit mal*. » *Brantôme, Cap. fr. t. I, p. 340.* — 13° « Non pas par *mal*, mais en se jouant » (Nuits de Strap. t. I, p. 116), c'est-à-dire par malice.

14° De deux *maulz* fait bon eslire  
Le moindre. [*Gacc de la Bigne, f. 143.*]

On lit: « de deus *malz* doit on au miex traire, » dans les Vies des SS. ms. de Sorbonne. n° 60, c. 55.

15° . . . Plus d'ennuis, et plus de *maulz*,  
Viennent par chiens, que par oyseaulx.

Gacc de la Bigne, *ibid.*

16° « A nouveaux *maulz*, nouveau remede. » (*Le Blanc, sur les Monnoies, p. 353.*) — 17° « Un » *mal* et un peril ne vient jamais seul ou sans un » autre. » (*Mém. de Commines, p. 198.*) — 18° « A » celui a qui il mechet, chacun lui *mal* offre. » (*Froiss. liv. II, p. 185.*) — 19° « Le *mal* dont on a » connoissance, est comme demy gueri. » Lanoue,

*Disc. polit. et milit. p. 190.*) — 20° « Qui bien ne » *mal* ne peut souffrir, de grant honneur ne peut » venir. » (*Petit Jehan de Saintré, p. 136.*)

21° Pau set bien q'i *mal* n'assaie. [*Vat. n° 1490, f. 58.*]

22° « Il est tost deceu qui *mal* ne pense. » (*Ibid.*)  
— 23° « Tel se plaid qui n'a point de *mal.* » (*Ibid.*)  
— 24° « Le *mal* que j'y pense me puisse soudain » advenir. » (*Tab. V, p. 3.*) — 25° « De *mal* est » venu l'agneau, et a *mal* retourne la peau. » (*Colgrave.*)

IV. Maladies. [1° « Le beau *mal*, » épilepsie: « André Guibretea qui paravant pou de temps avoit » esté detenu et cheu de mal cadue, appelé vulgai- » rement le beau *mal.* » (*JJ. 158, p. 360, an. 1404.*) — 2° « Le bon *mal*, » peut-être même sens: « Cer- » taine maladie appelée le bon *mal.* » (*JJ. 185, p. 71, an. 1450.*) — 3° « Le suppliant estoit et est » encore malade et enferme d'une maladie que l'on » nomme le feu S. *Aignou.* » (*JJ. 172, p. 558, an. 1423.*) — 4° « *Mal* d'Amiens, » érysipèle: « Par » accident d'une maladie que on dit le *mal d'Amiens*, » icellui Buisson ala de vie à trespas. » (*JJ. 173, p. 707, an. 1427.*) — 5° « *Mal* S. Andrieu, S. An- » toine, » le même: « Le feu S. *Andriou* et S. » *Andrieu* se prist en son braz, et pour ce lui fut » coppé. » (*JJ. 75, p. 423, an. 1346.*) — « La prin- » cipalle maladie, dont ledit roy (Henri) ala de vie » à mort, lui vint par feu, qui lui print dessous » au fondement, assez semblable que l'on dit estre » la maladie S. *Antoine.* » (*Monstr. I, ch. CCLXV.*) — 6° « *Mal* d'avertin, » épilepsie. — 7° « *Mal* » ehault, » fièvre chaude: « La femme du suppliant » fut surpris de la maladie de fievres, et aussi de » certaine maladie, que on appelle ou pais (Auver- » gne) le *mal* ehault. » (*JJ. 188, p. 160, an. 1459.*) — 8° « *Mal* S. Eloy, » gangrène: « Pour cause de » son mauvez gouvernement se engendra en la » ptain de genoul le *mal* de S. Eloy, et y vindrent » deux ou trois pertuis. » (*JJ. 110, p. 148, an. 1376.*) — 9° « *Mal* S. Genevieve, » érysipèle: « Icelle » Jehanne qui estoit malade en sa jambe du *mal*, » que l'en dit de sainte Genevieve et de S. An- » thoine. » (*JJ. 166, p. 85, an. 1411.*) — 10° « Grant » *mal. mal* S. Jehan, » épilepsie: « Dès le temps de » sa nascion le suppliant a esté entaché d'une mala- » die contagieuse, que l'en appelle le grant *mal* ou » le *mal* S. Jehan. » (*JJ. 168, p. 294, an. 1415.*) — 11° « On trouva que l'estoit mort du *mal* S. Julien, » dont il estoit entachiez. » (*JJ. 77, p. 124, an. 1347.*) — 12° « *Mal* S. Ladre, » lèpre, aux Ord. V, p. 197, an. 1369. — 13° « *Mal* S. Leu, S. Loupt, » épilepsie: « Et disoit icellui Regnault... que du *mal* S. Leu » fussent eulx abatuz. » (*JJ. 115, p. 194, an. 1379.*) — « Icellui homme faignant qu'il feust malade du » *mal* monsieur saint Loupt. » (*JJ. 167, p. 79, an. 1413.*) — 14° « *Mal* S. Martin, » esquinancie: « Pour » cause dou *mal* mons. S. Martin, qui le tenoit en » la gorge et en la bouche, si que à grant painne » pouvoit parler, et que il en avoit la gorge toute » entée. » (*JJ. 81, p. 424, an. 1342.*) — 15° « *Mal* » S. Mathelin, S. Mathurin, » vertige, folie: « La

« suppliante qui aucunes foiz est malade de S. « *Mathelin*. » (Jl. 169, p. 369, an. 1416.) — 16° « *Mal S. Messent*, » érésipèle : « Depuis vint à laditte « jambe une maladie, que l'en appelle le *mal S.* « *Messent*, et d'icelle maladie ledit Jehan fut au lit « malade xv. jours, et puis est alez de vie à tres- « passement. » (Jl. 115, p. 62, an. 1379.) — 17° « *Mal « de mer*, » scorbut : « Et lors commença en la « navire le *mal de mer*. » (Rel. du capitaine de « *Gonneville*, 19 juin 1505.) — 18° « *Mal de Nostre « Dame*, des roses *Nostre Dame*, de S. *Saintin*, » « rougeole : « Pour certaine maladie que ledit grant « Jehan avoit paravant ladite navreure, et dont il « estoit entachiez, c'est assavoir du *mal des roses « Nostre Dame*. » (Jl. 86, p. 157, an. 1358.) — « Icelle femme fu emprise et entechiée d'une mala- « die, nommée le *mal N. Dame*, et aussi du *mal « saint Saintin*. » (Jl. 119, p. 156, an. 1381.) — 19° « *Mal S. Quentin*, » hydropisie. Les Anglais, assiégés dans *Niort* par *Du Guesclin*, disent aux Français : « Et disoient en haut : Entendez *Francequin*, Alés « boire à Paris la chopine de vin, Et la sonpelinelle « et rostir le boudin ; Car vous ne vallez rien à « maintenir bustin N'a gesir tous vestus en haubert « doublentin, N'a mengier le pain sec, boire l'eau « au matin, Vous y pourrez bien prendre le grand « *mal S. Quentin*. » — 20° « *Mal S. Verain*, » érésipèle : « Lequel enfant cheoit en maladie que l'en « dit de *S. Othoin* et de *S. Verain*, » si avant que « les diz clers ne le portent plus souffrir en leur « chambre pour la plaantie de laditte maladie. » (Jl. 135, p. 225, an. 1389.) — 21° « *Mal S. Victor*, » folie : « Iceelui *Regnaut* qui nagueres avoit esté « malades du *mal S. Victor*, et lié comme homme « hors du sens et de son mémoire. » (Jl. 100, p. 364, an. 1369.) — 22° « *Mal d'Alcide*, » mal caduc. (Cotgr.) — 23° « *Mal aigre*, » ver qui s'engendre dans la gorge du faucon. (Colgrave.) — 24° « *Mal d'Amary*, » mal de mer. (Oudin.) — 25° « *Mal d'avanture*, » panaris. (Oudin.) — 26° « *Mal « des comices*. » (Oudin.) — 27° « *Mal du corps* : « Mourut de boce, et de *mal du corps* plus de vingt « mille personnes. » (Froissart, liv. III, p. 98.) — 28° « *Mal de corne*, » mal de cheval. (Colgrave.) — 29° « *Mal de craye*, » espèce de maladie de l'épervier. (Oudin.) — 30° « *Mal de croupion*, » qui vient au croupion des oiseaux. (Cotgr.) — 31° « *Mal d'en- « fant*. » (Oudin.) — 32° « *Mal feru*, » de cheval. (Cotgr. et Oudin.) — 33° « *Mal de flanc*, » pleurésie. (Oudin.) — 34° « *Mal de liot, lit, ou lyt*, » terme de droit, distingué de mal de venue; maladie qui retient au lit : « De ceux de malady, est ascun de « malady survenaunte par chemyn, et ascun de « langour que est appellé le *mal de lyt*. » Britton, Loix d'Angleter. fol. 282.) — 35° « *Mal de Mahomet*, » mal caduc. (Oudin.) — 36° « *Mal mauvais mau*, » mal caduc. (Pleonasme de l'ancien franc; Assises de Jérus. p. 100.) — 37° « *Mal mort*, » démangeaison, grattelle. (Cotgr.) — 38° « *Mal de Naples*, » vérole. Lorsque *Charles VIII* fit la conquête du royaume de Naples, « aucuns..... en apporterent

« quelque chose dont ils se sentirent toute leur « vie. Ce feust une maniere de maladie qui eust « plusieurs noms. D'aucuns feust nommé le *mal « de Naples*, la vérole; les autres l'ont appellé le « mal français.... moy, je l'appelle le mal de celui « qui Fa. » (Hist. du chevalier Bayard, p. 56.) — 39° « *Mal de neuf mois*, » grossesse. (Oudin.) — 40° « *Mal du pantois*, » difficulté de respirer. (Cotgr.) — 41° « *Mal de paupieres*, » humeurs qui tombent sur la paupière des oiseaux et la font enfler au-dessus de l'œil. (Fouill. Faucon. f. 17.) — 42° « *Mal « et mau* de pipe, » ivresse. (Cotgr.) — 43° « *Mal « du poin*, » de trop boire. (Cotgr.) — 44° « *Mal le « roy*, » érouelles. (Du Cange, sous *scroellu*.) — 45° « *Mal de saint*, » mal caduc : « On appelle le mal « caduc le *mal de saint*, pourtant qu'il se fait en « une partie sainte, et sacrée, et divine entre toutes « les autres, qui est le chef. » (Recréat. des devis amoureux, p. 19.) Voir Desch. f. 333. — 46° « *Mal « de S. Acaire*, » opiniâtreté, humeur acariâtre. (Oudin.) — 47° « *Mal de S<sup>c</sup> Apollonie*, » mal de dents. (Cotgr.) — 48° « *Mal S. Claire*, » rougeur autour des yeux. (Cotgr.) — 49° « *Mal S. Fiacre*, » hémorroïdes. (Oud.) — 50° « *Mal S. François*, » défaut d'argent. (Faiten, p. 79.) — 51° « *Mal S. « Genou*, » la goutte. (Cotgr.) — 52° « *Mal S. Giles*, » chancre, fistule. (Hid.) — 53° « *Mal de S. Jehan*, » mal caduc. (Mod. et Racio, ms. f. 50.) — 54° « *Mal « S. Main*, » dont saint Main guérissait, gale, grattelle. (Apologie d'Hérod. p. 596.) — 55° « *Mal S. « Mammert*, » ulcère au sein des femmes. (Oudin.) — 56° « *Mal S. Medard*, » captivité, emprisonnement. (Cotgr.) — 57° « *Mal S. Raphine*, » la gale. (Cotgr.) — 58° « *Mal S. Sebastian*, » peste; ou la nomme encore de *S. Roch*, que Colgrave dit être la rogne. — 59° « *Mal ou mau* de terre, » le scorbut, ainsi communément nommé en 1601. (De Thou, Hist. trad. t. XIV, p. 333.) — 60° « *Mal de teste*, » distingué de douleur de tête, Jatonisie, au figuré : « Les « dames de Touraine font distinction entre *mal*, et « douleur de teste.... quand l'opinion cornüe est « en la teste, c'est *mal*. » (Moyen de Parvenir, p. 290.) — 61° « *Mal Thibaut* mitaine, » folie. (Oud.) — 62° « *Mal S. Valentin*, » mal caduc. (Oudin.) — 63° « *Mal de venue*, » qui survient en chemin : « Se purra le terme faire essayner de *mal de venue « a un autre jour*. » (Britt. Loix d'Angleter. f. 266.) — 64° « *Mal de ver*, » maladie de chevaux. (Oudin.) — 65° « *Mal S. Vitus*, » qui fait sauter et rire. (Cotgr.) — 66° « *Mal S. Zacharie*, » le silence. (Oudin, Cur. fr.) — 67° « *Mal brun* français, » sueur d'Angleterre, la vérole ou mal français. (De Thou, Hist. 1, p. 442.) — 68° « *Mal resscant*, c'est quand une per- « sonne a maladie qui le tient en la maison..... et « est si greve qu'il ne pourroit partir, ne aller au « lieu de la jurisdiction, en gardant la santé de son « corps. » (Style de procéder, au Parlem. de Norm. f. 81.) — 69° « *Mal sacré*, » mal caduc ou érouelles. (Oud.) — 70° « *Mal subtil*, » maladie d'oiseaux. Ils sont toujours affamés. (Fouill. Fauc. fol. 82.) Dans Cotgrave, c'est la consommation des poumons.

**Malace.** Tourmente: « Il fut assailli d'une si  
 « fureuse tempeste que les trois vaisseaux qu'il  
 « menoit furent ecartez, l'un d'un côté, l'autre de  
 « l'autre, et coururent fort mu de se perdre plu-  
 « sieurs fois pendant deux jours que dura cette  
 « malace. » Mém. de Sully, I, p. 236.]

**Malaction.** [Dol et fraude: « Et renonce ledit  
 « missire Raou... à l'exception de bardise, triche-  
 « rie et de malaction. » (1291. Vente au roi de la  
 « seigneurie de Bangeui; L. C. de D.)]

**Malade.** f. « Et les malades reposer et baigner. »  
 (Ronsieu, p. 159.)]

**Expressions:** 1° « Malades et sains, » tout le  
 monde. Rou, ms. p. 165.) — 2° « Malade de saint, »  
 qui a le mal caduc: « Le vulgaire se sert de ce  
 « quolibet, tombe *malade de saint*, pour dire que  
 « la boule tombe d'un côté et d'autre. » (Oudin.) —  
 3° « Il est fort *malade*, rien ne lui demeure a la  
 « bouche. » (Oud.) — 4° « On ne demande point à  
 « un *malade* s'il veut santé. » (Id.) — 5° « A l'oeil  
 « *malade* la lumiere nuit. » (Colgr.) — 6° « La mort  
 « n'a point d'am, le *malade* n'a qu'un demy. »  
 (Ibid.) — 7° « Elles y ajouterent autant de foy comme  
 « on fait costumièrement aux paroles des *malade-  
 « des*. » Allusion aux promesses que font les  
 « malades. Nuits de Strapar, I, p. 116.]

**Maladement, adv.** Mal, dans l'état d'un malade:  
 « Sire, comment vous est-il? belle, dist-il, *malade-  
 « ment*, mais mieulx attens s'il plaist a Dieu. »  
 (Percef, I, f. 48.)

**Malader—ier.** f. Etre malade: « Thomas Camet  
 « fery et navra d'un constel ledit de Bay en son  
 « genoil, dont il *maladia* environ dix semaines et  
 « en mouru. » (J. 111, p. 81, an. 1377.) — « Après  
 « aueuns jours icelle femme..... de rechief ren-  
 « chevut, ... et *malada* jusques au quinzeieme jour  
 « de juillet. » (J. 169, p. 285, an. 1416.) On l'a  
 « encore pris pour rendre malade, c'est-à-dire blesser  
 « ou *plager*, que Ronsard vouloit introduire. (Lett. de  
 « Pasq. II, p. 730.)

**Maladerie, s.** Maladerie.

Maison Dieu y a gracieuse,  
 Maladerie, et mesmement  
 Contre sceaulx.

(Desch. f. 564.)

**Maladeux, Maladieux, Maladioux.** [Ma-  
 « lade, nomin. sing. masc. de *maladif*: « *Maladieux*  
 « de gouttes. » (Froiss. II, 56.) — « Laquelle femme  
 « estoit ancienne, agiée de soixante ans ou envi-  
 « ron, et *maladieux* de goutte. » (J. 153, p. 30,  
 « an. 1397.) — « Iceelui Nymet, qui estoit vielz homs  
 « de l'age de soixante ans ou environ, et *malade-  
 « deur*. » (J. 170, p. 54, an. 1417.) — « Quant  
 « l'estomac retient la viande, ..... adonques il  
 « devient *maladeux*, par trop grande replexion. »  
 (Le Jouv. ms. p. 325.)]

**Maladextre, adj.** Maladroit.

Tu as deffait, o lourde et *maladextre!*

Ta non naissance, et nostre allement. (Marot, 450.)

**Maladie.** [« Souvent prient que Dieus lui doint  
 « tel *maladie*. » (Berle, compl. 72.)]

**Expressions:** [1° « *Maladie* S. Fremin, » crési-

pèle ou gangrène: « Iceelui prestre fu navré et  
 « playé en plusieurs lieux sans mort, esquelles  
 « playes trois ou quatre jours après ce la *maladie*  
 « S. *Fremin* se mist. » (J. 100, p. 113, an. 1369.)  
 « 2° « *Maladie* S. Antoine, » même sens: « La  
 « principale maladie, dont le roy Henri alla de vie  
 « à mort, lui vint par feu, qui lui print par dessous  
 « un fondement, assez semblable que l'on dit estre  
 « la *maladie* *Saint Anthoine*. » (Monsleuret, t. I,  
 « ch. 265.) — 3° « *Maladie* de S. Entrope, » hydro-  
 « pisie: « Il survint à iceelui Lienart une *maladie* de  
 « S. *Entrope*. » (J. 191, p. 64, an. 1464.) — « Icele  
 « femme, tant qu'elle peut, cela sa ditte groisse, et  
 « dist à son dit oncle qu'elle doubtoit estre malade  
 « de laditte *maladie* de S. *Trope*. » (J. 178, p. 257,  
 « an. 1447.) — 4° « *Maladie* de S. Germain, » crési-  
 « pèle: « Une meschine amaldi; pour laquelle ma-  
 « ladie, un nommé Jehan Marquin, ... qui se entre-  
 « mettoit de garir de *maladie* de *Saint Germain*. »  
 (J. 162, p. 368, an. 1408.) — 5° « Grosse, grant  
 « *maladie*, » épilepsie: « Iceelui Jehannin chey à  
 « terre, si comme plusieurs autres fois estoit chey;  
 « car il estoit malades de la *grosse maladie*. » (J.  
 « 100, p. 748, an. 1370.) — « Un tel homme entaché  
 « de mauvaises conditions de maladies, et par  
 « especial de la *grant maladie*, dont l'en chiet. »  
 (J. 119, p. 124, an. 1395.) — 6° « *Maladie* *Saint*  
 « *Mathurin*, » vertige, folie: « Le suppliant estoit  
 « surprins d'une maladie, appelée la *maladie*  
 « *Saint Mathurin*, qui encores bien souvent le tient  
 « deux ou trois foiz le jour, et est tout estourdi  
 « quand elle tient, tellement qu'il ne seet ce qu'il  
 « fait. » (J. 179, p. 173, an. 1448.) — 7° « *Maladie*  
 « obscure, » épilepsie: « Garin le Tresandat povre  
 « homme, sourt, malade de *maladies obscures*,  
 « desquelles il chiet souvent soudainement. » (J.  
 « 138, p. 2, an. 1380.) — 8° « *Maladie* de S. Nazaire,  
 « folie: « Jehan Carbonnel povre homme, insensé de  
 « sens et entendement, malade et enteché de  
 « *maladie* de S. *Nazaire*. » (J. 199, page 277, an.  
 « 1463.) — 9° « *Maladie* de S. Quentin, » hydropisie:  
 « Il survint à iceelui varlet une *maladie* de *Saint*  
 « *Quentin*, tellement qu'il fut tout enté. » (J. 189,  
 « p. 368, an. 1459.) — 10° « *Maladie* des femmes, »  
 « mauvaise tête, mauvaise humeur, de la jalousie, du  
 « caquet. (Oudin.) — 11° « *Maladie* l'ando deu, » ma-  
 « ladie épidémique, en 1427. C'étoit une grande  
 « douleur dans les reins, avec une toux violente et  
 « un crachement de sang. (Pasq. Rech. p. 376.) —  
 « 12° « *Maladie* de S. Mathurin et de nerf feru. »  
 « Contes d'Enlrap. 190.) — 13° « *Maladie* secrète,  
 « règles des femmes. Doctr. de Sapience, fol. 37.) —  
 « 14° « *Maladie* du tac, » espèce de coqueluche très  
 « violente. Pasq. Rech. 375.) — 15° « Avoir la *maladie*  
 « S. Boudon, les joues plattes comme une boule. »  
 (Oudin.) — 16° « La *maladie* des enfans de Paris, la  
 « teste plus grosse que le poing. » (Ibid.) — 17° « *Ma-  
 « ladie* coignée est presque guerie. » (Bonchet,  
 « Serées, p. 362.) — 18° « De grande *maladie* vient  
 « on bien en grande santé. » (Colgr.) — 19° « Tard  
 « médecine est apprestée à *maladie* enracinée. »  
 (Ibid.) — 20° « Les *maladies* viennent à cheval, et

« s'en retourner à pié. » (Duclou, Preuv. de l'Hist. de Louis XI, p. 312.)

**Maladif.** [« Les povres, les impoteus, les *maladifs* ou enlangourés. » (Mén. I, 6.)]

**Maladifre.** Maladif : « Toute la costure, et conduite humaine est bastie, et faite de pièces *maladifres*. » (Charron, Sagesse, p. 19.)

**Maladis.** Même sens. [« Quand vit qu'il fu si *maladis*, il fu fievreux, il fu delgis, il list mires « parlout mander, Pour lui garir et mechiner. » (Vie ms. de J. C.)] — « Mais en ce lieu suis toujours *maladis*. » (Desch. f. 13.)

**Maladriere.** [Hôpital de lépreux : « Les *maladrieries* furent fondées sur amosnes et pour li « commun portit, por desseverer les sains des enfers « de liepvre. » (Beaum. LVI, 4.)]

**Maladventoureux.** Malheureux. (Colgr.)

**Maladvis.** Imprudence. (Colgr.)

**Malage, Malaige.** Maladie : [« Pleuroient de « compassion de son enfermité et *malage*. » (Chr. de Pisan, Charles V, part. 2, ch. 15.)] — « Infuté de *malage*. » (N. C. G. I. II, p. 864.) — « Destrois de *malage*. » (Poët. av. 1300, III, 1964.)

D'autre tel *malage* est esprit

Que tu queues desous tes draps. (MS. 7218, f. 77.)

**Malagine.** Amalgame. (Colgrave.)

**Malaginer.** Amalgame. (Colgrave.)

**Malague.** Emplâtre émollient. (Colgrave.)

**Malaisance.** Difficulté : « Malaisance de recou-  
« vrer argent. » (Rob. Estienne.)

**Malaise.** 1<sup>o</sup> Etat de gêne, dans les expressions à *malaise*, à *grant malaise* : « Ceux qui estoient de « l'arrière garde furent à *grant malaise* des Turcs » (Joinv. p. 58.) — « Vous plaise nous escrire de vos « nouvelles, et en quelle santé vous vous trouvez « après les médeines qu'avez prises; car j'en suis « à très *grant malaise*. » (Godefroy, Rem. sur l'Hist. de Charles VII, page 896.) — [« Estre à *malaise*. » (Froiss. II, 147.)] — 2<sup>o</sup> Maladie : « Charles VIII com-  
« mença à gerir... et ne fut en *malaise* que trois « ou quatre jours. » (André de la Vigne, p. 188.) — « *Malaise* de cuer. » (Ord. I, 544.)

**Malaisé.** 1<sup>o</sup> Malade : « Le sire de Goucy... fut « au liet d'une course de cheval, dont il eut la « jambe *malaisé*ment *malaisée*. » (Froiss. liv. II, 278.) — « *Malaisé* de goultes. » (Eulrapel, p. 225.) — 2<sup>o</sup> Infirme : « Il estoit *malaisé* de sa personne, car « il avoit une bosse au dos, et l'autre sur l'estomac. » (Contes, Desper. I, p. 125.) — 3<sup>o</sup> Indigent : « Prince « ou riche *malaisé*. » coquin qui fait le seigneur. (Oudin.)

**Malaisément, adv.** Difficilement. « *Malai-  
« sément* trouvez vous homme fidele à la « femme. » (Nicot.)

**Malaiser.** 1<sup>o</sup> Mettre à mal : « Le duc de Bour-  
« gogne *malaisa* tous ceux de Camerolles, qu'il « leur convint rendre à la volonté du duc. » (Frois-  
sart, I, p. 279.) — 2<sup>o</sup> Mettre dans l'indigence : « Si

« on vous alterroit à tel temps, .... que sans vous  
« *malaiser*, puissiez acquies vostre debte. » (Rech.  
de Pasq. VI, p. 479.) — 3<sup>o</sup> Souffrir :

Pourquoy ton arc decoche tu sur moy ?

Pourquoy veux tu me *malaiser* de moy ? (Caron, 14.)

**Malaisiule.** [Malaisé, difficile, dans Froissart, III, 455; *iule* équivant à *ible*.]

**Malamour.** [« Antipathie : « L'exposant qui  
« n'avoit evers enlz aucune malivolence ou mal-  
« amour. » (JJ. 133, p. 172, an. 1388.)]

**Malan, Malen.** [Maladie contagieuse, fléau :  
« Qui le cors du manier doit Ne doit touchier ne  
« main ne doit Au mal hubins, au mal *malan*. »  
(Mir. de Coince.)]

..... Mesire Johan

Fu lors à Savoie *malan* :

Feu et flambe, et occision

Mist par toute sa region. (MS. 6812, f. 75.)

Le lendemain de la S. Jehan,

Trouva le roy anglois *malan*. (Id. f. 84.)

..... La destruction,

Et la grande perdition

Qui devoit en Jerusalem

Tost avenir, et le *malen*. (III Maries, p. 345.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Bien te doute le *malan*, » im-  
« précaution. (Nuits de Strap. I, I, p. 412.) — 2<sup>o</sup> « En  
« *malan* soit la beste, » autre imprécation. (Rabel.  
t. V, p. 34.) — 3<sup>o</sup> « Mettre en *malan*, » maudire,  
corrompre : « Pilate que Diex *maite en malan*. »  
(III Maries, p. 118.)

Volunté s'avance

De mal en pis, met justice en *malan*

Pour la homir se force, brant, et lance (Desch. f. 323.)

4<sup>o</sup> « Entrer en *malan*, » se rendre malheureux.

En *malan* est celui entré,

Qui se veult mettre en tel servage. (Ibid. f. 491.)

**Malandras** [On lit *malandrîn*, dans l'édition  
Kervyn, X, 377.] — Les chevaliers François passés  
en Ecosse, en 1385, « ne s'enrent..... ou envoyer  
« leurs varetz sur le pais pour fourrager, car ils  
« n'osoient, fors en grans routes, pour les *malan-  
« dras* du pais qui les attendoient aux pas, et les  
« ruoyent jus, et occioyent. » (Froiss. II, p. 294.) —

**Malandre.** [Crevasse au pli du genou du che-  
val : « Et gardez bien qu'il n'ait *malandras*; *malan-  
« dres* est dedans le garret derriere. » (Mén. II, 3.)]

**Malangine, s.** Mal de gorge, étranglement.  
« Leur *mal-angine* qui leur suffoicait le gorgeron  
« avec l'epiglottle. » (Rab. V, p. 91.)

**Mal à point (faire).** Faire du mal et faire mal  
une chose.

De bon roy vous a nourrye,

Rendez lui la courtoisie :

Eins ne vous fist *mal à point*. (Desch. f. 189.)

« *Fait mal à point*, » mal fait : « Ait *fait mal à  
« point* une toile. » (Ord. III, p. 593.)

**Malappers.** Malhabile :

Les uns sont hardis, et appers,

Autres couars, et *malappers*. (Desch. f. 471.)

**Malarde.** Femelle du marat : « Hairois, quen-  
« nes, *malardes*. » (Gace de la Bigne, f. 125.)

**Malarmat.** [Poisson de la Méditerranée, B. N. lat. 6838 c. ch. 105.]

**Malart.** [Canard sauvage : « La vile seoil en un « bas ; Moult i ot gelines et eos, Anes, *malart* et « jars et oes. » (Ren. v. 1273.)]

Dens chapons et une grosse oie,

Si ot et *malart* et pluvions

Et blanc vin qui fut de Soissons. (D. C. sous Mattardus.)

• La proye de l'autour est faisand, *malard*, eane. » (Fouill. Faucon. f. 60.)

**Malartous.** Fourbe, méchant :

Tant fu la vielle *malartouse*,

Que putain fist de bonne épouse. (Fabl. S. G. f. 6.)

**Malautreux, Malautru.** [Malotru, du bas latin *male astrutus*, né sous une mauvaise étoile : « Soudain je fuz certain que ceste compagnie estoit « des *malautreux*, miserables, chelifs. Tant à Dieu « desplaissans qu'à sa bande enemye. » (Grangie, Dante. III.)] — « Regardoient en la place ce pauvre « *malautru* qui avoit été mené au gibet. » (Nuits de Strap. t. I, p. 277.)

**Malaventure.** [1<sup>re</sup> Déconvenue : « Ils firent « bonne chere sans penser à leur *malaventure*. » (Louis XI. 60<sup>e</sup> Nouv.)] — 2<sup>e</sup> Malheur : « Si Foiseau « a, de *malaventure*, l'aileron rompu. » (Fouill. Faucon. 39<sup>b</sup>.) — « Bon gnet chasse *malaventure*. » (Cotgr.) — 3<sup>e</sup> Mort : « Le roy pensoit sa *maladven- « ture* estre prochaine, il vouloit par temps faire « son testament. » (Percef. VI, f. 109.)

**Malavisé.** [« Or s'en va Bauduins, li preus et li « senés ; Se li contes l'atent, il est *malavisé*. » (Baud. de Seb. VI, 724.)]

**Malaxé.** Mêlé, battu ensemble. (Cotgr.)

**Malaymable.** [Désagréable : « On sent bien le « vers mol, avec un son *malaymable*. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, f. 30.)

**Malbailli.** [Maltraité : « Desconfis sont et *mal- « bailli*. Bien ont à leur espoir failli. » (Guiart.)]

**Malhricon.** Fripon.

Moult ert gengelesres, et gloton,

Et menteres et *malhricon*

De malvaite, en sor que tot

Vainquoit il les autres par tot. (Fabl. S. G. f. 13.)

**Malchus.** Personnage nommé dans l'Évangile, à qui S. Pierre coupa une oreille : « *Malchus* qui « eut l'oreille coupée, et auquel depuis on a osté « son nom pour le donner à une sorte de glaive. » (Apologie d'Hér. p. 138.)

**Malcontent.** Jeu de cartes : « C'est le here, « appellé malheureux en Languedoc..... parcequ'à « ce jeu celui qui est *malcontent* de sa carte, la « change, s'il peut ; à faute de quoi il est malheu- « reux, et devient le here. » (Le Duchat, sur Rabel. t. I, p. 137.) — Ce mot se prend, au figuré, pour mécontent : « Je me doute bien qu'après longue « bravade, la plus grand part entin *jouera au mal- « content*. » (Des Acc. Bigarr. p. 161.)

**Malcontentement,** s. m. Mécontentement : « Aucuns disent que la cause du *malcontentement* « du roy est pour les desobeissances qu'on fail dans

« les pays de monseigneur de Bourgogne. » (Math. de Coucy. Hist. de Charles VII, p. 728.)

**Malcontenter,** v. Mécontenter : « Le jeune « aventureux voulut aller derechef en Italie, et « print congé de ses pere et mere qui s'en *malcon- « tentent*. » (Mém. de Rob. de la Marek, p. 80.)

**Malcreé.** Indiscipliné : « Le due en fit punition « pour donner exemple à tels soldats *malcreés*. » (Brant. Cap. Estr. II, 194.)

**Maldire.** [Maudire : « Ki tuit *maldient* Carlan e « France dulce. » (Rol. v. 2579.) — « E Ethiopie, « une tere *maldite*. » (Id. v. 1916.)] — L'infinifil est pris substantivement au sens de location vicieuse : « Je voudrois volontiers de bon cœur que « plusieurs langues de nostre France se fussent « corrigées de ces *maldires*. » (Brant. Dames Gal. t. II, p. 498.)

**Male.** Malle : « Uns escuiers as degrés de la sale « Est descendus ; si destrousse sa *male*. » (Romane, page 46.) — « Grant *male* de cuir fauve, garnie de « toile par dedens, de courroies et de bloques. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 180.) — « Une *male* de « cuir de vache. » (Id. p. 183.) — « Estre trossé « en *male*. » être mort. Colgr.)

**Malé.** [Assigné devant le *mallum* : « Ben sunt « *malés* par jugement des autres. » (Rol. v. 3855.)]

**Malebouche.** [1<sup>er</sup> Personnage du roman de la Rose ; par extension, mauvaise langue : « Avec ces « deux est *Malebouche* Qui ne suefre que nus « i touche. » (Rose, v. 3045.)]

Plus ne me chault de vivre loignement,

Puisque je voy *Malebouche* regner. (Desch. f. 11.)

Ce que faire en secret on pretend,

En plein marché *Malebouche* entend. (C. Marot, 595.)

2<sup>e</sup> Médisance : « Je tomberois en la *malebouche* « de tous, si tant estoit que ce beau projet reussit « a neant. » (Pasq. Rech. p. 794.)

*Expression* : « Marquis, ou marquise de *mal- « bouche*. » homme ou femme qui a la langue mauvaise : « J'en ay connu force a nostre court de « celle humeur, et les appelloit on ou *marquis*, ou « *marquise de male bouche*. » (Brant. Dames gal. t. II, p. 413.)

**Malédiction.** « Helas, j'enisse eslé heureux et « plus qu'heureux, si jamais cette *malédiction* « d'amour ne me eut encombré. » (L'Amant ressuscité, 509.)

**Maleerre.** Mauvais traitement, dans G. Guiart, v. 219 : « Lié, batu, mené *maleerre*. »]

**Malefaçon.** Méfait, dommage : « Amende selon « la *malefaçon*. » (Ordonn. III, 576.) — « Amendes « pour *malefaçons* on pour doibtes. » (Ord. I, 72.) — [« Pour aucunes *malefaçons* et pillages que li dit « Espagnol avoient fait sur mer as Engleis. » (Froiss. V, 257.)]

**Malefaite.** Méfait, aux Assises de Jérusalem, eh. 60 : « Qui requiert à autre en la court aucune « chose, ou il met sus aucune *malefaite*. » — « De « murtre ou autre *malefaite*. » (Id. p. 27.)]



**Malefice.** [Méfait : « Les guerres et les *malefices*. » (Froissart, III, 377.) — « Pour ce que il scavoit bien que il ysteroit de Paris de nuit à toute heure, se advisa il de ce *malefice* faire. » (Id. XV, 14.)]

**Maleficié.** [Malade : « Vous estes gras et replet ; vous estes pesant et *maleficié*. » (Sat. Mén. 89.)]

**Malegoutte.** [Femme malpropre et débauchée : « Lors Maroie dist à la ditte femme : va-t-an, *malegoutte*. » (J.J. 128, p. 173, an. 1385.)]

**Malegrace.** s. Mauvaise grace : « Une femme de Dauphiné se voyant estre en la *malegrace* de son mary, de ce qu'elle ne luy faisoit que des filles. » (Apologie d'Ilérod. p. 204.)

**Malegripe.** s. Pillard, brigand, voleur :

Cascuns sera *malegripe*,  
S'ilz trouvent les gens maucourtois. [Besch. f. 270.]

**Malehart.** [Composé de *male* et de *hart*, gibet maudit.]

Et que faveur, ne amitié, n'or fins  
Contre s'onneur ne soit escu, ne dars,  
Aux malheureux, fors tant qu'à *maleharts*  
Soient pendus, ou taillez sur le tronc. [Besch. f. 128.]

Sans estre prins à la *malehart*,  
Lit on que cil pendre se face. [Id. f. 211.]

**Maleheure (de), adv.** Malheureusement (voir HEURE.)

De *maleheure* furent vostre oeil respert  
Sur mon las cuer qui luy fait endurer  
Toute longueur, par tre anourens art. [Besch. f. 166.]

**Malehonte.** « *Malehonte* roule sur l'équivoque de ce mot avec une *male* qu'on nomme *Honte* » chargée son compere de remettre au roy d'Angleterre, d'où les Anglois ont toujours conservé la *malehonte* » (Poës. ms. de S. Germ. f. 62<sup>d</sup>), d'où « porter *malehonte*, » espèce de jeu :

Chascuns parle de divers jeux jouër,  
De chiner l'oeil, de porter *malehonte*,  
Et de la briche aux compagnons donner. [Besch. 225<sup>a</sup>.]

**Maleïçon.** [Malédiction : « Puis ot dou mariage mainte *maleïçon*. » (Saxons, III.)]

**Maleïr.** Maudire : « Cels que le prelat *maleïst*. » (ms. 6812, f. 76.) — « Les biens d'amours, Dieus les « puist *maleïr*. » (Yat. 1490, f. 13.)

Ilai las, com m'ont destruit, et mort, et mal bailli,  
Li felon mesdisant qui soient *maleïr*. [MS. 7218, f. 270.]

**Maleïsson.** [Malédiction : « Temps sans douleur et de *maleïsson*. » (Besch.) — « En enjoignant que lui benisroït lui, fust benéïst, et qui le « maudioït, fust rempli de *maleïsson*. » (Chron. de Pisan, Charles V, III, 71.)]

**Malement.** [1° Mal : « Seignurs, dist il, mult « *malement* nus vait. » (Rol. v. 2106.) — « *Malement* ai mon service empli. » (Couci, VII.) — 2° Beaucoup, très, fort : « *Malement* grande. » (Froiss. II, 75.) — « Il estoit moult sus un *malement* hant coursier. » (Id. XVI, 14.)]

**Malemort.** [Voir MAL, adjectif.]

**Malen.** Lentes, male :

Par les cheveys blons et huisanz  
Ou il n'ot ne *malen*, ne festre. [G. Guiart, f. 60.]

**Malence.** s. Maladie :

Le corps ly brisoit, et le chief  
Et languissoit à grant meschief,  
Et neanmoins celle *malence*  
Soutenoit il en pacience. [Trois Maries, p. 487.]

**Malencontre.** [1° Malheur : « Et le roy dist que « *malencontre* eust telle moquerie. » (Joinv. 250.)] — « Le plus *malheureux malencontre*, disoit un « sage philosophe, est d'avoir autrefois eslé heureux. » (Contes de Chol. fol. 159.) — 2° Mauvais coup : « Il vous donnera *malencontre*. » (Rabelais, t. II, 244.) — « Les fols machinent de mauvais des- « seins, ourdissent les *malencoures*. » (Charr. 211.)]

**Malencontreux.** [1° Malheureux : « Incroya- « bles maux viennent spirituellement et temporel- « lement pour ce miserable et *malencontreux* « discort. » (Gerson, dans Dochez.) — « A un même « homme succeda, et reïssit heureusement hier, « qu'aujourd'hui est *malencontreux*. » (Sagesse de Charr. p. 389.) — 2° De mauvais augure : « Il sem- « ble qu'il y ait aucuns visages heureux, d'autres « *malencontreux*. » (Ess. de Mont. III, p. 498.)]

**Mal endurant.** *adj.* Qui ne peut souffrir, qui est impatient. Cette expression est d'usage dans la basse Normandie. (Cotgr.)

**Malendus.** [Malvêtu *male indutus*] : « Surz ne « avogles ne contrait, ne leprus Nuls n'en i a ki « blget *malendus*, Cel nen i a k'in report sa dolor. » (S. Alexis, III.)]

**Malengeigneux.** Trompeur : « Le bon due... « pour rien n'eust voulu souffrir que souz son « jugement nul chose *mal-engeigneuse*, ou de « fraude eust esté faite. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 282.)

**Malengin.** [Mauvaise intention, mauvaise foi : « Bedens lesquels *mal* jours cascune « des parties le devoit segnefyer as siens sans nul « *malenginien*. » (Froiss. III, 307.)]

*Expressions* : 1° « Operation de *malengin*, » sor- « bilèges. (Jean de Saintré, 271.) — 2° « Acheter sans « fraude, ne *malengin*, de bonne foi. (Rob. Est.) — 3° « Quittance a *malengin*, » frauduleuse : « Ne « quittance faicte par force, ne contraincte de pri- « son, ne *quittance a malengin*..... ne quittance « a son escient, ne vaut... a soutenir. » (Bouteill. Som. Bur. p. 348.)

**Malengeineux.** Trompeur. (Cotgr.)

**Malengroïné.** *adj.* Qui est de mauvaise humeur, chagrin. (Oudin.)

**Malengroin.** s. Mauvaise mine, mauvaise humeur : « Sa domination (de la jalousie) sur les « gens mariéz, notamment ceulx qui auroient belles « femmes, ses sacrifices, soupçon, defiance, *malen- « groin*, guet, recherches, espies des maris sur « leurs femmes. » (Rab. III, p. 181.)

**Mal entendüe.** s. f. Méintelligence : « Le roy « très chretien déposera toutes jalousies, et *mal « entendues* en son endroit. » (Ambass. de Bassom- « pierre, I, 178.)

**Malenniet.** Malédiction. Ceux d'Oudenarde ne voulant pas croire la femme qui leur donnoit avis qu'un songeoit à les surprendre de nuit, dirent, « *malenniet* soit la femme entré, quant elle nous « travaille a ceste heure. » (Froiss. II, p. 254.)

**Maleoit.** [Maudit, du latin *maledictus*, comme *beneoit* vient de *benedictus* : « Chit *maleoit* archier. » (Froiss., II, 124.) — « *Maleoit* soit la terre que tu « laboreras. » ms. S. Victor, 44.] — « Li *maleois* « feu le vos arde. » ms. 7615, II, f. 177.)

De Dieus soie-ge *maleois*,  
Si ce n'est hom, se ce n'est lme. (Fabl. S. G. p. 83.)

La dame qui ainsi exploite,  
De Dux soit elle *maleoitte*. (Fabl. S. G. p. 237.)

**Malepaine.** Malheur : « Bestornez moi de  
« *malepaine*. » (ms. 7218, f. 105.)

**Malepart.** Mauvais partage :

Tel y a que joe a lazart,  
Ce est un gieu de *malepart*. (Bout, f. 80.)

Or, ca, *Dieux y ait male part*,  
Je n'emporte que deux loirins,  
Et j'ay perdu les grans lopins. (Desch. f. 391.)

**Maler.** v. 1<sup>o</sup> Charger :

Court a le col, et gros à demesure,  
Mais de tantes seet bien acemer,  
Trois piez en a, qui adroit les mesure,  
Jusques es jambes li voit on avaler  
Elle en a bien pour un roucin *maler*. (Desch. f. 220.)

2<sup>o</sup> Remplir :

Chascun entent tant à *maler*  
Ses cras boiaus, sa crasse paço,  
Que tout se crievent. (H. de Ste Léoc. f. 31.)

3<sup>o</sup> Empaqueter, emballer :

J'eusse voulu estre en prison,  
Au dessus quelque viel grison  
Bedaus une male *malé*. (Loyer des F. An. p. 307.)

**Malerage.** Désir violent : « Se sont laissez  
« mourir de mante et *malerage*. » (*Cymbalum*  
*mundi*, p. 63.)

**Maliciens.** Malicieux : [« Qui a les ienz gros  
« et grans, si doit estre lenz et pesanz ; et qui les a  
« enfossés et pelis, si doit estre *maliciens* et engi-  
« guierres. » (Pisignomia, 26.)]

Trop est cil siecle *maliciens*,  
Tant i a articles doutieus. (Vot. 1490, f. 130.)

**Malestraine.** 1<sup>o</sup> Calamité :

Poudre et tempeste, pluye, vent et gresil,  
Gelée et nois, toute terre br-bongne ;  
Mort et langour, et tout mortel poril  
Guerre en tous temps, et tout *malestraine*. (Desch. 206.)

2<sup>o</sup> Mauvais traitement :

Sausset, pour bien, veillez en aviser,  
Ou mes ch-vaux aront la *malestraine*,  
Car aussi m'a juré le tavonnier,  
Vous n'arez plus de moy ne foing, n'avoyne. (Id. 209.)

**Malestrene.** [Qui fait pleurer : « Threnosus,  
« *malestrene* gallice. » (Gloss. lat. fr. 521.)]

**Malestrin.** Pour *malestruce*, malotru : « Se  
« partie se plaint de telles paroles legieres, gor-  
« gées, comme : tu es ung mauvais garnement, tu  
« es ung *malestrin*. » (B. N. fr. anc. 9898, 2.)]

**Malestrousse.** Droit sur le foin : « Item ledit  
« seigneur a en laditte terre et baronie de Limieres.

« et lui compete et appartient un autre droit appelé  
« l'estrousse et la *malestrousse*, qui est tel, qu'un  
« chascun homme ou femme serf et de serve con-  
« dition audit seigneur, ou autres manans et de-  
« meurans au terroire de Biscoulau, qui ont recueilli  
« foïn en l'année en leur prez ou autres heritages,  
« doivent audit seigneur par chascun an à chascune  
« feste de Noel .xv. den. tournois rendus, conduits  
« comme dessus. » Ch. de 1553, dans Du Cange,  
sous *Trossa*, l. 7.]

**Malestru.** [Malotru : « Tant i avoit des paiens  
« *malestruz*. » Bat. d'Alsch., v. 6160.] — « Cala-  
« mitosus, chetis, *malestrus*. » (Glossaire du fonds  
S. Germ. n<sup>o</sup> 1189.)]

**Malet.** [Mallier ou brancardier : « Cheval *malet*. »  
(H. 146, p. 208, an. 1394.)]

**Malet.** **Malette.** [F. Diminutif de malle :  
« Pour la façon de 3 *malettes* de chambre, faittes  
« de 4 aunes de drap vert. » N. C. de l'Arg. p. 298.)  
— « Pour la façon, toile, cuir et autres estoiffes  
« d'une autre *malette*, faite de cinq quartiers de  
« drap vert. » Ibid. — 2<sup>o</sup> Bagages : « Tels manieres  
« de gens qui s'appelloient compaignies et avoient  
« guerre à toutes gens qui portoient *maletes*. »  
[Froiss. VI, 37.] — « Estrangers venans et frequen-  
« tans es foires, ont été pris, arrestés, et molestés  
« indument par nos commissaires deputéz sur la  
« coppe, et prise des monnoyes defendües, et par  
« iceux commissaires reversees leurs *malettes*  
« par les villes, et passages ou il venoient. » (Ord.  
II, p. 310.) — 3<sup>o</sup> « *Malette* de berger, « herbe appelée  
*bursa pastoris*. (Cotgr.) — 4<sup>o</sup> Bonnette, espèce de  
voile : « Le cap au seuit, *malettes*, hair. » (Rabelais,  
I, IV, p. 99.)

**Maletoste.** **Maletouste.** [Du bas-latin *malu*  
*tolta*, impôt établi contre tout droit, puis extraor-  
dinaire, enfin indirect : « Il n'avoit en la ville  
« homme de nul mestier, Que il ne convenist *male-*  
« *tolte* paier. » Band. de Feb. VII, 386.] — « De ce  
« nom fut dit cet impost que Nicole Gilles, en la vie  
« du roy Philippe le Bel, nomme exaction grande,  
« et non acoustumée, qui se fit l'an 1296, par le  
« royaume de France pour le fait de la guerre con-  
« tre les Anglois, premierement sur les marchans  
« et gens laiz seulement, puis sur le centiesme, et  
« derechef sur le cinquantesme de tous les biens,  
« tant des laiz que des clerics. » (Nicol.) — « Ces  
« levées qui estoient quelquefois extraordinaires,  
« furent anciennement appelées *maletoustes*,  
« comme si le peuple eust voulu dire qu'elles  
« estoient mal prises... et dans la vieille cronique  
« de S. Denis... porte le texte : dirent les gens tant  
« de maux, de toutes et de rapines, que plus n'en  
« eussent osé sur les payens : choses dont nous  
« pouvons aisement recueillir que *maloustes* furent  
« dites comme choses mal tollues. » (Pasq. Rech.  
page 718.)

Par raison de la *maletoste*,  
Con ot illeuc alevée. (G. Guiart, f. 249.)

[Voir Froiss. II, 417, 418; VI, 2.]

**Maleverox, Malevirous.** Malheureux :

Gil le recuet, qui forment l'aime,  
*Maleverox*, souvent se clame,  
 Quant del pasmer tu trespassee. [MS. 7989, f. 47.]  
 Faisant parler Dieu au jour du jugement :

Or en infier *malevirous*  
 Despissans faus et orgillous,  
 Et j'aurai et menrai toudis  
 Mes boins poures en paradis. [Mousk. p. 84.]

**Malevoie.** Mauvaise route :

D'aler mon chlemin m'ahasti,  
 Ou je vous dis qu'aler devoie,  
 Pour eschuer la *malevoie* :  
 M'en issi par une taverne. [MS. 7615, I, f. 116.]  
 . . . Faus losengier  
 Qui l'ont mise en *malevoie*. [Poët. av. 1500, IV, 1447.]

**Malevoisine.** Surnom d'une machine de guerre, d'une perrière; comparez *malveisine* :  
 [ « El lendemain par matin list li rois Phelipes  
 « assailir enforcement, et geteoir *malevoisine*, une  
 « perrière qu'il avoit trop bourre. » (Mém. de Reims, § 56.) ]

**Maleur.** Mauvaise destinée, du latin *malum augurium* :

Moult en sommes ore amendé,  
 Dit li seneschaus, en *maleur*. [MS. 7615, I, f. 119.]

**Maleureux.** Malheureux :

Lors dist : hai, les dolens, comme sui *maleuré*.  
 Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 314, V° col. 2.

**Maleureus.** [Qui a mauvaise chance : « El  
 « Ysengrin tot coi se gist Grant piece après, et puis  
 « si dist : Hai! *maleureus* chaitis. » (Ren. v. 7665.) ]

**Maleurét.** Malheur. (Arest. Amor. p. 220; MS. 7989<sup>2</sup>, fol. 90.)

**Maleveillance.** [Malveillance : « Ja soit ce  
 « que j'en ai vostre *maleveillance*. » (D. Bouquet, t. III, p. 191.) ]

**Maleys.** [Marne, marle, engrais : « Comme les  
 « supplians menoient du *maleys*. . . pour faire du  
 « labour, lequel *maleys* ilz prenoient en une  
 « marre. » (JJ. 183, p. 194, an. 1456.) ]

**Malvaisable, adj.** Malaisé : « Au regard d'ap-  
 « pointer les sieurs de Chievres et de Berghes  
 « pour le renouvellement de la loy d'Anvers, comme  
 « me l'escrivez, monseigneur, il est bien *malvai-  
 « sable* a moy, a cause de la picque qui est entre  
 « eux. » (Lett. de Louis XII, III, p. 91.) ]

**Malvaisant.** [ « Livrez-nous, sire, le glouton  
 « *malvaisant*. » (Ronceiv. 151.) ]

**Malfait.** [Méfait, dommage : « Que chascun ver-  
 « dier. . . visite chascune quinzaine à tout le moins,  
 « toutes les gardes de la forest dont il est verdier. . .  
 « et voye l'estat et le port des sergans, et les *mal-  
 « faits* qui y seront faits. » (Ord. VI, 227, an. 1376.) ]

**Malfaiterres.** [Malfaiteur, cas sujet, dans Joinville, § 718.]

**Malfameuse.** Fameuse, en mauvaise part :

A gauche il avoyent laissé la grande, et la syrte petite,  
*Malfameuse* de perils que le sage pilote evite. [Raisf. 30.]

**Malfé.** [Démon : « Vous feriez la fors le *malfé*  
 « vis. » (Aiol, v. 2813.) ]

vii.

**Malféable, adj.** Infidèle, perfide : « Personnage  
 « *malféable*. » (Mém. de Du Bellay, liv. V, f. 138.)  
 — « Courroux, et esperance, les deux plus mal  
 « seurs, et *malféables* autheurs du monde. » (Ibid. liv. VI, fol. 170.)

**Malfeuteur.** [Malfaiteur, cas régime : « Et por  
 « ce ne doit nus lieus sauver leus *malfeuteurs*. »  
 (Beaum. XI, 20.) ]

**Malgaisant, s. f.** Brigandage : « Ils avoient tant  
 « d'oppressions, tant de tailles. . . tant de *malgai-  
 « gues*, tant de grant cherté de pain, et de tous  
 « autres vivres, que oncques on eust veu, depuis  
 « cent ans. » (Froiss. I, p. 176.)

**Malgisant, part. ou adj.** Malfaisant, malfai-  
 leur : « Ce roy (Chilperic) entre tons les roys de la  
 « France, fut réputé pour le plus *malgisant*. . . .  
 « comme aussi Gregoire l'appelle le Nerou et Herode  
 « de son temps. » (Pasq. Rech. p. 412.) Ce mot est  
 particulier dans ce sens à cet écrivain. Il a dit  
 encore des rivières qui ne gardent pas leur lit :  
 « Pour estre *malgisant* comme vostre Loyre,  
 « jamais ne se déborde que pour le profit du pais. »  
 (Lett. de Pasq. II, p. 159.)

**Malgrace.** Disgrâce : « Sous peine d'encourir  
 « sa *malgrace*. » (Nuits de Strap. I, p. 425.)

**Malgracieux.** [Qui a mauvaise grâce : « Rudes,  
 « *malgracieux* jamais plus ne seras. » (Cuv. 148.) ]

**Malgré, Malgreit.** [1° *Subst.* Blâme, reproche :  
 « Guillemele Guesnet jeune femme non mariée. . .  
 « pour ce qu'elle estoit ensainte et grosse d'enfant ;  
 « elle doublant le *malgré* de ses amis. » (JJ. 156,  
 p. 52, an. 1401.) — « Car illi s'estoient tous bien  
 « wardes, sans avoir *malgré* de nulle des parteis. »  
 (Du Cange, II, 649 c.) — 2° *Preposition.* Contre le  
 gré de : « *Malgreit* mien n'en neant devant la gent  
 « ploireir. » (G. de Provins, dans Wackernagel, 24.) ]

**Malgroyer.** [Maugrèr : « Adonc print à renier,  
 « *malgroyer* et despiter Dieu, que se icellui Bro-  
 « chart n'ouvroit tost ledit huis, il le frediroit du  
 « corps. » (JJ. 197, p. 359, an. 1472.) ]

**Malguerdon.** Mauvaise récompense. (Gér. de  
 Nev. 1<sup>re</sup> partie, p. 40.)

**Malhabile.** [ « Mais tu estoy, Lyeurgue, *malha-  
 « bile*, Qui ne voulds qu'on beust vin en la ville. »  
 (Basselin, I, IV.) ]

**Malhardi.** Lâche. (Colgr.)

**Malheur.** *Expressions* : 1° « *Malheur* est com-  
 « munément portier, et donne entrée à une  
 « infinité d'infortunes. » (D. Florès de Grèce, f. 165.)

2° Se ung *malheur* sur ung homme se boite,  
 L'autre est à l'huy, qui la sortie escoute. [Marot, 166.]

3° « A quelque chose le *malheur* est bon. » (Oud.)

4° Un grief *malheur* ou deul  
 Communement ne vient jamais tout seul. [Marot, 207.]

5° « Le *malheur* n'est pas toujours à la porte des  
 « pauvres et miserables. » (Bouchel, Serées, p. 156.)

— 6° « Il n'y a que *malheur* en ce monde. »  
 (Molinel, p. 136.) — 7° « *Malheur* ne dure pas tous-  
 « jours. » (Colgr.) — 8° « Pour neant recule qui

« malheur attend. » (Ibid.) — 9° « Un fol cherche son malheur. » (Ibid.)

**Malheureux.** Pour *mal heure* :

... . Encores vault pis l'emprins  
De ces bestes d'ordonnies  
Qui de malheure furent nez. [Besch. f. 468<sup>s</sup>.]

**Malheureux.** Malheureux :

Quel astre tant malheureux  
Ton maistre avoit esclaire. [Gil. Dav. 203.]

**Malheurier.** Devenir malheureux :

Puis-ies-tu malheurier en ta fortune  
De moment en moment ton emui se redoubler ;  
Soit toujours ton corps de douleur tourmenté.  
[Baf. p. 67. v°.]

**Malheureux.** Malheur : « Tousjours est bonne « malheureux à quelque chose. » (Percefl. III, 408<sup>d</sup>.) — « Par la paresse, ou malheureux du dit Lartigue, « nostre armée fut contrainte de temporiser. » (Mém. de Du Bellay, liv. III, fol. 43.)

Li povres sont honis par lor chetivete,  
Quar il n'aorent mie Dieu de lor povrete,  
Ains teneent, et estrivent, si n'en sevent Dieu gré :  
Dieu par dous et le siecle, par grant malheureux.  
[Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 337, v° col. 1.]

**Malheureux.** [Voir MALHEUREUX.] — « La pierre « chet volontiers sur le plus malheureux de la « feste. » (Percefl. III, f. 74.) — « Plus malheureux « que le bois dont on fait le gibet. » (Cotgrave.) — « Malheureux comme une femme qui n'a point de « cela. » (Bouchet, Serées, p. 254.)

**Malheureux (soute),** *adj.* Reeréance : « Quand « les parties alleguon possession, et demandent « *soute malheureux*, qui est reeréance, le juge ap- « pointe les parties, et approuve sommairement « leur possession. » (Cont. Gén. t. II, p. 684.)

**Malice, Maliceux.** [1° Faule, vice : « Ne nos « rendez pas selonc nos malices, mais selonc ta « debonnaireté. » (Machab. I, 13.) — « Son soutil « *malice* d'enghlin. » (Froiss. II, 24.)] — « Ce faulx « gouvernement ne procedoit que du faulx *malice* « de l'abbé de S. Mor des Fossees. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 183.)

Une seule tesche avoit male,  
Dont li sodomite sont pale ;  
Ne sot l'en en lui autre vice  
Ne ne faisoit autre malice. [Brot, f. 102.]

2° Fraude : « Pourquoi nous, qui ne voulons « souffrir telles fraudes et malices estre faits ou « prejudice de nous et de nostre peuple. » (Ord. V, 404, an. 1371.) — 3° Ruse : « Ci devise des malices « du cerf. » (Mod. f. 25.) — 4° Malignité : « Le cerf... « sent au goût toute la force et la malice de toutes « les herbes. » (Mod. xs. f. 34.)

**Expressions :** 1° « Demander serment de malice, » terme de contume, c'est-à-dire demander qu'on fera serment en justice, comme on n'usera point de malice dans une procédure : « Se pourra aussi « demander par les parties respectivement le ser- « ment de malice en toutes les parties du procez, « spécialement s'icelles doutent que contrepartie « n'allegue malicieusement quelque chose. » (X. C. G. II, p. 848.) — 2° « Malice s'est elle mesme fait,

« et cousu une robe; c'est l'excuse. » (Charron, Sagesse, p. 262.) — 3° « Homme ne connoit mieux « la malice que l'abbé qui a été moine. » (Colgr.)

**Malicement.** Avec malice : « Plus malicement « forsené. » (S. Bern. p. 67), traduit le latin *violentius malignali*.

**Malichon.** [Malédiction, comme *malicon* : « Je vos di, et c'est verité, Que la malichons de la « loy Est reverlie desour toy. » (Vie ms. de J. C.)]

**Malicieus, Malicious.** [1° Méchant : « Sis maris « fut dures et pesmes, e malicious. » (Rois, p. 96.)] — « Mainfroie,..... mult estoit malicieus, il fist « empoisonner..... le roi Corrant, et le roi Henri « son frere. » (Contin. de G. de Tyr, par Martène, t. V, col. 741.) — 2° Rusé : « Devins malicieus. » (Besch. fol. 442<sup>b</sup>.) — 3° Subtil :

Ceste science gracieuse,  
Qui est assez malicieuse,  
Fontaines Guérin, Trés. de Vén. MS. p. 31.

4° Sage, prudent :

... . Qui a de trestoutes pars  
Les aguillons, et les resgars  
Des convitises de ce monde...  
Tant faut il qu'il soit plus subtil  
Plus tant, et plus malicious  
De soy garder, que ne sont ceuls  
Qui n'ont fors que penser a Dieu. [Besch. f. 562<sup>b</sup>.]

**Malicieusement.** [Avec malice : « Le justice « doit moult regarder à l'entencion que li peres ot « à oster l'enfant hors de se garde, se le coze fu « fete malicieusement ou non. » (Beaum. XXI, 21.)]

**Malicon.** Malédiction : « Malicon soi sur la « terre. » (Mod. f. 317<sup>s</sup>.)

... . De tontes malicones,  
Et de tous maux que de certain savons  
Que Dieu garist par sa digne puissance. [Besch. 204<sup>d</sup>.]

**Malidoine, Malidoine, Malidoine,** *adj.* Malpropre à ce à quoi on l'employe.

Pour nombrer les vertus d'un moine,  
Il faut qu'il soit ord, et gourmand,  
Pareuseux, paillard, malidoine  
Fol, lourd, ivroge, et peu scavant. [Ap. d'Herod. 326.]

**Maliferne.** Nom factice, imaginaire. « Quant le « monde, et la char furent venus en la cité de « Maliferne, ils s'y hebergerent. » (Mod. xs. f. 249.)

**Maligeux.** [Malingre, au reg. JJ. 150, p. 108, an. 1396.]

**Maligne.** [1° *Adjectif*; méchant : « Ou se Dieus « par les visions Envoie revelations, Ou li malignes « esperiz Pour metre les gens en periz. » (Rose, v. 18711.)]

Durant ce bruit, ceste turbe maligne  
Va consprier d'aler mettre en ruyne  
Le Chastellat, et de bouter à mort  
Tous les François qui lors gardoient le fort. [Marot, 16.]

2° *Subst.* ; mal, méchancelé : « Me delivre.... de « desirer maligne, et de euvre perverse, et de lout « pechié. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 357.)

**Maligner, v.** User de malice, agir méchamment, de mauvaise foi : « Se enci n'esloit que l'on ne « peust rebuter, ne torner aucuns des garans qui « portent garantie de plegier, moult de maus en

« poroient bien faire qui voudroient *maligner*, et « avoir de l'autrui à tort. » (Ass. de Jérus. p. 92.)

**Maligneux.** Malfaisant :

Une fumée venimeuse,  
Mal odorante et *maligneuse*,  
Flaméi en son roman, cité par Borel.

**Malignosité.** [Méchanceté : « Se il treuvent la « chose estre ainsi, que ce ne soit point advenu ou « perpetré par *malignosité* ou hayne. » (Sent. ms. de 1475, dans D. C. sous *Malignitas*.)]

**Maline.** [Grande marée, de nouvelle ou de pleine lune : « Et lors estant la *maline*, les galeres « passèrent facilement sur les battures et platins. » (D'Aub. Hist. II, p. 302.)]

**Malingeux.** [Malingre, au reg. J4. 130, p. 252, an. 1387.]

**Malingneux.** [Estropié : « S'aveun *malingneux* « qui puisse montrer mechain evident. » (C. d'Anjou, ch. 162.)]

**1. Malingre, s.** Pomme de mal, espèce de poire-pomme. (Cotgrave.)

**2. Malingre, adj.** Qui ne se porte pas bien, qui est dans un état de langueur. (Cotgr.)

**Maljoinet, s.** Ce qui distingue la femme de l'homme.

N'entendez vous pas bien ce point,  
Faites le mieulx que vous pourrez,  
Et si on ne dit mot, serrez ;  
Donnez dedans sur ce *maljoinet*,  
Et les gros galemars quarrez ;  
Faites le mieulx que vous pourrez. [Ch. d'Am. p. 167.]

**Maljour, s.** Jour infortuné.

Puis s'est vers sa dame tournée,  
Et dist bas, en plourant adoncques,  
*Maljour* fut pour moy adjourné,  
Madame, quant je vous vis oncques. [M. Chartier, 507.]

**Expressions :** 1° « Faire de *maljour* feste, » faire de nécessité vertu. (Percef. IV, l. 29<sup>d</sup>.) — 2° « Et « *maljour* sois tu entré, » maudit sois-tu. (Ibid. III, fol. 138.)

**Malitorne, s.** Maritorne. (Oudin.) « Nous avons « le fils du gentilhomme de nostre village qui est le « plus grand *malitorne*, et le plus sot d'alais que « j'aye jamais veu. » (Molière, Bourgeois gentilhomme, acte III, sc. 12.)

**Malitouché, s.** Maladie que les descendants de Pierre de Lantivi ont, comme lui, prétendu pouvoir guérir par le toucher. (Général. de la maison de Lantivi, dans le Merc. de Fr. de sept. 1753, p. 205.)

**Malivolence.** [Malveillance : « L'exposant qui « n'avoit envers eulz aucune *malivolence* ou mal- « amour. » (J4. 133, p. 172, an. 1388.)] — « Com- « mandons, si estroitement comme nous poons « plus, et sur peine d'encourir nostre *malivolence*. » (Ord. t. I, p. 510.)

Si ne fut qu'une surseance  
De toute preparation  
De guerre, et de *malivolence*. [Vig. de Ch. VII, p. 14.]

**Expressions :** [1° « Estre en la *malivolence* de « quelqu'un, » en être mal vu. (Froiss. IX, 128.) —

2° « Mettre en la *malivolence*, » brouiller une personne avec une autre. (Id. XII, 300.)]

**Malizon, s.** Malédiction. [Voir MALLÉON, MALLÉON.] — « Totes les *malizons* que onques furent.... « sont accompliz en toi. » (Hist. de la S<sup>e</sup> Croix, 19.)

**Mallangagier.** [Qui parle avec insolence : « Robin le Mareschal, l'un des sergens ou commis « sur le fait des aides, .... homme très rioteux et « *mallangagier*. » (J4. 145, p. 483, an. 1393.)]

**Mallart.** Canard sauvage :

..... Un estant garni  
D'oyseaux de riviere, parmy  
Enues, *mallars* qui vont noant. [Mousk, f. 150<sup>a</sup>.]

**1. Malle.** [Voir MALE.] Valise :

J'eusse voulu estre en prison,  
Ou dessus quelque vieux grison,  
Dedans une *malle* male. [Le Loyr des F. Am. 307.]

« Doaner sur la *malle* de quelqu'un, » tomber sur lui, lui rendre de mauvais offices, le dauter. (Mém. de Bassomp. III, p. 188.)

**2. Malle, s.** Mâle.

..... Du conseil ara la garde  
Se *malle* i a xxiii ans. [MS. 68<sup>2</sup>, f. 90<sup>a</sup>.]

**Malleation, s. f.** Martellement, l'action de frapper au marteau. (Cotgr.)

**Mallebosse.** Peste. Une femme parlant de ses enfans à son mari, lui dit : « Vous n'en avez pas la « peine de les gouverner, ne ils ne vous consent « gueres, car je suis jour et nuit sur pieds ; que la « *mallebosse* s'y puisse ferir. » (Les XV Joyes du Mariage, p. 60.)

**Mallece, s. f.** Lie de sucre. (Cotgrave.)

**Mallechaussée.** [Redevance seigneuriale en grains : « Item, les *mallechaussées* d'avoine. » 1331. Aveu de la seigneurie de Malsherbes ; L. C. de D.)]

**Mallegrace.** [Voir MALLERACE.] « Je me suis « mise en la hayne, et *mallegrace* de tous les pen- « ples d'Afrique. » (L'Amant Ressusc. p. 217.)

**Mallement.** Voir MALEMENT : « Il y avoit une « tour carrée *mallement* grosse. » (Froiss. liv. I, page 239.)

**Malleole, s. f.** Cheville du pied, veine qui s'y trouve. (Cotgrave.)

**1. Maller.** [Marnier, mettre de la marne, de l'engrais sur une terre : « Doit *maller* toutes les « terres. » (Ch. de 1285, D. C. sous *Mallare*.)]

**2. Maller.** [1° Maltraiter : « N'i a cascuns qui « ne l'assalle, Cascuns le fier, cascuns le *malle*. » (Mir. de Coine.) — « Iceulsi le Bouche s'efforça de « prendre le suppliant à la gorge et le vouloir « *maller*. » (J4. 197, p. 110, an. 1471.)] — 2° Frapper avec un maillet d'armes :

Cele part fu grans la bataille,  
Ernous i fier, Ernous i *malle*. [Mousk, f. 595.]

**Mallet.** [Maillofin : « Depuis que le connestable « osta les *mallets* de Paris. » (Froiss. XV, 11.)] — En termes d'armoiries, ce mot signifie également

maillet : « Le seigneur de Mailly (portoit) d'or à « trois maillets de simples. » (P. J. de Saintré, 438.)

**Malletier.** Celui qui fait des malles. (Colgr.)

**Mallette.** [Voir MALETTE. Petite malle : « Or « escoutez de coy elle s'est avisée; Une *mallette* « prist, ou l'histoire est bournée. » (Baud. de Seb. II, p. 953.)] — « Adonc lira le varlet assez à manger « d'une *mallette*, et si avoit à boire dedans ung « baril. » (Percef. II, f. 27.)

**Mallevisée.** [Malvoisie, dans Froiss. XIV, 227.]

**Malleureté.** Malheur :

... Nut ne doit faire batailles,  
Sans grant cause et nécessité,  
Car ce n'est pas jeu de trois mailles,  
Et en vient grant *malheurété.* (Vig. de Ch. VII, II, 10.)

**Mallier.** [Cheval braucardier : « Mon *mallier* « s'arresta contre sa coutume, et commença à faire « pouf, pouf; je dis à mon varlet : pique, pique. » (Despér. 109<sup>e</sup> conte, f. 1.)]

**Malliere.** [Marnière : « Iceelui Polart.... avoit « esté occit et mis à mort.... et par lesdiz mallai- « leurs avoit esté porté et geté en une *malliere.* » (JJ. II, p. 423, an. 1380.)]

**Mallou.** S. Malo, cri des Bretons.

Normanz escrient. Dex aye,  
Enseigne au duc de Normandie,  
Et breton *mallou mallou* crient. (Bon, p. 207.)

**Malmarché.** *adj.* Blessé : « Cheval estoqué, « ou *malmarché.* » (Médec. des chev. p. 27.)

**Malmener.** 1<sup>o</sup> Maltraiter : « Ils les *malmenoient* « de lor fames et de lor enfans. » (Cont. de G. de Tyr, dans Martène, V, c. 1669.) — [« Et de faim et « de froid (Berte) desprise et *malmencé.* » (Berte, c. 115.)] — 2<sup>o</sup> Poursuivre, serrer de près : « Un cerf « *malmencé* baisse volontiers la teste quant il ne « voit personne, en demonstrant son travail. » (Fouill. Vén. f. 38.)

**Mal-me-sert.** Nom donné à de mauvais domestiques. Le comte de Foix « avoit quatre clerics « secretaires pour escrire, et grosser lettres.... il « les appelloit *mal-me-sert*, ou pour escrire, ou « pour aucune chose qu'il leur commandoit. » (Froiss. liv. III, p. 29.)

**Malmettre.** Endommager, gâter : « Ainsi de- « vroit elle tenir en bon estat vignes, et arbres « fruit portant,.... sans couper, et sans *malmettre.* » (Ordon. I, p. 120.)

Tant grant miracle por li fist,  
Conques se chars ne li *mal mist.*  
Vies des SS. ms. de Sorb. n<sup>o</sup> 61, col. 32.

[« Nous volons.... que se aucuns marchans et « gens dudit royaume de Castelle *malmetoient*, « dissipoient et gastoiert aucuns biens des mar- « chandises de leurs maîtres. » (Ordon. IV, p. 433, an. 1364.)]

**Malmen.** [Indisposé : « Li rois estoit dur « infortunés sur lui et *malmens.* » (Var. dans Froissart, IV, 311.)] — Le texte porte *malmué*; M. Sim. Luce donne *malmencé.*]

**Malobathre.** « Arbre d'Egipte, de Syrie, d'Inde, « aux feuilles repliées. On en tire une huile pré- « cieuse pour teindre, et parfumer les cheveux. » (Monet.)

**Malot.** [Maudit, comme *mateoit.*]

Je ne vi mie cele beste *maloise.* (MS. 7218, f. 344.)

« Quant il estoit petit enfant, on l'appelloit Merlin « le Simple, et quant il fut roy, si fut si felon que « les gens l'appelloient Merlin le *malot.* » (Lanc. du Lac, III, fol. 15.)

**Malons.** *s. m.* Paquets, ou amas de lettres dont un même courrier est chargé pour diverses villes. (Pelisson, Hist. de Louis XIV, t. II, p. 293.)

**Malostru.** [Voir MALESTRU. 1<sup>o</sup> Né sous une mau-  
vaise étoile (*malum astrum*) : « Mes mou escondire « que vant, Lasse, chaitive, *malostru*, quant je ja « n'en serai creüe. » (Ren. v. 9797.)] — 2<sup>o</sup> Maladroït : « Lequel Gaillard dist à chau Gilon : « Je suis bien « *malostru* de tant avoir parlé à toy; car tu es en « trois ou en quatre escumenges. » (JJ. 160, p. 259, an. 1405.)] — 3<sup>o</sup> Mal conformé : « Mal bati, lay et « *malostru* estoit, mais il estoit de gracieux parler. » (Hist. de B. Duguescl. dans le Tri. des IX Preux, p. 528.) — 4<sup>o</sup> Mou, paresseux : « Quand le chevalier « à l'escu doré veyt la proesse des quatre nouveaux « chevaliers, il se tint pour *malostru* quant tant il « avoit reposé. » (Percef. II, fol. 149.)] — 5<sup>o</sup> [Lâche, misérable : « Mais ils fissent que fol, li kaïtif *ma- « lostru.* » (Aiol, v. 8351.)] — 6<sup>o</sup> Mal acquis : « N'ac- « quierre ja chevance *malostrue*; Mienlx vaut « honneur que honteuse richesse. » (Besch.)] — 7<sup>o</sup> Incorrect : « Si m'escuse à mon langage Rude, « *maloltru* et sauvage. » (P. Paris, ms. fr. V, 45.)]

**Malot.** Taon : « Quant li *malos* brul sor la flor, « Et li solans luisit qui tout respandille. » (Poës. av. 1300, IV, p. 4661.)

Tot el pensent que il ne dient ;  
Par devant nos nos magnéfient,  
Et oignent toz par bele chere ;  
Mais plus poignant sont par deirerre  
Qui ne sont guespes ne *malot.* (S<sup>ve</sup> Léocatic, f. 31.)

**Malotru.** [« *Malotru*, no quart, testu, Je le voy « mieux que tu ne fais. » (Nativ. de J. C., Mystère.)] — « Oïés del traitor com par est *malotrus.* » (Aiol, v. 9522.)] — Sully (Mém. I, 33) dit de l'armée hugue-  
note en 1570 : « Armée *malotruë.* » — « Paix *mal- « otruë.* » (Ibid. XII, 523.)

**Malparler, Malparlier.** Médiance : « De « .g. ssi le *malparlier.* » (ms. 7218, folio 214.)] — [« Voulons encore eschiver les obloquions et *mal- « parler* de plusieurs medisans. » (JJ. 81, p. 493, an. 1352.)]

**Malparti.** Disproportionné, inégal : « Illec « commença une bataille *malpartie*, aspre, et « cruelle. » (Percef. V, f. 26.)

... Tost après changeant d'opinion,  
Je me trouvai à *malparty* rangée,  
Et plus d'habit que de vouloir changée. (Du Bellay, 491.)

**Malpartie.** *s. f. et m.* Mauvaise partie, mauvais parti. « Je me tireray à la partie, qui le pire en

« aura, et feray tant d'armes, à l'aide d'amours et  
« d'amy, que la *malpartie* reviendra au dessus, et  
« la bien partie qui victoire avoit au dessous. »  
(Percefor. I, f. 127<sup>a</sup>.)

**Malpayer**, *v.* Mécontenter: « Je vous dis de  
« par luy qu'il est et sera vostre amy honeste, et  
« que nul ne s'en peult *mal payer*: il ayme premier  
« vous par dessus toutes créatures, et en après  
« ceulx qu'il seet que vous aymez. » (Percefor. VI,  
folio 106<sup>b</sup>.)

**Malpertuis**. Nom facile du palais de Renart.

Jadis estoit Renars en pais  
A *Malpertuis* en son palais. (MS. 7218, f. 46.)

**Malplaisant**. Fâcheux: « Lui conta ceste *mal-*  
« *plaisante* nouvelle, laquelle du commencement  
« on vout tenir secreta, de peur d'estonner le  
« peuple. » (Du Bell. F. 255.)

**Malprendre**. [Dérober: « Iceelui Guillemin a  
« confessé avoir fait plusieurs larcécins et *malpris*  
« et emblez plusieurs deniers. » (J. 90, p. 568,  
an. 1360.)]

**Malprins**. [Particpe du précédent, au sens de  
« malheureux: « Entre ces haynes et mallalens *mal-*  
« *prins*. » (Froiss. XV, 205.)]

**Mals**. Cas régime pluriel de *mal*, mál de navire:

Nefs, et esquix appareillier,  
Velles estendre, et *mals* drecier. (Rou, p. 290.)

**Malsade**. [Maussade: « Et celui qui deffaut, il  
« est dit aggreste et *malsade* ou malgracieux. »  
(Oresme, Eth. 50.) — « Belle suer, et dire vous ose  
« Que vous estes forment malade, Et devant Dieu  
« lede et *malsade*. » (Mir. de S<sup>te</sup> Genev.)]

**Malsain**. [Peu sûr: « S'il ne se fust trouvé  
« puissant pour résister aux dens puissances con-  
« traies, il y faisoit *malsain* pour luy. » (G. Chas-  
telain, Chr. du duc Philippe, ch. 65.)]

**Malsavoir**, *s.* Ignorance:

Et s'aiment mielz le bon saumon  
Que le bon livre Salemon,  
Et le fort vin de *malsavoir*,  
Que le bon livre de savoir. (S<sup>te</sup> Léoc. f. 31.)

**Malseance**. Messéance, indécence. (Cotgrave.)

**Malseur**, *adj.* Mal sûr, incertain, où il y a du  
danger: « Touz li pais estoit se *malschurs*, que  
« nuns ne osoit aler ne venir, que il ne fust robez. »  
(Ord. t. I, p. 637.)

**Malsuivre**, *v.* Poursuivre: « Si lost que les  
« gens du duc faisoient une emprise contre ceux  
« de Gand, ils estoient *malsuivy* par les cloches  
« des villages qui averlissoient de l'un à l'autre. »  
(Mém. d'Ol. de la Marche, p. 382.)

**Mallalent**. [VOIR MALVALENT. 1<sup>o</sup> Colère: « Li  
« empereres respunt par *mallalent*. » (Rol. v. 271.)  
— « Male coze seroit et perilleuse as ames et as  
« hoirs, c'on dessevrast les mariages à caseun  
« *mallalent* que li uns a à l'autre. » (Beaumanoir,  
t. XVIII, p. 17.)] — « Tout bouillant de colere et de  
« *mallalent*. » (Nuits de Straparole, t. II, p. 58.) —  
2<sup>o</sup> Homme en colère: « Le dit d'Albreth... se partit

« tout *mallalent*, et tout indigné. » (Monsirelet,  
vol. I, p. 151<sup>b</sup>.)

**Mallalenté**. Irrité: « Lancelot qui estoit cour-  
« roucé, et *mallalenté* de ce que la bataille avoit  
« tant duré, si luy courut sus, et lui donna tel coup  
« sur l'escu qu'il le fendit tout. » (Lancelot du  
Lac, t. II, f. 129.)

**Mallalentifs**. [Même sens: « Rollanz ad doel,  
« si fut *mallalentifs*. » (Rol. v. 2056.)]

**Malte**. Ile de la Méditerranée: « Chiens de  
« *Malte*. » — « Ces petits chiens de l'isle *Melita*, que  
« nous appellons *Malte*. » Bouchet, Serées, p. 260.)  
— « Quatre livres de danseries, contenant le chant  
« de *brantes* communs gays, de Champagne, de  
« Bourgoigne, de Poictou, d'Escosse, de *Matthe*. »  
(Du Verd. Biblioth. p. 688.)

**Mal-temps**. Ennui: « Son mary est si mal-  
« homme, qu'elle a trop *mal-temps*. » (Les Quinze  
Joyes du Mariage, p. 79.)

**Mallotste**. [VOIR MALETOSTE: « *Mallotste* des fem-  
« mes, » droit qu'on levoit sur des menues denrées,  
comme laitage, beurre, fromage, fruits, toiles.  
(N. C. G. t. II, p. 210.)] — « *Mallote* de vin, » droits  
qu'on levoit sur le vin. (Laurière, Gloss. du Dr. fr.)  
Aujourd'hui, le mot *mallote* désigne aussi le corps  
des financiers.

**Maltourner**, *v.* Se trouver mal: « Quant  
« Engleline l'oyt, peu s'en faillit que de cour-  
« roux, et d'ire ne *maltourna*. » (Gerard de Nevers,  
1<sup>re</sup> partie, p. 123.)

**Maltraire**, *v.* Souffrir:

Tous pecheurs, et qui *maltraira*,  
De requierir ces sains s'apreste,  
En quelque peril qu'il l'ara  
A sa priere ne fauldra.  
Dieux essaucera sa requeste. (Desch. f. 336.)

**Maltrait**. Mauvais traitement:

... Ne m'en puis traire  
Que mon *maltrait*, en chantant, ne vos die.  
Ps. 135, av. 1309, t. I, p. 665 et 111.

Ja n'aura tant de *maltrait*. (MS. 7218, f. 123.)

**Maltraitable**, *adj.* Qui n'est pas traitable: «  
« Aucuns... sont si rudes, et si *maltraitables* à  
« ceulx qui se confessent, qu'ils les mettent plu-  
« sieurs foys en peril de damnacion. » (Doctrin. de  
Sapience, f. 42.)

**Maltraitement**. Mauvais traitement. (Oudin.)

**Maltrouvé**. Faux, contrové: « Il se doubtoit  
« que le roy de Sicile, le consteblable... estoient  
« alliez ensemble, faisoient une praguerie, ce qui  
« fût *maltrouvé*, car ils n'y pensoient point. »  
(Hist. d'Artus, III, connest. de Fr. p. 782.)

**Malvais**. [Mauvais: « Getez serez sur un *mal-*  
« *vais* sumier. » (Rol. v. 481.)]

**Malvaisement**. [« Que nuls prozdum *malvai-*  
« *sement* n'en caut. » (Rol. v. 1474.)]

**Malucase**. [Terme de jeu de longue paume,  
quand la balle est mal servie: « Au mettre et livrer  
« l'estuef sur où ilz jouoient par icellui Tassin,

« ledil Tassin eust failli et fait *malucose*, si qu'il  
« sembla à icellui Jacolin sa partie adverse. et pour  
« ce lui eust dit que ledit coup ainsi servi ne valoit  
« neant et qu'il avoit gagné. » (Jl. 150, page 177,  
an. 1396.)]

**Malveillance**—**oillance**. [« le lo que vous  
« lui resterez Qu'il vous perdoit sa *malvoillance*  
« Par amors et par acordance. » Rose, v. 3152. —  
« Cette extrémité d'amour se fut tournée en extre-  
« mité de *malveillance*. » (An. ressuse. 521.)]

**Malveillè**. Malveillant :

Cel jour furent aperceus...

D'un cambrelane *malveillè*

Que le sire i et envoï.

(MS. 7989<sup>2</sup>, f. 52.)

**Malveisine**. [Machine de guerre : « Ne nuls  
« tels dans n'i puel meffaire. Com bien que on i  
« sache traire. *Malveisine* les sajettes. Ne esprin-  
« galle ses mochettes. » (Péier. de Gulley.)]

**Malvestie**. **Malvestiez**. [Malice, méchanceté ;  
on lit *malvesties*, dans les Annales du règne de  
S. Louis, page 260, et *malvestic* dans Wackernagel,  
p. 59, 61.]

**Malvestu**. Mal vêtu : « Les *malvestus* devers le  
« vent. » (Colgr.)

**Malvissée**. [Malvoisie : « Le suppliant s'en  
« alla avec plusieurs autres pour recreer et boire  
« de la *malvissée* en la maison et hostel d'un espi-  
« cier en nostre ville de Tournay. » (Jl. 194, p. 250,  
an. 1364.)]

**Malvoié**, *adj.* ou *part.* Incommodé, malade :

... Une si grant maladie

Li prit er soir dedez sa teste...

Car il fu trestot *malvoiez* :

Deu merci or est ravoiez,

Mais encore lui d'atet li chiés.

(MS. 7615, f. 106.)

**Malvoisié**. [Mal intentionné : « Li bourgeois estoit  
« felon et *malvoisié*. » (Aiol, v. 954.)]

**Malvueillance**. Malveillance : « Aler au devant,  
« et resister à la *malvueillance* des hommes. »  
(Rob. Est.)

**Malvueillant**. [Ceux qui ne s'entendent pas  
entre eux. (Froiss., t. XI, 79.) — « Li *malvueillant*  
« s'entre deffient. » (G. Guiart, ms. f. 321.)]

**Mamaye**, s. Grosse pêche de l'Inde dont on fait  
de la marmelade. (Colgr.)

**Mambour**. [Mainbour (voir cemoë), protecteur,  
tuteur; du haut allemand *muniboro*, anglo-saxon  
*mundbora*, néerlandais *mombour*, qui porte protec-  
tion; *mund* ne doit pas être confondu avec *mund*,  
bouche. On lit *mambour*, dans Froissart, t. II, 423 ;  
t. VIII, 133 ; XVI, 18.]

**Mameillon**. [Mamelon : « Et que à chaenn loï  
« et deny loï soit mis en fachon de clou d'estain  
« ung *mameillon* pour monstrer qu'il liennent lor  
« mesure. » Rec. des monum. inéd. du Tiers Etat,  
t. IV, 328.]

**Mamele**, **Mamelle**. [« Biaux fil Raoul, dist  
« Aiais la belie. Je te norri del lait de ma *mamele*. »  
« Raoul de Cambrai, 40.) — « Et se pensa de deus

« vialres qu'elle avoit nourri de son lait à sa  
« *mamelle*. » (Mén. de Reims, § 410.)]

Amors le point d'une estincelo

Dedens le cuer lès la *mamele*. (MS. 7989<sup>2</sup>, f. 50.)

**Mamele**. [Diminutif du précédent : « *Mamele*-  
« *letes* dures enmi le piz. Gorge blanche plus que  
« n'est noiz ne lis. » (Coney, p. 125.)]

... Aller cueillir les florettes

Et faire chepenux par les bois

Qui les donner à ces filletes.

Et ont ces dures *mameletes*,

Et qui chantent à haulte voix

Ces amoureux chanconnettes. (Desch. f. 72 c.)

Si li viennent les *mameletes*

Autre si comme ai. pometes. (Blanch. f. 176.)

Bon fait toucher ses *mameletes*. (Blason des F. A. 218.)

**Mameliere**. [Armure de la poitrine : « Deux  
« *mamelieres*, et deux ehaiennes pour icelles  
« *mamelieres*. » (Compte d'Etienne de la Fontaine,  
A. N. Kk. 8, an. 1352.)]

**Mamet**. « Tuil cil qui ameiement charretée de  
« *maquereaux* et ne sont des oances aux bouchiers  
« doivent i2 deniers; et se il n'i a plus de 8 cents,  
« por chascun cent un denier la demi obol; et se il  
« i a *mamet*, il n'en doit riens, et cil qui le portent  
« hors de la ville ainsial. » (Anc. Cout. d'Orléans,  
page 473.)

**Mammal**, *adj.* Qui appartient au sein, aux  
mamelles, aux tetons. (Colgr.)

**Mammallement**, *adv.* Grandement : « Et ha  
« esté la proposition declairée *mammallement*  
« scandaleuse. » (Rab. 1, p. 37.)

**Mammellement**, *adv.* En forme de mamelle.  
(Colgrave.)

**Mammeller**, v. Allaiter, au figuré :

Un chaste amour mon esprit *mammella*. (L. Caron, 6.)

**Mammellette**, *adj.* Une personne poupline,  
une petite poupée. (Colgrave.)

**Mammelleux**—**euse**, *adj.* Qui a de gros  
tetons; qui concerne les mamelles. (Colgr.)

**Mammelon**. (Colgrave.)

**Mammelue**. Mameluk : « Saquambasac, un  
« *mammelue*, avoit recommencé l'assaut, et par ce  
« fût la cité (de C. P.) prise. » (Oliv. de la Marche,  
page 409.)

**Mammeron**. Mamelon :

Des cheyens et du *mammeron*

Li cope l'en le sommeron. (MS. 7218, f. 293.)

**Man**, *pron.* Mon [par confusion entre *man*  
et *mon*.]

Ja n'a fierz pas à ton parage

Nule femme de *man* lignage. (MS. 7989<sup>2</sup>, f. 67.)

**Manable**. [Habitant, demeurant : « Or vous  
« conterai d'un oisel qui moult parest courtois et  
« bel. Tousdis est en eve *manable*. » (Bestiaire, ms.  
dans D. C., sous *Managium*, 2.) — « Appereurent  
« autour d'eux... grans murs et maisons *manables*  
« haultes et eslevées. » (Peregr. IV, f. 33.)

**Manace**, **Manache**, **Manatee**. [Menace :



« Por *manatee* regiel ne preïemen. » (Eulalie.) —  
 « De vos *manaces*, culverz, jo n'ai essuign. »  
 (Rol. v. 1232.) — On lit *manache*, dans Froissart,  
 t. XV, 211.]

**Manacher, Manachier.** [Menacer : « Tant  
 « pramié au comle et offri. Tant *manacha* et tant  
 « blandi Que Guy Ilerat au duc rendi. » (Rom. de  
 Rou.) — « En tel maniere *manache* li empereres le  
 « castelain. » (Henri de Valenciennes, § 637.)]

**Manage, Manaige.** [1° Maison, château, dérivé  
 de manoir (*manere*). Dans Froissart, l. III, 176, il  
 désigne le château de Thun l'Evêque : « Ceste vile  
 « arès quite, n'arès plus de *manage*. » (Aiol.  
 v. 8803.) — « Et si doit l'en savoir que le *manage*  
 « est relevé par trois sols, et par ce aquite la pre-  
 « miere aere, ou tout le tenement. » (Anc. Cout. de  
 Norm. ch. 24.) — « Descendu sont en lor maistre  
 « *manaige*. » (Auberi.)] — 2° Jeu d'exercice chez  
 les Polonois qui en régalerent mademoiselle de  
 Guébriant : « Lui vinrent à la recontre pour lui  
 « donner le plaisir du *manage* et de la course du  
 « bonnet. Ils mettoient un bonnet au haut d'une  
 « longue perche que tenoit un valet, et ils courroient  
 « de loin, et l'emportoient au bout de leurs lances.  
 « Après le seigneur de Sluska, courant à toute  
 « bride, jettoit une hache d'armes en l'air devant  
 « luy, et la reprenoit à dix pas au delà par le man-  
 « che. » (Le Labour. Voyage de la reyne de Pologne,  
 p. 207.) — C'est comme on voit notre *manège* rendu  
 ici dans le sens figuré. Le poëte Torniol, sous le  
 titre du *manage* des dames, décrit les différents  
 tours des femmes coquettes. (Goujet, XIV, p. 165.)]

**Manaïde.** [Voir MANAIE. 1° Pouvoir, discrétion :  
 « Ore m'en aquite de chou que li creantai ; car je  
 « me met del tout en vostre *manaïde*, si poretz ores  
 « faire de moi quanques li vous plaira, ou de occire  
 « ou de laïssier vivre. » (Merlin, dans D. C. sous  
*Ménagium*, 3.) — 2° Pitié, miséricorde, dans Garin,  
 I, 132.] — « De moi eussiez et *manaïde* et pitié. »  
 (Ms. 7218, f. 270 c.)]

**Manaïder.** [Avoir en son pouvoir, dans Parlo-  
 nopex, v. 239.]

**Manaie.** 1° Pouvoir, volonté, discrétion :

Ains y feray vignes planter,  
 Semer les loïs, jardins anter,  
 Que je la ville à force n'aye,  
 Et que soiez en ma *manaie*.  
 Ains, dans Du Gange, sous *Ménagium*, I.

... . En vostre *manaie*  
 Me sui tout mis. [Vat. 1490, f. 14.]

Ensi m'estuet sa *manaie*  
 Souffrir quel gré que j'en aie ;  
 Tes forche est d'amours. [Id. f. 37 b.]

A Richart son frere en ira  
 Mout humblement merci querra  
 En sa *manaie* se metra. [Chans. du C<sup>te</sup> Thib. p. 143.]

2° Merci, grâce, miséricorde : [« Mais il n'i a point  
 « de *manaie*, Puis qu'il les tient en son goïtron,  
 « Tous les devore chis larron. » (Bestiaire, ms. dans  
 D. C. IV, 370<sup>a</sup>.)] — Turpin encourage Charlemagne,  
 qui s'abandonnoit trop à la douleur d'avoir perdu  
 ses plus braves guerriers à Roncevaux :

Voïez com vostre gent s'esmaie  
 Sire prenge vous eus *manie*,  
 Il sout tout mort se vous morés. [Mousk. p. 232.]  
 En remembrance de ton sauc  
 Qu'issis fors, biens, de ton flanc  
 Et de vos cors consacré ci  
 Je vous proie *manie* et merci. [MS. 7218, f. 261.]

Par suite, « servir en *manie*, » servir gratuite-  
 ment, pour un merci :

Si j'ai servi en *manie*,  
 Gent guerdon en attend. [Poët. av. 1300, II, p. 547.]

3° Administration : « Qe chil qi est tenans d'un  
 « iretage, se paine plus de metre son pooir en  
 « amender le rente et le *manie* q'il ne feroit s'il  
 « ni estoit baans. » (Vat. n<sup>o</sup> 1490, f. 145.)]

**Manier, Ménager, épargner.** [On lit *manier*,  
 dans Benart, II, v. 17770.] On lit à l'occasion de la  
 bataille de Guillaume le Bâtard contre Harold :

Nul n'espere, ne ne *manier*,  
 Nul ne garist qu'il face place,  
 Ne nul ne fiert que mort ne face. [Rov. p. 359.]

Et les Normanz d'ileuc les traient  
 Qui nes esperent ne *manent* ;  
 Tout cil qui furent arresté  
 Qui ne purent au pont passer  
 Furent retenus et lie. [Id. p. 270.]

Jettent pieres et quarreaux traient  
 De nulle guise nes *manent*,  
 Lancement dars et plommées ruent. [Brut, f. 23.]

**Manauce, s. f.** Mainteue, jouissance : « Si c'est  
 « en cas réel, le demandeur en est mis en posses-  
 « sion, et si c'est en meubles, il en est mis en sai-  
 « sime et *manauce*. » (Moul. Som. Jur. p. 29.)]

**Mananderie.** Résidence : « Selon la loy, seule  
 « mancion et avoir ailleurs tous ses biens ne fait  
 « mie le manant, si comme si un homme a en une  
 « ville là ou il est manant une maison tant seule-  
 « ment que il loïe à aucun, et n'y a autres biens...  
 « ne doit estre entendu comme *mananderie*. »  
 (Bout. Som. Jur. 795.)]

**Manandie.** [1° Maison, habitation : « Enghiens  
 « et bricoles pour jeter au chastiell et abatre les tois  
 « et les *manandies*. » (Froiss. III, 176.)] — « Joi-  
 « gnant celle chapelle avoit une *manandie* ou le  
 « roy Gallafar mena son fils. » (Percef. VI, f. 117.)  
 — 2° Richesse, biens : [« Chil Mahieus estoit ton-  
 « loiers, Assés avoit grant *manandie*. » (Vie ms. de  
 J. C.) — « Et defendre en bonne foy en nostre terre  
 « que il n'i aient *manandie*, ne confort, ne mar-  
 « chandise nulle. » (Conv. entre Philippe le Bel et  
 Guillaume, comle de Hainaut, 1314.) — « Je te  
 « donrai en France avoir et *manandie*. » (Aiol,  
 v. 6341.)]

Au riche qui a assez  
 Avoir et *manandie*. [Poët. av. 1300, IV, p. 1509.]

**Manandise.** [Maison : « Comme le suppliant  
 « eust prins à louage.... à Amiens.... une maison  
 « ou *manandise*. » (J. 183, p. 30, an. 4453.)]

**Manandise.** Avoir, biens :

Que plus n'atende  
 De faire à Dex lor sacrefice  
 Cascuns selonc se *manandise*.

Vie des SS. Sorli. 60, col. 2.

**Manandrie.** [Maison : « Il jettoient pieres de

« fais qui rompoient tours et murs et flois de salles  
« et de *manandries*. » (Froiss. IV, 279.)

**Manant.** [1° Habitant, tenancier : « Se les  
« *manans* se plaignent des injures qu'on leur fait,  
« leur seigneur absent, il ne sont point ouys. »  
« (Froiss. XVI, 149.) — « En peu de temps, il y eut  
« une moult belle cité et noble, car il n'y eut gen-  
« tilhomme en Bretagne qui ne se feist *manant* et  
« citoyen d'icelle. » (Percef. I, 22.) — « *Manans*  
« sont ceux qui demeurent ez villes et citez qui  
« n'ont prins la franchise de la bourgeoisie, desquels  
« qui bourgeois ne sont, pour ce ne demeurent que  
« ils ne soient tenus de contribuer et participer  
« aux frais, missions et despens, et aux aydes de  
« la ville ou ils sont demeurans. » (Boul. Som.  
Rur. p. 795.) — 2° [Habitant riche, aisé (littérale-  
ment possédant une *manandrie*) : « De grant richece  
« orgueilleux et *manant*. » (Agolant, p. 171<sup>b</sup>.) —  
« Atant es .i. bourgeois *manant* et riche. » (Aiol,  
v. 1081.) — « Tout chil sys bourgeois avoient esté en  
« la ville de Calais li plus riche et li plus *manant* et  
« qui plus avoient d'irctage. » (Froiss. V, 212.)

Se tu es riche et *manant*

Ne soies orgueilleux pointant. (*Fobl. de S. Germ. f. 10.*)

« Ne *manant*, ne mendi, » ni riche, ni gueux.  
(Rou, p. 137.)

Gentil fu de parage, et d'avoir fu *manans*. (*Id. p. 21.*)

Füent povere, füent *manant*,

Füent bourgeois et paisant. (*Brut, f. 103.*)

[Voir sur les vicissitudes qu'a éprouvées la valeur  
de ce mot la remarque de Gachet, sous *Manage*. Le  
mot a perdu les deux sens précédents; puis, du  
sens de campagnard, on est passé à celui de rustre,  
grossier.] — 3° Permanent : « *Manant* citeil, » ville  
permanente, celle qui est dans le ciel, opposée à  
celles du monde qui ne font que passer, en latin  
*permanens civitas*. (Serm. de S. Bern. p. 308.) —  
4° Le reste : « Si avoient amené avec eulx tout le  
« *manant* des compaignons. » (Lancelot du Lac,  
t. III, fol. 28<sup>r</sup>.)

**Manantie.** 1° Richesse :

Onques ne fu tel *manantie*

Né si riche proie acollie.

Bom. de Troyes, dans Du Gange, sous *Mansaritia*.

[Faislis li est avoires et *manantie*.] (*Aiol, v. 3502.*)

2° Meubles précieux dans ce passage :

Totes ont lor meissions geries

Pleines de riches *mananties*. (*D. C. sous Mansaritia.*)

Richard duc de Normandie « A Roem mist grant  
« *manantie* A S. Oin en l'abeie. » (Rou, p. 159.)

**Mananties,** s. Héritages donnés à cens et rente,  
à la charge qu'ils ne pourront être démembrés, que  
les possesseurs seront obligés de résider sur le lieu,  
et qu'après le décès des possesseurs sans enfants,  
ces héritages seront dévolus au seigneur ou ses  
successeurs. (Laur.)

**Manantise.** Droit de séjour : « Hors pris ausi  
« ceux que ne sont mie conversanz, et conti-  
« nuement demoranz en les hundred, tout eyent  
« *manantise*. » (Britt. Lois d'Angleterre, f. 73<sup>b</sup>.)

**Manbote,** s. Compensation qui se paie pour la

mort d'un homme; en latin *manbota*. Ce mot vient  
de *man*, qui, en saxon, signifie homme, et de *bode*,  
dérivé de *betan*, qui veut dire compenser : « Si  
« home occit l'autre, et il seït counsaut, et il doive  
« faire les amendes, durrad de sa *manbote* al sei-  
« gnor per le franc home 10 sols et par le serf 20  
« sols. » (Loix Norm. de Guillaume le Bâtard,  
chapitre VIII.)

**Manbre.** [Etoffe marbrée : « Et si ne peut on  
« l'aire en estain qu'il soit pris, camelin ou *man-  
« bre*. » (Ord. III, 444, an. 1360.)]

**Manburnie.** [Tutelle : « Fussent en garde, bail,  
« tutele, cure, *manburnie*. » (Froiss. éd. Sauvage,  
t. I, ch. CLV.)]

**Manburnir.** [Administrer : « Jura li maistre le  
« roi ou son commandement que les biens de la  
« maison il gardera et *manburnira* bien et loyal-  
« ment. » (Cart. de Champagne, f. 189<sup>b</sup>, an. 1261.)]

**Mance.** [Étropié : « Meus vodroie estre d'un pié  
« *manc*. » (Ren. v. 1576.)]

**Mance.** [Manche d'habit : « La coulle e l'esta-  
« mine out desuz cel li ber (Saint Thomas); Mais  
« de pans e de *mances* les out fail escurter; Car ne  
« voleit al siecle demustrer. » (Thom. de Cantor-  
bery, p. 155.)]

N'avoit *mance* ne mancheron

N'il n'a chape ne chaperon. (*MS. 7218, f. 3.*)

[« Ne laisser *mance* en bras, » ne rien laisser (la  
manche se séparait alors de l'habit), dans l'Évangile  
des Quenouilles, p. 166.]

**Mancele.** [Manchon, dans Partonopex, v. 292.]

**Mancelon.** [Manchette : « Une paire de *mance-  
« lon*, qui pouvoient valoir deux sols, six deniers. »  
(J. 189, p. 186, an. 1357.)]

**Mancevir.** [Avertir (comp. *Manchevir*) : « Puis  
« que li Englés estoient *mancevy*. » (Froissart,  
t. V, p. 324.)]

**I. Manche.** [Partie d'un instrument qu'on  
prend en main : « Un homme qui ilecques estoit  
« lui monstra un constel à un blanc *manche* qu'il  
« tenoit en sa main. » (Miracles S. Loys, p. 131.) —  
« Un grant esmail, d'argent doré, à donner la pais,  
« et est fait en maniere de compas quarré..... et y  
« a .i. *manche* à quoy on le tient. » (Inv. du duc  
d'Anjou, § 63.) — Le mot était aussi du féminin :  
« Une saffiere d'argent doré à une *manche* comme  
« ung fusil que deux siges tiennent. » (Ducs de  
Bourg. 269.) — « La teste (de la masse d'or) estoit  
« de lin acier trempée, et la *manche* bendée d'or  
« et d'argent. » (Percef. I, fol. 155.)

**Expressions :** 1° « Laisant les *manches* de la  
« *charité*. » (Nuits de Strap, II, p. 25.) — 2° « Branler  
« dans le *manche*. » (Oudin.) — 3° « Une *manche*  
« d'estrille, » personne grosse et courte : « Ces  
« petits bouts d'hommes lesquels en Escosse on  
« appelle *manches d'estrilles*. » (Rab. II, p. 228.) —  
4° « Plus aiment le *manche* que le bras. » (Rab. III,  
p. 17.) — 5° « De l'arbre d'un pressoir, le *manche*  
« d'un cernoir. » (Cotgr.) — 6° « Jetter le *manche*

« après la coignée. » (Ess. de Mont. III, p. 290 ; Perceff. IV, f. 126.) — 7° « Jetter le *manche* après « les escourgées, » comme font les petits garçons qui fouillent le sabot. (Moyen de Parvenir, p. 78.) — 8° « Je vous gardois ces joyeux propos à quand « la paix seroit faite... Mais quand j'ai vu qu'il « s'en fuit le *manche*, et qu'on ne savoit par où « le desper. » (Desper. Contes, I). c'est-à-dire qu'on en étoit loin.] — 9° « *Manche* mallaitié, » terme de blason de la noblesse de Danemark, relatif à une hache : « Tel porte d'argent au *manche mallaitié* « de gueules. » (Le Labour. Orig. des Arm. p. 240.)

**2. Manche.** [Voir MANÇE.] 1° Partie du vêtement qui couvre le bras : « Et fu atournei que li prestre « qui avoient chapes à *manches* les avroient reon- « des. » (Mén. de Reims, § 145.) — « Un sercoul de « lyreteinne sanz *manches*. » (Joinville, § 60.) — « Aus festes et aus diemanches. Ne metoiz gaus, ne « vestoit *manches* Tant que midis estoit passez. » (Rôle, II, 164.) Ce sont là des manches cousues qu'il falloit bâtir sur soi le matin et découdre le soir ; elles accompagnaient une mise élégante et les dames les jetaient dans les tournois aux chevaliers, comme les Espagnoles lancent leur mantille au torero.] — « Le seigneur de Haul Bourdin portoit « la *manche* de la duchesse d'Orleans, et une dame « portoit la robe par derrière. » (Monsr. II, p. 178.) — 2° Gratification faite à un inférieur pour le service qu'il avoit rendu en soutenant ou relevant la manche, ou en donnant la main ; ce que les Italiens appellent la *bona mancia* :

J'estoy si bien de mon fait advertie

Qu'autant de fois qu'un reste on gaignoit,

Autant de fois la *manche* on me donnoit.

Joinch. Du Bellay, p. 492, V°.

Ce mot est pris dans Oudin pour le vin du valet. « La grande *manche* que demandent les courtisanes romaines, » c'est la *paraquantes* des Espagnoles, et ce qu'en France on appelle les épingles. En Italie, cette manche est de trois sortes, dont celle qui demandent les courtisanes de réputation de la cour de Rome est la plus forte. (Le Duchat, sur Rab. IV, p. 36.) — 3° Division de troupes, aile d'armée. (Oudin, Traité des légions par le maréchal de Saxe, p. 53.) — 4° Chasse, espèce de long sac à passer les liqueurs. — 5° Four pour fondre les métaux au sortir de la mine. — 6° Filet à pêcher, long et étroit. — 7° Déroit, tel que celui qui sépare la France de l'Angleterre. Cotgrave.)

**Expressions :** 1° [On mettait en presse les manches de corset : « Pour mettre et presser .vi. paires « de *manches* de .vi. corsés pour madame la royne. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 227.)] — 2° « .ii. paires « de *manches* de relais. » (Id. 134.)] — 3° « Item « unes *manches* d'acier et une gorgereite d'acier. » (Pièces sur Charles VI, II, 401. n° 230.)] — 4° « Pres « mes amis honnestement J'aime mieux boire et « mouiller l'anche, Que manger mon pain en « *manche*, » c'est-à-dire seul, dans les Vaux de Vire de Jean Le Houx, 12.] — 5° « Conscience plus « large que la *manche* d'un cordelier. » (Lanoue, 27.)] — 6° « *Manche* de chemise. » (Percefor. V, f. 44.) —

7° « *Manche* de cotte. » (Ibid. vol. I, fol. 155.) — 8° « Une jaque et *manche* de maille dont on usoit « fort de ce temps. » (Branl. Cap. fr. t. IV, p. 206.) — 9° « Bas de *manches*, » le bout des manches : « Avoit le pourpoint de demy ostade à *bas* de *man- « ches* de salin, et le haul estoit de chamois. » (Rab. V, p. 70.) — 10° « Parure à *manches*, » espèce de cotte d'armes : « En lieu de sa cotte d'armes, il « avoit vestu une *parure* à *manches* d'un salin « blanc. » (Oliv. de la Marche, p. 248.) — 11° « Le « medecin disguisé en face et habits, mesmement « revestu de riche et plaisante *robe* à *quatre man- « ches*, comme jadis estoit l'estat. » (Rabelais, I, IV, épil. dedicat. p. 3.) — 12° « Aimer plus la *manche* « que le bras, » c'est proprement préférer la conservation de son habit à la commodité d'être bien vêtu. (Le Duchat, sur Rab. III, p. 17.) — 13° « Faire « au corps les *manches* par compas, » faire les choses à propos, et comme il fant, sans qu'il y ait ni trop, ni trop peu. (Coquillart, p. 16.) — 14° « Tenir « quelqu'un en sa *manche*, » en être le maître, le posséder : « Il la tient en sa *manche*. » Cette expression vient de l'usage où l'on étoit de mettre quelque chose dans sa manche, comme dans une poche. (Charron, de la Sagesse, p. 486.) — 15° « Le malade « n'est pas à plaindre qui a la guerison dans sa « *manche*, » c'est-à-dire qui a les choses nécessaires ; et au figuré qui connoit les principes qu'il doit suivre. (Mont. Essais, I, III, p. 73.) — 16° « *Manche* « d'amour, » manche de robe ou de chemise, donnée par des dames, en signe d'amour, à leurs amants qui les portent ordinairement au bout de leurs lances : « Son dous ami presente par amors une « *manche*. » (Fôct. avant 1500, t. II, p. 855.) [Voir sous 1°.] — 17° « La jeune Lyriope vous envoye une « *manche* de rouge samit pour parer le comble de « vostre heaulme. » (Perceff. I, f. 136.) — 18° « Tor- « cher le nez de quelqu'un de sa *manche*, » c'est notre proverbe, donner des verges pour être fouetté : « De ma *manche* m'a lers mon nés. » (Ms. 7989, f. 213.) — 19° « La *manche* de la paresse. » (Golgr.) — 20° « Se moucher sur la *manche*. » (Oudin.) — 21° « C'est une autre paire de *manches*, » c'est autre chose. (Ibid.)

### 3. Manche, adj. Estropié (voir MANÇE.)

Anieuse le cort sesir,

Qui n'ert petite ne *manche*. (MS. 7218, f. 50 s.)

**Manché.** Qui a des manches d'habit. (Golgrave.)

**Manchereau.** Manche de charre. (Id.)

**Mancheron.** Demi-manche d'habit, ne passant pas le coude. (Nicol.) — « Rouge se porte par plusieurs gentiliz hommes et autres gens comme en « bonnetz, chausses, pourpointz et manteaux ; les « femmes le portent en coltes, sautoires et *man- « chérons*. » (Sicille, Blason des couleurs, p. 110.)

N'avoit mance ne *mancheron*

N'il n'a chape ne chaperon. (MS. 7218, f. 3.)

**Manchete.** « Et lu, à ces longues *manchetes*, « Qui par ça, par là les dejetes, Or vient la mort « qui jûs les mete. » (Li vers du monde, xiv s.)]

**Manchevir.** [Avertir, aviser: « Se ces escoutes « oissent gens esmouvoir pour traire devers la vile, « il se devoient retraire viers chiaus qui gardoient « les camps pour iaus *manchevir* et aviser. » (Froiss. t. II, 125.) — « Puisque li Engles en estoient *man- « cheviri*. » (V, 324.) — « Se il en eussent esté *man- « cheviri*. » (Id. IX, 402.) — M. Luce corrige *manche- « vir* en *manthevir* (t. I<sup>er</sup>, p. 48<sup>e</sup>; mais au t. IV, p. 143, il conserve *manchevir*.)]

**Manchon.** [1<sup>o</sup> Demi-manche, dans Oudin. — 2<sup>o</sup> Garniture de la manche: « Quatre pieces de pier- « reries pour un manchon, dont il y en a deux qui « sont faites en miroirs et des panaches dessus, « garnis de diamans. » (Inv. de Gabrielle d'Estrees, an. 1599.) — *Manchon* est encore dans Baif, p. 40<sup>b</sup>.]

**Manchot.** [« On doit craindre son ennemi foi- « ble, *manchot* ou tors. » (Ol. de la Marche, dans Borez.)]

**Mancion, s. f.** Mention, mémoire :

D'autre joe, d'autre solas

Ne vos quier faire *mancion*. [MS. 7615, II, f. 149.]

**Mancip.** [Petit sergent, *mancip*, dans un Gloss. du fonds Saint Germain, sous *Mancipiolum*.]

**Mancepe.** « Chefif comme un povre *mancepe*, » dans Borez, qui cite le Blason des fausses amours.

**Mancepée**—*ée, part.* Ruiné, dépossédé: « Ainsy « a esté la noble maison de saint George destruite « et *mancepée*. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, page 114.)

**Mançois.** [Monnaie des comtes du Mans: « Fu « sa raençons aramie, Et de bezans, et d'estreins, « et de *Mançois*, et d'Angevins. » (Ph. Mouskes.)]

**Manquet.** Manchot: « Plustot faisoit l'aveugle « et le *manquet*. » (Faifeu, p. 108.)

**Mandagloire.** [Voir MADAGOIRE. Mandragore: « Une paire de *mandagloire* en un estuy de cuir. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Jousté paradis en « un mont, Illuce ou croit le *mandagloire*. » (Bestiaire, ms.)]

**Mandagore.** [Mandragore. Au lieu de *mada- « goire*, relevé plus haut, il vaudrait mieux lire *man- « dagoire*: « Les *mandagores*. Les aucuns dient que « ce sont arbres qui portent fruits souc, flairant « autel que pomme. Les autres dient que ce sont « racines en terre, en maniere d'erbe, portant leuil- « les vers, et ont ces racines figure et façon d'om- « mes et de femmes de tous membres et de chevel- « lure — et le fruit vault à femmes brehaignes pour « aidier à concevoir. » (Méniager.) Les prisonniers mis à la question usaient de la racine de mandra- « gore comme d'un anesthésique.]

**Mandat.** 1<sup>o</sup> Mandement: « Atant regarde et « voit la damoiselle messagiere estre à genoux par « devant Gorseles qui lui demandoit nouvelles de « Norgal son chevalier: Madame, dist la damoiselle, « vostre chevalier trouvoy hier, et je lui ay dist vos- « tre *mandat*. » (Perceforest, V, f. 76.) — 2<sup>o</sup> Rescrit du pape, par lequel il mande ou donne ordre de pourvoir quelqu'un du premier bénéfice qui sera

vacant par mort: « *Mandats* et graces expectatives, « quand communement de venir en desordre. » (Pasquier, Recherches, p. 224.) Les mandats furent introduits en France par Clément V, siégeant à Avignon.

**Mandataire, s.** Celui qui est porteur d'un mandat apostolique, qui peut requérir un bénéfice. (Colgrave.)

**Mandate, s.** Terme de procédure: « Quand il y « auroit sentence contre sentence, l'exécution « demeurera en estat et surseance jusqu'à ce que « la revision soit voidée et déterminée. La revision « se pourra impetrier en tout cas où l'appel est per- « mis, et s'y observera la forme suivante. Savoir « que la partie prétendante estre grevée, devra « dedans quarante jours impetrier icelle, par sup- « plique quelle presentera à son attesse et duc de « Bouillon, et ce par la partie même, ou procureur « de la cause ou dont autre suffisamment constitué, « le *mandate* duquel devra estre joint et annexé à « la supplicque. » (N. C. G. II, p. 862.)

**Mande.** [Panier d'osier à deux anses: « Item « pour le *mande* de merlans. » (Cart. de Corbie, 21, fol. 348<sup>b</sup>.) — « Une grande *mande* quarrée pour « metre, chargier et amener par charroy treize « tableaux de bois. » (Ducs de Bourgogne, n<sup>o</sup> 1466, an. 1461.)] — « *Mande* d'osier dans laquelle couloit « du vin, si bien faite que rien ne s'en perdoit. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II, p. 526.) — « Une « *mande* à coucher les enfans, une *mande* à les « tenir au feu, une *mande* à drapeaux d'enfans, « une *mande* à la buce. » (N. C. G. II, p. 258.)

**1. Mandé.** [1<sup>o</sup> Lavement des pieds, ainsi appelé parce que l'antienne du Jeudi Saint commence par « *mandatum novum do vobis* »: « Fesoit la dame « un grant *mandé* là où li povre erent mandé. Que « la dame entor li avoit. A trestoz celz lor piez « lavoit Et besoit après essuier. » (Vie de S<sup>te</sup> Elysa- « bel, an. 1350.) — 2<sup>o</sup> Quête faite à ce moment: « Com il soit acoustumé en l'ordre de Cistiaus que « certains moines en chascune abeie de cele ordre, « ore cil, ore il. chascun samedi après vespres, « combiens que li jors soient sollempneus, doivent « laver les piez as autres en fesant le *mandé*. » (Joinville, éd. Du Gange, p. 321.)] — « Le jour du « jeudi absolu (le duc de Bourgogne) campa « (l'an 1470) près de l'abbaye de Corbie, et entra « dans cette abbaye, ou il lit le *mandé* à treize « panyvres. » (Hist. de Louis XI, par Godefroy, t. IV, page 374.)

**2. Mandé.** [Etendue d'une juridiction: « Cumme debas fut devant nous entre le visconte « de S. Pierre d'une part et les boulogniers « manans et *mandé* S. Pierre d'autre; l'quel *man- « dé*s siet el markié par devant la maison Aelis « Galic. » (Livre Rouge de l'hôtel de ville d'Abbe- « ville, f. 33, an. 1276.)]

**Mandegloire.** [Mandragore: « Le couvecle « est à .vi. esmaux enlevez, ou il a lestes de *mande-*

« gloire. » (Inv. du duc d'Anjou, § 117.) — On lit aussi *mandeigloire*, dans Flore et Blanch. v. 244.]

**Mandement.** [1° Message : « Quant il aura oï « cel nostre *mandement*. » (Sax. 21.) — « Tindrent « à grant oltrage le *mandement* que cil de Costan- « tinoble li avoient fait. » (Villeh. § 291.) — 2° Convo- cation du ban et de l'arrière-ban : « Ils iroient au « *mandement* que li roys feroit contre le conte. » (Joinville, § 74.)]

Chascuns s'emuet à la volée

En *mandement* et en armée.

Pour dire que g'y ay esté.

(Desch. f. 80 c.)

Sans retour vois au grant *mandement*. (Id. f. 152 c.)

[« Et la i devoient estre avecques lui tout li « signeur dessus nommet avecq leur *mandement* « de chevaliers et d'esquiers. » (Froiss. III, 216.)] — [3° Invitation, prière : « Et li souvint de la prise et « de la raançon que li dus d'Osteriche li avoit fail « par le *mandement* et par les prieres le roi Phelipe. » (Mén. de Reims, § 87.)] — 4° Ordre en général : « Trespasser de les *mandemens*. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 359.) — 5° [Ordre de payer : « Noz avons « dit que *mandement* oblige celi qui le *mandement* « fet evers celi à qui il fet le *mandement*. » (Beaum. XXIX, 7.)] — 6° [Charte commençant par le mot *mandamus* ou *mandans* ; tels sont les *mandemens* de Charles V publiés par M. L. Delisle.] — « Si vieult le roy... que... chacun de vous... obeïsse « aux *mandemens* et commandemens que vous fera « mon dit sieur. » (Le Jouvenç. p. 420.) — 7° [Petite bulle pontificale dite en latin *mandamentum* et différente du *titulus*.] — 8° Autorité : « Il doit avoir « mandé toutes les genz, en quoy il a *mandement*. » (Gast. Phéb. p. 287.) — 9° Maison : [« Et trebuchet « li plus haut *mandement*. » (Gir. de Viane, v. 2097.)]

En la ville et en bois fist herbergier sa gent ;

Li sien ostel fist prendre le plus haut *mandement*.

Honn. de Rou, MS p. 67.

**Expressions :** 1° « *Mandemens* de teneur. » — « La cognoissance des *mandemens de teneur* « appartient au juge royal ; neantmoins les hauts « justiciers en connoissent entre leurs sujets, pour- « veu que la teneur du haut justicier ne soit point « debate. » (C. G. I, p. 1006.) — 2° « Chambre ou « juridiction de *mandemens*. » — « A la jurisdic- « tion des *mandemens* les advoués et eschevins « connoissent sur leurs habitans et bourgeois des « actions par lesquelles l'on demande l'accomplis- « sement ou la rescision des obligations. » (N. C. G. I, l. 1, p. 974.) — 3° « Les mandats et graces expecta- « tives, estoient *mandemens*, par lesquels les papes « lvoient les mains des ordinaires, leur enjoignant « que le premier bénéfice vacquant de telle ou telle « condition, fust conféré à ceux qui leur estoient « par eux recommandéz. » (Pasq., Rech. p. 224.) — 4° « Obtenir *mandement* d'excusation, » obtenir sur des raisons d'excuse la permission de ne pas servir ou faire la campagne : « Monsieur de Luxembourg « s'en retourna par le congé du duc de Bourgogne, « et obtint de luy *mandement* de la dicte *excusa- « tion*. » (Monstrel. II, p. 149.)

**Mander.** [1° Convoquer, faire venir : « Quatre « cuntesses sempre i ad *mandées*. » (Rol., v. 3729.) — « Biau seigneur, je vous ai ci *mandé*z. » (Mén. de Reims, § 40.)] — 2° Etre convoqué :

Je puis bien venir sans *mander*,

Et sans fourrier faire mon hours. (Desch. f. 270 4.)

[3° Faire savoir par message : « Quant Deus de « l' ciel lui *mandat* par son angle Qu'il le dunast à « un cunte catanie. » (Rol., v. 2319.) — « *Mandons* « aus garnisons que nous leur renderons Gaillard « sauves noz vies. » (Mén. de Reims, § 263.) — « Jusques à tant que nous en *mandiatus* nostre « volenté. » (Ord. I, 655.)]

En Gascoigne a ses lientenanç

Par lettres creables leur *manda*...

Que sa paix veult asserrer. (G. Guiart, f. 216 b.)

4° Assigner, citer en justice : « Droiz dit : Mar fu « nez qui ira *mandé*. » (ms. 7615, t. I, fol. 111.) — 5° Commander : « Que me *mandez* et commandez « Vo volenté. » (ms. 7218, fol. 182 c.) — « Ne l' vos « *mant* pas, ainz le vos di » (Roman de Narçisse, f. 119 a.) — 6° Appeler au service militaire :

Or est li temps qu'on ne fait que *mander*

Mais li *mandez* destruisent leur cont...

Pranment, pillent quan quilz pulent trouver.

Est. Deschaups, f. 151.

7° [Offrir la bataille. (Froiss., IV, 192.) — « Vous « vuel dire que Solehadins me *mande* bataille. » (Mén. de Reims, § 40.) — 8° [Faire chercher (un jeu d'échecs) : « Je le vous *manderai*. » (Froiss., VI, 29.)] — 9° [Faire demander : « Il s'aviserent qu'il man- « deroient secours à leur signeur le roy d'Engle- « terre. » (Froiss., V, 280.)]

**Expressions :** 1° « A rien mander, il ne faut point « de messenger. » (Cotgrave.) — 2° « A main lavée « Dieu *mande* la repüe, » la sincérité obtient les bienfaits du ciel. (Ibid.) — 3° « A toile ordie, Dieu « *mande* le fil, » Dieu fait prospérer ceux qui tra- vaillent. (Ibid.)

**Mandés.** (Voir **MANDÉ** 1). On appelle de ce nom à Troyes les douze femmes que choisissent les douze premiers chanoines, lesquelles, moyennant certaine rétribution, doivent se présenter chaque jour du carême devant la messe, à l'office, afin que le sous-diacre leur lave les mains. (Journ. de Verdun, sept. 1755, p. 198.)

**Mandeurs.** s. Officiers municipaux : « *Mandeurs* « et officiers de la ville de Lion ; » il est parlé plus haut des gladiateurs et maîtres d'escrime. (Chron. novenaire, XIII, p. 516.)

**Mandicité.** s. Misère, pauvreté : « C'est son « plaisir que la tournes en povreté et *mandicité*. » (Le Jouvençel, ms. p. 30.)

**Mandie.** s. f. Richesse. (Voyez **MANANDIE**) :

Je n'ai argent ne or

Vos pœs voir mon tresor,

Je n'ai autre *mandie*. (Vic de Ste Marie Eg. Sorb. no 61.)

**Mandil.** m. [1° Casaque qui recouvrait la cui- rasse : « Icelluy Guillaume perça au suppliant son « *mandil*, qu'il portoit en droit de son estomac. » (JJ. 197, p. 59, an. 1468.)] — Au siège de la Rochelle,

• leurs beaux *mandils* neufs de velours jaune, avec du passement d'argent et noir. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 262 — 2° Casaque des laquais de grande maison; Claude Hatton la définit dans ses mémoires « un babilllement fait en manière d'une tunique « d'église, qui a les manches non cousues, mais « vagues sur les bras, pour lesquelles resserrer sur « le poing se ferme avec boutons ou aiguillettes; « laquelle se met en manière d'une jupe. » — « Et « pour la colation qui se fit à cette occasion, « demoura (pour payement) le *mandil* du laquais. » (D'Aub. Feneste, III, 17.)]

**Mandille.** Forme féminine du précédent : « Sa « première condition estoit d'estre laquais.... et « après avoir quitté la *mandille*. » (Caquets de l'Accouchée, p. 125.)

**Mandillon.** Diminutif du précédent :

D'un *mandillon* de pourpre éclatant par la nue,  
Ou d'un vestement vert sur espalle est vestie.  
Poë. d'Amal. Jamin, p. 65, V°.

**Mandillot.** Même sens : « Suret ou *mandillot*. » (Favin, Théat. d'honneur, I, 394.)

**Mandragore, -ore.** [Mandragore : « Li dui « compaignon (un couple d'éléphants) vont contre « Orient près du paradis terrestre, tant que la « femelle trueve une herbe que on appelle *man- « dragore*; si en manje, et si atise tant son masle « qui en manje avec li, et maintenant eschauffe « la volenté de chascun, et s'entrejoignent à envers, « et engendrent un filz sans plus. » (Brunet. Lat. Très. p. 244.) — « *Mandragore* est une herbe ainsi « appelée pour ce que elle porte sur ses feuilles « petites pommes qui sont de bonne et sueve « odeur. » (Le Propriété. des choses, trad. par J. Corbichon, an. 1372, dans De Laborde, Gloss.)] — « Hanibal (allant contre les Africains rebeltes) « scavoit bien que c'estoient gens moult gloux de « vin. Si porta grant planté de *mandragores*.... il « mist en son ost ces *mandragores* en vaissaux « de viu qui sent moitié verju et moitié chose qui « fait dormir... les gloux ne se peurent tenir qu'ils « en beussent et mangessent largement. » (La Salade, t. 17.) — « Je craindrois autant de la ren- « contre de nuit, comme de voir une *mandragore*. » (Brant. Dames Gal. t. I, p. 396.) — Nos ancêtres croyoient que cette plante, conservée précieusement, leur procuroit de l'argent.

**Mandre.** 1° Cellule d'ermité. (Cotgrave.) — 2° Etable, bergerie. (Marbod. art. 42, col. 1670.)

**Manducation.** Action de manger. (Cotgr.)

**Manducité.** 1° Action de beaucoup manger. (Id.) — 2° « Le barrage de *manducité*, espece de « dime, c'est le droit qu'ont les moines mendians « de subsister aux depens du public en se faisant « donner leur part de tout ce qui se consume dans « le lieu où ils sont. » (Rab. II, p. 70.)

**Mane.** « N'est loisible à aucun tenant en censive « d'avoir colombier à pied ayant boullins, *manes* et « trous jusques au rez de chaussée, s'il n'en a titre « et permission du roy. » (C. G. I, p. 1101.)

**Maneeor.** [Qui fait des menaces, dans Renart, v. 16706.]

**Manechement.** [Menace : « Quand j'ouy ce « *manechement*. » (Gallez. pèlerinage.)]

**Manecher.** [Qui fait des menaces, dans l'Hist. de Liège, II, 437, an. 1403.]

**Manechier.** [Menacer : « *Manechié* vivent, ce « dist-on; il ne seroit mie raison Que mort soient « li manechié. » (Blonde et Jehan, v. 3394.) Voir aussi Partonopex, v. 9376. — « Tous les jours elles « estoient *manechies* de ces jakes. » (Froiss. VI, 56.)]

**Manecier.** [Même sens (voir le précédent) : « Et « *manecioient* les Hainnuers que d'iaus venir tous « arloir et occire. » (Froiss. II, 124.)]

**Manée, s. f.** Poignée, autant que la main peut tenir. Dans les droits qui appartiennent au voyer de la ville de Bourges, est compris le droit de *manée* sur le sel qui se vendoit en la ville; et par arrêt de 1254, l'abbé de S. Sulpice a été maintenu en la possession de prendre son droit de *manée* de sel. (Thaumas. Cout. de Berry, p. 36.) — [« Et li « sauners (donera) do setier une *manée* de laide, « et autre de terrage. » (Libertés de La Pérouse, an. 1260.)]

**Manège, s.** C'est peut-être le cardinal Mazarin qui a introduit l'usage de ce mot au figuré. (Bouhours, Remarq. sur la langue, p. 104.)

**Manei.** Pouvoir : « Or est del tout en sa *manei*. » (Ms. 7989, fol. 52.)

**Maneiz.** Aussitôt, sur le champ.

Maillet firent monter *maneiz*,  
Sour son destrier. (Roi, ms. p. 349.)

**Manentise.** [1° Pouvoir, richesse, dans Parton. V. 5627.] — 2° Demeure :

... Deduit d'oyseaulx à son estre  
En l'air, à mont, bien près des cieulx  
Ou a sa *manentise* Dieux. (G. de la Bigne, f. 97.)

**Manequin.** Voir MANNEQUIN. [1° Petit homme, petite statue : « Ung petit *manequin* tirant une « espine hors de son pied, fait de marbre blanc, « bien exquis, » dans l'Inv. de Marguerite d'Autriche, an. 1524. C'est la statue antique dite le Tireur d'épines.] — 2° Bandage :

L'empereur Charles le Quint  
Ne portant bolte ne *manequin*,  
Avec ses finesses toutes  
Fut fort tourmenté des gouttes. (Brant. t. I, p. 11.)

3° Figure de femme sur laquelle les chirurgiens exercent leurs élèves aux manœuvres de l'accouchement; par suite « jouer des *manequins*, » faire l'anour : « Janin... avoit pris une femme qui jouoit « des *manequins*, laquelle ne s'en cachoit pas. » (Despér. II, 88.) — 4° Injure, dans des Acc. p. 186.

**1. Maner.** [Manoir : « Villes dessillent et *maners*, « Meson ardent, prennent avers. » (Rom. de Rou.)]

**2. Maner.** [Demeurer, dans Partonop. v. 319, 248, 444. Comparez *Maindre*.]

**Manere.** Ce mot est employé ici pour « de manière que, en sorte que. » — « Cil qui n'a femme,

• ou celle qui n'a mary, qui voudra entrer en bourgeoisie, doit avoir continuellement un lieu de sa bourgeoisie propre vallet..... et ainsi faisant, il pourra aller toute l'année là où il plaira pour ses besoins faire, en *manere*, toutes voies qu'il soit en propre personne au lieu de la bourgeoisie à toutes les festes annex. » (Ord. I, p. 315.)

**1. Manes.** [Promptement, sur le champ, dans le Gloss. sur la Chron. des ducs de Normandie. On lit *manes que*, aussitôt que, dans Orell, p. 339.]

**2. Manes.** [Ames des morts : « Les *manes* font un bruit, et Caron par ses cris Reclame à son secours Pluton et ses esprits. » (Desportes, *Rodomont*.)]

**Maneste.** s. Instrument de fer.

Puis a pris un *maneste* court  
De qui li bovier de la cort  
Appareilloient leur atoirre. [MS. 7218, f. 278.]

**Manette.** Diminutif de main : « Le marquis de ses propres mains luy osta le cordeau du col, et luy deslia les *manettes*. » (Strap. I, 28.)

... Vairs ceulx, et les sourcis  
Avez petits, la denture serrée,  
*Manette* blanche com fleur de lis. [Desch. f. 250<sup>b</sup>.]

**Maneviz.** [Prompt, empressé : « Tant se fait fort et liers è *maneviz*. » (Rol. v. 2125.)]

**Manœuvre.** [Main d'œuvre, travail : « Ledit bois est coustivé par *manœuvre* d'homme. » (M. 50, p. 35, an. 1309.) — « Ceux qui ont prins bois à coupe et à layer sont lenus le couper et abatre dedans le premier jour de may et vuidier la *manœuvre* dedans le jour de la Magdeleine prochainement luisant. » (Cout. G. I, 501.) — « *Manœuvre* de bras en temps d'esté six deniers, en temps d'hiver, quatre deniers. » (Jd. II, 467.)]

**Manfronier.** [« Draps de Louviers, draps de Tours, que l'en appelle *manfroniers*, .....doivent quatre deniers de tonlieu. (D. C. I, V, f. 61<sup>a</sup>.)]

**Manganier.** [Boulangier forain, aux Statuts d'Arles, an. 1616 : « La cour fera peser tous les mois le pain des boulangers et *manganiers*. »]

**Mange.** Manche : « Lacets à lacer for *manges*. » (Fabl. de S. Germ. f. 43<sup>a</sup>.) — [« L'un fieret, et l'autre se revange ; Ny ot haubert, faude, ne *mange*. » (Consol. de Boèce, liv. IV.)]

**Mangeoire.** s. Buffet à serrer les provisions de bouche. « Nos archers trouveront au boulevard bon vin du Rin et largement, et ne les pouvoit on lirer de la *mangeoire*. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 514.)

**Manger, Mangier.** [Verbe. (Voir MANJER, MEXGIER, MEXJER.) — 1<sup>o</sup> Dévorer, en parlant des animaux : « N'en *mangerent* ne lu ne por ne chien. » (Rol. v. 1751.) — « Il doit dire des cerfs et de toutes bestes donces, viander, et de toutes bestes mordanz... *mangier*. » (Chas. de Gast. Phéb. 157.)

Marchans bourgeois ne facent comme chiens  
Qui tout *mangie* et ne veut donner riens. [Desch. 228<sup>b</sup>.]

2<sup>o</sup> Prendre des aliments par besoin ou par gourmandise, en parlant de l'homme :

Helas, on n'y *mangut* n'y boit. [Desch. f. 132<sup>a</sup>.]

De ton labour *mangu* et boy. [Id. f. 331<sup>b</sup>.]

Deffendu leur est sur leur pel  
Qu'ilz ne *mangussent* telz morseaulx. [Id. f. 335.]

Veez nostre curé

Nostre prelat, et nostre abbé  
Qui nous font jeuner les vieilles,  
Ils *mangent*, ils ont les filles,  
Ils ont tous les deliz montains. [Id. f. 524.]

Un de ses pains *mangu* demi ;  
But de l'eau sainte fie. [Vies de SS. n<sup>o</sup> 61, col. 14.]

« Si l'homme ne *mengée* il mourra, et s'il *mengée* trop il se deult et devient malade. » (Le Chev. de la Tour, Guidon des guerres, fol. 86.) — « *Mangene* miel à suffisance, car se tu en *mangene* oultre mesure, il le conviendra vomir. » (Le Chev. de la Tour, Inst. à ses filles, 79.) — 3<sup>o</sup> Piller, pressurer, ruiner :

Li avocat qui ont les grans chappes fourées  
*Mangent* bonnes gens. [MS. 7615, t. II, f. 141.]

[« Li paiz est *mangiez* et pilliez environ. » (Cavel. v. 12513.) — « Les gens de guerre furent licenciés « et retournerent chacun es lieux dont ils estoient « venus en *mangent* le pauvre peuple, selone la « coutume d'adonc. » (Monstr. I, 63.) — 4<sup>o</sup> Mordre à l'hameçon : « Le maréchal du Biez entreprend de « se saisir et ruiner la terre d'Oye, ayant lenté « d'attire: l'Anglois en bataille, lequel n'en voulut « *manger*. » (Montlac, I, f. 254.) — [5<sup>o</sup> Infinitif pris substantivement; repas, plat : « Li arceves jues sist « un jor à son *mangier*. » (Thom. de Cantorb. 64.) — « Et nequedent l'avoit vendu (son droit d'aïnesse) « por un *mangier* de lentilles. » (Job, p. 517.) — « Fu la royne couronnée, et furent faites joustes et « tournois, dances et caroles, et grans et beaux « *mangers*, chacun jour. » (Froiss. liv. I, p. 24.) — « Chair de moulon, *manger* de glouton. » (Cotgr.) — « A petit *manger* bien boire. » (Bab. IV, 84.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « *Manger* dans la main, « être fort familier : « Il y a des filles qui, lorsqu'elles « commencent à sentir leur cœur, elles s'appri- « voient si bien qu'elles viennent *manger* aussitôt « dans la main. » (Brant. Dames Gal. II, p. 68.) — 2<sup>o</sup> « *Manger* tout le tournoi, « remporter toute la gloire du tournoi : « Guidez vous tout le tournoi « *manger*? » (Rom. de Percef. I, 145.) — 3<sup>o</sup> « *Manger* de haut, « sans appétit. Cette expression rappelle le *dente superbo* d'Horace. — 4<sup>o</sup> « *Manger* des charrettes, « faire des choses bien difficiles : « Il ne faut que peu ou prou pour s'avancer en « guerre, quant la fortune veut dire ; car si elle est « contraire, l'on auroit beau à *manger* des char- « rettes *ferrees*, ou faire autant d'armes que firent « jamais les anciens palladins. » (Brant. Cap. fr. II, p. 179.) — 5<sup>o</sup> « *Manger* le lard, « être coupable : « Il a *mangé* le lard. » (Cotgrave.) Voir LARD. — 6<sup>o</sup> « *Manger* comme un loup, « avec avidité. (Oud.) — 7<sup>o</sup> « *Manger* pour deux, « beaucoup. (Ibid.) — 8<sup>o</sup> « Se *manger* les doigts. » (Ibid.) — 9<sup>o</sup> « *Manger* le bonhomme. » (Ibid.) — 10<sup>o</sup> « *Manger* une per- « sonne à force de la regarder, « dévorer des yeux. (Ibid.) — 11<sup>o</sup> « *Manger* de toutes ses dents, « de bon appétit. (Nuits de Strapar. II, 41.) — 12<sup>o</sup> « *Manger*

« de la biche blanche. » (Cotgr.) — 13° « *Manger* « les pigeonneaux. » (Ibid.) — 14° « *Manger* le « cochon ensemble. » (Ibid.) — 15° « *Manger* avec « une faim de bisent. » (Ibid.) — 16° « *Manger* à « un grain de sel, » aisément. (Ibid. Oud. Cur. fr.) — 17° « Il ne faut pas *manger* des cerises avec les « grands seigneurs. » c'est-à-dire familièrement avec eux. (Cotgr.) — 18° « Une des grandes adver- « sitez de ce siècle, c'est quant un homme frane « par nature, est contraint par povreté de *mangier* « l'aulmosne de son ennemi. » (Le Chev. de la Tour, Instruc. à ses filles, f. 81.)

19° Mal chanter fait devant *mangier*. (MS. 7218, f. 251.)

20° « On s'ennuie d'un pain *mangier*. » (Le Jouv. p. 20.) — 21° « Il le ferait aussitôt que de *manger* « un morceau de pain. » (Oud.) — 22° « Il ne scâit « pas le champ, il ne portera pas à *manger* aux « laboureurs. » (Oud.) — 23° « Il a encore de quoy « *manger* une botte de foin. » (Ibid.) — 24° « Je l'ay « bien *mangé*, il ne me revient point. » (Ibid.) — 25° « *Manger* des patenostres et chier des aves. » (Ibid.) — 26° « *Manger* ymages ou ydolles. » (Marot, p. 189.) — 27° « Je vous bailleya ce que vous ne « *mangerez* pas. » (Ibid.) — 28° « Il se *mangeroit* « plutôt le bras jusques au coude. » (Id.) — 29° « S'il « le faisoit, il ne *mangeroit* jamais de pain, » je le tuerois. (Ibid.) — 30° « Nous ne *mangerons* pas tout. » (Ibid.) — 31° « *Manger* son pain ou son avoine en « son sac. » (Cotgr.) — 32° « *Manger* des poids verds « au veau. » (Cotgr.) — 33° « Donner à *manger* au « chien et au chat. » (Ibid.)

34° Aller et parler peut on ;  
Boire ensemble et *manger* non. (Ibid.)

35° « Ce qu'on donne lait, ce qu'on *mange* puit. » (Ibid.) — 36° « Il fait mauvais aller au bois quant « les loups se *mangent* l'un l'autre. » (Ibid.) — 37° « Il ne faut pas *manger* des prunes avec son « seigneur. » (Ibid.) — 38° « Mauvaise est la saison « quant un loup *mange* l'autre. » (Ibid.) — 39° « On « se saoule bien de *manger* tartes. » (Ibid.) — 40° « Pen à peu le loup *mange* l'oye. » (Ibid.) — 41° « Qui *mange* l'oye du roy, il en chie la plume « cent ans après. » (Ibid.) — 42° « Qui a honte de « *manger*, a honte de vivre. » (Ibid.) — 43° « Qui « avec son seigneur *mange* poires, il ne choisist pas « les meilleures. » (Ibid.) — 44° « Un seigneur de « paille *mange* un vassal d'acier. » (Ibid.) — 45° « En « *mangeant* l'appétit vient et se perd. » (Ibid.) — 46° « Bonne beste s'eschauffe en *mangeant*. » (Ibid.) — 47° « Mal fait *mangier* à l'appetit d'autrui, « suivre les volontés d'autrui. » (Desch. fol. 358<sup>r</sup>.) — 48° « Les bestes mues d'une condition et espèces ne « *manguent* point l'une l'autre. » (Le Jouvenc. 96.) — 49° « Sans sausse *mangue* l'en bien rost. » (Desch. fol. 379.)

50° Qui se fait son pain, *mangue*  
Sans grande male goulée. (Ibid. f. 96.)

**Mangereau.** Diminutif de mangeur, pillard :

Ha ! que je hay ces *mangereaux*,  
Ces chicaneurs procuraux. (R. Belleau, II, 146.)

**Mangeresse.** [« *Mangeresse* ou glotonne, » dans D. C. sous *Estrix*.]

**Mangerie.** [1° Gourmandise : « Li temples de « luxure et de mescreanz estoit « plains. » (Macchab. II, 6.)] — 2° Lieu où l'on mange. (Monet.) — 3° Table : « Desservir *mange- « ric*. » (Oudin.)

**Mangenes.** Gland, nourriture d'un sanglier. (Cotgrave.) — « On appelle de toutes bestes mor- « dantes, *mangenes*, quand ils vont manger. » (Fouill. Vén. f. 107<sup>b</sup>.)

**Mangeur.** 1° Gourmand : « Veez la ce *mangeur* « de soupes, humeur de brouets. » (Jouvenel, p. 30.) — 2° Garnisaire : « A ce faire vous les con- « traignez par la caption de leurs biens, en mettant « à leurs maisons *mangeurs* à leurs despens. » (Monstrelet, vol. I, p. 225<sup>b</sup>.) — [« Aux emprunts de « ville, quand on ne paye à jour nommé ce à quoy « l'on est cottizé, l'on envoye aux maisons des gar- « nisons d'hommes que l'on appelle *mangeurs*. » (Pasquier, Lett. I, 529.)]

**Expressions :** 1° « *Mangeur* de crucifix, » bigot : « Les cordeliers et les autres moines, ensemble « tous les *mangeurs de crucefixe*. » (Apol. d'Hérod. page 335.) — 2° « *Mangeur* de saints, » hypocrite. (Serm. de Barlette, f. 111.) — 3° « *Mangeur* d'yma- « ges, » même sens. (Crélin, p. 71.) — 4° « *Mangeur* « de petits enfans. » (Oudin.) — 5° « *Mangeur* de « charrettes ferrées, » rodomont, fendant, fanfaron. (Lett. de Pasq. I, p. 576.) — 6° « *Mangeur* de char- « rettes deserrées. » (Des Accords, Bigarr. p. 24.) — 7° « *Mangeur* de foye ; » on donnoit ce nom aux gou- « verneurs des Gantois, qui, s'étant révoltés en 1437, furent arrêtés et conduits dans le camp du duc de Bourgogne. (Monstr. II, p. 152.) — 8° « *Mangeur* de « ravelins, » fanfaron, bravache. (Brant. Cap. fr. I, III, p. 90.) — 9° « Hardi gaigneur, hardi *mangeur*. » (Cotgrave.)

**Mangeure.** Pâture du sanglier ; terme de véne- rie : « Voyez ou le sanglier a fait ses *mangeures*. » (Fouill. Vén. f. 36.)

**1. Mangon.** [Voir *Mangon*.] Monnaie : « Dist la « dame ; or avez faucon. Deux besans valent un « *mangon*. Ce fu bien dit deux mots à un, Qu'il en « aroit deux pour un. » (Rom. de Guill. au faucon.)

**2. Mangon.** [Apprenti : « Haquinet Duduret « *mangon* demourant en la maison de Jaquemart « Hanocque. » (J. 176, p. 590, an. 1448.)]

**Mangoneau, Mangonel, Mangoniau.** [1° Machine à lancer des pierres, munie d'une verge et d'un contre-poids fixe. (Voir Engin et Viollet-Le-Duc, Dict. d'architect. I, V, p. 233 et suiv.) — « Et « firent mainte foiz assaillir aus muriaus de la « citei, et geleir perrieres et *mangoniaus*. » (Mén. de Reims, § 53.)]

*Mangoniaus* et perieres

Qui souvent tendent et destendent  
En destachant grans escrois rendent  
Pierres qui par l'air se remie.

G. Guart, dans D. C. sous *Mangonellus*.



• Les assiégés se deffendent à pierres et à *mangoneaus*. » (Blanchandin, ms. de S. G. f. 181.) — « En cet assaut fut frapé le conte d'une pierre d'ung *mangonel* que ceux de dedans lancerent. » (Chron. de S. Den. II, f. 45.)

Engigneours orent insinians  
Qui tost orent fais *mangoniens*  
Aus perrieres contregetter.

(Brut. f. 3.)

• Il fit dreecer ses perrieres et ses *mangonneaulx* et à maintes manieres de tourneus. » (Chron. de S. Den. II, f. 8.)

Mort fu, qu'en droit-on el  
Par la pierre d'un *mangonnel*.

(G. Guiart, f. 156.)

S'asist le castel de tulieres

A *mangoniens* et a perrieres.

(Mousk. p. 429.)

Contre li ruste *mangonnel*

Fait boin savoir de l'escreime.

(Vat. 1490, f. 128.)

• Dreecierent perrieres et *mangoniens* tresbuchés « por geter as murs de baniecte. » (Contin. de G. de Tyr, par Martene, V, col. 685.) — 2° Bard lancé par le mangoneau : « Lesquels engins getoyent, nuict et jour grosses pierres et *mangonneaux* qui abbatoyent les combles. » (Froiss. I, p. 64.)

**Mangoniere.** Mangoneau. « Castiaus, *mangonières* et perrieres. » (Pl. Mouskes, p. 519.)

**Mangonner.** Se frotter les yeux, se les nettoyer. (Oudin.)

**Mangonneite.** [Sorte d'offrande faite à Notre-Dame-du-Puy : « Toutes les *mangonneites* appartiennent en propriété et possession ausdits de chapitre seuls et pour le tout... est ordonné que sur le lotage desdites obligations... se prendra le luminaire de l'autel. » (Arrêt du Parlement, 19 avril 1402.)]

**Mangonnier.** [Regratier, revendeur : « Et cependant failly au suppliant (qui était sergent) aler mettre baudiment en une vigne des heritiers de feu Jehan Blanc, jadis *mangonnier*, habitant de Besiers. » (Jl. 188, p. 200, an. 1459.)]

**Mangue.** Mangeure : « Iceulx chiens chient sur les erres et *mangues* des truyes. » (Modus, f. 51<sup>a</sup>.)

**Manguiere.** Clou de caravelle. (Cotgr.)

**Mangun.** [Monnaie : « Entre les helz ad plus de mil *manguns*. » (Rol. v. 621.)]

**Maniable.** [Habile : « Se il (les nobles) nous voient guerrier, Bien avum contre un chevalier Trente ou quarante paizans *Maniables* et combatans. » (Rou, v. 5975.)]

**Maniacle.** Extravagant, furieux : « Quelle hardiesse et *maniacle* confiance. » (Mont. II, p. 738.) — « Les phrenetiques, *maniacles* et malades des maladies ardentes. » (Charron, Sagesse, p. 90.)

**Maniance.** Jouissance : « En cas d'appel, celui qui appellerait, qui serait trouvé en la *maniance* de l'heritage, demeureroit en sa possession jusques à ce qu'il seroit cogneu du dict appel. » (Boul. Som. Rur. p. 670.)

..... Des le temps de mon adolescence,

Fortune print de moi la *maniance*. [M. de la Mary. 210.]

**Manicle.** [1° Bracelet : « Le fermail de sos le

« menton Sont de rubi et li bouton, Li bras sont « fort par les *manicles* Qui faites sont d'or et d'or- « nicles. » (Partonop. v. 7465.) — « Deux *manicles* « d'or couverts de rubis d'Inde. » (Inv. de Gabrielle d'Estrées, an. 1599.) — 2° Manche de doulbert : « Ne ostés les *manicles* de cel auhere doulbert. » (Aiol, v. 6026.)] — « Lors abat de sa main dextre la « *manicle* ; si regarde la pierre de son anneau. » (Lanc. du Lae, I, f. 154.) — 3° Menotte : « En toy se « assurent ceux que les eeps et les *manicles* tien- « nent esliennez ès tencbres des prisons. » (Al. Chartier, l'Esper. p. 331.) — 4° « *Manicle*, machi- « niere. » (Hist. du Th. fr. t. XI, p. 66.)

**Expressions :** 1° « Frere de la *manicle*, » savelier. (Oudin.) — 2° « Estre de la *manicle*, » être adroit. (Aresta amor. p. 415.)

**Manicordion, s.** Instrument de musique :

Harpes et luz, orgues, psalterions,

Musettes, cors, et *manicordions*. (Cretin, p. 40.)

**Expressions :** 1° « Jouer du *manicordion*, » se prostituer. (Oudin, Cur. fr.) — 2° « Jouer du *manicordion* à double semelle, » s'enfuir. (Ibid.)

**Manicement.** [1° Jouissance : « S'il truevent ke « li *manicement* le seigneur d'Oysi et ses ancisseurs « valle mieus li *manicement* l'ervesque et ses ancis- « seurs, li avoerie demeure au seigneur d'Oysi. » (Cart. de Cambrai, an. 1237.) — 2° Administration : « Pour rasener les *manicements* des hiretages, ensi « comme ils se portoient. » (Froissart, t. V, 221.) — « Li constabables de France, li contes de Saint Pol « et aueun bourgeois d'Amiens qui congnoissent le « *manicement* de la ville. » (Froiss. VI, 113.)]

**Maniance.** [Jouissance, possession : « Comme « ainsi fust que Jehans du Nucf Markiet et Maroie « se tame fussent en saisine et en *maniance* des « viviers de Biergnau. » (Jl. 18, p. 127, an. 1307.)]

**Manjer.** [Manger : « Li keus *manja* le cuer ; « quant lui fu demandez Fist au seigneur acreire « que sans cuer estoit nez. » (Th. de Cantorb. 31.) — On lit dans Joinville *manjeant* § 570, *manjoieit* § 504, *manju* § 587, *manjant* § 508.]

**1. Manier.** [1° Prendre, toucher avec la main : « Fesist li *manier* son ventre tut entour. » (Th. de Cantorb. 94.) — « Et fesoit si come ele pooit mieus, « en *maniant* as mains, si come avugles font. » (Mirac. S. Loys, p. 175.) — 2° Maltraiter : « Fut « d'opinion icellui suppliant que icellui curé feust « *manié* par aucunes gens qu'ils trouveroient, sans « trop grant oultrage lui faire. » (Jl. 183, page 209, an. 1456.) — « Un grand villain, plus noirs que « meure, qui avoit à non Desconfort, A *manier* me « print moult fort. » (J. Bruyant, dans le Ménagier, II, 6.) — 3° Gouverner : « Et si ne soit nus si hardis « bourgeois ni habitans K'eskevins aient à *manier*. » (Tailliar, Recueil, p. 415.)]

Pape Innocent le voutit excommunier

Parce que son filz Loys vout *manier*

Lors les Anglois, que le pape portoit.

Fig. de Charles VII, t. II, p. 118.

4° S'approprier : « Lui ayant osté (au faucon) son

« chapperon, afin qu'il se *manic*. » (Budé, des Oiseaux, t. 125.)

*Les pressions* : 1° « *Manic* le dé. » (Oudin, Chr. fr.) — 2° « Se laisser *manier*. » (Ibid.) — 3° « *Manier* « quelqu'un. » (Ibid.) — 4° « *Manier* en bisse, « lorsque le cheval imite les mouvements du serpent. (Colgrave.) — 5° « *Manier* terre à terre à toutes « mains, » terme de manège : « L'un des plus gen- « lils et dociles chevaux que nous avons jamais vus, « car n'ayant que cinq ans, et n'ayant jamais été « dressé, il *manioit* terre à terre à toutes mains. » (Mém. de Sully, t. I, p. 165.) — 6° « *Manié* de for- « tune, » maltraité de la fortune. (Colgrave.) — 7° « *Manier* la verge, » formalité de justice : « Leur « fist le sergent *manier* sa verge et le mandement. » (Modus et Ratio, f. 247.)

2. *Manier*, *adj.* [1° Qu'on a sous la main, à main : « Quand il vint en la chambre *maniere*. » (Flore et Blanch, v. 2579.)]

Et cil de Normandie a bien ferir entendent  
Guerriers larges prement et lor ars *maniers* tendent.  
Saeles et carreaux sagement lor despendent. (Rou, 105.)

2° [Habile, adroit : « Quars nuls gens n'est niès « *maniere* de l'autrui porfil porclacier Se son preu « n'i cuide chacier. » (Rutebeuf, 218.) — « Tu as « moult les meins *manieres*. » (Etabl. de S. Germ. folio 46.)] — 3° Expérimenté : « Homme de sens « *manier*. » (Poës. av. 1300, III, p. 1031.)

Ne sont mie li mur legier à effondrer  
Chevaliers y a bons et *maniers* de joster. (Rou, 105.)  
. . . . . Uns siens chevaliers  
Qui moult estoit preus et *maniers*. (Mouskes, p. 585.)

4° Prompt, léger :

Cesar l'escu avant tenty,  
Le cop ne mie recuilly,  
Iïen fu *maniers* l'espée et traite  
Dont il ot mainte plaie faite. (Brut, f. 31.)

*Maniere*. [Féminin de l'adjectif précédent pris substantivement. 1° Façon d'agir : « L'apostoiles le « fit escommenier par toute cresientei, et lous ses « aidans en toutes *manieres*. » (Mém. de Reims, § 300.)]

Si regarderent la *maniere*  
Que le levrier un pain happa  
Sur la table. (Gace de la Bigne, f. 74.)

2° [Espèce : « Et ceste *maniere* de gent ne sunt « pas tout d'une condition. » (Beaum. XIY, 30.)]

Aporta il mainte *maniere*  
Et de virgines et d'huocens  
Qu'Erodes fist occire à cens. (Mouskes, p. 296.)

Dans le Cont. Gén. t. I, p. 206, on lit : « Chacune « *maniere* d'enfant. » — 3° Apparence : « Ce dedans « deny un nous ne la connoissons charnellement, « tellement que si plainement le ferons apparoir « que *maniere* ne sera du contraire, nous vous fai- « sons seigneurs des villes et chastiaux et de toutes « les terres que nous tenons. » (Percef. IV, fol. 46.) — Philippe-Auguste ayant donné ordre de paver la ville de Paris qui étoit fort sale « voulut luy oter la « *maniere* du nom qu'elle avoit en de Lutèce « à cause de ses boues. » (Chron. de S. Denis, t. II, fol. 9.) — 4° Contenance, bonne grâce. On lit dans le détail des qualités que doit avoir une femme mariée :

Quelle soit bien moriginée  
Et de sa *maniere* ordonnée ;  
Bonne soit, riche et saige  
Dont l'en voit pou en mariage. (Besch. f. 496.)  
Plus aim gent corps, bonne *maniere*,  
Que la beauté qui n'a sens ne advis. (Ibid. f. 439.)

5° Savoir-vivre :

Le sens acquis profite plus  
Quant au naturel est unis :  
*Maniere* vaut mieux. (Id. f. 232.)

« Le comte de Foix..... beau chevalier, qui bien « scavoit sa *maniere*... et qui accompaignoit souvent « la... duchesse de Bourgogne en ses affaires et « visites. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 543.) — 6° Usage, coutume : « D'ardoir vert bois « ont tousis la *maniere*. » (Beschamps, f. 232.) — 7° Modération, mesure : « En toutes choses doib-on « adjoûter *maniere*. » (Perceforest, II, fol. 97.) — 8° Condition :

Assez sommes d'une *maniere*  
L'une haulte, et d'un corage  
Se nous ne sommes d'un parage. (MS. 7989<sup>2</sup>, f. 60.)

9° L'objet, la chose même dont on parle : « La « *maniere* du livre. » (Hist. d'Alexandre, ms. 7218, not. 151, p. 1.) — « A tant le tors sera la pellice en « hault toute descoupee et ne trouva dessous fors « que une branche... et quant ils virent la *maniere*, « ils furent tous esmerveillez. » (Percef. IV, 31.) — 10° [Caractère : « Et estoit de moult sauvage et « diverse *maniere*. » (Froiss. IV, 48.)]

*Expressions* : 1° Ce mot répond à notre façon de parler, souvent usitée dans le langage populaire : « Est-ce la *maniere* ? Est-il d'usage ? »

. . . . . Est-ce la *maniere*  
De delivrer trois chevaux la semaine  
Sans croix avoir ? Vuidez, alex arriere,  
Vous n'aurez plus de moy ne foing, n'aveine. (Besch. 208.)

2° « Avoir la *maniere*, » ressembler :

Comme clers lisans en chaire,  
Juges qui en ont la *maniere*. (Id. f. 473.)

3° Avoir l'usage :

. . . . . Si a commandé  
A verité que la premiere  
Parlast, car tres bien en a la *maniere*  
De tout voir, dire, et brievement  
Declairer son entendement. (G. de la Bigne, Déd. f. 20.)

4° « Voir la *maniere*, » entendre ce discours : « Gardez vous de moy approcher (dit la pucelle) car « je vous enverroy les jambes contre mont. Quant « Gadifer vit la *maniere*, il commença à rire. » (Percef. III, f. 83.) — 5° « Par *maniere*, » en forme, en façon : « Les escoutes (aux combats à outrance) « seront à un pas près l'un de l'autre, tenans leurs « bastons à deux mains tant haull qu'ils pourront, « *par maniere* de barre, jusques à ce que le mare- « chal aura jetté le gage. » (La Jaille, du Ch. de Bat. f. 53.) — 6° « De *maniere*, » même sens :

J'ai fil d'argent à mazelin  
Et d'archal à cens de *manieres*. (Fabl. de S. Germ. f. 43.)

7° « Faire *maniere*, » faire semblant : « Les Fla- « mens *faisoient* si bien la *maniere* d'estre bons « François. » (Juvén. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 37.) — 8° « Monstrer *maniere*, » faire sem-

**blant** : « A laquelle parole le dit d'Alençon *monstra* « *maniere* d'estre bien desplaisant. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 703.) — 9° « Restrainedre « sa *maniere*, » se retenir, se contenir : « Quant « la bonne dame ouyt ce, elle s'en esmeut ung « petit, non pourtant elle fut saige, si *restraint* sa « *maniere*, et puis respondi par raison. » (Percef. VI, f. 29.) — 10° « Teuir *maniere*, » faire semblant : « Jason luy jeltta sa lance, et puis le combattoit de « son espée, et tint *maniere* de se ressouvenir d'un « anneau que Medée luy donna. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 671.) — Se rassurer, se remettre, faire bonne contenance : « Quant la royne veit que « le chevalier changeoit couleur et maintient pour « la venue des pucelles..... elle print la parole et « dist affin qu'il *tenist maniere*. » (Percef. III, f. 40.) — 11° « Ne savoir tenir *maniere*, » quelle contenance faire. (Ibid. f. 158.) — 12° « De joustier savoir « toute la *maniere*, » savoir jouter de toutes les façons : « Je congnoys celluy au plus saige jousteur « que je veisse oncques, lequel de *jouster saiet* « *toutte la maniere*. » (Lanc. du Lac, III, f. 51.) — 13° « Fiers de grant *maniere*. » (Ms. 7989, f. 210.) — 14° « Saveurs de *manieres*, » de mode. (Ms. 7615, II, f. 175.) — 15° « Outre *maniere*, » outre mesure, excessivement : « En Laonnois a ung chasteau qui « est appellé Montagu, fondé est de grant ancien- « neté, et fort *oultre maniere*, car il est assis sur « une haulte roche de toutes parts. » (Chron. de S. Denis, I, f. 227.) — 16° « En meime la *maniere*, » de la même manière. (Dom Morice, Hist. de Bret. col. 1013, an. 1268.)

**Manieré, adj.** Affecté, qui a des manières affectées, peu naturelles. On emploie cette expression relativement au style, et c'est un terme de l'art de peindre : « Ses figures sont, pour user des termes « de l'art, *manierées*, et ne sont pas naturelles. » (Felibien, Entrelieus, t. II, p. 68.)

**Manierete, s. f.** 1° Espèce, façon :

. . . . . Flourettes  
Indes, jaunes, rouges, blanchettes,  
Et de toutes *manieretes*  
Herbes qui naissent. [Fabl. de S. Germ. f. 61.]

2° Grâces : « M'agrée vous amer..... et vo cors « veir. Vo *manierete* joliete.... m'en donne desir. » (Ibid. fol. 58.)

**Manies.** [Figurine de cire pour procéder à l'enveloppement. On lit au procès de Robert d'Artois : « Que est ce que vous ? C'est un image de cire, que « l'en fait pour baptisier, pour grever ceux que l'en « vuet grever. L'en ne les appelle pas en ces pays « voutz ; l'en les appelle *manies*. »]

**Manieur, adj.** Qui manie. (Oudin.) — « *Manieur* « de sable, » celui qui jette en moule ou qui jette des médailles en sable. (Colgrave.)

**Manufacteur, s. m.** Manufacture, ouvrier qui travaille dans une manufacture. (Monet.)

**Manufacture, s. f.** Manufacture, besogne faite à la main. (Colgr. ; — Apolog. d'Hérod. p. 14.)

vii.

**Manufacturer, v.** Travailler ou former avec les mains. (Colgrave.)

**Manifait. Evident.**

. . . . . Qui te soit fait  
Ce que je te dis *manifait*. [Geof. de Paris, f. 48.]

**Manifester.** [Rendre manifeste : « Cil conournt « l'ovraigne aperte, *Manifestée* e decouverte. » (Chr. de Norm. v. 21270.)] — « Tres doux et tres « benignes Dieux, je me *manifeste* devant la omni- « polence de cette euvre. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. page 365.)

**Manificet.** Le jeudi de la mi-carême, jour auquel l'introit commence par ce mot. (Le Beuf, Journ. de Verdun, mai 1751, p. 371.)

**Manigance, s.** Mauvaise contenance, conduite messéante, pratique sourde. (Colgr.)

**Manigotter, v.** Manier, empoigner, accoutrer avec les mains. (Colgrave.)

**Manigquette, s.** Cardamome, graine de paradis, ou selon quelques-uns, cresson de jardin. (Colgr.)

**Manille, s.** Bracelet, fer aux pieds des forçats, menotte. (Oudin.) Colgrave entend encore par ce mot « celui qui dans les eglises catholiques recueille « pour un pauvre precheur. »

**Manillier.** Fabricant de manilles. (Colgr.)

**Manillier.** [Marguillier, dans Rabelais, d'après Du Gange, sous *Manigertius*.]

**Maniot.** Manioc. (Colgrave.)

**Manisser, v.** Marner : « Les fermiers ne peu- « vent moltoyer, n'y ecorcher les franchises de « leurs terres, sous prétexte de *manisser* leurs « terres labourables. » (N. C. G. IV, p. 415.)

**Maniveau, s.** Petit plateau d'osier. (Oudin.)

**Manivele, s.** Plante médicinale. (Erberie, ms. de S. Germ. f. 89.)

**Manix, s.** Marne : « A l'égard des *manix* et « engrais extant en nature, l'homme congédié est « tenu de les laisser sur le lieu recevant la moitié « du prix auquel ils sont estimez par experts. » (Nouv. Cout. Gén. IV, p. 415.)

**Manke.** [Manchot : « Qu'en paradis ne vont fors « teus gens con je vous dirai : il i vont cil viel pres- « tre, et cil viel clop et cil *manke* qui tote jor et « tote nuit crapent devant ces autens et en ces viés « croutes. » (Aucassin et Nicolette, éd. G. Paris, p. 61 ; ms. anc. 7989, f. 73<sup>4</sup>.)]

**Mannage.** [Meubles : « Ung *mannage* d'ostel, « v. solz. » (Péages du prieuré de S. Gengoul, an. 1514.)]

**Mannager.** [Artisan : « Item fu alé au devant « d'elle (madame de Charolais, fille de Charles VII), « à cheval par les officiers de M. le duc, le loy et « les gens notables, et fu defendu de non y aller « frutiers, *mannagers*, ne gens de petit estal. » (Reg. de Douai, 2, f. 26<sup>b</sup>, an. 1439.)]

1. **Manne.** [1<sup>re</sup> Nourriture que Dieu fit tomber du ciel pour les Israélites dans le désert. C'est une

espèce de lichen qui se développe rapidement en Perse, au pied de l'Ararat : « La *manne* ki del ciel » vint, e lo pople quarante anz, en leu de vitaille « corporel, sustiut. » (Rois, 2.) De là dans Villon, « venir de *manne*, » venir comme la manne, tomber du ciel : « Gent solz : s'ilz demandent prins où ? Ne « leur chaille; ils viendront de *manne* (p. 72.) » — 2° Nourriture : « Si furent les tables remplies de « toutes les bonnes *manues* du monde. » (Lanc. du Lac, III, f. 21.)

**Expressions :** 1° « *Manne* de Calabre. » (Cotgr.) — 2° *Manne* de coton, « gros grains de manne qui ressemblent à des flocons de laine ou de coton; la plus mauvaise espèce de la manne du levant, drogue purgative. (Cotgr.) — 3° « *Manne* de feuilles, » la meilleure espèce de la manne de Calabre, recueillie sur les feuilles des plantes et des arbres. (Ibid.)

**2. Manne.** Corbeille : « *Manne* ou banue, c'est « un panier à anses. » (Nicot.)

**3. Manne.** Filet de sable qui mène à un filon d'or. (Cotgr.)

**Mannée**, s. f. Franc moulu. Eustasse, sœur du comte de S. Paul, dans ses lettres en faveur des « nemains de Biaupré demeurant à Gorghe, leur « accorde leur *mannée*, en telle maniere que elles « peent morre as molins de Gorghe quittement « sans moture et sans autre droiture, tout chœu « que il convenra à le soufflance de le maison. » (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 109, an. 1232.) — [Le meme que *manée*, poignée.]

**1. Mannequin.** [VOIR MANEQUIN. Diminutif de *manne*, petit homme : « Une couppe d'argent dorée, « tortinée et boullongnée, et sur le couvercle ung « fritelet blancq, ou il y a un *mannequin* dedens. » (Duc de Bourg. n° 2379, an. 1467.)]

**2. Mannequin.** Diminutif de *manne*, panier. Voir Des Acc. Bigarr. p. 186; Nicot le définit ainsi : « On en use pour une maniere de panier estroit « au fond et eslargissant en montant et sans cou- « vercle. »

**Mannequinage.** Corbeilles ou autres ouvrages de sculpture taillés dans les murailles. (Cotgr.)

**Manneux.** Plein de manne. (Cotgr.)

**Mannoier.** Manier :

Hervis moult souvent *mannoier*  
Les mains s'anie Aalis. [Poët. av. 1300, IV, 1480.]

**Mannyer.** Même sens :

Princes, chacun veult avoir tresorier.  
Estat royal, et argent *mannyer*. [Desch. f. 259.]

**Manouvreur.** [1° Service de bras : « Et toutes les « *manouvrees* que Robers d'Amiens y avoit chacun « an. » Charte de Robert, abbé de Corbie, an. 1218.] — 2° Corvée : « *Manouvree* à bras. » (Cout. Gén. II, 460.) — 3° Ouvrier de bras : « Il avoit tousjours « ben du même vin que beuvoient les *manouvrees* « de sa maison. » (Amyot, Caton, 10.)]

**Manœuvrer.** [Labourer : « (La vigne) c'on « laisse à *manœuvrer* selonc le coustume du pais. » (Beaum. XV, 12.)]

**Manoier.** [1° Miséricorde, grâce, dans le Châtelain de Couci, Laborde, p. 289.] — 2° Pouvoir, possession :

..... Faites tant que soie vostre ami  
Que tous me suis mis en vostre *manoie*.  
Poët. ms. av. 1300, t. IV, p. 1136.

**1. Manoier.** [Adjectif; variante de *manier*. Facile à manier : « Ke li veist son escu *manoier* Per « les enames lever et embracier. » (Gir. de Viane, page 237.)]

**2. Manoier.** [1° Manier : « Mais tant en cope « (d'un soliveau), et du gresle ot ostez; Por mieus « tenir l'ot il bien atirez, Bien le *manoie* tot à sa « volentez. » (Bat. d'Alesch. v. 6344.) — « Sire « Raoul, dist la mere Bernier, Nos ne savons nule « arme *manoier*. » (Raoul de Cambrai, 54.) — « Je « me lairoie ançois tous les membres tranchier « Que ja je le (l'épée) laisais à home *manoier*. » (Aiol, v. 5983.)] — « Les dez prist, si les *manoie*. » (Fabl. de S. Germ. f. 46.) — 2° [Ménager, avoir en son pouvoir, dans Renart, v. 17770.]

**1. Manoier.** [Demeurer, résider. *Manant* en est le participe présent : « Lez le bois avoit un *manoier* « Ou li vilains soloit *manoier*, Qui moult avoit cos « et gelines. » (Ren. v. 8593.) — « Tuit mi bourgeois « iront *manoier* à Saint Remi. » (Mén. de Reims, § 47.) — « Por *manoier* en ces bos ne serés jamais « sage. » (Aiol, v. 106.)] Dans les Serm. ms. de S. Bernard, *manoier* répond à *manere*, au sens de rester : « Amours qui toujours attise celuy ou il « veut *manoier* le contraind d'aimer celuy que son « cueur cuide oster. » (Gér. de Nevers, 1<sup>o</sup> part. 120.)

..... l'ostel  
Ou *manioier* pres de la porte. [Ms. 7615, II, f. 126.]  
Jointes mains li supplie (l'amour)  
Qu'en gentils corps, et noble cuer *manoye*. [Desch. 174.]

**2. Manoier.** [Infinitif pris substantivement; demeure : « Les deus pars du fief, le quief *manoier* « et l'omnage de ses serceurs de la tierce partie. » (Beaum. XIII, 6.)]

La flambe et li embrasement  
Fait trebuchier les bias *manoirs*. [G. Guiart, f. 285.]

**Manois.** Sur-le-champ :

Qui velt vivre, il meurt *manois*. [Part. de Blois, f. 145.]  
« Cortois qui avoit parlé de *manois*. » (Cortois d'Artois, ms. de S. Germ. f. 83.)  
Sour Engleiz fierent de *manois*. [Rou, p. 355.]

**Manotte.** 1° Mesure : « Il est permis à chacun « faire vollet sur le sien jusques à deux cens *manottes*. » (N. C. G. II, p. 886.) — 2° Menotte, dans les Contes d'Eutrapel, p. 257.

**Manouvrable.** [Celui qui doit manœuvrer ou corvée : « Comme les hommes du lieu de la Faye... « sont ensemble leurs terres et possessions, de « main morte, *manouvrable* et taillable à merci. » (J.J. 139, p. 265, an. 1389.)]

**Manouvrage.** Labourage : « *Manouvrage* de « terre ou de vignes. » (Beaum. p. 147.)

**Manoure.** [Outils d'un ouvrier, au reg. de la forêt de Brotonne, ms. lat. 4653.]

**Manouverer, Manourer.** 1° Labourer, travailler des mains : « La terre... doit estre arreslée en « la main du prince... qui ne la puissent manou-  
« vrer ne en cueillir les fruiets. » (Anc. Cout. de Norm. fol. 151.)

... Ils peussent tant manouver. [*Vies des SS. 61.*]

2° Opérer : « Mais or pensez d'ainsi ouvrer. Se « d'amours voulez manouver. » (Bl. et Jehan, v. 1915.)

**Manouvrier.** [Manœuvre : « Li diable la (lour) « firent et ovrer et drecier, Bien plus de mil ans, « sans point de mençoier; Et la tour firent faire « à lour manouvrier. » (Chans. d'Antioche, VI, 1023.) — « Quant on doit à manouvriers par le « reson de lor journées. » (Beaum. XXIV, 13.)]

**1. Manque, s.** [1° Absence, faute de : « Nous « averons la guerre à manque dou pouvoir. » (Froiss. II, 261.)] — 2° *adj.* Dépourvu de, manqué : « Ils se trouvent manques et taris. » (Mont. Ess. I, préf. p. 9.) — « Il falloit qu'ils eussent la citadelle « d'Anvers, car autrement leur victoire et revolte « demouroit manque. » (Brant. Cap. Estr. II, 199.)

**2. Manque, Manchot :**

Sours et aveugles et myaux.

Manques, boçus, povres. [*Hist. des Trois Maries, 456.*]

**Manquemens, adv.** Faute, manque : « Ceux « qui, manquemens de moyens, ne pourront lur-  
« nir aux amendes,.... l'amenderont par prison. » (N. C. G. t. II, p. 589.)

**Manquer.** « Il n'en manque non plus qu'un « chien de pulces. » (Oudin.)

**Manquerot, Manchot :** « Le manquerot fera un « enfant qui n'aura point de bras. » Bouchet, Serées, p. 146.)

**1. Mans.** Nom de ville : « Li papelars du Mans, « proverbe. (Poët. av. 1300, p. 1652.)

**2. Mans.** Mandement :

Tant en (d'amour) ai requis la douce debonaire

Par mans et par escrits, qu'il me torne au contraire.

MS. 7248, fol. 257.

**Mansais.** [Monnaie des comtes du Mans. (Voir MANSEAU, Mansois), dans la Coutume du Mans, art. 4, 5, 6.]

**Mansal.** [Commensal : « Le vicarie de S. Jacques... comme eslant mansal dudit seigneur « abbé. » (Ch. de 1571.)]

**Mansart, adj.** Domestique : « Pigeons ramiens « et mansarts. » (Malad. d'amour, p. 182.) — [« L'n « jeune enfant monte sur un arbre pour oster et « desrachier un ny de couloins mansars qui estoit « audit arbre. » (Jj. 171, p. 197, an. 1420.)]

**Mansaur.** [Peut-être synonyme de *manse* : « Si « a li cuens rentes des terres mansaurs k'on appelle « quartiers; si tient chascuns quartiers cinq bon-  
« niers. » (Reg. du comté de Namur, f. 8, an. 1289.)]

**Manse.** [Mesure agraire valant 12 bonniers ou 15 heclares; cet espace de terrain devait suffire à l'entretien du tenancier et de sa famille. Le *manse* du seigneur se nommait *chef manse*; les manses

des tenanciers étaient *ingénuiles, lidiles et serviles*. On appelait *manse nu* celui qui n'était pas entièrement cultivé, *vacant* celui qui manquait de tenancier, *vêtu* celui qu'on travaillait dans les conditions normales.]

**Manseau.** Monnaie du Mans : « Un *manseau* « vaut un normand et demi. » Ce proverbe n'est pas odieux, comme plusieurs pensent : du moins il ne l'est pas dans son origine; il vient de ce qu'autrefois on battoit dans ces provinces deux sortes de monnoies qu'on nommoit *manseaux* et *normands* : le *manseau* valoit un normand et demi. (Du Cange, sous *Moneta*, IV, 521 c.)

**Mauseis.** [Droit de gîte : « Concessimus... « quemdam redditum ibidem percipiendum, vulga-  
« riter dicitur les *mauseis*. » (Ch. de S. Louis, pour l'abbaye de Bon Port, an. 1258.) Voir *Mansois* 2.]

**Mansime, s. f.** Maxime, mineure en tème de l'école : « Je souldendray la raison que j'ay dite en « ceste present article qui est vraye, et est une « *mansime*, laquelle souffist pour response contre « toutes les raisons que pourposé avez. » (Modus et Racio, f. 241.) Voir *Mansine*.

**Mansine.** Maxime : « La seconde raison est « celle par laquelle je prouve ma *mansine*. » (Modus, p. 233 b.)

**Mansion, s. 1°** Demeure, habitation :

... En la grant mansion

Puist sans fin m'ame avoir participation.

MS. 7248, fol. 922.

L'embraseront toute et fondirent

Sanz erparmier li mansion,

Et fu mis par terre lillon. [*G. Guisart, f. 138.*]

2° [Résidence : « Plusieurs sont, si comme mar-  
« chéans et gens errans par le pais, qui n'ont nules « *mansions*, ou ils les ont hors du roiaime. » (Beaum. LXVII, 25.)] — 3° Domestiques : « Or avoit « amené Henri d'Angiau bien 30 mille *mansions* « pour demourer en Constantinople. » (Chron. de Flandre, citée par Du Cange, sous *Mansio*, IV, 237 b.)

**Mansionier.** [Fermier d'un manse : « Nul ne « doit avoir congnessance de cause sur aulre, s'il « n'est son mansionier en tief, ou en arriere tief. » (Anc. Cout. de Bret. f. 176 b.)]

**1. Mansois.** Monnaie du Mans. (Voir *MANSEAU* : « La livre de deniers mansois... estoit composée de « 260 deniers. » (Du Cange, sous *Moneta*, col. 521 c.)

Et de besans et d'estrelins

Et de mansois et d'angevins. [*Mouskes, p. 533.*]

« *Mansois* un pour deux angevins. » (Ordonn. f. I, p. 94.)

**2. Mansois.** [Droit de gîte : « Cum medietate « logie et redditus, qui vocatur li *mansois*. » (Du Cange, IV, 239 c.)]

**Mansoyée.** [Voir *Mansotte*.] Demi-charretée dans le patois de la Dombé. (D. C. sous *Mansoyata*.)

**Mansnet, Mansnete.** [Doux, traitable : « En « ire a mi et extremitez; et li hom qui tient le mi « est apelez *mansnetes*. » (Brun. Lat. Trés. p. 289.)] — « Salomon vray apoticaire, c'est à sçavoir à

« l'homme pacifique, cuer *mansuet* et contemplatif. » (Apolog. d'Hérod. p. 564.)

**Mansuetement.** *adv.* Avec douceur, d'une manière traitable. (Colgr.)

**Mansuetude.** [Douceur : « De ire et de mansuetude. » (Brun. Lat. Trésor, p. 289.) Voir aussi J. Marol. p. 6.]

**Mansuetume.** Même sens, dans S. Bern. Serm. ms. page 37 : « Que nos mansuetume et humilitéil » aprenons à nostre signor Jhesu Crist. »

**Mant.** [Commandement : « Et chil li ont en con- venant que il reverront à son mant. » (Cléomadès.) — « Pour le mant al roi Pepin. » (Mouskes, page 60.)]

**Mante.** 1° Couverture de lit qu'on fabriquait à Montpellier, à Avignon et à Paris :

Il tourne, il vire en son lit, agité  
D'inquiétude et de douleur ardente ;  
Cherchant le frais, trop lui pese une mante  
Pour couverture, et de piés et de bras  
Il pousse, il jette, il renverse ses draps. [Janyn, p. 126.]

[2° Manteau : « Icelui Jaques avoit vendu audit » Boyer un vestement appelé *mante*, dit *mantel*. » (Jl. 158, p. 461, an. 1404.)]

**Manteau, Mantel, Mantiau.** [1° Vêtement, au propre et au figuré : « Suz sun mantel enfuit la contenance. » (Rol. v. 830.) — « Urrake vient, « Us cuens par le mantel le tient. » (Parlonopex, v. 9923.) — « Dui roi maient l'empereris Et li sos- tinent son mantel. » (Id. v. 10715.) — « Auquel » suppliant ledit Peresson demanda : as-tu vestu » *mantel*, dont le vient-il, es tu advocas ? » (Jl. 128, p. 4, an. 1385.)] — « Toutes avoient donné aux che- valiers pour eulx parer, et guimpes et chappe- rons, et *manteaulx*. » (Perecef. I, f. 155.)

Bonne cote et bon *mantel*. [MS. 7218, f. 229.]

« Ha a comme malheureux est homme qui se » marie... celui qui de ce *mantel* est vestu, peines » et travaux... ne lui faudront. » (Perecef. IV, f. 49.) — [On distinguait sous le règne de Charles VI : 1° « Deux *manteaulx* doubles, tout un à *chevauc- hier*, et chapperons doubles. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 122.) — « Fourreure d'un *mantel* à *che- vaucher*, d'escarlate rosée » pour la reine Isa- beau. (Id. p. 169.) — 2° « *Manteau* lone à fons de » *cuve* d'escarlate vermeille. » (Id. p. 170.) — « Une » robe à relever (en drap vert de Bruxelles) pour » la ditte madame la royne, pour le terme de » Pasques : c'est assavoir un grant *mantel* à fons » de cuve, et une houpplande. » (Id. p. 134.) — 3° « Une piece de ruban de soye vermeil, pour le » *mantel* à parer du roy. » (Id. p. 147.) — 4° « Escar- » late rosée clere... pour faire deux grans *manteaulx* » à *piquer*, et chapperons doubles. » (Id. 123.) — 5° « *Mantel* de *chappelle*, fait de drap vert » pour la reine. (Id. 165.)]

Il [Lisière du drap, aux Ordonn. l. VIII, p. 336, an. 1399.]

Il [Prétexte : « Nous n'entendons point dessous » le *manteau* des dites coutumes et usage, faire

« préjudice ou déroger en aucunes façons à nos » droits. » (N. C. G. I, p. 563.)]

IV° Mantelet pour s'abriter dans un siège ; hour- lage au sommet d'une tour, à la hauteur des machi- coulis : [« Li Engleis ordenerent *mantiaus* et alour- « nemens d'assaut. » (Froiss., VIII, 74.) — « Item » « que la barbacanne... soit reparée et... garnie de » « gachils et d'estagieres et *manteaulx*. » (Hist. de Nîmes, II, 469, an. 1355.) — « Item bretesches et » « *manteaulx* courrounez ou galandiz de tours, sous- » « tendront d'aiselés seulement, sans gros. » (Arrêt du Parl. de 1375.)] — « Quatre à cinq tappons de » « bois pour les canons, avec les *manteaulx* à ce » « nécessaires. » (Le Jouv. p. 291.)

... Cel *mantel*

Que Flamens firent cel au tel

Dont les ais n'i erent pas entieres

Mes garnes d'arbalestieres.

[G. Guiart, f. 295.]

Si ont print targes et *manteaulx*

Pour eulx garder des magonneaux. [G. de la Bigne, 60.]

**Expressions.** 1° « Se firent les seigneurs de l'ost » « (devant S. Malo) ouvrer et charpenter *manteaux* » « d'assaut. » (Froiss. II, p. 27.) — 2° « *Manteau* de » « bombarde, » machine dont on couvroit ces pièces d'artillerie, placées sur la grève de la mer afin d'empêcher qu'elles ne fussent mouillées quand la marée venoit. (Mathieu de Coucy, Charles VII, page 655.) — 3° « Pons torneis à *mantiaus*, » pont levis avec des machicoulis. (Ph. Mouskes, p. 703.) — 4° « *Manteau* de cheminée. » (Colgrave.) — 5° « *Manteaux* de porte, » vantaux : « Trouva le » « duc de Bourgogne (en faisant son entrée dans » « Gand, en 1458) les *manteaux* des portes mis » « dehors aux champs. » (Monstrelet, III, p. 74.) — 6° « rois à deux *manteaux*, » filets à deux pans : « La rois a .iij. gielles est appelé pans ou rois à » « deux *manteaux* et de filles roys a l'en de bons » « dédnis. » (Modus, fol. 172.) — 7° « Droit de *man- » » teau*. » Il produit dix livres chaque année à cha- que secrétaire de la maison et couronne de France. Les conseillers de parlement prenoient gages et manteaux, et les conseillers cleres ont encore ce droit de manteaux. (Laur.) — 8° « Garder les *man- » » teaux*, » expression qui vient peut-être de ce que S. Paul gardoit les manteaux des bureaux qui lapidoient S. Elienne. M<sup>r</sup> Fleury s'en sert dans le récit qu'il en fait, hist. eccles. liv. I, p. 126 : c'est être oisif pendant que les autres s'occupent. — 9° « Pendre son *manteau* à foible cheville, » assurer mal ses affaires ; se reposer sur des protecteurs imprissants. (Colgr.) — 10° « Pendre son *manteau*. » (Hist. de Thon, X, liv. 87.) — 11° « *Manteau* laissé » « au débiteur » ou avoir « *mantel* affublé, » allusion au débiteur, qui, pour sortir de prison, doit faire cession de ses biens entre les mains de la justice. (Bout. Som. Rur. p. 799.) — 12° « Cœur content et » « *manteau* sur l'espaule. » (Colgr.) — 13° « *Fy* de » « *manteau* quand il fait beau. » (Ibid.)

14° On ne doit pas a trop haut amour tendre

Ne son pié plus que son *mantel* estendre.

Poés. du Vaic. MS. n° 1490, fol. 42, R<sup>o</sup>.

15° [« Cy nous dist content un proverbe dit :

« Qui trop estent son *mantel* la penne en ront.....  
 « C'est dit pour un menestrel de vieille qui pour sa  
 « vieille fist faire un feurre si noble comme il sol  
 « deviser ; et comme il fu fait, pour ce que il ot pou  
 « argent pour le paier si li convient vendre ; si fist  
 « tant par sa folie qu'il n'ot ne feurre ne vieille. »  
 (Le Roux de Lincy, H, 174, xiii<sup>e</sup> s.)]

**Mantelet.** [1<sup>o</sup> Petite mante : « Son chief couvert  
 « d'un *mantelet*. » (Ren. v. 7685.) — « Un *mantelet*  
 « hermine li ploia soz son ciel. » (Aiol, v. 6632.)] —  
 2<sup>o</sup> Monnaie : « *Deniers d'or au mantelet*, et de ceux  
 « à la double crois de florins de Florence et de  
 « Venitiens d'or, de chacun se il est de pois et de  
 « loy si comme il doit estre, neuf sols onze deniers  
 « parisis. » (Ordonn. I, p. 618.) — « *Le fleurin au*  
 « *mantelet* vaudra la pièce douze sols. » (Ibid.  
 I, p. 550)

**Manteline.** s. Mantelet : « Le roy (Charles VIII)  
 « avoit lors vetu un sayon de drap d'or avec une  
 « *manteline* de satin gris et violet. » (André de la  
 Vigne, Voyage à Naples de Charles VIII, p. 171.)

**Mantelline.** s. Espèce d'arme :

Briquoilles, fundes, machines,  
 Dollequins agus que picques,  
*Mantellines*, gaillardines,  
 Brigandines, cappellines,  
 Cuyraes, hasches, et masses. (Molinet, p. 130.)

**Manticoire.** s. Espèce d'animal, sorte d'insecte.  
 (Colgr. ; Rab. IV, p. 274.)

**Mantil.** s. Nappe ou serviette. (Colgr.)

**Mantin.** s. Espèce de fusain ou sureau. (Colgr.)

**Mantis.** [1<sup>o</sup> Toile : « Jehan Charles de Besour-  
 « nay avoit pris environ douze aulnes de toile,  
 « appellée *mantis*. » (Jf. 137, page 8, an. 1389.) —  
 2<sup>o</sup> Nappe : « Linceux, *mantis*, nappes et autres  
 « linges. » (Jf. 185, p. 325, an. 1457.)]

**Mantonane (à la).** A la façon de Mantoïe :  
 « Chevaux..... arrachez, les uns à la genette, les  
 « autres à la *mantonane*. » (Brantôme, sur les  
 Duels, p. 68.)

**1. Manuel.** s. Livre d'église, contenant l'ordre  
 du service pour l'extrême-onction, le baptême :  
 « Livres appelez le *manuel* et l'espitolier. » (Cout.  
 Gén. t. I, p. 390.)

**2. Manuel.** adj. De la main :

Iersent a son regard mis  
 En Foukier q'i se coroit ;  
 Toupioit o le coispel,  
 Tout entour son doit *manuel*  
 Et siloit tout à devis. (Vatic. n<sup>o</sup> 1490, f. 411<sup>a</sup>.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> [« Issues, saillies, huisseries,  
 « huvelas, appendis, estaures ou *manucles apuys*. »  
 (Olin. f. 135, an. 1312.)] — 2<sup>o</sup> « Argent *manuel*, »  
 argent comptant. (Cotgrave.) — 3<sup>o</sup> « Fief *manuel* » :  
 « En Champagne y a auciens fiels qu'ils appellent  
 « *fiels manuels*... et ne doivent les diets fiels au-  
 « cun devoir, n'y droict, sinon que le detenteur  
 « est tenu de la garde du chasteau en temps de  
 « guerre (comme à Jully) ou quand il plaist au sei-  
 « gneur feodal. » (Pithou, C. de Troyes, p. 96) —

4<sup>o</sup> « Justice *manuelle*, » qu'on se rend à soi-même,  
 comme quand le seigneur, pour être payé des arré-  
 rages de sa rente ou charge, prend de la main quel-  
 que chose sur l'héritage, en la présence du sergent,  
 auquel il les délivre pour les discuter. (Cotgrave ;  
 Stille de procéder au Parlem. de Norm. f. 70.)

**Manuelle.** [Anse : « Item un pot esmaillié ; s'a  
 « dessus le *manuelle* dens pumelles contredorses. »  
 (Inv. des bijoux d'Edouard I<sup>er</sup>, an. 1297.)]

**Manumette.** [Affranchir : « Avant qu'un serf  
 « *manumis* par son seigneur soit franc, il faut qu'il  
 « paie finance au roy. » (Loysel, 91.) — « Gens de  
 « serville condieion, mainmorte, *manumis* et  
 « affranchiz. » (Cart. de Lagny, f. 243, an. 1516.)] —  
 « Quand un vassal *manumet* son homme de corps,  
 « il vient et retourne de ce meme fait au roy, en  
 « pareille condition qu'il estoit à son seigneur. »  
 (Cout. Gén. I, p. 462.)

**Manumitter.** [Même sens : « Avons franchi et  
 « franchissons, avons *manumitez* et *manumillions*  
 « les enfans dudit Jehan Camion. » (Jf. 84, p. 414,  
 an. 1354.)]

**Manupast.** Même sens que *mainpast* :

Les veuves femmes qui n'ont pere,  
 Ou qui n'ont fils, nepveu, ou frere,  
 De leurs *manupasts* aiaas aage. (Cout. de Norm. f. 50.)

**Maus Christi.** Sorte de confiture, d'épice :

Et o les choses dessus dites  
 Convient pignolat qui refroidit,  
*Maus Christi* qui est roide,  
 Et autres especes assez. (Besch. f. 497.)

**Manuvrer.** [Incruster. Le fer de la lance  
 « Dunt nostre sire fut en la cruz nafrez, En l'oret  
 « punt l'ad faite *manuvrer*. » (Rol. v. 2506.)]

**Manuyance.** [Jouissance : « Et si doit avoir la  
 « vile de Biafort... et tot si avant en justices, en  
 « gardes et en toutes autres droitures et *manuyan-*  
 « *ces*. » (Mart. Anecd. I, col. 1136, an. 1273.)]

**Manzere.** « Y en a d'autres qu'on appelle *nothi*,  
 « *vulgo, concepti et spurii, quasi sine patre* : nez  
 « d'une femme publique et d'un père incertain.  
 « Aucuns ont estimé qu'ils sont aussi appellez  
 « *manzeres* ; mais ils s'abusent, *quia manzeres*,  
 « *de quibus Deuteronom. 23, dicuntur qui ex*  
 « *probros et lege divina damnato coitu nati sunt,*  
 « *ut offendit Cujacius.* » (Bout. Som. Kur. p. 544.)

**Mappe.** [Nappe, au reg. Jf. 182, p. 130, an. 1454.]

**Mappemonde.** [« La *mappemonde*. » (Ms. Ba-  
 linze, 875.) — « Comment dient les mesureurs de la  
 « *mappemonde*. » (Songe du Vergier, I, 156.)]

**Mappule.** Petite pièce de toile pour couvrir le  
 ciboire. (Cotgr.)

**Maque, Maquie, Maquier.** [Houlette, action  
 de s'en servir ; s'en servir : « Comme iceulx deux  
 « pasteurs... se eussent prins, sur couleur d'esba-  
 « tement adiable, de leurs loques ou *maques* de  
 « bregier, jetter ou *maquier* l'un après l'autre de la  
 « terre. Et en ce faisant, un d'eulx se feust courrou-  
 « cié à l'encontre de l'autre, pour *maquie* ou motte

« de terre dont il fu feru. » (Jj. 176, page 279, an. 1443.)

**Maquelette.** [Petite massue : « Le suppliant qui tenoit une *maquelette* ronde de fer. » (Jj. 195, p. 128, an. 1468.)]

**1. Maquereau, Maquerel, Maqueriau.** [Poisson : « Tout le *maquerel* et tout le harene qui vient à Paris doit estre vendus à conte. » (Liv. des Mët. 270.) — « Et quand il (Jean sans Terre) vint « loing en meir, si le (Arthur) rua enz aus *maquereiaus* pour avoir sa terre. » (Mém. de Reims, § 245.)

... Quant des poys demante,  
On me fat feves ou pourreaux ;  
Se hareus vueil, j'ay *maquereau*. (Desch. f. 493.)

« *Maquereau* bastard. » espèce de poisson marin ; en latin *trachurus*. (Colgr.)

**2. Maquereau, Maquerelle.** [Entremetteur, courtier de débauche ; ce mot à la même origine que maquignon, c'est-à-dire l'allemand *Mackler* : « Tu es *maquereiaus* chascun mois. » (Ruteb. 214.) — « L'orde vieille putain prestresse, *Maquerelle* et « charroïeresse. » (Rose, v. 9370.) — « L'on ne « peut accuser une femme d'adultère, si son mari « ne s'en plaint, ou qu'il en soit le *maquereau*. » (Loyse!, Instit. Cout. VI, l. § 17.)]

... Ce n'est mie grant delit  
D'avoir tel *maquerel* de nuys. (Desch. f. 422.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Langage *maquereau*, » corrupteur : « Quand aux dateurs estiment ils les « personnes si grues que de se laisser corrompre « par leur langage *maquereau*. » (Des Acc. Bigarr. prél. p. 3.) — 2<sup>o</sup> *Maquereaux* horologes : « Les « anciens n'avoient point de *maquereaux* horolo- « ges. » (Bouchel, Serées, p. 46.) Ce passage fait peut-être allusion au crucifix *marque eau*, qui étoit dans Paris près la rue de la Perle, où l'on avoit marqué les différentes crues des eaux de la rivière.

**Maquerelerie.** [Métier de maquereau, aux Ord. V, p. 441, an. 1371.] — « Vaillans femmes et « sages ès ars de sorellerie, de quarans, et de « *maquerelerie*. » (Modus et Racio, f. 297.)

**Maquerellage.** Même sens. Chez tous anciens, ce mot n'étoit peut-être pas malhonnête comme aujourd'hui, s'il est vrai que du temps de Marguerite d'Autriche on n'entendoit par *maquerellages* que des petites pièces, telles que les enfants en font. Lett. de Louis XII, t. II, p. 92.)

**Maquereller.** Exercer le métier de maquereau. (Oudin.)

**1. Maquet.** [Meule : « Il avoit un petit *maquet* « de foing dessoubz une vassure d'icelle eglise, ou « le suppliant getta un tison de feu. » Jj. 174, p. 51, an. 1427.] C'est un mot de patois dans quelques cantons de la Champagne.

**2. Maquet.** [Honlette, comme *maque* : « Loucés « ou *maquet* de begrier. » Jj. 176, p. 279, an. 1443.]

**Maquignon.** 1<sup>o</sup> Mareland de chevaux : « Il se « fil *maquignon* de chevaux. » Desper. I, 173.) —

2<sup>o</sup> Simoniaque : « *Maquignon* de bénéfices. » (D. C. sous *Mango*, 2.) — 3<sup>o</sup> Entremetteur, au propre et au figuré : « *Maquignon* de chair humaine. » (Oud.) — « Deviennent *maquignons* des places des référomés. » (Mém. du duc de Rohan, I, 330.)

**Maquignonage.** Commerce illicite, digne d'un maquereau : « J'aymerois mieux que luy et sa « femme fussent où je drois, que d'avoir servi à « tel *maquignonage*. » (Cholières, Contes, I, 169.)

**Maquignonne.** Entremetteuse : « *Maquignonne* « de mariages, » femme qui se mêle de trouver des partis à ceux qui veulent se marier. (Oudin.)

**Maquignonner.** 1<sup>o</sup> Trafiquer (Du Gange, sous *Mangonure*) : « Voici qu'on vous monstrera aussi « tost au doigt comme celui qui *maquignonnoit* « les enjolemens de nos genettiaques. » (Cholières, Contes, I, p. 190.) — 2<sup>o</sup> Maquiller, en argot : « On la « decraisoit en ce lieu, on lui adoucissoit la peau, « on la blanchissoit, on la parfumoit ; en un mot, on « y *maquignonnoit* une Ceudrillon, comme on pré- « pare un riche cheval. » (Gazette Noire, 1749, p. 99.)

**Maquignonnerie.** Tromperie. (Dialogue de Tahureau, f. 137<sup>b</sup>.)

**1. Mar.** [VOIR MARE. Mal, pour le malheur de : « Charles li magnès *mar* vos laissas au porz. » (Rol. v. 1949.) — « Tant *mar* fustes hardiz. » (Id. v. 2027.) — « Jà *mar* por chou vos mouverés. » (Henri de Valenciennes, § 616.) — « Jà *mar* mandira mire « pour lui saner. » (Aiol, v. 4448.)]

Deau filz, ne passes tu noient  
Là où tu verras male gent ;  
Se tu i passes, n'este pas,  
Se tu estoiz, *mar* i seras. (Fubl. S. Germ. f. 4.)  
*Mar* s'est chafeuz qui toz s'estares. (Ms. 1615, I, f. 104.)  
« *Mar* acointai sa tres douce faiture. » (Vat. 1490, fol. 21<sup>a</sup>.)

*Mar* vy vos yeux par les quels fu trahis ;  
He las dame, quel dure departement ! (Desch. f. 153.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « *Mar attiré*, » maltraité, malheureux :

... *Mar attirés*  
Et cil qui est tieus menés  
Que cou qu'il aime guerpist. (Vat. n<sup>o</sup> 1130, f. 160.)

2<sup>o</sup> « *Mar né*, » né pour son malheur, sous une mauvaise étoile :

Las *mar* furent corps d'Adam nés  
Qui ce jour seront condempnés  
Par sentence perpetuelle. (Desch. f. 543.)

3<sup>o</sup> « *Mar issent*, » réussissent mal :

*Mar issent* de tels gent  
Qui convoient or et argent  
Plus qu'ils ne font chevalerie. (Fubl. S. Germ. p. 180.)

4<sup>o</sup> « *Mar venir*, » venir pour son malheur :

Tant al, et tant echaufa,  
Que li autre le menaça,  
Et dist que *mar* y venist mais. (Ibid. p. 140.)

5<sup>o</sup> « *Mar vivre*, » vivre mal, à regret :

... *Mar vivre* je tant  
Qu'amors me vout alieger ma grevance,  
Et chacun jor double ma mesestance.  
Poët. ms. av. 1300, t. II, p. 525.

6<sup>o</sup> « *Mar finer*, » finir mal. (Id. III, p. 1028.)



**2. Mar.** Mer : « Port d'aigue douce et de *mar.* » (Poët. av. 1300, l. 463.)

**Marabou, Marabouth, Marabut.** Mot africain. Chez les Algériens, les *marabous* sont les maîtres de leur loi, les prêtres mahométans qui desservent les mosquées et qui, quelquefois, joignent à cette dignité la couronne royale. (Pelisson, Hist. de Louis XIV, l. p. 223.) On a donné le même nom à une montagne ou roche voisine de Gigeri, fameuse par l'expédition de 1664, et peut-être à cause du séjour qu'un de ces imposteurs y a fait. Il est probable que de là nous est venu le mot populaire de *marabou*, pour dire un vilain Turc. (Ibid. l. p. 202.) En 1592, on voit un prince *marabut* en Afrique. (De Thou, Hist. trad. p. 606.) Les *marabouths* sont les mêmes que les Almoravides, dont la dynastie, qui commence vers 1068, fonda le royaume de Maroc. (Hist. des Etats barbaresques de 1757.) C'est aussi le nom d'une voile de galère. (Diet. de Corneille.)

**Marachemin.** s. Plante : « Dix jointées de « *marachemin* blanc, ou de melice. » (Fouilloux, Vénérie, fol. 81.)

**1. Marage.** [Adjectif et substantif. Marécage, qui habite les marécages : « La furent assemblé « icelle gent *marage.* » (Alex.)]

Plus coulant que couleurre en *marage.* (Desch. f. 38.)

**2. Marage.** [Maritime : « Dez ore vers la mer « tout le pais *marage.* » (Rou.)]

A son col pent une grant targe

Qui fu dos de poisson *marage.* (Blanch. f. 179.)

**Maraglier.** [Sonneur de cloches : « Campanarius, *maraglier.* » (Gloss. lat. 7692.)]

**Maraine.** Marraine : « Quant la dame voit la « pucele,..... elle luy dist..... j'en veus estre la « *maraine*, car desormais la nommeray Cœur d'a- « crier. » (Percef. III, f. 94.)

**Marais.** Marécage : « Guillaume Bouqueton fut « porté par terre, et .. sauvé a pié par ung *marays.* » (Le Jouvencel, p. 225.) — « Les *marais* et commu- « nautez estant es mectes de bailliage. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 310.)

**Expressions :** 1° « *Marays* d'un estang, » bords d'un étang : « Fallut loier sur les *marays* d'un « estang au bord d'un bois. » (Petit Jehan de Saintre, p. 500.) — 2° « *Marais* salant, » d'où l'on tire du sel : « On a douté si les lods et ventes estoient d'us « aux seigneurs des *marais salans*, par ce qu'outre « la franchise naturelle, ces marais tirent moins « leur valeur de l'estendue de la terre que de la « chaleur et de la force du soleil, mais un arret du « dernier septembre, a condamné.... à les payer. » (Laur.) — 3° « Se sauver par les *marais.* » Cette expression, encore d'usage, vient peut-être de ce qu'au siège de La Rochelle, dans une terreur panique, « plusieurs eurent telle frayeur qu'ils avisèrent « à se sauver par les *marais*, et plusieurs s'y enfui- « rent qui furent après reconnus par la boue qui « en estoit empreinte en leurs chausses. » (Brant. Cap. franç. IV, 281.)

**Marance, Marancer.** [Absence de l'office divin ; être à l'amende pour ce fait : « S'ils font « *marance*, seront mulctez par l'advis du chapitre. » (Stat. du Chapitre de Soissons.) A Auxerre, on disait : « Punir de *marance*, *marancer* quelqu'un. » (Du Cange, sous *Marancia*.)]

**Maranche.** Douleur, dans le Caïon en roman D. C. sous *Marancia* :

Se par ta deserte as *maranche*,  
Souffrir le dois en patiance.

**Marande (sainte).** Espèce de jurement : « *Sainte Marande* il faut retourner au moulin, c'est « autant de pesché, il n'y a pain qui ne s'en aille. » (Contes d'Eufr. p. 82.)

**Marander.** [Goûter à l'heure de midi : « Après « ce que les compagnons de la ville de Boutzi- « court..... eurent *marandé* en l'ostel de Jehan « Rohart. » (J. 195, p. 487, an. 1470.)]

**Marane.** [1° Nom donné par les Espagnols aux Arabes et Juifs convertis, et devenu une injure signifiant traître, perfide. En Espagnol, *marrano* signifie porc, maudit, excommunié.] Voir MARRAN : « Un sale *marane* et infidèle Juif. » (Strap. II, 427.) — 2° Infâme : « Perdre une ame, un roy, un para- « dis, et nostre eglise tout ensemble, pour donner « lieu à leurs *marannes* desseins. » (Pasq. Rech. liv. III, p. 288.)

**Marangais.** s. Espèce de troupes : « Deux cens « Walons ou *marangais* qui sont tous Bourgui- « gnons. » (Mém. ms. du maréchal de la Vieville.) — « Par *marangels* et fouillars vilains, partisans « d'emprez de Melz estoient esgouillés et defaits. » (Hist. de la Popelin. I, f. 44.) — [Peut être dérivé du précédent, désignant des troupes espagnoles.]

**Marasmé.** adj. Exténué, qui est dans le marasme. Un malade attaqué de la vérole « estoit tout « *marasmé* et desseché avec extremes douleurs. » (Journ. des Savans, janvier 1738, p. 163, qui cite Thierry de Heri ; Cotgr.)

**Marastre.** [Belle-mère, au propre et au figuré : « La tiere estoit *marastre* à lui et à sa gent ; Quar « recouvrer n'i pueent ne soite ne forment. » (Rom. d'Alexandre, p. 94.) — « Et delez aus seoit l'empereis qui eré fame al pere et *marastre* al fil. » (Villeh. § 212.)]

De mere leur sera *marastre*,  
Et peut estre qu'elle aymera  
Du second marry qu'elle ara  
Mieux les enfans que du premier. (Desch. f. 502.)

O tu cité (Paris) de justice aournée....

Mere de foy, *marastre* d'eresie,

Le vray escol de la théologie. (Id. f. 37.)

« Qui a *marastre* a le diable en l'atre. » (Cotgr.)

**Maratresque.** adj. Qui tient de la marâtre. (Cotgrave.)

**Marand.** s. Terme d'injure, coquin, scélérat : « Comment, m'en irai je en pourpoint Et desnue « comme ung *marault.* » (Villon, page 208.) — « Encor aujourd'huy..... apellous nous ceux à qui « nous voulons mal, et pensons injurier *marauts*,

« coquins, belistres, comme volant leur reprocher  
« qu'ils sont meclaus et larrons. » (Bouch. Serées,  
p. 159 et 160.) — « Les astres se soucient aussi peu  
« des riches comme des *marauls*. » (Rab. Pronost.  
t. V, p. 10.)

**Marandaille**, s. Collectif de maraud, canaille.  
(Colgrave.)

**Marander**, v. Faire le métier de marauds. (Oud.)

**Marandise**, s. Métier ou acte de maraud;  
rusticité, lourdisse. (Id.)

**Marayer**, v. Naviguer en mer. « Une nave de  
« mer garnie de voile et de mast; chasteil devant et  
« derriere, et de tous autres abillemens et orde-  
« nances qui appartiennent à nef pour *marayer*. »  
(Chron. de Nangis, an. 1377.)

**Marayeux**, s. Jardinier de marais. « Monsieur  
« le prédicateur vient harassé comme un *ma-  
rayeux*. » (Moyen de parvenir, p. 337.)

**Marbotin**, Monnaie d'or sarrazine; elle tire  
son nom des Marabouts ou Almoravides. Elle a eu  
cours en Espagne et en France.

*Marbotins et estellins blancs*  
I trouve l'en tot por noient. (Ms. 7615, t. II, f. 158.)

Dans les lettres de Philippe VI, roy de France,  
(1336), on lit: « Quantes que au dit lieu a mutation  
« de prieur (de S. Gemme en Saintonge) et nouvelle  
« institution, d'icelui, l'on nous rend et paye un  
« *marbotin* d'or. » (Du Cange, sous *Marbotinus*).—  
Selon Nicol, on lit fréquemment dans les chartres  
des Rochellois les mots de *marboutin* et *marebou-  
tin*. — [« Derechief pour la meson à la femme feu  
« Guillaume de Faie, bourgeois de la Rochelle, ... un  
« *marbotin* chascun an. » (Compte de 1268.)]

**Marbre**. [1<sup>o</sup> Calcaire à grains fins: « Sur un  
« perron de *marbre* bloi se culchet. » (Rol. v. 12.)  
— « Il avoit une colonne en Constantinoble enmi la  
« ville auques, qui ere une des plus haltes et des  
« mieiz ouvrées en *marbre* qui onques fust veue  
« d'oïl. » (Villehard. § 307.) — « Un escrinel d'une  
« pierre, aussi comme *marbre*, toute goulée de  
« vert. » (Inv. du duc d'Anjou, an. 1360, n<sup>o</sup> 462.)]

*Expressions*: 1<sup>o</sup> « *Marbre* gentil, » blanc et dur,  
propre aux statuaires. (Colgrave.) — 2<sup>o</sup> « *Marbre*  
« grené, » marqueté. (Ibid.) — 3<sup>o</sup> « *Marbre* lyois,  
« lias: » Un roy armé,.... monté sur son cheval et  
« estoit d'ung *marbre* lyois. » (Percef. I, f. 38.) —  
4<sup>o</sup> « *Marbre* parien, » de Paros, de couleur blan-  
« châtre, qui étant poli imite la carnation. (Colgrave.)  
— 5<sup>o</sup> « *Marbre* serpentin, » dont le fond est d'un  
« vert foncé et les taches blanches. (Ibid.) — 6<sup>o</sup> « *Mar-  
bre* Thebaïque. » Il y en a deux espèces: l'un a  
« le fond verdâtre, avec des taches de deux ou trois  
« couleurs différentes; l'autre a le fond noir, avec  
« des grains argentés. (Ibid.) — 7<sup>o</sup> « Faire tailler quel-  
« qu'un en *marbre*, » faire faire sa statue: « Le  
« roy lit tailler (Saint Maigrin) en *marbre* superbe-  
« ment, comme Quélus et Maugiron, et autres. »  
(Brant. sur les duels, p. 308.) — 8<sup>o</sup> « Le *marbre* n'a  
« que faire de peinture. » (Colgr.)

Il<sup>o</sup> [Etoffe marbrée, tissu de fils de laine de

diverses nuances: « *Marbre* verdelet, *marbre* ver-  
« meil, *marbre* brousequin, *marbre* caignez,  
« *marbre* acole, *marbre* de graine, *marbre* dosien. »  
(Compte d'El. de la Fontaine.) — « Ysabeau de  
« Dampnemarie... et Guillaume Huet prirent une  
« cote de *marbre* nueve à femme. » (Jl. 118, p. 233,  
an. 1380.) — « Une cote hardie de *marbre* caignel,  
« fourrée de gros vair. » (Jl. 153, p. 74, an. 1397.)]

**Marbré**. [Marqué de taches comme le marbre:  
« Item, i. drap *marbré* vermeillet de Loviers. »  
(Nouv. Compt. de l'Arg. p. 95.)]

**Marbreux**, Plein de marbre. (Colgr.)

**Marbrin-ine**, adj. Qui est de marbre: « Des-  
« cendismes ung degré *marbrin*. » (Rab. V, p. 173.)  
— « On leur a estably deux statues *marbrincs*. »  
(Clém. Marot, p. 524.) — [« Li portiers est montés  
« tous les degrés *marbrins*. » (Aiol, v. 7829.)]

1. **Marc**. Poids de huit onces qui sert à peser  
les matières d'or et d'argent; par suite quantité  
d'or ou d'argent pesant un marc, dont la valeur  
numéraire varie suivant les époques.

Il trait de son doi un anel:  
De fin or, bien valoit un marc. (Fobl. S. G. f. 77 c.)

*Expressions*: 1<sup>o</sup> « *Marc* d'argent, » droit de relief  
ou rachat. Il est estimé dix livres parisis et est dû  
au seigneur féodal, outre le revenu d'un an du fief  
de son vassal, pour le droit de relief ou rachat,  
quand le ruisseau est prisé vingt livres parisis et  
au-dessus. (Laur.) — 2<sup>o</sup> *Marc*, somme: « Le roy  
« d'Angleterre donna sur ses coffres (au duc de  
« Gueldres) mille *mares* de revenue par an. »  
(Froiss. III, p. 271.) — 3<sup>o</sup> « *Marc* d'esterlin, » 13 s.,  
4 deniers: « Si... donna le jeune roy, au comte de  
« Hainaut) .ccc. *mares* d'estrelins, un estrelin  
« pour un denier, de rente.... et donna encores à  
« Philippe de Chasteaux.... cent *mares* de rente à  
« l'estrelin. » (Froiss. I, II, p. 12.) — 4<sup>o</sup> « Ecus au  
« *marc* et à l'aloy. » « Encores que les deputez de  
« l'empereur fussent contents de prendre les escus  
« marehans et ayant cours, le chancelier Duprat,  
« pensant faire le prouffit du roy, meit en avant  
« qu'on mist les dits *escus* au *marc* et à l'aloy, de  
« sorte que les print à l'aloy, et fondant les dits  
« escus, se trouvoit grand interest. » (Mém. de du  
« Bellay, III, f. 92.) — 5<sup>o</sup> « Au *marc* la livre, » au pro-  
« rata: « D'icelle somme sera payé à chacun crédi-  
« teur, au *marc* pour la livre, c'est à scavoir, selon  
« ce que deu leur sera. » (Bout. Som. rur. p. 332.)  
— 6<sup>o</sup> « J'en ay le *marc* si vous en avez l'once. »  
(Les Marg. de la Marg. f. 381.) — 7<sup>o</sup> « *Marc* d'or, »  
« droit que payent les acquéreurs d'une charge de  
« notaire. (Du Cange, s. *Marcus aureus*.) — 8<sup>o</sup> « *Marc*  
« pesé, » le plus pesant, il vaut 26 s. en Allemagne.

... S'il se fust bien porpensez  
Ne l'eüst por mile *marcs* pesés.

Part de Bl. dans D. C. sous *Marca ponderosa*.

9<sup>o</sup> « *Marc* au grand poids, » même sens: « Vingt  
« mils *marcs* d'or au grant pois. » (Rom. d'Athis,  
ibid.) — 10<sup>o</sup> « Charge à poids de *marc*, » enivré:  
« S'estoit chargé à poids de *marc* à bon compte. »  
(Bouchel, Serées, I, p. 36.) — 11<sup>o</sup> « Cocu à poids de

« *marc*, » en plein, taillé pour l'être. (Ibid. p. 289.) — 12° « *Mare* le roy, » du poids de 14 sols 2 den.; l'usage en a été général. C'étoit le plus pesant de ceux qui eurent cours en France, et le même que le marc de Troyes. (Du Cange, s. *Marca Traccensis*.) — 13° « Fut levée et cueillie en plusieurs parties » du royaume de France une taille assez rigoureuse « de *marcs d'argent*... accordée par les trois estats » du royaume. (Monstrel. I, p. 315.) — 14° « *Marq* » de rente, « rente foncière: » On peut faire exécution pour *marcs de rente*, ou rente foncière. » (Cout. Gén. I. I. p. 778.) — 15° « *Mars* et livres, » beaucoup, cher.

... De bons livres

Ki cousterent el *mars* et livres. (Mousk. p. 69.)

16° « Ne *mars* ne livres, » rien.

Mesire Robiers fu delivrés

Qu'il n'i donna ne *mars* ne livres. (Ibid. p. 626.)

17° « Sacl de demi *marcs* d'argent, » droit de seau, produisant un demi marc. (D. Morice, Hist. de Bret. c. 987, an. 1263.) — 18° « Ordennons que » toute monnoies blanches et noires... n'ayent nul « cours.... pour quelque pris que ce soit, fors au » *marq pour billon*. » (Ord. I, 520.) — 19° « Liberté » de *marcs* d'argent, » dans une charte de Robert, archevêque de la première église de Lyon, donnée en 1231, sous ce titre à la marge: « Charte traduite » en françois du latin, comment Robert archeves- » que de Lyon promet contraindre le duc (de Bour- » gogne) à tenir les pactions contenues en la » chartre des *marcs*. » L'archevêque y promet que si le duc « se desdit de la *liberté des marcs d'argent* » que il a donnés et oetrovés aux dits hommes de « Dijon... il soumettra le dit duc à destroict inter- » dit.... après toutesfois competant monition pre- » mise. » (Perard, Hist. de Bourg. p. 363, titre de 1231.) — 20° « Fiens de eliens et *marc* d'argent » seront tout un au jour du jugement. » (Cotgr.)

2. *Marc*. Place: « Fut la place des conférences » pour la paix entre le duc de Bourgogne et le duc de Berry) eslevé en un *marc* qui estoit assez seur, « car chacun d'eux n'avoit pas grand fiance en sa » partie. » (Monstrel. I, p. 152.)

*Marceux-euse*, *adj.* Marceuxenx, bourbeux.

Vivre d'eaux de terre *marceuse*

Estre au gros airs quant li brouillans est fors. (Desch. 350.)

*Marçaiche*. [Semaille du blé de mars: « Pour » ce que Colin Daguin n'avoit esté faire lesdites » *marçaiches* en ladite metairie, qui est semer les » menuz blez. » JJ. 181, p. 65, an. 1451.]

*Marcaige*. Maréage.

Vous vous logiez loing du *marçaige*

Es hauts lieux, ès gentils planchiers. (Desch. f. 427.)

*Marcandise*. Négoce:

S'il s'ame bled, ne plante *vingne*

Ne s'il fet autre *marcandise*. (Ms. 7218, f. 241.)

*Marcant*. Oiseau de rivière. (Cotgr.)

*Marcassin*. Petit sanglier: « *Marcassin* jaune. » (Colgrave.)

*Marcation*. s. « Ligne de *marcation* entre les »

« rois d'Espagne et de Portugal, suivie d'une autre » appelée de démarcation. » (Hist. de France, de Henault, p. 399.)

1. *Marce*. Marc, monnaie:

Li rois tramist Ysembart

Al roi Guïost en Danemarce

Pour le treu renier en *marce*. (Mousk. p. 362.)

2. *Marce*. [1° Frontière, limite: « Sus le *mar-* » « *che* d'Escoce. » (Froiss. II, f. 317.) — « Il siet sus » « *marce* de país. » (Id. IV, 339.) — 2° Pays, contrée: » « Regrete douce France, ses castiaus et ses *marces*. » (Aiol, v. 101.) — « Ville bien seant et en bonne » « *marce*. » (Froiss. IV, 284.)]

*Marceander*. [1° Faire le commerce: « El por » « les perix qui en poent maistre, se fet il bon garder » « à qui on *marceande* et à qui on s'accompaigne. » (Beaum. XXI, 29.) — 2° S'exposer à un danger par ses agissements: « Mon frere de Hainnau *marceaude* » « de avoir son país ars et courut. » (Froiss. I. II, fol. 386.)]

*Marceandise*. [1° Objet de commerce: « Se » « elers est marceans, il ne pot pas afranchir se » « *marceandise* par le privilege de se clergie. » (Beaum. XI, 36.) — 2° Négociation: « El fist à mes- » « sire Aimeri de Pavie recorder toute la *marceau-* » « *disc* comme elle alloit. » (Froiss. V, 234.)]

*Marceans*, *ant.* [Marchand: « Mais de tant me » « desplaist que il (les moines de Cîteaux) sont *mar-* » « *ceant* Et de carité faire deviennent recreant. » (Ruteb. 241.) — « Pelerins et *marceans*. » (Phil. Mousk. ms. p. 24.)]

Ne sui pas fix a *marceant*

N'a borgois poi vendre manlix. (Ms. 7980<sup>2</sup>, f. 66.)

*Marceinche*. [Fête de l'Annonciation qui se célèbre le 25 mars: « Ne pouns ne devuns pasturer » « ou dit pré dès lou jour de la *marceinche* jusques » « à la quinzaine de S. Ronni. » (Ch. de 1262, dans D. C. sous *Marceschia*.)]

*Marcel* (les voilles St-). Les vigiles de la S. Marcel.

Tuit en iront es voilles S. *Marcelle*. (Poë. av. 1500, I, 57.)

*Marcelle*, s. Peut-être marchepied d'une voiture.

Phyon cist rois un carre avoit

Qi d'estrangle richece estoit....

Le tabernacle, et la *marcelle*

Fu de mer d'olifant boilliz,

Peint à collors et o verniz,

Guerre de Troyes, dans D. C. sous *Marcellum*.

*Marcesche*. *Marchesche*. [1° Blé de mars: » « Modium et dimidium de hibernagio, modium et » « dimidium de *marcesche*. » (Ch. de 1200, dans Du Cange sous *Marceschia*.) — 2° Fête de l'Annonciation, aux Ord. V. 272, an. 1311. — On lit encore au reg. J. 162, p. 159, an. 1407: « Le jour de l'Annon- » « ciation que l'en dit la *marcesche*. »]

*Marchandise*. [Marchandises: « Une nef de » « Pisans qui ere plaine de *marchandise*. » (Villehardouin, § 220.)]

*Marchage*. « Droit de *marchage* ou de *marche*, » « droit de mener paître ses bêtes sur l'héritage d'un autre avec lequel on confine. (Laurière.) — « Si le »

• bestail est trouvé pasturant en aulroy village doit  
• amende au seigneur justicier, si ce n'est es lieux  
• ou le droit de *marchage* a lieu. » (C. G. II, 471.)

**Marchaine.** [Blé et autres denrées semées en  
mars : « Item sur chascun mui de pois, de fèves, de  
• vesses et autres *marchaines*, trois deniers du  
• vendeur et trois deniers de l'acheteur. » (Reg.  
B. 2 de L. Ch. des Comptes, an. 1339, f. 113<sup>b</sup>.)] —  
• Deux sols tournois pour chacun septier d'avoine  
• et autres *marchaines*. » (C. G. I, p. 714.)

**Marchais.** [Marais, étang : « Comme les sup-  
• plians fessent alez peschier en un *marchais*  
• commun en ladite ville de Chesoy en Gastinois. »  
(JJ. 165, p. 378, an. 1410.) — Pièce d'eau : « Item,  
• deux estans enclos dedans le terroier dudit  
• Plessis, et deux *marchais*. » (1367, Avenu de La  
Périne ; L. C. de D.)] — « Aussi puel il (le sanglier)  
• aler en queste aux marais et *marchais* et ruis-  
• seaux. » (Chasse de Gast. Phébus, ms. p. 177.) —  
• Marez, *marchais*, et autres lieux moulx. » (Id.  
p. 339.)

**Marchal.** • *Marchal* des logis du roy, « celui  
qui marche ou marque et assigne diversément les  
logis aux domestiques de la maison du roy. Pasq.  
Rech. p. 736.)

**Marchand.** Les formes plus anciennes sont  
*marceant* et *marceant*.

Le *Subst.* 1<sup>o</sup> Marchand, au propre et au figuré.  
Duguesclin allant aux ennemis dit à ses gens :  
« Veez là les *marchans* à qui nous devons mar-  
• chander à present. » (Duguescl. Ménard, p. 416.)  
— 2<sup>o</sup> Quiconque trafique, soit comme honnête  
homme, soit comme traître. L'archiduc appelle son  
*marchand* le bâtard de Retranc, qui lui livra Ouden-  
• narde. Mém. d'Ol. de la Marche. 627 ; Desch. 134.)  
— On donna le nom de *marchans* aux officiers et  
soldats de la garnison de Gertruydenberg, qui, l'an  
1589, s'étoient livrés au duc de Parme pour de  
l'argent. (De Thou, Hist. trad. X, p. 84.)

*Expressions :* [1<sup>o</sup> • *Marchand* de houx, « voleur,  
fripon (comparez *houlier*) : « Ung troupeur, larron,  
• *marchant* de houx. » (JJ. 195, p. 831, an. 1473.)]  
— 2<sup>o</sup> • Ilauts *marchands* de betail, « ceux qui en  
font un gros commerce. (Cout. Gén. I, p. 917.) —  
3<sup>o</sup> • *Marchandes* publiques, « maîtresse en quelque  
métier que ce soit, comme lingère, couturière. (Laur.)  
— 4<sup>o</sup> • *Marchand* meslé, « qui vend différentes  
choses. (Oud.) — 5<sup>o</sup> • *Marchand* grossier, « qui vend  
en gros. (Ibid.) — 6<sup>o</sup> • *Marchans* tourains. » (Ordon.  
III, 147.) — 7<sup>o</sup> • *Marchand* qui perd ne peut rire. »  
(Oudin.) — 8<sup>o</sup> • Pas n'est *marchant*, celluy qui tou-  
• jours gaigne. » (J. Marot, 212.) — 9<sup>o</sup> • *Marchand*  
• qui ne gaigne perd. » (Apol. d'Ilérod. p. 209.) —  
10<sup>o</sup> • Vous vous en trouverez mauvais *marchand*,  
• vous serez trompé. (Strap. II, 367.) — 11<sup>o</sup> • Souper  
• de *marchand*. » (Cotgrave.) — 12<sup>o</sup> • Aujourd'hui  
• *marchand*, demain meschant. » (Doctrin. de Sa-  
pience, fol. 40.) — 13<sup>o</sup> • Bonne marchandise trouve  
• toujours son *marchand*. » (Cotgr.) — 14<sup>o</sup> • Non-  
• veau *marchant* doit payer son entrée. » (Pereff.

I, f. 34.) — 15<sup>o</sup> • Un *marchant* ne vault riens sans  
• monnoye, ne ung jeune homme sans conduite. »  
(Ibid. III, f. 114.)

II<sup>o</sup> *Adjectif.* [1<sup>o</sup> Qui a les qualités requises pour  
être vendu, qui a cours, qui sert dans le commerce :  
• Iceulz cuirs veus et cognus s'ils sont bons. Joyaux  
• et *marchands*. » (Statuts des tanneurs de Coufou-  
miers ; Bulletin du comité de langue, III, 567.)] —  
• Escus *marchands*. » (Du Bellay, f. 92.) — • Fagots  
• *marchands*, « ils doivent avoir trois pieds et  
demi. (C. G. I, 814.) — • Livre *marchande*. » (Cotgr.)  
— • Papier *marchand*, « papier gris, brouillard.  
(Id.) — • Poids *marchand*. » (Id.) — 2<sup>o</sup> Qui laisse la  
liberté du commerce : « Conclud la treve pour neuf  
• ans *marchande*, et revenant chacun au sien. »  
(Communes, Mém. p. 310.) — • Laquelle treve seroit  
• *marchande* et pourroit aller et venir les Anglois  
• par tout le royaume. » (Chr. scand. de Louis XI,  
233.) — 3<sup>o</sup> Qui porte bateaux : « Riviere *marchande*. »  
(Oud.) — 4<sup>o</sup> Propre au combat : « Lorsqu'ils furent  
• en place *marchande*. » (J. d'Auton, f. 3<sup>b</sup>.) — • Le  
• gentil due de Nemours, ne tous ses capitaines et  
• gens de guerre ne desiroient autre chose que a  
• les combatre mais qu'on les trovast en lieu  
• *marchand*. » (Hist. du chev. Bayard, p. 285.) —  
[5<sup>o</sup> • Les six corps *marchands*. » On appelait ainsi  
à Paris les communautés des marchands qui ven-  
daient les plus notables marchandises. C'étaient les  
drapiers-chaussetiers, les épiciers, les merciers, les  
pelletiers, les bonnetiers, les orfèvres. « Chacun de  
ces messieurs des six corps *marchands*, les  
plus distingués dans leur état, dit Hurtau dans son  
dictionnaire historique de Paris, passe successive-  
ment juge consul, puis échevin de la ville de Paris,  
et ils en sont regardés comme les plus notables  
bourgeois. Cette dernière qualité les anoblit et leur  
donne le titre d'écuver. »]

**Marchandement.** 1<sup>o</sup> En marchand : « Nobles  
• vivant *marchandement*. » (L'abbé Coyer, la No-  
blesse commercante, 111.) — « Il pouvoit licitement  
• passer et repasser *marchandement* à tous ses  
• biens denrées et marchandises. » (Lett. de Charles  
de Bourg. au sr du Fay, p. 359.) — 2<sup>o</sup> [Avec la liberté  
accordée aux marchands : « Comme le suppliant  
• fust alez *marchandement* par mer en un vaisseau  
• chargé de gloe. » (JJ. 101, p. 7, an. 1363.)] —  
3<sup>o</sup> Roturièrement : « Toute personne noble peut  
• acquerir et tenir fiefs et terres nobles, quelles  
• quelles soient, supposé quelle ne vive noblement,  
• et quelle vive *marchandement* ou roturièrement. »  
Cout. Gén. I, p. 314.)

**Marchander.** 1<sup>o</sup> Commercer, faire la marchan-  
dise, banque : « Les avoirs.... de quoy vous *mar-*  
• *chandés*, et de quoy vous vivez. » (Mod. et Racio,  
f. 270.) — 2<sup>o</sup> Faire le change : « *Marchandoient* en  
• fait de change. » (Ordon. III, f. 151.) — [« Iceelui  
• Jehan avoit *marchandé* et rongné des escus de  
• notre coing et aussi des blans en la compagnie  
• d'un homme qui *marchandoit* et rongnoit d'iceulz  
• et blans. » (JJ. 155, p. 214, an. 1400.) — 3<sup>o</sup> Con-  
clure un marché : « Michel le Charpentier et Jehan

« le Charpentier offrent à Jehan le Conte, dit « Mercier, un ou deux caques de verjus à acheter, « et comme il ne voulut en donner de chacun caque « que .xiv. sols, il ne marchandent point. » (JJ. 138, an. 1389.) De là l'expression : « *Marchandier* « avant la main » : « L'amant requeroit quelle des- « clarast s'elle l'aymeroit ou non ; la maistrresse répondit « qu'il n'estoit à ce recevable, car en telle « chose on n'a pas accoutumé de *marchander* « avant la main, ains fault connoistre avant que « aymer. » Nous disons acheter chal en poche. (Aresta Amorum, 160.) — 4<sup>e</sup> Faire un trafic illicite : « Que nul verdier, mestre sergent, ou aucun autre « sergent des forez ne puisse *marchander* es points « ne es mectes, ne es gardes de leurs offices. » (Ord. II, p. 248.) — 5<sup>e</sup> [Avoir commerce avec quel- « qu'un : « Le suppliant et icelle Jehanne ont tousjours « demouré ensemble en hostel en communaulté, et « vivoient et *marchandoient* par commun. » (JJ. 163, p. 308, an. 1409.) — 6<sup>e</sup> Discuter le prix : « Si « diles à maistre Jehan qu'il ne les (ouvriers) « embesoigne point, sans *marchander* avant. » (Ménagier, l. II, fol. 3.) — 7<sup>e</sup> Négocier au moyen d'argent : « Si s'avisait que il feroit assayer au dit « chapitaine se pour argent il poroit *marchander* « à lui, par quoi il reuist la ville de Calais. » (Froissart, V, f. 230.) — « Jadis vous *marchandates* à un « cuivers felon De mon corps à mordrir par grande, « traïson. » (Baud. de Seb. X, 852.) — 8<sup>e</sup> S'exposer à un danger par ses agissements. Parlant du comte d'Ostrevant qui, quoiqu'allié de la France, prenoit l'ordre de la Jarretière, on lit : « Il *marchande* bien « à estre mal de l'hostel du roy de France... il vien- « dra un temps qu'il s'en repenira. » (Froiss. IV, p. 93.) — 9<sup>e</sup> Hériter : Il *marchande* s'il doit aller « en ce lieu là. » (Oud.) — 10<sup>e</sup> Épargner, ménager :

Qui porte pele ou arc, ou machue pesant  
O troubles et orches les hierent maintenant  
Qui un en pout ataindre ne l'va *marchandant*. (Rou, 111.)

On dit populairement : « Il ne vous *marchandera* « pas, » il ne vous épargnera pas. (Mém. de du Bell. liv. VIII, fol. 251.)

**Marchandise.** [1<sup>o</sup> Objet de commerce, marché à conclure : « Nous perdons nos gaignes et nos « *marchandises*. » (Mém. de Reims, § 226.) — « Je « vous demand sur vos loialtés, se la neis fust vostre « et elle fust chargie de vos *marchandises*, se vous « en descenderiés. » (Joinville, § 627.) — « Le « concierge avoit quis, pourveu et acheté toute « ceste *marchandise*. » (Froiss. l. XV, f. 5.) — Au figuré, Desch. dit des faveurs de l'amour (f. 514<sup>b</sup>) :

Il n'y a bossu ne mesel,  
Se barguignoit sa *marchandise*,  
Qui n'en eust quelque friandise.

Expressions : 1<sup>o</sup> « *Marchandise* de gueule, » victuailles, vivres. (Cotgr.) — 2<sup>o</sup> « *Marchandise* latine, » expression des marchands, pour dire la meilleure marchandise, la meilleure étoffe. (Ibid.) — 3<sup>o</sup> « *Marchandises* du premier, du second, ou troisième « marchand, » celles qui n'ont pas été achetées de la première, de la deuxième ou de la troisième main.

(Ord. t. V, p. 368.) — 4<sup>o</sup> « *Marchandise* loyalle, » de bonne qualité, fournie en conscience. (Froissart, livre IV, p. 35.) — 5<sup>o</sup> « *Marchandise* meslée, » qui n'est pas d'une seule qualité. (Oudin.) — 6<sup>o</sup> « *Marchandise* fardée, » préparée pour tromper. (Ibid.) — 7<sup>o</sup> « Chacun prise sa *marchandise*. » (Ibid.) — 8<sup>o</sup> « *Marchandise* qui plait est à demi vendüe. » (Ibid.) — 9<sup>o</sup> « *Pauvre marchandise*, » qui n'est pas de vente. (Ibid.) — 10<sup>o</sup> « Bonne *marchandise* trouve « toujours son marchand. » (Cotgr.) — 11<sup>o</sup> « *Marchandise* n'espargne nuls. » (Ibid.) — 12<sup>o</sup> « N'a « pas son choix de la *marchandise* qui n'est pas à « la 1<sup>re</sup> monstre » ; c'est le *tarde venientibus ossa* des Latins. (Cotgrave.)

11<sup>o</sup> [Commerce, négoce : « Et mandoi li rois d'En- « gleterre as Flamens que il leur toroit leur prouf- « fit et le *marchandise*, s'il n'estoient de son « accord. » (Froiss. II, 362.) — « El rendi là adont « li roys d'Engleterre as Flamens l'estaple et le « *marchandise* des laines. » (Id. 446.) — « Si vous « prie que le pays soit restauré de villes, chasteaulx, « et le peuple vague rassemblé, alin que *marchan- « dise* revienge au pays, qui longtemps a esté « exillée. » (Percefor, IV, f. 159.)

11<sup>o</sup> Manœuvre, intrigue, négociation. (Voir MARCHANDEISE.) L'arrivée de Louis XI à Paris, déconcerta toutes les mesures que les princes et autres de la Ligue avoient prises pour se rendre maîtres de cette ville : « Ainsi fut ceste pratique rompüe... ny ne se « fust trouvé homme de ceux qui paravant avoient « esté devers nous, qui plus eust osé parler de la « *marchandise*, et à aucuns en prit mal. » (Mém. de Commines, p. 55.) — « Nicolas de Bossu avoit fait « une entreprise d'une *marchandise*, par laquelle « un de ses gens vendoit guise aux impériaux. » (Mém. de du Bell. II, fol. 45.) — « *Marchandise* qui se « traitoit double, » manœuvre conduite par un homme qui vent, comme nous disons, tirer d'un sac deux moutures, en trahissant le parti pour lequel il traitoit. (Mém. de Montluc, I, p. 691.)

IV<sup>o</sup> [Marché, convention : « Brisier le *marchan- « dise*. » (Froiss., III, 40.) — « Si ne as fait torcher « et palesonner nne paroy, qui n'estoit pas de nos- « tre *marchandise*, j'en vueil estre payé. » (JJ. 184, p. 351, an. 1453.) — « Moitié guerre, moitié *mar- « chandise*, » tantôt la paix, tantôt la guerre. (Mém. de Bassomp. II, p. 371.)

V<sup>o</sup> Intérêt de quelqu'un : « Bien monstrerent les « Hongres qu'ils avoient aussi cher et plus la *mar- « chandise* des Allemans que des François. » (Froiss. liv. II, p. 293.)

VI<sup>o</sup> Fille de joie :

... On venoyt de rompre ung huys  
Ou il y avoit *marchandise*  
Et s'en estoyent trestous foyus  
Tout fin nuz, en belle chemise. (Coquillart, p. 163.)

**Marchandoise.** [Marchandise : « *Marchandoise* « d'avoir poids, » celle qui se vend au poids. (JJ. 80, p. 256, an. 1350.)]

**Marchauce.** [Voir MARESCAUCÉE. Prestation en avoine pour les chevaux du seigneur : « La rede-

« vance d'avoinne, appellée *marchauce*, deue  
« esdiz seigneurs. » (Ord. VI, p. 59, an. 1352.)]

**Marchaucie**, s. Nom des prisons de Londres. Les Anglois révoltés contre la noblesse, « vinrent  
« es faux bourgs de Londres qui sont grans et  
« beaux, et y abbatirent plusieurs beaux hostels, et  
« par especial, abbatirent les prisons du roy que  
« l'on dit *marchaucies*, et furent tous les prison-  
« niers delivrez. » (Froiss. II, 137.)

**Marchaz**. Traces de la bête que l'on chasse et de gens qui ont marché :

L'ung prent en lesse un travaillant lymier,  
L'autre qui est de casser coustumier,  
N'oblie riens, et se met au pourchaz,  
Pensant trouver la trasse et le *marchaz*,  
Et quant et quant qu'il l'aura advisée,  
Subtillement adresser sa brisée.

Hugues Salel, Poës. de la chasse du sanglier, p. 22.

**1. Marche**. [1° Frontière, limite : « Jo l'ai les-  
« set en une estrange *marche*. » (Roland, v. 839.) —  
« Tribouloit si le país que on n'i semoit ne aroit ne  
« faisoit nul gaingnage tant comme la terre de la  
« *marche* duroit. » (Mén. de Reims, § 118.) —  
« Pour distinguer les *marshes* et limites (l'on a)  
« accoustumé d'asseoir bornes que l'on peut appel-  
« ler *marque*. » (Pasquier, Rech. p. 736.)

II° [Lisière d'un bois : « Item cent arpens de bois,  
« que haies, que buissons, que frisches, que *mar-  
« ches*. » (Ch. de 1366, dans D. C. sous *Marcha*, I.)]

III° [Contrée, canton, pays : « Co est Loewis... Si  
« tendra mes *marshes*. » (Roland, v. 3716.) —  
« Recomencierent à guerroyer de cele *marche* en  
« droit als. » (Vilhel. § 312.)]

Manda tres grant chevalier  
De ceus qui en sa propre *marche* a. (G. Guinart, f. 253 v.)

« Lievre tient volentiers un pays... jamais autre  
« lievre estrange, fors que celle de leur nature, ne  
« laisseront approchier en toute la *marche* qu'ils  
« tiennent. » (Chasse de Gast. Phéb. f. 46.)

IV° [« Marches, Basses Marches, Marches commu-  
« nes de Bretagne et de Poitou, » dix-sept paroisses  
« situées sur les confins de ces deux provinces.  
(Machecoul, la Garnache, la Brussiaire, etc.) — Elles  
« étaient exemptes des tailles, aides, gabelles, moyen-  
« nant un octroi qu'elles payaient de temps en temps :  
« Aucun chevalier breton qui congnissoient les  
« *Marches*. » (Froiss. t. IX, 83.) — « Chevalier des  
« Basses *Marches*, » du bas Poitou. (Chr. de S. Den. t. II, fol. 227.) — « Bretons, Poictevins, Angevins,  
« Xaintongers, et gens de *Basses Marches*. » (Froiss. liv. III, p. 256.)

Par suite, on a dit au figuré : 1° « Un excellent  
« animal est plus approchant de l'homme de la plus  
« basse *marche* que n'est cet homme d'un autre tres  
« grant et excellent. » (Charron, Sagesse, p. 160.) —  
2° « Basses *marshes* des femmes, » la partie que la  
« pudeur empêche de nommer. (Contes de Cholières,  
f. 18.) — 3° « Joüer des basses *marshes*, » expres-  
« sion obscène, l'acte d'amour. (Rabelais, II, p. 193.)  
— 4° « Tenir des basses *marshes*, » être soumis à sa  
« femme. (Bouchet, Screees, livre 1, page 102.) —

5° « Joüer des manequins à basse *marche*, » faire  
l'acte d'amour. (Rab. II, p. 193.)

**2. Marche**. [Traces : « En la venerie des lou-  
« tres, ce qu'on voit par le pié est appelé *marshes*. »  
(Modus, f. 41 v.)]

**Marché, Marchié, Marchet, Marchiet**.

[1° Echange : « Li reis Marsilie de nos ad fait *mar-  
« chet*. » (Rol. v. 1150.)]

[II° Achat, emplette, au propre et au figuré :  
« Prendre mari est chose à remenant; N'est pas  
« *marshié* qu'on laist quant se repent, Tenir l'es-  
« teut soit lait ou avenant. » (Romanceero, p. 73.) —  
« La vieille aura ja tost de son *marshié* la vente. »  
(Berte, coupl. 96.)] — « Des loyaux chevaliers si  
« toutes vos lances venoient à telles vente, vous y  
« feriez mauvais *marshé*. » (Percefor, VI, f. 20.)

*Expressions* : 1° « Vins d'un *marshé*, » pot de vin  
d'un contrat de vente ou d'achat. (Du Cange, sous  
*Mercipotus*.) — 2° « Acquerir le *marshié*, » mériter  
punition :

Se mon coer sene blechié  
J'en ai acquis le *marshié*. (Froiss. Poës. p. 190.)

3° « Compaigner *marshié*, » faire un achat en  
société :

Or soion compaignon tui troi  
Lien poons compaigner *marshié*. (Fubl. S. G. p. 274.)

4° « A tel *marshé*, tel vente. » (Poës. av. 1300, II,  
page 694.) — 5° « Bon *marshé* tire l'argent de la  
« poche. » (Cotgr.) — 6° « Il n'aura ja bon *marshé*  
« qui ne le demande. » (Ibid.) — 7° « On n'a jamais  
« bon *marshé* de meschande marchandise. » (Ibid.)  
— 8° « C'est *marshé* comme de paille. » (Ibid.)

III° [Convention : « Et s'il y a contens entr'iaus  
« dou *marshé*, le coretier ou celui qui fist le *mar-  
« ché* entr'aus de la beste, doit estre cru par son  
« seirement. » (Assises de Jérusalem, I, 213.) —  
« Conventions, *marshes* et contrats en la terre de  
« Gorze sont irrevocablement nécessaires à tenir,  
« d'autant que, comme on parle vulgairement,  
« *marshé fait toué doit estre*. » (Nouv. Cout. G. II,  
p. 1081.) — « Le *marshé* tiendra jusqu'à la mort,  
« la convention subsistera. (Oudin.) — « Tel *marshé*  
« prent, qui tel l'achete. » (ms. 7218, fol. 310.) —  
« Tel est le *marshé* de la guerre, une fois gagner,  
« l'autre fois perdre. » (Triomphe des IX Preux,  
page 532.) — « Faire son *marshet* avant le cop, »  
régler sa position d'avance. (Froiss. III, 123.)]

IV° [Abondance : « Qui en volüst acheter, or en  
« eüst grant *marshiet*. » (Froissart, t. IV, 403.) —  
« En c'est an (1333) fut grand *marshié* de vin en  
« France. » (Chron. de S. Denis.) — Dans le latin  
de Nangis, *marshié* répond à *fertilitas* : « Si envia  
« *marshié* de pain et de viande à ceus qui acheto  
« le poient. » (Continuat. de G. de Tyr, Martène,  
t. V, col. 694.)

Y° Cas, estime : « Grand *marshé* faisoient les  
« deux chevaliers des bacheliers du tournoy ; car  
« ainsy, comme si rien ne leur coustast, en eslernis-  
« soient ils la praerie. » (Percefor, II, f. 124.)

VI° [Réunion de marchands : « Uns escuiers le

• seigneur de Chasenai le vit un jour de *marchié*. » (Mén. de Reims, § 325.)

VII<sup>e</sup> [Lieu où les marchands se réunissent : « Nos • ne troveriens mie *marchié* en autre lieu. » (Villehard. § 86.)] — Le *marché* dans quelques villes a servi pour en faire un poste dans lequel on se retirait, et qui étoit propre à la défense, comme on le vit à l'escalade de Luxembourg, en 1443 : « Se • rebellerent et armerent l'un contre l'autre les • bourgeois et commune de la ville de Tournay : • c'est à sçavoir ceux du *marché* et de la vielle fer- • meté contre ceux d'enre deux murs se croiserent • de droïetes croix en lres grand nombre, et les • autres du *marché* leverent ponts et feirent bar- • riere contre eux et grans boulevers. » (Monstrel. vol. II, p. 16.) — L'histoire nous fournit plusieurs exemples de belles défenses qui furent faites dans le marché de Meaux, en 1224. (Monstrellet. libid.)

Expressions : 1<sup>o</sup> « A l'hostel priser et au *marché* • vendre, » apprécier au logis et vendre au marché. (Cotgr.) — 2<sup>o</sup> « On ne s'en va pas des foires comme • du *marché*, » parce qu'aux foires on paye un droit et non au marché. (Ibid.) — 3<sup>o</sup> « Qui point d'argent • n'a, il n'a au *marché* que faire. » (Du Guesclin, par Ménard, p. 106.) — 4<sup>o</sup> « Si le fol n'alloit pas au • *marché* on ne vendroit pas la mauvaise denrée. » (Cotgrave.)

VIII<sup>e</sup> Retrait lignager : « Retraire *marché*. » (Ord. t. I, 309.) — [« *Marchié* de bourse. » (JJ. 117, p. 85, an. 1380.)]

**Marcheand.** [1<sup>o</sup> s. Marchand, au propre et au figuré : « Jà Damedeu ne place que si hors del sens • seie, Que del cors Jesu Cris *marcheans* estre deie. » (Thom. de Cantorb. 88.)]

..... On doit les *marcheans*  
Deseur toutes gens honorer  
Car il vont par terre et par mer  
Et en maint estrange pais  
Por querre laine et vaire et gris. (MS. 7218, f. 283.)

Routiers, ribanz, et *marcheanz*  
..... Volontiers en l'ost apleuvent. (G. Guiart, f. 65.)

Expressions : 1<sup>o</sup> « Li plus engineur *marcheant* • sont en Sarrazienemie. » (Poës. av. 1300, t. III, page 1652.) — 2<sup>o</sup> « Li plus saige *marcheant* son en • Tosquanne. » (Ibid.) — 3<sup>o</sup> « Li plus trahitre *mar- • cheant* sont en Hongrie. » (Ibid.) — 4<sup>o</sup> « *Marcheant* • ou liertes. » (ms. 7615, f. 111.)

2<sup>o</sup> *adj.* [1<sup>o</sup> Où il y a un grand mouvement commercial : « El ces granz rues *marcheandes* ardoir à • feu. » (Villeh. § 203.) — 2<sup>o</sup> Abondante : « La table • fu moult *marcheande*, Grans plenté i ol de • viande. » (Flor. et Blancheff. v. 1258.)]

**Marcheander.** 1<sup>o</sup> Acheter : « Fel il son garder • à qui l'en *marcheande*, et à qui l'en paye. » (Beaum. p. 116.) — 2<sup>o</sup> Commencer : « La mounoie • qui courroit ou temps qu'il *marcheaula*. » (Ord. t. I, p. 445.)

**Marcheandie.** Marchandises :

Lors fu mainte grans nef perie,  
Et mainte autre *marcheandie*. (MS. 6812, f. 70.)

**Marcheandise.** [1<sup>o</sup> Marchandises : « La fonde,

• là où toutes les *marcheandises* estoient, et tout li • avoïrs de pois. » (Joinv. § 161.) — « Vous avez en • le temps de mon gouvernement, toutes choses à • volenté : blés, laines, avoir et toutes *marcheand- • dises*. » (Froissart, I. IV, p. 316.) — 2<sup>o</sup> Vivres : « Lor venoit *marcheandise* de Rodestoc et de la • marine. » (Villehard. § 397.) — 3<sup>o</sup> Emplettes : « Et fissent leurs emplettes et *marcheandises*. » (Froiss. V, 257.)]

**Marcheau.** [Mare (comparez MARCHAIS, MARCHÉS, MARCHIEZ) : « leellui Guiot trouva Peirole.... estant • accroupie en ladite rue devant sa maison pour • son aïsement faire... ledit Guiot li respondi : allez • pisser en votre *marcheau*. » (JJ. 98, page 306, an. 1365.)]

**Marchecliere.** [Bouclière : « Car je sui *mar- • checliere*, je vos creant. » (Aiol. v. 2700.)]

**Marcheil.** [Marché, place publique, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 7532.]

**Marcheis.** [Bruit de pas : « Tantost que Jehan • de Lorme oy la frainte et les *marcheis* desdiz • jeunes gens audit jardin. » (JJ. 143, p. 5, an. 1392.)] — « La terre estoit tout estonnée de bruit et *mar- • cheis* des hommes et des chevaux. » (Hist. de la Toison d'Or, I, 55.)

**Marcheiz.** Mare : « Estanc, ou vivier ou mares, • ou *marcheis*. » (Gast. Phéb. p. 239.)

**Marchepié.** [1<sup>o</sup> Tapis : « Un couverloir de • conins, un *marchepié*, un seuroit à femme. » (JJ. 152, p. 72, an. 1397.)] — Le pavillon d'un cham- pion prêt à jouter, « estoit adossé par dedans d'un • riche drap d'or noir qui s'estendoit sur une chaize • et faisoit le *marchepied* par tout le pavillon et • jusques dehors plus de deux aunes. » (M. d'Oliv. de la Marche, I, p. 317.) — « Ces tapiz et *marche- • piés* estoient tendus pour le moïseur de la rosée • du serain. » (Perceforest, II, f. 134.) — 2<sup>o</sup> [Filet : « Item nous deffendons *marchepié* à l'archet de • Pasques à Penthecouste. » (JJ. 65, p. 69, an. 1327.)] — « Tous engins à pescher sont deffendus, comme • les bas rembroüsés, le chiphre garni de vallois, • amende, le plusieurs, la tromble aux bois, la • bourrache, la chatte, le *marehe-pied*. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 794.)

1. **Marcher.** [Marquer : « El seront leurs che- • vaux signez et *marchez*. » (Ord. III, 35, an. 1335.)]

2. **Marcher.** Passer d'un village à un autre avec lequel on confine et avec lequel on a le droit de marchage : « Depuis la feste S. Martin jusques à • la Nostre Dame de mars, sont communs à tous • les habitans.... et peuvent *marcher* l'un dedans • l'autre. » (Cout. Gén. II, p. 474.)

3. **Marcher.** [1<sup>o</sup> Fouler : « Que li chevas *mar- • cha* le fust qui tenoit la porte de fer. » (Chrest. de Troyes, Chevalier au lion, v. 949.) — « Ils entre- • rent dans la forest, et allerent *marcher* l'herbe • aux pieds des chevaux. » (Percef. IV, f. 59.) — « Le sauglier poursnivi des chiens.... ne la viere • estant *marchée* sur la queue, ne sont plus terri-

« Bles qu'une femme offensée. » (Printemps d'Yver, f. 89.) — 2° Aller : « Cerf bien *marchant*. » (Modus, f. 14.) — 3° Passer par : « Il accessera de chevan-  
« cher tant qu'il trouvera ceux qui ont *marché* par  
« illec-pies. » (Percef. IV, f. 87<sup>b</sup>.)

*Expansions* : 1° « Le pied *marché*, le pied placé  
« en avant comme pour marcher :

« Au poing tenoit un arc riche tendu  
« *Le pied marché*, et le bras estendu. (G. Marot, p. 5.)

2° « *Marcher* une aragne, ou sur une aragne, »  
« écraiser une araignée. (Monet.) — 3° « *Marcher* en  
« pas de loup. » (C'oigrave.) — 4° « *Marcher* de pied  
« en terre. » (Ibid.) — 5° « *Marche* cela, laquet, »  
« phrase de mép is dont on use à l'égard d'un parasite  
« vil et flatteur qui applaudit à tout ce qui sort de la  
« bouche du maître du logis. (Ibid.) — 6° « *Marcher*  
« de bon pied ou non. » (Oudin.) — 7° « *Marcher*  
« de ce pied là, » agir de cette façon. (Ibid.)

**Marchés.** Mare :

Tout droit allèrent vers Bondiz  
« On les oyscaux se feurent mis  
« En plusieurs lieux en baulx *marcher*. (G. de la Buque, 80.)  
« Petitz *marchés* a trouvez  
« Ou s'en est allé reccler. (Id. f. 105.)

« Il le baptisa à l'autrier en un *marchés*. » On  
« dit encore en Gâtinois. (Parloaop. de Bl. f. 174.)

**Marchesse.** s. Grain qui se sème en mars :  
« Trente septiers de bled par tiers froment, *mar-*  
« *chesses* et avoine. » (Procès de Jacques Cuer, 49.)

1. **Marchet.** Voir **MARCHE**.

2. **Marchet.** Sceau : « Mesure marché de son  
« *machet*. » (C. G. II, 652.)

**Marcheter.** [Faire le commerce, aux Ord. VII,  
p. 7, an. 1395.]

**Marchette.** s. Partie d'un orgne, les touches  
du clavier : « Les dents leur tressaillaient comme  
« font les *marchettes* d'un clavier d'orgue. » (R. b.  
II, prol. p. iv.)

**Marchevalée.** Nom du second cheval d'Ogier,  
héros de roman. (Départie d'Amours, p. 241.)

**Marcheure.** s. Allure. (Oudin, Rob. Estienne.)

**Marchie.** Marche : « Frontières et *marchies*. »  
(Ord. II, 490.)

**Marchié.** Voir **MARCHE**.

**Marchier.** Marché : « Le mari aveugle.... laisse  
« aller sa femme au *marchier* et partout vileter. »  
« Besch. f. 513.)

**Marchir.** [F Confiner, être limitrophe : « Gar-  
« nisons qui *marchisoient* à eus. » (Mén. de Reims,  
§ 330.) — 2° Lendemain il rentrèrent en leur pays,  
« car il *marchist* là assés priés. » (Froiss. II, 198.)  
« Si neveu sont, et *marchisent* à mi.

Garin, dans Du Cange, sous *Marcha*.

« En icelle ville de Gand, et es autres villes y  
« *marchissans*. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII,  
p. 638. — « La duché de Normandie et la conté de  
« Chartres qui ensemble *marchissent*. » (Chron. de  
« S. Denis, I, p. 246.)

... Tolir li vorrent sa terre

Cinq rois qui à lui *marchisoient*.

Cleomalis, dans Du Cange, au mot *Marcha*.

2° [Avoir affaire à : « Et elle avoit à *marchir* à  
« grans seigneurs. » (Mén. de Reims, § 336.)]

1. **Marchis, Marchise.** [Commandant de  
« marche, marquis; sa femme : « A icest mot se pas-  
« met li *marchis*. » (Rol. v. 2031.) — « Li *marchis*  
« de Montferrat. » (Mén. de Reims, § 29.)]

De la aber se defendoit

Quar c'estoie une grant *marchise*. (Ms. 7248, f. 287.)

2. **Marchis.** Bruit de pas (voir **MARCHIS**) : « Les  
« trepignis et *marchis* des chevaliers furent.... tost  
« secuz. » (Percef. I, f. 131.)

**Marchois.** [Marche, frontière : « Venoit tour-  
« noier ou *marchois* de France et de Poileu. »  
« (Mén. de Reims, § 27.)]

**Marriage.** Droit seigneurial, consistant aux  
« fruits naturels d'une année sur trois ou dans les  
« fruits industriels d'une demi-année. (Laurière.) —  
« *Marriage* a lieu es choses tenues en censives et  
« directe seigneurie : par le droit de *marriage*, le  
« seigneur censivier et direct, a droit de prendre  
« de trois années la depouille de l'une, quand ce  
« sont des fruits naturels : mais si sont fruitis indus-  
« triaux, comme labourages ou vignes, le seigneur  
« ne prendra que la moitié de la ditte depouille  
« pour son droit de *marriage*. » (C. G. II, 411.)

**Marcicé.** Marché :

... Uns vilains de farbu

En devoit aler au *marcié*. (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 45.)

**Marcier.** Lever le droit de *marriage* : « Par la  
« costume du pays de Bourbonnois, l'église ne  
« *marcié* point, c'est à dire que l'église ne prend  
« nuls *marciages* des choses tenues de sa censive  
« et directe seigneurie par la mutation du prelat  
« ou seigneur de l'église; car l'église ne meurt  
« jamais; mais prend seulement *marriage* par la  
« mort du tenancier. » (Cont. Gén. II, p. 411.)

1. **Marcir.** [Confiner, border : « François sont  
« grans et orguillous et *marcissent* à vous. »  
« (Froiss. III, 113.) — « Si ne doit-on ahamer terre  
« qui *marcisse* au grand chemin. » (Bout. Som. Iur.  
page 497.)

Je sui mis en une maison

Et puis en une grosse tour

« Ou grant force *marcié* autour

« Et moult songeusement me garde. (Froiss. Poës. 204.)

2. **Marcir.** 1° Faner, létrier. *Marcerat*, dans  
« S. Bernard (p. 19), correspond au latin *marcescet*.  
« — 2° S'affliger : « Bien me puis *marcir* et douloir. »  
« (Art d'Aimer, d'Ovide, cité par Borel.)

3. **Marcir.** Fouler :

Lieue toi, allons nous esbatre,

*Marcir* la rousée et abatre,

Dont l'oudour est trop plus prospice

« Et miculs vault que de nulle espice. (Froiss. Poës. 353.)

**Marek-gelt.** s. composé de deux mots alle-  
« mands. Argent du marché : « Le fermier du péage  
« est accoustumé de recevoir par chacun an, iv  
« deniers parisis d'un chacun venant avec des



« denrées ou marchandises de quelque sortes que  
« ce soit, aussi bien de victuailles que d'autres  
« marchandises, les mettant dans le marché pour  
« estre vendus aussi bien des habitans de Renaix,  
« que des gens du dehors ; lequel est nommé *marck*  
« *gelt*. » (N. C. G. I, 1142.)

**Marcos.** [Marcotte : « *Marcos* que l'en appelle  
« planteys de vigne. » (JJ. 153, p. 148, an. 1398.)]

**Marcou, s.** Matou, gros chat. Nos anciens faisoient  
des noms d'animaux de noms de saints. Ici  
*marcou* vient de *Mare*, comme *matou* de *Mathieu* :  
« A Metz et dans toute la Lorraine, (le nom de Rami-  
« nagrobis), qui est un nom d'homme, se donne à  
« tous les cbats mâles, comme aillieurs ceux de  
« *marcon* et de *matou* (qui sont aussi des noms  
« d'hommes. » (Le Duchat, sur Rab. t. III, p. 117.)

Et de nuict n'alloit point criant  
Comme ces gros *marcoucs* terribles  
En longs myaulemens horribles. (J. Du Bellay, p. 470.)

« M'amie dit l'abesse, le vostre n'est qu'un petit  
« minon ; quand il aura autant étranglé de rats  
« que le mien, il sera chat parfait, il sera *marcon*,  
« margut, et maistre mitou. » (Moy. de Parv. p. 248.)

**Mardi.** Jour de la semaine : « [Ilueques demeurai  
« de lors jusque *mardi*. » (Berte, I.)

**Expressions :** « *Mardi gras* : » 1° Carnaval : « La  
« reyne vouloit qu'il se fist à Fontainebleau un fort  
« beau *mardy gras* de festins, mascarades, combats,  
« et tournois. » (Brant. Cap. fr. t. IV, p. 26.) —  
2° Homme gras, replet. (Oudin.) — 3° « La guerre  
« de *mardy gras*. » On nommoit ainsi la guerre  
qui suivit la paix faite après la prise de La Rochelle.  
(Brant. Cap. fr. t. IV, p. 104.)

**1. Mare.** [Voyez *Mar*. Malheureux : « Tant *mare*  
« fustes, bers. » (Rol. v. 350.) — « Partonopeus, si  
« *mare* fustes que vos si tost morir deustes. »  
(Partonop. v. 9811.) — « Sedan, dist il, tant *mare*  
« fustes qui en Deu creance n'eustes. » (Id. v. 9887.)]

**2. Mare.** [On lit au Gloss. lat. 4120 : « *Lamia*,  
« *genus monstri, gall. mare, vel animal.* » Comparez  
Grimm, Mythol. germ. p. 597.]

**3. Mare.** « *Mare*... est un instrument de labour  
« emprunté... du latin ainsi que nous pouvons  
« recueillir de deux passages du 10<sup>e</sup> l. de Columelle  
« en sa maison rustique ; d'où est venu que pres-  
« que en la pluspart de cette France, nous appel-  
« lons *marrer* les vignes, ce qu'es autres endroits  
« labourer. » (Pasq. Rech. p. 734.)

**4. Mare.** [Amas d'eau dormante : « A une *mare*  
« sont venu, Gardent de loin, si unt veü Raines  
« qui furent ensablées. » (Marie, fable 30.)]

... Une aigue dormant  
Que on va la *mare* clamant. (Mousk. p. 353.)

**Expressions :** 1° « Nous defendons qu'on ait *mare*  
« à fosseiz qui boivent en riviere ne chantepleur. »  
(Ord. I, p. 541.) — 2° « *Mare* des mers, » la mer.  
La mer dit à la terre :

*Mare des mers* suy, dicte marion,  
Je te soustien, qui bien le set enguerre,  
L'esprit Dieu fist sur moy sa maison  
Avant qu'il fust sur lune ne soulere :  
Le ciel n'estoit, ne terre, ne clarté. (Desch. f. 308.)

**Marchal—aus.** [Marchal (VOIR MARECHAL) :  
« Li quens li done de sa terre les clés ; Dorenavant  
« sera ses avoés ; Et *marechans* de sa terre cla-  
« més. » (Aubri. p. 168<sup>2</sup>.) — « Avec le roy n'avoit  
« que le roy de Sezile et le *marechal* de France. »  
(Joinville. § 380.) — « *Marechaus* dou Temple. »  
(Id. 183.)]

**Marechaucie.** Ecurie :

Tant y a de grans gens venus,  
Toutes en sont pleins les rues,  
*Marechaucies* et cellier ;  
Ne se scevent on logier.

Athlis, dans Du Cange, sous *Marechalicia*.

**Marée.** [1° Flux de la mer : « Ils avoient le vent  
« et la *marée* pour euls. » (Froissart, IV, 77.) —  
« Chils linges va de tous vents et contre toutes  
« *marées*. » (Id. 73.) — 2° Poisson pris dans une  
marée : « Se li pescheurs se guerroit, on ne  
« auroit souvent point de *marée*. » (Froiss. XII, 8.)  
— 3° Espèce de poisson : « Quiconques amene  
« poisson de mer à Paris de deus *marées*, il pert le  
« poisson toutes les fois que il en seroit repris. »  
(Liv. des Mét. 270.) — 4° Mal de mer : « Au retour-  
« ner en Engleterre, il fu durement grevés et  
« oppressés de la *marée*. » (Froiss. IV, 161.) Voir  
MARINE. — 5° Rade : « Si entrentent tantost ens ès  
« plus appareillés vaisiaus qu'il trouverent là sus  
« le *marée*. » (Id. 73.) — 6° Abondance : « Ainsi  
« Sainte Severe fu prise et conquestée : De blefs et  
« de bon vin y ot grande *marée*. » (Cuvel. 20393.)]

Il estoit une grant *marée*  
De fleurins qui firent maint plé. (Ms. 6812, f. 82.)

**Marcer.** [1° Séjourner dans un port : « De chas-  
« eune gabarre, qui par ledit port *marcera*, dix soulz  
« chascun an qu'elle *marcera* oudit port. » (JJ. 74,  
p. 492, an. 1342.) — 2° Naviguer : « Tu as fait  
« faux et traître d'aler *marcer* avecques autres  
« que ceulx avec qui tu te estoie loné. » (JJ. 141,  
p. 89, an. 1391.) — « Le maistre d'icellui balenier  
« le voutl habandonner, disant que plus ne le  
« *marcroit* pour le grant trait qu'il portoit. (JJ. 82,  
p. 52, an. 1453.)]

**Mareglier.** Margeuillier :

Curez, chapelains, et chanoines,  
Doyens ruraux, *maregliers*, moynes. (Desch. f. 523.)

**Marelier.** [Table carrée sur laquelle des lignes  
partent des angles ou du milieu de chaque côté et  
se réunissent au centre ; elles indiquent la place  
que doivent occuper et la route que peuvent suivre  
les trois mcreaux ou marelles ; le gagnant doit  
aligner sur une seule ligne les trois jetons ; on  
nomme encore ce jeu carré chinois : « Une très belle  
« table, ployant en trois pieces, en laquelle est le  
« *marelier*, deux jeux de tables et l'eschiquier, faiz  
« de pourfiz de Rome. » (Inv. de Jean de Berry,  
1416.) — « Une table de bois marquetée du jeu des  
« eschas et de tables et de *mareliers* et y sont les  
« tresteaux tenant à la ditte table. » (Id.)]

**Marelle.** [Méreau; jeu auquel servaient ces méreaux (voir MARLIER) : « Jehan Aysmes qui avoit joué aux *marelles* à six tables, appellé le jeu « saint Marry. » (Jl. 167, p. 87, an. 1412.)]

**Marellier.** [Même sens que *marelier* : « Icellui « Estienne prist lors toutes *marelles* et les getta jus « du *marellier*. » (De Lab. Emaux, 381, an. 1412.)]

**Marement.** [Affliction, dans Parion, v. 6624.]

**Marende.** [Goûter, repas fait à trois heures de relevée : « *Marénda*, le mangier de l'heure de none. » (Gloss. du fonds S. Germ.) — « Icellui compaignon « se transporta en l'ostel de Bertran à heure de « *marende* ou relevée. » (Jl. 163, p. 368, an. 1409.)]

**Mareuge.** Mésange bleue. (Cotgr.)

**Mareuil.** [Marais salant en Poitou, dans Du Cange, sous *Maritima*.]

**Mareschal-chal.** [1° Serviteur des chevaux, mareschal-ferrant : « Touz les chevaux que il achaa- « tent muertent avant le chief de l'an ; car il ne les « sevent tenir ne garder, et aussi n'ont il nulz « *marescheux*. » Mare. Pol. 615.] — « Le *mareschal* « en forgerait se fait ; « nous disons à force de forger on devient forgeron. (Mém. de Du Bellay, prolog. du 5<sup>e</sup> liv. fol. 9.) — « Les medecins et *mareschaux* « tiéent les gens et les chevaux. (Du Verdier, Diver. leçons, 512.) — 2° Grand officier des cours féodales et royales, inférieur au cometable. Voir ses droits et ses devoirs en Angleterre, dans une longue citation de D. C. IV, 289<sup>e</sup> à 290<sup>e</sup>.] — Dans le titre des franchises et privilèges accordés aux hommes du duc de Bourgogne à Châtillon-sur-Seine, il est dit : « Ce fut donné..... par la main Vury (Valrieus) « mon chapelain par devant Gaucher de Châtillon « mon senechal, et Poincot de Froulois mon « *mareschant*, et Gervaise Chauchar mon chamba- « lan. » Perard, Hist. de Bourg. p. 300.) — 3° Dans les armées, c'est celui qui dispose les logemens et les lieux propres pour les troupes, par le moyen des fourriers qu'il a sous lui.

Quant la court li roi fust i ostée

Moult vissiez belle assemblee,

Les *mareschaux* oster, livrer

Soliers et chandres delivrer,

Et ceuz qui n'avoient ostex

Faire loges et tendre tex. (Athis, D. C. sous Marescalli.)

« Il fut trouvé du *mareschal* qui faisoit l'avant « garde à Engisto.... là fut surprins le jouvenceul et « amené devant le mareschal puis fut prins le « chastel. » (Percef. VI, 110.) — Les villes assiégées s'adressoient au *mareschal* de l'armée pour capituler. Froissart, liv. III, p. 127. — Le *mareschal* de l'armée du duc de Lancastre étoit à la première bataille l'an 1386. (Ibid. p. 116.)

Les *mareschaux* et leur baieries

Qui devant l'ost vont premières. (G. Guiart, f. 329.)

Dans chaque armée, deux *mareschaux* ordonnoient des campemens, des ordres de bataille, marchoient à la tête et pourvoyoient à la subsistance. (Pierre Destrey, Voy. de Charles VIII à Naples.) — 4° *Mareschal* ou *mareschal* de France. « Ils prennent du roy le département des provinces pour en

faire la visite, assister aux monstres des gens de guerre, voir si la discipline militaire est observée, visiter les frontières, faire réparer les places, avoir inspection sur les arsenaux et munitions, assembler les troupes. Lorsque le connétable étoit grand écuyer, les mareschaux étoient écuyers d'écurie du roy, *quasi stratores*. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

Ingues Capet ses fuis anez....

Fu *mareschal* de France fés

Pour garder la tierre comunes. (Mousk. p. 320.)

5° *Mareschal* d'armes. « (Menestr. de la Cheval. page 209.) — 6° *Mareschal* de camp general de « l'armée. » (Mém. de Sully, I, 167.) — 7° *Mares- « chal* de camp dans les tournois ; « ses obligations sont les mêmes que dans les armées. Il conduit toute la compagnie, règle sa marche, fait filer les quadrilles et leurs équipages ; introduit dans la carrière et dans les lices ; visite la carrière, prend garde que tout y soit disposé dans l'ordre, conduit à leurs postes les machines et les cavaliers. (Menest. des tourn. p. 193.) — 8° *Mareschal* de la lice, des « lices, ou dans les lices ou tournois, « le même que *mareschal* de camp. (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 298.) — Le *mareschal* de camp, dans les gages de bataille, avoit les armes et toutes les autres choses du vaincu, conformément à l'ordonnance de 1306. (La Salade, fol. 51.) — 9° *Mareschal* de la « ville, « gouverneur : « Au regard de Gervaise il aura l'office de maistre portier et Jean Larcher sera « clerc du guet, vous. ...vous serez *mareschal* de « la ville. » (LeJouv. 30) — 10° *Petit mareschal*, « commandant de petite province. Le comte de Pembroke ayant été envoyé, l'an 1372, par le roy d'Angleterre, en Poitou, en qualité de gouverneur et souverain des troupes qui y étoient : « Grand « merci monseigneur (dit le comte) du haut hon- « neur que vous me faites ; je serai volontiers par « de là un de vos *petits mareschaux*. » (Froissart, I, I, p. 417.) — Jean de S' Prix étoit appelé le *petit mareschal*. Hist. de Loys III, duc de Bourb. 187.) — 11° *Mareschal* du ban le roy, « l'inspecteur des prisons en Angleterre. La prison de Londres s'appelle encore *marescaleie*. (D. C. sous *Marescallus banci regii*, col. 557.) — 12° *Mareschal* de Boul- « lonnoys « « Antoine du Moulin escuyer. *mares- « chal* de Boultonnoye. » (Cout. Gén. I, p. 706.) — 13° *Comte mareschal*. « En Angleterre, cette dignité est une espèce de grande sergenterie royale, attachée féodalement au comte de Norfolk qui, avec l'agrément du roy, peut commettre à sa place. Il porte devant le roy une verge en signe de paix ; à l'armée, il est au premier rang, et assigne la place des troupes ; en temps de paix, il désigne au chambellan les logemens de la cour. « Le comte *marescal* « doit avoir le palefroy le roy ou tout le harnois, « et le palefroy la royne, avecq la chambre, quant « ils vendront au lieu ou ilz devient estre coronés « à leur descendre. » (Du Cange, sous *Marescallus forinsecus*.) — 14° *Mareschal* héritier, « héréditaire : « Regnault de Bossu, escuyer, seigneur de « Lierval *mareschal heritier* de Laonois, chastelein « de Choisy, conseiller du roy notre sire, et bailliy

« de Vermandois. » (Coul. Gén. t. 1, p. 552.) — 15<sup>e</sup> « *Mareschal* de l'hospital, » dignité de l'ordre des hospitaliers. (Cont. de G. de Tyr, Marl. V, col. 735.) [Ce titre se retrouve dans l'ordre du Temple.]

**Mareschaldie.** [Office de *mareschal*, dans Froissart, XIV, 65.]

**Mareschat.** [Marais : « Pour fener et mettre en « mullon le foing qui estoit faulché en leur pré, « *mareschats*, botz ou marates. » (Jl. 195, p. 1483, an. 1475.)]

**Mareschaucie.** 1<sup>o</sup> Ecurie :

Dedans une *mareschaucie*  
Lui ont son cheval establi  
Et lui donnent et foim et blé.

Rom. de la Violette, dans D. C. sous *Mareschatcia*.

2<sup>o</sup> [Prestation en avoine dûe pour les chevaux du roi, aux Ord. VII, 391, an. 1371.] — 3<sup>o</sup> Dignité de *mareschal* : « La *mareschaucie* vaquant par la promotion de messire Anne de Montmorency à « l'office de connestable. » (Mém. de Du Bell. f. 269.) — [4<sup>o</sup> Office héréditaire : « Le *mareschaucie* de « Flandres à tenir héréditablement. » (Cart. de Namur, Ch. des Comptes de Lille, an. 1282.)]

**Mareschaucier.** [Ferrer ou panser un cheval : « Li *mareschal* qui lors estoient Enz le pays ne « gaaignoient Nule riens à *mareschaucier*. » (Cléomadès.) — « Pour *mareschaucier* ledit coursier, qui « s'estoit blessiés et affolez du voyage. » (Compte de 1338.)]

**Mareschaude.** [Femme d'un *mareschal* : « Nostre « amée et nostre faelle Adeline la *mareschaude* de « Nevers. » (Cart. du Nivernais, an. 1250.)]

**Mareschaussée.** [P<sup>o</sup> Ecurie : « Li out ostes « par la ville sassis, *Mareschausses* de chevaux « establis. » (Garin, dans D. C. sous *Mareschalcia*.)] — « Granges, estables, *mareschaussées*, comme « aussi maison manable, chasteau, porte et coulour « bier, soul reputées herilages et de même nature « que le fouds. » (Laur. éité la Som. rur. de Boul.) — 2<sup>o</sup> Dignité de *mareschal* : « Degradé de noblesse, « des armes et de la *mareschaussée*. » (Mém. de Montluc, II, p. 218.)]

**Marescherie-iere.** [Marais : « Li leux estoit « tant fort et si perilleus pour les fontenz et pour « les *mareschieres*. » (Dom Bouquet, III, p. 126.)] — « Une tour fort et haut, qui seoit en une *marescherie*. » (Merlin, dans Du Cange, sous *Mariscus*.)

... Outre la riviere,

Se sont près d'une *mareschiere*

Li Flamens tendus à grant peesre. [G. Guiart, *ibid*.]

**1. Mareschier.** [Creuser une mare pour l'arrosage d'un jardin maraicher : « Les habilans pevent « et porront fouir une gauge en parfent en leurdiz « marez pour *mareschier*. » (Jl. 96, p. 75, an. 1364.)]

**2. Mareschier.** Maraicher. (Oudin.)

**Marescoi.** Marais : « Encore aliés vous au *marescoi*. » (Val. n<sup>o</sup> 1490, f. 175.) — « S'arresta le « chevalier en ung *marescoi*, et descendit de sa « jument, et la laissa aller paistre aux maretz. » (Percef. I, f. 59.)

**Maresqs.** [Même sens : « Laquelle fiefferme est « toute en un lieu, ou li souloit avoir un vivier, « qui piega aterry et vint en prez. .... et de present « est en *maresqs*. » (D. C. sous *Mariscus*, an. 1406.)]

**Maresquel.** [Petit marais, au Cartulaire 23 de Corbie, an. 1399.]

**Maresqueux.** *adj.* Marécageux : « Pays mol et « *maresqueux*. » (Mod. et Racio, f. 13.)

**Marest.** 1<sup>o</sup> Marais, jardin maraicher : « Si aucunes bestes à laine sont trouvées paissans ès « *mares* communs d'icelle banlieue, il eschet en « amende. » (C. G. I, 606.) — 2<sup>o</sup> Marécage : « Ils ne « pouvoient conforter les leurs, pour un grand palus « de *mares* et d'eues qui estoient entre eux et « les combattans. » (Froiss. II, p. 128.)

**Marestane.** s. Pierre de touche.

Que s' connoist donc h contour,

Li herault, li violer ;

De caus dit Raout de Houdanc

Qui sont apelé *marestanc*

De chevalerie esprouver :

Et par itant le puis prouver,

Que quant li *marcheanz* assamble

L'or et le *marestanc* ensamble,

Se l' froie au *marestanc*, et lors

Puet il connoistre se li ors

Est bons, ou *marcheanz* ou fins.

Tot autre, si ce est l'ahins,

Le set l'en par les menestres. [Eles de Courtoisie, 39<sup>o</sup>.]

**Murette.** Marée. (Oudin.)

**Marg.** Marc, somme d'argent. « Vous dictes « bien, car de vostre conseil ay desja mieulx valla « cent *margs*. » (Percef. VI, f. 73.)

**Margajat.** Espèce d'Indien. (Oudin.)

**Margaignon.** Anguille mâle. (Colgr.) [« Marem « vocant *margainon*, quod brevior, crassior, « latiore est capite. » (B. X. I. 683<sup>c</sup>.)]

**Margaire.** s. Oiseau de diverses couleurs, commun en Savoie. (Colgrave.)

**Margarins.** Nom de peuple. Peut-être Sarrasins. Le seigneur de Verulan, dont la ville fut délivrée des Sarrasins :

S'en retourne à moult grant lesche

En son chastel et sa forteresse

Delivré est des *Margarins*. [II *Marics*, p. 470.]

[Comp. Partonopex, v. 8973, 9775.]

**Margauder.** v. S'accoupler avec une chatte. « Les bestes chevalines saillent, les asnes baudoient, ... les pourceaux souillent, ... les cerfs rutent ... les coqs cochent, les chats *margaudent*. » (Moyen de parvenir, p. 171.)

**1. Marge.** [Mauche : « Le suppliant qui tenoit « en ses mains ung hernois, que on appelle pouda « ou podet de fer avecques son *marge* de bois. » (Jl. 209, p. 105, an. 1481.)]

**2. Marge.** 1<sup>o</sup> Bords d'un vaisseau :

Cil qui és gales sommeillent

Saillent luit sus et s'appareillent

Armez sont par toutes les *marges*. [G. Guiart, f. 320.]

2<sup>o</sup> « *Marge* de la fontaine, » au figuré dans Rabel. V, 207. — 3<sup>o</sup> Feuille d'imprimerie : « Elles ont esté

« imprimées en grande *marqe*. que l'on appelle en « heulle, ou bien in folio, pour parler selon les « imprimeurs et libraires. » (La Croix du Maine, Bibl. 413)

**Marger.** v. Faire une marge, un bord ; border. (Cotgrave, Oudin.)

**Margette.** s. Annonce. « Si les bois abbatuz « ne sont relevez dedans la *margette* ensuivant la « banston à coupe, amande de soixante sols parisis. » (Nouv. Coul. Gen. II, p. 601.)

**Margiolles.** s. Espèce de monnoie. (Le Blanc, sur les monnoyes, p. 224.)

**Margis.** [Marquis, au Carl. de Champagne, f. 218<sup>b</sup>, an. 1267.]

**Margierie.** [Archives, sacristie d'une église : « Icelui déposant et messire Guillaume Rigolet.... « qui avoit en ce jour la garde de la *margierie* de « la Chapelle, se alerent esbatre en l'ostel de « Guillaume Simon espicier. » (Ch. de 1406, sous *Margierius*.)]

**Marglier.** [Marguillier. *ibid.*]

**Margliseur.** Même sens : « Clerc parrochial, « ministres, *margliseurs*, et charitables des pau- « vres, ouyr les comptes qu'ils rendent de leur « administration. » (Cout. Gén. II, p. 900.)

**Margouillier.** [Rouler dans la boue, le mar-  
gouillis : « Lesquels prendrent le suppliant au corps « et aux draps, et le *margouilloient* comme un our- « cel. » (Jl. 127, p. 172, an. 1385.) — « Sur mon pis « se mist l'orde vieille puant... Trop fort me prinist « à *margouillier*. » (Bryant, dans Mén. II, 5.)]

**Margot.** Diminutif de Marguerite. 1<sup>o</sup> Nom d'une grande compagnie : « Dum societates et inimici « nostri, et specialiter societates dicta la *Margot*, et « Seguin de Badafollo militis, ac plures alie regnum « nostrum, maxime in senescallia Bellicadri et « Nemausi, discurrerant. » (Jl. 103, p. 239, an. 1372) — 2<sup>o</sup> « Tieu tien *margot*, « cri pour appeler les vaches dans les champs. (Cotgrave.) — 3<sup>o</sup> « La « *margot*, « le mignon, le favori de sa maman. (Oud.) — 4<sup>o</sup> « *Margot* la grande jument, « vaisseau, galère : « La grande *jument margot* qui se bride « par la queue. » (Cotgr. ; Conles d'Entrap, p. 327.) — 5<sup>o</sup> Instrument dont se servent les laux monnoyeurs. (Cotgr.)

**Margotte.** Marcolte. (Cotgr.)

**Margotter.** Multiplier l'espèce d'une fleur ou d'une plante. (Oudin.)

**Margouiller.** v. Usité en Normandie. Rendre malpropre à force de manier. (Cotgr.)

**Margouillis.** s. Boubier, mélange de choses dégoûtantes. « Mechant ruisseau ou *margouillis*. » (Périsson, Lett. histor. I. II, p. 89 ; Oud. Cur. fr.)

**Margouller.** Rouler dans le margouillis :

Be song seroit par cry imperial  
Et *margouller* sans appel ou repliques  
Tels seducteurs, serviteurs Belial,  
Et les coucher en romans et cromques. (Collette, 124.)

**Margoute.** Marcolte. (Cotgrave.)

**Marguarite.** [Perle, dans Ruteb. 252 : « Grenaz, « lopaces, fubis, jagonces, *marguarites*. »]

**Marguerie.** Perle, dans S. Bern. 90 : « Doneir « les *margueries* as pors. »

**Marguerite.** 1<sup>o</sup> Perle : « La precieuse *margue-  
rite* est une fine perle blanche et ronde et clere « sans quelque lache. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 56.) — 2<sup>o</sup> Fleur : « Quand vostre « oiseau aura mal d'yeux prenez *marguerite fran-  
che*. avec deux ou trois grains de sel et les ayant « broyez dans vostre main, tailes en distiller le jus « dans les yeux. » (Fouilloux, Fauconn. f. 14.)

*Expressions* : 1<sup>o</sup> « A la franche *marguerite*, » de bonne foi, à la franquette : « Nous disons celui-là « vivre à la franche *marguerite*, qui conduit ron- « dement et sans tromperie ses deportemens. » (Lett. de Pasq. t. II, p. 762.) — 2<sup>o</sup> « Prier Dieu à la « *franche marguerite*, » dans le sens ironique et injurieux. (Ibid. III, p. 919.) — 3<sup>o</sup> « Gagner de fren- « che *marguerite*, » de bonne foi, sans tromperie. (L'Amant ressuscité, épil. p. 6.) — 4<sup>o</sup> « *Marguerites* « françoises, » galanterie, discours galant : « Il « s'engagea si avant dans cel amour, qu'un jour, « après avoir proné sa passion avec les plus belles « *marguerites françoises* qu'il pût trouver, Lucrèce, « pour s'en défaire dit quelle n'ajoutoit point de « foy à ses paroles. » (Rom. bourgeois, liv. I, p. 85.) — 5<sup>o</sup> « Pourpoint taillé à *marguerite*, » du nom de quelque dame ou princesse. Cela se trouve au nombre des mondanités que le prieur défend :

... Chausses de migraine esllie  
Pourpoint taillé à *marguerite*. (Anant rendu Cord, 578.)

**Marguillerie.** Office de marguillier. (Cotgr.)

**1. Mari.** [Égaré voir MARRI] : « *Mari* et four- « voyet. » (Froiss. V, 72.)

... Mueus à chil qi arrive à port  
Encore ait il .i. poi rote *marie*  
Que chil qi bouge à port et n'y vient mie. (V. 1490, p. 148.)

**2. Mari.** Epoux : « Et tante dame veuve de lor « *maris*. » (Ronsiev. 72.) — « Tel tere qui fu à tel « home qui fu mcs *maris*. » (Beauman. t. VI, 7.) — « Li roiaumes est escheuz à sa sereur et à son *mari*. » (Mén. de Reims, § 34.)

*Expressions* : 1<sup>o</sup> « *Mari cocu*. » (Cotgrave.) — 2<sup>o</sup> « Seigneur et *mary*. » Il est rare de trouver ces mots réunis. Perard, list. de Bourgogne, p. 519, an. 1270.) — 3<sup>o</sup> « Entre fame et *mari* ne doit nus « avoir lort. » (Ms. 7989<sup>2</sup>, fol. 214.) — 4<sup>o</sup> « Femme « bonne qui à mauvais *mari*, a bien souvent le « cœur *marri*. » (Cotgr.)

5<sup>o</sup> Sers ton *mary* comme ton maistre  
Et Ven garde comme d'un traistre. (Montaigne, III, 117.)

6<sup>o</sup> « Il ne faut tirer de son amy ce qu'on voudroit « bien, et il le faut epargner tant qu'on le peut ; « mais du *mary*, il en faut tirer ce qu'on peut. » (Brant. Dames gal. t. II, p. 44.) — 7<sup>o</sup> « Femme qui « enterre un *mary* ne se soucie plus d'en enterrer « un autre. » (Ibid. II, p. 210.) — 8<sup>o</sup> « Plus de mine « en une femme perdant son *mary*, que de melan- « cholie. » (Ibid. II, p. 211.)

**Mariable.** Nubile. (Rob. Estienne.) — [« Une

« meschine jà *mariable* fille d'un provost. » (Li Dialogue Gregoire lo pape, p. 153.)

**Mariage.** [1° Union légitime de l'homme et de la femme, par-devant l'autorité religieuse ou civile : « Li secon cas de quoi le juridictions appartient à « sainte Eglise, c'est de *mariage*. » (Beaumont, t. XI, 3.) — « La somme don conseil si fu tels que « li *marriages* fu assurez d'une part et l'autre. » (Villeh. § 150.) — « Apres on li mist l'anel ou doit « qui senefie *mariage*, car il est espous à sainte « eglise. » (Mén. de Reims, § 183.) — « Vray est que « *mariage* est une chose doubleuse, et mainte fois « les enfans ne ressembent pas au père. » (Mén. I, p. 6.) — Les condamnés menés au supplice étaient grâciés, quand une jeune fille les demandait en mariage : « Hennequin Doutart a esté condamné « par nos hommes luges jugans en nostre court à « Peronne... à estre trainé et pendu. Pour lequel « jugement enteriner, il a esté trayné et mené en « une charette par le pendeur jusques au gibet et « lui fut mis la hart au col ; et lors vint illecques « Jehennete Mourchon, dite Rebaude, josne fille, « née de la ville de Hamaincourt, en suppliant et « requérant audit prevost ou son lieutenant que « ledit Doutart elle peust avoir à *mariage*, ou cas « que il nous plairoit ; par quoy il fu ramené et « remis ès dites prisons... Par la teneur de ces let- « tres remettonz, pardonnoz et quittons le fait et « cas dessus dit. » (Jl. 121, page 271, an. 1382.)] — 2° Noces : « Noces vulgairement appelez *mariage*. » (Cout. Gén. II, 726.) — 3° « La dot ou donation pour « noces est vulgairement appellé *mariage*. » (Laurière.) — « *Mariage* divis, « c'est la dot ou le « mariage prefix et distinct et séparé du reste des « biens des pere et mere qui ont doté leurs filles, « au moyen duquel *mariage* ou dot elles sont « excluses des successions directes. » (Laurière.) — 4° Gens mariés : « Chevalier, prestre et *mariage*. » (Poës. av. 1300, IV, p. 1334.) — 5° Jeu de cartes, dit encore brisque. On le trouve aux jeux de Cargantua pendant son enfance. (Rab. I, p. 137.) — 6° Terme de joaillier : « Une bague où estoit le *mariage* d'un « riche diamant et d'une precieuse esmerande, qui « par leur conjonction faisoient la figure d'un « cœur. » (Printemps d'Yver, f. 167.) — 7° Places de sûreté accordées aux protestants : « Les places qui « leur ont esté donné en garde et pour sureté, sont « nommées et comprises en un esclat du 14 may « 1598... pour le regard de celles qu'ils comprennent « sous le nom de *mariage*, le feu roy ne les leur « ayant oncques laissées pour les tenir en titres et « qualité de places de seureté, sa majesté ne veut « et n'entend quelles soient comprises entre les « dites villes de seureté. » (Mém. du duc de Rohan, t. II, p. 90.)

**Expressions :** [1° « Rompre le *mariage*, » man-  
quer à la foi conjugale : « Durant lequel *mariage*,  
« il fu commune renommée que ladite Tiphaine  
« avoit rompu son *mariage* et par especial que  
« Perrinot escuier la maintenoit. » (Jl. 153, p. 514,  
an. 1398.) — 2° « *Ordre de mariage*, » sacrement du

mariage : « Perrotin de Solier... estant plevy en  
« fiance à une jeune fille,... et euidant icelle espou-  
« ser et recevoir l'*ordre de mariage*. » (Jl. 176,  
p. 98, an. 1441.) — 3° « Item nous avons droit de  
« *mets de mariage*, qui est deu par ceus qui se  
« marient, et qui viennent espouser en l'Eglise  
« dudit Saulx, lequel se doit apporter jusqu'au  
« chateau par l'espouse avec les joueurs d'instru-  
« ment ; ledit mets doit estre composé d'un membre  
« de mouton, deux poulets, deux quartes de vin  
« vallant quatre pintes. » (Ch. de 1615, dans D. C.  
t. IV, 443.)] — 4° « *Mariage advenant* est, se elle  
« est mariée à convenable personne selon son  
« lignage et ses possessions. » (Anc. Cout. de Norm.  
ch. 26.) — 5° « *Mariage encombré* et bref de *mariage*  
« encombré. » — « Bref de nouvelle dessaisine que  
« la femme doit prendre dedans l'an et jour du décès  
« de son mari ou par autre, sans son gré et consen-  
« tement, ou par elle sans l'autorité de son mari. »  
(Laurière.) — 6° « *Mariage à mort gage*, » mariage  
par lequel une terre étoit donnée par un père ou  
une mère, à leurs enfants, pour en percevoir les  
fruits jusqu'à ce qu'elle eût été rachetée. (Laurière.)  
— 7° « *Mariage paisible*, » mariage heureux :  
« Toutes femmes ne se marient point à leur volonte  
« et à leur gré, et plus voit on de *mariage paisible*  
« ensemble qui ont esté assemblez à force d'amis,  
« que de ceux qui par amours s'assemblent. »  
(Rom. de Perceforest, t. VI, fol. 41.) — 8° « *Mariage*  
« rechauffé, » second mariage. (Laur.) — 9° « *Mariage*  
« de Jean des Vignes, » concubinage. (Oudin.) —  
10° « *Mariages* se font au ciel, et se consomment  
« en la terre. » (Loisel, Instit. Cout. t. I, p. 145.) —  
11° « Un bon *mariage* payera tout. » (Hist. du Th.  
fr. I, p. 163.) — 12° « Il n'y a si bon *mariage* qu'une  
« corde ne rompe. » (Loysel, Instit. Cout. t. I, p. 162.)  
— 13° [« *Mariage à la gaumine* » (voir ce mot), ainsi  
dit de Michel Gaumin qui se maria de cette manière  
au temps de la Fronde.]

14° Boire, manger, coucher ensemble,  
Est *mariage*, ce me semble. (Loysel, I, p. 147.)

15° « Le *mariage* est la grande religion, » c'est-à-  
dire la communauté, l'ordre le plus rempli. (L'Am.  
ressuse, p. 433.) — 16° « *Mariages* et amours qui  
« se font par amourettes, finissent par noisettes. »  
(Brant. Cap. fr. III, p. 439.) — 17° « *Mariage*, mort,  
« et vendage, dellont ou corrompent tout louage. »  
(Cout. Gén. II, p. 1068.) — 18° « Il vaut mieux voler  
« en amours qu'en *mariage*. » (Brant., Dames gal.  
t. II, p. 218.) — 19° « La première année du *mariage*,  
« on doit complaire à l'espousee, ce sont tretoutes  
« nocées. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, 136.)

20° *Mariage* est de bon devis  
De l'église et des fleurs de lys :  
Quant l'un de l'autre partira,  
Chacun d'eux si s'en sentira.

MS. de S. Victor, des Domeslez de Boniface VIII, p. 187.

21° « Devoir le *mariage*, » ou « service de  
« *mariage*. » Les femmes veuves et les filles au-  
dessous de 60 ans, qui possédoient des fiefs  
chargés de services personnels et militaires, *devoient*  
autrefois le *mariage* à leurs seigneurs féodaux.

c'est-à-dire que pour faire desservir leurs fiefs, elles étoient obligées de prendre des maris ou d'indemniser les seigneurs. (Laur.) — 22° « *Mariage* » franc, « espèce de possession. C'est lorsque le donateur veut que la terre donnée soit exempte de toute servitude envers le seigneur féodal jusqu'au troisième héritier. Du Cange, sous *Maritagium liberum.* — 23° « Aide de *mariage*, » une des aides aux quatre cas; le seigneur pouvoit l'exiger de ses vassaux, pour lui aider à marier sa fille aînée. (Du Cange, sous *Maritalio*, 2.)

**Mariager.** [Se marier, aux établissements de S. Louis, Ord. l, 118.]

**Mariage.** [Mariage : « Vous penrez sa fille par « *mariage.* » Joinville, § 81.]

**Marial,** *adj.* Marital, matrimonial :

Dam Hebert de saint Liz fut de grant teneur  
Guillaume prist sa fille par *marial* droite.  
Rom. de Rou, MS. p. 51.

**Mariaute.** [Nubile, dans Froiss. X, 307.]

**Mariaulet.** Entre le vulgaire, un *mariaulet* signifie un homme dont on ne fait estime et qui n'est digne de foi et de croire, soit à cause de son jeune âge ou autrement. (Laurière.) Voir *MAROLET*.

**Marichaus.** Maréchal ferrant :

A tous ces chevaliers  
Qui vont errant par terre,  
Que est plus nuisiers  
Que *marichaus* qui ferre. (MS. 7615, H. f. 139.)

**Maricon.** Douleur, ce qui rend marri : « M<sup>r</sup> de « Guise fut autant marri de la prison de M<sup>r</sup> le « vidame, qu'aucun qui fut à la cour, car je le vis « en son sonper le louer en toutes sortes de louan- « ges; aucuns disoient que ce *maricon* ressembloit « à celui de César, quand il vit la teste de Pompée, « dont il s'en mit à pleurer. » (Bontôme, Cap. fr. t. IV, p. 347.)

**Marie.** [Nom propre. 1° Terme ironique : « *Marie*, « *Marie*, qui vault autant à dire en parolles de « joyenseté comme voire, voire. » JJ. 195, p. 1566, an. 1475) — 2° Lesquelz compaignons par derision « disent aux supplians : « *Marie!* que ces gens là « sont creueux. » (JJ. 178, page 118, an. 1446) — 2° « *Marie* du bequeil, » on lit ailleurs du bequet. (Modus et Racio, fol. 225.) — 3° « Sainte *Marie*, » exclamation à la Vierge : « *Sainte Marie*, dist pro- « vidence, qui vous a appris tant de bonnes choses ! » (Modus et Racio, fol. 227.) — 4° « Faire les trois « *Maries*, » représenter les trois *Maries*, usage ancien des églises. (Mercur de aoust 1733, p. 4765.) — 5° « Bain *marie*, » terme de chimie. (Colgrave.) — 6° « Herbe sainte *Marie*, » (Id.) — 7° « Violette « de *Marie*, » (Id.)

**Marié, Mariée.** qui est uni en mariage : [« Droit est vorement chier frere, nostre sente et « plus sene de la voie des *maries*, » S. de S. Bern. page 567.)

**Expressions :** 1° « Aujourd'hui *marie*, demain « marri, » (Colgr.) — 2° « Se moquer de la *marie*, » se dit lorsqu'un homme est maleficient, froid, hors d'état de consommer le mariage. (Bonchet, Serées,

liv. I, p. 169) — 3° « A fille *mariee*, force gendres. » (Oudin.) — 4° « Quand ma fille est *mariee*, tout le « monde la demande. » (Ibid.) — 5° « Mener en « *mariee*, » conduire par le bras : « Les sergents le « voulant prendre et mener en *mariee*, » (Bouch. Serées, p. 91.) — 6° « Se plaindre que la *mariee* « est trop belle. » (Oudin.)

**Mariement.** Mariage :

..... Je vous aï  
Qu'amour par *marient*  
Ne puet durer longuement. (Vat. 1490, f. 138.)

**Marier.** Voir *MARRER*.

**1. Marier.** [1° Unir par le mariage : « Sire, il « seroit bien tans de vous *marier*, » (M. de Reims, § 71.) — « Li eueus le *maria* et le li chevaliers. » (Joinv. § 596.) — « Quiconques se *marie*.... fait de « son ami son anemi. » (Chron. fr. du xiii<sup>e</sup> siècle, ms. Bouhier, f. 301.)

Si fort neue homme au marier  
Et sache que li *mariers*  
Ne puet ce bien deslier. (Desch. f. 452.)

Beau sire Dieus, pourquoi me *maria*-ge ?  
Ompres homs n'ot tant de duçil ne de raige,  
Par femus suy desort, mort et lappé,  
Saiges n'est pas qui entre en tel mesnaige  
Or gart chascun qu'il n'y soit atrape. (Id. f. 256.)

2° Associer :

Ave sainte Marie,  
De grant misericorde,  
Com cil bien se *marie*  
Qui tret à vostre corde. (MS. 7218, f. 170.)

**Expressions :** [1° « Combien que feu Simon Bra- « dieu fu *marie* en femme dont il devoit estre con- « tent. » (JJ. 159, p. 249, an. 1404.)] — 2° « *Marier* « en face de l'église. » Dans le ms. d'Artus le restoré, n<sup>o</sup> 7180, de la Bibliothèque du Roy, f. 141, on voit une miniature représentant le mariage de cet Artus avec Florence, lequel se fait devant la porte de l'église. (Mercur de février 1729, page 226.) — 3° « *Marier* à M<sup>r</sup> du Verger. » (Oudin.) — 4° « Etre « bon ou bonne à *marier*, » (Ibid.) — 5° « *Marier* « la cave et le puits. » (Colgr.) — 6° « Il est bien fol « qui fol *marie*, » (Des Acc. Bigarr. p. 68.)

**2. Marier.** Laboureur à la marre, qu'on verra pour pioche ci-après, d'où *marrier*, piocher : « Le « gris est bon pour marchand qui va aux champs, « *marriers*, laboureurs et c'est la couleur : aux cor- « deliers. » (Sicite, Blason des couleurs, p. 36.)

**Marriere.** [Marrier : « Bone aventure ait *marriere* « Qui si bien nous maria. » (Gaut. de Coigny, Mir. de N. D., éd. Poquet, p. 731.)]

**Mariettes, s.** Pelites chapelles dédiées à la Vierge, telles qu'on en voit dans la campagne et dans les bois. (Journal de Verd. may 1754, p. 367.)

**Marioux.** [Bourreau, celui qui vous marie avec la potence. Les jurés cordiers appelaient *mariage* la corde qu'ils devoient fournir au bourreau de Paris.]

..... Tost seriez roupieux,  
Eschez qu'accolliez ne soyez  
Par la poiz du *marieux*. (Villon, Jodelin, p. 110.)

**Mariolle, s.** Signature d'un livre. (Colgrave.)

**Marillier.** [Marguillier, au Gall. Christ, XII, c. 203, an. 1472.]

**Mariment, s.** Folie, égarement.

Que querrez vous gent esbahie ?  
Que menez vous tel mariment. [Ms. 7218, f. 145.]

**Marin, adj.** Marilime : « Oyseaux champestres  
« et oiseaux marins, qui tous se vivent des fruits  
« de la terre. » (Modus, E. 198.)

**Expressions :** 1° « Lou marin, » vent du midi.  
(Du Gange, sous *Merinus*) — 2° « Vent marin, » le  
sud, appelé le *marin* par les provençaux. (Le Duch.  
sur Rab. V, p. 23.) — 3° « Orfroy marin, » (Cotgr.)  
— 4° « Paille marine, » Ibid.)

**Marinaire.** [Marin : « La outre vueilh passer  
« avec ce marinaire. (Rom. d'Alex.)]

**Marinative, adj.** Qui se fait par mer. « Mar-  
« ebandise *marinative*. » (Contred. de Songeur. 37.)

**1. Marine.** [Côte, rivage de la mer : « Cil tient  
« la tere entres qu'à la *marine*. » (Rol. V. 956.) —  
« Et lendirent treis et pavillons sous la *marine*. »  
(Mén. de Reims, § 296.)] — « Si s'en alerent à la  
« *marine*, et se mistrent ès vessiaus. » (Contin. de  
G. de Tyr, Mart. V, col. 732.) — « La cité de Cesaïre  
« qui siet en la *marine*. » (Chr. de S. Denis, t. 265.)

**2. Marine noire.** Raisin. (Cotgr.)

**3. Marine.** Marraine : « Jehan, duc de Brabant,  
« espousa Jacques de Baviere sa cousine germaine  
« ... et si estoit sa *marine*. » (J. Lefevre de S<sup>r</sup> Remy,  
Hist. de Charles VI, p. 123.)

**Marinel.** [Matelot : « Giefroy Bertrand de Saint  
« Malo de Lille povre *marinel*. » (J. 113, p. 187,  
an. 1377.) — « Comme le suppliant se feust mis  
« en un vaisseil en la compagnie du maistre et  
« autres *marineaults* d'icellui vaisseil pour aler  
« peschier. » (J. 166, p. 279, an. 1412.)]

Done fist à tous dire et crier,  
Et as *marineaults* commander  
Que les nefz fussent depechiez.

Rom, dans D. C. sous *Maronarius*.

**Mariner.** [Aller par mer : « Et lui sembloit que  
« n'estoit pas difficile de soi absteindre de *mariner*  
« et non hanter la mer. » (Louis XI, 106<sup>r</sup> nouv.)]

**Marinette, s.** Aiguille aimantée, boussole,  
pierre d'aimant. « Aucuns Francois appellent la  
« ditte pierre *marinette*, ou *marinière*. » (Enig.  
d'Alexandre Silvain, f. 47.)

Un art font qui mentir ne puet  
Par la vertu de la *marinette*,  
Une pierre laide et noirette  
Ou li fers volontiers se joint.

[Bible: Genot.]

[Ménage et Borel donnent la citation comme  
étant d'Illugues de Bersi ; voir au supplément de  
Littre, p. 223, une dissertation sur *Marinette*.]

**Marinier.** [1° Matelot : « Je dis à mes *mariniers*  
« que qui tirassent leur ancre et que nous en alis-  
« siens aval. » (Joinville, § 295.) — « As *mariniers*  
« tantost par la Qui l'ouï mené à Bayelme. » (J'ai  
de Melun.)] — « Il n'est si bon *marinier* qu'il ne

« perisse. » (Cotgr.) — 2° Qui est née de la mer.  
Epithète de Vénus :

... Du fils de la *mariniere*  
Voyant d'un costé les plaisirs  
Les voluptez, les vains desirs. (A. Jamin, p. 58.)

3° « Chaussées à la *mariniere*. » — « Ces culottes,  
« différentes de celles, que depuis on nomma  
« chausées à la matelote, étoient froncées par haut  
« et par bas, et ne passaient point le dessus du  
« genou. » (Le Duchat, sur Rab. I, p. 123.)

**Marjolaine.** [Plante aromatique : « *Marjolaine*  
« est semée ou decours et n'est que huit jours en  
« terre. » (Ménag. II, 2.)]

**Expressions :** 1° « *Marjolaine* d'Angleterre. »  
(Celibet. de L. Tripp.) — 2° « *Marjolaine* bastarde.  
(Nicot.) — 3° « *Marjolaine* de enré. » (Cotgrave.) —  
4° « Prime *marjolaine*. » Ibid.) — 5° « Reveiller les  
« pots de *marjolaine*. » aller la nuit sous les fenê-  
tres des dames pour leur donner des sérénades :  
« Un premier jour du mois de may.... il estoit sur  
« les rues pour aller la nuit *reveiller les pots de*  
« *marjolaine*, et planter le may devant l'huys d'une  
« moult gracieuse dame. » (Arést. Amor. p. 51.)

**Marïole.** Petite image ou figure de la vierge  
Marie, et par extension toute autre petite figure de  
saint.

Aubes, fros, chasubles, estoles,  
Crois, crucefis, et *marïoles*  
Unes d'argent, autres de fust.

G. Gaucel, dans Du Gange, sous *Marïola*.

Ne croire en tant de *marïoles*  
De babouins et de fioles,  
Ou trop de fois ydolotrons. [Desch. f. 459.]

[« Devant ne sai quel *marïole* Ki tient un enfant  
« et acole Toute jour s'aloit acroupant. » (Mir. de  
Gouisy.)]

**Marïollement.** Avec élégance. (Cotgr.)

**Marjole.** 1° Muguet, jeune élégant : « Il ne se  
« trouveroit plus de gentils hommes qui ne fussent  
« mes'ifs et plus propres à faire les *marjoles*, ber-  
« landiers et batteurs de pavé que s'employer à la  
« vraie vertu et aux armées. » (Sully, Mém. V, 93.)  
— « Ma comenere L'huissière trailla presque de  
« même son *marjole* que tout belourd elle ren-  
« voya. » (Moyen de parvenir, p. 241.)

..... Galans  
Pignez, tifez, vrais *marïollets*  
Souventes fois, venans, allans,  
Vers dames doucement parlans. [Ch. d'Amour, p. 115.]

2° Petits fagots : « Les petits fagots *marjolets*... de  
« deux pieds et demie de long, et deux pieds trois  
« pouces un quart de grosseur. » (N. C. G. II, 149.)  
— « Petits fagots qu'on appelle *marïollets* de sept  
« palmes de loyures et cloyures. » (C. G. I, 844.)

**Marjulier.** Plant de marjolaine :

..... Maint violier  
Auquelier et *marjulier*  
Sus Ferbelette. [Froiss. poès, p. 45.]

**Marion.** [Le jeu ou la pastorale de Robin et de  
Marion, par Adam de la Halle (xiii<sup>e</sup> s.), fut en faveur  
au Moyen âge : « Jehan le Begue et cinq ou six  
« autres escoliers ses compaignons s'en alerent

jouer par la ville d'Angiers desguisiez à un jeu  
 « que l'en dit *Robin et Marion*, ainsi qu'il est accous-  
 « tumé de faire chascun an les foiries de Penthe-  
 « couste en ladite ville d'Angiers par les gens du  
 « pays, tant par les escoliers et fils de bourgeois  
 « comme autres; en compaignie duquel Jehan le  
 « Begne et de ses compaignons avoit une fillette  
 « desguisée. » (Jl. 142, p. 309, an. 1392. — De là  
 les nombreuses allusions à cette pièce dans les au-  
 teurs du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> s. : 1<sup>o</sup> « Je los qu'il soit abatus  
 « à retour *Marion*. » Dit du roi Guillaume, p. 187.)  
 — 2<sup>o</sup> « En un baull lieu *Marion et Robin* Sus un  
 « ruisseau buvant à un bassin; Mie de pain avoient  
 « toute preste Pour souppier; une chançon hon-  
 « neste Chanterent lors d'amoureux cuer et fin. »  
 E. Desch. f. 76<sup>b</sup>.] — 3<sup>o</sup> « Je suis *Marion*, je garde  
 « la maison. » (Oudin.) — 4<sup>o</sup> « Robin a trouvé  
 « *Marion*. » (Colgrave.) — 5<sup>o</sup> Appellee *Marion*, parce  
 qu'elle garde sa maison sans bouger de sa place,  
 comme une fille qu'on ne marie point. (Voy. *Revue*  
*Marion*.)

**Marionnette**, Statue de Marie. Comp. *Mariole*.  
 « Jamais les Egyptiens n'ont fait si cruelle ven-  
 « geance du meurtre commis en leurs chats, qu'on  
 « a ven faire de nostre temps de ceux qui avoyent  
 « mutilé quelque marmouset ou quelque *marion-*  
*nette*. » Apol. d'Herod. préf. p. 10.)

**Marir**, 4<sup>e</sup> S'affliger :

... Ce fut voirs que il en dist  
 Dont la roine se *marist*. (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 57.)

2<sup>e</sup> S'égarer :

Cil poetes qui tant fu sages  
 Et qui congnissoit les usages  
 Des herbes et des medecines,  
 Des bois, des pierres, des racines,  
 Et qui savoit sans lui *marir*  
 Autrui conseiller et garir  
 Ne s'est sceut garir li mine. (Froiss. poës. p. 181.)

**Mariskal**, Maréchal :

Quant ils virent par mesestance  
 Le roiaume ensi dekair,  
 Pour la tiere mious sostenir,  
 Establirent un *mariskal*,  
 Sage et premdom et bien loial,  
 Qui de toute France pourvoit  
 Et les saulées departoit  
 As sergans et as chevaliers. (Mousk. p. 43.)

**Marissal**, [Doulour, affliction : « Makaires de  
 « Lossane fu plains de *marison*. » (Aiol. v. 10732.)]

Dolans Vianne sus el mestre donjon,  
 Dame Guiborg fuisoit grant *marisson*.  
 Girard de Vienne, dans D. G. sous *Marrito*.

**Marisque**, s. Figue longue et sans saveur.  
 (Colgrave.)

**Marissal**, [Maréchal : « Et lors le roy lui dira  
 « ou fera dire par son connestable ou premier  
 « *marissal*. » (Traité du hérald Toison d'or, dans  
 D. G. sous *Heraults*.)]

**Marissement**, Douleur :

... Ou tel *marissement*  
 Qu'il en chia partout sans contredit. (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 178.)

**Maritorne**, [Malebtes : « Redditus..... vocalos

« communiter et gallice la *maritorne*. » (Jl. 62,  
 p. 156, an. 1324.)]

**Markaandie**, Marché : « Andoins fait *marka-*  
*andie*. » Poët. av. 1300, IV, 1339.)

**Markaant**, Marchand :

Ensi est il du *markant*  
 Qui va l'isture costiant. (Poët. av. 1300, IV, p. 1311.)

**Marke**, Marc : « Terres montant à demy *marke*  
 « ou plus. » Brit. Loix d'Anglet. fol. 210<sup>a</sup>.)

**Markié**, 1<sup>o</sup> Marché :

... Kerele  
 Si fait du grant *markié* raele. (Poët. av. 1300, IV, 1308.)  
 Quant li dame est en sen orguel  
 A dont vais combatant de l'oeil  
 Et regarde à mont et à val;  
 C'est li maniere du keval  
 Cou manne vendre ens u *markiel*. (Id. p. 1323.)

2<sup>o</sup> Commeree :

Elle a fait envers vous  
 Trop grant *markié* de ses denrées. (Tot. n<sup>o</sup> 1490, f. 132.)

**Marlage**, [Droit dû au marguillier ou sacris-  
 tain : « L'en doit chascun an audit marlier le jour  
 « de Pasques communiaunt chacune personne qui  
 « recoit *corpus Domini*... son *marlage* c'est assa-  
 « voir du moins ung double. » (Statuts de l'Échevi-  
 nage de Mézières.)]

**Marlart**, Canard sauvage :

... Porc, et buef, et mouton  
*Marlart*, faisanz, et venoison. (Poët. av. 1300, I, p. 463.)

**Marlays**, [Marne : « Iceelui Jehannin avoit mené  
 « aux champs deux chevaux avec une charrette ou  
 « lumberel chargé de fembroy ou *marlays*. » (Jl.  
 139, p. 230, an. 1390.)]

1. **Marle**, [Marne : « Gravier de blanche *marle*. »  
 (Froiss. V, fol. 11.)] — « Un estang qui avoit.... en  
 « parfond haulteur de trois pieds d'eau, dont le  
 « fond estoit *marle* de belle gravelle. » (Percefor.  
 vol. II, fol. 35.)

2. **Marle**, [Mâle : « Si comme s'il avient que  
 « une femme à deus enfans *marles* jumtaus, et li  
 « aînés en veut porter l'aînesnee. » (Beauman.  
 XXXIX, 31.)] — « El si morut sans avoir hoir *marle*  
 « de nulle de ses femmes. » (Froiss. II, 211.)]

**Marlier**, Sacristain : « Item ledit *marlier* est  
 « tenu d'avoir serviteurs souffisans avec lui pour  
 « aidier à chanter à l'autel ou cuer. » (Statuts de  
 l'Échev. de Mézières.) — « Il est enjoint aux esche-  
 « vins des paroisses de faire quester pour les pau-  
 « vres par le *marlier* de la paroisse, les dimanches,  
 « festes solennelles durant le service du malin. »  
 (Cout. Gén. t. I, p. 1167.)

**Marliere**, [Marnière : « Sire ce n'est *marliere*  
 « viez, Ne grant fousez, ne parfont biez. » (Renart,  
 v. 20219.)] — « *Marlieres* ou la terre qui s'appelle  
 « *marle ysl*. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 15.)

**Marlote**, s. Manteau ou mantelet d'homme ou  
 de femme pour l'été. Les femmes du Bigorre et du  
 Béarn s'en servent encore, la laine la plus commune  
 en fait la matière. (Du Cange, sous *Marlota*.)

**Marmaille**, [Réunion de marmots : « Dites moi



« si vous avez jamais pensé à ce mot *marmaille*, « d'où il venoit. » (H. Est. Nouv. lang. fr.-ital. 375.)]

**Marmau.** Marmenteau, dans la Cout. de Bourbon, art. 264.

**Marmenteau** est un grand bois de futaie et de touche pour la décoration du lieu, à la différence du bois taillis, qui en est fruit. (Laurière.) — [« Et « est réputé breil de forest un grand bois *marmen-* « *tau* ou taillis au quel telles grosses bestes ont « costume soy retirer ou frequenter. » Cout. Gén. t. II, p. 64.]]

**Marmier.** [Diminuer, dans la Chron. des ducs de Normandie, I, 156: « Ne pout nus creistre ne « *marmier*. »]

**4. Marmite.** [1<sup>o</sup> Châtemite, papelard, hypocrite: « Car bien sou fame le *marmite*, Si que je « ressembloie hermite. » Ruteb. II, 75. — « Tex fail « le simple et le *marmite*, Tex fail devant semblant « d'ermite, Qui regibe et liert par deriere..... Le « *marmite*, le mite mœ, Foutlant qu'il sont desour « la roe. » (Mir. de Coinsy.) — 2<sup>o</sup> Epithète d'une espèce de soie: « La livre de saye *marmite* de « Geraut et pampée, .m. den. » (Hég. Nester, Ch. des Comptes, f. 36.]]

**2. Marmite.** [Chaudière pour la lessive ou le bain: « A Guillemn Forquet, chaudiernier, pour « un grant pot, appellé *marmite*, tenant .m. seaulz « d'eau, pour chauffer Feau pour les baings à « baignier madame Jehanne de France, et pour « laver les drappelles de la dite dame. » Compte de 1388. — « Un hault pot appellé *marmite* et un « grand grant couvesele pour bouillir les enuevre « chiefs de madame la duchesse de Touraine. » (Compte de 1391.]]

**3. Marmite, s.** Espèce de monnaie: « *Marmi-* « *tes*, gros et petits tournois, deniers, oboles. » (Morice, Hist. de Bret. préface, p. ix.)

**Marmiteus.** [1<sup>o</sup> Mendiant, misérable, ou qui le contrefait: « (Papelardie) fait dehors le *marmiteus*, « Si a le vis simple et piteus, Et semble sainte « creature. » (Rose, 513.]] — « Faisant cette sup- « plication, seut tant bien faire le *marmiteus* qu'il « impetra ce qu'il demandoit. » (Nuits de Strapar. II, 392.) — 2<sup>o</sup> Hypocrite: « Il y a aucunes (dames) « qu'à les voir mineuses, piteuses, *marmiteuses*,... « on les prendroit pour des saintes et tres prudes « femmes, qui sont au dedans et par volonté, et au « dehors par bons effets, bonnes putains. » Brant. Dames Gal, I, p. 273.) — « Mais, dira quelque *mar-* « *miteus*, à ma conscience, voilà des contes bien « vilains. » (Des Acc. Bigarr. p. 69.) — 3<sup>o</sup> Triste, renfrogné: « Je vois avec deuit en plusieurs mena- « ges, monsieur revenir maussade et tout *marmi-* « *teus* du tracas des affaires. » (Montaigne, Ess. III, p. 342.) — 4<sup>o</sup> Misérable, en parlant des choses: « Faire chiere *marmiteuse*. » (Coquillart, p. 133.) — « Habits rudes et *marmiteus*. » (Montaigne, Ess. t. II, p. 716.)

**Marmitonage.** Mets mal apprêté. (Cotgr.)

**Marmitonner.** Mal apprêter. (Id.)

**Marmitonnier.** Qui fréquente les cuisines. (Oudin.)

**Marmommer.** Marmotter: « Par la vertu des « mots que je l'ay veu..... *marmommer* entre les « levres. » (Cymbalum mundi, p. 84.) — « Elle « *marmonna* quelques paroles. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 66.)

**Marmonneurs, s.** Murmures, mots marmottés entre les dents: « Après avoir invoqué..... les anges « angulaires avec quelques *marmonneurs*, moitié « inventez, moitié peschez dans Agrippa. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 46.)

**Marmot.** 1<sup>o</sup> Singe: « Une sorte de *marmot* reli- « rant sur la figure de l'homme. » (Rob. Estienne.)

Elle dit qu'il est debonnaire,  
Bel homme, plaisant et mignot;  
Et c'est un putier ordinaire,  
Qui est aussi laid qu'un *marmot*. (Coquillart, p. 45.)

« Visage de *marmot*. » (Ibid. p. 63.) — 2<sup>o</sup> Mar- « molte: « Dormir comme un *marmot*. » (Strapar. t. I, p. 39.)

**Marmote.** 1<sup>o</sup> Marmotte: « Ne le tenez pas à « borde ne à moquois; nos ne sommes pas de ces « boleors qui vont par cest pais vendant sif de « moulon pour sain de *marmote*. » (Erberie, ms. du fonds S. Germain, f. 89<sup>o</sup>.) — [« Prenez dou « sayn de la *marmote*, de la merde de la linote, Au « mardi main, Et de la fuelle dou plantain. » Ruteb. p. 254.) — « Si l'en voit l'en jouer les singes, Les « ours, les chiens et les *marmotes* Por la maaille « seulement. » (Rubinal, Jongleurs et Trouvères, p. 101.) — 2<sup>o</sup> Il y a eu confusion entre *marmot* et *marmote*; Coquillart, dans l'Enquête de la Simple et de la Rusée, le prend au sens de singe: « Ridée « comme une *marmote*.]

**Marmoter.** [Remuer les mâchoires comme un singe marmot: « *Marmotant* de la bouche et dode- « linant de la teste. » (Rabelais, Gargantua, I, 22.]]

**Marmoterie, s.** Action de marmoter, de grimacer: « En toutes ces sugeries et autres *marmo-* « *teries*. » (Contes de Chol. p. 120.)

**Marmousement.** Mélancolie:

Mêmes pensées, *marmouseus*,  
Songer creux, muser à part soy,  
C'est le trait et les instrumens  
Dont on se sert quant vient un effroy. (Coquillart, 132.)

**Marmouser.** Marmotter, *marmuser*, dans l'argot des voleurs au xvii<sup>e</sup> siècle:

Dieu scet se le mary est triste:  
Il songe, il *marmouse*, il radotte. (Coquillart, p. 135.)

**Marmouiserie.** Mélancolie: « François Acre- « man s'en retourna à l'hostel, et fit à ses varlets « mettre jus ses armeures, et entra en une *mar-* « *nouserie* telle; que .... il alloit tout seul parmi la « ville de Gand, ou .... il menoit un seul varlet, ou « un seul enfant en sa compagnie. » (Froiss. liv. III, p. 123.)

**Marmouset, s.** 1<sup>o</sup> Mignon, favori (comparez MARMOTET): « Je n'ay veu nul haut seigneur qui n'eust

« son *marmouset* ou de clergé, ou de garçons, « montés par leurs jaugles et par leurs bourdes, « en honneur, excepté le comte de Feix. » Froiss. liv. III, p. 83. — « Tousjours encore a nestre sci- « gneur le comte ses *marmosets* de lez luy. » (Id. liv. II, p. 152.) — 2° [Figures grotesques, comme des idoles, des mahomets; d'où la rue des *Marmousets*, à Paris:] « Tout entour estoient rengez arba- « lestriers, et avoit chascune arbolestre encoché en « son arc, un matelas à une grosse teste, et quant « estoit les vi, il dit: Regardez, euyde il nous « espouventer de ses *marmosets*. » (Perceval. I, f. 73.) — 3° Marmot: « Faire croquer le *marmoset*, » dans Oudin, comme nous disons croquer le marmot.

**Marnage.** Le même que *maronage*, charpente: « A l'effet des..... reparations, et pour y fournir, « elle peut prendre es bois de haute fustaye.... les « bois de *marnage* nécessaires. » (N. C. G. li. 416.)

**Marnée.** [Fourche: « Merges, gall. *marnée*. » (Gloss. lat. 521.) Au Gloss. 7641, on définit *merges*, bâtons avec lesquels on recueille les gerbes.]

**Marnière.** Fosse à marnes:

*Marnières*, roches, mal pais

Ou maint bon homme est peris. [G. de la Bigne, f. 118.]

**Maroier.** [Pitoler: « Le suppliant, depuis qu'il « vint à l'âge de xvi ans, ou environ, il s'est mis « à maronner sur la mer,.... tellement qu'il savoit « bien et s'euement mener, conduire, et *maroier* « ung navire. » (JL. 182, p. 59, an. 1453.)]

**Marois.** [1° Marais: « A tant s'en torle très « parmi le *marois*. » (Raoul de Cambrai, 81. — 2° Mare: « Gefroi de la Chapelle dit que l'en ne puet « avoir conduit joint à la meson commune qui « reçoit l'au ou de ciel ou de *marois*. » (Livre de Justice, 139.)]

**Marolles.** Nom de lieu. Pucelles de *Marolles*: « Une infinité de belles femmes qui aux assauts des « villes ont passé par les piques des soldats..... « veulent contrefaire les *pucelles de Marolles*. » (Brant. Dames III, p. 282.)

**Maron.** s. Coupeau de montagne: « En certains « endroits de la France on les nomme ainsi, et « delà vient qu'on appelle *marons* les grosses chas- « taignes, pour ce quelles croissent ez montagnes. » (Borel, au mot *Desmaronner*, p. 131.)

**Maronage.** Droit de se faire délivrer des arbres pour la construction des bâtiments: « Que les bois « en seront distraits, esquels elle ne pourra rien « pretendre, sinon pour son chauffage, *maronage* « et pesselage. » (Ch. de 1622, dans Du Cange, sous *Materia*.)

**Maronnier.** [1° Marinier: « Commanda chas- « cuns aus *maronniers* que il s'i adreçassent. » (Mén. de Reims, § 373.) — « Li *maronnier* sont sages « qui les durent guier. » (Aiol, v. 10452.)]

Li *maronnier* furent bon maistre,

Car du port savoient tout l'estre,

Athis, dans Du Cange, sous *Marrones*.

« A tant vindrent les *maronniers* au roy, et lui « dirent: Sire, quant il vous plaira vous pourrez

« entrer en vostre nef, car nous avons appareillé... « et le vent est bon et fort. » (Lanc. du Lac, III, f. 152.) — « Si vint à un *maronnier*.... qui le mist « en se nef. » (Ms. 7989, f. 79.) — [2° Corsaire: « L'exposant entra en un vaisel d'armée sur mer, « avecques plusieurs *maronniers* et escumeurs de « mer pour aier gaignier sur les enemis. » (JL. 118, p. 34, an. 1380.) — 3° Maritime: « Terre « estrange et *maronniere*. » (Al. Chartier, p. 627.)]

**Maronnet, Maronneau.** [1° Matelot: « Le « suppliant demanda à un pescheur ou *maronnet*, « combien il fisoit une vente de poissons qu'il « avoit. » (JL. 164, p. 220, an. 1410.) — 2° Corsaire: « Grant nombre de *maronneaux* garniz d'espées « et de couteaux. » (JL. 162, p. 270, an. 1371.)]

**Maronner.** [Naviguer sur mer; voir sous *MARONN.*]

**Maroquin.** [« Trois autres pièces de tapisserie « de *maroquin* rouge à bandes dorées. » (Inv. de Marguerite d'Autriche, 1516.)]

**Marotelle.** Diminutif de *marotte*. « (Contredits de Songeureux, f. 101.)

**Marotte, s.** Sceptre ou masse de fou.

*Expressions.* 1° « Coiffer d'une *marotte*, » impli- « quer dans une affaire: « Monsieur de Montpensier... « se mettoit en extrême colere.... blamant infini- « ment ceux qui l'avoient voulu coiffer de cette « *marotte*. » (Mém. de Sully, III, p. 24.) — 2° « Por- « ter la *marotte*, » être chargé innocemment, injustement: « M. de Bonivex qui estoit admiral, en « estoit cause. Je n'en say rien, mais on le disoit: « quelqu'un toujours *porte la marotte*. » (Mém. de Montluç, II, p. 213.) — 3° « Pus assoté d'une chose « qu'un fol de sa *marotte*. » (Dict. de Cotgrave.) — 4° « Au fol la *marotte*. » (Ibid.) — 5° « Fol est qui « sa *marotte* ne congnoist, et ne la maine comme « il doit. » (Ibid.) — 6° « Si tous les fous portoient « *marotte*, on ne scait pas de quel bois on se « chaufferoit. » (Id.)

**Marouffe.** Grossier: « Sol et *marouffe*. » (Caquets de l'Accouchée, p. 135.)

**Marpault, adj.** Epithète d'un mot obscène: « C..... *marpault*. » Rab. I, III, p. 155) — C'est encore un terme qui équivalait à toutes sortes d'in- « jures: « Un lourdant sale vitain, vicieux et laid « *marpault*, qui n'a jamais hanté que les estables. » (Nuits de Strapar. II, p. 277.)

**Marquable.** Remarquable. (Cotgr.)

**Marque.** [1° Poinçon d'orfèvre. Voir au Gloss. des Emaux, de Laborde, l'article qui lui est consacré. — « Que les maistres dudit mestier ne ven- « dent aucun ouvrage plustost qu'il soit marché de « leur *mare* ou poinsson. » (Ord. de 1487.)]

11° Empreinte mise sur les marchandises soumi- « ses aux douanes, la contribution même: « Fust « trouvé Jacques Cœur chargé d'avoir exigé..... « grandes sommes de deniers des *marques* des « Genevois.... avoit aussi.... fait croistre la somme « des dites *marques*.... plus quelle ne devoit estre,

« à la grande charge de nos subgiés... il disoit que « c'estoit pour distribuer entre les commissaires « qui avoient vacqué à l'assise de la ditte *marque*. » (Procès de J. Cuer, ms. p. 11.)

III<sup>o</sup> « Droit de *marque*, » droit qu'on payoit au seigneur pour la *marque* qu'il mettoit sur les mesures. (La Thaum. Cout. de Berry, p. 166.)

De là les expressions suivantes: 1<sup>o</sup> « Bois vendus « par compte et par *marque*, et non pas par place. » (Gr. Cout. de France, liv. I, p. 55.) — 2<sup>o</sup> « Porter la « *marque* de la ville, » être marqué sur l'épaule d'une fleur de lis. (Oudin.) — 3<sup>o</sup> « *Marque* de la « vaiselle, » noms, chiffres ou armoiries. (Oudin, Cur. fr.) — 4<sup>o</sup> « Porter des *markes* de quelqu'un, » en être blessé. (Ibid.)

IV<sup>o</sup> Bijoux: « Il entra dans la salle une damoiselle « de tres grant honneur, car elle vint estoffiée gran- « dement de *markes* et d'habits. » (Percefl. VI, 54.)

V<sup>o</sup> « Droil ou lettres de *markes*. » On s'en sert principalement sur les frontières contre l'étranger, de l'agrément du prince souverain. Anciennement, ce droit s'obtenoit du parlement pour avoir raison d'un étranger qui étoit d'une autre sujétion, soit pour avoir été pillé et sacagé par lui sans raison ou pour retenir injustement quelques personnes, biens ou marchandises, ou pour faire obéir aux arrêts de la cour, quand on ne pouvoit autrement avoir raison. (Laurière.) — « Au litre de *marque* (anciens « pillards, qui estoient en Auvergne) guerroyoient « le pais et les povres gens. » (Froiss. liv. IV, p. 38.) — [« Nous voulons et leur octroyons que pour « causes des *markes* à donner contre les subjets « destiz royaumes ou aucun d'yeuls, ils on aucuns « d'eulx ne leurs biens ne puissent estre arrestez. » (Ord. II, 137, an. 1339.) Du Cange cite en exemple les menaces adressées à Louis, roi de Sicile, pour des actes de piraterie commis contre des Français.]

**Marqueander.** [Marchander: « Por ce que cil « qui *marqueandent* ne se puissent pas legierement « excuser par yrece. » (Beaum. VI, 24.)]

**Marquée.** [Rente d'un marc: « Hervé de Leon, « par la raison de ceule Joane sa feme, demandoit « audit viconte (de Rohan) cent *marquées* de « rente. » (Preuv. de l'Hist. de Bretagne, I, c. 1086, an. 1288.)]

**Marquer.** [1<sup>o</sup> User du droit de marque: « Les- « quelz habitans n'ayant voulu tenir et payer ledit « accord, le prestre s'en retourna aux Anglois, et « fit par yceulx Anglois *marquer*, piller et prendre « prisonniers les bonnes gens et habitans de ladite « parroisse Saint Victour. » (JJ. 138, p. 151, an. 1389.)] — 2<sup>o</sup> Mettre des bornes, fixer des limites: « Pour distinguer les marches et limites, l'on a « accoustumé d'asseoir des bornes que l'on peut « appeller *marque*..... aussi..... nous appellons « *marquer* ou *marquer* toutes et quantes fois que « par signal, affiche, reconnaissance ou autrement, « nous assignons certains buts, limites et separa- « tions entre les personnes. » (Pasq. Rech. p. 736.) — 3<sup>o</sup> Imprimer une marque, d'où les locutions sui- vantes: 1<sup>o</sup> « Tous *marquez* d'une meme marque, »

semblables. (Dict. d'Oudin.) — 2<sup>o</sup> « *Marquer* les « chasses, » expression mélangée pour compléter les pas, observer ce que l'on dit. (Dict. d'Oudin.) — 3<sup>o</sup> « *Marquer* les logis, » mourir. (Oudin, Cur. fr.) — « Ne *marquer* plus, » être vieux pour l'homme, avoir passé certain âge pour la femme. (Oudin.) — 4<sup>o</sup> « *Marque* le fourrier, ne *marque* pas encore « le logis. » (Oudin.) — 5<sup>o</sup> « *Marqué* à l'A » (Ibid, par allusion à la monnaie frappée à Paris. — 6<sup>o</sup> « *Marqué* au B, » être bossu, borgne ou boiteux. (Ibid.) — 7<sup>o</sup> « Mon enfant en sera *marqué*. » (Ibid.) — 8<sup>o</sup> « Je ne say comme voire argent est *marqué*. » (Ibid.)

**Marquet, s.** Monnoie de Venise, dont l'empreinte est un S<sup>r</sup> Marc. (Oudin.) « Deviser de briquet et de « *marquet*. » (Nef des Dames, f. 55.)

**Marquete, s.** Droit d'un marc que le mari payoit, en Ecosse, à son seigneur qui prétendoit pouvoir coucher la première nuit avec la nouvelle mariée. (Laur.)

**Marqueterie.** [Mosaïque en bois: « Trois « tableaux de bois ou il y a ymages de *marquete- « rie*. » (Inv. du duc de Berry, 1416.)]

**Marquetteur.** [Marqueterie: « Un marrellier « de *marquetteur*. » Compte de 1412.] — « L'ymage « qui est ou d'ul tableau (de bois, d'ancienne façon) « est fait de poins de *marquetteur*. » Inv. du duc de Berry, 1416.]

**Marquetis.** Même sens pris au figuré. L'ouvrage d'Antoine du Saix est intitulé « *Marquetis* de pièces « diverses. » (Du Verdier, Bibl. p. 79.)

**Marquicion, s.** [On brûlait les cheveux aux courtisanes qu'on marquait et qu'on exposait au pilori.]

Tous les cheveux ly firent tondre

Comme à un fol *marquicion*;

Ce fu par grant derrision.

[III *Marics*, p. 361.]

[« Belot Cantine pour avoir voulu atraire par « maniere de macrelage Jehannelle... fut condamp- « née à estre menée mistrée en un benel par les « carrefours et ses cheveux brûlés au pilory. » (Liv. rouge d'Abbeville, f. 212, an. 1468.)]

**1. Marquis.** Voir MARQUIS: « Charles IV empe- « reur, donna encore (à son fils Wenceslas) la « souveraineté de la belle, bonne, et riche cité de « Strasbourg, et le lit *marquis* du S. Empire pour « augmenter son estat. » (Froiss. liv. III, ch. 9.) — « *Marquis* des fleurs et violettes d'amours. » — « Par devant le *marquis* des fleurs et violettes « d'amours s'est assis un... procès d'un amoureux « demandeur d'une part, et une jeune amyé, def- « fenderesse, d'autre part. » (Aresta Amor, p. 110.)

**2. Marquis, s.** Règles des femmes. « Elle a son « *marquis*. » (Gotgrave.)

**Marquisie.** Terre de marquis: « Luy avoit « donnée à jouir présentement sa *marquisie* du « Pont. » (Monstrelet, I, fol. 296.)

**Marquissotte.** Petite marquise: « Les duchesses « grandes et petites, les marquises, les *marqui-*

« *sottes*, les comtesses, les comtines.... » (Brant. *Dam. gal.* t. II, p. 282.)

**Marquot.** [Marcotte: « Icellui de Valées com-  
« mança à dire: ...Que estoient devenus certains  
« *marquos* de vigne, que il disoit avoir mis audit  
« *hostel*. » (J.J. 153, p. 112 bis, an. 1397.)]

**Marrabais.** « *Marrabais*, marane, juif caché,  
« qui tient du Maure et de l'Arabe. Ces gens là,  
« dans un pays d'inquisition, ne donnent que des  
« *reponses ambigües*, pour ne point donner de  
« prise sur eux. » (Le Duchat, sur Rab. III, p. 120.)  
— « *Bonnets à la marrabais*, » faits comme une  
croûte de pâté. C'est un bonnet à la juive, comme  
en portent les Espagnols, dont plusieurs passent  
pour espèce de juifs et de mahométains. (Le Duch.  
sur Rab. I, 45.) — En France, ils étoient de velours  
noir, et les enfans en portoient en 1539. (Mém. de  
Du Bellay, édit de Lambert, t. VI, p. 425.)

**Marraine.** [« Lever le fist et baptiser; Son  
« nom, qui tant list à prisiere, Mist à l'enfant, s'en  
« fu *marraine*. » (Ruteb. II, 204.)]

**Marramas.** [Drap d'or: « Un ciel d'une salle  
« de *marramas* à une bordeure de *marramas*,  
« armez de Hongrie.... à metre sur la tombe Ma-  
« dame. » (Inv. de Clémence de Hongrie, à l'article  
coutepointes et tapis; Nouveaux Compt. p. 73.) —  
« Pour *A.* pieces de drap d'or *mattabas* et *mara-*  
« *mas*. » (Compte d'El. de la Fontaine, an. 1351.)]

**Marran**, *s. et adj.* Terme injurieux qui désigne  
un homme sans foi, un Juif, un Sarrazin, un mau-  
vais converti. [En Espagnol, *marrano* signifie porc,  
maudit, excommunié.] — L'origine de ce nom vient  
des Sarrazins, que la sévérité des lois, en 1300, de  
Charles II d'Anjou, roy de Sicile, contraignit à rece-  
voir le baptême, mais qui persévérèrent en secret  
dans leurs erreurs, ainsi que toute leur race. (Du  
Verd. Div. lec. p. 423.) — Les François donnoient  
ce nom aux Espagnols: « Le grand prestre romain  
« veut foudroyer... l'heretique Germain, et l'Espa-  
« gnol *marran* ennemis de S' Pierre. » (Joach. du  
Bell. p. 410.)

**Marrane.** 1<sup>o</sup> Même sens que *marran*: « Dans le  
« temps que nous autres François étions ennemis  
« des Espagnols, nous les traittions de *marranes*,  
« comme ils nous traittoient de *gavaches*. » (Gloss.  
de Marot.) — 2<sup>o</sup> Mahométisme. Dom Juan d'Autri-  
che « chassa tous les Mores de Grenade, de sorte  
« qu'ils n'ont plus infecté l'Espagne depuis, et ne  
« se ressentent plus du *marrane* comme ils faisoient  
« ...pour traiter par trop avec eux. » (Brant. Cap.  
estr. t. II, p. 119.)

**Marranisé.** Qui tient du *marrane*. (Cotgr.)

**Marranisme**, *s. m.* Mahométisme, secte des  
Maures. Il y a peu de bonnes maisons en Espagne  
qui puissent se vanter de ne s'être point mêlées par  
alliance avec les Maures anciens du pays ou avec  
leurs descendans qui s'y tiennent encore cachés;  
de là vient que Rabelais ne se fait pas scrupule

d'accuser aussi de *marranisme* la meilleure no-  
blesse espagnole. (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 414.)

**Marrassau**, *s.* Cimetière, sabre à la mode des  
Marranes ou Sarrazins. « J'avois (dans la Guienne  
« contre les Huguenots, en 1560) deux bourreaux  
« derriere moy, bien equeips de leurs armes, et  
« srioitout d'un *marrassau* bien trenchant. » (Mém.  
de Montluc, t. II, p. 21.)

**Marrastre.** Marâtre: [« Ha! fortune, chose  
« legiere qui vins devant et poins derriere, Comme  
« es *marrastre*. » (Ruteb. I, 82.)]

Comme male *marrastre*,  
Fist envenimer son fillastre  
Vortimes que elle haioit.

[Brut, f. 55]

**Marraynas.** Marramas: « Drap d'or *murray-*  
« *nas*, » dans l'Inv. des livres de Charles V, art.  
130 et 145.

**1. Marre.** Porceau: « Aux boucheries com-  
« munes ne sera vendue chair de chevre, ny bouc,  
« brebis, *marre*, truye, ny porceau ladre. » (Nouv.  
Cout. Gén. t. IV, p. 910.)

**2. Marre.** Pelle large et courbée appelée maille  
dans quelques cantons; elle sert surtout aux vigne-  
rons.

*Expressions:* 1<sup>o</sup> Prises de *marres*, » saisie des  
instruments rustiques pour cens non payé au lieu  
et jour marqués. (Laur. et Cout. d'Orléans, art. 104.)  
— 2<sup>o</sup> « Serjans à *marres*, » serviteurs qui labourent  
la terre avec des *marres*.

De Biauvez et de Loonois  
Sont li évesque l'aveu;  
De Senlis i rest l'esleu

Qui n'a mie serjanz à *marres*. [G. Guiart, f. 117.]

**Marreglerie.** [Office de sacristain, dans Du  
Cange, sous *Mariglerius*.]

**Marreglier.** [Sacristain: « Chanoines et *mar-*  
« *regliers* de la sainte chapelle de nostre palais  
« royal. » (Ch. de 1403, dans Du Cange sous *Matri-*  
« *catarii*, t. IV, f. 323<sup>o</sup>.)]

**Marrelin**, *s. m.* Merlin, gros marteau de bou-  
cher à assommer les bœufs. (Mém. de Charles IX,  
t. I, fol. 330.)

**Marrement.** [Chagrin, affliction: « Ne mena  
« duet ne *marrement*. » (Rrose.)] — « Tel cuide  
« mener joye, qui puiz a *marrement*. » (Rou, 93.)

**Marren.** [Merrain, dans D. C. IV, 319<sup>o</sup>.]

**Marrenage.** [Droit de maronage: « Lesdiz  
« hommes et femmes de laditte ville de Perrices...  
« auront leur usage en tous les bois non bannez,  
« pour *marrenage*, effouage et closure. » (Ordon.  
VII, p. 32, an. 1347.)]

**Marreneur.** [Ouvrier qui travaille à la marre:  
« Lesquelz compaignons labouroient en fache à  
« *marreneur* et parchois une vigne. » (J.J. 168,  
p. 391, an. 1415.)]

**Marrer.** [Labourer: « Le suppliant et Guillaume  
« Moret allerent *marrer* au courtil de André Mau-  
« det. » (J.J. 199, page 174, an. 1463.)] — « Nous  
« appellons *marrer* les vignes, ce qu'ès autres  
« endroits labourer. » (Pasq. Rech. p. 734.)

**Marreux.** [Labourer à la marre : « Après « qu'ilz eurent beu, lesdiz *marreux* s'en retour- « nerent besongnier audit courtil. » (Jj. 109, p. 174, an. 1463.)]

**Marrî.** [1° Agri (voir *MARI*) : « Karles le voit, « près n'ait le san *marrî*. » (G. de Viane, v. 1693.) — 2° Chagrin : « Mout fut Rolans couroncés et « *marrîs*. » (Ronsciv.)] — « Aujourd'uy marié, « demain *marrî*. » (Colgrave.)

Femme bonne, qui a mauvais mari,  
A bien souvent le cour *marrî*. (Id.)

**Marrîen.** [Bois de charpente : « Fr. Paris abbez « du Moustier en Argone a donné à notre épouse « la dame de Possesse quantité de *marrîen* pris eu « boys de Trambloy. » (Ch. de 1357, dans D. C. sous *Marrîanum*.)]

**Marrine.** Marraine :

Si vouldroie, foi que je doi,  
Et aux parrins et aux *marrines*,  
Que vitains chïast des nerrines. (Ms. 7218, f. 250.)

**Marrîr.** 1° Attrister, affliger, chagriner, fâcher :

Que valt ne *marrîr* ne plorer  
Perle qu'on ne puet recovrer. (Parton, f. 142.)

Le chevalier qui les *marrîe*  
Deffera leur grant enuye. (Percef. IV, f. 21.)

2° [Maltraiter : « Guillaume Hureau dist à l'expo- « sant de prime face moult arrogament : Garson, « l'en faut-il parler ? Et se plus en parloit, qu'il le « *marrîroit*. » (Jj. 139, p. 260, an. 1390.)]

**Marrîois.** [Maladie de la matrice : « Le mal la « *marrîs*, duquel cheent femmes comme langou- « reuses... La femme de Perrenet dist qu'elle avoit « mal en sa forcelle, en ses rains et en ses aïnes, « qui est la forme et maniere que ont femmes ma- « lades de tel maladie. » (Jj. 173, p. 244, an. 1325.)]

**Marrison.** Chagrin :

Je voy ceuls pour l'iver meschans  
Relever de leurs *marrisons* :  
Je vois amer les non sachans,  
Je voy les petits et les grans  
Lors dire : or nous resjouïssans. (Desch. f. 72b.)

**Marröche.** *subst.* Diminutif de *marre*, pioche. (Colgrave.)

**Marrochon.** 1° Diminutif de *marre*, dans Rab. l. I, f. 168. — 2° [Sarcloir : « Le suppliant se bassa « pour prendre à terre un *marrochon* ou cer- « cloere. » (Jj. 178, p. 162, an. 1446.)]

**Marron.** s. Habitants des Alpes qui, en chaise ou autrement, portent les passans à travers les montagnes en temps d'hiver. (Le Duchat, sur Rab. prognost. p. 22.) — [On nomme encore *maronnier* les frères lais du mont S. Bernard.] « Les *marrons* « ou porteurs du mont Cenis, connoissent les tour- « mentes de la montagne, comme font les mariniers « ceux de la mer. » (Mém. de Du Bell. liv. IX, 296.)

**Marroner.** Couper du bois merrain : « Fors « les bois de vente, qui en sont excepté, sauf ce « que nostre dite dame y ay son usage por affoer, « por maisoner, por *marroner*, et por la païsson « de ses pers. » (Ch. de 1277, dans Pécard, p. 541.)

**Marroquin.** [Maroquin : « Pieces de tapisserye

« de *marroquin* rouges, chascune de quatre aulnes « et demi de longueur et astant de large, à bendes « de peinture verde ouvrée d'or par dessus. » (Inv. de Marguerite d'Autriche, an. 1516.)] — « Faire « peter le *marroquin*. » (Oudin. Cur. fr.) On faisoit claquer ses patins pour se faire entendre de sa maitresse à l'église, suivant les *Aresta amorum*, si je ne me trompe.

**Marroquinerie.** s. Ouvrage de maroquinier. (Monet.)

**Marroquinier.** s. Qui travaille le maroquin. (Monet.)

**Marrubre.** Marrube, plante. « S'il ne peut « pisser, prenez des feuilles de poiriaus et de *mar- « rubre* blanc. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 110.)

**Marrugler, Marruglerie.** [Marrugillier, dans la Chron. des ducs de Normandie ; sa charge, dans Renart, v. 2165.]

**Marry.** [Merri, nom de saint ; voir s. *MARELLE* : « Jehan Aysmes qui avoit joué aux marelles à six « tables, appellé le jeu saint *Marry*. » (Jj. 167, p. 87, an. 1412.)]

1. **Mars.** [Mars : « Il le vous convenra raiem- « bre de deus cens mile *mars* d'esterlins. » Mén. de Reims, § 84.] — « Bien furent Lombart adamagié « à celui point, par lor folie, de mil et cinq cens « *mars* de fin argent. » (Henri de Valenciennes, § 658.)]

2. **Mars.** 1° Mois de mars. De là les expressions suivantes : 1° « Champs de *Mars*, » réunion politi- que, militaire et judiciaire, *mallum*, sous les deux premières races. — 2° « Eauve de *mars*. » « Quand « un lief est enclos de fossez à l'encontre des heri- « tages renteux, tenus du dit lief, tels fossez à *cauve* « de *mars* sont censez et reputez competer et estre « membre du dit lief. » (Cout. Gén. II, p. 904.) — 3° « Ordonnance de *mars*. » « Le seigneur a l'au- « torité, et l'on est de coustume dans la seigneurie « de Renaix, de par le bailliy, le maire, les hommes « de fiefs et les eschevins, faire visiter les chemins, « les clostures des prez, et des pasturages, des « ruisseaux ou courans d'eau accoustumés..... « comme aussi les sorties et les passages sur les « terres cultivées pour les propriétaires et les fer- « miers, et d'y passer avec leurs chevaux et charues « pour le labour et la culture de leurs terres ; « laquelle visite est appellée l'*ordonnance de mars*, « laquelle le bailliy fait declarer au premier diman- « che de mars : par la même *ordonnance de mars*, « faisant publier par le prater et proclamer par « publications faites aux églises..... qu'un chacun, « soit propriétaire ou fermier ait à ne faire les « chemins, et à clore les prez, les paturages et les « grains qui sont en terre ; à refaire et ouvrir les « courans d'eau qui d'ancienmeté sont accoustumés « d'estre ouverts et de courir ; et ait à y remedier « pour la mi-mars prochaine, à peine d'amende. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 1143.) — 4° « Yssit du ciel « plusieurs grans esclas de tonnoire, esparsies « mens et merveilleuse pluye, qui esbahit beaucoup

« de gens, pour ce que les anciens dient tousjours  
 « que nul ne doit dire hélas s'il n'a ouy tonner en  
 « mars. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 150.) —  
 5<sup>o</sup> « Je croy que vous venez requier la bataille à  
 « certain jour nommé; mais je congnois conseil-  
 « gneur à tel qu'il ne vous y fandra ne que mars  
 « en caresme. » (Mesnard, Du Guesclin, p. 409.) —  
 On disoit aussi marcé en carême. — 6<sup>o</sup> Prendre  
 Marthe pour mars. (Colgrave.)

Il<sup>o</sup> Menus grains semés en mars : « Bois à couper  
 « en auge, ou vignes prestes à vendangier, ou blés  
 « ou mars près à seier. » (Beaum. XIII, 11.)

III<sup>o</sup> Annonciation : « Reconvrera la ditte femme sa  
 « dote de mars entiers, qui est entendre que la dot  
 « est divisée en trois parties et est payable à trois  
 « festes de Nostre Dame de mars subseqens la  
 « dissolution de mariage, commençant le premier  
 « terme de la feste de Nostre Dame de mars pro-  
 « chain, en suivant la ditte dissolution de mariage,  
 « en un an. » (Cout. Gén. II, 479.)

**Marsage.** [Menus grains semés en mars : « Pour  
 « chacun stier de marsage une obole. » (Statuts de  
 Mézières) — « De chacun stier de marsaige une  
 « obole. » (Ch. de Hugues, c<sup>o</sup> de Rethel, an. 1233.)]

**Marsau.** [Saulx mâle : « Et est à entendre mort  
 « bois, boutz, tramble, fou, marsaus et genestre. »  
 (Jl. 56, p. 483, an. 1317.)] — « Anlie, marsaux et  
 « autres arbres que non habent tempus scissionis  
 « determinatum, je puis faire couper ante ad-  
 « jornamentum; mais ôsier et saux francs se couppent  
 « de trois ans en trois ans. » (Gr. C. de Fr. p. 231.)

**Marse,** *adj. f.* Fanée, flétrie, du latin *marcesco*.  
 « Des fleurs qui seront marses et fletries. » (Péler.  
 d'Am. t. II, p. 396.)

**Marsel.** [Boucherie.] dans Du Cange, sous  
*Machecarii.*]

**Marselée.** Marsault : « Il faut que ces bastons  
 « soient du bois le plus uni, comme de coudre,  
 « marselée, et chastigner. » (Salvoie, Vén. 135.)

**Marselier.** [Boucher. D. C. sous *Machecarii.*]

**Marseloire.** [Boucherie. (Ibid.)]

**Marsenez.** Blés de mars : « Moins pourront  
 « vendre grains, bled, que marsenez. » (N. C. G. II,  
 p. 4270, col. 1.)

**Marsepain.** [Massepain : « Espicier qui piloite  
 « des amandes pour faire du marsepain. » (Straparole,  
 t. I, p. 384.)

**Marsès.** [Blé de mars.] dans Du Cange, sous  
*Marseschia.*]

**Marso,** s. Pourceau d'un an : « Pourceau d'un an  
 « ou audessous, vulgairement appelé marso. »  
 (Cout. Gén. II, p. 723.)

**Marsois.** « Marses, mars, sont les menes bleds  
 « qui sont ainsi appelez, parcequ'on les sème dans  
 « le mois de mars. » (Laur.)

**Marsouin,** s. m. Cétacé.

Chiens de mer, *marsoins*, saumons,  
 Congros, turboz, et leurs semblables  
 Qui sans escalles sont nuisables. [Desch. f. 485 b.]

**Martagon.** Lis rouge aux pétales renversées :  
 « *Martagon*, lys des montagnes à la fleur rouge  
 « retroussée. » (Menestr. de tournois, p. 370.)

**Marte.** [Jeu d'osselets (voir MARTRES) : « Il est  
 « temps de laisser les jeux et la simplesse, *Martes*,  
 « chevaux de bois; ce qui sied en jeunesse Ne sied  
 « quand on est grand. » (Ronsard, 894.) M. Littré  
 voit là des poupées et le range sous *martre*,  
 fourreau.]

**Marteau.** (VOIR MARTEL.) 1<sup>o</sup> Marteau. — 2<sup>o</sup> Grêle.  
 (Gloss. de l'Hist. de Bretagne, p. 753.) — 3<sup>o</sup> Cheville  
 qui tient les chevaux attachés au timon d'une char-  
 rette : « Les charrettons osèrent les *mardeaux* qui  
 « tenoyent le trait des chevaux, et les jetterent  
 « dedans les fossés. » (Froissart, II, p. 270.)

*Expressions* : 1<sup>o</sup> « Nostre Dame aux *mardeaux*. »  
 fête de l'Annonciation. (Daniel, Milice fr. III, p. 133.)  
 — 2<sup>o</sup> « Couché entre l'enclume et les *mardeaux*. »  
 (Colgrave.) — 3<sup>o</sup> « *Marteau* de mer » (Colgrave),  
 reinquin marteau. — 4<sup>o</sup> « A preuve de *marteau*. »  
 (Ibid.) — 5<sup>o</sup> « A l'enclume le *marteau*. » (Id.) —  
 6<sup>o</sup> « A dure enclume, *marteau* de plume. » (Id.)

**Martegaux.** Habitants de Martignes en Pro-  
 vence : Les fainéants de *Martegaux*. » (Jean de  
 Nostre Dame, des Poètes provençaux, p. 118.)

**Martel.** [1<sup>o</sup> Marteau d'armes : « Olivier de Cli-  
 « çon par la bataille va Et tenoit un *martel* qu'à ses  
 « deux mains porta Tout ainsi qu'un boucher aba-  
 « list et versa. » (Cavelier.) — « Bertran de Glai-  
 « quin fu on champ plénier, Où il assaut Anglois à  
 « un *martel* d'acier. » (Id.) — « Ils devoient comba-  
 « tre de haches, et en ferir chacun, quinze coups  
 « de la teste et *martel*, sans rien toucher de la  
 « pointe, ny d'estoc. » (Matthieu de Coney, Hist. de  
 Charles VII, page 555.) — He là l'expression « faire  
 « *martel* de ses dents, » les entrecroquer de froid :  
 « Li dus out froit, si li trembla la pel; La nuit n'out  
 « dent dont ne feist *martel*. » (Agolant, v. 518)] —  
 2<sup>o</sup> Épée de connétable : « Fu le dessus nommé con-  
 « nestable de France pour user de l'office quoique  
 « messire Olivier de Clisson n'y eust point renoncé  
 « ne renvoyé le *martel* de la connestable. » Froiss.  
 liv. IV, 176.) Le surnom de Clisson avait été appli-  
 qué à son épée. — 3<sup>o</sup> « *Martel* d'orfèverrie. » (Desch.  
 f. 247 b.) Marteau d'orfèvre. — 4<sup>o</sup> Iniquité : « Les  
 « paroles de telles gens, lesquels je pense qu'ils  
 « jettent au vent... pour vous piquer et emouvoir  
 « à faire ce qu'ils desirant, en vous donnant *martel*  
 « des dits princes. » (Mém. de Villeroy, II, p. 181.)  
 — 5<sup>o</sup> Martelage de bois, marque qu'on y fait : « Pour  
 « ce qu'on faisoit plus de ventes ordinaires et  
 « extraordinaires que les forests ne doivent, et  
 « qu'un marchand en tenoit plusieurs qu'il delivroit  
 « par un seul *martel*.... ordonné est que chascun  
 « marché se delivre par un seul *martel* propre, qui  
 « sera baillé au marchand èz plaids ou assises, et  
 « jurera que d'iceluy *martel* ne marquera fors le  
 « bois de sa vente. » (Gr. Cout. de Fr. p. 56.)

**Martelè.** 1<sup>o</sup> Bosselé : « A la bataille de Contras  
 « les ennemis furent mis en déroute, par les trois

« escadrons du roy de Navarre, du prince de Condé et du comte de Soissons, chacun desquels par les coups qu'il donna, et ceux dont ses armes estoient *martelées*, lémoigna suffisamment la grandeur de son courage. » (Mém. de Sully, t. I, p. 280.) — Au figuré, ce passage s'entend du marteau de l'amour : « Tels escroqueurs et escornilleurs sont grandement à blâmer d'aller ainsi alambiquer et tirer toute la substance de ces pauvres diables, ses *martelées* et encapriéz. » (Brantôme, Dames gal. I, p. 136.) — 2° Travaillé au marteau : « Dix lasses d'argent ouvrées au bord, et *martelées* au fond, pesans 2 mares la pièce. » (Estats des offic. des ducs de Bourgogne, page 118.) — 3° Moucheté : « Fumées... grossées, longues et nouées bien *martelées*. » (Fouill. Ven. f. 25.) — 4° Marqué : « L'en numbrera les arbres, et seront *martelées* du marteau du verdier. » (Ord. VI, 777.)

**Martelés.** 1° Bruit de marteaux : « *Martelés* des fevres. » (Poël, av. 1300, IV, 1651.) — 2° Bruit d'armes entrecloquées :

Moult fu fier le *martelés*

La noise et le cliqueteis. [Güert, dans D. C. s. *Martus*.]

[« Grans *martelés* de haches. » (Froiss. XV, 294.)]

**Marteler.** [1° Frapper avec des marteaux d'armes : « Et quand sur les Englois prendrent à avaler, « Dessus ces bassinés prendrent à *marteler* Que ce sembloient fevres qu'on oïst la fraper. » (Du Guescl. v. 19176.)]

Tels noise font au *marteler*...

Que tout li chastiaus en bondist. [G. Güert, f. 80.]

2° Blesser, frapper : « Iceulx cailloux et pierres « qui descendoient drus *marteloient* moult forl. » (Du Guescl. par Mén. p. 477.) — 3° Claquer : « Les « dents lui *martelent* de froid. » (Cotgrave.) — 4° Fabriquer des enfans :

Je ne puis martel lever :

Pour les excès et pour l'ardure

Que j'ay eu de trop *marteler*;

En jeune temps prins ma froidure. [Desch. f. 458.]

5° Frapper d'amour : « D'autres dames y a il, les- « quelles à dessein ne font pas grand scrupule de « faire à pleine veue la monstre de leur beauté et « de se découvrir nues afin de mieux encapriérier « et *marteller* leurs serviteurs. » (Brantôme, Dames gal. I, 376.)

**Martelet**, s. Diminutif de marteau :

Chantans : joli fevre labeure,

Or forge, forge *martelet*. [Desch. f. 425.]

**Martelin**, s. m. Gros marteau de fer avec lequel les bouchers assomment les bœufs. (Mém. de Charles IX, I, p. 350.)

**Martelis.** Cliquetis des armes, comme *martelés* : « Quant elle ouyt le *martelis* d'espées sur « escus, elle eut grant merveille que ce pouvoit « estre. » (Percefor. I, f. 13.) — « Faisoient si grant « *martellis* que on ne pouvoit riens ouyr. » (Id. I, folio 26<sup>b</sup>.)

**Marteloge.** [Martyrologe : « Nostre presente « ordenance soit enregistrée à perpétuelle memoire

« ou *marteloge* de la dille Sainte Chapelle. » (J. I., p. 6, an. 1325.)]

**Marterin**, adj. Fait de martre : « Et mist desor « son chief un chapel *martevin*. » (Rom. de la prise de Jérusalem, dans Du Cange, sous *Martures*.)

**Martial**, Vaillant : « La reyne Elisabeth loua « fort (Henri IV) de ce qu'il estoit brave, vaillant et « genereux, et en usant de ce mot, fort *martial*. » (Brantôme, Dames gal. II, p. 325.) — « Lui qui est « aussi vaillant que son espée, qui est du *poil d'un* « *martial*, et qui mesmes en porte les marques « honorables sur le visage. » (Caquets de l'Accouchée, p. 135.)

**Martiau**. [Marteau : « Bons *martiaus* picois « pour esragier les bandes dont li ormes estoit « bandeiz. » (Mém. de Reims, § 98.)] On a dit dans un sens déshonnéte :

Je souloie en jeunesse ouvrir,

En la forge dame nature

Des *martiaus* ferir et frapper. [Desch. f. 452.]

« Faire *martiaus* de ses dents, » grelotter de froid :

... Il fist si froit que la ledens

Firent tout *martiaus* de tor dens. [Ms. 7218, f. 289.]

**Martigon**. Lis rouge aux pétales renversés : « Aller souvent en sa maison des champs pour « secouer l'oreille de la tulipe et du *martigon*, faire « cinq ou six tours de jardin. » (Caquets de l'Accouchée, p. 1.)

**Martin**. Nom propre. Surnom des ânes et des bâtons qui les frappent ; par suite sot : « Il n'y a « point de *Martin* qu'il n'y ait de l'asne. » — « Il y « a plus d'un asne au marché qui s'appelle *Martin*. » (Oudin.)

**Expressions** : 1° « Le prestre *Martin* ne se recon- « noist qu'en son livre. » (Songe du Vergier, liv. I, chap. 134, p. 137.) — 2° « Il ressemble le prestre « *Martin*, il chante et respond. »

Et sera prestre *Martin*

Il chantera et respondra. [Al. Chartier, p. 745.]

3° « Mal, maladie, ou mau S' *Martin*, » ivresse ordinaire dans les vendanges voisines de la S' *Martin* : [« Et response donner pour le heraut devant « Que le *mal S' Martin* tenoit moult fierement. » (Cavelier.)]

A l'un boit là, à l'autre cy

Ez voirres ne demeures riens ;

Je boy à toy, je le retiens,

Dist l'un à l'autre : s'aplegiè

Neusse esté, je fusse noyé.

Braveval du *mal S. Martin*

Crioit surtout comme enragié. [Desch. f. 365.]

4° « A la S' *Martin* l'on boit le bon vin. » (Colgr.) — 5° « Messe S' *Martin* » : « Le diable à la messe de « S' *Martin*, » escrivant le quaiquet de deux gualoi- « ses, à belles dents allongea bien son parchemin » :

Notez qu'en l'Eglise de bien

Femmes ensemble quaiquetoit :

Le diable y estoit en ung lieu

Escrivant ce qu'elles disoient ;

Son rolet plein de point en point

Tire aux dents pour le faire croistre,

Sa prise eschape, et ne tient point ;

Au pillier s'est heurté la teste.

« A quoi l'on adjouste que S' *Martin*, dans le  
 « temps qu'il se tournoit vers le peuple pour dire  
 « *dominus robiscum*, aiant vu cele se mit à rire ;  
 « ce qui aiant surpris, donna lieu après la messe  
 « de lui en demander la raison ; qu'alors le saint  
 « revela sa vision. » (Rab. I, p. 23.) — 6° « Oiseau  
 « ou oisiel S' *Martin* : » « Il y a un oiseau qu'on  
 « appelle jan le blanc ou *Oiseau S' Martin*,.... qui  
 « volant par la campagne, chasse aux alouettes. »  
 « Bndé, des Oiseaux, fol. 117. — [C'est le martin-  
 « pêcheur : « Entre un frasin et un sapin Aveu l'*Oisiel*  
 « *Saint Martin* : Assés luchia, à destre, à destre ;  
 « Mais li oisiaus vint à senestre. » (Ren.)] —  
 7° « Trigandet et *Martin* Braillard, » personnages  
 ridicules de comédie. La pièce de Trigandin ou de  
*Martin Braillard*, en 1674, peut avoir été fondée sur  
 cette façon de parler ou lui avoir donné l'origine.  
 (Hist. du Théât. fr. t. II, p. 358.) — 8° « Faute d'un  
 « point ou d'un poil *Martin* perdit son asne. »  
 (Colgrave.) Voir Le Roux de Lincy ; Prov. II, 53. —  
 9° « Ceint sur le cul comme *Martin* de Cambray. »  
*Martin* et *Martine* sont les noms qu'on a donnés à  
 deux figures qui, chacune avec un marteau dont  
 elles frappent les heures, servent de jaquemars à  
 l'horloge de Cambrai, et comme celle de *Martin*  
 représente un paysan en jaquette et armé, qui porte  
 sur ses reins une ceinture qui le serre bien fort ;  
 de là vient que d'un homme ridiculement serré de  
 sa ceinture sur ses habits, on dit proverbialement  
 qu'il est *ceint sur le cul comme Martin de Cambray*.  
 (Le Duchat, sur Rab. t. IV, p. 51.) — « La dame le  
 « veult marier, si elle peut à la damoiselle, car il  
 « est très bien herité, et est simple et beaune ; si  
 « en sera *Martin* de Cambray, car il en sera saint  
 « sur le baudroy. » (Quinze Joyes du Mariage, 99.)  
 — 10° « Faire comme *Martin* à danser, » danser  
 comme un ours : « Encore fil-il tout ce qu'il put, et  
 « plus que ses forces ne bastoient, n'y que jamais  
 « fil *Martin à danser*, comme l'on dit. » (Brantôme,  
 Cap. fr. II, p. 275.) — 11° « Esire *Martin*, » avoir la  
 peine de tout :

... Se je pers, ja n'en aray restor  
 Quant rien requier on chanle de lasin ;  
 Se je fais bien, neant plus que d'un tor.  
 N'est congneu tousjours : *suis-je Martin*  
 Qui coste avoit, chaperon et roncain  
 Pain et paine, congnoissance ensement,  
 Son temps usa, mais trop dolentement. (Desch. f. 241.)

12° « Chauler d'autre *Martin*, » parler autrement :

... Ains que tu voies  
 Le jor de demain au matin  
 Chanteras tu d'autre *martin*. (MS. 7218, f. 50.)

**Martinal**, *adj.* Dans le temps de la S' *Martin*  
 d'hiver.

Je n'ay plus grand plaisir aux *martinales* nuitz  
 Qu'an jor plus long de festé qui ennuye. (Caron, 71.)

**Martiner**, *v.* Faire la débauche, comme on  
 faisoit à la S' *Martin*. (Rab. I, II, p. 233.)

**I. Martinet**, *s.* Sorte d'hironde ; on leur  
 comparait autrefois les écoliers externes. Le 7  
 octobre 1463, la Faculté des arts de Paris donna un  
 règlement contre les écoliers errans, vulgairement

nommés *martinets*, qui voltigeoient de collège en  
 collège. Du Boulay, Hist. de l'Univ. V, p. 658, cité  
 par Du Cange, sous *Martinet*.) — « Il y a encore  
 « des escoliers qui demeurent en ville hors les  
 « collèges, qui vont ouïr les leçons d'uns et autres  
 « regens selon que l'opinion leur en prend, ou aux  
 « maîtres qui les gouvernent ; les jeunes appelez  
 « *martinets* par nous et les autres galoches. »  
 (Pasi. Rech. liv. IX, p. 792.) — « Leurs chambres  
 « (des jésuites) sont ouvertes à tous enfans qu'on  
 « leur baille en pension, et leurs collèges à tous  
 « *martinets* et galoches. » (Id. liv. III, p. 298.)

**2. Martinet**. [1° Engin à verge : « Chil dou  
 « castiel fissent deschier quatre *martinets* que il  
 « avoient nouvellement fait faire pour remédier  
 « contre les quatre dessus dis. » (Froiss. IV, 361.)  
 — 2° Usine où l'on use d'un gros marteau, d'un  
 martinet : « Le suppliant... estant en ung *martinet*,  
 « illec assis dedans une chambre. » (J. 204, p. 88,  
 an. 1474.) — 3° Nom d'une cloche à Auxerre :  
 « Fuit prohibitum.... pulsare le *martinet*, gallice,  
 « sine, promissione succentoris aut sui commissi. »  
 (Lebeuf, Hist. d'Auxerre, p. 797.)

**3. Martinet**. Diminutif de *Martin*. Démon, par  
 qui sont initiés ceux qui veulent être admis aux  
 mystères des sorciers. (Dict. des hérésies du père  
 Pinchinat, cité dans le pour et contre, X, n° 136, 6.)

**Martingale**. Colottes à pont-levis, nommées  
 des Martigaux, habitans des Martigues en Provence ;  
 elles étoient encore à la mode environ l'an 1579,  
 entre les mignons de la cour, qui les faisoient servir  
 à tout autre usage que celui pour lequel on les avoit  
 inventées. (Le Duchat, sur Rab. I, p. 123.) — « Ce  
 « brave chevalier (François I<sup>er</sup>) avoit une complexion  
 « en luy, que, toutes les fois qu'il vouloit venir au  
 « combat, il falloit qu'il allast à ses affaires et des-  
 « cendist de cheval pour les faire ; et pour ce portoit  
 « ordinairement des chausses à la *martingale*,  
 « autrement à pont levis. » (Brant. Cap. fr. I, 108.)

**Martingaut (la messe)**. En Touraine, on  
 appelle ainsi le locsin, peut-être du nom de celui  
 qui a donné la cloche. (Gellhell. de Léon Trippaull.)

**Martiniste**. Luthérien, du prénom de Luther.  
 (Oudin.)

**1. Martir**, *v.* Se létrir.

Mais si que les fleurs sont brülés  
 Par geler, ou qu'elles *martissent*,  
 Ainsi les femmes se léttrissent  
 Par vieillesse ou par accident. (Desch. f. 531.)

**2. Martir**. [Martyr : « Sainz Boneface que l'um  
 « *martir* apelet. Avoit en Rome une glise moult  
 « bele. » (S. Alexis, 114.) — « Se vos murez, esterez  
 « seinz *martirs*. » (Rol. v. 1134.) — « Cantorbie,  
 « où saint Thomas li *martirs* pose. » (Mén. de  
 Reims, § 247.)]

**1. Martire**, *s.* Matière.

Comme vous orrez après dire,  
 Se vous entendez la *martire*. (MS. 7218, f. 288.)

**2. Martire**. [1° Martyre : « Li dure pers sunt  
 « remés en *martire*. » Rol. v. 965.) — « Més curage



« est del *martire* souffrir. » (Thom. de Cant. 143.) —  
 2° Carnage: « A grant travail et à grant *martire* le  
 « departient tote voie. » (Villeh. § 89.) — « Saine  
 « vont par ces rues, faisant moult grant *martire*. »  
 (Sax, X.) — « Firent leans tel *martire* que pou en  
 « eschappa sans mort. » (Lanc. du Lac, III, f. 39.)

**Martirer, Martirier.** [1° Martyriser: « El si  
 « lieng por fol et por nice Saint Luc, Saint Jaque  
 « de Galice qui s'en firent *martirier*. » (Rut. 190.)

Cils roys si com j'ai dit desriere

Fit S. Thomas de Cantorbier

En despit de Dieu *martirier*.

(G. Guiart, 23.)

2° Tuer, massacrer: « El Normanz o les haches  
 « les tuent et *martirent*. » (Rou, dans H. C. sous  
*Martyrisare*.) — [3° Torturer: « Li rois faisoit ses  
 « gens navrer et *martirier* sans nulle raison. »  
 (Froiss. III, 452.)]

**Martis.** Martyr: « Les glorieux *martis* Saint  
 « Cosme et Damien. » (Ord. III, p. 420.)

**Martore.** [Massacre; fait sur le génitif *martor*  
 (*martyrorum*); comp. *pascor, francor, miltoudor*.]  
 Lors de la prise d'Avignon par Louis VIII :

Mais, ce nous tresmogne l'estore

Qu'en cest ost et trop grant *martore*,

Car gens morurent à milliers.

(Mousk. p. 736.)

**Martras.** [Matelas: « Quatre pieces et demie de  
 « cendaux larges, vermaulx, pour faire un *mar-*  
 « *tras* pour nous. » (Mandem. de Charles V, 731.)]

**Martray.** [1° Torture: « *Martray*, martirizatus, »  
 au Gloss. 768f. — 2° Place où l'on torture: « El à  
 « ce que chascun soit acerténé d'uz pris de pain,  
 « se fera cry publique ès halles, en la greffe, et au  
 « *martray* en la Juifrie. » (Ord. de 1439, dans D. C.  
 sous *Martricum*.)]

**1. Martre.** [Martyr: « Soit donkes sainz Este-  
 « venes *martres*. » (S. Bern. Sermon. fr. ms. p. 65.)]

**2. Martre.** [Nom de la fouine, de la belleite, de  
 l'hermine, de la martre zibeline; leur fourrure:  
 « De sun col gelet ses grandes peles de *martre*. »  
 (Rol. v. 281.) — « Pour la fourreure d'une courte  
 « houppelande de drap vert, ... 52 *martres*. » (Nouv.  
 Compl. de l'Arg. p. 175.) — « Une robe d'escarlale  
 « fourrée de *martres* de pais. » (Bibl. de l'Ec. des Ch.  
 6<sup>e</sup> série, I, 345.)] — « Le loup, le faison, le chat,  
 « le *martre*... vivent toutes de chair, et de ce qu'elles  
 « peuvent prendre et haper. » (Mod. 51.) — « Je vous  
 « avois pieça dil.... que vous lissiez fermer noire  
 « poullier où la *martre* a mangé trois de mes meres  
 « gelines couverres. » (Les XV Joyes du mariage,  
 p. 59.) — « Prendre *martre* pour renard, » se mé-  
 prendre. (Ess. de Mout. II, p. 802.) — « Afublant  
 « en teste son chaperon de *martres* singesses, à  
 « aureilles de papier fraisé. » (Rab. III, p. 201.)]

**Martres, s.** Jeu avec des pierres rondes, qu'on  
 jette en l'air comme les osselets. (Borel; Rabelais,  
 t. I, p. 142.)

**Martrier, v.** Martyriser.

N'est pas loians ne droitiere

Gent qui lor droit seignor *martrie*. (Ms. 7918, f. 95.)

**Martrine.** [Peau de martre, dans Paronopex,  
 v. 10793.]

**Martro.** [Toussaint (voir sous *Martores*): « De  
 « *Martro* jusqu'à Careme prenant, douze tours; et  
 « de Careme prenant jusques à la Toussaint après  
 « venant huit tours. » (Ord. IX, 109, an. 1411.)]

**Martrou.** Même sens: « Nos paisans appellent  
 « en languedoc *martrou*, le jour de la toussaints,  
 « comme s'ils disoient des martirs. » (Borel, sous  
*Martroy*, p. 327.)

**Martroueres, s.** Piège à prendre des martres  
 ou belettes. (Gloss. de l'Hist. de Bref. p. 701.)

**Martyre.** [Torture: « Cil juige qui martyre au-  
 « can à lort, li *martyre* de celui qui est livré à  
 « *martyre* est lost passez. » (La Thaumass. dans la  
 Cont. d'Orléans, à la suite des Assises de Jerusalem,  
 p. 469.)]

**Martyrer, Martyrier.** [1° Martyriser: « El li  
 « Palerent occire en prison et *martyrier*. »] —  
 2° Torturer, au propre et au figuré. (V. le précédent.)

Fol qui *martyre*

Son corps..... (Le Blas, des Fautes An. p. 245.)

Dès qu'il se vit de vos yeux *martyre*. (S. Gelais, p. 149.)

**Martyriser.** Torturer. Il est employé plusieurs  
 fois en parlant des tourmens qu'on fit souffrir à  
 l'assassin du prince d'Orange: « Consecutivement  
 « fut cet homme *martyrisé* l'espace de dix huit  
 « jours. » (Brant. Cap. estr. II, p. 184.)

**Martys.** Martyr: « Les bestes croyent que les  
 « hommes sont plus bestes qu'elles ne sont, bien  
 « que quant à elles, elles soient les *martys* de  
 « nature; il est vray qu'il y a meschantes bestes,  
 « comme il y a de meschans hommes. » (Moyen de  
 parvenir, p. 399.)

**Marvaument.** [Merveilleusement, dans la Chr.  
 des ducs de Normandie.]

**Marveiller, v.** S'étonner, s'émerveiller. (Ord.  
 t. II, p. 152.)

Amours, j'on me *marveu* pour quoi

Tu ne maïnes les gens par loi. (Vat. n° 1490, f. 130.)

**Marvoier.** [1° Egärer: « Si s'en torne com  
 « *marvoïcs*, A une vile est avoïés. » (Du Gange, sous  
*Deviare*.)] — 2° S'égarer, au propre et au figuré :

Il m'est avis que je *marvoy*

Et que de l'amoureuse loy

Voy fauceté

Souvent destruire loyauté.

(Desch. f. 194.)

... En mon penser *marvoy*

Pour la paour de refus que trop dure.

(Id. fol. 167.)

Li vilain reprovier

Le font trop plus *marvoier*.

(Vatic. n° 1490, f. 162.)

3° S'éprendre, se laisser égarer par l'amour :

... Uns loms *marvoïcs*

Ne set quant il gele.

(Vatic. n° 1522, f. 154.)

... Trop est *marvoïcs*

Que çou qu'il tient as mains gete a ses piez.

(Id. n° 1490, fol. 172.)

... La vielle vint acorant,

Qui d'amors estoit *marvoïc*

Ensi fait ele: jurés mie,

Par les iux Diex ne passerés

S'outre liane ne m'en portés.

(Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 239.)

## 4 Affliger :

Par mençoige et flaterie  
Chascun à chascune ootrie  
Son pechié, dont je me *marroy*. (Desch. f. 68.)

Sans garde aler ne les biroie  
Pour tels chaceurs, dont je *marvoie*,  
Gardez vos brebis pour les leux. (Id. f. 279.)

Nulz n'y ose aler sans convoy  
Qui ne soit prins, dont je *marroy*. (Id. f. 360.)

Otroil d'amors ne puet tant faire rire,  
Comme escondis puet l'aire *marvoier*. (Vat. n° 1490, 171.)

## Marvoisie. Malvoisie :

Vin gree, et du vin muscadé  
*Marvoisie* elle a demandé. (Desch. f. 516.)

**Marzache.** [Annonciation : « Le jendi d'emprès  
« la *Marzache*. » (Ch. de 1286, au reg. des fiefs et  
« cens de Chartres. )]

**Marzol, s.** Escourgeon. (Colgr.)

**Marzolin, s.** Espèce de fromage d'Italie. (Colgr.)

**1. Mas.** [Mause; de là les noms propres *Dumas*,  
*Delmas*.] — « Quiconque demeure dans le *mas* serfs  
« par trente ans continuelz consecutifs, il est fait  
« homme seif. » (N. C. G. t. III, p. 1211.) — « Les  
« pasturages se limitent par villages, *mas* et tene-  
« mens. » (C. G. t. II, p. 470.) — « Les defendeurs  
« d'aucun *mas* peuvent pour le payement deu au  
« seigneur pour raison du dit *mas*, faire entre eux  
« une perception du dit devoir. » (Id. p. 399.)

**2. Mas.** [Mât de navire : « Li force dou *mas*. »  
(Froiss. t. V, p. 261.) — *Mas* est pour *masl*, comme  
*repas* est pour *repast*.]

**3. Mas.** 1° Mal aux échecs, du persan *mat*, mort :  
..... . Merci vous quier  
Quar je suis *mas* en l'echequier. (Ms. 7218, f. 267.)

**2 Vaineu, comme aux échecs :**

De l'ost sera haut et bas  
Li quex vainera, li quex est *mas*.  
Poes. av. 1300, t. IV, p. 1345.

**3° Soumis :**

Droituriens Diex, vers toi sui *mas*  
Par cest sigue que doné m'as. (Ms. 7218, f. 203.)

4° Affligé :

Li Espaignox quant ce oï,  
*Mas* et mari se départi. (Fabl. de S. Ger. p. 40.)  
De paor sui *mas* et esbahis. (Poes. av. 1300, III, 978.)

« Ils s'enfuoient *mas* et confus. » (Chron. de S'  
Denis, t. II, f. 16.)

**Masacre.** Carnage :

..... Paiz fu si outrement  
Qu'il n'i ot bestil, ne *masacre*. (G. Guiart, f. 36.)

**Masage-aige.** [1° Maison : « Le suppliant se  
« transporta en ung ort ou vergier qu'il avoit au-  
« près d'un *masage* ou hostel. » (JJ. 179, p. 311,  
an. 1449) — 2° Réunion de maisons : « Lesquelz  
« compagnons trouverent en ung pastur ou  
« *masaige* de Saint Martin une jument. » (JJ. 169,  
p. 262, an. 1469)]

**Masans.** [Sujet à cens, à redevance : « Encor i  
« a li euens rentes des terres *masaus* K'on apelle  
« terre des quartiers; si a petis quartiers et grans

« quartiers. » (Ch. des Comptes de Lille, Rev. du  
comté de Namur, an. 1289)]

**Mascant.** Contrelaisant :

Le gallant s'en va metre à table  
Afin de mieulx se resjoier,  
Et dina là tout à loisir  
*Mascant* le sens, tranchant du saige. (Vill. Repues, 28.)

**Mascarer.** [Barbouiller : « Toujours se vaul-  
« troit par les fauges; se *mascaroit* le nez; se  
« challouroit le visage. » (Bab. Garg. I, 11.)]

**Mascaret, s.** Inondation : « *Mascaret* d'eaux. »  
(Colgrave.) — Brantôme emploie ce mot dans un  
sens très obscène.

**Mascarons, s. pl.** Mouffles, vilains masques.  
(Gudin.)

**Masceclier.** [Boucher : « Se aucuns *masceclier*  
« avoient cher forcement. » (JJ. A, p. I, an. 1297.)]

**Masceccier.** [Massacrer : « El par cete roioir  
« entens les sains martins qui en lor tens Voudrent  
« les *mascecciers* attendre El puis leur vermeil sanc  
« espendre. » Macé. Bible en vers, f. 117<sup>a</sup>.]

**Mascel.** [Mâle : « Si mulier et *mascel* simul  
« bibent. » Ms. de S. Pétersbourg, de Morbis  
mulierum.]

**Mascelle.** Mâchoire :

Quels ieus? quel bouce? et quel *mascelle*?  
Bien aï-troit à .i. baron. (Vatic. 1490, f. 112.)

**Mascerer.** [Barbouiller : « Li mestre queux  
« l'ot fait la nuit toser; A la paele noircir et char-  
« bonner; Trestot le vis li ot fet *mascerer*. » (Bat.  
d'Aleschans, v. 3398.)]

**Maschacler.** Massacrer : « Le retournerent, et  
« renverserent, et si tres terriblement le *mascha-  
« clevent*, qu'il fut presentement mort tres pileuse-  
« ment. » (Monstrelet, I, p. 30.)

**Maschant.** Magot (comparez *machau*, meule) :  
« Il avoit trouvé le *maschant*, et argent de son  
« pere. » Contes d'Entrapel, p. 154)

**Maschecolis.** Machicoulis, au figuré : « Elle a  
« les dents à *maschecolis*, le haut defendant le  
« bas. » (Colgr.) Voir aussi Bouchet, Serées, I, 195.)

**Mascheerouste, s.** 1° Gourmand, gros man-  
geur. (Colgr.) — 2° Figure monstrueuse : « A Lyon,  
« à carnaval, on l'appelle *mascheerouste*; ils la  
« nommoient mandoune. C'estoit une effligie mons-  
« trueuse, ridicule, hideuse, et terrible aux petits  
« enfans. » (Tab. IV, p. 747.)

**Maschefoin, adj.** Qui mâche du foin : « Au  
« temps passé, on nommoit (les gens du palais)  
« *maschefoins*; mais las! ils n'en maschent plus.  
« Nous de present les nommons maschelevraux,  
« mascheperdrix. » (Bab. V, p. 61.)

**Maschefrain, adj.** Terme d'injure comme si  
on appeloit quelq'un un cheval. (Contredits de Songe-  
creux, fol. 112<sup>a</sup>.)

**Mascheement.** Action de mâcher. (Colgrave.)

**Maschepain.** Masepain : « Cingar luy donne  
« sept ou huit morceaux de *maschepain* fait de

« pignons, et un bon traict de malvoisie. » (Merlin Coccia, l, p. 280.)

**Mascher, Maschier.** [1° Mâcher : « Bien soit la honte seue, je ne l'vous quier *maschier*. » (La Fole et la Sage.) — « Il couvenoit que barbier ostas-ent la char morte, pour ce que il peussent la viande *maschier* et avaler aval. » (Joinv. § 303.)] — Les Anglois s'opposent, en 1429, à la proposition de remettre au duc de Bourgogne la ville d'Orléans, et « fut dit d'un nommé maistre Raoul, » « Saige, qu'il ne seroit jà en lieu, ou on le *machast* au dit duc de Bourgogne, et il l'avalleroit. » (Monstrel. II, p. 43.) — « Il ne faut que lui *mascher*, » « il l'avallera. » (Oudin.) — « Poi a de poisson, qui n'a dont *maschier*. » (ms. 7218, f. 339.)

**Expressions.** 1° « *Mascher* à vuide, » n'avoir rien à manger. (Oudin.) — 2° « *Mascher* de haut, » manger avec peu d'appétit. C'est le *dente superbo* de la fable. (Ibid.) — 3° « *Mascher* en belin » (Cotgrave), comme un mouton. — 4° « Avaler gros et *mascher* » dru. » (Id.) — 5° « *Macher* du sens, » réfléchir : « Tel et tel si *mache* du sens. » (Coquillart, p. 171.) — 6° « Faire *maschier* les morceaux à quelqu'un. » (Vigiles de Charles VII, p. 129.)

H° Eraser à coups de maillet : « *Mascher* le lin et le chanvre. » (Oudin.)

**Mascheré.** Noirei; voir *mascerer*.

... Lors veïst espées nûes,  
Et clers pommaux, poi *maschere*. (G. Guiart, f. 266.)

**Masche sens, atj.** Qui mâche le bon sens, réfléchit. C'est *maschensens* et non *marchensens* qu'il faut lire dans Villon, éd. Jannet, p. 173.]

Il y a des opinions  
Bien diverses dessus ce cas  
De procureurs et d'avocats  
De docteurs et de gros *masche-sens*. (Coquillart, p. 99.)

**Mascheure.** Meurtrissure : « Se aucun est accusé d'avoir battu, feru, et fait sang ou *machure* à autre, et y ait plainte se ainsi est que il y ait sang ou *machure* le prevost y aura soixante sols. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 336.) — « Petits coussins bien mollets et délicats à sous-tenir le coup, et en garder de la *mascheure*. » (Brantôme, Dames gal. f. p. 341.)

**Maschier.** Cêler, masquer : « Bien soit la honte seue, je ne l'vous quier *maschier*. » (ms. 7218, folio 339 a.)

Nestes mie si angôïseus  
Com vons *mascher*: le dolereus. (Id. f. 250 b.)

**Maschos.** [Granges, au registre JJ. 105, p. 158, an. 1373.]

**Maschouere.** [Mâchoire : « N'au bout d'icelluy doiz aherdre. Pour refreschir sa *maschouere*. » (Villon, p. 52.)] — « Embarieté des *maschoueres*. » (Rabelais, IV, 68.)

**Maschurer.** Barbouiller : « Les premiers qui inventerent les masques, qui se chafouoient de lie de vin, dont est venu *maschures*, qu'on dit en italien *mascherati*. » (Bouchet, Serées, I, 122.)

**Mascle.** [Mâle : « De là s'en ala Judas en Mas-vii.

« pha, et là prist et ocsiel tos les *mascles* que il trova. » (Machab. I, 5.)]

Qui aujourd'hui t'a fait en ton hostel  
Hoir *mascle* avoir pour ta succession  
Continuer. (Besch. f. 39 a.)

Ne puet autre conception  
La femelle du *mascle* faire. (Id. f. 477 a.)

**Mascon.** Ville de France : « Li larron de « *Mascon*. » (Poët. av. 1300, IV, 1651.)

**Masculin.** [« Masles ki devient feminins Ne doit pas estre *masculins*. » (Barl. et Jos. p. 235.)]

En juene temps on sexe feminin  
Quant on trouve jeune *masculin*  
Lors les deux maux se joignent d'une part. (Besch. 206.)

**Masceurer.** Barbouiller; au figuré donner la couleur de la mort :

S'atropos, de sa lainture,  
Le viaire me *masceuroit*. (Froiss. Poës. p. 481.)

**Mase.** [Grand nombre : « De sa gent ot grant « *mase* o lui. » (Mouskes, dans D. C. sous *Massa*, 5.)]

**Masel.** [Boucherie : « Icellui Hugonin s'estoit « *mucié* ou grant *masel* ou boucherie de la ville de « Chalou. » (JJ. 133, p. 24, an. 1388.)]

**Maselier.** [Boucher : « Le suppliant vendi icel- « les vaches à ung boucher ou *masclier*. » (JJ. 191, p. 95, an. 1454.)]

**Masenge, Masengiere.** [Mésange, piège à mésange : « Et li conta un essemple d'une *masenge* « qui fu prise en une *masengiere*, ou jardin à un « paisan. » (Mén. de Reims, § 461.)]

**Masierier.** [Boucher, au registre JJ. 189, p. 150, an. 1457.]

**Masier.** [Sale : « Uns ors lieu et *masier* et « desert. » (Jean d'Oultremeuse, p. 454.)]

**Masiere.** Maison : « Caves de marbre enclées « en *masieres*. » (Continuat. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 587.)

Li rois fait aus creniaus lancier  
Pour en derompre les *masieres*. (G. Guiart, f. 451.)

**Masir.** Affliger : « Sa mere (de Constantin) « Elaine al cuer *masi*. » (Mouskes, 280.)

**Masker.** Mâcher :

Cil est assés mains qu'aisiés  
Qi englot chou c'on li *maske*. (Vatic. 1490, f. 455.)

**Masle, s.** Mâle, garçon : « On a disputé pour « savoir si par le mot *masle*, au style de costume, « on doit entendre les masles descendans des mas- « les seulement, ou bien aussi les masles, quoy que « descendus des femelles. » (Pitbou, C. de Troyes, page 596.)

**Masnage.** [Cens sur une maison : « Et parmi « ce, li dit bourgeois et bourgeois ne paieront ne « devront aucuns *masnages*. » (Ord. t. IV, p. 370, an. 1357.)]

**Masnîe.** [Suite, troupe : « L'arriere garde faisoit « la *masnîe* Ytteri de Los. » (Vilhel. § 407.)]

**Masnier.** [Habitant, tenancier : « Et jurames « solennement le vile de Valeuchienes, les cors « et les avoires des bourgeois et des *masniers* de la

« dite vile à garder. » (Marten. Anecd. I, c. 1235, an. 1290.) — « Il voloient que nuls rois de France, « si hoir ne si successeur ne peissent mettre sus « yax ou sus leurs *masniers* taille ne sousside. » (Froiss. VIII, 490.)

**Masonage.** [Cens sur une maison : « Comme « la dite maison soit chargie envers nous, comme « seigneur de la dite ville de neuf *masonages* chascun an, lesquels *masonages* valent un tonneal « de vin, treize sextiers et demi d'avoine. » (J.J. 89, p. 560, an. 1360.)]

**Masquaret.** s. Festein, régal, bal où l'on se masque : « Il seroit bon de faire payer l'amende à « celui qui par cy après, étant invité, viendrait « le dernier au convy... et une amende pecuniaire « applicable à la bucolique et au *masquaret*. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 48.)

**Masque, s. m.** F Masque, dont on se couvre le visage :

Rien ne te plaist que l'ignorance  
Dessous le *masque* d'arrogance  
Qui fait rougir les mieux appris. (R. Belleau, II, p. 71.)

**Expressions :** 1° *Masque* de caresme entrant. « (Colgrave.) — 2° *Masque* à traves, « c'est le titre d'une pièce de vers, dans S. Gelais, p. 50. — 3° Un « *masque* lui seriroit bien, « c'est-à-dire il est laid. (Colgrave.) — 4° « Vous avez parlé *masque*, « vous êtes décelé : « Parler quand on s'étoit proposé « de ne se faire entendre que par signes, c'est faire « la même faute que fait un *masque*, qui après « avoir pris bien de la peine pour se déguiser, se « fait connoître à la parole. » (Le Duchat, sur Rab. I, II, p. 184.)

II° Déguisement : « Proteus déguisé en feu, en « eau, en tigre, en dragon et autres *masques* étranges. » (Rab. III, p. 70.)

III° Soufflet : « Vous aurez de ma main un *masque* sur vostre paillard de visage. » (Rabelais, t. III, p. 112.)

IV° Sorcière. (Borel.)

V° Femme de mauvaise vie, en Auvergne. (D. C. sous *Masca*.)

VI° Femme à laquelle on reproche sa laideur ou sa malice : « Ceste *masque*. » (Dial. de Tahur. 96.)

**Masquer, p.** Aller en masque : « Est expressement defendu à tous marys de n'aller *masquer* « pour charger et entretenir leurs femmes, faigneans « estre quelc'un duquel ils sont en doute. » (Aresta amor. p. 427.) — L'infinifit a été pris au sens d'aller en masque : « Conbien qu'il est permis à toutes les personnes, ... le *masquer* neanmoins les jeunes « gens venans droict de la fournaise, et qui de « nouveau se mettent au monde, se doivent abstenir de *masquer*. » (Aresta amor. p. 422.)

**Masquerade.** Mascarade. (Colgrave.)

**Masquerader.** Aller en masque. (Eutrapel, page 426.)

**Masqueriaus.** Maquereau, *l'eno* : « Tu es *masqueriaus* chascun mois. (M. 7218, f. 323.)

**Masquerie.** Mascarade : « Compagnons de la « *masquerie*, mommerie. » (Aresta amor. p. 409.)

**Masqueure.** Mascarade. (Monet.)

**Masquier.** [Mâcher : « Li rois, moult rejois de « ce que messires Pierres avoit si francement parlé « et relevé la parole de messire Jehan de Gisteltes, « dist ensi en riant : Leur a il bien *masquiel*. » (Froissart, IX, 127.)]

... S'en pere a tant de sens *masquiel*  
Qu'il velt estre eskevins de ceste carlé.

Poët. ms. av. 1200, t. IV, p. 1332.

**Masquiller.** [Barbouiller : « Vit sa barbe sanglente et le vis *masquillies*. » (Chans. d'Antioche, t. II, 279.)]

**Masquine, s.** Figure représentant une tête de lion. (Colgrave.)

**Massabre, adj.** Farouche :

... Desplaisir à mon cueur accolle,  
Et en ennuy si tres fort bricolle  
Qu'il est tout cabre  
Fascheux, piteux, souspirant et *massabre*.  
Chasse d'amour, p. 55.

**Massacreur, s.** Espèce d'instrument :

Picque, ardoise, et grand *massacreur*. (Th. fr. t. III, 129.)

**Massaert.** Massart (voir ce mot) : « Le bailly et « les *massaerts* ou sergents, ont la faculté d'exécuter... tous actes... qui requierent execution, « lorsqu'ils en sont requis par les parties. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 738.)

**Massaige.** [Domaine rural : « Lequel *massaige* « est assis... juste le chemin de nostre seigneur le « roy. » (Carl. de S. Vandrille, I, 45, an. 1279.)]

**Massart.** Les officiers des villes chargés de la recette des revenus de la ville, que l'on nomme aujourd'hui trésoriers, étoient appelés *massars* : « Nuls receveurs de bonnes maisons ou *massarts* « pourront estre du nombre des juré ou six du « conseil. » (N. C. G. t. II, p. 202.) — [« Les jurés, « eschevins, *massars*, et autres officiers de la dite « ville. » (Ord. IV, 649, an. 1366.)]

**1. Masse.** [1° Quantité : « De sun aveir me voelt « duner grant *masse*. » (Rol., v. 182.) — « Par les « paroles qui chi après seront dites, porés grant « *masse* apierevoir. » (P. Paris, Catalogue, des mss. fr. p. I, 121.) — « Grande *masse* de ses hommes. » (Assises de Jérus. p. 175.)

D'ancienneté chevalerie  
Avoit grant *masse* en la meson. (Ms. 7218, f. 353.)

2° Colonne massée, en tactique militaire : « Arrivé « verent les bandes du duc... de Wirtemberg à « Montcaillco ; ce qu'ayant entendu le seigneur de « Humieres, voutut parler de Pignerol pour s'aller « joindre avecques eux, et là faire sa *masse* pour « marcher en campagne. » (Mém. de du Bell. VIII, f. 261.) — 3° Lingot, somme d'argent : « Argent en « *masse*. » (Ord. II, 39.) — « Si marchanderent pour « certaine *masse* d'or que ilz feroient au roy la cité, « comme ils firent ; mais enfiz ne les voutut le roy « payer. » (Fri. des IX Preux, p. 222.) — [« Il avoit « fait fondre grant partie de son or en poz de terre

« là où l'on met vin outre mer, qui tiennent bien  
 « troys mays ou quatre de vin; et fist brisier les  
 « poz; et les masses d'or estoient demourées à des-  
 « couvert en mi un sien chastel. » (Joinv. § 141.)  
 — « Deniers du roy de la *masse*. » les deux en va-  
 loient trois de ceux au mouton. (Du Cange, sous  
*Multones*) — « Deniers d'or dur ou à la *masse*, »  
 frappés par ordonnance de Philippe-le-Bel, du  
 12 avril 1311. (Ord. I, p. 480.) Ils cessèrent d'avoir  
 cours et n'étoient pris que comme billon. Le peuple  
 les appelaient grands florins. — 4<sup>e</sup> [Piliers d'un pont :  
 « Les supplians monterent sur la *masse* du pont  
 « du chastel de la Bruyere. » (Jl. 186, page 49,  
 an. 1450.)] — 5<sup>e</sup> Terme de jeu : « Dire *masse*, » c'est  
 coucher tout ce qui est sur table ou ce que l'on a  
 dans la main, au jeu de la chance. (Oudin.) —  
 6<sup>e</sup> Infortune :

Quant ensi l'oy langogier,  
 En corage me radouci  
 Et li di : je suis ores ei,  
 En Avignon endure *masse*. (Froiss. Poës. f. 426.)

#### 7<sup>e</sup> Masse d'armes, *massue* :

Li plus couars est trop hardis,  
 Mais n'ont ne lances, ne espées,  
 Chascun ot *masse* ou maille de fer.  
 Rom. de la Violette, citée dans Du Cange, sous *Massu*.

[« Pour deux grandes *masses* pour les huissiers  
 « d'armes sur chacune desquelles y a une grande  
 « couronne dorée faicte à fleurons, et semée à l'en-  
 « tour de pierrerie, au milieu de chaque couronne  
 « les armes de France esmaillée d'azur. » (Comptes  
 des ducs de Lorraine, 1496.)]

De là les expressions suivantes : 1<sup>o</sup> « *Masse* cre-  
 « telée » : « Ils furent durement recueillis de pic-  
 « ques et de *masses crestelées* par les Gandois, et  
 « furent leurs chevaux enfondrés et occis. » (Mém.  
 d'Ol. de la Marche, p. 102.) — 2<sup>o</sup> « *Masse* de feure, »  
 marleau de forgeron : « A tant se partit Zephir, et  
 « estonné demoura suant, et vey une grosse *masse*  
 « de feure sur quoy il avoit feru..... cuidant avoir  
 « feru sur Zephir. » (Perceforest, vol. III, f. 46.) —  
 3<sup>o</sup> « Sergent à *masse*, » officier de justice, comme  
 nous disons huissier à verge : « *Sergens à masses*  
 « de la prévosté d'Amiens, peuvent en vertu de  
 « leurs masses faire criées et subhastations des  
 « heritages situez en la ditte ville et banlieue. »  
 (Cout. Gén. I, p. 607.)

4<sup>o</sup> Des croques, poys, des *masses* de Surie  
 Et des espées trenchans. (Desch. f. 204.)

#### *Massices*, *alj. f. Massives* :

Citez close à tors *massices*. (Ms. 7218, f. 170.)

**Masselle**. [Massif de maçonnerie : « xv. piés de  
 « *masselles* desure le snel d'une part et d'autre. »  
 (Ch. de 1254, dans D. C. II, 164.)]

#### **Masselle**. Joue :

De son frere sait la nouvelle  
 Por ce, se moille sa *masselle*,  
 O chauds lermes, grant duel fet.  
 Rom. de Troyes, dans Du Cange, sous *Marillarii dentes*.

**Masselote**. [Crosse : « Ainsi que les diz enfans  
 « croissoient ensemble, icelluy suppliant frappa

« ledit Jehan d'une grosse ou *masselote* qu'il  
 « lenoit. » (Jl. 152, p. 253, an. 1397.)]

#### **Masser**. Mâcher :

Et mist sa main à s'annosniere,  
 Si en a trait pain beney ;  
 Crois fist entor et crois en my  
 Mist le en sa bouce, s'est *masser*  
 A tant avaler le lascia. (Mouskes, p. 215.)

**Masseret**, s. Instrument pour attacher les pou-  
 ces. (Oudin.)

#### **Masserote**, s. Gringuenaude :

La dame tout coïement  
 Taste à son cul isselement  
 Sentant fet qu'ele se deffrote ;  
 Sa trovée une *masserote*  
 Qui est plus grosse que un pois. (Ms. 7615, II, f. 177.)

**Masserotte**. Instrument pour attacher les pou-  
 ces. (Colgrave.)

#### **Masseter**. Frapper avec une masse. (Colgr.)

**Massier**. 1<sup>o</sup> Sergent à masse : « Faire mettre en  
 « possession de la chose evincée par le sergent de  
 « messieurs ou par le *massier* de ceste ville. »  
 (N. G. G. I, p. 582.) — 2<sup>o</sup> Garde des vignes et des  
 bois : « Le seigneur bas justicier peut... ercer ser-  
 « geants pour avoir regard sur ses bois, avec puis-  
 « sance de saisir le bestail trouvé en dommage....  
 « et sont les dictz sergents et *massiers* creuz des  
 « rapports et exploits qu'ils font. » (N. Cont. Gén.  
 t. II, p. 315.)

#### **Massir**. Rendre massif. (Colgrave.)

**Massis**. [1<sup>o</sup> Massif : « Il s'en ira souper dedens  
 « les murs *massis*. » (Cuvel. 18500.)]

Mes freres soyez embrayeurs  
 Et gardés les coffres *massis*. (Villon, p. 109.)

#### 2<sup>o</sup> Lourd, paresseux :

Or y venez vous, mon Ydoine,  
 Qui sur le flum de Balaloine  
 Estes situés et assis  
 Comment vendrez vous si *massis*. (Desch. f. 535.)

#### 3<sup>o</sup> Important :

Qui bians mos set conter et dire,  
 Il ne les doit pas escoudire,  
 Entre bone gent, ne repondre,  
 Ains les doit volontiers despondre  
 Des meilleurs et des plus *massis*  
 Quant il voit qu'ils sont bien assis  
 Et que chascun volontiers l'ot. (Ms. 7218, f. 235.)

**1. Masson**. [Maçon : « Je seay telle femme de  
 « *masson* qui n'est pas à moi comparable, Qui  
 « meilleur l'a (une robe) et plus costable, Quatre  
 « fois que la mienne n'est. » (Deschamps, Miroir du  
 Mariage, p. 21.)]

C'est bien à propos, truelle ;  
 Dieu te gard de mal, *masson*. (Rob. III, 99.)

« A propos truelle, bonjour *masson*. » (Colgrave.)  
 — « Il n'est pas *masson* qui pierres refuse. » (Ibid.)

**2. Masson**. [Maison : « Il avoit dous chastiaus  
 « devant les chas et dous *massons* derrieres les  
 « chastiaus. » (Joinv. § 192.)]

**Massonné**, Maçonné ; terme de blason, au propre  
 et au figuré ; piliers, ville, dont les pierres sont  
 entourées d'un autre émail que celui de la pierre

mème : « Sur les tables avoit trente plats, lesquels plats furent faitz à maniere de jardins, dont le pié des diz jardins estoit fait de bresil *massonné* d'argent. » (Mém. d'Ol. de la Marche, II, p. 583.) — Ce terme s'employoit également dans le blason : « Portoit d'azur à une ville d'or *massonnée* de sable. » (La Colombe, Th. d'honn. I, p. 137.)

### Massonneiz. Maçonnerie :

Le grant *massonneiz* qui poise  
Fait tel poudriere avec la noise  
Que l'en ne voit là endroit gouste. (G. Guiart, f. 78.)

**Massonier.** Maçonner : « Si le seigneur perd son cens par la ruine de la maison sur laquelle il le prend, il ne peut pas prendre icelle maison. » ne appliquer à son profit pour la faire *massonner*. » Gr. Coul. de Fr. II, p. 180.)

**Massonerie.** Bordure maçonniee. (Voir MASSONNE) : « La bordure estoit enlascée d'or tres richement, et pour enrichir la *massonerie*, y avoit grans violiers de romarins vermeils et blancs à grandes lettres de la devise parmy. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 567.)

**Massonyer.** [Tenancier : « Comme il nous fu rapporté par nos mayeurs et *massonyers*. » (Jl. 61, p. 418, an. 1323.)]

**Massoret.** Docteurs qui ont travaillé à la *massore* (*massoral*). Tradition en hébreu : « Je vous allegueray l'autorité des *massoretz* interpretes des saintes escritures hebraïques. » Rabelais, Pantagruel, II, I.) Voir aussi Cotgrave.

### Massue. 1<sup>o</sup> Amas :

... On feroit grosse *massue*  
De deux cens mal choses perdue. (Desch. f. 320.)

### 2<sup>o</sup> Destruction (Comparez *Massé* 6) :

Et puis que tout est muable,  
Tristesse à un chascun rue  
Qui tout fait desagréable  
Joie est de tous poins perdue :  
Or voist tout à la *massue* ;  
Prendre vueil confortement  
Qui dueil fait, il se partue.  
Bon fait vivre liement. (Desch. f. 46.)

3<sup>o</sup> Marotte de fou : « Le fol se retrait tousjours à sa *massue* et le saige aux bonnes œuvres. » Perceforest, III, f. 73.)

**Massuette.** [Petite massue : « Pour double de mort se mirent à defense, c'est assavoir Jehan Pourcel le pere, d'une petite *massuette* qu'il portoit. » (Jl. 109, p. 289, an. 1376.)]

1. **Mast.** Mât de navire : « Le *mast* d'un vaisseau. » Percef. I, f. 44.)

2. **Mast.** Triste : « Trop se faignoît attainct, mal. » Percef. VI, f. 27.)

3. **Mast.** [Mall, orge qu'on a fait germer : « Que nul ne puisse renouveler cervoises ne bierres qui soient sures, empirées ou mal brassées, ne icelles cueiller de boissons fresches et nouvellement faites, ne remestre en *mast*, ne mesler parmy autres fresches. » (Ord. fév. 1495.)]

**Mastau.** [« Autres rentes d'avoines dehues de

« coutumes chascun an... sur les heritaiges qui s'ensuient... et en ce sont comprises les coutumes que l'an dit *mastau*. » (Cens de la châtellenie d'Arcis-sur-Aube, f. 9.)]

**Mastau.** s. Espèce de mesure de sel : « Ils doivent pour chacun *mastau* de sel, une mesure de demi stier de sel. » (Statuts des chevaliers de Maisieres-sur-Meuse, dans la Biblioth. de Cangé.)

**Mastefié.** Matifié, terme de chimie : « Vif argent *mastefié*. » (Modus, f. 60.)

**Mastelle.** s. Poisson. On lit en parlant d'un fou qui revient à son bon sens par le moyen d'un poisson : « Son cry estoit tel, conches et conchettes, seches et sechettes, *mastelles* et mastelettes, car pierre est chargé de poisson. » (Nuits de Straparole, I, 176.)

**Mastenée.** [Matinée : « Le suppliant se leva un *masteneé* environ deux lieux avant jour. » (Jl. 77, p. 391, an. 1348.)]

### **Masterel.** Petit mât. (Cotgrave.)

**Mastie.** [Réside de lentisque : « L'île de Scio ou croist le *mastie* au droict de Turquie. » Bonciqu. II, 9.] — « Poul de semence de *mastie* (donné aux faucons) vant contre indigestion. » (Arleloque, Fauconn. fol. 98.) — Dans la Récréation des Devis amoureux, p. 62, « *mastie*, herbe, ou fleur, signifie aimez moy. »

1. **Mastin.** Malin : « Roges *mastins*, soirs ariours. » (Partonop. f. 164.)

### 2. **Mastin.** s. Mâtin, gros chien :

Grant route de chiens uns et autres,  
*Mastins* et gousses, et grans vialtres.

Du Cange, sous *Mastins*, col. 587.

*Expressions :* 1<sup>o</sup> « Brodé à coliers de *mastins* : « Il avoit auprès luy quatre chevaux dont le premier estoit couvert de satin verd, brodé à coliers de *mastins*. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 189.) — 2<sup>o</sup> « Onques *mastin* n'aima levrier. » (Cotgr.) — 3<sup>o</sup> « Voilà un beau *mastin* s'il vouloit mordre, voilà un bon gros paysan, un bon gros lourdaud. » (Oudin. — 4<sup>o</sup> « Aux ouailles *mastins*, » avis du pasteur au troupeau. Rab. III, prolog. p. 18.)

Qui de *mastin* fait son compere,  
Plus de baston ne doit porter. (Cotgrave.)

5<sup>o</sup> « Une *mastine*, » une femme de mauvaise vie. (Strapar. I, 301.)

**Mastinaïlle.** s. Collectif de mâtins, de chiens : « Quant un sanglier est en un fort pays, jà de tout le jour... ne vuideroit pour les chiens courans, et quant on gete telle *mastinaïlle*, ou ils le prenent emmi les fortz, et le font tuer à aucun homme. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 117.)

**Mastiner.** 1<sup>o</sup> Mordre comme un chien mâtin : « Ysengrin ne l'escoute mie ; Ainz l'a saisi par le chan ; se l' *mastine* comme un gaton. » (Iten. v. 7766) — 2<sup>o</sup> Réprimander, gourmander : « Tant le *mastina* de parole qu'il fust apaisé. » Triomp.

des IX Preux, p. 525.) — « Le chevalier estoit assez de *masliné*. » (Percef. V, f. 80<sup>a</sup>.)

**Mastir.** Se flétrir, devenir mat :

Au tans d'aoust, que feuille de boschet  
Chiet et *mastist* a petit de ventet. (P. av. 1300, I, 56.)

**Mastroire.** [Maîtriser, diriger, dans Villehard. § 65.] — Parlant d'une accusation qui porle que l'accusé a meurtri et donné les coups, on lit : « En tel clam n'est mestier de *mastroier* ce de garder » que autre ne le puisse appeller de tel murtre se « il s'en estoit acert à luy par gage de bataille et « pais en estoit faite. » (Assises de Jéru. p. 72.)

**Masturbation.** s. Pollution volontaire. Ce mot vient du latin *masturbator* et *masturbari*, mots obscènes : « Biogenes exerçant en public sa *masurbation*, faisoit souhait en présence du peuple « assistant, de pouvoir ainsi souler son ventre en « le frotant. » (Moul. II, p. 465 ; — Cotgr.)

**Masurage.** [Redevance sur une mesure ou métairie, dans Beaumanoir, ch. 30, p. 70<sup>b</sup> : « Se « les rentes sont deues par le raison des *masurages*, et se les rentes sont deues par le raison « d'autres huretages, le seigneur puet, se il n'est « païés, les huretages saisir, et aussi fet il les « *masures*. »]

**Masure.** [1° Enclos, verger, herbage dans lequel sont situés les bâtiments de la ferme. C'est encore leur nom en Normandie et dans la Haute-Bretagne. (Voir le précédent.) — 2° Restes d'anciennes constructions : « J'ay ici veu plusieurs fois planté de « durs rencontrés de gens du conte de Foïs et des « Erminagois, car il n'y avoit et entour ville ne « chasteau qui ne fust garni de gens d'armes, et là « bien souvent courroient les uns sur les autres, et « là vous en povés veoir les *masures* au desoubz de « vous. » (Froiss. XI, 35.) — 3° Muraille : « Il voit « le soleil rayr contre la *masure*. » Percef. IV, fol. 47.) — « Vers anciens que j'ay veu escrips en « ceste *masure*. » (Id. VI, fol. 28.) — 4° Labourage de quatre boeufs : « En Gasline, gaignerie de quatre « boeuf garnie de préz et pasturages, est prisée et « comptée pour *masure* de terre. » C. G. II, p. 534.) — 5° Habitation charnelle :

Ce chastel est de tel nature  
Se chevalier par mesprisure  
Requiert la dame de Villante,  
Il n'en aura autre *masure*. (Percef. VI, f. 28.)

**Masureé.** Entouré d'un verger, d'un herbage : « Maisons ou heritages *masurés*. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 141.)

**Masureau.** [Petite mesure : « Ilz trouverent « une femme toute seule assise auprès de certaine « mesure ou *asureau*. » (Jl. 163, p. 33, an. 1408.)]

**Masurette.** [Même sens, au reg. de Corbie 13, f. 55<sup>b</sup>, an. 1510.]

**Masurier.** [Tenancier qui doit le *masurage* : « Dis et wit muïs et demi de blé .. de rente des *masuriers* de Saudemont, que on nous doit livrer « chascun an à Marchiennes. » (Jl. 48, page 106, an. 1312.) — *Masurier*, *masonier*, *mansionnier*,

etc., nous paraissent synonymes d'hôtes. (Voyez ce mol.)]

**Mat.** [1° Terme du jeu des échecs ; du persan *mat*, mort ; échec et mat équivaient à *shah mat*, le roi est mort : « Car qui la vérité regarde, D'estre « *mat* n'avoient il garde, Puisque sans roi se com- « batoient. » (Rose, v. 6694.)] — « *Mat* en angle ou « en l'angle, » mater le roi dans un coin de l'échiquier, ce qui amène le gain de la partie, au propre et au figuré :

L'un des ras m'avoine manga  
Et les souris m'ont *mat* en l'angle. (Desch. f. 280.)

« *Mat* au coin et en l'angle. » (Notice des vœux du Paon, fol. 45.) — 2° Ce terme s'employait aussi pour les dés : « Jouez aux dés, tant qu'il gaigne « ou soit *mat*. » (Desch., fol. 282<sup>c</sup>.) — 3° Fatigué : « Il est si *mat*, si las, et si dompté du travail. » (Quinze Joies du Mariage, page 51.) — 4° Dompté, apprivoisé : « Que si (le faucon) list signe d'estre « un peu effroyé, soit porté en lieu obscur... et « soit veillé par plusieurs nuicts, tant qu'il soit *mat*, « et qu'il dorme sur le poing par jour. » (Bodé, des Oiseaux, f. 123.) — 5° Triste, abattu : « Or est *mate*, « or est marie. » (Ms. 7615, f. 70.) — « Ceux qui « cuidioient estre vainqueurs, furent vaincus, dou- « lants, et *mat* : de leurs occis. » (Chron. de S. Den. t. I, p. 245.)

Fors com n'a dit de quoy je suy tout *mat*  
Que les chevaux t'endray desor à l'uis. (Desch. f. 164<sup>b</sup>.)

Force est de corps par le cuer afféble  
Dont le corps dit, pourquoi ne fais-tu *mat* ?  
Le corps respont, tu ne m'es sequeurs mie. (Id. f. 171<sup>a</sup>.)

La damoiseille triste et *mate*,  
Seur vostre vair palefroi siet. (MS. 7218, f. 354.)

De là les expressions suivantes : « Avoir chere « *mate*, » avoir l'air triste ; « fere chere *mate*, » même sens :

Amis ne fetes *mate chiere*  
Que vostre léee est prochaïne. (MS. 7218, f. 361.)

Ne doibs avoir *chere matte* ne sombre  
Qui ay congé de m'amie regarder. (Percef. VI, f. 98.)

« *Mat* et recreu, » terme de pratique ; terrassé par les raisons de la partie adverse : « En quelque « partie de la cause... que le demandeur se depart « de jugement sans avoir jour, il... semble qu'il « laisse son procès... et qu'il s'en soit departi « comme *mat* et *recreu*, et pour ce il dechet de son « instance, et non pas de la cause. » (Gr. Cout. de Fr. III, p. 352.) — 6° Sans éclat : « Celi por que j'ai « si la color *mate*. » (Poët. av. 1300, III, 1167.)

A vous me plaing de mes dotors  
Qui ma face font si pallir  
*Matez* et maigres devenir. (MS. 7218, f. 132.)

7° Flasque :  
Lè sien a par la queue aers  
Qu'il avoit moult et *mate* et souple. (MS. 7218, f. 249.)

8° Furiieux, fou : « *Mat* de cadene, » fou à lier. (Cotgr. ; Rab. III, 138.)

Qui dont oist bouviens jurer  
Les mons, les terres, et les vaus  
Ains i sera chascuns si claus  
Et si *matés* et si delis  
C'om les pourra escorchier vis,  
Ains qu'ils ne l'aient mis à terre. (MS. 7218, f. 146.)

**Matactin.** Matassin : « Mines et gesticulations, « telles que nous voyons faire à des *matachins*, ou « aux... corymbes. » (Bouchet, Serées, I, p. 134.) — « Danser les *matacins*. » Oudin l'entend aussi de l'œuvre charnelle.

**Matagasse, Matégot.** 1° Singe, magot. — 2° Hypocrite. (Colgr.)

**Matas.** « Fou de *matas*, » bouffon. (Brant. sur les Duels, p. 180.)

**Matassin.** [1°] Danseurs espagnols, qui portaient des corselets, des morions dorés, des sonnettes aux jambes et l'épée à la main avec un bouclier. On en voit encore à Séville dansant dans les processions devant le Saint-Sacrement : « Les lansquenets et « les Espagnols, après avoir fait habiller les ecclésiastiques en laquais, au sac de l'homme en tiraient « des risées, en les habillant en bouffons et *matas-sins*. » Brant. Cap. Espr. I, p. 224.)

Age pervers qui se vautre en ordure ;

Une putain, un monstre de nature,

En vain, un fou, un *matassin* emporté

Tout ce qu'il veut : la vertu demeur morte

Pleure, et se plaint de voir traîner leur vie

En pauvreté à ceux qui l'ont suivie. (Boif, p. 123.)

Deux musiciens accompagnés de *matassins* et des instruments, dansent à l'enlour de M<sup>r</sup> de Pourceaugnac. Pourceaugnac, com. de Molière, acte I, scène XI, p. 155. — 2° Danse des matassins : « Un « autre cria tout haut en braillant : Sonne, corne- « museur, la payane ; autres demandant la mil- « noise, la basse danse, les *matassins*, l'espagnole, « la gaillarde. » (Merlin, Coccaie, I, 175.) — « Cela « est plaisant de voir un fol qui croit estre sage, un « reverend danser les *matassins*, et un bouvier « faire des livres. » (Œuv. de Théophile, 3<sup>e</sup> partie, page 233.)

**Matassinier.** Gesticuler comme un matassin : « *Matassinier* des mains. » (Nicot.)

**Matelas.** [1°] Trait d'arbalète : « Rommel du « Bose avoit une arbalète et quatre *matelas*. » (J. I, p. 157, an. 1390.) — « Arbalétriers avoit « chacun arbalète encoché en son arc un *mate- « las* à une grosse leste. » (Percefor, I, fol. 73.) — 2° Fusée ayant la forme d'un matras : « Vous aviez « préparé des *matelas* de poudre à canon pour les « enfouir dans le rampart où se donnoit l'escalade. » (Mém. de Sully, I, p. 380.)

**Matelotage.** Action de mettre les matelots deus à deus pour le service du bord. (Colgrave.)

**Matéologie, s.** Vaine curiosité dans ses recherches. (Colgrave.)

**Matéologien, s.** Celui qui fait de vaines recherches, dans Bab. I, p. 96 : « Quelle difference y ba « entre le savoir de vos resveurs *matéologiens* du « temps jadis, et les jeunes gens de maintenant. »

**Mater.** [1°] Ere mal, aux échecs, dans Quesnes de Béthune (Wackernagel, p. 41) : « Ainsinc cum il « va du *mater*, Puisque des eschiés me sovient. » (Rose, v. 6702.) — 2° Abattre, vaincre : « Ne les vos

« renc tous .iij. recreans et *matés*. » (Aiol, v. 8627.) — « Kar li reis ne l' fait pas nului déposer, « Mais pur ce qu'il vouldroit l'arcevesque *mater*. » (Thom. de Cantorbery, 25.) — « Puisque je suis en « ses las, amours qui enlacié m'as, moi semble que « l'rop m'a *mas* quant tu me fais à celi mes amours « doner qui ne m'aime mie. » (Chr. du xm<sup>e</sup> siècle, ms. Boulh. f. 24.) — « Que l'esprit ail regence des- « sus la chair, et la *matte* et domine. » (Les Marg. de la Marg. p. 36.) — « Le temps *matte* toutes cho- « ses. » (Bab. III, p. 152.) — « Se le chevalier estoit « vaincu ou champ ne qui fust *maté*, ne mis au « dessoubz. » (Du Guescl. par Ménard, p. 41.)

**Materas.** [1°] Matelas : « En viez *materas* brun, « de bongueran. » N. C. de l'Arg. p. 74.] — « La « representation (du roy) estoit conchée sur un « *materas* avec une paire de fins draps de lin. » (Jean Chartier, Histoire de Charles VII, p. 319.) — 2° Trait d'arbalète : « Aller comme un *materas* « desampenné. » Discours de la Noue, p. 227.)

**Matere.** [1°] Cause : « Qui fu cause e *matere* de « l'oieire et murhrir. » (Thom. de Cantorbery, 161.) — 2° Sujet d'un livre, d'une composition poétique : « Ion retourne à traitier sur le propre *matere* pour « lequel jou commenehai à traitier ceste oeuvre. » (Villehard, § 503.)

De fables fait on les fabliaux,

Et des notes les sous noviaus

Et des *matères* les canchous. [MS. 7089<sup>2</sup>, f. 239.]

3° Aliments, nourriture :

Princes qu'or fist devenu cole,

Esturjon, chien de mer ou sole

Tel *matere* dont chacun erre

Qui nous fait plus pesant que mote. [Desch. f. 433.]

**Materet** de beaupré, d'arlemon, de linquet. (Monel.)

**Materie.** Matière : « La *materie* des passions de « l'esprit est tres grande et plantureuse. » (Charron, Sagesse, p. 118.)

**Materiel.** 1° Gros : « J'ay commencé le liers « livre... ven que le second est assez *materiel*. » (Perec, III, f. 1.) — 2° Grossier : « Combien que... « l'inegalité soit tres grande entre les hommes « savans et leltréz et ceux qui sont *materieux* et « grossiers. » (Nuits de Strapar, II, p. 234.)

**Maternel.** Langue maternelle; Rabelais, I. III, p. 245, dit en parlant du langage lanternois : « Je « l'entends comme le *maternel*. »

**Mathe.** Tombeau. On lisait dans une ancienne inscription à Pompey (Meurthe-et-Moselle) : « Mon- « sieur S<sup>r</sup> Encaires par Valders, Sarrazins et prin- « ces étant avec l'apostol Julien, vingt et deux cents « par nombre sont icy mis en comble en 362. Le « 10 des calendes de May, furent mis en celle « *mathe*. » (D. C. sous *Mature*.)

**Matrée.** Lait caillé. (Villon, p. 72.)

**Mathelin.** [S<sup>r</sup> Mathurin guérissait la folie et non l'ivresse (dit *mal S<sup>r</sup> Martin*), comme l'avance M. Lillré sous *matelineur*. Saint Mathurin de Mont- contour (Côtes-du-Nord) est célébré dans toute la



Bretagne; le lundi de la Pentecôte, on vient invoquer sa protection contre la folie :]

Du mau S. Leu, de l'avertin  
Du S. Josse et S. Mathelin...  
Et de tous maux soir et matin  
Soit maistre Malieuc confondus. (*Desch. f. 212.*)

« S' *Mathelin*, » hospice de fous, dans Brantôme, Cap. fr. III, 362. — [Par suite, on prenait à témoin l'ordre des Mathurins qui occupaient à Paris l'hôpital Saint Benoît, qu'une personne n'était pas folle : « Or, par l'ordre des *Mathelins*, Telle jeunesse n'est « pas folle. » (Villon, p. 70.) L'édition Jannet y voit la confrérie des Sots ou de la Mère Sotte.]

**Mathelineux.** [Fou, insensé (voir le précédent) : « En monstant l'hoste fut lappé Par son varlet, « sans dire mot, Disant : Je vous ai attrapé, Il faut « que vous payez l'escot Ou vous laisserez le sur- « cot. De quoy il ne fut pas joyeux... Cuidant qu'il « iust *mathelineux*. » (Villon, p. 214.)] — Apologie pour Clément Marot absent, contre le coup d'essai fait par un *mathelineux* nommé Sagon. (Du Verd. Biblioth. p. 923.)

**Mathelot.** Matelot : « Ly *mathelot* les voiles « tendent; Ly autres les avirons prenent. » (Hist. des Trois Maries, p. 376, ms.)

**Mathématique.** s. La science des mathématiques :

Je me feray sçavant en la philosophie  
En la *mathématique*, et medecine aussi. (*Du Bell. 291.*)

**Mathématiser.** v. Se livrer aux mathématiques : « Aulu-Gelle venoit tel langage à ceux qui « croyent à ce qu'ils entendoient, à rioler, astro- « giser, et *mathématiser*, gardez vous de vous lier « aux astrologues. » (Contes de Chol. t. 190, v°.)

**Mathelon.** [Matelot, dans un des mss. de la Passion d'Arnoul Gresban; voir *Komania*, n° 10, page 155.]

**Mathéraz.** [Matelas : « Au. pieces de cendaulz « esbroiz... pour faire *mathéraz*. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 27.)]

**Mathis.** Mahométan :

..... Le bon Paumier  
Qui l'amiraut avoit occis  
Et moult d'autres Turs et *mathis*. (*Trois Maries*, p. 469.)

**Mathon.** [Maton, lait caillé : « Tout leur *mathon*, « ne toute leur potée Ne prise un ail, je le dy sans « noisier. » (Villon, Ballade des Contrediels de France Goulier.)]

**Mathronne.** [Sage femme : « Tout maintenant « et sans delay, Par Dieu qui siet lassus en throne, « Alez me querre la *mathronne* De ceste ville. » (Mir. de Nostre Dame, t. 1, p. 92.)]

**Mathsaïès.** Mathusalem : « Autant com *Mathsa- « tes* Pas ne vauroie estre ves. » (Vatican, n° 1490, folio 161.)

**Mathurin.** [1° Religieux de l'ordre de la Sainte Trinité de la Rédemption des captifs, institué en 1198 par S. Jean de Matha et Felix de Valois. Ils occupèrent à Paris un hôpital dit de S' Benoît qui était sous le titre de Saint Mathurin, d'où leur nom.]

Voir Journal de Paris, sous Charles VII, an. 1448, p. 105. — 2° Comme S' Mathurin guérissait la folie, on en a tiré les locutions suivantes : 1° « Envoyer « ou mener à S' *Mathurin*, » mener à l'hospice des fous. (Colgr.) — 2° « Maladie, saillie, franchée de « S' *Mathurin*, » accès de folie. (Lett. de Pasquier, t. 1, p. 640.) — 3° « Un homme voulant injurier une « dame, lui demanda si elle a jamais *fait le chemin « de S' Mathurin*; à quoy pour se vanger, elle « repnd qu'elle n'a pu entrer dans l'église, à cause « quelle étoit plaine de cocus, dont il étoit un des « principaux. » Brant. Dames gal. 1, p. 146.)

**Mathurinesque.** *adj.* Fol, folâtre. Parlant des foux qui étoient à S' Mathurin et autres lieux, on lit : « Ceux qui lui sembloient de plus gaye et « *mathurinesque* humeur. » (Brantôme, Cap. fr. t. III, p. 362.)

**Malices.** [Améthystes : « Ben i ad or, *malices* « et jacunces. » (Rol. v. 658.)]

**Matiere.** [1° Sujet de livre, de poëme : « Ne sont « que trois *matieres* à nul homme entendant, De « France, de Bretagne et de Rome la grant. » (Saxons, l.)]

Fame, qui selon la vraie *matiere*  
Fille au conte de Henaut iere. (*G. Guiart, f. 243.*)

2° Proposition; ceux de Bresse

Presentent ceste *matiere*  
Que volentiers ils se rendroient;  
Mais que leurs vies sauvs seroient. (*Ms. 6812, f. 77.*)

3° [Matériaux de construction : « Maçonnerie, « charpenterie, couverture, *matieres*, service pour « ce faire. » (Ord. IV, 720, an. 1366.)]

**Matin.** [Subst. et adjectif : « Li empereres est « par *matin* levé. » (Rol. v. 163.) — « Avoit une « chapele enqui où li rois se traist pour oïr messe, « car il estoit encore *matins*. » (Mén. de Reims, § 280.)]

**Expressions.** [1° « De *matin*, » demain : « Re- « treons nous meshui en nos logeis, et de *matin* « aurons nous aultre conseil. » Froiss. VI, 436. — « Vous demourés mais luy dalés moy et de *matin* « vous vous mettrés au retour. » (Id. 73.)] — 2° « Aujourd'hui ou le *matin*, » ou le lendemain. (Lanc. du Lac, III, f. 47.) — 3° « En un *matin*, » un jour, quelque jour, un beau matin. (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 13.) — 4° « Lug de ces *matins*, » un de ces jours. Le peuple le dit encore. (Fab. t. III, p. 53.) — 5° « Par un *matin*, » un beau jour : « Louis XII, « par un *matin* épousa la reine. » J. de S. Gelais, Hist. de Louis XII, p. 141. — 6° « Dès quatre heures « *matin*, » du matin. (J. Marol, p. 142.) — 7° Un seigneur, qui passoit par La Flèche, et qui, pour éviter les raileries qu'on essayoit dans ce pays-là, y étoit arrivé fort tard et en parloit de très grand matin; une vieille du pays, qui le vit, lui dit : « *matin, matin*, de peur des mouches. » (Contes de Des Perr. I, p. 177.) — 8° « Au *matin* les monts, au « soir les fonds. » (Colgr.) — 9° « Les paroles du « soir ne ressemblent point à celles du *matin*. » (Ibid.) — 10° « Le rouge soir et blanc *matin* font « rejouer le pelerin. » (Ibid.) — 11° « Qui a bon

« voisin, a bon *matin*. » (Ibid. — 42° « Tel au *matin* »  
« rit, qui au soir pleure. » (Ibid.)

13° *Lever matin* n'est pas heur  
Mais de jeuner est le plus seur.

(Ibid.)

**Matinée.** [1° Le temps qui s'écoule du point du jour à midi : « Encontra il cele *matinée* Aubretin. » Henri de Valenc. § 572.] — « Elles vont chascun « jour a mouslier oïr messe, Mais c'est près de « midi, pour ce qu'il n'auront presse; C'ïr et se cou- « chent lart, por ce fault qu'on les laisse Dormir « grans *matinées* por norrir en leur gresse. » (Nouv. Recueil de Contes, I, 188.)

Regnard qui dort la *matinée*  
N'a pas la langue emplumée.

C'est le latin: Non venit in molli veneranda  
scientia lecto. (Cotgr.) — 2° Journée, bataille: « Cil « d'Alemaingne y eurent moult male *matinée*. »  
Rou, ms. p. 103.)

**Matinél.** 1° Matinal: « Est chascun jour chantée  
« la messe *matinelle*. » (Chron. de S. Denis, I, f. 194.) — 2° [De jeuner: « Le suppliant avoit fait  
« son labour ou mestier de foulon et mengoit *mati-  
« nel*, c'est assavoir un peu de pain qu'il treuchoit. »  
(JJ. 100, p. 322, an. 1369.)]

... Mal dehas ait Robin  
Se il ira au molin  
Devant qu'arai mon *matinél*. (Ms. 7615, II, f. 129.)

**Matines.** [1° Première partie de l'office qui se  
dit la nuit: « Messe « *matines* ad la reis escullet. »  
(Rol. v. 164.) — « Mi ami de l'ordre de Cîteaux sont  
« relevei pour chanter *matines* et pour prier pour  
« nous. » (Mén. de Reims, § 70.) — 2° Livre d'heures,  
contenant l'office de la Vierge: « L'nes heures  
« ou *matines* de Nostre Dame. » (JJ. 142, p. 266,  
an. 1392.) — « Comme le suppliant... eust prins  
« furtivement en l'ostel Noel Gilles audit lieu de  
« Montfortunes heures ou *matines* qui valioient  
« environ vint huit solz. » (JJ. 1404, p. 426, an.  
1581.) — « La femme du suppliant a tenu escolles de  
« filles pour apprendre leurs *matines*. » (JJ. 206,  
p. 1154, an. 1477.)]

**Expressions:** 1° « *Matines* de Paris ou parisien-  
« nes. » On appelle ainsi, dans la Guienne, le mas-  
sacre de la Sainl-Barthélemy. Hist. de Thou, VI,  
p. 478.) — 2° « Corriger *magnifical* à *matines*, »  
dire une impertinence, renverser l'ordre. (Cotgr.)  
— 3° « Lire longues *matines*, » battre longtemps:

... Sans sejour lor corront seure  
Qui lor hroint longues *matines*. (Ms. 7218, f. 326.)

4° « *Matines* de fripes, » le déjeuner. (Moyen de  
Parven, p. 109.) — 5° « Ne s'en souvenir non plus  
« que des vieilles *matines*, » point du tout. (Aresta  
anorm., p. 291.) — 6° Le diable chantant *matines*  
à quelqu'un: « S'il vous advient, le diable vous  
« aura bien chanté *matines*. » (Contes de Des Perr,  
II, p. 26.) — 7° « Plus estourdi que le premier coup  
« ou son de *matines*. » Ce proverbe vient de ce  
que les religieux étant endormis, ne se peuvent  
aisément recueillir au premier coup de cloche que  
l'on sonne pour les sommer d'aller à matines.

(Pasq. Rech. p. 701.) — 8° « Elles sont sonnè les  
« *matines* à Longpré. » Ancien proverbe d'usage  
en Picardie, pour désigner l'office que l'on sonne  
sans le dire; il tire son origine d'une abbaye de  
filles qui étoit à Longpré, village voisin de la ville  
d'Amiens. (Histoire de Boullens, par le P. Daire,  
Célestin.) — 9° « Le retour de *matines*, » de bons  
comps. L'on dit qu'il n'y a rien tant à craindre que  
*le retour de matines*, c'est-à-dire que quand un  
religieux porte inimitié à un autre, il lui est lors  
plus aisè de le surprendre pour l'obscurité de la  
nuit, qui le garantit des témoins. (Pasq. Rech. 701.)

**Matinet.** Matin:

Et nous souliens dormir le *matinet*. (Desch. f. 184.)  
Un jour *matinet* me levai. (Ms. 7218, f. 356.)

**Matineux.** 1° Qui se lève matin: « Homme  
« *matineux*, sain, alaigre et soigneux. » (Cotgr.) —  
[2° Qui se dit le matin: « Item le chappelin de  
« Fautel S. Jehan en la dite eglise doit chanter  
« chascun jour la messe *matineuse* devant Nostre  
« Dame, environ l'heure de soleil levant. » (Du Cange,  
t. IV, p. 438.)]

**Matinier.** [Chantre à gages, heurier: « Pierre  
« de Rochefort chantre de Chartres et arcediaere de  
« Langres a donné..... à l'église de Chartres cent  
« sols et un mui de blé de rente perpetuel aux us  
« de un *matinier* perpetuel en l'église de Chartres. »  
(Cart. du chapitre de Chartres, an. 1312.) — « Onquel  
« estoire de l'église de Chartres) avoit en la maison  
« des *matiniers* plusieurs des chantres de la dite  
« eglise, lesquelz chantoient, jouoient et se esba-  
« toient à plusieurs instrumens. » (JJ. 199, p. 550,  
an. 1463.)]

**Matir.** [1° Mater, abattre: « Ne lerrai que ne  
« l' *mat*. » (Rol. v. 893.) — « Le grant orgoill se ja  
« puez *matir*. » (Id. v. 3206.)]

Li rois Othe grains et *matis*;  
Bolans en fu, bien le vos di. (Mousk. p. 594.)

2° Faner, flétrir: « Quant voi le temps en froi-  
« dure changier, l'herbe *matir*, et vis dou ciel  
« descendre noif et gresil. » (Poës. av. 1300, I, 452.)

Chapelez ont de flor merveilli.  
Quant ele est freschement cueilli;  
Mes quant li chaus l'a acueilli  
Tost est morte, *matie* et mate. (Ms. 7218, f. 310.)

*Matissre*: flors, herbes siechiez,  
Arbre laissez vostre porter. (Ms. 7615, II, f. 170.)

**Matire.** Matière:

Quiconques veut bien rimoier  
Il doit avant estudier  
A bone matire trouver. (Ms. 7218, f. 282.)

1. **Matois.** Matin: « Ribler, pomper soir et  
« *matois*. » (Coquill. p. 168.)

2. **Matois.** 1° Fourbe, rusé: « Point de *matois*,  
« ny de matoiserie. » (Perrin, p. 205.) — 2° Filou:  
« Contre la mort, l'on a beau estover subtil et agile  
« de la main comme un basteleur ou un *matois* à  
« couper une bourse; quand elle nous vient saisir,  
« nul remede ne s'y peut apporter. » (Brant. Cap.  
fr. III, p. 385.) — « Ainsi fust que cinq escoliers de

« Paris ennessent eslé occis par quelques *matlois* et  
« hussos mal gisans. » (Pasq. Rech. p. 772.)

Il y a un des marchands qui est *matlois*.

Boucliet, Serées, liv. II, p. 161.

3<sup>e</sup> Argot : « Entendre le *matlois*. » (Colgr.)

**Matoiserie**, s. Ruse, finesse, fourberie de  
matlois :

O le bon temps pour la galanterie

Qu'estoit le temps de la chevalerie !

Point de *matois*, ny de *matoiserie* ;

Dames et preux sur la belle prairie,

Sur le gazon, ou sur l'herbe fleurie,

Faisoient entre eux une honnête frairie. (Perrin, p. 205.)

**Maton**. [Lait caillé (voir Marmos) : « Gruyau  
« detrempe en lait, ou *matons* de lait. » (Ménag.  
t. II, p. 5.)]

..... Bretons

Qui mix aiment lait et *matons*,

Qu'il ne font autres dainriez.

(Ms. 7218, f. 728.)

Je vi l'autre jour Marette,

Yseut, Margot, et Hennette

Qui mengeoient du *maton*,

Dessus l'erbe nouvellette.

(Besch. f. 499.)

**Maton**. Chat mâle : « Un gros *maton* de gou-  
« liere. » (Oud. Cur. fr.) — « Demander le *maton*, »  
« être en chaleur. (Ibid.)

**Matraser, Matrasser**. 1<sup>o</sup> Haecher : « *Matrassé*  
« et charpenté de tant de coups, que ce seroit  
« grande merveille si vous en rechappiez. » (Mém.  
de Sully, I, p. 351.) — 2<sup>o</sup> Ebaucher, travailler à la  
hâte : « Maintenant que l'on est sur la tenue des  
« estats, j'ay à la hâte *matrasé* grossièrement ce  
« crayon de la reformation de l'estat, que je vous  
« envoie. » (Pasq. Lett. III, p. 161.)

**Matrasse**. [Trait d'arbalète : « Le suppliant  
« benda une arbaleste et tira une *matrasse*. »  
(Jl. 206, p. 370, an. 1478.)]

**Matreau**. Diminutif de mât : « Navire portant  
« deux hunes et *matreau*. » (Menestr. Biblioth.  
curieuse, II, p. 102.)

**Matremoigne**. [Maternel : « Anjou out et le  
« Maingne de son droit patremoigne, Normanz et  
« Engleiz out de son droit *matremoigne*. » (Rom.  
de Rou.)]

**Matres**, s. Espèce de jeu : « On joue aux *matres*  
« avec de petites pierres rondes qu'on jette en l'air  
« comme les osselets. » (Le Bachat, sur Rab. I, 142.)

**Matrice**, s. Matriecule ou minute d'un registre :  
« Nul clerc ou teneur de livre de partage, ne ren-  
« fermerait point la *matrice* du partage, laquelle  
« sera reposante chez luy, ny ne la retiendra point  
« par devers soy, qu'approuvée et estant signée de  
« tous ses gens de partage. » (N. C. G. I, p. 653.)

**Matrimoine**, s. Mariage : « *Matrimoine* n'est  
« autre chose que assemblée de home et de femme,  
« à tour deux assenz par joynture de seynt eglise  
« pur demorer ensemble.... à toute leur vie.... »  
(Britt. des Loix d'Anglet, f. 246.) — [« Frere Guil-  
« laume de S. Benoit religieux du moustier S. Mar-  
« tial de Limoges,.... nez de bons parens et de loyal

« et legitime *matrimoine*. » (Jl. 162, page 212,  
an. 1408.)]

**Matrologe**. [Martyrologe, nécrologe : « Et aussi  
« ou *matrologe* de l'église S. Germain (l'Auxerrois)  
« sera enregistré le jour du trespassement dudit  
« feu M. Guillaume. » (Jl. 138, p. 28, an. 1389.)]

**Matronal**. De matrone. (Colgr.)

**Matrone**. 1<sup>o</sup> Dame :

Et sees tu qu'il faut aux *matrones*

Nobles palais et riches trones. (Besch. f. 496.)

2<sup>o</sup> [Sage femme : « Le marquis commanda que  
« par les dames et *matrones* la pucelle fust revestue  
« de riches draps et paremens de nopces. » (Ménag.  
I, 6.)] — 3<sup>o</sup> Sorcière : « Lors regarde en l'air, et  
« voit que c'estoient toutes vieilles *matrones* bar-  
« bues et eschevelées, qui menioient le plus laid  
« deduyt qu'on ne pourroit ouyr.... et en alloient  
« escurimissant.... ainsi que toutes enragées. Quant  
« Estonné eut veu ce lay apparent, il alla dire au  
« dyable.... quels dyables sont-ce ceux qui ey  
« passent. » (Percefl. II, t. 14.)

**Matrouere**, s. Matelas (?) « 's appereurent  
« sur deux breteaus de table une *matrouere* cou-  
« verte d'une touaille, une chandelle allumée sur  
« le bout, vraye marque d'un corps mort, prêt à  
« porter en terre. » (Contes d'Eutrapel, p. 210.)

**Mattabas**. [Drap d'or : « Pour 50. piéces de  
« drap d'or *mattabas* et marramas. » (Compte  
d'Etienne de la Fontaine, an. 1351.)]

**Matteain**, Matassin : « Ces jeux de momeries  
« finis, on commença les dances des bouffons, avec  
« les sonnettes, *matteains* et divers petits jeux. »  
(Printemps d'Yver, f. 164.)

**Matas**, Matelas :

Sur un *matas* et sur cordes gesir

Avoir ors draps et sur dur orillier

Est cil aisé.

(Besch. f. 179 c.)

1. **Matte**. [Lait caillé ; c'est encore son nom en  
Normandie (voir Marmos) : « C'estoit un grand petit  
« homme trapu et quarré, le plus entendu à jurer  
« et boire des *mattes* qu'il y eust dans toute la  
« paroisse ; or un jour que les fumées du lait caillé  
« lui avoient monté à la teste. » (Nouvelle fabrique  
des excellents traités de vérité, p. 71, éd. Jannet.)]

2. **Matte**. [Lieu de Paris où s'assemblent les  
filous : « Bignez la *matte* sans targer. » (Jobelin de  
Villon.)] — « Finesses des coupeurs de bourse et  
« enfans de la *matte* en leurs larcins. » (Brantôme,  
Cap. fr. IV, p. 29.) — Du Verdier (Diverses Leçons,  
p. 22) les appelle ainsi, parce qu'ils *matte*nt ceux  
qui sont en leurs pièges (?) — « Tour de la *matte*, »  
tour de filou : « Pria les autres merciers qui sca-  
« voient bien le *tour de la matte*, de serrer la mar-  
« chandise. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 80.)

**Mattée**, s. Peuplade, multitude : « Cette infinie  
« *mattee* d'hommes qui s'écoula en Italie sous  
« Brennus et autres. » (Ess. de Mont. II, p. 639.)

**Matthieu**. Nom de saint :

C'est une chose fort grave

Estre magnifique et brave :

Et sans y espargner Dieu,  
S'ubjurer en beau langage ;  
Et puis mettre tout en gage  
Pour enrichir S. *Maubien*.

Le nom du saint fait ici allusion aux usuriers et à notre mot *jesse maubien*. (J. Du Bell. p. 207.)

**Mattonné.** Garni de petits clous. (Colgr.)

**Matras.** Trait d'arbalète : « Un Allemand tirant « d'un cranequin sur lequel estoient *matras*. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II, p. 526.)

**Maturable.** Qui fait mûrir : « Fût le temps si « pluvieux et si mal *maturable*, que les bleds au « mois d'aoust furent de si male cueillete que..... « ne purent estre mis en sauf sans qu'ils ne fussent « moillés. » (Chron. de S. Denis, II, f. 150<sup>b</sup>.)

**Maturatif.** Qui fait mûrir. (Colgr.)

**Maturation.** Maturité. (Colgr.)

**Maturément.** [Promplement, dans un livre offert au roi en 1561. (Du Cange, sous *Naturaliter*.)]

**Matynel.** [Qui se dit le matin : « Messe *matynelle*. » Reg. de Corbie, 13, an. 1513.]

**Matynier.** [Malinal : « Icellui gendarme dist à « Jehan Delpiat telles paroles on semblables : soyez « *matynier* demain. » JJ. 195, p. 1512, an. 1475.]

**Mavaistié.** [Perversité, dans Froiss. II, 116 : « Et lor et grant pichié et *mavaistiés*. » (Aiol, v. 1012.)]

**Maubaillir.** [Maltraiter : « Sire, dont nous avez « vous *maubailli* ; car vous avez la pais la roïne, « et nous perderons nostre terre. » (Mém. de Reims, § 350.) — « Tout ensemement fa *maubailli*. » (Ms. 7218, f. 269<sup>a</sup>.)

Ceus de leans tant assaillirent  
Et si forment les *maubaillirent*....  
Que la ville et l'eveschie toute....  
Au regne de France soustrent. (G. Guiart, f. 84.)  
Jamais nul jour ne n'amerroit  
Si n'aviez *maubaillie* et morte. (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 211.)

**Maubattre, v.** Battre mal : « *Maubatus* longue-  
ment pleure, et par costume demeure plus lon-  
guement en son pleurs. » Chr. fr. du xiv siècle, ms. Bouh. f. 131.)

**Maubece.** Médisance : « Marot, elegie II, appelle « ainsi la *medisance*, qui dans le Roman de la « Rose, est nommée *matebouche*. Le patois messin « dit encore *mau la bouche*, pour mal à la bouche, « et *mau la tête*, pour mal à la tête, ce qui suppose « que nos pères appelloient *maubece* un mal qui « vient au bec ou à la bouche. » (Le Duchal, sur Rab. t. I, prolog. p. 4.)

**Maubernage, s.** Vaine petite maison ; chaudière. (Oudin.)

**Maubert (place).** Place dans Paris : « La *place* « *Maubert* a esté ennoblie par le fameux docteur « Albert le Grand, qui y tenoit son ecote.... et elle « fut appellée autrefois la place de M. Albert, et « par succession de temps la *place Maubert*. » (Hom Bourgeois, p. 4.) — « Cela sent sa place *Mau-  
bert*, » ce discours est ordurier. (Cotgrave.)

**Maubeuge, Maubege.** [Nom d'une cloche qui réglait les heures de travail à Abbeville : « Et « seront tenus lesdis manouvriers de retourner à « l'ouvrage, à *maubege* du ravalier. » (Livre Rouge d'Abbeville, art. 31.) — « Est ordené que ouvriers « et manouvriers de bras de quelconques mestier « que il soient, soient alés à l'œuvre à l'eure de « *maubege* du malin. » (Ibid.)]

**Maubeuge.** Droit levé sur le vin à Paris. (Borel.) — Il fut supprimé en 1648. (Mém.)

**Maubrenage.** Voir MAUBERPAGE. (Colgr.)

**Maubres, s.** Marbre. On dit de l'eau d'une fontaine :

Si fu plus froides que *maubres*. (Ms. 7615, II, f. 169.)

**Mauceurtaine, adj.** Mal assurée, changeante :

Dolereuse, fausse et deceveresse,  
*Mauceurtaine*, haye, reprouchable. (Desch. f. 5<sup>o</sup>.)

**Mauchemin.** Mauvais chemin. (Moncl.)

**Maucheval.** Mauvais cheval, dans Du Cange, sous *Equifer*.

**Maudier, adj.** Ignorant : « On donna ce nom à « Pierre, duc de Bretagne, comme beste et igno-  
rant, pour le grand prejudice qu'il fit à ses suc-  
cesseurs, par les submissions non accoustumées  
qu'il fit au roy S<sup>t</sup> Louis, lui faisant la foy et hom-  
mage. » (Pasq., Rech. p. 681.) — [« Or avint l'an  
après que li euens Pierres *Maudiers* revela contre  
la court, et dist villonie à la roïne. » (Mém. de  
Reims, § 360.)]

**Mauceureux.** Lâche. (Colgr.)

**Mauconduit.** Mal conduit. (Colgr.)

**Maucontent.** [Mécontent. Froiss. VII, 248.]

**Mauconvenable, adj.** Mésevant, mal assorti, disparate : « Mariage *mauconvenable*. » (Beaumanoir, p. 92.)

**Maudchait.** Imprecation, maudit : « *Maudchait*  
« C... qui menjue. » (Ms. 7218, f. 182.)

Dame, c'est salu vous envoi,  
Quar je vous aim en bone foi  
*Maudchez* ai je se je ment. (Ms. 7218, f. 280.)

**Maudichon.** Médisance : « Assés distrent dou  
« roi vices et *maudichons*. » (Rou, p. 38.)

**Maudire.** [« En cele chevacue estoit Cuenes de  
« Bethune ki molt *maudissoit* durement cels ki là  
« l'avoient mené. » (Villehard. § 643.)]

**Maudisné.** Qui a mal diné. (Moncl.)

**Maudissable, adj.** Maudit :

Les Eucnides lors en leurs senestres salles  
Teulevans tout soudain dans les eaux infernales,  
Plongerent tristement ton *maudissable* corps. (Baif, 68.)

**Maudisson.** Malédiction : « Des blasphemés de  
« noire lems, et des *maudissons*. » (Apol. d'Ilérod. page 110.)

**Maudit.** [Mauvaise allégation d'un avocat :  
« Bien puet Philippez rappeler le *maudit* à son  
« amparlier... car li amparliers n'a mie plaine  
« poesté de dire en le queuele kanke il vaura. »  
(Conseil de Pierre de Fontaines, ch. XI, § 9.)]

**Mandre.** [Moudre : « Cui blez ne faut, sovent puet *mandre*. » (Ruteb. 74.)]

**Maudriet.** Mal instruit. (Colgr.)

**Maves.** *adj.* Mauvais, mal habile : « Tenez vous en pais li (dit un galant à sa maîtresse) irop vous « trovai *maves* au premier solas. » (Chron. du xiii<sup>e</sup> siècle, ms. Bouh. fol. 45.) — « Mainie *maves* « opinion. » (Ms. 7615, II, f. 191.)

**Maufait.** Mal frappé, de mauvais aloi :

Puis ont acaté un ratel

III. maillies, et un gastel

I. denier *maufait*, plain dolie. (Ms. 7089<sup>2</sup>, f. 45.)

**Maufaitieres, Maufactere, Maufaiteur.**

[Malfaitier, cas sujet et cas régime : « *Maufaitie- res*. » (Ch. de S. Vincent de Laon, an. 1270.) — « Se aucuns *mauffactere*, quois que il fust, estoit « pris en chu lieu en l'eskevinage d'Abbeville, seroit « amenés et juziez à l'Esward des eskevins. » (Ord. I. III, 295, an. 1291.) — « Et pour ce avoit à non « jousticieres pour ce que il tenoit très bien jous- « tiee, ne ne pendoit pas les *mauffauteurs* à son « braicel. » (Mén. de Reims, § 2.)]

**Maufé.** [1<sup>o</sup> Laid : « Vis *maufés*. » (Roi Guill. p. 98.)] — 2<sup>o</sup> Mal fait :

Donc est li mors i certes oïl

Moult s'en merveille cele et cil,

Et dient bien que c'est *maufé*. (Fabl. de S. G. p. 83.)

[3<sup>o</sup> Diable : « Quand il coisi Aiol, si s'est tornés « Vers lui geule baéc comme *maufés*. » (Aiol, v. 1305.) — « Seigneur, dit-il, ceanz à un *maufé*. » (Garin.) — « Il ne eroit nostre loy, neant plus que « li *maufés*. » (Cuvelier.) — « Mais où sont li saintez « apostoles... Qui sont ceintez de saintes estoles « Dont par le col prent ly *maufés*. » (Villon, p. 36.)]

**Maufaire.** [Mal faire, Chron. des ducs de Norm. v. 16604.]

**Mauferu.** [Maladie du cheval, dans D. C. sous *Mateferrutus*.]

**Maufle.** Mulle. (Colgr.)

**Maufretin.** s. Espèce de maladie :

... Du mau S. Martin

Et de tous maux de plus en plus,

Des broignes et des *maufretin*

Soit maistre Mahieu confondus. (Desch. f. 212.)

**Maugarnir.** [Mal équipé : « Coururent aus « murs pour defendre la citei ; mais pon leur valut, « que trop estoient pou et *maugarni*. » (Mén. de Reims, § 210.)]

**Mauge.** [Bâton : « Icellui Michelet prist un bas- « ton, appellé au pais (Nogent) un *mauge* de pour- « poul. » (Jl. 100, page 362, an. 1369.) Les marins appellent *mauge* une manche de toile ou de cuir clouée autour de l'ouverture d'un dalot.]

**Maugesant.** Mauvais coucheur : « Ces deux « cousines s'elant gouvernés la nuit je ne seay com- « ment, en estant *maugesantes*, et endementées, se « trouveront toutes decouvertes dessus le lit. » (Bouchet, Serées, II, p. 217.)

**Maugraer.** Jurer, blasphémer :

Tel jà qui *maugraie* et jure  
Le sanc, le foie, et la fressure. (G. Guiart, f. 332.)

A un coup perlit gros moncel,  
Dont S. Christophe, et son moinec  
Fut *maugraé* villainement. (Desch. f. 393.)

**Maugratier.** [Maugréer, dans Guiart, v. 4518.]

**Maugratieusement.** Avec mauvaise grâce. (Colgrave.)

**Maugré, Maugrei.** [1<sup>o</sup> *Prép.* Malgré : « Et le « couvoia trois journées *maugrei* le roi. » (Mén. de Reims, § 370.)]

Ce dit la dame : or i vendra

*Maugré* vostre, si la verra. (Ms. 7615, II, 174.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « *Maugré* mes dents, » malgré moi. (Les Marg. de la Marg. f. 286.) — 2<sup>o</sup> « *Maugré* « lor, » malgré eux :

*Maugré* lor ai je mon cuer gardé

Plain de l'amor. (P. av. 1300, I, p. 14.)

3<sup>o</sup> « *Maugré* mien, » malgré moi : « Me comande « amer *maugré mien*. » (Id. I. II, p. 690.) — 4<sup>o</sup> « *Maugré* ses joues, » malgré ses dents : « Je le « vous ameneray *maugré ses joues*. » (Modus et Racio, ms. f. 292.)

Il<sup>o</sup> *Subst.* Mauvais gré, haine, dépit : « Chacun « doit plus amer et douter Dieu et s'ame et son « honour, que bon gré ne *maugré* d'home et de « feme. » (Ass. de Jérus. p. 17.)

Tous les sains et la letanie

Iluy *maugrez* en puissent avoir. (Desch. f. 302.)

« *Maugrés* en aids vous, » en dépit de vous, mal-  
gré que vous en ayez. (Ms. 7089<sup>2</sup>, f. 212.)

**Maugrable.** Désagréable :

... Le méchant

Sur qui j'enten vomir ce *maugrable* chant. (Baif, p. 65.)

**Maugreement.** [Blasphème : « Duquel sere-  
ment et *maugreement* icellui Marquet s'est repen-  
« liz. » (Jl. 147, p. 38, an. 1394.)] — « Lettres de la  
« deflence sur les reniements et *maugreements*. »  
(Godefroy, annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 667.)

**Maugreuer.** Blasphémateur : « Jureurs et  
« *maugreuers* de Dieu. » (Eloge de Charles VII, 5.)

**Maugrerie.** s. Action de maugréer, de blasphé-  
mer : « Prudence... qui ot... oys les renoyemens et  
« *maugreries*, les grans sermens que l'en faisoit  
« contre Dieu. » (Modus et Racio, f. 221.)

**Maugrier, Maugreer.** Jurer, blasphémer :  
« Les gens du royaume de France... renioient Dieu,  
« et *maugrirent*, et despilient. » (Modus, f. 319.) —  
« Ce villain étant lassé de *maugreer*, renier et  
« despiter Dieu. » (Apol. d'Hérod. p. 112.)

La li fait-on chascun jour maint assault

Regnier *maugrier*. (Desch. f. 1.)

Bon fait voir la contenance

De ces joneurs, et comme chascun tancee

Quant son argent est un po esmolu

Et *maugriat* dit chascun sa sentence. (Desch. f. 205.)

Qu'il jure fort, qu'il *maugrie* et regnie,

Et lors sera de la droite mesnie. (Ibid. f. 282.)

Uns autre qui juré avoit

Que jamais dieu ne *maugriroit*. (Ibid. f. 393.)

Plus ne jure, ne ne *maugris*. (Ibid. f. 212.)

**Maujoin.** Parfum; le même que benjoin. (Rab. vol. I, p. 57.) — On lit au t. II, p. 256 : « Le pape « Galixte estoit barbier de *maujoin*. »

**Maujoinet.** Mal joint, fendu. (Colgr.)

**Maujoine.** Benjoin. (Colgr.)

**Maujour.** Mauvais jour; imprécation dans les Chron. du xiv<sup>e</sup> s., ms. Boubhier, fol. 131<sup>a</sup> : « Dieus « vous doiait *maujour*. » — On lit *maujour*, dans le ms. du Valic. 1490, f. 103.

**Mavis.** Voir **Marvis**. Merle, grive mauvis ou alouette huppée : « Chans d'aloune ne de *mavis*. » (Ms. 7615, t. II, fol. 169<sup>a</sup>.) — [« Maviscus, gallice « *mavis*, » au Gloss. 1220, an. 1348.]

**1. Maul.** [Mal : « Si en i avoit en la compagnie « des *maults* montés. » (Froiss. III, 109.)]

**2. Maul.** [Moulin : « Jehan Morel print aux « maulx d'Arceis quatre aulnes et demie de drap « pers... et porta icelles quatre aulnes et demie de « drap aux *maults* Badin pour fouler. » (Jl. 152, p. 260, an. 1397.)]

**Maulavé.** Mal lavé. (Colgr.)

**Mauldire.** Maudire. Babelais, t. IV, 192, dit des calomniateurs : « Estes *mauldiret* en l'evangile. » — « La veissiez pleurs, et soupirs, et *mauldire* leur « vie. » Petit Jehan de Saintré, p. 666.)

**Mauldissor.** Malédiction :

Les *mauldissors* sont feuilles,  
 Qui les seme les recueille. (Golygrave.)

**1. Maule.** Moule; pure cheville, mise ici pour la rime :

Si roidement le fiert de visée, sans *maule*,  
 Que je senti la corne qui me vint à l'espaule;  
 Bien trois quartiers ou quatre du ventre li desmaule  
 Que toute sa coraille à terre li araule.  
 Fabl. ms. du R. n. 7218, fol. 314, R<sup>e</sup> col. 1.

**2. Maule.** s. Moule, coquillage :

Tu destruis les Juys et confons et atoles,  
 Qui lor commandes querre les *maules* aux roissoles.  
 Ms. 7218, fol. 312.

[« Ki à croisnel toute nuit velle, Pour chesl il  
 « tant qu'il s'esmerveille, Se decheant vont les  
 « escoles Pour querre le *maule* as roissoles. »  
 (Mir. de Coisy.)]

**Maulgré.** [Malgré : « Payez que devez, que  
 « *maulgre* ma vie! (tu vous y lerez chevaux et  
 « coursiers. » Chans. du xv<sup>e</sup> s. p. 151.)]

**Maulgreer.** Maugréer : « Il convenia à jurer  
 « et *maulgreer*. » Arest. Amor. p. 224.)

Adonc commence à *maulgreer*  
 Et dire de bien vilennye. (G. de la Vigne, f. 30.)

**Maulvaistié.** Malice : « Or voy-je bien que la  
 « *maulvaistié* des femmes surmontera celle des  
 « hommes. » *Cymbalun mundi*, p. 73.)

**Maulubec.** s. m. Espèce de maladie. « *Maulu-  
 « bec* signifie figurement un mal extraordinaire,  
 « une peste, une plaie... Laurent Joubert qui avoit  
 « fait un long séjour à Montpellier écrit *mauloubel*,  
 « c'est à dire mauvais petit loup, ce qui selon lui  
 « signifie loup, sorte de chancre ulcéré qui vient

« aux jambes; pour moy puisque Rabelais écrit par  
 « tout *maulubec*, je ne doute pas que ce mot ne  
 « doive s'entendre du chancre qui ronge la bouche  
 « et le nez est qui de là gagnant le cerveau fait  
 « mourir promptement. Marot (Élégie XI) appelle  
 « *maubec* la melancolie qui dans le Roman de la  
 « Rose et nommée *maubouche*. Le patois messin  
 « qui dit *mau la bouche* pour mal à la bouche, et  
 « *mau la tête* pour mal à la tête, suppose que nos  
 « peres appelloient *mau-le-bec* un mal qui vient au  
 « bec ou à la bouche. » (Le Duchat, sur Rab. t. I,  
 Prologue, p. 150.)

**Maulvis.** Mauvis : « Merles, *maulvis*..... sont  
 « appelez oyseaux champestres. » (Modus, f. 58.)

**Maumarellié.** s. Mauvais marché : « *Mauumar-  
 « ché* pris au pauivoier. » (Ms. 7218, f. 332<sup>b</sup>.)

**Mauvarié.** [Les chansons sur les *mal mariés*  
 étaient aussi nombreuses au moyen-âge que de nos  
 jours. Voir les Chans. du xv<sup>e</sup> siècle, p. 5 et le livre V  
 de Pantagruel : « Nous en iron jouer au boys Souzb  
 « la ramée, Et chanterons un chant pitieux Pour  
 « les *maumariés*. » (Ch. du xv<sup>e</sup> siècle, p. 133.)]

**Mauvette.** [1<sup>o</sup> Mettre à mal, estropier : « Or  
 « n'en faudra aler ainsi c'uns lions *maumis*. »  
 Brun de la Montagne, v. 2646.] — « Ils suvoient si  
 « fort qu'ils desgoutoient... de sueur, tant estoient  
 « vains, et travaille, et pour certain onques nuls  
 « de tous ceulx n'en fut onques *maumis*, ne ma-  
 « lade, ne decouragé. » Journal de Paris, sous  
 Charles VI, p. 169.] — 2<sup>o</sup> Maltraiter une personne,  
 endommager une chose : « Et se par le default de  
 « lui, ... li dis manoirs... empiroit ou *maumetoit* en  
 « aucune maniere. » Cart. du Mont S. Martin, f. 88,  
 an. 1301.] — « Une petite chapelle estoit ou chastel  
 « fondée... qui onques du fen ne fut embrasée, ne  
 « *maumise*. » (Chr. de S. Den. I, p. 201.)

Sien hom *maumette*, et damagier.  
 Pict. av. 1300, t. II, p. 714.

... Puet, par le voirre, et issir et passer  
 Li solens, sanz le voirre *maumette* et dequasser.  
 Dispute du Juif et du Chrétien, ms. de S. G. f. 107.

3<sup>o</sup> [Violer, au propre et au figuré : « D'ome et de  
 « femme n'emerveil Qui chastée à bien promet,  
 « Et pais après son ven *maumet*. » (Bestiaire, ms.  
 dans D. C. sous *Mulmillere*.)]

Virginitez n'est *maumaise*,  
 Com je croi c'uns asnes ait ame. (Ms. 7218, f. 333.)

4<sup>o</sup> Couronner :  
 De li garder Dieus s'entremist,  
 Si que sa char ains ne *maumist*. (Id. f. 332.)

**Maubet.** Peu net, malpropre. (Colgr.)

**Mauparans.** [De mauvaise apparence : « Esgar-  
 « dés, font il, fu il douques Si *mauparans*, ne si  
 « méus. » (Rom. de Robert le Diable.)]

**Mauparler.** [Mauvaise explication : « La paine  
 « de celui ki son ensoune ne veut nommer, ne jurer,  
 « oste de lui l'aide de Dieu en se querelle, encore  
 « l'eust-il bon; et en voit-on mult souvent perdre  
 « par *mauparler*, ou par autres airremens. » (P. de  
 Fontaine, ch. V, § 7.)]

**Mauparliier.** Médisant : « *Mauparliere* gent, » au m. 6812, fol. 57<sup>r</sup>.

**Maupensis.** [Mal intentionné, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

**Maupiteux.** Sans compassion, sans pitié, dans Colgrave. [« La troisieme affaire estoit de donner « au comte de Montgommery des juges *maupiteux* « et executeurs de sa volonte' (de Catherine de Me- « dicis, » dans d'Aubigné, Hist. II, 130.)]

**Mauplaisamment,** *adv.* Désagréablement. (Colgrave.)

**Mauplaisance,** *s. f.* Désagrément, déplaisance. (Colgrave.)

**Mauplaisant,** *adj.* Déplaisant, désagréable. (Dict. de Rob. Est., de Nicot, de Cotgr., Gretin, 241.)

**Mauplant.** Mauvais plant.

De *mauplant* fait chacun trassel.  
Il ne regne aujourd'hui que fols. (Besch. f. 111.)

**Maupoint.** [Pipé : « L'expositant a esté trouvé « saisi de quatre dez *maupoints*, de deux qui « estoient pers et autres deux non pers. » (G. 154, p. 168, an. 1399.)]

**Mauport.** Mauvais port.

De grace et d'honneur aussi  
Je suis a *mauport*  
Pour avoir deport  
Car riens ne puis demander  
Que vouelle grever. (Froiss. av. 1300, t. IV, p. 1463.)

**Mauprest.** Non prêt. (Colgrave.)

**Maupreus.** Mauvais profit.

... S'il est a l'ostel esclars,  
C'est a promesse grant esclars  
Et a lui blasmes et *maupreus*. (Ms. 7615, t. II, f. 164.)

**1. Maître.** [Moudre : « Et devoient li oste venir « *maître* à mes muelins. » Accord entre le seigneur et l'abbé de Bretenil.]

**2. Maître, s. Mère :**

... Pour son mestre fet autant  
Que li singes pour les *maures*. (Ms. 7615, t. II, f. 193.)

**Mauregard.** Mauvais regard.

Pour ce, li ir doit chascun *mauregard*  
Car n'uz puet en lui bien esperer  
Aincis a tout li uns esperance fault ;  
A droit ne vent nulz homs regarder,  
Fors de travers. (Besch. f. 235.)

**Maurequine, adj.** De goutte seréne, d'amar-rose. Borel.]

**Maurir.** Mûrir : « On dit : le fruiz n'est prouz « qui ne *maurit* » (Poël. av. 1300, l. 155.)

**Maus.** [Mal, doulour : « Li mauvais prince qui « desirunt les mellées et les *maus* à faire. » (Mén. de Reims, § 2) — « Et avint à la roïne que li *maus* « de son ventre la prist, et delivra d'un fil. » (Id. § 378.)]

**Mausade.** Maussade. (Monet.)

**Mausadeté.** Maussaderie. (Cotgr.)

**Mausage.** Peu sage. (Clém. Marot, p. 717.)

**Mausejour.** Mauvais séjour ; enfer. Le Blason des Faulces amours. p. 228.]

**Mauselles.** *s. plur.* Mâchoires. « Boces qui « viennent aus pourciaux privez desonbz les *mau- « selles*. » (Chasse de Gest. Phéb. p. 75.)

**Mauseolon.** Mausole' : « Les sepultures des « rois et des princes.... sont appelez *mausolon*, « lequel terme aucuns veulent interpreter petite « mansion ; mais sauve leur révérence, il se ap- « pelle *mausolon* pour le nom de ce roy, mary « de la roïne Arleanise. » (Hist. de la Toison d'or, t. II, p. 29.)

**Mausfies.** Le feu d'enfer :

Mon cheval li mi en sa guarde ;  
Mors est, se li *mausfies* ne m'arde,  
Vos en paieroiz la moitié. (Ms. 7615, H. f. 152.)

**Maus humble,** *adj.* Orgueilleux : « Li *maus* « *humbles*. » (Partonopex. f. 158<sup>r</sup>.)

**Mausillon,** *s.* Mors, bride :

Or fault du harnoiz aus chevaux  
Selles, cordes et *mausillons*. (Besch. f. 500.)

**Mausoigneux.** Négligent. (Colgrave.)

**Mausoupé.** Qui a mal soupé. (Colgrave.)

**Maussade.** [« Il vous a les yeux endormis, « rouges, et le corps tant *maussade*, Penchant « devant, la couleur fade. » (Coquillart, Monologue de la Botte de foie.)]

**Maussadement.** [« Tout *maussadement*. » (Palsgrave, p. 830.)]

**Mausse.** [Monnaie : « Dix blancs, chacun du pris « de cinq deniers tournois la piece, deux *mausses* « et un blanc breton. » (H. 153, p. 114, an. 1301.)]

**Mautailié, adj.** Mal bâti. Les gens du peuple voyant Baguesclin dirent : « C'est un lait baceller « et *mautailié* de paier la rançon à quoy il est mis. » (Hist. de B. Baguesclin, par Néard, p. 304.)

**Mautalement, adv.** A contre cœur :

Demier parole fierement,  
Demier r parole *mautalemant*,  
Demier va orgueilleusement. (Ms. 7218, f. 166.)

**Mautalent.** [1<sup>o</sup> Haine, rancune : « Embrasé « d'ire et de *mautalent*. » (Henri de Valene, § 510.) — « Et lour liz pardonner lour *mautalent* et besier « l'un l'autre. » (Joiny, § 154.) — 2<sup>o</sup> Colère : « El en « parla li procureur au castellan que *mautalens* « i monta. » (Froiss. II, 376.) — Le duc de Bour- gogne étant tombé de cheval, et en ayant pris un « autre à la bataille de Bouvines, « dif qu'il se ven- « geroit de ceste honte ; et s'élan' jeté lête baissée dans les escadrons ennemis, « vengeoit son *mau- « talent* sur tous ceux qu'il rencontroit. » (Chron. de S. Den. t. II, fol. 40.) — [« El ire et *mautalent*, « bien le savés, A de bardement home tost em- « brassé. » (Aiol, v. 1091.) — « El quant li rois vit « que cresien arrestoient, si fu touz d'enseneiz d'ire « et de *mautalent*. » (Mén. de Reims, § 375.)]

**Mautalentis.** [Irrité : « Conrouciez et *mauta- « lentis*. » (G. Guiart.) — « Adone s'en revint li « contes tout *mautalentis*. » (Froiss. III, 87.)]

**Mautemps.** Intempéries :

..... Fault hausser l'air,  
Car en *mautemps*, si sur moy gresle ou neige,  
D'estre à couvert bonnes esperances n'ay-je. [Cret. 203.]

**Mautoulin.** Maletou, au Conseil de Pierre de Fontaines, ch. 12. art. 3.]

**Mautroux.** [Estrépié : « Le curé de Fontaines sur Bouloune au pays de Poitou... d'une espèce » persà l'un des bras du suppliant, tellement qu'il « est en *mautroux* ou presque impotent. » (J. 190, p. 54, an. 1459.)]

**Mauvais.** [Voir MALVAIS. 1° Méchant, lâche : « Que *mauvais* hom vous (Durandal, vit al franc pendue. » (Roucisval, 145.) — « Et la *mauvaise* vielle s'est li z acoutée. » (Berte, c. 16.) — « Oil, » par la lance saint Jaque, *mauvais* traitres. » (Mén. de Reims, § 63.)] — « Le marquis de Talyme » estoit un vaillant chevalier, et n'estoit pas des « plus *mauvais*. » (Le Jouvenc. p. 501.) — [2° Fâcheux : « Biaü seigneur, nous sommes en *mauvais* » point. » (Mén. de Reims, § 226.)]

**Expressions :** 1° « Le *mauvais*. » le désavantage : « Si les François y eussent logé, comme ils avoient » premièrement conclud, le *mauvais* ne fut pas » tourné sur eux, comme il fit, pour ce qu'il y avoit » un petit bois... lequel leur fit un tres grand dom- » mage. » (Mém. de Rob. de la Marek, ms. p. 477.) — 2° « Le *mauvais*, » le démon : « Gadifer..... lui » vint au devant, et convainc le *mauvais* resorlir. » (Percef. II, f. 73.) — [3° « Le *mauvais*, » le brave : « Il est bien aysé de faire le *mauvais*, avant que de » venir aux prises. » (Montaigne, t. II, p. 383.)] — 4° « Le *mauvais* emporte le bon. » terme de coutume : « Quand l'un des conjoints par mariage est » de condition servile et l'autre franc, leurs enfans » sont de la pire condition et servile envers le sei- » gneur de la servitude, par ainsi, la pire condi- » tion emporte la meilleure. » (Laur.) — [5° « Estre » *mauvais*, » reste d'une somme divisée, plus petit » que le quotient : « Pour lequel compte ilz deurent » chacun ung petit blanc, sauf que en payant chas- » cun un petit blanc, ilz avoient deux deniers *mau- » vais*; voyant laquelle chose... et que difficile » chose leur seroit de parler et paier entre eux » cinq] les dits deux deniers, qui estoient *mauvais*. » (J. 479, p. 91, an. 1447.) — 6° « *Mauvais* morceau, » sortilège : « Perrette la Baudoyne empoisonna le » suppliant et lui bailla ung *mauvais* morceau, » tellement que à cause de ce et depuis ledit temps » il ne s'est pen ne ne peut aider, labourer, ne » gagner sa vie; mais a toujours esté, comme » encores est, en langueur; et ce cognoissant ledit » suppliant, afin d'avoir alligence et garison, et que » ladite Baudoyne lui voulsist oster le *mauvais » morceau* qu'elle lui avoit baillé. » (J. 206, p. 254, an. 1480.) — 7° « *Mauvais* chien ne trouve où » mordre. » (Cotgr.) — 8° « *Mauvaise* fille se moc- » que de sa mere. » (Ibid.) — 9° « Il faut avoir *mau- » vaise* beste par douceur. » (Ibid.) — 10° « Il n'est » qu'une *mauvaise* heure au jour. » (Ibid.) — 11° « *Mauvais* agail, » guet à pens. (Ord. III, p. 129.)

— 12° « *Mauvais* frais, » ceux qui se payent à la commune pour des réparations : « Toutes person- » nes lenans jour et au leur demeure en la ditte » ville, ou en sa banlieue et franchise, y payant les » *mauvais* frais. » (Nouv. Cont. Gén. I, p. 573.) — 13° « *Mauvais* garçon, » brave, hardi : « Jurant » « n'avoir jamais vu un si brave et vaillant et rude » homme que celui là, comme de vray, il l'avoit » bien monstré en plusieurs guerres de Piedmont » et de France, et estimé forl *mauvais* garçon. » (Brantôme, sur les Duels, p. 261.) — 14° « *Mauvais* » hostel, » maison de prostitution. (Bouteill. Som. Rur. p. 858.) — On lit *mauves* ostel, dans Beaum. p. 292. — 15° « *Mauvais* lieu, » même sens :

Demandez à vo chambriere  
Se j'ay en *mauvais* lieu esté. [Besch. f. 514.]

16° « *Mauvais* mau, » haut mal, mal caduc : « Mezel... on qui chiet de *mauvais* mau. » (Assises de Jérus. p. 63.) — 17° « Faire le *mauvais*. » (Oud. Cur. fr.) — 18° « Faire *mauvais* visage. » (Ibid.) — 19° « Faire *mauvais*, » mauvais temps. (Ibid.) — 20° « Avoir *mauvais* visage, » l'air malade. (Ibid.) — 21° « *Mauvaise* femme, » hibernique :

Elle fut de son corps *mauvaise*. [Besch. f. 511.]

22° « Frappé d'une *mauvaise* buche sur le plus » haut de ses biens, » privé de son bien principal. (Mém. de du Bellay, édit. de Lambert, t. VI, p. 196.) — 23° « *Mauvaise* guerre, » guerre sans quartier. (Ibid. II, f. 58.) — [24° « Hé Dieu ! se j'eusse étudié » « Au temps de ma jeunesse folle ;... Mais quoy ? Je » fuyoye l'escolle Comme fait le *mauvais* enfant. » (Villon. Grand Testament.)]

**Mauvaisement.** 1° Difficilement : « Quant les » archiers vont au bois pour trouver les bestes, ils » ne doivent mener que deux chevaux au plus. La » cause si est que quant il y a foison de chevaux, » les bestes attendent *mauvaisement*. » (Modus et Racio, f. 77.) — 2° Point du tout : « Maudit soit le » preud'homme qui chevalier de la table ronde » vous list, car... vous en estes *mauvaisement* » dignes. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 14.) — « Vous » savez *mauvaisement* que ceux qui sont du » lignage d'Arnaut l'enchanteur et de la secte » hayent mortellement le roy Perceforest. » (Percef. vol. II, f. 145.) — 3° Malheureusement : « *Mauvai- » sement* leur en estoit advenu. » (Jouviv., p. 121.) — 4° Mal : « *Mauvaisement* renommez. » (Ordonn. I, l. p. 266.)

**Mauvaidié.** Méchanceté, lâcheté : « Je crois » Platon de bon cœur qui dit les humeurs faciles ou » difficiles estre un grand préjudé à la bonté ou » *mauvaidié* de l'ame. » (Mont. Ess. t. III, p. 102.) — « S'il advenoit que les chiens..... ne voulsissent » aller... ou ne pussent ou par le grant chaull ou » pour la fort longe, ou pour leur *mauvaidié*, le » veneur ne le doit pas laisser ainsi. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 227.)

**Mauvaitie.** Mauvaise, païenne :

Messias est venuz, ge me vos baptizier  
Et ma *mauvaitie* secte guerpir et renoyer.

Du jape du Juif et du Chret. fol. 110.



**Mauve.** [Plante : « Tieu pricres ne valent une « feuille de mauve. Car du cuer doit issir ce qui te « dampne ou sauve. » (J. de Meung, Test. v. 1475.)]

**Mauvée, s.** Les paysans de S<sup>r</sup>e Palaye appellent ainsi le bouquel qu'ils mellent sur les granges en signe de réjouissance, lorsque la maison est faite.

**Mauveuu, adj.** Mal traité :

Qui à faux proier s'otrie  
Par liex gens est mauveuus,  
Tieu qui seroit retenus. (Vatic. 1522, f. 151.)

**Mauvés, 1<sup>o</sup>** Malade : « Mauvés sui; ne puis « estre pires. » (Ms. 7996, f. 52.) — 2<sup>o</sup> Démon :

Par toi Théophilus trova sa delivrance  
Qui es mauvés d'enfer avoit mis sa créance.  
Fol. ms. 7218, fol. 134.

**Mauvesement, 1<sup>o</sup>** Faiblement :

Li anciens a demandé  
Sa fille a cil qui l'ot gardé  
Mauvesement. (Ms. 7218, f. 554.)

2<sup>o</sup> Malhonnêtement : « Tout ce que nous avons « acquis mauvesement par nous ou par nos ser- « vans... soient rendu et restabli de nos biens à « ceus de qui nous les aurons eus. » Testament du comte d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 181.)

**Mauvestié.** [1<sup>o</sup> Lâché] : « En non Bien, dist la « roïne; pour vostre mauvestié; car vous ne valez « pas une pomme pourrie. » (Mén. de Reims, § 10.) — 2<sup>o</sup> Méchancelé : « Je ne les soutendrai en nulles « de leur mauvestiés. » (Joinville, § 118.)]

**Mauvis.** [Merle, grive mauvis; alouette huppée : « Et la mauvis qui commence à lenter. » (Cocci. l. XVIII.) — « Encores est leus sans doute Dedit « orendroit qui escoute A chanter gais rossignoles, « Mauvis et autres oiselés. » (Rose, v. 614.)]

Flors ne glaiz ne vois lautaine,  
D'aloce ne de mauvis. (P. ar. 1300, II, p. 814.)

On a pris ce mot dans un sens détourné, très obscène. (Desch. f. 438.)

**Maux.** [Pluriel de mail, maillet, dans Girard de Viane, v. 1736.]

**Maux morz.** Maladie des pieds et des jambes. (Du Gange, sous *Malum mortuum*.)

**1. May.** [Voir Mai. 1<sup>o</sup> Mois de mai : « Jusques « elles aient accompli le temps de quatre feuilles « et un may. » (Charte de 1307, au Carl. de Pontigny, p. 172.)] — « L'esmeude des bestes prinsez ez « bois taillis durant trois ans et un may après la « coupe d'icelle, est de soixante sols. » (La Thaum. Coul. de Berri, p. 193.) — 2<sup>o</sup> Fête, joute, anniversaire du premier mai; arbre que l'on coupait ce jour-là pour le planter à la porte des jeunes filles; à Paris, les clercs de la *basoche* l'allaient prendre dans la forêt de Bondy, de Livry ou de Vincennes, et l'élevaient dans la cour du Palais, dite cour du Mai. (Voir Fournel, les rues du vieux Paris, p. 292.) — « Comme la nuit de may... Robin d'Ambert fust « alez avec... certains compaignons de la ville de « Crecy sur Sere par esbatement *cucillir du may* ou « autre verdure, pour porter devant les hostelz des « jeunes filles, si comme il est acoustumé de faire

« en icelle nuit. » (J. 118, page 119, an. 1380.) — « Comme les maîtres ouvriers et varlés du mestier « de blissanderie de draps de nostre ville de « Monstivillier aient volenté chascun an de... aler « esbatre hors d'icelle ville, aussi comme par « maniere de may, sans y avoir aucun desguise- « ment. » (J. 151, p. 311, an. 1397.) — « Comme le « premier jour de may, à heure d'après souper, « ledit Jehanin et plusieurs autres compaignons de « la ville de Genilly se fessent assemblez, comme « jeunes gens ont acoustumé de faire celle nuit, « pour aler au may. » (J. 155, p. 39, an. 1400.) — « En ensuivant laquelle costume et usance, après « la premiere messe du matin, alleurent avec leurs « menestriers et estandard, qu'ilz font d'une ser- « viette ou couvrechief, *qu'rir le may*. » (J. 204, p. 27, an. 1478.) — « Lesqueiz compaignons trou- « verent que devant l'hostel d'une jeune fille du « Pont l'Evêque l'ont avoit mis du may, qui estoit « de bois de coudre, et leur sembloit qu'il n'estoit « pas bien honneste pour le mettre devant l'hostel « d'une bonne fille, lequel may ils osterent. » (J. 145, p. 297, an. 1393.) — « Item disoit nostre « procureur que l'an quarente les moines de Mous- « tierender avoient fait crier un may à Gommenaire « leur ville et justice. » (J. 75, p. 521, an. 1346.) — « Vray fut que l'année de may les gens de l'hos- « tel du roy, alleurent, comme acoustumé est, au « bois de Boulogne pour apporter du may pour « l'hostel du roy. » (J. de Paris, sous Charles VI, p. 36.) — « Porloient une grande *branche de may* « pour les esmayer. » (Le Fevre de S. Remy, p. 59.) — « Ses gens avoient chacun un chapeau de feuil- « lages, vulgairement dit le may. » (Pierre de Fenn, p. 455.)

Corner, dancier les joliettes  
Et cucillir may et violettes. (Desch. f. 72.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Avoir bon may, « avoir du bon temps. On lit, parlant d'un jeune homme fêté de toutes les femmes :

Molt ot bon mai, un poi de tens. (Fabl. de S. G. p. 327.)

2<sup>o</sup> « Ordonnance de may, may-keure. » On appe- loit ainsi la visite qui se faisoit dans les premiers jours de mai, pour obliger les particuliers qui avoient des terres sur le bord des grands chemins, à la réparation de ces chemins. (N. C. G. l. p. 1144.) — 3<sup>o</sup> « Semaine de may, » la première semaine de ce mois. (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 131.) — 4<sup>o</sup> « Frais may, epaisse tourle, mais peu de vin « dans la coupe; » ce proverbe est d'usage à Lyon, où l'on dit tourle pour le gros pain. (Le Laboureur, Orig. des Arm. p. 224.)

5<sup>o</sup> A bon bluteur, may propice. (Cotgrave.)

6<sup>o</sup> Il ne scait que c'est de vendre vin  
Qui n'attend de may la fin. (Id.)

2. May. « Une may à paistrir pain. » (Rob. Est.)

**Maye.** [Meule de gerbes, en Picardie, dans D. C. sous *Meta*.]

**Mayere.** Primeurs qui viennent en mai : « Autre chose est des fruits naturels, comme noix, « foin, *mayeres*, pommes, poires. » (C. G. II, 383.)

**Mayeur.** 1° Maire héréditaire (voir MAIRE) : « Tenir par dignité, si est tenir aucun office en fief » par forme de dignité, si comme de tenir seigneurries, et autres offices à heritage, et en fief, et si comme *mayeur héritier*. » (Bontéill., Som. Rur. p. 491.) — 2° Trésorier : « Les diz prevost et eschevins insulteront et commettront, chacun an, un prevost *mayeur bourgeois*, et treize hommes, lesquels auront la cognoissance et regard sur le fait de la draperie. » (N. C. G. II, p. 242.)

**Maz.** [Mâts : « En sum ces *maz* e en cez halles vernes. » Rol. v. 2632.]

**1. Mazarin.** s. Froudeur. On donna ce nom, en 1648, aux ennemis du cardinal Mazarin, à ses partisans, aux gens sages et impartiaux, et aux magistrats chefs de la Fronde. (Le Pere Barre, vie de Fabert, t. II, p. 3.)

**2. Mazarin.** s. Pierrieres laissées par le cardinal Mazarin pour être ajoutées, sous ce nom, aux diamans de la couronne. (Le Pere Barre, vie de Fabert, t. II, p. 332.)

**Mazariner (se).** v. Formé du nom du cardinal Mazarin. Prendre le parti de cette éminence :

Ce jour nous eûmes assurance  
Qu'un monchard de son Eminence  
Vint les chartrains questionner  
S'ils se vouloient *mazariner*. (Mém. de Retz, IV, p. 283.)

**Mazarinisme.** s. Attachement au parti du cardinal Mazarin : « Menardeau... decréé à cause du *mazarinisme*. » (Mém. de Retz, t. II, p. 87.)

**Mazel.** Boucherie : « Les halles et *mazel* de la ville de Perusse. » (Orl. V, 704, an. 1368.)

**Mazellier.** [Boucher, au gloss. 7657.]

**Mazelin.** [1° De madre : « Si n'ont folu et mon pain et mon vin, Et n'escuelle, mon hanap *mazelin*. » (Gaim.) — 2° Vase de madre : « Dessus ma table metez *mazelin*. » (Id.)]

**Mazeloïne.** Nom de sainte. Magdelaine, sœur du Lazare. (Perard, Hist. de Bourg. p. 518, an. 1269.)

**Mazefot.** [Mause : « Jehan David pour un *mazefot* demie convéc. » (Liv. des Cens. d'Arcis-sur-Aube, f. 22.)]

**Mazerin.** [Coupe de madre : « Venir en fail tout plein un *mazerin*. » (Rom. d'Aubery.) — « Et apporterent esterlins. Hanas, coupes et *mazerins*. » (Mouskes.)]

**Mazette.** s. Petit cheval sec, décharné, dont on se sert lorsqu'on quitte les batelets en voyageant sur la Seine de Paris à Rouen. C'est ce qu'on nomme ailleurs haridelle.

**Maziere.** Mur :

... Li dus fet fermer tulieres  
Et de grans tors et de *matieres*. (Mousk. p. 398.)

**Mazre.** [Madre : « Tul s'a apareille cum fa lazre, » Et puis prend un hanap de *mazre*. » (Rom. de Tristan.)]

**Mazza (combat à la).** Combat singulier par appel sans formalités : « Le dit combat ne lust solemnisé de plusieurs ceremonies des camps

« clos que je dirois si bien qu'on le tint (quasi) plus fait en forme d'appel et de combat à la *mazza*, qu'autrement. » (Brant. sur les Duels, p. 131.)

**Me.** [1° Pronom personnel; régime direct ou indirect : « Si *me* guarisez e de mort e de hante. » (Rol. v. 21.) — « Par la barbe ki a l' piz *me* venetelet. » (Id. v. 48.) — « Jurez que ne *me* contraindrez jamais d'aure seigneur penre. » (Mém. de Reims, § 32.) — « Bians teures liuz, je ne vous verrai ja mais; » li cuers le *me* dit. » (Id. § 371.) Il signifie encore de ma part : « *Me* salurez, » vous salurez de ma part : « *Me* recommandez (au duc de Buckingham, dit le duc de Bretagne) et *me* salurez tous les barons, et leur direz de part *moy* que tantost je seray à benes. » (Froiss. liv. II, p. 100.)

Chaquecote, tu iras en mon pays  
Et si *me* dis à cele qui m'a trais,  
Que j'ainioie loianent et de bon cuer,  
Li h que t'ainois plus que frere ne que suer.

Po. L. ms. av. 1300, t. IV, p. 1430.

2° [Pronom possessif, ma : « Et s'il vous plaitoit ke jon *gisse me* tierre. » (Henri de Valenciennes, § 616.) — « Ke jon *me* pensée puisse d'aus esclairier. » (Id. § 646.)]

*Me* pel amie, vous donrai  
Et grant planté de mon argent. (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 211.)

**Meance.** Dans le calendrier ms. du prieuré de Désiré, dépendant de Saint-Germain-d'Auxerre, lequel est chez les Minimes de la place Royale, à Paris, on voit deux accords passés entre les officiers de ce prieuré et ceux du comte de Nevers, dans le xiii<sup>e</sup> siècle, par le juge de Clamecy; ils sont datés, l'un du jeudi, l'autre du vendredi après la *Meance*, en 1280. [Ce doit-être la mi-carême.]

**Meancement.** [Enkremise : « Gilz descortz ait esté accordez bonnement par nostre *meancement*. » (Ms. 5188, f. 171, an. 1255.)]

**Meanne.** adj. Placé au milieu, au centre, en parlant d'un corps d'armée :

... granz batailles ordonnées,  
Ains qu'il portist hermoies et bannes  
Desqueles *x.*, les li *meannes*  
Furent sans trop d'alongement  
Desconfites outrement. (G. Guiart, f. 272.)

**1. Means.** [Aujourd'hui, cinquième réservoir d'un marais salant; dans Coltrage, intervalles entre les couches d'un jardin : « Tels vuides (entre les oignons) par les jardiniers du Languedoc sont appelés *means*. esquels est semée la graine de cardons. » Olivier de Serres, 519.) Dérivé de *Mediantes*.]

**2. Means.** adj. ou part. Étant au milieu, vivant avec, dérivé du latin *Mediantes* :

Les autres clers et lais *means*,  
Qui seront bien trouvez cheans,  
Honoure les et les escoute,  
Ne ne les tire, ne ne boute,  
Sä de tels gens *means* te pais,  
Soit temps de guerre ou de pais,  
Il ne te pourra mescheoir,  
Ne d'estat ne pourra cheoir. (Ms. 6812, f. 49.)

**Meant.** Au moyen de : « *Meant* justice. » (Titre

de 1321, cité par Le Blanc, traité des Monnaies, page 236.)

**Meat.** Conduit. (Coifz.)

**Meaulx.** Nom de ville, Meaux :

L'ung d'eux qui n'estoie de *Meaulx*

Lui dit qu'il arguist premier. [G. de la Bigne, f. 152.]

**Meaus.** [Mieux : « Et seroient tenus li devant  
« dis plaiges..... de tenir prison se li *meaus* vo-  
« loient... » (1267, Marché pour la construction du  
pont de Romorantin ; L. C. de D.)]

**Mecanique.** [1<sup>o</sup> Artisan, ouvrier : « Et à Rouen  
« se meïrent sus deux cens personnes *mecaniques*,  
« et viendrent à l'hostel d'un marchand de draps. »  
(Juv. des Ursins, Charles VI, 1382.)] — « En 1490,  
« se mit avec ceux de Gand un *mecanique* menant  
« la charue. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II,  
p. 615.) — 2<sup>o</sup> Avare : « S'il à le bruit de *mecani-  
« que*. » Le prince de Machiavel, 166.) — 3<sup>o</sup> Divini-  
tité qui préside à l'art du mécanicien. On lit à  
l'occasion de l'éducation d'un jeune homme : « Dame  
« *mecanique* luy presenta ses damoiselles qui sont  
« grammairse, rethorique, logique, musique, mar-  
« chandaise. » (Les Triom. de la Noble Dame, f. 6.)

**Mecaniquement.** [Misérablement : « Mais bien  
« oyons dire qu'ilz ont guerres et divisions comme  
« nous en Afrique, et encore plus *mecaniquement*,  
« car j'ay seus plusieurs lieux où ils se vendent les  
« ungs aus autres aux chrestiens. » (Comm. V, 18.)]

**Mecaniqueté.** Misère : « Le corps (de Marie  
« Stuart) après son supplice, étoit couvert d'un  
« morceau de drap de bure, qu'on avoit arraché de  
« la table du jeu de son billard. Quelle *mecani-  
« queté!* » Brant. Dam. III, p. 155.)

**Mecelier.** [Boucher, au reg. JJ. 165, p. 76,  
an. 1410.]

**Mechaing.** [Blessure, aux Ord. III, 571.]

**Mechaignie.** [Blessure, dans une charte latine  
de Philippe-Auguste, 1207 : « Concedimus quoque  
« quod ipsi tenent per libertatem Bothomagi omnia  
« placita... in quibus mors vel *mechaignie*, vel  
« placitum ensis non appendet. » Duchesne, 1063.]

**Mechement.** *adv.* Malheureusement, mal : « Et  
« trestout *mechement* alloit. » (Vig. de Ch. VII, 26.)

**Mechaniquement.** *adverbe.* Roturièrement :  
« Toute personne noble peut acquerir et tenir fiefs  
« et terres nobles quelles qu'elles soient, supposé  
« qu'elle ne vive pas noblement et qu'elle vive *me-  
« chaniquement* ou roturièrement, ce qui ne peut  
« faire ne tenir une autre personne qui ne sera  
« pas noble. » (N. C. G. III, p. 374.)

**Mechanique.** 1<sup>o</sup> Artisan : « Les nobles hommes  
« citadins, *mecaniques*, gens de labour. » Percefc.  
IV, f. 3.) — 2<sup>o</sup> Mesquin : « Funerailles ny superflues,  
« ny *mecaniques*. » (Ess. de Montaigne, f. p. 23.)  
— 3<sup>o</sup> Injure : « Va te cacher, grand vieille *mecani-  
« que*. » (Rabelais, V, 39.)

**Mechaniquerie.** Avarice : « Quand tout sera  
« bien considéré, on doulera si ce que j'ay appelé  
« vii.

« *mecanique* se pouvoit nommer honnestement  
« frugalité. » (Apologie d'Hérodote, p. 436.)

**Mechaniser.** v. 1<sup>o</sup> Faire une profession igno-  
ble, mécanique : « Si aucuns des nobles ou annoblis  
« usent d'art *mecanique* et contrevenient à l'estat  
« de noblesse par pauvreté, ils seront privez de la  
« franchise de leur noblesse pour le temps qu'ils  
« auront *mecanisé*; mais en quittant le dit estat  
« *mecanique*, ils pourront rentrer en leur pristine  
« noblesse. » (N. C. G. I. II, p. 872.) — 2<sup>o</sup> Avilir,  
ravaler : « Faisant office d'huissier, lu *mecanisés*  
« la qualité de juge. » (Monet.)

**Mechamment.** Malheureusement : « Il mou-  
« rut là si *mechamment*. » (Froiss. liv. IV, p. 110.)

**Mechaïr.** Tomber mal, se tromper :

... Fait boin de la folie avoir,

Qu'en trop grand sens peut ou bien *mechaïr*.

[Chans. ms. du comte Thib. p. 126.]

**Meeche.** s. [Si comme la flambe de la *meeche*  
« s'estaint quand l'oïlle ou la gresse lui fault. »  
(Laufranc, f. 32.)]

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Seïvir de la *meeche*, » pour  
allumer le feu; nous disons donner du bois pour  
se faire battre :

... Qui barbes il leche

Cestui a servi de la *meeche*;

Mes s'il eust cuer de proudeomme,

Il s'en venjast à la parsonne. [Ms. 7218, f. 119.]

2<sup>o</sup> « Faire de son fil *meeche*, » le mettre en plu-  
sieurs doubles, comme pour en faire de la mèche.  
(Hist. de Guzman et d'Arbolea, f. 90.) — 3<sup>o</sup> « Des-  
« couvrir ou esventer la *meeche*, » découvrir la  
malice ou la finesse (Oudin); proprement découvrir  
par une contre-mine la mèche d'une mine ennemie,  
et la souffler.

**Mechef.** 1<sup>o</sup> Malheur : « Bernard courant assena  
« à *mechef* de l'espaule, le seigneur de Langurant,  
« et le bouta hors de sa selle, et le getta à terre. »  
(Froiss. liv. II, p. 44.) — 2<sup>o</sup> Forfait : « Ils dissimu-  
« loient quelque *mechef*, car messieurs Brisson,  
« president, Larcher, conseiller du Chatelet, furent  
« pendus par ceux de leur caballe. » (Mém. de  
Villeroy, I, p. 292.)

1. **Mechine.** Jeune fille :

... La fille à la borgeoise,

Une *mechine* moult cortoise. [Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 66.]

2. **Mechine.** Médecine :

Tel est plains d'enferté, qui santé quide avoir

Et petite *mechine* ne daighe recevoir.

[Vies des SS. ms. de Sorb. n<sup>o</sup> 27, col. 29.]

[« Car moult y ot arbres plantés, Et herbes et  
« bonnes rachiens, dont on fait les bonnes *meci-  
« nes*. » (Rob. le Diable.) — « Se fait on de ses  
« genétaires (du castor) *Mechines* à plusieurs affai-  
« res. » (Bestiaire, ms.)]

**Mechiner.** [Donner médecine, soigner : « Estre  
« *mechinez*. » (Jord. Fantosme, v. 1315.) — On lit  
d'Hérodote, dans une vie ms. de J.-C. : « Il fist mires  
« partout mander Pour lui garir et *mechiner*. »]

**Mechinete.** Petite fille :

... Se ce est valet  
Si li rā l'enfant) quiert baquet,  
Et se c'est *mechinete*,  
Si li quiert tinete. [Ms. 7615, f. 213.]

**Mechoacan**, s. Tabac : « Herbe nicotiane, « autrement de la reyne et *mechoacan*. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 28.) — [C'est plutôt la rhubarbe blanche.]

**Mecinaux.** Médicinal :

Denier est niere *mecinaus*  
Benier est mestre mareschaus. [Ms. 7218, f. 176.]  
Si est bons mires *mecinaus*,  
Sages, et cortois et loiaus,  
Si a toz pleins ses mandemens  
de laituares, d'oignemens. [Fabl. de S. Germ. f. 63.]

**Mecine.** Médécine : « Li beste a tel *mecine* que « se vos le poés prendre, vos serés garis de vo « mechaig. » (Ms. 7989<sup>7</sup>, f. 78.)

Tex est qui s'entremet de plaies à saner  
Qui n'un set gaires bien la *mecine* doner.  
Vies des SS. ms. de Sorb. n° 27, col. 15.

Mon mari est, je vous di,  
Bons mires, je le vous ai;  
Certes il set plus de *mecines*  
Et de vrais jugemens d'urines  
Que ouques ne sot Ypoecras. [Ms. 7218, f. 440.]

**Meciner.** 1° Soigner, traiter : « Cil est bons « nom qui *meciner* le seut. » (Vie des saints. Sorb. 27, col. 23. — [2° Guérir : « Cui il ataint à coup ne « l'estuet *meciner*. » (Chans. d'Antioche, VIII, 378.)]

**Mecion.** [Dépenses : « Accueillant les *meciions* « que ils auront faites, et les bastimens. » (Assis. de Jérusalem, part. II, ch. XXVIII.)]

**Meconté, part.** Trompé :

De moi ne puet estre biaü dis  
Estre dist, n'estre raconté ;  
J'ai pris et l'en m'a *meconté* ;  
A tart me sui aperceü. [Ms. 6812, f. 86.]

**Mecontent.** On donna ce nom à une faction qui se forma, en 1574, à un parti de confédérés en Flandre avant 1583, et à des catholiques qui s'étoient joints aux protestans. (De Thou, Histoire, t. VII, liv. LVII, p. 38.)

**Mecontenter (se).** S'irriter : « Tant se *mecontentent* de luy. » (Claude Scyssel, p. 81.)

**Mecreable, adj.** Incroyable : « Il est *mecreable* « que nous soyons seuls produits en estat defec-  
tueux. » (Montaigne, Ess. I, p. 355.)

**Mecreance.** [1° Défiance : « Et chei en une « grant *mecreance*, tel qu'il ne creoit nului. » (Mén. de Reims, § 239.)] — 2° Incrédulité :

... Cieux qui prennent penitence,  
Mais gardent soi de *mecreance*.  
Vies des SS. ms. de Sorb. n° 60, col. 68.

**Mecredi.** Mercredi : « En ce point nous tint li « roys. le *mecredi*, le jeudi, que nous ne le peumes « onques vainere. » (Mén. de Reims, § 652.)

**Mecreuse, adj.** Qui appartient au mercredi : « Lune *mecreuse*, lune ventouse, » c'est-à-dire si la lune se renouvelle le mercredi, le vent soufflera jusqu'à la fin du mois. (Lettre sur les influences de la lune, dans le Mercure d'août, 1734, p. 1745.)

**Mecroire.** [Ne pas croire, aux Etabliss. de S' Louis, liv. I, ch. 54.]

**Medaille.** [1° Médaille : « En une aultre maison « de la ville (Florence) avoit (Pierre de Medicis) « retiré tout ce qu'il avoit vaillant et bien trois mil « *medailles* d'or et d'argent, bien la pesanteur de « quarante livres : et croy qu'il n'y avoit point au- « tant de belles *medailles* en Italie. » (Commines, an. 1498.) — « Une bien vielle couronne d'empe-  
reur, d'or, rompue, faicte à croix ; garnie à tous « les deux pendans et la devanture de soixante « cinq *medailles*. » (Inv. de Charles Quint, 1536.)] — 2° Visage : « Voyez la mine d'une belle *medaille* de « coqu. » (Pantagruel, IV, 5.)] **Expressions :** 1° « Faire la mine comme des *me-  
dailles*. » Bourgoing, de Orig. voc. vulg. f. 65.) — 2° « Renverser la *medaille*. » (Oudin.)

**Medailion.** [« A toutes les chaînés, les *medail-  
lons* d'or de l'effigie du roi. » (Carloix, IV, 42.)]

**Medalle.** [Médailon : « Trois *medalles* de bronze, « grandes comme le naturel. » (Compte de 1529.)]

**Medard.** Nom de saint.

**Expressions :** 1° « Mal S. *Medard*, » emprisonne-  
ment. (Colgr.) — 2° « Faire la mine comme *Saint  
Medard*, » rire du bout des dents. (Bourgoing, de l'Orig. voc. vulg. 65.) — « Rire du ris S. *Medard*, »  
même sens. (Henri Est. Conformité du franc. avec  
le grec.) — 3° « Faire le mestier de S. *Medard*, »  
même sens. (Id. Apolog. d'Herod. 589.) — 4° [« S'il  
« pleut le jour *Saint Medard*, Le fiers des biens est  
« en retard. » (Alman. Laensberg.)]

**Mede.** Boisson flamande. (Colgrave.)

**Medeable.** Salulaire : « Il n'y a pour le pre-  
mier sent autre médecine..... plus *medeable* à nosre  
maladie. » (L'Amant Ressusc. p. 75.)

**Medecin.** [1° Celui qui exerce la médecine, au  
propre et au figuré : « Où le physicien fait fin, La  
« commence le *medecin*, Supposant pour physicien  
« Le très savant natarien. » (Alchim. à nat. 674.)] —  
« Le *medecin* et le physicien ce sont deux en ce  
« temps, et ne devoient estre qu'un comme au  
« temps passé. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 75.)

Or le fault adouçens vuider,  
Le *medecin* avoir present. [Desch. f. 252.]

Trop fu en orgueil eslevée,  
Par convoitise *medecin*  
Haultaine trop ay esté nommée. [Id. f. 245.]

2° Chirurgien : « Elle vint au chastel ou son amy  
« geisoit tel attourné de sa cuisse qu'il lui convint  
« souffrir le danger du liet plus d'un mois entier ;  
« mais le *medecin* y survint qui grant part de son  
« travail lui aida à apporter. » (Percef. VI, f. 1.) —  
3° Le doigt annulaire et le petit doigt : « L'ongle du  
« petit doigt, nommé le *medecin* de la dextre main,  
« par vraye disposition de nature, a accoustumez  
« de servir et obeir à l'oeul. » (J. Le Fevre, Hist. de  
Charles VI, p. 36.)

**Expressions :** 1° « *Medecins* sont confesseurs. »  
[Petit Jehan de Saintré, p. 546.] — 2° « Recette de  
« *medecin*, » ordonnance. (Barlette, Ser. 1<sup>re</sup> partie,

fol. 55.) — 3° « Heureux le *medecin* qui est appellé  
 « sus la declinaison de la maladie. » (Rob. IV, 221.)  
 — 4° « *Medecin* d'eau douce, » ignorant. (Oudin.) —  
 5° « Le *medecin* pitoyable n'a pas garde de guerir  
 « les playes. » (Contes de Chol. p. 52.) — 6° « Les  
 « mots ou maux terminez en ique (hydroprique,  
 « hectique, font aux *medecins* la nique. » (Cotgr.)  
 — 7° « Jeune *medecin* fait les cimetières bossus. »  
 (Oud.) — 8° « *Medecins* et marechaux font mourir  
 « hommes et chevaux. » (Ibid.)

9° On ne trouve erreur de *medecin*,  
 Erreur de p-ître se voit sans fin. [Du Verdier, *Bevelles*.]

10° « Les fautes des *medecins* sont heureuses,  
 « d'autant quelles sont payées, et si sont couvertes  
 « de la terre. » (Garasse, Rech. des rech. p. 616.) —  
 11° « De *medecin* non connoissant en son art, de  
 « viande deux fois euyte, et de la mauvaise femme,  
 « seigneur Dieu, vueilles nous delivrer. » (Nef des  
 fols, f. 41.) — 12° « Un homme de bien le plus sou-  
 « vent n'est point bon *medecin*; un bon *medecin*, au  
 « contraire, est communement un mauvais homme  
 « et vicieux. » (Bouchet, Serçes, liv. I, p. 391.) —  
 13° « Bon est le *medecin* qui se sçait guarir. » (Cotgr.)  
 — 14° « Jeune barbier, viel *medecin*. » (Ibid.)

**Medecinable.** Médicinal : « Bains qui sont  
 « *medicinables*. » (Les Triomphes de Plutarque, par  
 le baron d'Oppède, f. 45.)

**Medecinial.** 1° Même sens : « Chien à langue  
 « *medeciniale*. » (G. de la Bigne, 72.) — 2° Remède,  
 au figuré; un amant dil à sa maîtresse :

A toi seule quier *medecine*  
 A mes playes qui sont mortas ;  
 Ne quer autre *medecine*,  
 Se tu o le tien fis m'apais  
 Bien seroit sanées mes playes.

Vies des 88 ms. de Sorbonne, n° 61, col. 10.

**Medecine.** 1° Art du *medecin* : « Je feuz assez  
 « connoissante de *medecine*. . . . si tost que je eus  
 « veu la playe du chevalier, je mis sus ce que je  
 « sçus que bon fut. » (Percef. II, 91.) — 2° Remède,  
 au propre et au figuré : « J'ai dolor si grant que  
 « nuit ne jor ne ligne, or n'i sai *medecine*. » (Chron.  
 du xiii<sup>e</sup> siècle, ms. Bohn. f. 273.) — « Contre la mort  
 « n'y a point de *medecine*. » (Cotgr.) — « Contre  
 « peché est vertu *medecine*. » (Ibid.) — « Tard  
 « *medecine* est apprestée à maladie enracinée. »  
 (Id.) — 3° « *Medecine* naturelle, » chirurgie : « Toutes  
 « ses plaies (furent) mises en bon point si avant  
 « que, *medecine naturelle* se peut estendre. » (Per-  
 ceforest. IV, f. 118.) — 4° Avantage. profit :

Par Charlost poes savoir tuit  
 Que de bon arbre on a bon fruit  
 Et boine jerbe et boine racine  
 Aporte boine *medecine*. (Moush. p. 118.)

**Medeciné.** 1° Soigné : « Notre mal s'irrite et  
 « empire à mesure qu'il est *medeciné*. » (Ess. de  
 Mont. III, p. 464.) — 2° Purgé :

. . . . S'il n'estoit *medecines*  
 Il seroit tantost definez  
 Quant par excez est si remplis. (Desch. f. 474.)

**Medecinée.** [Médécine, remède, aux Ordon. I,  
 p. 512, an. 1312.]

**Medecinement.** 1° Action de traiter un ma-  
 lade. (Rob. Est.) — 2° Enchantement :

Par nouvel *medecinement*,  
 Figure d'omme say muer  
 Et l'un à l'autre trestourner  
 L'un fais bien à l'autre sembler. (Brut, f. 66.)

**Medeciner.** Soigner : « La fit curer et *medeci-*  
 « *ner* ses playes. » (Froiss. liv. I, p. 104.)

En vilté, en ordure,  
 En vie trop obscure,  
 Ai esté lonc termine ;  
 Roine neté et pure,  
 Quar me pren en la cure,  
 Et si me *medecine*  
 Par ta vertu devine. (Rotebeuf, au ms. 7218, f. 301.)

**Mediane.** s. Mesentère. (Cotgrave.)

**Medianoche.** s. f. Repas après minuit ; terme  
 espagnol introduit par Anne d'Autriche. (Pellisson,  
 Lett. hist. II, 173.)

**Mediastine.** Inflammation du *mediastin*, de la  
 cloison membraneuse qui sépare le sternum. (Cotgr.)

**Mediatour.** [Médiateur : « Li angelz par soy se  
 « deceut ; Pour ce n'ent ne recet Ne sauveur ne  
 « *mediatour*. » (J. de Meung. Trésor. 460.)]

**Medicamenteux.** Qui a la vertu d'un médica-  
 ment : « Combien qu'il soit facheux à croire que  
 « l'or soit *medicamenteux* ou alimentaire. » (Bou-  
 chet, Serçes, p. 292.)

**Medicastroie.** Office de médecinastre, de *medecin*  
 ignorant : « Poesie, alchimie, empirie, *medicastroie*,  
 « triacalerie. » (Rom. d'Alceste, p. 35.)

**Medicée.** Le tabac, ainsi appelé en l'honneur  
 de Marie de Médicis : « L'herbe nommée pelum,  
 « appelée en France l'herbe à la royne ou *medicée*. »  
 (La Croix du Maine, Bibl. p. 186.)

**Medicinable.** Curable. (Monet.)

**Medicinal.** 1° Remède :

Il est malade d'un tel mal  
 Dont j'a n'aura *medicinal*. (Fabl. de S. Gerin, p. 254.)

2° [Doigt *medicinal*, l'annulaire : « D'icellui cop  
 « fut blecci ledit Pierre au doigt *medicinal* de sa  
 « main dextre. » (Al. 178, p. 215, au. 1447.)] — « Le  
 « quart doigt est appellé *medicinal*, parce que les  
 « *medecins* en usent en maniant les *medecines*. »  
 (Les Tri. de la Noble Dame, p. 99.)

**Médicine.** Remède :

Mais ne prangne ja *medicene*  
 Par la bouche especialement. (Desch. f. 390.)

**Médiciné.** Médicamenteux : « Huile *medicinée*. »  
 Ess. de Mout. II, 721.)

**Médicinée.** Remède : « Nous abatons et oston  
 « la livre sottive... fors que a phisiciens et surgiens  
 « tant seulement, et en cas et non autres, ou il en  
 « auroit à faire por leur *medicinées* et sirurgiées. »  
 (Ordonn. t. I, p. 512.)

**Mediciner.** [Soigner : « Puis l'ur fait à luz de-  
 « mander. Se nus l'en seit *mediciner*. » (Marie de  
 France, fable 7.)] — « L'ayant fait *mediciner* en  
 « grand diligence... elle revint en peu de tens en  
 « convalescence. » (Nuits de Strap. t. I, p. 75.)

**Medier.** Intervenir. (Colgrave.)

**Medinne, s.** Mesure de blé. (Colgrave.)

**Medin, s.** Monnaie d'Égypte. « Le *medin* est une pièce d'argent monnoyé, qui peut recevoir à la valeur de deux sols monnoyé de France. » (Fouilloux, Fauconn, t. 9.)

**Medioere.** « Nous vivons en un siècle qui ne produit les choses que bien *mediocres*. » (Mont, t. III, f. 67.)

**Mediocrer, v.** Tempérer, modérer. (Colgr.)

**Medionné, adj.** Médial. « Sont deux opérations représentatives et significatives de deux puissances, l'une *medionnée* et l'autre immedionnée, et est grand argument de l'humaine et de la divine. » (Peregr. d'Amour, liv. II, p. 72.)

**Medique.** Sainfoin. (Colgrave.)

**Medire.** [Dire du mal : « Loyauté soit en vostre compagnie, Pitié aussi et ne *medites* mie. » (Deschamps.)]

Qui d'autrui *medire* vouldra  
Regarde soy, et se tayra.

Cité des Dams, Bibl. du Roy, n° 7397, notice 103, p. 1.

**Medisant.** [Qui dit du mal : « Kar ele ert feinte et est grand argument de l'humaine et de la divine. » (Peregr. d'Amour, liv. II, p. 72.)]

..... *Medisons* vaut pis

Que avoir deux moustes (muets) anemis.

MS. Tois, t. I, f. 103.

**Meditatif.** Qui médite :

Aussi en est mon cuer *meditatif*

De lui donner forme frequitative

Pour assembler la passive entactif. (Al. Chart, p. 804.)

**Mediterranes, adj.** Au milieu des terres. « Les gens de pied.... ayant vu la hardiesse des nostres, abandonnerent le fort, et se meirent en fuite dedans un bois taillis vers les parties *mediterranes*. » (Mém. de Du Bell, X, 340.)

**Medium, s.** Le milieu qu'il faut garder en tout. « En tout, pourtant, il y a du *medium*. » (Brant, Cap. Fr. t. II, p. 268.)

**Médlée.** [Mêlée : « Respundi Achab : e ki cumen-erad la *medlée*? Respundi li prophetes : tu. » (Rois, p. 325.)]

**Medler.** [Mettre en querelle, se quereller : « Suvent les unt *medlé* al rei. » (Rou, v. 9903.) — « Heraut et Quert tant estriverent, Ke par paroles se *medlerent*. » (Id. v. 12180.)]

**1. Mée.** [1° Qui est au milieu : « Le país de Nantes.... nommé la *mée* à cause qu'il se trouve entre les deux rivières d'Erdre et de Loire. » (Gloss. de l'Hist. de Bret.)]

Des *mées* nut (nut) s'en alerent fuant

Et lour harnax mauvaivement laissant.

Poët. av. 1200, t. IV, p. 1600.

2° Droit de *mée* ou avantageement : moitié de la succession paternelle donnée au puiné, en Bretagne et en Poitou. Lanrière.

**2. Mée.** [Gerbe, boîte de blé (v. MEESE). « Item, 6 onces faîtes chacun en en la ville d'Orlians : de chacune d'icelles ounces, huit *mées* avec

« quatre deniers maille.... » (1391. Aveu du fief de la Voirie de la Loire; L. C. de D.)]

**3. Mée.** Remède :

Lors me fait madame sentir  
Un mal dont je ne puis garir;

Ne ja n'en aurai *mée*

Entre qu'il li voigue à plaisir

Quel n'ait joie donnée. (Poët. av. 1300, t. I, p. 402.)

**Mecisier, Meenner.** [Juger en arbitrage : « Et porra ledit dean quenoistre, ordener, pronoucer et *mecisier* sus ledit descort. » (Compromis de 1291, dans D. C. sous *mediare*, t. 1.) — « Liqueus *mecneurs* les contenz des marchiez, qui seront entre les devant diz tanneurs et les bouchiers, pour raison de la marchandise desdiz cuirs, *mecneront* bien et loyaument entre les dités personnes. » (Ordon. VII, 399, an. 1265.)]

**Meen.** [Voir ci-après le mot *MOVEX*.]

**Meenerres, Meeneur.** [Cas sujet et cas régime, médiateur, arbitre : « Et se li dui enquerreur se discordoient, ils aporteroient le descort au tiers *mecneur* que li rois y mettra... Et li dui enquerreur et li *mecnerres* doivent jurer seur sains que si il en bonne termineront cette chose. » (Ch. de 1260; D. C. sous *Mediator*, t. 1.)]

**Mecnement.** [Arbitrage : « Lequel *mecnement* fait. » (Ord. VII, 399, an. 1265.)]

**Mecrie.** [Charge de maire : « Uns meres, avant qu'il fust conformez, amministra les choses de la *mecrie*. » (Liv. de Jost. 30.)]

**Mecritz.** [Revenu d'une mairie héréditaire, dans une charte latine du prieuré de Bonne-Nouvelle, à Ronen, an. 1249 : « Debebam recipere... les *mecritz* de omnibus culturis suis que sunt in ballivia mea. »]

**Meesse.** [Dotte : « En la paroisse de Chasteau-neuf en plusieurs heritages le suppliant prinnt quatre *meeses* d'osier, dont il en trouva les trois *meeses* cueillies. » (Jl. 157, p. 174, an. 1402.)]

**Meur.** Maire : « Et seroit jugée l'amende as us, et as costumes dou Nuef Chastel par le *mecneur*, et par les jurez. » (Charte de Thibaut, de Champagne, an. 1256, dans Brussel, Usage des fiefs, t. II, p. 1017.)

**Mefez.** Méfait : « Le doit vengier hastivement et sagement en justichant, selon che que li *mefez* le requiert. » (Beaum. p. 8.)

**Meffaçon.** 1° Défaut physique :

La face ot vermeille et clere,

Bien resamble filz d'emperere;

Ne ja el nés, ne au menton,

N'aparcussiez *meffaçon*;

La boche ot gente, et fresche et bele,

Con se ce fust rose novele. (Blanchand, f. 176.)

2° Défaut moral :

Quant tu aras et fille et fil,

Lors le croistera enfaçon;

S'ils sont grans et font *meffaçon*,

Et ils meurent honteusement,

Tu seras tous jours en tourment. (Desch. f. 502.)

**Meffaiz.** Méfait : « Ont plus li vavassour, car

« eus liennent lor batailles devant eas de toutes  
« choses fors de grans *meffaiz*, que nous vous  
« avons nommés par devant. » (Ord. I, p. 136.)

**Meffaire.** [1<sup>o</sup> Commettre un méfait : « El manda  
« au coule de Bouloingne et aus barons que li ne  
« fussent tant hardi que il *meffaissent* rien souz le  
« fié le roi. » (Mén. de Reims, § 348.) — « Nous  
« seriens parjur le roi se nous d'ore en avant *meff-*  
« *faisiens* rien souz la defensee qui nous est faite. »  
« [Id. § 349.] — 2<sup>o</sup> Mal exécuter : « Je me suis *meff-*  
« *fait* vers loy. » (Gér. de Nevers, II<sup>e</sup> part. p. 122.)

... Le maçons et charpentiers  
« Ont plusieurs ouvraiges *meffois*. (Desch. f. 504.)

3<sup>o</sup> Mériter châtement :

Ha ! amours, di je, ai-je *meffait*  
« Le mal que ma dame me fait ? (Froiss. Poës. p. 157.)

4<sup>o</sup> On disoit encore *meffaïre*, en parlant du vassal  
qui perdoit son fief, et du seigneur qui perdoit  
sa suzeraineté, l'un et l'autre par leur faute. (Chan-  
tereau le Fèvre, de Forig. des Fiefs, p. 19.)

De là les expressions : 1<sup>o</sup> « *Meffaïre* le bien, «  
« être dans le cas que son bien soit confisqué. On lit  
« d'un homicide de soi-même : « Il a le sien *meffet*. »  
« (Beaumanoir, p. 348.) — 2<sup>o</sup> « Fief *meffait*, » tombé  
« dans le cas de confiscation par la faute commise par  
« le suzerain envers son vassal. (Duchesse, Général.  
« de Bar-le-Duc, p. 32.) — 3<sup>o</sup> « Se *meffaïre* et *meff-*  
« *faire* son fief, » tomber dans le cas de confiscation  
« de son fief par la faute du possesseur. (Duchesse,  
« *ibid.*, p. 31.)

**Meffait.** 1<sup>o</sup> *participle*. 1<sup>o</sup> Lésé : « Homme qui se  
« sentoît *meffait* d'aucune chose. » (Lanc. du Lac,  
« I. III, f. 26.) — 2<sup>o</sup> Conquis : « Perdroit les armes  
« et le cheval comme *meffetes* au seigneur. »  
« (Beaumanoir, p. 328.) — 3<sup>o</sup> « *Meffait* de mariage,  
« mal marié, marié illégitimement. En 1398, le duc  
« de Lancastre, parlant au roi Richard son cousin,  
« qu'il tenoit dans la tour de Londres, s'exprime  
« ainsi : « Jay ouy dire à aucuns chevaliers... que le  
« prince (mon oncle) se sentoît *meffait* de mariage,  
« car vostre mere estoit cousine germaine du roy  
« Edouard... et si estoit sa commere deux fois des  
« enfans qu'il avoit tenus sur les fons... se doutant  
« que mon oncle le prince par une diverse voye se  
« voulust demarier, fist tant qu'elle fut grosse de  
« vous. » (Froissart, liv. IV, p. 357.)

II<sup>o</sup> [Forfait] : « Elle ne s'osoit monstreir au roi  
« Phelipe son frere pour son *meffait*. » (Mén. de  
« Reims, § 19.) — « Chargié de ses *meffaits*. » (Ord.  
« I. III, p. 311.)

De vielz *meffait* nouvelle plaie. (Bout. f. 5.)

« Autre chose avez à faire que plourer, monstrez  
« que soyez hommes : en *meffuit* ne gist que  
« *amedulé*, » quand on a mal fait, il faut se corri-  
« ger. (Percef. II, f. 44.)

**Meffaite.** Amende : « Celuy à qui a esté fait le  
« dommage, a le choix d'avoir l'estimation d'iceulx,  
« ou le prouvant, ou la *meffaite* *costumière*, qui  
« est, quand au porgeau deux deniers ; pour la bre-

« bis, un denier. » (Coul. Gén. I. II, p. 520 ; Ord.  
« I. V, p. 712.)

**Meffy.** Méfiance : « A cause du *meffy* que l'em-  
« pereur prit de luy. » (Branl. Cap. fr. I, 371.)

**Mefiance.** « A l'endroit des ennemis, la *mé-*  
« *fiance* est mere de seurété. » (La Colombière, Th.  
« d'honn. II, p. 226.)

**Mefoisant.** Malfaisant : « Li felon *mefoisant*. »  
« (Poët. av. 1300, l. 158.)

**Mege.** [Médecin ; voir Muege.]

**Megedux.** [Mégaduc de l'empereur de Con-  
« stantinople : « El ce estoit li *megedux* l'empereor de  
« Constantinoble. » (Villeg. § 139.)

**Megeis.** [Penne mése, mise dans une com-  
« position de cendre, d'alun et d'eau : « Trois peaulx de  
« *megets* pour les maletes. » (Mandemens de  
« Charles V, p. 533, an. 1373.)

**Megement.** [Médicament : « Entor la miennuit  
« li vint un viellarz, et devant lui aloit un esfes qui  
« portoît lumiere, et portoît avec soi moult de *mé-*  
« *gemens*. » (Vie des SS. ms. de Sorb. 28, f. 58.)

**Megis.** Composition d'alun, de cendre et d'eau :  
« La dile chambre desend pendant leoit danger de  
« peste à tous pelletiers, *megissiers*, teinturiers de  
« loile, de faire leurs coulis, *megis* et barbaudes  
« au dedans de leurs maisons. » (Ord. II, 385.)

**Megissier.** Voir le précédent. « Anciennement  
« les *megissiers* demouroient sur le bord de la  
« riviere de Seine, et donnèrent leur nom au quay  
« qui est du costé de S<sup>t</sup> Germain l'Auxerrois, qu'on  
« appelloit le quay de la Saulherie ; mais l'eau des  
« Gobelains s'estant trouvée beaucoup meilleure  
« pour les gens de ce mestier, ils ont esté s'établir  
« au faubourg Saint Marceau. » (Ord. des R. de  
« Fr. I. II, p. 385, note.)

**Megle.** [Noue : « Les dites gens d'armes... pré-  
« noient chevaux, jumans et utillemens d'ostel, et  
« les *megles* et hostiz des vigneron. » (JJ. 121,  
« p. 83, an. 1381.)

**Megre.** [1<sup>o</sup> *adjectif* ; maigre : « Je vi que li clere  
« qui ardoit la messe à chanter, estoit grans, noirs,  
« *megres* et hericiés. » (Joinv. § 589. — 2<sup>o</sup> *Subst.*  
« Grand poisson d'Europe qui est la sciène aigle de  
« Cuvier.] — « *Megre*, poisson qui se prend en la mer  
« Océane, grand comme un petit enfant. » (Bouch.  
« Serées, liv. I, p. 135.)

**Megret.** [Maigret : « El s'est (la chandelle  
« offerte à la Vierge) encore si chelivele, si tres  
« haingre, si tres *megrette*. » (Gaut. de Coinsy, 571.)

**Megreté.** Maigreur :

Couleur jaune ou rouge, *megreté*,  
« Debonnaireté. (G. Givart, f. 352 b.)

**Meguecier.** Mégissier :

Sires prestres, un cras mouton  
« Aurez por m'ame, se je nuir :  
« La char est vostre, mes le cuir  
« Donrez, *sanctum*, mon fil Bertran,  
« Qui est bon *meguecier*, *sanctum* ;  
« S'en fera borses et gaires. (MS. 7218, f. 282.)

**Megue.** [Petit lait : « Et sont assés (les urines) « que le *megue* se naist et se part du fromage « quant on le fait. » Ms. de Turin, liv. IV, 35, sur les Trines, f. 32, v<sup>o</sup> s.] — « Quand on est travaillé « de quelque... passion d'esprit, le sang se trouble, « et de là viennent les larmes, comme le *megue* du « lait. » Maladie d'amour, p. 101.]

**Meguisier.** [Mégissier : « Bandroier, boursier, « *meguisier*. » Liv. des M<sup>é</sup>l. 208.]

**Megus.** Nom propre. Mégère :

Princes d'enfer o ta forsennerie  
Au monde voit on parler Gubernas  
Des tres raiges y est fait les estus  
C'est d'Alétho, Tesiphone, et *Megus*. [Dösch, f. 29 s.]

**Mehaigner, Mehaignier.** [1<sup>o</sup> Blessor, mutiler, estropier : « Je vourroie estre mors ou du tout « *mehaignés*. » Brn de la Montagne, v. 2963.] — « L'un ravit, l'autre tue ou *mehaigne*. » (Desch. f. 132<sup>d</sup>.) — « Si les Espagnols prenoient un Portu- « galois, ils luy folloient les yeux, ou luy cou- « poient un pié, un bras, ou un autre membre, et « le renvoyoient ainsi *mehaigné*. » (Froissart, III, p. 97. — « Ocirent et *mehaignerent* des hommes « qui des chevans cheioient. » Hist. de L. de Boucic. page 94.)

Foilles et vyeux et *mehaigne* :

Par qui pains ne sont plus gaguez.

Rose, dans Du Gange, sous *Mehaignare*.

2<sup>o</sup> Attaquer l'honneur de quelqu'un, lui faire tort :

Or le voudroit bien engigner

Et de son honneur *mehaigner*.

Atlas, dans Du Gange, sous *Mehaignare*.

Maistre qui desensaigne

Son aprenant *mehaigner*. [Prov. du C<sup>o</sup> de Bret. f. 114.]

3<sup>o</sup> L'infinitif est pris substantivement, au sens de blessure :

Il resamble le mauvais campion

Qui se elaine vaincu sans *mehaigner*. [Vol. 1490, f. 56.]

**Mehaigneur.** Celui qui *mehaigne*, dans l'anc. Cont. de Normandie, ch. 12.]

**Mehaign.** *haig, haigüe.* [Subst. verbal de *Mehaigner*.] 1<sup>o</sup> Mutilation, blessure : « *Mehaignez* « de *mehain* apparant. » Ass. de Jérusalem, p. 162.

Roman, jadis quens de Bouloigne,

Qui mort ne *mehaign* ne resoigne

Tant est plain de rant hardement. [G. Guerd, f. 132.]

2<sup>o</sup> Dompage matériel ; brè le fait au fablier d'un point : « Quant (les Flamans) avoient rompu (le « point) par un lieu, ils le couvroient de fient afin « qu'on n'e cogneust point le *mehaign*. » (Froiss. liv. II, p. 202.) — 3<sup>o</sup> Maladie :

Maistre Giles Delehaing

A en son cors moult grant *mehains*. [P. av. 1300, 1333.]

« Li beste à tel mechie que si vos le poés prendre, « vous serés garis de vo *mehaign*. » (Ms. 7989<sup>o</sup>, fol. 78.) — On lit au sujet de S. Louis, malade à Poissy :

Si doute qu'il ne li aviengne

Perdre le regne par *mehaignie*. [Ms. 6812, f. 86.]

4<sup>o</sup> Beau-manoir, p. 100, entend par *mehaign* l'impuissance à procréer des enfants. — 5<sup>o</sup> Défait : « Il

« n'est cheval qui n'ait son *mehaign*. » (Cotgrave.)

— 6<sup>o</sup> Affliction, douleur :

Moult ai le cuer triste et marri

De ce *mehaign*. [MS. 7615, II, f. 131.]

Douce boie, bonjour vous doinst

Li saint espris qui vous pardoint

Les maus que vous me fetes tere

Sa vous m'degiez mon frere

Et mon *mehaign* et ma dolor. [Ms. 7218, f. 250.]

**Mehée.** [Mélée : « Quand l'on fait apeu « d'homicide, est quant home est tué en apert « devant la gent en *mehée*, et homicide ne peut « l'on prover de son corps. » (Assises de Jérusalem, ch. 86.)]

**Mehée.** [Famille, domestiques : « Et se il ne « le lrouve en son hostel, il le doit dire en sa « *mehée*. » (Assises de Jérusalem, ch. 118.)]

1. **Mei.** [Arbre planté le premier mai : « S'assu- « rant bien que pour son beau chanter Vous leur « dourez de quoy le *mei* planter. » (J. Pelletier, du Mans, la Savoie, 1572, p. 270.)]

2. **Mei.** [Mei, régime direct et indirect : « Cest « mot *mei* est estrange. » Rol., v. 3717.] — « *Mei* « ai perdu e tute ma gent. » Id. v. 2834.]

Quant je vous dis, vous ne vousistes,

Ne *mei* ni autre ne creistes. [Rou, p. 301.]

**Meiane.** Cordages : « Toute nostre chiorne « grandement se contristoy, force vent à travers « les *meianes*. » [Rabel, V, 83.]

**Meiche.** [Mèche : « Le limeignon de chandelle « ou *meiche* de lampe. » (Gloss. 7684.)]

**Meie.** [Mienne : « Ceste *meie* grant ire. » (Rol., v. 301.) — « La *meie* mort. » Id. v. 2198.]

**Meigier.** [Gadrier : « Cil dist : Parl de *meigier*, « sire, ne sai, et pour ce toi ne puis garir. » (Vie des SS. ms. S. Victor, 28, f. 113.)]

**Meigle.** [Houe : « Le suppliant ol à sa part un « pol et une *meigle*. » JI. 167, p. 37, an. 1414.]

**Meigneuerie.** [Chaudronnerie : « Ledit « advoquant... est tenu de faire appareiller en la « cuisine dudit monseigneur, à Millançai, à frais, « tout ce qui appartiendra à la *meigneuerie*. » (1426, Aven de Millançai.) L. C. de H.]

**Meignent.** [3<sup>o</sup> pers. plur. prés. ind. de *manoir*, demeurer : « Bien! alquanz que diables i *meignent*. » [Pol. v. 983.]

**Meilleur-or.** [Adj. et subst. : « Einz vos avrunt « li *meillor* cuperée. » Rol., v. 449.] — « Et bien « sachiez de voir que li dui *meilleur* avocat de la « cour par cui vous exploiterez plus tost de vostre « besoingne achever, c'est *aurun* et *argentum*. » (Mén. de Reims, § 478.) — « Avoir du *meilleur*, « avoir le dessus : « Voyant icellui suppliant qu'il « n'avoit pas du *meilleur*. » JI. 203, p. 13, an. 1477.]

**Meillorer.** S'améliorer :

Tousjours croist et *meillor*

Vostre bon pris. [Voit. av. 1300, I, 26.]

**Mein.** [Malin : « On vespre, et ou *mein* et ou « midi. » Psaume 54, verset 18.]



**Meindre.** [Cas sujet de mineur : « Ce sont les « personnes notables et seculares, qui furent pre- « sents à Dyjon le 17 jour du mois de may l'an 1350. « quant messire Jehans de France duc de Norman- « die, à cause dou bail de Pheippe duc de Bourgo- « gne, *meindre* d'age, reprint de frere Pierre abbé « de S. Benigne de Dyjon. » (Cart. de S. Bénigne.)]

**Meinent, Meinet.** [Dans Roland, v. 991, 3680, du verbe *ménier*.]

**Meingent.** 3<sup>e</sup> pers plur. ind. prés. du verbe *manger* :

Ont Normanz pramis + t voé,  
Si come li clers Forent loé,  
Que à cel jour, mez se ils vivent,  
Ne char ne pain il ne meingent. [Rou, p. 306.]

**Meinier, v. Manier.** « Empoigner et *meinier* « les euisses. » (Mod. f. 126.)

**Meins.** [Moins : « Et s'en rala ainsi, comme il « vint, à *meins* d'avoir et à plus de honte. » (Mén. de Reims, § 427.)]

**Meint.** Maint :

*Meinte* enseigne de cende,  
Et *meinte* trompe, et *meinte* areine. [Ms. 7615, II, 191<sup>b</sup>.]

**Meir.** [Mer : « Or avint que il li prist l'alant « d'aleir outre *meir*. » (Mén. de Reims, § 6.)]

**Meire.** [Vêtement (?): « Le suppliant print une « *meire* et un goute en la ville de Tramons. » (JJ. 158, p. 431, an. 1404.)]

**Meiros.** Maroc : « Cuirs de *Meiros*. » (Ordonn. t. I, p. 73.)

**1. Meis.** [Mois : « Cunquis l'avrat d'hoi cest jur « en un *meis*. » (Rol. v. 2751.)]

**2. Meis.** Jardin ; dans S. Bernard, p. 19, 317, il traduit *hortus*. [L'étymologie est *Mansus*.]

**3. Meis.** Plus : « Ni ait *meis*. » (L. Norm. art. 6.)

**Meise.** [Forme féminine de *meis*, faite sur *mansus*, femme : « Mes peres m'a à un vieilliart « doncé, Qui en cest *meis* m'a mise et enserrée. » (Romanc. p. 37.) — « En hebergement de Perrois- « le-Fort ; item, les *meises* de Péray et du Cou- « dray. » (1353, Avenu de Pré-le-Fort ; L. G. de B.)]

**Meisme.** [Id. et adv. Même, fait sur *metipsimus* : « En lui *meisme* en est mult esguaret. » (Rol. v. 1036.) — « Aitre bataille lur livrez de *meisme*. » (Id. 592.) — « Et se descontentent par eus *meismes*, « et tournerent en fuie vers les lices. » (Mén. de Reims, § 156.)]

**Meismement.** [1<sup>o</sup> Dérivé de *maxima mente*, particulièrement, surtout : « Vous seavés trop mieux « comment ce se peult et doibt faire que nous ne « faisons qui *meismement* en parlons et devisons. » (Freiss. XIV, 214.) — 2<sup>o</sup> Même, dérivé de *metipsima mente* : « S'armerent toutes manieres de gens et « les bourgeois *meismement* de la ville. » (Id. IV, p. 415.)]

**Meisse.** [Caque : « Ung estrelin elacque *meisse* « de harenc. » (JJ. 185, p. 83, an. 1450.)]

**Meissiau.** [Blé mêlé : « .xviii. sextiers de *meis-*

« *siau* et .xviii. sextiers de tremois par an, grain de « moison. » (JJ. 99, p. 255, an. 1368.)]

**Meitere.** [« Une piece de terre pour pastourger « bestes, contenant environ une *meitere* de terre. » (JJ. 166, p. 272, an. 1412.)]

**Meitel.** [Moitié : « De la cilet l'une *meitel* est « sue. » (Rol. v. 1484.)]

**Mejurer (se).** Mettre le pied de derrière hors de la trace de celui de devant : « Il faut observer « quelque temps dans deux saisons que les cerfs « se *mejurent*. » (Salnove, Vén. p. 85.)

**1. Meix.** [1<sup>o</sup> Manse ; habitation d'un cultivateur, jointe à autant de terre qu'il en faut pour l'occuper et le nourrir.] — « Basse court, jardins, *meix*, joi- « gnans... mouvans de la ditte maison. » (N. G. G. II, p. 1052.) — « Closture de *meix*, et jardins se « font à frais communs. » (Id. II, p. 885.) — « Ils « ont mené et posé des colonies es provinces con- « questées, et donné à rompre, pour cultiver les « terres des vaincus ; les *meix* places et terres « vagues furent baillez et assignez à certains « laboureurs qui les defricheïent et mettoient en « culture. » (S. Julien, Mesl. hist. p. 647.) — « Les « serfs ne peuvent desavouer leurs seigneurs et « faire adven à d'autres... s'ils desadvovent, ils « perdent leur *meix*, c'est à dire les heritages de « mortifiables. » (Gr. Cout. de Fr. III, p. 420.) — [2<sup>o</sup> Terre à blé : « Item une piece de terre au prail « d'une part, et une autre piece en *meix*, valent « par an cinq solz. » (Reg. de la Ch. des Comptes de Paris.) — « Item se aucun esrange est trouvé « en vigne, ou en *meix*, ou en jardin, ou en pré, « ou en aultruy bled, faisant dommaige. » (Cart. de Commercy, an. 1263.)]

**2. Meix.** Plus :

Fesoit conduire devant soi  
Des sonniers le conte ne soi  
Mes bien en i ot .ccc. et *meix*. [Ms. 7615, II, f. 187<sup>b</sup>.]

**Meke.** La Mecque : « Li rois de *Meke*. » (Parton. fol. 156.)

**Melaine (Saint-).** Abbaye de Reims : « J'ay « .... mille inventions de faire parler ma femme, « mais pas une seule de la faire faire, ressemblant « au moine de St *Melaine*, qui bien seavoit faire « un moulin perpetuellement moulant ; mais il « ignoroit la science de l'arrester. » (Contes d'Eutrapel, p. 474.)

**Melancholiquement.** Avec mélancolie. [Dict. de Monel.]

**Melancolie.** 1<sup>o</sup> Bile noire :

*Melancolie* est en la rate  
Ou Dieus par son vouloir la lie  
Cest du sang naturel la lie  
Qui se tient au fons psmoone ;  
Elle est comme de couleur bloe,  
Et senestre costé gesant. [G. Guiart, f. 353.]

2<sup>o</sup> Folie triste : « *Melancholie* louverie. » (Colgr.)

Se vous veez un fol plain de *melancolie*,  
Quiques devant la gent ne le tariez mie,  
Quar il vous diroit tost ou ferait vilenie. [Ms. 7218, f. 334.]

[3<sup>o</sup> Tristesse : « Dont lui est ore venue ceste *me-*

« *lancolie*. » Berle, coul. 72. ] — « Cent francs de « *melancolie* n'acquiteront pas pour cent sols de dettes. » Bospér. I, p. 3. ] — 4<sup>e</sup> Réverie : « Quant Troylus les eut assez regardées, il ne peult savoir ce que c'estoit à dire. Si print une forte « *melancolie* assavoir mon quelles vouloient dire ; « et sur ce musa jusques à nonne. » (Percef. II, folio 112.) — 5<sup>e</sup> Minauderies, petites folies des femmes : « Elle fait cent choses à son amy et mon- « tre des secrets d'amours, et fait plusieurs petites « *melancolies* quelle n'oserait. » (Les XV Joyes du Mariage, p. 66.) — 6<sup>e</sup> Parfois le mot n'a pas de sens précis et n'est employé que pour la rime : « Fai- « soient leurs enfans porter par leur meisme En « forés et en bois par leur *melancolie*. » (Brun de la Montagne, V, 20.) ]

**Melancolier.** 1<sup>o</sup> Altrister : « Voix pleine de « consolation pour chasser toutes les tristesses qui « vous *melancolient*. » (L'Amant resseue, p. 550.) — 2<sup>o</sup> Etre dans la tristesse : « Ainsi que chascuns « d'eus moult *melancolioit*. » (Brun de la Mont. V, 90.) ]

**Melancolieux.** 1<sup>o</sup> Méchant de folie triste :

Li premiers des six fols, si est fols natureus  
Et li secons est fols et *melancolieux*. (Ms. 7218, f. 339.)

2<sup>o</sup> Malade, mal à l'aise : « L'air... estoit tout cor-  
rompu dont moult de chevaliers et escuyers en  
« estoient malades et *melancolieux*. » Froiss. II,  
p. 290.) — 3<sup>o</sup> Triste : « Il estoit pensif et *melanco-  
lieux*. » (Gér. de Nevers, 1<sup>o</sup> partie, p. 16.)

**Melancolique.** 1<sup>o</sup> Atrabilaire :

... Selonc les naturions  
L'omme est sanguin ou colérique,  
Humaitique ou *melancolique*. (G. Guiart, f. 352.)

2<sup>o</sup> Altristant : « Chagrius *melancoliques*. » (Mont.  
I, III, p. 193.)

**Melancomoyer.** [Réfléchir, dans Martène,  
Anecd. III, col. 1457 : « Une nuit en Italie, *Mélan-  
comoye* en la vie d'un chevalier de bel estre. » ]

**Melandrin.** Petit sargonoir, poisson de la  
Méditerranée. Colgrave.)

**Melange.** « En ceste *mélange* bigarrée. » Dial.  
de Tahureau, p. 163<sup>b</sup>.)

**Mele.** [Maille, dans Borel qui cite Perceval :  
« Unes armées riches et belles, dont d'or et d'argent  
« sont les *meles*. » ]

**Melen.** Merlan : « La charretée de *melens* doit  
« six *melens* de coutume, ou six sols et seize deniers  
« de congé, et de halage. » (Ordonn. II, p. 582.)

**Melencolie.** 1<sup>o</sup> Folie :

El acorte sa vie  
Qui en pense se fie ;  
Ce dit Salemons :  
Ce fait *melencolie*,  
Qui les siens n'i oublie  
Marcol li respont. (Marc. et Sal. ms. S. Germ. f. 116.)  
El homs nous a trop bien l'obé ;  
Beçeus nous a et trop gabbe  
Certes nous fismes grant folie  
Et trop nice *melencolie*  
De mettre avant tel testonnguage. (III Maries, p. 337.)

2<sup>o</sup> Pensée : « Gr me dites à quoy vous pensiez, et  
« ou vous aviez ficez vostre *melencolie* au point  
« que vostre mary eut affaire à vous quant vous  
« conceustes la créature. » (Percef. I, fol. 77.) —  
3<sup>o</sup> Réverie : « Sire chevalier, à quoy pensez vous ?  
« estes devenu astronomien, qui ainsy regardez en  
« l'air ? issez hors de celle *melencolye* et allez  
« acquerre quelque pen d'honneur, comme font les  
« autres et vous ferez bien. » (Percef. V, f. 40.) —  
4<sup>o</sup> Inquiétude :

Si fuz en grant *melencolye*  
De moy connoistre en venerye. (G. de la Bigne, f. 77.)

**Melencolier.** 1<sup>o</sup> Réver : « Le roy *melencoliot*  
« sur les merveilles qui estoient advenues. » (Per-  
ceforest. IV, f. 53.) — « Troylus se *melencolioit* en  
« regardant les lettres de son escu, et de une expo-  
« sition que luy fist ung ancien hermite sur les  
« dites lettres qui luy estoit fort contraire. » (Id.  
II, fol. 112.) — 2<sup>o</sup> S'altrister : « Quant on remontre  
« (aux hommes) leurs fautes, ils se fachent, qui est  
« tout le rebours de ce qu'il faudroit qu'ils feissent ;  
« c'est à sçavoir eux *melencolier* de leurs fautes. »  
(L'Am. Bessusc. p. 136.)

**Melencolieux.** [Emmuyex : « Teles besognes  
« sont moult enuieuses et font homme *melenco-  
lieux*. » (Reg. de la Ch. des Comptes de Paris.) ]

**Melencolier (se).** [S'altrister, dans Froiss.  
I, XII, p. 42.]

**Melequin.** [Monnaie, dans Partonopex : « Par  
« là par l'Orient li poile Alexandrin Vient et li  
« bon siglaton, li *melequin* et li mangon. » ]

**Meler.** Entrelacer : « Doit estre la rois tirée  
« bien radement, et de... filé bien *melant* pour les  
« perdris. » (Modus. fol. 179.)

**Melite.** Perce oreille, insecte, dans Colgrave.

**Melze.** « Resine de *melze*. » (Colgr.)

**Melgoire.** Monnaie de Melgneil, très répandue  
au Midi pendant le moyen-âge ; on l'employa d'abord  
à Maguelonne et à Montpellier : « Le prix de vingt  
« quatre mille sols *melgoires*. » (Mém. de Sully,  
I, VII, p. 326.)

**Melierat.** s. Hydromel, boisson composée d'eau  
et de miel. Colgrave.)

**Melioration.** s. Amélioration. (Colgr.)

**Meliorer.** [1<sup>o</sup> Améliorer : « El sera tenu de  
« *meliorer*.... la somme. » (1493, Baux à rente du  
Domaine ; L. C. de D.) — 2<sup>o</sup> Entrer en convales-  
cence : « A eu le due aucuns excès de fievers,....  
« mais à ceste heure... il en commence à *meliorer*  
« pour sa maladie. » (Lett. de Louis XII, IV, 181.)

**Melite.** Malte ; de là les locutions suivantes :

Jay chastaignes de Lombardie,  
Fiques de *Melite* sans fin. (Ms. 7218, f. 246.)

Un aubergiste vante les commodités qu'on a dans  
son auberge :

De quan que cors d'ome delite,  
Sont en li solas de *Melite*. (Cortois d'Artois, f. 83.)

**Mellan.** Merlan : « Cist cous ne valt pas un  
« *mellan*. » (Fabl. de S. Ger. f. 46.)

... Bons mules  
Hados, et *mellans* et lerez  
Et tant des autres poissons frez. (Bat. de Quaresme, 91.)

**Mellar.** [Le mâle de Foie, le jars : « Pris ail  
« deus aïnes, deus *mellars* abatus. » (Gir. de Viane,  
v. 53.)]

**1. Melle.** s. Maille : « La rois doit avoir cinq  
« loises de long, et quatre vingt *melles* de lé. »  
(Modus, f. 169.)

**2. Melle.** Merle :

Chardonereus, roxignolez,  
*Melles*, mauvis, tarins, linotes. (Ms. 7218, f. 359.)

[« *Melles* i avoit et mauvis Qui baioient à sor-  
« monter Ces autres oisiaus par chanter. » (Rose,  
v. 638.)]

**3. Melle.** [Mesure pour le blé : « Item deux  
« sistiers de blé, trente siz soulz, trois *melles* et six  
« gallois rendables. » (Jl. 66, p. 421, an. 1330.)]

**Melledée.** Querelle : « *Melledée* de ribaut. »  
(Poët. av. 1300, IV, 165.)

**Mellée.** [1° Querelle : « Tel vient sain à *mellée*,  
« qui au departir saigne. » (Wace, dans D. C. sous  
*Mesléa*.) — « Quand caudes *mellées* sourdent entre  
« gentilshommes d'une part et d'autre. » (Ibid.) —  
« Or veut pais, or veut *mellée*. » (Ms. 7615, I, 107.)  
— « Li mauvais prince qui desirient les *mellées* et  
« les maus à faire pour leurs bourses emplir. »  
(Mén. de Reims, § 2.) — 2° Combat :

De glesve, hache et espée,  
Verray souvent la *mellée*. (Desch. f. 200.)

**Mellèment.** En désordre :

En desconfort, en balance, en tourment  
Me fait ensi veure *mellèment*. (P. av. 1300, II, p. 592.)

**Mellan.** Merlan :

J'ai bon *mellens* fres et salés, (Ms. 7218, f. 246.)

**Meller.** [1° Brouiller, mettre mal avec : « Pour  
« ce que icelui Waron, qui estoit parent au sup-  
« pliant, l'avoit *mellé* euvers le seigneur du Bos. »  
(Jl. 174, p. 6, an. 1427.) — 2° Mettre en désordre :  
« Et furent tuit *mellei*. » (Mén. de Reims, § 124.) —  
3° S'occuper de : « Quant mes sires Louveys vit que  
« ses peres ne s'en *melleroit*. » (Id. § 293.) —  
4° Embarrasser dans un filet : « Si l'oiseil est bien  
« *mellé* en la rois. » (Modus, f. 190.) — 5° « Avoir  
« le chief *mellé*, » avoir la cervelle brouillée. (Poët.  
av. 1300, III, 1150.)

**Mellevin.** Nom factice : « Le clerc de la taverne  
« avoit nom Perrinot *Mellevin*. » (Modus, f. 223.) —  
« Perrinet *Mellevin*, faisoit vin de S. Poursaint. »  
(Modus.)

**Melleys.** [Querelleur : « Jehan Fenin qui estoit  
« homs rietoux et felons et *melleys*. » (Jl. 107,  
p. 209, an. 1375.)]

**Mellier.** [Néfiler : « Exceptés *mellier* et  
« pomier. » (Liv. blanc d'Abbev. f. 167<sup>b</sup>, an. 1177.)]

**Mellif.** [Querelleur : « Item si aucun des dits  
« chappellains est *mellif*, ne rietoux, il ne man-  
« vian.

« gera point en salle. » (Ch. de Jean, duc de Bre-  
tagne, an. 1433.)]

**Mellifier.** v. Faire du miel. (Colgr.)

**Melliflue.** adj. D'où découle le miel :

Veulx tu sçavoir quel dit et quel chant  
Ceste chanson que le prince chanta ?  
C'est un accord de liqueur *melliflue*. (Cretin, p. 236.)

**Mellindres.** s. Pâtes sucrées. (Colgrave.)

**Melline.** s. Noisettes. (Colgrave.)

**Melochite.** Pierre précieuse, dans Marbodius,  
*de Gemmis*, p. 1675.

**Melodie.** [« Là font entr'eus lor armonies Qui  
« sunt causes des *melodies* Et des diversités de tons  
« Que par acordance metons En toutes manieres de  
« chant. » (Rose, v. 17152.) — « Quant il encom-  
« mençoient à corner, vous deïssiez que ce sont les  
« voz des cygnes qui se partent de l'estanc; et  
« fesoient les plus douces *melodies* et les plus gra-  
« cieuses, que c'estoit merveille de l'oyr. » (Join-  
ville, § 525.)]

**Melodieusement.** [« Les oisillons chantent  
« *melodieusement* en la verde forest. » (Mod. f. 14.)]

**Melodieux.** [« Et briserient toutes les cloches,  
« dont ce fut doïmage, car il y en avoit de moult  
« *melodieuses*. » (Froiss., éd. Buchon, I, I, 138.)]

**1. Melon.** s. Paquets ou amas de lettres dont un  
même courrier est chargé pour diverses villes.  
(Pelisson, Louis XIV, II, 293.)

**2. Melon.** Cucurbitacée : « Mourir comme les  
« *melons*, la semence dans le corps, » mourir vierge.  
(Oudin.) — « A peine connoist-on la femme et le  
« *melon*. » (Colgrave.)

**Meloudie.** Mélodie : « Pensant au son de la  
« *meloudie* que Robin aloit fesant, lés le bois. »  
(Chron. du xiv<sup>e</sup> s. ms. Bouh. f. 256.)

**Melun.** Nom de ville : « C'est une anguille de  
« *Melun*, il crie avant qu'on l'écorche. » (Colgr.)

**Melure.** Mélange : « Aucuns austres royaumes  
« ont en *melure* de Juifs, Sarrazins, et supersti-  
« tions. » (Buclos, Preuves de l'Hist. de Louis XI,  
page 194.)

**Melusine.** [Fée appartenant aux contes celti-  
ques; fille d'Eléans, roi d'Albanie, elle était changée  
en serpent tous les samedis, pour expier le meurtre  
de son père. Melusine passait pour la tige des Lusig-  
nan et venait sur leur château annoncer par  
ses cris la mort d'un des membres de cette famille.  
Voir le poème de Coudrette, p. p. Fr. Michel.]

**Melz.** [Mieux : « *Melz* sostendriert les empede-  
« mentz Qu'elle perdesse sa virginietel. » (Enlatic.)  
— « *Melz* en valt l'or que ne font cinc eenz livres. »  
(Eol. v. 44.)]

**Memarchure.** Entorse du cheval. (Cotgr.)

**Membrance.** [Souvenir : « Moult par sont  
« pren quant tel *membrance* A casens en sa me-  
« sestance. » (l'arton. v. 3291.)]

**Membre.** [1° Corps, partie du corps : « Puis en  
« perdit e sa vie e ses *membres*. » (Rol. v. 1408.) —

M. L. Gantier remarque que cette expression d'origine féodale a été conservée par la liturgie romaine; l'évêque en prononce, dans la formule de serment, la phrase suivante : « Non ero in consilio aut consensu vel factis, ut *vitam* perdant aut *membrum* Dominus papa sui que successores. » — « Mais se tu me fesoies touz les *membres* franchier, si « veuil je vivre et morir en cesti point. » (Joinv., § 44.) — « Il eurent conseil qu'il se renderoient et « la ville avoecques, sauve leurs vies, leurs *mem-* « *bres* et lor avoir. » (Froiss., t. II, 76.)] — Ce mot désigne l'ouïe, la vue, le cœur : « Ne se peut ne « doit combattre en champ... un homme impotent « de *membre*, par especial de *membre* principal, si « comme de ouïe, de veue, de bras, de main, ou de « pied. » (Bout. Som. Rur. p. 881.) — « La char est « le cuer qui est le principal *membre* pour servir « l'ame et le corps, et est chamberiere de l'hostel. « et doit tant faire, par son bon service, que le « corps et l'ame soient tout d'un accord. » (Modus, folio 210.)

*Expressions* : 1° « Bas *membre*. » partie qui distingue l'homme de la femme. (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 49.) — 2° « *Membre à membre*. » de tous ses membres : « Madame tremble *membre à membre*. » (Desch., fol. 515.) — 3° « Soy laissez tuer les *membres* du « corps, » se laisser couper par morceaux. (Perecf. vol. IV, f. 111.)

II° [Partie d'un royaume, d'un fief, d'une province : « Par tels violences avinrent moult de mes- « ciés ens ou royaume de France et par tous ses « *membres*. » (Froissart, IV, 301.) — « Et jà avoit on « osté au duc de Berry le gouvernement de Langue- « doch et remis par *membres* et seneschanchies au « prouffit du roy. » (Id. XIV, 39) — « *Membre* de « fieu de haubere est l'ultisme partie del fieu de « haubere, et toutes les autres parties qui sont con- « tenues sous le meoior *membre*, si come la « septisme partie de la sisisme. » (Anc. Coutume de Normandie, ch. 23.) — « Les trois principales villes « de la langue flamengue, qui sont Gand, Bruges et « Ypres, que l'on dit les trois *membres* de Flan- « dres. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 394.)

III° Partie d'un ensemble physique : *membre de pierre* se dit encore en Bourgogne pour quartier de pierre : « Metre un orloge par *membres* et pieches « sur chars. » (Froissart, t. X, 188.) — « Faisoyent « mener par *membres* le grant engin qu'ils avoyent « fait charpenter. » (Froiss., III, p. 171.) — On lit « *membres* de moulin. » au N. C. G. I, p. 1044. — « *Membres* gros, » les grosses pièces de bois d'un moulin. (N. C. G. t. I, p. 1045.) — « *Membrane* d'or, « pièce d'orfèvrerie en ornement : « Une ceinture à « *membres* d'or qu'il avoit ceinte. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 78.)

IV° Parties, détails d'un ouvrage, d'un traité : « Voulons que ce *membrane* et article soit tenu aussi « valable que les autres points et articles du dit « traité de paix. » (Godefr. Observations sur Charles VIII, p. 551.)

Par *membres* doit diviser sa matere

En tout moien monsther s'entencion. [Desch. f. 383.]

« Pour ce que longue seroit et peu profitable « à racompter par *membres* comment... ce peuple « se maintint, je vous en parleray en gros. » (Perecf. forest, IV, f. 122.)

V° Portion d'un droit : « Lui appartient le nom de « seigneur, le cry et les armes, avec un *membrane* « de chacune espèce des droits seigneuriaux appar- « tenans au chastel ou main forte. » (Cout. Gén. I, p. 128.) — « Aussy luy appartient... un arpent de « chacune espèce de fief et seigneurie; c'est à sca- « voir s'il y a prez, un arpent de prez; s'il y a vigne, « un arpent de vigne; s'il y a estang, un arpent « d'estang, et s'il y a bois, un arpent de bois, con- « finant de *membrane* en *membrane* et autant d'entrée « et issue. » (N. C. G. I, p. 444.)

VI° Point, sujet, article : « Et de toutes autres « choses sur cel estat qui se dependent de *membres* « d'armes et de proeche. » (Froiss., II, 2.) — « La « draperie est li plus principiaus *membres* de quoy « ils vivent. » (Id. II, 329.) — « Ce fu uns *membres* « pour quoy li prinches et ses gens furent durement enlay. » (Id. VII, 253.) — « Par droite suc- « cession et *membres* d'iretage il devoit estre rois « de Franche. » (Id. II, 325.) — « Laquelle chose « sembla au conte et aux autres ung grand *membrane* « de courtoisie. » (Id. XVI, 51.) — « Ces alers, ces « venirs, ces traitées, ces detriances et ces sejours, « tous estoient *membres* qui donnoient fourme et « matiere de tres grans despens. » (Id. XVI, 58.) — De là la locution « de tous *membres*, » sous tous les « rapporis. » (Id. IX, 327.)

VII° Soutien, appui : « Cy gist en biere l'ung des « *membres* et maistre pillier qui par cy devant a « soutenu l'honneur et l'estat de toute proesse et « chevalerie. » (Perecf. IV, f. 25.)

VIII° Officiers subalternes : « Y estant les trois « *membres* de sa compagnie, lieutenant, enseigne « et gnydon ses neveux. » (Carloix, IX, 11.) — « Le « sieur de Pierrepont fut lieutenant de Mr de « Bayard qui scavoit bien choisir ses *membres*, et « les scavoit bien faire combattre et commander à « ses gens. » (Branl. Cap. fr. I, p. 212.) — « La plus « grand part des *membres* des *gadarmes* estoient « fort à sa devotion. » (Id. III, p. 78.)

IX° Tribunaux, corps constitués d'une ville commu- nale : « L'estat de la ville de Brusselles est com- « posé de trois *membres*, dans lesquels les deux « sont créés tant hors des lignées que hors des « nations, et le troisieme *membrane* hors des nations « seules. » (N. C. G. t. I, p. 1237.) — « Pour avoir « bonne expedition es enquêtes et causes criminel- « les qui se dresseront par devant les deux *mem-* « *bres* de la loy et de la franchise. » (Cout. Gén. II, page 980.)

X° Prieuré de la dépendance d'une abbaye, succur- sale dépendante d'une autre église. (Ordonn. des R. de Fr. t. V, p. 382.)

**1. Membré.** Dérivé de *membrum*. 1° Bien pro- portionné : « Il avoit bien corps taillé et *membré* « en grandeur, et hardement aussi pour en autant « faire. » (Froissart, t. XIII, 224.) — 2° Composé :

« Deux corps de maison *membres* de plusieurs  
« chambres. » (Alecter, Roman, p. 129.)

**2. Membré.** [Dérivé du verbe *memorare*; prudent, avisé : « Quar molt fu sages et *membres*. » (Mantel mautailié, v. 123.)]

« Ce nous dit Robins li *membrez*;  
« Qui bien sa langue drece et plie. » (Ms. 7218, f. 175.)

**Membrier**, v. 1<sup>o</sup> Se souvenir :

« ... Un enfant qui n'avoit c'un oeil,  
« Et s'ert tigneus, si com moi *membrez*. » (Ms. 7218, f. 291.)  
« S'il vous *membraist* de vostre vie,  
« Honte eussiez. » (Id. f. 200.)

Madame, à qui je sui,  
« Soviegie vous de moi,  
« De moi vous devroit bien *membrier*  
« Comme celui qui sans fausser  
« Vous at si longuement amée. » (Id. f. 272.)

**2<sup>o</sup> Rappeler, raconter :**

« Si s'en convient pour vaincu rendre  
« Qui *membraist* la compaignie...  
« Treustout ausitost espuiser  
« Porroit J. seul home la mer  
« Com l'en la pourroit nommer. » (Ms. 6812, f. 80.)

**Membreu.** [Qui a de gros membres : « Raimbaus  
« Cretons fu preus et vassaus conneus, Il ne fu mie  
« haus, ne lous, ne estendus, Ains fu un petitet  
« bien formés et *membreus*. » (Chanson d'Antioche,  
t. IV, p. 912.)]

« Agameon qi estoit rois  
« Et duc et maistre des Grecois  
« Fu grans, merveilleus, et *membreus*.  
« Du Gange, sous *Membrositas*.

**Memeloc.** [Mameluk, dans l'Enfiist. occid. des  
« Croisades, t. II, p. 195 : « Si li envoia un cheval...  
« par un sien *memeloc*. »]

**Memento**, s. 1<sup>o</sup> Mémoire :

« Qui voudroit riche devenir  
« Ne bien vivre, ne bien fenir,  
« Retegne en son *memento*  
« Les Ius Moïus et Racio. » (Modus, f. 50.)

**2<sup>o</sup> Partie de la messe où l'on fait mémoire des  
« personnes vivantes ou des morts :**

« Fay que tu ayes chappellain  
« Pour chanter lui et demain;  
« Mais qu'il ne soit mie trop long  
« Ny face son *memento* long. » (G. de la Bigne, des Déd. 10.)

**Memmener**, v. Se débattre : « Si (le faucon)  
« seuffre qu'on lui mete et oste (le chaperon) sans  
« lui *memmener*, adoneques luy admenuey sa  
« vie. » (Modus, f. 74.)

**Mémoire, Mémoire.** F [Faculté de rappeler  
« les idées passées : « Qui font tant par trop boire,  
« Que il en perdent si le sens et la *memoire*. »

(Berte.) — « *Memoire* est tresorier de toutes choses.  
« (Brunet. Lat. Très, p. 23.) — « *Memoire* de  
« lapin, de lievre. » (Colgr.)

Il<sup>o</sup> Bon sens, présence d'esprit : « Si en mon pais  
« on veul dire qu'un homme n'a point de sens, ils  
« disent que il n'a point de *memoire*. » (Mont. Ess. I,  
page 43.) — « Tous furent merveilleés de son bon  
« *memoire*. » (Nangis, an. 1377.)

(Dieu) me doinst au point de la mort  
« Tale *memoire* et tel confort,  
« Et tel contricion avoir,  
« Que son cors puisse recevoir. » (Ms. 7218, f. 143.)

De là les expressions suivantes : 1<sup>o</sup> « Estre en  
« estat de *memoire* raisonnable, » dans son bon  
« sens : « En chacun qui *est* en *estat* de *memoire* *raisonnable*  
« et franche volonte, peut faire testamen-  
« ment. » (Bout. Som. Ror. p. 610.) — 2<sup>o</sup> « Estre en  
« sa vraie *memoire*, » même sens. (Monstrelet, I,  
f. 29.) — 3<sup>o</sup> « Estre hors de son ancien *memoire*, »  
« avoir perdu l'esprit : « L'idiote à qui il apert que  
« il... *sont hors de leur ancien memoire*, puet estre  
« debouté que il ne facent jugement. » (Beauman.,  
p. 335.) — 4<sup>o</sup> « Estre issu de sa *memoire*, » avoir  
« perdu le sens : « Quant la jeune damoiselle qui  
« l'escoutoit près de l'espinay eust ou sa complainte,  
« et vit que de meschef il estoit issu de sa *memoire*,  
« elle.... dist : ha gentil chevalier et amy, ne vous  
« mesaisez si tres for.... il n'est si bon chevalier  
« qui ne soit abatu, aucunes fois par moindre de  
« lui. » (Percefor, t. f. 55.) — 5<sup>o</sup> « Devenir hors de  
« sa bonne *memoire*, » perdre l'esprit : « (Charles VI)  
« chevauchant de la ville du Mans à aller au dit  
« pays de Bretagne.... luy priut assez soublaine-  
« ment une maladie, de laquelle il *devint* ainsi  
« comme *hors de sa bonne memoire*, et incontient  
« lollit à un de ses gens un espieu de guerre.... et  
« en ferit le varlet au bastard de Laugres, tellement  
« qu'il l'occist. » (Monstrelet, I, p. 1.) — 6<sup>o</sup> « Doubter  
« en son *memoire*, » en soi-même :

« ... Mout doutoit en son *memoire*  
« Qu'el ne cheit en vaine gloire. » (Ms. 7218, f. 291.)

7<sup>o</sup> « Revenir en *memoire*, en droite, en bonne,  
« en raisonnable *memoire*, » revenir en son bon  
« sens, recouvrer la raison : « Fut assez brief *revenu*  
« en sa bonne santé et *memoire*. » (Monstrelet, II,  
f. 79.) — 8<sup>o</sup> « Estre en *memoire*, » se ressouvenir :  
« De tout, sire, vrayment je ne puis *estre* en  
« *memoire*, tant en y a. » (Chasse de Gast. Phéb.  
ms. p. 363.) — 9<sup>o</sup> « Avoir en Dieu *memoire*, » penser  
« à Dieu, avoir confiance en lui :

« Ayez un Dieu bonne *memoire*  
« Et ainsi comme je puis croire,  
« Vostre douleur allegera. » (Pothelin, Test. p. 118.)

10<sup>o</sup> « De bonne *memoire*, » spirituel : « Toutes  
« joyes telles... que homme mortel, tant fest sage  
« et de bonne *memoire* ne les peust imaginer ne  
« penser. » (Modus, f. 309.)

Il<sup>o</sup> [Occupat : « Iceulz Pradel getta une pierre à  
« l'encontre du dit Estienne, qui estoit encliné vers  
« terre, et lui en bailla sur la *memoire* de la feste,  
« et lui en fist une grant playe. » (H. 187, p. 145,  
an. 1455.)

IV<sup>o</sup> [Commemoration dans l'office du jour; souvenir,  
« réputation qu'on laisse après soi : « Ains,  
« seigneur, cel saint home en *memoire* ; Si li pretuns  
« que de toz mals nos folget. » (S. Alexis, LXXV.)  
« — « Bone chose est que la *memoire* dou conte de  
« Prienne, qui fu eueus de Jaffe, ne soit oubliée. »  
« (Jeuville, § 527.)]

V<sup>o</sup> Reliques : « Le roy Dagobert moult donna  
« d'or et d'argent pour leur *memoire* (de S. heuys  
« et ses compaignons) tourner. » (Chron. de S. Ben.  
I, f. 79.) — « La sainte *memoire* nostre Seigneur. »  
« (Id. f. 130.)

V<sup>o</sup> Coutume; ou s'en rapporte aux souvenirs des témoins et non à leur déposition écrite: « Qui conques succombera en *procès instruit* par escrit, soit le demandeur, ou le défendeur, il sera en l'amende de .iii. livres envers le Seigneur, et par *memoire*, de .xx. sols. » (Ord. III, p. 134.)

VII<sup>e</sup> Écrit sommaire: « Lors les doit le juge appoinctier à escrire par maniere de *memoire* « chacun ses propos et conclusions. » (Bouteiller, Som. Rur. p. 120.)

**Memorable.** « Sans m'eslever au ciel et laisser *memorable* Maint haut et digne exemple aux esprits desvoyez. » (Desportes, Sonnet 18.)

**Memoradis.** Qui se souvient :

Plantez de la mouargie  
Puis ça, puis la, pour lartis  
Et n'espargnez point la fogie  
Des doux dieux sur le patis.  
Vos eus soyent assez li radis  
Pour avancer la droe  
Mais soyent *memoradis*  
Qu'on ne vos face faire la moue. (Villon, p. 111.)

**Memoratif.** *adj.* Qui se ressouvient :

Plorez sa mort, soiez *memoratis*  
Quels homs ce fu en joie et en delis  
Et que de tous vouloit l'amour acquerre. (Desch. f. 161.)

**Memore.** Le recueil des ordonnances des ducs de Bretagne, f. 189 et 246, commence par ce mot *memore*, qui équivalait à *notum sit*, savoir faisons.

**Memorial.** 1<sup>o</sup> Mémoire, pièces d'un procès, acte: « De ce que Sathan a accordé je vous en requiers *memorial*. » (Mod. f. 209.) — [« Ceux qui feront les *memoriaux* seront personnes souffisants et jurez, et ne feront *memoriaux* ne accors, « si les parties ne sont presentes, et à accort de « l'écriture. » (Ch. de 1327, dans Du Gange, sous *Memoriales*.)]

... Vous ne ferez la despense  
De ce moyz à la cour royal  
Or tenez ce *memorial*  
Et sçavez ce coup d'escremie. (Desch. f. 380.)

2<sup>o</sup> Celui qui rédige le mémorial, greffier: « Six blancs pour l'advocat, trois blancs pour le *memorial*, et deux blancs pour le sergent. » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 335.) — [3<sup>o</sup> Registres de la Chambre des Comptes où l'on inscrivait les lettres patentes des rois.]

**Mémorialement.** De mémoire. (Colgr.)

**Memorieux.** Qui a de la mémoire: « Homme sçavant et *memorieux*. » (Montaigne, Essais, l. III, p. 280.)

**Men.** [Mon: « Par ceste barbe e par cest *men* « gernun. » (Rôl. v. 249.) Froissart emploie *men* où nous mettrions *mon*: « *Men* esperance. » (II, 305.)]

**Menace.** [« De vos *menaces* ne m'est pas un « bonton. » (Ronsiev. 59.) — « Quant li rois oï leis « *menaces*, si fist semondre ses hommes. » (Mén. de Reims, § 275.) — « Es *menaces* que tu nous fais, ce « n'est pour ton preu ne pour ton avantage. » (Joinv. § 40.)]

**Menacement.** Action de menacer. (Rob. Est.)

**Menacer.** [« (La maison de fortune) *menaçant* « tousjors Irehuchant. » (Rose, v. 6108.) — « Et « se parti de la ville en *menaçant* les bourgeois. » (Mén. de Reims, § 218.)] — « Moult ont les Rouains « *menaciés*. » (Brol, f. 32.)

... Tel *menace* bien autre homme  
Qui avant muert. (III Maries, p. 339.)

« Il ne le *menace* point de poires molles. » (Colgr.) — « Tel *menace* qui est batu. » (Id.) — [« *Menaciés* vivent et decollez meurent. » (Prov. du xv<sup>e</sup> siècle, dans Leroux de Lincy, II, 345.)]

**Menaceur—cor—ierres.** [Qui menace. On disait au cas régime: « Se magnamitez ist de sa « mesure, ele fait homme *menaceur*. » (Brun. Lat. Trésor, p. 403.) On disait au cas sujet: « Se aucuns « hors menaçoit un autre à faire damage de cors « et de l'avoir..... cil *menacierres* si en seroit il « aussi bien atains et prouvés comme se il feust « fet. » (Ord. I, p. 134.) — « De grand *menaceur* « peu d'effet. » (Colgr.)]

**Menaceux.** *adj.* Menaçant: « Je me merveille « des parolles *menaceuses* que tu m'as icy dictes. » (Triom. des IX Preux, p. 240.)

**Menache.** Menace: « Par les *menaches* et par « les contraintes. » (Beauman. p. 10.)

**Menage.** 1<sup>o</sup> Ménagement:

Ne li portent nulle *menage*  
Ceus de Grece, quant il l'atainstrent,  
O les lances d'acier les srent.  
Cuerre de Troyes, dans Du Gange, sous *Mesajium*.

2<sup>o</sup> [Pouvoir, discrétion: « Agamemnon seul sacri- « fie Vers la deusse se humilie, Dou tot se met en « sa *menage*. » (Ibid. sous *Menagium*, 2.)] — 3<sup>o</sup> Dommage, préjudice: « Nous nous occupâmes à « reparer le *menage* que les ennemis, et nostre « impertinente mine avoient fait. » (Mém. de Bass. II, p. 339.) — « Les poules et chapons, et poulets « ne peuvent estre dits en dommage, pour estre « permis en tuer, s'ils ne sont trouvez en *menage*. » (N. C. G. II, p. 886.) — 4<sup>o</sup> [Manoir: « Je retieng ma « maison et mon porpris, et puis accroistre mon « *menage* de deux mesures de terre par le gré des « hommes qui ce seront. » (Ch. de 1258, dans D. G. sous *Menagium*.) — 5<sup>o</sup> Petils usensibles de cuisine: « Ung petit *menage* d'argent pour enfans, tout « complet de buffet, pots, plats, esuelles et telle « autre chose comme on les fait à Paris, pour « envoyer à l'enfant de madame la duchesse de « Bavière, accouchée puis n'a guères. » (Lettre de Claude de France, duchesse de Lorraine, à P. Hottmann, orfèvre, 1571.) — 6<sup>o</sup> Epée de combat: « Il faut bien de ces *menages* à un pauvre cavalier « qui est exterminé à ne souffrir d'aucun. » (D'Aubigné, Fiesole, I, 1.)]

**I. Menager.** [Habiter une maison: « Item « le herbregement ouquel Guillaume le Breton « *menageoit* ou temps dou datte de ces lettres. » (Preuves de l'Hist. de Bret. I, col. 1226, an. 1309.) — 2<sup>o</sup> Faire le ménage: « La bonne femme qui « *menageoit* par leans, en sa main tenant un

« ramon. » (Louis XI, 1<sup>re</sup> Nouv.) — 3<sup>e</sup> Disposer : « Guesclin *menagea* si bien les choses, qu'elles « alloient de pair entre les deux parties. » (Mém. sur Du Guesclin, ch. VI.)

**2. Menager.** [1<sup>o</sup> Econome : « Dispenseur des « choses de l'ostel. *menager*, » dans Du Gange, sous *Iconomus*. — 2<sup>o</sup> « *Menager* de Paris, » ouvrage composé en 1393 et souvent cité dans ce dictionnaire ; il traite de l'administration d'une maison bourgeoise. — 3<sup>o</sup> Habitant d'une maison : « Requis « quans feux et *menagiers* sont demourans de « present ès diltes trois parroisses. Dit qu'ilz sont « bien vus *menagiers* et plus. » (1404. Usage des Bordes, Brai et Bounée ; L. C. de D.)]

**Menagerie.** Administration d'une maison : « Feignaus de faire la *menagerie* du roy, ils ne « firent autre chose qu'une mangerie pour eux au « préjudice des seigneurs et de leurs sujets. » (Pasquier, Recherches, liv. IV, p. 339.)

**Menaide.** [Gré, pouvoir, comme *menais* : « Et « furent un mois en la *menaide* des venez et arrive- « rent à Sur. » (Mém. de Reims, § 6.)]

**Menaie.** 1<sup>o</sup> Pouvoir, discrétion, disposition :

... En vostre *menais*  
Me sui touz nus. [Poës. av. 1300, I, p. 312.]

Tant parestot li estor griés  
Et sans *menais* et sans merci.

Rom. de Troyes, dans Du Gange, sous *Menagium*.

Moult parest fox qui autre amor essaye  
Qu'à cestui, n'a barat, ne faussetey  
Nes autres n'a ne merci ne *menais*. [P. av. 1300, I, 140.]

La *menais* de mon droit seigneurage  
Aing je et pris tant que d'isoulement,  
Atten et croi d'avoir mon lin corage. [Id. I, p. 208.]

2<sup>o</sup> *Menais* : « Por promesse, ne por *menais*. » (Partonop. f. 161.)

**Menais.** Aussitôt :

Enprès disner s'en voit *menais*  
Vers les degrez du grant palais. [Partonop. f. 130.]  
« Garissez le tot de *menais*. » (Fabl. de S. G. 56.)

**Menandie.** [Richesses, biens, dans Gir. de Viane, v. 3311.]

**Menantie.** [Même sens : « Se li pris demouroit « dedans sa *menantie*. » (Brun de la Mont. v. 2444.)]

Por lui tenroiz grant heritage  
Viles, et chasteaux, et citez  
Se vos à feme la pretez,  
Assez aurez grant *menantie*. [Blanchandin, f. 184.]  
... Aimeray je donc  
Chevalier court par sa *menantie*. [P. av. 1300, I, f. 270.]

**Menantise.** Même sens :

Il avint jadis d'un larron  
Qui entra en une maison  
Moult i trova grant *menantise*  
Or et argent, et dras de Frise. [Fabl. de S. G. f. 44.]

**Menasse.** *Menasse* : « Chevaliers sans armes  
n'est que *menasses* sans fait. » (Perceiv. IV, 106.)

**Menasser.** *Menacer* : « Tel *menasse* qui a grant  
« paour. » (Gerard de Nevers, II<sup>e</sup> parl. p. 80.)

**Membre.** 1<sup>o</sup> Membres :

A tant se coche, si se saigue  
Et elle se part de la chambre  
Petit sejoierent ses *membres*. [Ms. 7615, III, f. 62.]

2<sup>o</sup> Pieds d'un vers :

Puis qu'ai vers à *membre* torné. (Hist. de Ste Léoc, 29.)

[3<sup>o</sup> Huitième d'un hief (voir MEMBRE DE HAUBERT) :  
« Les fiez et les arretiez de la chasteleterie d'Evreux  
« tenuz par *membre* ou par demi *membre*, ou par  
« baronnie, ou en autre maniere nu à nu du conte  
« d'Evreues » (Liv. Rouge de la Ch. des Comptes,  
f. 42, an. 1298.)]

**Membré.** [Avisé : « Aiois fu chevaliers preus et  
« *membrés*. » (Aiol, v. 669.)]

**Membrer.** [1<sup>o</sup> Revenir à la mémoire : « Quand  
« del conseil son pere li est *membré*. » (Aiol, v. 1006.)  
— 2<sup>o</sup> Venir à l'idée : « Qui la veist le cors de la  
« mescine Et la car blancoier, le bouce rire Jamais  
« ne li *membrast* de couardise. » (Id. v. 2012.)]

**Mencastre.** [Lire *mentastre*, menthe sauvage :  
« En milieu du palais sont li Griois assis Desus  
« carrians de pourpre et de gaste samis, Jous i ot  
« et *mencastre*, roses et Heurs de lis. » (Alexandre,  
dans D. C. sous *Stamircirus*.)]

**Mencandée.** *Mencaus*, s. Mesure de terre,  
de b blés et de grains. Relativement à la terre et aux  
grains, cette mesure semble contenir six quareaux,  
suivant le Nouv. Coul. Gén. I, p. 439. Au II<sup>e</sup> vol.  
p. 430, on lit que « le bonnier contient trois *men-  
« caudées* qui font seize cens. » et à la page 438,  
col. 1 : « le bonnier en contient quatre. » Suivant  
Du Gange, sous *Mencaldada*, elle contient cent  
verges. Ce sentiment est le même dans le Nouv.  
Coul. Gén. I, p. 438.

Men blés aurés deux *mencaus*. [P. av. 1300, IV, 4355.]

[« Sept sextiers de navette et trois *mencauda*  
« d'oliette. » (Jl. 136, p. 224, an. 1389.)] — « *Men-  
« caudée* d'aveine, » pour mesure de terre en  
avoine. (Duchesne, Généal. de Béthune, p. 383,  
an. 1259.) A la page 167, on lit : « *mencaudées* de  
« blés vers, » pour la mesure de terre en blés verts.  
Au même endroit, p. 164, *mencaudée* se trouve  
encore pour mesure de bois sur pied.

**Mence.** *subj. prés.* 3<sup>e</sup> pers. sing. Mentionner :

... Ou temps de joie  
Que tout coers par droit se resjoie,  
Qui espoure on pense à joir,  
Dou bien qui le fait resjoir,  
Car lors, joliveté reconnoce,  
Dont n'est-ce pas raison qu'on *mence*  
D'une merveille, s'elle avient ? [Froiss. Poës. p. 88.]

**Menceunge.** [Mensonge : « Tu perdras tuz  
« eelz chi parolent *menceunge*. » (Lib. psalms. 4.)]

**Menche.** [Manche : « Au bois (le bûcheron) ala  
« pur demander A chascun lust qu'il pot trover Dou  
« quel il peut *menche* prendre. » (Marie, Fabl. 23.)]

**Menchoigne.** [Mensonge : « Et moult bien seet  
« que c'est *menchoigne*. » (Rob. le Diable.) — On lit  
dans Froiss. XV, 332 : « La *menchoigne*. »]

**Menchonge.** Même sens : « Il est traitres et  
« omieide en soi quant il est apelés pour dire vérité,  
« et il vent metre autrui à la mort pour se *men-  
« chonge*. » (Beaumanoir, p. 215.) — On lit de la

Normandie donnée à Ron, chef des Dauois, par Charles le Simple :

Protaigne li roquist, et li roiz li donna;  
Berengier et Alain servir le commença  
Chescun de sez mençoignes fealto. (Rou, p. 49.)

**Mençoigne.** Même sens, aux Vies des SS. ms. de Sorb. 57, dern. col.

**Mençoignable.** [Mensonger : « Volés vous or « tenir à fable L'Évangile et mençoignable. » Pe-  
lerinage de Gutleville. ]

**1. Mencion.** Demeure : « Les villes et les men-  
cions, » dans Borel qui cite l'Art d'aimer, d'Ovide.

**2. Mencion.** [Dépenses : « Le seigneur de l'es-  
claf ou de l'esclave doit rendre en genereau les  
« mencions que l'on aura faites, jusques à tant qu'il  
« sera mené en la ville. » (Ass. de Jérus. ch. 30.) ]

**3. Mencion.** Mention : « Et mout de granz  
« seigneurs dont li contes ne fait pas mencion. »  
Mén. de Beims, § 287. ]

**Mencionnaire.** [ Habitant d'une mencion :  
« Les droiz et les actions que nous avions et voi-  
« devons et poions en mil livres en deniers, en  
« quoy nous estoient tenuz les mencionnaires de  
« la terre de Rochefort. » [Liv. rouge de la Ch. des  
Comptes, f. 134, an. 1300. ]

**Mençoigne.** [Mensonge : « Que Thomas l'arce-  
« vesque..... Ne seit de ses mençoignes creuz ne  
« escutez. » Thom. de Cant. 54. ]

Amours, tu n'en fais droit ne loi;  
Bien deussiez prendre conroi  
De chebi qui bien ne s'acuite  
Envers sa dame, et fait son gaboï,  
Quant il a goï del otroï,  
Par mençoignes et par refuites :  
Puis le laist tourner à le fuite. (Vat. n° 1400, f. 128\*.)

**Mençoignier.** Mensonger :

... Parjure somes et faus,  
Et mençoignier, et desloians,  
Guerre de Troyes, dans D. C. sous Mendacilousus.

**Mençoinge.** [Mensonge : « Que ja por vos  
« avoïrs en soit mençoinge dite. » (Aiol, v. 5132. )]

**Mençoigne.** Même sens : « De grant mençoigne  
« a l'en grant ail, » il est quelquefois avantageux  
de mentir. (Parton. f. 147.) — « Se mençoigne ei ne  
« court, » si le bruit n'est faux. G. Guiart, f. 337.  
— « Se mençoigne ne me remort, » si je ne mens.  
Id. f. 258. — « Se par mençoigne ne deval, » même  
sens. (Id. f. 127.) — « Quant li eresliens se furent  
« apercu de la mençoigne et du barat le soudan de  
« Haman. » (Contin. de G. de Tyr, Mart. V, c. 722.)

**Mençoignier.** [Mensonger : « Bien savoient  
« cele parole qui n'est mençoigniere ne fole : Qu'on-  
« ques amor et seignorie Ne s'entrefrent compai-  
« guie. » Bose, v. 8488. ]

... Jura un serement  
Qu'ide le fera mençoignier. (MS. 7218, f. 241.)

**Mençoigner.** Mentir :

Une balade mençoïnai  
Ou nulle riens ne mençoïnoï. (Froiss. Poës, p. 103.)

**Mençoignier.** [Mensonger : « Ces deux os  
« petreus sont dis mençoigniers, car leurs jointures

« sont mençoignieres en ce qu'il ne sont pas jointes  
« com autres, mes aussi com en maniere d'apoei-  
« mens. » (H. de Mondeville, f. 14. )]

**Mençoignable.** Faux : « L'en puet fausser let-  
« tres tout, soit le seel autentique et bien conus...  
« si comme quant il avient que les lettres tesmoi-  
« gnent que les parties farent presentes à Clermont  
« ou en autre lieu certain, et il est clere quose et  
« esperte que l'une ou les deux n'estoient pas ou  
« parts, en chel cas sont les lettres de nule valeur,  
« car eles sont prouvées mençoignables. » (Beau-  
manoir, p. 192.)

**Mençoignable.** [Même sens : « Li rois Phelippes  
« li dist que il estoit mençoignables. » (Froiss. II,  
480. — « Faire mençoignable, » donner un démenti :  
« En si grant vergoigne prist il ce que son seigneur  
« li dus de Braibant l'avoit fait mençoignable. » (Id.  
t. III, f. 17. )]

**Mençoigne.** [Mensonge : « Se l' desist altre, ja  
« semblast grant mençoigne. » (Rol. v. 1760. )]

**Mendier.** [Mendier : « Ne nus seiuns cunduiz  
« à mendier. » (Rol. v. 46. )]

**Mendement.** Ordonnance d'un médecin :

Si est bons mires mecinax,  
Sages et cortois et loïax,  
Si a toz plains ses mendementz  
De laituarres, d'oïgnementz. (Fabl. de S. G. f. 63.)

**Mendi.** Mendiant : « N'ouïr par lui garant,  
« ne manant ne mendi. » (Rou. p. 138.)

**Mendiance, s. Indigence :**

Prince, il fait tres bon des enfance  
Cognostre Dieu, avoir plaïssance  
A vivre en honneur qui moult vault,  
Lïement, en bonne esperance,  
Sans trop de biens, sanz mendiance,  
Car quant avoir vient, le corps fault. (Desch. f. 291.)

**Mendiant.** Mendiant : « Quand tu vois aucun  
« mendiant Qui de vieillesse va tralant. » (Flore  
et Blanchell, f. 761. )]

Riches d'avoir ou mendians  
Occient non joie criant. (G. Guiart, f. 221.)

Moines, prieurs, abbesses et abbez,  
Tous mendians..... (Desch. f. 333.)

Il n'est saisons qui ne paie,  
Ne mendians qui n'assae. (Froiss. Poës, p. 227.)

**Expressions :** 1° « Enfant mendiant, » mineur ou  
orphelin : « Ont iceux mayeur et eschevins le re-  
« gard, et à eux appartient de faire tous inventaires  
« et prises des biens meubles et chateux, apparte-  
« nans aux orphelins et enfans mendians delaissez  
« en la ville. » N. C. G. I, p. 388. — 2° « Avoir les  
« quatre mendians » (Quadin), les fruits secs qu'on  
donne au dessert, c'est-à-dire les figues, les raisins,  
les amandes et les avoines. [Ce doit être une allu-  
sion aux quatre ordres mendians : la figue à la  
robe grise du franciscain ; l'amande, la robe écarue  
du dominicain ; la noisette, la robe brune du carme,  
et le raisin, la robe sombre de l'augustin.]

**Mendiant.** Mendiant : « Tant de gueux et  
« mendicans. » Eutrap. p. 24.)

**Mendienner.** [Mendier : « Et a depuis qu'il est



• en age quasi *mendicenné* sa vie. » (1705, Bailiage; L. C. de D.)]

**Mendier.** [1° Demander l'aumône: « Que porrez vous puis faire? U' irez *menàier*. » (Th. de Cantorb. 133.)] — « Dure chose seroit que la dame ou damoiselle alast *mendier* de ce qui viendroit de « par elle. » (Boul. Som. rur. p. 553.) — 2° Réduire à la mendicité :

Ceste cité sera essillie su *mendie*  
Et la gent s'enfurent qui sera apovrie. (Rou, p. 88.)

**Mendilh.** [Petite mante, manille: « Iccllui Guillaume persa au suppliant son *mendilh* qu'il portoit en droit de son estomac. » (M. 79, p. 197, an. 1468.)]

**Mendis-ice.** [Mendiant: « Je sai à ensiant que sui *mendis*. » (Aiol, v. 2770.)] — « Car bien seurent qu'il fu garis, Qui lout lans ol eslé *mandis*. » (Vie ms. de J. C. dans D. C. sous *Mendicallier*.)] — « La femme ne doit estre *mendee* de cousté ce qui vient de par elle. » (Boul. Som. Rur. p. 330.)

Sages, larges, vaillans, hardis,  
Et le povres vious et *mendis*. (Mousl. p. 712.)

**Mendistéd-iet.** [Mendicé: « Tant riches reis à *mendistéd* mevez. » (Rol. v. 527.)] — « Tant riches reis conduiz à *mendistiel*. » (Id. v. 542.)]

**Mendois.** [Monnaie des évêques de Mende, aux *olim*, an. 1266: « Cum episcopi Mimatenses essent in possessione faciendi et cundem monelam in civitate Mimatensi, cujus monete denarii appellantur vulgariter *mendois*. »]

**Mendre.** [Moindre: « Le *mendre* parl. » (Froissart, II, 266.)] — « Li *mendres* des nostres. » (id. IV, 360.) Le cas régime est *menceur*.]

**Mendrir** (se), v. Diminuer. « Sentil que les pourveances de ceans se *mendrissoyent*. » (Froissart, liv. I, p. 137.)

**Mene.** Spare mendol, poisson. (Colgr.)

**1. Meneau.** Traverse partageant l'ouverture d'une grande croisée. (Colgr.)

**2. Meneau.** Petite cloche. (Lebaucq. Histoire d'Auxerre, preuves, p. 19.)

**Menedallée.** [Ce doit être un village aux environs de Rennes; Noël du Fail, Fauteur d'Eutrapel, raille souvent ses compatriotes.] — « Faine comme « les courtisans de *Menedallée*, qui allant faire l'amour se laissent cheoir et veultier en une mare « et bourbir près la maison de leur maîtresse, « pour avoir occasion se chauffer, seicher, et changer de chemise, » (Contes d'Eutrap. p. 446.)

**1. Menée.** [Poignée: « Item quiconques amene sel à Bourges S. Supplice, a pour chacun cheval une *menée*. » (D. C. sous *Manala*.)]

**2. Menée.** [1° Route que prend un cerf et par laquelle il mène les chasseurs.] « Quant les chiens chassent parmi les forêts, ils vont tous jours la *menée* par où le cerf va. » (Gast. Phéb. p. 230.)

De là les expressions suivantes: 1° « Doubler sa *menée*, » se dit du limier qui court plus vite qu'il ne faisoit. (Modus, 10.) — 2° « Grossier la *menée*, »

se dit des chiens qui aboyent plus fort que devant pour faire connoître qu'ils ont trouvé le gibier. (Ibid. I, 25.) — 3° Poursuivre, suivre ou suivre sa *menée*, « suivre la route du gibier. (Fontaines Guérim, Trésor de Ven. p. 39.) — 4° « Se mettre à la *menée*, » à la poursuite. (Gast. Phéb. p. 221.) — 5° « Chevauchier la *menée*, » poursuivre le gibier à cheval. (Id. 220.) — 6° « Chassier *menée*, » suivre la route. (Id. p. 188.)

10° Meule, laisse de chiens, au figuré: « Les yeux « de la pitieuse Clarinde,.... baignez en ameres larmes, et.... des-seuliez d'ardens sospirs, lesmoi- « gnoient bien qu'une *menée* de passions comme « limiers adarniez la devoient. » (Printemps d'Yver, t. 129.)

11° [Sonnerie du cor pendant la *menée*, la poursuite, au propre et au figuré: « M. milie « grautes i sonent la *menée*. » (Rol. v. 1544.) — « De Feliand haltes sunt les *menées*. » (Id. v. 3310.)] — « Ainsi porte la teste en haut levée. Que li cers « que on cache à la *menée*, Quant li bracet le « cecent en la ramée. » (Aiol, v. 899.)] — De là, dans Britton, lois d'Angleterre, l. 20 et 54, « *menée*, « *menue* de corns et de bouche de ville en ville, » poursuite d'un criminel à cor et à cri.

12° Terme de droit féodal: 1° Droit d'avoir un jour pour se délivrer aux plaids avec tous ses sujets. (Gloss. de l'Hist. de Bret.) — 2° « *Menée* et obeissance de fief, » exploits ou semonces qu'on faisoit faire au vassal par des sergens que l'on nommoit ameneurs, pour les contraindre de satisfaire à leur devoir. (Laurière.) — 3° « *Menée* de poullet, » plaids généraux pour recevoir les censives. (Coul. de Bretagne, art. 269.) — 4° « *Menée* de sergent, » acte par lequel il cite en justice et convoque aux plaids. (Laur. Gloss. du Dr. fr.; Colgr.) — 5° « *Menée* du « sujet. » (Ibid.)

13° Intrigues: « Il estoit si nouveau et escollier à « faire brigues et *menées*, je me dispenseray de ce « mot, qu'il ne s'en mesla que bien peu. » (Pasq. Lett. I, p. 426.)

**Mencor.** [Conducteur: « Duitre et *mencor* et « guiton avoient tel com vos diron. » (Benoit, Rom. de Troie, v. 5975.)]

**1. Mener.** [1° Conduire, emmener, emporter: « En Sarraque *menez* vostre ost bannie. » (Rol. v. 231.)] — « Li charretons prist Isengrin, et le mist « au plus tost que il pot sur la charrette,.... et le « *mainne* vers son recet. » (Mén. de Reims, § 415.)] — « Li galiot d'autre part *mement*. » (G. Guilar, f. 289.) — « Fox est cil qui *menra* U soi quan que « il a. » (Marc et Salem, t. 116.)

[De là les expressions suivantes qui enveloppent l'idée de conduire: 1° « Recreant iert de sa *guere* « *mener*. » (Rol. v. 906.) — 2° « Que tel *largече* « *maine* ci chevaliers. » (Aiol, v. 3729.) — 3° « El « *mement* grant joie li Engls de la victoire leur « seigneur. » (Mén. de Reims, § 128.)] — 4° « Ainsi « *menrez* vos bone vie. » (ms. 7615, II, f. 185<sup>b</sup>.) — « Si en *menras* plus jolieite vie. » (Chanson de Jehannot de l'Escurel.) — [« Onques n'i ot porcel ne

« s'en venist courant A la porte tout droit, telle vie  
 « *menant*, Qu'on n'i oïst tonner le Pere tout puis-  
 « sant. » (Guescl. v. 1239.) — 5° « *Maine* grant  
 « dolor. » (Parlon. v. 749.) — 6° « *Maine travail*. »  
 « (Gouci, v. 268.) — 7° « *Maine* son engin. » (Parton.  
 v. 311.) — 8° « Le bruit qu'il *mena*. » (Apol. d'Hérod.  
 p. 149.) — 9° « Nous vous prions come nostre sei-  
 « gnor, que vous nostre per tel tenés à droït et  
 « *menés par vostre court*. » (Assis. de Jérusalem,  
 ch. 206, c'est-à-dire rendre justice. — 10° « *Mener*  
 « longs cris. » (L'Am. Bessusc. 227.) — 11° « *Mener*  
 « deul. » (Joinville, 64.) — 12° « *Mener* des armes  
 « l'exercice, » faire l'exercice. J. Marot, p. 97.)

13° Cils qui fist nos loys, fist trop bien,  
 Car il n'establit nulle paine  
 Pour celui qui vostre estot *maine*. (Besch. f. 427.)

14° « *Mener* feste. » (J. Marot, 170.) — 15° « *Mener*  
 « marchandise, » faire le commerce. (Ord. III, 434.) —  
 16° « Nous usons de ce mot de mouton par trans-  
 « lation, non pas tant pour un sot que pour un qui  
 « a cette simplicité antique et y va à bonne foi,  
 « comme on dit par proverbe, qui se laisse *mener*  
 « par le nez. » (Apol. d'Hérod, p. 21.) — 17° « Il ne  
 « l'en puet au plus *mener* que par son serment. »  
 (Ord. I, p. 148.) — 18° « *Mener* vie, » traiter bien  
 sa table. — On doit lui demander.... quele vie il li  
 « *menoit*. » (Beaumont, p. 162.) — 19° « *Mener*  
 « mauvaïse vie, » c'est l'opposé. (Id. p. 293.) —  
 20° « *Mener* par un chemin où il n'y a point de  
 « pierres, » traiter avec rigueur. (Oudin, Cur. fr.)  
 Cette expression, encore usitée, semble répondre à  
 cette phrase : « Mon maître Pierre estoit *mené* qu'il  
 « ne touchoit de pied en terre. » (Desperr. Contes,  
 I, p. 158.) — 21° « *Mener* quelq'un comme il faut. »  
 (Oudin.) — 22° « *Mener* une étrange vie. » (Id.) —  
 23° « *Mener* religion, » mener la vie religieuse.  
 S. B. S. fr. ms. p. 177.) — 24° « *Mener* rudement. »  
 (Oudin.) — 25° « *Mener* tapibour battant. » (Id.) —  
 26° « *Mener* l'asne. » (Colgrave.) — 27° « *Mener* a dy  
 « ay et hory bo, » à dia et à hue, Id.) — 28° « *Mener*  
 « a la bonne eau. » (Id.) — 29° « *Mener* la loy. » (Id.)  
 — 30° « *Mener* les mains basses. » (Id.)

31° Qui femme croist et asne *meine*,  
 Son corps ne sera ja sans peine. (Id.)

32° « Les oïsons *meuent* i aïstre les cyes. » (Id.)  
 Il° Remuer : « *Mener* tout ensemble contre le  
 « fonz de l'escuelle aux doïz, jusques a tant que  
 « l'argent vil soit amortiz comme yaue. » (Chasse  
 de Gast. Pheb. ms. p. 101.)

Il° Purger : « Aucuns en y a qui sont si fors à  
 « *mener*, que pour estre plus fort purgiés on leur  
 « peult aucunes fois donner ung grain ou deux de  
 « ...catapuehe. » (Modus, f. 68.)

IV° [Amuser, circonvenir : « *Mener* d'excuses. »  
 (Froiss. II, 345.)]

V° [Influencer : « Et les avoit jà tel *menés* que il  
 « estoïent aques priès de son accord. » (Id. I, III,  
 fol. 37.)]

VI° [Exhorter : « La contesse de Montfort *mena*  
 « ses gens de douces paroles et lor prioit pour  
 « dieu. » (Id. IV, 41.)]

VII° [Pousser à bout : « Finablement il fu si  
 « *menés* et appressés par assaulx d'enghiens. » (Id.  
 I, III, f. 232.)]

VIII° Jouer d'un instrument : « *Mener* un labou-  
 « rinet, une trompe. » (Colgrave.)

IX° [Être tuteur : « Et a eslé accordé entre nous  
 « et lesdiz habitans, que se il advenoït que aucuns  
 « desdiz habitans *menast* son enfant. » (Ord. VII,  
 392, an. 1371.)]

2. *Mener*, v. Couler. Du latin *Manare* : « Larmes  
 « du cuer qui doivent couïr, *mener* et venir  
 « jusques aux yeux. » (Apolog. d'Hérod. p. 560.)

*Meneres*, s. Conducleur. [« *Meneres* et condui-  
 « sieres, » dans Froiss. II, f. 73 ; c'est le cas sujet.]  
 « Tu sables *meneres* d'avugies. » (ms. 7218, f. 213.)

*Meneril*, s. Manche, aujourd'hui ménille (?).  
 « Qui veult rendre ceste raiz aux pinus passans  
 « ...elle doit estre tendue à un *meneril*. » (Modus,  
 fol. 84.)

*Menestrandier*, v. 1° Vivre en mendiant, en  
 faïnéant, aux Etabl. de S. Louis, liv. I, ch. 32. —  
 2° Jouer des instrumens comme les menestriers, les  
 baladius. Parmi les droïts appartenant au seigneur  
 haut justicier, on designe celui de « faire danser et  
 « *menestrandier*. » N. C. G. II, p. 472.)

*Menestrandie*—ise. [1° Art du menestrel :  
 « Comme Hennequin et Willequin menestrez se  
 « feussent mis à servir li conestable d'Angleterre  
 « de leur mestier de *menestrandie*. » (JJ. 105, p. 68,  
 an. 1373.) — « Nous avons reçeu l'umble supplica-  
 « tion du roy des menestriers, ...contenant comme  
 « des l'an 1396, pour leur science de *menestrandie*  
 « faire et entretenir. » (JJ. 161, p. 270, an. 1467.) —  
 2° Musique : « Souvent il prenoit grant esbatement  
 « en *menestrandie*, car moult bien s'y connois-  
 « soit. » (Froiss. XI, 88.) — 3° Bande de ménestrels :  
 « A grant fuison de *menestrandies* et d'onnours il  
 « entrenter en le chité. » (Id. II, 197.) — « A grant  
 « fuison de trompes et de trompetes et de *mene-  
 « strandies*. » (Id. II, 287.) — « Une bande de bons  
 « joueurs d'instrumens, et comme dit Froissart,  
 « une belle *menestrandie*, qui d'entrée avec les  
 « haut bois et cornels sonnerent la pavanne. »  
 (Bouchet, Serées, liv. I, p. 133.) — [Ce mot et le  
 précédent viennent de *menestrant*, participe de  
*menestrer*, exercer le métier de menestrel.]

*Menestrandier*, Ménétrier : « Un bouffon.....  
 « servoit aussi à son maître de *menestrandier*. »  
 (Bouchet, Serées, liv. III, p. 250.)

*Menestre*, Peine, faute. Cette expression ne se  
 trouve que dans Brantôme : « Le procez (de Sam-  
 « blangay) se fit, la mort s'en ensuivit, et la fraude  
 « ne se decouvrit que par après ; mais il n'estoit  
 « plus temps, et le president Gentil en paya la  
 « *menestre* par après, car il fut pendu à Mont-  
 « faucon. » Brant. J, p. 237.)

*Menestrel*, terel, terieux, trex, trés. [1° Chan-  
 leurs, musiciens qui déclamaient les compositions  
 des trouvères, en s'accompagnant sur leurs instru-

ments ; de là les expressions « *menestrel* de hault  
« instrumens », (Jl. 123, p. 6, an. 1383) ; — « *me*  
« *nestrel* de trompes », (Id. an. 1388) ; — « *Quinquin*  
« *menestrel* de bouche, nez du pays d'Allemagne »,  
(Jl. 144, p. 441, an. 1393). — Un compte de Jean,  
duc de Normandie (1348), range au nombre des  
« *menestreur* ceux qui jouent des naquaires ou  
« demy canon, du cornet, guiterne latine, de la  
« fluste behaigne, de la trompette, de la guiterne  
« moresche, et de la vielle. » — Les menestrels de  
bouche récitaient les vers d'autrui ou leurs propres  
compositions, comme le *menestrel* de Reims, comme  
« Adenez li rois » qu'une miniature du xii<sup>e</sup> siècle  
(Bibl. de l' Arsenal) représente lisant son roman de  
Cléomadès devant Malhilde de Brabant et Blanche  
de Castille. La profession n'était pas toujours aussi  
relevée, comme le prouvent les fabliaux de Saint-  
Pierre et du jongleur, des deux bordeors ribaux et  
du jongleur d'Ely. L'*Erberie* de Rutebeuf nous les  
montre mires, physiiciens et charlatans. Au temps  
d'Et. Boileau, ils formaient déjà corporation : « Fns  
« *menestreus* du mestier, ne puet avoir que uns  
« apprentis. » On trouve de nouveaux réglemens,  
en 1321, qui les placent sous le vocable de S. Julien  
des Ménestriers, dont la chapelle fut demolie en  
1790. La corporation avait un roi qui portait la  
couronne et fut représenté à Orléans, Bordeaux,  
Tours, Rouen, Blois, par des lieutenants ou vice-  
rois : « Je Robers Caveron roy des *menestreus* du  
« royaume de France », (an. 1338). — « Copin du  
« Brequin roy des *menestres* du royaume de  
« France », (an. 1357). — « Pour une couronne  
« d'argent qu'il donna le jour de la Thiphaïne au  
« roy des *menestrels*. » Compte de 1357. — La  
confrérie comptait des femmes parmi ses membres :  
« A Gracieuse Alegre, *menesterelle* du pays d'Es-  
« pagne, pour sa pension. » (Compte de 1409, hôtel  
de la reine.) — Voir, sur la confrérie de S. Julien,  
le travail de M. Bernhard, dans la Bibl. de l'Ec. des  
Chartes, 1<sup>re</sup> série, t. III et IV. — « Et puis ont com-  
« mencé *menestrel* à tromper, Vielles, estrument  
« commencent à sonner. » Brun de la Montagne,  
v. 1806. — « Or avint que li rois avoit nourri un  
« *menestrel* d'enfance qui avoit nom Bloudiaus. »  
(Mén. de Reims, § 77.)]

*Menestrel* et cleric et prestre. [G. Guiart, f. 220.]

Entr'eus ont labours et trompetes

*Menestevier*.

[Jl. f. 289 a.]

2<sup>o</sup> [Artisan : « Nus ouvriers, ne nus *menestrieus*  
« ouvrans en leur mestier de serreurs. » (Stat. de  
1300, aux Cout. de S<sup>te</sup> Geneviève, 10<sup>a</sup>.) — « Lequel  
« maistre des œuvres du roy nous rapporta que  
« lesdites reparacions coustoierent bien trois ceuz  
« livres parisais, et que il ne pouvoit trouver ouvriers,  
« qui pour moias le voutissent faire, combien que  
« il en eust enquis et sceu diligemment à plusieurs  
« *menestrés*. » (Jl. 72, p. 403, an. 1342.) — 3<sup>o</sup> Offi-  
cial, mistral au Midi : « Ne puet on nient lever ne  
« prendre cesti taille, .....sans le *menestrel* del  
« eglise, et de cesti taille ne paieit nient tout li

vii.

« *menestrel*. » (Reg. de la Ch. des Comptes de Lille,  
fol. 23, an. 1265.)]

**Menestrer.** [Jouer d'un instrument : « Aus-  
« quelles nopces Philippot et Jehan le Seellier  
« devoient *menestrer*, comme ilz firent. » (Jl. 195,  
p. 338, an. 1469.)]

**Menestrierie.** Musique : « N'abaissez point la  
« poesie et la *menestrierie*, violerie et flagelerie,  
« car les poetes lyriques du passé et ceux du pre-  
« sent, ne chantoient ne sonnoient, ne chantent ne  
« sonnoient leurs vers. » (Quinfil Censeur, p. 204.)

**Menestrier.** [1<sup>o</sup> Menestrel : « Qui veut avoir  
« renom des bons et des vaillans, il doit aler sou-  
« vent à la pluie et aux champs, Et estre en la  
« bataille, ainsi que fu Rollaus, Les quatre fils  
« Haimon, et Charlon li plus graus, ...De quoy cilz  
« *menestriers* font les nobles romans. » (Guvelier.)  
— 2<sup>o</sup> Ménestrier : « *Menestrier*, qui dances et notes  
« Savez, et avez beau manhien, Pour faire esjour  
« sots et soltes, Qu'en dittes-vous? Allons-nous bien?  
« Montrer vous fault, puisque vous tiens, Aux au-  
« tres ey ung tour de danse; Le contrehire ne vault  
« rien ; Maistre doit montrer sa science. » (Légende  
sous une vignette de la danse Macabre.)]

Meine estrier des espouseés

La demoiselle *menestriere*. [Percefor. II, f. 133.]

3<sup>o</sup> [Musicien : « Orpheus, le doux *menestrier*,  
« Jouant de flustes et musettes. » (Villon, Grand  
Testament.)]

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Ful mandé le roy des *mencs-*  
« *triers* qu'on dit herault d'armes qui cria lors  
« l'esbatement qui depuis fut nommé tournoy, et  
« cestuy là cria le tournoy. » (Percef. I, fol. 23.) —  
2<sup>o</sup> « Promit de luy mener toutes les festes de l'année,  
« entre minuit et le point du jour, le labourin et  
« les *bas menestriers*, pour la reveiller en son lit. »  
(Aresta Amorour, p. 121.) — 3<sup>o</sup> « Six *hauts mencs-*  
« *triers* et trois *bas*, qui ont foing et avene pour  
« dix huit chevaux, et chascun neuf deniers par  
« jour pour hostellage. » (Godef. Annot. sur Charles  
VI, p. 715.) — 4<sup>o</sup> « Soufflez *menestriers*, l'espousée  
« passe ; » cela se dit lorsque quelqu'un se vante,  
ou dit quelque hyperbole. Oudin.) — 5<sup>o</sup> « Il y a un  
« *menestrier* enferré la dessous, it a fait santer un  
« beau tourdant. » (Id.) — 6<sup>o</sup> « Il est comme les  
« *menestriers*, il ne trouve point de pire maison  
« que la sienne. » (Id.)

**Menevelle.** [Manivelle : « Enguernan prist le  
« *menevelle* ou manche de treulle d'un puis. » (Jl.  
135, p. 287, an. 1389.) — « Si les estrayeurs des  
« puis..... ont mestier de réparation, .....ou il se  
« failloit *menevelles*. » (Jl. 64, p. 2, an. 1324.)]

**Meneur.** [Voir MENEOR et MENEBRES. 1<sup>o</sup> Guide :  
« Espies et *meneurs*. » (Froiss. IV, 404.) — « Tu  
« sanbles un *meneur* d'avugles. » (Ruteb. les deux  
Bordeors ribaux.) — « Puisque nous sommes en  
« la voye du chastel, quel mestier avons nous de  
« *meneur*. » (Percef. t. III, fol. 27.) — [2<sup>o</sup> Tuteur :  
« Jehanne, dame du Bois Arnaut et Rogier du B. A.  
« tuteurs, curateurs, *meneurs*. » Ch. de 1308, an

liv. Rouge de la Ch. des Comptes, 340.) — « Iceelui  
 « suppliant ou ses amis pour lui ont fait paix et  
 « satisfaction au filz dudit Turon, qui est soubz-  
 « agié; ou à ses meneurs ou tuteurs pour lui. »  
 (Jl. 144, p. 329, an. 1410.) — 3<sup>e</sup> Courrier: « *Me-  
 « neurs* de ceux qui achellent vins. » La Thaum.  
 Coult. d'Orlé. p. 465.) — 4<sup>e</sup> Preneur: « Les recep-  
 « vants par leurs procureurs, ou par leurs *meneurs*  
 « qu'ils escrivent à procurer leurs besongnes. »  
 (Anc. Coult. de Normandie, l. 54.) — 5<sup>e</sup> Directeur  
 de théâtre, entrepreneur de spectacles, comme les  
 anciennes comédies de la Passion. Ce mot est sou-  
 vent répété dans l'imprimé de la « Vengeance de  
 Jésus-Christ par Versypien, à personnages, » en  
 vers, édition de Vêlard, 1793.

2. Meneur. [(Voir Misor, Mista.) 1<sup>o</sup> Mineur :  
 « Il seroit grant profit aux dis *meneurs*, se nous  
 « leur voulions donner unpe, par quoy que il fusseint  
 « hors de tutelle. » (Jl. 61, p. 457, an. 1322.) —  
 2<sup>o</sup> Moindre: « De quatre ou cinq provinces que il y  
 « a au royaume de France, la *meneur* est plus  
 « rendable que li corps d'Engleterre ne soit. »  
 Froiss. VII, 276.]

Meneure, s. Manière, façon :

« ... Ne sont pas d'un pris for vestreure ;  
 « Nuls ne sont d'un sens, ne d'une *meneure* ;  
 « L'une et robe tatiere, et l'autre Fol rangaer. »  
 BS. 5214, fol. 358.

Mengaille. [Mengaille: « L'en fait present de  
 « la teste et du pied au cerf aux seigneurs, et cela  
 « n'est point *mengaille*. » (Ménag. II, 5.)]

Mengeaille. Même sens: « Estre adonné à la  
 « *mengaille*. » Vlg. de Charles VI, l. I, fol. 70.) —  
 « Bailleur logis pour *mengaille*. » (Colgr.)

Mengeor. [1<sup>o</sup> Mangeur: « Je ne di pas ce soient  
 « li frere prescheor; Anglois sont une gent qui sont  
 « bon pescheor, Qui prenent tel poisson dou il sont  
 « *mengeor*. » Ruteb. 478.) — 2<sup>o</sup> Gourmand: « Li  
 « *mengeor* de Poitiers. » (Poët. av. 1309, IV, 1652.)

Menger, Mengier, Menguer. [1<sup>o</sup> Manger.  
 « Hé Dex, ce dist li rois, qui *menges* à la cène. »  
 (Saxons, XXX.) — « Ce qui est diet en la venerie  
 « des ronges bestes viande, est diet es noires bestes  
 « *menger*. » (Mod. l. 31.) — « *Mengier* une fois le  
 « jour est vie d'ange, et *mengier* deux fois le jour  
 « est vie humaine, et trois fois ou quatre ou plu-  
 « sieurs est vie de beste. » (Ménag. I, 3.) — « Bien  
 « jeune le jour qui au soir a assez à *menger*. » (Le  
 « Roux de Linex, II, 201.) — « Si tu le trouves seur  
 « et qu'il *mengasse* et vacé à la char. » (Mod. 113.)  
 — « Il l'eust bien *mengué* en moille trop pain  
 « blanc. » (Poët. av. 1300, IV, p. 4368.) — « Les  
 « bestes mues d'une condition et espèce ne *mün-  
 « gent* point l'ung l'autre. » (Le Louvenel, 326.)  
 — « Ains vous melleray a mort, auecous que jamais  
 « je boyve et *menguisse*. » (Percef. III, 139.)

Vostre cheval, qui si est fort,  
 Dites moi, fat el, que *mengue*? (Fabl. de S. Ger. 497.)  
 Boire chacun y pourroit jusqu'à la lie,  
 Mengussent tout, pour moy rien ne retiens. (Desch. 214.)

[Expressions: 1<sup>o</sup> « Dist que il garderoit bien ledit  
 « exposant et Richart de *mengier* de Dieu à Pas-  
 « ques. » (Jl. 151, p. 297, an. 1397.) — 2<sup>o</sup> « Item il  
 « y aura deux aides qui *mengront sur le sac sanz*  
 « autres chose. » (Reg. de la Ch. des Comptes, an.  
 1317.) — 3<sup>o</sup> « Item devers le commun aura deux  
 « boutiers, et *mengront en sale*. » (Id.)]

1<sup>o</sup> l'infinitif pris substantivement. 1<sup>o</sup> Droit de gile  
 et de proration: « Item les *mengiers* de Pone-  
 « roit. » (Jl. 59, p. 484, an. 1319.) — « Item ung  
 « *mengier* sur le dit évesque chacun an pour le  
 « prévot et sergent dudit vidame, et un *mengier*  
 « chascun an, en l'Eglise de Toussains es jours et  
 « en la maniere accoutumée. » (Brussel. Usage des  
 « fiels, II, 758, an. 1383.) — 2<sup>o</sup> Repas: « Apres un  
 « grant et notable dîner un *mengier*, qui fu fait en  
 « une maison et taverne d'Aubmale. » (Jl. 144,  
 p. 81, an. 1392.) — « Festicierent l'ung l'autre de  
 « grans *mengiers* et de baux dons. » (Chron. de  
 « S. Denis, II, 201.) — 3<sup>o</sup> Appétit: « Ce tres enflammé  
 « d'arl d'amour tiert le cuer de l'ung et de l'autre  
 « tellement qu'ils en perdirent le *menger*. » (Petit  
 « Jehan de Sainct, 563.) — 4<sup>o</sup> On lit dans l'équipage  
 de Charagne:

La sele qui el cheval fu  
 Estoit faite d'un mot *menger*. (Bat. de Quercisme, f. 92.)

Mengerie. [Pillage: « En ce mesme temps plu-  
 « sieurs choses se faisoient par les seigneurs,  
 « comme prise de bleds... et se faisoient plusieurs  
 « *mengeries* par les officiers particuliers. » (Juv.  
 « des Urs. Ch. VI, 1407.)]

Fauletez, griets, pilleries, *mengerie*  
 Excoction et toute tromperie. (V. de Charles VII, 22.)

Mengeur. 1<sup>o</sup> « *Mengeurs*, sont sergens ou  
 « autres mis par le juge en une maison, pour  
 « y vivre et menger, qu'on dit auferment mettre  
 « en garnison. » (Boutillier, Som. Rur. p. 234.) —  
 2<sup>o</sup> Mendiant, parasite: « Le suppliant dist à iceelui  
 « Thomas qu'il n'estoit mie en sa puissance, ne  
 « d'un tel legoteur *mengeur* de soupes, que s'il  
 « eust ven iceelui Queneter frapper, qu'il ne fu  
 « eust courru sus. » (Jl. 145, p. 436, an. 1393.)]

Mengoïre. [Musette pour donner l'avoine aux  
 « chevaux. » Item il convient dix mille aunes de  
 « toille grosse pour faire *mengoïres* et autres  
 « ch. ses. » D. C. sous *Manducarium*.]

Mengue. 1<sup>o</sup> Endroit où les sangliers vont man-  
 « ger: « Ils vont bien loin aucunes fois à leurs *mén-  
 « gues*. » Chasse de Gaston Phéb. p. 60.) — 2<sup>o</sup> Leur  
 « nourriture: « Les *mengues* du sanglier sont pro-  
 « prement appellées de faïne et de giant. » (Id.  
 p. 161.) — 3<sup>o</sup> Pillerie:

Bone est si plaine de *mengue*  
 Que tos ses membres demengue.  
 Hist. de S<sup>te</sup> Leocad. ms. de S. Ger. f. 29.

Mengure. Endroit où les sangliers vont man-  
 « ger: « Les buissons et lustrays ou les *mengures*  
 « sont. » (Modus et Racio, f. 34.)

Menricie. [Menelles: « Sa femme Richarde ala  
 « en la ville de Caen par devers le lieutenant du

« viconte du lieu requerir les *menieles* pour le  
« amenieler. » (Jl. 125, p. 120, an. 1384.)]

**Menieés**, s. Nom collectif, domestiques : « Nous  
« lessons à nos *menieés* qui nous ont servi et nous  
« serviroient en tans de nostre mort, et à ceux mei-  
« mes qui mors seroient, se nous ne leur avions  
« fet souffisant guerredon de leur service, deux  
« mille livres tournois. » (Testam. du duc d'Alen-  
çon, à la suite de Joinville, p. 182.)

**Menjer, Menjier, Menjuer**. [1<sup>o</sup> Manger :  
« En dormant lui sembloit que une ourse sauvage  
« lui *menjoit* le bras dextre. » (Berle, c. LXX.) —  
« Les prouvains nouveaux et autres seps que *men-  
« juent*, rompent et desgagent les dites bestes. »  
(Ord. t. V, p. 529.)]

Mieux vault le cheval Bertran  
Qui souvent *menjue* avaine  
Que cil qui fait la crevaine. (Vatic. 1522, f. 153.)

Ba sire, je *menjus* goutte ;  
Aler ne puis par maladie. (Desch. f. 323.)

Car il se *menjussent* et doivent  
Chascun jour en profit commun. (Id. f. 416.)

2<sup>o</sup> Le porteur présent a le sens de mangeur,  
garniseraie : « L'en ne doit pas les biens apeticier  
« par gardes ne par *menjans* ; mais... fere les cous  
« si petits comme l'en pourra. » (Beaum., p. 285.)

**Menier**. Comparez *manier*, habile des doigts :  
« Moult avez ces doiz *meniers*. » (Cortois d'Artois,  
f. 84.) — 2<sup>o</sup> Habile de la langue : « Il avoit la lan-  
« gue *meniere* à bien parler et sagement. » (Faucl.  
des Origines, liv. I, p. 85.)

**Meniere** Manière :

Si tost costi vous anrez trouvées  
Les *menieres* dont les fumées  
Seront changiées. (Ms. 7615, II, f. 168.)

**Menin**, s. Menin, nom venu d'Espagne. En 1680,  
on donna ce nom à six gentilshommes de la cour  
nommés, avec 600 livres de pension, pour être assi-  
dus auprès de M. le dauphin. (Lett. de M<sup>rs</sup> de Sévi-  
gné, t. V, p. 19.)

**Menistre**. [1<sup>o</sup> Administrateur : « Et avec le roy  
« n'avoit que le roy de Sezile et le mareschal de  
« France, le *menistre* de la Trinite et moy. »  
(Joinville, § 880.) — 2<sup>o</sup> Officier, nommé *mistrat* au  
midi : « Les archevêques de Tours... leurs officiers  
« familiers et *menistres*. » (Ord. des R. de Fr. t. V,  
p. 516.) — 3<sup>o</sup> Revenus de l'officialité : « Lesquelles...  
« trentre septiers de fourment et somme de dix  
« livres, le dit sieur assiet et assigne sur les rentes  
« et revenus de la *menistre*. » (Mém. de Commines,  
t. III, Preuves, p. 227.)]

**Menlée**. Mêlée, combat :

Pris i fu li rois de Gaybe,  
Et ocis li rois de Hongrie  
..... la *menlée*  
Si dura jusqu'à la vespre. (Mouskes, p. 134.)

Departi il, sans nule doute,  
A ses enfans sa tiere toute,  
Qu'après sa mort n'en fust estris.  
Ne *menlée*, noïsse, ne cris. (Id. p. 318.)

**Meniere**. [Manière : « Car je n'ay voutoir ne

« *meniere* Que je face vostre priere. » (Chast. de  
Coucey, v. 275.)]

**Mennoufrage**. Labour, dans Beaumanoir,  
ch. 29, p. 68.]

**Menioe**. Pouvoir, discrétion, comme *menie* :

Ma doce dame, à vos me rent,  
Tot à vostre comandement,  
Suis mis en la vostre *menioe*  
Dame, garissez moi la plaue  
Que j'ai dedens le cors si grant. (Fabl. de S. G. f. 246.)

**Menioer**, v. Manier :

Et le quart li va rapprochant  
Au plus bel qu'il set *menioer*. (Ms. 7615, II, f. 131.)

**Menioir**. Demeurer, habiter :

Un riches hom molt renommez,  
*Menioit* assés près de l'ormez. (Fabl. de S. G. p. 150.)

..... *Menioit* tote sa gent  
Ca dui, ca .iij. esparsément. (Parton. f. 125.)

L'infinifil a le sens de manoir :

..... Par mauvais oïr  
Decheent vile et *menioir*. (Ms. 7615, II, f. 169.)

**Meniois**, Malin :

..... Le dancel  
N'est esveilliez jusqu'à *meniois*. (Parton. f. 131.)

**Menioison**, **Menisouin**. [Dysenterie, dé-  
voïement ; dans un *lapidaire*, ms. ch. des *éma-  
thystes*, on lit : « Ele oste morte char de plaie, et  
« estanche *menisouin*. » — « Si li en avint ainsi,  
« que par la *menioison* qu'il avoit, que li li couvint  
« le soir couper le font de ses braies. » (Joinville,  
§ 10.) — « Li roys qui avoit la maladie de l'est et  
« *menioison* moult fort. » Ad. § 306. — Lacerne  
cite ici l'Essai sur l'Histoire de la médecine en  
France de Chomel, 1762, in-12, p. 243 : « Lors de  
« la première croisade, S. Louis fut attaqué du  
« scorbut, ainsi que la plus grande partie de son  
« armée. Les dents lui bochoient ; sa peau étoit cou-  
« verte de taches, il avoit le flux de ventre dysente-  
« rique très fort et étoit si maigre que les os de  
« l'épine du dos sembloient pointus. Il étoit si foi-  
« ble qu'il falloit qu'un de ses officiers le porta  
« à toutes ses necessités. » — Joinville, témoin  
oculaire, en parlant du scorbut dont il fut aussi  
attaqué : « nous vint, dit-il, la maladie de l'est, qui  
« étoit telle que la chair de nos jambes sechoit et  
« étoit tavelée de noir et de terre, et à nous qui  
« avions telle maladie venoit chair pourie aux gen-  
« cives, et nul n'échappoit. Le sign de la mort étoit  
« telle que là où le nez saignoit, il falloit mourir. »  
— Je n'ai jamais vu de scorbutique guérir d'une  
violente hémorrhagie, dit M. Chomel. Un peu plus  
bas, le même historien rapporte que « tant de chair  
« morte venoit aux gencives à notre gent, que il  
« falloit que barbiers otassent la chair morte pour  
« qu'ils pussent mâcher et avaler aval. Grand pitié  
« étoit d'oïr les gens breaire à qui l'on coupoit la  
« chair morte et breoient comme femmes en travail  
« d'enfant. » — C'est donc mal à propos que plu-  
sieurs médecins croient le scorbut une maladie  
nouvelle, connue seulement depuis trois siècles, et  
une maladie endémique particulière aux habitants

voisins des mers du Nord. Le scorbut étoit connu des Grecs et des Romains. L'armée que Germanicus avoit menée au-delà du Rhin fut infectée du scorbut. On voit encore que le climat de l'Afrique étoit sujet au scorbut et nous savons de bonne part que plusieurs îles de l'Amérique, et singulièrement la Guadeloupe, sont remplies de scorbutiques fort difficiles à guérir. Rien n'est moins étonnant. Le scorbut vient ou de l'appauvrissement ou de la corruption du sang. Comment des hommes qui vivent sous un ciel brillant pourroient-ils échapper à cette maladie? En général les enfants et les vieillards y sont sujets. Les prisonniers, les matelots, les soldats, les hommes renfermés dans un air qui n'est pas souvent renouvelé, en sont les plus malades, parce que leur sang est tout à la fois et corrompu et dans l'appauvrissement. Un des plus sûrs remèdes est le changement d'air; aussi toute l'armée de S. Louis auroit entièrement péri si, peu après ses malheurs et sa défaite, ce qu'il en restoit ne fut revenu en France.

**1. Menor.** [Manoir, au Cart. de Champagne, folio 79.]

**2. Menor-our.** [1<sup>o</sup> Petit, de basse condition : « Seigneur, or escoutez, li grant et li menor. » (Mouliot de Paris.) — « Nous ferons amasser princes et yavassors, Chevaliers et sergenz, les grans et les menors. » (Saxons, XXVIII.) — « Li grant, li moyen, li menor Ne sont pas chascun à par soy, Mais sont conjoint en une amour. » (Desch.) — 2<sup>o</sup> Frères mineurs : « Quant fu grant eure et grans jors, Pour changer sa houte à hennor, S'en vint à un frere menor. » (Rom. des Braies, dans D. G. sons *Menudete*.)]

**Menovrer-ouvrier.** [1<sup>o</sup> Travailler, aux Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, c. 1182, an. 1303.] — 2<sup>o</sup> Exploiter : « Il feront couper, menovrer, et charger à leur propre coux, le bois donné. » (Ord. I, p. 686.)]

**Menoyer.** [Manier : « Pierre Aubert vint devant la boucherie de S. Genys dudit Clermont (en Auvergne) pour y vendre..... un petit de char..... et là survint un jeune enfant qui prist à patoier et à menoyer de ladite char. » (J.J. 108, page 55, an. 1375.)]

**Mensale (ligne).** Terme de chiromancie. Ligne qui traverse le milieu de la main. (Nature d'amour, folio 203.)

**Mension.** [Dépenses : « Et toutes les mensions que l'on aura fait, le seigneur de la chose les doit paier. » (Ass. de Jérus. ch. 31.)]

**Mensionnaire, s.** Officier d'église : « Portiers, mentionnaires, sacristins, tresoriers. » (Fleury, Hist. ecclésiast. t. VIII, préface, p. 13.)

**Mensoée-otie.** [Charge d'un charriot : « Lequel Berlye disoit que icellui Fournier avoit pris plus d'un sien bois qu'il ne devoit prendre... Lequel Fournier dist... qu'il en avoit encores à prendre deux ou trois mensoées. » (J.J. 167, page 217, an. 1413.) — On lit *mensoée* à la p. 440.]

**Mensoigne-ouge.** [1<sup>o</sup> Mensongé : « Là me sovint des gens de male guise Qui m'ont mis sus « *mensoigne* à escient, Que j'ai chanté des dames « laidement. » (Quenes de Bethune, Romancier, p. 89.) — « Et un parir advisa une plus belle *mensoigne*. » (Commun. VIII, p. 12.)] — « Tout ce que « *escript* messire Charles de Gheldres ne sont que « *mensonges et menteries*. » (Lett. de Louis XII, t. II, page 273.) — « Les songes sont *mensonges*. » (Colgrave.) — « Songe peult sans *mensonge* adve- « nir. » (Clém. Marol, p. 58.) — « *Mensonge* de « leinturier. » (Poës. ms. av. 1300, IV, p. 1651.) — 2<sup>o</sup> Conte :

leil, qui les *mensonges* trueve,  
A fait ceste trestote neuve.

Tel est le débat d'un conte intitulé du Prêtre et de la Banne. (Fabl. de S. G. f. 62.)

**Mensongable, Mensonger :**

... Soit homme véritable  
Et s'il promet soit sa parole estable...  
Promette peu, et ne soit *mensongable*. (Desch. f. 285.)

**Mensongablement.** D'une manière mensongère : « Écrire *mensongablement*, et contre « vérité. » (Monstrel. I, 201.)

**Mensongier.** [« Verité dy, et si suis *menso- « gier*. » (Ch. d'Ort. 109<sup>o</sup> balt.)] — « Accuseur *men- « songier*. » (Ord. III, 518.)

**Menstraux.** [Officiers municipaux à Liège : « Item que à faire ledit essay (des poids et mesures) « ly *menstraux* doivent avoir de chascune ayme « un denir. » (Hist. de Liège, II, 422, an. 1355.)]

**Menstre, s.** Règles des femmes; on lit sur la génération de l'homme :

Mais de quoy est li conceus,  
Ou ventre nourris et pus?  
C'est d'orribleté amere,  
De sang qui est corrompus  
*Menstre* est appellé et flux  
Qui cesse lors à la mere. (Desch. f. 84.)

**Menstre.** 1<sup>o</sup> Qui a ses règles : « Gent *mens- « tre*. » (Desch. fol. 309.) — 2<sup>o</sup> Qui provient des menstrues :

Tres malheureux orgueilleux, povres corps,  
Qui es conceus en paour de luxure,  
Nourris dedens quel qu'il soit du dehors,  
De sang *menstre*, tres horrible pasture;  
Chiens en mucrent, terre en pert sa verdure. (Eust. Desch. fol. 59.)

**Mensurable, adj.** Qu'on peut mesurer. (Colgr.)

**Mensure, s.** Maisons, bâtiments : « Les *mensu- « res*, ceuses, moulins et heritages. » (Nouv. Cout. Gén. I, II, p. 604.)

**Mentable, Mensonger :**

... Par le cuer est la bouche *mentable*  
Quant il ne veut ce que la bouche a dit. (Desch. f. 250.)

**Mentastre.** [Menthastre, menthe sauvage : « Jons ne *mentastre* n'i a point. » (Ruteb. II, 41.) — « De rose et de *mentastre* font tout jancier l'ostel. » (Aiol, v. 7085.)] — « *Mentastre*, autrement nommée « herbe contre les pucees. » (Fouill. Fauconn. f. 75.)

Jons ne *mentastre* n'i a point,  
Ains est la glageure estrange. (Ms. 7218, f. 311.)

**Mente.** [Menthe : « Tout ce ne prise Berte la « feuille d'une mente. » (Berte, c. 111.)]

La sale fu encortinée

De jous et de mente pasmée. [Blanchardin, f. 179.]

Espèces de menthe : 1<sup>o</sup> « Mente aquatique. » (Colgrave.) — 2<sup>o</sup> « Mente chevaline. » (Id.) — 3<sup>o</sup> « Mente cresque. » (Id.) — 4<sup>o</sup> « Mente de Nostre « Dame. » (Id.) — 5<sup>o</sup> « Mente grecque. » (Id.) — 6<sup>o</sup> « Mente romaine. » (Id.) — 7<sup>o</sup> « Mente royalle. » (Artel, Faucon, f. 101.) — 8<sup>o</sup> « Mente sarrasine. » (Colgr.) — 9<sup>o</sup> « Mente sauvage. » (Id.) — 10<sup>o</sup> « Mente « velue. » (Id.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Elle recongneut Dursean dont « elle eust si grant joye, qu'elle ne peut parler, ains « s'estend comme mente de joye. » (Percefor, IV, fol. 138.) — 2<sup>o</sup> « Il y a de la mente en son jardin, « jeu de mot pour dire il ment. Oudin. — 3<sup>o</sup> « Figure « à feuilles de mente. » (Babelais place quantité de Manceaux et de Percherons derrière une tapisserie de velours figurée à feuilles de mente, par allusion au mot mentir, parce que les Percherons et les Manceaux sont accusés de mentir assez souvent. Le Duchat, sur Rab. l. V, p. 161.) — 4<sup>o</sup> « En « temps de guerre ne mange et ne plante mente. » (Iab. l. V, p. 185.)

**Mentor-ierres-eresse.** [Menteur; le cas sujet était mentierres, de cas régime menteor, le féminin menteresse : (Dame) qui croit sans d'uz « menteor. » (Cocci, 1.)] — « Chacunz hons est « mentierres. » (Psautier, f. 142.)

Riens tant ne greve menteor...

Com veritez quant l'aperçoit,

Et veritez est la maque

Qui tot le mont occit et tue. [Fouch, Lang. fr. p. 106.]

L'en doit fuir menteresse persone

Car celle qui ment sera mort et dampné.

Il n'appartient de mentir à prudence. [Desch. f. 368.]

**Mentereau.** Petit menteur. (Colgr.)

**Menterie.** Mensonge :

Verité vient de paradis

Et les bons la veulent tousdis

Et les mauvais la menterie. [Desch. f. 520.]

**Menteur.** « Homme plaideur, menteur. » (Colgrave.) — « Le bon menteur doit estre riche en « memoire, de bonne memoire, on bien souve- « nant. » (Entrap, p. 189.)

**Menti.** [Part. passé de mentir, dans les expres- sions suivantes : « Li laron respondreit : fel Dieu « menti. Nos compaignons avés mors et ochis. » (Aiol, v. 856.) — « Prendés tost cel gloton, cel foi « menti. » (Id. v. 4076.)]

**Mention.** [« Se je osaisse en faire mention. De « la grant cour de France au dous renom. » (Ilues de la Ferté, Romancero, page 182.) — « Et maintes « autres bones gens dont li livres ne fait mie men- « tion. » (Villeh. § 5.)]

**Mentir.** [1<sup>o</sup> Dire un mensonge : « Veire paterne « ki unkes ne mentis. » (Rol. v. 2381.) — « Tais loi, « à diables, li menz, ce ne puet estre. » Mén. de Reims, § 325.) — 2<sup>o</sup> Exagérer : « Tant est belle à

« regarder. Que nulz n'en porroit mentir. » (Cocci, p. 123.) — 3<sup>o</sup> Défaillir : « Que qu'il se plait et il se « blasma. Li cuers li ment, et il se pasme. Et la « parole a ja perdue. » (Narcisse, ms. S. G. f. 130.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Jouer au roy qui ne ment. » (Froiss. Poës, p. 86.) — 2<sup>o</sup> « Mentir par la gorge. » (François 1<sup>er</sup> écrit en 1527 à Charles Quint : « Si vous « dile que jamais nous ayons fait chose qu'un gen- « tilhomme ayant son honneur ne doive faire, « nous disons que vous avez menti par la gorge et « qu'autant de fois que vous le direz, vous menti- « rez. » (Gage de Bat. de François 1<sup>er</sup> et de Charles V, fol. 81.) — 3<sup>o</sup> « Mentir sa foy, « commettre félonie. Cela s'est dit du seigneur qui manque à la protec- tion qu'il doit à son vassal, et du vassal qui man- que à la foi qu'il doit à son seigneur. » (Assises de Jérus. p. 243.) — 4<sup>o</sup> « Mentir fiance, « mentir à sa foi, à sa parole. Brut, fol. 23. — 5<sup>o</sup> « Mentir son « serment, « fausser son serment : « Aina mieulx « à mentir son serment pour li convoitise de la « terre et des richesses, que à garder sa foy et sa « loyauté. » (Chron. de S. Denis, l. I, p. 207.) — 6<sup>o</sup> « Celui qui ne ment. » Dieu. (Ms. 7989<sup>2</sup>, fol. 63.) — 7<sup>o</sup> « Mentir à la besogne, « manquer à ce qu'on doit faire :

Il seut bien trover maniere

De mentir à ceste besogne. [P. ac. 1300, IV, p. 1373.]

8<sup>o</sup> « Mentir la chose, « avancer une fausseté : « On ne peut traire hors du royaume monnoie ne « billon, ne vaisselement d'or ne d'argent, qu'il ne « soit acquis au roy par la maniere qui s'ensuit : « C'est assavoir se ceulz qui le portent sont inter- « roguez par la garde, et il ment la chose, tout est « confisqué au roy. » (Ord. III, p. 464.) — 9<sup>o</sup> « Men- « tir du terme nommé, « manquer un terme con- venty. (Chron. de S. Denis, l. p. 395.) — On lit dans Suger de termino dierum quem dixerant, tam fal- laci mendacio decipiunt. — 10<sup>o</sup> « Bon sang ne « peut mentir, « c'est-à-dire défaillir. (Oudin.) — On lit « nature ne peut mentir, « au ms. 7615, II, folio 136.

11<sup>o</sup> Ne faites vostre pris mentir

Par trop merci contretenir. [P. ac. 1300, III, p. 1263.]

12<sup>o</sup> « Mentir un vin, « équivoque entre en vain et vin. (Colgr.) — 13<sup>o</sup> « Mentir comme un president, « hardiment. (Contes d'Eulr, p. 552. — 14<sup>o</sup> « A beau « mentir qui vient de loin. » (Dial. de Tahureau, page 23.)

**Mentoiant.** [Participle présent de mentir : « Ja « n'irai mentoiant. » (Agol. p. 171<sup>a</sup>.)]

**Menton-un.** [Menton : « Pois se baisièrent es « vis e es mentuns. » (Roland, v. 626.)]

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Menton de bonis, « grand menton large et sans poil. Oudin. — 2<sup>o</sup> « Quant « l'entend l'empereres, si baisse le menton. » (Saxens, c. XIV.) — 3<sup>o</sup> « Lyonnel qui estoit homme « de grant couraige, leva le menton, puis print la « parole et dist : seigneurs, sommes nous yvres ou « enchantéz ? » (Percefor, IV, t. 25.) — 4<sup>o</sup> « Porter « ou soutenir le menton à quelqu'un, « appuyer quelqu'un : « En toutes mes emprises me soustient

« tellement le *menton*, que je ne puis perir. »  
Perceforest, vol. III, f. 111. — 5° « Faire rougir le  
« *menton*. » faire couper la langue :

Par ma foi, levez vous mentez  
Mais je vous ferai le *menton*  
Rouger. (Besch, f. 330 v.)

6° « Ne pas passer le *menton*, » ne pas aller jus-  
qu'à la bouche :

... La chair et le poisson  
Onques à Guillaun ne *ce passa le menton*.  
Gérard de Severs, p. 99.

7° Vigneusement bezougné.  
Cil à cui l'on tient le *menton*. (Ms. 6812, f. 75.)

8° « Celui peut hardiment nager à qui l'on sous-  
tient le *menton*. » (Colgrave.) — 9° « La vertu ne  
fut jamais à *menton* blanc. » (Ibid.)

**Mentouliere**, 1° Barbe du masque. (Oudin.)  
— 2° Partie du casque qui abrite le *menton*. Borel.

**Mentouse**, droit domaniai, dans la châtellenie  
d'Orléans : « De la *mentouse* et costume des bons  
« de la ville d'Orléans, vendus pour deux ans,  
« de quatre livres par an. » (1401, Comptes.) (L. G.  
de D.)

**Mentre** gre. Tandis que (il faut lire *meinte*,  
*maint*) :

... Le voile aler  
La fors aus chans por départer  
*Mentres* que messire se dort. (Ms. 7996, p. 46.)

**Menture**, s. Moultre : « Li mosniers sa *men-  
ture* en a. » (Ms. 7218, f. 175.)

**Menu**, [1°] *Adverbe*. Souvent : « Chieient i fuil-  
« dres e *menut* e suivent. » (Roland, v. 1426.) — La  
même expression est dans Froissart, XV, 285. —  
2° *Adjectif et substantif*. Petit, de basse condition :  
« De mes pechiez, des grauz et des *menus*. » (Rol.,  
v. 2370.) — « La gent *menue* de la vile et li nusart  
« firent un parlement par eus. » (Mén. de Beims,  
§ 219.) — « Puis se trouvoient trois esles Qui firent  
« grant division Du peuple, et grant commocion  
« Des *menus* encontre noblesse. » (Besch, f. 572.)

*Expressions* : 1° Ce mot, dans Oudin, signifie  
« le *menu* linge, comme mouchoirs, gorgereite. »  
— 2° La petite volaille est désignée dans ces paroles,  
cames, cauars, et du *menu*. » Rabel. Nouv. Prof.  
I. IV, p. 51. — On lit à la note 87 : « Poussins et  
« autres sortes d'oiseaux domestiques... dans le  
« Poitou tout cela s'appelle du *menu*. » — 3° On a  
entendu par le même mot la petite monnoie :  
« Puisque vous avez et tenez du *menu*, je vous prie  
« de me haïller le change d'un escu. » (Bouchet,  
Serées, liv. III, p. 54.) — 4° « Par le *menu*, » en  
détail : « Pour savoir tout au long *par le menu*. »  
(Les Marg. de la Marg. f. 105.) — 5° « Par les *menus*, »  
lentement : « Je recommencay à reprendre un pen  
« de vie, mais ce fut *par les menus*. » (Mont. Ess.  
I. II, p. 70.) — 6° « Mineurs, » jeunes gens de quinze  
ans et au-dessous. (Brut, E. 52.) — 7° « Les grauz et  
« les *menus*, » les bourgeois et les artisans :

Mut à Bruges mortel centenz  
Entre les *graus* et les *menus*...  
Par raison de la maletoste  
C'on ot ilequeus alévés. (G. Gaucart, f. 240.)

8° Tous :

Restoit de lens li chastelains  
O ses serjans *goutz* et *menutz*. (Id. f. 256.)

9° « Se traier du *menu*, » se régaler en petits  
piéds, manger des morceaux délicats : « Ceux du  
« bout d'en bas... se *traicetoient du menu*, et luy ne  
« mangeoit que du lard. » (Des Acc. Escaig. Bijonn.  
p. 25.) — 10° « La ferme des *menues boires* comme  
« cidre, poiré, biere et cervoise. » (Lett. patent.  
nov. 1559.) — 11° « *Menus cens*, » redevance en  
nature, comme œufs, poulets, avoines, dite encore  
regards, respects, droitures, gants, et au midi  
*oublies* ; à partir du xiv siècle, on les paye plutôt en  
argent : « Le concierge à cause de la conciergerie...  
« a et prend chacun an sur treize hostels assis à  
« Nostre Dame des champs... et en plusieurs ter-  
« res .... soixante trois sols neuf deniers parisis de  
« *menus cens* recens à la saint Remy. » (Ord. t. III,  
p. 314.) — 12° « (Le notaire royal) aura une quarté  
« chandelle, deux quavers et 12 *menus*. » (Ord. de  
l'hôtel, an. 1317.) — 13° « *Menus deduis*, » menus  
plaisirs de la chasse au filet : « Maniere des *menus*  
« *deduis* et de prendre toute maniere d'oiseaux. »  
(Modus, fol. 189.) — 14° « *Menus droits*, » les petits  
profits d'un emploi. (Gr. Gout. de Fr. liv. 1, p. 52.)  
— 15° « *Menus du cerf*, » parties de cet animal qui  
appartiennent au roy. (Sainove, Ven. p. 163, 164.)  
— 16° « *Menus fenestriers*. » (Ord. t. II, p. 320.) —  
17° « *Menu harnois*, » « Ordonnerent de renvoyer  
« leurs chevaux repaistre, et eux se reposer... sans  
« toutes fois se desarmer du *menu harnois*, ne des-  
« seller autrement leurs chevaux. » (Mém. de du  
Bell. f. 212.) — 18° « De *marchandises delivrées à la*  
« *menue main*, les marchands seront recens en  
« affermant par leurs sermens selon leurs papiers.  
« pourven toutes fois que chacune partie qu'ils  
« affermeront n'excede vingt florins de vingt sols  
« pièce. » (C. G. II, p. 865.) — 19° « Exercer le *menu*  
« *mestier* de la ville de Saint Denis, consistant à  
« vendre et acheter œufs, fromages, volailles. »  
(Bibl. des Chartes, 4<sup>e</sup> s. III, p. 482.) — 20° « *Menu*  
« pain. » On lit d'un boume qui se repent de sa  
faute :

Plus grant pitié Dieus en ara  
K'il n'ara d'un viellart *menu*  
Qui le gent trait à *par menu* ;  
Bâkes hom vrens sans kaurté  
Ja Dieus n'ara de luy pitié. (P. av. 1300, IV, p. 1319.)

21° « *Menue pensée*, » pensée, fleur dont les mou-  
choirs et les ceintures des femmes étoient garnis :  
« Pour enrichir et embellir le dessus dit cordon, il  
« luy avoit fait mettre quatre ou cinq perles et  
« *menues pensées* tout alentour. » (Arestia Amor,  
p. 107.) — 22° « *Menu peuple*, » petits poissons d'un  
étang. (Oudin.) — 23° « *Menus services*. » Aux états  
tenus à Tours, l'an 1484, on manda « que rien ne  
« soit fait au préjudice des saials decretz, soit par  
« reservations... ou par expectation de vacans, »  
« annates, *menus services*, et finances de ce



« royaume. » (Godef. sur Charles VIII, p. 101.) —  
24<sup>e</sup> « *Menus* vers, vair, » fourrure :

Vert bleu, fin pers et escalotte  
Et fin blanc d'ypre lui achate  
Pour faire sarcois ouvers,  
Cours et longs et des menus pers;  
Gris escureux, fines laïsses. (Desch. f. 406.)

Les veuves, dans la première année de leur deuil,  
avoient autrefois à l'extrémité de leurs vêtements,  
du *menu vair*, de l'hermine ou l'etisse, selon la diffé-  
rence de leurs qualités et naissances. (Charrier,  
sur les Fourrures, p. 46.) — Le *menu vair*, c'est  
à savoir le gris, étoit crêpé dehors. (Bonn. de la  
Cour, ms. p. 63.) — Cette fourrure étoit inférieure  
à l'hermine armée, qui étoit réservée aux couches  
des dames du plus haut rang, au lieu que la com-  
tesse et autres n'avoient que le *menu vair*. (Glad.  
p. 50.) — On fit *menu ver*, dans le Journal de Paris,  
sous Charles VI, p. 202; Le Laboureur, Voyage de  
la reine de Pologne, p. 200, dit que le « rat mis-  
« qué » est notre ancien *menu ver*. — 25<sup>e</sup> « Pas  
« *menu*, » petit pas :

Et du grand trot au pas menu  
En brief espace fu veni. (Ms. 6812, f. 88.)

**Mennaille.** [1<sup>o</sup> Menu peuple : « Et chevaliers  
« quarante et un Et quatre vingt de leur pietaille Et  
« grant nombre de *mennaille*. » Guart, an. 1241.]

Et ont mors sans conte et sans faille  
De ribaus et de *mennaille*  
Qui pour le fu trouver es cendres  
Furent de demour trop tendres. (G. Guibert, f. 501)

2<sup>o</sup> Intestins. (D. C. sous *Mennaille*.)

**Mennal.** Intestins : « Les foudres destroussées,  
« comparurent devant Pierochole, le due de *mennal*,  
« comme spadassin et capitaine mardaille. » (Babel.  
I, p. 212.)

... . Le meusnier...  
... . En descendant cheut aval  
Et rompit sa gros *mennal*. (Verses anonc. p. 95.)

**Mennal** — *han*. [Cor de chasse; le même que  
*gaisle*, soit à cause du son, soit à cause de la  
forme : « Sonnent cil creite, et cil oliphant cler,  
« Cil *mennal* prendent à rebaigner. » (Garin.) —  
« Ces *mennals* sonner, et ces labers lenter »  
« Alex. » dans D. C. sous *Mennal*.] — « Un *mennal*  
« qu'au col avoit. » (Borel, qui cite Perceval.)

**Mennement.** [1<sup>o</sup> En quantité : « Et commen-  
« cèrent à traire suçettes aus ars l'rocs ainsi *men-*  
« *nement* comme pleneu chiel don ciel. » Mén.  
de Remis, § 374.] — « Là l'royent archers si  
« *mennement* qu'à peine s'osoit nul mouster aux  
« deflenses. » (Froiss. II, 86.) — 2<sup>o</sup> Fréquemment :

Empres vudrent autres souvent  
De jour en jour *mennement*...  
O sept, o huit, o noef, o dis. (Ms. f. 55.)

3<sup>o</sup> Délicatement :

Les dens *mennement* assises. (Ms. 7218, f. 218.)  
La porte est toute d'un esmail  
Si *mennement* entaille  
Conques haubert plus dru moillie  
Ne fu. (Ibid. f. 360.)

« Teste (de cerf) bien chevillée *mennement*. »  
(Chasse de Gast. Phéb. p. 16.)

**Mennere**, s. Double façon : « L'en prent mes  
« roes de charrelle neuve, et sont mises en un  
« *menneres*, c'est à dire en deux façons, et qu'ils  
« soient estrait... afin qu'ils braient ; car au bruit  
« de la charrelle musent volentiers les bestes. »  
(Modus, f. 73.) — [Il vaudrait mieux lire *mennères*,  
ce qui sert à mener.]

**Mennerie**, s. Petits ouvrages d'orfèvrerie. « Que  
« nulz orfèvres ne puissent mettre en nulz joyaux  
« d'argent de *mennerie*, voirines avec garnaz, ne  
« avec pierres fines. » (Ord. III, 12, an. 1355.)

**Mennier.** [Amincier, aux Ord. V, 529, an. 1372.]

**Menniers.** [Amincier : « Vasa l'evalier, sire,  
« vechi les des; Li uns est *menniers*, l'autre quarés,  
« Et li tiers est plainiers por bien juer. » (Aiol,  
vers 2351.)]

**Mennissaille** Merceux mennis : « Coupez en  
« petits boreaux et *mennissalles*. » (Brant. Cap.  
estr. II, p. 265.)

**Mennisse**, f. Mennide :

De ses plains sui *mennisse*,  
Mais n'est droit que ce ne muisse. (Ms. 1300, II, 927.)

[2<sup>o</sup> Menu poisson : « Afin que ceux pescheurs  
« d'eau douce vendissent mieux leur *mennisse* que  
« lesdiz Guillaume ne sa femme leurs poissons de  
« mer. » (JJ. 142, p. 142, an. 1391.)]

Soret blanc, harene très poudré.  
Mennisse vive. (Ms. 7218, f. 246.)

3<sup>o</sup> « *Mennisse* du pié, » coup de pied : « Orlex de  
« ses piés qui gissoient sur le *mennisse* du pié. »  
Ms. 7589, fol. 72.)

**Mennissement.** Action de *menniser*. (Rob. Est.)

**Menniser (se).** S'éparpiller : « Plus ils irritent  
« la liberté du vil argent, il fuil à leur ar, et se val  
« *mennisant* et esparpillant. » (Mont. Ess. III, 511.)

**Menniserie.** [Le Ouvrage de serrurerie, d'orfè-  
vrerie très délicate : « Ung ouvrier (de serrurerie) met-  
« troit bien quinze jours ou plus à faire une serrure  
« ou autre chef d'œuvre et d'ouvrage de *menniserie*  
« dudit meslier, dont à peine avroit il ung escu ;  
« ainsi la main et le labeur de l'ouvrier passe et  
« excède le chaste et profit. » (JJ. 204, p. 87,  
an. 1474.) — « Orlombons que tous orfèvres de  
« nostre royaume font les ouvrages, tant d'or que  
« d'argent, en grosserie et *menniserie* des aloy et  
« remède que font ceux de nostre ville de Paris. »  
Ord. 4 juil. 1498.] — 2<sup>o</sup> Travail de menniser : « A  
« maistre Martin Guillebert, boucher la somme de  
« huitz vingtz livres pour la *menniserie* de lucherie  
« desdites orgues. » (S. Bachel de Rouen, an. 1541.)]

**Menniseté.** Qualité de ce qui est mince. (Colg.)

1. **Mennisier.** [Amincier : « Espavriers sont de  
« plusieurs plumes... autres sont de plumes que  
« nous appellons *menniseries*. » (Modus, f. 134.) —

2<sup>o</sup> Travailler en menniserie : « Boudain le bruit  
« espars en la ville, cleches de sonner, chapitre de  
« capituler, desployer lamieres peintes aus escus-  
« sons et armoiries, *menniser* à la chapelle ar-  
« dente, allumer torches, etc. » (Contes d'Entrap.)

495. — « Eschaffaux faicts, *menusiers*, et couverts « à l'antique. » (Mém. de du Bell. VI, p. 291.)

**2. Menuisier.** Un arrêt du 4 sept. 1382, qui a augmenté les statuts des luehiers, contient cette remarque qu'on les appelait alors *menusiers* Diel. des Arts et métiers. — « Au jour du S<sup>r</sup> Sacrement « les *menusiers* accompagneront la procession avec un gros cierge. » (Ord. oct. 1497.)

**Menurie.** [Travail délicat d'orfèvrerie, aux Ord. V, p. 389, an. 1378.]

**Menuisier.** [Menuisier : « A Marcel Frerol, *menusier*, pour ung jeu de bille qu'il a fait en la « salle du bal du chasteau de Blois. » (Compte de la 1522.)]

**Menuyer.** [Marchand qui exerce le *menu mestier* : « Au temps de laquelle deffense le suppliant « et autres marchans *menuyers* conduisoient leur « marchandise à grant difficulté par faulte de mou- « noye menue. » (JJ. 149, p. 358, an. 1459.)]

**Meor.** [Maire : « Johans empetra lettres dou roi « ou *meor* d'Arraz en ceste forme. » (Liv. de Jost. p. 13.)]

**Mequaine.** [Jeune fille, servante, en Picardie ; dans Du Cange, sous *Mischinus*.]

**1. Mer.** Neutre de *merus*, pur. Voir MERE.

Phyon eist rois un carre avoit  
Qui d'estrange richece estoit...  
Le tabernacle, et la marcelle,  
Fu de *mer* d'ollifant boilliz,  
Peint à collors, et o verniz.

[D. C. sous *Marcellum*.]

**2. Mer.** [Voir Mer : « El go lur dist cum s'en « fuît par *mer* E cum il ful en Alsia la citei. » (Saint Alexis, c. 77.) — « Presqu'en la *mer* conquist la « terre altagne. » (Rol. v. 3.)] — La *mer* de Medoe « est nommée *mer* sauvage, par ce qu'il y a très « souvent des orages violents. » Vie du duc d'Epéron, 221. — « Saintonge entre *mer* et Charente. » (X. C. G. IV, p. 883.) — « On appelaït au moyen âge *mer* l'eau salée qu'agitent le flux et le reflux ; de là le nom d'Entre deux *mers* donné au pays qui s'étend entre les embouchures de la Garonne et de la Dordogne. On lit au roman de Troie : « En la partie « d'Orient dont ja parloit premierement Oit seul « huit *mers*, c'est Capion, Et l'autre est *mer* Persi- « con ; Li tierce nomenent, ce m'est vis, La *mer* de « Tymbriadis, Li quatre renomenent apres Par nom « la *mer* Eufrates, Et la quite *mer* Rubrum, Li siste « *mer* Arabicum, Li septisme *mer* ot nom Champ- « forte, Li huitisme dient la *mer* Morle. »]

**Expressions :** 1° « Lagan de la *mer*. » voir LAGAN. 2° « *Mer* majour. » l'Océan, la mer qui est à l'extrémité de l'Ecosse. (Percefc. I, fol. 103.) — 3° « Qui « vent apprendre à prier, aille souvent sur la *mer*. » (Colgr.) — 4° « Qui est sur la *mer*, ne fait pas des « vents ce qu'il vent. » Id. — 5° « toute à goulte « la *mer* s'esgoulte. » (Ibid.) — 6° « Les rivieres « retournent à la *mer*. » Id. — 7° « Il boiroit la « *mer* et les poissons. » (Id.) — 8° « Celui qui se « met sur la *mer*, ou il est fol, ou il est puvre, ou « il a envie de mourir. » (Id.) — 9° « Qui envoïe

« chelif en la *mer*, il n'en rapporte ne poisson ne « sel. » (Id.)

**Merain.** [Dépît, dans Perceval, d'après Borel : « Par *mayain* sa lance brisa. »]

**Meralleresse.** [Sage femme : « Emmeline le « hardie a esté recuee à estre *meralleresse*, par la « relation de plusieurs femmes qui savent com- « ment *meralleresse* se doivent contenir en la dite « science. » (Reg. de l'hôtel de ville d'Amiens, an. 1267.)]

**Merancolie.** Folie. On lit à propos de la magie et de la sorcellerie :

C'est trop forte *merancolie*  
Pour croire et ouvrir fausement  
Qu'en viengne nul saurement ;  
Mais on en pert l'ame et la vie. [Modus, f. 228.]

On lit « *merancolie* joieuse, » dans Froissart, poës. p. 123.

**Merancolier.** [S'altrister, dans Froissart, III, f. 391 ; V, f. 4.]

**Merancolieux.** [Mélancolique : « Comme Ro- « bert Bristesteïeust très ansters, merveillex et « *merancolieux*. » (JJ. 108, p. 151, an. 1375.)]

Femme est toulis *merancolieuse*  
De legier croit et se muet souvent. [Desch. f. 29.]

**Merandre.** [Formule de serment : « Dy moy se « tu m'aymeras Ou par la *merandre* ou non. » (Chan- « sons du x<sup>e</sup> siècle, p. 14.)]

**Mierastre.** Marâtre :

Et le pere n'est pere, ains inique perastre  
Et la mere n'est mere, ains inique *merastre*  
Qui ne veut de son part elever que le corps. [Ferrin, 65.]

**Mere.** [1° Marque : « Li clers porte sun *mere* « en sun le chief adès. » (Th. de Cantorbe, 30.)] — « S'il advient que les abeilles entrent en creux « d'arbre qui ne soit pas à celui qui les suit, il doit « prendre *mere* de l'arbre, et le rapporter devant « justice. » (Ordon. I, p. 242.) — [2° Limites d'une forêt, d'un champ clos, dans Parlonopex, v. 517, 639. — 3° Trace : « Quant il out trouvé sun couvres « Et tres bien avisé lors *mers*. » (Bestiaire, dans D. C. II, 584.)] — 4° Empreinte : « Lequel brevet « sera signé d'adict greffier, ... sans y faire apposer « signe, seel ou *mere* de nos dits baillifs. » (Ordon. de l'eschiquier, à la suite de l'Anc. Cout. de Norm. f. 43.) — « El pour avoir congouissance des cuirs « par eux visités, auront iceulx visiteurs .ii. mar- « teaux pour signer et marquer lesdits cuirs visités, « c'est assavoir ung au seing et *mere* de la fleur de « tis. » (1389, Ordonn. des Assises ; L. C. de D.)] — 5° Gimier d'un heaume :

A tant a vestu son hauberc  
De son heaume sont d'or li *mere*. [Blanchardin, f. 181.]

6° « ... Anciennement en France, on fixoit des « *meres* ou des bornes à l'égard des coups que les « hommes se pouvoient lever les uns aux autres « dans leurs querelles, pour distinguer les coups « qui sont dangereux d'avec ceux qui ne le sont « pas, et pour fixer par ce moyen les amendes. » (Laur.) — On lit *meres* dans le C. G. II, p. 565.

**Mercadance.** Trafic. (Colgrave.)

**Mercadant,** s. Marchand : « Un marchand qui adjournoit et aguienoit la mestairie d'un gentil-homme... autant affamé d'argent, comme le *mercadant* estoit prompt et hastil de prestre. » (Eutr. page 434.)

**Mercades.** Nobles d'Espagne, descendants des gentilshommes bretons que Bertrand Duguesclin mena contre Pierre le eruel. (La Roque, sur la Noblesse, p. 553.)

**Mercadin.** [Marché : « Comme le suppliant estoit ou *mercadin* de la ville de Nogaro en Gascoigne. » (Jl. 207, p. 66, an. 1480.)]

**Mercandean.** Marchand. (Oudin.)

**Mercandier.** Même sens. (Colgrave.)

**Mercantil,** *adj.* Qui appartient au marchand. (Colgrave.)

**Mercede.** s. Compensation : « Donner en *mercède*. » (Negot. de Jeannin, l. p. 54)

**Mercelée,** s. Espèce de bois, peut-être marsaule : « De la *mercelée*, de la coudre, et du saule; c'est ce que nous appellons herdouers. » (Saln. Vén. 17.)

**Mercenaire.** [1<sup>o</sup> Qui travaille pour un salaire : « *Mercenaires* qui labourent pour loyer, comme sont recouvreurs de maisons, vigneron, et teles gens. » (Oresme, thèse de Meunier.) — « Le *mercenaire* est digne de son loyer. » (Song. du Verg. l. fol. 16.)] — 2<sup>o</sup> Qui reçoit un salaire : « Chevalier *mercenaire*. » (Froiss. I, p. 77.) — 3<sup>o</sup> Qui achète une charge : « Prevost *mercenaire*. » (Ord. I, 578.) — [4<sup>o</sup> Desservant d'une église à gages, non bénéficiaire : « Jehan Adam prestre, chappellain *mercenaire* de Rethel. » (Jl. 95, p. 189, an. 1364.) — « Constant prestre, chappellain *mercenaire* de la ville de Chavones. » (Jl. 151, p. 61, an. 1396.) — « Jehan de Bourges prestre..... *mercenaire* et sans aucune provision de benefices en l'église..... gai-gnant sa vie en celebration de messe pour le soustenement de son vivre et estat. » (Jl. 191, p. 33, an. 1454.)]

**Mercenier.** [Mercenaire : « Vus estes *merceniers* : des verais poi i a; Li reis le voit tres bien : plus vils vus en aura. » (Th. de Cantorb. 29.)] — Parlant des évêques, on lit ces vers adressés aux prêtres :

*Mercenier* sont, non pas pastours,  
Car ils ne querent que la laine,  
Le proufist ont, et vous la paine. (Ms. 6812, f. 67.)

**Mercerie,** s. 1<sup>o</sup> Marchandise en général :

Li mercier dou seignor se part,  
Et s'en vai tot droit cele part  
Ou il avoit sa *mercerie*. (Ms. 7615, II, f. 151.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « *Mercerie* d'or, d'argent, dorée, » étoffes d'or ou d'argent. (Ordonn. t. III, p. 461.) — 2<sup>o</sup> « Plenvoir sur la *mercerie* de quelqu'un, » être maltraité : « Dieu scait comment il *pleust sur sa mercerie*. » (Desperr. I, p. 83.)

Il<sup>o</sup> [Marchandises dont le mercier fait trafic :

« 4<sup>o</sup> rang, qui sont les mestiers d'entre les *mercieries*, « cres et pelits : mercier vendant *petites merceries*, « comme couteaux, ciseaux, rubans et esguillettes. » (Edit d'avril 1497.)]

**Mercerot.** [Petit mercier : « Puy que papes, « roys, filz de roys, Et conceus en ventres de roynes, « sont enseveliz, mortz et froids. En aultruy main « passent leurs resnes; Moy, pauvre *mercerot* de « Rennes, Mourrai-je pas? » (Villon, p. 37.)] — « Petits « *mercerois*, et porteurs de panniers, qui vendent des « las, galons, et lacets. » (Bouch. Ser. liv. I, p. 332.)

**Merchant eant.** Marchand :

Un *merchant* qui l'ot escouté  
Li dit..... (Ms. 7615, II, f. 150.)

« Il s'en alla en une nef de *mercheans*. » (Villehardouin, p. 38.)

**Merche.** [1<sup>o</sup> Marque, au reg. Jl. 191, page 153, an. 1455.]

Vos yeux ont si empraint leur *merche*  
En mon cueur. (Chartier, p. 511.)

2<sup>o</sup> Minute d'un notaire : « Ordonnons..... iceulx « notaires, par avant qu'ils soient receus, estre « examinez par les seneschaux... selon l'experience « de leurs *merches* des procès... desquelles *merches* « ils feront le rapport. » (Ordon. des ducs de Bret. 234.) — « Tant pour la *merche* minute que grose. » (Id. fol. 337.)

**Mercheandise.** [Marchandise : « Ensi furent « mult commel li Grieu et li François de toutes « choses, et de *mercheandises* et d'autres biens. » (Villehardouin. § 192.)]

Sages est et tient son corps chier  
Sans orgueil et sans folie;  
Mais il n'auroit d'amors mestier  
Mais à *mercheandise*. (Poët. av. 1300, I, f. 271.)

**Merchene.** Qui concerne les marchands : « *Merchene* lae. » (Lois Noru.)

**Mercher.** Marquer :

Se croise o lui de gent grant somme,  
En espoir qu'aide li doingne  
A la croix li dux de Bourgoigne;  
Le conte de Flandres s'en *merche*. (G. Guiart, f. 25.)

« *Merches* de noire eroyx. » (M. de la Marg. 240.)

**Merchi.** 1<sup>o</sup> Salut :

N'ai en autrui fianche  
K'en vos à cui je m'atrai,  
Car ailleurs *merchi* ne sai. (Poët. av. 1300, III, 1206.)

2<sup>o</sup> Grâce :

*Merchi* amours, trop m'avez travaillé.  
Poët. av. 1300, t. III, p. 1246.

3<sup>o</sup> [Amende : « De noef livres fust envers l'evesque « en *merchi*. » (Wacc.)]

**Merchiable,** *adj.* Miséricordieux :

O Rois, fait ve omnipotent,  
Qui tot as crié de noiant,  
O dous et pitus, et *merchiable*,  
Et a tous caitis secorables. (Vies des SS. Sorb. c. 52.)

[« N'est à moi estre *merchiable* Vers cestui qui « vint orendroit Ma signorie que vauroit. » (Bessière, ms. dans D. C. sous *Mercia* 3.)]

**1. Merchier.** [Remercier : « De Dieu de saint gloire l'a *merchié*. » (Aiol, v. 1246.)]

Ne sui pas chi ki avant cop *merchie*.  
Pot. t. av. 1300, t. III, p. 1131.

**2. Merchier.** [Mercier : « *Merchier* à faulette, » au Cart. 21 de Corbie, péages de Péronne.]

**Merchissement, s.** Société pour la liberté du commerce entre plusieurs villes et pays de ce royaume, lesquels relevoient de différents seigneurs. « Si seigneur contre seigneur ont différent pour le *merchissement* de leurs terres et seigneuries, « ils, ne leurs baillifs ou prévôts, ne pourront user « de prises à ceste cause l'un sur l'autre, ains en « devront faire les plaintes et poursuites par devant « juges competents. » (Cout. Gén. I, p. 815.)

**Merci.** [Voir **MERCAT**. 1° Remerciement : « Sire, « dist-ele, grant *merci* vous en rent. » (Ronceiv. 172.) — « Grans *mercis*, dit la cheuvre, bel enfant. » (Mén. de Reims, § 418.) — 2° Récompense :

En cuer d'amans, d'amour de dame epris  
Dont desiriers est la droite savours,  
Et esperance en est li drois delis,  
Estre amés est li *mercis*. [Poët. av. 1300, IV, 1383.]

Amours est volenté durant tous jors  
Ou ait *merci* qui merci erie. (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 61.)

[« Ledit comte Derby qui fut moult noble et tres gentil de cuer repondit: Qui *merci* prie, *merci* « doit avoir. » (Froiss. éd. Buchon, I, 1, 221.) — 3° Vie sauve: « Prendre à *merci*. » (Froissart, éd. Kervyn, II, 65.)]

**Expressions :** 1° « Quand les pitaux de village « ont pris un loup, on emporte la teste par les pa- « roisses circonvoisines pour en firer du commun « peuple quelques *grands mercis* en œufs, fromages « ou autrement. » (Pasquier, interprétation des institutes de Justinien, t. II, fol. 21.) — 2° « Plait à « *mercy*, » droit de relief. (Du Cange, s. *Placitum*.) — 3° « Rachat à *mercy*, » payé à la volonté du seigneur. (Beaum. 406.) — 4° « Freres de la *mercy*, » religieux de la Trinité fondé pour la rédemption des captifs. — 5° « Rendre graces et *mercis*, » remercier. (Chr. de S. Denis, II, f. 20.) — 6° « *Merci* « Dieu, » vilain. (Colgr.) — 7° « *Merci* crier, » faire pénitence, demander pardon.

En amour doit li homs premierains  
Mestre son temps et sa jeunesse user,  
Et quant est vieix, à Dieu *merci* crier. [Vat. n° 1522, 165.]

8° « Estre à la *merci* le roy, ou du roy ou du seigneur, » être à la discrétion ou volonté du roy, ou du seigneur, qui peuvent faire telle grâce ou exiger telle peine qu'il leur plait; c'est-à-dire l'année appelée ailleurs *merciement*. (Ord. I, 100.) — 9° « Male *merci*, » male grâce, maudit soit. « Male *merci* du mepris enfreignant le divin commandement. » (Pontus de Tyart, Discours du temps, f. 4.) — 10° « Venir à la *merci* de l'église, » se soumettre à son tribunal. (Contin. de G. de Tyr, Martène, V, 726.) — 11° « Prier *merci*, » demander grâce. (Ms. 7996, p. 93.) — 12° « *Merci* lé, » grand merci à toi; « *Merci* té, » dit Guillaume. » (Rou, 57.) — 13° « A grés, et à *mercis*, » de bon gré, de bonne

volonté. (Mousk. p. 747.) — 14° « Dire que moult « grans *mercis*, » dire à quelqu'un qu'on lui est obligé. (Froiss. I, 23.) — 15° « Teue *mercis*, » s'il vous plait: « Gardez de Deuz teue *mercis*. » (Floire et Blanchefol, fol. 201.) — 16° « *Mercy* amoureuse, » grâce, faveur d'amour. (Oudin.) — 17° « Pour chere « *mercy*, » de grâce: « Cher sire, dist Ourseau, « pour chere *mercy*, ne vueillez avoir le cuer gros « sur moy. » (Percef. IV, f. 142.) — 18° « Vostre, ou « la vostre *mercy*, » grâce à vous. (Apol. d'Hérod. p. 543.) — 19° « Vostre bon *mercy*, » grâce à vous. (Petit J. de Saintré, p. 28.) — 20° « Sa *mercy*, ou la « sienne *mercy*, » grâce à lui: « Sa *mercy*, nous « osons à cete heure et parler, et escrire. » (Essais de Mont. H, p. 54.) — 21° « La *mercy* Dieu, » grâce à Dieu, Dieu merci. (Joinv. p. 41.) — 22° « Estre en « la greve *mercy* du roy, » s'est dit du prisonnier qui ne doit être relâché qu'en payant au roy une forte rançon. (Carta magna, fol. 30.) — 23° « Celuy « que tort avera, remeigne en nostre *mercy simple*, « ou greve, selonc ceo que il avera *mercy* ou cou- « lour de droit. » (Britt. Lois d'Anglet. fol. 219.) — 24° « Estre en *mercy* de sa vie, » encourir peine de mort :

En la *mercy* fut de sa vie  
Comme repris de felonnie. [Britt. f. 18.]

**Merciabile.** [1° Miséricordieux: « Dieux qui plus « est et *merciabile*, oie nos oroisons. » (Ms. Saint Victor, Serin. du xiv<sup>e</sup> s.)] — 2° Qui se rend à merci :

Envers vous me rent-je coupable,  
Quant je me rent si *merciabile*,  
Que vous pooez plus pardonner  
Que ne vous puisse demander. (Ms. 7218, f. 107.)

**Merciement.** 1° Remerciement. (Lett. de Louis XII, t. II, p. 221.) — 2° Amendé; voir sous **Merci** 8°.

**1. Mercier.** [1° Remercier : « Li reis Marsilie « mult l'en ad *mercié*. » (Rol. v. 908.)]

Qui ne vous voudra amer,  
*Mercier*, joir et loer,  
Sans nul recouvrir, vous perdra. (Ms. 7218, f. 121.)  
Tres bone amour en *merci*. [Id. f. 204.]

[2° Recompenser : « Deus... à ben le vos *mercie*. » (Rol. v. 519.)] — De là punir, faire repentir, dans un sens ironique : « Si Dieu lens amenoit ceste part « que je peusse à eulx parler, je vous feroye *mer- « cier* de la honte que vous m'avez faicte. » (Lanc. du Lac, I, II, f. 64.)

**2. Mercier.** [Marchand mercier : « Et furent « mandé sans demeure A un *mercier* trentle cen- « daus. » (Blonde et Jehan, v. 1612.)]

**Expressions :** 1° « Il y avoit un visiteur des mar- « chandises, poids, et aulnages, lequel prenoit lire « de roy des *merciérs*, duquel les autres *merciérs* « estoient tenus de prendre lettres, et les *merciérs* « suivant la cour avoient lieu séparé. » (Fauchel, Orig. des dign. p. 35.)

2° Ce nos temoigne l'écriture :  
L'on doit le fême moult tencier  
Qui fait visage de *mercier*. [Poët. av. 1300, IV, 1324.]

3° « Chacun sera *mercier*, chacun portera sa

« halle, » c'est-à-dire chacun portera la peine de ses péchés. (Oudin.) — 4<sup>e</sup> « A petit *mercier*, petit « pannier, » c'est-à-dire à un homme de basse condition, petite dépense. (Oudin.) — [« Petit *mercier*, « petit pannier; Pourtant je ne l'ay marchandise, « Qui soit du tout à vostre guise. Ne blâmés pour « ce mon mestier. » (Ch. d'Orléans, 81<sup>e</sup> chanson.)] — 5<sup>e</sup> « Chaque *mercier* prise ses aiguilles, » chacun prise ce qu'il a. (Coigr.) — 6<sup>e</sup> « Je tuerois un *mercier* pour un peigne, » pour je suis en une extrême colère. (Oud. Cur. fr.) Rabelais, par plaisanterie, retourne le proverbe I, 220 : « O si vous « me y faictes votre lieutenant, dit Merdaille, je « tuerois ung pigne pour ung *mercier*. » — 7<sup>e</sup> « Il « n'est pas *mercier*, qui ne sait faire sa loge. » (Coigr.) — 8<sup>e</sup> « A chaque *mercier* son pannier. » (Ibid.)

**Mercit.** [1<sup>o</sup> Miséricorde : « Qued avuisse de nos « Christ *mercit*. » (Eulalie.) — « Si preiez Dieu « *mercit*. » (Rol. v. 4132.) — « Deus ait *mercit* de « l'anne. » (Id. v. 3721.) — 2<sup>o</sup> Discretion : « S'en « ma *mercit* ne se cultz à mes pieds. » (Id. v. 2682.) — 3<sup>o</sup> Grâces, merci : « Cest premier colp est nostre « Dieu *mercit*. » (Id. v. 1259.)]

**Mercq.** [Marque : « Quant il (l'épervier) a tous « ses sept *mercqs* (jà soit ce que j'aye bien veu tel « qui en avoit huit, il est adonc tenu pour fourmé. » (Mén. III, 2.)]

**Mercredi.** [« Arriverent à Sur à un *mercredi* « manu. » (Mén. de Reims, § 51.)]

**Mercur.** [1<sup>o</sup> Vif-argent : « Qui pourroit devaler « en terre, Et dedans la miniere enquerre, Et cer- « cher par subtile cure des metaux le parfait « *mercure*. » L'Alch. à nature, 192.] — « Il a du « *mercure* à la teste, » il est un peu fou. (Coigr.) — 2<sup>o</sup> Messager d'amour, comme jadis Mercure auprès de Jupiter, maquereau. (Hist. du Théâtre fr. t. IV, fol. 98.)

1. **Mercuriale**, s. Espèce d'herbe. « De *mercuriale*, de persigniere, de orties. » (Rab. I, 76.)

2. **Mercuriale**, s. Assemblée qui se tenoit le mercredi. (Laur. Gloss. du Dr. fr.; Pasquier, Rech. page 738.) — [« Pour obvier et pouvoir à toutes « contraventions à nos ordonnances et icelles faire « promptement cesser, voulons les *mercuriales* « estre tenues de six mois en six mois.... assavoir « en nos diets parlemens, les premiers mercredis « après la lecture des ordonnances qui se fait « après les festes de Saint Martin et Pasques.... « ausquelles *mercuriales*, voulons les faictes et « contraventions faictes à nos dites ordonnances « par les officiers de nos diets cours, de quelque « ordre ou qualité qu'ils soient, estre pleinement « et entierement deductes. » Ord. d'avril 1559. De là le sens de réprimande. — Quant à la *mercuriale* indiquant le prix du blé, du grain, on ne la trouve qu'en 1701; elle tire son nom de Mercure, protecteur des marchands et marchés.]

**Mercurialisier**, Cajoler. (Oudin.)

**Mercurien**, Censeur, qui fait des mercuriales. (Hist. du Théâtre fr. II, 384.)

**Mercurier**, Critiquer, censurer : « Quelqu'un « qui pourra avoir communication de ceste lettre « par vos mains, pourra dire que je contrefais le « censeur, et que je veux par une solte outrecui- « dance *mercurier vos mercuriales*. » (Pasq. Lett. t. II, p. 436.)

**Merdaille**, Canaille. [« Et Bertrand Duguesclin « les Anglois moult travaille; Hantement va criant : « tuez ceste *merdaille*. » (Cuvcl. v. 5979.)]

Pour gouverner un grant tropel  
De *merdailles*, et de coquins. (Besch. f. 370.)

... . . . . Ja frapaillé,  
Ne *merdaille* ne saront de non vuloir  
Riens, fors par adevinaillé. (Vat. n<sup>o</sup> 1522, f. 166.)

[« Les habitans de Nuef Castel vainement cou- « rurent sus aux dis sergens, present ledit maire, « en disant tres deshonnestement : sanglante *mer- « daille*, vous faut-il ici faire cry de par le roy. » (J.J. III, p. 132, an. 1377.) V. encore Froiss. II, 224.]

**Merde**. [1<sup>o</sup> Excréments : « Et quant li vilains « rien n'ï vóit, Lors cuide que ce soit fantomes, « Dont taste à sa main et si osme, Il sent que c'est « *merde* qui put. » (Ren. v. 3839.) — 2<sup>o</sup> *Merde* « de fer, » oxyde de fer. (Coigr.) — [3<sup>o</sup> Injure : « Tu « me dois deux journées d'aoust, tu fais que man- « vaisse *merde* que tu les me dois tant. » (J.J. 109, p. 324, an. 1376.)]

Grant mestresse i est tricherie...  
*Merdes* sont ceis qui l'obeissent. (Ms. 7218, f. 281.)

« Elle me dist que une mauvaise *merde* me occi- « roit. » (Lanc. du Lac, I, f. 71.)

**Expressions** : 1<sup>o</sup> [« Pol, tu les sers de *merdes* fri- « tes. » (Mart. de S. Pierre et de S. Paul.)] — 2<sup>o</sup> « Quand plus remuet on la *merde*, Et de plus « put, ço dist li vilains » Ms 6812, fol. 76.] — 3<sup>o</sup> « Il y a de la *merde* au baston. » (Oudin.) — 4<sup>o</sup> « Le jeu tournera en *merde*. » (Ibid.) — 5<sup>o</sup> « Vous « ne savez ce que c'est que manger *merde*, vostre « pere n'estoit pas pourcean. » (Ibid.) — 6<sup>o</sup> « Les « derniers en telles affaires font les grands coups, « et s'en vont o *merde* et o *liveux*. » (Contes d'Eu- « trapel, p. 304.)

7<sup>o</sup> Bien doit manoir ce fumier,  
Qui qui n'a *merde* en haie. (Vat. 1500, f. 163.)

8<sup>o</sup> A bon droit loit la *merde*,  
Qui en son poing la chie.

Ce proverbe regarde ceux qui épousent une fille dont ils connoissent la mauvaise conduite. Prov. du Vilain, f. 76. — 9<sup>o</sup> « Robbe d'argent brodée de « *merde*. » Coigr. — 10<sup>o</sup> « A cul de foirard tous- « jours abonde *merde*. » (Ibid.) — 11<sup>o</sup> « Le pore a « tout bon en soy, fors que la *merde*. » (Ibid.)

**Merdefin**, s. Médecin ignorant. (Coigr.)

**Merdevean**, s. Terme de mépris : « Ung tas de « *merdeveaux* lours. » (Coigniltari, p. 173.)

**Merderet**, Endroit où l'on jette les immondices, à Sens. D. C. sous *Marderellum*.)

**Merderie**, s. Vilenie :

..... Ki met s'étudie  
En trufe, et en vent, et en merderie [P. ac. 1300, f. 1298.]

**Merdeux**, adj. Injure :

Au soir, diront qu'ilz sont breuieux...  
Eschairs, merdeux, lachos et chiches. [Besch. f. 553.]

**Expression** : « Faire du hardi merdeux. » Cette expression a été prise en bonne part. Louis XI dit d'une démarche très hardie du grand maître de Chabannes : « Je suis en grant malaise, doutant que le grand maître ait fait du hardi merdeux, et si Dieu ne le salue, et Nostre Dame, et sa compaignie, qu'ils ne se perdent par leur défaut. » (Duclous, Preuv. de l'Hist. de Louis XI, p. 372.)

**Merdoiseau-elle**, s. Damoiseau, demoiselle :

« Epître d'un gentilhomme à une merdoisette. » (Des Acc. Bigarr. p. 59.) — « Réponse de la gentille hommesse au merdoiseau. » (Id.)

**I. Mere**. [Du latin *mater*. 1<sup>o</sup> Mère :

« Ne reverrunt lur meres ne lur femmes. » (Rol. v. 1402.) — « Ains s'en fui à Clerevaux, où il avoit un sien oncle, frere sa mere. » (Mén. de Reims, § 135.) — 2<sup>o</sup> Nourrice : « Nous à nostre chiere et amée mere Agnès d'Issy, laquelle nous nourri de son lait, « avons donné 50 livres de tournois à rente. » (Registre de la Ch. des Comptes, f. 9<sup>o</sup> v. an. 1324.) — 3<sup>o</sup> Tron principal du terrier des fèvres et lapins : « Ils font volontiers leurs terriers en lieux mal aïsés à becher,..... et n'ont qu'une mere, qui va fort loing, laquelle est fort estroite. » (Fouillt, Vén. t. 73.)

**Expressions** :

1<sup>o</sup> Amors est mes à mains amere,  
Se la borse n'est dame, et mere. [Ms. 7218, f. 312.]

2<sup>o</sup> Or oïés de la mort amere  
Ki à tous est commune mere,  
Et chacun remue, et casque,  
Et met del tout en sa commune. [Mouskes, p. 775.]

3<sup>o</sup> « Mere aux caïlles, ou des caïlles, » fille ou femme grasse et en bon point. (Cotgrave.) — [C'est aussi le rôle de genêts.] — 4<sup>o</sup> « Mere abbesse, » abbesse d'un monastère. (Du Gange, sous *Mater*.) — Dans ses Observations sur Joinville, p. 21, mere est pris pour « ayeule. » — 5<sup>o</sup> « Mere roe, » principale roue d'une horloge :

Eu ce dyal, dont grans est li merites,  
Sont les heures .xxiii. descrites...  
Cil dyauls aussi se tourne et roe,  
Par la vertu de celle mere roe. [Froiss. Poës. f. 58.]

6<sup>o</sup> [« Le suppliant parla à ung barbier,..... et lui demanda si vouloit seigner une sacouade des « vaines de la mere »..... ledit barbier saigna icelle « Katherine es quatre parties de son corps, c'est « assavoir en chacun pié et en chacun bras.... des « veines de la mere. » (Jl. 200, p. 64, an. 1467.)] — 7<sup>o</sup> [« Mere folle, nom que l'on donnoit au chef d'une société burlesque qui s'était formée à Dijon, en 1554, sous le nom d'infanterie dijonnaise; elle donna lieu à de tels abus que Louis XIII la supprima le 21 juin 1630. A Châlons, on l'appelloit mere folle ou gaillardon. (Du Tillot, Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des fous, 1751, in-42, pages 175 à 180.)] —

8<sup>o</sup> [« Mere solle, » personnage des solies, jouées par les sots, association fondée en 1380. Ce fut l'un des titres de Pierre Gringoire.] — 9<sup>o</sup> « Mere au lait, » nourrice. (Perceforest, vol. IV, f. 31.) — 10<sup>o</sup> « Mere « branche, » à la différence de la fille de chesne. Voy. mes Antiquités, au titre de la chasse. On lit « mere de l'arbre, » dans le 1<sup>er</sup> vol. des Ordonn. p. 242. — 11<sup>o</sup> « Mere Dieu, » la sainte Vierge. (Rom. de Narçisse, f. 119.) — 12<sup>o</sup> « Mere des filles, » celle qui, dans les maisons des princesses, présidoit aux filles d'honneur. (Honn. de la Cour, ins. p. 74.) — 13<sup>o</sup> « Estre fille de mere, » être digne fille de sa mère. (Brant. Dam. III. p. 225.) — 14<sup>o</sup> « Estre mere « à quelqu'un, » protectrice :

Encor n'ont de noient mespris,  
Ne fet pechié, ne autre chose  
Dont Diex, ne se mere, les chose ;  
Ains sont aussi com suer et frere,  
La douce dame lor soit mere. [Ms. 7218, f. 296.]

15<sup>o</sup> « Mere de fontaine, » origine, canale, en italien. (Cotgrave.) — 16<sup>o</sup> « Mere grand, » grand-mère, aïeule : « Chanson qu'on chantoit dix ans, comme « je croy, devant que ma mere grand fut mariée. » (Apologie d'Hérod. p. 626.) — 17<sup>o</sup> « Mere né, » né de mère :

Car il n'est homme de mere né  
Qui soit de plus noble lignee  
Que ceulx de ceste compaignye. [G. de la Bigne, f. 38.]

18<sup>o</sup> « Homme de mere, » tout homme : « Ouc- « ques mais à homme de mere n'en avoit ven faire « autant. » (Lanc. du Lae, III. f. 31.) — 19<sup>o</sup> « Mere « langue, » on le dit encore aujourd'hui des langues principales. (Bourgoing, de Orig. Voc. Vulg. épit. au roy, p. 7.) — 20<sup>o</sup> « Mere perle, » naere de perle. (Cotgrave.) — 21<sup>o</sup> « Mere yglise, » la sainte Eglise. (Loix Norm. art. 1.) — Dans les Serms. de S. Bernard, p. 69, « nostre meire sainte Eglise, » répond au latin *ecclesia mater*. — 22<sup>o</sup> « Sachez que « l'en dist que amour de mere est plus grande que « amour de nourrice; ainsi comme se l'en voulsist « dire qu'il n'est amour que de mere. » (Percefor., vol. III, f. 130.) — 23<sup>o</sup> « Mauvaise fille se moque de « sa mere. » (Cotgrave.) — 24<sup>o</sup> « Prendre la mere au « nid. » (Id.) — 25<sup>o</sup> « Grosse mere anfrée. » (Ibid.) — « Ne connoître ny le pere, ny la mere, d'une « personne, » ne la connoître en aucune façon. (Mém. de Sully, t. II, p. 146.) — 26<sup>o</sup> « Mere piteuse « fait sa fille roigneuse. » (Cotgr.) — 27<sup>o</sup> « La mere « du timide ne sçait que c'est de pleurer. » (Ibid.)

**2. Mere**. [Voir MÈRE, pur, du latin *merus*. Vendange pressurée : « Queus vins que ce soit, « reech ou seur mere. » (Liv. des Mët. 290.)]

De là les expressions suivantes : 1<sup>o</sup> « Mere et « mixte impere. » (Froiss. V, Impere.) — 2<sup>o</sup> « Mere « creance, » véritable religion. (Vies des SS. Sorb. n<sup>o</sup> 60, col. 45.) — 3<sup>o</sup> « Mere empire. » « Par *merum* « et *mixtum imperium*, on entend ordinairement « la haute et basse justice..... autre est le *merum* « *imperium*, ou le *mixtum*, manières de parler « liées du vin qui estant pur est plus fort, et au « contraire estant mêlé devient plus foible, ou des « couleurs qui sont plus vives quand elles sont

« sans meslange. Ainsi le *meram imperium* est le  
 « plus severe, et le *metum* est le plus relâché et  
 « d'une moindre auctorité. » (Ord., t. V, p. 44.) —  
 4° « *Mere* goutte. » la liqueur qui découle avant  
 qu'on ait foulé. Du Cange, sous *l'innu de mera*  
*gulla*. — [De là, au figuré, dans la Sat. Ménippée,  
 p. 71 : « La pure creme de nos provinces, la *mere*  
 « goutte de nos gouvernements. »] — 5° « Lettres  
 « *meres*. » entières ou authentiques : « Devoirs de  
 « loy se doivent prouver par lettres en forme, ou  
 « par record de juges vivans ; lettres en formes sont  
 « *meres* en elles, faisant plainne foy de ce qu'elles  
 « contiennent. » C. Gén. t. II, p. 849. — 6° « *Mere*  
 « regalle. » Le chapitre XVI de la Coutume de Bueil  
 (N. C. G. II, p. 1247) est intitulé : « De la jurisdic-  
 « tion et cognoissance des *meres regalles* et  
 « autres, » après quoi, on lit : « Pour regard des  
 « causes concernant les *meres regalles* à nous  
 « concedées, et denes. »

3. *Mere*. [Plus grand, pour maire : « Comme ce  
 « soit *mere* peché, *mere* penitence lui soit donnée, »  
 en latin : « Cum *majus* constat esse peccatum, major  
 « ei injungatur penitentia. » Statuts de l'église de  
 Tours, ms. lat. 1237, ch. 70, an. 1336.]

**Mereau, Merel.** [1° Médailles ou monnaies  
 de convention, de cuivre, de plomb et quelques fois  
 d'argent, dont on usa à partir du xiv<sup>e</sup> siècle, pour  
 constater la présence des moines aux offices, pour  
 prouver l'acquiescement d'un droit au marché, pour  
 représenter la journée d'un ouvrier, etc. Elles équi-  
 valaient à nos jetons de présence : « Le clere des  
 « *mercaux* de l'aumosne. » (Ordonn. de 1346.) —  
 « Franc *merel*, » pour s'acquitter d'un péage, aux  
 Ordonn. t. V, 216. — 2° Jetons : « Laisser mailles et  
 « *mercaule*. » laisser, donner tout ce qu'on a.  
 (Desch. f. 360.)

Bien a son tens, et son *merel*,  
 Qui boit, et joe au tremeler. [Cortois d'Artois.]

3° Tache à l'honneur, marque infamante, défecte :

Cil s'en fuient sus el chastel,  
 Ne pueent souffrir lor *merel*. [Blanch. f. 184.]

4° Indice : « Vous aurez les *mercaux*, pour dis-  
 « cerner le droit d'avec les loix fardées. » (Contes de  
 « Chotières, épilh. fol. 5.) — 5° Dans un sens  
 obscène, on lit : « Ceux qui ont perdu les *mercaux*  
 « de leur naturalité, doivent perdre la qualité de  
 « prêtres. » (Ibid. fol. 128.) — 6° Un *merel* étoit la  
 marque qui, dans la vicomté de l'eau de Rouen, se  
 donnoit pour servir de preuve que la marchandise  
 avoit été acquittée. (Laur.) — 7° Cette marque ser-  
 voit à la cour pour entrer dans un bal, comme on  
 le voit ici en parlant d'un ballet : « La reine com-  
 « manda à M<sup>r</sup> d'Espéron et à moy de garder les  
 « avenues, et ne laisser passer que ceux qui auroient  
 « *mercaux* pour marque de pouvoir entrer. » Mém.  
 de Bassompierre, II, p. 2. — 8° [Injure : « Iceului  
 « Labastide criast au suppliant : Ribauill, traitre,  
 « *mercau*. » (Jl. 207, p. 334, an. 1482.)]

**Merelle.** [Forme féminine du précédent. Jeu de  
 marelle (voir ce mot) : « A mon dit seigneur (le

« due d'Orléans) pour jouer aux *merelles* dedans  
 « le bateau. » (Ducs de Bourg. n° 6700, an. 1448.)]

Jeux de dez et de *merelles*  
 Vous soit toudis deveables. [Desch. f. 100.]

De là, au figuré :

... Pour gagner grosses *merelles*,  
 Défendent leurs fausses querelles,  
 ... Et s'abandonnent  
 A servir ceux qui plus leur donnent. [A. Chast. p. 665.]

Expressions : 1° « Traire de bonne *merelle*, »  
 amener un bon coup, se tirer d'affaire :

De bonne *merelle*  
 A trait, qui s'est delivrez  
 D'amour, ou n'a fors grieztez. [Vatic. 1522, l. 154.]

2° « Traire fausse *merelle*, » mal jouer :  
 Li miens cuers i va tous jors tendant,  
 Conques vers li ne trest fausse *merelle*. [P. 1300, f. 634.]

3° « Traire sauve *merelle*, » jouer sans perdre :  
 Si le doi bien servir mieus que devant,  
 Et se vers li ai tout sauve *merelle*,  
 Merci l'en pri de cuer haüissant,  
 Ne n'irai mais si esus en chantant  
 Pieça que jon sui cises de l'estincele. [Vat. 1490, f. 124.]

4° « Ne plus traire point ne *merelle*, » ne plus  
 jouer :

Si fu l'eschequier mis en cage,  
 Sans plus traire point ne *merelle*. [Ms. 6812, f. 52.]

5° « Changer la *merelle*, » la chance, la face des  
 choses :

... Une novele  
 Li vint qui changea la *merelle*. [Ms. 6812, f. 87.]

6° « Avoir la *merelle*, » le profit. (Id. f. 65.)

**Merelle.** [Qui ressemble à une marelle : « Eslists  
 « menteux ne mettront aucunes peaux *merelles*,  
 « bigarrées, clavelées, ne peaux de mouton. »  
 (Ord. Juill. 1486.)]

**Merellier.** [Table pour jouer à la marelle :  
 « Jeux de tables et d'eschequiers De boules et de  
 « *merelliers*. » (Gullev. Peterin.)]

**Meremelin.** [Miranolin, calife; corruption de  
 l'arabe *caïr al mounemim*, commandeur des  
 croyants : « Que je ne vuel estre semblanz *Me-  
 « melin*, ne ses parans. » (Phib. de Champ. II,  
 page 118.)]

**Merement.** Chagrin, dépit :

... Les voix et les complaintes  
 Et les grans cris des *meres*, maintes  
 Grâilles font, et les *meremens*  
 Et les pleurs et les villenens  
 Pour leurs enfans qui mors gisoient. [III *Maries*, f. 100.]

**Merence.** Mérite : « François premier, ....  
 « prince de bon jugement, et bien sachant choisir  
 « les personnes selon leur suffisance, et bien  
 « *merence*. » (Du Verdier, Biblioth. p. 170.)

**Merencolie.** [1° Folie, dans G. Guart. I, 222.]  
 — 2° Colère :

Paour, hayne, ou jalousie  
 Le mettoient en *merencolie*  
 Contre ceux avec qui il vole,  
 Car il les bat et les aïfole. [G. de la Bigue, l. 91.]

3° Dépit : « Je ne puis reposer ne dormir pour la  
 « grande sollicitude et *merencolie* qui me travaille. »

(Hist. de la Toison d'Or, vol. I, f. 54.) — 1<sup>o</sup> Bile, au propre : « La *merencolie* est froide et seiche. » (Modus, I, 209.)

**Merencolier.** 1<sup>o</sup> Être soucieux :

Tousjours grouche, cils jours *merencolier*  
Se devant lui (sa femme) n'est tousis prompte et preste.  
Eust. Desch. fol. 363.

2<sup>o</sup> Songer :

Ainsi va *merencoliant*  
Femme et parlant, qui est enclose. (Ibid. f. 500.)

3<sup>o</sup> Affliger :

Et puis Jacob en pas fermes et seurs  
Qui espousa en ung coup les deux seurs ;  
Il fut trompé dont se *merencollia*,  
Car pour Rachel lui fut donné Lia.  
Les Tri, de Petrarque, par le baron d'Oppède, f. 81.

**Merendé.** (Sorte de serment : « La *merendé*, je « l'ama bin. » (Refrain aux Ch. du XV<sup>e</sup> s. p. 92.))

**Meresse, s.** Maîtresse, femme de qui l'on dépend :

Le fiz à nostre *meresse*  
Me dona hier cest anel,  
Et dit que à la septembre  
Aurai corroie et chapel. (P. av. 1300, IV, f. 1430.)

**Meretricale, adj.** De concubine : « Ma seur « *Exione*... detiennent-ils sous le joug de servitude « *meretricale*. » (Triomp. des IX Preux, p. 227.) — « En maniere *meretricale*. » au registre JJ. 195, p. 906, an. 1473.]

**Meretris.** [Courtisane : « Et ma seror la pute « *meretris*, Par qui je sui si vilment recuillis. » (Bat. d'Alesch. v. 2890.)]

Ah! dist ele, pecheris,  
Tant mar fui ouques *meretris*,  
Com mar fis les ordus peliés  
Por qui Dex est vers moi iriés. (Vies des SS. 61, col. 9.)  
Cieës les *meretric* prist ostel.  
Illice fist son cors venel. (Ibid. id 61, col. 2.)

**Merge, s.** Oiseau de mer, plongeon : « Un oye, ou un *merge* agitez sur l'eau. » (Merlin, Cocaie, t. I, p. 379.)

**Merger, v.** Plonger : « L'ebene..... bois *mer-geant* au fond des eaux. » (R. d'Alecton, p. 111.)

**Mergle.** [Houe pour labourer la vigne, au reg. JJ. 153, p. 237, an. 1397.]

**Merguiller.** [Bouler dans le margouillis : « Espiristrent de fu le bien saintuarie; en lerte « *merguillerent* le tabernacle del tuen num. » (Lib. psalmar. 98.)]

**Meri.** Qui a des mérites. On a dit de la Vierge :

Si digne Vierge et si serie,  
Sur toutes dames mieës *merie*. (III Maries, p. 329.)

**Mérianne.** [Midi, dans un bestiaire ms. : « Ainsi « comme Fashe recave A mienuil, à *merianne*. » (Du Gange, sous *Meribick*.)]

**Mérian.** 1<sup>o</sup> Méreau : « L'ag *meriau* d'estaign, ou « estoit emprunt le nom de Jesus. » Journal de Paris sous Charles VI, p. 125. — 2<sup>o</sup> Coups :

Aus destriers donnent les *meriae*  
A moult, parmi les haterax,  
Que des pesans cops qui ourdisent.  
En plusieurs lieux les estourdisent. (G. Gaiart, f. 214.)

Lors les veissiez entrebatre,  
Et donner *meriaus*, et poingnies,  
Et muselées, et graingnies,  
En lieu de gasteles rasiz,  
Si tres grauz que par les naziz  
Leur saut le sanc pleiderement. (Ibid. f. 332.)

**Méridiane.** Midi :

Puis fit s'ost aceminer ;  
Si viurent ensemble à Viane  
Un mardy puis *meridiane*. (Mousk, p. 249.)

**Méridien.** Gens venant du Midi, dans Percefor. t. IV, fol. 60.

**Merie.** [Droits du maire, au livre rouge de la Chambre des Comptes, an. 1339.]

**Merien.** 1<sup>o</sup> Merrain, bois : « Estendant ses « racines et son *merien*. » (Desch. 21.) — 2<sup>o</sup> Matière :

Li ventres a esté eurenx  
Qui fut emplis de tel *merien*. (Desch. f. 559.)

3<sup>o</sup> Soutien, appui : « Les vertus sont de foible « *merien*. » (Desch. f. 307.)

Les faiz aux diz sont de foible *merien*,  
Car la bouche fait trop le cuer deffaire,  
Elle promest, et parole trop bien  
Et le cuer ment. (Desch. f. 49.)

4<sup>o</sup> Lignée :

Et si verront leur lignie, et *merien*  
Vivre et regner au monde sans diffamie. (Desch. f. 436.)

**Expression :** « Rendre du fust *merien*, « rendre la pareille :

A tels chanteurs respandez courte messe  
Et si furent leur *rendez leur le merien* ;  
A grant moquer fait grant moqueresse. (Desch. 225.)

**Méridie.** [Méridienne ; cette forme était encore employée au XVII<sup>e</sup> siècle par Moisant de Brieux : « Entre ces affaires, li reis David à un jur levad « après *merienne*. » (Rois, p. 151.)] — « En esté « en temps de la *meriene* soient les hus de le par- « lour et de la gardein, ... clos. » (Règle des reli- gieuses de S<sup>te</sup> Marie de Sopewel, dans Du Cange, sous *Meridiana*.)

**Merin.** « Le *merin* ou sergent de la paroisse, « doit faire les criées. » (C. G. II, p. 730.)

**Mérine** (jouer à la pince).

Et quant la lune estoit serine,  
Moult bien à la pince *merine*  
Juiens aussi, en temps d'esté. (Froiss. Poës. p. 86.)

**Mérierer, v.** Gôuler, l'après dinée. (Colgr.)

**Mérier.** 1<sup>o</sup> Mériter : « Ainsi me faces (Dieu) estre « participant de ceux qui... gardent les comman- « demens, que par timour de se-vritude je *merisse* « avenir à grace d'amour. » (Classe de Gast. Phéb. p. 375.) — 2<sup>o</sup> Récompenser : « Dieux vous voeille « *merier* le courtoisie que vous me faites. » Froiss. IV, p. 208.]

Nuls peud'oms n'est *meris* pour ses bienfaits.  
Desch. fol. 124.

Amors, je t'ai lonc tens servi  
Mes mal-mont le m'as *meri*. (Ms. 7218, f. 215.)

Dieux dont k'il me soit *meri*,  
Et qu'ele m'ien saice gré. (Poës. av. 1300, III, f. 1078.)

3<sup>o</sup> [Donner en récompense : « Dameldieu le vos « *meri* quand je l'arai. » (Aiol, v. 459.) — « Damel- « dex, se li plaist, il li *merisse*. » Id. v. 3509.]]



Qui les veit lors des esperons ferir  
Dire pouvoit qu'ils vouloient conquerir  
Quelque gros pris, dont on vouloit *merir*  
Li mieulx fuyant. [J. Marot, p. 122.]

4° Rendre la pareille : « Il a sire, dist le roy, tant  
m'avez faict de bien qu'il n'est qui le puisse *merir*,  
sinon Dieu. » (Percef. II, f. 45.)

Dieux vous *merise* cest servise  
Dont joie avez en mon cuer mise.  
Atlas, dans Du Gange sous *Merere*.

**Expressions :** 1° « *Merir* à quelqu'un ses guerredons, et ses dessertes, » récompenser de ses services. (G. Guiart, 95.) — 2° « *Merir* à quelqu'un le guerredonnement, et la saudée, » donner, payer la récompense et la solde :

Amors, fiance ai en vous voirment,  
Kades vos ai servie et honorée.  
Bien m'en poés le guerredonnement  
A cest besoig *merir* et la saudée.

Poët. av. 1200, t. IV, p. 1097.

**Merise, s. f.** Espèce de cerise :

La cerise et le cerisier  
La *merise* et le merisier. [Bellevu, II, p. 45.]

**Merita.** [Pluriel de *meritum*, au sens de reliques : « Le *merita* d'une des onze mille vierges, et le repositoire et le pic. » (Inv. de la S<sup>te</sup> Chapelle, au reg. *Noster*, f. 196.)]

1. **Merite.** [1° Ce qui mérite récompense ou punition : « Les merites de la *merite*. » (Chron. de S. Denis, I, f. 128.) — « Nous voulons qu'il soit ars « et pendu, si aura le guerredon de ses *merites*. » (Froiss. XIV, 68.) — 2° Récompense : « Pechié porte « sa peine et bienfait sa *merite*. » (J. de Meung, Test. p. 209.)] — « Bienfait ne se doit sans *merite* « passer : Elle lui donna le dixième rose... il attend « doit encores plus grant *merite*. » (Percef. V, 82.) — 3° Honoraires : « Auront (les avocats) pour toutes « missives concernant les *merites*, ou instruction « des procez, deux pattars et deny. » (N. C. G. II, p. 100.) — 4° Punition :

Larrons, meurtriers et sodomites,  
Qui tous temps pires devenez,  
Et vostre createur troubléz.  
Vous en avez crueulx *merites*. [Desch. f. 90.]

Hérodé, après avoir faill mouir les petits enfans,  
chassa Jésus-Christ jusqu'en Eglise :

Mes li en ot *male merite*,  
Il en mourut à deshonor. [Ms. 7218, f. 105.]

5° Remerciement : « A celui doit on rendre graces  
et les *merites* qui est souverain de tous les roys. » (Chron. de S. Denis, I, f. 57.) — 6° La justice, le bon droit d'une cause : « En expediant et jugeant les « procez... plusieurs de nos conseillers se excusent « à dire leurs opinions sous ombre qu'ils n'ayent « entendu les *merites* des dits procez. » (Ordon. de l'échiquier, à la suite de l'Ane. Cout. de Norm. 39.)

2. **Merite.** [Digne, de *meritus* : « Il en estoit  
bien *merites*. » (Froiss. VI, 326.) — « Il n'estoit  
pas dignes ne *merites* de gouverner le monde. » (Froiss. IX, 141.)]

**Meritement.** A bon droit, comme le latin  
*merito* : « Une royne si digne, qui meprisant la

« grandeur du monde auquel *meritement* devoit  
« commander. » (Enigmes de Sylvain, épit. p. 4.)

**Meriter.** 1° Récompenser : « Ce meffait cy,....  
« vous est pardonné ; adonc respondirent-ils tous  
« d'une voix : Dieu le veuille *meriter* au roy, et à  
« son bon conseil. » (Froiss. II, p. 146.) — 2° Devoir  
récompense : « Il se sentoit grandement tenu au  
« pape Clément, car.... en Avignon le pape et les  
« cardinaux tous excellement l'avoient honoré,  
« et donné plus qu'il ne leur avoit demandé.... si  
« ensuivoit qu'il leur *meritast* le guerdon ; et aussi  
« au departement d'Avignon, il avoit.... promis au  
« pape qu'il pourvoyeroit et enferdroit à ses beson-  
« gnes. » (Froiss. IV, p. 99.) — 3° Rendre service :  
« Murdrir ton roy.... qui l'avoit *merité*, et fait tant  
« de biens. » (Tri. des IX Preux, p. 178.)

**Meritoire.** [« Biens, quant à pardurable gloire,  
« N'estoit devant croix *meritoire*. » (J. de Meung,  
p. 674.)]

**Meritoirement, adv.** Justement, raisonnablement. « Dieu a *meritoirement* permis que ces grands  
« pillages se soient absorbez par la mer. » (Mont.  
Ess. t. III, p. 230.)

**Meriz.** Mérites : « Sire, par mener les vie, mes  
« *meriz* sont tourmens. » (Ch. de Gast. Phéb. 365.)

**Merlaison, s.** Classe au merle : « Ballet de la  
« *merlaison*, ou de la chasse du merle.... dansé en  
« 1635. » (Beauchamps, Rech. du théât. III, p. 110.)

**Merlanc.** [Merlan : « Nus poissonniers de mer  
« ne puet metre raie, ne amener poisson salé, ne  
« *merlanc* salé, que le ferre qui est dessus les  
« paniers ne soit ostez ès hales, ains que le poisson  
« soit vendaz. » (Liv. des Mét. 269.)] — « *Merlan*  
« frit, » personne de mauvaise grâce. (Oudin.) —  
[Au temps de La Carne, les *merlans* étaient les per-  
ruquiers, blanchis par la poudre, comme ces pois-  
sons par la farine.]

**Merle.** [Merle : « Ce fu un jour de mai que  
« chascuns oisiaus crie, Que li rosignaüs chante et  
« la *merle* et la pie. » (Chans. d'Antioche, I, 693.)]

**Expressions :** 1° « *Merle blanc*, » chose impos-  
sible : « Je vous donnerai un *merle blanc*. » (Oudin,  
Cur. fr.) — 2° « *Merle bleu*. » (Colgr.) — 3° « *Merle*  
« au collier. » (Ibid.)

**Merlé.** Grisonnant, de *misculare*, *mester*, par  
rhotacisme :

... Mon chief blon en celle ay trouvat.  
Blanc et *merlé*.... [Desch. f. 169.]

**Merlée.** Mêlée : « Tançons, *merlés*. » (Ord. III,  
page 578.)

**Merler.** Fréquenter :

Humbles pitiez, *merler*, povre honteux  
Fait mieus à visiter  
C'uns truns qui quiert sa proie.  
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1298.

**Merlet.** Petit merle. (Colgrave.)

**Merlette.** [Peut-être sifflet, caquet : « Iceulli  
« sergent avoit esté audit Stuppe par aucuns des  
« habitans d'illec baluz et feruz d'un coustel parmi  
« le corps tout outre en plusieurs lieux, en disant :

« Tu ne sergenteras plus, va porter la *merlette* à Chastillon. » (Jl. 109, p. 293, an. 1376.)

**Merlier**, s. On lit en parlant du salaire des bourelliers : « Une avaleneur garnie de *merliers* de cuir, la meilleure huit sols. » (Ord. II, 371.)

1. **Merlin**, *subst.* Assommoir de boucher : « Serpes, haches, ou *merlin*. » (N. C. G. II, 1096.)

2. **Merlin**, *subst.* Enfant sans père, dans la loi mahométane. Mont. Ess. II, p. 363.

3. **Merlin**. Personnage traditionnel qui, dans les légendes celtiques, exerce un grand pouvoir magique ; en bas breton *Marzin*.

**Merlis**. Querelleur, brouillon, dans Beauman. ms. ch. I, p. 3.]

**Merlon**, s. Intervalle de créneaux et embrasures.

**Merlot (trot-trot)**. Espèce de jeu d'enfants.

Puis juiens à un autrre jeu  
Qu'on dist à la kewe leu leu.

Et aussi au *trot-trot*, *merlot*. (Froiss. Poës. p. 86.)

**Merlu**, s. Poisson de mer qu'on appelle *merluche*, quand il a été séché. « *Merlus* est fait, ce semble de morue. » (Mén. II, 5.) — « Pour ne perdre l'eau salée du *merlut* quand il bouillit, de la soupe il en faisoit. » (Bassel. t. 41.) — « *Merlus*, poisson ainsi appelé, en quelques provinces de France, et *melue* parée dans d'autres. » (Naudé, des Coups d'Etat, p. 71.)

**Expressions** : 1<sup>o</sup> « Chausse à queue de *merlus*, » taillée, quand il a été séché. « *Merlus*, » qui est partagé en deux comme les canons d'une culotte, comme on dit à queue d'aronde, parlant du bois. Cotgr. — [Nous disons habit à queue de morue.] — 2<sup>o</sup> « Soupe de *merlus*. » (Rab. V, p. 126.)

**Merme**. [Moindre ; de là « *merme* d'age, » mineur : « Mais si il avient que celui qui requiert heritage a été *merme* d'age, en temps que l'autre l'a tenu. » (Ass. de Jerusalem, ch. 37.)]

**Mermer**. Priver de : « J'ay esté *mermé* de ma paye. » (Ass. de Jerusalem, p. 126.) — « *Mermé* de son fief. » (Id. p. 132.)

**Mer-monde**. Mer du monde : « Escueils perilleux de ceste *mer-monde*, bouillonnante de tant de griefves et malheureuses peines. » (Lett. de Pasq. III, p. 695.)

**Merquatour**. Qui fait argent de tout ; on a dit des cardinaux : « De la grant cour je fis un tour, « Là où maintient li cardoual ; Mais tous les trovai d'un atour ; Chà et là tous sont *merquatour*. » (D. C. Observ. sur Joinv. p. 99.)]

**Merque**. 1<sup>o</sup> Marque :

..... Votre frere aux victoires adestre,  
Qui sur leur dos sa vertu lit connestre  
En *merque* rouge. (A. Jann. p. 19.)

2<sup>o</sup> Secau : « Leurs seings et *merques* manuelles. » (N. C. G. I, 417.) — 3<sup>o</sup> Droit de marque : « Le comte de Ponthieu fut prins du marquis de Bade pour *merque*, pour tant qu'iceuy marquis avoit adre-

« fois en de ses gens destroussez au pays de Hainault. » (Monstrel. I, p. 305.)

**Merquedi**. Mercredi : « Faire publier... par quatre jours de *merquedis*. » (N. C. G. I, 774.)

**Merquier**. [Marquer, au registre JI. 61, p. 290, an. 1321.]

**Merrai-éz**. [Futur de mener : « *Merrai*. » (Agol. v. 883.) — « Si i *merrez* Torleu, le rei per-sis. » (Rol. v. 3204.)]

**Merranlx**. [Mereaux : « Payé pour une estampe à marquer des *merranlx* de plomb pour bailler aux gens de ce lieu, assistant au *salve*, au lieu de yards, puisque l'on ne pouvoit trouver de monnoye. » (Archives de S. Maclou de Rouen, an. 1575.)]

**Merrelle**. [Marelle : « Et li miens cuers vait tous jors atendant N'onkes vers li ne fraist fauce *merrelle*. » (Wackernagel, p. 48.)]

**Merrer**. [Labourer à la marre, au registre JI. 163, p. 344, an. 1409.]

**Merrien**. [1<sup>o</sup> Merrain, bois de charpente : « Lors se penseurien d'un mult bon engin ; que il fermerent tote l'ost de bones lices et de bons *merriens* et de bones barres. » (Villeh. § 166.) — « Aucun..... ne pourra penre *merrien*, ne busche pour edifier, ou ardoir. » (Ordonn. II, p. 246.) — 2<sup>o</sup> Bois, forêt :

Entre ouy parmi les *merriens*,  
Deuid de trompes et de chiens, (Chasse d'amours, 102.)

3<sup>o</sup> Bois du cerf :

L'en voit les cerfs natuellement muer,  
L'an une fois, le *merrien*. (Desch. f. 327.)

4<sup>o</sup> Lieu, endroit : « Trop est cours perilleux *merriens*. » (Id. f. 255.) — 5<sup>o</sup> Origine : « Ce peuple de povre *merrien*. » (Id. f. 572.) — 6<sup>o</sup> Complexion : « J'ay les jambes de trop foible *merrien*. » (Desch. folio 38.)

**Merrir (se)**. S'affliger. Duguesclin dit au duc de Lancastre : « Sire, ne me vueillez pas *merrir* « se j'ay fait mon devoir contre vostre chevalier, « car il m'avoit fait desraison. » (Ménard, p. 105.)

**Mers**. Marques, laches : « Le faucon pelerin..... a les *mers* de la queue bien vermeus. » (Modus, folio 109.)

**Mersandière**. [Etang ou marais : « Luy, pour une pièce de pré assis audit Vitri contenant dix minees on environ..... tenant à une *mersandière* « que Pierre Boin tient dudit écuyer. » (1510, Terrier de Vitri. L. C. de D.)]

**Mervax**. Merveille :

Ce n'est *mervax* se je m'esmai,  
Qu'avant que vigne avril ne mai  
Aura karesme. (Ms. 7615, II, f. 130.)

**Merveillable**. Merveilleux :

A peine peut estre creue,  
Tant par est tiere, et *merveillable*. (Ms. 7218, f. 123.)

**Merveille-oille**. [1<sup>o</sup> Sujet d'étonnement : « N'en est *merveille* se Karles ad iur. » (Roland, v. 2877.) — « Et mult granz *merveille* ere la bial-

« tez à regarder. » (Villeh., § 127.) — « Et fait tant d'armes que c'estoit *merveille* à veoir. » (Mén. de Reims, § 266.) — « Si grant quantité de gens d'armes que *merveilles* estoit. » (Froiss., t. III, 339.) — 2° Choses horribles, horreurs : « Batailles mortelles, desolations de plusieurs eglises, citez, villes et forteresses, depopulation de moult de pays, et autres *merveilles* pitieuses à recorder. » (Monstrelet. Prologue.) — A l'occasion de l'assassinat du duc de Bourgogne, fait en présence du dauphin à Montereau, en 1419, on lit : « Entre temps que ce se faisoit, le... dauphin qui estoit appuyé sur la barriere, voyant ceste *merveille*, se tira arriere d'icelle comme tout effrayé. » (Monstrelet., vol. I, p. 282.) — 3° Jeu : « Jouer à honnestes jeux, comme aux *merveilles*, aux estals, aux ventes, aux vertus, aux rencontres et autres. » (Printemps d'Yver, f. 11.)

*Expressions* : 1° « Se donner *merveilles*, » s'émerveiller : « Il se donna grant *merveilles* de ce que si « povre hostel il voit. » (Ger. de Nevers, 1<sup>re</sup> partie, page 68.) — 2° « Tenir à *merveille*, » être dans la surprise :

Le mandement le roy tint le duc à *merveille* ;  
De laler à Paris vistement s'aparaille. (Rou, p. 89.)

3° « Ne pas dire *merveille*, » se tromper : « Lors dist la sage royne au roy son seigneur : Sire, vous ne *dictes pas merveilles*, car meschet seroit « se tant noble semence estoit empiriée par mauvaise benission. » (Perceif. IV, f. 119.)

4° En l'an mil cinq cens quarante quatre  
Que l'on disoit l'un des *merveilles*.

Cette inscription se lisoit sur un vitrage dell'église de Joigny, dans une chapelle de droite, à cause de la victoire de Cerisottes. (D. C. sous *Mirabilium annus*.) — [« Hem l'année des *merveilles* .M. D. XLIV. « qu'avons tous esté à Paris pour peur de la guerre « des Bourguignons. » (Ann. de l'église de Meaux, t. II, p. 291.)] — 5° [« Jamet Torriffon dist au suppliant qu'il se donnoit *merveilles*, que on ne l'avoit assis à plus grant somme de deniers en nos tailles. » (Jl. 185, p. 4, an. 1450.)]

**Merveiller (se).** [S'étonner : « Mult me puis *merveiller* de Cartemagne. » (Roland, v. 547.) — « Mult me *merveille* se jà verrum Carlon. » (Id. v. 3179.) — « N'ai ait Français ki tot ne s'en *merveill*. » (Id. v. 571.)]

Aussi en furent *merveiller*  
Tous celz qui les virent aus ex. (Ms. 6812, f. 81.)

Qui tout veut faire sans conseil,  
Se maus l'en viennent m'en *merveil*  
En toute riens... (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 58.)

*Merveilles moi* coment puel cuer durer  
Ki prent congie à sa dame à laler. (P. 1300, III, 998.)

**Merveilles.** [Adverbe. Merveilleusement : « El trouverent le roi Henri qui *merveilles* fist « grant feste de la venue à la pucelle. » (Mén. de Reims, § 18.) — « Quant li empereres oi ces nouvelles, *mervelles* li anuiterent. » (Henri de Valenc, § 615.) — « Quant Aiols le coisi, *mervelles* « en fu liés. » (Aiol, v. 6396.)]

vii.

**Merveilleté—useté.** [1° Arrogance : « Pour cause de la *merveilleite* et riote, qui estoit en la « personne dudit Jehan de Poitiers. » (Jl. 147, p. 298, an. 1395.) — « Laquelle Marie a esté en son « temps *merveilleuse* femme,.... et par la *merveilleite* « *useté* d'elle, son dernier mari lui creva l'œil. » (Jl. 157, p. 259, an. 1402.) — 2° Bizarrerie : « J'en « ai ung petit touché par les *merveilleusetés* dou « monde. » (Froiss. II, 111.)]

**Merveilleusement—usement.** [D'une manière étonnante : « E li païen *merveilleusement* « furent. » (Roland, v. 3885.) — 2° Excessivement : « Les grans froidours del tans d'yvier, Ki dont « estont *merveilleusement* fors et frois. » (Henri de Valenc, § 554.) — « Il mourut *merveilleusement* « affligé d'une grosse pierre qu'il avoit en la vessie. » (Montaigne, t. II, 781.) — 3° Traitement : « Le « jeune duc de Savoie (Amédée) mourut assez « *merveilleusement*; dont depuis il fut grand question. » (Froiss. IV, p. 115.)]

..... Parti avez,  
Ce m'est avis, trop *merveilleusement*. (Vat. 1490, f. 157.)

[« Le duc de Bretagne qui avoit pris *merveilleusement* messire Olivier de Cliehon. » (Froissart, t. XIII, 39.)]

**Merveilleux—villeux.** [1° Terrible, en parlant des personnes et des choses : « Dist Blaucandrin : « *merveillus* hum est Carles. » (Rol. v. 370.) — « La « bataille est *merveilleuse*. » (Id. 1620.) — « Lors « comença li assaus fiers et *merveilleux*. » (Villeh. § 241.) — « Hyver granz et *merveilleux*. » (Ms. 6812, f. 70.) — « La guerre... moult cruelle et *merveilleuse*. » (Monstr. II, 101.) — 2° Ilantain, insolent : « Mon oncle..... est de si tres *merveilleuse* « maniere, et couverte, que nul ne se congnoit en « luy. » (Froiss., IV, p. 237.) — « Le duc de Gloeces- « ter estoit dur, rebelle, et moult *merveilleux*. » (Id. p. 271.) — [« Car elle fu moult *merveilleuse* « dame et de grant air. » (Id. éd. Kervyn, IV, 199.) — « Il y avoit un roi en Espagne qui s'appeloit « damps Pierre, plains de *merveilleuses* opinions. » (Id. VII, 82.) — « Lequel Oudart qui toujours a esté « *merveilleux*, entreprenans et rioteux. » (Jl. 109, page 120, an. 1376.) — « Lequel Gilot le Fevre, qui « estoit homme noieusx et haultain, leur respondi « plusieurs paroles *merveilleuses*. » (Jl. 155, p. 37, an. 1399.) — 3° Capricieux, bizarre : « Les fortunes « sont *merveilleuses*. » (Froiss. VII, 122.)]

De nature sui merencolieux,  
Colérique, voir ne puet l'en trouver,  
Si sui encin à estre *merveilleux*. (Desch. 213.)

4° [« Traître, perfide : « Li Romains qui sont *merveilleux* et traître. » (Froiss. IX, 48.) — « L'air de « Portugal est chaunt et très-*merveilleux*. » (Id. XI, p. 136.) — « Il avoit les Anglois durs et *merveilleux*. » (Id. liv. IV, p. 341.) — « Il proposa une « *merveilleuse* imagination..... il s'avis comment « il mettroit à mort le comestable. » (Id. p. 139.) — « Le monde est moult dangereux, moult envieus, « et moult *merveilleux*. » (Le chev. de la Tour,

44

Instruct. à ses filles, f. I.) — 5° Cruel : « J'ai goute  
« ès rains moult *merveilleuse*. » (Ms. 7218, f. 211.)

Il estoit grans, et *merveilleuse*,  
« Et maubez, et de laide hure. » (Id. f. 242.)

6° Fâcheux : « Il fail icy le plus *merveilleur*  
« temps... que l'on vit oncque faire, car incessam-  
« ment il pleut. » Lett. de Louis XII, I, p. 250. —

7° Étonné : « Quand le suppliant vit le sang, il fut  
« bien *merveilleur* et esbahy. » (Jl. 176, pièce 311,  
an. 1443.) — « *Merueilleur* sui de vo gentil cor-  
« saige. » (Desch. f. 151.) — 8° Courroucé :

Li peres fu toz *merveillous*,  
« Quant il les oi desresnier,  
« Forment se prist à courroucier. » (Ms. 7218, f. 171.)

**Mervelle.** Voir MERVILLE. Supplice terrible.  
Parlant de Charles Martel, qui avoit donné aux laïcs  
les dîmes de l'Eglise, on lit :

Et pour le peciet soufroit-il  
« Cele grant painne, et cel peril,  
« Et mainte *mervelle* pesant. » (Mouskes, p. 54.)

**Mervoille.** Miracle. (Voir sous MERVILLE.)

Et quant il oit la *mervoille*,  
« Robe d'esquallate vermoille  
« A vestue forrée d'ermine. » (Ms. 7615, II f. 149.)

**Mervoyer.** S'affliger :

Diex, dit Joseph, pères de gloire,  
« Qui pourra fame james croire ?  
« A poÿ que je ne me *mervoy*  
« Ceste est grosse, bien le voy ;  
« He my, qui a basti tel plet ;  
« Cilz affaires point ne me plest. » (III Muses, f. 74.)  
Jamais nul jour ne seray jacolin  
« Ne prescheray en la feste de roys.  
« Pourquoi ? pour ce qu'on *mervoye* d'engin. » (Desch. 185.)

1. **Mes.** [1° Cas snjel de l'adjectif. possessif : « Tu  
« n'ies *mes* hum, ne jo ne sui lis sire. » (Roland,  
v. 207.) — Le Gloss. de M. L. Gautier donne *mes* ;  
le texte porte *mis*. — « *Mes* fils remanisist en mon  
« leu et gardast la terre. » (Villeh., § 65.) — « Ossi  
« fera Jehan *mes* freres. » (Froiss. II, 352.) — « *Mes*  
« narschans o vous ira. » G. Guiart, folio 112.) —  
2° Cas régime plur. masc. et fém. : « A si grant fort  
« m'ociz *mes* compaignuns. » (Roland, v. 1899.) —  
« Il est mis filz e si biendrat *mes* marches. » (Id.  
v. 3716.) — « Les assié (mil bezanz d'or) chascun an  
« à peure au jour mon seigneur saint Jehan  
« Baptiste à *mes* rentes de Babiloine. » (Mén. de  
Reims, § 207.) — « Or l'apenrai, dit la masenge au  
« paisan, se lu veus, *mes* trois sens. » (Id. § 462.)

2. **Mes.** [Messager, du latin *missus* : « Si l' m'a  
« nunciet mis *mes* li sulians. » (Roland, v. 319.) —  
« Li *mes*, qui du roy vint, dist au duc en l'oreille. »  
(Wace.) — « Ensi s'en alerent à l'ostel le duc, et  
« furent mandé li *mes*. » (Villehard., § 98.) — « Se  
« aucuns devoit au *mes* le roy demiers, et le *mes*  
« s'en fu alé clamer à la justice le roy, et le ber de  
« qui castelerie ce seroit, en demandast la cour à  
« avoir, il n'en auroit point, car les meubles au *mes*  
« le roy sont le roy. » (Etabliss. de S. Louis, liv. I,  
ch. 126.) — « Devant eus se jelta li *mes* à genouil-  
« lon. » Guvelier.]

3. **Mes.** [1° Mets, plat : « Et les bons *mes* fist il  
« priveement embler. E sis faites as povres en la

« vile porter. » (Thom. de Cantorbery, 93.) — « J'ai  
« mangié avec aus grant foison de divers *mes* de  
« char, et beu de bons vins fors et clers. » (Joinv.,  
§ 638.) — « Que ne nus ne bers ne cuens ne prelaz  
« ne clers ne autres douz reumein, en quel estat que  
« il soit, ne puisse doner à mengier for trois *mes*  
« touz simples. » (Ordonn. somptuaire de Phil. le  
« Hardi.) — 2° Portion : « Et chascune acouchiée  
« dudit hostel Dieu doit avoir un *mez* entier. »  
(Ord. III, 584, an. 1362.)

*Expression* : « *Mets de mariage*. » (Voir sous  
MARIAGE.) Il était exigé des nouveaux mariés par le  
seigneur, comme du nouveau prêtre par les jeunes  
gens du village : « A laquelle solennité (de la nou-  
« velle messe) icellui Henri pria et requist plusieurs  
« de ses amis et voisins... au disner et soupper...  
« Après lequel soupper... ledit Jaquet demanda le  
« *mes*, c'est assavoir un pot plain de vin, un pain  
« et une piece de char : auquel ledit Henry respondi  
« qu'il s'en alast ; car à telle feste n'en devoit on  
« rien payer. » (Jl. 124, p. 274, an. 1384.)

4. **Mes.** [1° Maison, de *mansus* : « Estoit sa  
« meson et son *mez*, Mulli i avoit longuement *mez*. »  
(Ruleb. II, 218.) — « Chef *mes*, » manoir princi-  
« pal. » (Cotgrave.) — « Li quens l'en amena à son  
« *mes*. » (Ph. Mouskes, p. 495.) — [2° Buisson d'un  
cerf ? : « Et le grant cerf à *mes* li vint. » (Chr. angl.  
norm. I, 54.)

5. **Mes.** Demeuré. Voir le précédent.

Et li quens Renaus ot tant *mes*  
« En prison, que mors en remes. » (Mouskes, p. 756.)

6. **Mes.** [Triste, comme *mas*, *mat* : « Et mainte  
« fois veult amors le sei soie *Mes* et pensis, dolens  
« et corrossus. » (Wackernagel, p. 25.)

7. **Mes.** [Du latin *magis*. 1° Plus, et les expres-  
sions qui en dérivent] : « Donc le guerpi, et ne  
« l' tint *mes*. » (Partonop. f. 166.)

Pauvres n'a *mes* nul droit, ce sevent li plusor :  
« Cil qui plus donne à cort si a meilleur valor,  
« Et qui miex seait trahir, ou le tient à meilleur.  
Fauoh. Lang. et Poca. fr. p. 96.

Fins cuers loiaus  
*Mes* de mes maus  
« Vos praigne pitié. » (Poës. av. 1300, IV, p. 1476.)

« Chascun est creus de che que il tesmoigne con-  
« ire li par se lettre, et non pas pour li, *mes* que li  
« roys. » (Beaum. p. 216.)

Cil qui vassal qui tant conquistrent  
« Tant ourent terres, tant roiz pristrent,  
« Après la mort, de lor enor  
« N'ont chescun ne *mes* sa longour.  
« Quel bien lor fet, qui miex lor est  
« De lor pris, et de leur conquest. » (Rou, p. 145.)

« Ne *mez* lui soul, » rien que lui seul. On lit  
à l'occasion du duc Richard II, qui pardonna à son  
frère Guillaume sa révolte :

Par le conseil le conte Raoul  
« N'out au conseil ne *mez* lui soul,  
« Li donna tout en la comté,  
« Et cil ven jura feauté. » (Rou, p. 167.)

« *Mes* guerres, » plus guerres :

« ... Veilliez trestuit,  
« N'i a *mes* guerres de la nuit. » (Ms. 7218, f. 147.)

« *Mes* toujours, » à jamais : « Nous voullons, et  
 • commandons... estre... mises à execution, de  
 • point en point, à *tousjours mes*. » (Ord. I. p. 567.)  
 — 2<sup>o</sup> Longtemps, plus longtemps :

... De mains ne de pié

Ne li estoit ongles romés,

Et s'il auques i ouist *mes*

Il y fu mors, et tont sans falle

Pris et traïs en la bataille.

(*Mousk. p. 532.*)

Li povres hom manves

Ne porte que son fés,

C'est chose achetivée;

Et riches bers punés,

Quant se faut *lonc tens més*

En valt mains sa contrée. (*Prov. du C<sup>o</sup> de Bret. f. 115.*)

3<sup>o</sup> Jadis, autrefois :

Assez sa face destournoit

Pour regarder en autres lieux,

Mais au travers l'ueil retournoit,

Au lieu qui lui plaisoit le mieulx.

J'appereu le trait de ses yeux

Tout enpenmé d'humble requêtes,

Et dis à par moy, si m'aïst Dieux,

Autel fuz *mes* comme vous estes. (*A. Chartier, p. 505.*)

4<sup>o</sup> Mais : « A voulu donner au jouvencel son pri-  
 • sonnier, *mes* messeigneurs les commissaires  
 • disdrent.... que quelconque met prisonnier en  
 • lien fort, sans te congie de ceulz ayant pouvoir, il  
 • pert le prisonnier, et est confisqué au capitaine. »  
 (Le Jouvencel. p. 249.)

**Mesaasmer.** Voir MESAESMER. Mépriser, dans  
 Renart, v. 12864.

**Mesaccord.** Mésintelligence : « Vous vous for-  
 • malisez de ce qu'il y a *mesaccord* entre nos  
 • docteurs. » (Chol. f. 55.)

**Mesadvenance.** Ineptie. (Rob. Estienne.)

**Mesadvenant, adj.** Mésasant : « Toutte affec-  
 • tion, nommément en la gayeté, et liberté fran-  
 • coïse est *mesadvenante* au courtoisan. » (Mont.  
 Ess. I, p. 262.)

**Mesadventure.** Mésaventure. (Britton. Lois  
 d'Angl. f. 96.)

**Mesadventuré,—ureux.** Malheureux, fu-  
 • neste : « Le roy Polices de Nubie fut *mesadventuré*  
 • de ses deux femmes. » (Percef. VI, f. 96.) — « Le  
 • lieu estoit *mesadventureux*, et luy dresserent les  
 • cheveux en la teste comme esquilles. » (Ibid.  
 vol. IV, f. 23.)

**Mesadvenu, part.** Arrivé mal :

Nous est le sort pareil *mesadvenu* :

Si grand malheur n'est jamais advenu. (*Cretin, p. 140.*)

**Mesaesmer, v.** Méséstimier :

Voirs est qu'Aristote blasma

Son seigneur, et *mesaemant*,

Qui tant s'estoit mis en amer. (*Alex. et Arist. f. 73.*)

Trop amours *mesaemes*,

Qui a li est ententieux. (*Vat. n<sup>o</sup> 1490, f. 150.*)

S'un autre le *mesaemast*

Il se sceust molt bien vengier. (*Fabl. de S. G. f. 337.*)

**Mesage.** [1<sup>o</sup> Message : « Et eslurent li prison-  
 • deus d'iaus pour porter ce *mesage*. » (Mén. de  
 Reims, § 167.) — 2<sup>o</sup> Messager : « Lors furent mandei

« li *mesage* que Solehadins i avoit envoiez. » (Id.  
 § 42.)]

**Mesagier.** [Messager : « Atant descendirent li  
 • *mesagier* le roi, et entrerent en la sale, et salue-  
 • rent le conte. » (Mén. de Reims, § 73.) — « El  
 • prent un coulou *mesagier* qui avoit estei nourriz  
 • en Babiloine. » (Mén. de Reims, § 159.)]

**Mesaïge.** Malaise : « Je vois le pueple que Diex  
 • m'a chargé morir à si grant *mesaïge* comme de  
 • faim. » (Contin. de G. de Tyr, Marlene, V, c. 694.)

**Mesaïse.** [*Subs. féminin.* Malaise physique ou  
 • moral : « A-il *mesaïse* au monde qu'à la moie com-  
 • pera. » (Berte, coupl. 18<sup>r</sup>.) — « Et assez en apor-  
 • toit-on en littieres qui à grant *mesaïse* venoient. »  
 (Villeh. § 290.) — « El firent escrire unes lettres es  
 • queis it avoit escrit leur *mesaïse* et leur morta-  
 • litei. » (Mén. de Reims, § 159.) — « Ils avoient  
 • toutes *mesaïses* de faim et de froit. » (Froissart,  
 t. II, p. 67.)]

On connoist le bien par le mal,

Et la dougour qu'on appelle aïse,

Par la durté d'avoir *mesaïse*. (*Desch. f. 561.*)

Patience debat apaise....

Produit biens, escheve *mesaïse*. (*Vij. de Ch. VII, p. 38.*)

**Mesaïsié,—aesié,—aiesié.** [1<sup>o</sup> Malade : « Et  
 • fist le malade et le *mesaïsié*, et s'en vint en  
 • l'ospital Saint Jehan, et requis que on le heber-  
 • jast, que il en avoit moult grant mestier. » (Mén.  
 de Reims, § 199.) — « Et là eut des gens pour la  
 • chaleur eschaufés et par presse moult *mesaïsiés*. »  
 (Froiss. XIV, 16.) — « La royne de France fut sur  
 • le point d'estre *mesaïsié*. » (Id.) — « Ot tousjours  
 • grand pitie des povres, des oppressez et des  
 • *mesaïsiés*. » (Chr. ms. de Nangis, p. 4.)

Tuit en ploroient de pitie,

Quant le virent *mesaïsié*. (*Floire et Bl. f. 193.*)

2<sup>o</sup> Embarrassé :

Moult est *mesaïsié*

Qui est desconseilliez. (*Mucoul et Salemon, f. 117.*)

**Mesaïsier.** [1<sup>o</sup> Affliger : « Vous savez que li  
 • saiges dit, que *mesaïse* que li on ait au cuer, ne  
 • li doit parer ou visaige; car cil qui le fait, en fait  
 • liez ses ennemis et en *mesaïse* ses amis. » (Joinv.  
 § 604.) — 2<sup>o</sup> Maltraiter : « Et entrerent en la terre  
 • dou conte de Saint Pol et le *mesaïsièrent* de grant  
 • fachon. » (Froiss. VII, 438.)]

... De ce fist moult aproïsier,

Car il ne volt *mesaïsié*. (*Floire et Bl. f. 204.*)

3<sup>o</sup> [Se mettre en peine : « Oy, oy, je irai ou en-  
 • voieray à Paris pour oyr droit? Je ne m'en *mesaï-*  
 • *seray* ja! » (Froiss. XIV, 352.) — 4<sup>o</sup> Se désoler :  
 • « Le roy se print à penser au dommaige de son  
 • frere, et à la perte de sa seur, et en ce pensement  
 • se print fort à *mesaïsié*. » (Percef. II, f. 19.)]

Un petitet vous apaisiez,

Point si fort ne vous *mesaïsié*. (*III Maries, p. 228.*)

**Mesalé.** [1<sup>o</sup> Gâté, corrompu : « Car se je ai  
 • presté à aucun fourment tout sain, et il le me  
 • vuet rendre *mesalé*, je ne le sui pas tenus à  
 • prendre. » (Beaum. ms. ch. XXXVII, p. 97.) —

« Se leschz blez ou grains estoient enbouquiés, ou  
 « *meslés*. » (Ordonn. III, p. 330, an. 1358.)

... Mangié delectable  
 Avions assez, s'il fut salez,  
 Et li pains ne fust meslez. (Desch. f. 498.)

2<sup>o</sup> Enchanté, ensorcelé :

Tant voit li anes granz beutez  
 Que moult cuide estre meslez,  
 Et cuide ce soit faerie. (Partonop. f. 127.)

**Mesaler.** 1<sup>o</sup> Se corrompre : « Vin qui devient  
 mauvais, ou blé qui *mesale*. » (Beaum. p. 190.)  
 — 2<sup>o</sup> S'égarer. (Partonop. v. 808.) — 3<sup>o</sup> Faire un  
 voyage malheureux :

Mez je sai bien qu'il mesala,  
 Ne pout en Normande entrer,  
 N'i ne se pout illec aier. (Rou, f. 277.)

4<sup>o</sup> Expirer :

Ne puis mesage tenir  
 Entre sauns, p'asque je mesale. (Ms. 7218, f. 61.)

**Mésamé.** Malmené, mal en point :

Quant la Vierge lei entendy,  
 A pou le cuer ne li fendy,  
 A la terre chey panée,  
 Comme morte, et mesamée. (III Mariés, p. 150.)

**Mesamer.** Malmener : « El quant ses palefrois  
 « fu venus, il courut sus moult agrement a Poincé  
 « fescier; et quand il l'ot bien *mesamé*, je li dis. »  
 (Joinv. § 661.) — « Hennequin l'Alement *mesamast*  
 « et feist signe de lui suppliant) haïr et voloir  
 « mal. » (J.J. 95, p. 191, an. 1364.)

**Mesaraigne.** Musaraigne. Colgr.)

**Mesardie.** Action d'un mesard :

L'un soustient contre cinq ou six,  
 Qu'entre acconlé, c'est mesardie. (C. Marot, p. 225.)

**Mesarraus, adj.** Errans, égarés :

Je n'enquier a nul autre aier,  
 Mais qu'a toy, que dois estre adresse,  
 Qui tous les mesarraus adresse. (Ms. 6812, f. 50.)

**Mesarriver.** Arriver du mal : « A qui li *mesar-*  
 « *river*, ou lui mesfait. » (Colgr.)

**Mesasure.** [Sannure : « Que tous herens en  
 « masse demement en la *mesasure* de quoy il sont  
 « enmasé, du lieu dont il viennent, soit blanc ou  
 « roux, sans remener des meses, là u il ont esté  
 « enmasé. » (Liv. Rouge d'Abbeville, art. 4.)

**Mesatgier.** [Messager, aux Ordonn. IX, 60,  
 an. 1404.]

**Mesavénir.** [Verbe impersonnel. 1<sup>o</sup> Tourner à  
 mal : « Ainsi commençai a coarder. Quand de Nar-  
 « cissus me sovint, Cui malement en *mesavint*. »  
 (Rose, v. 4526. — « El qu'encues le l'el à escient,  
 « s'il l'en *mesarievit*, c'est à bon droit. » Beaum  
 XXXVII, 8.) — 2<sup>o</sup> Etre meschant.

Et s'il a en vous tache qui trop i mesarievra,  
 Ostez les en sus de vous, si qu'ele ne reviegne.  
 Fald. ms. de R<sup>e</sup> n<sup>o</sup> 7218, fol. 334, v<sup>o</sup> col. 2.

**Mesaventure.** [« Halas, con dolorous domage  
 « ci et à l'empereor Henri et à tos les Lafins de la  
 « terre de Romanie, de tel homme Boniface de  
 « Montferrat perdre par tel *mesaventure*. » (Villeh.  
 § 500.)

**Mesavenue.** [Mésaventure, dans Froiss. II, 48.]

**Mesavoïr.** [Maltraiter : « El adonc s'entreprin-  
 « rent a rancener et à *mesavoïr* l'un l'autre. »  
 (J.V. 107, p. 266, an. 1375.)]

**Mesbaïller.** [Maltraïter, dans Partonop. v. 2652.]

**Mescaunce—che.** [Male chance, malheur :  
 « Le *mescaunce* de l'ocission de sa femme. »  
 (Pierre de Fontaines, ch. XIII, art. 28.)]

Se par lor foiblece, lor avient *mescaunce*,  
 A la fin les fait Dex venir à repantance.  
 Vies des SS. ms. de Sorb. n<sup>o</sup> 27, col. II.

**Mescammet.** [Malheureusement : « El fu là  
 « oclis Jacques Dartevelle *mescammet*. » (Froiss.  
 t. IV, p. 323.)]

**Mescance.** [Malheur : « La remonstra la dite  
 « dame au chevalier toutes ces *mescances*. » (Froiss.  
 t. II, p. 51.)]

**Mescance.** [Même sens : « Si s'avisâ la dame  
 « que elle li conteroit ces *mescances*. » (Froissart,  
 t. II, p. 25.)]

**Mescans.** Malheureux :

Ca et là trest les *mescans*,  
 Com pelerins et marceans. (Mousk. p. 23.)

**Meschaance.** Male chance. On lit dans la  
 description d'un bouclier :

... En l'esen un cheval fast,  
 Et sembloit que los-oglé fust  
 D'un racontre, et d'une chance,  
 A un sautoir de *meschaance*. (Ms. 7615, II, f. 191.)

**Meschans.** Malheureux : « Jay à non *mes-*  
 « *chans* d'amours. » (Poëll. av. 1300, II, 939.)

**Meschaignie.** Domestécité :

De ce n'est pas *meschaignie*,  
 Car c'est une noble lignie.  
 Duchesne, Annot. sur Al. Chartier, p. 829.

**Meschance.** [1<sup>o</sup> Malheur, misère : « Si avint par  
 « *meschance* que li euens Gui de Saint Pol estoil  
 « aiez veoir les traïeurs. » (Mén. de Reims, § 332.)  
 — « Car ainsi s'en va *meschance*, Comme s'en va  
 « bone chance. » (Consol. de Boèce, liv. II.) —  
 « Icelui Benisart molt esmeu et querans sa male  
 « *meschance*, assez tost après en reveillant le chat  
 « qui dormoit. » (J.J. 155, p. 273, an. 1400.)]

Allons servir quelques seigneurs ;  
 Aucuns sont si peult d'honeurs,  
 Que on n'y a que peine et *meschance*.  
 Et pourit qu'ils selon l'es curs. (Malepays, p. 50.)

On disait un même sens : « male *meschance* » :

Jay esté entrepris  
 En peril et en balance,  
 D'avoir grant male *meschance* ;  
 Jen suis hors, bien m'en est prins. (Desch. f. 173.)  
 (Id. f. 152.)

2<sup>o</sup> Méchanceté :

Tu es le vray dieu qui *meschance*  
 N'aïmes point, ne malignité. (Borel, Dict.)

**Meschanceté.** Méchancelé : « El des *meschans*  
 « ne vient forl que *meschancetez*. » (Cuvelier, v.  
 20783.)]

**Meschanceterie.** Malice : « S'aviserent de luy à faire une *meschanceterie*. » (Moy. de parv. 151.)

**Meschause.** Accident : « Geste *meschause* arriva à la chrestienté par les coupes et par le maleur du roy Hildefonce. » (Chr. de S. Denis, II, f. 22.)

**Meschant.** 1° Malheureux : « Je suis le plus meschant chevalier qui oncques portast armes, ne ma *meschancee* ne commence ores mye maintenant. » (Lanc. du Lac, I, 81.) — 2° [Méprisable : « Il seroient bien serf et *meschant* se il s'accordoient à celle gabelle. » (Froiss. V, 356.) — 3° Méchant : « Ce est pilés et damages quant *meschans* gens sont à au dessus des vaillans hommes. » (Id. V, 356.)]

**Expressions :** 1° « Aujourd'hui marchand, demain *meschant*. » (Cotgr.) — 2° « A *meschant*, *meschant* et demy. » (Oudin.) — 3° « *Meschantes* paroles ont *meschant* lieu. » (Cotgr.) — 4° « *Meschante* parole jectée va partout à la volée. » (Id.) — 5° « De *meschant* homme, bon roy, » (Id.) — 6° « *Meschant* comme un asne rouge. » (Oudin.) — 7° « De *meschant* hoste bon reconduisier. » (Cotgr.) — 8° « Tout *meschant* est ignorant. » (Ibid.) — 9° « Bon bastard, c'est aventure ; mais *meschant*, c'est de nature. » (Ibid.) — 10° « Sans estre poursuivi le *meschant* prend la fuite. » (Ibid.)

**Meschanté.** Male chance, malheur :

Si ces jeunes filles sçavoient  
Que c'est, jamais ne coucheroient  
Avec homme, si com j'espoir,  
Pour tant de *meschontes* avoir. (Desch. f. 509.)

**Meschantement.** [1° D'une manière vicieuse : « Pour ce que icellai prestre estoit moult chargé de vin ou de cidre, en besgoiant ou autrement en *meschantement* parler. » (M. 169, p. 147, an. 1416.)] — 2° Avec méchanceté :

... Toy qui as fait séparation  
De mon doux lit, pour fornication,  
Avec autrui, *meschamment* commectre,  
Marg. de la Marg. f. 21.

**Meschaoir.** Arriver malheur :

Puis qu'il commence aucun à *meschaoir*,  
Nus ne li puet son malheur angier. (Val. n° 1490, f. 58.)

**Mescharer.** [Mal acheter, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

**Mesche.** [Mèche : « *Mesches* ensouffrées. » (Ménagier, II, 5.) — « Esvauter la *mesche*. » (Des Acc. Escreignes dijonn. p. 12.)]

**Meschancee.** 1° Malheur : [« Li sires li liert ou de mors ou de autres greingours *meschancee*. » (Joinv. § 41.)] — « Nus ne puet contre sa *meschancee*. » (Poés. av. 1300, t. IV, p. 1471.) — « Faire sa *meschancee*. » (Duguesclin, dans M. p. 107.) — 2° Accident : « Ung chevalier avoit une *meschancee*, de ung glaive parmy la poitrine. » (Lanc. du Lac, III, fol. 118.)

**Mescheant.** 1° Malheureux : « Le roy des *mescheanz*. » (Desch. fol. 332.)

A tuz les *mescheanz* sui pers. (Poés. av. 1300, I, p. 79.)  
Trop sui *mescheanz* d'amors  
Quant je n'en ai fors dolors,  
Paines, et travaux, et plours. (Id. III, p. 1099.)

2° Méchant : « Depit en ent la *mescheanz*. » (Borel cite l'Art d'aimer, d'Ovide.) — Les père et mère du petit Duguesclin le haïssioient et l'appelloient « nice, coquart, maïstru, et *mescheant*. » (Duguesclin, Ménard, p. 4.)

**Meschence.** Malheur :

... Quant les gens de la cité  
Entendirent la pestilence  
La destruction, la *meschence*  
Qui devoit sur eulz venir. (Desch. f. 479.)

**Meschieor.** [Avoir de la peine, du malheur, du *mêchef* : « El furent mull esmaïé cil de Post por ce que il lor fa le jor *mescheu*. » (Villehard. § 239.)] — « Se il li *meschieo*it de sa gent, par sou cors les peust delivrer de prison. » (Joinv. § 9.) — « Cui il *meschie*it, tuit li mesoffreit. » (Mén. de Reims, § 417.) — « Pour ce est il dit en reprouvier : à qui il *meschie*it, chascun lui mesoffre. » (Froiss. X, 49.) — « Hennequin de la Wagne chaudiere enida ferir icellui Jehan d'un contel ; s'eschiva et ghenchi le dit Jehan, en tant que en icellui debat *meschie* au dit Hannequin son outrage. » (Id. 98, p. 671, an. 1365.)]

**Mescheue.** [Espèce de pain : « Se le maistre treuve pain *mescheue*, c'est assavoir pain doublé, que on ait vendu les trois plus de six deniers. » (Statuts des boulangers, dans Du Gange, sous *Painis*.)]

**Meschief** — **ef.** [1° Situation pénible : « El cil de Damiecle estoient à grant *meschief* et avoient une grant maladie en leur bouche qui leur toïoit le boire et le mangier. » (Mén. de Reims, § 158.)] — « El chevauchierent par un jor, et ordenerent lor bataille de tant de gent cum il avoient : et fu à trop grant *meschief*. » (Villehard. § 329.)] — « Elle li conta comment et à quel *meschief* elle estoit là afitée. » (Froiss. II, 48.)]

Le Florentin à grant *meschief*  
Furent, car ils n'ont repos  
Et si souffroient les grans cop. (Ms. 6812, f. 77.)

2° Malheur : « Ung *meschief* ne vient pas seul. » (Perceforest, III, f. 17.)

Si braït et crie  
La dolour et la tricherie  
De ce monde, et les *meschiez*. (Desch. f. 82.)

3° [Défaut physique : « Au passer outre, Bernars courans consieuvî au *meschief* de l'espaule le seigneur de Lagurart et le bouta hors de sa selle. » (Froissart, IX, f. 118.)]

Il n'est nul, tant en ait mesaise,  
A cui son *meschief* trop ne plaise. (Ms. 7218, f. 202.)

**Meschin.** Pour les vicissitudes de la signification de ce mot, voir Gachel, l'Étymologie et l'usage du mot *meschin*, parvire, par l'Intermédiaire de l'Espagnol.] — 1° Pauvre :

Un sien voisin moult le requist  
Que il sa maison li vendist ;  
Mais li *meschins* vendre ne volt. (Fabl. de S. G. f. 83.)

[« Or me veilliez oïr chevalier et *meschin* ; Bourjoises et bourjois, prestres, clers, jacobin ; Et je vous chanterai commencement et fin de la vie vaillant Bertran du Guesclin. » (Cuvellier, 5.)]

2<sup>e</sup> Jeune garçon, jeune homme : « Très bien le  
« lievent et vieillart et *meschin*. » (Garin.) — « Vos  
« estes jones jovenciaux et *meschins*. » (Id.) —  
3<sup>e</sup> Escuyer, serviteur : « Les hyaumes mettent main-  
« tenant li *meschin*. » (Id.)

**1. Meschine.** Féminin du précédent. 1<sup>o</sup> [Jeune  
fille, demoiselle : « Et autretant pucelles de jovent  
« qui totes soient *meschines* ensemble. » (Agolant,  
page 180<sup>b</sup>.)]

Genevre prist, l'en fist roïne  
Une coïnte et noble *meschine* ;  
Belle estoit et courtoise et gente,  
Et aux nobles Romainis parente. (Brut, f. 73.)

2<sup>o</sup> [Jeune femme : « Et li madame la roïne Qui  
« tant par este gente *meschine*. » Renart, v. 12214.]  
— 3<sup>o</sup> Suivante, chambrrière, cuisinière : « La damoi-  
« selle..... chevauchoit moult richement, car elle  
« avoit en sa compaignie ung escuyer, et une  
« *meschine*. » (Percef. VI, fol. 82.)

Une selete à trois peccols  
Avoit la *meschine* apportée,  
Et la dame est desus montée. (Ms. 7615, II, f. 148.)  
Ma fane fet son prest par li,  
Ma *meschine* tout ensument,  
Represte par li mon argent. (Ms. 7218, f. 219.)

... Trop me grieve  
Que ma *meschine* est si esmievre  
Mes ele me puet si baster  
Qu'ele n'aura, de tout cest mois,  
Au feu c'un petitet de pois. (Ibid. f. 219.)

4<sup>o</sup> Concubine : « Le roy Dagobert engendra en  
« une *meschine* le roy Siezbert, et mit les meurs  
« en vices. » Chr. de S. Denis, éd. Vêrard, I, 82.

**2. Meschine, s. Guérison :**

Oy avez devant les signes,  
Les miracles, et les *meschines*,  
Les miracles que cil feront  
Apertement qui ce croiroint. (III Mariés, p. 197.)

**3. Meschines.** Messine, ville de Sicile :

François entrent en mer à Gennes  
Qui lassez à poi de départ,  
Vont à *Meschines* prendre port. (G. Guibert, f. 30.)

**Meschinete.** 1<sup>o</sup> Jeune femme :

La *meschinete*, et ses maris,  
S'entre amoient de bone amor. (Ms. 7218, f. 184.)

2<sup>o</sup> Fille de mauvaise vie :

Lors fait mander Aelison  
Une *meschinete* de vie  
Qui de cors fu bien eschevie. (Fabl. de S. G. p. 137.)

**Meschinnage.** Service : « Aller en *meschin-  
nage*, » = se mettre en service, aux Ord. I, 224.

**Meschite.** [Mosquée : « Nul n'en sera Exempt  
« ne quite, Moustier, synagogue, *meschite*, Et toutes  
« lois de tous langaiges Y ont mis et metent leurs  
« gaiges. » Poésie de 1376, dans D. C. s. *Meschita*.]

**Meschoisir.** Mal choisir :

Et dient qu'il a *meschoisi*,  
Quant d'ua garçon fist son ami.  
Tant hon chevalier l'atendoient  
Qui tant bel, et tant riche estoient. (Parton. f. 142.)

**Meschies.** [Situation pénible comme *meschief* :  
« Mais il n'i ot que boire, de chon fu li *meschiés*. »  
Aiol, v. 5672.]

**Mescin.** [V. *Meschin*. 1<sup>o</sup> Jeune homme : « Nivars  
« torne le resne vers le *mescin*. » (Aiol, v. 3101.)]

Au dains d'esté, par un matin,  
Fut la dame, lès le *mescin*,  
La bonce li baise, et le vis. (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 51.)

2<sup>o</sup> Valet :

... Ot un *mescin*  
Qui li menés le droit chemin. (Id. f. 47.)

**Mesaine.** 1<sup>o</sup> Vierge. On lit en parlant de la  
Sainte Vierge :

Illec estoit le bele roïne  
Qui ambeure est mere, et *mesaine*.  
Vies des SS. ms. de Sorb. n<sup>o</sup> 60, ool. 43.

2<sup>o</sup> [Concubine : « Anuit herbergerés à mon ostel :  
« Une de nos *mescines* al lit arés, Trestoute la plus  
« bele que *mesqirés*, U tute la plus laide, se mieus  
« l'amés. » (Aiol, v. 1027.) — 3<sup>o</sup> Servante :

Li a tel *mescine*  
Qui de biaute vaut la roïne. (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 69.)

4<sup>o</sup> Jeune femme :

... D'une *mescine* ot uns fil ;  
Cyproete, le dient cil,  
Avoit la damoisele à non,  
Et fille estoit d'un haut baron. (Mousk. p. 357.)

**Meslaigne.** [Blé méteil : « Une quart de *mes-  
claigne* de cens pour une terre siluée au terreur  
« de la Varenne. » B. N. anc. 9899, 30<sup>a</sup>, an. 1418.]]

**Mesle.** [Même sens : « En plusieurs lieux du  
« Languedoc et de la Provence le méteil est nommé  
« *mesle* et roussegail. » (O. de Serres, 108.]]

**Mescognoissant.** Ignorant. (Cogr.)

**Mescognoistre.** Etre ingrat. (Nicol.)

**Mescogni.** 1<sup>o</sup> Ignorant : « Faire la *mescognue*. »  
(Cont. de la reine de Navarre, p. 437.) — 2<sup>o</sup> Eclipse :  
« La lumiere ne cessa point, aincoys estoit si grande  
« par la prayrie et par les loges, que la clarté du  
« jour en estoit *mescognue*. » (Percef. II, f. 117.)

**Meseoisir.** Mal choisir :

Ains cuers qui vostres devient  
N'a pas *meseoisi*. (Vatic, n<sup>o</sup> 1490, f. 53.)

**Mescolance.** [Confusion contradictoire , de  
l'italien *mescolanza*, mélange : « Il faudra malgré  
« nous user de mesme *mescolance* aux choses qui  
« se présentent. » (D'Aub. Ilist. II, 77.]]

**Mescompte.** Erreur de compte : « Si vous cer-  
« tifie que dedans trois jours ot apporté au Louvre  
« quinze mil barnois à armes, sans les *mescomptes*. »  
(Ilist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 223.)

**Mescompter.** Tromper :

Rouart giete, Renart *mescompte*,  
Ne connoissent honneur ne honte. (Ms. 7615, I, f. 101.)

**Mesconens.** On appeloit *mesconens* ceux qui  
étoient d'un royaume étranger. (Ord. I, préf. p. 16.)

**Mescongnoissance.** Ignorance : « Pour ceste  
« cause, ne pour autre, ne me combattray à vous...  
« et de tant que j'en ay fait, si a esté par *mescon-  
gnoissance*. » (Percef. VI, fol. 101.)

**Mesconnoissance.** Ingratitude :

Vos injustes couroux, vostre *mesconnoissance*,  
Par quije me suis vu tout espoir retranché.  
Desportes, p. 220.



**Mesconseiller.** [Donner un mauvais conseil. Partonopex, v. 2651.] — « Dist Renart, par Saint Nicholas Ne te *mesconseillerai* pas. Que bien m'as ma volenté fete. » (Ren. v. 25184.)

**Mesconte.** [Erreur de compte : « S'ainsi n'est que cil qui rechurent le conte meletent avant *mesconte* ou deschevance, car adont convenoit il que li contes fust recordés. » (Beaum. I, 6.)]

En eest mons n'a pas de gent dis

Que Dieus la verité retret ;

Mex aiment *mescontes*, et mestret. [Ms. 7615, I, f. 117.]

Hazard, *mesconte* et mestrait

Furent la nuit à mon ostel. [Ms. 7615, I, f. 116.]

**Mescontenter (se).** Dict. de Rob. Estienne.

**Mesconter.** 1° Ne pas compler :

Nule povrete ne m'e'ffronte,

Tout mon mal oubli, et *mesconter*. [Ms. 7218, f. 61.]

2° Mal compter :

Sus un cheval estoit montée

Si crus, c'on li peust conter

Les costes, tot, sans *mesconter*. [Ms. 7615, II, f. 19.]

Sovent *mescontent* et enborsent (les joueurs). [Brut, 80.]

**Expresions :** 1° « *Mesconter* les degres, » les desceudre sans les compter, être jeté du haut en bas.

Se or n'estoit par la gent

Et par mes amis abonter

Je te feroie *mesconter*

De es degres une partie. [Ms. 7218, f. 215.]

Les degrez ont toz *mesconter*;

Et si les a toz enversee,

Cil qui aloient à l'assaut. [Ms. 7218, f. 147.]

2° « *Mesconter* les pas, » faire fair. (Ms. 6812, p. 73.)

**Mesconteresse.** [Femme qui trompe dans un compte : « El si est fausse serruriere. Et une fausse monnoiere Et une poitevineresse, Et de deniers *mesconteresse*. » (Gullev. pèler.)]

**Mesconvenanz, adj.** Peu convenable. Dans S. Bernard, p. 115, il répond au latin *incongruus*.

**Mescreindre.** Craindre à tort : « Combien que les idolastres atribuassent divinité à choses vaines, toutes voies n'a il pas voulu que mespris ou force fust faicte sans paine en lieu dedie par eux au titre de deité, pour ce que les mescreians ne devoient sainnement villener, ne *mescreindre* ce que par erreur ils advoiroient comme Dieu tout puissant. » (Al. Chartier, l'Espér. p. 310.)

**Mescreable.** [Païen : « Makaires le salue, li quivers *mescreable*. » (Aiol, v. 9591.)]

**Mescreance.** [1° Mauvais soupçons : « Mes lis estoit fais en mon paveillon, en tel maniere, que mes ne pooit entrir ens, que il ne me veist gesir en mon lit ; et ce fesoie je pour oster toutes *mescreances* de femmes. » (Joïnv. § 502.) — 2° Déliance : « Et plus se douta de fraison ; et chei en une grant *mescreance*, tel que il ne creoit nului ; et mout fit destruire de ceus de son ostel. » (Mén. de Reims, § 239.)] — 3° Erreur de fait : « Qui promet aucune chose à payer par *mescreance*, ja soit ce que il s'y oblige par escrit, neantmoins puisqu'il sera faict à apparoir par mal engin, il a

« action de condiction indue, et s'en puet-on deffen dre. » (Boul. Som. rur. p. 377.)

**Mescreandise.** 1° Idolâtrie : « Charlemagne « demanda aux Saxons s'ils vouloient laisser la « *mescreandise* de leurs ydoles, et recevoir la foy « chrestienne. » (Chron. de S. Denis, I, fol. 102.) — 2° Hérésie ; Ph. Mouskes (ms. p. 602) parle ici des Albigeois :

... Il i eut si grant planté

De *mescreandise* tournée,

Par le pais enracinée

Qu'on ne s'y pot sorber, ne destruire.

**Mescreant.** 1° Jaloux, défiant : « Chil qi n'est « *mescreant* de sa mie. » (Vat. n° 1490, fol. 148.) — 2° [Païen : « Illoc jura li païens *mescreans*. » (Rom-

cisval, 28.) — 3° Incrédule : « Li liers ot non Jehans, « qui fu mauvais et desloiaus et *mescreans* en « Dieu. » (Mén. de Reims, § 12.) — 4° Hérétique, hétérodoxe : « Je cuil estre *mescreans*, pour ce que « je ne puis mon cuer ahurler à ce que je eroie ou « sacrement de l'autel, ainsi comme sainte Eglise « l'enseigne. » (Joïnv. § 46.) — « Tuit cil qui croient « en la loy Haali, dient que cil qui croient en la loy « Mahommet sont *mescreant*. » (Id. § 459.) — « Nuls « *mescreant* ne doit estre contrainct par guerre « ne auulturement pour veire à la foi catholique. » (Songe du Vergier, I, 54.)]

**Mescreantise.** Incrédulité : « Les marlyrs.... « par leur mort ont trouvé l'enlree de perdurable « vie, et triumphe de la *mescreantise* des vivans. » (Alain Chartier, l'Espér. p. 286.)

**Mescreu.** [1° Païen : « Mal gueredon en ont li « *mescreu*. » (Aiol, v. 3055.)]

Un Juif *mescreu* trop par es de-loiez,

Tu as parlé de Dieu con home reniez,

Tu ne crois pas en Dieu.

Diap. du Juif et du Chrétien, f. 108.

2° « *Mescreu* d'esperance, » désespéré. (Poës. d'Al. Chart. 646.) — 3° Non cru, non écoulé : « Les « propres condamnacions sont tousjours accreues, « les louanges *mescreues*. » (Mont. Ess. III, 244.) — Une fille ayant envie d'avoir une grue, dit :

Ede est et grant, et parcreue,

Se ge ne feusse *mescreue*

Je l'achataisse ja de toi. [Fabl. de S. G. p. 209.]

4° Soupçonné :

De sa mort fu la renommée

Qu'elle ot esté empoisonnée ;

Ne sai s'il fu de cui seü,

Mes un moine noir *mescreu*

En fu, c'est Pevesque de Troie

En Champaigne. [Ms. 6812, f. 74.]

**Mescroire.** [1° Soupçonner : « Car nous *mescroire* que vous ne soyés Englés. » (Froissart, I, II, fol. 330.)]

Un chevalier le *mescroit*

Qui por sa fame le haoit. [Ms. 7218, f. 184.]

Li jalous *mescroit* par amistié. [Vat. 1490, f. 154.]

De fraison vous *mescroi*. [Id. 1522, f. 156.]

2° Ne pas croire. Adam et Eve : « Dieu *mescroit* « et crurent le serpent. » (Desch. f. 117.) — « Chose « qui moult faisoit le roy joyeulx et qui lui faisoit « *mescroire* les paroles que Morgan luy avoit

« dictes. » (Lanc. du Lac, III, fol. 128.) — 3<sup>e</sup> Croire qu'une chose n'est pas :

Volez me vos faire *meseroire*,  
Ce que je tieng à mes deux mains ? (Fabl. de S. G. 284.)

4<sup>e</sup> [Etre hérétique : « Si que, s'il a aucun lai qui *meseroie* en le foy. » (Beaum. XI, 2.)]

**Mesdemaine.** [Domaine : « Li abés et li eglise desorenavant penroit leur deus maires dedens » leur *mesdemaine*, dedens le pais de la commune de Crandelin. » (Cartulaire de S. Jean de Laon, an 1255.)]

**Mesdevenir.** [Arriver mal, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

**Mesdire.** [1<sup>o</sup> Médire : « *Mesdire* de lui ne suffe rei neent. » (Thom. de Cantorb. 55) — « Nulz ne » soit si hardis devant foy que il die parole que » atrait et esmeuve à pechié, ne q'i *mesdiré* d'autrui » par doleries en detractions. » (Joinv. § 746.) — « Nus n'est sur qui on ne *mesdie*. » (Ren. v. 2018.) — 2<sup>o</sup> Dire mal, se tromper : « J'ou *mesdi*, Dame, » merci ; oublié j'ere. » (Fl. et Blanch. v. 1743.)]

**Mesdis, s. Médiasance :**

Escoter lor gas, et lor *mesdis*. (P'oët. av. 1300, III, 1118.)  
Courous, envie, *mesdi*. (Vatic. n<sup>o</sup> 1522, f. 168.)

On appelle dans Monstrelet « jour des *mesdis* » de ceux de fringes, celui où ils se sont révoltés.

Faus escu as n. jumelles  
De l'oberie, et de *mesdic*.  
C'est li escu de deu pariz  
Que portent tuit h *mesdisans*. (Ms. 7615, t. II, f. 194.)

**Mesdisant.** [Médiasant : « Ja n'iert tant biaux ne » gracieux, Se dix en sont chiez lui assis, bes *mes-*  
« *disans* i aura six. Et d'enviens i aura nief. » (Ruleb. 273.)] — « Il ne seroit nuls *mesdisans* s'il » n'estoit des escotans. » (Colgrave.)

**Mesdonner.** Donner mal. (Colgrave.)

**Mese.** [Caque : « Que tous herens en masse » demeurent en le mesasure..... sans remuer des » *meses*, là u il ont esté emasé. » (Livre Rouge d'Abbeville, art. 4.)]

**Mescan—el—ele.** [1<sup>o</sup> Lépreux, lépreuse : « Li » *mescel* ne pœnt estre heirs à nulni, por tant que » « la maladie soit apparoissante. » (Anc. Cont. de Norm.) — « Guiselin de Rehesnes pria ladite Per- » rette qu'elle voulsist bailler ledit enfant mortné, » « et lui jura et afferma que ce n'estoit pour aucun » mal faire ; mais seulement lui mettroit un pou » d'oignement en la main et lui en feroit on oindre » le visage du seigneur qui estoit *mescel* ; et par ce » sa ruelle lui charroit de son visage. » (Jl. 162, p. 223, an. 1408.)] — « Plus crasseux que la lasse » d'un *mescan*. » (Colgrave.)

S'ele estoit *mescle*  
Cele à qui me suis donné,  
Vaurou jou n'icus assés,  
Que mes cuers en langessit. (Vat. n<sup>o</sup> 4490, f. 160.)

On devoit par Saint Gile  
Riche lame qui sert de barat et de guile,  
Et qui, pour gaaignier, vent son cors, et avite,  
Ausi com un *mescel*, chacier hors de la vile.

Ms. 7615, t. II, f. 140.

[Lépreux : « Ladite maison a acoustumé de rece-  
« voir les *mescan*. » (1329, S. Ladre d'Orléans ;  
L. C. de b.)]

Juifs, Sarrazins, n'en font tropel,  
Nul temps mangier ne leur envoy,  
Car sorsémeé sont et *mescel*,  
Dellendu leur est, sur leur pel,  
Qu'ils ne mangussent tel morseaux. (Desch. f. 355.)

2<sup>o</sup> Sale :

Dedenz sont tuit plain forties,  
Viex en lor vie, orde, et *mescel*. (S<sup>te</sup> Léc. f. 30.)

3<sup>o</sup> Médiasant, au figuré :

Quant ont les langues despioiées  
Il les ont moult envenimées,  
Et *mesoles*, et sorsémeés. (S<sup>te</sup> Léc. f. 31.)

**Meselerie.** [1<sup>o</sup> Lèpre, au propre et au figuré :

« Nulle si laidé *meselerie* ne puet estre (que le  
« péché mortel), » dans Joinv. § 27.) — « Il estoit  
« si malade de *meselerie* que il cheoit tout par  
« pieces. » (Froiss. XI, 256.)] — « Quant la chair de  
« l'homme se monstre toute blanche sans mixture  
« de sang, et reluisant comme neige, c'est... signe  
« infailible de *meselerie*. » (Hist. de la Tois. d'Or,  
II, f. 82.) — 2<sup>o</sup> [Hôpital de lépreux, au gloss. 4120,  
an. 1352.]

**Mesentendant.** [Mal intentionné : « Que li  
« *mesentendant* en seront esbali Et li bien enten-  
« dant en seront esjoï. » (Fierabras, p. 176.)]

Si seroient *mesentendant*  
Qui chest contes leur conteroit,  
Tout ausi déoules seroit.  
Et vious tenns par leur entendre. (Ms. 7218, f. 154.)

**Meserrer.** 1<sup>o</sup> S'égarer :

... Entréus touz *meserret*,  
A pié et à cheval tout errent  
Li conduit, et ceus qui les sivent,  
Qu'à l'ost au Roy de France arrivent. (G. Guiart, f. 66.)

2<sup>o</sup> S'écarter du devoir :

Qui par vilain veut ouvrir  
De s'ouïour bien doit *meserret*. (Cléomadès.)

3<sup>o</sup> Se tromper :

... Je suis el venu avant  
Pour ung petit mesestant  
Dont vers moz estes *meserés* ;  
S'il vous plaist, si l'amenderés. (Athis.)

4<sup>o</sup> Manquer :

... Si paour  
Qu'amors ne m'aît obhé  
Si la pri por bé,  
Si j'ai de riens *meseréré*  
Euvers li, qu'ele en ait merci. (P'oës. av. 1300, I, p. 194.)

5<sup>o</sup> Faire faute :

La fée fist en drap un euvre  
Qui les fauces dames desueuvre :  
Ja dame qui l'aît atublé  
S'ole a de riens *meseréré*,  
Vers son seigneur, se ele la,  
Li mantiaus bien ne li ferrá. (Ms. 7615, I, f. 113.)

**Meserriers.** Egarément :

Se la moie se torne ailors  
Qu'ele ne me doit faire secors,  
Dont meffait ele, et se mestorne,  
Et sanz ce demeure et sejourne,  
Erranz sui faiz par son secors,  
Et mestornez par son mescors,

Mestornez par sa mestornée,  
Mesalez par sa mesalée,  
Mes mis, mestor, mi mesaliers,  
Mes seiors, et mes meserriers. [Parton. f. 168.]

**Meserté.** Egaré, qui a fait mal :

... En leur euer reconnoistront  
Que n'avez pas trop meserté,  
Ne perdue vostre bonté. [Ithis.]

**Mesescrivre.** 1° Ecrire calomnieusement. [Colg.]

— 2° Mal'écrire : « L'un est ung fin et cauld regard ;  
« l'autre mesdisant, mescrippant. » [Rab. IV, 36.]

**Mesese** Malaise : « A moult tres grans mesese  
« estoit Du membre. » [Ms. 7615, II, f. 207.]

**Mesestance.** [1° Déplaisir, malheur : « Alés  
« vous en, si lor nouchiés, Mais gardez bien que  
« n'i targiés ; Car je sai bien tout sans doutance  
« Qu'il ont souvent grant mesestance. » Vie ms. de  
J. C. dans D. C. sous *Malastantia.*] — « Biaux com-  
peres, il me poise moult de votre mesestance. »  
[Mén. de Reims, § 416.]

Fils moult est grant ta mesestance ;  
De ta doloir ai grant pesance. [Ms. 7218, f. 95.]  
... L'une d'eile parla,  
Si li conta leur mesestance ;  
Li chevalier en ot pesance,  
Des pucelles ot grant pitié. [Ms. 7615, II, f. 209.]

2° Défant :

Ains la voudra blamer d'aucune mesestance,  
Par i tant qu'ele puist recorder de s'enfance. [Fabl. ms. 7218, fol. 334.]

3° Infortune, situation fâcheuse : [« Li rois Henri  
« eut conseil que li passerait outre et iroit veoir le  
« duc d'Ange et li recorderoit ossi se mesestance. »  
[Froiss. VII, 229.]]

Or n'atent mes nule pitance  
Qui alige ma mesestance. [Ms. 7218, f. 61.]

4° Forfait :

Et pour icelle mesestance  
En prist Lohiers sa penitance  
En la glise de S. Martin,  
Pour la guerre, et pour le hustin,  
Que il avoit fait à son pere. [Moush. ms. p. 320]

**Mescur.** Malheur :

Eur et mescur est le gien de la brique ;  
Qui est heureux chascun lui donne et offre. [Desch. 35.]  
Au monde n'a aujourd'hui que ces deux  
Eur et mescur. [Desch. f. 188]

**Mesoureux.** adj. Malheureux : « De n'en puis  
« avoir joie, tant sui mescurieur. » [Ms. 7218, f. 345.]

**Mesfaire.** [1° Faire tort : « Ensi se tienent nostre  
« gent dedens le ville sans chon ke à nullui ne mes-  
« font riens. » [Villeh. § 663] — « Se je vous ai de  
« riens mesfait, je le vous desferai. » [Donville,  
§ 111.] — « Dame, fait il, trop fols seroie Se je de  
« co vous mesfaisoie. » [Partonopex, v. 1773] —  
« À qui il mesarive, on lui mesfait. » [Colgr.] —  
2° Ne pas faire : « Se li faire on mesfaisoïl. » [Pérrail,  
Hist. de Bourg. p. 460, an. 1246.]

**Mesfaisant.** Malfaisant : « Y avoit un levrier  
« fort mesfaisant qui entroït partout, et ne trou-  
« voit rien trop chaud ne trop pesant : pain, chair,  
« fourrage, tout lui estoit fourage. » [Des Perr.,  
t. I, p. 436.]

**Mesfait**—et. [1° Qui a commis un méfait : « Que  
« son maistre ne fait l'enfes mesfaits. » [Litt. Langue  
française, I, 231.] — « Meis Marés ert mesfaits le roi  
« De sorfait et de grant desroi. » [Parton. v. 3785.]  
— 2° Mauvaise action : « Qui en ceste vengeance  
« iert pelerins verais, Quites sera et mondes de  
« trestous ses mesfaits. » [Saxons, XV.] — 3° Péché  
d'amour : « Le doux mesfet. » [J. Marot, p. 197.]

Se sorent d'aus entre bestier  
Mes je vous di qu'autre mesfet  
A icelle eure n'i ot fet. [Ms. 7218, f. 354.]

**Mesgarde.** Défiance : « Nous les trouverons  
« désarméz, et desgarnis, pour ce dont qu'ils ne se  
« prennent point en nulle mesgarde de nous. »  
[Lanc. du Lac, III, f. 39.]

**Mesgeisserie.** [Mégisserie : « Chacun maistre  
« de mesgeisserie. » Ord. nov. 1487.]

**Mesget.** Erreur de compte, inadvertance : « S'il  
« y avoit quelque partie obmise par les comptes,  
« au préjudice du receveur, ou du maistre, par  
« mesget, ou autrement, l'on sera receu à redres-  
« ser l'abus des dittes parties... et de faire nouveau  
« compte. » N. C. G. II, p. 85.]

**Mesgetter.** Dévier : « Comme l'exposant eust  
« joué de son arbalestre, et parce qu'elle ne tint  
« pas bien serré, ou que sa vire ne tenoit pas bien  
« en coche, on se mesgetta pour le grant vent qu'il  
« faisoit. » [J. 121, p. 20, an. 1382.]

**Mesgeyers.** [Mégissier : « Couratiers, mes-  
« geyers, Courez tost comme gaillard Prendre vo  
« part de Renart. » [Queue de Renart.]]

**Mesgiale.** adj. Passé au mégis : « Cuir mes-  
« giale. » Médec. des chev. p. 7.]

**Mesgins.** Peau mégissée : « Une chemise et  
« une peau de mesgins. » [J. 174, p. 313, an. 1429.]

**Mesgis.** [Même sens : « Le suppliant print six  
« ou huit eschiefs de fil blanc, un pou de mesgis. »  
[J. 147, p. 95, an. 1394] — « Le suppliant trouva  
« en icellui escriu une bourse de mesgis à usage  
« de femme. » [J. 158, p. 386, an. 1404.]

**Mesgismes.** Mégis : « Que nulz gantiers, bour-  
« liers esguilletiers et tanneurs ne pourroït mettre  
« peaux de mouton, de veel ou de chevres en mes-  
« gismes. » Ord. nov. 1487.]

**Mesgile.** Pioche : « Deux mesgiles, que l'en dit  
« pioches à labourer ès vignes. » [J. 155, p. 370,  
an. 1400.]

**Mesgnie, Mesgniée.** 1° Famille : « La belle  
« mesgnie que j'avois de six fils. » [Lanc. du Lac,  
f. 56.] — 2° Domestiques :

Ceux qui ont fille et fil  
Et mesgnie pesant et chue. [Desch. f. 544.]

« Tel maistre, tel valet ; tel est le maistre, tel est  
« la mesgnie. » [Laur.] — « Plus y despeut, qui plus  
« a de mesgnie. » [Desch., folio 55.] — « Pauer leur  
« gent et leur mesgnie. » [Eust. Desch., f. 562.] —  
« Tousjours le comte de Foix a esté servi de bonne  
« mesgnie. » [Froiss., III, p. 32. — « Quant ils se

« furent fait feste, les *mesguicés* se misrent à laver  
« et oster les tables. » (Percef. I, f. 128.)  
« *Expresion* : *Mesgnie* Hennequins, « famille de  
« démons. (Voir Manuscrits français de P. Paris,  
« t. I, p. 323.)

C'est la *mesgrie* hennepin  
Qui de vous a qui le cœur fait :  
Tant plus en i a, et pis vaut.

J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 118.

**Mesgresse.** Maigreux :

..... Par faulte d'avoir bledz.  
De toutes pars sont pauvres assemblez  
Griens, plorans par carefours et rues ;  
*Mesgresse* fait ainsi ses escourres. [Faisen, p. 4.]

**Mesgroier.** Maigrir :

Peu à peu lui soit ostés (au faucon)  
De la chair dessus les costez,  
Sans le trop fait *mesgroier*. [G. de la Bigne, f. 73.]

**Mesgrierchier.** [Mégissier, aux Ordonn. VIII,  
p. 597, an. 1311.]

**Mesguichier.** Préparer en mégie : « Que nuls  
« archons ne soit houchiés de moutons, ne *mesguichier*.  
« (Livre Rouge d'Abbeville, art. 7.)

**Meshaigner.** 1<sup>o</sup> Estropier : « Il lui trenche le  
« dextre bras, et du senestre lui *meshaigne*. »  
« (Lancelot du Lac, I, 154.) — « Mené sur un cheval  
« maigre et *meshaigné*. » (Pasquier, Lettres, II.) —  
« 2<sup>o</sup> Affliger : « Tant de maux vous *meshaignent* de  
« jours en jours. » (Babelais, V, 25.)

**Meshain.** F. Malheur : « Elle avoit pitié du  
« *meshain* du povre, » (Le Chev. de la Tour, Instr.  
« à ses filles, fol. 50<sup>b</sup>.) — 2<sup>o</sup> Haïne : « Ceux du parti  
« du comte d'Anjou mirent à mort grand nombre  
« de Normands par *meshain* et envie d'une nation  
« contre l'autre. » (La Colomb. Théâtre d'honneur,  
t. I, p. 254.)

**Meshingandé.** Dégingandé. (Cotgrave.)

**Meshoen.** [Composé de *mais* (et désormais) et  
*hoen*, *oan*, cette année, *hoc anno* : « Pour *meshoen*  
« adieu vous dy. » Chans. du xv<sup>e</sup> s. p. 7.] — « Adieu  
« pour *meshoen*, adieu. » (Id. p. 79.)

**Meshom.** Méchant homme :

Tout happe et prant, elle a oït de renarde :  
De tel premier devient chascun *meshom* :  
On en pant l'un, souvent fault que l'autre ar de.

Est. Desch. fol. 258.

**Meshuy.** 1<sup>o</sup> Présentement : « *Meshuy*, c'est  
« fait. » (Montaigne, t. III, 29.) — « Il demanda s'il  
« pourroit *meshuy* parler à la recluse : Sire, dirent  
« ilz, nenny, mais demain. » (Lanc. du Lac, t. III,  
fol. 79.) — 2<sup>o</sup> Continuellement : « Elle haynoit bien  
« à descendre riens, et quant ses gens mangeoient,  
« elle leur reprochoit. Comment, serez vous  
« *meshuy* à table? Vous ne faites que gaster et  
« gourmander le mien. » (Le Chev. de la Tour,  
Instruct. à ses filles, f. 67.)

**Mesians.** [Lépreux : « Quand *mesians* apele  
« home sain, ou quand li homs sain apele un mesel,  
« li *mesians* pot mettre en defense qu'il est hors de  
« la loy mondaine. » (Beaum. ch. 62.) — « Or vous  
« demant-je, fist il, lequel vous ameriés mieux, ou

« que vous fussiés *mesians*, ou que vous eussiés  
« fait un pechié mortel. » (Joinv. § 27.)

**Mesiere.** [1<sup>o</sup> Murailles : « Li rois fait aus ere-  
« niaus lancier Pour en desrompre les *mesieres*. »  
« (Chron. de Norm. v. 8068.) — 2<sup>o</sup> Demeure, maison :  
« L'usage au bois mort en la forest des Bourges à  
« copier à la coigne pour son ardoir et son us en sa  
« maison et *mesieres*. » (Ch. de 1315.) — « L'Expo-  
« sant chargié de vin print un estuy de cuir boulli  
« et onze cuillers d'argent dedens ; et ainsi abuvré  
« les porta mussier sur une *mesiere*. » (JJ. 154,  
p. 155, an. 1399.)

**Mesjener.** [Tricher : « Sovent nos *mesjeu* et  
« *mestrait*. » (Chron. des dues de Norm. III, 517.)]

**Mesil.** [Pent-être métal : « Le carge de *mesil*,  
« xii den. » (Cartulaire de Corbie, 21, péages de  
« Bapeaume, f. 360.)]

**Mesion.** [Dépenses : « Et la *mesion* que il fera  
« doit estre conté à la dete. » (Assises de Jérusalem,  
mss. ch. III.)]

**Mesire, Mesirier.** [Merise, merisier : « Le  
« suppliant s'arresta à l'endroit d'un *mesirier* ou  
« avoit des *mesires*... lequel alteré de chaleur se  
« print à cueillir deslites *mesires* pour soy redroi-  
« chir. » (JJ. 197, p. 418, an. 1473.)]

**Meskaant.** A qui il arrive mal :

Qu plus haut tout, q'a li n'est aferant,  
C'est à bon droit s'il'en va *meskaant*. [Vat. 1490, f. 107.]

**Meskesdi.** Mercredi, en latin *feria quarta*.  
« (Règle de S. Benoît, ch. 13.)

**Meskiné.** [Jeune fille, dans Aiol.]

**Meskinete.** Même sens :

Je sui une *meskinete*  
Nüe de dras, et povrelé. [Vat. n<sup>o</sup> 1490, f. 112.]

**Mestange.** Mêle : « Au gros de la *mestange*  
« tous les personnages s'estoient trouvéz pestle-  
« mesle. » (Pasquier, Rech. liv. VII, p. 612.)

**Meste.** [Nöle ; c'est encore leur nom en Breta-  
« gne : « Le suppliant requis à icellai Poncelet lui  
« aidier à cueillir les nefles, appelées ou pais  
« (Laannois) *mestes*. » (JJ. 189, p. 225, an. 1457.)]

**Mestlée.** [1<sup>o</sup> Querelle, combat : « Dient païen :  
« destaines la *mestlée*. » (Rol. v. 450.) — « Tensons  
« que l'on appelle *mestlées*. » (Stat. de Charles I<sup>er</sup>,  
roi de Sicile.) — « Bu gentil au vilain est trop mau-  
« vaise la *mestlée*. » (Percef. II, f. 110.) — « Amours  
« n'est prouz qu'on conquiert par *mestlée*. » (Poëti.  
ay. 1300, l. 109.) — 2<sup>o</sup> Foule : « Une *mestlée* de gens  
« qui estoient assemblez au lieu de Semur pour  
« cuider avoir les pastez de certaines neccs. »  
« (JJ. 205, p. 285, an. 1579.)]

**Mestléement.** En désordre :

Ensi me fait vivre, *mestléement*  
Dire, et de joie. [P. av. 1300, I, f. 296.]

**Mesler, oier.** [1<sup>o</sup> S'attirer une querelle : « Je  
« me craindreie que vous vous *meslisez*. » (Rol.,  
v. 257.)] — 2<sup>o</sup> Se brouiller, se quereller, se battre :  
« Celluy chevalier l'avoit *meslée* à son frere, et à  
« son pere, car il leur dist qu'elle aymoit ung che-

« valier, de folle amour. » (Lancelot du Lac, t. II, folio 10.)

Messires est meslez à moi,  
Mais je ne sai dire porquoi. (Fubl. de S. G. p. 310.)

Le pere se mesle aux enfans...

Le frere son frere occiroit. (Desch. f. 52.)

3<sup>o</sup> S'embarrasser : « Les lances commencerent à colongner les unes parmi les autres, et à se mes-  
« loter. » (Le Jouvenceul, p. 492.) — 4<sup>o</sup> Mélanger des  
couleurs : « Son sein d'oeillet et de lys meslié. »  
(Amadis Jamyn, p. 93.) — « Barbe meslée. » (Ms.  
7218, f. 348.) c'est-à-dire grise. — 5<sup>o</sup> S'occuper de :  
« Qui se mesle d'autrui mestier, il trait sa vache  
« en un panier. » (Colgr.) — « Il est bien heureux  
« qui se mesle de ses affaires. » (Id.)

**Meslier.** Cépage de l'arrondissement de Sens et  
du pays de Dreux. (Nicot.)

**Meslieux, ns.** [Querelleux : « Iceelui Guerars  
« qui estoit homme merveillex, meslieux et  
« rioteux. » (Jj. 175, p. 115, an. 1432.)]

Li hom qui par coustume est mesliux et estois,  
S'il a une joie, il en a cent corrouz.

Le Doctriand, ms. dans D. C. Mesleia.

**Meslinge.** 1<sup>o</sup> Couleur bigarrée : « En Arabie,  
« près la mer Rouge, il y a une fontaine, que si les  
« brebis en boivent, elles muent de couleur, et leur  
« laine qui estoit blanche, deviendra d'une autre  
« couleur... Bachus raporte leur meslinge à la cha-  
« leur et à l'air extérieur, et aux mineraux à tra-  
« vers desquels les eaux de ceste fontaine passent. »  
(Bouchel, Serées, I, p. 68.) — 2<sup>o</sup> [Etoffe bigarrée :  
« Deux pieces de drap gris, et demie aulne de mes-  
« lingue. » (Jj. 498, p. 121, an. 1461.)]

**Meslouable, adj.** Blâmable : « L'insuffisance  
« et la sottise est lonable en une action meslouable. »  
(Mont. Ess. III, p. 187.)

**Meslouer, v.** Désapprouver : « Les princes sont  
« loüez pour se picquer bien à propos contre les  
« petits, et meslouez pour mal à propos. » (Brant.  
sur les Duels, p. 328.)

**Meslure.** 1<sup>o</sup> Désordre : « Entouillé par mes-  
« lure. » (Borel, qui cite Coquillard) — 2<sup>o</sup> Mélange :  
« Meslure des herbes. » (Baif, fol. 29.) — 3<sup>o</sup> Méteil,  
en Dauphiné.

**Meslure.** [Méteil, dans D. C. sous Mescalia.]

**Mesmarcher.** 1<sup>o</sup> Mal asseoir les pieds en mar-  
chant. (Colgr.) — 2<sup>o</sup> « Se mesmarcher, » s'entend  
des chevaux qui se coupent, qui donnent d'un pied  
dans l'autre : « Si... vous voyez que du pied de der-  
« riere il se mesmarche, c'est à dire qu'il donne  
« dedans celui de devant. » (Charles IX, de la  
Chasse, p. 98.)

**Mesmarriage.** [Droit de formariage : « Sans  
« paier mainmorte ne mesmarriage. » (Jj. 74, p. 445,  
an. 1342.)]

**Mesmarier.** [Mal marier, dans Partonopex,  
v. 9399.]

**Mesme.** [Voir MEISME.]

Expressions : 1<sup>o</sup> « A mesme, » à mesure que,  
selon que :

A mesme que mes ververies  
Se presentent, je les entasse. (Mont. Ess. II, p. 174.)

[« Le vin nous semble meilleur à mesme que  
« nous avons ouvert et lavé nos pores. » (Id. t. II,  
p. 18.)] — 2<sup>o</sup> « En mesme la maniere, » de la même  
manière. (Britt. Loix d'Anglet. fol. 126.) — 3<sup>o</sup> « De  
« mesme le, » de même que le. (Rabel. t. I, p. 265.)  
— 4<sup>o</sup> « De mesme, » pareillement : « Les bourgeois  
« boivent de bon vin, et leurs serviteurs de  
« mesme. » (Colgr.) — 5<sup>o</sup> « Par la reson mesme la  
« conté, » par la même raison que la comté. (Dom  
Morice, Hist. de Bretagne, col. 1012, an. 1268.) —  
6<sup>o</sup> « Mesme la, le, les, » la même, le même ou les  
mêmes. (Rym. I, p. 114, an. 1270.) — 7<sup>o</sup> « Mesmes, »  
le même : « C'est mesmes qui fu lui pandus. » (Ms.  
7996, page 751.) — 8<sup>o</sup> « Boire à mesmes le pol. »  
(Contred. de Songeur. fol. 120.) — 9<sup>o</sup> « Mesmes leur  
« habits, » de même que leurs habits. (Mém. de Du  
Bell. III, p. 425.) — 10<sup>o</sup> « Mettre à mesme, » mettre  
à nu. (Oudin.) — 11<sup>o</sup> « Mesmes, surtout : « Nostre  
« langue ne doit pourtant estre desprisée, mesmes  
« de ceux auxquels elle est propre et naturelle. »  
(Du Bellay, I, 5<sup>o</sup>.)]

**Mesmeement.** Surtout : « François I, n'igno-  
« roit aucune histoire... et mesmeement de son  
« royaume. » (Du Verd. Biblioth. p. 350.) — « A ce  
« mesmeement, » d'autant, plus que : « Il n'y a  
« homme au monde quant il se voit desherité que il  
« peust jamais aymer celui qui l'a desherité, à ce  
« mesmeement que vous desheritastes mon pere et  
« moy. » (Lanc. du Lac. III, f. 46.)

**Mesmener.** [Malmené : « Ainsi vacrerent les  
« choses une piece, et l'empereriz faisoit penredou  
« leur et les mesmenoit durement. » (Mén. de  
Reims, § 446.)

Li felon m'ont mesmené. (P. ar. 1300, III, p. 1067.)

**Mesmontance.** [Blessure grave, comme mes-  
« hainy : « Item s'il fust que chacun ferist l'autre de  
« poings, de bastons ou de pierres, et tellement le  
« maniait que double y seroit de corps, ou que tel-  
« les mesmontances à l'avis de la loy fussent si  
« grans et si excessifs, que y auroit double de la  
« mort ou vraisemblable. » (Marten. Anecd. I,  
col. 1622, an. 1385.)]

**Mesnable.** Qui se laisse mener : « Frans et  
« mesnables et cortois. » (Partonopex, f. 161.)

**Mesnage.** [1<sup>o</sup> Maison entourée d'un herbage ou  
d'un verger : « Comme Guillaume de Landelles et  
« sa femme eussent acquis une portion de mesnage  
« assise à Baienx en la rue nommée Bienvenu. »  
(Jj. 107, p. 122, an. 1375.) — « Ilz passeroit par un  
« mesnage qui estoit de Jehan Laronneur de Rou-  
« cey; iceelui Hulart dist que ouid mesnage ou  
« hostel il oioit agneaux. » (Jj. 124, p. 76, an. 1383.)  
— « Un mesnage qui appartenoit à Pierres Adigart,  
« assis en la parroisse Nostre Dame de Saint Lô, en  
« la rue de Tourteron. » (Jj. 130, p. 140, an. 1386.)]  
— « Les seurs ne peuvent rien demander aux  
« manoirs et masures logées aux champs, que la  
« coustume appelloit anciennement mesnages, s'il

« n'y a plus de *mesnages* que de freres ; pour, ont néanmoins prendre part es maisons assises es villes, et bourgades. » Cout. de Norm. au Cout. Gén. I. I. p. 1015.

II<sup>e</sup> Famille, gens de maison, domestiques : Comme le suppliant feust avecques ses familiers et *mesnage* au lieu de la Nozierre du conté de la Marche. » (Jl. 169, p. 397, an. 1416.) — « Le suppliant qui est demourant près Angiers, où il a accoustumé de gaingant la povre vie de lui, ses femmes et *mesnage* à labourer et perroyer. » (Jl. 187, p. 173, an. 1457. — Dans un rouleau de la Chambre des Comptes de Paris, il est parlé des « chevaliers banu rets qui farent du *mesnage* de Charles comte de Poitiers. » (Ordonn. I. p. 552.)

III<sup>e</sup> « Stensites de ménage, meubles : » Plas, escuelles, nappes, draps, et autre *mesnage* dudit hostel. » (Jl. 143, p. 287, an. 1392.) — « Iceilli Jehan d'isoit que le suppliant avoit emblé certain *mesnage* qui estoit et appartenoit à sa chambre, » (Jl. 163, p. 382, an. 1409.) — « Et avenit ce filles jurer aux sains. Euvangiles lesdiz receveurs et des tresorsiers... que il ne prendront nobles ne *mesnage* d'aucun seigneur. » (Ordonn. I. II, 231.) — « Les inventaires royaux et princiers ne faisoient mention des menages, c'est-à-dire des ustensiles de cuisine de table, que s'ils étoient en argent doré : » (Une maniee de *mesnage* de vaisselle d'argent, portatif, tout d'une façon, mis en « un estuy, garny des parties qui s'ensuyvent : un grant berruault, faisant aiguierre, vi. hanaps dedans, au doubles salieres, chascune au vi. quarrez et vi. cuillieres, toutes lesquelles parties melées et verrees par les hors, pesant ensamble .xxiii. mares. » (Ducs de Bourgogne, an. 1493, an. 1420.) — De la « remuer *mesnage*, » dans Bab. I. III, page 8, du jeu de *remue mesnage*, où chacun change de place, quand le chef de partie dit : remue *mesnage*.

IV<sup>e</sup> Association conjugale : « Il n'y a si fol ne si sage, s'il a guere esté en *mesnage*. » (Choses qui faultent en *mesnage*.)

Expressions : 1<sup>o</sup> « Faire bon *mesnage*, » s'accorder bien ensemble. (Oudin.) — 2<sup>o</sup> « Il y a du mauvais *mesnage*, » de la dissension. (Ibid.) — 3<sup>o</sup> « Tout sert en *mesnage*, » Mont. Ess. t. I, p. 231.) — 4<sup>o</sup> « Quatre *mesnages*, le pot à la graisse. » (Id.) — 5<sup>o</sup> « Tenir *mesnage* avec quelqu'un, » être marié ; « ne le pas tenir, » se séparer : « S'il entre jamais en votre maison, que je sache que parlez jamais à lui, je ne tiendrai jamais *mesnage* avec vous. » Les Quinze Joyes du Mariage, p. 115.) — 6<sup>o</sup> « Grasse à proffit de *mesnage*, » Rab. IV, p. 41.)

V<sup>e</sup> Économie : « Tout vient à point qui tient *mesnage*, » (Colgr.) — « Vivre de *mesnage*, » (Oudin.)

VI<sup>e</sup> Déménagement. Quinze Joyes du Mariage, page 165.)

**Mesnageable.** Qui se peut ménager. (Colgr.)

**Mesnagement.** [Épargne, économie : « Anciennement quand un gentilhomme, avec le bon *mesnagement* de sa femme laissoit à la fin de son

« aage sa maison bien meublée à ses enfans, c'est-à-dire tout beaucoup fait. » (Lanoue, 167.)]

**I. Mesnager-ier.** 1<sup>o</sup> subst. 1<sup>o</sup> Chef d'un ménage, d'une famille : « Par l'ordonnance du conseil, farent mis par escrit tous les *mesnagers* de Paris de tous les estats. » (Juvénal des Urs., Hist. de Charles VI, p. 329.) — « A l'environ de la place « y estoient venus demourer plusieurs *mesnagers* « pour avoir le gainage qui leur venoit des festes « qui y estoient chascun moys. » (Perceff., V, f. 81.)

— [« Auquel hamel il n'y a environ que six *mesnagers*. » (Jl. 138, p. 24, an. 1389.) — « Comme en icelle ville [de Paris] de tout temps ait en confrérie d'arbalestriers de gens d'estat et *mesnagers*. » (Jl. 165, page 80, an. 1410.) — 2<sup>o</sup> Locataire ; on lit à l'occasion des Huguenots logés aux environs de Paris : « Les Parisiens ne prenoient pas plaisir d'avoir tels *mesnagers* logez dans leurs censés. » (Disc. de La Noue, p. 738.) — 3<sup>o</sup> Dépensier : « Desquels ornemens de soye le chapitre se pourra

« servir, mesme aux obseques et funerailles des personnes de ladite eglise selon leur estat et qualité, et non autrement, ni les prester, sans le consentement de l'évesque ou de son *mesnager*. » (Beneficiers du diocèse de Coutances, folio 82.) — 4<sup>o</sup> Économiste : « Ung bon *mesnager* ne pert rien. » (Cocquillart, p. 18.) — « Prou despendre, et peu gagner, saccage le *mesnager*. » (Colgrave.)

II<sup>o</sup> adjectif. 1<sup>o</sup> Domestique, pigeon *mesnager*. (Rabelais, IV, p. 13.) — 2<sup>o</sup> Économiste : « Une femme *mesnagere* entrant en une pauvre maison l'enrichit. » (D. de Serres, 818.) — 3<sup>o</sup> Médecin : « Le duc de Bourgogne... mist sus un grand nombre de gens payez à gages *mesnagers*... c'estoist quelquel pen de chose qu'ils avoient pour se tenir prests en leurs maisons. » (Comménes, p. 171.)

2. **Mesnager.** [1<sup>o</sup> Vivre en ménage : « Le suppliant dist à sa femme que jamais il ne *mesnageroit* avec elle. » (Jl. 189, p. 151, an. 1457.) — 2<sup>o</sup> Faire le ménage : « Ainsi que icelle Alison chancheriere fut levé de son fil, et qu'elle eust commencé à *mesnager* et besongner. » (Jl. 184, p. 65, an. 1450.) — 3<sup>o</sup> Épargner : « *Mesnager* le temps. » (Oudin.) — 4<sup>o</sup> Bien disposer : « *Mesnager* bien l'esprit d'une personne. » (Id.)

**Mesnagement.** Avec économie. (Colgr.)

**Mesnagerie.** 1<sup>o</sup> Mise en œuvre : « De leur ame, vie, tems, affections, et volonté, desquelles seules choses la *mesnagerie* est utile, et louable. » (Sag. de Charon, p. 242.) — 2<sup>o</sup> Colombier. (Rab. IV, 13.)

**Mesniar.** Ce mot, dans la Cout. de Valenciennes, se trouve un nombre des meubles d'un ménage. (N. C. G. I, II, p. 258.)

**Mesnie.** [1<sup>o</sup> Maison, suite d'un seigneur : « Atlant es vous un mesniar qui le prist par le fraim, et le veut tourner arriere ; et li chardenaus escrie sa *mesnie* : Ore as vilains. » (Ménag. de Reims, § 221.) — « Messires Boucians moult à cheval et sa *mesnie*. » (Froiss. V, 328.)] — « Leurs seigneuries, *mesnie*s, et biens quelconques, ... seront en

« la sauvegarde impériale. » Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 713. — « Le povre roy et la royne, depuis la prise de Pontoise, ne s'émouvent de Troyes à *pouvre mesnie*, comme fussent ils des chasses liors de leur lieu par leurs propres enfans. » Jour. de Paris sous Charles VI, p. 60.]

... Sa chevalerie  
Partout le monde euns: grasse et prisie  
Et n'otement fuise tout desservie  
De jons gent, et de frische *mesnie*. [Froiss. p. 75, f. 416.]  
... D'agobiers... manda  
S'amon le roi d'Esclavaie  
K'il demorast de sa *mesnie*  
Et temist sa tiere de lui. [Mousl. p. 39.]  
Vostre palefroi en-nerat  
Maigré vos, et vostre *mesnie*. [Ms. 7036, f. 39.]

[« A privée *mesnie*. » avec ses serviteurs les plus infimes. [Froiss. II, 322.] — 2° Ménage :

... Bone boulie,  
Et viande de *mesnie*,  
quant on l'a à son commun,  
Vault niex qu'àler pourchacant. [Vot. 1522, f. 163.]  
... Cil a vestu bon surcot  
Qui bone pais a de *mesnie*. [Id. f. 170.]

3° [Domestique, valet: « Car il n'y avoit que *mesnais* et garçons. » Froissant, VII, f. 176.] — 4° Sectateurs d'une fausse religion: « *Mesnie* Apollin, » dans Garin, t. I, p. 101.]

**Mesnie**, 1<sup>re</sup> suite: « Lui et sa *mesnie*. » Jour. de Paris sous Charles VII, p. 128. — 2<sup>o</sup> Pièces d'un jeu d'échecs appartenant à chaque joueur :

Entr'ax .ii. ont l'eschequier pris,  
Cil a assise sa *mesnie*  
Et floire à la soe saisie. [Fl. et Blanch. f. 202.]

**1. Mesnier**. Officier préposé au mesurage: « Se aucuns peniers sont marchez... devant aucun vendeur... iceluy vendeur sera tenu d'appeler le procureur general de la dite marchandise; lequel procureur sera tenu d'aller avec le vendeur au *mesnier* pour enregistrer de quelle marchandise les peniers condamnez seront, et à combien d'annee les marchands seront. » Ordonn. t. V, p. 358, an. 1370.]

**2. Mesnier**. Même sens que *manier*, souple, facile :

Je souhede d'estre lie et legiere,  
Esbariaus, friche, esai et entiere  
En tous deduis gracieuse et *mesniere*. [Froiss. f. 412.]

**Mesnil**. Ferme :

Et ala quere sa pasture  
Lés un *mesnil*. [Ms. 7218, f. 251.]

**Mesoan—ouen**. [Même sens que *mesnoen*.]

Li roi qui aiment le Soudan,  
Ne l'contredirent *mesoan*. [Parton. f. 162.]  
Chaines d'or courront *mesouen*. [Coquillard.]

Quant ceux partirent de Rouen,  
Qu'envoyastes à l'entreprinse,  
Vous ne cuidiez pas *mesouen*  
En souffrir, ne marquer, ne prinse. [Al. Chert. p. 717.]

**Mesoevrez**. [Mal agir: « Car molt *mesevre* et moll mesprent qui vers sa mere guerre prent. » (Roi Guill. p. 157.)]

**Mesoffrir**. [Insulter: « Ainsi disoient la maisonie Isengrin, et on dit piece a: Cui il meschiet,

« toit li *mesoffrent*. » Mén. de Reims, § 417.) — « A qui il meschiet, chascun lui *mesoffre*. » Froiss. X, 49.) — « Et s'il font à nului outrage, il ne leur doit mie souffrir Sour sa fiance à *mesoffrir*. » (Baudouin de Condé, 23, p. 176.) — « Fols fu qui viers « Dieu *mesoffri*. » (Jean de Condé, I, 358.) — « A « qui il meschiet, on li *mesoffre*. » (Colgr.)

**Mesoier**. Écouter mal, ne pas écouter :

Qui d'Alou veut oir le conte,  
Si com l'estoier vous raconte,  
Sempres un puet assez oir,  
S'il ne le jert par *mesoier*. [Ms. 7218, f. 143.]  
Li diu ne l'ont pas *mesoie*. [Ms. 7982, f. 2.]

**Mesolabe**. Instrument destiné à trouver mécaniquement deux moyennes proportionnelles, qui ne pouvaient être trouvées géométriquement; il fut inventé pour le problème de la duplication du cube. (Colgrave.)

**Meson**. 1<sup>o</sup> Maison: « N'est pas *meson*, ainz est « chastel. » (Blanchandin, fol. 176.)

*Meson* si bele, ne si nete,  
*Meson* fu, or est *mesouete*. [Ms. 7212, f. 313.]

2<sup>o</sup> Hôpital: « Freres de la *meson* Dieu. » (Duchiesne, généalog. de Châtillon, p. 59, an. 1268. — 3<sup>o</sup> Catafalque: « Ne viel pas que entour mon corps « fea face *meson*, ne carrie, ne roubans, ne cein- « tise quelle que soit. » Test. d'Alex. de Bret. an. 1369.]

**Mesonete**. [Maisonnette, dans la Vie de Saint Louis, p. 351.]

**Mesoner**, v. Édifier :

Il font *mesoner* lor mesous,  
Et mandent plastriers, et maçons,  
Et couvours, et charpentiers. [Ms. 7218, f. 283.]

**Mesonete**. Maisonnette; voir sous *Meson*.

**Mesostiche**, *adj.*: « Fonnez, acrostiche, *mesostiche*, » c'est-à-dire dont les premières lettres de chaque hémistiche forment un nom et croix de S<sup>r</sup> André. (Beauchamp, Recherche des Théât. II, 196.)

**Mespaté**. [Mal payé, dans Parton. v. 2607.]

**Mesparlance**. Médisance: « Pour amour Dieu « vos demandon de la *mesparlance* pardon. » (Bessière, ms. dans Du Cange, sous *Malloquium*.)

**Mesparler**. 1<sup>o</sup> Médire: « Qui qu'en ait *mesparlé*, j'ai bien... bele amie. » Chans. du xiv<sup>e</sup> siècle, ms. Boulhier, fol. 175. — « *Mesparler* d'un « trespassé. » Chol. p. 49. — 2<sup>o</sup> Injurier: « Irié « fu, si *mesparla*. » Ms. 7982, f. 56.]

**Mesparlier**. [Médisant, au Conseil de Pierre de Fontaines, ch. 11, art. 8, p. 89.]

**Mesparoler**. Parler mal :

Diex me gart lui mon sens,  
Et me dont tel porpens,  
Iout je ne *mesparol*  
Tel chose ne laist dire,  
D'ont ge ne soie pire. [Prov. du Valais, f. 76.]

**Mespartement**, s. Partage en deux moitiés. (Colgr.) J'ai vu *mespart* dans des titres de la ville de Montbard, pour l'acte de partage que le curé du lieu avoit fait de ses revenus, avec des ecclésiast-

tiques du même endroit, qui, si je ne me trompe, s'étoient chargés d'une partie du service.

**Mespartir**, *v.* Partager, diviser : « Escu *mesparty* de blanc et de noir. » (Percef. VI, f. 33.) — « Jardins *mespartis*, et gentement ordonnez par « quarreaux. » (Cartheuy, Voy. du Cheval. errant, 50.) — « Chateau qui *mespart* le Friole du Trevisan. » (Lett. de Louis XII, t. III, p. 33.)

**Mespasser**, *1<sup>o</sup>* Séparer :

Le chemin n'a pas piet et demie  
Qui *mespasse*.... (Desch. f. 355.)

**2<sup>o</sup>** Surmener :

..... C'est bien drois  
Qu'ils ne soient roux ou cassez,  
Et qu'ils ne soient *mespasse*. (Ibid. f. 498.)

**Mespayer** (**se**). User à tort : « Si dame ou « damoiselle avoit douaire... de mariage d'un autre « mary qu'elle eust en paravant, et elle se mesusast « acunement, si que le second mary qu'elle auroit « *se mespayast*, et qui l'en chassast arriere de luy, « seachez que pour ce ne demereroit qu'elle n'eust « son vivre sur le douaire. » (Bout. Som. Rur. 553.) — « Qui trop sans raison s'en *mespaient*. » (Froiss. poës. p. 403.)

**Mespenser**, *v.* **1<sup>o</sup>** Avoir des idées fausses :

Il fait les laies gens mescroire,  
Et *mespenser* de chose voir. (Poët. av. 1300, IV, f. 1313.)

**2<sup>o</sup>** [Avoir des pensées basses : « Seignors barons, « n'en alez *mespensant*. » (Rol. v. 1472.)]

**Mespert**, Mauvais partage. (Colgrave.)

**Mesplaire**, *v.* Déplaire :

De tout cou qu'elle li voit faire  
Ne li pot oïmpes rien *mesplaire*. (Ms. 7089, f. 59.)

**Mespoigner**, *v.* Attaquer méchamment : « Quand « (les parens du roy) se voient si prochains à la « couronne, advient que convoitise se boute en « leur cœur pourquoy ils se bouterent à machiner « de toute leur puissance, et à *mespoigner* la ditte « couronne. » (Monstrelet, t. p. 41.)

**Mespoinz**, *adj.* Pipé :

Ribaus qui portent les berlens  
Ne resont pas de jouer lens....  
Des plains, des vuidez, des *mespoinz*.  
Saillent aux ribaus hors des poinz. (Gouart, f. 332.)

Je euit que ce sont de *mespoinz*  
Dont tu ici quingné le ma's....  
Et li chapelains les apere,  
Si les trueve quarrés, et drois. (Ms. 7218, f. 235.)  
Or, vous me joez de *mespoinz*. (Fabl. de S. G. f. 46.)

**Mespoissance**, Impuissance. (S. Bern. Sermon. p. 306.)

**Mesporter** (**se**). Se mal comporter : « Iceulx « qui ainsi se *mesporteront*. » (Ordon. L. III, f. 577, an. 1351.)

**Mespranture**, Délit : « Que pour cause de « ceste *mespranture*, qu'il avoient faite... il de leur « bonne voulenté l'avoient amandé. » (Cartul. de Lagny, f. 226, an. 1319.)

**Mesprendre**, **1<sup>o</sup>** Offenser, méfaire : « Sache que « envers toi villainement *mesprit*. » (Berte, c. 91.)

« Leur demanda pour quel raison il avoient fors « mis leur evesque et saisi touz ses biens, dont il « avoient trop *mespris* à Dieu, à la pape et à « l'evesque. » (Ménagier de Reims, § 216.) — « Je « *mespreuiole* vers li qui est mes hom, se je li « meioie son droit en plait. » (Joinville, § 677.) — « Non cydant que madame ainsi *mesprint*, ou « voulüst *mesprendre*, et faire faulte. » (Petit Jehan de Saintré, p. 590.) — « Offendre, ou *mesprendre*. » (Ordon. t. III, p. 586.) — « *Mesprendre* contre le dit « mestier. » (Id. 591.) — « Tres noble dame gentis, « vers vous plus ne *mesprendrai*, ains vous servirai « touzdis. » (Jeannot de l'Escurel, ms. 6812, f. 57.)

..... Un petit i *mespreistes*  
De la robe que vous preistes. (Ms. 7615, II, f. 149.)

**2<sup>o</sup>** Se tromper : « Elles se bienent sur leurs gardes, « et, comme l'on dit en pratique, se gardent de se « *mesprendre*. » (Pasiq. Rech. III, 302.) — **3<sup>o</sup>** [Arriver mal : « Iceulx Guillaume dist audit Jehan : va fere « la besogne Guillaume de Chartres ; certes, se tu « ne la fais, il t'en *mesprendra* et seras si bien batu. « que rien n'en faudra. » (JJ. 105, p. 487, an. 1374.)]

**4<sup>o</sup>** Infinitif pris substantivement ; méfait :

..... Mainz assaüz divers donnerent,  
Et les deffendans embraserent :  
La leur fu rendu li *mesprendre*. (G. Gouart, f. 274.)

Ilz font du jour la nuit, par un *mesprendre*,  
Contre nature, et ne veullent apprendre  
Vivre en honneur, mais à vider les pots.  
Les Triumpes de la Noble Dame, p. 59.

**Mespreneur**, Coupable : « Feront .....haslive « justice, chacun en ses mettes, des violeurs et « *mespreneurs*. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 330.)

**Mesprenture**, [1<sup>o</sup> Délit : « Pour lesquelles « fautes et *mesprentures*. » (JJ. 138, p. 273, an. 1390.) Voir **MESPARENTURE**.] — « Les deliz et *mesprenture*. » (Ord. V, 170.) — **2<sup>o</sup>** Contravention : « Le « pain qui sera trouvé en *mesprenture*. » (Ordon. t. V, p. 556.)

**Mespreure**, **1<sup>o</sup>** Méfait : « Abolition et pardon... « de leurs offenses et *mespreures*. » (Matth. de Concy, Charles VII, p. 660.) — **2<sup>o</sup>** Méprise :

El dissoit k'il est escapés  
De prison, et fu atrapés,  
El tant ot esté mesprisés,  
Qu'on li ot les ortaus brisiés,  
Mais tant i ot de *mespreure*,  
Qu'as ortaus ne paroit costure. (Mousk. p. 667.)

« Tout vostre suis, sans nulle *mespreure*. » (Desch. f. 157.) — **3<sup>o</sup>** Défaut, imperfection :

Nus hons ne puet on penser  
Qu'en li trovast *mespreure*. (Poët. av. 1300, IV, 1487.)

**Mesprise**, Méprise : « Je vueil declairer... les « petites *mesprisances*, dont il a fait beaucoup. » (Le Jouvenel, ms. p. 613.)

**Mespris**, Mépris : « Seroit leur art en *mespris*. » (Rabelais, t. V, p. 146.)

**Mesprisablement**, [Avec mépris : « Marcuis « au commencement oyoit *mesprisablement* les « menaces des tribuns. » (Bercheure, f. 40.)]

**Mesprisance**, Mépris : « Tomber en pauvreté,



« et *mesprisance* d'un chacun. » (Le prince de Machiavel, p. 106.)

**Mesprise.** [Offense : « Venger se vuet li rois de ceste grant *mesprise*. » (Sax. 23.)]

**Mesprisement.** Mépris : « Trop grant familiarité engendre *mesprisement*. » (Le Cheval. de la Tour, instruct. à ses filles, f. 83.)

**Mespriseur.** Méprisant. (Cotgr.)

**Mesprison.** [1° Offense, méfait : « Mais ne connoissent mie la *mesprison* Ne le felon corage del mal gloton. » (Aiol, v. 2989.) — « Onques n'oi « on parler de *mesprison* qui fut faite à crestiens. » (Contiu. de G. de Tyr, Martène, V, c. 618.) — « Leur « pardonnera le roy de France toutes les *mespris-* « sons, et offences du temps passé pour cause de la « guerre. » (Chron. de S. Den. II, f. 265.)

Pris furent, et mis en prison  
Por tel fet, por tel *mesprison*. [Ms. 7218, f. 297.]

Moult fera grant *mesprison*  
Se je l'am, s'ele m'oubtie. [Poët. av. 1300, III, p. 1269.]

2° Méprise :

Bregier ki la joie atens  
D'anors, fait grant *mesprison*. [Poët. av. 1300, III, 1011.]

**Mesprisures.** [Faute, offense : « *Mesprisures*, « domages et forfaiz. » (Cart. de Champagne, an. 1245.)]

Si me laissez morir por bien amer :  
Vostre en iert la *mesprisure*. [Poët. av. 1300, I, p. 380.]  
Le chevalier, par *mesprisure*  
Requiert la dame de villanie. [Percef. VI, f. 28.]

**Mesproisier.** Mépriser, déprécier :

Sire, moult doit resnoigier  
Sages hom à *mesproisier*  
Ce qu'il a à des loé. [Yat. n° 1522, f. 151.]

**Mesproison.** [Faute : « Et molt iest grans li « *mesproisons* por vous et li desraisonis. » (Villeh. § 586.) — « Toutes les requellistes sans *mesproi-* « son. » (Aiol, v. 3001.)]

**Mesproson.** [Même sens : « Tous .m. les assem- « blastes sans *mesproson*. » (Aiol, v. 2975.)]

**Mesquanche.** [Male chance : « Se ses premiers « biens relenquist Pour *mesquanche* qui li avien- « gne. » (La Mapemonde ms. ch. 18, dans D. C. sous *Mesquedere*.)]

**Mesque.** [Houe, au reg. JJ. 189, p. 185, an. 1457.]

**Mesquedi.** Mercredi, au ms. fonds Scr. 60, col. 57.

**Mesquine.** s. Ustensile de ménage servant à tenir la vaisselle ; servante. (N. C. G. II, p. 257.)

**Mesrain.** Bois : « Apporterent grand nombre « de bourrées, clayes, et aultre *mesrain*. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 184.)

**Mesrel.** Méreau :

Une bourse d'argent legiere,  
Qui estoit plaine de *mesreale*. [Villon.]

**Mesrele.** (Horion, soufflet : « Ils avoient estrivé « ensemble pour un lot de briemas ou cervoise....

« se vous ne feussiez mon maistre, vous eussiez « une *mesrele*. » (JJ. 157, p. 114, an. 1402.)]

**Mesrien.** (Bois merrain : « Il avoit petites pièces « de *mesrien*. » (1379, Conciergerie de Boiscommun ; L. C. de D.))

**Mesriennier.** [Enchameleur, mettre *mesrien* : « Pour les reflections et réparations de leurs mai- « sons et *mesriennier* aussi leur vignes. » (1369, Usage de Dampierre ; L. C. de D.)]

**Message—aige.** [1° Mission d'un messager : « Uns Sultans li ad dit sun *message*. » (Rol. v. 3151.) — « Messagiers sages et bien ydomes de faire ce « *message*. » (Froiss. I, II, f. 30.) — 2° Messager : « *Message* sumes à l'païen Baligant. » (Rol. v. 2725.) — « Dont envoya par *messages* secrets et alaitiés « de ce faire grant plentel d'or et d'argent deviers « le roy. » (Froiss. II, f. 35.) — « *Message* ne doit « recevoir outrage. » (S. Julien, Mesl. hist. p. 155.) — « *Message* menestrel. » (Percefor. I, fol. 104.) — 3° [Procureur : « Marguerite de Junay, femme feu « Gui du Mex... établi ses procureurs et *messages* « especiaulx. » (Cart. de la Maison Dieu de Pontoise, an. 1285.) — 4° Relevance due au messier ou au seigneur pour la garde des fruits de la terre : « La « moitié du *message* de Ronquerolles appartient à « mons. le duc : et est à savoir que quant li preu- « domme de Ronquerolle auront esleu un messier « pour garder les biens communs de la ville. » (Reg. des péages du comté de Clermont, en Beau- « valais, p. 29.) — « Le suppliant a confessé que pour « le temps qu'il fu messier, il avoit pris oultre son « droit de *message* bien jusques au nombre de trois « sextiers de grain. » (JJ. 145, p. 469, an. 1393.) — Dans ce sens il dérive de *messis*, non de *missus*.]]

**Messenger—agier—agier.** [1° Chargé d'un message : « Li *messenger* ambedui l'enclinerent. » (Rol. v. 2763.) — « Jolans fu Guiteclins quant ot le « *messenger*. » (Sax. VI.) — 2° Bedeau : « Les clers « et *messagiers* de la tierce de Nostre Dame de « Reins arriverent en la vile d'Argiers. » (JJ. 164, p. 67, an. 1409.) — 3° Sergent, huissier. « Que les « sergens et *messaigiers* desdis conssous... pour- « ront lever du mandement desdis conssous les « tailles et communs imposez et à imposer aux « habitans desdis chastel et ville. » (Ord. V, p. 705, an. 1368.) — « L'huissier juré de la chambre, le « *messenger*, et le sergent de ville.... font insinua- « lions, inlimations, sans être obligez d'avoir charge « particuliere de la loy. » (N. C. G. I, p. 736.) — « Le bailli ne pourra executer aucunes branches, « n'y aussi à la requeste du collecteur aucuns par- « ticuliers pour les subventions du prince, si ce « n'estoit que les sergens, ou *messagers* de la loy « y eussent premierement lesté gage. » (N. C. G. I, 712.) — « *Messenger* à pied, » sergens ou huissiers qui avoient le privilège exclusif de porter tous les exploits, mandemens et rôles de la Chambre des Comptes. Ces *messagers* à pied étoient au nombre de dix-huit. (Pasq. Rech. p. 71.) — 4° Trompettes envoyés en mission. (Vigil. de Charles VII, t. II, 31.)

**Expressions :**

1° Doit on por voir

Que ne doivent li *messagier*Ne li en ou, ne mal avoir. *Poët. av. 1300, II, p. 783.*2° « Ne fais pas d'un fou ton *messagier*. » (Colgr.)

**Messageresse.** 1° Messagère : « Damoyelle *messageresse* apporta nouvelles. » Percefor. II, 150. — 2° Qui appartient à la messagère : « Damoy-selle appareillée d'une manière *messageresse*. » (Perceforest. II, f. 146.)

**Messagerie—algérie.** [1° Ambassade, mission : « Or est teix la costume entre les crestiens « et les sarrazins, que quant li roys ou li soudans « meurt, cil qui sont en *messagerie*, soient en painime « ou en crestientie, sont prison et esclave. » (Joinv. § 364.) — 2° Message : « Item pour ce qui est neces-saire et besoing iere plusieurs frans, *messageries* « et despens, tant de tesmoings, sergens, que au-trement, pour le fait de ladite resserche. » (Hist. de Nîmes, preuves, III, f. 41, an. 1492.) — « Vous « gens de *messagerie*, Et charbonniers et buchiers, « Courez tost comme gaillard Prendre vo part de « renart. » (Queue de Renart.) — 3° Redevance pour la garde des moissons : « Du prieur de Saint-« Sépulture de Bangeuil, pour *messageries* que « doivent les fermiers de Bangeuil. » 1470. Etat des redevances.] — [Dans ce sens, il dérive de *messis*, non de *missis*.]

**Messaigiere.** Entremetteuse : « Quoy qu'on « tient belles langagieres, Florentines, Vénicennes, « Assez pour estre *messaigieres*. » (Ballade des femmes de Paris. Villon.)

**Messain, s.** Petite monnoie ayant cours à Metz.

« ... A prodoms, bons clers, ne sains

N'ara qui vaille. II. *messoms*

Ea l'eglise de benefices ;

Ne aussis seculiers offices

Ne serout ja aux bons donnez. *Desch. f. 524.*

**Messals—anz.** [Pluriel de *messel*, missel : « Item, 2 *messals*, l'un auel, l'autre viez. » (Chapelle de Clémence de Hongrie, aux N. C. de l'Arg. p. 107. — « Calices d'or et *messaux* et sautiers. » (Charte de Nîmes, v. 767.)

Portent *messons*, portent sautiers,Portent mistres, et encensiers. *Join. D. G. sous Missale.*

**Messé.** Bière de houblon melangé d'orge : « Item le chastellain doit avoir des cambriers pour « donner engié de brasser, et aussi de ceulz qui « font le *messé*, toutes fois qu'il brassent, un sex-tier et xii. den. cambresis. » (B. N. an. 8428, 3, fol. 217.)

**1. Messe.** [Sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ ; on voit dans ce mot l'hébreu *missah*, offrande ; mais il vient régulièrement de *missa* ; la messe nous représente en effet la mission du fils de Dieu sur la terre : « Tel coroll ne chantant unches *messe*. » Rot. v. 1563. — « Si fist li rois chanter « *messe* l'evêque de Tournay ; et li rois oï *messe* touz armez. » (Mén. de Reims, § 280.)

**Expressions :** 1° « Haute *messe*. » grand' messe,

parce qu'elle est chantée à voix haute, au contraire de la basse messe qui se récite à voix basse :

Nulz ne voit oïr *haulte messe* ;

Car le dimanche, pour la presse,

Tous ensemble et chacun se passe

Mout légèrement d'une *basse*. *[Desch. f. 408.]*

2° [« *Messe malineuse, matynelle*, » v. ces mots. — 3° « *Messe* de benisson, messe de mariage, dans l'aële de dissolution du mariage de Louis XII, f. 65. — 4° « *Messe* coppelée par trente coups, » au Test. de Louis, duc d'Orléans, an. 1403 ; messe de *requiem* annoncée par un glas. — 5° « Hac die major missa « fil de beata Maria, ratione palii Theobaldi ; et « vocator la *messe du pallyon*. » (Obituaire de Rouen, 29 janvier.) *Pallyon* est pour *pallium*. — 6° « *Messe* seiche, » messe sans consécration : « Item « au chappelain je laisse Ma chapelie à simple ton-« sure. Chargée d'une seiche *messe*. » (Villon, Gr. Testam. p. 95.) — 7° « Aussi vrai que la *messe*. » (Contred. de Songeur. f. 98.) — 8° « Briefve *messe*, « ou courte, et long diner. » (Doctr. de Sapience, f. 46.) — 9° « *Messe* cardinale. » (Apol. d'Hérodote, p. 606.) — 10° « *Messe* de chasseur, » très court : « Le gentilhomme ... avoit grand hastel, et desiroit « d'avoir une *messe de chasseur*. » (Apol. d'Hérod. p. 360. On lit *messe de chevalier*, » dans le Doctrinal de Sapience, 46. — 11° « *Messe* du chancelier « de l'Hôpital. » (Voir sous CONSÉTABLE.) « Le lenoït « ou hugenot, quoi qu'il allast à la messe ; mais « on disoit à la cour : Dieu nous garde de la *messe* « de M. de l'Hospital. » (Brant. Cap. Fr. II, p. 90.) — 12° « Les trescriers, chanoines, et chapelains « seront payez de leurs gros, *messe d'évangile*, dis-« tributions, obits de fondation, bougies de malines, « et droits de procession. » (Gloss. de l'Hist. de Paris.) — 13° « Jour de *messe*, » jour de fête auquel on doit entendre la messe. (N. C. G. I, p. 553.) — 14° « *Messe* à note, » grand'messe. (Journ. de Paris sous Charles VI, p. 49.) — 15° « *Messe* martingaut. » (Colgr. — 16° « *Messe* paresseuse, » celle qui se dit tard pour le beau monde, les paresseux : « Je n'ay « pas voulu dire la *messe paresseuse*, ainsi que « parlent les jesuites. » (Moyen de Parvenir. p. 315.) — 17° « Petite *messe*, » court espace de temps : « Le « metés en ombre tant que l'en eust chantés une « petite *messe*. » (Mod. t. 130.) — 18° « *Messe* à la « soupe au vin. » (Apol. d'Hér. p. 619.) — 19° « Ne « pas savoir tous les mots de la *messe*, » ignorer bien des choses. (Le Jouv. t. 19.) — 20° « Chanter la « *messe* de quel-qu'un, » en être maître, s'en em-parer.

Les dyables en vous ont pris leur forteresse,

Qui en brief temps chanteront vostre *messe* ;L'ame de vous leur est pieça donnée. *[Desch. f. 345.]*

21° « Chanter ses *messes* ordinaires, » dire la messe comme à son ordinaire. « Ne laissa (un curé « libertin) de chanter ses *messes ordinaires*, qui « furent trouvées d'aussi bonne saveur, et d'aussi « bon goust... que celles du plus puceau prestre. » (Apol. d'Hérod. p. 437.) — 22° « Aller à la *messe* « des trespassés, y porter pain et vin, » apporter son plat au repas qui suit les funérailles. (Oudin.)

— 23° « Vin de messe, » vin tel qu'il le falloit pour la messe, le meilleur. » Tel vin de quoi on peut « celebrer la messe. » (C. G. I, 110.) — 24° « Enfants de chœur de la messe de minuit. » (Colgrave.) — 25° « Quant la messe fut chantée, si fut la dame « parée. » (Id.) — 26° « Vrai comme Dieu est à la « messe, » serment, pour dire il n'y a rien de si certain. (Apol. d'Hérod. p. 477.)

**2. Messe.** [Envoyé : « A tant les messes leens « entrent ; Contr'els les plussors se leverent, « Devant le roy sont aresté, Ulixes ot premiers « parlé. » (Guerre de Troyes.)]

**Messeament, adv.** Indécemment, d'une façon messeant. (Rob. Est. et Colgrave.)

**Messeance, s.** Inconvenance : « Liberté trop « franche et hardie leur est messeance, et gouchit « à l'impudence. » (Sag. de Charron, p. 498.)

**Messeant.** [Inconvenant : « Ne à nulle heure, « soit en privé, soit en public, on n'oit saillir de sa « bouche parole vaine ne messeante. » (Boucic. IV, 7.)] — « Etre messeant à quelqu'un, » le traiter cruellement, le malmenier.

... Te vont mançant ;  
Tost te seront messeant,  
S'or ne ti gardes. (Ms. 7089<sup>2</sup>, f. 72.)

**Messeilliere.** [Sergent messier : « Et mettront « lesdiz hommes les messeillieres, lesquels ferout « serment aux seigneurs de garder bien et loyalement les biens de la ville et le droit des seigneurs. » (Jl. 84, p. 21, an. 1354.)]

**1. Messel.** [Messel : « Item un oreillier de saye « pour le messel. » (Chap. de Clém. de Hongrie, aux N. C. de l'Arg. p. 207.)]

**2. Messel.** [Carnage : « Aux Persans comment « sus et en font tel messel, Que des cors court li « sans à onde et à ruissel. » (Poème d'Alex., dans D. C. sous Missale.)]

**Messelier.** Sergent messier (comparez MESSILLIERE) : « Les messeliers et forestiers seront circus « de leurs rapports par leurs sermens, tant es bois « de gruyeries, communantez qu'ailleurs. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1141.)

**Messeliere.** [Mâcheliere : « Les messages (de « l'empereur de la Chine) allerent tant par mer et « par terre que ilz vindrent à l'isle de Seitan « (Ceylan) et s'en allerent au roy, et tant poutra- « cierent que ils orent deux des dens messelieres « (d'Adam) qui moult sont grans et grossetes. » (Marc. Pol. p. 598.)]

**Messelle, s.** Espèce de métal : « Quantité de « cuivre, de messelle, rosette, potin, culot, halle- « bardes, etain, mitraille, et autres metaux. » (Mém. de Sully, IV, p. 78.)

**Messenaire.** [Mercenaire, dans Froissart, t. VI, p. 214.]

**Messenier.** Au Nouv. C. Gén. I, p. 1240, on le range comme privilégié entre les clercs et les gens de l'Université.

**Messeoir.** [1° N'être pas convenable : « Fors « qu'un seul pou lui mesiet, ce m'est vis ; Ce que « trop tient ses iens de moi eschis. » (Coeui, IX.) — « Lui messeist estre borgue. » (Chev. de la Tour Landry, f. 4.)] — 2° N'être pas à sa place :

La bataille commença ez rues  
Esquesle li couart messeient. (G. Guiart, f. 224.)

3° Mal arriver :

... Com il lor vit messeoir,  
Si les mena tantost seoir. (Ms. 7615, I, f. 114.)

**Messer.** L'italien *messere*, le français messire : « Faisant le messer à tout le reste, encore que sa « gibeciere fust fort mal en point. » (Yver, p. 630.) — « Quoy qu'il contreface de l'ingenieux ou du « magnifique messer de Venise. » (Dialog. de Tahureau, p. 68.) *Messer* de Venise est une périphrase pour doge.

**Messerie.** [Office, revenus du messier, étendue de sa juridiction : « La messerie de la ville de Fra- « noy et du finage. » Jl. 61, p. 123, an. 1321.) — « Icellui Jacob estant pour l'exercice de son office « de messier es meltes de sa messerie. » (Jl. 166, p. 209, an. 1412.) — « Je hai promis foi et service à « noble homme mons. le comte de Roucy, c'est « à savoir de la quarte partie dou chasteau de « Fontaine, de tonte la messerie doudit lieu. » (Ch. de 1350, dans D. C. sous *Messarius*.)]

**Messervir.** [Desservir, au Roman de Rou : « Et par losengiers qu'il crée Richart son frere « messervir. »]

**Messour, s. m.** Moissonneur : « Faucheur pour « journée, douze deniers ; messour, douze deniers. » (C. G. II, p. 467.)

**Messourens, s.** Dans la Bresse, c'est le salaire annuel de ceux qui moissonnent « les bleds du « grangeage... l'onzième gerbe. » (Laur. ; Du Cange, sous *Messura*.)

**Messey.** [Messier : « Martin Alligaut ayant pour « lors la charge d'estre messey et garde pour les « habitans de S. Valier, que aucunes bestes ne alas- « sent en dommaige. » (Jl. 179, p. 14, an. 1447.)]

**Messez, adj. plur.** Qui contiennent les messes : « Gautier jura sor sains, et sor livres messez. » (Ms. 7218, t. 347.)

**Messias, s.** Le Messie : « C'est le Christ, le vray « Messias. » (Les Marg. de la Marg. fol. 81.) — « Le « roy qui estoit attendu comme Messias. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 689.)

**Messien.** [Messiel : « C'est l'escriit des livres : « deux messiens, un à note et autre sanz note. » (Reg. Noster, f. 197<sup>b</sup>.)]

**1. Messier.** [Même sens, aux Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, col. 1187, an. 1304.]

**2. Messier.** [Garde-champêtre temporaire avant les moissons ou la vendange : « Les sergens mes- « siers et forestiers sont crus de leurs prises et « rapports jusqu'à cinq sols. » (Loysel, 777.) Voir sous MESSILLIERE.] — « Sergent blavier ou messier. » (Cout. Gén. I, 210.)

**Messiere.** Mur de clôture :

Un sarcueil (cerceuil) fist appareiller,  
 Lez la *messiere* du moustier;  
 A mettre aprenf sa mort son cors,  
 Sous la goutiere de defors. (Rou, p. 159.)

**1. Messieurs.** Messier : « *Messieurs* et bauwards  
 « jurez à la garde des fruits... sont creuz des prin-  
 « ses faites par eulx. » (N. C. G. II, 1135.)

**2. Messieurs.** Pluriel de monsieur. (Voir ce mot.)

**Messilier.** Messier : « *Messiers* ou sergens *mes-  
 « siliers* sont les gardes des vignes ou de bled et  
 « moisson. » (C. G. I, 117.) — « Un sergent *messi-  
 « lier* est creu de sa prise. » (Id. 420.)

**Mession.** [Saison où se font les moissons, dans  
 la Cout. de Normandie, art. 16 et 19.]

**Messires.** [1<sup>o</sup> Titre. Cas sujet de monseigneur, de *mes meus* et *sire seniori* : « Mex en sera *mes-  
 « sires* sainz Marzaus. » (Rouciv. 149.) — « L'autre  
 « ot *messires* Herars de Brienne, dont grans lignai-  
 « ges ist issus. » (Journ., § 78.) — « On donnoit  
 « aux chevaliers le nom de *messire* qui est le même  
 « que celui de *monseigneur*. » (Menestr. de la Chev.  
 p. 92.) — C'était le qualificatif des princes du sang,  
 au palais : « Arrêt de 1561, entre *messire* Louis de  
 « Bourbon prince de Condé. » (Hist. de La Popelinière,  
 t. I, liv. III, p. 214.) — On appeloit *messires* les  
 chevaliers, à l'exclusion des écuyers et des ba-  
 cheliers bannerets. (La Roque, sur la Noblesse, p. 26.)  
 — On ne donnoit pas ce titre aux officiers cleres  
 du Parlement. Le chevalier de Honcourt, envoyé par  
 Charles VI en ambassade à l'empereur, est nommé  
*messire*, au lieu que son adjoint Yves d'Orient, l'un  
 des maîtres du Parlement, n'est appelé que *maître*,  
 parce qu'il n'étoit point chevalier. (Froissart, III,  
 p. 322.) — Quelquefois *messire* étoit joint à *mon-  
 « sieur* et à *monseigneur*. On lit *monsieur messire*,  
 dans Petit Jehan de Saintré, p. 228. — *Monsieur  
 et messire*, dans l'Hist. de Cambrai, par Carpentier,  
 page 31. — Le duc d'York appelle un chanoine  
 « *messire* Jehan. » (Froiss. liv. IV, p. 192.) — On lit  
 « *messire* Jaques, » dans G. Guiart, fol. 251. — Les  
 curés, les vicaires, étoient qualifiés de même :  
 « *Messire* Jean Gaudin curé de Largay ; M. George  
 « Girard, curé de Bruns, par *messire* Pierre de  
 « Sache son vicaire. » (Cout. Gén. t. II, p. 28.) —  
 2<sup>o</sup> Seigneur :

Chascun devoit à son *messire*  
 Fere comioistre, et enseigner,  
 Et bonement enromancier  
 Les aventures qui avienent. (Ms. 7218, f. 150.)

3<sup>o</sup> Duc, Notre Seigneur : « Si dit (Jeanne d'Arc)  
 « aus dits seigneurs : j'ay accompli ce que *Messire*  
 « m'a commandé, qui estoit de lever le siege d'Or-  
 « léans et de faire sacrer le gentil roy. » (Hist. de la  
 pucelle d'Orl. p. 525.) — « Laissez les aller ; il ne  
 « plaisait pas à *Messire* qu'on les combatte aujour-  
 « d'huy. » (Id. page 514.) — 4<sup>o</sup> Mari : « En maison  
 « n'est mie *messire*. » (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 89.) — « Voilà  
 « *messire* (dist la royne Racio) qui en fera ce qu'il

« voudera, car à moy n'est mie ; si louche l'honneur  
 « de *monsire*. » (Modus, f. 255.)

**Expressions :** « *Messire* chascun, » tout le monde.  
 (Chasse d'amours, p. 166.) — « Il ressemble à *mes-  
 « sire* Jehan, qui ne scauroit lire que dans son  
 « breviaire. » (Oudin.)

**Messon.** [Moisson : « Lesquelz compaignons se  
 « associerent... pour soier et labourer ensemble en  
 « la presente *messon*. » (Jl. 176, p. 296, an. 1143.)]

**Messongner.** [Moissonner : « Seront tenus...  
 « de faire les saines des biens estant sur yeulez  
 « herilages et de les faire enclorre et *messongner*  
 « aux despens des biens, comme dessus. » (Cart.  
 de S. Pierre de Lille.)]

**Messonner.** [Même sens : « Et les moies des  
 « blez qui estoient *messonné* parmi les champs. »  
 (Villevard. § 135.) — « Et la chievre fist la terre, et  
 « aliena de froment ; et monteplia, et fu en point  
 « de *messonneier*. » (Mén. de Reims, § 407.)]

Lors dist, vous savez *messonneier*,  
 Batre, soier, et bien vaner. (P. av. 1300, IV, p. 1335.)

« Si... aucuns fruits eschoient à meurrisson en  
 « sorte qu'il les conveinst *messonneier*. » (Cout. Gén.  
 t. I, p. 625.)

**Messonnier.** [Moissonneur : « Li diable li vint  
 « devant alont une faucille de *messonneier*. » (Vie  
 des SS. ms. S. Victor, 28, f. 29<sup>o</sup>.)]

**Messotier, adj.** Diseur de messes : « Simples  
 « prestres qui... de leur mestier sont *messotiers*. »  
 (Apol. d'Hérod. p. 360.)

**Messotiser, v.** Dire la messe : « Prestres pre-  
 « irizans, ou *messotizans*. » (Apologie d'Hérodote,  
 page 362.)

**Messouffrir (se), v.** Se tenir pour offensé :  
 « Folie faictes de blasmer les dames et damoiselles ;  
 « car se ainsi estoit que par tout vous fussiez tant  
 « deshonnestement envers elles maintenu que  
 « cause ayez eu de vous *messouffrir*, ce ne seroit  
 « pas merveilles ; car une honte l'autre requiert. »  
 (Pereef. IV, f. 47.)

**Messoyer.** [Marier par devant le prêtre :  
 « Jehan Raoulet trouva que son dit frere et ladite  
 « Meline estoient ja espousez... landemain furent  
 « *messoyez* lesdiz Gilet et Meline. » (Jl. 107, p. 271,  
 an. 1375.)]

**Messus.** [Abus (voir Meses) : « Pour ce que ils  
 « leur melloient sus que ils avoient mal usé,  
 « nous estessains... et que nous ne les contregneis-  
 « sains ne molestessains ne souffressains... et que  
 « deux causes qu'ils avoient devant nous, l'une  
 « touchant principalement ledit *messus*, amendes  
 « et forfaitures... » (1359, Sentence du grand-  
 maître des Eaux-et-forêts en faveur du couvent de  
 Saint-Euverte. L. C. de D.)]

**Mest.** Il loge, du verbe *meindre*.

... Rien ne li remest  
 Fors d'uns seus manoirs u li *mest*. (Mousk. p. 445.)

**Mestailler.** [Mal tailler : « Que quiconques  
 « sera failleur de robes à Paris, et il *mestailler* robe

ou un garnement par mal ordonner le drap ou  
failler. » (Ord. VIII, p. 550, an. 1366.)

**Mestarie, Mesteeirie.** [Métairie : « La mes-  
leerie de Pauleon ou jour de Toz Sainz dix  
livres. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes,  
fol. 140, an. 1301.) — « Item une mestarie assise  
audit lieu de Buri. » (Recon. du fief de Vieux-  
Pont, 1366.)]

**Mestaulx.** Pluriel de *mesteul*, méteil :

D'orges, d'avoine, et de *mestaulx*,  
De frois, et de tous autres grains. [Desch. f. 468.]

**Mestayer.** Mestayer : « Laboureur, fermier ou  
*mestayer*. » (C. G. I, 79.)

**Meste merchié.** Cause qui rien ne vaut :  
« Les fois qui agitent, et mement les vaine et noises  
du *meste merchié*, c'est à dire de la cause qui  
rien ne vauil. » (Nef des Folz, f. 55.)

**Mester.** [1° Besoin : « Ja li corners ne vos  
avroit *mester*. » (Rol. v. 1472.)] — 2° Métier :

Porquoi maine *mester*?  
Qui ne s'en set aider. [Marec. et Salem. f. 116.]

L'un menestrel à l'autre rève  
Son *mester* faire tel qu'il soit :  
Li uns fait livre, l'autre le sot. [Ms. 7645, I, f. 119.]

3° [Service, office divin : « Dedans Vianne fu li  
« quens Olivier, A sans Morise est allez au moster,  
« Si ot oi le Damedeu *mester*. » (Gir. de Viane.)]

**Mesteul.** [Blé méteil : « Le tiers dudit blé en  
*mesteul* mettoien. » (Livre Rouge de la Chambre  
des Comptes, f. 302, an. 1308.)]

**1. Mestier, s. Mystère :**

Au nom du glorieux *mestier*  
De la sainte incarnation. [Ms. 7218, f. 261.]

**2. Mestier.** [Voir MESTRE. 1° Besoin, usage,  
utilité : « Li rois de sainte gloire, li droitierris, Qui  
« vous envoieira que *mestiers* iert. » (Aiol. v. 247.)  
— « Mais pour Dieu, laissez moi reposer, car j'en  
« ai moult grant *mestier*. » (Mén. de Beims, § 200.)  
— « Vos donnoie ce que *mestiers* vos seroit trosque  
« à la Pasque. » (Villeh., § 195.) — « A lor *mestier*  
« ont loges beles Et as cevals toutes noveles. »  
(Parton., v. 7857.) — De là les locutions : 1° « Estre  
« *mestier*, » être nécessaire : « Si me seroit li bien  
« *mestier* à parler des guerres de Gascoigne. »  
(Froiss. IV, 1.) — 2° « Faire *mestier*, » même sens :  
« Se *mestiers* faisoit. » (Id. t. IV, 377.) — 3° « Avoir  
« *mestier*, » même sens. (Id. II, 71, 202.) — Cette  
locution signifie encore avoir affaire : « Il a eu *mes-  
« tier* à moy et à maint preud homme. » (Lancelot  
du Lac, II, f. 129.)

[1° Avantage : « Tot lor temps (les Saxons) la  
« maintinrent (la guerre); Mais ne leur ot *mestier* :  
« François se defendirent cou noble guerrier. »  
(Saxons, IV.)]

[11° Office de cour, emploi, officier : « Mar serez  
« mais en ma cort despansiers. Je vous donray  
« assez autres *mestiers*. » (Jourdain de Blaye.) —  
« Pour cette ordonnance li rois n'entend pas à nuls  
« de ses *mestiers* ou de ses officiers qui sont à lui  
« donner congé. » (Ord. pour l'hôtel de Philippe-le-

Long, 1317.) — « Quant ne puis, fait li sainz, par  
« ma parosse aler, Parosses e eglises conseillicier e  
« garder, Ne puis pas mun *mestier* faire ne cele-  
« brer. » (Thom. de Cantorb. 131.)]

... Le *mestier*  
Des loys, et de l'advocacie, [Desch. f. 418.]

« Notaire usant de nostre *mestier*. » (La Thaum.  
Cout. de Berri, p. 138.)

De là les locutions suivantes : 1° « Les trois *mes-  
« tiers* d'armes, » les joutes, les tournois et la  
guerre. On lit des devoirs ou exercices de la  
chevalerie :

Les jeunes gens poursuoient,  
Lances, bacinez portioient  
Des anciens chevaliers,  
Et la coustume aprenioient  
De chevauchier; et veoient  
Des armes les trois *mestiers*,  
Puis devenoient archiers. [Desch. f. 77.]

2° « Les trois *mestiers*, » les trois états. Au  
service du comte de Flandre :

A S. Denis fut la tombe ordonnée  
Parlaicelle nomez maine aumosne donnée,  
Des trois *mestiers* fut l'ofrande portée. [Ibid. f. 299.]

[1V° Métier, exercice d'un art mécanique : « Li  
« roys donnoit chascun jour si grans et si larges  
« aumosnes aus povres de religion... et à povres  
« mestriers qui par veillesse ou par maladies ne  
« pooient labourer ne maintenir leur *mestier*. »  
(Joinville, § 722.)]

De là les locutions suivantes : 1° « Le doyen des  
« *mestiers* à Gand. » (Froiss. II, 62.) —  
[2° « Le pays des quatre *mestiers* (Froiss. IX, 566),  
pays situé au nord de Gand, qui comprenait les  
métiers d'Assene, de Bouchante, Hulst et Axel.] —  
3° « Boite du *mestier*, » caisse d'une communauté,  
d'un métier : « Confisquée, et l'argent mis et appli-  
« qué à la *boite du mestier*, je voulois dire de  
« l'état. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 108. —  
4° « Garde du *mestier*, » parlant de prisonniers.  
(Ord. II, p. 363.) — 5° « *Mestier* de la guerre. »  
(Oudin.) — 6° « Mettre à *mestier*, » c'est-à-dire en  
métier. (Rab. II, p. 267.) — 7° « Il est de tous *mes-  
« tiers*, et ne peut vivre. » (Oudin.) — 8° « Qui ne  
« scait son *mestier*, si ferme sa boutique, l'ap-  
« prene. » (Dialog. de Tahureau, p. 80.) — 9° « Un  
« bon *mestier* nourrit son maistre jusqu'à la mort. »  
(Oudin.)

10° Qui n'aime son *mestier*,  
Ne son *mestier* lui. [Prov. du C<sup>e</sup> de Bret. f. 414.]

11° « Mal du *mestier* sert qu'il n'y apere. »  
(Perceforest, IV, f. 121.) — 12° « Mal du *mestier* qui ne  
« pert. » (Ibid. vol. II, f. 57.) — 13° « Mieux vauil  
« *mestier* qu'espargier. » (Colgr.)

14° Mieux vauil petits *mestiers*,  
Que ne fait espargiers. [Ms. Bouhier du XIII<sup>e</sup> siècle.]

15° « Qui scait *mestier*, il est renté. » (Colgrave.)  
— 16° « Qui se mestle d'autruy *mestier*, il trait sa  
« vache en un panier. » (Ibid.) — 17° « C'est *mestier*  
« juré, n'en est pas qui veut. » (Colgrave.) —  
18° « Estre du *mestier*, » se connoître à une chose.  
(Ibid.) — 19° « Plat *metier*, petit *metier*. » (Id.) —  
20° « Ces gens cy font de science *mestier* et mar-

« chandise. » (Sagesse de Charron, p. 526.) — 21° Servir, donner, monstrier de son *mestier*, « jouer un tour :

... Mesdisans, cele vilaine gent  
Qui servi m'ont de lor vilain *mestier*.

Poët. ms. av. 1300, t. II, p. 597.

« Une fole lui a donné de son *mestier*. » (Du Guescl. Ménard, p. 164.) — « Il attendoit le secours de Tanguy du Chastel... mais il luy *joua de son mestier*, car il n'y vint, ny envoya. » (Journ. de Paris, sous Ch. VI, p. 92.) — « Fortune qui à nully n'est felle amie luy *monstra de son mestier* dont elle sert ses amez sans delffier. » (Id. p. 117.) — 22° Dans les lettres de Pasquier, II, p. 165, on lit « *mestier mener*, » pour s'occuper : « Pour ne « demourer sans *mestier mener*, il assiegea la « ville de Breux. »

Y° [Office divin, service de Dieu : « La polle non « amast lo beo *mencstier*. » (Eulalie.)]

E muidris fu en un *mestier*  
U il oût le *Dieu mestier*. (Mousk, p. 472.)

Le cors porteront au *moustier*,  
Et li clers firent le *mestier*. (Rou, p. 393.)

VI° Office des jongleurs et ménestrels : « Aucuns « jongleurs ne joueroient de leur *mestier*. » (Chr. de S. Denis, II, 233.) — « Joueurs d'orgues et de « cymbales Feront *mestier* es maistres sales. » (Desch. f. 405.) — « Leux menestriez aterent pour « corner et faire *mestier* en la chambre des com- « paignons de la ville de S. Goubain. » (JJ. III, p. 67, an. 1377.) — « Comme Iennequin et Villequin « menestrez se feussent mis à servir li conestable « d'Angleterre de leur *mestier* de menestrandie. » (JJ. 105, p. 68, an. 1375.)

VII° Commerce, dans un sens déshonnéte :

Trop ay frequenté le *mestier*  
Dont je suis de *albertibus*. (Desch. f. 332.)

Expressions : 1° « Estre du *mestier*, » être fille publique. (Oudin.) — 2° « Le bas *mestier*. » (Eutrap. p. 226.) — 3° « *Mestier* ord, » métier des filles publiques. (Colgr.)

VIII° Machine, outil : « Dresser un *mestier*. » (Coquillart, p. 52.) — « Mourir de faim près le « *mestier*. » (Colgr.) — [« Je vous prie que nous « comptions ensemble pour savoir comment vous « tenez le moulin ou *mestier* à *huile* qui est en « vostre hostel. » (JJ. 169, p. 252, an. 1416.)]

IX° Grosse pièce de bois qui tient la toile du tisserand : « Le geant part avec sa tance qui estoit « aussi grosse que le *mestier* d'un tisseran. » (La Colomb. Th. d'Honneur, I, 254.)

X° Lit sur lequel on donnait la question : « Ces « considerations..... firent condamner ce pauvre « malheureux à estre roué, et auparavant esclant « mis sur le *mestier*, il confessa le tout.... et fut le « jour même executé à mort. » (Pasquier, Rech. page 574.)

XI° « *Mestier* au sucrefin, » friandise qu'on appelle du petit métier, des gauffres. (Rab. IV, p. 252.)

XII° Jeu encore en usage. « (Froiss. Poës. p. 86 ; Rab. I, p. 151.)

XIII° [Chandelles de cire : « .m. chandeliers d'or

« pour mettre *mestiers* de cire. » (Inv. du duc de Normandie, 1363.) — « L'on nomme en la maison « de Bourgongne les flambeaux qui allument autour « des *mestiers*, et ce prent nom par ce que le frui- « tier doit estre homme de mestier, et voit faire « luy mesme les lorses et les flambeaux. » (Ol. de la Marche, Estal du duc de Bourg.)

XIV° Chandelier : « Sur le dressoir..... avoit..... « deux chandeliers d'argent, que l'on appelle à la « cour *mestiers*, là où il y avoit tousjours deux « grands flambeaux ardants. » (Inou. de la Cour, p. 36.) — [Dans l'inventaire du duc d'Anjou, un chapitre est consacré aux « *mestiers* esmaillez, « dorez et blans. » (N° 735 à 747.) — « Deux chan- « deliers d'or, appelez *mestiers*, et y a au pied « .iij. escussions de France. » (Inv. de Charles V.)]

XV° [« Environ la S. Martin d'iver le suppliant « ala tendre fillé pour cuidier prendre un ou deux « lievers ou conuilz, pour donner à ses amis, aus- « quelz il entendoit faire honneur à la *feste* des « *mestiers*, qui est accoustumé d'estre faite chascun « an à Ponboise en l'honneur et reverence de la « vierge Marie, et au profit de son eglise. » (JJ. 146, p. 432, an. 1391.) Les forgerons des arseaux maritimes fêlent la S. Eloy (1<sup>er</sup> décembre); les armuriers fêlent la S<sup>te</sup> Barbe (4 décembre.)]

**Mestillon.** Météil : « Froment et *mestillon*. » (Dénombr. de Montnaur en 1396.) — [« Les rentes « d'avaines, de *mestillons*. » (Cart. de Namur, an. 1291, Chamb. des Comptes de Lille.)]

**Mestire.** Métier :

Trop est de haut cuer, par S. Pierre,  
Qui duécé, contés, empire  
Vot guengnier a tel *mestire*. (Mousk, p. 679.)

**Mestis.** 1° Croisé, en parlant des hommes et des animaux : « A ces *mestis* Franceis, demi Bor- « goings. » (Gér. de Ross. p. 377.) — « Chiens « *mestis* et mastins. » (JJ. 167, p. 319, an. 1413.)]

Au plat pays, chacun a chien :  
Communément, si vit du sien ;  
Les ungs grans, les autres petit  
L'ung est mastin, l'autre est *mestis*. (G. de la Bigne, 114.)

[2° De classe moyenne : « El trop fort se different « en Angleterre les natures et conditions des nobles « aus hommes *mestis* et vilains. » (Froiss. II, 17.)] — 3° Ambigu : « Il y a des formes *mestises* et ambi- « gues entre l'humaine nature et la brutale. » (Mont. Ess. II, 349.) — 4° Rusé : « Mille hommes « souples, *mestis*, ambigus, et que personne ne « doutoit estre plus prudes mondains que moy. » (Id. II, 539.)

**Mestivage.** [Droit d'exiger la *mestive* : « Donne « et octroie... mon tierbergement de la Bocherie... « et ma seigneurie et mon *mestivage* appartenant « audit usage, et à la dilite seigneurie. » (Ch. ange- « vine, de 1323, dans Du Cange, sous *Mestiva*.)]

**Mestivailles.** Festin qui attend les moisson- « neurs après la coupe des blés. (Colgr.)

**Mestive.** [1° Temps de la moisson : « En la « saison des moissons ou *mestive*. » (JJ. 115, p. 172,

an. 1422.) — 2<sup>e</sup> Moisson : « La *mestive* et ceuillette  
 « des grains ou des blés. » (Cout. Gén. I, 974.) —  
 3<sup>e</sup> Redevance en nature : « Sergens ne soient si  
 « hardis d'ores en avant de prendre, avoir, ne lever  
 « sur le peuple aucune *mestive* de bled, ne vins,  
 « sur peine de privation de leurs offices. » (Cout.  
 d'Angers, an. 1391.) — « Les *mestives* de Beausse. »  
 (Reg. des Cens du comté de Chartres.) — 4<sup>e</sup> *Adjectif* ;  
 qui a lieu pendant la moisson : « Le temps des iudu-  
 « ces (trévous) *mestives*, vendanges, et autres temps  
 « auxquels les plaids doivent cesser. » (C. G. II, 5.)

**Mestiver**, *v.* Moissonner. (Colgr.) — [« Le sup-  
 « pliant mena sa vache en ung champ où il *mesti-*  
 « *voit*, et y avoit blé en javelle. » (Jl. 187, p. 101,  
 an. 1455.)]

**Mestivet**. [Paille du grain battu : « Item, la  
 « troisième partie de la dime du vin, et le fruit et  
 « le *mestivet*. » (1352. Aveu de la Métairie de Tho-  
 rigni; L. C. de D.)]

**Mestiveur**, *s. m.* Moissonneur : « Faucheur, ou  
 « *mestiveur*. » (C. G. I. II, p. 526.)

**Mestivier**. Même sens :

Si j'ay trouvé aucun espy  
 Après la main as *mestiviers*,  
 Je l'ay glané molt volontiers. [Boret.]

**Mestor**, **Mestorné**, *s.* Mauvais tour, tour de  
 méchanceté :

Se la moie se torne ailors,  
 Quel ne me doieit faire seors,  
 Dont neflait ele et se mestorne,  
 Et sans ce demeure et sejourne,  
 Eranz sui fais par son seors,  
 Et mestornez par son mescors,  
 Mestornez par sa *mestornice*,  
 Mesalez par sa mesalée,  
 Mais mis *mestors*, mis mesaliers,  
 Mes seiors et mes meseriers  
 Toz est à li, et tot par li. [Part. f. 168.]

**Mestorné**. [A qui il est arrivé mal : « Car ses  
 « cuers est los *mestornés*. » (Partonop. v. 4428.)]  
 Voir aussi le précédent.

**Mestorner**, *v.* Donner un mauvais tour à une  
 action :

Beax fils, ne pren pas compaignie  
 O celui qui ne l'aime mie,  
 Quar tes meffaiiz bien noncera,  
 Et ton bienfait *estornera*. [Fabl. de S. G. f. 3.]

**Mestourné**. [« Pain *mestourné*, c'est à dire  
 « pain trop petit. » (Stat. des boulangers, dans Du  
 Cange, sous *Paris*.)]

**Mestoyer**, *v.* Partager par la moitié ou retran-  
 cher par la moitié. « (Brut, ms. Bombarde.) On lit  
*mincier* dans mon ms.

**Mestraire**, *v.* 1<sup>o</sup> Tricher :

A ce coup fault que l'un des deux soit mat,  
 Car le passant ne se pourroit retraire  
 A son honneur ; se l'autre ne combat,  
 Il pert da tout son pais, et son affaire,  
 Par un seul trait, se l'un deulx veult *mestraire*,  
 Au mieulx traiant la terre demourra. [Desch. f. 16.]  
 .i. home a son jeu *mestrait*. [Ms. 6812, f. 46.]

2<sup>o</sup> Se tromper, se méprendre : « En ce dire ont  
 « il *mestrait*. » (Ms. 6812, f. 47.)

**Mestrait**—*et*, *s.* Tricherie, erreur, méprise :

Hazart, mesconte et *mestrait*  
 Furent la nuit à mon ostel. [Ms. 7615, I, f. 116.]  
 Ce sont *mestret*, et mesconte. [Id. f. 117.]

**Mestral**, **Mistral** : « Leur vaisseau prit terre, et  
 « se trouva le lieu plus à l'abry, et hors du pouvoir  
 « de *mestral* et ponant, qu'ils n'esperoient. »  
 (Florès de Gr. f. 19.)

**Mestraugler**, *v.* Etrangler méchamment.

Que ne *mestranço*, et ocist. [Fabl. de S. G. f. 15.]

1. **Mestre**. Office, métier :

Ne vout *mestre* de sa maison  
 Donner, s'à gentilhomme non :  
 Gentilz furent li chapelain,  
 Gentiz furent li escrivain. [Rou, p. 161.]

2. **Mestre**, **Mettre** : « Qui n'avoit onques sans  
 « mal *mestre*. » (Ms. 7615, I, fol. 104.) — On lit du  
 faucon : « Quant plus ne se debatra, au *mestre*,  
 « ne a l'oster (du chaperon). » (Mod. f. 138.)

3. **Mestre**, *s.* [Voir **MAISTRE**. 1<sup>o</sup> Précepteur,  
 comme le latin *magister* :

Puis vint à Ruent, rois Loeyz (d'Outremer)  
 Et fist sanblant k'il fu maris  
 Del dnc Guillaume ki fu mors ;  
 Mais c'estoit decevance fors :  
 Li reis a l'enfant demandé ;  
 Ses *mestres* li a aporté,  
 Et il le baisa, et goui,  
 Et fist grant sanblant d'estre ami. [Mousk. p. 372.]

2<sup>o</sup> Gardien, conducteur :

Cil qui en fu *mestre* et garde'  
 Ne la mie très bien gardée. [Ms. 7218, f. 353.]

3<sup>o</sup> Général :

Li queus d'Artois est à main destre  
 Qui de la chevauchée est *mestre*. [Guiart, f. 254.]

4<sup>o</sup> [Maître, au sens du latin *dominus* : « La cruz  
 « arcevescal fist porter à sa destre, Et la reigne  
 « del frein tint en la main senestre : Fait out sun  
 « avocat de Jesu Crit sun *mestre*. » (Th. de Cant.  
 f. 38.)] — 5<sup>o</sup> Seigneur :

Onques home ne vit on estre  
 A la cort le roy si grant *mestre*  
 Comme fu cel Engerrant lors. [Ms. 6812, f. 85.]

6<sup>o</sup> Soldat, cavalier, le maître d'une lance : « Che-  
 « vaus, et *mestres* et pielons. » (G. Guiart, f. 290.)  
*Expressions* : 1<sup>o</sup> « Estre bon *mestre*, » se trouver  
 bien de quelque chose : « De ce fu Guillain bon  
 « *mestre*, que il est au postis venus. » (Fabl. de  
 S. Germ. f. 79.) — 2<sup>o</sup> « *Mestre* de camp. » Ce titre,  
 suivant Brantôme, Capit. fr. IV, p. 48, n'étoit point  
 connu en France du temps du roy Louis XI ; il fut  
 même inconnu dans l'infanterie jusqu'à François I<sup>er</sup>.

(Id. ibid. p. 5.) — « Il y en a aucuns qui ont e cette  
 « opinion, qu'il falloit qu'aucuns *mestres* de camp  
 « fussent à cheval le jour de la bataille, comme le  
 « sergent major, et j'ay veu aucuns capitaines vieux  
 « tenir qu'il estoit ainsi necessaire. » (Id. 215.) —  
 [« Vous verrez que ces *mestres* de camp ont perdu  
 « leur maistrise, et ont leurs soldats pour ennemis  
 « depuis qu'ils se sont faits valets. » (D'Aub. *Fan.*  
 III, f. 21.)] — Ca été le titre du chef d'un régiment  
 d'infanterie ; depuis, il est devenu propre à la cava-  
 lerie ; on a vu des *mestres de camp* en pied, des

réformés, d'autres de commission. (Daniel, Mil. fr. II, p. 48.) Il y avoit de la différence entre eux et les chevalliers-légers d'ordonnance. (Ibid. II, p. 444.) — Depuis la suppression du colonel général, ils ont le titre de colonel. (Ibid. II, p. 286.) — Autrefois, cet officier étoit immédiatement subordonné au colonel, comme nos lieutenans colonels. (Brant, Capit. fr. IV, 226.) — 3° *Mestre de camp* dans les tournois. » « Le *mestre de camp*, ou maréchal de camp est celui qui conduit toute la pompe, qui règle la marche, qui fait filer les quadrilles et leurs équipages; qui introduit dans la carrière et dans les lices; qui visite la carrière, qui prend garde que tout y soit disposé dans l'ordre pour les courses, les compases, et les combats; et qui conduit à leurs postes les machines et les cavaliers. » (Menestr. Traité des tournois, 193.) — 4° *Mestre de camp* general. » — « Celui qui avoit le commandement general, ou le colonel commandant à tous, car tel avoit esté le duc d'Albe Chiapin Vitely, gentilhomme italien, tres grand et avisé capitaine. » (Brant, Cap. Estr. I, 79.) — 5° *Mestre des carabins*. » — « La charge de general des carabins étoit la même que celle de *mestre de camp* general des carabins... il prenoit son attachement du colonel general de la cavalerie, et étoit de sa dépendance. » (Daniel, Mil. fr. I, p. 235.) — 6° *Mestre de la cavalerie*. » — « Le *mestre de camp* general a toujours commandé de droit la cavalerie dans une armée, quand le colonel n'y étoit pas... il a à l'armée une garde de cavalerie commandée par un lieutenant, et une vedette à l'entrée de son logis, outre la garde d'infanterie qui lui est due s'il est officier general, comme il l'est presque toujours. Il dispoit autrefois des charges de sa compagnie... pour marque de sa dignité, il met quatre cornettes derrière ses armes. » (Ibid. II, p. 457.) — 7° *Mestre de dragons*. » — « La seconde charge dans la milice des dragons, est celle de *mestre de camp* general; elle fut instituée en 1684, en faveur de M. le comte de Tessé. » (Ibid. II, p. 506.) — 8° *Mestre du régiment des gardes*. » — « Le roy Henry IV retrancha au colonel general la nomination du *mestre de camp* du régiment des gardes, et jugea à propos d'en nommer un lui même; ce fut le maréchal de Lesdiguières. » (Ibid. I, p. 282.) — 9° *Mestre en divinité*. » (Docteur en théologie: « El sur ce, nous, heu bon et grant conseil de sages hommes, bons droitiers et coustumiers et bons clerics en droit canon et civil, et de *mestres en divinité*. » 1320, Ord. de Philippe V, pour réunion au domaine; L. C. de D.) — 10° *Mestre des engins*. » celui qui dirigeait le décliéquer et les lieureux des engins à verge et à contre-poids trébuchets et mangonneaux). Dans les comptes du xiv<sup>e</sup> siècle, il est nommé *engignour*, gouverneur de l'engin, *maître gondoum*, (Viollet le Duc, Dict. d'Archit. V, 232.)]

... Li rois fait une perriere  
En poi loing des murs amener,  
Selonc ce que vout ordener  
Celui qui des engins fu *mestre*. (Guiart, f. 82.)

11° « *Mestre* du deluge, » maître éclusier: « La-  
« quele information fust feste diligamment par frere  
« Baudoin *mestre du deluge*. » (Coutume de Sainte  
Geneviève, f<sup>o</sup> 56<sup>b</sup>, an. 1263.) — 12° « *Mestre* des pa-  
« veillons, » c'est-à-dire des tentes: « *Mestre* Yves,  
« *mestre* des *pareillons* prendra une provende d'a-  
« voine, fer et clou, et mangera à court. » (Ord. de  
l'hôtel, 1317.)] — 13° « *Mestre* de la table, » sénéchal:

Quelque facent li autre vices,  
Orgueil, luxure, et avarice  
Sont du maufé seignor et *mestre*;  
Ce sont li *mestre* de sa table,  
Ce sont li *mestre* conestable,  
Qui sans aus nul jor ne puet estre. (Ms. 7218, f. 187.)

*Adjectif*. Principal, de là les locutions suivantes:

- 1° ... En la *mestre arche*  
La getée, et si la noïée. (Ms. 7212, f. 252.)
- 2° « *Mestres* bouz, » les gros bouts, les bouts d'en  
haut: « Es *mestres bouz*, et es costez. » (Guiart, 317.)
- 3° « *Mestres* capitaines, » commandans:  
François ceus d'Engleterre fendent  
Serganz, et *mestres* capitaines  
Font espartir à val les plainnes. (Guiart, f. 229.)
- 3°<sup>bis</sup> « *Mestre* chemin, » grand chemin: « Il n'aura  
« ou gesir s'il ne gist au bois, ou s'il ne laisse son  
« *mestre chemin*. » (Lanc. du Lac, I, f. 143.) —  
4° « *Mestre* conseiller. »

On ne doit bien croire son *mestre conseiller*.  
Ms. 7218, f. 335.

- 5° « *Mestre* doigt, » le médium. (Rabel. II, 189,  
III, p. 100 et 157; J. d'Aut. Ann. de Louis XII, 64.)
- 6° Il apela de ses voisins  
Trois des plus *mestres* eschevins,  
Pour ce que jugeassent adroit,  
De ce que chacune diroit. (Ms. 7218, f. 172.)
- 7° Là li amors feru de sa *mestre estiacle*. (Ms. 7218, 346.)
- 8° Desus en haut le *mestre etage*. (Ibid. f. 188.)
- 9° « *Mestre* liû, » vidangeur. (Pasq. Rech. 695.)
- 10° Si a trové seant, en la *mestre meson*,  
Le seignor et la dame. (Ms. 7218, f. 345.)
- 11° Et avoient le feu bouté...  
En l'une des plus *mestres portes*. (Guiart, f. 256.)
- 12° « *Mestres* res, » la chose (res), le point principal:

... D'armes est li *mestres res*  
Bruit as chaus, et joie à l'estel. (Ms. 7615, II, f. 164.)

- 13° *Mestre* rue, » grand rue: « Entrez en la  
« *mestre* rue. » (Estruvert, ms. 7996, p. 16.) —  
14° « *Mestre* signor, » principal maître: « As plus  
« *mestres signors* de l'ost. » (Mousk. fol. 614.) —  
15° « *Mestre* singe, » gros singe. (Oud.) — 16° « *Mes-  
« tre* sol, » grand sol. (Id.) — 17° *Mestre* tour, »  
donjon:

Lors fist li rois les murs abatre...  
Et craventer la *mestre tour*. (Guiart, f. 40.)

- 18° « *Mestre* tref, » tente principale:  
Li Sarrazin s'esmuevent lost,  
Blanchandin emmanent en l'ost  
Devant le *mestre tref* descendent. (Blanchand, f. 182.)

- 19° « *Mestre* vaine, » principale branche:

Ysabel, de qui Diex ait l'ame,...  
Vint, si comme j'ai conté,  
Du trone, et de la *mestre vaine*  
Dont descenduz iert Kallenainne. (Id. f. 148.)



20° \* **Mestre** veine, \* principale : \* Quant il li  
\* tranche la *maistre veine*, ou la gorge, \* (Chasse  
de Gast. Phéb. p. 328.) — 21° \* **Mestre** valet des bou-  
\* viers, \* le plus habile. (André de la Vigne, Voyage  
de Charles VIII à Naples.)

**Mestresse**. Première, principale :

La plus *mestresse* parle avant,  
Car des autres en e' otroï. (Ms. 7615, II, f. 209.)

**Mestrie**. 1° Art, talent :

Après diner vient la *mestrie*  
Des dragours faire et aporter,  
Lors convient s' s' gens eshorter  
D'avoir sucre en place, et dragée. (Besch. f. 497.)

2° [Art de guérir : \* Quant il (le chirurgien) aper-  
\* çut que c'estoît maladie non mie curable par  
\* nature et par *mestrie* et par medecine. \* (Mir. de  
S. Louis, p. 438.) — 3° Domination : \* Je ne suis pas  
\* pour signorer Ne pour *mestrie* demener. \* (Vie  
de J. C. dans Du Gange, sous *Magisterialis*.) —  
4° \* *Mestrie* des eaux et des fortez, \* aux Ordonn.  
III, p. 387, an. 1359.]

1. **Mestrier**. [Chandelier : \* Sur le dressoir  
\* qu'estoït en la chambre de madame (la duchesse  
\* femme de Charles le Téméraire) avoit toujours  
\* deux chandeliers d'argent, que l'on appelle à la  
\* cour *mestriers*, là où il y avoit toujours deux  
\* grans flambeaux ardens. \* (Est. des D. de Bourg.)]

2. **Mestrier**, **Mestroier**. 1° Maitriser, subjugu-  
guer :

Amors n'ont point de seignors,  
Dire le porroie,  
Car il n'est ne rois, ne cuens.  
Que'le ne *mestroie*. (Poët. av. 1300, IV, p. 156.)

\* Amour, qui si me *mestrie*, me fet chanter. \*  
(Chans. du xiii<sup>e</sup> siècle, f. 328.) — 2° Faire la leçon :

Si en dirai, par mon avis,  
Ceu que bien m'en sera avis,  
Non pas pour autrui *mestrier*;  
Mes pour ce que veil destrier  
Ceu qu'est de bon entendement,  
De ceu ou fait amendement. (Ms. 6812, f. 46.)

3° Être le maître :

... Cil les vellent *mestroier*,  
Qui ne se vellent otroier  
A lere seigneur, se n'est d'aus. (Ms. 7615, I, f. 68.)

**Mestueil**, **Mestuel**. [Métel : \* Nus cervoisiers  
\* ne puet ne ne doit faire cervoise fors de yaue et  
\* de grain, c'est assavoir d'orge, de *mestuel* et de  
\* dragie. \* (Liv. des Mét. 30.) — \* Bief *mestueil*. \*  
(Ord. V, 223, an. 1369.)] — \* Tels a pou de pain de  
\* *mestuel*. \* (Ms. 7218, f. 208.)

**Mesture**. [Métel (comparez *mixture*) : \* Et si  
\* doit avoir li diz Rogiers, se il vil, toute la *mes-  
\* sure* de blez de mars. \* (Jl. 61, p. 209, an. 1321.)  
— \* Le suppliant a confessé avoir pris deux bois-  
\* seaux de *mesture*. \* (Jl. 146, p. 4, an. 1393.) —  
\* Lesquelz prendrent autr grant quantité de blé,  
\* appellé *mesture*. \* (Jl. 188, p. 208, an. 1459.)]

**Mesuage**. [Chef manoir ; mesnage serait meil-  
leur : \* Es *mesuages* ne peuvent rien reclamer les  
\* seurs, se il n'y a plus de *mesuages* que de freres. \*  
(Anc. Cout. de Norm. ch. 26.)]

**Mesueicher**. [Mégissier, aux Ord. VIII, p. 599,  
an. 1314.]

**Mesvendre**. [Vendre à bas prix : \* Et plus tost  
\* porroit estre porsivis de celi cui les cozes auroient  
\* eslé, s'eles estoient *mesvendues* ou poi loucés. \*  
(Beaum. XXXVIII, 16.)] — Voir encore Contred. de  
Songeureux, fol. 71.

**Mesvenir**. Arriver malheur : \* Je croy que vous  
\* seriez desplaisans s'il me *mesvenoit* de moy mettre  
\* es mains de mes ennemis. \* (Monsret. III, 99.)

... Souvent il advient  
Que, quand à l'emprenneur *mesvient*,  
Il n'en est, ne plorés, ne plaint. (Froiss. poës. p. 35.)

... Se vous pouvez venir  
N'aprecevoir en lui effroy,  
Bien courtoisement passez lui,  
Sans autrefois faire venir,  
Car bien en pourroit *mesvenir*. (G. de la Bigne, f. 95.)

[\* Il leur en poroit bien *mesvenir* prochaine-  
ment. \* (Froissart, II, f. 24.)]

**Mesuer**. [Force majeure : \* Et si ledit default  
\* procède ou provient par dégast ou *mesuer*. \*  
(1569, Avis de la Chambre des Comptes de Paris,  
sur la requête des religieuses de voisins au Roi, au  
sujet de leur droit d'usage dans la forêt; L. C. de D.)]

**Mesurable**. [1° Qui peut être mesuré : \* *Mesu-  
\* rables* posas les miens jurz. \* (Lib. psalmoir.  
p. 51.)] — 2° Mesuré, modéré :

Amors est et male et boïne,  
La plus *mesurable* enivre,  
Et la plus saige embricrone. (P. av. 1300, III, p. 1165.)

**Mesurage**, s. 1° S'elage, droit de huche. C'est  
le droit seigneurial qu'on prend sur chaque mesure,  
ou pour le *mesurage* des blés. (Laur.) — [\* En  
\* icelle ville de Lagny ils avoient (les religieux) et  
\* ont droit de mynaige et *mesurage* sur tous les  
\* blés. \* (Cart. de Lagny, fol. 148, an. 1430.) —  
2° Arpentage : \* Quiconq a enpelré le congie de  
\* mesurer, il convient que il jure seur sains, avant  
\* que il puisse mesurer, que il le *mesurage* fera  
\* bien et loiaument. \* (Liv. des Mét. 21.)]

**Mesure**. [1° Vaisseau pour mesurer les grains :  
\* Quiconques mesure à fausse *mesure* et y esl  
\* atains, la *mesure* doit estre arse. \* (Beaumanoir,  
XXVI, f. 4.) — \* Les mugniers doivent prendre.....  
\* d'une *mesure* demie esuelle..... La grandeur de  
\* la *mesure* du blé doit tenir justement six pintes  
\* au minot. \* (Cout. de Châtillon-sur-Seine, ms.  
anc. 9898, 2.)]

*Expressions* : 1° \* Mettre les *mesures*, \* prescrire  
leur capacité : \* Estoient en bonne saine et paissi-  
\* ble possession de mettre les *mesures* à blé et à  
\* vin, et toutes autres manieres de *mesures*, grandes  
\* et petites, quelles qu'ils soient dedans leur ban-  
\* lieue. \* (Cart. de Beaubeau, an. 1294.) — 2° \* *Me-  
\* sure* à boisseaux, à ras, pele, et feru. \* Pele  
signifie comble; ces mots s'entendent de la mesure  
d'avoine et des cens dûs en avoine, dont le grain  
long et non licé n'enfoncé dans le boisseau, s'il  
n'est secoué ou feru de la peste ou radoir; lorsqu'à  
la mesure d'avoine due de cens est ajouté à ras ou

*peste* le mot de *feru*, le seigneur peut faire frapper le boisseau, afin que le grain enfonce mieux. (Laur.) — 3° « *Mesure* d'aveyne et d'orge, » elle étoit à raison de 16 au setier. (C. G. I, 857.) — 4° « *Mesure* » de S. Denis, » plus grande que celle de Paris. (Oudin.) — 5° « *Mesure* de froment, » elle faisoit un boisseau et demi, contenant trois coppes. (C. G. I, p. 858.) — 6° « *Mesure* du maillier, » avoine du cheval qui porte les malles: « Ceux qui vont par » pays, et... qui estant arrivez le soir à la souppée » du logis, n'oublient jamais à demander à l'hôte » la *mesure* du maillier, et faut qu'il l'aye quand » il seroit saoul à plein jusques à la gorge. » (Brant. Dames gal. I, 1, p. 193.) — 7° « *Mesure* le roy. » — « Qui veult avoir mesure, quelle que elle soit, la » puet peure en avant à la *mesure* le roy franchise- » ment. » (Ord. II, 348.) — 8° « Le moil de grain, » *mesure* de salines, qui est le plus grande mesure, » à douze stiers ou sier, quatre quartaux, deux » moitons. » (C. G. I, p. 857.) — 9° « La *mesure* de » terre doit contenir le nombre de 300 verges. » (N. C. G. I, p. 309.) — 10° « Liens sans *mesure*. » (Modus, f. 160.) — 11° « N'es par *mesure* au vnaire » afferans. » Chans. du xiv<sup>e</sup> s. ms. Bouli. f. 280.) — 12° « Estre de tout *mesure*. » (Poët. av. 1300, III, 1014.)

II° [Règle, proportion, étendue: « En quel *mesure* » en pourai estre liz. » (Rol. v. 146.) — « El voire- » ment estoit il dous lions, et estoit hardiz outre » *mesure*. » (Mén. de Reims, § 335.) — S. Bernard, p. 166, dit de la création: « Dieu estaulit apermemes » à l'omme mismes son moel, et se li douat coman- » dement: de lot les arbres, dist il, de paradis » mangeras; mais wardé ke tu manjos ces de » l'arbre de la science du bien et du mal. Certes » legiers fut cest comandementz, et large ceste » *mesure*; mais li hom trespessat lo moel, et lo » terme ki estaulis li fut. »

*Expressions*: I° « Cuidier n'est pas juste *mesure*. » (Cotgr.) — 2° « El se logierent adoint toutes ma- » nieres de gens devant lonch à le *mesure* que il » venoient » (Froiss. VI, 134.) c'est-à-dire à mesure que, à proportion que.]

III° [Modération, mesure: « Mielz vall *mesure* » que ne fait estullie. » (Rol. v. 1725.) — « Son vin » trempoit par *mesure*. » (Joinv. § 23.)

Molt est amor fiere et dure

A cex ki font sou talant,

Et mains i trouve *mesure*

Cil ki la sert boïement. (Poët. av. 1300, III, p. 1168.)

« Comme toute chose amende de *mesure*, aussi » toutes choses envelopent ou l'on ne peut mettre » *mesure*: courtoisie et mesure est une même » chose. Beau filz à tous tes faits adjouste maniere » et *mesure*, si auras en loy moult belle vertu. » (Percef. II, fol. 147.)

*Mesure* est morte et atrempance,

Chascuns n'entent qu'à metre en pance. (Ms. 7218, 238.)

« Sans *mesure*, » à l'excès. (G. Guiart, f. 295.)

IV° Moyen, manière:

Vestus en porre vesture,

Pour espier en quel *mesure*

Ils pourroient au roy venir.

(Brut, f. 68.)

*Expressions*: I° « *Mesures* de raison, » moyens d'accommodement raisonnable: « Faictes tout ce » que Lancelot vous requiert: car certes il vous » offre toutes les *mesures* de raison que chevalier » puisse offrir à autre. » (Lanc. du Lac, III, 148.)

2° Elle parla en cel *mesure*,

Car de demour n'avoit eüre. (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 58.)

**Mesurement.** Avec mesure. Montaigne dit de l'autorité qu'il faut avoir sur les jeunes gens: « La » sçavoir ehoisir, et s'y conduire bien, *mesurement*, » c'est une des plus ardues besongnes que je sca- » che. » (Ess. I, p. 221.)

**Mesurer.** [« Cinquante piez i poet hom *mesu- » rer.* » (Roland, v. 3167.) — « Je vueil lez moi te » metes, Si te vueil proier et requerre Que nous » *mesurons* à la terre, Quar de savoir sui moult » engrant Laquel de nous deux est plus grant. » (Ruteb. II, p. 163.) — « El quant nous venimes en » l'ost, nous trouvames que il nous ot nos places » *mesurées.* » (Joinv. § 582.)]

*Expressions*: I° « *Mesurer* son espée à celle d'un » autre, » se battre en duel, se battre à l'épée. (Oudin.) — 2° « *Mesurer* autrui à son pied, » nous disons à son aune. (Charr. Sag. 39.) — 3° « *Mesurer* » les sauts des pucés, » passer son temps inutilement. (Cotgr.) — 4° « Qui *mesure* l'huyle, il s'en » oingt les mains. » (Id.)

**Mesureres, ieres, eor, eur.** [Mesureur, cas sujet et cas régime: « Se tu estoies *mesureres*, et » ge te comandai que tu mesurasses mon champ... » « Il n'a pas action sur le *mesurcor.* » (Digeste, 137.) — « Se *mesurierres* de chans fet fausse mesure à » son esciant. » (Ass. de Jérus. dans la Thaumass. 468, Cont. d'Orléans.) — « *Mesurierres* de chans. » (Anc. Cont. d'Orl. 468.) — « Le seigneur suzerain... » « a droit de instituer messier, ou *mesureur.* » (Cout. Gén. II, p. 545.)

Sans peseur, sans *mesureur.*

(Ms. 7218, f. 242.)

Un *mesureor.*

Qui terre mesurait un jour

Durement maudit sa mesure. (Fabl. de S. G. f. 23.)

Les arpenteurs des forêts du roy sont nommés *mesurcors.* (Ord. de 1320, p. 708.)

**Mesuz.** I° Abus: « Il ne reprend point l'usage » de l'or, ains le *mesuz.* » (Cont. de Chol. f. 29.) — 2° Crime: « Quand un condamné à mort pour ses » *mesuz.* est... receu à composition... si le cas n'est » mordrier ou vilain, celui condamné sera tenu de » préalablement satisfaire à partie interessée de » son interest, et despens, et de refondre les mises » de justice. » (C. G. I, p. 783.)

*Expressions*: I° « *Mesuz* de bouche, » injures dites. (C. G. I, 442.) — 2° « *Mesuz* de main, » coups donnés: « L'on ne peut aucune chose confisquer » pour quelque *mesuz* soit de bouche, ou de main. » (Ibid.) — 3° « *Mesuz* de justice, » mauvais usage: « Les faux hommes de son conseil tournerent ceste » raison en *mesuz* de justice. » (Oliv. de la Marche, p. 621.)

**Mesusage.** [Prévarication: « Bail ou garde se » perd par *mesusage*, ou quand le gardien se re-

« marie. » (Loysel, 197.) — « Messiers et sergens, « sont ereus par leurs sermens de leurs rapports « en *mesusage*, jusqu'à sept sols tournois et au « dessous. » (C. G. I. p. 836.)

**Mesusage.** [Méfait : « Les habitans de la ville « d'Arras s'efforcèrent de faire plusieurs desobeis- « sances, *mesusances*, entreprises, machinations et « conspirations contre la contesse de Flandres. » (J.J. II, p. 167, an. 1378.) — « Par ses *mesusances* « et folies. » (Froiss. II, f. 39.)]

**Mesuser.** [1<sup>re</sup> Neutre. Abuser : « Bien se gardent « cel qui ont certains usages en certains lieux par « chartres ou par don de seigneur, que il en uzent « ainsi comme il doivent; car s'il en *mesurent*. » (Beaum. XXIV, 16.) — « Use des biens que tu auras « acquis sagement, sans *mesuser*. » (Mén. I, 9.) — 2<sup>o</sup> Pronominal. Commettre un méfait : « Nostre rois « se *mesuse* trop malement par l'enort et le conseil « de ce liue le Espenser. » (Froiss. II, 38.) — « Si « un serfs *mesuse*, ou fait chose dont il face à « reprendre par justice, il est à punir, et corriger « par le seigneur à qui est fief. » (C. G. I. p. 805.)]

**1. Met.** [Maie : « *Met* à petrir, » au gloss. 7692.]

Chnaïs à gesir,  
Et la *met* à petrir. (Ms. 7615, II, f. 218<sup>v</sup>.)

**2. Met.** (Voir METE.) « On appelle *met* la colonne « plantée au milieu du marché de Bavay. » (Mém. de Mezcray, I, p. 66.)

**Metable.** 1<sup>o</sup> Convenable : « Viande *metable*. » (Ms. 7218, fol. 286.)

... Une petite estable  
Qui ert à son cheval *metable*. (Eubl. de S. G. f. 375.)

2<sup>o</sup> [Admissible : « Chasenn (des jacobins) cuide « estre apotre quand ils sont à fable; Mes Dieus pot « ses apotres de vie plus *metable*. » (Ruteb. 179.) — « On ne doit mie trop parler; S'on dit chose qui « n'est *metable*, L'on lui tourne ses dis à fable. » (Clerc de Voudrai.)]

**Metafore.** [Métaphore : « Mes des poetes les « sentences, Les fables et les *metafores*. » (Rose, v. 7229.)]

**Metagrabouliser.** v. 1<sup>o</sup> S'alambiquer l'esprit : « Fut longtems à *metagrabouliser* en sa contem- « plation ce bean rebus. » (Des Acc. Bigarr. p. 19.) — 2<sup>o</sup> Ecrire des choses ridicules, dans Brusquambille et Oudin. Rabelais, à la manière d'Aristophane, a forgé ce mot avec ees trois ci *ματάος*, *ineptus*, *γάρδος*, *scribo*, et *πάλλο*, *jàcio*; d'où *ματαγοραβοῦλίζειν*, *ineptus scriptioes mittere*, il a formé ensuite son françois *metagrabouliser*. (Le Duchat, sur Rabelais, I, I, p. 112.)

**Metail.** 1<sup>o</sup> Mine : « Condamné à peine de *metail*, » condamné aux mines dans l'Anc. Cout. d'Orl. 470, où il est question des peines capitales. — 2<sup>o</sup> [Alliage : « Cil qui tout monnoie à essient de matvès *metail* « et le voelent aloner por bone. » (Beaum. XXX, 12.)]

**Metainh.** [Mesure : « Trois pichiers de vin, un « pain ou tourte de la grandeur de la tierce part « d'un *metainh* de segle. » (Reg. du Parlement de

Toulouse pour l'année 1468, 20 juillet, B. N. anc. 9879, 6.)]

**Metal.** [1<sup>o</sup> Mine : « Il ont mis desoz lor poesté « les *metaus* d'or et d'argent qui là sont. » (Macehab. I, 8.) — 2<sup>o</sup> Métal : « Li diable les rostissieent, Divers « *metaus* sur eus fundieent. » Marie, *Purgat.* vers 1099.) — 3<sup>o</sup> Alliage : « Sonent buisines d'arain et de « *metal*. » (Bonciscv. p. 78.) — 4<sup>o</sup> Métal précieux :

Commanda, par bon essart,  
Qu'on acreust cele part  
De son fief, et de son *metal*,  
Et de ses reubes par ingal. (Mousk. p. 299.)

**Metalier.** Qui travaille les métaux. (Cotgr.)

**Metalisé.** Transformé en métal. (Id.)

**Metallin.** [Qui tient du métal : « Lors lui donne, « quant vient en mine, Par mon art vertu *meta-* « *linc*. » (Nature à l'alchim. errant, 154.)]

**Metallique.** [Même sens : « Cestuy soulphe « fixe est semblable Au feu, sans estre y variable « Et de nature *metallique*. » (Nat. à l'alchim. err. 41.)]

**Metallurgie.** Travail des métaux. (Cotgr.)

**Metans.** *adj.* Libéral : participe présent de *mettre*, dispenser ; comparez *messieurs* :

Se vous estes courtois et larges et *metans*,  
Et que vous herbergiez sovent les repens,  
Vous porrez bien avoir en tel point sorvenans  
Que vous ne serez bien aaisiez toz tans. (Ms. 7218, 334.)

« *Metans* et despendanz. » (Ord. I, p. 430.)

**Metaplasme.** Figure de rhétorique. (Fabri. Art. de rhétor. liv. II, f. 41.)

**Metayer.** « Nous est aussi propre que le par- « liaire pour le latin, l'un prenant sa derivation de « *partiri*, et l'autre du mot moitié. » (Pasquier. Recherches, liv. VIII, p. 727.)

**Mete.** [1<sup>o</sup> borne, limite, au figuré : « Hors des « *metes* et termes de raison. » (Froiss. XV, 158.) — « Passoit les bornes et *metes* de tous. » (J. de Saintré, p. 521.)

Maint peuple sera indigent,  
Dont la *mete* souloit issir,  
Et retourner aucunement ;  
Qui plus ne se scara chevir ;  
Povre le faudra devenir. (Desch. f. 384.)

[2<sup>o</sup> Frontière : « Sur les *metes* de Flandre. » (Froiss. III, 115.) — 3<sup>o</sup> Etendue de territoire : « Pour « aminstrer vivres et pourveanches sur leurs « *metes*. » Id. II, 343. — 4<sup>o</sup> Endroit : « Et y a (dans « la Somme) certaines *metes* de passage où douze « hommes le passeroient de froque. » Id. V, 15.]

**Metelle.** Vipère et noix mételle. (Cotgr.)

**Metere.** [Mesure : « Une terre contenant six « *meteres* de terre ou environ. » (J.J. 166, page 272, an. 1412.)]

**Meth.** [Table d'un pressoir, au registre J.J. 189, p. 196, an. 1457.]

**Methe.** Pays : « Soyez le bienvenu en nos « *methes*. » (Percef. IV, f. 130.)

**Methodiques.** Nom d'une secte de médecins : « Anciennement, il y avoit trois sectes de medecins, « les empiriques qui rapportoient tout à l'Expe-

« rience et usage et non à la raison : les *methodi-*  
« *ques* au lieu et à son empeschement ; les logisti-  
« ques et rationels, qui avec l'expérience, mettoient  
« la raison. » Bouch. Seïcés, IV, p. 382.)

**Meloien.** Miloyen : « En villes tout mur est  
« *meloien*, s'il n'appel du contraire. » (Loysel,  
page 283.)

**Metoier.** [Associé : « Ne ne serez piéges par  
« aus, ne ne serez leur *metoiers* de nulle chose. »  
D. C. sous *Medietates*.]

**Metoierie.** Partage :

Si quil ni soit me demi,  
Mes tout ouïer sans trichier,  
Car je n'aime pas *metoierie*,  
[Du Gange, sous *Medietaria*.]

**Metoyant.** Miloyen. Cotgr.)

**Métral.** En vers, en mètres : « Quant Lyonnel  
« eut leu la lettre *metralle*. » [Percef. II, f. 93.]

**1. Mètre.** Maître : 1<sup>o</sup> *subst.* : « *Mètre* Guillaume  
« de S<sup>o</sup> Amor. » Ms. 7615, t. I, fol. 66. — [2<sup>o</sup> *adj.* :  
« Verpus, greve, vel *metre* doy. » [Gloss. 7692.]

**2. Mètre.** [Voir **MÈTRE** : « En blancs sarcous  
« fait *metre* les seigneurs. » [Roland, v. 3692.] —  
« Bians filleus, faites peure une corde, et si me la  
« faites *metre* en col. » [Mén. de Reims, § 61.]

**3. Mètre.** [Poésie : « Aller hélas ! ne vous y  
« vueillez *mettre* ; J'aime trop mieux le vous des-  
« crire en *metre*. » [Marot, I, p. 245.]]

**Métrical.** En vers : « Reproche *metrical* contre  
« les entrepreneurs arrogans, qui n'assieent leurs  
« entreprises sur divin pouvoir. » [Al. Chartier,  
l'Esp. p. 332.]

**Métridat.** [Mithridate, dactuaire composé de  
substances aromatiques, d'opium, qu'on dit avoir été  
inventé par Mithridate, et auquel on attribue les  
vertus d'un contre-poison : « Icele femme bailla  
« entre deux escuelles ou quinquilles de jambles,  
« qui croissent en la mer une chose ressemblant  
« de couleur à liriacle ou *metridat*. » [J.J. 189,  
p. 476, an. 1460.]]

**Metrie.** Art de versifier :

Bian set noter au chalemel,  
Et toute la *metrie*, [P. ar. 1300, II, p. 665.]

**Metricature, s.** Versification :

Appelles en peinture,  
Pece d'Ovide en *metricature*, [Goujet, B. F. XI, 390.]

**Metricifier, v.** Versifier : [« Rhetorique versifier  
« Fait l'amant et *metricifier* Et si fait faire jolis vers  
« Nouveaux et de metre divers. » [Machant, p. 91.]  
— « Comment en *metricifiant* deux voieus ensui-  
« vans l'un l'autre, manguent la moitié d'une  
« syllabe. » [Desch. f. 396.]

**Metropole, s.** Archevêché : « Que chascune  
« eglise *metropole*, c'est à dire archeveschié. »  
[Chron. de S. Den. I, f. 159.]

**Metropolitain—aine, adj.** 1<sup>o</sup> « Le *metropoli-*  
« *tain* est l'évesque de la ville *metropolitaine*. »  
[Gr. C. de Fr. IV, p. 505.] — 2<sup>o</sup> Capitale : « La ville  
« *metropolitaine* d'un royaume. » [lett. de Pasq.,  
t. I, p. 312.] — 3<sup>o</sup> Excessif : « Avalé de la brague

« de raison, deschaussé de cervelle jusqu'aux  
« talons, *sou metropolitain*. » (Moyen de parvenir,  
page 63.)

**Mets.** Mets, aliment : « Le fromage n'estoit point  
« réputé *mets* s'il n'estoit en paste, ou cuit en  
« eau. » [Du Verd. Div. lec. p. 226.]

**Mettable.** 1<sup>o</sup> Propre à : « *Mettable* à toute  
« entreprise honorable. » [Nuits de Str-parole, I,  
p. 151.] — 2<sup>o</sup> Puissant : « Elle avoit mary puissant  
« et *mettable*. » [Arr. Amor. p. 482.]

**Mettant (homme), adj.** « L'homme *mettant*  
« diffère de l'homme mourant, car par la mort de  
« l'homme servant n'echoïent aucun droit de relief,  
« puis qu'il est ordinairement assumé pour faire  
« l'hommage et serment pour... les personnes  
« incapables de faire les services deus au seigneur.  
« Mais par la mort de l'homme mourant qui se met  
« ordinairement par les cloistres, collèges, villes,  
« ou autres mains mortes, echoïent les dits droits  
« d'hommage et de relief. » [Cout. de Bruxelles,  
N. C. G. I, p. 1276.]

**1. Mette.** Borne, limite, extrémité : « *Mette*  
« d'un filet. » [Modus, fol. 54.] — « Je ne pourroie  
« demourer hors de mes *mettes*. » [Perceforest,  
vol. II, folio 14.] — La *mette* signifioit le territoire  
d'un juge, « sa septaïne, et jurisdiction, son dis-  
« trict. » [Laur.]

**2. Mette.** [1<sup>o</sup> Alliage, étain : « Un laseon ou bou-  
« teille d'estain ou *mette*. » [J.J. 156, page 158,  
an. 1401.] — « Six escuelles, deux platz tous de  
« *mette*. » [J.J. 170, p. 175, an. 1418.] — 2<sup>o</sup> Métal  
précieux :

Or et argent sont dieux en terre,  
Las ! com faulx dieux et decepvens,  
Qui tiennent prins, en leur geole,  
Par convoitise, maintes gens,  
Que diables endort à sa viole :  
Lors les baise comme fiote  
Par mort soudaine, et en son puis,  
Plainz de perchiez sont ars et cuis,  
Et d'annez pour tele *mette* acquerre :  
Plus ne dieut en leur ennye,  
Or et argent sont dieux en terre. [Desch. f. 433.]

**Metteur, s. m.** Dépensier, maître d'hôtel :  
« Quant aucun fait ung autre son *metteur* ou son  
« acheteur de son hostel, de mesmes choses qui  
« seroient souz le nombre de *x* sols, comme  
« soliers, sel, chandelle, ou ouvriers à metre en  
« besoingne, il seroit creu de chascune des dites  
« choses avoir mises et reçues du pris de ce qu'ilz  
« auroient cousté, dedans le nombre de cinq sols. »  
[Anc. Cout. de Bret. f. 105.]

**Mettez selles, s.** Boutte-selle :

Nobles dames *mettez selles*,  
A cheval pour moy venger,  
Secourez moy, damoiselles. [Molinet, p. 131.]

Vers la minuict font trompettes sonner,  
*Mettez selles* et tabours resonner ;  
Adonc veïssiez enseignes, estandars  
Geeter au vent, gendarmes et souldars  
Crians Mars, ou trans vers leurs enseigne. [Marot, 143.]

**Mettive.** [Moisson : « Le suppliant dist qu'il avoit  
« prins lesdiz advoine et froment pour en rendre

« autand de nouveaux apres *metlives*. » (Jl. 185, p. 152, an. 1451.)

**Mettoier.** [Métayer, au Cart. de N. D. du Parc, an. 1425.]

**1. Mettre, s.** Mesurè : « Bichel (qui est la grande mesure) à deux *mettres*, ou (en le) *mettre* deux « quartes, en la quarte deux boisseaux, et au boisseau une coppe et demie. » (G. G. I, p. 859.)

**2. Mettre, s.** Vers : « Six complets de lay, différons l'un de l'autre en *mettre* et en nombre de « vers, et aussi en ryme. » (Desch. f. 400<sup>b</sup>.)

**3. Mettre.** [1<sup>o</sup> Placer dans un endroit, dans une situation : « Par num d'ocire i *metrai* un mien « fil. » (Rol., v. 149.) — « En *mettoit* l'or et l'argent « en ses coffres. » (Mén. de Beims, § 209.)]

Et qui n'a en cest siecle ne avoir, ne richesce,  
Si aut tant Dieu et croie, et tout son cuer i *metre*.

Ms. 7218, fol. 335.

**2<sup>o</sup>** [Dépenser, employer : « Cil qui barguignoient « nos vies, y ont plus *mis* et layet que pris. » (Froissart, II, 123.) — « Si s'avoit que elle *metteroit* « tout pour tout. » (Id. IV, 27.) — « Je ne le porroie « faillir pour *mettre* toute ma cavance. » (Id. I, II, p. 57.) — « Le suppliant demanda à icelle Jehanne : « qu'avez vous fait de l'argent que vous avez « receuz?... laquelle lui respondi qu'elle l'avoit « *mis* et qu'il n'avoit que faire où elle l'avoit *mis*. » (Jl. 163, page 308, an. 1409.) — « *Metre* doit qui « prandre vell. » (Prov. du conte de Bret. f. 114.)

Qui n'a assez la main ou *mettre*,

N'attendez pas que face chose

Dont bien li vient à la porceuse. (Ms. 7645, l. 1, p. 68.)

Cil qui de deduit s'entremet,

Se il n'aime ce que il i *met*

Puet pou profiter et valoir.

(Id. II, f. 165.)

J'espere assez, voire sans quatre ans *mettre*,

Rendre aisement ceste epistre *acomplie*. (Cretin, p. 282.)

### 3<sup>o</sup> Accuser :

Mains ne *mettent* que je suis *felida*,

Où par de-bus desroultee, et aloée,

*Jacoubus non beue placida*. (Desch. f. 316.)

**4<sup>o</sup>** [Parier, gager : « Se plus ài despendu, tous sui « garnis que je *meche* moi gage et fachie fin. » (Aiol, v. 2243.) — « Je ferois bien *mettre* que c'est « plutost quelque malevolence. » (Les Marg. de la Marg. folio 213.) — 5<sup>o</sup> [Y mettre du temps, tarder : « Que c'estoit grans blasmes pour yaus quant tant « i *mettoient*. » (Froissart, VI, 335.) — « Et disent « ensi que on i avoit trop *mis* au faire. » (Id. VII, p. 293.)] — 6<sup>o</sup> Préférer :

Mais tu es ougrese et folé ;

Quant vels *metre* ta parole ;

La moie vels faire remaindre,

Paragrossie une vels atteindre :

Cil l'a à la terre gitée,

Et la langue li a copée. (Fabl. de S. G. p. 62.)

**7<sup>o</sup>** Déposer : « Ainsi que un cerf met sa teste et « ses cors, tout ainsi mettent ils leurs rayes. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 30.) — 8<sup>o</sup> [Donner en mariage : « Il fu avisé que se messire Aymons pooit « venir, par voie de mariage, à la fille du conte de « Flandres qui estoit veue, on ne le poroit mieux « *mettre* ne asener. » (Froissart, I, VI, p. 366.)] —

9<sup>o</sup> Suivi de *en*, s'en rapporter à : « Si ne veult point « que entre vous ait bataille pour moy ; mais sur « moy vous en *mettes*. » (Percef. vol. IV, f. 141.) — 10<sup>o</sup> [Suivi de *en*, donner : « On perdoit ses peines « et tout ce que on *mettoit* en ces Allemans. » (Froissart, I, XVI, 87.) — De la l'expression : « Or « e argent lur *met* tant *en present*. » (Rol. v. 398.)] — 11<sup>o</sup> [« *Mettre avant*. » faire connaître : « Il li « *metteroit avant* tel cose dont gaires ne de se « donnoit garde. » (Froissart II, 303.)]

[12<sup>o</sup> « *Mettre hors*. » 1<sup>o</sup> déboursar : « Li receveur « et officier dou roy avoient trop *mis hors* d'argent « pour ce voiage. » (Id. I, II, 187.) — 2<sup>o</sup> Exceder : « Ils estoient *mis hors* de la trieuve. » (Id. IV, 121.) — 3<sup>o</sup> Avancer : « Le roi avoit *mis hors* et proposé « que jamais il n'entenderoit à autre chose, si seroit « alé à puissance sur le duc de Milan. » (Id. I, XV, page 354.) — 4<sup>o</sup> Alléguer : « Celuy clerc avoit *mis « hors* plusieurs auctorités et grans notables. » (Id. I, XI, 253.)]

13<sup>o</sup> [« *Mettre outre*. » prétendre : « Il disoit, « sustenoit et voloit *mettre outre*. » (Froissart, I, IX, 367.)]

14<sup>o</sup> [« *Mettre sus*. » 1<sup>o</sup> imputer à. Eve dit à Adam : « *Mettez* icest dolor que vous avez sur moi. » (Hist. de la S<sup>te</sup> Croix, ms. p. 8.) — « A *mettre* sus le pe- « chié. » (S. Bern. p. 20.) — « Et il *mettoient sus* « que par bon conseil il avoient esté descouls. » (Froissart, I, II, 2.) — 2<sup>o</sup> S'en rapporter à : « Dès ke « *sor* vos ai mise la tenson. » (Wackernagel, 51.) — 3<sup>o</sup> « Se *mettre sur*, » même sens : « *Sur* Jehan « m'en sus *mis*. » (Vatican, 1490, folio 134.) — « Il vouloit que de tous pouns il se *mesissent sur* « luy. » (Id. XVI, 106.) — 4<sup>o</sup> Imposer : « La ditte « ayde *mettre sus*, et gouverner. » (Ordonn. t. III, p. 221.) — [« Pour ce que la gabelle du sel a esté « *mise sus* en nostre pays de Languedoc. » (Jl. 180, p. 72, an. 1449.)] — 5<sup>o</sup> Conclure un arrangement : « Carle qui consentoit à *mettre sus* et avant ces « traités. » (Froissart, II, 62.) — 6<sup>o</sup> Composer un livre : « El pour ce que on temps advenir on sace « de verité qui ce livre *mit sus*. » (Froissart, II, 2.) — 7<sup>o</sup> Organiser une expédition : « Vela cesti qui *mist* « ceste cavancee ou ceste armée sus. » (Id. 9.) — 8<sup>o</sup> Mettre à exécution : « El luy aideroient à *met- « tre* ses fais sus. » (Id. XVI, 176.) — 9<sup>o</sup> Rétablir : « El par deux fois avoit icelluy priore fait reediffier « et *mettre sus*, comme il est à present. » (Cart. de Lagny, fol. 120, an. 1449.) — 10<sup>o</sup> Apaiser : « Toutes « riotes seront *mises sus*. » (Ord. V, 359, an. 1370.) — 11<sup>o</sup> Se former : « Assés tost après se mist une « compaignie de Haynuyers sus. » (Froissart, I, III, p. 255.)]

*Expressions* : 1<sup>o</sup> [« *Mettre en embarras*. » pro- « clamer un ban. Coust. de Bar. art. 50.) — 2<sup>o</sup> *Met- « tre en ne, en ny, » nier, s'inscrire en faux : « Et « se il le *mettoit en ne*, le devant dit Robin Babar- « dian l'offreit à prouver par témoins ou par gage « de bataille. » (Cart. de Chartres, an. 1279.) — « El « *mist* absolument tout nos diz, clain et catenges « *en ny*. » (Jl. 111, p. 404, an. 1377.) — 3<sup>o</sup> « *Mettre « jus l'oreille, » se coucher : « Si s'endormi (ou ha**

« mervelle) Des qu'ele ot *jus mise* l'orelle. » (Roi Guill. p. 87.) — 4<sup>e</sup> « Se mettre sur piez, » se redresser : « *Met sei sur piez* de curre se hastel. » (Rot. v. 2277.) — 5<sup>e</sup> « Mais lui meisme ne volt *mettre en ubli*. » (Id. v. 2382.) — 6<sup>e</sup> « En pareis les *metel* » en saintes flurs » (Id. v. 2197, c'est-à-dire en paradis.) — 7<sup>e</sup> « *Mette* fors, » excepter :

« ... Cal qui est li vostre tous,

De curs, de volente, de cors :

Je n'en vueil noient *metre fors*,

Que je trestoz vostre ne soie. (Ms. 7218, f. 178.)

8<sup>e</sup> « Se *mettre*, » être admis ou recevable, parlant de monnoie : « Dites à mon pere qu'il ne rougne « plus la monnoie, car elle ne se *mettra* plus. » (Bouchl. Serées, liv. II, p. 62.) — 9<sup>e</sup> « *Mettre* à tel, » substituer : « En ceste besongne me pourriez *mettre* à tel Lyonnal si vous vouliez. » (Perceforest, vol. II, f. 81.) — 10<sup>e</sup> « *Mettre* à point, » réformer : « Pour adresser et *mettre à point* les cours des « paris et des tournois. » (Ordonn. I. I, p. 536.) — 11<sup>e</sup> « *Mettre* au dit, » déferer, s'en rapporter au jugement. (Dom Mor. Hist. de Bret. c. 983; an. 1262.) — 12<sup>e</sup> « *Mettre* sus, » engraisser : « Oiseau megre « *mettre sus*. » (Fouill. Fanc. f. 80.) — 13<sup>e</sup> « *Mettre* « à seurs, » promettre : « Elle lui a *mis à seurs* « qu'elle le me vouloit bailler. » (Le Joyenceil, ms. p. 502.)

14<sup>e</sup> « *Mettre* bas, » rendre par le bas. (Fouill., Fanc. f. 47.) — 15<sup>e</sup> Affoiblir : « Purger et *mettre bas* « l'oiseau. » (Id. f. 65.)

15<sup>e</sup> « *Mettre* conseil, » prendre conseil. (Rymer, I. I, p. 13, an. 1256.) — 16<sup>e</sup> « *Mettre* contre, » opposer, objecter. (Perard, Histoire de Bourg. p. 514, an. 1266.) — 17<sup>e</sup> « *Mettre* devant, » préférer. (Cretin, épit. p. 5.) — 18<sup>e</sup> « *Mettre* de fait, » mettre en possession : « Quelle se fasse *mettre de fait* ès heritages... sur lesquels elle pretend le droit de « douaire. » De cette expression vient « *mise* de « fait, » pour prise de possession. (Nouv. Cout. G. I. II, p. 614.) — 19<sup>e</sup> « Se *mettre* en diseurs, » s'en rapporter à des arbitres, se mettre en arbitrage. (Duchesne, ibid.) — 21<sup>e</sup> « *Mettre* ens, » repousser : « Les Sarrazins ne porent *mettre ens* les crestiens. » (Continuat. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 613.) — 22<sup>e</sup> « *Mettre* en voir, » prouver. (Glossaire sur les Cout. de Beauv. — 23<sup>e</sup> « *Mettre* en vray, » vérifier, démontrer : « S'il le nie, je vueil *mettre en vray* ce « qui me souffira. » (Modus, f. 206.) — 24<sup>e</sup> « *Mettre* « jour, » fixer un jour, un rendez-vous, prendre jour. (Ordonn., t. p. 159.) — 25<sup>e</sup> « *Mettre* le fais, » imposer, donner la charge :

Les debas que vous avez fais,

De quoy vous avez *mis le fais*

Sur le conte de Tancarville.

(Rou, f. 136.)

26<sup>e</sup> « *Mettre* main, ou la main, » frapper :

Trop petit d'onor achate

Qui sor chefit homme *met main*. (Ms. 7218, f. 214.)

27<sup>e</sup> « *Mettre* peine, » tâcher, s'efforcer : « Chacun « *mettoit peine* en vain de lui bailler la vraye inter- « pretation. » (Nuits de Strap. t. I, p. 158.) —

28<sup>e</sup> « *Mettre* la paille au devant. » (Colgrave.) — 29<sup>e</sup> « *Mettre* en panne. » (Id.) — 30<sup>e</sup> « *Mettre* à plain « pied, sur le plein pied. » (Id.) — 31<sup>e</sup> « *Mettre* à la « pile. » (Ibid.) — 32<sup>e</sup> « *Mettre* au pouls failli. » (Ibid.) — 33<sup>e</sup> « *Mettre* plus, » enchérir. (Ass. de Jéru. p. 133.) — 34<sup>e</sup> « *Mettre* plainte, » porter plainte, la mettre entre les mains de celui qui en doit faire justice. (Pérad, Hist. de Bourg. p. 460, an. 1246.) — 35<sup>e</sup> « *Mettre* por ceu qu'il aillent, » chargés ou destinés à aller : « Geos... eny nostre « sires at *mis por ceu qu'il aillent* et k'il fruit apor- « tent. » (Serm. de S. B. p. 118.) — 36<sup>e</sup> « *Mettre* « au rouet. » (Colgr.) — 37<sup>e</sup> « *Mettre* tol ses cosas « en droit, en loi, en abandon. » les engager, les obliger. (Duchesne, Généal. de Béthune, p. 161, an. 1246.) — 38<sup>e</sup> « *Mettre* trop, » rester trop long-temps. (Chasse de Gast. Phébus, p. 263.) — 39<sup>e</sup> « *Mettre* le couleau en la main du furieux. » (Contes d'Entr. p. 308.) — 40<sup>e</sup> « *Mettre* son doigt au feu, » assurer : « Je n'en voudrois *mettre mon doigt au* « *feu*. » (Rab. II, p. 454.) — 41<sup>e</sup> « *Mettre* la cam- « pane au chal, » attacher le grelot. (Colgrave.) — 42<sup>e</sup> « *Mettre* à la flac. » (Id.) — 43<sup>e</sup> « Se *mettre* à « l'ombre des bouchons. » (Id.) — 44<sup>e</sup> « *Mettez* foi « à par soy, il pensera. » (Id.) — 45<sup>e</sup> « *Metz* raison « en loy, ou elle sy mettra. » (Id.)

**Mature.** [Métel, au reg. JJ. 61, p. 713, an. 1326.]

**Metz.** [Service : « Vint Lizane sa damoiselle « qui apportoit l'escuelle du premier *metz* et Lyriope « en prit en la main la damoiselle et l'assisi par « devant le roy Alexandre. » (Percef.) — « Lors « vindrent les servants et servirent du dernier « *metz* qui estoit de chevrot de presse, confiz en « especes. » (Id.)] — « Le mangier fût appareillé « riche et beau, et quant ils eurent mangié jusques « au *tiens metz*, si vint un chevalier. » (Lauc. du Lac, II, f. 9.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Pour tous *metz*, » en tout, comme on dit pour tout polage :

Or est il minit pour tous *metz*. (Copill. p. 151.)

2<sup>o</sup> « Prendre *metz*, » s'associer pour manger ensemble : « Les quelz compagnons se associerent « et *prinrent metz* pour soier et labourer ensem- « ble en la presente messon. » (JJ. 176, p. 296, an. 1443.)

**1. Meu.** [Menu : « Si les destranche et abat el « sablon, Com charpenter fait *meu* bochillon. » (Aleschans, v. 5869.)]

**2. Meu.** [Me Disposé : « Ensi estoit *meus* et enco- « ragiés messires Jehans de Haynau. » (Froiss. II, 61.) — 2<sup>o</sup> Irrité : « Nostre fils d'Angleterre est « un petit trop fort *meu* contre nostre cousin « Derby. » (Id. XVI, 145.) — 3<sup>o</sup> Fou : « Est nos sires « *meus* qui nous fait tel sermon. » (Brun de la Montagne, v. 87.)]

**Mettre — aige.** [Fournitures : « Donnons « et otroïrons ledit office de sergenterie de *meublage* « des dittes forges en Bray. » (JJ. 45, p. 135, an. 1310.)] — 2<sup>o</sup> Frais avancés dans la culture d'un héritage. (Anc. Cout. de Bretagne, f. 109.)

**Meuble.** [1° Biens meubles : « *Meubles* sont « appellez qu'on peut transporter de lieu en autre « et qui suivent le corps, immenbles qui adherent « au fonds et ne peuvent estre portez. » (Bouteil. Som. Rur. p. 429.)] — « En pais de paix, « ung homme qui perdroit son prisonnier, il le « peut poursuivre en toute l'obéissance de son « pais; car c'est son *meuble*. » (Le Jouvenç. p. 349.) — [2° Et ne se voloient mais cargier de si grant « *meuble* que il avoient fait en devant. » (Froiss. IV, 423.)] — « Quoique je soie povres et mal enlinalgiez, S'ai je vaillant en moi, se de vrai le savez. « Un loial cuer d'ami, en loianté fiquiez; Certes « c'est tous mes *meubles*, de plus ne sui aiseiz. » (Band. de Seb. III, 117.)]

**Expressions :** 1° « *Meubles* mouvables, « les meubles meublans, le mobilier. On lit à l'occasion de la succession d'un évêque : « Le roy n'a riens aux « *meubles mouvables*, ne à la justice spirituelle. » (Bout. Som. Rur. p. 635.) — 2° « Si le subject pesche « les estang, ou dellans, rivières, ou ruisseaux « defensables de son seigneur, et prent ses conins « de jour en ses garceues, il *fait son meuble* d'a- « mende de soixante sols mansais. » (Cont. du Maine, C. G. II, p. 134.) — 3° « Livres de *meuble*, « livres suivant la valeur des meubles, distinguées de livres en nature de terre. Duchesne, Général de Clastillon, p. 14, an. 1231.] — 4° [« Poisson en « saivoir est *meuble* portable. » (Arrêt du Parlement, de 1279, reg. B. f. 51.)]

**Meublé, part.** 1° Meublé, au figuré, orné :

Si m'a plus gentement *meublé*

Ke s'ele m'eust tot l'argent

Et tot l'or d'un pais doné. [Poët. av. 1500, III, f. 974.]

2° « *Meublé* suivant l'ordonnance. » Cette façon de parler commença d'être en usage sous le règne de Louis XIV, temps où les officiers des compagnies des villes de provinces, forcées à la solidarité pour le paiement des taxes par la dureté des traitans, étoient réduits à avoir pour tous meubles un lit sans rideaux, une marmite de fer et des cuillers de bois. (Mém. du maréchal de Noailles, sur les finances du temps de la Régence, ms.)

**Meubliaire.** Biens meubles : « Le *meubliaire* « doit acquitter les arrerages escheus. » (Cont. Gén. II, 1059.)

**Meublieresse (femme),** qui a l'usufruit des meubles de son mari décédé. (C. G. II, 1059.)

**Meublier.** Qui tient aux biens meubles : « Hoir « *meublier*, « héritier du mobilier. (X. C. G. II, p. 429.) — « Mari *meublier*, « qui a la jouissance pendant sa vie du mobilier de sa femme décédée. (X. C. G. II, p. 428.) — « Parçon *meubliere*, « partage des meubles. (X. C. G. II, p. 52.) — « Succes- « sion *meubliere*, « succession des meubles. (Ibid.)

**Meud.** Mode, terme de grammaire : « L'un sert « pour les *meuds* des verbes, l'autre pour la maniere « de faire. » (Rob. Est. Gramm. fr. p. 110.)

**Meudre.** Cas sujet de meilleur : « Li ors et li « *meudres*. » (Ms. 7615, l. f. 73.)

**Meudy.** « Toutes escriptures comme d'informa- « lions, examinations, demandes, responses, repli- « cations, raisons de droit; d'un arpent d'esécriture « douze deniers, d'une relation annexée ou attachée « en aucun *meudy*, six deniers. » (Estats des off. du duc de Bourg. p. 303.)

**Meuf.** Mode, terme de grammaire. (Cotgr.)

**Meuglement.** Mugissement. (Cotgr.)

**Meullan.** Château du Bourbonnais : « Milan a « fait *Meullan*, et Chasteaubriant a defait et perdu « Milan. Cela vouloit dire que des gains et profits « que fit monsieur le grand maistre de Chaumont, « quand il en estoit gouverneur, en fit faire le « chasteau et la maison de *Meullan* en Bourbon- « nois, qui est l'une des belles et superbes que l'on « scauroit voir, et les fantes que lit monsieur de « Lantrec estant gouverneur du dit Milan, rebalues « par un madame de Chasteaubriant, à l'endroit du « roy, delirent et perdirent Milan. » (Brant. Cap. fr. I, p. 162.)

**Meuldre.** Meilleur :

La plus gracieuse

Et la *meuldre* en bonne foy. [Besch. f. 193.]

**1. Meule.** [1° Pierre à aiguiser : « *Meule* à « taillant. » (J. 138, an. 1390.)] — 2° Pierre à broyer le grain :

... Autres tournoient la *meule*,

Faisant craquer le grain, et pleurer le raisin.

[Rem. Belleau, Berger. t. I, p. 39.]

2. **Meule.** Racine du bois des cerfs : « Le vienx « cerf a les *meules* larges et fort pierreuses près « du suc, et test de la teste. » (Fonill. Vén. f. 37.) — « Se les *meules* sont près de la teste, c'est le « plus grand signe qui soit sus le cerf, qu'il soit « vieil. » (Mod. f. 14.)]

3. **Meule.** [Biens meubles : « Courtois et larges « de donner... Tout son *meule* alevue et despent. » (J. de Coudel, p. 117.)]

**Meulendois,** s. Le pays de Meulan : « Parmi le « Veuquesin (Vexin) s'en viint en *Meulendois*. (Ms. 7218, folio 344.)

**Meulenge.** [Vanne d'un moulin : « Lesuppliant « trouva le moulin fermé et le *meulenge* dudit moulin « levé. » (J. 192, p. 63, an. 1460.)]

**Meulequin.** Tisseur de molequins : « Jehan « Ratel telier de toilles,.... Mathieu Wiel *meulequi- « nier*. » (Liv. Noir de S. Pierre d'Abbeville, f. 27<sup>r</sup>.)]

**Meuliere.** Molaire. (Cotgr.)

1. **Meulle.** Pierre à broyer : « Que malle *meulle* « te puisse mondre. » (Moy. de Parvenir, p. 70.)

2. **Meulle.** Racine du bois du cerf : « Les joine- « tures où les *meulles* sont attachées au test du « cerf. » (Charles IX, Chasse royale, IV.)

3. **Meulle.** [Meubles : « Je laisse à Richaut me « feme tout men *meulle* et tout men catel, sau ce « que ele paiera mes detes. » (Tailliar, Rec. 198.)]

**Mendon.** Meule :

... En autre l'amoncelle  
En pointes le dressant de superbes *mendons*,  
Le pouet quelque-fois des venteux tourbillons.  
R. Belleau, t. I, fol. 16.

**Mendonner.** Amonceler. Cotgr.)

1. **Meur.** 1<sup>o</sup> Mûr, en maturité. « Plus noirs  
« que meures *meures*. » Ms. 7615, H. f. 189.) —  
2<sup>o</sup> Prudent, sage : « Douance en ont li plus *meur*. »  
G. Guiart, f. 234. — « Car ja fame..... Si ferme  
« cuer n'aura, Ne si loial, ne si *meur*, Que ja pniest  
« estre hom assour De li leur par nule paine. »  
Rose, v. 9937.]] — 3<sup>o</sup> Formé : « Estaut venu en  
*meur* aage. » (Am. ressusé, p. 391.) — 4<sup>o</sup> Agé :  
« Plus tost meurent li jone souvent que li *meur*. »  
Meung, Test. 21. — 5<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> s. : « Habit *meur*. » (Ond.)  
*Expressions* : 1<sup>o</sup> « Et si elle est ault e (libertine,  
« qui avient souvent, pensez qu'il a assez à souffrir,  
« et si elle lui en baille de belles, de vertes et de  
*meures*. » (15 Joves du Mariage, p. 166. —  
2<sup>o</sup> « Qui ne cueult des vertes, il ne mangier ja des  
*meures*. » (Le Jouvenc, f. 19. — 3<sup>o</sup> « L'empereur  
« mousroit de n'estre di tout hors de volonte de  
« conclure les pratiques, et toujours les entrete-  
« nient, *meslant entre deux vertes une meure*,  
« aujourd'hui double, demain esperance. » (Du  
Bell. hy. V, f. 144.) — 4<sup>o</sup> « Donner entre deux vertes  
« une *meure*, » se dit d'une bonne chose qu'on  
« trouve parmi beaucoup de mauvaises. (Cotgr.) —  
5<sup>o</sup> « D'entre deux *meures* une verte vous fait  
« servir pour vos labeur. » (Charl. d'Orl. rondeau, ]  
— 6<sup>o</sup> « Douleur *meure* ou verte. » (Des Marg, de la  
Marg, f. 379.) — 7<sup>o</sup> « Prendre à *meur*, » réfléchir  
« meurement, apporter beaucoup d'attention : « Comme  
« il apparut après aux estats qu'ils *prinrent à meur*,  
« leur sembloit que fortunelieur fast comme mere. »  
(Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 226.) —  
8<sup>o</sup> « Toutes heures ne sont pas *meures*. » (Cotgr.)

2. **Meur.** [Moere, dans les Flandres : « Comme  
« nostre chiere compaignie Yzabeaux confesse de  
« Flandre et de Namur tenist aucun yrelage, si  
« comme *meur* et poules, ki sont wamquet des  
« gres de la mer. » (M. 48, p. 200, an. 1290.)

**Meurdresse.** Meurtrière :

Et donc me devez vous tier  
Pour avoir le nom de *meurdresse*. (O. de la Marche, 552.)  
**Meurdrir.** Meurtrir, au propre et au figuré :  
« Hente vous est, non pas yallance, D'un loyal  
« cuer ainsi *meurdrir* Par vostre plaisant acoin-  
« fance. » Ch. d'Orl. ball. 5.] — « Gelez, *meurdritz*  
« et enfonduz. » (Villon, p. 16.) — « *Meurdriissant*  
« ma bonne renommée. » (Am. ressusé, p. 388.)  
*Expression* : *Guets meurdris*, eaux mortes, dor-  
« mantes : « S'en alloit aux *guets meurdris* pour  
« trouver Zephir, car il se lieut ez lieux aquali-  
« ques. » (Peregr. IV, f. 131.)

1. **Meure.** [Pointe de l'épée, de la flèche, dans  
Partonopex, v. 2241, 3179, 3541.]

**Meure Mûre :**

Tu fandraz au pardon  
Coms Renart aux *meures*. (Ms. 7615, H, f. 142.)

« Lors se lieve sans atendue, Queut des pierres  
« plain son giron, Si en aroche le boisson. Qu'il  
« voloit les *meures* abattre. » (Ren. v. 24670.) —  
« Aussi n'ot des *meures* Renars, Quant failloit ot de  
« toutes pars, Et il vit nule n'en auroit, Donc dist  
« que cure n'en avoit. » Bl. et Jeh. v. 4386.]]  
*Expressions* : 1<sup>o</sup> « Encore viendra tout as tens  
« l'heure, Que li maufé, *noir comme meure*. Les  
« tendront en lor desceplines. » (Ruteb. 109.) —  
2<sup>o</sup> « Femme a la loi d'enfant qui pleure, Ce qu'avoir  
« puet, n'*aime une meure*. » Gautier d'Ariars, Ille  
« et Galeon.]] — 3<sup>o</sup> « Ne pris une *meure*, » même  
« sens, aux Poët. ay. 1300, Hl. 1040. — 4<sup>o</sup> « Aller aux  
« *meures* sans baston, » entreprendre une chose  
« sans prévoyance :

N'alez aux *meures* sans bastons,  
Advissez ce qui vous est bon. (Desch. f. 299.)

5<sup>o</sup> « Ramener des *meures*, » réprimander, par  
allusion au traitement des voleurs de mûres :

Dam prieur vers l'apres-dinée  
Si trouva à sa sainturette  
Deux ou trois bruns de violette,  
Dont grande cryrie fut lors faite,  
Et le ramenant bien des *meures*.

L'Amant rendu Cordelier, p. 554.

6<sup>o</sup> « Faire degorger *meure* à quelqu'un, » faire  
rendre gorge :

... Desgorger luy a fait mainte *meure*,  
Dont si tres maigre et cheut il demeur. (J. Marot, 166.)

**Meurement.** s. Maturité. « Avec *meurement*, »  
(Regle de S. Benoit, ch. 42.)

**Meurer.** Meurir. 1<sup>o</sup> Mûrir : « Il ne pueent es  
« rains durer. Tant qu'il se puissent *meurer*. »  
(Rose, v. 18118.) — « Li bleds et les avaines com-  
« mençoient à *meurir*. » (Froiss. III, p. 222.)]

Tout ainsi com la nois est  
Enserree dedens son best,  
Ne n'ien puet estre hors ostée  
Devant qu'este soit *meurée*. (Ms. 7218, f. 359.)  
Mal ait fruit qui n' se *meure*. (Ms. 6812, f. 48.)

**2<sup>o</sup> Vieillir :**

On ne doit pas s'ins amour *meurer*  
Mais jones doit son deduit demener. (Vat. 1490, p. 147.)  
L'yvers qui ne va à declin,  
Qui s'appelle de conscience,  
Nourris es delis des l'enfance  
De char, en desespoir *meurra*  
Ces filles, et les livrera  
A delour perpetuelment. (Desch. f. 532.)

**Meureté.** 1<sup>o</sup> Naturel, au propre et au figuré :  
« Car tousjours viennent li bon à *meureté* et à  
« congnaissance. » Froiss. II, f. 12.]] — « Les harbres  
« plus battis portent fruct de moindre garde... que  
« ceux qui cultivez en droite saison regoivent leur  
« *meureté* par la chaleur du soleil. » (Pasq. Lett.  
t. III, p. 390.) — 2<sup>o</sup> Prudence :

... Jeunes vont joir recevoir,  
Et li vieux vont à *meureté* s'adresse. (Desch. f. 109.)

**Meuriere.** Lieu planté de mûres. (Cotgr.)

**Meurison** — isson. 1<sup>o</sup> Maturité : « Les fruits  
« attendent leurs *meurisons*. » (Tri. des IX Preux,  
p. 164.) — « Si aucuns fruiets eschoient à *meuris-*  
« son, les convient messonner. » (C. G. I, p. 625.)



— 2<sup>e</sup> Prudence de l'âge mûr : « Il y a grant difference entre la verdeur de jeunesse, et la *meurison* de vieillesse. » (Perceforest, IV, f. 64.)

**Meuriteit.** Gravité, dans S. Bernard ; *gravitas silentii* est rendu par « *meuriteit* de silence. »

**Meurion.** Espèce de vigne. (Colgr.)

**Meurole** de pommes. (Colgr.)

**Meuron.** Mûre sauvage : « Qui donroit à menger ou à boire à une personne du jus ou du noir de *meurons*, dont l'en noircist les enirs, ou de prunele, mais qu'il feust cueilly à la feste Saint Estienne, estant ou mois d'aoust ou environ icelle feste, il en mourroit. » (JJ. 139, p. 49, an. 1390.)

**Meurté.** [1<sup>e</sup> Maturité, au propre : « Les fruitz d'icelles vignes venuz à *meurté* et presque en estat de cueillete. » (JJ. 99, p. 279, an. 1369.)]

La chaleur du soleil

Donne le gros et la *meurté*. (Besch. f. 478.)

2<sup>e</sup> Sagesse : [« Personnes sages .... et plains de grand science et *meurté*. » (Ordon. t. III, p. 141, an. 1356.)]

**Meurtre.** « L'on dit *meurtre* quand le fait est advenu scientement, et appensément, ou par aguet. » (Gr. Cout. de Fr. IV, p. 524.)

**Meurtrier.** « Resolue comme un *meurtrier*. » (Brant. Dames gal. t. II, p. 183.) — « Assurance de *meurtrier*, » c'est-à-dire bonne mine à mauvais jeu. (Le Duchat, sur Rab. IV, p. 105.)

**Meusnier.** [« Quiconque veut estre *meuniers* à Grand Pont de Paris, estre le puet. se il a molins qui siens soit ou à ferme. » (Liv. des Mét. f. 18.)] — « Fidele comme un *meusnier*. » (Oudin.) — « Larrons *meusniers*. » (Colgr.) « Qui dit *meusnier*, dit larron. » (Le Duchat, sur Rabelais, V, p. 14.)

**Meute.** [1<sup>e</sup> Croisade : « En icel temps, j'os bien monstrer. Fu la grant *meute* d'entre mer. Quant Antioche fu conquise, Et la cité de Niques prise, « Et que Jerusalem fu pris. » (Rou.)] — « La *meute* pour les Albigeois. » (Mousk.)] — « Se croisa à la premiere croiseric de Pierron l'hermite, et alla outremier à la premiere *meute*. » (Chron. de S. Denis, l. 1, p. 223.) — [2<sup>e</sup> Troupe de chiens dressés pour la grande chasse : « *Meute* de chiens. » (Fouill. éd. Favre, f. 92<sup>b</sup>.)] — « Bailler la *meute* et route à un cerf. » (Colgrave.)

**Expressions :** 1<sup>e</sup> « *Meute* d'artillerie, » décharge d'artillerie : « En escarmouchant, ceulz de la place se retireroient lousjours pensans que les Genevois les suiviroient pour leur donner une *meute* d'artillerie. » (J. d'Auton, Louis XII, 68.) — 2<sup>e</sup> « *Meute* de guerre, » sortie : « Ceulz de la ville ne s'esmeurent de tant que ils feissent saillie, escarmouche, ou *meute* de guerre. » (Ibid. p. 28.)

**Meutemacre.** Emeutier : « Grand parlie des plus notables (de Bruges) firent savoir au duc de Bourgongne que volentiers ayderoient à punir les dessusdits *meutemacres*. C'estoient gens de petit estat, qui ne desiroient autre chose que de fort entroubler les besongnes, pour eux augmen-

ter et avoir majesté sur les plus riches. » (Monst. II, f. 142, an. 1437.)

**Meulin.** [Mutin : « Ung très grant capitaine de *meulins*. » (Froissart, t. XII, f. 289.)]

**Meuvissin.** [Imp. du subj. de mouvoir, dans Froissart, II, f. 163.]

**Mex.** [Maison, aux Ord. IV, 394, an. 1229.]

**Meynoverer.** Manducrer : « Si ascun donour soit recen en ceuz leuementz après le don par la debonerté le purchassonr, et il puisse apercevoir que le donour le voille en gelter ou desturber de sa seisine, ou *meynoverer* si come se demeyne, tantost se purchase par ceste assise. » (Britt. des Loiz d'Anglet. fol. 104.)

**Meynprise.** [Saisie : « C'est assaver par chascun billé 6 d. outre les *meynprises* que montent à 30 liv. par estimation ou plus. » (Ch. de 1375, dans Du Cange, sous *Meynprise*.)]

**Meysel.** [Métairie (Ch. de 1308, dans Du Cange, sous *Meystadaria*.)]

**Meyt.** [Maître, pétrin. (Ch. de 1476, dans D. C. sous *Madia*.)]

**Meytere.** [Mesure agraire : « Une terre qui souloit estre bruyere, contenant .xxxv. *meyteres* de terre, » (JJ. 166, p. 272, an. 1412.)]

**Meyterée.** [Même sens, dans la même pièce.]

1. Mez. Demeure de *mausus*.

Gautier jura sor sains et sor livres messez

Jusqu'au jor de sept ans n'enterreroit en son *mez*.

Ms. 7218, fol. 347.

2. Mez. [Portion (voir Metz) : « Chascune acou-chiée dudit Hostel Dieu doit avoir un *mez* entier. » (Ord. III, p. 581, an. 1362.)]

3. Mez. Espace entre deux sillons (dérivé de *medium*) :

Audigier fu armez sor Audigon;

Ce fu la meilleur beste de sa maison

Jusques à prime chevaucha un *mez* et un sillon

Le jor ne pot aler plus Audigon. (Rom. d'Audigier, 67.)

**Mezail.** « *Mezail* se dit du devant, ou plutôt du milieu du devant du heaume, qui s'avance à l'endroit du nez, et comprend le nazal et le vantail ; de la vient qu'on dit que les princes et grands seigneurs portent leurs timbres ayant le *mezail* tarré, ou tourné de front, c'est à dire le *mezail*, paroissant egalement éloigné des oreilles. » (Dict. de Trévoux.)

**Mezarin** ou **Mezarim**, s. Espèce d'officier de justice. « Par conseil, respondit le potestat de nos maistres *mezarims*, nous avons mis en la saison qu'il ha de coustume icy venir, dedans les mois, force coqs, et force pouties. » (Rab. IV, 185 ; Colgrave.)

**Meze.** Pâturage : « Aucun des habilans ne peut lenir plus grand nombre de bestail... ez paschiers et *mezes* communs. » (C. G. II, p. 474.)

**Mezeaux.** Pluriel de *mezai*, lépreux : « Quand aucun accepte des pores au marché.... et le lan-

gayer l'ouye qu'ils soient *mezeaux*, le dit a chep-  
 -teu ne sera tenu les prendre. » (C. G. I. f. 973.)

**Mezeillade** **ellade**. [Espace entre deux sil-  
 -lons (voir Muz) : « La troisième pièce contient ung  
 » arpent et une *mezeillade* de pré. » (M. 197, p. 159,  
 an. 1471. — « *Mezeillade* ou puguerade. » (D. C.  
 sous *Mezeillada*.)

**Mezel**. 1<sup>o</sup> L'épreux : « Vil cassol, qui vault au-  
 -tant à dire comme *mezel*, et venu el extrait de  
 lignée *mezelle* ou ladre. » (M. 165, p. 267, an.  
 1411.) — 2<sup>o</sup> Sordide : « Viex est lor vie, ordre et  
 » *mezede*, De lupe nos font tueretele. » (Sainte  
 Léocadie.) — 3<sup>o</sup> Pâien : « Loi *mezelle*. » (Enfans  
 Haymon, v. 942.)

**Mezellerie**. Lèpre : « Les pourceaux sont sujets  
 » à engendrer en leurs corps, une abondance de  
 grains de *mezellerie*. » (Bouchel, Ser. III, 299.)

**1. Mi**. [1<sup>o</sup> Cas sujet, singul, *mou* : « Carles *mi*  
 » sire. » (Rol. v. 1254.) — 2<sup>o</sup> Cas sujet, plur. *mes* :  
 » Octroi et *mi* assent. » Ord. III, 295.) — « Cun-  
 » seillez mei, cum *mi* saive hunc. » (Id. v. 20.) —  
 » *Mi* seigneur. » (Froiss. IV, 344.)

**2. Mi**. [1<sup>o</sup> Milieu : « Par *mi* un val. » (Roland,  
 v. 1018.) — « En *mi* ma veie. » (Id. v. 986.) — « En  
 » *mi* les dos. » (Id. v. 3222.) — « En *mi* le vis. »  
 Mén. de R. § 284. — « La *mi* quaresme. » (Joiny,  
 § 299. — « Grant cop li a doné en *mi* le pis. » (Aiol,  
 v. 641.)

Il s' metent plustost au hont  
 Por fuire qu'en mi por combatre. (Ms. 6812, f. 67.)

2<sup>o</sup> *Mi* moitié :

Li chevaliers qui me pain,  
 Qui me devoit cinquante livres  
 N'est encore *mi* delivres,  
 Qu'il n'en doit plus de la moitié. (Ms. 7218, f. 219.)

Expression : « *Mi* à *mi*, » immédiatement. Ord.  
 I. III, p. 295.)

**Miadres**. [Meilleur : « N'i estoit esparné li  
 » *miadres* ne li pires. » (Sax. X.)]

**Mials**. Meaux : « La crote de *Mials*. » (Poët. av.  
 1300, t. IV, p. 1651.)

**Miate**. [Mette : « Tuil me despient mandiant,  
 » ne ne saoleit de lor *miates* lou familliant. » (Ms.  
 lorrain de la Bibl. d'Épinal, 481, dans les Archiv.  
 des Missions scient. 3<sup>e</sup> série, t. p. 277, sur siècle.)]

**Miauleis**. s. Miaudement : « *Miauleis* de chas. »  
 (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.)

**Miauler**. « Le chat *miaulte*. » (Merlin Cocaïc,  
 II, 211.) — « Tu as bean *miauler*, » c'est-à-dire tu  
 quémantes en vain. (Oudin.)

**Miaus**. Mieux :

Et me doint encor la licence qu'aidier li puisse,  
 Et que *miaus* son vivre li truissie,  
 Et *miau* mon ostel conduise  
 Que je ne fais. (Ms. 7615, II, f. 151.)

**Miauwer**. [Miauler : « El Tibiers li cas est en-  
 » cas En le despense, à *miauwer* Prist si haut. »  
 (Renart le Nouvel, p. 105.)]

**Michaud**. Nom propre.

Expressions : 1<sup>o</sup> « Frere *Michaud*, » pauvre diable.

Un homme mécontent du traitement qu'on lui fait,  
 dit de lui-même :

Voilà l'ambade,  
 Et la gambade,  
 Qu'on bailla à Frere *Michaud*. (Folles amours, p. 324.)

2<sup>o</sup> « Charelle *Michaut*, » jeu :  
 J'aiens nous au roy qui ne ment,

Et à la *chovette Michaut*. (Froiss. poës. p. 86.)

3<sup>o</sup> « Mesrie maestre *Michaut*. » (Glossaire de la  
 Thanmass.; voir *Mesguie haecquin*.) — 4<sup>o</sup> « Passe  
 » temps *Michault*. »

Et pensez qui n'a boume helle,  
 Pour soy cortogarder du chault,  
 On est mis à la krelle  
 Avec le passe temps *Michault*. (Coquill. p. 105.)

**Miche**. 1<sup>o</sup> Petit pain d'une livre ou dix :  
 Ils aiment mieux grant pain que *miche*. (Ms. 7218, 325.)  
 . . . . . Chailloz de mer  
 Plus durs qu'anciers, gros comme *miches*. (Guivart, 315.)

2<sup>o</sup> Petit gâteau, en Picardie : « Mes amis me traic-  
 » terent douze jours de bons vivres, et ne me pré-  
 » senterent point de pain; ils ne me donnerent que  
 » de la *miche*. » (Moyen de parvenir, p. 342.)

Expressions : 1<sup>o</sup> « *Miches* du convent militaire, »  
 balles et boulets. (Cotgrave.) — 2<sup>o</sup> « *Miches* de  
 » S. Ehemme, » pierres. Id. — 3<sup>o</sup> « Ne valoir pas  
 » deux *miches*, » ne valoir rien :

. . . . . Leur corps ne vault deux *miches*. (Desch. 553.)

**Michel (S.)** « Les petits gueux vont à S. *Michel*,  
 » et les grands à S. Jacques. » (Le Duchat, sur Rab.,  
 t. V, p. 47.) c'est-à-dire au mont S' Michel.

**Michelade**. On a donné ce nom à un massacre  
 arrivé à Nîmes, l'an 1567, le jour de la S. Michel,  
 massacre pareil à celui de la S. Barthélemy; un  
 grand nombre de catholiques y périt par les mains  
 des religionnaires. (Menard, Hist. de Nîmes, t. V.)

**Michelet**. « Faire le sault *michelet*, » le saut  
 d'amour :

Femme qui souvent se regarde,  
 Et pollist ainsy son collet,  
 C'est presumption qui luy tarde  
 Qu'elle ne face le sault de *michelet*. (Coquillard, p. 30.)

**Michelot**. « S' Michel, S' Jacques, S' Claude qui  
 » prestans leurs noms à leurs pelerins, les ont fait  
 » appeler *michelots*, jacquets, claudins. » (Apologie  
 d'Hérod, p. 594.)

**Michotte**. Diminutif de miche : « Lequel  
 » (prieur) et ses successeurs seront tenus de leur  
 » bailler à chacun d'eux et à chacune femme cinq  
 » *michottes*, de quarente neuf au bichel de fro-  
 » ment. » (M. 198, p. 191, an. 1461.)]

**Miemo**. Intrigue. (Cotgr.)

**Mieoconlier**. Alizier, arbre. (Cotgr.)

**Micquelot**. Pèlerin de S. Michel : « On appelle  
 » *micquelots* de petits garçons qui vont en peleri-  
 » nage à S. Michel sur la mer, etc. » (Le Duchat,  
 sur Rab. t. I, p. 242.)

**Microïst**, s. Espèce de bail ou cheptel, fait sous  
 la condition de partager l'accroissement, le profit  
 par moitié.

**Microscope.** Mot inventé par Frédéric Cesi, fondateur de l'académie des Lincei, en 1603. (Nouvelles litt. de Florence, 1744, n° 34, col. 533.)

**Micte.** Mitre :

Leurs bobans, et leur cuevrechiefs,  
Leurs micets. (Desch. f. 532.)

**Midenier, s.** « Midenier en vieux langage signifie la moitié d'une somme. Mary ou femme ayant « melioré leur propre, ou reuni quelque chose à « leur fief et domaine, on fait quelque menage qui « regarde le seul profit de l'un d'eux, sont tenus « d'en rendre le *mi-denier*. » (Laur.)

**Mideronner.** Amidonner. (Cotgr.)

**Midi.** [1° Milieu du jour : « Contre *midî* ten- « bres à ad granz. » (Rol. v. 1431.) Ce mot n'existe pas au Gloss. de M. L. Gautier. — 2° Sexte, en liturgie : « Matines, prime, tierce, *midî*, none, vespres « et complie. » (Reg. Nostour, fol. 221, an. 1304.) — 3° Sud : « Et c'est tousjours en toute saison que « ceste vave de la mer court à *midî*, que c'est mer- « veilles. » (Marco Pol. p. 680.)]

**Expressions :** 1° « A douze heures du *midî*, ou « *midî* de douze heures, » c'est-à-dire à *midî*. « Le « lendemain *midî* à douze heures. » (N. C. G. I. I, page 808.) — 2° « Chercher *midî* où il n'est qu'onze « heures; chercher *midî* à onze, à quatorze heu- « res, » chercher l'impossible. (Cotgr.) — 3° « Cher- « cheur de *midî* à quatorze heures, » impertinent, larron, querelleur. (Oudin.) — 4° « Poids de *midî*. » (Cotgr.) — 5° « Fail du *midî* jusqu'au soir, » nou- « veau venu, apprenti sans expérience : « Ainsi « qu'ont esté ces deux grands personnages que « plusieurs années et longues experiences avoient « façonnés, et non comme aucuns d'aujourd'huy « qui les veulent imiter, qui n'ont esté *faits du « midy, jusqu'au soir*. » (Branl. Cap. fr. II, p. 86.) — 6° « En Languedoc ils disent... qu'il est *entre midî « et la croix verte*, pour faire entendre à qui leur « demande s'il est une telle heure, qu'oui, et même « beaucoup au delà. » (Le Duchat, sur Rabel. I. V, p. 122.) — Il y a dans Rabelais entre *midî* et Ferrol- « les. Le Duchat croit que la Croix Verte et Ferrolles sont deux villages. Il y en a un en Normandie, auprès d'Avranches, nommé la Croix Verte, et cette espèce de proverbe y est fort en usage. — 7° « A *midî « estoille* ne luit. » (Cotgr.)

**1. Mie.** Féminin de *mi*, qui est au milieu :

Et li dist : Raul, nos tenon ;  
Vos dites bien, si le feron  
De sa gent, dont il est en mie ;  
Point le cheval, criant turie. (Rou. p. 238.)

**2. Mie.** [1° Miette : « Mes onc li enens ne volt « de vin goustier, Ne de blanc pain une *mie* ade- « ser. » (Bat. d'Aleschans, v. 2756.)]

S'un petit lieu que Romme conquesta  
Qui n'est au point du cadrant c'une *mie*. (Desch. f. 140.)

[2° Partie molle du pain entre les croûtes : « Qui « tant estraint croûte que *mie*. » (Lai de l'ombre.) — « L'écriture (les Juifs) n'entendent mie. La « croûte en ont et nous la *mie*. » (Gaut. de Coincey,

page 82.)] — « Jeusner entre la *mie* et la croûte, » rompre le jeûne. (Oudin.) — [3° Particule renforçant la négation, comme pas, point : « De sa parole ne « fut *mie* hastifs. » (Rol. v. 140.) — « Charles se dort « qu'il ne s'esveille *mie*. » (Id. v. 724.) — V. Sweighauser, de la Négation dans les langues romanes, p. 101 et suiv.] — Quelquefois *mie* était employé sans négation :

M'aimez vous, ou m'aimez vous *mie*. (Desch. f. 168.)

**3. Mie.** [Abréviation de amie, venue de *ma mie* pour *m'amie*, maîtresse : « Jehan Bretel, je cuit « que vous menez Mauvaise vie à *mie* ou à mou- « lier. » Bibl. de Cl. V, 4<sup>e</sup> série, p. 488.) — « Sei- « gneur, ne vos mentirai mie ; Li doiens avoit une « *mie*. » (Méon, Fabl. II, 4.)]

**Miecin.** [Médecine, dans Partonop. v. 1630.]

**Miedi.** [Midi, de *mie*, *media*, parce que *di*, *dies* est du féminin.]

Si mangoit un poi de bon fruit  
Après mangier al *miedh*,  
Et buvoit une fois ausi. (Mouslos, p. 82.)  
Quant *miedis* fut passés,  
Li vallés fu moult escaufés,  
De ses compagnons se desvoire,  
Si va querant eue por boivre. (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 62.)

**Mieges.** [Miecin : « Saint Luque qui estoit « *mieges* et tres bons peinturiers. » Vie des SS. ms. S. Victor, 28, fol. 66.)] — « Monstrez vos essoi- « gnes à cestui *miege*, et il le doit faire et cestui « *miege* le doit veir et taster son pos, et veir son « orine, et se est chose que le serorgien doit « conoistre, il doit mostrer sa blessure. » (Assises de Jerusalem, p. 153.)

**Miel.** [« La char oindre de *miel* et lecher à mes « ours. » (Sax. 27.) — « *Miel* en tonnel, li muiz doit « trois oboles, la some un denier. » (Livre des Métiers, 292.)]

**Expressions :** 1° « Mon *miecl*, » terme de caresse. (Nicot.) — 2° « Brasseur de *miecl*, » brasseur d'hydro- « mel : « Ils ne faisoient comptes des menaces du fils « d'un *brasseur de miel* (Philippe d'Artevelle). » (Froiss., liv. II, p. 186.) — 3° « *Miel* auacardin. » (Cotgr.) — 4° « *Miel* heracleen. » (Ibid.) — 5° « Celui « gouverne bien mal le *miecl*, qui n'en taste. » (Id.) — 6° « Une abeille morte ne fait plus de *miecl*. » (Id.) — 7° « Trop achette le *miecl* qui sur espines le « leche, » c'est-à-dire il y a des plaisirs qui coûtent trop cher : « Elle nous a fait lecher *miecl* sur espi- « nes. » (Cotgr.) — 8° « Qui n'a argent en bourse, « ait du moins du *miecl* en poche. » (Cotgrave.) — 9° « Avoir du *miecl* en la bouche, et le rasoir à la « ceinture, » être perdue. (Bouchet, Serées, p. 101.)

**Mieclée.** Meilleure :

Se la *mieclée* de ce mont  
Ne m'a s'amour donée. (Ch. du C<sup>e</sup> Thib. p. 11.)

**Mieclres.** Meilleur :

Hector fu li proz, li legiers,  
Li *mieclres* de toz chevaliers. (Parton. f. 124.)

**Mieclens.** [Mieilleux : « Cil (Jupiter) les fresnes « *mieclens* trencha, Les ruissiaus vivens estancha. » (Rose, v. 20333.)]

**Mielleusement.** [Avec la douceur du miel : « Le *mielleusement* doux chant des sirènes. » (Est. Apolog. pour Hérodote, p. 48.)]

**Mielsaude.** Hydromel. (Colgr.)

**Mielx.** [Mieux : « Et que lidit procureur dudît « monsieur le conte a *mielx* et plus suffisamment « prouvé. » 1388, Assises d'Orléans, l. C. de D.]

**Mielz.** Même sens. 1<sup>o</sup> *adv.* : « Asez est *mielz* « que les chiefs il i perdent. » (Rol. v. 58.) — « Que « nostre ville de Caen soit lonz jours *mielz*, et plus « diligemment gardée. » (Ordonn. l. III, p. 297.) — 2<sup>o</sup> *adj.* : « Des *mielz* e des peurs. » (Rol. v. 1822.) [Expression : « Douz ceuz anz ad e *mielz* » (Rol. v. 538, c'est-à-dire et plus.)]

**Mien.** [Adjectif : « Par nua d'ocire i metrai « un *mien* filz. » (Roland, v. 149.) — 2<sup>o</sup> *substantif*, bien : « Bien voie que j'i orroie tout le *mien* des- « pendre. » (Mén. de Reims, § 260.)

.... Jay nourri iii chevaux au *mien*. (Desch. f. 250.)

« C'est *mien*. » (Prov. du C<sup>o</sup> de Bret. fol. 115.) —

3<sup>o</sup> Terme du jeu de dés, ma nièce, ma pose :

Jonez, c'est de douze que je couche :

.xv. *mien*, laissez, vostre couche

Tout franc autrement ne lairez :

Je le tien, vous rencontrerez. (Desch. f. 392.)

**Miendres.** Moindre : « Et ot frestous li *mien- « dres* xiiii. pieds de grand. » (Notice du Roman d'Alexandre, f. 67.)

**Miennement.** s. Dyssenterie (*meunison*).

Diquaira list Ecules ardoir

Par la chemise, et le *miennement*. (Desch. f. 216.)

**Miennuit.** [Minuit : « Devant la *miennuit* li temps « de pen s'escure. » (Berle, c. XLII.)]

**Mier.** [Pur : « Sun cheval brochet des espernus « d'or *mier*. » (Rol. v. 1506.) — « Il saisi Marchegai « par le resne à or *mier*. » (Aiol, v. 1840.)]

**Miere.** [Intervalle des mailles du haubert : « Se « li fiseut vestir l'aubiere, Dont li entresain et li « *miere* Des mailles en la char li perent. » (Rob. le Diable.)]

Il le desmaille le haubier

Et pus li fait une autre *miere*

Que le clavin et le pourpoint

Li a trespercié et despoint. (Mousk. p. 190.)

**Miere.** Médecin, mire : « Les navrez à *miere*s « et à serjanz livrez. » (Rou, p. 126.)

**Mierlene.** [Merlan : « Del millier de makerial, « quatre deniers (de droit) et del millier de *mier- « lene*, quatre deniers. » (Failliar, Recueil, p. 15.)]

**Mierre.** s. Myrrhe : « Embaumer et de baulme, « et de *mierre*. » (Chron. de S. Denis, l, f. 128.)

**Miersenaire.** [Mercenaire : « Uns chevaliers « *miersenaires*. » (Froiss. III, 289.)]

**Mies.** [Plus : « Ains le vespre en i vint .cc. et « *mies*. » (Aiol, v. 3716.)]

**Miesier.** [Brasseur d'hydromel : « Jehan le « Maron *miesier*, bourgeois de Bouay.... ont levé le « mestiez de miez brasser. » (Jl. 97, page 462, an. 1367.)]

**Miesnie.** Famille :

Talent ai, n'en doutez mie,

De rater à *miesnie*. (P. av. 1300, II, p. 708.)

**Miessonner.** [Moissonner. (Fr. III, 5.)]

**Miette.** [F. Miette : « Le deable fait six comman- « demens à l'avarieux.... le quint qu'il ne fasse « *miettes* ne relief. » (Ménag. l. 3.) — 2<sup>o</sup> Mie : « La « *miette* qui est dedans le pain, est meilleure et a « plus grant et leger nourrissement que la croûte « de dessus. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 115.)

**Mieudre.** [Cas sujet de meilleur : « Li *mieudres* « eousuns que nous vous sachies donner, ce est « que vous la (Eléonore de Guyenne) laissez aler : « car c'est uns mieables. » (Mén. de Reims, § II.) — « Et fu tous li *mieudres* de son costé. » (Froissart, l. V, p. 226.)]

Bonne est la paix après la guerre,

Plus belle et *mieudre* en est la terre. (Brut, f. 82.)

Ne ja l'anours n'ert si desesperé

Qu'on ne soit *mieudres*, et plus jolis. (Vat. n<sup>o</sup> 1460, f. 26.)

De *mieudres* ains parler n'oi. (Vot. av. 1300, IV, 1307.)

**Mieulx.** Plus :

Il y a coens religieux,

Qui a mesme mal essayé

Que vous avez, et cent fois *mieulx*,

Sans ce qu'il ait gueres crié. (Am. rendu Cord, p. 529.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Au *mieulx* venir, » au plus :

En ces flours a moult de delis,

De deudat, de joliveté,

Au *mieulx* venir n'ont c'un esté. (Desch. f. 531.)

2<sup>o</sup> « Qui *mieulx* *mieulx*, » à qui mieux mieux : « Issirent de ceuz qui *mieulx* *mieulx*, chacun « emportant son avoir. » (Du Guescl. Mén. p. 136.)

**Mieure.** [Moindre : « Pour *mieure* blet et pain « quire. » (Froiss. VI, 256.) — « Moulius à le main « pour *mieure* blés. » (Id. VIII, 267.)]

**Mievre.** [Fantasque : « Et li bous y mena sa « *kievre* Ki par joveuce estoit si *mievre* C'en en « tenoit partout ses gas. » (Ren. le Nouv. p. 90.)]

Its des chiens) sont tres, legiers et *mievres*.

Font, Guarin, Vén. p. 30.

**Mievreté.** s. f. Espièglerie d'enfant. « Madame « Vollichon ne parla plus... que des belles qualitez « de son fils, de ses *mievretes*, et postiqueries. » (Rom. Bourg. p. 143.) — « Ne chien ordoiant lit, ne « *mievreté* de page. » (Chastelain, p. p. Kervyn, l. VII, p. 40.)]

**Miens.** [Miel : « De la roche leur venoit li « *miens*. » (Ball. du xiv<sup>e</sup> siècle, f. 100.)]

Douce con *miens*, plus blanche que gresieus.

Vatic. n<sup>o</sup> 1460, f. 120.

Doce, plus doce que *miens*. (P. av. 1300, t. II, p. 883.)

**Miens-x.** 1<sup>o</sup> Le plus, plus : « En occirent sur la « place *mieu*x de soixante quatre. » (Monstrel. II, p. 137.) — « Nous devons *miens* avoir en memoire « che que nous avons veu user el jugier de nostre « enfance, et en nostre país, che d'autre país. » (Beaum. I.) — « Il vaut *miens* bien plus la moillié. » (Ms. 6812, f. 60.) — 2<sup>o</sup> Principal motif : « C'est tout « li *miens* por quoi il s'accorda. » (Rou, p. 70.)

[Expressions : 1<sup>o</sup> « Chascuns se pourvey endroit

« de lui *don mieux* qu'il peult. » (Froiss. II, 291.) —  
 2° « Et le desroberent qui *mieux mieux*, c'est-à-  
 dire à l'envi. (Id. VI, f. 177.) — « S'en retournerent  
 « cascuns que *mieux mieulx*, sans arroi et orde-  
 « nance. » (Id. IV, 416.) — 3° « Mon *mieux*, » le  
 « mieux, le meilleur que je puisse avoir. (Poës. av.  
 1300, I, p. 449.) — 4° « Son *mieux* aimé, sa *mieux*  
 « aimée, » son ami de préférence. (Lett. de Pasq.  
 II, p. 105.) — 5° « Les gens le *mieux* à cheval, » les  
 « meilleurs cavaliers. (Hist. d'Arthus III, conn. de Fr.  
 « due de Bret. p. 778.) — 6° « *Mieux* que bien, » plus  
 « que bien : « Estant le *mieux* que bien venu, fu par  
 « plusieurs jours festoyé. » (Pasq. Rech. VIII, p. 697.)  
 « On lit *mieux* que tres bien, dans D. Florès de Grèce,  
 fol. 109.) — 7° « *Mieux* des *mieux*. » (Oudin.) —  
 « *Mieux* vaille, ou value, » plus value : « *Mieux*  
 « vaille sera rendue au debiteur. » (N. C. G. II, 941.)

**1. Mieux.** [Forme concurrente de mieux : « Or  
 « nous consilliés desquels signeurs nos sires se  
 « poroit mieux aidier et es quels il se poroit *mieux*  
 « hier. » (Froiss. II, f. 353.)]

**2. Miez.** [Maison, dans D. C. sous *Mesns*.]

**1. Miez.** Hydromel :

Puis est au vaisnel reperiez,  
 Ou il n'avoit, ne vin, ne *miez*. (Ms. 7218, f. 278.)

On lit dans une apostrophe à la Vierge :

Belle fleur de virginité,  
 Aournée d'umilité,  
 Port de salut, et porte en ciel,  
 Temple d'amor, celle de *miez*. (XV *Joyes de la Vierge*.)

**2. Miez.** [Mieux : « Li *miez* guariz. » (Roland,  
 v. 2473.)]

**Mige.** Qui est au milieu, à moitié : « *Mige* aoust. »  
 (Le Beuf, hist. d'Auxerre, p. 245.) — [« Assés tost  
 « après les suivi hastivement et les a consuevi bien  
 « *mige* voie dudit lieu de sainte Colome et dudit  
 « lieu de Vergier. » (Jl. 110, p. 233, an. 1377.)]

**Migeotter.** Mijoter. (Cotgrave.)

**Migerat.** [Trait d'arbalète : « Le suppliant mist  
 « le trait qu'il avoit en sa main sur son arbalestre ;  
 « c'estoit ung *migerat*, ouquel avoit ung petit  
 « taillant. » (Jl. 205, p. 35, an. 1478.)]

**Migis.** [Mégis : « Pour une pel de *migis*. » (Varin,  
 Archiv. administr. de Reims, II, 2<sup>e</sup> partie, p. H30,  
 an. 1347.)]

**Miglaive.** Demi-lance. (Gl. de l'Hist. de Bret.)

**Miglias.** s. Dans l'inventaire des meubles pré-  
 cieux de Charles V, p. 21, on lit : « Un mantel froney  
 « d'une escarlate rosée fourée d'ermine, à trois  
 « boutons d'or, garnis de *miglias*, et à lettres en la  
 « pance. Une houpeleande, un mantel et un chape-  
 « ron de veluau vermeil cramoisy fouré d'ermine,  
 « à trois boutons dorés de *miglias*. » Voir *Meglias*.

**Mignard.** P<sup>e</sup> Joli. Henri IV, voyant la famille du  
 père du peintre Mignard qui étoit fort belle, lui  
 donna ce nom, disant qu'il falloit les appeler des  
*mignards*. « Voyez quel *mignard* visage, quelle  
 « gentille bouche. » (Nuits de Strap. II, p. 12.) —  
 2° Petite fille : « Confitures pour donner aux *mi-*

« *gardes*. » (Moy. de Parven. p. 16.) — 3° Femme  
 galante : « Ayant rencontré une *miguarde*. » (Dial.  
 de Tahir. p. 43.)

Ainsi le berger disoyt  
 Et tout gaillard atissoyt  
 Les amours de sa *miguarde*. (J. Tahir. p. 122.)

4° Caractère d'imprimerie, le même que mignonne :

« Lettres *miguardées*. » (Lett. de Pasq. I, p. 134.)

**Mignardelette.** Diminutif du précédent :

Ne m'aime point à regret  
 Petite *mignardelette*. (Pasquier, *Œuv. meslés*, 483.)

**Mignardement.** [D'une manière miguarde :

« Ainsi se plaignoit *mignardement* d'un enfantin  
 « myaudement. » (Du Bellay, VII, f. 40.)]

**Mignarder.** 1° Caresser : « Le *mignardera*, le  
 « flattera, et donnera à manger plusieurs petites  
 « friandises. » (Fouill. Vén. f. 113.)

Les amants se suivoient sans crainte ny soupçon.  
 Et *mignardoient* l'un l'autre en diverse façon. (Jom. 167.)

2° Flatter : « Les Lacedemoniens qui *mignardoient*  
 « leur ôiane, en faisant fouetter de jeunes garçons  
 « en sa faveur. » (Sag. de Charr. p. 288.) — « Les  
 « flattaus même et *mignardant* en leurs fautes et  
 « erreurs. » (Dial. de Tahir. p. 66.) — 3° Faire la  
 mine :

Et quoi ? il sembloit à te voir  
 Qu'on ne te deust jamais revoir,  
 Tant bien tu *mignardas* ta mine. (J. Tahir. f. 272.)

**Mignardeur.** Minaudier. (Cotgrave.)

**Mignardise.** 1° Gentillesse affectée :

... Les *mignardises* vaines  
 Qu'incessamment font les dames mondaines,  
 Pour decevoir leurs maris et amis  
 Du deceptif langage d'Amadis. (Fouill. Vén. f. 90.)  
 S'adonoit a toutes *mignardises*. (Strapar. I, f. 80.)

2° Babelots : « S'en alla prendre un petit coffre  
 « duquel il tira quelques petites gentilleses et  
 « *mignardises* qui n'estoient pas de grand prix. »  
 (Strapar. I, p. 83.)

**Mignarie.** [Droit dû par les *meignaus*, chau-  
 dronniers : « Item, droit de *mignarie* que j'ai en  
 « toute ma terre, c'est assavoir que nul *meignau*  
 « ne puet ne ne doit besoigner de son métier. »  
 (104, Aven. de Châteaudun ; L. C. de D.)]

**Mignaut.** s. Nigaud. (Blas. des Faulc. Am. 274.)

**Migne migne bœuf.** Jeu. Rab. I, p. 150.)

**Mignier.** [Manger : « S'il y estoit à eure de  
 « *mignier*, fust au main, fust au viespre, *mignast*  
 « u non, puis k'on li aroit livrée sa provende. »  
 (Cout. de Cambrai.)]

**Mignoînement.** Mignonnement :

Joli cuers dois bien amer  
 Par amors *mignoînement*. (P. av. 1300, II, f. 669.)

**Mignoi.** Mignon :

... Gointes et jolis  
 Agencés, *mignols* et polis. (Ms. 7218, f. 361.)

... La chantoit li rossignols  
 En son chant qui fut moult *mignols*. (Froiss. poës. p. 23.)

**Mignon—omme.** Au masculin favori, au fémi-  
 nin maîtresse : « Ung *mignon* aime une *mignonne*. »

(Coquillart, p. 57.) — « Le seigneur du Lau estoit le  
« *mignon* du roy, et s'habilloit pareil de luy. »  
(Oliv. de la Marche, I, p. 465.) — « La dame du Grat  
« *mignonne* du duc de Bourgogne luy conseilla de  
« parler avec le dauphin. » (Pasq. Rech. VI, 464.)

De là les expressions : 1<sup>o</sup> « *Mignon* de chambre. »  
(Chass. d'Amour, p. 44.) — « Ganimede *mignon* de  
« *couchette* de ce grand dieu haut tonnant. » (Dial.  
de Tahur, p. 125.) — 2<sup>o</sup> Habilité avec recherche :  
« *Mignon* et poupart. » (Contred. de Songeur, f. 8.)  
— « Pour ce que je me tenois *mignonne*, on parloit  
« mal de moy. » (Moyen de parvenir, p. 192.) —  
3<sup>o</sup> Terme d'amitié. Des enfans appelloient *mignons*  
des chanoines. — Pourquoi est-ce que les chanoines  
« se font nommer *mignons* à leurs enfans ? parce  
« que mon *mignon*, mon oncle, mon maistre en  
« chanoine, c'est à dire mon pere en ministre,  
« comme monsieur en grand. » (Moyen de parvenir,  
p. 270.) — François I<sup>er</sup> s'en servoit en parlant à sa  
sœur la reine de Navarre : « Le roy son frere....  
« l'aymoit uniquement, et l'appelloit tousjours sa  
« *mignonne*. » (Branl. Dames ill. p. 309. — [« *Mi-*  
« *gnonne*, allons voir si la rose Qui ce matin avoit  
« desclosé sa robe de pourpre au soleil... » Ronsard  
à Cassandre.) — 4<sup>o</sup> « *Mignons* de la chambre du roy »  
à son entrée dans Milan, en 1515. (Mém. de Du  
Bellay, édit. de Lambert, VI, p. 268.) — 5<sup>o</sup> « Argent  
« *mignon*, » argent dépensé en friandises. (Oudin.)  
— 6<sup>o</sup> « Bain *mignon*. » (Cotgrave.)

**Mignonement.** D'une façon mignonne : « O  
« beaux cheyevs d'argent *mignonement* relors. »  
(Du Bellay, VI, f. 26<sup>b</sup>.)

**Mignonner.** Se rendre mignon, s'embellir, aux  
Vig. de Charles VII, p. 68.

**Mignonnerie.** s. Etat de mignon, collectif de  
mignons : « Toute celle nouvelle *mignonnerie* dura  
« si peu... que ni eux, ni vous, n'eustes pas grand  
« moyen de vous en prevaloir. » (Mém. de Sully, I,  
p. 196. — « Ceux de la *mignonnerie* estant si pru-  
« dens que de contester toutes vos propositions, et  
« vous contrecarrer. » (Ibid. VII, p. 407.)

**Mignonneté.** Façons mignonnes. (Rob. Est.)

**Mignonnette.** Diminutif de mignon : « Tout  
« mon gracieux orgueil, Toute ma petite brunette,  
« Toute ma douce *mignonnette*. » (Rons. I 43.) —  
« Riz *mignonnet*. » (Loys le Caron, f. 7.)

**Mignot.** 1<sup>o</sup> Gentil, mignon : « Deux damoiselles  
« moult *mignotes*. » (Rose, 764.) — « Joine damoi-  
« sel sont *mignot*. » (Chans. du xiv<sup>e</sup> s., ms. Bouh. 30.)  
— « Une fille avoit moult courtoise, belle, doucée  
« et advenante, tant gente, et *mignote*, que de plus  
« graliense n'en eut seen trouver. » (Gerard de Ne-  
vers, I<sup>re</sup> partie, 89.) — « Marches et degrez, chargez  
« de vaisselle dont par les plus bas estoit la plus  
« grosse, et par le plus haut estoit la plus riche et  
« la *mignolle*. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, 528.)

De tant comme la fame

Est plus *mignotte* et cointe,

De tant est plus musars

Et plus foux qui l'acointe. (Ms. 7615, II, f. 139.)

2<sup>o</sup> [Délicat : « Jehan Petit, dit de la Croix et Alip-

« son se jouerent ensemble par plusieurs fois, et à  
« l'une d'icelles fois se coucha ledit suppliant sur  
« ladite Alipson et fist sa volenté d'elle, mais pour  
« ce que en soubriant, elle faisoit semblant de crier,  
« comme telles jeunes filles *mignotes* font, il lui  
« mist sa main sur la bouche. » (JJ. 125, p. 45, an.  
1384.) — 3<sup>o</sup> Gai :

Ai euer *mignot* et joli

Et tout vestu d'amours. (P. av. 1300, III, p. 1209.)

La joie k'atene de li

Mi tient *mignot* et joli. (Vat. n<sup>o</sup> 4190, f. 74.)

4<sup>o</sup> Recherché : « De sa vesture et habillement n'est  
« *mignot* ne desguisé. » (J. Boucicaut, p. 373.) —  
5<sup>o</sup> Mignon : « Un escuyer chanoine.... *mignot* du roy  
« d'Angleterre. » (Al. Charl. Hist. de Ch. VI et VII,  
p. 51.) — 6<sup>o</sup> « Icclui Pariset request le suppliant  
« qu'il lui voulast prester deux escus d'or en lui  
« disant qu'il avoit de l'argent *mignot*. » (JJ. 206,  
p. 1084, an. 1476.)

**Mignotement.** D'une manière mignonne :

Leurs dances font si tres *mignotement*.

Contredits de Songoureux, fol. 172.

..... Il relui comme le fil d'or

*Mignotement* recercele. (Ms. 7218, f. 218.)

Cuers jolis dot bien amer

Par amors *mignotement*. (P. av. 1300, III, 988.)

**Mignoter.** 1<sup>o</sup> Faire la douillette, la malade :  
« En tel tourment est le pauvre homme huyt ou  
« neuf mois, que la dame ne fait rien que *mignoter*  
« et soy plaindre. » (Les Quinze Joyes du Mariage,  
fol. 36.) — « Elle se plaint et *mignotte* tout à  
« escient. » (Id. f. 69.) — 2<sup>o</sup> Embrasser : « Accolloit,  
« embrassoit et *mignotoit* les coqs blancs, comme  
« s'ils eussent esté ses freres. » (Dial. de Tahureau,  
p. 121.) — 3<sup>o</sup> Flatter :

Flateurs pensers, qui envyrez ma peine,

Par la faveur d'un amoureux desir,

Vous seuls donnez à mon ame plaisir,

La *mignototez* d'une promesse vaine. (Le Caron, f. 18.)

4<sup>o</sup> Ajuster :

Si l'avisay-je au bord d'une claire onde

Qui *mignotoit* sa chevelure blonde,

Autour d'un front de beine douce. (R. Bell. I, 53.)

5<sup>o</sup> Adoucir sa voix :

..... La nimphette au dit

De ce garçon reponoit.

*Mignotoit* sa voix tremblarde. (J. Tahur, p. 132.)

**Mignotie.** 1<sup>o</sup> Manière gracieuse : « Toute jour  
« les femmes font et bruevent nouvelles *mignoties*  
« De guignier, de pignier, d'estre par reins forniées. »  
J. de Meung, Test. 1293.) — 2<sup>o</sup> Gâilé :

N<sup>o</sup> chant pas por *mignotie*,

Car onques jor de ma vie

N'oei joie d'amour certaine. (P. av. 1300, I, p. 173.)

**Mignotise.** 1<sup>o</sup> Gâilé :

Quant il douz tans se debrise,

L'oïsson selon leur guise

Laisent lor *mignotise*. (Ch. du XIII<sup>e</sup> s. f. 279.)

2<sup>o</sup> [Alkèterie : « Icclui Peschal ne vult souffrir  
« l'emplastre, disant qu'il n'avoit cure de telles  
« *mignotises*. » (JJ. 206, page 634, an. 1480.) —  
« Telles coïntises, telles contrefaictures, et telles  
« *mignotises* ressemblent à l'Yraigne qui fait ses

• reilhs pour prendre les mouches. » (Le Chev. de la Tour, Instrucl. à ses filles, f. 26.)

**Mignotot.** Mignon :

La pastore ot cuer jolï  
Mignotot et gay. [P. av. 1300, I, p. 50.]

**1. Migraine.** Douleur qui occupe la moitié de la tête (*hemicranium*) :

Pour mou costé erie habay  
Maintes fois, et à l'aventure  
Une migraine ou chief aray. [Besch. f. 442.]

**Expressions :** 1° « Fièvre migraine. »

..... Une rée  
Que li dona Morgue la fée,  
Que l'oune fait si esbahir  
Et si trembler et si fremir,  
Gou s'il eust fièvre migraine  
Ou quotidienne, ou quartaine. [Fabl. de S. G. f. 64.]

2° « Goutte migraine. »

De gravelle püst-il mourir,  
De la pierre et goutte migraine. [Besch. f. 349.]

**2 Migraine** [F Grenade *mille grana* : « Item de cent pommes grenades ou migraines. » (Ch. de Carcassonne, an. 1354.) — 2° Teinture écarlate comme la grenade; étoffes qui y sont teintées : « Mais il paroit évidemment que les teintures en « migraine sont celles où l'on emploie la moitié « moins de graine que dans celles qui sont teintées « en graine; comme on distingue le chocolat « par le nombre de vanilles qu'on y fait entrer. » (Ordonn. des Rois de Fr. I. III, p. 585, note K.)] — « Migraine d'Angleterre, » écarlate fine, fabriquée en Angleterre. (Favin, Théât. d'honn. II, p. 1036.) — « Migraine blanche ou noir. » « Ce qu'on appelloit « migraine en fait d'étoffe étoit une espèce d'écarlate : il ne faudra donc plus rire lorsqu'on enten- « dra le polichinelle des marionnettes vanter son « bel habit d'écarlate noire. Ce qui a fait appeler « écarlate, noire, ou blanche un drap d'un tres « beau noir, ou d'une extrême blancheur, c'est « l'usage ou étoient les Romains de qualifier de « couleur pourprée, ou d'écarlate, toutes les cou- « leurs aussi parfaites en leur genre que l'étoit le « pourpre en fait de couleur rougeâtre. » (Le Duchal, sur Rab. t. I, p. 325.) — « Baisez moy ma « douce amyé, Une robe vous donray d'escarlecte « ou de migraine. » (Chans. du xv<sup>e</sup> s., p. 54.)] — 3° « Migraines boules de fer creuses, appellées « autrement grenades, à cause de leur ressemblance « avec les pommes de grenade, qu'en Languedoc « on nomme migraines. » (Le Duchal, sur fabel., t. III, p. 7.) — « Migraine de feu, » charbon lançant des étincelles comme une grenade. (Rabelais. I. II, p. 214.) — 4° Oursin de mer. Nicol.]

**Migration.** Passage. (Colgrave.)

**Migrer.** Passer. (Id.)

**Mijaurée.** Solte. (Oudin.)

**Mijour**, s. Midi. (Comparer le provençal *miejour*) :

En clair mijour, tout ce que veoi me nuit,  
Et les splendeurs ne me sont que tenebres.  
Loyz le Caron, fol. 12.

**1. Mil.** [Millet : « Le suppliant loua les juments

« ou eques de Raymond de Fort de Bearn pour « piquer ou balre sou mil ou blé. » (M. 163, p. 139, an. 1408.)]

**2. Mil.** [1° Mille : « Mil hosturs. » (Rol., v. 31.) — « Od mil de mes fedeiz. » (Rol., v. 84.) — 2° Un grand nombre : « En la grant presse mil colps « i liert e plus. » (Rol. v. 2090.)] Voir MILLE.

**Milaite.** Mille, mesure itinéraire :

Une milaite après deca,  
Si est la fontaine, et sourt la,  
Del luan profete Elzei  
Qu'il sania et benei. [Moushes, p. 283.]

**1. Milan.** Oiseau de proie; de là les expressions suivantes :

1° « Milan royal. » (Colgr.) — 2° « Milan noir, » le plus agile : « On fait voler au sacre deux sortes « de milan, le milan royal, et le milan noir, qui « donne plus d'affaire aux oiseaux que le royal, car « il est plus agile et de moindre compulence. » (Bude, des Oiseaux, f. 109.)

**2. Milan.** Ville d'Italie. De là les expressions suivantes :

1° « Fournimens, » arquebuses de Milan. (Brant. Cap. Fr. t. III, p. 196.) — 2° « Canons d'arquebuses « de Milan. » (Ibid. page 291.) — 3° « Corselets de « Milan. » (Ibid. p. 293.) — 4° « Merions de Milan. » (Ibid. p. 297.) — 5° « Cloches ou grelots de Milan. » (Gace de la Bigne, f. 93.)

**Milandre.** Squale de la Méditerranée. (Colgr.)

**Milanoise.** La Milanaise (air que jouent encore les musiciens ambulants d'Italie) : « Un autre cria « tout haut en brillant, comme cornemuseur, la « pavaune; autres demandent la Milanoise. » (Merl. Coc. I, p. 175.)

**Milement.** adv. Par milliers : « Milement sont « tabour par païs assemblé. » (Ms. 7218, fol. 278, V<sup>e</sup> col. 2.)

**Milieu.** Milieu :

Deux mans larrons de tes cousins  
Aunt furent, par longreste,  
Ars en milieu de Normandie. [Ms. 7218, f. 214.]

**Miliaires** — ares. [Millésime, dans les chartes lorraines : « Et ces lettres furent donnez l'an que li « miliaires corroit par mil et douz cenz et cin- « quante et un, en moiz d'avost. » (Arch. de la Meurthe, G<sup>o</sup>, fonds du chap. de la cathédrale de Toul.) — « Ky furent faytes, en moiz de fevrier, « en l'an ke li miliaires corroit par mil et deuz cenz « et trente neuf anz. » (Arch. des Vosges, série H, fonds de l'abbaye de Flabémont.)] — « Ai ge fail « ces lettres sceiteler de mon sceil l'an que li « miliaires coroil, par mil et .cc. et xxxi. » (Ord., t. V, p. 550.)

**Milie.** [Mille : « Vint milie humes. » (Roland, v. 13.) — « Sunt plus de cinquante milie. » (Id. v. 1919.)]

**Miliende.** [« Lequel Gonays qui avoi de soez sa « teste rese et sa barbe en sa miliende. » (Jl. 154, p. 73, an. 1398.)]

**Miliero.** [Champ de millet : « Lesquels par une nuit garloient une *miliero* joignant ledit molin. » *Il.* 127, p. 197, an. 1385.]

**Milieu.** **Milieu.** « En *milieu* sort une foulaine. » *Pl.* et *Blanchef.* v. 204.]

Grans fu la noise, et li hustins,  
De piéens et de sarrazins  
Et Agoulans fu en *milieu*. *[Mousk. p. 149.]*

« Dieu... nous defendi du fruit de science de bien et de mal, qui est en *milieu* de paradis. » (*Hist.* de la S<sup>e</sup> Croix, p. 7.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Dame du *milieu*. » (Colgr.)

2<sup>o</sup> Mais un demon qui l'heur des dieux seconde,  
*Mibeu* tenait en l'ordre du grand monde,  
Le plus prochain d'immortelle unite,  
Mais separé de la divinite. *[L. le Corron, f. 35.]*

**Million.** Terme numérique. Ce mot n'étoit pas connu anciennement, car on disoit dix cent mille et vingt fois cent mille pour un *million*, deux *millions* pour vingt fois cent mille deus, en 1418 et 1419. *Inven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 368.*

— Dans les Negotiations de Jeannin, t. I, p. 181, « le *million* d'or » semble distingué du « *million* » de livres. »

**Millisme.** [Millième : « (Les fleuves de l'enfer) Qu'as ames tout si granz molesies, Qui sunt mises « en cele abyss. » Que nul n'en droit le *millisme*. » Image du monde, II ; de enfer ou il syet.]

**Militaire.** s. m. Officier de guerre. Vers l'an 1645, Thomast se qualifie poëte et *militaire*. (Goujet, *Biblioth. fr.* t. XLI, p. 43.) — [On l'employoit dans les traductions, au xv<sup>e</sup> siècle : « Et ainci ot on « comices de tribuns *militaires*. » (Bercheure, folio 100.)]

**Militer.** 1<sup>o</sup> Faire la guerre : « *Milites* moult « mellement. » (Ms. 7615. II, f. 187.) — « Qui sous « un meme imperateur *militent*. » (Borel, citant Pierre Gringore.) — 2<sup>o</sup> Proléger : « Dieu... instilua « les nobles et l'estat de chevalerie... pour faire à « chacun justice, pour *militer* et defendre le peuple. » (Le Jouv. f. 95.)

**Millargeux.** [Pourri, où il y a des vers miliaires : « Toutz bouchers vendans aux bans char *millargeuse* doivent encourrre la paine de vingt cinq sols tout ainsi que de truyc. » (Ord. V, 681.)]

**1. Mille.** 1<sup>o</sup> Nom de nombre :

Qui du commun fait lever *milie* et mars,  
Vivre à dancier, ce m'ennuye et deshuette  
Quant regner voy le mendre des vii. ars. *[Desch. 244.]*  
*Mil* doux mots doucement exprimez,  
*Mil* doux lat-ers doucement imprimez. *[Du Bellay, 58.]*

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Ils ont *milie* esens ensemble, » ils sont mariés, ils ont couché l'un avec l'autre. L'équivoque est : ils ont mis les euls ensemble. Cette façon de parler signifie aussi que les mariés n'ont pas beaucoup de biens. (Oudin.) — 2<sup>o</sup> « *Mille* diables, » bande de voleurs qui, suivant Borel, d'après Duplex en son *Hist.* de France, se lient ainsi nommer l'an 1522.

1<sup>o</sup> Mesure itinéraire : « En *milie* d'Italie revient à demie lieue de France. » (André de la Vigne,

voyage de Charles V à Naples, page 165.) — On lit « maine *milie*, » dans G. Gouart, f. 146.

**2. Mille.** Millet, dans Fouilloux, Fauconnerie, folio 73.

**Millegroue.** Greuade. (Colgr.)

**Millegroux** [Voir MILLERAIS. « Jehan Bourgeois) « faisoit porter sur lui vielles savates, vielles ferailles, vielles peaux pourries et puans, en disant « que c'estoit le tresor *millegroux*, et de fait alloit « par la dite ville de Tours paré des choses dessus « dites, en criant : veez ci *millegroux*. » (J.J. 157, p. 86, an. 1402.)]

**Milleanne.** **Milleanisme,** au Triomphe des Neuf Preux, p. 159.

**Millepodes.** Cloporte, porcelet S<sup>e</sup> Antoine. (Bouchet, Serées, p. 71.)

**Milpertois.** Herbe. (Colgr.)

**Millepieds.** Cloporte. (Colgr.)

**Milleraie.** Champ de millet. (Colgr.)

**Millearis.** Terme burlesque. (Du Tillet, *Hist.* de la feste des Foux, p. 125 et 150.) Voir MILLEGROUX.

**Millearine.** s. Channe de millet, terres où l'on a semé du mil : « Les chaumes, *millearines*, et *ave-* « *neries*, ne sont aucunement de garde, sinon tant « que le fruit est dedans les dites terres. » (Coul. Gén. II, p. 287.)

**Millesiesme.** [Millième : « Las comment vous « pourrai-je jamais servir à la *millesiesme* partie « de ce qu'à vous sui tenu. » (Jean de Saintré, ch. 15.)]

**Millesme.** *adj.* de nombre. « *Millesme* dou- « centieme quarantein sexein » pour 1246. (Duchesne, *Généal.* des Chateig. p. 28.)

**Millesoudier.** (Colgr.)

**Miliet.** [Voir sous MILLIERE : « Percer un grain « de *miliet* d'une tariere. » (Colgr.)

**Milieur.** « En avoir le *milieur*, » c'est-à-dire le dessus, dans Froiss. VI, 271.]

**Milliaire.** Millésime (v. MILLAIRES) : « Le *milliai-* « *res* courroit par mille. » (Duchesne, *Généal.* de Bar-le-Duc, p. 37, an. 1270.)

Princes, ly mondes s'envieillit,  
De jour en jour amoüillit,  
Septem *milliaire* s'avance. *[Desch. f. 44 b.]*

**Milliard.** Milliard. (Colgrave.)

**Millice.** Escrime : « Apprendre la *millice* de « l'espée. » (Brant, des duels, p. 152.)

**Millier.** [1<sup>o</sup> Millier : « De dulce France i ad .xv. « *milliers*. » (Rol. v. 109.) — « Du cent rendre le « *millier*. » (Mod. f. 221.) — 2<sup>o</sup> « Un *millier*, ainsi « nommons nous le nombre de dix mille. » (Du Verdier, *Div. leç.* p. 584.)

**Millicre.** [Champ de millet : « Lequel Paris avoit « prins et emblé en une *millicre*... trois ou quatre « brins de millet. » (J.J. 169, p. 124, an. 1416.)]

**Million.** Milan : « Les *millions* prennent les « grènes. » Gace de la Bigne, f. 432.)



**Milloque.** Soupe au millel. (Colgr.)

**Milord.** Milord. Les Anglois, en 1383, appellent le comte de Bouquingau « *milord de Bouquingau*. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 59.)

**Milods.** Moitié du droit de lods et ventes : « *Milods* sont dûs en aucuns lieux, comme en Loduinois, en cas de succession collatérale pour les héritages censuels, ou en cas de donation, comme en Dauphiné..... à la différence des lods entiers, qui sont dûs en cas de vente. » (Laur.)

**Milort.** Milord : « Les ranconnemens que l'on faisoit de ces gras usuriers *milorts*, quand on les lenoït une fois, leur feroït bien sortir de par le diable leurs beaux escus et leurs bourses, en despit d'eux. » (Brant. Capit. fr. III, f. 199.)

**Milouet.** Même sens : « Thomas Trivel grand seigneur anglois... fut traîné par un cheval fa-rouche et emporté malgré lui, et renversé par terre lit rompre le col à ce *milouet*. » (Bouchel, Serées, liv. I, p. 428.)

**Milour.** Même sens :

A tels destours  
Et à tels tours  
Le temps passé  
Les grans milours  
Qui ont eu cours  
Y ont passé. (Loy. des Falles amours, p. 328.)

**1. Mils.** Mieux : « Assez ain *mils* espérer que mourir. » (Poët. av. 1300, III, p. 1227.)

**2. Mils.** Miel : « Douce com *mils*. » (Poët. av. 1300, I, II, p. 830.)

**Mime.** Baleleur. (Colgrave.)

**Mimeslé.** *adj.* Entremêlé.

Ainsi qu'on voit remuez  
Les pls d'une eau doux collante,  
Quand les zéphirs *mimeslés*  
La font estre un peu dolante. (P. Enoc, p. 98.)

**Mimionner, v.** Balbutier comme un enfant.

N'est esté que sa voix  
*Mimionna* plusieurs fois. (Des Acc. p. 42.)

**Mimoiere, s.** Mémoire. (Ms. 7615, I, f. 101<sup>bis</sup>.)

**Mimore, s.** Mémoire. (Colgrave.)

**Mimorie.** [Art. : « Desos un lit à pecols d'or Qui moult fu fais par grant *mimorie*; Les espondes furent d'ivoire. » (Partonopex, v. 10302.)]

**Minable.** Qu'on peut miner : « Mit le siege devant le chastel, et fu trouvé qu'il estoit *minable*; » pour ce on commença à miner à l'endroit d'une « des tours. » (Juv. des Ursins, Hist. de Charles VI, page 237.)

**Minage.** [1<sup>o</sup> Droit levé sur chaque mine de grain pour le mesurage : « Nus, quel qu'il soit, n'est quite « del *minage*, se il mesure à la mine le roi. » (Liv. des Mel. 313.) — « Travers, Ionheux et *minage*. » (Beaum. 118.) — « *Minage*, est de chacun boisseau « vendu une jointée d'iceluy grain, en assemblant « les deux paumes de la main ensemble. » (Ordon. V, 464.) — 2<sup>o</sup> Marché : « Place du *minage*, » encore employé. — 3<sup>o</sup> Renuage des vins : « El aussi que « elles soient quittes et franchises de toutes exac-

« lions, ...laillies, vicontez, *minages* de vins, cous-  
« tumes et impositions. » (Ord. III, 364, an. 1359.)]  
— 4<sup>o</sup> Ferme payable en certaine quantité de mines de blé : « Terres gaingnaïcques qui ayent el tens du « bail été données à loyal *minage*, sans fraude et « sans barat, li hoïr s'en doit passer pour le *mi-  
« nage*. » (Beaum. ch. XV.) — 5<sup>o</sup> Pension, rente viagère, telle que celle que les pères se réservent en abandonnant leurs biens à leurs enfans.

Père et mere qui tant avez de rage  
D'enfans nourrir, s'ilz sont grans, soyez sage,  
Et gardez bien que nulz d'eulz ne vous pille;  
Soiez seigneurs, ou vous arrez domage,  
Ne vous rendez à vie ne en *minage* :  
Aïse sont ceulz qui n'ont filz, ne fille. (Besch. f. 265.)

**Minager—eur.** [Mesureur : « El cil devant dez « blez doit estre paiez à la vaillance de *minage*, et « eils Girars ou si hoïr doivent envoyer un *mina-  
« gear* à Ourmes, por mesurer el por recevoir ce « blez. » (Carl. de Champagne, f. 251, an. 1247.) — « Et en avoient tousjours esté payez iceulz reli-  
« gieux, leurs *minagers*, mesureurs. » (Cartul. de Lagny, f. 148, an. 1430.)]

**Minarier (tuer à la),** à la façon dont fut tué le président Minard. (Brant. Cap. fr. II, f. 112.)

**Minatere.** Grimacier. (Colgrave.)

**Minanderier.** (Colgrave.)

**Mince.** [1<sup>o</sup> Petite monnaie valant un demi denier. G. Guant, v. 11787. — 2<sup>o</sup> Rejeton : « Les trons (des « chous) qui sont lous defenillés, ne convient il « plus replanter, mais laisser en terre, car ils get-  
« teront *minces*. » (Ménag. II, f. 2.)]

**Mincé.** [Mis en petits morceaux : « Aiez oignons « pelés et *mincés*. » (Ménag. II, f. 5.)]

**Mincelet.** Diminutif de mince. (Colgrave.)

**Mincement.** [Pauvrement : « Le roi estoit bien « *mincement* habillé et en povre appant pour un « corps de roi. » (Chastell. Chr. de Bourg. II, 38.)]

**Mincer.** Mettre en petits morceaux. (Colgr.)

**Mincerie.** Pauvreté :

Pensez se dame *mincerie*  
Nous empoïgue ung peu aux costez,  
On verra bien fringuerie  
Porter maintz babitz chicquettez  
Trouvez, percez, fringuelotez. (Coquillart, p. 16.)

**Minceté.** Qualité de ce qui est mince. (Colgr.)

**Mindokes, s. pl.**

... Sa suscote, et sa goele ;  
Son pochuet, et s'eschiele  
Son saket, et ses *mindokes*. (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 289.)

**1. Mine.** [1<sup>o</sup> Mesure de capacité contenant un demi-setier (voir sous *MINAGE*) : « El de mon orge « plaine *mine*. » (Renart, v. 10713.) — « Ne remis « buef ne vache, ne chaprins, ne geline, Cheval, « porc, ne brebiz, ne de blé pleine *mine*. » (Thom. de Cant. 120.) — « Il finaissent mieus d'une lerne « que d'une *mine* ou d'un sestier de forment s'il « leur fust mestier. » (Ruteb. II, 128.) — La somme de poires ou de pommes étoit de 18 *mines*, suivant l'Ancien Cout. d'Orléans, p. 474.

*Expressions* : 1° « Il en a pour sa *mine* de fèves, » c'est-à-dire il lui en a coûté beaucoup. (Oudin, Cur. fr.) — 2° « Une *mine* qui valoit mieux que le bois- » seau, » mauvaise équivoque de mine, mesure, avec *mine*, contenance. (Cont. des Desper. II, 138.)

1° Mesure agraire. En certains lieux, la *mine* de terre est de 60 verges ; en d'autres, de 80. (Beaum. p. 134.) — Ailleurs, deux *mines* et demie, dix perches, composoient un acre ou un arpent. (C. G. I, page 4034. — Dans d'autres endroits, la *mine* ne signifioit qu'un demi-arpent. « Après ces mots, trois » *mines* de terre, sera mis arpent et demi arpent » de terre. » (C. G. II, p. 219.) — « Le vol du chapon » étoit évalué à trois *mines* de terre. » (Ibid., 226.) — Enfin, les dimensions de la *mine* se diversifioient suivant les pays, la nature du terrain et les fruits qu'il portoit. « Sexterée de terre de froment... si la » ditte terre est en friche, on à use, elle se pre- » nera pour une *mine*. » (C. G. II, p. 526.) — « En » la comté de Clermont l'on compte douze *mines* » de terre pour unuid, .....chaque *mine* de terre » porte 60 verges et chaque verge 22 pieds. » (Ibid. I, p. 370.) — « La *mine* de terre en la chastellenie » de Bulles, se mesure à 50 verges pour une » vingt quatre pieds pour verge. » (Ibid.) — « Le » suppliant transporta par maniere d'eschange à » Benoist l'Estendu, demourant au village de Treze, » baillage de Chartres, trois *mines* de terres avec- » ques un minot en plusieurs pieces. » (J. 205, p. 434, an. 1479.)

2° *Mine*. [Cavité pratiquée sous la muraille d'une ville assiégée, ou la soutenuit d'élançons auxquels on mettait le feu en se retirant : la voûte s'effondroit et la muraille croulait : « Et commencerent » les Anglois à faire *mine* pour plustost venir à leur » entente des Escots et de reprendre le chastel. » (Froiss. Buchon, II, n, 15.)]

*Expressions* : 1° « *Mines* couvertes et décou- » vertes. » (Hist. d'Arthur de Richemont, p. 771.) — 2° « *Mine* éventée, » malice ou invention décou- » verte. (Oud.) — 3° « Vaisseau de *mine*, » brûlot ou vaisseau qui portoit les mines volantes : « Les » ennemis nous envoyeroient neuf brûlots, et un » vaisseau de *mine*. » (Mém. de Bassomp. III, 453.) — 4° « *Mines* volantes, » fusée qui alloit sous l'eau et qui a été en usage sur la mer. « Les ennemis » jeterent encore de ces artifices qui vont nageants » dans l'eau, qu'ils appellent *mines volantes*. » (Mém. de Bassomp. III, p. 451.)

3° *Mine*. [1° Contenance : « Aussi fist il si bonne » *mine* qu'il fut esleu sans nul appeau Pour estre » valet de cuisine. » (Villon, Repues franchises.) — « Les Espagnols veiant cette *mine*, virent bien que » ce n'estoit point viande pour eux, et eurent » conseil dès le lendemain lever leur siege. » (Fleuranges, p. 444.) — 2° Grimaces : « Le dit seigneur » roy (Louis XII) fist, à sa mort, tout plain de » *mines*. » (Mém. de Rob. de la Marck, seigneur de Fleuranges, p. 234.) — 3° [Leu : « Alquant à la *mine* » et as deis Gaignent et perdent assés. » (Parton. v. 10367.)]

*Expressions* : 1° « Avoir plus de *mine* que de jeu, » ou que de melencolie, » plus d'apparence que d'effet. (Colgr.) — 2° Bonne *mine* et mauvais jeu. » (Des Acc. p. 29.) — 3° « Miner des *mines*, » faire des mines : « Jamais au cœur nous n'avons joye, quel- » ques *mines* que nous *minons*. » (Les Marg. de la Marg. p. 356.) — 4° « Jouer à la *mine*. » (Ovide de Arle. fol. 94.)

#### 4. *Mine*. Vermillon, de *minium*.

Se par vous n'est cilz fus estains,  
Tains ardans plus vermaus que *mine*  
Minera mon coer. [Poiss. de Froissart, p. 313.]

5. *Mine*, s. On lit dans le gloss. de l'Hist. de Paris, « *mine* borrois, sorte d'épices » ; et dans les Ordon. II, p. 320, il paroît, par la ponctuation, que *mine* et *borrois* sont deux sortes d'épices.

*Minée*. Synonyme de *mine*, mesure de capacité. (Beaum. p. 134.) — [On a dit au figuré, dans Aubri, p. 151 : « Et des prisons amena tel *minée*, Encor » en est vostre chartre emblaée. »]

*Minel*. [Diminutif de *mine*, mesure de capacité : « Item pour ung quartier de terre..... ung *minel* » d'aveyne, n. paris. » (Cart. de Laguy, fol. 172, an. 1401.)]

*Minceur*—*our*. [Minneur : « Et lisent engins cha- » puister de mainte maniere et mislent *minceours* » qu'ilz avoient par desoz terre, por le mur tren- » chier. » (Villehard. § 353.) — « La *minceur* sont » sage qui desous terre miment. » (Aiol, v. 10857.)] — Charlemagne montrant à Agolant, roi sarrazin, les gens qu'il avoit autour de lui à sa table, s'ex- prime ainsi :

... Cil sont mi arbalestriers,  
Et cil la oustre, mi arcier,  
Et cil oustre sont *minceour*. [Mousk. p. 145.]

*Miner*. [1° Creuser une mine (v. le précédent) : « Tant ont *miné* sous terre chacun à son cisel, » Que des murs de Cologne ont trait maint grant » carrel. » (Sax. IX.) — « Et la firent *mincir* (la » tour de Fimes), et mirent le feu dedens ; mais la » tours estoit si bonne qu'onques ne s'en desment, » et encores tient. » (Ménag. de Reims, § 343.) — « S'il s'cet argent, par tout le quiers et *mine*. » (Besch. I, 331.) — 2° Saper : « A coups d'artillerie, » de trect, et de grosses pierres, tant *minèrent* » iceulx Espagnols que tout un grant pan de mur » esbranlerent. » (J. d'Anton, Ann. de Louis XII, fol. 18.) — 3° Détruire, ruiner : « *Minnoient* tout le » royaume de France de chevanee et de gens. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 56.)

... L'orgueil et convoiteux tout *minent*  
Or et argent. [Besch. f. 256.]

#### *Mineraïlles*, s. *pl.* Minéraux.

De la terre au large sein,  
Tire de seigneurse main  
Cent sortes de *mineraïlles*. [B. Belleau, I, p. 46.]

*Minereaux*, s. *pl.* Espèce de droit seigneurial. (Mém. de Sully, t. I, n. p. 228.)

*Minervalle*, *adj. f.* De Minerve, qui appartient à Minerve. (Contred. de Songecr. f. 2.)

**1. Minette.** Table pour jouer à la mine :

A renier commence, à huchier ;  
 Je jurerai, fet il, a ti,  
 Puisque tu m'en as aati,  
 Alons une *minete* querre. *[Ms. 7218, f. 235.]*  
 Et se c'est baisselote  
 Se li quiere *minette*  
 Si sera miex formie.  
 Quar ce est la mestrie. *[Oustill. av. Vilain.]*

[Il vaudrait mieux lire *finette* dans l'Oustillement au Vilain, car au ms. 7615, fol. 213, on lit : « Se cé « est vallet Si li quiert baquet ; Et se c'est mechine- « nete, Si li quiert *finette*. »]

**2. Minette.** Chatte. (Noits de Strapar. II, 397.)

**3. Minette.** [Petites mines : « Mais tous ses mols « ne me sont que *minettes* Que souvent font les « dames sadinettes Aux pauvres sots qui ne sont « pas roysard. » (Loyer des Faulces amours, p. 322.)]

Tost regardant ta *minette*  
 Honteusement doucellette,  
 Ton soubzrire doux tremblant.  
 Ta coiffure à l'avantage,  
 Ça curure, ton corsage,  
 Qui me va le cueur embiant. *[J. Tahur, p. 269.]*

**1. Mineur.** [Celui qui fouille la mine : « El país « viennent au mar li bon *mineur* de pris, Qui pour « les murs percer feroient de leur pis. » (Cuvclier, v. 21218.)]

**2. Mineur.** 1<sup>o</sup> « Ceux qui sont sous puissance « de tuteurs et de curateurs jusqu'à vingt cinq ans, « sont appelez indistinctement pupilles et *mineurs* « dans le droit françois et par Boulciller, quoy que « suivant le droit romain, *mineurs* se dise de tous « ceux qui sont au dessous de vingt cinq ans, et « pupilles de ceux qui sont en tutelle ; savoir les « masles jusqu'à 14 ans, et les femmes à 12. » (Bouteill. Som. rur. p. 524.) — De là l'expression : « *Mineur*, de 16, de 20 ans, » dans Boul. Som. rur. p. 663 et 674. — 2<sup>o</sup> [Pétil : « Baro, haro, le grand « et le *mineur*. » (Villon, 58.)] — 3<sup>o</sup> Freres mineurs :

*Mineurs* ne carmes  
 Ne rendront ja femme confuse.  
 Blason des Faulces amours, p. 75.

**Mineux.** Qui fait la mine : « Contenances « *mineuses*, querelleuses. » (Mont. Ess. I, p. 126.) — « L'amour des Espagnols et des Italiens plus res- « pectueuse, et craintive, plus *mineuse* et couverte, « me plaisât. » (Mont. III, p. 169.)

**Mingnier.** [Manger : « Après, se on claimme à « le justice par eskievins, soit au main, soit au « viespre, et cil de qui on s'est clamés n'est à le « maison le justice à eure de *mingnier*, li justice « ne doit point avoir les .xii. cambresiens pour le « droiture de le prison. » (Cout. de Cambrai.)]

**Mingnot** Mignon ; voir MIGNOT.

Bouce dame, *mingnote*, et gente. *[Ms. 7218, f. 217.]*

**Mingnote.** Oiseau :

..... Linotes,  
 Cochevis, aloes, *mingnotes*,  
 Toutes manieres d'oiseillons. *[Ms. 7218, f. 359.]*

**Mingnotoise.** Amour : « Par ci va la *mingno- « lise*, par ci ou je vois. » (Ms. 7218, f. 270.)

**Mingre.** Mince : « Un pere qui sera gras et « reptel, aura quelquefois des enfans *mingres*, « fresles et maigres. » (Contes de Chel. I, 130<sup>b</sup>.)

**Mingrelet.** Diminutif de mingre. (Colgr.)

**Mingrelin.** [Même sens : « Jehan Tholomer « dist que Jehan de Mey n'estoit que un *mingrelins*, « et que une comere frapperoit plus grant cop de « sa quenaille, que il ne ferait d'une espèce. » (M. 161, p. 1, an. 1406.)] — « Pline dit que les gens « gras sont de lourd esprit, mais aussi qu'ils sont « plus apperis, et moins simulez que les chiches « faces, et chifroidure de *mingrelins* et assechez de « malice. » (Bouch. Serées, III, p. 52.)

**Mingriau.** s. Espèce de cousin, insecte, dans le palois de la Brie, du côté de Vertus.

**Miniature.** Peintre en miniature. (Oudin.)

**Miniere.** 1<sup>o</sup> Mine d'où l'on extrait les mine-  
 rais : « Car tuit les metaux par diverses manieres, « dedens les terrestres *minieres* de soufre et de vif « argent nessent. » (Rose, v. 16324.) — « .xii. an- « neaux en un doiz qui sont de pieretes qu'on ne « scel nommer et vindrent de l'empereur, de sa « *miniere*. » (Inv. de Charles V, an. 1380)

Il treuve fosses et *minieres*,  
 Et terriers couvers de bruyeres,  
 Marnieres, roches, mol pais,  
 Ou maint bon homme est peris. *[G. de la Bigne, f. 118.]*

2<sup>o</sup> Mine, dans un siège :

Par les *minieres* tresbucherent les murs.  
 Tri. des Neuf Proux, p. 140.

3<sup>o</sup> Galerie souterraine : « Ou chastel avoit une « *miniere*, ou allee dessous terre, qui alloit plus « de demie lieue. » (Froissart, liv. III, page 71.) —

4<sup>o</sup> Trésor :  
 Chascuns quiert estrange maniere  
 De demander d'avoir promesse,  
 De chies oiseaux à grant presse  
 Adonc se destruit la *miniere*. *[Desb. f. 319.]*

**Minime.** 1<sup>o</sup> Minute :

Quel temps qu'il soit, onques je ne repos,  
 Ne nuit, ne jour, ne heure, ne *minime*.  
 Froissart, Poés. p. 63.

2<sup>o</sup> Note qui vaut la moitié de la semi-brève dans le plain chant musical : « Lamentier ne vauit une « *minime*. » (Al. Chartier, p. 716.) — « *Minimes* « noires, ... crochues, et demi crochues. » (Merlin Cocade, l. II, page 197.) — « Un chantra a toujours « quelques *minimes* en son cerveau, » c'est-à-dire quelque air en la tête ; chacun pense à son métier. (Desper, Contes, l. I, 27.) — 3<sup>o</sup> La plus petite : « Le « plaisir que l'on recoit en amour... n'a tousjours « semblé, n'égaler... la *minime* parlée des douleurs « et tourmens qui de là preignent leur source et « origine. » (Pasq., Monophile, p. 168.) — « Non « comparable d'une *minime* avec les autres. » (Ibid. page 137.) — 4<sup>o</sup> Religieux fondés par saint François de Paule au xv<sup>e</sup> siècle. Dans les Mélanges historiques de S. Julien, p. 106, on lit cette froide allusion à leur nom : « Pour estre devenu abbez, « ils ne cessent d'estre moynes : qu'estoit (avant la « survenne des *minimes*) la plus basse et demise

« qualité de l'Église. » — 5<sup>e</sup> Couleur sombre, comme l'habit des minimes; brun marron :

« Que mes nigrettes en me baillie  
Mimmes, et le voile bleu. (Le Colomb. Th. d'Ordon. 339.)

« *Minime* en laine. » drap couleur de minime. (Oudin.)

**Ministériat.** Fonction de ministre : « Messieurs les cardinaux de Richelieu et Mazarin... avoient confondu le *ministériat* dans la pourpre. » (Mém. du card. de Retz, II, liv. IV, p. 114.) — « *Ministériat* des estats. » dignité de ministre d'Etat. (Le Labour. Hist. de Charles VI, p. 8.)

**Ministier.** Service, dans un commentaire des acts des apôtres, ch. VI, v. 1 : « La cause de cest « *ministier*ment peut estre entendue double; ou car ceses veuves des Grecs n'estoient receues au *ministier* ; ou car eles estoient grevées plus « que le maître au cobdian *ministier*. » Ms. S. Vict. 28, fol. 11

**Ministral**, s. m. Officier de justice ou de ville, dans la Vallée et à Neuchâtel : « Les quatre « *ministrales*, conseil ou communauté de la ville « et communauté de Neuchâtel en Suisse. » Beauchamps, Rech. des Théât. II, p. 166.

**Ministrier.** Administrateur : « Les roys et « princes *ministriers*, et executeurs de la « Volonté divine. » (Oudin. des ducs de Bretagne, folio 363.)

**Ministre.** 1<sup>o</sup> Serviteur : « Le manger Juste « *nomme* par les *ministres*. » (Percey, V, fol. 70.) — « La motte que vers toi s'honneur, garde de la « bouche d'enfer et des enfermans *ministres*. » (Psal. du sur s. f. 29.) — 2<sup>o</sup> Ministres de l'Église : « Ainsi ont ne *ministre* cest ordre devisé. » (Berthe, c. XLV.) — « Prions pour trestous les *ministres* « Qui ont en eglise baillie. » (Archiv. des missions scient. II, sér. II, 299.) — Les curés étoient dénommés de même : « Clerc paroissial, *ministre*, mar- « guilliers. » (N. C. G. II, p. 972.) — Au Coult. Gen. I, II, page 900, on lit « *ministre* ou curé. » — C'est encore le nom de ceux qui endoctrinent les protestants : « Le roy Henry ne trouva bon qu'il eust « *mené* (le roy Antoine de Navarre) ce *ministre*, « qui ne portoit pourtant le titre de *ministre*, mais « de prescheur du roy et de la royne de Navarre, et « par ce titre, il n'estoit si odieux que par celui de « *ministre*. » (Brantôme, Cap. fr. I, III, p. 237.) — 3<sup>o</sup> Officiers du roi : « Nos officiers ou *ministres*. » (Ord. I, V, 636.) — « *Ministres* de la justice. » (Id. I, I, 468.) — Quelquefois on appelloit *ministre*, un officier particulier d'une juridiction, comme du Châtelet de Paris. (Ordonn. I, p. 466.) — 4<sup>o</sup> Pupille. Une vieille dame au service d'une jeune princesse, est appelée sa maîtresse : « Ceste maîtresse..... « quand elle voit sa *ministre* ainsi plaindre, si luy « demand'qu'elle a. » (Lanc. du Lac, II, f. 30.)

**Ministreau**, s. m. On a appelé *ministreau*, par mépris, Servien, Hugues de Lyonne et Le Tellier, sous-ministres du cardinal Mazarin, et qui

le favorisoient sous main pendant sa retraite. (Mém. du card. de Retz, t. II, liv. III, p. 299.)

**Ministrer.** 1<sup>o</sup> Administrer, gouverner. On lit « *sagement ministrer*. » en parlant d'un pape qui gouverne l'Église avec sagesse. (Chron. de S. Denis, t. II, fol. 111.)

*Ministrer* et avoir la cure  
De four famille. (Besch. f. 539.)

2<sup>o</sup> Servir : « Lui *ministrast* et bailla de sa main à « boyre et manger. » L'Amant ressusc. p. 60.) — Après la tentation de J. C., « les anges viennent et « le adorent, et le *ministrent*. » Histoire du Théât. fr. I, p. 217. — « Je *ministre* à son sacré oracle. » (Rabelais, t. V, p. 209.) — 3<sup>o</sup> Servir la messe : « Le « jour de S. Pierre et S. Paul..... le cardinal de « S. Severin, a *ministré* le pape ou dit office. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 172.)

**Ministrerie** (à la). A la façon, à la mode des ministres protestants : « Lire à la *ministrerie*. » (Des Perr. Contes II, p. 99.)

**Ministrresse**, s. Femme de ministre. (Colgr.)

**Ministrez.** Ménestrels, dans D. C., sous Miles : « Les *ministrez* toujours devant, faisons leurs « melodies. »

**Ministrillon.** « Une nichée de petits *ministrit- « lions*. » en parlant des enfants qu'avoient les ministres huguenots. (Gasse, Rech. des Rech. page 977.)

**Minois.** Mine, visage : « Ceste garsette criera, « Se cuide je, mais toutes fois La prendray ; elle a « *beau minois*. » La vengeance nostre S. J. C. dans le Dict. d'argot de Fr. Michel. — « Vous portez le « *minois* non nye d'un acheteur de moutons. « mais bien d'ung coupeur de bourses. » (Rabelais, Pantagr. IV, 22.) — Il étoit aussi employé comme adjectif : « Marchant en gravité comme M<sup>r</sup> le chan- « tre de Paris aux honnes et nobles festes, ayant « toussé, et s'estant moncoordié sur son geste pre- « mièr en pompe *minoise*, après avoir remué sa « broigne scientifique. » Moyen de parvenir. p. 166.)

**Minoiser**, v. Observer la mine : « Je les specu- « lera, d'autant que je trouve, en les *minoisant* « intelligiblement, une grande creuse, et profonde « sapience. Moyen de parvenir, p. 200.)

1. **Mînon**, s. Binomial de mine : « Pierres, « mines, *mîmons*, marles, charbons. » (N. C. G. I, II, p. 124.)

2. **Mînon**, s. Chat, petit chat. « *Mînon*, *mînon*, « cri pour appeler un chat. L'on s'en sert pour refu- « ser à une personne quelque chose qu'elle nous « demande. Oudin. — « Attrapeur de *mîmons*. » qui trompe les trompeurs. (Oudin.) — « Attraper, ou « prendre les *mîmons*. » tromper les trompeurs : « Si un coupeur de bourse venoit à desrober un « avocat, il n'y auroit pas seulement de la moque- « rie et risée en ce que les *mîmons* seroient pris, « mais ce seroit un assuré présage de quelque « grand et prestigieux malheur, *juxta illud* qu'il « fait fort mauvais temps lorsque les lous s'entre-

« mangent, et que les larrons s'entrepillent. » (Contes de Chloïres, fol. 67.) — « Entendre le chat « sans dire *minon*, » deviner ce que quelqu'un veut dire. (Colgr.)

**Minor.** Mineure d'un syllogisme. (Monstrelet, vol. I, fol. 36.)

**Minorage.** [Minorité, aux Preuves de l'Histoire de Bret. t. I, col. 1336, au. 1331.]

**Minorative.** [Purge douce : « Pour une *minorative*, il print quatre quintaux de scammonée. » (Rab. Pantagr. II, 33.)]

**Minoribus (in).** Dans les quatre ordres mineurs : « Lesquelles choses nostre saint pere eut « très agreables... que lui estant *in minoribus*, il « avoit lu plusieurs histoires et avoit mis peine d'en « avoir de France. » (Duclos, Preuves de l'Hist. de Louis XI, p. 314.)

**Minorité, s. f.** Ordre des frères mineurs : « Jean Cailleau, soy disant entre les *minoritez* : « profession le mineur. » (Du Verdier, Biblioth., page 693.)

**Minot, s. l.** Vaisseau de bois servant de mesure pour le minot : « Poëtes, *minos*, escluelles, godez. » (Anc. Cout. d'Orl. p. 173.) — 2° Moitié d'une mine, mesure de capacité : « Et doit avoir cil cui la « mesure est, pour la mesure, soit mine, soit *minot*, « quatre deniers pour l'ajonster et pour le seigner. » (Livres des Méliers, 23.) — 3° Moitié d'une mine, mesure agraire : « Le suppliant transporta « par maniere d'eschange à bennoist l'Estendu, « demourant au villaige de Treze, baillage de Chartres, trois mines de terre avecques un *minot* en « plusieurs pieces. » (Jl. 59, p. 1, an. 1319.)

**Minotiers, s.** Parisiens attachés à la Ligue, auxquels on distribuait un minot de blé par semaine. (Chronolog. novenn. t. III, partie II, p. 297.)

**Minuer.** [1° Ecrire une minute : « Laquelle « relacion ledit sergent le jour de l'exécution *minua* « en une feuille de papier, et icelle *minuée* ledit « sergent emporta par devers lui. » (Jl. 148, p. 123, an. 1395.)] — 2° Fendre :

David, qui fours et le lion  
N'esparigna, et au philistin  
Par sa fonde et par son eu gin  
Le chief et le front *minua*. (Besch. f. 529.)

**Minute.** Minuit : « Environ la *minute* de ce jour. » (Tri. de la Noble Dame, p. 223.)

**Minute.** 1° Soixantième partie d'une heure : « Scavoir les heures, les temps et les *minutes* et « les moments pour scavoir les commencementes des « jours et des nuis. » (Besch. Art de dattier.) — 2° Original d'un acte écrit en petits caractères, et distinct par là de la grosse. (Laur.)

**Minuter.** Ecrire la minute : « Dès que la ditte « lettre eust esté *minutée* et avant quelle fust mise « au net. » (Hu Bell. liv. IX, f. 278.)

**Minution, s.** Diminution. « Disant d'elle plusieurs maux, et qu'elle estoit mauvaise, avec

« plusieurs autres paroles en *minution* de son honneur. » (Aresl. amor. p. 382.)

**Mioche.** Mie. Oudin. [Par suite, petit garçon.]

**Mioler.** Miauler : « Oyrent le chat *mioler*. » (Chr. de S. Denis, II, f. 162.)

**Mion.** Petit garçon : « *Mion* de Gonesse. » (Oud.)

**Miouds.** Meilleur : « Le *miouds* rois del mont. » (Ph. Mousk. p. 119.)

**Mi-panché, partie.** Penché à demi. (Nicot.)

**Mi-parler, v.** Etre sur le point de parler. On a dit d'un portrait :

... L'objet de la vive peinture,  
Que lire à soy par l'art de pourtraiture  
Evoil *mi-parlant* au tableau... (L. Caron, f. 18.)

**Miparti.** [Mêlé de deux couleurs : « Une cote « vert ont e mantel *miparti*. » (Th. de Cant. 150.)] — « Couvertures (de muets) de rouge et de jaune « *mipartis*. » (Brant. Cap. Estr. p. 222.) — 2° Egal entre les combattans : « Allons aux armes, tandis « que le soleil est *mi-parti*. » (Percef. II, f. 29.)

**Mipartir, v. l.** Partager : « La riviere *mipartit* la « ville... la proie se *mipartira* entre nous deux. » (Monet et Nicot.) — 2° Rendre incertain : « Cette « proposition vous *mipartit* l'esprit. » (Mém. de Sully, t. II, p. 69.)

**Mipotence.** Qui a la figure d'une demi-potence, d'une demi-béquille. (Colgrave.)

**Mirabileus—ous, adj.** Terrible. [« Sonja un « songe *mirabilous* et her. » (Gir. de Viane, v. 1899.)]

Felon voisin, et envieux,  
Et felon, et *mirabileus*. (Ms. 7615, f. 58.)

**Mirabilia, s.** Merveilles : « Faire *mirabilia*. » Lettres de Louis XII, t. IV, p. 250.)

**Mirable, adj.** Admirable. [« Qu'il vinrent à « Orliens la *mirable* cité. » (Aiol, v. 5150.)]

Par ton hault sens, et conseil mesurable,  
L'homme tu feiz de nature *mirable*. (M. de la Marg. 198.)

**Miracle.** [1° Acte merveilleux de la puissance divine : « Maint *miracle* fait Deus la à fu descendus « Saint Thomas, d'avogles, de contraiz et de surz « et de muz. De lepruz qui receivent e santez e « vertuz. » (Thom. de Cantorb. 131.)] — « Molt fist « illue nostre Sires apierri *miracle* à nostre gent. » (Henri de Valenc. § 543.) — « On dist que cis preu- « dom qui ce enseignoït le roy, gist à Marseille là « où Nostre Sires fait pour li maint bel *miracle*. » (Joinv. § 56.) — Le mot pouvait être féminin, en prenant le neutre pluriel *miracula* pour un sing. de la 1<sup>re</sup> décl. : « *Miracle* glorieuse. » (Chron. de S. Denis, I, 133.)] — « Il n'est *miracle* que de vieux « saint. » (Colgr.) — 2° [Aventure merveilleuse de la Vierge ou des saints, mise sur la scène ; tel est le miracle de saint Nicolas, par Jean Bodel ; celui de saint Theopile, par Rutebeuf ; les miracles de Nostre Dame, que publie la Société des anciens textes français. Dans les villes de province, on préférait les saints locaux : « Le dimanche xvi jour d'aoust, les « supplias jouerent armez, comme le jeu le requeras, chacun un personnage à certain jeu de

« *miracle*, qui fut joué en la parroisse de Sainceuy, « on bailliage de Constantin. » (Jl. 165, p. 183, an. 1411.) — 3° Cour des Miracles; endroit de Paris où se réunissaient les mendians; ils y entraient sains et dispos pour en sortir éclopés. — « L'en faisons « es cours miracles au contraire de ceulz qui sont « fais es églises; car les sains font les tors aler « droît, en ces cours l'en fait des drois tors. » (Modus, 215.) — 4° Les sept merveilles du monde : « Ce grand œuvre de l'Éscurial du roy d'Espagne « qu'on dit que jamais tous les sept miracles de « jadis n'ont approché. » (Brant. Cap. fr. I, 276.) — 5° Maladie : « Comme ledit fen Pierre dès longtems « feust cateché de plusieurs maladies, et entre les « autres des miracles de saint Walevert, et tellement « que souventes fois cheoit à cop, perdoit sens « et memoire. » (Cart. de Corbie, 21, an. 1428.)

**Miracleur**, s. Faiseur de miracles. Cotgr.

**Miraclicence**, s. f. Puissance de faire des miracles, des merveilles. À l'occasion des saints qui font, comme on dit, bouillir la maraite du clergé, on lit : « Employans toute leur benoïste et glorieuse « miraclicence à faire bouillir son pot. » Apolog. d'Hérod. p. 603.)

**Miraclicquement**. Miraclicusement : « Je « trouve les allegories du livre intitulé Quadrage- « simal spirituel estre beaucoup plus miraclicque- « ment subtilles. » (Apol. d'Hérod. p. 558.)

**Miraclicqueux**. Qui fait des miracles : « Ce « gentil moine en mourant estoit devenu miraclic- « queux. » (Apol. d'Hérod. p. 661.)

**Miraille**, adj. Terme de blason. De différents émaux « porloient pour armes d'argent à une hydre « ou chimère à sept testes miraillee de diverses « couleurs. » La Colomb. Th. d'honn. I, p. 142.)

**Miraillier**. Miraillier, dans Rab. liv. I, ch. 24.]

**Miramomelin**. Miramolín; corruption de *emir al Moumenin*, commandeur des croyants. Cotgr.

**Mirande**. Étonnante : « Chose mirande. » Entrelap. p. 61.

**Mirandolins** de Joigny. (Mercure de février 1735, p. 265.)

**Miraor—our**. [Miroir : « Miraours de cheva- « lerie fu il, tant com il a vesu. » (Ruteb. 54.) — « Miraor de beauté et de lumiere, » au figuré, dans les Poët. av. 1300, I, f. 169.]

**Mirambelliaux**. « Les Lorrains et le peuple de « Metz se servent... communément du mot *mirau- « belliaux*, corrompu du latin *mirabilia*, et ils « l'emploient pour exprimer tantôt des façons extra- « ordinaires, et une circonspection sans bornes, et « tantôt des choses à la vue desquelles le peuple « est enchanté, comme de quelque chose de bien « précieux, quoi que ce ne soient que des hapelour- « des. » Le Duchal, sur Rab. V, p. 45.)

**Mirander**. [Bayer (?). « Le suppliant, en allant « un soir bien tard droit à son domicile, passa par « devant l'ostel d'un sien cousin, qui lui dist : haa ! « vous allez miradant. » Jl. 160, p. 268, an. 1405.]

**1. Mire**. [Médecin, chirurgien : « Cui li consieut « à cop n'a de mire mestier. » (Aiol, v. 10114.) — « Et furent li mire apareillié qui li traitent le carrel « fors de l'espaule tout entier. » (Ménest. de Reims, § 131.) — « Car je sui en la main d'un très-bon « mire mis. » (Brun de la Montagne, v. 2644.)]

Trop est de malvais mirers par le siecle lui ce jor,  
Car plus com est d'enfers, tant ot joie greigneur;  
Plus aime li max mirers le mal que la sante,  
Car à la sante prent mais qu'à l'enfermeté.

Vies des SS. ms. de Sorb. n° 27, c. 27

... Li dus fet venir le mire Samuel,  
Qui plus scavoit de playe qu'un vilain de rassel.  
Tom. d'Alex. fol. 20.

... Lors auoïe mire  
Dou mal qui m'empire. (Poës. av. 1300, IV, p. 1545.)  
« Je ne sui mire ne herbier. » Erberie, ms. de S. Gerin. f. 89.) — « Mires, médecins et barbiers, « sont employés tous ensemble comme synonymes, « dans le Jouvenel, f. 34, parce qu'autrefois le même « homme étoit médecin, chirurgien, apothicaire et « barbier. Quelquefois l'astrologue s'appeloit mire, « et dans la notice du Roman d'Alexandre, fol. 2, les « mires sont consultés sur la signification d'un songe. « Desclamps, dans ses poésies ms. fol. 548<sup>v</sup>, met la « profession des mires tantôt au rang des arts libé- « raux et tantôt parmi les arts mécaniques.

Expressions : 1° « Mires mecinans, » pléonasmé : « Denier est mires mecinans. » (Ms. 7218, fol. 167.) — 2° « Mires de Salerne, » médecin reçu dans cette « ancienne école célèbre. (Ibid. f. 243.) — 3° « Souve- « rain mire, » Bien, le Sauveur, G. Guart, f. 145.) — 4° « Apres le sanglier, le mire, et après le cerf la « biere. » (Chasse de Gast. Phéb. 13, où l'on donne « l'explication en ces termes. — « Car le cerf trop « fort tiert, ainsi comme un coup de garrot. » Foun- « taine Guérin. Trés. de Vén. 47.) — 5° « Debonnaire « mire fail playe puante. » (Cotgr.) — [H. Estienne, « dans sa Précell. p. 200, commente ainsi ce proverbe : « De bonne myrthe playe puante, proverbe par cor- « ruption de : débonnaire mire fail playe puante. ] — 6° « Qui vent la guarison du mire, li luy convient « tout son mal dire. » Cotgr. — 7° « Le mire prend « l'argent et guesdon, et cet autre fol est le patient « et bien grossier. » (Laur.)

**2. Mire**. Myrthe :

Il est avis de la gorgeto  
De l'odor que ce soit droit mire. (Ms. 7218, f. 240.)

**3. Mire**. Pierre précieuse : « Ils estoient aournez « de tres riches pierres precieuses de mire. » (Chr. de S. Denis. I, fol. 20<sup>b</sup>.)

**4. Mire**. Bonton placé sur le canon d'une arme pour mirer; but que l'on mire, au propre et au figuré : « Il vid aussi que les reïstres plus avancez « avoient plôté dans un valon pour s'oster de mire. » (F' Aub. Hist. t. I, p. 167.) — « Dresser sa mire à « quelque chose. » (Oudin.) — « Nous n'avons autre « mire de la verité et de la raison que l'exemple et « l'idée des opinions et usances du pays ou nous « sommes. » (Ess. de Mont. I, 321.) — « Qui m'eut « voulu demander le patron d'un personnage ac- « compli en tout heur, je vous eust nommé afin « qu'on prit mire sur vous. » (Cont. de Chol. 137.)

**Mirelaridaine.** « A huictaine *mirelaridaine*.  
« Ceci a l'air du refrain de quelque chanson faite  
« sur une fille qui s'attendoit d'être mariée à la  
« huitaine. » (Le Duchal, sur Rab. IV, p. 73.)

**Mirelicoton.** Grosse pêche jaune. Colgr.)

**Mirelifique** est un de ces mots burlesques  
forgés par la Société de la Mère folle, à la réception  
du prince de Condé, en 1629. Du Tillot, Hist. de la  
Feste des foux, p. 117.)

**Mirelifique**, *partic.* Paré, enjolivé: « Les  
« barges du roy... sont des vaisseaux fort agréables.  
« et bien *mirelifiques*. » (Mémoires de Sully, VI, p. 6.)

**Mirelifique**ment. Mirauleusement: « Des  
« secrets *mirelifique*ment subtils, et plus que  
« pythagoriques. » (Apol. d'Hérod. p. 620.)

**Mirelitholle.** Jeu. (Rabelais, I, p. 150.)

**Mirencoulis.** [Ennois: « Après plusieurs cour-  
« roux, desplaisances et *mirencoulis*. » J.J. 138,  
p. 36, an. 1389.]]

**Miroir.** Miroir:

..... *Merveirs*  
Ou l'on se mire plusieurs fois. [Ms. 7218, f. 176.]

**Miroir.** 1<sup>o</sup> Miroir, dans Saint Bernard, p. 101.  
[« Autre *miror* sont qui ardent Les choses, quant  
« ens les regardent; Qui les set à droil compasser  
« Por les rais ensemble amasser. » (Rose.)]

Moult doi hair son *miror*  
Qui voir li dit de sa color;  
Quar, s'il li mentoit un petit,  
Mains s'en teroet proier, ce quit. [Porton, f. 158.]

« Faire *miror* de son corps, » briller. (Phil  
Mouskes, p. 257.) — 2<sup>o</sup> Beauté; miroir où la nature  
peut se contempler:

En li a biau *miror*;  
Bien Fa nature portraite. [Poës. ac. 1500, IV, p. 1513.]

3<sup>o</sup> Derrière:

Cest *miror* est assez orbe,  
Ele a le cul plus noir que corbe. [Fabl. de S. G. f. 79.]

**1. Mirer.** [Soigner: « Mais si le maistre les  
« envoie en aucun service pour le profit de la  
« nef, et ils se blessent en nom de luy, ils debvent  
« estre guerris et *mirer* sur les cousts de la nef. »  
(Preuv. de l'Hist. de Bret. I, col. 787.)]

Trop malade est lor mire,  
Et si que soi n'autre ne *mirer*. [Ms. 6812, f. 74.]

**2. Mirer.** 1<sup>o</sup> Regarder. On lit en parlant de  
Charlemagne:

... *Miroit* ses bras et ses paumes,  
En disant orisons et saumes. [Mousk. p. 209.]

« Quant son cler vis *mir*, et sa bele façon. »  
(Chans du xiv<sup>e</sup> s. ms. Bouh. f. 216.) — 2<sup>o</sup> [Regarder  
comme dans un miroir: « Mais se voz leux où l'on  
« se puet *mirer*. » (Couci, II.)]

Moult estoit beaus li damoiseaus  
Plus estoit blaus que nos cristiaus...  
Qui bien le vovist esgarder,  
Bien se pooist en lui *mirer*. [Fl. et Blanch. f. 193.]

**Expressions:** 1<sup>o</sup> « Dame qui trop se *mirer*, peu  
« file. » (Colgr.) — 2<sup>o</sup> « Que bien se *mirer*, bien se  
« void; qui bien se voit, bien se cognoist; qui bien

« se cognoist, peu se prise; qui peu se prise, Bien  
« l'avise. » (Ibid.)

**Mires.** Défenses du sanglier. (Colgr.)

**Mireur,** *adj.* Qui a un but. On dit en parlant  
des fortunés qu'on fait à la cour:

De plusieurs  
Qui, pour plaire  
Ou bien faire,  
Sont seigneurs,  
Ou *mieurs*. [Contred. de Songeur, f. 143.]

**Mirgesse,** *s.* Femme exerçant la médecine:

... Dans aubier avoit grant cure,  
*Mirgesse* lor estoit et *mirer*;  
Quar n'estoit pas *mirgesse* amere,  
Qui prend l'argent et si s'en torne,  
Que que li molades sejourne;  
Aincors ouvroit de son mestier,  
Et l metoit li cuer entier. [Ms. 7218, f. 287.]

**Mirgiciner.** [Soigner: « A l'occasion desquelles  
« ble-eure et navreure iceilli Guillaume Noise a  
« malade par l'espere d'un mois, pendant lequel le  
« suppliant l'a fait *mirgiciner* et visiter par les plus  
« experts et souffisans *mires* et barbiers de ville  
« de Reims. » (J.J. 173, p. 289, an. 1425.)]

**Mirifique.** Merveilleux:

Sermon divin, parole magique,  
Mais ton parler trehault et *mirifique*  
A l'homme estant incognu et estrange.  
[Les Marg. de la Marg. f. 109.]

**Mirifiches.** Colifichets:

Il faut ceintures,  
Il faut broderies  
Et *mirifiches*. [Le Blas, des Faule, an. p. 270.]

**Mirifique.** Tromperies:

Les François, n'autres leurs voisins  
Ne font point telles *mirifiques*,  
Ne font mesmes les Sarrazins  
Contre leurs seraiens antientiques. [Al. Chart. p. 718.]

**Mirifique.** Merveilleux. Rog. de Colleye,  
page 80.)

**Mirmande.** Petite ville:

Blanchandin au vilain demande  
Amis, qui est ceste *mirmande*;  
Li vileins respont, sans essoume,  
Sire, fait il, c'est Carsidoine,  
Une cité vieille et antive. [Blanchandin, f. 187.]

**Mirme.** Espèce de petit navire: « La mise que  
« fu ordenee (en 1362) pour les *mirmes*, et pour  
« les galées, soit abatuë com se doit chose que la  
« lie des *mirmes* est defaite, et la taille soit orde-  
« née pour la gent d'armes. » (Assises de Jérusa-  
lem, p. 214.)

**Mirmet.** Petit: « Prior de Faxineto, magister  
« Petrus, cognomento *Mirmet*, id est, parvus. »  
(Spicilég. de d'Acbery, IX, p. 445.)]

**Mirmidaines.** *s.* Espèce de gens de guerre:

Dedens avoit pour capitaines  
Montfort, et Foucques de Hector,  
Avec quatre cens *mirmidaines*;  
A tout jaques et hocqueton. [V. de Charles VII, 37.]

**Miroailler.** Miroitier. (Colgr.)

**Miroder.** Couper les cheveux à demi, comme  
aux clers tonsurés: « (La Brinvilliers) monta  
« seule et nu-pieds sur l'échelle et sur l'échafaud,

« et fut un quart d'heure *mirolée*, rasée, dressée et redressée par le bourreau; ce fut un grand murmure et une grande cruauté. » Lett. de Mad. de Sévigné, t. III, p. 392.

**Miroer.** [Miroir, au propre et au figuré : « Car t'retoit cil qui ont à vivre bevoient apeler ce « livre le *miroer* as amoureux. » (Rose, v. 10687.) — « Li ng *miroer* d'or, sans glace, à onze froches de « perles et onze petiz balais. » Dues de Bourgogne, n° 6092, ann. 1408.] — « *Miroer* des dames, « celui sur qui elles ont les yeux fixés. (Gérard de Nevers, II<sup>e</sup> part. p. 107.)

**Miroir.** Même sens : « Quiconques vent estre « ouvriers d'estain, c'est à savoir lesieres de *mi- « roirs* d'estain, de fremaus d'estain, de souneites. » Liv. des Mét. 43.]

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « *Miroir* d'asne, « tale (Cotgr.) — 2<sup>o</sup> « *Miroir* de Nostre Dame. » (Id.) — 3<sup>o</sup> « Le « bay à *miroir*. » (Ibid.) — 4<sup>o</sup> « Pierre à *miroir*. » (Ibid.) — 5<sup>o</sup> « *Miroir* à putains, « beau garçon. (Oud.) — 6<sup>o</sup> « Il n'y a meilleur *miroir* que le vieil ami. » (Cotgrave.)

**Mirolifiqués.** Babelots : « Je vois à Rome « mille petites *mirolifiqués* à bon marché, qu'on « apporte de Chypre, de Candie, et C. P. » Lettres de Babelais, p. 34.]

**Mirond.** A demi rond. (Cotgr.)

**Miroaillier.** Miroitier. (Cotgr.)

**Mirouer.** [Miron : « Un *mirouer* d'argent « esmaillé... un pigne et *mirouer* d'yvoire. » Nouv. Comptes de l'Arg. p. 56.]

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « *Mirouers* ardans. » (Mod. f. 309.) Voir **Miron**. — 2<sup>o</sup> « *Mirouers* du monde, « modestes, exemples. » Les chiers sont devenus *mirouers* du « monde. » (Ibid. fol. 248.) — 3<sup>o</sup> « *Mirouer* de fief. » « Lorsqu'un fief étoit tenu en parage, on nommoit « dans le Vexin, *mirouer* de fief, la branche aimée « de la famille qui faisoit la foy pour toutes les « autres branches; et cette branche est ainsi appel- « lée, parce qu'étant en apparence la seule à qui le « fief appartenoit, le seigneur féodal pour l'échéance « de ses reliefs et autres droïts, ne miroit qu'elle « pour ainsi dire, et n'avoit les yeux que sur elle. » Laur. Gloss. du Dr. fr.]

**1. Mirre.** Myrrhe : « *Mirre* e timonie i firent « atuner. » Rol. v. 2958.]

**2. Mirre.** Médecin :

... Mirre verra  
S'aurai sauté. [P. av. 1300, III, p. 1061.]

**Mirresse.** Femme exerçant la médecine : « de « sui de tout gouverneresse Et de tous anals je sui « *mirresse*. » (Gilleys. Pèlerinage.)

**Mirrehe.** Médecin : « Le medecin ne baille pas « à boire au malade à l'appetit de sa soif... et se le « patient erie, et se gnermente de durte de son « *mirrehe*; pourtant n'est men le sage plucisien à « luy otroyer. » (Al. Chart. de l'Esper. p. 301.)

**1. Mis.** [Pron. possessif, cas sujet : « La vus

« sivrât, ou dil *mis* avoetz. » (Rol., v. 136.) — « Li « reis Marsilies est mult *mis* enemis. » (Id. v. 144.)]

**2. Mis.** Boux, de *mitis* : « Deus *mis* ne puet son « dur cuer entamer. » P. av. 1300, t. IV, p. 1535.]

**3. Mis.** Mêlé, de *mixtus*; dans une épitaphe de 1584 au charnier de S. Germain l'Auxerrois, on lit : « Or *mis*. » — Peut-être le sens est le même dans Rol. v. 91 : « Li frein suant d'or, les seles d'ar- « gent *mises*. » Rol. v. 91.]

**4. Mis.** Participe passé de *mettre*. 1<sup>o</sup> Dépensé : « Receu et *mis*, « aux Ord. III, 512. — 2<sup>o</sup> « *Mis* à la « pile on au verjus. » (Cotgr.) — 3<sup>o</sup> « *Mise* hors, « excepté. L'Amant ressusc. p. 169.) — 4<sup>o</sup> « *Mises* on « posées, « pléonasme. Ord. t. I, p. 17.) — 5<sup>o</sup> « *Mis* « en pal, « terme de blason nouvellement inventé. (Le Laboureur, Orig. des Armoiries, p. 234.) — 6<sup>o</sup> « *Mises* et embattues en la ditte yane, « embar- « quées sur la rivière. (Ord. I, 599.) — 7<sup>o</sup> « *Mis avant*, « en avant, « allégation : « Leur affection est si « indiscrette, qu'ils n'en prevoient la consequence, « n'y le préjudice de leur *mis en avant*. » (S. Jul., Mesl. hist. p. 254.) — « S'il advenoit que le retrayant « et acheteur fussent en debat du prix des deniers « principaux, l'acheteur sera tenu de s'en expurger « par serment... et le retrayant sera reçu à veri- « fier son *mis avant*, nonobstant ledit serment. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 122.)

**Misaille.** Gageure : [« Jehan Nicolas, qui avoit « fait avec le supplicial certain *misaille*, par « laquelle ledit supplicial avoit de lui gaigné une « quarte de vin. » (J. 149, page 165, an. 1395.) — « Fut fait *misaille* entre icellui René et ung nommé « Bouchart, se les dites fleches avoient passé une « merche ou bute parlée entre eux. » (J. 197, page 146, an. 1474.)] — « Avoyent fait gaigeures et « *misailles*. » (J. d'Auton, p. 180.)

**Misaine.** Mât du milieu au moyen âge, aujourd'hui mât le plus rapproché du beaupré. (Cotgr.)

**Misaire.** *adj.* Compatissant : « C'est une tris- « tesse fondée en pitié, et une bennignté *misaire* « d'estre troubleé, c'est à dire avoir desplaisir des « vies de autray; mais non soy impliquer en « iceaux. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. II, f. 131.)

**Misantrope.** Ennemi des hommes. (Ne temps de l'auteur de l'Amant ressuscité, ce mot n'étoit pas encore en usage : « Fuyr la société et compa- « gnie des hommes, comme... à Athenes un Thimon, « qui pour ceste cause fuit appellé *misantropes*. « c'est à dire hayneur d'hommes. » (L'Amant ressus- « cité, p. 179.)

**Miscie.** Jurisdiction d'un *missus dominicus*, sous les Mérovingiens et les Carolingiens : « Après « ceste bataille ala l'empereor assieger une forte « cité mult efforcement, qui estoit de la *miscie* de « Melan, et avoit nom Vinceuce. » (Marten. Ampliss. collectio, t. V, col. 719.)

**Miscouissant.** Ne connaissant pas : « Celuy « qui ad droit de aver terres ou tenemens pur ter- « mes d'anz; ou autrement, ne serroit per la ley



« *misconant* de les fessoemens que fueront faits  
« de et sur mesmes les terres. » (Tenures de Little-  
« ton, fol. 150.)

**Miscuer (se).** S'immiscer : « De droict com-  
« mun, tout enfant est hertier de son pere, qui ne  
« monstre de renouciacion au contraire; mais qui  
« le voudroit contraindre à payer des debtes du  
« pere ou mere, se il n'a eu nuls biens, ne qui il ne  
« se soit miscuë à l'heredité, en raison, il n'y est  
« riens tenu. » (La Thaumass. C. de Berry, p. 296.)

**Mise.** [1<sup>o</sup> Arbitrage, compromis : « *Mise*, ce dist  
« le loiz est ramené à la semblance de jugemens,  
« et appartient à finer les plains. » (Pierre de Fon-  
« taines, ch. 18.) — « Procureres ne poi fere pes ne  
« *misc*, ne concordance ne concordance de le que-  
« rele son seigneur. » Beaum. I. IV, 29. — « Quand  
« *mise* ou arbitrage est mis sur deux qui ne se peu-  
« vent accorder, ils ne peuvent prendre un tiers,  
« s'il ne fut mis en la *mise*. » Loysel, p. 359. ] —  
« Soit mettre en *mise*. » Ms. 7218, fol. 324. ] —  
2<sup>o</sup> [Gageure : « Lesquelles des Ouches et Poitevin se  
« président à jouer au jeu des dez, tant que debat  
« se meut entre eulx sur une *mise* ou fermaille  
« qu'ilz avoient faite. » (M. 149, p. 162, an. 1395.) —  
« Thomas Campion demanda à Jehan Caye, s'il  
« vouloit point faire une gageure ou *mise*. » M. 195,  
« p. 1671, an. 1476. ] — 3<sup>o</sup> Moyens pécuniaires, finances :  
« Par defaute de *mise* et de chivance. » (Froiss.  
I. II, page 8.) — « J'ai terre et *mise* assés pour vous  
« conforter. » (Id. p. 22.)

... Si il a foison de *mise*,

Lors li sera mainte douleur amise,

Et lui faudra laisser de son avoir. (Desch. f. 56.)

Se tu as defaute de *mise*,

Si te peus aux biens d'eglise. (Mouss. f. 89.)

4<sup>o</sup> Dépense : « Je ne fis *mise* ni recette de cel  
« avis. » (Mém. de Bassomp. t. IV, p. 274.)

Et sa *mise* va plus hault

Que sa revenue ne vault. (C. de la Bigne, f. 16.)

5<sup>o</sup> [Qualité d'une monnaie qui a cours : « Nous  
« appelons monnoye, non celle qui est loyale seu-  
« lement, mais la faulxe aussi qui a *mise*. » (Mont,  
t. III, page 77.) — Au figuré : « Homme de *mise*. »  
(Oudin.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> *Mise à prix*, 1<sup>o</sup> taxe des bois-  
« sons : « Les laverniers, ou hosteliers qui empire-  
« rent cervoises, ou autres breuvages après  
« l'aflor, et *mise à prix*, souffriront la même  
« amende, outre la confiscation du breuvage  
« empiré. » (Nouv. C. G. t. II, p. 676. — 2<sup>o</sup> Encan :  
« Si aucuns opposans.... aux.... criées, estant  
« adjourné pour dire et monstrer les causes  
« ...d'oppositions se laissez couler en défaut sur le  
« dit adjournement, il seroit, et doit estre privé de  
« son opposition par un seul défaut, et pareillement  
« l'acheteur qui auroit fait la dite *mise à prix* de  
« la chose subhastée, par un seul défaut condamné  
« à vider ses mains des deniers de la dite *mise à*  
« *prix*. » C. G. t. I, p. 678.)

II<sup>o</sup> *Mise de fait*,..... par icelle l'on apprehende  
« toutes successions, et autres choses à titre parti-

« culier, et equipollé à desheritement et adherite-  
« ment. » (Laurière.) — « Action de *mise* de fait. »  
« C'est comme quand aucun a quelque don lega-  
« taire dont il doit jouir après la mort du legateur,  
« et il doute l'empeschement par l'edit de l'empê-  
« cheur... Adrian qui a ordonné ceste loy, il a action  
« de luy faire metre en son don d'annu-onse par  
« ceste action et loy, pareillement à une dame ou  
« damoiselle en son donaire après la mort de son  
« mary, et par ceste action y peuvent et doivent  
« estre tenus et gardéz de droict. » (Boutillier,  
Som. Rur. p. 158.)

III<sup>o</sup> *Mise jus*, « extinction, abolition : « Envoye-  
« rent ceux d'Abbeville, de Monstreuil, S. Biquier,  
« Bourlans, et aucunes autres pour obtenir la *mise*  
« *jus* des... gabelles et impositions. » (Monstrelet,  
vol. II, p. 52.)

**Misérable, adj.** *Misérable* personne. « (Ord.  
I. I, page 815.) — « *Misérables* miserables, « grandes  
« misères. L'Am. ressusc. p. 204. — « La consolation  
« des *misérables* est d'avoir des pareils. » (Ibid.  
page 502.)

**Misericordie.** Miséricorde, au ms. 7218, f. 213.

La vit le roy ses *misericordies*,

De ses malices, et les punitions. (Desch. f. 129.)

**Misericorde.** Sorte d'arme, au Moingages  
fieurant : « S'oi *misericorde* et bon maleras fez. »  
« Gloss. de la Chanson de Roland, ch. Génin.]]

**Miserandos.** Equivoque; misère en dos, cro-  
« chet des commissionnaires. (Oudin.)

**Misericordie.** Miséricorde. Dans l'histoire de  
« Meaux, on lit « évesque par la *misericordie* divine. »

Baissez vos yeux par *misericordie*,

Et regardez lui desolation. (Merg. de la Marg. I. 27.)

1. **Misere-cœur, cur.** Aitair; cas sujet et  
« cas régime : « Quant *miserecur*, ou auditeur donnant  
« jour as parties qui ont devant aus à fere, il leur  
« doivent fere assavoir bien chertain convenable et  
« seur as p rtes à l'aiseinent selonc che que l'en  
« puet de l'une et de l'autre partie, et en tel lieu  
« que il puissent avoir conseilz selonc che que le  
« querele est grant. » (Beaum., p. 229.) — [« Arbi-  
« tre, diseur, *miserecur* n'ordeneur, pierre dou consen-  
« tement des parties. » (Carl. de S. Pierre de Lille,  
an. 1286. — « Il ne doit, ne ne puet aveuch aus i  
« estre tiers, qui *miserecur* soit aveuch aus. » (Marten.  
Anecd. I, col. 1194, an. 1284.)]

2. **Misere.** [1<sup>o</sup> Malheur : « Par le pechié Adam  
« no pere sommes nous mis en grand *misere*. »  
« (Gui de Cambrai, Barl. et Josaph., p. 42.) — « Et à  
« ceus profetize Zophonias, que vous veez eï point;  
« et dist que celle journée iert à aus dire et de *mi-  
« sere*. » Joynville, § 836. ] — « Il suffit au jour sa  
« *misere*. » (Coigr.) — 2<sup>o</sup> [Souffrance : « Comme la  
« dite Amile eust esté en si grant *misere* par trois  
« moys. » (Mir. S. Loys, p. 177.) — 3<sup>o</sup> Méchancelé :

Guillaume s'entremist de son affairement

Comme cil qui ne sont de *misere* noient. (Rou, p. 61.)

**Misericorde.** Psaume, *misericorde* : [« Ce m'est avis  
« si sunt isneles, C'ains c'on ait dii deux *misericordes*,

« Ont il dites et murmelées Baubotées et verbelées  
« Et lor enres et lor malines. » (Miracles de Couisy,  
livre I<sup>er</sup>.)

Or vous suppli, très humbles columbelles,  
Qu'après ma mort ayez de moi merci ;  
Dites pour moi pseumes et *misselles*. [Besch. f. 365 v.]

**Miserece.** « En avoir depuis *miserece* jusques  
« à *vitulos*, » être bien fouetté, par allusion aux  
moines qui se donnaient la discipline en disant le  
psaume *miserece*, dont le dernier mot est *vitulos*.  
Colgrave.]

**Misericorde.** [1<sup>re</sup> Pitié : « *Misericorde* est mes  
« vertus par cui li corages est esmeuz sor les me-  
« saises et sor la povreté des tourmentés. » (Brun.  
Latini, Trésor, p. 431.) — 2<sup>o</sup> Petit poignard avec  
lequel on donnait le coup de grâce à son ennemi :

Les *misericordias* agues,  
Et les espées esmolues. [G. Guart, f. 326.]

**Misericordios.** [Miséricordieux : « Duz, pins,  
*misericordios* Est vers les povres besoigns. »  
(Chr. de Benoît, v. 20946.)]

**Misericordiosament.** [Miséricordieusement :  
« *Misericordiosament* L'en respondi si faitement. »  
(Benoît de S. More, v. 23267.)]

**Misericors.** Miséricordieux, dans Froiss. XIV,  
327.] « Bien sont eureux ceux qui sont *misericors*,  
« car ils en suivront misericorde. » (Santre, p. 79.)

**Miserin.** Misérable :

En li amoine son rochiu,  
Et las, et maigre, et *ansoria*. [Parton. f. 143.]  
A tant se pame, et chiet sovaine,  
Et teinte, et pale, et *misorine*. [Ibid. f. 149.]

**Misire.** Mesure : « *Misire* Adam avoit .cxxx. ans. »  
(Hist. de la S<sup>te</sup> Croix, p. 3.)

**Misodour** — **Missadour.** [Pour *misodour*,  
*milite solidorum* ; cheval qui vaut mil sous : « La  
« ot maint naturel cheval, Et destriers de pris et  
« *misodours*. Enseignes de plusieurs coulours. »  
(Atthis.) — « As armes eurent qui aius ains, L'em-  
« pereur tous premerains, Dont est montés et  
« *missadour*. » (Rob. le Diab.)]

**Misprison.** « est proprement quant aucun sceit  
« ou connist, ... que un auter a fet treason, ou  
« felony, et il ne voit luy descoverir as roy, ou son  
« conseil, ou à aucun magistrat, eins conceal sa  
« offense, lequel offense. Bracton ad mises inter  
« l'offense de treason. » D. C. sous *Mispristio*.)

**Missaires,** *adj.* Qui aime à jouer, à faire des  
*misses* :

... Tantost veissiez d'autre part  
Gentils hommes pensionnaires  
Boudir couciers, et genetaires  
Faire ruades et grands saultz ;  
Lous disoient ces lombards *missaires*,  
Voicy Cesar et ses vassaulx. [J. Meust, p. 152.]

**Missal,** *adj.* Qui appartient à la messe. « Pain  
« *missal*. » (Colgrave.)

**Missenaire.** [Mercenaire : « Et messires Henris  
« de Kenkeren, nus *missaires*. » Froiss. III, 285.]

**Missible.** *Missive* : « Furent envoyées autres  
« lettres *missibles* de par le roy. » Monstr. ], 191.)

**Missier.** [Prêtre chargé de dire la messe, dans  
Du Gange, sous *Missarius*, an. 1446.]

**Mission.** Dépenses : « Je disois ceste chose là,  
« outrageuse et desraisonnable *mission*. » (Math.  
de Coucy, Charles VII, p. 677.) — « Frais, *missions*  
« et despens. » Orden. III, p. 298.) — [« Et à faire  
« lesdites enquestes et informations, ayent fait  
« plusieurs grans frais et *missions*. » (1370, Usage  
de Dampierre ; L. C. de D.)]

**Missionner.** [Causer des frais : « Voyant le dil  
« filz que son dil pere estoit ainsi inquietez et *mis-  
« sionnez*. » (Jl. 124, p. 1, an. 1383.) — « Iceelui  
« bastat faisoit excommenier et *missionoit* tres  
« grandement les citez et convenz. » (Jl. 181, p. 30,  
an. 1451.) — « Il ne prolongera point ses procez...  
« pour *missionner*... plus... ils bailleront confort  
« et conseil à la povre parlye qui n'aura que *mis-  
« sionner*. » Estats des offic. des ducs de Bourg,  
p. 70.)

**Missive.** *subst.* Lettre close : « Luy bailla une  
« *missive* que luy mesme luy escrivoit. » L'Am.  
ressusc. p. 148. — « Deux lettres, l'une *missive*,  
« l'autre patente. » (Pasq. Rech. p. 711.)

**Miste.** [Amable, gai : « Il estoit *miste*, gent et  
« sode, Bien habité, bien en point, Robbe fourrée  
« pourpoint d'ostade ; Il entendoit son contrepoin. »  
(H<sup>er</sup> Repne franche, éd. Jeannel, p. 196.)]

... J'ay tant la vene esblouye  
De plorer, que n'est resjoye  
Ma pensee, mais tres fort triste,  
Tres douloureuse, et non point *miste*. [Dép. d'Am. p. 272.]

**Mistement.** [Artisement, dans l'Histoire de  
Charles VIII, p. 176.]

**Mistere.** [1<sup>er</sup> Métier : « Establissons par la teneur  
« de ces presentes lettres que en nostre dite ville  
« de Hellebecke soit d'ores en avant fait tout meslier  
« et *mistere* de drapperie... tant de filer, tressir,  
« fouler, laner et tindre. » (Jl. 69, p. 1, an. 1334.)  
— 2<sup>o</sup> Ouvrage : « L'ug pour en la chambre son pere  
« Fist une estoile et ung *mistere* De soie et d'or  
« moult subtilement. » Roman de la Violette.) —  
3<sup>o</sup> Ministère, dans D. Bouquet, III, p. 154.]

**Mistigouri.** Petite idole. Colgr. Rapprochez  
*Mistigri*.

**Mistion.** [Mélange : « Ne me plainz des elemens ;  
« Bien gardent mes commandemens Bien font en-  
« trans lor *mistions*. » Rose, v. 19169.]

**Mistique,** *adj.* Friand, délicat. « Bean corps si  
« *mistique*. » (Contred. de Songeur. f. 47.)

**Mistoudin.** *s. m.* Bon compagnon, bon drôle.  
Le *mistoudin*, pour faire son cas,  
Ne demande procureurs, n'advocats. [Faifev. p. 32.]

**Mistral.** Morceau : « En laquelle place ou  
« jardin des atibalestriers de Douai le connestable  
« desdis coufreres de l'arbaleste avoit intention de  
« faire traire par esbatement à un pié de buef, qui  
« devoit estre mis en hault à un pel... et celui qui  
« le coperoit en beau jeu d'un bougon, ordonné à  
« maniere de forechiel, devoit gagner deux *mis-*

« *traulx* de buef cuis et saussis, par bone amours. » (J. 153, p. 220, an. 1398.)

**1. Mistral.** « La charge de *mistral* estoit plus basse d'un degré que celle de chastelain dans les terres des dauphins ; mais elle estoit plus relevée dans la police de la ville de Vienne et de quelques autres. C'estoit par le ministere du *mistral* que le chastelain agissoit dans les principales fonctions de sa charge et néanmoins quoy qu'il fût comme son lieutenant, il ne dépendoit pas de luy... celui de Vienne exeroit la jurisdiction temporelle, ainsi pouvoit il estre nommé le ministre de la loy... tous les grands avoient leurs *mistraux*. » (Laur.) — M<sup>r</sup> de Valbonais, Hist. de Dauphiné, t. I, p. 107, dit que le *mistral* n'avoit aucune jurisdiction, et qu'une de ses principales fonctions estoit de recevoir les cens. »

**Mistralie**, s. Office de mistral. (Laur.) Cet office fut supprimé, suivant Vallonais, p. 108, par Charles V en 1377.

**Mistre**. (Boureau : « Le *mistre* qui là estoit venu pour executer ledit Watelier qui estoit condamné à mourir. » (J. 155, p. 238, an. 1400.)

**Mistrouille**. Grosse femme. (Colgrave.)

**Misy**. Sulfate de fer. (Colgrave.)

**Mitaille**. [1<sup>o</sup> Monnaie de billon : « Icelui du « Rut trouva un petit sachet où il y avoit *mitaille* » qui est appellé billon. » (J. 152, p. 115, an. 1397.) — 2<sup>o</sup> Ferraille, mitraille : « Quantité de menue ferraille, appliquée à fail de marchandise de *mitaille*. » (J. 161, p. 57, an. 1406.)

**Mitaine**. [Moules, gants sans doigts séparés : « Que les *mitaines* velues par dehors... seront fendues derriere, et doublons à l'entour du poulcier et des doiz. » (Ord. de 1491.)

**Expressions** : 1<sup>o</sup> « *Mitaines* à ces nocces telles, « Bien heureux est qui rien n'y a. » (Villon, p. 46.) On donnoit des gants aux invités d'une nocce ; mais Villon fut battu. — 2<sup>o</sup> « Chausser, et déchausser « ses *mitaines*, « mettre ses gands et les éter. (Bab. t. IV, p. 63.) — 3<sup>o</sup> « Faire *mitaine*, « s'enrichir : « Isabeau de Baviere faisoit *mitaine* des finances « du roy. » (Favin, Théât. d'honneur, I, p. 737.) — 4<sup>o</sup> « Et la les Alemans et Gascons et autres gens de « pieds qui des premiers estoient entrés, *fourrerent* « leurs *mitaines*. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 47.) — 5<sup>o</sup> « Frotter sa *mitaine*, « se fier : « Il « trouvera d'autres gens à qui parler là bas, et faut « qu'il ne sy *protte* sa *mitaine*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 773.) — 6<sup>o</sup> « Faire de la bourse de quelqu'un « *mitaine*, « voler :

Tu penses que c'est cestuy là  
Qui au licet de monsieur alla,  
Et feit de sa bourse *mitaine*. (C. Marot, p. 196.)

6<sup>o</sup> bis Ce qui luy plaist,  
Faut qu'il soit fait  
Ribon ribaine,  
Soit beurre ou laine,  
Gand ou *mitaine*,

De toutes choses s'entremet. (Bl. de s Faulc, an. 261.)

7<sup>o</sup> « Il ne fault pas doubler que si le pape eust  
vii.

« voulu abuser de son autorité, que l'empereur ne  
« Feust fait *sauter hault comme une mitaine*. » (Brant. Charles Quint.)

**Mitan**. [Milieu : « Si nous offroient de quitter le  
« *mitan* des taillis, si nous voutions iciaux faire  
« garder. » (Carl. de S. Jean de Laon.) — « Passe  
« par le *mitan* de toute l'Italie, et de tout le  
« royaume de Naples. » (Brant. Cap. fr. I, p. 95.)

**Mitanier**. [Métayer : « Ilz hurlerent à l'uy de  
« certaine maison des appartenances de ladite  
« granche, en laquelle estoit le bouvier ou *mitanier*  
« d'icelle granche. » (J. 152, p. 304, an. 1397.)

**Mitaut**. Mitan, chat : « Je n'aime pas un gros  
« *mitaut* de chat... parce qu'il gaste ma garenne. » (Bouchet. Serées, liv. II, p. 47.)

**1. Mite**. [Petite monnaie de cuivre de Flandre :  
« Un pain n'y valoit que quatre *mites*. » (Froissart,  
t. X, f. 54.) — « Comme... Ector de l'Arbre... avec  
« Gosset le Lone... jouassent amiablement et paisi-  
« blement l'un à l'autre pour *mites* de Flandres. » (J. 140, p. 322, an. 1377.)

**2. Mite**, s. Pièce de bois employée dans les bâti-  
mens. Cette pièce étoit sous terre et ne devoit pas  
approcher du mur voisin plus près que quatre pieds,  
sous peine de payer le dommage que le voisin en  
pourroit souffrir. (N. C. G. I, p. 127.)

**Mite-moc**. [Qui affecte une douceur hypocrite :  
« Le marmite, le *mite-moc* Font tant qu'il sont  
« desour la roe. » (Miracl. de Coinsy.)

**Mitendu**, part. Tendu à demi. (Des Acc. Bigar, page 140.)

**Mithistoire**, s. Histoire fabuleuse : « Les fac-  
tions et partialitez nous ont engendrés infinies  
« *mithistoires* (ce mot est de Julius Capitolinus),  
« ou pour mieux dire, faussetez. » (S. Julien, Mest. hist. p. 49.)

**Mithridate**. Antidote. (Colgrave.)

**Mitié**. [Moitié : « La *mitié* ou bois de Montigny,  
« qui part au conte d'Auceurre, que l'an appelle  
« Booley. » (D. C. sous *Mitaris*, an. 1285.)

**Mitigatif**, s. Calmant :

Princes, mieulx vault encor tart que jamais  
En son grant mal prendre un *mitigatif*. (Besch. f. 23.)

**Mitigation**. Adoucissement (Colgr.)

**Mitiguer**. [Apaiser : « Aucunes herbes ou me-  
« lodies si ont vertu naturelle de *mitiguer* et de  
« donner alégeance au lunatique. » (Songes du  
Vergier, I, p. 173.)

**Mitirer**. Tirer à demi. (Colgrave.)

**Mitès**. Chat, du latin *mitis*, à cause de son poil  
et de son apparence : « *Mitès*, pour le chat. » (Des-  
périens, Cont. 23.)

**Milité**, s. Bouccour : « *Milité* que nous disons  
« douceur de courage, et benignité. » (Hist. de la  
Tois. d'Or, vol. I, fol. 129.)

**1. Mitan**. Mitaine de fer ; gantelet du xv<sup>e</sup> siècle,  
sans doigts séparés : « Habillement de teste sera  
« d'une bonne salade, et d'un gorgerin ; ou haubert

« aura petits gardes bras, avant-bras, gantelets ou  
« *mitons*. » (États des Offic. des ducs de Bourg. 287.)

**2. Miton.** [Mesure : « Iceelle Ysabel prist larre-  
« chineusement en l'hostel dudit Guillaume trois  
« *mitous* de fourment. » (J.J. 97, p. 613, an. 1366.)]

**Mitonnier.** [Fabricant de mitaines : « Les chapel-  
« liers et *mitonniers* ne pourront faire ouvrer leurs  
« chambrières ne leurs varlets, se ils ne sont or-  
« donnez ou mis à apprentis oudit mestier. » (Bibl.  
de l'Éc. des Chartes, 1874, p. 509.)]

**Mitonner, v.** Préparer : « Nous *mitounerions*  
« les choses..... jusques à ce que nous vissions le  
« moment propre à les decider. » (Mém. du card.  
de Retz, t. I. liv. II, p. 352.)

**Miton.** Chat : « Le votre n'est qu'un petit minon ;  
« quant il aura autant étranglé de rats que le mien,  
« il sera chat parlant, il sera marcou, margut, et  
« maistre *miton*. » (Moyen de parvenir, p. 248.) —  
« Faire le *mitou*, » l'hyocerite. (Oudin.)

**Mitouard.** Chat : « Un gros *mitouard*. » (Rabe-  
lais, t. V, p. 60.)

Le petit *mitouard*  
N'entre jamais en matouard. [I. Du Bell., p. 470.]

**Mitoufflez.** « Par gueux *mitoufflez*, il faut en-  
« tendre les moines mendians, qui au défaut de  
« gans qu'il ne leur est pas permis de porter, en  
« aucune saison, peuvent seulement, pendant l'hi-  
« ver porter des mouffes, ou mitaines. » (Le Duchal,  
sur Rabelais, t. I, p. 315.)

**Mitouin, Mitouiner.** Chat, au figuré hypo-  
« crite ; faire l'hyocerite :

Mais, mon Duc, comme ce percut,  
Ce vieux reserveur, ce *mitouin*  
A contrefait le patelin ;  
Il Fa si bien *mitouiné*  
Et si bien enpat-linée  
Qu'elle a fait ce qu'il a voulu. (R. Belleau, t. II, p. 135.)

**Mitoyan.** [Mitoyen : « Deux paires de murs  
« sont, c'est à scavoir les murs *mitoyans* et person-  
« niers. » (Ord. de 1485.)]

**Mitraille.** [Vieille quincaillerie, conf. MITAÏLLE :  
« De chacun cent pesant de plomb, d'estain, de  
« batterie de *mitraille*, cuivre ouvré ou à ouvrer,  
« et autre batterie ou dinanderie. » (Arrêt du Parle-  
ment, 20 septembre 1527.)]

**Mitre.** [1<sup>o</sup> Coiffure épiscopale : « Et sont qua-  
« rante huit évesques cu quatre costez de la tombe.  
« envoléi et figuréi comme évesque. revestu si  
« comme pour chanter messe, les *mitres* en chiés  
« et les croces es mains. » (Mém. de Reims, § 307.)  
— 2<sup>o</sup> Coiffure féminine : « La teste qui souloit estre  
« cornue, maintenant est mitrée en ces parties de  
« France ; et sont ces *mitres* en manière de chemi-  
« née ; et grand abus est que, tant plus belles et  
« jeunes elles sont, plus hautes cheminées elles  
« ont. » (Matrabe d'un cordelier du xv<sup>e</sup> siècle, dans  
Quicherat. Costume, p. 310.)] — 3<sup>o</sup> Télière d'un fol,  
bonnet à oreilles d'âne. (Nef des Fols, folio 86.) —  
[4<sup>o</sup> Bonnet de papier dont on coiffait les condamnés  
exposés au pilori : « Nos reformateurs condempne-

« rent ledit suppliant à estre mis et tourné au pil-  
« lory audil Sens, tenant en sa main une figure de  
« dagne et aiant sur sa teste une figure de *mitre*  
« ronde de papier, où il auroit en escript au dehors  
« en effect ces paroles : il menaça de tuer en l'as-  
« semblée en tenant sa dagne. » (J.J. 124, page 180,  
an. 1383.)]

Fuitis soient de l'Eglise et chaciez,

Et au gibet panduz et trainez,  
Et, comme faulx, aient de papier *mitre*. (Besch. f. 333.)

**Mitrement.** Action de mitrer un criminel.  
(Colgrave.)

**Mitrer.** [1<sup>o</sup> Coiffer de la mitre un évêque : « Et  
« l'archevesques lés li sist En un autre (fauteuil, et  
« asseoir list Les quatre évesques lés à lés Et cascuns  
« en estoit *mitrés*. » (Li chev. as deux espées, v. 5445.)  
— 2<sup>o</sup> Coiffer un criminel de la mitre de papier :  
« Belot Cantine pour avoir voulu alraire par  
« maniere de macrelage Jehannette, fille Witaxe de  
« Queux, à soy en aler en la compaignie de ung  
« nommé Franqueville, homme d'armes de la gar-  
« nison de cette ville, souz la charge de mons. de  
« Joieuse, et à faire sa volenté d'elle, fu condemp-  
« née et a esté menée *mitrée* en ung benel par les  
« carretours et ses cheveux brulez au pillory, et ce  
« fail, bannye. » (Livre rouge d'Abbeville, fol. 242,  
an. 1478.)] — Edelin docteur en théologie, con-  
« damné pour magie, fut *mitré* en la présence  
« d'une grande multitude de peuple, tandis que  
« l'inquisiteur de la foy le preschoit. » (Monstrelet,  
vol. III, p. 63.) — 3<sup>o</sup> Dans Rabelais, p. 154, *mitré*  
est épithète d'un mot obscène.

**Mitté.** Moitié. (Modus, f. 84.)

**1. Mitte.** [Mite : « Tu peus regarder par des-  
« sous les feuilles des choux, et là trouveras grand  
« assemblée de *mittes* blanches. » Ménage, II, p. 2.]

**2. Mitte.** [Petite monnaie de Flandre. (Voir  
MITRE) : « Le duc de Bourgoigne... fist forger à son  
« coinng autres monnoies noires, nommées mailles  
« et *mittes*, dont les deux mailles ou les quatre  
« *mittes* se allouoient pour ung denier. » (J.J. 189,  
p. 358, an. 1459.)]

En toi croire n'a nul profit,

Tes œuvres, et tout li deit  
Ne valent une *mitte*. (Froissart, Poës. p. 270.)

**Mittouart.** Chat : « Ce *mittouart* qui emportoit  
« mes lapreaux. » Bouchet, Serées, t. II, p. 48.)

**1. Mitre.** [Mitre : « Une *mitre* de taffet ou  
« satin blanc, poincée à l'ung des dez de la passion  
« et de l'autre dez du jugement. » (Inv. de Charles  
Quint, an. 1536.)]

**2. Mitre, s.** Valet de bourreau (voir MISTRE) :

Fuitis soient de l'Eglise, et chaciez,

Et an gibet panduz, et trainez,  
Et comme faulx aient de papier *mitre*  
Pour escheler par le bourreau, ou *mitre*. (Besch. 333.)

**Mitré.** Coiffé d'une mitre de papier : « Tous  
« les pretars de France et du Dauphiné s'assemble-  
« rent pour oster le schisme de l'Eglise ; et furent  
« *mitrés* et eschaffandez les officiers du pape  
« Benedict à Paris, et le pape déclaré heretique et

« schismatique. » (Histoire chronol. de 1402 à 1467, page 408.)

**Mityé.** Moilié :

La parfaite amitié  
Qu'y'ay en toy non congneue à mytié. (Colleye, p. 42.)

**Miue.** Miene :

Simon, cil Diex en qui tu crois,  
Il te lest bien porter la crois  
Ou je ne puis porter la miue. (Ms. 7218, f. 62.)

**Mivoie.** A moitié chemin :

Mivoie de l'ost le roy vindrent,  
Sus un marés serrez se tindrent. (G. Guiart, f. 336.)

**1. Mius.** Miel :

Autant vaut merde que mius,  
Selonc vostre jugement. (Vatic. n<sup>o</sup> 1490, f. 173.)

**2. Mitas.** Mieux :

Se vous i plaisi à demourer,  
Tant que vous mius puisssiés erer  
Volentiers vous sejoirerons,  
Et de bon cuer vous servirons. (Ms. 7092, f. 50.)

« De deus max doit on le mius prendre. » (Vie des SS. Sorb. 60, col. 60.)

**Mixionner.** v. Mélanger. « Tu mixionneras le  
« moyen (d'œuf) avec le sang de geline. » (Fouill.,  
Fauconn. f. 72.)

**1. Mixte.** adj. Mélange :

Notable abbé, chanoine tres discret,  
Mixte en scavoir, en loix, et en decret. (Faifeu, p. 20.)

« S'appelle *action mixte*, si comme quand le cas  
« touche à action personnelle et réelle parce que  
« on demanderoit avoir de deux ou trois, ou de  
« plus de ans les usufruits d'aucun heritage sans  
« demander riens au treslois, et toutes fois con-  
« viendroît il toucher au fons, et qu'il descendist  
« par aucun qui antrefois auroit eu droit. » (Bout.  
Som. Rur. p. 160.)

**2. Mixte.** s. « Prendre *mixte*, « manger un  
« morceau et boire un coup. (Règle de S. Benoit, lat.  
« et fr. ms. de Beauvais, ch. 38.)

**Mixtion.** Immixtion; acte par lequel on s'im-  
« mîse dans une succession : « Il n'est besoin de  
« faire la lecture de l'adjudication par decret des  
« heritages nobles ou roturiers, quand elle est faite  
« en vertu de *lettres de mixtion*. » (N. C. G. t. IV,  
« page 158.)

**Mixture.** Méteil : « Sextier de *mixture*. » (C. G.  
t. II, p. 465.)

**Mizenne.** Voir MISAINÉ : « Le dict Espagnol....  
« en se defendant advisa le vent, et se mit au des-  
« sus, et pour fuir plus tost, mit la *mizenne* sous  
« l'estouyn qui est une voisle, tenant à un des  
« bouts de l'antenne pendant hors sur le bord du  
« navire, mise là pour faire hastive fuite, ou viste  
« classe. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 348.)

**Mizote.** [« Jeellui Guillaume, qui ce jour avoit  
« charié à l'ostel du suppliant son maistre du foing  
« ou *mizote*. » (JJ. 167, p. 167, an. 1413.)]

**Mobeuge.** [Cloche réglant le travail des  
« ouvriers à Abbeville : « Tous manouvriers retourne  
« à son service aus heures qui sont ordenées au

« son de la cloche de *Mobeuge*. » (Statuts des  
« drapiers d'Abbeville, art. 17.)]

**Mobilier.** [Qui concerne les meubles : « Con-  
« tract *mobilier*, » au registre JJ. 173, page 664,  
« an. 1427.]

**Mobilité.** Changement. (Oudin.) — [« Mais ce  
« n'est de nos fringueriaux Qu'inconstance et  
« *mobilité*. » (Coquillart.)]

**Moble.** [Meuble : « Toz mes biens *mobles* et non  
« *mobles*, présenz e à venir. » (Bibl. des chartes,  
4<sup>e</sup> série, t. IV, p. 80.)]

**Moblé.** [Meublé : « Si n'avoit pas lot despendut,  
« A amasser avoit lendut, S'estoit riches bons et  
« *moblés*, Bues et vaches et riches blés Avoit tant  
« c'on n'en savoit conte. » (Li dis de la Vescie à  
« prestre, dans les Trouv. belges, Scheler, p. 204.)]

**Mocquart.** Moqueur :

Et s'en alla se mocquant des *mocquarts*. (Faifeu, p. 58.)

**Mocque.** [Moquerie : « Officiers, quoi? C'est  
« toute *mocque*. » (Dialogue de Mallepays et de  
« Baillevent, éd. Jannet, p. 175.)] — « A mocqueurs  
« la *mocque*. » (Oudin.)

**Mocque-Dieu.** Prière non sérieuse : [« (Les  
« moines) comptent forec patenostres entrelardées  
« de longs *Ave Maria* sans y penser ny entendre ;  
« et ce j'appelle *mocque-Dieu*, non oraison. »  
« (Rabelais, t. I, p. 40.)]

**Mocquer.** 1<sup>o</sup> Se moquer : « Vous vous *mocquez*  
« de la barbouillée. » (Oudin.) — « *Se mocquer* des  
« mal chaussez. » (Id.) — « *Se mocque* qui cloche. »  
« (Cotgr.) — « Mauvaise fille *se mocque* de sa mere. »  
« (Id.) — « La paele *se mocque* du tourgon. » (Id.) —  
2<sup>o</sup> Badiner : « Se jouerent et *mocquerent* entre  
« eux. » (Lancelot du Lac, t. III, f. 12.)

**Mocquereau.** Moqueur. (Cotgr.)

**Mocquette.** Moquerie : « Balivernes et plaisan-  
« tes *mocquettes*. » (Rabelais, t. II, p. 283.)

**Mocqueur.** Moqueur : « Les *mocqueurs* sont  
« souvent *mocquez*. » (Desper, t. I, p. 79.)

**Modalement.** adv. Par mesure, gravement :  
« Ce chappon ... estoit porté *modalement* entre  
« deux plats pour le souper de monsieur avec deux  
« autres docteurs de Sorbonne. » (Contes d'Eutra-  
« pel, p. 293.)

**Mode.** 1<sup>o</sup> Manière :

O cruel Herodes,  
Tes façons, et *modes*  
Seront en memoire ;  
La honte et dompage  
Auras pour partage. (Marg. de la Marg. f. 142.)

Haulsent l'espaulle à *mode* de Lombards. (Marot, p. 23.)

« Estoit jeune et belle, gentille, deliberée, de  
« *mode que* cet homme devint amoureux de ses  
« bonnes graces. » (Nuits de Strapar, t. II, p. 138.)  
— 2<sup>o</sup> Usage : « Cela est fait à la *mode*. » (Oudin.) —  
« A la *mode* qui trotte. » (Cotgrave.) — Parlant des  
« diables qui sont de tout métier et de tout état, on  
« lit : « Il en est du village, il en est du grand monde,

« Il en est de la *mode*, il en est de la fronde. » (Hist. du Théâtre. fr. t. VII, p. 216.)

**Modekin.** [Mesure : « Ernoul de Erweteghiem, « trois *modekins* de blet et quatre capous de sa « mesure. » (Cartulaire du Mont S. Martin, fol. 96, part. IV.)]

**Modelle.** [Moule : « Quand le ciel te list nais-  
tre, il rompit la *modelle*. » (Rons. p. 287.)]

**Modelon.** Modillon. (Colgr.)

**Moderance**, s. Modération : « La sapience et  
« *moderance* du roy. » (Duclos, Preuv. de l'Histoire  
de Louis XI, p. 198.)

**Moderateur**, s. Officier de la religion protes-  
tante. Dans les Mémoires du duc de Rohan, t. II,  
page 17, on voit comment, en 1611, se fit l'élection  
des *modérateurs*, à l'Assemblée politique de Saumur.

**Moderation.** [Diminution : « Et ay fait plu-  
« sieurs appointemens, *moderations* et exécutions. »  
(Mantell. Gloss. 1869, p. 44, xv<sup>e</sup> s.)]

**Moderée.** [Ce qu'on ensemence de terre avec  
un muid de grain : « Trois *moderées* de terre. »  
(J.J. 192, p. 9, an. 1460.)]

**Moderer.** [Diminuer : « Que les dits trois points  
« voulsissions *moderer*, et sur ce faire nostre  
« déclaration à son entencion. » (Lett. de Charles  
VII, dans le Bulletin du Comité de langue, III, 581.)]

**Moderne**, adj. Nouveau : « Les eschevins tant  
« anciens que *modernes*. » (Nouv. Cout. Gén. I, I,  
page 377.) — On appelle encore *modernes* les écri-  
vains du dernier siècle, par opposition aux savants  
de l'antiquité : « Le bon pere Guidon (a dit que les  
« *modernes* par rapport aux anciens sont) comme  
« l'enfant qui est sur le col du geant : c'est à dire  
« que par leurs escrits nous voyons ce qu'ils ont  
« veu, et pouvons encore voir et entendre davan-  
« tage. » (Du Verdier, Biblioth. p. 32.)

**Modernement**, adv. Nouvellement. (Oudin.)

**Modestie**, s. Modération : « En respondant je  
« serois forcé de me départir de ma naturelle *mo-  
destie*, parce que voulant à telles imputations  
« faire convenable response, je ne le pourrois faire  
« suivant la reverence de qui m'a telles imputations  
« données. » (Mém. de Du Bell. liv. IX, f. 276.)

**Modifiable.** Qui peut être modifié. (Colgr.)

**Modifier**, v. Mettre à la mode. Un valet parlant  
à une suivante qui lui reproche que son amour est  
grossier et du vieux temps, lui dit :

Que faut il faire donc pour le *modifier* ?

Th. Corn. l'Amour à la mode, act. I, sc. 1.

**Modoal.** [Tuteur, aux saints ms. de Charles I<sup>er</sup>,  
roi de Sicile, ch. 141 : « Mais il puet avoir la pre-  
sence d'autres juges, ou de lor *modoals*, ou de  
« leurs parens »]

**Modulation**, s. Mesure ; terme de musique.  
« Armoniser par *modulation*. » (Contr. de Songeur,  
fol. 170.)

**Modure.** Mélange de froment et d'orge. (Du  
Cange, sous *Monstrangia*.)

**Modurenge.** [Blé de mouture : « Deux charges  
« de *modurenge*. » (J.J. 188, p. 51, an. 1459.)]

**Modurier.** Mesure : « Le *modurier* du dit Xan-  
« toins vaut le boisseau de Bourges. » (La Thaum.  
Cout. de Berri, p. 41.)

**1. Moc.** Mouette, oiseau de mer :

Quant (l'aigle) fu en mer entrée,  
Si a une *moë* encontrée ;  
Si li demanda et enquist  
Ou el aloit : cele li dist  
Que de son pais ert fuë. (Fabl. de S. G. f. 22.)

**2. Moë.** [1<sup>o</sup> Mine dédaigneuse : « El cil qui s'en-  
« tremet de grans choses, aussi com se il en fust  
« dignes et non est, et por ce fait li biaux dras, et  
« autres choses, apparissans, et de grans *moës*, par  
« quoi il cuide estre avanciez ; li sage le tienent  
« por fol et por vain homme. » (Brun. Lat. Trésor,  
p. 288.) — « Que il [le magistrat] soit fors et estables  
« et de bon corage, non pas de *moë* ne de vaine  
« gloire. » (Id. p. 579.)] — 2<sup>o</sup> Grimace témoignant  
d'une méchante humeur :

Aux riches de cest mont, fet fortune la *moë*,  
Qui plus aime denier, qu'il ne font nule chose.  
Ms. 7218, f. 341.

**Moëble.** [Meuble : « Ly abbes et ly convents  
« auront la justice de *moëbles*, de cateux. » (Carl.  
23 de Corbie, an. 1296.)]

**Moëce.** [Mesure de terre contenant un muid de  
semaille : « Item une autre piece de terre, contenant  
« cinq *moëces* de terre. » (Reg. de Jean, duc de  
Berri, Chambre des Comptes, f. 14.) — « Item, un  
« autre lieu et métairie appelé la métairie de  
« Mmorin... tant en terres gaignables comme en  
« bois et brueirs, cinq *moëces* de terre... » (1406,  
Aveu de la Salle-lez-Cléry ; L. C. de D.)]

**Moëlliee**, part. Mouillée : « Cuisse de poulette  
« *moëlliee* en eau avec sucre. » (Mod. f. 129.)

**Moël.** Meule : « Le *moël* du moulin, celui de  
« dessus sera tenu pour meuble, et celui de des-  
« sous, et tout ce qui y tient, sera tenu pour  
« heritage. » (Cout. Gén. I, p. 815.)

**Moeller**, v. Mouiller.

... L'une sur la glace  
Fors tant que vous aurais espase  
De vos *moeller*, et escharnier. (Ms. 7615, I, f. 68.)

**Moëlin.** [Moulin : « El pour chel desgren, li dis  
« sires et si successeurs seigneurs de me dile mai-  
« son de Haplincourt doivent livrer hardine en  
« leurs yawes, près ou marés as dis religieux pour  
« refaire leur cauchie, leurs pons de Brye et les  
« *moëlins* dessusdis. (Du Cange, sous *Hardinca*,  
an. 1348.)]

**Moëlle—etc.** [Moëlle, au propre : « Quant ele  
« (la lune) croist, il convient à croistre toutes *moëles*  
« dedanz les os. » (Brun. Latin. p. 141.) — « Or  
« vous ai dit du sens l'escorce, Qui fail l'entencion  
« repandre ; Or vous en vueil la *moëlle* esprendre. »  
(Rose, v. 12064.)]

**Moement.** [Valeur : « El n'est mie nostre enten-  
« cions que les choses dessus dites soient d'aucune

« valeur ou d'aucun *moement*. » (Ord. IV, p. 302, an. 1354.)]

**Moemel.** Cor aux sons *menus*, grêles :

Sonnent buisines et tabours  
Grans cors d'airain et *moemel*.

Athis, dans Du Cange, sous *Monetum*.

Sonnent tant cors et *moeneus*  
Et tant oillifans chiers et beus,  
Tot le mural en retentissent.

[Rom. de Troyes, *ibid.*]

**Moer.** Moère des Flandres : « Personne ne peut  
« fourir des terres et en retirer la glaise, ou la  
« tourbe, qu'il ne les applainisse dans l'année sui-  
« vante, à peine de l'amende... excepté l'extrémité  
« du bord, et le fond de la *moer*. » (N. C. G. I, 515.)

**Moere.** Moère : « Habit de *moere* lice. » (Rom. bourg. I, p. 208.)

**Moerent, Moere, Moergent, Moerium.**  
[Formes du verbe *moerir*, dans la Chanson de Roland, v. 1122, 1348, 359, 1690, 1475.]

**Moerschouin.** [Marsouin, au ms. lat. 6838. C., ch. 130.]

**Moesson.** [Redevance en grain payée par le fermier : « Iceelui Girart disoit que le suppliant lui  
« avoit baillié certaines terres à certain temps et  
« pour certaine pension ou *moesson*. » (Jl. 141, p. 226, an. 1391.)]

**Moessine.** Marc de vin ou de raisin, au Cout. Gén. II, p. 341. Voir *Moissine*.

**Moeteté** [Moiteur, humidité, au Gl. lat. 7692.]

**1. Mocule.** Racine des cornes ou du bois des animaux :

Bos le fery parmy la gueule,  
Dessi au col, en la *mocule*. [Erat, f. 90.]

**2. Moenle.** Meule : « Son escu estoit si pesant  
« sur luy, comme si eust en une *mocule* de molin. » (Percef. I, f. 64.)

**Mœurs, s.** Manière de faire. « Il represente si  
« naïvement le faucon qu'il ne semble differer,  
« sinon en grandeur, car il a les mesmes gestes,  
« même plumage et de mesmes *mœurs*, et en son  
« endroit à mesme courage. » Budé, des Ois. 118.)

**1. Moffe, Mofle.** [1<sup>o</sup> Gant : « Sorcôt ou cote,  
« ou gans ou *moffes*. » (Rose, v. 13919.) — 2<sup>o</sup> Me-  
nottes : « Li roi et li prince des peuples mescreanz  
« seront en la prison d'enfer, ou deables les liera  
« en buies et en *moffes*. » (Psaulier du xiii<sup>e</sup> siècle,  
f. 179.) — « *Moffte* de fer, » dans Blanchand. 186.]

**2. Mofle, Mofle.** Meule : « Iceelui Simon print  
« un tison de feu et de l'estrain et ala bouter le feu  
« en un *mofle* de foing. » (Jl. 151, p. 283, an. 1397.)  
— « Laquelle fille tiroit et sachoit à un *mofle* ou  
« tas de feure, estant emmy la court d'icellui  
« Thomas. » (Jl. 167, p. 398, an. 1414.)

**Mofflet.** [Sorte de pain : « De quo [triflivo] fiunt  
« hodie duo panes, vulgariter nominati *mofflets*. »  
(D. C. sous *Mofflet*, an. 1351.)]

**Mohatra, s.** Sorte de contrat usuraire : « Un  
« particulier a besoin de quarante pistoles pour un  
« an ; il les veut emprunter d'un homme qui a de

« la marchandise : cet homme, pour couvrir l'usure,  
« lui vend pour soixante pistoles de marchandise,  
« et la rachette sur le champ quarante pistoles  
« comptant ; c'est toujours la même chose que si  
« l'usurier preitoit quarante pistoles pour en avoir  
« soixante. » (Laurière.) — [De l'arabe *mokhatara*,  
vente haïreuse.]

**1. Moï. Maï :**

L'autre jor, au mois de *moï*,  
Au livre des amans trova  
Un sort escrit. [Ms. 7218, f. 217.]

**2. Moï.** (Du latin *mihī*, il s'est bienôt pris pour  
*je et me* : « S'irons tornoier *moï* et vos. » Cheval.  
au lyon, v. 2501.) — Il était expletif au sens de  
pour moi, de ma part :

Dites *moï*, à ma douce amie,  
Beaus amis, quel ne s'esmoit mie,  
De *moï* par la saluez. [Blanchand, f. 190.]

Mors qui prens ceus solement  
Qui cudent vivre longement  
Et qui pechent en esperance,  
*Va moï* semondre vivement  
Toz nos prelatz communement  
Lombars, Anglois, et ceus de France. [Ms. 7615, I, 403.]

**Moïau.** [Moyen, jaune d'œuf : « Neant plus que  
« le *moïau* ne puet estre sans la glaire, neant plus,  
« ne peuvent les seigneurs et le clergie l'un sans  
« l'autre. » (Froiss. XI, p. 251.)]

**Moible.** [Meuble : « Vaissel ou on met vin, et  
« luit aisement d'or et d'argent, seront prisie chas-  
« cuns avec les autres *moibles*. » (Cart. de Cham-  
pagne, an. 1256.)]

**Moïentrie.** [Revenus d'une métairie : « Pour  
« raison de la moïtie du gaaignage de la *moïentrie*  
« de l'année. » (Jl. 208, p. 216, an. 1482.)]

**Moïeturier.** Moïetoyen : « Mur *moïeturier*. »  
C. G. II, p. 949.]

**1. Moïe.** [Mienne, de *mca* : « Ne donroie la  
« *moïe* lance, car molt m'agrée. » (Aiol, v. 726.)  
— « Avez tant à faire de vos besoignes que vous  
« ne porriez entendre à la *moïe*. » (Mém. de Reims,  
§ 194.)]

K'ausi soit ele ja *moïe*. [Vatic. n<sup>o</sup> 1490, f. 41.]

Par ce li Dieu qui fit li mont  
*Moïes* sout. [Ms. 7615, II, f. 125.]

Belle, com loiaus amans,  
Vostre sui, car soiez *moïe* [Ms. 6812, f. 58.]

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « De *moïe* part, » à part moi.

Qui a biau diz trover veut son corage enlautre  
Je di de *moïe* part c'ou le devoit bien l'autre  
S'il ne set son cuer en cet maniere enlautre  
Qu'il en die biauiz moiz plus de cinquante et quatre.  
Ms. 7615, t. I, f. 408.

2<sup>o</sup> « *Moïe* coupe, » j'en dis ma coulpe :

Diex ! *moïe* coupe du pechie ;  
Mouit ai fet autres felonies,  
De larcins, de roberies. [Ms. 7218, f. 47.]

3<sup>o</sup> « *Moïe* foi, » ma foi :

Sire, dist ele, en *moïe* foi,  
Je vous aïde mes deus mains,  
Que toz j'irs serez vous vilains. [Id. f. 189.]

**2. Moïe.** [Meule, tas : « Les *moïes* des blez 'qui

« estoient messioné parmi les champs. » (Villehard. § 135.) — « *Moie* de fagots. » (Froiss. X, f. 72.)

**1. Moïée.** [Tas, comme le précédent : « Ils ont « les vignes atrapeis Trestout à fait et tout par « gré : Des puciels ont les grains *moïées* Toutes « arses sen meu estorde. » (Guerre de Metz en 1324, page 238.)]

**2. Moïée.** [Mesure agraire ; voir *Moer* : « Cin- « quante et trois *moïées* de bos. » Du Gange, sous *Moïe*, an. 1269.)]

**Moien.** [1° Qui est au milieu : « Mais Aiols les « escauche, si alaint le *moien*. » (Aiol, v. 1853.) — 2° Intercession : « A la prière et *moien* du duc de « Lancastre. » (Froiss. XV, f. 271.) — 3° Médiateur : « Le duc de Bretagne fist tant que par bons *moïens* « moïennés son cousin se alermina à payer à termes « le roïne de Naples. » (Id. XV, 308. — 4° Hésitation : « Sans nul *moïen* ne reservation. » (Id. IX, f. 145.) — « Tout li gentil home de Flandres li jurent à « estre bon et loial, ensi que on doit estre à son « signeur, sans nul *moïen*. » (Id. IX, f. 489.)]

**Moïenel, Moïentian.** [Voir *Moexel*, (trompette au son grêle ; on lit *moïenel*, au roi Guillaume, p. 110 : « La sonnet *moïentiaus*, tropés et olifans. » Du Gange, sous *Moellus*.)]

**Moïenieres.** [Médiateur, dans Dom Bouquet, t. V, p. 241.]

**Moïenne.** [Féminin de *moyen* : « Si en ot plainte « des *moïennes* geuz de la ville. » (Mén. de Reims, § 42.)]

**Moïennement.** [1° *Subst.* Médiation : « Parmi « l'aitrement et le *moïennement* des prendommes « ki s'en entremiscent, nous sommes accordel en- « viers le capite devant dit et en avons fait pais des « descors devant diz. » (Ch. de l'échevinage de Cambrai, an. 1260.)

[2° *Adv.* 1° Avec modération : « Mais *moïennement* « il volt ouvrer sur la conclusion de ceste m. tiere « affin que on luy en scenst gré. » (Froiss. t. XIII, p. 307.) — 2° Dans l'intervalle : « Si envoie *moïen- « nement* et secretement lettres closes devers « chaux de Nantes, » (Id. IX, f. 272.) — 3° Pour le moment : « Li rois *moïennement* s'enclinoit assés « à eulx et n'en faisoit ensi que nul compte. » (Id. IX, 236.) — 4° Dans le nombre : « Les consaulx du « roy ne voient en Befisache nulle chose pour quoy « il denist mort recevoir, voire les aucuns et non « pas tous, car *moïennement* il en y avoit de tels « qui disoient. » (Id. XIV, p. 62.)]

**Moïenner.** [1° Partager, au Gloss. lat. 7684. — 2° Transiger : « Nous traitans et *moïennans* avec « lesdiz duc de Lorraine, evesque de Mez et signeur « de Blancmont. » (Jl. 50, p. 11, an. 1314.) — 3° Terminer par médiation : « Se bonnes gens, « *moïenant* ceste guerre, se volioient ensonner de « tretier unes trieuwes. » (Froiss. IV, f. 111.)]

**Moïemetey.** [Milieu : « Et de ce que vous « m'avez mandey, que je et ma gent fuissions à « Ochie à la *moïemetey* dou moys de joing, sire,

« savoir vous fez que ce ne puet estre bonnement. » (Joinville, § 855.)]

**Moïere, Moëre,** dans les Flandres :

Velu le trueve, et bien roont,  
En un vaucel en le *moïere*. (Ms. 7218, f. 145.)

**Moïetairie.** [Métairie, au Cart. de Lagny, f. 244, an. 1516.]

**Moïenf.** [Moyen, jaunc d'euf : « *Moïenf* de euf, « au Gloss. lat. 7684, sous *Modiolus*.]

**Moïez (jour).** Jour à demi passé, après-midi :  
Cel jour meismes viat, mez li jour est *moïez*. (Ibid, 42.)

**Moïgneux.** [« Item, soufleurs (de cuisine) des- « quels l'un sera *moïgneux*. » (Ord. de l'hôtel de Philippe le Hardi, dans Marten. Anecd. I, col. 2201.)]

**Moïgnon.** [Membre amputé : « Trestot le cuir « li abat del talon... Cousin, à pou ne vos ai fet *moï- « gnon*. » Bat. d'Aleschans, v. 9759.) — « Enri del « destre poing *moïgnon* li lit. » Girart de Rossillon, page 368.]

**Moïanner.** Traiter. Colgr.)

**Moïje.** [Mesure (voir *Moer*) : « Au bos Lancelot « huit *moïjes* de bos, an bos medaine Aelis dix et « sept *moïjes*. » (Jl. 51, f. 162, an. 1260.)]

**Moïlle.** Mouillé :

Si courant, que de sueur *moïlle*,  
Devant le roy se ragenoille. (G. Guiart, f. 112.)

**1. Moïller, Moïllier.** [Épouse : « Vous avés « une fille, lequele je vos pri, s'il vous plaist, ke « vous me doingniez à *moïllier*. » (Henri de Valenci. § 347.) — « Puis vos prendrai à per et à *moïller*. » (Garin.)]

A *moïller* penre la voloit. (Fabl. de S. Germ. p. 12.)

On voit souvent emprier  
D'enrichir, et d'avoir *moïllier*. (P. ar. 4300, III, 1270.)  
(Hommes) bon i devez prendre essamplaire  
Que vos ne devez mie faire

Tres tous les bons à vos *moïlliers*. (Ms. 7615, II, f. 173.)

**2. Moïller, Moïllier.** [Mouiller : « Tuz l'escar- « nissent... L'egue li gelent, si *moïllent* sun lin- « col. » (S. Aicxis, LIV.)]

S'à pluie *moïlle*, à chaut essuie. (Ms. 7218, f. 290.)

Destriers là où ils se combatent  
Escument et de sueur *moïllent*. (G. Guiart, f. 224.)

Le participe passé était *moïllé* :

Jointés mais le vous pri, et à *moïlle* face.  
Ms. 7218, folio 1° 2.

Pierres vers les murs se *ressorent*.  
Unes *moïllies*, autres s'oches. (G. Guiart, f. 211.)

**Expressions :** 1° « De larmes faire *moïllier* quel- « qu'un, « faire pleurer, dans Deschamps, f. 69. — 2° « Mal se *moïlle* qui ne s'esue. » (Ms. 7615, t. I, folio 102.)

**Moïlleron.** [Paroi de moëllons : « En celle « chambre n'oit noïenz De chaux d'areine, de « cimentz. Endoit, ni *moïlleros*, ni emplaistre ; « Tote entiere fu d'alambastre. » (Guerre de Troie.)]

**Moïlleure.** Humidité : « La terre boit toute la « *moïlleure*. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 235.) — [« C'est à s'gavoir qu'il n'achatera de laron et de



« larronnesse à son escient, ne en bordes ne en  
« laverne, se il ne set de qui, ne chose moillée ne  
« sanglante, se il ne set dont le sanc et la moilleure  
« vient. » (Liv. des Mét. p. 196.)

**Moilleux**, *adj.* Plein de nœuds :

Aux plais je m'envois tout le pas,  
Mon baston moilleux en ma main,  
Jour est assigné à demain  
Contre un homme de la voirie. [*Pathelin, Test. p. 115*]

1. **Moillon**. Moellon : « Chascun doit closture  
« suffisante de pierre, brique, blocail, moillon à  
« l'encontre de son voisin. » (C. G. I, p. 607.)

2. **Moillon**. Milieu : « Lances qu'ils avoient  
« coupées par le moillon pour estre plus fortes,  
« et plus roides. » (Le Fevre de S. Remy, Hist. de  
Charles VI, p. 93.) — Parlant d'un bâtiment, on lit  
« les 4 corps, et le moillon, » pour les quatre coins  
et le milieu. (Bout. Som. Rur. p. 891.)

**Moilommer**. [Moellonner : « Doit lever toute  
« la viasse machonnerie dudit cay et icelle rassir et  
« remachonner bien et soufflancement et ce moil-  
« lonner. » (Cart. de Corbie, an. 1427.)

1. **Moillon**. [Milieu d'un vase, du corps : « Hem  
« un lassel doret quarrel à pierres verdes et rouges,  
« et une grande vermeille ou moillon. » (Invent. de  
Cambrai, an. 1371.) Voir *MOÏSE*.]

Graile à cors, et grosse à moillon  
Fresque, et vermeille plus que rose. [*Vot. 1190, f. 132*]  
Graisle au corps, et grosse au moillon. [*Ms. 7218, f. 251*]

2. **Moillon**. [Moellon : « En la ville y avoit un  
« nobile donjon ; Il ruèrent tout jus la pierre et le  
« moillon à la fin que François n'y prennent man-  
« sion. » (Cuvcl. v. 21355.)

**Moïhone**. [Milieu : « Ch'il de Valenciennes furent  
« tous esbahi de leur engien qu' estoit rompus ou  
« moïhone. » (Froiss. III, p. 268.)

**Moïnage**. Vie monastique :

Adieu le moïnage,  
Jamais n'y enterray...  
Plus ne seray nonnette. [*Pesch. f. 199*]

**Moïnal**. A l'usage des moines :

De dreyx moïnaux se vesti,  
Couronne fist, hault se tondi. [*Brut, f. 63*]

**Moïndre**. 1° Mineur : « Claude de Beffremont  
« son neveu, moïndre d'age. » (Ducs de Bourg.,  
p. 29.) — 2° Plus moïndre, « moïndre. (Negotiat.  
de Jeann. II, p. 27.) — 3° « Des moïndres malhen-  
« reuses, » des moins malheureuses. (Rom. Florès  
de Grèce, f. 139.) — 4° Au moïndre nombre, « au  
« moins : « Tutelle des mineurs se doit donner du  
« juge par l'eslection de cinq de ses parens, ou  
« affins des pere et mere des dils mineurs, au  
« moïndre nombre, et au defaut d'iceux, se pren-  
« nent les amis ou voisins des dits pere et mere. »  
(Nouv. Cout. Gén. II, p. 880.)

1. **Moïne**. [Moïneau : « Hem lidis religieux  
« avoient pris Jean Cousin nostre sousmanant ten-  
« dant ou chassant aus moïnes. » (Cart. de S. Vin-  
cent de Laon, an. 1343.)

J'estoie moïne que moisson,  
Qu'aloue, ne que pinçon,  
Qui ne poise pas demi once. [*Ms. 7615, II, f. 171*]

2. **Moïne**, **Moïnie**. [1° Solitaire, dérivé du  
grec *moiros*, seul, puis membre du clergé régulier :  
« Et quant li moïnie vindrent lur compie chanter. »  
(Thom. de Cantorb. 48.) — « La robe ne fait pas le  
« moïne. » (Rose, v. 11692.)] — 2° Jeu : « Baillier  
« le moïne à quelqu'un. » (Rabel. I, p. 148.) Malice  
d'écolier, de page et de laquais, qui consiste à lier  
d'une corde l'orteil d'un homme endormi et à la  
tirer de temps en temps. — 3° Terme d'imprimerie :  
C'est une feuille mal imprimée dont une partie n'a  
point pris l'encre, de sorte qu'elle est en partie  
blanche et en partie noire, comme l'habit d'un  
moïne. (Oudin.) — 4° « Teste de moïne, » fromage  
suisse. (Oudin.)

*Expressions* : 1° « Moïne laïc, lay, ou ebât ; » on  
appeloit ainsi des soldats estropiés que les roys  
mettoient autrefois dans les abbayes, où ils étoient  
obligés de rendre de certains services. (Daniel, Mil.  
fr. t. II, p. 565.) — 2° « Moïne noir, ou noir, » béné-  
dictin. (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1311.) — 3° « Moïne  
« rouge, » peut-être cardinal. (Du Bell. VI, p. 191.)  
— 4° « Lai aler le moïne, lele, » ancien refrain de  
chanson. (Ms. 7218, folio 269.) — 5° « Moïnes de  
« grace. » (Cotgrave.) — 6° Collation de moïne. »  
(Ibid.) — 7° « Avoir le moïne » (Rab. I, p. 93), allu-  
sion au jeu de « baillier le moïne. » — 8° « Baillier  
« le moïne par le col. » (Oudin.) — 9° « Moyne  
« moynant, je ne dis pas moyne moïne. » (Rabelais,  
I, IV, p. 45.) — 10° « Convoïse de moïnes blancs. »  
(Poës. av. 1300, t. IV, p. 1651.) — 11° « Envie de  
« moïnes ners. » (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1651.) —  
[Ces deux proverbes font allusion à la convoïse  
des ordres mendians vêtus de blanc, à la jalousie  
des anciens ordres vêtus de noir.] — 12° « Ce ne  
« sera pas un moïne, ce sera un rendu. » (Oudin.)  
— 13° « Pour un moïne (absent) on ne laisse pas de  
« faire un abbé. » (Ibid.) — 14° « Gras comme un  
« moïne. » (Apologie d'Hérod. p. 326. — 15° « Pail-  
« lard comme un moïne. » (Ibid. p. 326.) —  
16° « Avoir autant courru qu'aux vents de Noel fait  
« le moïne bourru. » (Regnier, p. 110.) [Bevenant  
dont on faisait peur aux enfans de Paris.] —  
17° « Il se faut garder du devant d'une femme, du  
« derriere d'une mule, et de tous les costez d'un  
« moïne. » (Besperr. I, p. 278.) — 18° « Attendre  
« comme les moïnes font l'abbé. » (Oudin.) —  
19° « Pour la pitié de la nonnain, baise le moïne  
« l'oreiller ; ainsi estoit il du chevalier, » un amou-  
reux pense souvent à l'objet de ses amours. (Rom.  
de Percef. V, f. 65.) — 20° « Ne faire rien non plus  
« qu'un prestre, ou un moïne. » (Brantôme, Cap. fr.  
t. I, p. 254.) — 21° « Il y a trois choses insatiables,  
« les prestres, les moïnes, la mer. » L'Italien dit  
*pretiri, fratri, monachi, et pulli, mai non son  
saturi.* (Brant. Ibid.)

22° *Monachus in claustra non valet ora duo,  
Sed quando est extra bene valet triginta.* (Rabel. I, 268.)

23° « Je ne vis jamais de moïnes aller à cheval :  
« bien ai je vu des chevaux aller à moïnes : les

chevaux vont à *moins* dessus. » (Moyen de parvenir, page 379.) — 24° « A la fin le regnard sera « *moine*. » (Colgrave.) — 25° « Homme ne cognoist « mieux la malice que l'abbé qui a esté *moine*. » (Id.) — 26° « Il n'est envie que de *moine*. » (Id.) — 27° « Pour un *moine* ne faut convent. » (Ibid.)

**1. Moineau.** Petit moine. (Oudin.)

**2. Moineau.** [1° Passereau : « Les *moineaux* pris « et à mort traiz. » (Marie de France. II. 349.) — « *Moineau* à la soulsie. » (Colgr.) — « Passereaux « et *moineaux* sont de faux oiseaux » (Id.) — 2° Bastion plat bâti au milieu d'une courline : « Y « avoit un *moineau* au milieu de la grande brèche « au fons du fossé, qu'on ne leur pouvoit lever, qui « eust faict un grand meurdre des assaillans. » (Mém. de Du Bell. liv. IX. f. 290.)

**Expresion :** « Tirer aux *moineaux*. A mon sens, « c'estoit tirer à une sorte de grosses guerites roul- « lantes, autrement appellées passes du latin *pas- « ser*, à cause de leur toit, dont la forme ressembloit « au froc de certaine espèce de moineau : comme « ces guerites n'estoient composées que de chevrons « traversés, sans aucune continuité de structure, « étant comme impossible de les endommager, « ceux qui entreprirent de le faire autrement que « par le feu, dennerent au proverbe. Froissart, « vol. II. chap. 139, nous apprend que sur leur plus « haut étage on plaçoit de grosses arbaletes ou « springardes, soit pour défendre une place, soit « pour l'attaquer. » (Le Duchat, sur Rab. IV. p. 42.)

**1. Moineil.** [Moineau : « L'arundelle les appela... « *le moineil* se sunt destruné. » (Marie de France, I. II. p. 349.)]

**2. Moineil.** Cor, comme *moenel* :

« Lor fet sonner dos *moineil*. » (Rom. de Troie.)

**3. Moineil.** Vivre en moine. (Colgr.)

**Moinerie.** 1° Vie de moine : « Frere Jean des « Entommeures... vray moine, si onques en feust, « depuis que le monde mouant moins de *moine- « rie*. » (Eabel. Gargant. t. I, p. 27.) — 2° Couvent : « Jay esté nourie « Nommé dans une *moinerie*. » (R. Bell. t. II. p. 446.)

**Moinesse.** s. Religieuse : « Il s'esleva grand « contention entre toutes les... *moinesses*, car les « unes vouloient que Venerande fust abbesse, ces- « les cy que ce fust Modestie. » (Strapar. II, p. 30.)

**Moingnage.** Vie de moine :

« A Fescamp puis moingne devint, « *Le moingnage* ama et tint. » (Rou, p. 137.)

**Moingne.** Moine :

« Aux chapitres suy exitéz « A ces grans abbéz, à ces *moingnes*. » (Desch. f. 373.)

**1. Moineau.** [Moineau : « Comment dites vous « à m'ame : va en ce mont aussi comme *moineaus*. » Psaut. f. 43.]]

**2. Moineau.** [Cor, comme moineil : « La oissiez « les *moineaus* glatir, Et les buisines et les greilles « bondir. » (Garin, dans D. C. sous *Monctus*.)]

**Moinechon.** Petit moine. (Colgr.)

**Moiniot.** [Enfant de chœur en Picardie, dans D. C. sous *Munie*.]

**Moïnes.** [Moineau : « Passer, gallice *moïnes*, « et dicitur a pluma. » (Gloss. lat. 4120.)]

**Moins.** 1° « *Moins* né, » cadet : « Comment « doneques, dist le *moins* né, vous me voulez don- « ner blâme. » (Le Jouv. f. 115.) — « Deux damoi- « selles... l'une ambition. L'autre, c'est assavoir la « *moins* née flaterie. » (Id. f. 116.) — 2° « Estre du « *moins*. » être ce qu'il y a de moins : « Il y avoit « planté de dames, et damoiselles seans au long du « *moins*, qui tant flamboyoient de draps riches « dont il estoit couvert, non pourtant ce *estoit* du « *moins*, car tant estoient les dames parées riche- « ment que c'estoit un esbahissement à veoir. » (Percef. V. f. 105.) — 3° « *Moins*, » non pas, encore moins. (N. C. G. II, p. 1242.) — 4° « *Moins* d'assez, « *moins* qu'il n'en faut, pas assez : « Nous sommes « *moins* d'assés. » (Partonopex, fol. 171.) — 5° « A « *moins* de rien, » en moins de rien, à l'instant : « A *moins* de rien leur passa sur le ventre. » (D. Flores de Gr. f. 143.) — 6° « *Moins* que rien, » très peu de chose. (Id. f. 136.) — 7° « Le plus... que « le *moins*. » moins... que : « Avez donné treves « *le plus* par force, que *le moins* par amour. » (Froissart, liv. IV, p. 275.) — 8° « *Le moins* de mon « plus. » (Colgr.) — 9° « *Le moins* du monde, » très peu. (Brant. Cap. fr. II, p. 227.) — 10° « *Le moins* de « l'avantage, » le moindre avantage :

« Bien que je n'aye encor aucunement *advantage* « De l'our tant rare honneur *le moins* de l'*advantage*. » (Quiscules de P. Enoc, p. 2.)

11° « Aller aux *moins*, » manquer. (Les Marg. de la Marg. fol. 349.) — 12° « N'estre que du *moins*, » être moins que rien : « Il lui manda que commun « estoit prius, mais pour cela *n'estoit* que du « *moins*. » (Le Jouvencel, fol. 65.) — 13° « Parler « *moins* que de raison, » déraisonnablement, contre le bon sens. (Contrédis de Songereux, folio 89.) — 14° « *Moins* valable, » non valable. (Procès de Jacq. Caer, p. 215.) — 15° « Venir à *moins*, » manquer : « Onques par habondance de biens, seigneurie, « ne poria peril, ne *vint* à *moins*. » (La Salade, fol. G.) — 16° « *Moins* honorer, » mépriser ou insul- « ter. Parlant de l'assassinat du connétable Olivier de Clisson, par Pierre de Craon, on lit : « *Moins* hono- « rant, et vilipendant la puissance royale. » (Godefroy, Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 575.)

**Moïrir.** Mourir : « Non *moïrir*, mais vivre en « habondance. » (Desch. f. 172.)

**1. Moïs.** [Maison entourée d'un verger ou d'un herbage, dans Du Cange, sous *Mansus*.]

**2. Moïs.** [1° Douzième partie de l'année : « Et « furent un *moïs* en la menaïe des venez, et arri- « verent à Sur. » (Mém. de Reims, § 6.) — 2° « Les « *moïs* des soldats des bandes, » leur paye, tous les 45 jours. (Brant. Dames gal. I, p. 349.) — 3° Règles des femmes. (Oudin.) — « *Moïs* blanches, » fleurs blanches des femmes. (Colgrave.)

**Expresions :** 1° « De ce *moïs*, » jamais : « Or dist

« la pucelle, suis-je hors de sa garde, et de vostre pouvoir et si ne m'aurez de ce mois. » (Percefor. vol. VI, f. 45.) — 2° « Moys de Pasques, » temps ou terme de Pâques: « Aux rentes que on appelle « coustume deuz au moys de Pasques sur plusieurs « heritages. » (Denomb. de la terre de Montmor. en 1396.) — 3° « Des mois, » jamais.

... Il n'en est aujourd'hui nul envie  
Tel comme il fut, ne sera des mois. (Desch. f. 28.)

4° « Des mois, des semaines, » jamais.

Oncques en pais français

Plus courtiois

Maintieng, ne chere plus lie,

Ne vy, ne verray des mois. (Id. f. 195.)

5° « Heure, moment, jours, mois, an, ne sepmaine, » jamais.

Heritage certain, ne vrai demaine

N'y puet nulz homs acquerir ne garder,  
Neure, moment, jours, mois, an, ne sepmaine. (Id. 105.)

6° « A chief de mois, » le premier jour de mai.

Venus à chief de mois m'enseigne

Ce que je voy moult volentiers;

Ce sont roses, et esglentiers,

Flourettes, et vers arbrissaus. (Froiss. poës. p. 357.)

7° « Mois d'esté, » le mois de mai.

Et entor avoit arbrisseax

Vers et foilluz, de grant beauté,

Autresi com le mois d'esté. (Fabl. de S. G. f. 58.)

8° « Estre en son mois, » être de saison.

Nulz ne parle, ne d'amer, ne d'amie,

Force exploier finance à toutes fois:

Danser, chanter, n'est pas bien à son mois. (Desch. 261.)

9° « Estre en son droit mois, » être dans sa saison, dans le temps propre.

Est-il gaiz, en parler faitis?

Biaux, et blonds, gens, lous, et adroys,

Jucnes, bien chantans, yeux traitis,

Bien dançans, parez comme un roy,

De cuidier est en son droit temps:

Il voit, il oit, il n'est pas sours,

Il fait à ses poises les doiz,

C'est un grant donneur de bons jours. (Id. f. 205.)

10° « Mois fenal, » mois où on fait les foins, juillet. « Donoit l'au de grauce .m. .m. le X° « jour de mois de juillet, que on dit fenal mois. » (Du Cange, sous *Fenalis*.)

Moieuf. [Membres d'un moulin à eau: « Le « moieuf, deux moieses, ung paller. » Fagnez, p. 157, 15 mai 1498.]

Moisel. De Moise (?). « Des le temps moisel. » (Ms. 7218, fol. 341.)

Moisi. Moise.

Cest cilz qui à Moisi jadis

Parla ens où buisson sans flame. (Froiss. poës. p. 422.)

Moisir. [1° Etre de moison, de mesure: « Mes « cil ont leurs lances tendées A pointes luisanz et « moiesies. » (G. Guiart, v. 16070.) — 2° Se moisir: « Son pucelage se moisiert, » c'est-à-dire cette fille devient vieille. (Oudin.)

Moisneau. [Moyenne cloche: « Les deux mois- « neaux, » dans D. C. sous *Monellus*.]

Moisnet. [Moineau: « Fut donné congié à « un.

« Jehannet de tendre aux moisnets. » (Cartul. de Corbie, fol. 59.°)]

1. Moison. Moineau: « Tarins, arondes, moi- « sous. » (Modus, fol. 172.)

2. Moison. [Moisson: « Ja ne verrés l'entrée « de moison Que ci verrez Geri et Berneçon; Sor « vos venront as bons destriers gascons. » (Raoul de Cambrai, 212.)]

3. Moison. [Mesure: « Le col fu de bele moi- « son, Gros, aizec et lonc par raison. » (Rose.)]

En ravoit lors si grant foison.

Que n'en sai conte, ne moison (Guiart, f. 85.)

« Nous usons de tonneaulx de quatre muys, et « quant ils ont quatre muys, ils tiennent moison; « et en chascun mu y a seize sextiers, et en chascun « sextier il y a huit pintes, somme qu'il y a « soixante quatre sextiers en un tonneau de moison « qui valent 512 pintes de vin. » (La Thuamassière, Cout. de Berry, p. 278.)

4. Moison. [Métayage: « Des terres et des « vignes audit Renier que nous ou autres de par « nous avons fait semer et coullir ceste presente « année, nous et les autres aurons droite moison; « c'est à sçavoir la moitié, et l'autre moitié de- « mourra audit Renier. » (Liv. Rouge de la Chamb. des Comptes, f. 227, an. 1294.)]

5. Moison. Action de traire:

Et s'en y a plusieurs de cialuz

Qui tiennent bien en leur maison

Femmes comme vaiches à moison,

Et sçavent qu'ilz en doivent rendre. (Desch. f. 523.)

Moisonau. Moineau: « Un moisonau, ung « pinson. » (Modus, f. 74.)

Moissonier. [Métayer: « Jehan censier ou « moissonier de la maison S. Ladre de S. Pol. » (JJ. 136, p. 260, an. 1389.)]

Moisseron. [Moisseron, champignon: « Jehan « le Gurelet et Perrin Breyart alerent ensemble par « esbatement aux champs... pour cuillir des mois- « serons. » (JJ. 138, p. 27, an. 1389.)]

Moissine. Sarments de vigne, garnis de feuilles et de grappes que l'on suspend au plancher:

Je te garde un trochet de cent noisilles franches,

Et des raisins muscats attachez à leurs branches,

Une moissine belle, et un petit oison. (R. Bell. I, p. 18.)

1. Moisson. Action de traire. (Nicot.)

2. Moisson.—m. [Moineau: « El li arunde, qui « fu fole As moissius l'ala tost cunter. » (Marie de France, II, f. 349.)]

Il estoit mairdes d'un moisson,

Un pou grandes d'un roietel. (Ms. 7615, t. II, f. 169.)

3. Moisson. f. Action de récolter. [« Et dedenz « ces sejour pristrent des blez en la terre, que il ere « moissons. » (Villeh. § 126.) — « Durant le temps « des messines, ou moissons. que les bledz, ou « autres grains sont sur terre coupeez. » (N. C. G. t. II, p. 4095.)

Expressions: 1° « Batre bonne moisson pour quel- « qu'un, » faire du bien. » (Ms. 7615, II, f. 185.) —

2° « En *moissons* dames chambrières sont. » (Cotgr.)  
— 3° « Grande *moisson* l'obeissant recueille. » (Ibid.)  
— 4° « Telle semence, telle *moisson*. » (Ibid.)

II° [Gerbe; « Depuis que icellui Jehannin eust  
« souppé s'en alla aus esclotouaires autour de la  
« maison, et print un *moisson*. » (Jj. 162, p. 182<sup>bis</sup>,  
an. 1408.)]

III° [Redevance, (voir Moiso 4); « Item douze  
« mines de froment à la dite mesure de Chastiau-  
« landon, et est ceste rente appelée la *moisson*. »  
(Jj. 72, p. 525, an. 1339.)]

**Moissonné.** Garni de moissines; « Un cep de  
« vigne *moissonné* de raisins. » (Favin, Offic. de la  
cour de France, p. 111.)

**Moissonneur.** [Moissonneur; « Celes herbe ne  
« fera ja bien à *moissonneur*; car ne puet attendre  
« tant de meurer. » (Psaut. f. 161.)]

**Moissonner.** [Faire la moisson; « Après Pen-  
« tecoste, en esté, Et après qu'on a *moissoué*. »  
(Unicorne et serpent, sur siècle.)]

**1. Moissonnier.** Moissonneur; « Le froid  
« refrigere les *moissonniers* en la saison des mois-  
« sons. » (Hist. de la Foison d'or. II, f. 230.)

**2. Moissonnier.** Qui tette; « Chevreau *mois-  
« sonnier*. » (Cotgrave.)

**Moïste.** 1° Humide; « Temps *moïste*. » Chr. de  
S. Denis. II, 210. — « Le sanc est chaud et *moïste*. »  
(Modus, f. 209 — « La dicte année feut fort *moïste*  
« ...et y eut de grans tempestes en divers lieux. »  
(J. de Troyes, Chr. an. 1466.) — 2° Froid de caractè-  
« re; « Anglois sont plus mouïs et plus *moïstes*  
« que ne sont Portingalois. » (Froissart, éd. Buchon,  
II, III, f. 83.) — 3° Enveloppé d'une douce chaleur:

Se tiennent *moïstes*, fourrez et chauds;  
Et un ouvrier, ou uns povres chaulons  
Va mauvestuz, deschez, et deschaux. (Desch. f. 40.)

**Moïsteur—our.** [1° Humidité; « Lors eslanche  
« la *moïsteur* de la nue, qui maintenant devient  
« blanche et legiere. » (Brun. Lat. Trésor. p. 118.)  
— 2° Fraicheur; « Lorsque la chaleur et la *mois-  
« teur* est grant au jouvencel, environ l'age de son  
« adolescence. » (Christ. de Pisan, I, 9.) — 3° Tem-  
« pérément froid; « Ceste maladie est venue au roy  
« de tourble; il tient trop de la *moïsteur* de la  
« mere. » (Froiss. XV, f. 49.)]

**Moïstre.** [Emplâtre, dans Gulleville; « Et non  
« pour quant maugré ses boïstes. Et ses emplastres  
« et ses *moïstres* Et ses empoionnemens. » (Gulle-  
ville.)]

**Moïtable.** [Méteil; « .xxiii. muis de grain *moï-  
« table* et l'autre avaine. » (Cart. de Corbie, f. 18<sup>b</sup>,  
an. 1415.)]

**Moïtai (à).** [A moilié, en métayage; « Avons  
« baillé à Lucart Heket de Vaucheles à *moïtai*, qua-  
« rente deux journeux de terre. » (Du Gange, sous  
*Medictarius*, an. 1317.)]

**Moïtaïere.** [Métairie; « Nous avons otroïé et  
« otroïons aus freres prescheurs du couvent du  
« Mans la *moïtaïere*, appelée le Plexeis, assise en  
« la paroisse de Cepoy. » (Jj. 69, p. 281, an. 1335.)]

**Moïtain.** [Qui appartient aux classes moyennes;  
« Et ne demandoit riens as *moïtains* ne as petis. »  
(Froissart, X, p. 197.)]

**Moïtangé.** [Méteil; « Il nous doit payer et  
« rendre audit jour, en nostre dit chastel un sextier  
« de blé *moïtangé*. » (Cart. de Commercy, an. 1336.)]

**Moïtarie.** [Partage à moitié, dans D. C. sous  
*Mediatoria*; « Il ne doivent nulles coustumes de  
« leur propre bestail norri en leurs maisons, soit  
« en *moïtarie* ou autrement. »]

**Moïté.** Moitié:

Qui femme prent, plus est que soit,  
Il est à *moïté* hors du sens. (Desch. f. 516.)

**Moïteen.** [Méteil; « Blé *moïteen*, » au Cart. de  
Compiègne, f. 182, an. 1257.]

**Moïteerie.** [Partage à moitié, au Cart. de la  
Maison-Dieu de Pontoise, an. 1285; « Tenir à  
« *moïteerie*. »]

**Moïteure.** [Mesure (voir Morros); « Le cheval  
« paiera cinq *moïteours* de bief, moitié fourment et  
« moitié aveine. » (Jj. 72, p. 188, an. 1271.) —  
« Vendre à *moïteours*, ne à boisseaux. » (Pithou,  
Cout. de Troyes, p. 466.)]

**Moïterie.** [Métairie, au Cart. de Namur, Ch. des  
Comptes de Liège, f. 41, an. 1291.]

**Moïtesrie.** [Partage à moitié, dans Beauman.  
ch. 27, f. 67<sup>d</sup> du ms.]

**Moïteur.** Mollesse; « Je sens mon cuer...  
« estlongé de la fortune en laquelle il souloit pren-  
« dre sa *moïteur*. » (D. Florès de Grèce, f. 146.)

**Moïteux.** Humide:

Auster *moïteux* jetta pluie ordinaire. (C. Marot, p. 511.)  
« *Moïteux* paupière. » (Rem. Bell. I, p. 168.)

**Moïtié.** [« Li seaus de la lettre estoit brisiee, si  
« que il n'i avoit de remenaut fors que la *moïtié*  
« des jambes de l'ymage dou seel le roy, et l'escha-  
« mel sur quoy li rois tenoit ses piez. » Joinville,  
§ 66. — « Chievre, j'ai deus jorz de bonne terre  
« alkennable d'aragis de vigne, si le lo que tu les  
« faces à *moïtié*. » (Mén. de Reims, § 405.) — « Il  
« vaut miez bien plus la *moïtiéc*. » (Poës. à la suite  
du Rom. de l'auv. fol. 60.) — « Tout soit conquesté  
« *moïtié par moïtié*. » (Froiss. liv. II, p. 35.)

Je tiens trois chievres à *moïtié*. (Desch. f. 208.)

« Herbelin de S. Pol fu *moïtié* homme, et *moïtié*  
« feme, et la tierce part chevaux. » (Erberie, ms.  
de S. Germ. fol. 90.)

Plus vous amoie la *moïtié*...  
Que ne fesote moi mesmes. (Ms. 7218, f. 10.)

« La *moïtié* passe le tout. » (Pasq. Lett. I, 760.)

**Moïtiement.** s. m. Terme de pratique. « En  
« tous baux et fermes de cens et metaries, usines,  
« droits seigneuriaux et autres choses semblables,  
« faits à outrée, et enclere publique, il y a regulie-  
« rement, tiercement, *moïtiement* et croisement,  
« qui doivent estre faits dedans 40 jours, à prendre  
« du jour de l'entrée premiere, et principale. »  
(C. G. II, p. 1068.)

**Moïtoien.** [Métayer, au propre, au

reg. JJ. 106, p. 202, an. 1374, et dans Beaumanoir, ch. 27, f. 63 v.] De même au figuré :

Cœur amant est *moitoier*

A part égale

De s'amour seule et principale

Soit l'aventure bonne ou male

Rire, plourer, courroux, ou gale. [*Al. Chartier, p. 626.*]

Sire Tibout le *moitoier*

Qui les blez ax moines gardot. [*Fabl. de S. G. p. 84.*]

**Moitoier, v.** Parlager par moitié.

La vit on maintes armeures,

Maintes riches desguiseures

Qui nostre dame en l'isle aloient,

Et au jaudi se *moitoioient*. [*Ms. 6218, f. 81.*]

**Moitoierie.** Partage à moitié : « Hiretage... fez par loial minage, ou à *moitoierie*. » (Beauman. page 121.)

**Moiton.** [Mesure : « Les deux mesures font ung *moiton*, les deux *moitons* font ung bichot ; les deux bichots font une émine, les deux emines font ung setier ; douze setiers font ung muid de blé. » (Coul. de Châtillon-sur-Seine, ms. anc. 9898 v.)]

**Moitoyen.** Miloyen : « Qui veut faire chemindées, et astres contre le mur *moitoyen*, doit faire contre mur... de demy pied d'espoisseur. » (Coul. Gén. t. I, p. 34.)

**Moitoyennerie.** Séparation de deux héritages contigus. (Colgrave.)

**Moitoyrie.** Métairie : « Il nous faut acheter deux bons pour nostre *moitoyrie* de tel lieu. » (Les XV Joyes du Mariage, p. 20.)

**Moitrier.** Métayer : « Admodiateurs, fermiers, localaires, *moitriers*. » (N. C. G. II, p. 1092.)

**Mol, adj.** 1° Mou : « Est bon avoir grant garnison de potz plains de *mol* savon. » (Le Jouv. f. 90.) — 2° Tendre : « Une des *molles* penes de l'estle du heron. » (Modus, f. 122.)

Quant mes dox amis m'acole,

Et il me sent grasse et *mole*. [*Ms. 7989 v, f. 79.*]

... Comme il est gracieux.

Tendres, et *mol*s comme un petit oison. [*Desch. f. 207.*]

3° Sans force : « Vins *mol*s. » (Desch. f. 112.) — 4° Humain :

L'autre *mol*s et debonnaire. [*Froiss. moés. f. 142 b.*]

Se je *mol* envers moi le truis. [*Ms. 7615, II, f. 175.*]

**Expressions :** 1° « Sourcil *mol*. » (Rab. V, p. 137.) — 2° « *Mol* en putain de Bordeaux. » (Colgrave.) — 3° « L'un veut du *mol*, l'autre du dur ; et par ainsi « tout se mange. » (Oudin.)

**Subst.** [1° Poumon des animaux : « Le *mol* ou poumon, car c'est tout un. » Ménagier, II, f. 5.] — 2° Mollét : « Icelui Valet... en tombant se va ataindre de la coignée qu'il tenoit, en la rabe ou *mol* de l'une de ses jambes. » (JJ. 187, p. 255, an. 1455.) — « Deust-il vendre, quoy qu'il luy griefve, « Ce dont on ceuvre *mol* et greve. » (Villon, p. 61.)]

**Molable.** [Qui doit être moulu au moulin du seigneur. Ch. d'Etampes, an. 1378, dans Du Cange, sous *Molare*, 3.]

**Molage.** 1° Droit de mouture : « A iceux vrais escheliers (de l'Université de Paris, et à leurs

« bedeaux, avons octroyé et octroyons par ces pre-  
« sentes qu'ils seront francs et quittes, sans nous  
« payer aucunes aydes, c'est à sçavoir de *molage*  
« de bleds. » (Ord. V, 222, an. 1369.) — 2° [Trémie :  
« Quant le suppliant fu entré au moulin, il se bassa  
« et regarda par dessus le *molage* dudit moulin. »  
(JJ. 172, p. 23, an. 1419.) — « Le suppliant geta le  
« blé dedans le *molage* du molin, et puis descendi  
« de laditte entremuye. » (JJ. 201, p. 195, an. 1478.)]

**Molaine, s.** Dans le blason des herbes (Recréat. des Devis amoureux, p. 62), *molaine* est le symbole de la délicatesse ; on voit, dans Menestrier, que la « fleur de *molly* » entroit dans les devises, et dans l'opéra de Circé, on lui attribue la vertu de détruire les enchantemens.

**Molard.** [Colline, dans les Dombes, d'après Du Cange, sous *Molaris*.]

**1. Mole.** Moule, coquillage :

Ci dist c'uns aigles vit, volant

Joste la mer, poisson noant :

Une *mole* trouva entiere ;

Mais ne sait pas en quel maniere

Peust l'escalde despecier. [*Fabl. de S. G. f. 16.*]

**2. Mole.** 1° Meule à moudre : « Plus pesant que « *mole*. » (Desch. f. 433.) — « Se *moles* y failloit ou « gros merriens... li sires du molin le doit referer. » (Beaum. XXXVIII, 17.) — 2° Meule à aiguiser :

... Ainsi on la *mole*, ou la coz,

Fait cler, et tranchant le costel,

Quant il est moulez de novel. [*Ovide de arte, f. 96.*]

**3. Mole.** Mâchoires, dents molaires :

Tes ventres crie et soir et mein

Que porrai ge menger demain,

Tu t'engages quant tu t'engotes.

Tu ne dorroies un chartein

Ou l'ame voist au derreain,

Mais qu'aies pleines les *moles*. [*Fabl. de S. G. f. 35.*]

**4. Mole.** Moelle ; on a dit de l'amour de Pyrame et Thisbé :

Si les travaille jor et nuit

Et de mortel ard-r les cuist.

Gil fens et cele flambe sole

Retrait les ners, et art la *mole*. [*Pyrame et Thisbé, 938.*]

**5. Mole.** 1° Monceau, meule : « Il fit faire *moles* « de la terre plus hautes que les murs, dont ils « grevoient moult les enemis. » (Triomphe des IX Preux, p. 140.) — [2° Botte : « Que nul ne puist « vendre osier... fardé de pire osier dedens les « *moles* que dehors. » (Ord. VIII, p. 369, an. 1398.)] — 3° Racine du bois des cerfs : « *Mole* grosse près « de la teste. » (Gace de la Bigne, f. 106.)

**6. Mole.** [Caractère d'imprimerie : « Cinq livres « escriptz à la main, sept autres petits livres en « *mole*. » (Inv. du château de Nevers, an. 1566.)]

**7. Mole.** [Fondement : « Plus est fermes que la « pierre qui siet sur vive *mole* ; Vicaires est saint « Pierre. » (Thom. de Cantorb. f. 86.)]

**Molé.** [Moulé : « Lors s'en torna la bele al cors « *molé*. » (Aiol, v. 2140.)]

**Molechin.** [Molequin (voir MOLEKIN), étoffe vert de mauve : « Chascune eut vestue chaine blanche,

« Plus blans que ne soit nois sor branche Et *molé-*  
« *chius* moult avenant. » (Fabl. I, f. 217.)

**Molé.** 1<sup>o</sup> Moulard, moulée, poudre de pierre  
et de fer qui tombe de la meule des tailleurs;  
elle servait de teinture: « Que nulz ne laide de  
« *molée* florée. » (J. 78, p. 49, an. 1320.) — « Ord-  
« natum fuerat quod non venderentur panii....  
« *fineli mala finctura*, ...quarum una *moleya*, vul-  
« gariter en *molée*. » (Arrêts du Parlement, t. VIII,  
13 février 1395.) — 2<sup>o</sup> Noir de fumée: « Ancien ne  
« mettra... noir de chandiere, que on appelle à Paris  
« *molée*. » (Cont. de S<sup>te</sup> Geneviève, f. 24, an. 1391.)

**Molekin.** Etoffe (voir MOLECHIN):

Li Audouins qui n'est mie bon  
Doit bien un *molekin* ploier  
De se feme, por nius loier,  
Et escourcier se souksanie,  
Tant l'ele soit par tout omie. (Poët. av. 1300, IV, 1340.)

**Molément.** [Mollement: « Tybert s'excuse  
« *molément* Que vers lui corpable se sent. » (Renart,  
v. 2204.) — « Et parla à eus et leur conta son be-  
« soing, et il li respondirent *molément*. » (Ménest.  
de Reims, § 402.)

**Molequin.** [Etoffe (voir MOLECHIN): « Gendaus,  
« *molequins* arabis. » Rose, v. 21206.]

**Moler.** v. Mesurer au moule.

Vaches, brebis, montons aux charpns,  
Poulains, frouton pour moy aïder,  
Fous, av'cques bûche à *moler*,  
Fèves, pois, noix dont hulle sault. (Besch.)

**Moleres.** Moulour: « Quiconque veut estre  
« fondroye et *moleres* à Paris, c'est à savoir de  
« boucles et de mordans, et de fremaus. ...estre le  
« puet franchement. » (Liv. des Mët. p. 94.)

**Molesse.** Mollesse: « Quant Scheladins apercut  
« sa *mollesse* et sa nicetei. » (Mën. de Reims, § 7.)

**Molestation.** [Action de molester: « El erient  
« merci des *molestations* Et des grans bateumens et  
« des derisions. » (Gir. de Rossillon, v. 2439.) —  
« Les griefs empeschemenz et *molestations* qui ont  
« esté et sont faiz de jour en jour aus diz mar-  
« chaus. » (Ord. L. III, p. 348.)

**Moleste.** [1<sup>o</sup> Action d'inquiéter, d'empêcher:  
« Et l'enqui en avant li rois tint Normandie et  
« toute la contrée en pais, ne ne fu qui l'en feist  
« *moleste*. » (Mënest. de Reims, § 267.) — « Et se  
« doubtoient ses gens que il ne fesist aucuns griefs  
« et *molestes* en son pays. » (Froiss. VII, p. 83.) —  
« Grever et faire *molesté* ou royaume de France. »  
« Chr. de S. Den. t. f. 221.) — « Touz empeschemens  
« et *molestes* qui mis y sont, ostant ou facent oster  
« sans delay. » (Ord. t. III, p. 580.)

En cest monde n'a que *moleste*,  
C'est la mer qui tousjours tempeste. (Modus, f. 332.)

2<sup>o</sup> Peine, difficulté:

Quant fu venu, demande une arballette  
Que bendir fist o grant peine, et *moleste*. (Faijeur, p. 60.)

3<sup>o</sup> Inopportunité:

S'a la porte fais plus *molste*,  
Ce revenra parmi la teste.  
Geta erient: « laist la menacier. » (Besch. f. 460.)

**Moleste.** *adj.* Incommode: « Estre *molestes*  
« l'un à l'autre, fascheux, ou ennuyeux. » (L'Am.  
ressusc. p. 133.)

**Molestement.** *adv.* D'une façon incommode.  
(Colgrave.)

**Molester.** [Incommoder: « De repouster ceulz  
« qui nous *molestent* impudement et effrontée-  
« ment, en ne nous laissant point vaincre à la  
« honte. » (Amyot, de la Mauvaise honte, 15.)

**Molestour.** Incommode. (Colgrave.)

1. **Molet.** [Mollet: « Se leur ny n'est bien  
« *molet*. » (Ménagier, III, f. 2.)]

2. **Molet.** [Même sens que molée: « Item que  
« nul ne puisse mettre tainture de charbon, ne de  
« *molet*, ne d'ocre, ne d'autre peinture, fart, ne  
« polissement, en cuyr, ne en poil, ne en peulx. »  
(J. 201, p. 67, an. 1470.)]

**Molète.** s. Molleton, embourure délicate, laine  
fine:

Li panel resont bien ouvré:  
De peزاز ne sont pas forré,  
De *molète* sont apli.  
Plus sont riche que je ne di  
Ne que deviser ne porroie:  
Les saubins furent de soie. (R. de Florence, f. 41.)

**Molètement.** *adv.* Biminitif de mollement.

Et du lait nourrissier, qui de mes letins blancs  
Enfant *molètement* la vouture arondie,  
Je nourris un enfant qui jeune n'a nourrie.

— Sauts de Sharap. t. II, p. 112.

**Moléz.** s. (Enfs mols. « *Moléz* de gelines. »  
(Classe de Gast. Phéb. p. 212.)

**Molier.** Epouse: « Sa femme ou *mother*. » J.  
170, p. 232, an. 1418.)

**Molibdaine.** Pombagine. (Colgrave.)

**Molier.** [Tailleur de meules: « Comme Aubelet  
« Gouel ouvrier et faiseur de moles à moulin alloit  
« aus vespres pour la solemnité de S. Ligier, dont  
« les *moliers* faisoient la feste. » (J. 105, p. 439,  
an. 1374.)]

**Molière.** [Terre grasse et marécageuse: « Item  
« le bois de Bruisselle... item les *molieres* de ce  
« bois. » (Chart. de Blanche de Navarre, f. 248.)]

..... Il n'a y val,  
Ne rochiez, ne *moliere* tendre  
Par ou on ne puist bien descendre. (J. Guiart, f. 70.)

**Molin.** [Moulin: « Le *molin* à vent delès Saint  
« Antome. » (Liv. des Mët. p. 309.) — « Si n'avoit  
« audit lieu (Corbye, que trois *molins* seulement,  
« dont l'ung nomme le *molin* braseret n'estoit que  
« à mlore braie, grain à brasser cervoise on gou-  
« dalle. » (Cart. de Corbie, f. 23, an. 1448.) — « Cu  
« *molin* à pasteller, autrement dit *molin* à guedes. »  
(J. 179, p. 169, an. 1449.) Voir MOLLIEN.]

**Molinel.** [Petit moulin à eau ou à bras: « Del  
« bruit de l'ève torment un *molinel*. » (Garin.)]

Mortier, et *molinel*,  
Et pilete, et pestel.

Oustillement au vitain, ms. 7015, t. II, f. 212.

**Molinet.** [Bâton à deux bouts, pour faire le

moulinet : « Un baston nommé *moulinet* de poignée. » (Jj. 170, p. 277, an. 1418.)

**Molinier.** [Meunier, dans D. C. s. *Molinarius*.]

1. **Molir.** Devenir mou. (Nicot.)

2. **Molir, v.** Ruiner : « Les nations barbares... ont estimé aussi facile de *molir* le firmament, et les abymes eriger au dessus des nues, que de semparer vostre alliance. » Rabel. I, l. I, p. 202.)

**Molition, s.** Construction : « (Alexandre) assiegeoit la forte ville de Tyre, et la baltoit de toutes ses forces; mais c'estoit en vain; rien ne pouloit toient ses engins, et *molitions*, tout estoit soudain demouli et remparé par les tyriens. » (Rabelais, l. I, p. 160.)

**Mollage.** [Droit des moulers de bois : « Item les mollers et compteurs auront droit de compaignage et *mollage* de toute maniere de busche vendue et livrée à Paris à compte et à *molle*. » (Jj. 170, p. 1, an. 1415.)]

1. **Molle.** [1<sup>o</sup> Meule : « Li seliers apele chose emprainte ou empastée, quant aucuns fait envres par *molles*, de quelque *molle* que ce soit. » (Liv. des Mèl. p. 209.) — « n. grains *molles* de cuivre à faire plombets pour les grandes couleuvrines. » (Ch. des Comptes de Nantes, 1380.) — 2<sup>o</sup> Ancienne mesure de bois à brûler, faite de deux traverses entre lesquelles on rangeait les bûches. (Voir sous MOLLAGE.) — 3<sup>o</sup> Caractère d'imprimerie : « Item pour .i. doctrinal getté en *molle*, envoyet querir à Bruges, par Marquat, écrivain à Valenciennes. » (Mémoires de Jean le Robert.)]

2. **Molle.** 1<sup>o</sup> Meule à moudre : « *Molles* à moulin, chacune vingt deniers. » (Ordon. I, p. 600.) — 2<sup>o</sup> Meule à aiguiser : « *Molles* à levre, chacune sept deniers. » (Ordon. I, p. 609.)

3. **Molle.** Môle : « Un bras de mer courroit entre la ville et la terre si roûlement qu'on ne pouvoit faire pont ne *molle*. » (Tri. des IX Preux, p. 136.)

**Molleece.** Mollesse, dans S. Bern. Ser. ms. 259.

**Mollée.** [Même sens que *molée*, aux Ord. VIII, page 379.]

**Mollequinier.** [Fabricant, marchand de molequins : « Jehan de Viller, *mollequinier*, ... qui est un bon marchant, et Nicaise Noel *mollequinier*. » (Jj. 100, p. 441, an. 1369.) Voir MOLLÉUX.]

1. **Mollier-ier.** [Épouse : « D'une part fu frânds et sa *mollier* de l'autre. » (Aiol, v. 87.)]

Puis l'epousa à *mollier* et à per.

Guill. au Court Nez, dans Du Gange, sous *Mollier*.

Par le desert quiert le *mollier*. [Vie des SS. Sorb. 61, c. 33.]

Tu ja l'euses à *mollier*, ni à espouse. [Ms. 73893, f. 74.]

2. **Mollier.** Cracher dans la main :

Par maintes fois se sont *molli*,

Par bien ferrir les deus *molliés*. [Ms. 7218, f. 154.]

3. **Moller.** [1<sup>o</sup> Mouler : « Tis cors ben *mollez*. » (Rol. v. 3900.)]

Gent cors avoit, et bien *mollié*. [Vie des SS. Sorb. 61, c. 4.]

Bien estoit *mollié*. [Poës. ar. 1300, II, p. 637.]

Si doit sont lone, ses jointes lées

Moult sont bien fetes et *molliés*. [Ms. 7218, f. 240.]

2<sup>o</sup> [Se former à : « Aancois estes mieus *molliés* A savoir de sirurgie. » (Chans. histour. I, p. 171.)]

— On lit de Richard, fils de Guillaume Longue épée :

Bien sout paistre un oisel, et livrer et porter,

En boiz sout contement et berser et venter ;

As tavez se sout et couvrir et *mollier*.

Meïtre pié destre avant, et entredeus doubler. [Rom. 65.]

3<sup>o</sup> [Mesurer le bois à la moule ; v. sous MOLLAGE.]

**Mollerai, adj.** Né d'une femme légitime : « Les approve à *molleraiés*. » (Coul. de Norm. fol. 41.)

**Mollette.** Roulette : « Chaire de bois à *mollette*. » (Colgrave.)

**Molliere.** Fondrière : « Terre tremblante, et pleine de *mollieres*. » (Favin, Th. d'hou. I, 152.)

**Mollification.** Action de mollifier. (Colgrave.)

**Mollifier.** Amollir :

N'est il moyen de te *mollifier*

Par tel façon que grace en fait acquise ? [J. Marot, 248.]

**Mollifieur.** (Colgrave.)

**Mollir.** [« Un mesme soleil *mollit* la cire et endureit la fange. » (Yver, p. 622.)]

**Mollissement.** Ramollissement. (Oudin.)

**Molnier.** [Meunier : « La femme Gilet s'en ala bien matin à la maison du *molnier* pour moudre son blé. » (Jj. 176, p. 113, an. 1442.)]

**Moloquin.** [Molequin, étoffe : « Puis le revest en maintes guises robes faites par grant *mestrises*,... Cendaus, *moloquins*, galebrans, Indes, vermens, jaunes et bruns. » (Rose.)]

**Molre.** [Moudre (voir sous MOLIN et MOLNIER) : « Jehans proposi contre Pierre, et dist à Pierre qu'il li devoit un quartier de blé, quant il *moloit* dix mines à son moulin. » (Beaum. XXVI, 2.)]

**Moll.** [Beaucoup : « Il ot à non Elies. *moll* fu preus et ardis. » (Aiol, v. 31.)]

**Molte.** [Champart : « Comme le suppliant eust cherchié une cherrelle de gerbes, sans paier de dix sept gerbes une, pour la *molte*, ou seigneur de Bienfaite. » (Jj. 173, p. 23, an. 1424.)]

**Molu.** [1<sup>o</sup> Aiguisé, passé à la meule : « El prist en son pain destré .i. roit espiel *molu*. » (Aiol, v. 3215.) — 2<sup>o</sup> Armé d'armes *molues*, c'est assavoir d'un demy glaive, d'une espée et d'un grant coustel. » (Jj. 108, p. 44, an. 1375.) — De là au figuré, « parler à langue *molue*. » (Ms. 7996, p. 70.)]

— 2<sup>o</sup> Epice :

Bonnes saulces, et bien *molues*,

Despices bien à point agues. [G. de la Bigne, f. 44.]

3<sup>o</sup> [Broyé : « Lors haustes fraites et lor espiez *molus*. » Girard de Viane, v. 3139.) — 4<sup>o</sup> Droit de mouture : « Saout et reservé franc *molu* audit moulin. » (Cart. 21 de Corbie, f. 312, an. 1380.)]

**Molue.** **Mollue.** [Morue : « Enfs durs, *molue*, viandes froides. » (Paré, l. I, f. 14.) — « *Molue* parée, » merlus. (Naudé, des Coups d'Etat, p. 71.)]

**Molus (gros).** Mal moulés :

Birques de lus velus, et gros molus,  
Eschars malleu soit tout vostre corps ars. (Besch. 180.)

**Moly.** [Pain mollet : « Sur la forme et maniere de faire et vendre pain blanc, appelle *moly*. » (Jl. 190, p. 180, an. 1460.)]

**Molybdoïde.** Molybdène. (Colgr.)

**Molyn.** Moulin : « On de vacherie, ou *molyn* « *venterresse*, ou fumer, ou bercherie. » (Britt. des Lois d'Angle. fol. 109.)

**Momant.** [Moment : « Quant saint Michié li « anges hot saint Pou fol moslré, An un petit *momant* l'a ou ciel transporté. » (Romania, 1877, page 16.)]

**Mome.** Railler (?) dans Colgr. : « Or cessent « donne les *momes* De mordre les escripts miens, « Puisqu'ils sont freres des tiens. » (Du Bellay, II, folio 49<sup>b</sup>.)

**Moment.** Seconde, soixantième d'une minute : « J'ay passé d'Europe en Asye en 'ung *moment* d'heure. » (Triumph des IX Preux, p. 207<sup>b</sup>.)

Sçavoir les heures, les temps, les minutes et les *moments*, Pour sçavoir le commencement des jours et des nuits. Besch. f. 391.

**Momentain,** *adj.* Qui ne dure qu'un moment. Nostre vivre est *momentain*. (G. Duvand, p. 208.)

**Momentairement,** *adv.* Subitement, à l'instant. « En titre de succession, l'hoir se peut dire « incontinent après la mort de son prédecesseur, « en possession et saisine des biens du trespassé « dont il se dit hoir... et si *momentairement*, et « avant l'an et le jour de saisine, il s'apparent au- « cuns opposans ou empeschans, icelui peut contre « eux intenter le dict libelle, et soi aider de la « saisine à cause de la saisine de son prédecesseur, « et devancier. » (Gr. C. de Fr. liv. II, p. 138.)

**Momie.** Malthe, baume momie : « *Momie*, mas- sic, aloes cicotrin. » (Fouill. Faucon. f. 38.)

**Momme.** [Mascarade (voir Momore) : « Comme « plusieurs bourgeois de la ville d'Aire feussent « alez esbatre à un esbatement, que on dit *momme* ; « ... lesquels demanderent ausdiz serviteurs dudit « Solhier, s'ilz estoient mommeurs, lesquels respon- « dirent oïl ; et lors ledit Constant leur dist qu'ilz « mommassent à lui, et ledit Simonnet respondi « qu'ilz n'avoient point de clarté, car leur torche « estoit faillie, et ne voulient mommer à lui, ne à « autre. » (Jl. 156, p. 19, an. 1400.)]

**Mommer.** *v.* Faire des mommeries, des mascarades. « N'estoient nouvelles que de danser, de « *mommer*, de jonster, et de faire grande chere. » Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 237. — [Voir Momme : « Iceelui suppliant... parlisl de l'ostel de son mais- « tre... en entention de ater *mommer* ; et de fail y « ala desguisé, ainsi que l'on a accoustumé faire « au pais (Therouenne) en temps d'iver. » (Jl. 184, p. 515, an. 1454.)]

**Mommerie.** 1<sup>o</sup> Mascarade. Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 679, est le plus ancien auteur

où nous ayons trouvé *mommerie*. — [« Après le « banquet finent les dances et les *mommeries*. » (Monstrelet, III, f. 56, an. 1453.)] — « Les *momme- « ryes*, mascarades, ou dances, se faisoient au « commencement de l'année, vers le mois d'avril, « ou de may. » (Classe d'amours, page 228.) — 2<sup>o</sup> [Momon, déti au jeu de dés, porté par des mas- ques : « Iceelui Darlens commença à dire au sup- « pliant qu'il failloit jouer à la *mommerie* aux dez. » (Jl. 206, p. 1000, an. 1477.)]

Bien me souvient qu'au jeu de *mommerie*,  
Ce mesme jour m'adressant à ma mie,  
Le det me fist de son gage vainqueur ;  
Mais je ne sçay à quel jeu ce peut estre  
Que par son oeil à gaigner tant à destre,  
El demeura maîtresse de mon cœur. (J. Tahur. p. 175.)

**Mommeur.** *s.* Bouffon, masque qui porte un momon. « Ce nom *mommeur*, vient du latin *monuus* « qui est à dire moqueur, nom convenable à tels « hommes masquez qui ne vont par les maisons « que pour se moquer, bien qu'eux memes sont « dignes de moquerie. » (Duverd. Div. lec. p. 122.) Voir sous Momme.

**Mommie.** Momic mise en poudre, comme mé- dicament : « Prenez, dil maître Cassian, *mommie* « en pouldre. » (Fouilloux, Fauconnerie, f. 41<sup>a</sup>.)

**Mommon,** *s.* Momon, jeu des masques en car- naval. Aneau, bague ou somme d'argent dans une lasse ou bassin, que portent de nuit des personnes masquées chez un ami, l'invitant à jouer sans parler. Pelote que portent ceux qui font des mascarades. — [« Les rois de France et de Pologne, sous couleur « de porter un *mommon*, entrent chez Nantonillet, « mettent tout par place, jusques à rompre les « coffres, piller la vaisselle et l'argent. » (D'Aub. Hist. II, p. 101.)]

**Expressions :** « Couvrir le *mommon*, » 1<sup>o</sup> accepter le pari : « Quant (les Turcs) entendent que les « chrestiens arment en gros, aussi font ils de leur « costé, et sont si diligens qu'avant que nous « soyons à cinquante lieues de leurs frontieres, ils « ont déjà saccagé la moitié de la nostre, qui nous « doit faire croire qu'ils *couvroient* bientost le « *mommon*. » (La Noue, Disc. polit. et milit. 303.) — 2<sup>o</sup> Cacher son jeu, en parlant des femmes qui se tuoient après la mort de leurs maris : « Il ne se « trouve plus de ces folles et sottes de jadis ; aussi « que nostre saint christianisme nous le defend ; « ce qui sert beaucoup aujourd'huy à nos vefves « d'excuse, qui disent, s'il n'estoit defendu de Dieu, « elle se tueroient et par ainsi *couvrent* leur *mom- « mon*. » (Branl. Dames gal. II, p. 178.)

**Mommonneur.** Masque. (Bouchet. Ser. I, H8.)

**Momone.** [Nous avons vu sous Momme, que dans le pays de Théronanne, on se déguisait pen- dant les veillées d'hiver. Il en est de même dans la Vendée : « Bah, bah, c'est le *momone*, n'ayons donc « pas peur ! » s'écrièrent à la fois toutes les jeunes veillées... Le *momone* est le bouffon de toute joyeuse fêlée ; c'est le plaisant du village, qui, déguisé invariablement en chèvre ou en bouc, se jette au



milieu des assemblées, qu'il divertit par ses gambades ou épouvante par ses cornes menaçantes, à l'aide desquelles il se fait une grande joie de renverser quenouilles et rouets : c'est là le signal de la danse. Les joueurs de cornemuse et de bombarde, qui accompagnaient le *momone*, montèrent donc sur des bancs, et on se mit à exécuter de tout cœur des rondes immenses et de sautillantes *frisées*. S'il est des érudits qui connaissent la géographie de la France par les diverses danses nationales, ce dernier mot leur indiquera positivement le lieu de la scène, les côtes du Poitou. (L'île des Cinq, par Ernest Fouinel, Tours, Mame, 1855, in-12, p. 97.)

**1. Mon.** [Adj. possessif : « Si salvarai eo eist » *meon* fradre Karlo. » (Serment de Strasbourg.) — « Vous savez bien comment il est de *mon* seigneur Robert. » (Mém. de Reims, § 4.)

**2. Mon.** [Particule affirmative ; d'après Diez, elle viendrait de l'adverbe *monde* et signifierait certainement : « Si orent conseil que il envoieroient au roi savoir *mon* se il vourroit metre conseil. » (Mém. de Reims, § 416.) — « Ch'atés *mon*, » dist Aiols, « vos les rares. » (Aiol, v. 315.) — « Et je » respondi en disant : Sire, ce feray *mon*, sans » faulte. » (Froiss. XV, f. 160.)

**Monacal.** De moine : « Habit *monacal*. » (Rab. l. I, p. 43.) — Monsieur, frère du roy, s'étant, vers 1626, fait un royaume à l'instar du royaume de Marsingue, dont les courtisans ne disoient que des sottises, en fit le comte de Moral grand prieur, l'abbé de la Rivière « grand *monacal*, » et Patris un des grands vicaires. (Mém. du duc d'Orléans, p. 54.)

**Monacalement.** En moine. (Oudin.)

**Monachalisé, adj.** Habitué aux sottises monacales. « Je seay tels propos estre monachaux, mal » plaisans aux oreilles qui ne sont point *monachulés*. » (Apol. d'Hérod. p. 430.)

**Monachation, s.** Etat ou profession monastique. « Pepin, tant par le décès de Charles Martel » son fils, que *monachation* de son frere Carloman, » se voyant seul maire du palais des deux Frances, » projeta de se faire roy. » (Pasq. Rech. p. 178.)

**Monacorde.** Instrument de musique :

Symphonies, salterions,  
Moincorides, tymprés, corrons. (Brut, f. 80<sup>b</sup>.)

**Monade, Monadie.** Unité. (Colgrave.)

**Monné.** [Monnayé : « Dont on pressist .x. sous » de denier *monné*. » (Aiol, v. 1786.)

J'ai maint bon denier *monné*. (Fabl. de S. G. f. 49.)

**Monarchal.** Monarchie : « Autorité *monarchale*, » impériales, royales, et autres. » (Les Tri. de la Noble dame, f. 270.)

**Monarchie, substantif.** 1<sup>o</sup> Monarchie : « Et » Tobie et Jacob et Noé qui fist l'archie, Qui lindrent » en leur temps du monde la *monarchie*. » (J. de Meung, Test. p. 919.) — 2<sup>o</sup> Monarque :

*Monarches*, n'a, tetrarches ou empires,  
Qui n'ait tremblé souz ses fureus et ires. (Marot, 49.)

**Adjectif.** 1<sup>o</sup> Monarchie : « Des lors en avant ne

« trouva Cesar aucun obstacle de rebellion contre » sa seigneurie *monarche*. » (Triomphe des Neuf Preux, p. 383<sup>b</sup>.) — 2<sup>o</sup> Principal : « Paris ville *monarche* et capitale. » (Monsirelet, f. 1<sup>b</sup>.)

**Monarchial.** Monarchie :

Romme qui fut dame *monarchial*,  
Et qui soumbist la machine du monde. (Desch. f. 349.)

**Monarchie.** [« Après la mort Julius Cesar, fu » empereres Octaviens ses niés, et tint la *monarchie* de tout le monde. » (Brun. Latin. Trésor, page 47.)]

**Moncaïart.** Etoffe de soie. (Cotgr.)

**Monceau-el-iau.** [1<sup>o</sup> Monceau, petit mont, du latin *monticellus* : « Toute la terre trouveront sou » giette à aus, et plusours citez que il avoient des » truelles, et grans *monceaux* d'os de gens mors. » Joinville, § 472.] — « Les dismeurs, après les dit- » tes depouille... mises en diseaux, ou par *monceaux* separéz, egaux, et uniformes. » (N. C. G. t. II, p. 51.) — « Trois *monceaux* en firent. » (Fabl. de S. Germ. p. 178.) — « La estoient les deux cou- » reurs d'Escoce qui moult bien adviserent les » Anglois, et qui tantôt se partirent, et retourne- » rent à leur *moncel*. » (Froiss. liv. II, p. 17.)

Il<sup>o</sup> Paquet : « Les enforilla tous en un *monceau*. » (Arest. amor. p. 207.) — « Avarice fait petit *monceau*. » Cotgr. — « De bien commun on ne fait » pas souvent *monceau*. » (Id.)

Cil ont sur leur ameures,  
Si tres gentes ce c'est vermeille,  
De soye inde, blanche, et vermeille  
Jaune, vert, sorc, ardaunt, et perse,  
Netoïce de tache lersé,  
Et n'est pas mise par *monceaux*. (G. Guiart, f. 345.)

Dunoys, l'arcevesque, Tragnet  
Chancelier, aloïent en ce lieu  
Tous troys ensemble à un *moncel* :  
L'arcevesque étant au milieu. (V. de Ch. VII, p. 125.)

[III<sup>o</sup> Troupeau : « En faisant le partage desdites » bestes à l'ame, Michiel Bascor s'eïfforea de pren- » dre... l'une des plus belles, qui feust ou *monceau* » et farat desdites brebiz. » (Jl. 142, page 216, an. 1391.)]

**Monceler.** Amonceler. (Cotgr.)

**Moncelet.** 1<sup>o</sup> Monceau : « Ung petit *moncelet* » sur le bord de la riviere. » (Modus, fol. 30<sup>b</sup>.) — [2<sup>o</sup> Paquet : « Consilliet fu que on le loia en un » *moncelet*. » (Froiss. l. IV, p. 267.)]

**Moncelle.** Troupe ; comparez *monceau* au sens de troupeau :

Et tantost survindrent nouvelles  
Que Talebot et les Angloys  
Estoient aus champs en grant *moncelles*,  
Affin de trouver les François. (Vig. de Charles VII, 35.)

**Mondain.** [1<sup>o</sup> Laïque : « Toutes justices, tant » ecclesiastes comme *mondaines*. » (Carl. de Vaucelles, an. 1355.) — « Cosme de Medicis estoit un » des plus sages *mondains* qui ait esté de nostre » temps. » (Montluc, Mém. t. I, p. 181.) — 2<sup>o</sup> Servile, mercenaire : « Pour ce que le jour de dimen- » che est jour solempne, et doit on cesser de toutes

« œuvres *mondaines* par tout feal crestien. » (Ord. V, 606, an. 1372.) — 3° Qui tient un monde et à ses vanités : « Et vous ostez de toutes pensées » terriennes et *mondaines*. » (Ménager, t. I, p. 3.) — De la les expressions suivantes : 1° « Mon *mondain* et mon bien *mondain*, » terme d'amitié, pour tout ce que j'ai de bien dans le monde. On lit de l'amour :

Mon *mondain* et mon chier mestre,  
Dont toute ma joie me vient. (Froiss. Poés. p. 159.)

Mon cuer avez, m'amour, estes ma vye,  
Mon bien *mondain*, mon honneur et maïoye. (Desch. 157.)

2° « Dieux *mondains*, » dieux terrestres :

Tu es d'amours *mondains* dieux en Albie,  
Et de la rose en la terre angelique. (Ibid. f. 62.)

3° « *Mondain* paradis, » paradis terrestre :

C'est uns *mondains* paradis  
D'une dame toudis  
Ainsy fresche, ainsy nouvelle. (Id. f. 174.)

4° « *Mondains* plaisances, » plaisirs mondains :

Echo querant ses *mondaines* plaisances,  
Cuidant venir de son fait au dessus,  
Non regardant les tres durs vengences  
Que les haux dieux contre elle avoient conceuz,  
Fut surprise de l'amour Narcissus. (Coquillon, p. 177.)

5° « Savoir des honneurs *mondains*, » savoir les usages de la politesse : « Lisiart qui des *honneurs* « *mondains* *sçavoit* assez. » (Gerard de Nevers, I<sup>re</sup> partie, p. 10.)

**Mondainement.** [1<sup>er</sup> adjectif. D'une manière mondaine : « Celui cueur qui ne se vent élever à « Dieu, est comme une beste qui n'a point d'enten- « dement, et vit *mondainement* au plaisir de son « corps. » (Gerson, dans Bochez.)] — 2<sup>o</sup> substantif. Grace, faveur royale :

S'il pleuvoit *mondainement*  
Ja sur mon corps n'en cherroit une goutte. (Desch. 241.)

**Mondaniser.** 1<sup>o</sup> Façonner aux airs du monde. On lit des nouveaux soldats espagnols formés par les vieux : « Les vieux soldats les entreprennent, « les tenoient en main, les *mondanisoient*, leur « prestoient de leurs babilemens, si bien qu'en « pen de temps on ne les eust reconnus. » (Brant., Cap. fr. IV, p. 63.) — « Vous ne pourrez dire qu'on « est aux champs *mondanisé* comme aux villes, et « qu'il n'y a nul trafic avec les beaux esprits. » (Lett. de Pasq. III, p. 617.) — 2<sup>o</sup> Faire l'homme du monde. (Cotgr.)

**Mondanité.** Plaisir mondain : « Ils sont ama- « teurs, non des vanitez et *mondanitez*, ains des vertus. » (L'Am. ressuscité, p. 386.)

**1. Monde.** [1<sup>er</sup> Univers : « A il mesaise un *monde* « qu'à la moie compere. » (Berle, c. XVIII.) — « De mainte guise a gent el *monde*, Que li un sont « de pechié monde, Et moult i en a d'enteechez De « toz les crenimies pechiez. » (Ren. v. 15646.)] — 2<sup>e</sup> Vie mondaine, siècle par opposition à eglise :

Qui veut la conscience monde,  
Il doit fuir le *monde* immonde. (Cotgrave.)

3<sup>o</sup> Abondance : « Un *monde* de baisers, de blan- « diées, et de caresses. » (Pelerin, d'amour, p. 532.)

— « Tourment d'un *monde* d'ennuyeux pensers. » (Nuits de Strap. t. II, p. 343.)

**Expressions :** [1<sup>o</sup> « *Monde* d'or, » quartz résinite, hydrophane des minéralogistes, connu des bijon- « tiers sous le nom d'*œil du monde* : « Quant à la « restitution de l'esclarchouche et *monde d'or* « qu'avons presentement en nos mains pour gaige. » (Testament de Marguerite d'Autriche, an. 1508.)] — 2<sup>o</sup> « Ainsi va le *monde*, quand l'un descend, l'autre « monte. » (Oudin.) — 3<sup>o</sup> « Avoir du *monde*, » avoir l'usage du monde. L'expression nouvelle du temps du P. Bouhours, remarq. sur la langue, II, p. 248. — Nous disons aujourd'hui « savoir son *monde*. » (Oudin.)

4<sup>o</sup> (Et qui en ce point me veist,  
Par rien du *monde*, ne deist  
Que je fusse homme mortels. (Ms. 7218, f. 958.)

5<sup>o</sup> « A tous les jours du *monde*, » à perpétuité : « Nous voulons que tu nous affranchisses à *tous les* « *jours* du *monde*. » (Froiss. II, p. 139.) — 6<sup>o</sup> « La « moitié du *monde* ne seait comme l'autre vit. » (Rabelais, II, p. 275.) — 7<sup>o</sup> « Le *monde* va toujours « à l'empire. » (Cotgr.)

**2 Monde.** [1<sup>er</sup> Pur : « Qui en ceste vengeance « iert peleries vrais, Quites sera et *mondés* de « frestouz les mesfaiz. » (Saxons, t. XV.)]

Leve parestoit moult parfonde,  
Mais si clere estoit, et si *monde*  
Que n'i avoit point de linon. (Ms. 7218, f. 359.)

2<sup>o</sup> Dépoillé, nu :

Aussi *monde*,  
Comme la verge qui est pelée. (Ms. 7218, f. 150 4.)  
L'un vent devenir maistre Andrieu,  
Sanz sçavoir science ou clerergie,  
Secrétaire avoir chanoine,  
Et li bon clere sont porre et *monde*  
D'avoir estat en ceste vie ;  
Ainsis va des choses du monde. (Desch. f. 272.)

**Mondement.** [Purement : « Et pour ce qu'ele « fut si monde Et que si *mondement* l'ama, En bon « repos l'ame mise a. » (Gaut. de Coigny, Mir. page 127.)]

**Monder.** [Purifier : « Vous iestes tout confiéssé « et *monde* de toz pechiés et de toutes ordures de « vilenie. (Henri de Valenc. § 538.)]

Et saciés bien tout en apicr  
Oral tans Colovar et Jagoberst  
Son fil erut moult, et amenda  
La regne de France et *monda* ;  
Et sainte iglise et lor pastour  
Furent en pais, et à honneur. (Mouskes, f. 37.)

Rüner me covient de cest monde  
Qui de tous biens se vuide et *monde*. (Ms. 7615, I, f. 72.)  
Les mesiaux pourris *mondiez*,  
Et les morz ressuscitez. (G. Guiart, f. 93.)

**Mondie.** s. Immondice, souillure, tache, péché :

Defendez moi de tout *mondice*,  
Et de tout autre menu vice. (Ms. 6812, f. 222.)

**Modificatif.** Pur : « Un jeune frater cordelier « salutatif, *modificatif*, et plus humble qu'une « pucele de vingt cinq ans. » (Contes d'Eutrapel, page 282.)

**Mondification.** Action de purifier. (Colgr.)

**Mondifié.** Purifié : « Commanda que la ville « fut *mondifiée* de toutes ordures. » (Chronique de S. Denis, t. II, fol. 91.)

**Mondinet.** Mignon, muguel. (Colgr.)

**Mondre, adj.** Moindre :

Bien est la valors *mondre*. (Ms. 7615, t. I, f. 65.)

**Moneé** [Monnayé : « *Moneés* deniers. » (Fl. et Blanch. v. 1142.)

**Monege.** Monnayage : « Du *monege* de la foible « monnyé qui se commença en avril 1295. » (Le Blanc, sur les Monn. p. 213.)

**Moneir.** Mener :

Onour ont fait à esciant,  
Et lou chardanel et lou roi,  
Molt les ont *monéi* à beloy,  
Par lou conseil dame Arsant :  
Mais or iroit la paille avant,  
Se pauseroit chascuns de soi. (P. av. 1300, t. IV, 1662.)

**Monette.** « Je les appelle (les vieilles femmes) « non *maunelles*, mais *monettes*, comme la Juno « des Romains. » (Rabelais, t. III, p. 88.) C'est un jeu de mots par confusion entre *maunette*, malpropre, et *mouetta*, monnaie.

**Monfaucou** (Banderolle à l'avenir de). Gibier de potence. (Colgr.)

**Mongaurvé.** Magyar, Hongrois : « Aus *Mon-  
gaurvés* les vendi. » (Ms. 6812, f. 75 c.)

**Mongentilhomme.** Terme de familiarité. Une grande dame de la cour s'en servit parlant à M. de la Châtaigneraie, qui s'en tint très offensé et lui répondit en termes très durs. (Brantôme, Cap. Fr. t. I, p. 375.)

**Mongiage.** Vie monastique :

A plusieurs de sez homes descouverti son courage,  
Qu'il vont prendre à Jumeges ordre de *mongiage*.  
Rou. ms. p. 65.

**Mognon.** Moignon. On lit d'une lionne dont les pattes de devant avoient été coupées : « Elle « chaut sur ses deux *mognons* de devant, et ne se « peut plus ayder pour la grant plenté du sang « qu'elle avoit perdu, et les pieds qu'elle avoit « coupés. » (Percefl. vol. II, f. 52.)

**Mongon, s.** Moignon, pièce de la cuirasse qui cachoit l'épaule : « Au bras gauche il porte un grand « gantelet qui le couvre jusqu'au coude, et au droit « un petit *mongon* qui cache seulement l'épaule. » (La Noue, Disc. polit. et milit. p. 342.)

**Mongiage.** [Vie monastique : « Et li dux (Guil-  
laume) qui en toutes manieres desiroit à prendre  
« l'abit de *mongiage* et entrer en religion. » (Chron.  
S. Denis, t. VIII, p. 344.)

Si l'osteray de *mongiage*,  
Si te rendray ton heritage. (Brut, f. 50.)

**Monial.** 1<sup>o</sup> Monastique : « Dras *moniaux*. » (Ms. 7218, f. 148 b.) — 2<sup>o</sup> Une provende *monial*. « (Carl. de Corbie, 21, f. 77, an. 1263.)

Vous n'épargnez bigotte, *monialle*,  
Et aussi peu chasteté virtuelle.

Les Tri. de la Noble Dame, f. 58.

**Monian.** [Trompette au son grêle : « La veissiez  
« les boinses teutir, Les *monians* et corner et  
« bondir. » (Garin le Loh. II, p. 162.)]

**Monicion.** Avertissement :

Je leur devoie donner  
Et response, et conclusion,  
En fait de leur *monicion*. (Besch. f. 551.)

**Monje.** [Moine : « Einz deit *monjes* estre en un  
« de cez mustiers. » (Rol. v. 1881.)]

**Monigois.** Monégasques, habitants de Monaco, petite ville d'Italie, sur la côte de Gênes : « A quoi  
« resisterent les *Monigois* de telle force, que des  
« Genevois plusieurs furent renverséz. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 78.)

**Monjoie.** [Voir *Mexjoie* et la 1<sup>re</sup> dissertation de D. C. sur Joinville, du cry d'armes. 1<sup>o</sup> Cri de guerre des Français ; c'était proprement le nom de l'enseigne de Charlemagne ou de l'oriflamme : « Si « fierent en meir à un tas, et prennent terre, et « escrient *Monjoie*. » (Mén. de Reims, § 375.) — « *Monjoie* le Karlon haut escriés. » (Aiol. v. 304.) — « Cit de France crient *monjoie*. Ceu lor est bel « que fen les oe ; Guillaume crie. Dex aye, C'est « l'enseigne de Normandie. » (Rom. de Ron.) — Ce nom s'appliquait aussi à un château voisin de Saint-Denis : « In capitania et custodia castri nostri de « *Montjoie* Saint Denis. » (J. 86, p. 615, an. 1358.) — 2<sup>o</sup> Monticule : « Tant i ot pierres apoitées, C'une « *monjoie* i fu fondée. » (Le Lusidaire.) — « Celant « son pensier sur sa voie, Tant qu'il vintrent à la « *monjoie* Du chastel ou cela menoit. » (Du Cange, sous *Mons gaudii*.) — 3<sup>o</sup> Perfection : « De hiallé la « *monjoie*. » (Chants historiques, I, 143.) — 4<sup>o</sup> Hé-  
raut d'armes du roi de France, par suite intermé-  
diaire, conciliateur ; voir dans D. C. sous *Heraldus*  
« le couronnement de mesire *Monjoie* » : « Entre  
« Dieu et home (la Vierge) est *monjoie*. Toutes les  
« pais fait et ravoie. » (Mir. de Coincey.)]

**Moniot.** Petit moine. (Fanchet, Lang. fr. p. 141.)

**Monission.** [Monition, avertissement émanant de l'évêque avant l'excommunication : « Et s'il  
« n'obeist à lor *monission*, sainte Eglise les doit  
« condempner. » (Beaum. XI, f. 25.)]

**Moniteur.** Qui donne des avis. (Oudin.)

**Monition.** 1<sup>o</sup> Admonestation (Froiss. III, f. 6).  
— 2<sup>o</sup> Ordre (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 127).

**Monitoire.** [Lettres qui s'obtenaient des juges ecclésiastiques, en vertu de permissions des juges laïques ; on les publiait au prône des paroisses pour obliger les fidèles de venir déposer des faits contenus dans ces lettres sous peine d'excommunication : « *Monitoires* ou excommunication avec clause « satisfactoire... sont censées abusives. » (P. Pithon, page 35.)]

**Monnage.** [1<sup>o</sup> Dérivé de monnaie. Droit de marché. On lit dans un compte du domaine du comté de Boulogne, an. 1402 : « *Monnage*, c'est assavoir de « tous marchans forains et faisans residence hors « de la comté, qui doivent de toutes denrées et

« marchandises qu'ils vendent et achètent en ladite  
« ville et vicomté de Boulogne, 2 den. ob. pour  
« livre. — 2<sup>e</sup> Droit de mouture, dérivé de *mon-*  
« *nier*, meunier : « Nous devons au devant dit maistre  
« Jehan le monnée, le *monnage* et le mouture  
« avoques toutes les frankises, les droitures et les  
« appartenances que nous avons en la ville et sour  
« ville de Marke en Oushevien. » (Charte de Guil-  
« laume, comte de Hainaut, B. X. anc. 10196, 2. 2.  
« fol. 62<sup>r</sup>, an. 1326 )]

**Monne.** [Moine : « En guise de *monne* se vorra  
« atourner. » (Band. de Séboure, II, 3.) — « Fon-  
« deroit abye illuce en ce pourpris Et y feroit  
« entrer de *monnes* vint sis. » (Gachel, v. 1589.)]

**Monnage.** [On lit dans l'ancienne coutume de  
Normandie, part. I, sect. 2, ch. 3 : « Le *monnage*  
« est une aide de deniers qui doit estre payée au  
« due de Normandie de trois ans en trois ans, et  
« doit l'en recevoir de cele ayde tele monnie  
« comme elle est mise communement en la terre. »  
— On lit dans la Nouvelle Coutume, art. 76 : « Le  
« roy pour droit de *monnage* peut prendre 12 den.  
« de trois ans en trois ans sur chacun feu pour  
« son *monnage* et foyage, qui luy fut octroyé an-  
« ciennement pour ne changer la monnoye. »]

**Monnée.** [Preil de mouture, v. sous **MONNAGE.**]

**Monmester.** Avenir. (Ord. I, f. 514.)

**Monniage.** Vie monastique :

« . . . L'ordenes de tous *monniages*,  
« Selonc le riele des plus sages,  
« Commanda tenir li bons rois. [Mousk, p. 72.]

**Monniaus.** [Trompette aux sons grêles : « Son-  
« noient tymbre et cor et ces trompes d'argent,  
« Naquaires et buisnes et *monniaus* giettant vent. »  
(Gachel, Glossaire, Roman.) — « La oïst-on sonner  
« areinies et *monniaus*. » Ibid.]]

**Monnie.** Moine ; on lit de la fondation de  
Fécamp, par Richard, duc de Normandie :

*Monnies* i mist, et assena,  
« Et del sien assez lor dona. [Mousk, p. 393.]

**Monnier.** Meunier : « Tuil cil sont quites de  
« cest aide (le monnage) qui ont membre de hau-  
« berc, qui ont prevost, *monnier* et fournier, pour-  
« tant que li aient molin à ban ou four. » (Anc.  
« Cout. de Normandie, part. I, sect. 2, ch. 3.)]

**Monnie.** Guenon. (Colgrave.)

**Monnoage, Monnoyage.** Titre de la mon-  
naie : « *Monnoage* 18<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup>. » Terme de fabrication  
de monnoies, qui avoit commencé sous Philippe-le-  
Bel, et qu'on supprima sous Louis XI, en 1467. (Le  
« Blanc, sur les monnoies, p. 312.) — [Voir aussi Du  
« Cange, sous *Monctagium*.] « La livre de *monnoyage*,  
« le sol de *monnoyage* et le denier de *monnoyage*,  
« en termes de monnoyes, vallent autant d'espees  
« que chacune d'iceles vault de deniers de la mon-  
« noye courante... »]

**Monnoie.** [Monnaie ; voir **MONNOYE, MONOIE** :  
« Et avec ce li jurerent que il ne parliront à vente  
« nulle que l'on face de nos rentes, de nos baillia-

ges, ou de nostre *monnoie*. » (Joinville, § 698.)  
— « Je Jehan Hennequart, varlet de chambre et poin-  
« tre de mon tres redoubté seigneur, ms. le duc de  
« Bourgogne, confesse avoir regu, pour avoir fait  
« plusieurs patrons pour faire coings de nouvelles  
« *monnoies*, un nombre de trente manieres, dont  
« je lis quatre de couleurs, lesquelles m. d. s. choisit  
« entre autres. » (Ducs de Bourgogne, n<sup>o</sup> 4035,  
an. 1470.)]

**Monnoier—yer.** [Monnayeur : « Ayal la ville  
« avoit maint *monnoier*. » (Aubery.) — « *Monnoier*,  
« varlet *monnoier*. » (Fagniez, Etudes sur l'indus-  
« trie, 16, an. 1292-1300.) — Ces monnoyeurs étaient  
« héréditaires : « Le suppliant *monnoyer* d'estoc et  
« ligne. » (Jl. 185, p. 109, an. 1451.) — On distin-  
« guait les « *monnoiers* du serement de France, Plaids  
« du Parlement, 19 juil. 1374, et les « *monnoiers* du  
« serement de l'empire » (Jl. 120, p. 136, an. 1387) :  
« Comme de nostre droit à cause de nostre joteux  
« avement en nostre duchié de Normandie nous  
« apparliengue et puissions faire et creer un *mon-*  
« *noier* du serement de l'empire. »]

**Monnoieries,** s. Quartier de la monnoie, et  
chambres destinées à monnoyer, à marquer les  
espèces de leur propre coin. (Dict. de Monet, où l'on  
voit beaucoup de détails sur les termes de la fabri-  
cation des monnoies.)

**Monnoie.** Monnaie (voir **MONNOIE**). Voir aussi  
dans Du Cange, t. IV, p. 483 à 531, l'article *Moneta*  
et les annexes.

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « *Monnoye* blanche et noire, « la  
« première d'argent, l'autre de cuivre. (Du Cange,  
« sous *Moneta blancha*.) — 2<sup>o</sup> « *Monnoye* courable, «  
« ayant cours. (D. C. sous *Moneta*.) — 3<sup>o</sup> « *Monnoye*  
« de Morlas. » « C'est la *monnoye* qui se balloit  
« antrefois dans la ville de Morlas capitale du  
« Béarn. » (Laur.) — 4<sup>o</sup> « *Monnoye* de Paris, « mon-  
« naie parisien. — 5<sup>o</sup> « *Monnoye* le roy ou du roy, «  
« celle que le roy faisoit ballre. (Colgr.) — 6<sup>o</sup> « *Mon-*  
« *noye* premiere. » « Cette *monnoye* que d'autres  
« appellent gros, est cinq sols. » (D. C. sous *Moneta*  
« *decima*.) — 7<sup>o</sup> « *Monnoye* denxieme, « c'est dix sols.  
« (Id.) — 8<sup>o</sup> « *Monnoye* troisième, « quinze sols. (Id.)  
« — 9<sup>o</sup> « *Monnoye* douzieme, « soixante sols, parce  
« qu'en soixante il y a cinq fois douze. (Id.) —  
« 10<sup>o</sup> « *Monnoye* quizieme, « soixante quinze sols.  
« (Id.) — 11<sup>o</sup> « *Monnoye* de basoche. » (Colgrave.) —  
« 12<sup>o</sup> « *Monnoye* de belistes. » (Ibid.) — 13<sup>o</sup> « *Mon-*  
« *noye* de cordelier, « remerciement. (Ibid.) —  
« 14<sup>o</sup> « Payer en *monnoye* de singe, « en gambades.  
« (Colgr.) — 15<sup>o</sup> « Decrié comme la vielle *monnoye*, «  
« cela se dit d'un homme perdu de réputation. (Pasq.  
« Rech. p. 693.) — 16<sup>o</sup> « Ung marchand ne vault riens  
« sanz *monnoye*, ne ung jeune homme sanz con-  
« duite. » (Percefor, III, f. 115.) — 17<sup>o</sup> « Payer en  
« semblable *monnoye*, « battre, étriller. (Nuits de  
« Strapar, II, f. 142.) — 18<sup>o</sup> « Avoir plus de *monnoye*  
« que d'escuz. » (Chasse d'amours, p. 33.) — 19<sup>o</sup> « Il  
« ne le faut garder non plus que la fausse *mon-*  
« *noye*. » (Oud.) — 20<sup>o</sup> « Faire de la fausse *monnoye*  
« pour une personne, « employer tout pour lui être

utile. (Id.) — 21° « Ressembler la monnoye rognée. » (Colgr.) — 22° « A pauvres gens menue monnoye. » (Ibid.)

**Monnyer.** Mennier : « Il chevauchoit un cheval « de monnyer. » (Hist. de B. Duguescl. par Ménaud, page 13.)

**Monochordion.** Monocorde : « Eusthenes sus « une longue coulevrine jouoit des doigts, comme « si feust ung monochordion. » (Rab. IV, p. 257.)

**Monochordiser.** « Monochordisant des doigts, « remuant les doigts, comme pour jouer de l'in- « trument appelé par les anciens monochorde, « parce qu'il n'avoit qu'une corde, le monochorde « des modernes a conservé le même nom quoy qu'il « ait plusieurs cordes, parce qu'elles sont à l'unis- « son. » (Le Duchat, sur Rab. I, p. 33.)

**Monocordialement.** *adv.* Ensemble, d'accord. « Commissaires... furent nommez, pour *monocor- « dialement*, selon la conclusion, chastier le dia- « ble. » (Moyen de parvenir, p. 91.)

**Monocordiser.** Mêmesens que *monochordiser* : « Ayant toussé et setant *monocordisé* sur son geste « préparé en pompe minoise. » (Moyen de parv. page 166.)

**Monogame.** Qui n'a qu'une femme. (Colgr.)

**Monoiage.** [Redevance, la même que *mon- « noyage* : « Item les resseans dedites vavassories... « paient de trois ans en trois ans ceul solz tournois « pour ayde d'ost, c'est assavoir l'an que le *mo- « noiage* chiet. » (Jl. 59, p. 243, an. 1319)]

**Monioe.** [Monnaie : « *Monioe* si fu estable Par « les giens qui n'avoient mie Cheseun vin, blé, « bestes ne dras. » (Image du monde, III, f. 12.) — « Paiez moi tot ma *monioe*. » (Ms. 7615, I, f. 106.)]

**Monioier.** 1° Monnayeur : « Les ouvriers et les « *monioiers* avoient des fonctions différentes ; l'ou- « vrier estoit celui qui donnoit les façons aux espèces « de monnoyes, avant quelles fussent marquées, ou « monoyées... le *monioier* estoit celui qui formoit la « monoye, qui marquoit, ou monioit les espèces « de leur coing, ou caractere, et il ne leur donnoit « autre façon que celle la seule, ce qu'il faisoit par « le moyen d'une pile, ou d'un trousseau. » (Ord. t. II, p. 317.) — 2° Banquier :

Bonne amor est faillee,  
Car cil qui veut dame acointier,  
Il li covient un *monioier* :

Telc amor soit honie,  
Mes ne puet avoir son plaisir,  
S'il n'a borse farcie. [Poët. av. 1300, IV, p. 1491.]

**Monomachie.** Combat singulier, duel : « Chris- « tophle Cheffontaines a fait un livre sous ce titre : « Chrestienne confutation du point d'honneur, sur « lequel la noblesse fonde aujourd'huy ses querelles « et *monomachies*, deduite en un traité de quatre « chapitres. » (Duverd. Biblioth. p. 166.)

**Monopole.** 1° Conspiration : « Si est crime de « conspiration comme de faire machination contre « l'ordonnance ou edit de prince, afin de le destruire « par fait de peuple ; et y a difference en ce, com-

« bien que ce semble tout *monopole* ; car *monopole* « est entre le peuple, et chose qui singulièrement « le regarde, et conspiration est assembler la gent « pour chose qui a regard au prince, et toutes fois « il ne touche pas au corps, n'à la vie du prince, « comme fait sedition. » (Bout. Som. rur. p. 172.) — « Assemblez unions, *monopoles* et conspira- « tions. » (Ord. III, p. 411.) — [« Sans faire aucun « harele, *monopole*, assemblée. » (Jl. 74, p. 60, an. 1343.)] — 2° Manœuvre, intrigue : « Cette usurpation « et *monopole* de la reyne et du duc de Bourgogne. » (Pasq. Rech. liv. II, p. 59.) — 3° Trafic exclusif, fait en vertu d'un privilège : « Il faut entendre *mono- « poles*, selon sa propre signification, pour cette « façon de faire qu'ont quelques uns de mettre « entre leurs mains toute la marchandise arrivant « au lieu où ils sont, de quelque espèce quelle soit, « et puis de la vendre à leur mot, soit le pris rai- « sonnable ou non ; de quoy j'avertis pour ce que « *monopole*, et monopoler se prennent ordinaire- « ment en autre sens. » (Apol. d'Hérod. p. 46.)

**Monopolé.** Troublé : « Comme tout fâché et « *monopolé*. » (Rab. IV, p. 16.)

**Monopoler.** Comploter. On lit dans Brantôme, Cap. fr. II, p. 376 : « Il alla, il vira, il trota, il *mono- « polta*, et fit si bien, et gagna le capitaine des « janissaires. »

**Monopoleur.** s. Factieux et qui jouit d'un monopole : « *Monopoleur*, parsonier un monopole. » (Monet.)

**Monortieulant.** Rabelais, qui a forgé ce mot, l'emploie dans la signification de prendre des écrits de quelqu'un, certains articles à refuter comme hérétiques, à la manière des moines qui en avoient usé de la sorte avec le savant Beuchelin : l'a du latin *articuli* a été changé en *o* comme en ortel, fait d'*articulus*. (Le Duchat, sur Rab. I, p. 285.)

**Monostique.** *adj. et s.* Solitaire ; qui appartient au solitaire. « Prudence avoit avec elle *monostique*, « economique, et politique. » (Les Tri. de la Noble Dame, 5.) — « Une prudence particulière, appellée « *monostique*. » (Ibid. f. 7.) — « Celui est dit avoir « charge *monostique* qui a gouvernement de soy « seul, et l'economique est celui qui a regard à « soy, et à sa famille. » (Le Jouvene. t. 3.)

**Monoue.** s. Eunuque. Colgrave.

**Monougle.** Borgne :

Que je puisse avoir un denier  
De legnos, de boçu derrier,  
Et de *monougle*, et de renquier ;  
Et cil qui le braz tort aura,  
Sanz un denier n'eschapera. [Fubl. de S. G. f. 4.]

**Monoyage.** 1° Monnayage : « Le prouffit et « emolument du *monoyagé*. » (Ordon. II, p. 294.) — 2° Salaire du monnayeur : « *Monoyage*, salaire cou- « rant d'ouvrage. » (Id.)

**Monpancier.** Equivoque à ma panse, mon ventre :

Assez aime miex *monpancier*,  
Que Marseille, ne Caraloin. [Ms. 7218, f. 311.]

**Mon petit d'avoir** (Passer à). Devenir pauvre. (Ms. 7615, t. I, f. 102.)

**1. Mons. Mont.** [Monceau : « Ly uns sur l'au-  
re chiet et viersent par grans *mons...* Tout abat  
« à nng *mont* le maistre et le destrier. » (Gachel.)  
— « Puis mist tout en nng *mont.* » (Baud. de  
Sebourg, t. I, p. 60.)]

**2. Mons. Mont.** [Monde : « Or vous pri pour  
« celui à qui le *mons* apent... Se n'y ara el *mont*  
« payen ne sarrasin. » (Gachel.)]

**Monseigneur.** [« Quant aucuns cas avient de  
« *monseigneur* le conte contre ses homes. » (Beaum.  
t. XLVII, p. 48.) — Ce mot, en général, a été  
employé pour les personnes d'un haut rang. (Pasq.  
Rech. p. 670.) — Anciennement le nom de *monseigneur*  
étoit plus illustre que celui de *monseigneur*, et  
c'est le sujet d'un des paradoxes de S. Julien, dans  
ses *Mélanges paradoxales*, p. 39. — Le titre de  
*monseigneur* n'étoit pas encore fort en usage en 1630,  
pour les évêques, car le maréchal de Bassompierre,  
dans ses *Mém.* t. IV, p. 132, appelle le cardinal de  
Richelieu « *monseigneur.* » — Un frère, parlant à un  
de ses amis, lui dit : « Vous estes *monseigneur* et  
« mon frère. » (Lanc. du Lac, II, f. 130.) — Ce titre  
est presque toujours réservé à Gauvain, lorsque les  
autres chevaliers de la Table Ronde parlent de lui.  
(Ibid. t. III, f. 38.) — Les chevaliers avoient ce titre  
exclusivement, et les bannerets qui n'étoient point  
chevaliers en étoient privés. La Roque, sur la  
Noblesse, page 261. — On le donnoit au maire et  
lieutenant de justice. *Mém.* de Du Bell. (édit de Lam-  
bert, t. VI, page 351.) — Le chancelier le donna au  
connétable de S. Paul près d'être jugé. (Lussan,  
*Hist.* de Louis XI, t. V, p. 195.) — Quelquefois on  
le joignoit à maître : « *Monseigneur* maistre  
« Jehan. » (Le Jouvenç. ms. p. 261.) — Un marchand  
drapier appela *monseigneur*, le maître d'hôtel de  
l'abbé d'Ésnay. *Histoire* de Bayard, p. 3.) — On le  
trouve joint à messire, dans les Lettres de Louis XII,  
t. I, page 244. — La duchesse de Touraine appeloit  
son mari *monseigneur*. (Croiss., liv. IV, p. 113.) —  
Le même titre se donnoit aux maréchaux de France  
en 1675. (Lettres de M<sup>me</sup> de Sévigné, t. II, p. 384,  
389, 421.) — Les prévôts des maréchaux et les tré-  
soriers de l'armée jouissoient de cette qualification.  
Le Jouvenç. f. 54.) — Les saints se qualifioient de  
même. On lit « *monseigneur* S. Jacques, » dans  
Joinville, page 15. — Cette qualité se donne encore  
aux évêques. La Roque, sur la Noblesse, p. 362.) —  
L'éditeur de Rabelais remarque que l'édition de  
1553 est la première qui donne ce titre au cardinal  
de Châtillon. (T. IV, épît. dedic. p. 1.) — Soit qu'on  
parlât du roy ou au roy, on disoit : « *Monseigneur*  
« le roy. » La reine s'intitule régente pour l'occu-  
pation de « *monseigneur* le roy. » (Choisy, Vie de  
Charles VI, p. 494.) — En 1537, on dit *monseigneur*  
du dauphin. *Mém.* de Du Bellay, f. 231.) — Il en est  
de même des ducs d'Anjou et de Bourgogne. (Disc.  
de La Nonc, page 745), des ducs de Bretagne et du  
Maine. (Duclos, Preuves de l'Histoire de Louis XI,

p. 276.) — Des chevaliers appeloient *messeigneurs*  
les coureurs ou compagnons qu'ils avoient sous eux  
pour battre la campagne, vers l'an 1409. (*Hist.* de  
Louis III, duc de Bourbon, page 378.) — Louis XI,  
parlant des Gantois qui traitoient avec ses ministres  
aux conférences d'Alost et d'Arras, sans prendre  
conseil de l'archiduc, les appeloit « *messeigneurs*  
« de Gand. » (Gaillard, *Hist.* de Marie de Bourgo-  
gne, p. 284.) — Le chevalier Bayard, comme le dit  
son *Hist.* p. 349, qualifioit de même ses gens d'ar-  
mes. (V. le Jouvençel, f. 43.) — Du temps de Louis  
XI, les Suisses sont appelés « *messeigneurs* des  
« *lignes.* » (Chaloas, *Histoire* de Fr. t. II, p. 212.) —  
Dans les *Mém.* d'Olivier de la Marche, liv. II, p. 523,  
on trouve *mon* pour « *monseigneur* » ; de là notre mot  
« *mons* un tel » ou plutôt *monseigneur*. — « *Mons*  
« S. Loys. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 389 ; t. IV,  
p. 413.) — Dans Perard, aux endroits cités, *monse-  
gnor* et *messire* sont synonymes ; en parlant du duc  
de Bourgogne, et à la page 451, an. 1212, maistre  
est distingué de *monseigneur*. — *Monseigneur* ou  
*monseigneur* s'ajoutoit aux noms des saints. Duples-  
sis, *Hist.* de Meaux, p. 165.) — On qualifioit l'abbé  
de S. Etienne et le doyen de la sainte chapelle de  
Dijon, « d'honorables barons *monseigneur*. » (Perard,  
*Hist.* de Bourgogne, p. 520, an. 1269.) — L'arche-  
vêque de Besauçon étoit nommé « redoutable et  
« honorable pere *monseigneur*, » et on donnoit la  
simple qualité de *monseigneur* à l'évêque de Lan-  
gres. (Ibid. p. 458, fil. de 1254.) — Le titre de *mon-  
signor* paroît donné à un supérieur, celui de  
« *messire* » à un inférieur. (Carpent. II, de Cambrai,  
p. 31, an. 1269.)

**Monsieur.** L'abus est que chacun usurpe ce  
nom : « Il n'y a presque gentilhomme de la France  
« qui ne pensât avoir fait tort à sa noblesse, s'il  
« n'estoit appelé par ses enfans, *monsieur*, au lieu  
« de ce doux nom de pere. » (Pasq., Rech. liv. VIII,  
page 670.) — On trouve des observations générales  
sur ce mot et sur ce titre, dans la Dissert. 6<sup>e</sup> du P.  
Honoré de S<sup>te</sup> Marte sur la chevalerie, page 413. —  
*Monsieur* se confondoit avec *monseigneur*. M<sup>de</sup>  
Vendôme, écrivant au duc de Berry, frère de  
Louis XI, traite le duc de Bretagne de *monsieur*, et  
appelle *monseigneur* les ducs de Bretagne et du  
Maine. (Duclos, Preuves de l'Histoire de Louis XI,  
p. 276.) — On joignoit parfois *monsieur* à *monse-  
gnor* : « Les chevaliers avoient en France le titre  
« de *monsieur* et de *monseigneur*. » (Menestrier,  
de la Cheval. p. 127.) — On le joignoit également  
au titre de « *messire*, » qui se donne encore aujour-  
d'hui à la grande noblesse : « *Monsieur* messire. »  
(Petit Jehan de Saintré, p. 228.) — *Monsieur* étoit  
plus distingué que « *monseigneur*, » suivant  
S. Julien, *Mém. histor.* p. 39. — Il étoit plus distin-  
gué que le titre de « *messire*. » En effet, dans les  
Preuves de l'Hist. de Louis XI, par Duclos, p. 234,  
on lit : « *Monsieur* du Maine, *monsieur* le grand  
« senechal, et messire Guillaume Cousinot. » —  
Il avoit encore la préférence sur le mot « *sire*, »  
comme on lit dans les Serées de Bouchet, livre III,

page 200. — Quelquefois on le joignoit au titre de « maître, » en parlant aux conseillers du Parlement. (La Roque, sur la Noblesse, p. 320.) — On le distinguoit aussi de « maistre, » comme il paroît dans les Mémoires d'Oliv. de la Marche, p. 523. — Quand on parloit du roy, ou au roy, ou au régent, on disoit *monsieur*. « *Monsieur* le roy, » dit l'archiduc, en 1399, en parlant du roy au chancelier de Louis XII. (Teltier, Hist. de Louis XII, t. I, p. 131.) — L'avocat du roy s'appeloit l'avocat de *monsieur*. (Mém. de Mezerai, l. p. 37.) — Les princes du sang s'appeloient point autrement le roy avant la défection du connétable de Bourbon, mais depuis ils l'appellent sire, comme tous ses autres sujets. (Favin, Théât. d'honn. t. I, p. 793. — Mademoiselle de Savoie, écrivant à Louis XII, en 1396, redouble le mot *monsieur*, en mettant pour suscription : « A *monsieur* le roy. » (lett. de Louis XII, t. I, p. 95.) — C'étoit encore le nom du dauphin, et on le donna à François, mort en 1536. (Mémoires de S. Gelais, page 250.) — Le premier prince du sang s'appeloit *monsieur*, comme on voit du duc d'Anjou, depuis Henry III. Brant. Cap. Fr. t. II, p. 383. — On lit « *monsieur* le duc, » parlant du duc d'Angoulême. (Mémoires de Rob. de la Marek, ms. p. 224. — « *Monsieur* duc d'Alençon, » et non pas le duc d'Alençon. Duclot, ibid. p. 276.) — *Monsieur* étoit après le nom de baptême, en parlant des fils des princes souverains, et les distinguoit des enfants naturels, même avant Henry IV. (Journ. de Trevoux, nov. 1745, p. 1981.) — « Jehan, *monsieur*, heritier » du duc de Cleves. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 125.) — Le titre de *monsieur* se donnoit aux évêques. « *Monsieur* de Montcaillier, » pour l'évêque de Calien. (André de la Vigne, Voyages de Charles VII à Naples, page 173.) — On traitoit jusqu'aux saints de *monsieur* : « La ville de *monsieur* » S. Quentin, *monsieur* S. Acheu, *monsieur* S. Jean. » (Duclot, Preuv. de l'Hist. de Louis XI, p. 411.) — Le nom de *monsieur* étoit exclusivement affecté aux chevaliers; on ne le donnoit ni aux écuyers, ni aux bacheliers même bannerets. (La Roque, sur la Noblesse, p. 26.) — Dans la bouche du roy, la qualification de *monsieur* suppose un grand seigneur. Brant. Cap. Fr. t. I, p. 44. — Un maître de requêtes s'appeloit *monsieur*, et les officiers du Parlement joignoit la même dénomination au titre de maître. (Miraumont, de la Chancellerie, p. 51.) — Dans les Pays-Bas, on désigna les personnes qui seroient ainsi qualifiées et on interdit ce titre à tous autres. (La Roque, sur la Noblesse, page 546.) — Au théâtre, on employoit le nom de *monsieur*, au lieu de « seigneur » que nous y avons substitué :

Je ne croy pas, *monsieur*, que ce vieux roy d'Athènes.

Pierre Corneille, Médée trag. acte II, sc. III.

Du chevenon qui bien se sçet laver

*Monsieur* Arnoul sçet boire. [Desch. f. 241.]

Les fils de France se nommoient *messieurs* tout court, du moins Brantôme, Capit. Fr. t. II, p. 134, les appelle ainsi; les Mémoires de Tavannes, p. 214, distinguent *messieurs* de *sieurs*. — En Normandie,

le titre de *messieurs* désigne les gentilshommes de race Verrière. (Journ. de Trevoux, octobre 1733, p. 1747.) — Le roy Henry de Transtamare appelle *messieurs*, les chevaliers et autres qui alloient combattre pour lui. (Du Guescl., Mesnard, p. 349.) — On appeloit encore « *messieurs* de ville, » ou simplement *messieurs*, les officiers de ville : « Par « le sergent de *messieurs*, ou par le massier de « cette ville. » (Nouv. G. G. l. I, p. 582.) — Dans les Mém. de Du Bellay, f. 279, les états de l'empire sont nommés *messieurs*. — Moutillu, t. I, p. 631, de ses Mémoires, dit que Mr de Guise l'appeloit toujours *monsieur*. — On lit *monsieurs*, au pluriel, dans les Quinze Jours du Mariage, p. 97 : « Plus grands « *monsieurs* qu'ils ne sont. » — Dans Modus, f. 255, la reine Racio appelle son mari *monsire* et *messire* : « Si touche l'honneur de *monsire*, si luy en parlez, « non mie à moy. »

Expressions : 1° « *Messieurs* du sang » ou « nosseigneurs des fleurs de lys du sang, » les princes du sang. (Choisy, vie du roy Jean, sous l'an 1356, page 302.) — 2° « *Messieurs* les François. » (Mémoires de Robert de la Marek, ms. p. 196.) — 3° « *Messieurs* parents. » *messieurs* mes parents. La Jaille, Champ de bataille, folio 62.) — 4° « *Monsieur* de, » *monsieur* de. (Des Acc. p. 34.) — 5° « *Monsieur* mon amy. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 11.) — 6° « *Monsieur* chacun. » (Le Jouvenel, p. 182.) — 7° « *Monsieur* de ceans. » (Oudin.) — 8° « *Monsieur* sans queue, » *monsieur* tout court. (Id.) — 9° « *Monsieur* tout court. » Mr le duc d'Épernon prit ce titre insollement; mais le maréchal de Brissac refusa ce titre en Piémont. Brantôme, Cap. Fr. t. II, p. 370. — Ce titre est destiné aux princes du sang, comme il paroît par les Lettres de Louis XII, t. II, p. 194. — Dans les Honn. de la Cour, ms. p. 30, écrits par une femme de sa cour, il désigne le duc de Bourgogne. — 10° « *Monsieur* Sevin. » (Oudin.) — 11° « Etre appellé *monsieur* au village. » (Id.) — 12° « *Monsieur* de nul lieu, fante de place. » (Id.) — 13° « *Monsieur* vault, ou ne vault pas madame. » (Colgr.) — 14° « Il ressemble *monsieur* de Bouillon, » quand il commande personne ne remue. » (Oud.) — 15° « Etre logé entre *monsieur* et madame, » être entre deux parts opposés, en parlant d'un gouverneur de place, embarrassé de concilier ses troupes avec les habitants qui sont de différents sentiments. (Mém. de Moutillu, t. I, p. 275.) — 16° « *Monsieur* de trois au boisseau, et de trois à « une espèce, » comme en la Beauce. C'est notre proverbe gentilhomme de Beauce. (Contes d'Entrap, page 395.) — 17° « Aujourd'hui *monsieur*, demain « *monsieur*. » (Colgr.)

### Monsoreau. Nom de lieu.

Entre Cande et *Monsoreau*

Là ne paist brebis, ne veau.

Ce proverbe donne à entendre le peu d'étendue et même la stérilité du terroir d'entre le château de Monsoreau et le bourg de Cande, qui ne sont séparés que par la Vienne et les sables de son rivage. (Le Duchat, sur Rab. l. IV, p. 88.)

**Monstrance** 1. En terme de pratique, on entend par là la production de titres dans les procès, l'exhibition des pièces ou procédures, conclusions et autres écritures, ainsi que la montre et revue des biens qui sont en litige : « Ordonnant par la cour avoir conclu en leurs monstrances, » (Coul. gén. t. I, p. 787.) — 2<sup>e</sup> Justification : « Tout en tel maniere faisoit li rois d'Engleterre ses monstrances et excuses en Alemeigne. (Froiss. t. VII, 319.) » — 3<sup>e</sup> Action de montrer :

Cele qui plus est bele et blanche,  
Fet volentiers d' li monstrance. (Ms. 7218, f. 80.)

4 Ostensoir pour les reliques.

**Monstraut** Démonstratif : « Pierre Labbé, qui en sa vie estoit hom-ne assez monstraut et de diverse cole, incontinent se feust esmen moult et chandement contre ledit Thevenot. » (JJ. 151, p. 79, an. 1396.)

1. **Monstre**. Du latin *monstrum*, prodige : « Dont poroies veoir un molt horrible monstre... » si tu les oylz del cuer avoies enlumineiz. » (Saint-Bernard, dans Leroux de Lincy, p. 562.) — « Les abbatoit et tuoit ainsi comme se ce fust un monstre. » (Lancel. du Lac, III, f. 48.)

2. **Monstre**. 1<sup>o</sup> Revue des troupes de terre et de mer : « Cly ensuit la monstre Johan le Boucher, mestre d'un batel d'armée ordéné à estre en la riviere de Saine, de sept arbalestiers et dix-neuf mariniers, recue le vin jour d'octobre, l'an mil ccc xiiii. » (B. N. fr. 25764, n<sup>o</sup> 151.) — De là l'expression *faire la monstre*, faire montre, expression encore employée au xviii<sup>e</sup> siècle. « Je vous commande que demain vous *fachiez vostre monstre* de vos compagnons en le place devant le chastiel. » (Froiss. VII, 182.)

II<sup>o</sup> Inspection : « Et après ce relivrerent leurs chevaux à monstre. » (Froiss. II, 184.)

III<sup>o</sup> Vue : « Et se rangerent à la veue et monstre de ceulz qui en Rouen estoient. » (Id. IV, 423.)

IV<sup>o</sup> Parade : « En ces monstres et en ces assembles et ensi heriant et ardoant l'un l'autre, avint une fois. » (Id. IX, 81.) — « Le comte de Navarre s'en vint frontant devant la barriere de la ville, et faisant sa monstre, et monstroït bien qu'il demandoit la bataille à ceux de dedans. » (Froiss. liv. III, p. 406.)

De là les expressions : 1<sup>o</sup> Faire *monstre* et visage, se ranger devant l'ennemi pour le braver : « Et devant environ une lieue pour faire monstre et visage, chevauchoit environ huit mille Turcs. » (Froiss. XV, 311.) — 2<sup>o</sup> Faire sa *monstre*, se parer, s'ajuster. (Percefl. I, p. 143.) — 3<sup>o</sup> Faire ses *monstres* et grands jours de quelque parure. » (Aresla amorum, p. 107.)

V<sup>o</sup> Apparence : « A meschant drap volentiers belle monstre. » (J. Marot, 157.) — « Escuyers d'honneur, de bonne monstre, non apprentis d'armes porter. » La Jaille, du Champ de bat. t. 43.

L'autre dit : ce n'est que une monstre,  
Et ansuis que buche vestu,  
Or ne fait rien, et si se tue.

(D'sch. f. 512.)

[Expression : « Se mettre à monstre », faire mine : « Point n'y assallirent, car le comte de Saint Pol estoit delens atout deux cens lanches qui se mirent tantost à monstre pour defendre le chité » se on feust assally. » (Froiss. XVII, 498.)]

VI<sup>o</sup> Etalage : « Quiconque amenera grains ou il y ait emboncheure, c'est à sçavoir qui ne soient aussi bons dessous comme en la monstre, il perdra les denrées. » (Orl. t. II, p. 354.)

VII<sup>o</sup> « Monstre d'un maquignon de chevaux, le lien ou le maquignon monstre les chevaux qu'il vend, pour en faire voir le pas, l'amble, le trol. » (Nicol.)

VIII<sup>o</sup> La *monstre* est en finconnerie ce que la vue est dans la chasse aux cerfs : « Si tu treuves le heron seant, si le melz en hant lieu à tout ton faulcon » nouvel au dessus du ven, et celui qui a le fincon » heronner fera chasser le heron, et quant il aura » laissé aller le faulcon au heron, regarde se le » heron qui volera prendra la monstre. » (Modus, fol. 66.)

IX<sup>o</sup> Pendule, montre, horloge et son aiguille : « Ils enleverent quantité de meubles, en outre la monstre de table. » (Mém. d'Angoulesme, p. 111.) Dans Nicot, c'est « une horloge qui ne sonne point, » ans marquer sans plus les heures par une fleche tournée par ressort. » C'est aussi « l'aiguille de la montre. » — La *monstre* d'un horloge, la main de fer qui par engins va par dehors tournant sur le cercle marqué de 24 heures compassées par heures et demies. — « Mais tout ainsi que qui gaste son tourmente le mouvement et secret d'une monstre, l'aiguille fault, et l'heure ne rencontre. » (Saint-Gelais, 177.)

X<sup>o</sup> [Tasse pour faire l'essai des vins : « L'exposant » print et mist en son saing une tasse d'argent » appellée monstre. » (JJ. 153, p. 167, an. 1397.)]

XI<sup>o</sup> Descente sur les lieux ordonnée par la justice : « Doit estre monstre faite en faveur de la justice » comme de la partie, afin que justice sache... que » elle devroit faire si jugement en est fait. » (Anc. cout. de Bret. f. 95.)

XII<sup>o</sup> En terme de forêt c'est la marque apparente des ventes ou coupes de bois antérieures à celles qu'on veut faire : « S'il y a bois et autres forêts qui » ayent esté vendus (la venue) les part vendre, sup- » posé qu'elle n'y ait que son douaire, en ensuivant » les monstres et ventes anciennes, et selon ce que » son mary vendoit. » (C. G. I, p. 85.)

XIII<sup>o</sup> Vue. Expression : « En le monstre », en face : « en le monstre de la montaigne. » (Froiss. XVII, 23.)

**Monstrée**. L'Action du vassal par laquelle il faisoit l'aven et le dénombrement de son fief à son seigneur. « Quand le seigneur craignoit que son vassal ne luy diminuât son fief, l'usage estoit qu'il pouvoit obliger le vassal de lui en faire monstrée... Ces vues et monstrées ont été abolies par le tit. 9 de l'ordon. de 1667. » (Ordon. t. I, p. 141.) — 2<sup>o</sup> *Monstrée* de terre et d'héritage ; action de montrer un héritage qui est en contestation.



« *Monstrée* peut estre faite tant par instruction de justice, que a la requeste de la partie, à ce que la justice puisse faire son jugement plus certain, et que l'exécution du juge soit plus facilement faite. » (Cout. gen. t. II, p. 762.) — 3° Bois martelé: « l'cellui suppliant qui avoit prinse une *monstrée* de bois des religieux, abbé et convent de Lorroys. » (J.J. 193, p. 1093, an. 1471.) — « Bame veve qui tient doaire, se il y a aucuns forez qui oncques ne furent vendues de nul souvenant d'omme, elle ne se peut vendre, se ce n'est par le consentement de l'eritier: et les autres forez qui autresfois ont esté vendues, elle peut vendre le surfaits du bois, si comme il est accoustumé ou pafs, et se ses maris en avoit vendu aucunes *monstrées*, à annéé qui ne fussent pas échées, li marchiés seroit tenuz, et elle emporterait et auroit l'argent des vendues, au paiemens. » (Pibon, Cout. de Troyes, p. 445.) — 4° Démonstration: « Commencer ses *monstrées*. » (G. Guiart, f. 22<sup>b</sup>.)

**Monstrément.** Revue: « Les barons de Cambride eurent assez honle, car ilz sont attains de faulz jugement, ne oncques ne fist *monstrément* en la cour du roy Artus. » (Lanc. du Lac, l. f. 134.)

**Monstrer.** [P° Découvrir: « Lors fut m'amors descouverte et *monstrée*. » (Cocci, VI.) — « Qui se bele pucele *monstreroit* laide chere. » (Berle, c. XX.)] — « Leur *monstreront* qu'il sevent faire. » (G. Guiart, p. 320.) — 2° Remontre: «

S'il a home en vostre parage  
Que l'en vuel le sien tolr...  
Vons ne le devez pas s'offrir,  
Irois dit: ce li devez offrir,  
*Monstrer* trestot par loisir. [Ms. 7615, t. I, f. 110.]

3° Faire la *monstrée* judiciaire: « Pour une plainte, ou faute de payement des rentes qui se font sur les heritages ou maisons, se paye pour *monstrer* le dit heritage ou maison au doigt et à l'œil, 34 s. 6 d. » (N. C. G. II, 219.) — 4° [Avoir l'air: « Ha a! beau frere, quel chose vous fault? vous *monstrés* à estre tout tourlé. » (Froissart, XIV, p. 321.)]

**Expressions:** 1° « *Monstrer* la parole, » la porter: « Messire Loys de Sancerre *monstra* la parole » et dist. » (Id. XIV, 72.) — 2° « Il ne lui fault que *monstrer*. » (Oudin.) — 3° « *Monstrer* à son pere à faire des enfans. » (Id.) — 4° « *Monstrer* le mouchoir blanc. » (Colgr.) — 5° « *Monstrer* semblant de cruauté, » faire paroître de la cruauté. (Gloss. sur les Cout. de Beauv.)

**Monstreur.** Qui montre. (Colgrave.)

**Monstreusement.** Monstreusement. (Rob. Estienne.)

**Monstreux.** Maître d'école: « Une petite fille qui va à l'escole chez un *monstreux*. » (Moyen de parvenir, p. 50.)

**Monstruel.** Monstreux: « Par sa malice *monstruel*. » (Hist. du Th. fr. II, p. 176.)

**Monstreux.** « *Monstreuse* foy en ses paroles, et une conscience et religion en general, penchant

« plutôt vers la superstition que vers l'autre bout. » (Montaigne, Essais, II, p. 20.)

**Monstruosité.** L'un et l'autre se donnerent merveilles de la force et *monstruosité* de cest entrepreneur. » (Dom Florès de Grèce, f. 153.)

**Monstu.** [Moussu: « Une fosse tote ronde Trove tenebuse et parfonde, Pleines d'espines grans et fiers Et de moll poignans aiglentiers; Moll estoit ancienne et *monste* Et si avoit petite issue. » (Rom. de la Rose.)]

1. **Mont.** [Beaucoup: « Et parloit d'amour *mont* gracieusement. » (Brun de la Mont, v. 3621.)]

2. **Mont.** Monde:

El *mont*, à droiture,  
N'a si belle creature. [I<sup>er</sup> t. av. 1300, t. III, p. 1099.]  
... Veritez est la nague  
Qui tot le *mont* occit et tue. [Fouchet, p. 606.]

[« Novele amor... Ne fait chanter de la plus debonaire Qu'on puist el *mont* ne voer ne trouver. » (Cocci, II.)]

3. **Mont.** [P° Montagne: « Dès le *mont* Saint Michel jusqu'à Chastel Landon. » (Sax. XXV.)]

Du bon roy qui, par maladie  
Les *mons* de pierre rapassa,  
Et à Parignau trepassa. [G. Guiart, f. 9.]

**Expressions:** 1° « Faire *mons* et merveilles, » faire l'impossible, aux Vig. de Charles VII, t. II, 85. 2° « Jurer les *mons*, les terres, et les vaus. » (Ms. 7218, f. 146.) — 3° « Au matin les *mons*, au soir les fonds, » ou bien: « au matin vers les *mons*, au soir vers les fonds. » (Colgr.)

4° Robiers, Gillebiers, et Renaus  
N'orent de tiere *mons*, ne vaus. [Mousk, p. 480.]

5° « Faire les *mons et vaus*, » faire des merveilles.

Là avot bien deux cens Anglois  
Voulans faire les *mons*, et *vauts*.  
Mais li laisserent leurs harnoys,  
Et perdirent biens et chevaulz.

Vigil. de Charles VII, t. II, p. 41.

6° « A *mont*, » par delà:

Et li fuis le roi cevaucha  
Loeys à *mont*, et en cha. [Mousk, p. 576.]

7° [« A *mont*, » en haut: « Ils avoient lrouvei merveilles de diverses bestes sauvages ... qui les venoient regarder dessus la riviere de l'yaue, » aussi comme ils aloient à *mont*. » (Joinv. § 190.) — 8° « Contre *mont*, » en haut: « Ainsi l'ont fait as forches contre *mont* sus lever. » (Roncevis. 197.)]

Il° [Mouneau, las: « Si comme s'il donne le *mont* de buce à deniers sés. » (Beauman. LXVIII, f. 7.)] — « Si s'entre occirent par *montz* sans prendre homme et rançon. » (Percef. IV, f. 82.)

III° [Paquet: « Et mirent le varlet tout en un *mont* et en le fonde d'un engien. » (Froiss. I, IV, fol. 260.)] — « Cheurent luy et son cheval illeques » tout en un *mont*. » (Froiss. I, f. 226.)

IV° Intérêts: « *Monts* et gains. » (Bouteif. Som. rur, p. 370.)

V° Portion, part: « Du residu de tous les biens tant meubles comme heritages, soient faits trois *mons*, par juste inventaire... desquels trois *mons*

mes... enfans auront les deux parts, et leur mere la tierce part. » (Boul. Som. rur. p. 876.)

**Montable.** Qui a de la valeur. (Chron. des ducs de Norm. v. 16834.)

**Montagne.** Terme de droit. Masse dans le partage d'un chéptel, morceau à partager entre colériers et associés. « Par autre costume gardée a... » Vie et Thézac, quand il est question de partir « ou remplir une *montagne* par teste, la costume de faire le compte par testes est, qu'une vache lancant tendrière, avec son veau, est comptée « pour une teste. » (Goul. Gén. II, p. 482.)

1. **Montagner.** v. 1<sup>o</sup> Elever en forme de montagne. Ou lit de la gorge d'une maîtresse :

Quel blanc rocher de Pare, en etofe marbrine,  
Il a tant bien *montagné* cette plaine divine. (Tahour. 178.)

2<sup>o</sup> Se fermer en montagne :

Où voit souvent au soir se *montagner* les nuées.  
Biscroier, Bibliothèque, p. 234.

2. **Montagner.** Montagnard : « Il y a un faucou « qu'on appelle montain ou *montagné*, qui a cela « de propre, qu'il regarde souvent ses pieds, et si « est fort despit. » (Bulé, des Oiseaux, f. 114.)

Mon Dieu, que de plaisir de voir nos *montagners*,  
Blanches comme le baict, dispoitements légers  
Bondir en petits saults, reculer, avancer,  
Et de mille façons leurs branches compasser. (Despor. 502.)

**Montagnette.** Petite montagne. (Des Accords, Bigarrures, p. 64.)

**Montagnon.** Même sens. (Colgrave.)

**Montagn.** Nom d'un collège de Paris. « Espar- « vier de *Montagn.* » Poux, à cause de la pauvreté des écoliers. Colgrave.

**Montaignar.** [Montagnard : « Les cantons d'Uri, « Schwits, Underwall, Zug, Glaris, Appenzel, qui « sont vraies démocraties, et qui retiennent plus « de liberté populaire pour estre *montaignars*. » Bodin, Rep. II, p. 7.]

**Montaigne.** Montagne : « Ainsi ot li rois toute « Normande à reis de Gaillart, qui trop est forz et « siet on regard de trois *montaignes*. » (Ménesl. de Reims, § 260.)

**Montaigner.** Soulever en montagnes : « La « tempeste n'est pas toujours occupée à *montai- « gner* la mer. » (Pélerin d'Amour, I, p. 261.)

**Montaignete.** [Petite montagne : « Il assem- « bloit les enfans de son age, puis alloit prendre et « saisir certaine place, comme une petite *montai- « nete*. » (Boucicaut, I, p. 3.)]

**Montaigneux.** Montueux. (Colgrave.)

**Montaignolle.** Petite montagne : « Aurois « moult une *montaignolle* au poinct du jour, pour « me rendre à la plaine. » (Montluc, t. I, p. 380.)

**Montain—aine.** adj. 1<sup>o</sup> Qui se plaît sur les montagnes :

... Dyane la tres *montaine*  
Qui s'ondroit à la fontaine. (Froiss. poës. f. 372.)

2<sup>o</sup> Ultramontain : « Les Italiens et *montains*. » (Chr. de S. Denis, t. III, fol. 41.)

**Montaison.** [Époque où l'en monte une rivière :

« Le premier navire qui viendrait tous les ans à la « *montaison*, chargé de vins. » (Carloix, I, f. 31.)]

**Montalant.** Espèce de jeu. (Rab. I, p. 147.)

**Montance.** [Valeur, montant : « Onques li « rialmes ne li valut noiant La blanche coiffe la « *montance* d'un gant. » (Mort de Garin, p. 93.)]

La *montance* d'une maille. (Ms. 7218. f. 202.)

« La *montance* d'une lieue. » (L. du Lac, II, 31.)

**Montanche.** [Même sens : « Il ne prisoint « l'empereur le *montanche* d'un denier. » (Villeh. § 635.)]

1. **Montant.** adjectif 1<sup>o</sup> Croissant en hauteur.

« Les saulx et les autres arbres qui ne sont point « *montans*, dont on est de costume d'abbatre ou « couper les branches croissantes sur les testes et « tous les jets qui s'y trouvent, et encore ceux qui « sont dans le bois au dessous de trois ans, suivent « le fief. » (N. C. G. I, p. 596.) — 2<sup>o</sup> Brave : « Un fil « en ot prou el *montant*. » (Monsk. p. 35.)

2. **Montant.** subst. F Terme de droit. Crue, excédant : « Si la femme va de vie à trespas, les « héritiers d'elle peuvent prendre la moitié des meu- « bles et acquies commun entre elle et son mary : « et si bon leur semble, peuvent renoncer à leur « dite communauté dedans huitaine, et eux tenir au « mariage de la femme dont ils sont héritiers ; mais « en ce cas, la tierce partie de la pecunie et deniers « que la femme auroit apportez en mariage leur « sera rendue, avec les autres biens par elle appor- « tez, simplement sans aucun *montant*. » (C. G. II, p. 629.) — De là l'expression : « Tiers denier en « *montant* » : « Quant aucun heritage tenu à bor- « delage est entièrement vendu, eschangé, ou « autrement aliéné, le seigneur prend pour son « droit de lods le tier denier en *montant*, qui est la « moitié de la somme totale de l'achat ou estima- « tion de la chose eschangée. » (N. C. G. III, 1225.) Ou lit, p. 1226 : « Le tiers denier en *montant* pour « lods ; *verbi gratia*, de vingt livres ils en payent « dix livres. »

II<sup>o</sup> [Mesure agraire : « Item un *montant* de terre « au bout du preu devant dit, contenant environ un « bon quartier. » (Cart. de Commerce, an. 1497.)]

III<sup>o</sup> Coup d'escrime ou de raquette, coup d'avant main, opposé à revers ou arrière main : « Cingar « est à son costé, et soufflant de rage, combat « cruellement, donnant des coups orbes à droïete, « à gauche, des revers, des *montans*, il crie à balde « chaquen Poyant. » (Merlin Coccaie, t. I, p. 299.) — « *Montant* de raquette. » (Oudin.)

IV<sup>o</sup> Partie montante : « Les *montans* d'un liet, du « pied. » (Colgrave.)

**Montauban** (Chapeau ou chapelet de). Armure de tête qui se fabriquoit dans la ville de sa « Il estoit l'empereur armé portant à l'archon de sa « selle un *cappeau* de *Montauban*. » (J. Lefevre de S<sup>r</sup> Remy, Hist. de Charles VI, p. 102.)

**Monte.** [1<sup>o</sup> Valeur : « Si que la maille de blanc « halberz tresliz Ne li valut la *monte* d'un samis. »

(Mort de Garin, p. 56.) — « Qui vaille pas la *monte* « d'une alie. » (Id. p. 99.) — « N'en averés vos ja le « *monte* d'un ballois. » (Aiol, v. 7905.) — 2° Intérêt, usure : « A *monte* et à usure si vont prestant. » (Aiol, v. 2667.) — « Avec ce principal, vuy estoient « dues les *montes*. » (Hist. de la Tois. d'or, II, 207.)

Si l'atent paiement, il aura tant de honte,  
Jamais n'aura païé le chetel de la *monte* :  
Ha ! la li endeté seront si mal venu.

Chantepierre, ms. de S. Germ. f. 104.

... Je pris mes deniers à *monte*. [Ms. 7218, f. 219.]

« Doubles *montes*, » intérêts des intérêts. (Id. f. 244.) — « *Montes montes*, » même sens. (Édit de Ch. VI, de 1389, cité par Du Cange, sous *Montare*.) — 3° Quantité :

... Les gens des coutes,  
Les généraux de la justice,  
Les gens de la ville, et grans *montes*,  
Tous en ordre et belle police. [Vigil. de Ch. VII, p. 171.]

4° [Mesure agraire ; voir *montant* II° : « Une « *monte* assise emprès la voye de Laignes Bou-  
« rieuses d'une part et la chaudiée de la maison. » (J.J. 74, p. 519, an. 1313.)] — 5° Montée : « Trouverent  
« une haute montaigne, qui avoit bien une lieue  
« de *monte*. » (Percef. I, fol. 45.) — 6° Action des  
bêtes qui s'accouplent. « Ils entrent en chaleur  
« ne plus ni moins que les chevaux font à la saison  
« de leur *monte*. » (Charles IX, de la Chasse, p. 4.) —  
« Au temps de la *monte*, quand on faict saillir les  
« juments. » (Bouchet, Serées, 408.) — 7° « *Monte*  
« *monte* l'eschelette, » jeu. (Rab. I, 152.)

**Montée, s. 1°** Montagne :

Quant ung faulcon sain et entier,  
À l'aesle viste et legier,  
Est la sus en la *montée*,  
Il a franchise et liberité. [Gace de la Bigne, f. 150.]

**Expressions :** 1° « A haute *montée* le faix encom-  
« bre. » (Cotgr.) — 2° « Après grande vallée, rude  
« *montée*. » (Id.) — 3° « Après grande *montée*  
« grande vallée. » (Id.)

2° Montoir, degré d'un escalier : « *Montée* de  
« logis. » (Oudin.) — « *Montée* et vis à monter aux  
« étages d'une maison. » (Rob. Est. Gramm. fr. p. 84.) — 3° [Eau *montée* d'un puits salin pour faire  
du sel : « Nos, Jeans cuens de Bourgoigne et sire de  
« Salins, sirens savoir.... que tant de myvre, come  
« Estienes frère d'Oiseleur nostre frere pourra con-  
« querir au puis de Laon, tant que à trois *montées*  
« de myvre. » (Ch. de 1251, dans Du Cange, sous  
*Montea*.)] — 4° Vol par lequel s'élève l'oiseau de  
proie. On lit, en parlant du faucon :

Le heron prend il de *montée*. [Modus, f. 152.]

5° [Action de monter la gamme : « Une harpe il  
« tint en ses mains Et harpe te tai d'Orphey ;  
« Onques nus hom plus n'en oï Et la *montée* et  
« l'avalée. » (Flore et Blanchefleur, page 862.)] —  
6° Montée de la sève : « Le foret de la *montée* qui  
« doit estre fichée dessus la branche. » (Mod. f. 80.)  
— 7° [Augmentation de prix : « (Les tisserans)  
« firent compilations, taquehans, mauvaises *mon-  
« tées* et encherissemens à leurs volentes de leurs  
« euvres. » (J.J. 59, p. 411, an. 1319.)]

**Monte-foy.** [Qui fait foi, dans Joinv. L'édition  
de Wailly indique le § 510, mais le mot composé ne  
s'y trouve pas.]

**Montement.** 1° Montant : « Prendre de l'heri-  
« tage de son voisin jusques au *montement* de la  
« moitié du dit pied et demy. » (Cout. G. II, p. 795.)  
— 2° Action de monter. (S. Bern. Serin. ms. p. 92.)

**Monteor.** [Débarcadère : « Et que fors de la  
« nef issiez, Et si venez par ça entor. Où il a moult  
« bon *monteor*, Par ou vous porrez bien monter. »  
(Ren. v. 22908.)]

**Montepiement.** [Accroissement : « Elle (la  
« nation des Francs) desirroit plus le *monte-  
« plement* de la foi, que elle ne faisoit l'accroisse-  
« ment de la seigneurie terrienne. » (Chrou. de  
S. Denis, dom. Bouq. t. III, p. 153.)]

**Monteploier.** [Multiplier : « Es vous le cheva-  
« lier ou bonté *monteploie*. » (Gachel.) — « Si  
« volentiers le *montepient*. » (G. de Coinsy,  
ms. 10747, f. 40.)]

**Monter. P. verbe actif.** 1° Elever :

Mors qui les *monte*: fez descendre,  
Et qui, des cors des rois, fais cendre. [Ms. 7615, I, 103.]  
Cel jor fu moult le roy engrant  
De l'eunor de France *monter*. [Ms. 6812, f. 74.]

2° Relever, remettre :

Ses braies moult... [Ms. 7218, f. 68.]

3° Surmonter :

Le beau faulcon... emprist  
A *monter* le second haïron. [Gace de la Bigne, f. 123.]

4° [Equiper : « Et leur prioit que chacuns le vol-  
« sist sieuvir au mieux *monter* et appareillet qu'il  
« porroit. » (Froiss. II, 109.) — « Tous bien *monter*  
« et ricement estoief. » (Id. p. 115.)] — « *Monté*  
« comme un S. Georges. » (Oudin.) — « Nont  
« enfant que luy, et pour ce le *monter* ils, et l'ap-  
« pareillent bien. » (Les Quinze Joyes du Mariage,  
page 146.)

Tout dis avés esté *montés*,  
Et d'abis en hupelandes. [Froiss. Poës. p. 427.]

5° [Faire monter à cheval : « Et vinrent sus le  
« conte et le present et quatre chevaliers et le *mon-  
« terent* et puis se misent au retour. » (Froiss. IV,  
p. 250.)] — 6° Porter des coups en haut :

La *monte* cops, la les devate. [G. Guiart, f. 256.]

7° [Enrichir : « Si estoit par usure *montés* et  
« essauchiés. » (Aiol, v. 7064.)]

II° **verbe neutre.** 1° Aller en haut :

Hastivement à la nef vont,  
Par l'esciele *monter* amont. [Ms. 7989, f. 52.]

« *Monter* au fruit sur un arbre, on as oisiaux, »  
« monter sur un arbre afin d'en prendre les fruits ou  
de dénicher les oiseaux. (Beaumont, p. 350.)

De là les expressions suivantes : 1° « *Monter* sur  
« l'asne. » (Cotgrave.) — 2° « N'estoiz pas si haut  
« *monté sur mes mutets de coffres*, que je voulsse  
« faire le prince. » (Mémoires de Montluc, I, p. 538.) —  
3° « *Monter* en son grand orgueil, » s'enorgueillir.  
Chron. de S. Denis, t. I, p. 163. — 4° « *Monter* au  
« grenier sans chandelle. » (Cotgr.) — 5° « *Monter*

« à la navire. » (Id.) — 6<sup>o</sup> « Qui plus haut *monte* qu'il ne doit, de plus haut chet qu'il ne voudroit. » (Id.) — Dans les Poët. avant 1300, t. II, p. 921, on lit : « Ki haut *monte*, de haut descent. »

II<sup>o</sup> Monter à cheval, partir : « Jà avoit elle disné et estoit toute appareillée de *monter* quant Jehans de Haymau vint. » (Froiss., t. II, p. 52.) — « Quand Lancelot fût appareillé comme du *monter*, il entra en la chambre de la reine pour prendre congé. » (Lanc. du Lac, t. III, f. 69.)

III<sup>o</sup> S'embarquer : « Et *monterent* à Douvres et arrivèrent à Boulogne. » (Id. t. II, p. 26.)

IV<sup>o</sup> S'élever, surgir : « Uns grans troubles *monta* en la ville. » (Froiss., II, 120.) — « Avint que haynne *monta* si grande entre messire Rogier sus le conte de Kent. » (Id. p. 240.)

Ains *monte* aus premerains es testes,  
Qu'il laissent jus les arbalestes. (G. Guier, f. 255.)

V<sup>o</sup> [Valoir : « Et puisse il dedens l'annéc furent il tout seerq payet de tout ce que li cheval *montoit*. » (Froiss., II, p. 183.) — « Mout il de gens erient maintes fois guerre qui ne savaient que le guerre *monte*. » (Le Cheval. de la Tour, f. 73.)

Je ne seai rien que amors *monte*,  
Ne de ce que vos demandez. (Fabl. de S. G. p. 277.)

VI<sup>o</sup> [Importer : « A moi que *monte*? » (Renart, v. 414.) — « Ce nous *monte* petite cose. » (Froiss., I, V, p. 102.) — « Jehan, à vous qu'en *monte* dou savoir. » (Id. VI, 77.) — S. Bernard dit dans ses Serm., p. 92 : « Ke *montet* ceste paix, « *quid est pars ista?* »

VII<sup>o</sup> Être comparable à : « La plus grande piece ne *montoit* la paulme. » (Percef. vol. V, f. 12.)

Sachiez que fame ne erient honte ;  
Nus hardemens au sien ne *monte*. (Ms. 7218, f. 241.)

VIII<sup>o</sup> Appartenir, regarder : « Coueneur par l'as-sise du royaume de Jerusalem que le bailliage *montoit* au dit baill, pour ce que il estoit ainsne dou conte de braine. » (Assises de Jérus., p. 204.) — « Tant comme *monte* à la question. » (Modus, folio 238.)

**Montevin**, s. Espèce de vaisseau de terre, servant à boire. (Cotgr. ; Bouchet, Serçes, liv. I, p. 22.)

**Monteure**. [Monture : « Il avoit appareillié tant d'abis, d'armesures et de *monteures*. » (Froiss., t. IV, p. 281.)]

**Montigene**, Montagnard. (Cotgr.)

**Montignolle**, Petite montagne : « Les montaignes et *montignolles*. » (Pelerin d'amour, f. 112.)

**Montignos**, adj. Aubains, étrangers : « *Montignos* qui valent autant à dire que aubains. » (Pithon, Cout. de Troyes, p. 249.)

**Montine**. [Jeu, au reg. JJ, 182, p. 74, an. 1450 : « En la ville d'Arras les jeunes compaignons « enfans de bourgeois de laditte ville et autres, ont « accoustumé de leur assembler et aler la veille de « la feste des roys es hostelz de leurs voisins des « diz bourgeois et autres gens d'icelle ville, et por- « ter par esbatment et joye de la solempnité de « laditte feste aucuns petits joyaux, dons ou pre-

« sens, à son de menestrez ou autres joyeux instru- « mens, et jouer en l'ostel du bourgeois ou autre où « ils entrent, à ung jeu nommé *montine* ; et se « iceulz compaignons perdent audit jeu aux gens « dudit hostel où ilz entrent, on les chasse dehors « par esbatment, sans leur donner à boire ; et se « ilz gagent, on leur donne à boire et ont l'ou- « neur. » Ce doit être un jeu de cartes ; comparez l'espagnol *monte*.]

**Montjoye**, Voir MOXOIE. 1<sup>o</sup> Monceau : « Toutes « manières de menues gens... entendirent à... « apporter fagots devant la tente du roy, et en fit « on là une tres grande *montjoye*. » (Froissart, II, p. 257.) — « *Montjoyes* d'arennes mouvantes. » (Ess. de Mont. I, 318.) — « Ils vindrent en la *montjoye* du « chastel ou cele menoit. » (Fabl. de S. Germ. p. 331.) — 2<sup>o</sup> Enseigne, bannière de S. Denis, puis guide en général :

Il est la voye et seur chemin...  
Ou jamais nul ne se fourvoye...  
Sa crox nous y sert de *montjoye*. (Marg. de la M. 246.)

3<sup>o</sup> Perfection :

De voir la beauté la *montjoye*,  
Vous devriez rire comue nous. (Marg. de la Marg. 360.)

4<sup>o</sup> Abondance : « Hercules conquesta de l'hon- « neur grand *montjoye* d'occire le fier monstre qui « venoit faire proye d'hesionne. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II, p. 547.) — 5<sup>o</sup> Cri de victoire, de ralliement. (Voir MOXOIE) : « Le comte (de Charo- « lois) rompit seize ou dix huit lances... chacun lui « donna le bruit de ceste joust, et lui fut le soir « présenté le pris par deux princesses ; et fut crié « *montjoye* par les heraulx moult hautement. » (Mém. d'Olivier de la Marche, liv. I, p. 338.) — Les partisans du roy Jean prisonnier, et de son fils régent, erioient dans Paris : « *Montjoye* au riche « roy, et au duc regent. » (Hist. de la Toison d'Or, vol. I, f. 111.)

**Montoir**. [Grosse pierre pour monter plus aisément à cheval ; au moyen-âge, le synonyme était perron : « Entre lesquels murs (du Louvre, dans les « environs de la rue Froimantel et de Champflore) « est le *montoir* du roi et de la reine. » (Compte des bâtiments royaux, an. 1368.) — « Pour ung « *montoir* qu'il avoit fait faire pour monter m. d. s. « à cheval. » (Lues de Bourgog. n<sup>o</sup> 4929, an. 1427.)] — « Se renger au *montoir*, » cela se dit par métaphore d'une fille qui se laisse embrasser. (Cotgr.)

**Montonage** — **enage**. [Droit sur les moutons, dans la Coutume de Montreuil et aux Ordonn., III, p. 223, an. 1358. Voir MOUTONNAGE.]

**Montorgueil**, Nom allégorique : « Vaine « gloire se parti de Maliferne, et s'en alla à *Mon- « torgueil*, et la trouva orgueil le roy des vices qui « estoit en son palais. » (Modus, f. 250.)

**Montouer**. [1<sup>o</sup> Montoir : « En la cour de nostre « palais royal à Paris, entre la pierre de marbre, « nostre *montouer* et nostre audience. » (JJ, 114, p. 289, an. 1378.)] — 2<sup>o</sup> Le côté gauche du cheval : « Fait semblant de descendre de cheval, et quand

« feut pendant du costé du *montouer*, fait soupplement le tour de l'estriviere. » (Rab. t. I, p. 227.)

**Montpellier.** (Argent de façon de). [Voir tous les inventaires du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècle : « Une douzaine de tasses de l'argent et de la façon de *Montpellier*. » (Inv. du duc d'Anjou, n<sup>o</sup> 673.)]

Il ot chausces d'un pain chier,  
Et uns *soltiers* de *Montpellier*. (Blanch. f. 189.)

**Montpensier.** Nom propre.

*Expressions* : 1<sup>o</sup> « Pain de M<sup>re</sup> de *Montpensier* ; » on appeloit ainsi le pain fait avec des os de morls mis en poudre, dont se nourrissent les Parisiens assiégés en 1590. (Hist. de Fr. de De Thou, trad. XI, p. 177.) — 2<sup>o</sup> « Guidon de *Montpensier*, » homme robuste et vigoureux, propre à satisfaire une femme comme la duchesse de *Montpensier*. C'est ainsi qu'on appeloit M. de Montoiron, de l'ancienne maison de l'archevêque Turpin. (Brant., Cap. Fr. t. III, p. 282.) — 3<sup>o</sup> « Faire la compagnie de M<sup>r</sup> de *Montpensier*, » faire le sot : « Vous avez fait la compagnie de monsieur de *Montpensier*, ce qui estoit autant à dire, vous avez fait de la sottise. » (Brant. Cap. Fr. t. III, p. 279.)

**Montravel.** « Il ressemble le juge de *Montravel*, » c'est-à-dire « il vent être cru et craint dans son dire. » (Brant. Cap. Fr. t. I, p. 51.)

**Montre.** Voir *MOSTRE*. 1<sup>o</sup> Revue : « Estre en place *montre*, » comparoître à une revue. (Mém. de Bassomp. t. I, p. 155.) — « *Montre* en armes et en robes, » il y avoit de la différence entre ces deux revues. (Boullainvill., sur la Noblesse, table, p. 81.) — 2<sup>o</sup> « *Montre*, pare, paiement, solde que » recoit le soldat à la *montre*. » (Monet.) — 3<sup>o</sup> Spectacle : « La aussi se rapporterent les comedies, tragédies, jeux, *montres*, masques, morsesques. » (Debat de folie et d'amour, p. 102.) — 4<sup>o</sup> « *Montre*, » montrée de danrée on marchandise, echantillon « de l'espèce et qualité de la chose à vendre. » (Monet.) — 5<sup>o</sup> « Belle *montre*, bonne mine, bel extérieur. » (Monet.) — 6<sup>o</sup> Parade, tournoi : « Il avoit.... amené avecques luy jusques à 40 chevaliers, et en ce point il feist ses *montres* par devant les dames et damoiselles. » (Percefor. III, l. 7.) — « Vos courtisans entendent mieux à monter une *montre*, qu'à... pointer un canon. » (Mém. de Montluc, t. II, p. 521.) — 7<sup>o</sup> « *Montre* d'horloge, » cadran. (Des Acc. Contes de Gualard, p. 87.)

**Montrer.** Voir *MOSTRE* : « *Montrer* au doigt, » se moquer. (Aresl. Amor. p. 273.)

**Monument.** [Tombeau : « L'ont enfoui à grant honneur : Li cors fu mis el *monument*. » (Gui de Cambrai, *Bart. et Jos.* p. 247.) — « O Bretagne ploure ton esperance ! Normandie, fai son entierement Guyenne aussi et Auvergne, or l'avence ; » Et Langnedoc, quier lui son *monument*. » (Besch. sur Duguesclin.)]

**Moole, s.** Moule réglementaire des hameçons. « Eulx puissent pescher... depuis my mars jusques à my may en la manière qu'il ont fait du temps de nos prédecesseurs, et du nostre, c'est assavoir

« à bons *mooles* loyaux de hameçons, à toutes esches qui ont cours en toutes saisons, en les » mellant ou jellant en l'eau. » (Ord. V, p. 208.)

**Moore.** [Moudre, aux Ord. IV, p. 298, an. 1354.]

**Moquable.** Digne de raillerie : « Au lieu de se » monstrer bon moqueur il seroit *moquable* à tout » le monde. » (Tahureau, p. 80.)]

**Moquer—ier.** [1<sup>o</sup> Plaisanter, actif : « Si le » commencierent à *moquier*. » (Mérest. de Reims, § 417.) — « Ne me voeillics mies *moquier* ne assaiger, ne tempter. » (Froiss. III, 456.) — « Li uns » ne poet l'autre *moquer*. » (Ms. 7615, I, f. 114.) — 2<sup>o</sup> [Même sens, au pronom... : « Li bons cuens de » Soissons... se *moquoit* à moi et me disoit : Senesciaus, lessons huer ceste chiennaille. » (Joinv. § 242.) — « C'est se *moquer* de la mal mariée. » (Cholières, f. 71.)]

**Moquerie.** Plaisanterie : « *Moquerie* de Chateau » Landon. » (Poët. av. 1300, IV, f. 1652.) — [« Mes- » sires Phelippes dist que je disoie voir, car il ne le » disoit que par *moquerie*. » (Joinv. § 387.)]

**Moquette.** Plaisanterie, attrappe : « Donner » des *moquettes*. » (Oudin.)

**Moqueur.** [« Avecques le *moqueur* n'aies compagnie, mais la fuy et ses paroles comme venin. » (Ménag. I, f. 9.) — « A grant *moqueur* fault grant » *menageresse*. » (Desch. 225.)]

**Moquois.** [Moquerie : « Et dient en *moquois* » souvent. » (Chast. de Cocci, v. 20.)]

**1. Mor.** [Mur, Flor. et Blancheff. v. 454.]

**2. Mor.** [Brun : « S'estoît elascuns monlés sur » un bon cheval *mor*. » (Brun de la Mont. v. 1164.) — « Les defendeurs blons et *mors* Prennent » illene de mort le mors. » (G. Gualard, v. 11533.)] — « Bobenz qui du vis semble *mor*. » (Ms. 7615, I, II, fol. 189.)

**3. Mor.** Mare, en Bourgogne.

**4. Mor.** Nom propre ; Saint-Maur : « Mal de » *S<sup>r</sup> Mor*, » la goulle :

Sire *Sannet Mor* ! rendez le moy gouteux  
Je vous en fais priere, et orison :  
Vendez li bien ses deliz outrageus. (Desch. f. 207.)  
Je ne vi onques encor  
Choir ou *mal* de *S. Mor*  
Homme nul, sinon d'aventure. (Ibid. f. 420.)

**Morabitains, s.** On appelle *morabites* et *morabitains*, certains moines ou plutôt hermites mahometans de la secte d'Aly, qui, malgré toute l'austérité dont ils se piquent, ne laissent pas de se trouver aux fêtes et aux noces des grands, où ils entrent en chantant des vers en l'honneur d'Aly et de ses fils. Le Duchat, sur Rab. V, p. 218.) — [Ce mot désigne plutôt les Morisques, restés en Espagne après 1492.]

**Morabutine.** Danse des Morabitains. (Ibid.)

**Morail.** Morailles, tenailles pour serrer le nez d'un mulet. (Colgrave.)

**1. Moraine.** [Morillon : « Primaut qui plus vesiez fu, Prist la luchte, et à quelque paine, En • a brisée la *moraine*. » (Beuarl, v. 3114.)]

**2. Moraine.** [Laine enlevée de la peau d'un mouton mort de maladie. (D. C. sous *Morina*.)]

**3. Moraine.** [Marraine (?).]

Vous dame de toz angles,  
Doiene et souveraine  
Par dessus les apostles,  
Soiez por moi *moraine* :  
Met m'ame avec les angles. (Ms. 7218, f. 171.)

**Moraligier.** [Moraliser, compiler les faits merveilleux relatifs à l'histoire des animaux, comme Richard de Fournival et les autres auteurs de bestiaires, les métamorphoses d'Ovide, comme Philippe de Vitry, leur donner la valeur de la tradition et y reconnaître des présages et signes moraux en rapport avec le mystère de la Rédemption.] — « *Moraligier* les bestes. » (Modus, f. 3.)

**Moraliser.** Même sens : « Fiction *moralisée*. » Desch. f. 321 e.)

**Moraliseur.** Qui moralise. (Cotgrave.)

**Moralité.** [1<sup>o</sup> Caractère, mœurs : « Si comme la cire reçoit la figure dou seel, tout atressi la *moralité* des homes est formée par exemple. » Brunet. Lat. Trés. 466.] — 2<sup>o</sup> Bon sens : « Furieux • retourné à *moralité*. » Bouteil. Som. rap. 194. — 3<sup>o</sup> Soumission : « Pour la faction, et prudence de • Pompée, toute la cité fut remise à *moralité*. » (Tri. des IX Preux, p. 355.) — 4<sup>o</sup> [Moralité, sorte de poème dramatique, allégorie morale mise en action ; telle est la moralité de *mundus, caro et demonia*. D'autres sont de véritables paraboles, comme celles de *l'Enfant prodigue* et du *Mauvais riche*. Les derniers veulent mettre en lumière une vertu : « *Moralité* ou histoire rommaine d'une femme qui • avoit voulu trahir la cité de Rome, et comme sa • fille la nourrit six semaines de son lait en prison... » — « Fais es villes et es cités, Fainctes, • jeux et *moralitez*. » (Villon, p. 87.) — « Certaine • *moralité* ou farce, que les escolliers de Pontoise • avoient fait, ainsi qu'il est de coustume. » (Jl. 201, p. 189, an. 1477.)] — « Nos *moralitez* tiennent • bien entre nous de tragedies et comedies indifferement, et nos farces sont vrayment ce que les • Latins ont appellé mimes ou priapées, la fin et l'effet desquels estoit un ris dissolu, et pour ce, • toute licence et lascivie y estoit admise comme • elle est aujourd'hui en nos farces. » (Art. poët. de Sibilet, liv. II. fol. 424.) — « Quand monologue • passe deux cens vers, c'est trop : farces et sottises, • cinq cens, *moralitez* mil, ou douze cens au plus. » (Duverd. Biblioth. p. 427.)

Jay leu et veu une *moralité*,

C'un chascuns puet assez avoir advis. (Desch. f. 9.)

**Morans.** *adj.* « Faucons *morans*, lesquels on • prend sur la falaise de la mer, que nous avons • nommé peterins, parce qu'ils n'ont gueres esté, • ne sejourné en leur pays. » (Budé, des Ois. 122.)

**Moraux.** Ouvrages de morale. « Voluntiers me

« delecte à lire les *moraulx* de Plutarche. » (Rabel. t. II, p. 93.)

**Morbement.** [Mollement : « Oïl, il l'avoia voirement, mais il sembla au duc que ce fust assés • *morbement*. » (Froiss. IX, p. 425.)]

**Morbien.** Morbleu, dans le Franc Archer de Bagnolet, p. 39.

**Morbifique.** Qui cause des maladies. (Cotgr.)

**Morbilles.** Rougeole. (Id.)

**Morbolisant.** *adj.* « Il ressembloit ces vieux • sergens du Chastellel, qui ont fait faire leur barbe • de pieux, je cuidois dire depuis peu, aussi sca- • voit-il de vilaines fessées de prudence, tesmoins • les *morbolisans* establis de discretion que • l'on reconnoissoit aus cicatrices de sa felonie. » (Moyen de parvenir, p. 15.)

**Morceau, Morcel.** [1<sup>o</sup> Boucbée, par suite repas : « Chansonnettes, mors, tableaux. Pour gagner • les bons *morceaux*. » (Hist. litt. de la France, XXIV, fol. 449.) — « Et quelque gros *morcelet* qui y • soit, il convient qu'il passe outre le neu de la • gorge. » (Mén. I, t. 3.)]

En la ville u'à bon *morcelet*  
Don vos n'aiez, se vos volez. (Ms. 7615, l. f. 105.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Le *morceau* d'Adam, • le nœud de la gorge. (Oudin. — 2<sup>o</sup> « Le *morceau* de la nourrice. » (Id.) — 3<sup>o</sup> « Le *morceau* honteux. » (Id.) — 4<sup>o</sup> « Avoir toujours le *morceau* au bec. » (Id.) — 5<sup>o</sup> « Se controucer contre ses *morceaux*. » (Cotgr.) — 6<sup>o</sup> « Croupir aus escoutes de gras *morceaux*. » (Id.) — 7<sup>o</sup> « Les premiers *morceaux* nuisent aux • derniers. » (Oud.) — 8<sup>o</sup> « Arracher les *morceaux* • de la bouche de quelqu'un. » (Id.) — 9<sup>o</sup> « A *morceau* restif, esperon de vin. » (Cotgr.) — 10<sup>o</sup> « Au • serviteur le *morceau* d'honneur. » (Id.)

Il [Sortilège : « Perrelle la Baudoyne empoisonna • le suppliant et lui bailla un mauvais *morceau*, • tellement que à cause de ce et depuis ledit temps • il ne s'est peu, ne ne peut aider, labourer, ne • gagner sa vie. » (Jl. 206, p. 554, an. 1480.)]

**Morcefaire.** Morcelé. (Cotgrave.)

**Morcelet.** Petit morceau :

Du pain, ou *morcelet*, ou pièce. (Ms. 7218, f. 4.)

**Morceurus.** Qu'on peut morceler : « Caus fer • n'est mie *morceurus*. » (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 45.)

**Morcillant.** Mordant, piquant : « Oeil *morcillant*. » (Cotgrave.)

**Mord.** Morsure :

Quand je presse, en baisant, la levre  
A petits *mords*. (Reni Belleau, Berg. p. 134.)

**Mordacité.** Qualité corrosive. (Cotgrave.)

**1. Mordant** — *aunt*. [Subst. 1<sup>o</sup> On lit au Gloss. de Laborde : « Le *mordant* n'est pas l'ardillon • de la boucle, comme on le dit dans le Gloss. de • Du Cange, et encore moins le mors ou mors de • chappe... C'est la pièce de métal qui s'applique à • l'extrémité de cette partie de la ceinture qu'on • laissaient pendre, après le nœud formé autour de la

« boucle, de trente centimètres chez les hommes, « jusqu'à terre chez les femmes. » Dans le Guide du langage, de Gautier de Bibbesworth, on distingue la boucle, l'ardillon, le *mordant* et la courroie : « Femme par homme est enceinte. Et de une ceinture est ceinte; De la ceinture le pendaunt Passe « parmi le *mordant* C'ainsy doit le hardiloun « Passer par tru de subitoun. » — « Pour faire et « forgier la garnison toute blanche d'une espée dont « l'almelle estoit à fenestres. C'est assavoir faire « la croix, le pommel, la boucle et le *mordant* et « un coipel. » (Compt. de 1352.) — « La grande « espée de parment du roy, dont le pommeau, la « croix ou croisée, la boucle, le *mordant*, et la bon- « terole de la gaine estoient de lin or. » (J. Chart. Hist. de Ch. VII, p. 181.) — [Le *mordant* est donc un bijou; il est orné de pierres, de perles et d'or : « Une petite ceinture qui fu à la royne Jehanne de « Bourbon, dont la boucle et le *mordant* sont d'or « et garniz de perles. » (Inv. de Charles V, 1380.) — « D'une pierre estoit li *mordens* qui garissoit du « mal des dens. » (Rose.)]

H° [Fermoir : « Un *mordant* d'argent à livre. » (J. 148, p. 315, an. 1395.)]

**2. Mordant.** *adj.* 1° Qui mord : « Bestes *mor-* « *danz.* » (Gast. Phéb. p. 63) — [2° Dont la parole mord en quelque sorte : « Car veez cum li peres « chastié sun enfant Par mult douce parole e par « aspre e *mordant.* » (Th. de Cantorb. p. 78.)] — 3° Avide : « Or avoit-il aveques luy gens qui ne « demandoyent qu'a guagner, et tous *mordanz,* « auxquels departoit esgallement les butins. » (J. d'Auton, fol. 22.)

**Mordement.** [*Adv.* en mordant, dans D. C. sous *Rosin.*]

**Morden.** [Chainage, dans une muraille : « Una « nova turris, que exeat extra muram per unam « caanam, et fiat in latitudine, prout profenditur « de una *morden* in altera *morden* dicti antiqui « muri. » (Ord. II, p. 195, an. 1357.)]

**Mordeor.** Qui aime à mordre, caustique ;

Li frere precheor  
... Sont *mordeor.* (Ms. 7615, I, f. 64.)

**Mordere.** Meurtrier :

Fel, desloiaus, et faus *mordere.* (Ph. Mousk. p. 212.)

**Mordiable.** Par la mort du diable. (Oudin.)

**Mordication,** s. Action de mordre. (Cotgr.)

**Mordienne.** Mordien, juron. (Cotgr.) — « Par « la *mordienne.* » (Rabelais, IV, f. 57.)

**Mordiller.** Mordre légèrement et fréquemment : « *Mordillante* secousse. » (A. Jamyn, p. 255.)

Ha Dieu qu'il fait bon *mordiller*  
Ces belles roses, et piller  
Un million de nigardises. (J. Tachw. p. 271.)

**Mordillure.** Action de mordiller :

Par petites chatouillures.  
Et mignardes *mordillures.*  
De sa bouche elle me bat. (Durant. Poës. p. 105.)

**Mordong.** Espèce de jurement : « Par la *mor-*

« *dong,* toutes les femmes sont putains. » (Moy. de parvenir, p. 55.)

**Mordre.** [1° Mordre : « Et destre braz li *morst* « nns urs. » (Rol. v. 727). — « E porc e chien le « *mordent* e defulent. » (Id. v. 2951.)]

Ains que la mort nos *mort,*  
Qui tot *mort,* et devore. (Ms. 7615, t. II, f. 144.)

Depuis le temps qu'Eve *mort* en la pomme. (Besch. 143.)

Là sans estre *mort* de fourni,  
Un petit et m'endormi. (Ms. 6812, f. 61.)

Git Diez qui par sa *mort*  
Vost la *mort* d'enfer *mordre.* (Ms. 7615, I, f. 64.)

2° [Causer du remords : « Penssons que, quant « li hoims est en travail de *mort.* Ses biens ne ses « richesses n'i valent un chat *mort.* Ne li pueent « oster l'angoisse qui le *mort.* » (J. de Menng. Test. page 315.)] — 3° Critiquer : « Reprendre de *mordre.* » (Ms. 7615, I, f. 319.)

Cui blef ne faut  
Sevant puet *mordre.* (Id. f. 67.)

4° Atteindre : « Briement les nommerai sans ordre, « Por plus tost à ma rime *mordre.* » (Rose, V. 10488.) — « Ils approcherent près d'une lieu d'Estallon, « sans ce que le jouvenceul et sa compaignie y puis- « sent riens *mordre,* tant allerent serrez en belle « ordonnance. » (Le Jouvenceul, p. 223.)

**Expressions :** [1° « (A la bataille de Montlhery) du « costé du roy fust un homme d'estat qui s'enfuit « jusques à Luzignan, sans repaistre et du costé « du comte de Charolois, un autre homme de bien « jusques au Quesnoy le Comte; ces deux n'avoient « garde de se *mordre* l'un l'autre. » (Communi. Mém. I, p. 4.)] — 2° « A present, quand on voit quelqu'un « à la cour avec l'habillement de l'an précédent, on « lui dit : nous le *connoissons bien,* il ne nous « *mordra pas;* c'est un fruit surané, et par telles moc- « queries, il est contraint de le quitter. » (La Noue, Disc. polit. et mil. p. 195.) — 3° *Mordre* à la grappe. (Oudin). — 4° « L'on est aussi bien *mordu* d'un chien « que d'un chat. » (Caquets de l'accouchée, p. 136.)

— 5° « Se *mordre* les doigts, ou les poences. » (Oud.)

— 6° « On ne sçait qui *mord,* ni qui rue. » (Rab. III, page 12.) — 7° « Tel rit qui *mord.* » (Cotgr.) — 8° « Avoir plus grande envie de *mordre* que de ruer. » (Oudin). — 9° « *Mordre* au baston pour le faire *mor-*

*dre.* » (Cotgr.) — 10° « Chien qui aboie ne *mord* « pas. » — 11° « Homme mort *mord* jusques, et par « delà la mort. » — 12° « Homme mort ne *mord* « pas. » — 13° « Mauvais chien ne trouve où *mor-*

*dre.* » — 14° « Tel estrille fauveau, qui puis le « *mord.* » (Id.)

15° Qui paist gaignon de pain,  
Tost est *mors* en la mein. (Proc. du C<sup>iv</sup> de Bret. 114.)

**Mordreur.** Meurtrier :

... Grant foison d'ames dampnées  
Qui en enfer sont ostelées,  
De champions et de *mordreurs*  
Et de larrons, et de robeurs,  
Faus peseur, faus mesureur. (Ms. 7218, f. 242.)

**Mordrier.** Meurtrier : « Cas *mordrier* », crime d'assassinat, au C. G. II, 93.

**Mordrir.** [Ther. : « Les pelerins *mordrissent* à doel et à pechié. » (Aiol, v. 6655.)]

**1. More.** Mûre. « Lors fu plus noirs que *more* de morer. » (Aubri, p. 154<sup>b</sup>). — « Par icellui Dieu qui ne ment se vous jamés parlés à li Vous en « anrés le vis palli, Voires cerles plus non que *more*. » (Rose, v. 8379.)]

**2. More.** 1<sup>o</sup> Maure ou nègre; « Comme un *more* me puet on figurer. » (Desch. f. 205.) — « Il se mit sur ses vieux jours à aimer une *More* qui l'aima et tint en ses delices, de telle sorte qu'il dedaigna toutes sortes de beantez et toutes autres « dames honestes. » (Brant. Cap. fr. IV, 349.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Il a esté pris comme le *More*. » Louis XII fit enfermer dans la tour de Loches Ludovic, duc de Milan, surnommé le *More*. (Colgr.) — 2<sup>o</sup> « Le payret ne fol esloigné de nous de beau coup qu'il ne fust *grippé comme le More Comil*. » (Contes d'Eutrapel, p. 304.)

1<sup>o</sup> De couleur brune : « Deux volumes convers de « velayau *moré*. » (Invent. des livres de Charles V, art. 248.)

**1. Moré.** Hydromel : « On vent chaisens boin « vin et boin *morés*. » (Aiol, v. 2545.) — « Lequel « Bertier faisoit taverne d'un beuvrage fail de miel « et d'eau que l'en appelle *moré*. » (Jl. 166, p. 282, an. 1412.)

Moult furent servi richement  
De plusieurs mès, et de bons vins ;  
De forz *morés*, de clarez fins. (Ms. 7015, II, f. 176.)

« Ce beuvrage avait une couleur brune, comme les *Morés*. »

**2. Moré, Participe.** Demeuré, resté.

Ni a plus cavalier *morés*,  
Quant la mort a ces ti ocis. (Mousk. p. 817.)

**Morceau, Adjectif et subst.** Noir, cheval noir : « Peu de *moreaux parçils*. » (Brant. Cap. fr. I, 94.)

Qui Belles amours a souvent sy les renue  
L'autrui quant chevauchoyé à Paris la grant rue  
Sur mon cheval *moreau* qui souvent sult et rue.  
Chansons du XV<sup>e</sup> siècle, page 102.

Pesante nuit, galoppe tes *moreaux*,  
Haste tou cours par l'humide carrière. (Joain, p. 63.)  
« Tire toy arriere, *moreau* rue. » Horace disoit :  
*femum habet in cornu, longe fuge*. L'Amant rendu cordel. p. 585.)

**Morée.** 1<sup>o</sup> Cerise. (Colgr.) — 2<sup>o</sup> Etoffe brune : « Trois aunes d'escarlate *morée* à faire chasses. » Mandem. de Charles V, 1373, p. 533.] — « 14 aunes « de sanguine *morée*, et de bruns marbrez. » Du Gange, sous *Miles*.)

**Moreillon.** Raisin noir et doux : « Trois manie- « res de vin, c'est à savoir, vin fourmentel, vin de « *moreillons*, et vin de gros noirs. Le vin de four- « mentel, à la mesure de Clermont, doit estre « prisé, chascun mui, douze sols de rente, et le vin « de *moreillons*, chascun mui, neuf sols de rente « chascun an, et le vin de gros noirs, ou de goix, « chascun mui, six sols de rente ». Beaum. p. 141.)

**Moreine.** [Murène : « *Moreine* est apelée porce « que ele se ploie en meint cerces; de quoi li

« pescheor dient que toutes *moreines* sont femetes, « et que ele conçoit de serpent. » (Brun. Latin, Trésor, p. 184.)]

**1. Morel.** [Noir et cheval noir : « El fu montez « sous un cheval *morel* amblant. » (Ménestrel de Reims § 320. — « Si issi hors as chans sur u. *morel* « coursier. » Brun, v. 2074.) — « El ce que je di de « *morel* El de Fauvel et de Fauvele, El de liart et « de *morel*, Di ge de vache et de torel. » (Rose.)] — Charles V envoya à l'empereur qui vint le visiter à Paris en 1377, et à son fils, chacun un « destrier « *morel*, et le leur donna appensment, d'ung poil « qui est la plus longue, et à l'opposite du blanc », à cause que l'empereur avait coutume de faire ses entrées dans les villes de ses états sur un cheval blanc, et qu'il ne vouloit pas qu'il y eût rien qui ressembloit à la domination dans son entrée à Paris. (Chron. de St Den, III, f. 35.)

**2. Morel, Moral :**

De philosophie *morele*  
Et celle qui est naturele. (Desch. f. 419.)

**Morele.** Femme more :

... . Se plus foutz n'estiez  
Que franche *morele*,  
Ja ainsi ne respondriez. (Vatic, n<sup>o</sup> 1522, f. 154.)

**Morelle.** Plante de la famille des solanées : « Jus « de *morelle* ou d'aluine. » (Budé, des Oiseaux, p. 120.)

**Morene.** Hémorrhôides. (Colgr.)

**Morenque.** Espèce d'olive. (Colgr.)

**Morene.** [« Une petite bourse de soye, garnie « de petites *morenes* ou sonnelles d'argent. » (Jl. 142, p. 284, an. 1392.)]

**Morens, adj.** « Faucons *morens*, qui ont esté « pris sur la falaise de la mer en loingtain pays... « qui sont nommez pelerins. » (Mod. f. 58.)

**Morequin.** [« Cinq aunes de drap noir, appelé « *morequin*, du pris l'aulne de .xxv. sols tourn. » (Jl. 183, p. 209, an. 1456.)]

**Morer.** [Mûrier : « Lors fu plus noirs que more « de *morer*. » (Aubri, p. 154<sup>b</sup>.)]

**Moresque.** 1<sup>o</sup> Danse espagnole ou moresque : « Jeux, montres, masques, *moresques*. » (Débat de folie et d'amour, p. 102<sup>b</sup>). — [2<sup>o</sup> Monnaie espagnole : « Ils sont courrouchiés de ce que ils me donnerent « dix *moresques* à si petit de peyne. » (Froissard, XI, p. 427.)] — Elle valait un florin : « Allez, dit-il au « heraut, et faites bien la besogne, et nous vous « donnerons vingt *moresques* : quand le heraut oït « parler le preud'homme, et promettre vingt florins, « il fut resjouy, et dit, çà les florins, et tantost luy « furent baillées. » Froiss. liv. III, p. 140.)

**Moresse, subst. fém.** Amorce. [Il vaudrait mieux lire *l'amorsse*]. « Tant plus fera florin, de « nege, on de glace, et plus volentiers viendront « à la *moresse*... manger, et en celle place tu ten- « dras ton tonberlet lequel descendrà tout par luy « quant le chevrenl tirera à la viande que tu luy « auras donnée. » Mod. f. 53.)



**Moretaine**, *subst.* Mauritanie.

Il a plus noir du chief la chaigne  
Que n'est un Mor de *Moretaine*. [*Blanch. f. 186.*]

**Moreton**. Peut-être blaureau :

Si vous prie que nous regardon  
Si de ça vole le faucon,  
Et prenne blaure ou *moreton*. [*G. de la Bigne, f. 109.*]

**Morfe**. Ripaille, en argot : « L'un de nous condamné payer sa bien venue, et faire la *morfe*, » invita aussi messieurs nos maîtres. » (Contes d'Eulrap, p. 356.)

**Morfiailé**. Mangé goulûment, dans Rab. I, 28.

**Morfiaileres**. Gourmand. (Cotgr.)

**Morfier**. Manger goulûment. (Le Duchat, sur Rab. I, p. 28.)

**1. Morfil**, *subst.* 1<sup>o</sup> Fil lâche : « Quand vous tendrez (les panneaux pour loup) vous leur donerez beaucoup de *morfil* ; je veux dire qu'il faut retirer du panneau en l'étendant assez pour estre lasche, afin que le loup s'y maille, et s'y embrouille. » (Salvoe, Ven. p. 276.) — 2<sup>o</sup> Aspérités microscopiques d'une lame fraîchement repassée : « Le *morfil* d'un couteau. » (Cotgr.)

**2. Morfil**. Ivoire. (Oudin). En espagnol *morfil*, mot d'origine arabe.

**Morfondement**, *s.* Rhume : « Si l'apoplexie assoupit et esteint tout à fait la veue de nostre intelligence, il ne faut pas douter que le *morfondement* ne l'eblouisse. » (Mont. Ess. I. II, p. 426.)

**Morfondre**. [1<sup>o</sup> Prendre un coriza nasal, en parlant du cheval : « S'aucun cheval est *morfondu*, » il le convient tantost faire seigner des jambes « devant au plus bas, et au hault du plat des enuises, et recueillir le sang, et d'icellui oindre les piés, puis torchier de foing mouillé. » (Ménag. II, p. 3.) — « Eux et leurs chevaux, après la grande chaleur du soleil que il auront eue le jour, *morfondront*, ne jà ne s'en sauroit garder. » (Froiss. éd. Buchon, II, II, 61.)] — 2<sup>o</sup> Prendre froid :

Sans nul taudis, couverture, et auvent,  
Voyre en peril eminent de *morfondre*. [*Cretin, p. 187.*]

**Morfondu**. Homme incommodé de biens. (Oud.)

**Morfonture**. [Catarrhe nasal, coriza des chevaux : « Il pourra estre que l'un de ses chevaux se recroira, ou demorra par aucun accident de *morfonture*, de releveure ou d'aultre chose. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 82.)]

**1. Morgant**. [Fermal (voir MORDAX) : « Une gainture avoit de fin or reluissant A pieres precieuses, tout jusques au *morgant*. » (Gachel.) — « Item, une sainture d'un rouge lissu, la boclé, le *morgant* et trois eloux d'or. » (Livre des Métiers, p. 64.)] — « Le pomueau, la croix, la blouque, le *morgant*, et la boulerole de la gaine estoient couvertes de veloux azur. » (Monstrelet, III, p. 22.)

**2. Morgant**. Qui a de la morgue : « Si delaigneux et si *morgant*. » (Mont. Ess. I. III, p. 262.)

**Morgeline**. Mouton. (Cotgr.)

**Morgengave**. [Présent du matin, de l'allemand

*Morgengabe*. Don en terres, argent, bijoux, que, d'après la coutume germanique, le mari faisait à sa femme le lendemain des noces. Ce morgengab était la propriété de la femme et se transforma en douaire ou *vivélot* : « Com Raouls, jadis roys des Romains, nostres tres chiers sires et amez compeins, bait promis doner à nos, pour nos et pour nos hoirs, en don fait au matin, que l'on appelle vulgaument, selone les us d'Allemagne, *morgengave*, trois mille mares d'argent. » (Hist. de Bourg. preuves, t. II, p. 122, an. 1305.)]

**1. Morgue**. [Mine, contenance : « Jupiter, couronnant la teste comme un singe qui avale pilules, feit une *morgue* tant espouvantable que le grand Glympse trembla. » (Rabel. Pantagr. I. IV, nouv. Prof.)] — « Le roy pensoit que c'estoit quelque honneste gentilhomme et d'apparence à le voir » si resolu, et tenir si bonne *morgue*. » (Apol. d'Hérod. p. 155.) — 2<sup>o</sup> Railleries : « Exposé à la *morgue* d'une assemblée. » Favin. Th. d'honn. I. II, p. 745.)

**2. Morgue**. [Nom de fée; Morgane, sœur d'Arthur et élève de Merlin : « Sire, dit li variés, c'est verité prouvée Que la cousine Arlu, c'on dit *Morgue* la fée Qui d'Ogier le Danois fu moult lonc temps privée. » (Bruun. v. 3251.)]

La le trouverent auz fées  
Mout courtoises, et moult sencées,  
Si li donerent tel entret,  
bont li redrece maint contret :  
En cel entret à une rée,  
Que li dona *Morgue* la fée. [*Fabl. de S. G. f. 64.*]

**3. Morgue**. Petite chambre à l'entrée d'une prison, où le prisonnier est d'abord enfermé pour être reconnu des guichetiers. (Cotgr.)

**Morgner**. Narguer : « Cela vient d'un naturel altier et farouche dont ils *morgnent* et desdaignent les autres hommes. » (Charron, Sagesse, p. 262.) — « Qui *morgue* le ciel et fait gambades à la terre. » (Cotgr.)

**Morgue-soupe**. Gourmand, dédaigneux de soupe. (Cotgr.)

**Morgueur**. « Celui qui tient le guichet de la morgue, il y a toujours deux ou trois *morgueurs* » dans les grandes prisons. » (Cotgr.)

**Morgueux**. Qui fait la mine. (Cotgr.)

**Morguoy**. Juron, le même que morguienne. (Oudin.)

**Moriane**. [Mauritanie, ou plutôt le val de Moriane de la Chanson de Roland, v. 2318 : « Carles estoit es vals de *Moriane*. »]

Et Honguerie et *Moriane*,  
Et Paille, et Calabre, et Toscane. [*Ms. 7218, f. 4.*]

**Morianne**. [Popée représentant une Moresque et servant de cimier à un heaume de tournoi : « Portoit sur son heaume un *morianne*. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 680.)]

**Moricaut**. Brun comme un Morisque : « D'aucuns *moricauts* passent bien les blonds en beauté, » comme les femmes brunes passent les blondes. » (Brant. Cap. Fr. I. I, p. 341.) — « (Henri II) estoit

« beau, encore qu'il fust un peu *mauricaul*; mais ce ce teint brun en effaçoit bien d'autres plus blancs. » (Id. t. II, p. 59.)

**Morié.** Perte, dommage :

Et no fut mie grand *morie*  
S'elle mornit, ne grant pechié. (*Le Rose, cité par Borel.*)

**Moriel.** [Cheval noir : « Et ly roys Lucquabiel se siet sur le noir *moriel*. » (Gachet.)]

Li furent destrier à lagau;  
Cil prent ferrant, et cil *moriel*,  
Et cil vaïron. (*P. Mouskes, p. 185.*)

**Morien.** 1<sup>o</sup> Maure : « Escu à la *morienne*. » (Pereef., vol. VI, f. 36.) — 2<sup>o</sup> Troupes de Ludovic le More : « Les estradiots du seigneur Ludovic n'estoyent par les François mis à l'espagne, aussi n'estoyent les François par les *moriers* laissez à repos. » (J. d'Aulon, Ann. de Louis XII, p. 94.)

**Morier.** [Mûrier : « Livres sont lapiz es rochiers E li dragon es noirs *moriers*. » (Parton., v. 5889.) E ocist en grisille les lur vignes, et les *moriers* d'els engeleda. » (*Lib. psalm.*, p. 109.)] — « Les *moriers* ne porterent nulles mores en 1435. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, p. 162.)

**Moriginé.** *adj.* Qui a de bonnes mœurs : « *Moriginé*, et de raison garni. » (Pereef., II, f. 88.) — « Vaillant aux armes et bien *moriginé*. » (Boucie., t. III, p. 1.)

**Morille.** Maladie du cheval. Le chien de Froissart dit à son cheval dont il envie la condition :

.... Tu te dois bien plandre :  
Ains qu'on puint la chandele estaindre,  
Ou te frote, grate, et estrille,  
Et te cueure on pour la *morille*. (*Froiss. Poës.* p. 82.)

**Morillon.** 1<sup>o</sup> Raisin noir, dont on fait bon vin à Orleans, Paris, et ailleurs. » (Monet.) — [« Ung traict but de vin *morillon*. » (Vill. p. 100.)] — [« Buvoys, buvoys de ceste purée Qui est degoutée de ces *morillons*. » (Rev. Crit. 5<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> semestre, p. 386, 4<sup>o</sup> s.)] — 2<sup>o</sup> Canard de couleur noire :

Enprès vinrent dens *morillons*,  
En une broche coste à coste. (*Bat. de Quercisme, f. 92.*)

3<sup>o</sup> Champignon, morille :

L'une a visaige de marmotz,  
Enluminié de vermillon,  
Et l'autre sent l'ombre des brots,  
Ou la graine de *morillon*. (*Copillart, p. 63.*)

**1. Morine.** *s. Marée, mer* : « Et en est sera sus les pers la *morine*. » (Ms. 7218, f. 207.)

**2. Morine.** 1<sup>o</sup> Mortalité des bestiaux, aux Ord. t. VII, 253, an. 1360. — 2<sup>o</sup> Laine coupée sur la peau d'un animal mort de maladie. (Du Cange, sous *Morina*, l.)

**Morion.** 1<sup>o</sup> Casque à jugulaires et à crête continue, aux bords rabattus sur les yeux; si les bords étaient relevés, on le nommait cabasset : « Deux caporantins d'harquebusiers portans *morions*, chacun 18 livres. » (Ordonn. du 12 déc. 1553.) — « chacun chacune cage avoit six soldats avec jaques et manches de mailles, le *morion*, l'espée, le poi-gnard, et la rondelle. » (Mém. de Du Bellay, f. 299.) — 2<sup>o</sup> Punition militaire; elle consistait en coups de

hallebarde donnés dans le corps de garde. (Daniel, Milice française, t. II, p. 588.)

**Morionné.** [Coiffé d'un morion : « Cinq ans pesades harquebusiers *morionnez*, chacun 8 livres. » (Ord. du 12 déc. 1553.)]

**Morir.** 1<sup>o</sup> Mourir :

Riens ne puet avenir  
Si bien com au *morir*. (*Marcoul et Salem, f. 116.*)

Fai com deusses tost *morir*,...  
Com deusses vivre toz dis. (*Fabl. de S. G. f. 14.*)

Clers suive voirement, estre en devez joiant,  
Tos vos ferai confés aveci en *moriant*. (*Parton. f. 171.*)

..... Assez d'ordure en pain mirent,  
Dont le plus de la gent *morvent*. (*Ms. 6812, f. 89.*)

2<sup>o</sup> [Tuer : « Se par leur vasselage il ne se fuisent hardiement tenu et dellendu, il eussent esté tout mort et sans remède. » (Froiss. I, II, p. 417.)]

**Morisager.** [Apprécier : « Et a ledit seigneur de Buffaloise court et usage,... laquelle court et usage feust *morisagé* et jugié valoir de reute xx solz tournoiz. » (JJ. 128, p. 51, an. 1385.)]

**Moriscle.** [Monnaie d'Espagne; voir Moresque : « Iceelui prisonnier n'avoit que or d'Espagne, c'est assavoir *moriscles*, jusques la somme de quatre ceuz soixante et cinq. » (JJ. 151, p. 255, an. 1397.)]

**Morisque.** 1<sup>o</sup> Mores d'Espagne : « Les *Morisques*... s'estoient, du temps du feu roy, adressez à monsieur de la Force, avec offre de se rebeller en Espagne. » (Mém. de Bassompierre, p. 316.) — 2<sup>o</sup> [Monnaie : « Une grant piece de monnoie d'or, nommée double *morisque* d'Espagne. » (Ducs de Bourgogne, n<sup>o</sup> 4182, an. 1420.)] — 3<sup>o</sup> Voile : « Le vent ouest nord ouest commença à enfler les voiles, papetils, *morisques* et trinqueis. » (Habelais, t. IV, p. 273.) — 4<sup>o</sup> Baise, mascarade : « (Au festin des ambassadeurs de Bohême) il y eut des entre-mets de *morisques*, mommeries. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 296.) — « Fol de *morisque*. » (Habel. t. III, p. 206.) — [« Se midrent à dancier par maniere de *morisque*,... et se habillèrent les uns de chanvre, les autres retournerent leurs robes, à l'envers et les autres se habillèrent diversement, ainsi que à chacun venoit à appetit. » (JJ. 205, p. 331, an. 1479.)] — 5<sup>o</sup> [« A la *morisque*, » en forme d'arabesques : « Deux tableaux de bonne peinture d'une mesme grandeur, le bord ouvré à la *morisque*. » (Inv. de Charles Quint, p. 1536.)]

**Morinain** — *an.* Espèce de monnoie, ainsi appelée parce qu'on la battoit dans la ville de Morlas, capitale du Béarn : « La livre *morinain* excédoit la tournoise, non seulement du parisic, qui est un cinquième de plus, mais d'un triple, c'est à dire qu'une livre *morinain* en valoit trois de tournoise, et par conséquent les sols et deniers *morlains* étoient de la valeur de trois sols et de trois deniers tournois. » (Boullainv., Ess. sur la Nobl. p. 158.) — « Quatre cens sols *morlains* valent soixante livres tournoises. » (N. C. G. IV, p. 906.) — « En lui priant que s'il veoit (Andet Baragin) il l'arrestast à sa requeste sur peine de vi. *mor-*

« *lains* : lequel bailli eust repondu qu'il le feroit  
« voulentiers. » (Jl. 168, p. 362, règne de Ch. VI.)  
« **Morme.** Dorade, poisson; coq de bois, oiseau.  
(Golgrave.)

« **Mormelante.** [Gorge (?)] : « Et assemblerent  
« au feu de cors et de piz, et li portèrent à terre le  
« ventre deseures; et li montent sour la *morme* -  
« *lante*. » (Mén. de Reims, § 415) Ou lit en variante  
*mormande*.

1. **Morne.** [1<sup>re</sup> Triste : « Une hore rit, autre hore  
« est *morne*. » (Rose, v. 2995.) — 2<sup>e</sup> Emoussé :  
« Lance *morne*. » (Colgr.)

2. **Morne.** Virole d'ivoire, frette, dont étoient  
garnies les lances courtoises : « Le bont de la lance  
« estoit lié d'une virole, ou *morne* d'ivoire, affin  
« qu'elle ne se fendit. » (Le Labour. Orig. des Arm.  
p. 203.) — « Les lances avec lesquelles l'on joustoit  
« en ces tournois, avoient des rochets ou *mornes*  
« rondes, plus larges que la paume de la main,  
« presque semblables à celles que les bateliers ont  
« au bout de leurs longues piques, ou lances, lors-  
« qu'on jeu de l'oison et de l'anguille ils joustent  
« sur la rivière de Seine à Paris. » (La Colombière,  
Théât. d'honneur, t. I, p. 253.)

**Morné.** 1<sup>er</sup> Triste :

Après que les Titans, vermine de la terre,  
Furent *mornés*, froissés sous l'éclat du tonere  
De ce grand Jupiter... (Rom. Bell. p. 15.)

2<sup>o</sup> Emoussé, sans griffe, en parlant des animaux  
héraldiques : « Eperon *morné*. » (Colgr.) — « Four-  
« gon *morné*. » « Les autres defendoient un finimer  
« assailli à belles longues perches, et tourgons *mor-  
« nés*, et couverts de toin ou paille, sans aucune  
« contention ni debat. » (Contes d'Eutrap. p. 314.)  
— « Joustes *mornées*, » joutes qui se faisoient avec  
armes courtoises : « S'exercerent deux ou trois  
« jours de suite, et esprouvent la valeur les uns  
« des autres, par ces joyeux esbatemens, et *joustes*  
« *mornées*. » (La Colomb., Théât. d'honneur, t. I,  
p. 229.) — « Lyon *morné*, » terme de blason : Il  
« y a des lions qu'on appelle *mornés*, ausquels on  
« n'a pas attaché les dents et les uncles, comme a  
« dit un autheur moderne, mais qui les serrent et  
« les cachent, comme s'ils n'en avoient point du  
« tout; c'est pour cela qu'on les depeint la bouche  
« fermée, et les mains serrées et pliezés si bien  
« qu'ils ne puissent nuire. » (Le Labourer, Orig.  
des Arm. p. 201.) — « Subtilité *mornée*. » « J'auray  
« lancé quelque *subtilité* en escriyant, j'entends  
« bien *mornée* pour un autre, affiliée pour moy. »  
(Mont. Ess. t. I, p. 56.)

**Mornement.** Tristement. (Nicoï) — « Devant  
« le roi en est venus Et dist mangiés hastivement  
« Rois ne soiés si *mornement*. » (Percev. le Gall.  
v. 17752.)

**Morner.** Emousser. (Colgr.)

**Mornie.** [Chair d'animal mort de maladie :  
« Nul bouchier ne pourra vendre char de *mornie*. »  
(Ord. t. VI, p. 616, an. 1379.)]

vii.

**Mornien.** Corrompu. (Eutrapel, p. 210.)

**Mornife.** Soufflet : « Bailler *mornife* sur les  
« levres du roy, » frapper de la fausse monnoie.  
(Oudin.)

**Moromantie.** Folle divination. (Colgr.)

**Morosité.** Mauvaise humeur. (Colgr.)

**Morosophe.** Folie sage. (Colgr.)

**Morpoin.** Pou du pubis; par suite petit enfant,  
importun :

Comme Fabie, ou les deux Scipions,

Féirent six cent soixante *morpions*. [Ibab, t. II, p. 324.]

« Un petit *morpion*, » un petit homme. (Oudin.)

**Morre.** Meurre, jeu. Marot dit de Coquillart,  
qui perdit beaucoup d'argent à ce jeu :

La *morre* est jeu pire qu'aux quilles,

Ne qu'aux eches, ne qu'au quillart :

A ce mechant jeu, Coquillart

Perdit sa vie, et ses coquilles. [Goujet, t. X, p. 164.]

**Morreul.** Morailon : « Le suppliant d'une  
« serpe qu'il avoit, rompit le *morreul* d'un forcier  
« ou coltre. » (Jl. 186, p. 33, an. 1457.)

**Morrien.** Noir comme Maure; par suite païen,  
vaurien :

Or s'en iront cil vallant bacheler

Ki aiment Dieu, et l'honneur de cest mont,

Et sagement voelent à Dieu aler;

Et li *morriens*, li censurs demourront.

Avugle sont; ce ne dout-je mie

Ki un secours ne fat Dieu en sa vie,

Et pour soi pert la joie du mont. [Ch. de Thibaut, p. 27.]

**Morrir.** Mourir :

Ilé, amours, *morrai* ge pour celi

Qui aim trestout mon aage? [Vat. n<sup>o</sup> 1390, f. 114.]

... Gen *morreuai*

Des yeux max que j'ai. [Poët. av. 1300, IV, p. 1531.]

1. **Mors.** [Morceau : « Après que icellui Drouet  
« et mongié ung *mors* de pain et beut une fois sur  
« l'ont à table, où souppoit le suppliant. » (Jl. 189,  
p. 363, an. 1459.) — « Adam par grant impatience  
« Mordi le *mors* qui mort engendro. » (J. de Meung,  
Trésor, p. 315.) — « Par desoier, et par le *mors*  
« de la pomme de nostre premier pere Adam, les  
« hommes sont devenus mortels. » (Hist. de la Tois.  
d'or, il, fol. 203.)

Car très qu'Adamus morst le *mors* d'Evée

Fu es sains ciels du vrai pere ordéné

Que son vrail fil vendroit en nostre istance,

Froiss. Poës. p. 301.

Princes, mieulx vault, se Salemon ne ment,

Un *mors* de pain qui est pris lement,

Qu'une grans court d'une viande plaitiere. [Besch. 124.]

Aingois avoit le bon *mors* pris. [Ms. 7218, f. 294.]

2. **Mors.** [Mours : « Tieus *mors* avoir doivent  
« et sculent qui parfement aimer veulent. »  
(Rose, v. 1717) — « Honors nueent et varient les  
« *mors*. » (Prev. ruraux et vulgaires.)]

3. **Mors.** [1<sup>er</sup> Mors de bride : « Le lormier et ou-  
« vrier de la forge fera son chief d'œuvre d'un *mors*  
« clousis ou d'autre maniere. » (A. N. KK, 1336,  
fol. 64<sup>b</sup>, 23 déc. 1370.) — De là les expressions :  
« *Mors* à canon, à la genette, à la hotte, à poire. »  
(Oudin.) — « Abreuver le *mors*, brauler le *mors*. »

(Id. — 2° [Agrafe qui retient sur la poitrine les bords de la chappe : « an. chapes à mors d'argent « esmaillees. » Nouv. Comptes de l'Arg. f. 65.] — « Deux mors de chappe, en un estuy de cuir bouly, « lesquels sont d'une gesine de Nostre Dame esmail- « lizez de Flandre, de Dreux et d'un quartier de « Bretagne. » (Inv. de 1380.)]

Doux yeux marchans sur le duvet,  
Qui portent mors à palenostres,  
Et ceulx là dient : adieu, dieurol,  
Laissez les aller, ils sont nostres. [An. rendu Cord. 585.]

4. Mors. [Mort, au vocalif : « Ha, mors, comme « ies hardie quant tu osas assaillir le roi Richart. » (Méneest. de Reims, § 132.)]

Morsel, Morsiau, Morsiau :  
« Chevauché as les grans chevaux Et devore les cras  
« morsiaus. » (Les vers du monde.) — « Que j'eusse  
« un hanap de vin tant seulement Et trois morsiaux  
« sans plus de bon pain de froment. » (Cuvelier,  
v. 11540. — « Ki del morsel fu estranglez. » (Wace,  
Rou, v. 10723.)]

De tel morsel vous say-je paistre. [Brut, f. 90.]  
Les grand morsiaus les seus estrangient. [Ms. 6812, 88.]  
Gisent aucuns çà et là las :

Qui le morsel de mort engloient. [G. Guiart, p. 317.]  
« Morsel trop gros a tant petite conduyete. »  
Expression figurée pour dire entreprise trop difficile,  
au-dessus des forces. Nous disons dans ce sens :  
« Morceau de dure digestion. » (Percefc. IV, f. 118.)

Qui bon morsel met en sa bouche,  
Bonne novele envoie à son cuer. [Prov. du Vitain, f. 75.]

Morsellet. P<sup>e</sup> Petit morceau : « Et de la char de  
« petitz morselz. » (Faiheu, p. 42.) — 2° Friandise :  
« Ou apporrita morsellets, amandes, pignons, mas-  
« chepains. » (Merlin, Coeuaie, l. f. 25.)

Mors-namps. [Mort gage : « Jehan le boucher  
« trouva en son dommage certaines bestes à laine,  
« qui estoient à Gelfroy le jeune, lesquelles bestes  
« ledit Jehan print et mist en pare, selon ce que par  
« la costume du pays lui loisoit à faire ; et venu à  
« la cognoissance dudit Gelfroy ala en l'ostel dudit  
« Jehan, vouloit et soy efforçoit avoir ses dites  
« bestes parmi baillant mors-namps. » (JJ. 125,  
p. 90, an. 1384.)]

Morsure. [« Maufès, com m'avez mors de mau-  
« vese morsure. » (Rutcb. II, p. 96.)] — « En maigre  
« poil à morsure. » (Colgr.) — « Telle dent, telle  
« morsure. » (Id.)

1. Mort. [Fin de la vie : « La mort li est près. »  
« (Rol. v. 2270.) — « Si calengez e voz mors et voz  
« vies. » (Rol. v. 1926.) — « Des queiez li y en a au-  
« euns, qui par double et paour qu'il ne feussent  
« mis à mort, ont ja composé au dit capitaine pour  
« certaine somme d'argent. » (JJ. 90, p. 51.)]

Expressions : 1° « Mort de chandelle, » extinction  
de chandelle, qu'on appelle feu dans les enclères.  
(Nouv. Cout. Gén. II, p. 189.) — 2° « Mort acquise, »  
mort violente : « Pour les périlz que je voyes signes  
« apparans, li n'est engendré au cuer une estin-  
« celle qui ne peult estre esteinte sinon d'ung plus  
« sage que moy qui suffisant soit de la esteindre, et

« guerre demener, ou mourir de mort acquise, car  
« en portant celle douleur, je ne pourroye longue-  
« ment vivre. » (Percefc. IV, f. 66.) — 3° « Ma mort  
« et ma vie, » expression de tendresse : « Si vous  
« prie pour Dieu que je puisse parler à luy, car  
« c'est ma mort et ma vie. » (Id. t. I, fol. 43.) —  
4° « Mourir de la mort Roland, » de soit. (Colgr.) —  
5° « Mourir à la mort, » au meurtre. (Ord. III, f. 659.)  
L'éditeur renvoie au Gloss. du Dr. fr., sous « cri de  
« feu ou de meurtre. » — 6° « Haïr de mort, de  
« mauvaise mort, ou de mort noire, » haïr à la  
mort : « Quant je sceuz sa mort, comment le roy  
« Perceforest l'avoit occis, je l'en hayz de mauvaise  
« mort, et toute sa chevalerie, dont plusieurs en ay  
« occis de ma main. » (Percefc. IV, f. 108.)

Feme est plus escoulant que n'est darsent en Loire,  
Feme si hêt por mains que le tronc d'un poire,  
Pour celui que l'en cuide qu'ele hêt de mort noire,  
Cil aime ele d'amors, si en fait mains acroire.

Chastie Musart, t. 107.

7° « En vouloir de mort à quelqu'un, » vouloir  
du mal : « Ne voulant pour riens cheoir entre les  
« mains du pape, qui de mort luy en routoit. » (J.  
d'Auton, an. 1506.) — 8° « Terminer vie par mort, »  
mourir. (C. G. II, p. 866.) — 9° « Estre plus près de  
« la mort, et plus loyns de la vie, » être en grand  
danger de perdre la vie. (Britt. Loïs d'Angl. 18.) —  
10° « Tenir à mort les coeurs en sa main, » s'atta-  
cher les coeurs pour la vie. On dit dans le même  
sens s'attacher quelqu'un pour la vie. (Percefc. IV,  
f. 85.) — 11° « Aïm la mort, » j'aime la mort :

Il me desplait d'estre vive  
Et aïm la mort. [Ms. 6812, f. 60.]

12° « Estre en son mort, » être dans une position  
qui représente un mort. On lit, parlant de sculpture :  
« Ceste sepulture est faite et cizellé de marbre  
« blanc et noir, de jaspe, d'albastre et de porphyre.  
« Au bas le prince est en son mort, à dessus vivant  
« et priant avec ceste venerable dame sa bonne et  
« fidele compaignie. » (Remi Bell. Berg. I, p. 20.) —  
13° « Mort n'a ami, » la mort n'épargne personne.  
(Colgrave.) — 14° « Morz de sa morz, » de sa belle  
mort. (Villeh. p. 89.) — 15° « Chascun hêt mort, »  
tout le monde hait la mort. (Mare et Salem., 117.)

16° Mort à la seigneurie  
Sor tote riens en vie. [Ibid.]

La Mort est la maistrise de tout ce qui a vie. —  
17° « C'est une merveille à veoir comment les bles-  
« sés dans un tournoy pouvoient tant souffrir ;  
« mais tant dure l'homme qui sent la mort. » (Per-  
ceforest, I, f. 89.) — « N'est chose si certaine que la  
« mort. » (Froiss. III, p. 271.) — 18° « Vendage,  
« mort, ou mariage corrompt, ou dissout tout. »  
(N. C. G. t. II, p. 418.)

Mainte corde sont irié,  
Quant il sont desheté,  
Ce dit Salemons :  
Mors melx qu'a foagie  
Vrovoient tex saigie  
Marcol B respont. [Mare. et Salem. f. 116.]

19° « A longue corde tire qui d'autrui la mort  
« desire. » (Colgrave.) — 20° « A toutes choses à  
« remede fors à la mort, » c'est le latin *contra vim*

*mortis, non est medicamen in hortis.* (Pasnq. Rech. p. 561.) — 21° « Par la *mort* dont Dieu vint à vie, espèce de jurement. (Desch. f. 32.) — 22° « La *mort* « n'a pas fait. » (Oudin.) — 23° « Après la *mort* le « médecin. » (Id.) — 24° « Avoir la *mort* entre les « dents. » (Id.) — 25° « Il est bon à aller chercher « la *mort*. » (Id.) — 26° « Contre la *mort* nul est « qui en échappe. » (Cretin, p. 205.) — 27° « Telle « vie. telle *mort*. » (Pasnq. Rech. liv. VI, p. 531.) — 28° « *Mort* d'enfer, » damnation. (Colgrave.) — 29° « Bonne la *mort* qui nous donne la vie. » (Id.) — 30° « Haine de prince signifie *mort* d'homme. » (Id.) — 31° « *Mort* aux oyes, » ligue (Oudin.) — 32° « *Mort* aux rats, » ratière, arsenic. (Id.) — 33° « *Mort* aux bœufs, » herbe. (Rob. Estienne.) — 34° « *Mort* aux chiens, » herbe. (Nicot.) — 35° « Homme « *mort* mord jusques et par delà la *mort*. » (Ibid.) — 36° « La pourpre au sac, *mort* d'egal poix balance, « c'est le *mors* *vivo* *pede*. d'Horace. (Ibid.)

**2. Mort.** [1° Qui a cessé de vivre; « Par iceste « signifiante Poons entendre quel creance doivent « avoir li *mort* es vis. » (Marie, fable 35.) — 2° Qui a été tué: « Quant cil de Mielent virent *mort* leur « compaignon, si furent lui enragié et crierent: à « la *mort*, à la *mort*. » Mén. de Reims, § 221.) — 3° Desséché: « La riviere estoit si basse et si *morte* « qu'il la passait à leur aise. » (Froiss. IV. 412.)]

*Expressions:* 1° « *Mort* herbage, » droit de pâture payé pour la nourriture de neuf bêtes et au dessous de ce nombre. Lorsque les bêtes sont au nombre de dix et au-dessus, on dit vif herbage. [« Li sires de « Demehachecourt demandoit à avoir vif herbage de « .xvi. bestes que ehil Ernouls avoit en sa maison; « et ehilz Ernouls disoit que il ne devoit fors que « *mort* herbage, pour chou que sa fille avoit .xvi. « bestes en ces .xvi. bestes. Il fu rendu par juge- « ment que li dis Ernouls devoit paier vif herbage, « pour chou que se fille estoit à sen pain et à sen « pot. » (Liv. Rouge d'Abbeville, f. 34<sup>b</sup>, an. 1287.)] — 2° « *Mort* bois, » arbre vivant sur pied, mais de peu de vigneur et usage, comme sauls, marsaults, chevreuil, houleau. (Monet; Fouill. Vén. fol. 28.)

[Le *mort* bois est distinct du bois *mort*, bois sec.] — 3° « Se faire *mors*, » mourir. (Ph. Mousk, p. 337.) — 4° Terme de *mors*, » délai accordé en justice à quelqu'un pour répondre aux demandes ou actions du fait de ses défunts prédécesseurs. « Celay defen- « seur avoit une dilacion qu'on appelloit *terme* de « *mors*. » (Ordl. des ducs de Bret. f. 192.) — 5° On croyoit autrefois que les *morts* savaient si les vivans suivoient leurs dispositions testamentaires, et cela par le moyen de leurs bons anges, qui habitent entre les vivans, en l'air, et qui savent et voient tout ce qui se fait sur la terre. (Bouteil. Som. rur. p. 741.) — 6° « *Mort* à *mort*, les vis as vis, ou *mors* « à *mors*, les vis as vis, » qui est *mort* est *mort*. (Ph. Mousk. p. 627.) — 7° « Deviser avec les *morts*, » lire. (Nuits de Strap. l. p. 132.) — 8° « Jetter comme « à la pelotte d'un *mort*, » jeter un homme comme *mort* en se le renvoyant des uns aux autres en guise de balle. (Percef. IV, f. 109.) — 9° « Devenir

« *mort* comme terre, » devenir d'une couleur terreuse, comme un *mort*. (Percef. vol. III, f. 145.) — 10° « Se faire *mort* d'un fief. » En terme de droit, c'est une espèce de fiction par laquelle le père se fait *mort*, pour passer son fief à son fils. (Bout. Som. rur. p. 865.) — 11° On lit « se faire *morte*, » dans Beauman, p. 152, en parlant d'une femme qui encourt la privation de son douaire par faute d'acquitter le fief en quoi il consiste. — 12° « La « cause en est *morte*, » a cessé. (Percef. V, f. 104.) — 13° « Faire la *morte*, » faire la carpe pâmée, affecter la langueur.

Puis se n'estrent de rue en rue

Pour leur dame qui fait la *morte*. (An. rendu Cord. 585.)

14° « Estre *morte*, » perdue de réputation.

Certes bien suis homie, et *morte*. (Ms. 7615, II, f. 181.)

15° « Angle *mort*, » qui n'est flanqué de rien. (Pelisson, Hist. de Louis XIV, tome III, page 105.) — 16° « Chevel *mort*, » faux cheveux coupés sur la tête d'un *mort*. (Ms. 7615, II, f. 143.) — 17° « Color « *morte*, » pâle. (Ibid. I, fol. 71.) — 18° « Drapeau « *mort*, » brûlé. (Bouchet. Serées, liv. I, page 187.) — 19° « *Morte* du siècle, » trépassée. « La roine... « estoit *morte* de *ceste* siècle. » (Continuat. de G. de Tyr, Mart. tome V, c. 715.) — 20° « *Mort* et occis. » (Ibid. V, c. 676.) — 21° « *Morte* char, » chair *morte*. (Confession de Vouidreton, A. N. P. Nav. pièce XI, p. 16.) — 22° « Homme *mort*, » qui n'a ni force ni pouvoir. (Froiss. liv. III, p. 351.) — 23° « *Morte* ne « vive, » aucune.

N'est pas sages qui fame croit

*Morte* ne vive, ou qu'ele soit. (Ms. 7615, II, f. 153.)

24° « La saison est *morte*, je ne croy pas que vous « puissiez rien besongner. » (Le Jouv. page 235.) — 25° « *Mortes* terres, » terres sauvages, incultes. (Anc. cout. de Norm. f. 57.) — 26° « *Trèves mortes*, » trèves rompues, annulées. (Continuat. de G. de Tyr, Mart. V, 697.) — 27° « *Mortes* veues, » fenêtres à verre dormant, à 7 pieds et demi au-dessus du plancher. (G. G. II, p. 793.) — 28° « *Le mort* à tort, « et le battu paye l'amende. » (Beaum. page 149.) — 29° [Dans les duels judiciaires], « par la coutume « générale de France, *le mort saisit le vif*, son « prochain héritier habile à lui succéder. » (Procès de Jaj. Guet, Ms. p. 61.) — 30° « Plus *mort* que vif. » (Contes de la reine de Navarre, page 129.) — 31° « D'homme *mort* le plaît est *mort*. » (Loyseil, II, p. 331.) — 32° « *Morts* ne mordent point. » (Naudé, des Coups d'Etat, t. I, p. 305.) — 33° « Homme *mort* « ne fait guerre. » (Cotgr.) — 34° « La guerre est la « feste des *morts*. » (Id.) — 35° « Qui se combat n'est « pas *mort*. » (Id.) — 36° *Mort*, terme de coutume: « Celui qui est decedé sans enfans. freres, sœurs, « ny descendants d'eux, et sans pere, mere, grand « pere, ni grand mere. » (N. Cont. G. II, p. 406.) — 37° [Routaux des *morts*. C'était une habitude répandue dans les couvents du moyen âge, lorsque mourait un religieux, surtout un abbé ou un personnage marquant, d'annoncer sa mort par une lettre circulaire que l'on inscrivait en tête d'un long rouleau de parchemin; on envoyait ensuite porter

ce rouleau dans les autres couvents, proches ou éloignés, afin d'obtenir des prières pour l'âme du défunt. Chaque monastère, avant de laisser partir le porteur du rouleau, y inscrivait le nom du monastère, la date du passage, la mention des prières faites pour le religieux mort; parfois on ajoutait des morceaux littéraires ou une pièce de vers. Voir au Musée des archives départementales, pl. 35 de l'album, p. 135 du texte, le rouleau mortuaire d'un abbé de Solignac.]

**Mortable.** [Mortel, qui cause la mort : « Depuis « fu envoyez un barbier pour visiter et cirurgier « Jehan Langlois, lequel dist et raporta en verité « que la plaine estoit curable et non *mortable*. » (JJ. 143, p. 23, an. 1395.)]

**Mortage, décès.** On lit d'un père qui par testament donne plus du tiers de ses biens à ses filles :

Ses hoirs en l'an de son *mortage*  
Et jour, par enquête pourront  
Revoquer ce don, quant vourront. (Cout. de Norm. 79.)

**Mortaigne** Mauritanie.

Un Mor de *Mortaigne*. (Ms. 7615, II, f. 187.)

**Mortifiable, adj.** Serfs sujets à payer le droit de mortuaire : « Ce sont certaines personnes à qui « des terres ont été données à condition de les « cultiver : ils ne peuvent les quitter sans permis- « sion de leurs seigneurs, lesquels ont droit de « suite. Cela a particulièrement lieu en Bourgogne. » (Laurière.)

**Mortifiablement.** Cotgr.)

**1. Mortuaire.** — Droit que le seigneur avait de prendre et d'appliquer à son profit la succession des hommes et des femmes de chef et de corps. — « Item, les hommes, femmes et enfans, serfs de « chef et de corps que ledit Ferri a et peut avoir au « dit lieu de Cornai, et tous les profits, seigneuries, « tailles, *mortuaires* que il a et peut avoir sur lesdits « hommes, femmes et enfans... » (1405. Aven de la seigneurie de Cornai). L. C. de D.] — « Quant aucun « serf décède sans enfans légitimes, ny parens ou « lignagiers, aussi de condition servile, lors le « seigneur succede, et prend les biens, tant meubles « que immeubles... et s'appelle telle façon de suc- « ceder, *mortuaire*. » (La Thaumass. Cout. de Berry, page 161.)

**2. Mortuaire.** 1<sup>o</sup> Carnage :

... Quel *mortuaire* !  
Quelle ocision, quel bataille ! (G. Guiart, f. 124.)

Après la fin de la bataille  
On tant et eu grant *mortuaire*. (G. Guiart, f. 133.)

2<sup>o</sup> [Funérailles : « Comme le suppliant venoit des « *mortuaires* ou obscques de sa mère. » (JJ. 168, page 83, an. 1414.)]

**Mortuaire.** Imposer *mortuaire* (Monel).

**Mortaise.** « Et nud à nud, pour mieux leurs « corps ayser, Les vy tous deux par ung tron de « *mortaise*. » Villon.)

**Mortaiier.** Qui lève la mortuaire : « Symon « Cronay, nostre sergent et *mortaiier* or bailliage

« de saint Pere le Moustier. » (JJ. 165, page 279, « an. 1411.)]

**Mortaliteit, ei, é.** [1<sup>o</sup> Condition des êtres vivants : « La fragilité de nostre *mortaliteit*. » (Job. 449. — 2<sup>o</sup> Misères : « Et firent escrire unes « lettres es mots qui avoit escrit leur mesaise et leur « *mortaliteit*. » (Mén. de Reims, § 159.) — 3<sup>o</sup> Peste : « Alors fut la *mortaliteit* si grande, sans plus de « defence, comme ce ce fust de brebis; mais la « bataille des gens à cheval dura tres longuement. » (Petit Jehan de Saintré, p. 499.)]

**Expression :** « Il y a grande *mortaliteit* à l'hospital. « On y tue for ce poux. (Ond.)

**Mortais.** [Mortel : « La fu desour les camps ly « estour sy *mortais*. » (Gach.)] — « Plaies *mortais*. » (Ms. 7615, II, f. 157.)

**Morte.** Mort : « S'il luy dit l'injure en sa maison, « il le battra tant qu'il vandra, sans *morte*, et « perdition de membres. » (N. C. G. II, p. 265.)

**Mortefié, partic.** Sujet à la mort : « Nous « sommes *mortefié*, « *morte affeimur*. (Règle de « Saint Benoît, ch. 7.)

**Morte garde,** terme de droit. Garde d'une chose morte, sequestre : « Aux arrets de biens immeubles « établir *morte garde*. » (N. C. G. II, p. 110.)

**Morteil.** [De mort : « Li roys Louceys, ses peres, « que on apeloit Poe Dieu, ajut au lit *morteil*. » (Mén. de Reims, § 16.)]

**Morteille.** [Moutarde, dans les Dombes; D. C. sous *Mortella*.]

**Morteins.** Atteinte mortelle :

Cil maus que j'ay portey tant  
Ne porroit estre sans *morteins*. (Poë. av. 1300, l. f. 1437.)

**Morteis.** Perte : « Tous lor biens il puent « mener et ramener à Trèves, sauvement et en « nostre conduit... sauf ce que nous n'entreprenons « rien des *morteis* faictes. » (Hist. de Trèves, II, 15, an. 1302.)

**Mortel, és, ex, eus.** 1<sup>o</sup> Sujet à la mort : « Durant « la vie *mortel*. » (Ord. V, 113.) — 2<sup>o</sup> Qui cause la mort : « Crimes *mortés*. » (Ms. 6812, f. 78.) — [« Que « chus conte encoupe d'un fait qui est *mortés*. » (Gachel.)] — Toute autre angoisse est *joie*, et la mort est *mortice*. (Ms. 7812, f. 345.) — [« Anchois « est si cruens bataille et si *morteus*. » (Henri de Valene, § 530.)]

**Mortelayras.** [Maçonnerie : « Pour maintenir « en estat lesdites salines, cabanes, *mortelayras*, « divers pons et plusieurs gorges nécessaires à la « façon du sel. » (JJ. 179, p. 72, an. 1419.)]

**Mortelerie.** [Travail du mortelier : « En la rue « de la *Mortelerie*, devers Saine, où l'on fait les « mortiers. » (Carl. de N. Dame, III, 360.)]

**Mortelier.** 1<sup>o</sup> Mortellier, fabricant de mortier; de là le nom de la rue de la *Mortelerie*. (Fagniez, Etud. sur l'Industrie, page 16, an. 1292-1300.) — 2<sup>o</sup> Qui fait les vases appelés mortiers : « Li *mortelier* « doit jurer qu'il ne feront nul mortier fors de

« bon loois. » (Liv. des Mét. 110.) — [« Li mortetier  
« et li plastrier sont de la mesme condition et du  
« mesme establissement des maçons en toutes  
« choses. » (Livre des Métiers, dans Du Gange, sous  
*Mortarium*, 2.)]

**Mortellement.** 1° En honneur : « Parler mor-  
« tellement. » (Besch. f. 174.) — 2° D'une manière  
peu aimable : « Le duc (de Normandie) et le roy de  
« Navarre s'entre saünerent assez mortellement. »  
(Chr. de Saint Denis, II, 239.)

**Mortelment.** [Mortellement : « Et si tost  
« comme Blac et Commain commurent le desconfiture  
« ki sor eus tornoit si mortelment et si cruelment. »  
(Henri de Valenc. § 540.) — « Tant fist que mor-  
« telment partout se fist haïr. » (Berte, c. LXIII.)]

**Mortemain, subst.** Droit des seigneurs sur les  
biens de ceux qui meurent sans hoirs. (Voir MAIX-  
MORTE). « *Mortemain*, c'est à dire que quand ils  
« meurent sans hoirs praevez et descendas de leurs  
« corps, le seigneur prend tous leurs biens, et  
« succede a eux. » (Gr. Cont. de Fr. liv. II, p. 124.)  
**Expressions :** 1° « Receptes, et sergens des  
« mortemains. » (Laurière. — 2° « La court des  
« mortemains. » Celle en laquelle le receveur  
général des mortemains tient les plands et jure des  
procès. — 3° « Droit de mortemain. » (Laurière). —  
4° « L'homme ne peut vendre à l'un de ses enfans,  
« sans le consentement des autres... même ne leur  
« peut donner aucun heritage, mais leur peut faire  
« mortemain de qu'acheoir leur peut de par icelui ;  
« il peut vendre à un sien genreur, car la fille morte,  
« le genreur ne luy est rien. » (N. C. G. II, p. 425.)

**Mortement.** Sans vigueur, lâcheur et. (Monet).

**Morteneil, subst.** Espèce de mets.

Bons flacons, et bon morteneil,  
Et bon lait bien boilli, et cuit. (Ms. 7218, f. 116.)

**Morteor, subst.** Meurire.

Dommes ocision, et morteor sera,  
Et li uns princes l'autre, se il puet ocira. (M. 7218, 207.)

**Morte paye, subst.** Soldat encore en garnison,  
entretenu et compté sur l'état dans l'ordinaire des  
guerres. (Daniel, Mil. fr. I, p. 257.)

**Morteté.** Mortalité.

Deluges et tempestes sera, et morteté. (Ms. 7218, 207.)

**Mort gage.** Espèce d'usure encore d'usage  
en Pologne : « Est... une autre manière de usure  
« que li aucun apellent *mort gage*, si come aucuns  
« prestent une somme d'argent sur aucuns hirela-  
« ges... en tele manière que, tant comme li  
« empruntierres tenra les deniers, li prestierres  
« tenra l'heritage, et seront les despuelles sieues  
« dusques à tant que il rail la somme d'argent, que  
« il presta. » (Beaumanoir, p. 345.) — Bouteiller,  
Somme rur. p. 459, appelle *mort gage* une somme  
assignée par un aîné sur son fief, à ses frères et  
sœurs, pour la portion qui leur vient de leurs biens  
paternels. (C. G. I, p. 755.) — « Obligation de *mort*  
« *gage*. » « C'est obliger un heritage, et mettre en  
« main d'aucun pour le tenir, tant et si longuement  
« que celui à qui l'heritage doit appartenir par

« droit, l'aura racheté... sans défalquer, ne rabatre  
« tous les fruits et autresolumens que on en parçoil. »  
(Bout. Som. rar. p. 138.)

**Mort gog.** Juron : « Quand ils dirent verlogoy,  
« sangoy, *mort gog*, ils voulerent, sons mots cou-  
« verts, dire tout autant que ceux qui disent vertu  
« dieu, sang dieu, mort dieu. » (Pasq. Rech. p. 658.)  
**Mortian.** Mortel. Poët. av. 1300, II, 567.)

**I. Mortier.** [1° Vase à piler : « Mortier et molinel.  
« (Ouslillement au vilain. — « Phicles et mortiers,  
« e encensiers, tut de fin or. » (Rois, page 257.)] —  
« Toujours veut mortier qu'on besogne, » expres-  
sion figurée et très obscène. (Besch. f. 333.)

Toujours sent le mortier les aus,  
Et le feu monstre sa fumée. (Ms. 6812, f. 72.)

2° Vase ayant forme de mortier ; on l'emplit d'eau  
sur laquelle s'élève un morceau de cire jaune avec  
un luminon : « L'ombre de la lumiere de son  
« mortier plein de cire. » (Braut. Dames gal. t. II,  
page 86.)

En la chambre lumere n'ot,  
Fors d'un mortier qui illec arloit. (Ms. 7218, f. 199.)

« Approchant le mortier de cire qui brusloit. »  
D. Florès de Gr. f. 53. — 3° [Chaux pilée dans un  
mortier : « Li murs... Tot entor est fait à compas,  
« Et est fait trestous d'un mortier qui ne doute  
« pikois d'acier. » (Flore et Blanchefl. 1789.)]

Fist, et freua une maison ;  
Tant y a fait, et tant muré,  
Que de palis, que de fosse,  
Que de mortier, que de quarrel,  
Qu'il a fait un fort chaste. (Rou, p. 178.)

« Jetent trait, pierres, tuile, mortiers... en  
« manière qu'on les garde de plus avant entrer en  
« la ville. » (Le Jouy, f. 88.) — De là l'expression :  
« Durer que de carci, et de mortier. » Durer  
longtemps, comme fait à chaux et à ciment :

Pour la paz touz temps remembrer,  
Qui touz temps devoit meuz dorer,  
Que de carci et de mortier. (Rou, f. 273.)

4° Terre gluante comme le mortier :

... Le mortier de plastre  
Où on outre jusqu'aux genoux,  
Toute fois que le temps est mox. (Besch. f. 428.)

5° Cuveite ayant forme de mortier : « Quiconque  
« a un egout par de lants la maison, ou l'heritage de  
« son voisin, il doit mettre un treillis de fer dans le  
« trou de son mur, ou de l'heritage où l'eau passe  
« à petit trou, et faire un mortier devant le treillis  
« du côté dont l'eau vient. » (Nouv. Cout. Gén. I,  
page 525.) — 6° Pots à feu, bombes : « Chargerent  
« un mortier, puis mirent le feu dedens, et vint  
« choir tout droit sur la nef de l'église, et rompit la  
« dite nef. » (André de la Vigne, Voyage de  
« Charles VIII, p. 134.) — Au siège de Padoue, en  
1509, « on avoit une manière de ptreaux que nous  
« appellons mortiers, lesquels firent tant de mal à  
« la ville qu'il n'est point à dire, car ils effondroient  
« tout. » (Mém. de Rob. de la Marek, page 68.) —  
7° Bonnet des magistrats, de velours ou de drap  
d'or : « A l'entrée de Charles Quint dans Paris, en  
« 1539, le premier huissier du parlement avoit le

« mortier de drap d'or en la teste. » (Mémoires de du Bell. VI, p. 131.)

Abscisé m'a et fait entendre  
Toujours d'un\* que ce fust un aultre,  
De l'arme que ce fust cendre,  
D'ung mortier, un chapeau de feautre. (Villon.)

**2. Mortier.** Cloche; lire peut-être *mostier*:

L'arme dit : fol pechierre,  
Va à la confession ;  
Foi du mortier le son. (Ms. 7615, II, fol. 134.)

**Mortier.** Mortel ; « Cop *mortier*. » (Chanson du xme siècle, folio 212.)

**Mortifère.** *adj.* Qui porte la mort. Phaëton demandant à Phébus la conduite de son char, le soleil lui répond :

... Afin que d'un don mortifère,  
Je ne t'estrene, hélas, mon fils, diffère. (Mort, p. 551.)

**Mortification.** [1° Un livre de la *mortification* « de l'ame. » (Bibl. de l'Éc. des Chartres, 6<sup>e</sup> série, tome I, page 358.)]

**Mortification.** s. Mortification. Ce mot, dans St Bern. répond au latin *mortificatio*. « *Mortification* « de la chair ; » en latin *inveritus carnis*. (Règle de Saint Benoît, chap. 25.)

**Mortifier.** [1° Se corrompre : « Jamais grain ne « fructifie, si premier ne se *mortifie*. » (Cotgr.) — [2° Affliger son corps par des privations, des fatigues : « Vos vos *mortifiez* chacun jor, chier frere, « en maintes geunes et en labors sovent. » (Saint Bernard, p. 572.)]

**Mortifieur.** Qui mortifie. (Cotgr.)

**Mortoire.** [1° Mortalité : « Uns si grans *mortoires* « se bount en l'ost que des cinq en moroient les « trois. » (Froiss. t. IX, p. 66.)] — 2° Meurtrier :

« Espée *mortoire*. » (Molinet, p. 153.)

**Mortoise.** [Mortaise : « Fers à fere *mortoise* Et « en pierre et en boise. » (Onst. au Vilain.)]

**Mortreux.** [Soupe au lait : « Après out chacun « une ribellette de bart rouli sur le greil, chacun « une esculée de *mortreux*, fait de pain et de lait, « et à boire, tant qu'ils veulent, cidre ou cervoise. » (Jl 185, p. 61, an. 1450.)]

**Mortuage.** *subst.* Droit appartenant aux églises de Bretagne, sur les morts ou sur leurs legs. (Du Cange, sous *Judicium defunctorum*.) On appela aussi ce droit *neufme*, parce qu'on prélevait le neuvième du bien. Laurière cite des arrêts du x<sup>e</sup> siècle qui reconnaissent et confirment ce droit. Vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle il fut réduit au neuvième du tiers des meubles de la communauté du décédé. Des curés en Poitou prétendaient à un autre droit de *mortuage* ; ils réclamaient le lit des gentilshommes morts dans leur paroisse. (Voir Laurière, sous *Corbauge*.)

**Mortuaire.** *subst.* [1° Peste noire : « Après la « *mortuaire* fu le temps si très chier que povres « gens n'avoient pas grantment à manger. » (Les aventures advenues en France de 1214 à 1312, dans H. C. sous *Mortuarium*.)] — 2° Collection de morts : « Tout estoit plain de *mortuaire*. » (Manusc. 6812,

folio 68<sup>v</sup>.) — 3° Oraison funèbre, service funèbre : « Ces personnes qu'on lone aux *mortuaires* pour « aider à la cérémonie du deuil. » (Mont. Ess. t. 3, p. 91.) — « Banquet de *mortuaire*. » (Colgrave). — 4° Revenu d'une commanderie, échu depuis la mort du titulaire jus'au premier mai suivant : « Selon « les ordonnances et constitutions de leur dit ordre « (de l'hôpital Saint Jehan de Jerusalem) les « *mortuaires* et vaccans des prieurés, chastelainies « et commanderies du dit hospital appartienent « au commun tresor de Rodes. » (Ordon. VIII, 479, an. 1401.)] — 5° [Les registres *mortuaires* les plus anciens que l'on connaisse en France sont celui de Montargis (Loire), rédigé en 1469, et celui de la Madeleine de Châteaudun, rédigé en 1478. (Voir Musée des Archives départementales, n<sup>o</sup> 135 et 138.)] — *Adjectif.* Qui tient aux morts : « Les testaments, « les legs, ou les dispositions du defunt faits par « sa dernière volonté, et tous les autres debtes « *mortuaires*, savoir la sepulture, l'enterrement, « le convoi, etc., les héritiers, ou l'héritier les doit « payer seul. » (N. C. G. tome I, p. 495.) — « Par la « costume (de Lille) les biens meubles de un « trespassé sievent le corps, et se partissent selon « la costume du lieu de la *maison mortuaire*. » (C. G. I, p. 765.)]

**Mortvent.** Ventosité intestinale.

... les ventosités déchasse,  
Et tire de corps le *mortvent*. (Despaigney, cité par Borel.)

**Mortuore.** *adj.* Mortuaire :

Al monstier vint, et le service  
Fist *mortuore* haut et rice,  
Pour le roi Felipe de France. (Mousk. p. 651.)

**Morvat.** Morveau,umeur pituitaire : « *Morvats* « durs des narilles. » Fouill. Faucon, f. 81.)

**Morne.** [1° Poisson : « Quiconque achate *morues* « baconnées et maqueriaux salés. » (Livre des Mét. 271.)] — 2° Hémorroïdes : « Reprimer le sang « des *morues* et hémorroïdes. » (Cholières, f. 48.)

**Morve.** [Maladie du cheval : « l'n vendeur de « chevaux n'est tenu de leurs vices fors de *morve*, « courbes et combatures. » (Loysel, p. 418.)]

**Morveau.** [1° Humeur pituitaire : « Lecher le « *morveau*, » baisser continuellement. (Oudin). — 2° Bout de chandelle. (Id.) — 3° Bout du nez. (Id.)]

**Morvement.** Paresseusement, dans Jean de Saintré, p. 530.

**Morver (se).** Se moucher. (Cotgrave). — « Se « *morver* en archidiaire. » se moucher souvent. « *Se morvoit en archidiaire* ; comme un archidiaire « à qui sa prébende plus considerable que les « simples benefices de son chapitre, fournit les « moïens de faire meilleure chere, et par consequent « d'amasser plus d'humeurs, que ne font de simples « chanoines. » (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 132.)

**Morveux, oux.** [1° Paresseux, qui aime à rou-piller : « Or s'en iront cil vaillant bachelier, Ki « aiment Dieu et l'onour de cest mont, Ki sagement « voelent à Dieu aler ; Et li *morveux*, li cendreus



« demourront. » (Thib. de Champagne, II, p. 133.)  
 — « Li *morveur*, li cendrox. » (Poës. av. 1300, t. I, p. 471.) — 2° Qui a la morve au nez, comme les vieillards et les enfants. On lit de Nestor : « Cely « des Grecs estoit un vieux penard qui ne bougeoit « de sa fente... assis comme une statue immobile, « et donnoit ainsi ses avis et conseils à la mode d'un « *morveur* president. » (Branionne, Cap. fr. II, 119.)  
 — « Les *morveux* veulent moucher les autres. » (Oudin). — « Il vaut mieux laisser son enfant « *morveur*, que de lui arracher le nez. » (Cotgr.) —  
 « Qui sera *morveux* si se mouche; je ne crains que « Dieu et le roy. » (Coquillart, p. 174.) — 3° Qui est malade de la morve : « Morfonduz sont voz chevaulx « et *morveux*. » (Besch. f. 227.) — 4° Femme de petit état : « N'y avoit si meschante *morveuse* qui « ne les (habit)s face faire plus excessifs. » (Arest. Amor. p. 287.) — 5° Qui a besoin d'être mouchée : « Chandelle *morveuse*. » (Oudin).

**Morxion.** [« En laquelle bourslette ladite femme « avoit pris quatre petites vergelles d'argent, une « pièce d'argent, appelée *morxion*. » (Jl. 127, p. 41, an. 1385.)]

**Mos.** Mous :

Je voy faucon, quand il jette sa croe,  
 Et lameret que plusieurs ont si *mos*  
 Qu'il faillet bien, car le temps les esbloe. (Besch. 229.)

**Mosaïque, subst.** Ouvrage de marqueterie :  
 « *Marquetterie*... est un ouvrage que les Latins « appellent *lessellata opera* ; nos François pièces « rapportées, et l'ancien vulgaire *mosaïque*. » (Saint Julien, Més. hist. avant propos, f. 13.)

**Moscé.** [Musqué, muscade : « Ceste yste (de « Java) est de moult grant richée. Ils ont pevre e « noces *moscées* et espi, e galanga, e cubebe, e « garofali, e de toutes cheres especeries que l'on « peut trover au monde. » Marco Polo.]

**Moschet.** [Emouchet, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 11,828.] — « De trois fleches et « d'un *moschet* Deit assez avoir ten vaslet jeune « garçon. » (Benoit de Saint More, t. p. 592.)]

**Moschoir.** [Mouchoirs, dans Escallier, vocab. lat. fr. xiv<sup>e</sup> siècle, p. 1700.]

**Mose.** [« Si le vendeur et l'acheteur s'accordent « que haran soit compté, le vendeur prendra une « *mos* et l'acheteur une autre par main estrange. « et el à la revenue que ces deux revieudront, doit « revenir tir le remanant du haran. » (Ordon. II, p. 358, an. 1350.)]

**Mosle.** [Moule; de là les sens suivants : 1° Caractère d'imprimerie : « Plusieurs livres, tant en « parchemin que en papiers, à la main et en *mosle*. « tant d'églises que autres, qui estoient audit « chasteau d'Amboise. » (Inv. d'Anne de Bretagne, an. 1498.)] — 2° Partie qui distingue le sexe. On lit d'une femme pauvre qui pendant l'absence de son mari devient riche :

Semble qu'il y ait conjecture  
 Que sa femme ait esté d'accord  
 D'entretenir la creature,  
 Prester le *mosle* à la pasture. (Coquillart, p. 21.)

**Mosnant, Mosneie, Mosnée.** [Meunier, droit de mouture, blé moulu : « Les *mosneies* et li « *mosnant* et li buirons sont tout nosltre... sires « Bauduins n'i retient fors ke... se *mosnée* mobre « franquement. » (Charte de Cambrai, an. 1235.)] —  
 « Nuls *moniers* ne peuvent classer, ne venir querir « *mosnée* en la dite seigneurie, sinon le monier de « la dite seigneurie. » (N. C. G. L. I, p. 393.)

**Mosnier.** Meunier : « Li *mosniers* sa mouture « en a. » (Ms. 7218, f. 175.)

**Mosquellie.** Muscade :

Il ot ens skitonal, canoucle, dragie  
 S'il eut ens grans d'escouite, quatre nos *mosquellie*.  
 Poës. av. 1300, t. IV, p. 1367.

**Mosquette.** [Mosquée, dans Rousard, p. 695.]

**Mosrage.** [Mouture : « Li moulin devant dis « ne puet souffire au *mosrage* de la ville de « Hulst. » (Cart. de Flandre, an. 1254.)]

**Mossez.** [Compagnie de banquiers italiens : « Certaines debtes qui furent jadis données aux « compagnies des Magalez et *Mossez*. » (Jl. 74, p. 536, an. 1340.)]

**Mossu.** [Moussu, au figuré : « L'orde vieille, « puant, *mossue*. » Rose, v. 4120.] — « Les oreil- « les avoit *mossues* Et trestotes les dents perdues. » (Id. p. 355.)]

Sire... ainz m'ocieuz  
 Que vos monée me donez  
 Li aufages est toz *mossuz*,  
 Et le uniales toz peluz,  
 Miez auerieu un d'amoisel. (Blanchardin, f. 187.)

**Mostaige.** [Moût de vin : « Et pour lo cens de « ceste vigne devons nos laudre... deux mues de « vin à *mostaige* ou cours de vandenges. » (Cart. de S. Pierre du Mont, an. 1254.)]

**Moster.** Monter :

La pucele chai pasmée  
 Qui en la tor estoit *mostée*. (Blanchardin, f. 186.)

**Mostier.** [Moutier, église : « Uns vileins ala au « *mostier*. Soyentes lois pur Dieu proier. » (D. C. sous *Monasteria*) — « Li message vindrent et *mos- « tier*. » (Villeh. § 26.)]

**1. Mostre.** [Monstre : « Il atendoit que li poinz « apareust et li *mostres* que Merlus li dist; mais « ne demora plus gaires que li *mostres* lor aparut « en l'air. » (Merlin, f. 51<sup>b</sup>.)] — « Et quand ele (une « infirme) aloit, elle portoit son chief près de terre « pié et demi, apuée d'un baston, et sembloit un « *mostre*, si que quand les enfanz la veoient, il « s'enfuioient. » (Mir. de S. Louis, p. 127.)]

**2. Mostre.** [Monstrée de terre : « Et le requere- « rant li deit faire la *mostre*, mais non mie de « totes choses. » (Assises de Jérusalem, p. 62.)]

**Mostrer.** [Montrer : « Cel jour *mostra* moult « bien son vasselage. » (Roncevals, p. 64.)] —  
 « Anuit verrous nostre grant droit *mostré*. » (Id. p. 180.)]

**Mot.** [1° Parole : « Cist *mot* mei est estrange. » (Rol. v. 3717.)] — « N'i ad païen ki un sul *mot* res- « pundel. » (Id. p. 22.) — « Li lai qui ont à plaidier

contre aus en cort laie, n'entendent pas bien les  
 « *mos* meismes qu'il dient en français. » Beaumain.  
 t. VI, p. 1. — 2° Accord : « Puis sonne son cor et  
 « juste. Si assiet bien les *molts* de prise. » (Partou.  
 v. 604.) — « Quand tu auras trouvé le cerf du  
 « hinner, tu dois corner pour les chiens long *mol*. »  
 (Modus, fol. 20.) — 3° Motet : « Les rythmes qu'ils  
 « ont faites et composées, les ont nommées chant,  
 « chanson, sonnet, *mol*, comédie. » J. de Nostre  
 Dame, des poètes provençaux, p. 14.

*Expansions* : 1° « Il n'en sel *mol* ; n'i ad culpe  
 « li ber, » il n'en sans rien. Roland, v. 1173. —  
 2° « Ne voeil que *mol* en sons, » que lu n'en sonnes  
 plus mot. Id. v. 1027. — 3° « De nos Français vait  
 « disant si n'ads *moz*, » répandant de mauvais bruits.  
 Id. v. 1190. — 4° « N'i hardement pris, Por *mol* à  
 « *mol* mettre en escrit, le tornoement Antecrist »  
 Itou de Meri, dans Holland. Chretien de Troies,  
 page 12.]

5° Et puis s'escria à plain *mol* :

Tra vos a cil ki vos ot  
 A guier et à maintenir. *Mouskes*, p. 189.

C'est-à-dire à pleine voix

6° « Il doit requerre à la cort que se proenacion  
 soit transcrit *de mot à mot*. » Beaum. IV, p. 28.  
 — 7° « Mult i a dolor et destrece, Quand l'en chiet  
 « en autri dangier, Por son boivre et por son man-  
 « gier ; Trop i convient *gros mos* oïr. » (Ruteb., II,  
 p. 81.) — 8° « Couteau à un *mol*, » c'est-à-dire  
 à devise : « Lacha le suppliant un petit *couteil* à un  
 « *mol* qu'il avoit à sa sandure bouté parmi sa  
 « tasse. » JJ. 98, p. 24, an. 1364. — On lit encore  
 aux Ducs de Bourgogne, p. 78, an. 1405 : « Pour  
 « avoir fait tailler et graver les armes de M. S. et  
 « son *mol* sur ycelles vevelles. »

**Motacille.** Bergeronnette. (Colgr.)

**Motaige, Motaige.** [1° Mottes de terre : « Le  
 « pécier (de S. Nicolas de Courbeville) peuet prendre  
 « moté et *motaige* en touz noz froz, pour la  
 « reparation de touz leurs molins, liees et chauc-  
 « ties. » (Cartulaire de S. Jean en Val, an. 1330.) —  
 2° Droit de creuser des canaux ; en Normandie les  
 fossés entourant les manoirs sont dits *motés* :  
 « Item, l'étang de Tillay... item, le *motaige* pour  
 « ledit élang. » (1504, Aven du moulin de Lesplat.)  
 L. G. de D. — 3° Service d'estage : « Avons baillié  
 « à Regnard Villot... en pur fiellage... nostre man-  
 «oir de Berengerville... avecques certaines fran-  
 «chises c'est assavoir... estre franc de *motaige* et de  
 « quel en nostre chastel. » (JJ. 92, p. 10, an. 1361.)]

**1. Moté.** [1° Motte : « Vileins à pié qui lour ge-  
 «toient *molts* de terre. » Joinx. § 240. — 2° Moni-  
 «eulle : « La *molte* d'un moulin à vent. » (Froissart,  
 t. III, p. 352.) — 3° Butte artificielle qui portait les  
 «châteaux en bois du XI<sup>e</sup> siècle ; colline sur laquelle  
 «s'élevait le château féodal ; de là les noms de lieux,  
 « tels que La *Motte* Beuvron (Loir-et-Cher) ; La *Motte*  
 « Bourbon (Maine-et-Loire.)

Joit chapelrent sur Aristote  
 Qui fu tier comme chastel sur *molte*.  
 La Bataille des Sept Arts.

... La fist une *molte* faire  
 U il peüst avoir repaire. *(Mouskes, p. 344.)*

4° [Atterrissement, allusion : « Gaultier de Bon-  
 « nelle recevant une *molte* appelée atterrissement  
 « en l'yaue de Saine. » (JJ. 74, p. 578, an. 1342.)] —  
 De là l'expression de *molte* ferme : « Conservative  
 « d'un seigneur propriétaire, et tréfoncier en telle  
 « manière que si la rivière noye et inunde une  
 « partie de l'heritage d'aucun seigneur, la partie  
 « qui demore en terre ferme et non inundée, con-  
 « serve droit au propriétaire en la partie inundée. »  
 Cout. de Bourbonnois, dans le Cout. Gén. t. II,  
 p. 394. — 5° Service d'estage : « Tous les hommes  
 « de icellui lieu (de la Roque) estoient et sont lenuz  
 « faire service de *molte* et de manoir. » (JJ. 109,  
 p. 364, an. 1376.)

**2. Moté.** Enquêlé par tourbe, en Ecosse. (D. C. sous *Mota*, 2.)

**3. Moté.** [Brue élévatoire : « Phalange, gall.  
 « *motés* vel *motines*. » (Gloss. lat. 4120, an. 1348.)]

**Moté.** Dont on parle : « Choses *motées*. » aux  
 Ord. t. I, p. 208.

**Môteau.** [Petite motte : « Perrin de S. Denis  
 « prist un *môteau* de terre de forge et le jeta par  
 « jeu à Guillot. » (JJ. 86, p. 114 bis, an. 1358.)]

**Môteier.** [Motiver : « Lesqueles raysons nous  
 « voulons que soient eues pour expressement  
 « *motées* e nommées. » Hist. de Savoie, p. 246,  
 an. 1313.]

**Motel.** Motel : « Chantoient les dictes filles ron-  
 « deaux, complets et *motels*. » (Mém. de Du Bellay,  
 t. VI, p. 292.)

..... Chanter *motels*,  
 Et rondeaux... *(Gace de la Bigne, f. 134.)*

**Motelé.** En forme de motel : « Couplet *motelé*. »  
 Départ. d'amour, p. 454.)

**Mottele.** Lamproie. (Colgr.)

**Motement.** Précisément. (Gloss. sur les Coutu-  
 mes de Beauvoisis.)

**Motet.** Poésie (voir Diez, II. des Troubadours,  
 p. 85) : « Savoir se bon seroit Qu'il feist rimes joliet  
 « les. *Motets*, fableaux ou chançonnettes, Qu'il  
 « vueille à s'amie envoier, Por li chevir et apair. »  
 « Rose, v. 8380. ] — « Ha ! petits oysillons que vous  
 « me chanlez, et montrez bien ma leçon : que  
 « nature est bonne mere de m'enseigner, par vos  
 « *motets* et petits jeux, que les creatures ne se pen-  
 « vent passer de leurs semblables. » (Cymbalum  
 mundi, p. 114.)

Je vi l'autre jor le ciel la sus fendre :  
 Dex voloit d'Arras les *motets* apprendre.  
 Poes. xv. 1300, t. IV, p. 1207.

**Moteur.** [Qui donne le mouvement : « Du pre-  
 « mier ciel et grand *moteur* Est mon savoir guber-  
 « nateur. » (Nature à Falchimiste errant, p. 380.)]

**Motiau.** [Motte : « Lesquelz venoient recevoir  
 « les gnedes, que leur pere avoit acheté dudit deb-  
 « leur, chacun cent de *motiaux*, le prix de trois  
 « solz parisis. » (JJ. 135, p. 26, an. 1388.)]

**1. Motier.** Motiver : « Se deux gens metent ensamble leurs bleds, ou leurs vins... sans deviser et sans motier quele partie chascun i a; l'on doit entendre que chascuns i ait le moitié. » (Beaum., page 127.)

**2. Motier.** [Qui doit le service de *motie* ou d'estage : « Se il avenoit que entre ledit chevalier et les siens d'une part, les homes baniers ou *motiers* d'autre, eust contens. » (Ch. de 1308, dans D. C. sous *Homo motarius*.)]

**Motif.** *adj.* [1° Qui donne le mouvement : « Nerf est ung instrument sensible et *motif*. » (Lanfranc, folio 9.)] — 2° Qui remue, qui pousse à l'action : « Raisons *motives*. » (deannin, Négoc. II, p. 63.)

Amour est froid, amour est chaud,

Amour est paisible et *motif*,

Amour est hastif et tardif. (*Devis amoureux*, p. 33.)

3° Turbulent : « Vous scavez les subtilitez des Lombards, et leurs partialitez, si vous laissez ceste cité dégaruie, les gens sont *motis*, et est ce tant qu'ils ne facent quelque rebellion. » (Louis III, duc de Bourb. p. 387.)

**Substantif.** 1° Mouvement : « Duquel avons et l'estre et le *motif*. » (Marg. de la Marg. p. 35.) — 2° Incitation : « Combien qu'il ne se trouvoit point qu'il eust pourchassé le tiltre, et honneur ducal, mais que par le *motif* du peuple, il eust esté esleu duc de Gennes. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, page 251.)

**Motion.** [1° Emeute : « Il fist prendre tous chiaus pour lesquels li *motion* avoit esté faite et leur fist sur la place ceper les tistes. » (Froiss., t. V, p. 356.)]

S'il a (de paysan) bon fruit, et de biens opulence,

Tant est ingrat, et prompt à *motions*

Que sourdre fait grandes commotions. (*Cretin*, p. 14.)

2° Instance, sollicitation : « Voulons que diligement sollicitéz à nostre... cousine l'archiduchesse que... vueille effectivement faire souvenir au dit empereur pour le seur accomplissement de ce, pour sa part, en toutes les choses contenues au dit traité; quelconque *motion* qui luy pourroit estre faite au contraire, nonobstant, comme semblablement il n'y aura faute de nostre part. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 255.)

**Motir.** Désigner quelque chose en jugement. (Laur.) — « Quiconques amene haren en la ville de Paris, en panier ou en banne, et le panier se deffaut de plus de trente harenes que il l'aura *moti* au vendre, le panier de haren est acquis au roy. » (Ord. l. I, p. 576.)

Ja s'il fust vileins, cist respiz

Par sa bouche ne fu *motiz*;

Mais, por ce fu vileins nomez,

Qu'il fu de labor apelez. (*Partonop. f. 165.*)

[« Puisque l'on demande conseil, sans *motir* de quoy. » (Assises de Jérusalem, ch. 12.)]

**Motison.** Déclaration. On lit d'une confrérie de S. Adrien : « En cele frairie avoit establissement, devise, et *motison*, et privileges. » (Contin. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 708.)

**Motissement.** [Déclaration : « Et aucune fois avient ke le cose meismes fait le covenant sans autre *motissement*. » (Conseil de Pierre de Fontaines, ch. XV, art. 23.)]

**1. Motoier.** *v.* Sonner du cor. [Voir dans la Venerie de Du Fouilloux, le chap. XI.] : « Comme il faut que les piqueurs sonnent de la trompe et parlent aux chiens pour le cerf. » — « Celui qui chasce, et est avec les chiens, doit corner un long mot, et puis bien menuement *motoier* courz » mozt, tant comme li plaira. » (Chasse de Gaston Pheb. p. 140.)

**2. Motoier.** *adj.* « Les *motoiers* estoient tellement attachéz à la terre, ou molte, qu'ils cultivoient, qu'ils ne pouvoient l'abandonner; ils ne pouvoient prendre la tonsure sans la permission de leur seigneur, qui leur succedoit. s'ils mouroient sans enfans males, à l'exclusion des filles, et des autres parens. » (Gloss. de l'Hist. de Bret.) [C'étaient donc des serfs ou mortaliabables.]

**Motoiere.** Affermé à moitié : « Terre *motoiere*. » (Beuman. p. 138.)

**Motonage.** [Droit; voir *moutonnage* : « Après vient la pasque florie, Feste que hex a establie, Que il (les vilains) doivent les *motonages*; il en tiennent les heritages. » (Censier de Verson, arrond. de Caen, canton d'Evrecy, au Musée des archives départ. p. 203.)]

**Motot.** Motet :

A cest *motot* me reclaim

Je sui soliz por ce que j'ai'm. (*P. av. 1300, t. I, p. 441.*)

. . . . . En espoir de merci,

Li er cist *motot* chantez,

Dame merci, vos m'aciez. (*Ibid.*)

**Motoyen.** Mitoyen : « *Motoyenne* partie, » dans la Chron. ms. de Nangis, p. 6, an. 1286.

**Motte.** [Voir *Mote*. Butte artificielle ou naturelle sur laquelle est construit un château : « Le *motte* de men manoir de Caieux et les fossez entour. » (Cart. de Corbie, 21, f. 195, an. 1331.) — Quand les rois devinrent absolus, après la guerre de cent ans, ils défendirent d'élever sans autorisation des châteaux forts; de là le « droit de *motte* et de pont » levis, » dans Rapine, Etats de 1614, p. 59.] — « S'en un pourpris avoit deux *mottes* tout enclos de fossez, puisqu'il n'y auroit que une entrée et une issue, il n'y charroit que une *motte* on le chef lieu seroit. » (Bout. Som. rur. p. 430.)

**Motté.** [Caché derrière une motte de terre, en parlant de la perdrix : « (Le chien) se tient ferme planté tant qu'il voye la place Et le gibier *motté* convert de la tirace. » (Ronsard, 939.)]

**Motteret.** [Terre d'alluvion : « Derechief demy-journée de pré assis aux *motterets* de la rivière. » (1404, Avenu du moulin de Lesploit; L. C. de D.)]

**Mottet.** Motel : « *Mottetz*, strambois, barzelottes. . . . diverses sortes de poesie. . . . *mottetz* et servantz. » (Goujet, Biblioth. fr. XI, p. 148 et 402.)

**Mottion.** Trouble, désordre :

Premiers fut ma démission  
De bailli, puis secondement  
De trésorier ; tel *mottion*  
M'a fait despendre mon argent. (Besch. f. 340.)

**Motloyer.** v. Amodier, affermer à la moitié.

• Les fermiers ne peuvent *motloyer*, ni eccherer  
• les franchises, et issues de leurs tenues, sous  
• prétexte de manisser leurs terres labourables ou  
• autrement, à peine d'amende arbitraire et de  
• dedommagement. » (N. C. G. IV, f. 411.)

**Motu.** adj. Elevé en forme de motte.

Puis courbé s'assant sur un gazon *motu*,  
Contempla le vergier d'automne revestu. (Baif, p. 229.)

**Motu proprio.** Espèce de bref, signé du pape  
et non scellé de l'anneau du pêcheur ; ils sont ainsi  
appelés de ce que les papes les donnent de leur  
pleine autorité et de leur propre mouvement :

Demain nous parlerons d'aller aux stations,  
De *motu proprio*, de reformations,  
D'ordonnances, de briefs, de bulles et dispenses.  
Jeach du Bell, p. 411.

**Motus.** Silence. « *Motus*, la canne pond. »  
(Oudin, Cur. fr.)

**Mou.** adv. Beaucoup, comme moult.

Por vos sui en prison mis,  
En ce celier souterin,  
Ou je fai *mou* male fin. (Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 71.)

**Mouac.** Cri des grenouilles. Interjection pour  
rejeter quelque chose et pour faire entendre qu'il  
y a de la tromperie ou de la saleté en une affaire.  
(Oudin.)

**Mouaillon.** Moellon : « Mur de pierre, brique  
ou *mouaillon*. » (N. C. G. I, f. 1031.)

**Mouaire.** Moire, étoffe. (Borel.)

**Mouard.** adj. Qui fait la moue. « De grosses, et  
« *mouardes* lippes. » (Malad. d'am. p. 27.)

**Mouargie.** s. Sorte de plante.

Plantés de la *mouargie*  
Puis ça, puis là pour lartis,  
Et n'espargnez point la fogie  
Des doux dieux sur les patis. (Villon, p. 111.)

**Mouce.** s. Mousse. (Cotgr.) — [« Trente soulz  
• tournoz... pour faire venir de la *mouce* pour les  
• barges que l'en fait à présent au clos des galées. »  
(B. N. fr. 26009, n° 812, an. 1369.)]

**Mouchache.** De l'espagnol *mouchacho*, ànier :  
« Les *mouchaches* qui suivent les muets, portent  
• ordinairement une rouppille à la moresque. »  
(Garasse, Rech. des Rech. p. 219.)

**Mouchard.** Espion : « La reine mere qui haïs-  
• soit et se voyoit haïe du duc d'Anjou, et avoit par  
• ses espions et *mouchards* decouvert ce qui se  
• projettoit pour la desauthoriser et empescher le  
• retour du roy de Pologne. » (Sully, Mém. I, 80.)

**Moucharder.** Espionner. (Cotgr.)

**1. Mouche.** Mousse : « *Mouché* de vaisseau. »  
(Oudin.)

**2. Mouche.** [1° Insecte diptère : « Messires  
• Geoffroy de Sergines le deffendoit des Sarrazins,

• aussi comme li bons vallez deffent le banap son  
• signour des *mouches*. » (Joinv. § 309.) — 2° Flèche :  
• Et se queuveur au mieus qu'il pevent Pour les  
• *mouches* qui entre eus saillent. » (G. Guiart, vers  
17368.)] — 3° Boussole :

Sevent bien là les noms nommer  
Des estoilles, de plusieurs vens,  
Et sçavoir en leurs neis de'en,s  
Par la *mouche*, à la transmontaine,  
Ou le patron la nave maine ;  
Par la quarte qu'ils ont marine,  
Seet chascuns d'eulx ou il chemine. (Besch. f. 470.)

4° [Espion : « Il n'y a rien qui rende tant odieux  
• les tyrans que les *mouches*, c'est à dire les espions  
• qui vont partout espiant ce qui se fait et ce qui  
• se dit. » (Amyot, de la Curiosité, f. 27.)]

**Mouchement.** Action de se moucher. (Cotgr.)

**1. Moucher.** [Moucher : « Vous estes bien  
• à loisir d'aller à ceste heure *moucher* ; Il est  
• temps de s'aller coucher. » (Pas. de Faifeu, xv<sup>e</sup>.)]

**2. Moucher—ier.** [1° Se moucher : « Un temps  
• fut que sans grant respect, On la choit à table le  
• pet... Et qu'on se *mouchoit* à la nappe. » (Saint  
Gelais, f. 75.) — « Celui qui trop se *mouche*, comme  
• dit le proverbe, atrait le sang. » (Le Bureau du  
concile de Trente, 1586, p. 11.) — 2° Moucher la  
chandelle : « Que ses doit arde à les *moucher*. »  
(G. de Coigny, p. 571.) — « Pour ung systiaux à  
• *moucher* la chandelle. » (Compte de 1552.) —  
3° Bernier : « Comment il a eslé *mouché* ? N'ai je pas  
• bien fait mon devoir. » (Pathelin.)]

**3. Moucher.** Chasser les mouches : « Or noltez,  
• amiables freres, et dressez les oreilles comme la  
• queue d'une vache qui *mouche*. » (Moyen de  
parvenir, p. 125.)

**Moucheron.** 1° Petite mouche ; de là les ex-  
pressions : « Avoir des *mouchérons* en teste, » être  
fantasque. (Oudin.) — « Autant chie un bœuf que  
« mille *mouchérons*. » (Cotgrave.) — 2° Espèce de  
mèche qu'on portoit la nuit pour s'éclairer, comme  
on en porte encore dans les villes de guerre :  
[« Thomas Michelot soulla et estaingny la chandelle,  
• et n'en demoura que un *moucheron*, dont l'en ne  
• veoit gueres cler en la chambre où ilz estoient, »  
(J. 163, p. 485, an. 1409.) — « Le suppliaint respondi  
• qu'il n'avoit point de chandelle ; et ce nonobstant  
• leur en fist bailler par sa femme ung *moucheron*. »  
(J. 176, p. 628, an. 1418.)]

**Mouchet.** s. Emouchet : « Le masle de l'esper-  
• vier s'appelle *mouchet*. » (Guill. Budé, des Oiseaux  
de proie, fol. 114.) — Au figuré : « Ces oibereux et  
• *mouchets* de noblesse qui etant yssus de bonnes  
• et honestes familles des villes et citez de ce  
• royaume ; après le decez de leurs peres, lesquels  
• a grand travail ont acquis plusieurs biens et sei-  
• gneuries, venans à apprehender leurs successions,  
• changent incontinent le surnom d'iceux, comme  
• ils desaignoient de se dire, et faire remarquer  
• leurs descendants. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 12.)

**Mouchete.** [1° Essaim d'abeilles : « Se il avenoit  
• que lesdiz habitans trouvasent une *mouchete* ou

« plusieurs ou finage de Poilly, les trouveurs au-  
 • ront la moitié de ladite trouveure pour leur part. »  
 (J.J. 74, p. 68, an. 1341.) — « Le suppliant avoit  
 • emblé environ six bezennes ou paniers de *mou-*  
 • • *chettes*. » (J.J. 161, p. 297, an. 1407.) — 2° Traits  
 d'espringale (comparez Motcur) :

Ne nus tels dars ne puet meffaire,  
 Com bien que on i sache traire  
 Malveisine, les sajetes,  
 Ne espringale ses *mouchetes*. (D. C. sous Muschetta.)

**Moucheter.** [« Armines *mouchetées*. » (Bibl.  
 de l'Ec. des Chartes, 6<sup>e</sup> série, I, p. 319.)]

**Moucheteur.** Découpeur. (Oudin.)

**Mouchon.** Champignon d'une chandelle : « Il  
 • gaste une chandelle pour trouver un petit *mou-*  
 • • *chon*. » (Cotgrave.)

**Mouchote.** [Essaim : « Quiconque trouve *mou-*  
 • • *chetes* en la ville et finage de Chastillon et il la  
 • recoit en son vaisseau. » (Cout. de Châtillon-sur-  
 Seine, B. N. anc. 9898<sup>2</sup>.)]

**Mouchouer.** [Mouchoir : « Oudit coffre a troys  
 • *mouchouers* brodez d'or et de soye. » (Bibl. des  
 Chartes, 1<sup>re</sup> série, I, f. 354.)]

**Mouquilleux.** Morveux :

Les jours auront trop plus de nonnes  
 Que d'abbesses, ne de chanonnes ;  
 Et si seront fort perilleux  
 De noyer aux gens *mouquilleux*. (Molinet, p. 194.)

**Moudre.** [1° Moudre le grain : « Haquet de Ver-  
 • berie, qui avoit servi nos ennemis de Creil à garder  
 • leur moulin et ycelui faire *moudre*. » (J.J. 90,  
 p. 388.) — 2° Droit de mouture, infinifil pris sub-  
 • stantivement : « Les autres dismes que les dix reli-  
 • gieux avoient en ladite ville, rabatusz les *moudres*  
 • • francs et coutumeuz ou pris de dis livres. » (Liv.  
 rouge de la Chambre des Comptes, fol. 344<sup>b</sup>, an.  
 1308.) — 3° Aiguiser, aux Coutumes de Sainte  
 Geneviève, an. 1330.]

**Moudreux.** Meurtrier : « Hardy couart, *mou-*  
 • • *dreux* en trahison. » (Desch. f. 154.)

**Moudrir.** Tuer :

Du fort venin qui *moudris* Alixandre. (Desch. f. 212.)

**Moudre.** Son : « Un pain de *moudre*. » (La  
 Thaumassière, Cout. de Berri, p. 163.)

**1. Moue.** 1° Grimace : « Onques viel singe ne  
 • fit belle *moue*. » (Cotgr.) — 2° [Gueule : « Vous en  
 • avez pris par la *moue* ; Il doit venir manger de  
 • l'oue. » (Pathefin, dans Borel.)

**2. Moue, Mouée.** [Mesure agraire, voir MOËE :  
 • Hem une mestarie assise audit lieu de Bari, con-  
 • tenant douze *moues* de terre..... une *mouée* de  
 • terre. » (Aveu pour le château de Buri, an. 1366.)]

**Move.** [Mouvement : « Propre *move*, » aux Ord.  
 IV, 522, an. 1364.]

**Mouée.** 1° Multitude. (Cotgr. et Rabel. V, 17.) —  
 2° Soupe de chiens courants, composée de pain, de  
 lait mêlé du sang de la bête forcée : « Prendre le  
 • drap de curée par les coings pour remuer, et  
 • mêler la *mouée*, jusqu'à ce que le pain soit imbu

« du sang, et du lait. » (Salnove, Vén. p. 165.) On  
 lit « *mouée* du sein de pourceau », p. 156.

**Mouellier.** Mouiller : « *Mouelliez* la char que  
 • vous donrez à vostre oisel. » (Mod. f. 131.)

**Mouellouer.** [Petit moulin : « Une douzaine  
 • cueillers d'argent et ung petit *mouellouer* d'ar-  
 • gent, le tout pesant environ deux marcs. » (Inv.  
 de Charles, comte d'Angoulême, an. 1407.)]

**Mouelle.** Moelle : « *Mouelle* de l'arbre. » (Lan-  
 celot du Lac, III, f. 96.)

**Mouelon.** Moellon. (Borel.)

**Mouete, Mouette.** [« Si estoit la voix du  
 • peuple comme les *mouètes*, qui par leur cry  
 • denoncent le flot de la mer. » (A. Chartier, Qua-  
 driloge invectif, p. 431.)]

... Quand dessus le sec, ou les moïttes sablons,  
 En fouille de la mer retourne la *mouette*,  
 Et grosse de jargon de sa bouche caquette,  
 Puis se reporte en mer, c'est un signe de voir,  
 Tost après sur les eaux, un grand vent esmouvoir.  
 René Belleau, p. 120.

**Mouffle, Moufle.** 1° Gant sans doigts séparés :  
 • « Caucier sa *moufle*. » (Poët. av. 1<sup>re</sup> 20, IV, f. 1360.)

Braies, et chemises,  
 Et *mouffes* pour la bise. (Ms. 7218, f. 259.)

2° Injure, chose sans valeur ; on employait de  
 même le mot gant :

Vieille borgne, vieille ridée,  
 Vieille *mouffle*, vieille mitaine. (Recr. des Devis om. 93.)  
 Et l'autre dit ; que je suis bien rentez !  
 Qui mainte fois n'a vaillant une *moufle*. (Desch. f. 222.)

**Expressions :**

1° Au roy fist-on de *moufle* gant ;  
 Lors fist si son royaume escumer,  
 Car il fu bon pour lost humer. (Ms. 6812, f. 82.)

2° Et puis fortune en l'oreille me soufle,  
 Qu'on ne prend point tels chats sans *moufle*.  
 Marot, t. II, p. 91.

**Mouffler, Moufler.** 1° Rembourrer : « Com-  
 • batte en lice et harnois de guerre et doubles  
 • pièces, sans estre guindez, ny *moufflez*. » (La  
 Colomb. Théât. d'honn. I, p. 188.) — 2° Prendre le  
 nez et les joues ensemble à quelqu'un et le rendre  
 boursoufflé : « Vos dames de Montelimart sont bonnes  
 • à *moufler* avec leur carton doré. » (Lett. de mad.  
 de Sévigné, III, p. 335.)

**Mouflard.** Visage plein et rebondi : « Donner  
 • sur le *mouflard*. » (Léon Trippault.) — « Un vieil  
 • bonhomme qui ne pouvoit autre chose faire que  
 • de fraper de la main le *mouflard* de sa nouvelle  
 • mariée. » (Contes de Chol. f. 201.)

**1. Mouflet.** [Pain mollet : « Pain d'orge vaut  
 • pain *mouflet*. » (Mir. de Coinsy.)]

**2. Mouflet, s.** Camouflet, parfum pour éveiller  
 les endormis, en leur faisant sentir du soufre ou  
 autre chose. (Borel.)

**Mouflette.** Petite moufle :

Pastours portans croce, en lieu de houlette,  
 Gand pour *mouflette*. (Molinet, p. 142.)

**Mouillement.** Action de mouiller. (Cotgr.)

**1. Mouiller.** [1° Trop boire, au moyen et à l'actif : « Or dit que trop souvent se mouille pour le profit de sa maison. » (Besch Miroir du mariage, p. 79.) — « Le mouille, je humette, je boy » et tout de paour de mourir. » (Rab. I, fol. 5.)] — 2° Ensanglanter : « Le sang lui sault parmy les costez, et de toutes pars luy court contre val le corps, si que le roussin en est tout mouillé. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 143.) — « Tostées qui sont mouillées au sanc. » (Modus, f. 50.)  
*Expressions* : 1° « Qui se garre dessous la feuille, deux fois se mouille. » (Cotgr.) — 2° « Mouillons, il fait bean secher. » buyons. (Oud.)

**2. Mouiller, subst.** Bateau à voitrer le sable : « Les bateaux à vin, dont les plus grands que nous appellons foneels, et trons, portent quelquefois quinze cens tonneaux, et les moindres que le vulgaire appelle lusandes, n'en portent que trois cens. Ulpian les appelle nefz vinotières : du même genre sont les bateaux à bois, mouillers à sablon, foignies, et à charbon. » (Du Verdier, Diverses legons, p. 119.)

**Mouillier.** [Epouse : « Il la prist à mouillier, à oïsser et à per. » (Mousk. I, p. 611.)]

De l'ortonnance de Modus

Et de l'ocio sa mouillier.

(Modus, f. 1.)

**Mouilloir, subst.** Jatte à laver les mains. (Cotgr.)

**Mouillure.** Etal de ce qui est mouillé : « Ung peu du jour demoura le chevalier en tel point, tant qu'il fût essuyé de sa mouillure. » (Percef. V, f. 86.)

**Mouineus.** [« Moyen d'œuf, cole vitrine ki est samblans à mouineus d'ues. » (Alebrant, f. 15.)]

**Moulage, subst.** Mécanisme qui fait tourner les meules : « Du moulin à eau peux et dois sçavoir que tout ce qui se tourne, et qui se meut, si comme la grant roe, l'arbre de la roe, le rouet, le ferrage à ce appartenant, les meutes et les triculles sont meuble, et tout le demeurant est herilage, si comme le sault du moulin, l'eslanchement qui porte le moulage, soit de bois, ou de pierre. » (Bout. Som. rur. p. 434.)

**Moulaige.** « Le droit de moulange, est que quand on a baillé bled net, et curé, les seigneurs, ou leurs meuniers, ou fermiers doivent rendre pour boïceau ras, boïceau comble de farine... et le demourant qui reste de la farine, appartient au seigneur ou au meunier pour son droit. » (Cout. Gén. t. 2, p. 652.)

**Moulaut.** 1° Qui fait moudre son blé : « Se l'homme moulant mesure son blé, et il le apporte au dedans du seuil du moulin pour moudre là, puis il viegne querre sa farine, et il la mesure aussi comme il fit le bled, et il ne trouve son compte, il en sera dedomagé sur le moumer du moulin. » (Ordon. t. I, p. 498.) — 2° Moulant d'eau, volume d'eau nécessaire pour faire tourner un moulin à blé : « Sont tenus les puisnéz de contribuer aux frais des moulans,

« tournans, et travaillans du dit moulin. » (Cout. Gén. t. I, p. 26.)

**Mouldre.** Moudre, au propre et au figuré : « Mouldre de coups, » donner quantité de coups. (Oud. Car. fr.) — « Qui ne peut mouldre à un moulin, aille à l'autre. » (Cotgr.) — « Qui premier arrive à un moulin, le premier doit mouldre. » (Ibid.)  
*Orgueil moult en leur moulin.* (Besch. f. 78.)

**Moulduranche.** [Blé de mouture : « Des molins de Romorantin, lesquels ont estos bailléz à la quantité de sis muis douze sentiers... recepte de mouduranche. » (1508. Compte du domaine.) L. G. de B.]

**1. Moutle.** 1° Forme, au propre et au figuré : « Le bourreau, lequel luy osta le moutle de son chaperon, c'est à sçavoir la teste et puis fu escarrelé. » (Monstrelet, III, f. 64.)

*Expressions* : 1° « Le moutle du pourpoint, » le corps. (Oudin.) — 2° « Laisser le moutle du pourpoint, » mourir. (Ibid.) — 3° « Dieu me sauve le moutle du bonnet, » Dieu me conserve la vie. (Rab. I, p. 57.)

2° [Mesure pour le bois à brûler : « Et à ceste cause ne vint point de bois à Paris par la rivière de Seine, et fut bien chier, comme de sept à huit sols pour le moutle. » (Jean de Troyes, an. 1467.)] — 3° [Caractère d'imprimerie : « (Les Turcs) ont une forme taillée en bois où il y a quelque belle fleurlette, laquelle forme ils froitent de couleurs, comme quand l'on imprime quelque chose en moutle. » (Belon, an. 1553.)]

**2. Moutle.** Moele : « Le roy ne peut estre guery jusques à donc que Olofer... luy apporta loingnement qui fut fait de la moutle du dent au pore merveilleux, dont le gentil roy fut navré. » (Percef. II, f. 26) — A l'occasion du commerce charnel, on lit dans Deschamps : « Perdre les moutles » et les os. »

**3. Moutle.** Môle : « Chassa une fuste genevoise jusques dedans le tercenal de Gennes, qui est un lieu au bout du moutle, et contre la ville, où les bargues et fustes qui apportent vivres à Gennes viennent aborder pour faire leur descharge. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 124.)

**4. Moutle.** [Coquillage : « Moutles soient cuites en grand feu et hastivement en très pelil d'eau et de vin sans sel. » (Ménag. II, p. 5.)] — « Donner du potage aux moutles, » faire mauvaise mine, traiter mal une personne. (Oud.)

**Moulée.** [Sorte de teinture (voir MOLEÉ) : « Item aucun ne pourra vendre... draps teints en moulée pure, pour ce que c'est une teinture corrosive, et mauvaise et ardente de son. » (D. C. sous Moicya.)]

**Mouleleur.** [1° Ouvrier qui fondait dans des moules, des boucles, des sceaux et autres petits objets en cuivre et en archal. (Fagniez, Etudes sur l'Industrie, p. 16, an. 1292-1300.) — 2° Qui moud son blé au moulin banal : « Et se il avenoit que li monsners feist dommage à aucun de ses mou-

« *leours*. » (Établissements de Saint Louis, Ord. I, p. 197, an. 1270.)

**Mouler.** 1° Modeler : « Demain vendra m'amie Ermentru, bien *moulée*. » (Ms. 7218, f. 278.) — 2° Endosser une armure : « Il retourna vers les ennemis, puis se *moula* en armes, et s'accesa pour combattre. » (Chron. de Saint Denis, f. 17.)  
*Expression* : « En faire *mouler*, » maltraiter. (Oudin.)

**Moulette.** [Molette d'éperon : « Il fisent porter la plus grant partie de leurs esperons et enfouir en terre, les *moulettes* par-dessus. » (Froiss. VI, p. 136.)]

**Mouleur.** Qui jette en moule, qui imprime. (Oudin)

**Mouleure.** 1° Moulure, terme d'architecture. (Oudin) — 2° Fumées du cerf. (Salvoë, Venerie, p. 88.)

**Mouliere.** Foudrière : « S'il y a point de *mouliere* ou pays, ou se il y a champ mol, ou riviere, ou bois fort par où l'en puisse marcher. » (Le Jouv. f. 44.)

**Moulin.** [Voir, sur les moulins à bras et les moulins en général, l'histoire de la vie privée des Français par le Grand d'Aussy. — Des *moulins* à farine étaient amarrés aux arches du Grand Pont, en aval de la Seine. Leur mécanisme était placé sur un bateau; c'est ainsi qu'une miniature du xiv<sup>e</sup> siècle, reproduite dans le Magasin Pittoresque, t. XIV, nous représente le moulin du Pont aux Meuniers. Voir dans les Etudes sur l'Industrie de G. Fagniez, 1877, Vieweg, in-8°, l'énumération de toutes les parties d'un de ces moulins, d'après une charte des A. N. S. 29, n° 8, 15 mai 1408.]

Fai veu mille *moulins* moulens  
Moudre sans eaux, et sans vent. (Desch. f. 444.)

*Expressions* : 1° [« Moulin *bastart*, » construit sur batardeau : « Oitroyons au dit bureau de Trey,.... » que son *moulin* soit *bastart*, banier et privilégié, « comme les autres *moulins bastars* et banniers. » (Reg. JI. 170, p. 125, an. 1417.) — 2° « *Moulin à choisel*, » moulin à élense, au reg. JI. 59, p. 243, an. 1319. — 3° « *Moulin drapier, folerez*, » moulin à fouler le drap, dans D. C. sous *Moleulinum*. — 4° « Quand les compagnons furent en ung *moulin pastellier*, » à pastel, au reg. JI. 195, p. 521, an. 1470. — 5° « Item le *moulin penlus*, que nous avions sur le pont d'Orliens. » (Jl. 40, page 117, an. 1306.) Moulin suspendu. — 6° « *Moulins par-chonniers*, » aux Établissements de Saint Louis, t. I, ch. 106.] — 7° « Qui ne peut à un *moulin*, aille « à l'autre, » que celui qui ne peut s'accommoder en un lieu, cherche ailleurs. (Oud.) — 8° « Vestu « comme un *moulin* à vent, » habillé de toile. (Id.) — 9° « Le *moulin* est fermé, les ânes s'ébatent, ou « se jouent. » (Ibid.) — 10° « Son *moulin* va « toujours. » (Ibid.) — 11° « Assez va au *moulin* « qui son asne y envoie. » (Cotgr.) — 12° « C'est au « four, et au *moulin* où l'on suit des nouvelles. » (Id.) — 13° « Chacun ira au *moulin* avec son propre

« sac. » (Id.) — 14° « Le four appelle le *moulin* « brosié. » (Id.) — 15° « On ne peut estre ensemble « au four et au *moulin*. » (Id.) — 16° « Prodigue, et « grand buveur de vin, n'a du sien ne four, ne « *moulin*. » (Id.) — 17° « Officier d'un *moulin*. » (Id.) — 18° « Qui entre dans un *moulin*, il convient « de necessite qu'il s'enfarine. » (Id.) — 19° « Qui « mieux aime autrui que soy au *moulin*, il meurt « de soif. » (Id.) — 20° « Qui premier arrive au « *moulin*, le premier doit moudre. » (Id.) — 21° « Raison est au *moulin*. » (Id.) — 22° « Sous « ombre d'asne entre chien au *moulin*. » (Ibid.) — 23° « Chacun trait à son *moulin*. » (Ms. 6812, f. 79.)

**Moulinet.** [Petit moulin à vent : « Il y avoit une « image de Notre-Dame qui tenoit par figures un « petit enfant, lequel enfant s'esbattoit par soi à un « *moulinet* fait d'une grosse noix. » (Froiss. éd. Buchon, III, IV, I.) — « A Jehan du Vivier, orfèvre, « et varlet de chambre du roy, pour avoir rappar- « reillié et mis à point un petit *moulinet* d'or, garni « de perles et de balais petis, pour l'esbatement de « madame Ysabel de France. » (Compte de 1390.)]

**Moulinier.** Meunier : « Les *mouliniers* ne peu- « vent admettre varlets es... moulins qu'ils n'aient « fait le serment es mains des... maieurs et « eschevins. » (N. C. G. I, p. 368.)

**Moulle.** Mesure pour le bois : « Nestre entention « est que les douz que nous et noz prédecesseurs « avons acoustumé à faire, par charrettes ou par « *moullés*, de an en an, aus povres mendians de « nostre royaume, comme aux freres prescheurs... « seront livrées par les baillis et seneschaus des « lieux. » (Ordon. I, p. 709.)

**Mouller, Moullier.** Epouse :

Ses gens eurent duel amer,  
Et sa *moulliers*.... (Phil. Moush. p. 216.)

« Belisaire... print à *moullier* Antoyne, la seur  
« l'empereur. » (Chron. de Saint Den. I, f. 19.)

**Mouller, Moullier :**

« ... il n'a sons ciel fer, s'on le *moulle*  
« Pour qu'il soit bien caus, qu'il me boulle. (Ms. 7989, 45.)  
« En mon rivier, en mes marests,  
« On s'y *moulle* jusques aus guerests. (Molinet, p. 187.)  
« Deux pucelles... tenoient une chemise *moullée*,  
« et la vouloient pendre à la branche d'ung arbre  
« pour secher. » (Percefl. VI, f. 56.)

**Moulleure.** Mouillure : « Hennericq d'un  
« baston qu'il avoit trappa en ladite eau, tellement  
« que la greigneur partie des supplians furent  
« esclabotez et moulliez; on contemp de la dite  
« *moulleure* et esclaboteure. » (Jl. 189, p. 513,  
an. 1461.)

**Mouillon.** 1° Meule : « Bleds qui estoient aux  
« champs en *mouillons*. » (Mem. de du Bell. liv. VII,  
f. 200.)

**Moullier.** [Meunier : « Jehannin Consmarele  
« varlet du *moullier* de Creppy. » (Jl. 47, p. 261,  
an. 1395.)]

**Moulou.** Moellon :

Il li devise une meson

Tout sanz carrel et sans *moulou*. [Estrubert, p. 26.]

**Moult** [Beaucoup : « Et de moult de sa gent fu  
« li rois retrouvés. » (Berte, compl. 121.)]

**Moultte.** 1<sup>o</sup> Droit de mouture. (Voir D. C. sous  
*Motta 2 viridis.*) — On lit des gens d'Eglise :  
« Yront leurs mestayvers, et gens roturiers, demen-  
« rans ès lieux et feages nobles, au dict four,  
« moulin, et pressoir : car le privilège de non y  
« aller descend des personnes, et non des lieux ; et  
« ne pourront aucuns doresenavant user de *vertes*  
« *moulttes*. » (C. G. t. II, p. 121.) — [2<sup>o</sup> Champart :  
« Comme Robert Vasse demourant à Candebce ait  
« tenu certaines terres sur lesquelles Colart de  
« Villequier chevalier, à cause de son fief, seigneurie  
« et juridiction qu'il a à Villequier, se dit avoir droit  
« de *moultte*, qui est un droit et profil, qui se doit  
« sur les fruz, qui viennent ès dites terres. »  
(Jl. 136, p. 156, an. 1389.)]

**Moullent.** [Qui doit faire moudre au moulin  
banal : « Lesquels religieux demandoient que  
« icellui Gieufroy feust banier et *moullent* de leurs  
« moulins. » (Jl. 173, p. 548, an. 1305.)]

**Moulture.** 1<sup>o</sup> Mouture : « Tirer d'un sac deux  
« *moultures*. (Oud.) — 2<sup>o</sup> « Mouture (voir MOULTRIER,  
« est ce que le meunier peut retenir quand  
« on baille au meunier le bled nettoyé et curé, il  
« doit rendre, du boisseau de bled rez, un comble  
« de farine bien mouleue, et rendre treize pour  
« douze, et le meunier peut seulement retenir  
« l'outre plus. » (Laur.)

**Moulturer.** [Prendre le droit de mouture :  
« Lequel prestre dist au meunier qu'il esmoutast  
« ou prist mouture de Guillaume de Banquemare  
« qui lors mouloit; auquel il respondi qu'il estoit  
« bien tost de l'esmouter *ou moulturer* et qu'il  
« n'avoit à piece mouler. » (Jl. 165, p. 268, an. 1411.)]

**Moulu,** *adj.* 1<sup>o</sup> Emoulu, affilé : « Les dards *mou-*  
« *lus*. » (G. Guiart, fol. 291.) — 2<sup>o</sup> Moulé, formé :  
« Il y a des fumées qu'on appelle les biens *moulués*  
« et les autres mal. » (Salvoye, Vén. p. 99.) —  
« Grosses pennes bien *moulués*. » (Modus, f. 109.)

**Moulture.** Mouture : « Droit de *mouture*. »  
(Colgrave.)

**Moument.** [Moment : « Eserie me, si ne l'es-  
« poent, Qu'en une hore e en un *moument* Ne seit  
« passée la puissance. » (Benoit, Chron. v. 40709.)]

**Moumant.** [Qui doit moulture au moulin banal :  
« Encor a li ceuens les *moumans* à ses molins vers  
« Golesines. » (Revenus du comté de Namur,  
an. 1289.)]

**Moune, Mounie.** Meine :

... Comme *moune* le tondi. [Mousk. p. 43.]

... *Moune* en clostre l'avoit fait,  
Pour espancier son meffait. [Ibid. p. 114.]

**Moumiment.** [Pièces appuyant une cause, aux  
Ord. t. III, p. 640, an. 1363.]

**Movement.** [Mouvement : « Dex dona u ciel

« *movement* Qui va si tres parfaitement. » (Image  
du Monde, p. 11.)]

**Mouvoir.** [1<sup>o</sup> Se mettre en mouvement, partir,  
venir : « Après lui dist : Cuiverl, mar i *moistes*. »  
(Rol. v. 1335.) — « Il fu esgardé et jugié... qu'il ira  
« outre mer et *morra* dedauns les octievies de la  
« S. Remi. » Cart. de Fossé, fol. 51, an. 1278.) —  
2<sup>o</sup> Bongier : « Et d'enqui ne se *morvoient*. » (Villeh.  
§ 336.)]

**Mourant.** 1<sup>o</sup> Temps de la mort. (Rou, p. 265.)  
— 2<sup>o</sup> Pâle : « Bleu *mourant*. » (Oudin.) —  
3<sup>o</sup> « Homme vivant et *mourant*. » (Cotgr.) — [Afin  
d'ouvrir contre les abbayes le droit de mulation, on  
eut l'idée de représenter la corporation, l'abbaye  
par exemple, par un individu qui prêtait hommage  
au suzerain et dans laquelle elle se personnifiait, si  
bien qu'à sa mort l'abbaye semblait mourir et  
devait payer les droits de mulation. Le rôle de cet  
individu lui fit donner le nom d'homme *vivant et*  
*mourant*.] « On s'avise tard en *mourant*. » (Cotgr.)

**Mourciau.** Moreceau : « Mes diz est convoiteuz  
« *mourciaus*. » (Ms. 7615, t. II, f. 138.)

**Mourdre.** [Meurtre. (Froiss. t. IV, p. 413.)]

**Mourdreux.** [Meurtrier : « Homicidas qui vulgo  
« *mourdreux* appellantur. » (Lois de Godefroy, év.  
de Cambrai, an. 1227, art. 41.)]

**Mourdreux.** Même sens :

Ribroux selles et deslayez  
Ruffier, *mourdreux* et larron

Esperees qui bien scavez

Aller es boys ou il fait bon

Desrober...

[Desch. f. 450.]

Larron, *mourdreux*, rencontrez, et espie. [Desch. 349.]

**Mourdir.** [Meurtrier : « Iestes vous là, *mour-*  
« *direr*. » (Gachel, Glossaire roman des chroniques  
rimées de Godefroy de Bouillon, etc.)]

**Mourdir.** [Tuer : « Nous doutons qu'elle ne  
« vous face *mourdir*. » (Mén. de Reims, § 11.)]

**Mourdris.** Meurtre :

Pour *mourdris*, au derrain pendus

Par crain à queue de roussin. [Desch. f. 212.]

**Mourdryer.** [Mettre à mort : « Moradin le felon  
« que je hae durement l'eray à nuit *mourdryer* en  
« son lit proprement. » (Gachel.)]

**Moure.** Mousse :

Pierre volanz ne quett *moure*. [Prov. du Vilain, f. 76.]

**Mourer.** v. Demeurer. (Jurain, Histoire du  
comte d'Auxonne, p. 26, tit. de 1229.)

**Moureu.** Languissant : « Se lu me demande  
« que c'est que vie curiale, je te respons, frere que  
« c'est une povre richesse, une habondance misera-  
« ble, une hautesse qui chiet, un estat non estable,  
« ainsi come un pillier tremblant, et une *mou-*  
« *reuse vie*. » (A. Chartier, Curial, p. 399.)

**Mourez.** s. Mûre : « Sirop de *mourez*. » (Arte-  
loque, Faucon. f. 95.)

**Mouriele.** [Monnaie d'Espagne : « Ouquel  
« sachat avoit environ 462 pieces d'or appelées  
« *mourielles*. » (Jl. 151, p. 328, an. 1397.)]



**Mourie.** [Endroit où se fait le sel : « Segus, mouries. » (Gloss. 4120.)]

**Mourineux.** Malade :

Les noires brebis douloreuses,  
Lasses, chaitives, *mourineux.* (D. C. sous Morina.)

**Mourir.** [1° Tuer : « En fuiaint en ont mort ne say v<sup>c</sup> ou six. » (Gachet.) — « Andeus mes fius ont il moïs et ocis. » (Raoul de Cambrai, p. 104.)]

... Peuple de fain  
Avez mouru ; nous sentons vostre clam ;  
Moult de meschre ausy souffert aus. (Desch. f. 135.)

2° Mourir :

Qui *meurt*, à ses hoirs deit tout dire. (Villon, p. 39.)  
Qui bien tost *meurt*, on dit qu'il languist moins.

J. Melinet, p. 138.

**Expressions :** 1° « Mourir comme les melons, ou les citrouilles, la semence dans le corps. » (Oud.) — 2° « Mourir avant ses jours, » d'une mort prématurée. (Arest. am. p. 211.) — 3° « Mourir sur les coffres, » mourir misérablement, en suivant la cour. (Colgr.) — 4° « Mourir tout en vie, » languir. (Contes de Des Perr., t. II, p. 47.) — 5° « Aussitost *meurt* veau que vache. » (Colgr.) — 6° « Va ou tu veux, *meurs* ou tu doys. » (Percefor., t. I, f. 31.) — 7° « Mourir de faim près le mestier. » (Colgrave.) — 8° « C'est trop aimer quand on en *meurt*. » (Id.) — 9° « En la peau où le loup est, lui convient mourir. » (Id.) — 10° « Envieux *meurent*, mais envie ne mourra jamais. » (Id.) — 11° « Il commence bien à mourir qui abandonne son desir. » (Id.) — 12° « L'un *meurt* dont l'autre vit. » (Id.) — 13° « Qui bien veut mourir, bien vive. » (Id.)

**Mourmaistre.** [Maitre des dignes et moères : « Donnons plain povoir de exercer bien et dueument ledit office de *mourmaistre*, de visiter et aviser soigneusement et faire visiter nostre dit mour et les dignes de la mer. » (Charte de Philippe, comte de Flandre, an. 1389.)]

**Mourne.** Morne :

... Fortune  
Par tout le monde est commune,  
Et sa roc, joians et *mourne*,  
Tourne ades, et torne, et retourne ;  
Ne voit goutte, ains est aveule. (Mouskes, p. 712.)  
Par necessité, il faut  
Aïder coer *mourne.* (Froiss. Poës. p. 112.)

**Mouron.** [« L'en donne aus petisoiseaux *mouron* ou lasseron. » (Ménag. t. II, p. 5.)]

**Mourre.** Moudre :

Et si sen bien s'avaine *mourre.* (Ms. 7218, f. 249.)

**Mourrin.** Charaçon : « La calamité des mulots, le deschet des greniers, et la mangeaille des charaçons et *mourrins.* » (Rab. t. III, p. 13.)

**Mourrion.** Morion :

Vois tu comment au plus haut de sa teste  
Son *mourrion* s'esleve à double creste. (Du Bellay, 278.)

**Mours.** Mœurs. Dans les Serm. de S. Bernard, p. 77, *mours* répond à *mores* :

Pour remembrer des ancessours  
Les fez, et les diz, et les *mours*,  
Doit on les livres et les gastes,  
Et les estoires lire as festes. (Rou. p. 1.)

**1. Mousche.** [Mouche : « Diex me fait le tens si à point : Noire *mousche* en esté me point, en yver blanche. » (Ruteb. p. 26.)]

**Expressions :** 1° « Se jettant au beau milieu de la foïre, comme une *mousche sans teste*, » (Bouch. Serées, liv. III, p. 4), c'est-à-dire étourdi. — 2° Apparaissant de mourir, Colin, fol de M<sup>r</sup> d'Etampes, « se mit à jouer (avec les mouches) comme l'on void les pages, les laquais... et en ayant pris deux au coup... je m'en vais, dit il, au royaume des *mousches*, et se tournant de l'autre costé, le galant trespassa. » (Brant., Dames gal. t. II, p. 430.) — 3° Un homme prêt à voyager dit à sa femme : « Si (mes freres) arrivoient, cependant que je n'y suis pas... que tu ne les reçoives aucunement ; car ils sont meschans tout outre, et te pourroient bien donner quelque trousse, puis s'en aller au diable, et *demeurcrois* cependant avec les *maines pleines de mouches.* » (Nuils de Straparole, t. I, p. 392), c'est-à-dire je serai dupe. — 4° « Je cognoy bien *mousches en lait.* » (Villon, Ballade.) — 5° « Les *mousches* vont loujours aux chevaux maigres. » (Colgrave.) — 6° « Chasser les *mouches* de dessus les espanles, ou de dessouz la vertugade, » donner le fouet. (Oudin.) — 7° « Dis courir à faire rire les *mousches*, et à dormir debout. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 158.) — 8° « Frere Jean, à coups de bedaines, les abatoit (les andouilles) *menu comme mousches.* » (Rabelais, t. IV, p. 175.) — 9° « Faire perdre les pieds aux *mousches.* » (Rab. t. I, p. 65.)

**2. Mousche.** Mosquée ; de là, dans la Départie d'amours, p. 249 : « Belzebut, le gouverneur des *mousches.* » Il est en compagnie de Mercure et Raachus.

**Mousche-bout.** Cotgrave.)

**Mousche nez.** Mouchoir : « Ung *mouschenex* beau, et bien ouvuré, qu'il avoit desrobé à la belle lingiere du palais. » (Rab. t. II, p. 161.)

**Mouscheter.** Moucheter. (Rob. Est.)

**Mouschature.** Mouchature. (Id.)

**Mouscheur.** Moucheur de chandelles : « Aujourd'hui monsieur, demain *mouscheur.* » (Colgr.)

**Mouscoir.** [Mouchoir. (Escallier, voc. lat. fr. XIV<sup>e</sup> siècle, p. 897.)]

**Mouscorde.** [Instrument de musique : « Buis-sine, eles, *mouscordes*, Ou il n'a c'une seule corde. » (Tibul. de Champ. t. I, p. 218.)]

**Mouse.** [Museau. (Voir M<sup>r</sup>st. 3) : « Tous les jours une talemouse Pour houter et fourrer sa *mouse.* » (Villon, Grand Testament.)]

**Mousket, s. Emouchet :**

... L'alloe  
Fuit le *mousket*, et l'espievier. (Mouskes, p. 186.)

**Mousque.** [Traits ; voir Mouchre : « Tout entour lui oste les *mousques* ; Plusours en fait et clos et lousques. Des Sarrazins qu'il mehaigne Est couverte toute la plaigne. » (Rob. le Diable.)]

**Mousque-mue.** [On lit aux Mir. de Coigny :

« Mors a le glaive qui tout lue, Mors fail juer à  
« *mousque nue.* »]

**Mousquet**—ette. [Arquebuse à fourchette, rendue plus tard portative : « Car les hommes plus forts sont aujourd'hui luez d'un pollron en cachette A coups de harquebuzé ; ou à coups de *mousquette.* » (Rons. p. 935.) — « Les *mousquets* poitrina's, que l'on ne couche en joue, à cause de leur calibre gros et court, mais qui se tirent de la poitrine. » (Parré, *préface*, IX.)]

**Mousquetaide.** [Décharge de mousquets : « En marchant ceste cavallerie viendroit agacer les nostres, mais on lui donneroit tant de *mousquetades*, qu'elle s'escarteroit bien. » (Lanoue, 446.)]

**Mousquetaire.** [Soldat armé du mousquet : « Lors Julian Romero, qui menoit la feste, fit avancer Sarmiento avec 700 *mousquetaires*, desquels l'invention commença par les Espagnols. » (D'Aub. Hist. t. II, p. 68.) Strozzi les introduisit en France après l'entrevue de Bayonne, 1565.]

**Mousqueterie.** [Troupe de mousquetaires : « Medelin, connoissant sa resolution, faict afuster sa *mousqueterie.* » (D'Aub., *Mém.*, éd. Lalanne, page 74.)]

**Mousqueton.** [Mousquet à canon court : « Plus de cent soldats avec des *mousquetons.* » (D'Aub., Hist. t. III, p. 499.)]

**1. Mousse, adj.** 1° Emoussé : « Leurs petites pointes *mousses.* » (Giles Durant, p. 96.) — 2° Inerte, sans force : « L'ignorance des maux est *une mousse* remede. » (Mont. *Essais*, t. II, p. 292.) — 3° Bas : « Remuant les levres à voix *mousse* pour *n'être ony.* » (Id. t. I, p. 550.)

**2. Mousse.** Garçon qui apprend le métier de marin : « Pantagruel demandoit cependant à ung *mousse* de leur esquif. » (Rabelais, Pantagruel, t. IV, p. 48.)

**3. Mousse.** Plante : « Voyez ici frere Jan des Entommeures ; la *mousse* luy est creue ou gousier par faulte de renner et exercer les badigouines et les mandibules. » (Rabel., Pantagr. IV, p. 49.)

L'en treuve ez droiz de la Champagne,

Que la liee est sa serve, et sa chambrière...

Pour ce doivent livrer en la fourrière

Ceux de brio la *mousse* aux Champenois. (Desch. 232.)

« Il n'y a point de *mousse*, c'est tout jeune bois ; » allusion impertinente du vulgaire, de *mousse* à monsieur, dont il se sert pour dire qu'il n'est pas besoin d'appeler monsieur une personne qui n'en mérite pas le titre. (Oudin.)

**Mousseau.** Monceau, en Bourgogne.

**Mousser, v.** Emousser :

Mes chansons non mourir ne doivent,

Si les belles ne me dévoient ;

Mais immortellement vivans

Doivent *mousser* la faux rebelle

Du temps par les ages suivants. (Baif, p. 33.)

**Mousserons, s.** Espèce de champignon. Parlant des gens de rien qui s'élèvent dans une nuit, on lit : « Ces nouveaux *mousserons* par tels surnoms,

« le plus souvent, s'entremeslent avec confusion » parmi d'autres races signalées. » (Des Accords, Bigarrures, p. 14.)

**Moussienne.** [Poignée de branches de vignes où les raisins sont encore attachés, que le vendangeur, en finissant la vendange, a coutume de s'approprier : « Payant par iceux détempteurs, par *chaque arpent, une moussienne* de raisins..... » (1679, Choisy-aux-Loges, Aveu ; L. G. de D.)]

**Moussine.** Même sens : « Les laborineurs avoient defoncé leurs laborins pour les emplier de raisins ; les trompetes estoient chargées de *moussines.* » (Rabel. I, p. 193.)

**1. Moussir.** Moisir. (Oudin.)

**2. Moussir.** Mettre la tête hors de quelque lieu. (Oudin.)

**Mousson.** [Moineau : « Se *moussons* y gargonment on y font leurs nyds, c'est signe de bon air » et de bonne fortune. » (Évang. des quenouill. 37.)]

**1. Moussu.** [Couvert de mousse ; poilu : « Oreilles pendens et *moussus.* » (Villon, Regrets de la belle Heaulmière.)]

**2. Moussu.** Emoussé : « Si le fer est *moussu*, le plus fort aura peine de le mettre en eclats. » (Poës. de Beun Belleau, t. p. 90.)

Ses cornes va traînant rebouches, et *moussues.*

Beun Belleau, t. I, p. 119.

**Moust, s.** 1° Vin nouveau, moût de vin, en latin *mustum*.

Il faut un peu le *moust* happer,

Caré, car je ne beuz pieça. (Patinell, *Test.* p. 133.)

2° Sance faite de moût de vin. (Rab. V, p. 139.)

**Moustache.** 1° Barbe qui mousse sur la lèvre supérieure : « Eulrapel a ceste hotre, avec ses *moustaches* cordées apporte icy ses confredits » accoustumez. » (Contes d'Entrap. p. 318.)

**Expressions :** 1° « Relever la *moustache* à quelqu'un, » frapper au visage. (Oudin.) — 2° « Avoir la *moustache* bien relevée, » être bien étonné. (Id.) — 3° « Baisser ses *moustaches* à quelqu'un, » même sens. (Cotgr.) — 4° « Filer ses *moustaches* ; » cette expression désigne la contenance d'un homme peu content de la compagnie où il se trouve. (Rab. III, f. 166.) — 5° « Vous voulez frapper sur le babill des femmes ; gardez qu'elles ne vous donnent sur votre *moustache* » (Chol. II, p. 158), c'est-à-dire ne vous frappent au visage.

Il Coup sur la bouche : « Il se retire en arriere soudainement et luy baille une rude *moustache*, et, et, redoublant, luy donna un si fort revers qu'il lui fait tomber deux dents de la bouche. » (Merlin Coccia, II, f. 186.)

III° [Soldat : « Pour les charges de cavalerie et à chaque *moustache*, du front, il y avoit quatre canons. » (D'Aub. Hist. III, f. 392.)]

IV° Mèche de cheveux, repentin qui pendait le long de la joue. (Oudin.)

**Moustaché.** (Colgrave.)

**Moustaige.** [Voir MOSTAIGE : « Demi mui de vin

« à *moustaigne* au cours de vendange. » (Charte de 1251.)

**Moustamoutue.** Nom de cuisinier. « *Moustamoutue*, balafré, galimafré, tous ces nobles cuisiniers portoient en leurs armoiries en champ de gueule, lardoir de Sinople, fessée d'un chevron argenté penchant à gauche. » (Bab. IV, p. 169.)

**Moustapha.** Nom d'un général turc tué en 1580. (Hist. de Thou, trad. t. VIII, p. 436.) De là l'expression : « Gros *moustapha*, » gros joufflu, gros pansu.

**Moustarde.** [Moultarde : « En icelluy temps « chantoient les petits enfans au soir, en allant au « vin ou à la *moustarde*. » (Journ. d'un bourgeois de Paris, an. 1413.) — « Mais quandee vint au fait de « la despence, Il restraignit eufs, chandelle et « *moustarde* Et oublia pain, vin, char et finance. » (Beschamps.)]

*Expressions* : 1° « De la *moustarde* après diner, » une chose hors de temps. (Rabelais, t. II, p. 64.) — 2° « *Moutarde* de Dijon. » — « L'origine de ce dire « a pris sa source.... sous le roy Charles sixième « en l'an 1581, lorsque luy, avec Philippes le Hardy « son oncle, furent au secours de Loys comte de « Flandres beau père du dit duc. Les Dijonnais.... « se monstrerent si zelez, que de leur mouvement, « ils envoyèrent mille hommes, conduits par un « vieil chevalier jusqu'en Flandre; ce que recon- « noissant ce valeureux duc, leur donna plusieurs « privilèges, ...et notamment voulut qu'à jamais la « ville portast les deux premiers chefs de ses armes « ...luy donna sa devise.... qu'il lit peindre en son « enseigne, qui estoit *mout me tarde*, plusieurs... « ne prenas garde au mot de *me*.... allerent dire « qu'il y avoit *moustarde*, que c'estoit la troupe des « moustardiers de Dijon. » (Des Acc. Bigarr. p. 30.) [C'est un dérivé de *mustum*, moult.] — 3° « Aller à « la *moustarde* d'une chose, » s'en moquer. Nous disons : On en bal la moutarde :

De leurs chansons on va à la *moustarde*.

Contred. de Songeur, p. 170.

4° « Les enfans en vont à la *moustarde*, » l'affaire est connue de tout le monde. (Oud.) — 5° « Prendre « verjus, et *moustarde*. » (Contred. de Songeur, fol. 49.) — 6° « S'amuser à la *moutarde*, » s'arrêter à une chose de peu de conséquence. (L'Am. ressusc. p. 215.) — 7° « Prendre *moustarde* en plusieurs « lieux, » faire l'amour de plusieurs côtés.

Ceuls qui ont pris *moustarde* en plusieurs lieus

Doivent sçavoir que le porter en vault,

Car, de raison, ils se cougnoissent mieus,

Aussy doivent mieus sçavoir li ribault.

Ce qu'ils ont fait ou temps qu'ilz furent chault.

Desch. fol. 227.

8° « Baveux comme un pol à *moustarde*. » (Colgr.)

**Moustardier.** 1° Vase à moutarde. (Besch. f. 380.) — [« Ung *moustardier*, le tout d'estaing. » (Inv. de Charles, comte d'Angoulême, an. 1497.) — 2° Fabricant de moutarde : « Aucun ne pourra faire « fait de maistre buffetier, vinaigrier et *moustardier* « à Paris qui. » (Ord. sept. 1514.)]

VII.

*Expression* : « *Moustardier* de Dijon, » sorte d'injure : « Un mignon effemine...faisoit la guerre « par gausserie à un vieil capitaine, l'appellant « gros tripault, ventre de Suisse, bandoulier de « cuisine, tripier d'Amboise, *moustardier de Dijon*, « et saucier de Nantes. » (Cont. d'Entrap. p. 312.)

**Mouste.** [Droit de moulture : « Et avecques ce « toutes les *moustes* seiches et *moustes* et tous les « baniers. » (Liv. Rouge de la Chambre des Compt. fol. 302.) — On lit au reg. 4, 56, p. 392, an. 1318 : « *Mollis siccis et viridibus.* »]

**Moustele.** B-lelle. (Nicol.)

**Mousterange.** [Blé de moulture : « .viii. muis « de froment, .xiii. muis de *mousterange*, et .x. muis « d'avenne. » (Ch. de 1300, dans Du Gange, sous *Moustarachia*.)]

**Moustier.** [Moutier, église, monastère : « Bap- « teme li dona en son *moustier* petit. » (Viel, vers 58) — « Il se leva et ala au *moustier* prier Dieu. » (Menest. de Reims, § 79.) — *Expression* : « Voie de « *moustier*, » visite des églises.

De joste lui vient sa mestresse,

Qui en a perdu mainte messe,

Et mainte *voie de moustier*

Por lui dire et chaster. (Blanchaudin, f. 177.)

**Moustille** — oille, Belette. (Mout.)

**Moustison.** [Temps de vendange, où l'on fait le moult : « Moult souvent par le trop boire, car « c'estoit en *moustisons*, il avoient le plus la foire. » (Proiss. XI, p. 349.) — Comparez Fessais, temps où l'on fait les fous.]]

**Moustranche.** [Moustrée de terre : « Faire « certaine *moustranche* des fiés que je tenoie de « lui. » (Cart. de Corbie, an. 1280.)]

**Moustrée.** [Désignation sur place des fiés qu'un vassal tient du seigneur : « Et fu jours asse- « neiz de faire la *moustrée*, Liprevoz de Loon vint « à Bains et lit la *moustrée* en lieu dou roi; et « *moustra* à la gent l'arcevesque l'eglise Saint « Remi et le chaslet, et les viles Saint Remi jusqu'à « vint quatre; et leur dit que encore leur en mous- « treroit se il vouloient; et il dirent que si'en « tenoient bien à paic. » (Mén. de Reims, § 470.)]

**Moustrer.** [Faire la *moustrée* de terre. Voir le précédent.]

**Moustrage.** Mouture : « Grain de *moustrage*. » (Gr. Cont. de France, II, p. 238.)

**Mousturenche.** [Même sens : « Jehan Fouquet « le genne et Estevenon sa femme.... recognourent « eus avoir rendu deux seillers de *mousturenche* « à la mesure de Chastillon. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, f. 41, an. 1297.)]

1. **Mout.** Vin doux :

Ils ont beu à ce matin,

Ils ont de *mout* remply la teste. (III *Maris*, p. 203.)

2. **Mout.** [Beaucoup : « Il i ot un des pers qui « *mout* estoit sages et creuz. » (Mén. de Reims, § 3.)]

**Moutarde.** [« Ne trouvant point de *moutarde* « à mengier sa viande. » (J1, 86, p. 374.)]

56

**Moulardelle.** Fourche à foin : La femme de « feu Fremin vint illec dire audit Colier qu'elle avoit « prins ladite *moulardelle* ou fenerier et qu'elle la « renfroil volontiers. » (J.J. 182, an. 328, an. 1453.)

**Moulardier.** [Champion, dans le sens ironique : « Duquesnel eust demandé a... Froidel qui estoit ce « ribault, à quy il eust respondu que c'estoit ce « vaillant *moulardier* Jehan Troust. » (Trés des Chart. J.J. 167, p. 197, an. 1413.)]

**Moute.** [Mouture : « Ne puent des vilains une « heure avoir paiz. Tiez en jur sont semuns de « plaiz... plaiz de biés, plaiz de *moutes*, Plaiz de « fautez, plaiz de toutes. » (Wace, Rou, 6007.)]

**Moutepliance.** [Intéçl : « Mettre de l'argent « en *moutepliance*. » (Froiss. II, f. 94.)]

**Mouteplicement.** Accroissement : « Les ord- « nances faites... sur le fail, et le cours de nos « monnoies, pour le *mouteplicement*, et accroisse- « ment du profit commun de nostre royaume. » (Ordon. II, p. 150.)

**Moutepplier—oier.** 1° Pousser, après ense- « mement : « Et la chievre list la terre, et abenna « de frotment; et *mouteppla*, et fu en point de « messonneir. » (Ménestral de Reims, § 407.) — 2° Grandir, augmenter :

Vos grans valors tot adés *mouteploier*.  
Poés. av. 1300, t. III, p. 4126.

Broz dit que, s'en voit aucun gent  
*Moutepplier* et bel, et gent.  
Qu'an nés doit mie destorbier.  
Ains doit fen avoir cuer joiant  
Quant Dieu lor dome avancement,  
Por qu'il se puissent amander. (Ms. 7615, I, f. 109.)  
Trop le mal *mouteploier*. (Ms. 7218, f. 255.)  
Ton scavoir qui tousjours *mouteploe*. (Besch. f. 337.)

[« Et de jour en jour (Arteveld) *mouteploiet* en « grant honneur. » (Froiss. II, f. 413.) — 3° S'ac- « croître : « Quant chi de la ville virent le pooir la « dame et si efforcement venir et *mouteplyer*. » (Froiss. II, f. 76.)]

**Mouteus.** Muet. Voir sous *Médisant*.

**Montif.** Motif :

Enquerant de loin ses *montifs* ;  
Mais combien qu'ils fussent bantifs,  
Il les monstroit tout clerelement. (G. de la Bayne, f. 149.)

**Mouton.** [« Béliér châtre qu'on engraisse : « Il « out les greigneurs *moutons* du monde. » Marc. Pol. p. 631. — « Je vueil mangier char de *mouton*. » Men. de Reims, § 205.]

**Expressions :** 1° « Bœuf sanglant, *mouton* beelant, « et porc pourry, tout n'en vaut rien s'il n'est bien « cuit. » (Desperr. II, p. 119.) — 2° « Estre *mouton*, » se disait chez les anciens, non d'un sot, mais de celui qui avoit la simplicité de l'ancien temps. Apolog. d'Herod. p. 21.)

3° Devant les gens font cy les gracieux  
Qu'a peine est il de leurs corps poux, n'aleyne,  
Mais ce font ils comme malheureux,  
L'on congnoist mie le *mouton* à la laine. (Besch. f. 218.)

4° « Retourner, ou revenir à ses *moutons*, » revenir à son premier propos. (Pasiq. Rech. p. 750.) L'origine de ce dicton est la farce de Pathelin :

« Sus revenons à ces *moutons* ; qu'en fut-il ? » — 5° « Aller après quelqu'un comme le *mouton* après « celui qui lui montre un rameau, » se laisser mener par le nez. Apolog. d'Herod. p. 21.) — 6° « Chercher cinq pieds en un *mouton*. » (Cotgr.) — 7° « A petite ocheison le loup prend le *mouton*. » (Id.) — 8° « Chair de *mouton*, manger de glouton. » (Id.) — 9° « Garder les *moutons* à la tunc. » (Oud.) — 10° « C'est un *mouton* de Berry, il est marqué sur le nez. » (Id.) — 11° « De *mouton* à courte laine on « n'aura ja bonne toison. » (Coquillard, p. 20.)

11° [Monnaie d'or, la même que l'agneau ou l'agne- « lin ; elle fut d'abord émise par Saint Louis : au droit est un agneau passant, dont la tête nimbée est tournée vers un clendard surmonté d'une croix ; le nom du roi est entre les parties de l'agneau ; la devise est : « Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, « miserere nobis. » Au revers est la croix fleuronée avec la devise que nos monnaies conservèrent jusqu'en 1789 : « Christus vincit, Christus regnat, « Christus imperat. » — « Teclui Mahiel lui dist « qu'il lui avoit presté un *mouton* rex et dix sols. » (J.J. 115, p. 18, an. 1379.) — « Li troy estal fissent « forgier nouvelle monnoie de lin or que on « c'annoit *moutons*. » (Froiss. VI, p. 3.)]

On distinguait : 1° « *Mouton* à la grande laine ; « ils avaien d'un côté l'image de Saint-Jean-Baptiste et de l'autre un mouton avec sa toison en la queue, d'où sortait une banderole avec ces mots : *Ecce agnus Dei*. » (Tab. I, p. 49.) — 2° « *Mouton* à la « petite laine. » Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 187.) — 3° « *Mouton* de Flandre ou de Brabant ; « il valait 14 s. parisis. (Ordonn. t. III, p. 551.) — 4° « *Mouton* « de Montpellier, » 15 s. tournois. (Cout. de Norm. en vers, f. 17, an. 1470.) — 5° « Florins au *mouton*, » (Froiss. liv. I, p. 217.) — 6° « Demi *mouton*. » (Le Blanc, sur les Monn. p. 257.) — 7° « *Mouton* d'or, » ou agnel que Saint Louis avoit fait frapper. Il valait 15 s. 5 d. tournois. Borel.) — 8° « Petit *mouton* ; » cette monnaie étoit de l'an 1357 ; elle étoit d'or fin, à la taille de 104 au marc, et valait 12 s. 6 d. (Dict. de Trevoix qui cite Le Blanc.)

111° [Béliér, machine de guerre : « Les perrieres « reprenrent, s'ont les herfrois levez, sour pons et « v. sor roicles les grans *moutons* ferrez. » Fierabras, v. 5335.] D'après Froissart, ils ne servaient pas à ébranler les murailles, mais à lancer des pierres comme les trebuchets : « Un engin qui estoit mer- « veilleusement grant ; lequel avoit vingt piez de « large et quarante piez de long ; et appelloit-on « celui engin un *mouton*, pour geller pierres de faix « dedens la ville et tout effondrer. » (Froiss. X, p. 60.) — « Geller, et coper le *mouton* à une fau- « cille. » Trés. des Chart. reg. 133, pièce 235, couper la corde qui tient suspendue la poutre du béliér.

**Moutonchel.** [Mouton, monnaie d'or : « An. « *moutoncheaux* d'or et dix frans en vieux blancs. » (Cart. de Flandre, 9 fév. 1472.)]

**Moutonciaux, s. p.** Diminutif de mouton :

Je connois trop mieulz mes agniaux,  
Mes trebis, et mes *moutonciaux*. (Froiss. poés. p. 278.)

Le Fèvre de Saint Remy nomme *moutonneaults* les pièces d'or dites moutons.

**Moutonnage, aige.** [Voir *Motonage* et *Mort herbage*. Droit sur les moutons payé en argent ou en nature : « De .xiii. bestes prent on une, et se tant « n'en y a, chascune doit .i. denier jusques à « .xii. deniers ; Si appelle l'on ceste valeur *moutonnage* ; si le prent-on à l'Ascension. » (Rev. du comté de Hainant, an. 1265.) — « Receptes de « *moutonnages* qui se payent au jour de Saint-Jean « Baptiste, en paine de .ix. sols d'amende ; est à « scavoir pour chascune beste à laine, un denier. » (Compte du domaine d'Etaples en Bouloonnais, 1475.)]

**Moutonnaïlle.** Troupeau de moutons. (Cotgr.)

**Moutonne, s. f.** Coiffure de femme qui a été longtemps en usage : c'étoit une bresse de cheveux fort touffue et frisée qu'elles mettaient sur leur front. (Diet. de Corneille.)

**Moutonner.** S'agiter en écumes blanchissantes : « Je fai par mes gens voltiger les chevaux : les « flechir, contourner, donner quatriere, arrester « courir, cabrer, *moutonner*, souzlever, ruer, « petarrader. » (Alect. rom. p. 67.)

**Moutonnet.** Diminutif de mouton, monnaie d'or, au liv. rouge d'Abbeville, f. 198, 15 fév. 1426. On trouve encore au reg. JJ. 172, p. 60, an. 1422, le pluriel *moutonneaults*, qui suppose le singulier *moutonnet* : « La somme de soixante-quinze escuz, « c'est assavoir deux douderes et trois *moutonneaults* en or et le residu en blanche monnoye. »]

**Moutonnier.** [1° Berger de moutons : « Que li « estans as bouviers et as *moutonniers* de la dite « boucherie seront assis à linet par devant. » (Varin, Arch. de Reims, II, 1<sup>re</sup> partie, p. 26, an. 1303.) — « Panurge ayant payé le marchand, ehoïsist de tout « le troupeau ung beau et grand mouton, et l'em- « portoit criant et beffant... Cependant le marchand « disoit à ses *moutonniers* : o qu'il a bien seü « choisir le challant. » (Rab. I, IV, p. 29.) — On lit « vitain *moutonnier* » comme injure, dans Merlin Cœcile, t. I, p. 325. — [2° Celui qui lève le *moutonnage* : « Et pareillement est l'un des *moutonniers* « avec le quart frans hiefvés, et eux deux ensemble « sont tens de cacher le moutonnage, dont pour ce « il doit avoir pour sa part au jour Saint Jehan « deux moutons. » (Reg. des fiefs de Cambrai.)] — 3° Qui a la nature du mouton : « La nauf vuïdée du « marchand et des moutons ; reste il icy. dist « Panurge, ulle ame *moutonnierre*. » (Rabel. IV, 3.)]

**Moutonnierre.** [Cachot : « Certains lieux de la « geolle, nommez les *moutonnieres*, qui sont les « lieux où l'en a accoustumé mettre et tenir les « prisonniers detenez pour cas de crime. » (JJ. 205, p. 258, an. 1479.)]

**Mouvable.** Mobile : « Beste movable. » (Modus, f. 210<sup>b</sup>.) — « Tholomé si dit ainsi : le premier ciel « qui tout contient, lequel est sur les estoilles, est « dit le premier *mouvable*. » (Id. f. 315.) — « Pour

« valablement faire une execution, est requis pre-  
« mier adresser sur les biens *meubles mouvables*,  
« et en fante d'iceux, sur les maisons et heritages. »  
(Cout. Gén. I, p. 778.)

**Mouvance, s.** Dépendance : « *Mouvance* de fief. »  
« Un fief est tenu, et mouvant d'un autre fief, auquel  
« il doit la foy et homage et autres devoirs. » (Laur.)

**Mouvant.** [Depuis : « *Mouvant* d'Espagne, du  
« port de Seville, jusqu'en Puce ne demoura nuls  
« gros vaisseaux sur mer. » (Froiss. t. XI, p. 358.)]  
— « Le sire de Coucy estoit ordonné, et constitué de  
« par le roy, à estre capitaine et souverain regard  
« de tout le païs, *mouvant* de la mer de la Rochelle  
« et retournant, et comprenant jusqu'à la riviere  
« de Dordonne, en allant jusques à Bordeaux sur  
« Gironde. » (Froiss. liv. IV, page 62.) — « Espagne  
« *mouvant* de Saint Jean de Pors est durement  
« grande. » (Id. liv. III, p. 215.)

**Mouvement.** 1° Tremblement de terre : « L'ung  
« des chevaliers commis à la garde de Jesus dist :  
« Nous gardans le monument, *mouvement* de terre  
« fut fait, et vismes l'ange de Dieu. » (Percef. t. VI,  
f. 124.) — 2° Instigateur : « Vous avez esté le pre-  
« mier *mouvement* de ceste election. » (Id. VI,  
f. 57.)

**Expressions :** 1° « En un *mouvement*, » à l'instant :

A luy se rendirent aussi

Tout a cop en un *mouvement*. (Besch. ch. VII, p. 111.)

2° « En un *mouvement* d'œil, » en un clin d'œil.  
(Id. I, p. 13.) — 3° « *Mouvements* des moulins, »  
pièces tournantes et mouvantes. (Mém. de du Bellay,  
liv. VIII, f. 339.)

**Mouvent, adj.** Inquiet :

..... Flandres

Dont le peuple est *mouvent*, rebelle et tendre.

(Besch. folio 213.)

**Subst.** Mouvement :

Dont peut venir de ce le *mouvent*. (Id. f. 38.)

**Mouveté.** Mouvement : « C'est un des accom-  
« plissemens des œuvres que Dieu a commencées  
« aucunes fois, par petites *mouvetés*, et occasions,  
« et en donnant la victoire aucune fois à l'un, et  
« aucune fois à l'autre. » (Mém. de Commines, 27.)

**Mouveur.** Brouillon. (Bouchet, Serées, p. 390.)

**Mouvoir.** [1° Exciter une personne, une chose :  
« A *mouvoir* vertueuse guerre Pour nostre adver-  
« saire conquerre. » (Jean de Meung, Trésor, 27.)]  
— « Par ces paroles, fut *meu* Alexandre de luy  
« donner et pourvoir d'estat, et le fist chevalier.  
« Le Jouvenc. f. 38.) — 2° Lever un cerf : « Narcisus  
« ot un cerf *meu*. » (Ms. 7989<sup>o</sup> f. 62.) — 3° Emou-  
voir :

Trestoz leur cuers sont esmeus,

Et leur corages si meus,

Que de la pitié qu'eles ont,

Pleurent ausi, comme cil font.

(Ms. 7218, f. 358.)

4° [Engager à : « Ceste emprise dont vous nos  
« *mouvés* maintenant. » (Froiss. VII, page 97.) —  
5° Parler : « Si fist commander que nuls de son  
« royaume ne se *meüst*. » (Froissart II, p. 38.) —

• Lancelot le manda a ses gens qu'ils appareillassent toutes leurs armes, et aussi toutes leurs besognes, car il venoit *mouvoir*... le lendemain pour aller a la mer pour passer en Gaule. (Lauc. du Lac, III, f. 143.)

En Alexandre est revenues

En le cédout fu acous. (Vies des SS, Sobch. col. 46.)

6° Infinitif pris substantivement : départ : « Quant elle velt qu'ils estoient au *mouvoir*, elle commença a faire tel ducel qu'il n'est homme qui n'en eust grant pitié. » Lauc. du Lac, III, f. 69. — 7° Intenter un procès : « L'en tient que la ou aucun veut *mouvoir* contre aucun riche homme, qui ne soit levain ne couchant en Berry, combien qu'il y ait plusieurs dommaines, se l'acion est réelle, le sire s'onts qui la chose siet le peut mander, adjourner par son sergent. » (La Thaumass. Coult. de Berry, p. 263.) — 8° Relever, en terme de féodalité : « Li royaume d'Escoche *mouvoit* de lui en fief. » (Froiss. II, 248.) — 9° Se *mouvoir* de quelqu'un, s'en détacher : « Car ne me puis de lui *mouvoir*. » (Poëtl. av. 1300, III, p. 1041.) — 10° Se *mouvoir* de parler, commencer à parler : « Quant la reyne le veyt ainsi mester, elle s' *meut de parler*, et dist. » (Percef. V, f. 73.)

*Expressions* : 1° « Quand le roy eût leu la lettre, laquelle la damoisele luy avoit envoyée, le cueur luy print tout a *mouvoir en terre*, car il ayroit la damoisele de grant amour. » (Percef. I, f. 39.) — 2° « Madame, mon cueur ne peut parler, il est pauvre, pourchasser le convient : a bon beuf, *meut-on la chair*. » (Ibid. VI, f. 74.)

**Moy.** Moi : « Vostre plaisir soit *moy* donner congé. » Jean de Saintré, p. 198. — « Que la bataille se fist *moy* et vous. » (Percef. VI, f. 101), c'est-à-dire entre moi et vous. — « Il lui semble bien que lui ce n'est pas *moy*, » il est glorieux. (Oudin.)

1. **Moyau.** 1° Moyen : « *Moyau* d'œufs battus. » (Froissart, I, III, p. 120.) — 2° Milieu : « Moy qui suis assis dans le *moyau* de tout le trouble des guerres civiles de France. » (Mont. Ess II, p. 68.)

2. **Moyau.** Cuvée : « Les peulx par maniere de blasinement, de injure ou autrement mistrent le suppliant en un *moyau* ou cuvee... et lui getterent grant quantité d'eau. » (Jf. 130, page 238, an. 1387.)

1. **Moye.** 1° Meule : « Tout ce qui est moissonné, entassé, et mis en *moye*, ou en malle, et engravé. » N. C. G. I, I, p. 1055. — 2° [Charge d'un cheval de trait : « *Moye* et roupes chacun collier de peage. » Mantellier, Gloss. xv s. p. 45.] — 3° Mesure de terre contenant un muets de semaille : « Ou terroir de Marchais onze *moyes* de terre à la mesure dou lin. » Annales de Prémoutré, Preuves, I, I, an. 1280.]

2. **Moye.** Mienne :

De sa santé, et de sa joye,

Despend et vient toute la *moye*. (Desch. f. 457.)

1. **Moyen.** « *Moyen* et *lozen* sont des mots usur-

« péz des anciens François pour mien et lien. » (Pâs. J. Rech. p. 727.) — « Anquel je fis commandement qu'il vuidast sa main en la *moyenne*. » (Bout. Som. Rur. p. 894.)

2. **Moyen.** *adj.* Qui est au milieu, entre deux personnes ou deux objets : « *Moyen* fils. » (Percef., vol. IV, f. 142.) — « En temps *moyen*. » (Chron. de S. Denis, t. II, f. 166.) — « *Voye moyenne*. » (Ibid. II, fol. 119.) — On lit, à l'occasion de l'assistance aux gages de bataille : « Quatre autres chaires en devise en son chaffant, la sienne *moyenne* et la jussée, les trois comme dessus. » (La Jaille, Champ de bataille, fol. 30.) — 2° Modéré : « Ils sont plusieurs amans par fort aymer si anentis qu'ilz euident d'honneur que ce soit honte, et en prennent à avoir les consciences si estroictes qu'ilz en sont aucunes foiz deceuz, tellement qu'ils en perdent le plus pour le moins; et pour ce, il fait à la fois bon estre attempé et *moyen*. » (Percef. V, f. 44.) — « Prendre un *moyen* parti. » prendre un milieu. (Mont. Ess. I, p. 334.) — 3° Médiocre : « A Paris, en regard à touz les vins françois dont les uns valent trop plus que les autres, le *moyen* pris peut estre de environ treize livres tournois fort *mouvoye*. » (Ordonn. I, III, p. 436.)

*Substantif.* 1° Intermédiaire : « Qui defaut de bons chefs, il defaut de bon *moyen*, et de bon pié; et qui n'a bon pié, il ne peut faire chose qui vaille. » (Froiss. liv. III, p. 314.)

*Expressions* : 1° Sans *moyen*, immédiatement : « Deux escuyers du corps marchoiert, *sans moyen*, devant le roy Charles V, lorsqu'il alla au devant de l'empereur qui venoit à Paris le visiter en 1377. » (Chroniq. de S. Den. III, f. 35.) — 2° Par *moyen*, médiatement : « Un fief est tenu en fief *par moyen* dont on a homme dessous luy, par la nature du dit fief, et toutes fois il est tenu d'autre seigneur : si comme Jean qui est seigneur du bois ou il a justice de vicoual, ou fonsiere, et le tient du seigneur. » (Bout. Som. Rur. p. 484.) — Ce mot a également signifié « modérément : « Les suspicieux se doivent prendre *par moyen*, car l'estre trop n'est pas bon. » (Mém. de Commines, p. 194.) — 3° « Y a-t-il *moyen* de moyenner? » y a-t-il lieu de faire ou d'obtenir quelque chose? (Oudin.) — 4° « Parmi un *moyen*, » moyennant : « Fut le roy conseillé par les seigneurs... de prendre toutes ces gens a merey, *parmi un moyen*, qu'il eul : c'est assavoir que les chastellenues, et terres, et villes... payeroient au roy, pour ses menus fraiz, soixante mille francs. » (Froissart, liv. II, p. 215.) — 5° *Moyen* expedient, « *moyen*, qui vient comme entre deux. » (Contes de la reiaie de Navarre, t. II, p. 128.)

Il [Médiation, négociation] : « Ne plaise jà à Dieu que nous nos abaïssons de tant que sus doi grans despis que on a fait en nostre pays de Haynau, nous requerons nul *moyen*. » (Froiss. III, p. 95.)

III° Médiateur : « Le duc fut fort esbay, et ne sceust plus trouver de remede en son fait, sinon qu'ilquist, et serche tous les traictez qu'il peut

« avecques le roy Amidas, et envoya devers le joun-  
« vancel pour estre son *moyeu*. » (Le Jouv. p. 387.)

IV\* [Remède; les pénitences des flagellants avaient  
arrêté les ravages de l'épidémie : « Ou en devant on  
« ne pouvoit venir par *moyens* ne autrement. »  
(Froiss. t. V, p. 275.) Voir *MOÏEX*.

**Moyenne**. [1<sup>o</sup> Milieu : « En le *moyenne* de le  
« montaigne. » (Froiss. III, 241.) — « En le *moyenne*  
« del mois d'aoust. » (Id. IV, 124.)] — « Une moult  
« belle salle, et moult grande, et toute ronde, et  
« avoit à la *moyenne* ung pillier qui sostenoit la  
« voulte. » (Percef. I, f. 36.) — 2<sup>o</sup> Artillerie de cam-  
pagne de moyen calibre : « 12 canons, six bastar-  
« des, et six *moyennes*, en 1528. » (Mém. de du  
Bellay, liv. III, f. 82.)

**Moyenné**, *adj.* Riche, qui a des moyens : « Un  
« gentilhomme grandement *moyenné* et riche. »  
(Contes d'Entrapel, p. 207.)

**Moyennement**. [1<sup>o</sup> Pour le moment : « Si  
« s'avisâ le sire de Concy que il se dissimuleroit  
« *moyennement* de l'un roy et de l'autre. » (Froiss.  
t. VII, p. 419.) — 2<sup>o</sup> D'une manière moyenne : « La  
« memoire des grands maux que sa presence (le  
« cardinal de Bourbon) nourrissoit en la France,  
« et qui, en sa mort, sembleroit approcher de leur  
« fin, me fait porter patiemment sa mort, et vestir  
« un dent *moyennement* triste. » Lettres de Cathé-  
rine de Navarre, Bibl. des Chartes, IV<sup>e</sup> série, t. III,  
p. 138.] Voir pour les autres sens *MOÏENNER*.

**Moyenner**. [1<sup>o</sup> Interposer : « Par bons moyens  
« *moyennés*. » (Froiss. VI, 303.) — 2<sup>o</sup> Terminer par  
médiation : « Il n'est chose qui ne s'appaise et  
« *moyenne* par or et par argent. » (Id. t. XV, 357.)  
— 3<sup>o</sup> Infinitif pris substantivement, milieu : « Quant  
« gens ont entrepris une besogne doubteuse au  
« commencer, et perilleuse au *moyenner*, et en  
« après ont fin à leur honneur, ils ne se doibvent  
« soucier des periz passéz. » (Percef., vol. I, f. 83.)

**Moyenneté**, *s.* Médiation : « Le roy d'Armenie  
« eut plaisir... d'aller en Angleterre pour parler  
« au roy... et à son conseil, en cause de *moyenneté*.  
« et pour veoir s'il pourroit trouver par ce, treves  
« nulles, ou on se peust conjoindre, n'aberdre à  
« paix. » (Froiss. liv. III, p. 146.)

**Moyenneteit**, *s.* Milieu : « Entre la *moyenne-  
« teté* des montaignes trespissent les eues. » (S. B.  
Serm. ms. p. 316.)

**Moyenneur—resse**, Médiateur, médialrice :  
« Chez les Romains, les vestales avoient... telle  
« autorité, que bien souvent on elles esté créées,  
« et *moyenneresses* à faire l'accord entre le peuple  
« de Rome et les chevaliers. » (Brant., Dames gal,  
t. II, p. 243.) — « Arbitre, et *moyenneur* de cette  
« paix. » (Mém. de Du Bell. f. 223.)

**Moyette**. [Bâton : « Le supplicat prist une  
« *moyette*, qui estoit enmi la place, de laquelle il  
« feri icellui Enquerran. » (J. J. 147, page 211,  
an. 1335.) — « Lesquels prinrent chascun un gros

« basloa appareillié que l'en appelle boise de  
« *moiette*. » (J. J. 97, p. 220, an. 1366.)]

**Moyeu**, *Jaune d'œuf* :

Chascun son beau pasté de veau  
Aux *moyeu* d'œufs; le beau vin blanc,  
Que faut-il de plus ?... [Coppellart, p. 166.]

**Moyneaux**, Petits moines, novices. (Petit Jehan  
de Saintré, p. 405.)

**Moyniage**, Même sens que *moniage*. On lit de  
l'Anteclirist :

Toy concevra femme de *moyniage*. [Desch. f. 309.]

1 **Moyse**. [Moïse : « Chetans couvers de  
« *moyes*, espuels estoient les musiciens et les  
« joneurs d'instrumens. » (Mantell. Gloss. xv<sup>e</sup> s.,  
p. 45.)]

2 **Moyse**, Moïse : « Tables *Moyse*, « tables de la  
loi, dans S. Bernard, Serm. fr. p. 350. — « Parent  
« de *Moyse*, cocu. Cotgr.]

**Moyseu**, Moïse :

... N'oistes vous onques de *Moyseu* parler,  
Vies des SS. ms. de Sorb. n. 27, col. 21.

**Moyisir**, *v.* Moisir : « La peau de dessus moy qui  
« ee a converti, s'en retrai, et *moyisist* près des os. »  
(Percef. vol. IV, f. 67.)

**Moyssonneur**. [Métayer : « Le fermier ou  
« *moyssonneur*, « aux Ord. VII, p. 526, an. 1392.]

**Moyste**, Humide : « S'en alla reposer sur le  
« ruyseau d'une fontaine, et s'endormit pour le  
« lieu qu'il trouva frais, et *moyste*. » (Lancelot du  
Lac, t. III, f. 129.)

**Moyteur**, Humidité : « La *moyteur* du serain. »  
(Percef. vol. V, f. 32.)

**Moyton**. [Mesure pour le blé, au reg. J. J. 61,  
p. 17, an. 1321.]

**Mu**. [Muet : « *Mu* le fera tenir et quoy. » (Rose,  
v. 14767.) — « Je vouldroie que mesdisant fussient  
« s'urt, et avugle, et *mu*. » (Chans. du xur s., ms.  
Boullier, f. 141.)

Ele se pisme, si fu *mu*. [Ms. 7615, II, f. 176.]

Ne furent pas tezans, ne *mu*s,

Aus parlerent moult hautement. [Ms. 7218, f. 172.]

**Muable** [1<sup>o</sup> Qui va muer, en parlant d'oiseaux :  
« Set ceuz cameliz e mil hostiers *muables*. » (Rol.,  
v. 183.) — 2<sup>o</sup> Versatile : « Car tousjours se doub-  
« toit il des Flamens, car il les sentoit *muables*. »  
(Froissart, t. IV, p. 319.) — « *Muable* chief. » (Ms.  
7218, f. 250.)

... Ung faultz rapport vault pis que de canon;

L'homeur meurtris, desrobe bon renom,

Et rend le cuer de l'escoutant *muable*. [J. Marot, 180.]

Amour de chien n'est pas *muable*. [G. de la Bigar, f. 72.]

3<sup>o</sup> Mobile : « Les festes *muables*, « dans l'Inv. des  
livres de Charles V. — 4<sup>o</sup> Amovible, dans le Gloss.  
de l'Hist. de Paris. — 5<sup>o</sup> Réformable : « Passelion  
« peut estre nommè pour le plus puissant cheva-  
« lier de son corps qu'on sache, mais qui adjoinct  
« y vouldroit faiz amoureux, il est en cela *muable*. »  
(Percefor., vol. V, fol. 71.) — 6<sup>o</sup> Faux : « Olivier du

• Guesclin se mit en embusche en *muables* enseignes delez la... forteresse. » (Froiss. liv. I, p. 459.)  
 • **Muabele.** Inconstance : « Il leur respondi « que moult s'esmerveilloit de la legiereté et de la • *muabele* de leurs cueurs. » (Tom Bouquet, III, p. 160.)

**Muablement.** D'une manière inconstante. Monet.

**Muableté.** [Mobilité] : « Et lor promest estableté En estat de *muableté* Et tous les pest de gloire • vaine En la beneïté mundaine. » (Rose, v. 4874.)

Diex qui est perdurabletez.  
 Et nous donnas *muabletez*. (Ms. 7218, f. 113.)

**Muaffe.** Museau :

Li anfaiges est toz musoz.  
 Et la *muaffe* toz peltuz ;  
 Meïx amerote un d'amoisel. (Blanchardin, f. 187.)

**Muage.** Droit de mutation : « Appartiendront • ausdits religieux les hommages, investions, • ventes, surventes, *muages*, reconnaissances, • saisines de toutes et chascunes les possessions. » (Ch. de 1352, dans D. C. sous *Muta*, p. 2.)

**Muaille.** Changement de père :

Ta mere n'ot que domie  
 Par *muaille* vents en vie ;  
 Es bordians fa la char norrie  
 Dont tu issis. (Ms. 7218, f. 78.)

**Muance.** [1° Mutation] : « *Amuance* de seigneur, • changement de loix. » (Carloix, t. VI, p. 6.) —  
 2° Changement : « Car honors ne font pas *muance* • Mes il font signe et demonstrance Queus meurs • en eus avant avoient. » (Rose, v. 6306.) — « La • *muance* de tous les fans. » (Ms. 7218, f. 258.)

**Muardie.** Langueur :

La douceur, et la melodie  
 Me mit au cour tel *muardie*. (Guill. de Lorris, c. p. Borel.)

**Muante.** Changeant. (Voir *Muable*) :

Voirement estes vous *muantes*.  
 Quant futurs si delitantes  
 Avez si beement oubliées. (Vatic, n° 1199, f. 132.)

**Muec.** [Cachette] : « Une condempnation de trois • cens livres... sus Michiel Santier et Juliane la • Girarde... pour cause d'une *muec* d'argent que il • avoient trovée... laquelle *muec* il avoient • recellée. » (Jl. 64, p. 56, an. 1325.)

**Muecement.** [Secrètement] : « On imposoit au • suppliant qu'il avoit fait et forgé monnoie • *muecement* et en repost. » (Jl. 165, p. 29, an. 1410.)

**Muecer, muecier.** [Cacher] : « Li chien s'en vont, • et se *muecent* au bureau d'esteule. » (Ménest. de Reims, p. 412.) — « Et dedens la forest s'en alerent • *muecier*. » Brun de la Montagne, v. 1565. — « Li • convenoit porter ses enfans, *muecer* en boïssons, • hayes ou autres lieux, en eulx demorant illec • comme bestes sauvages. » (Jl. 105, p. 362.) —  
 • Tout cil qui amène poisson à Paris, pour vendre • en charette ou à sommier, il convient que il • vieignent descendre dedens les halles... sans riens • *muecier* en meson, ne ailleurs. » (Ord. II, p. 579.)

... S'elle (la mort) approche une ville ou bourgage  
 Le plus hardy se *muec*, ou chat malade,  
 Ou meurt de peur. (Mort, p. 457.)

L'ombra l'oscorté senefie  
 Qui est ou mauves cuer *muecie*. (Ms. 7218, f. 362.)  
 Losanger se va *muecant*. (Ms. 7645, f. 109.)

Voir *Muehier, Musser*.

**Mueh.** s. Muse, sorte de parfum. « Eau de nard,  
 • de poudres, et *mueh* ensemble meslez. » (Peregr.  
 d'Amour, f. 64.)

**Muehe.** [1° Cachette] : « Iceelle chapelle a une  
 • retraite en maniere de ung bouelet ou *muehe*, qui  
 • est maçonée. » (Jl. 201, p. 107, an. 1470.) —  
 2° Filet : « Que nul ne pesche... a harnas que on  
 • appelle *muehe*, qui est pescherie de roches, sur  
 • l'ampende de 50 sols. » (Bouteill. p. 507.)

**Muchette.** Cachette : « Le Besgne de Villaines...  
 • s'en vint en *muchettes*... et print le roy don  
 • Pierre. » Triomphe des IX Pr. p. 585.)

**Mucheure.** [Cachette] : « Du surplus qui li  
 • ramenoit As povres Dieu le departoit, Ne fait  
 • tresor ne *mucheure*. » Vie des Saints dans D. C.  
 sous *Mussia*.)

**Muehier.** [Cacher] : « Hutes et maisoncelles pour  
 • yanz *muehier*. » (Froiss. II, p. 151.) — Voir au  
 gloss. de l'éd. Kervyn par M. Scheler, les suppositions  
 faites sur l'etymologie de ce mot.]

**1. Mue.** [1° Changement des plumes, des poils, des  
 cornes] : « *Mue* d'un cerf. » (Göler.) — « Espervier  
 • de hierce *mue*. » Perceff. II, f. 35. — « Muer en  
 • *mue*. » (Ms. 7615, l. f. 102.) — 2° Gage où l'on met  
 l'oiseau qui mue : « Souvent se refournoit com  
 • oïstans pris en *mue*. » Brun de la Montagne,  
 v. 812.) — « La mue de l'oiseau doit estre une mai-  
 • sonnette en lieu solitaire, sans poudre et fumée,  
 • et ou les poules ne puissent venir, afin que les  
 • pouls ne tombent de laus la *mue*, qui gasteroient  
 l'oiseau. » Fouill. Fauc. f. 72.)

Or s'esmeut, or ne se remeue,

Or se tient comme oïsel en *mue*. (Ms. 7615, l. f. 107.)

3° Chaumière étroite comme une mue : « Il me  
 • suffit de coucher dans ma *mue*. » (Desch. f. 102<sup>d</sup>.)

4° [Lieu de séquestration, de gêne] : « Mors qui  
 • m'a mis muer en *mue* En tel estave ou li cors  
 • sue. » (Jl. lian.) — « Sire qu'est ce que votre  
 • niece Est demenrée si grant piece, Que n'est à  
 • Karotes venue ; Ne sai se l'avés mise en *mue*. »  
 D. C. sous *Muta*, p. 3.]

Hélas ! amours m'a bien mis en sa *mue*,

Quant je ne puis voler, n'avoir debut,

Ne voir l'air de la tres belle mue

Qui de beauté comie la soule reluit. (Desch. f. 169.)

5° Camp :

Angles sont issus hors de *mue*.

Hui c'est jour, se liça le quereuz. (G. Guiart, f. 226.)

**2. Mue.** [Féminin de mu, muet] : « Eulx mors,  
 • leur a esté denyée sepulture, mesmement en terre  
 • prophane ; mais ont esté gettez sur terre pour  
 • estre mangiez par les chiens, oiseaux et bestes  
 • *mues*. » Lett. de Charles VI, an. 1413.) — « Rage  
 • *mue*. » (Fouill. Vénérie, f. 79.)



**Muë.** [Qui a muë : « Mil hosturz muëz. » (Rol. v. 129.)] — Par suite, on a dit substantivement :

Et puis ung miez en prendrez  
Ou ung bon muë. (G. de la Bigne, f. 145.)

**Expressions :** 1° « Muë de bois, » faucon distingué de celui qui est « prins de repaire. » (Modus, f. 59.) — 2° « Muë de haye. » (G. de la Bigne, f. 93.)

**Mueau.** Muel :

Ce dimence Dieu fit miracle  
Publiquement, qui fut bien beau :  
Il guerit un demoniac.  
Duquel l'esprit estoit mueau. (Borel.)

**Mueblaige.** [Fourniture : « Item pour les esploiz « dou mueblaige de la prevosté de Gaillefontaine. » (J.J. 45, p. 135, an. 1310.)]

**Mueble.** [Meubles : « Face l'on crier en l'ost que « tuit li autre mueble fussent aporteis en l'ostel ou « legat. » (Joinv. § 167.) — Dans Perard, Hist. de Bourg, p. 486. tit. de 1257, *mueble* est opposé à héritage, comme meubles à immeubles : « Se ainse « avenoit que li gentilhomme allast de vie à mort sans « fere partie à ses gens, et il n'eust point de femme, « tuit li *mueble* seront à l'ainse; mes il rendroit les « deus de son pere loyamment. » (Ordonn. I, p. 115.)]

**Muef.** Mode, terme de grammaire :

Ils sont du nombre pluriel,  
Et du grand *muef* infinitif. (Besch. f. 405.)

**Mueiller.** 1° Pleurer :

Tous me deconfis, et *muef*. (Poës. av. 1300, III, 1206.)  
La nuit, quant... dormir vueil,  
Souvent *muef*.  
Mon vis, tant pleurent mi œil. (Id. II, p. 569.)

2° Etre humide :

Li tens *mueille*. (Id. IV, p. 1444.)

**Muel.** Muel :

Contrait, *muel*, mesel (Ms. 7218, f. 232.)  
A moy ne soyez pas *muele* (Borel.)

« Les *lettres muëles*, et qui point ne donnent de  
« sou, ne de fin en syllabe se trop po non sont IX,  
« c'est assavoir b. e. d. f. g. h. p. q. t. » (Besch. f. 396.)

**Muel de masson.** s. Les étrennes données par le duc de Bourgogne, en 1409, « se montoient bien « quatorze mille florins d'or en certaine significa-  
« lion, c'est à sçavoir faits à semblance de ligne  
« qu'on appelle *muel de masson*, tant d'or comme  
« d'argent doré, et à chacun bout de chacun *muel*  
« pendoit une petite chainette dorée à la semblance.» (Monstrel. I, p. 95.)

**Muele.** Meule :

... marchans de lin,  
De *muëles*, de fer de molin. (Ms. 7218, f. 285.)

**Muelequin.** Etoffe, molequin :

Chascune ot vestu chainme blanche,  
Plus blanc que ne soit flor sur blanche.  
Et *muëlequins* moult avenant. (Ms. 7218, f. 59.)

**Muelin.** Moulin :

Et conecord ont, ce me semble,  
Kil feront un *muëlin* de vent,  
Ie ceus ki ventent plus souvent. (Poët. IV, p. 1355.)

1. **Muelle.** Meule : « Se aucun avoient moulin

« parconnier, et il fausist *muëles* en ce moulin. » (Ord. I, p. 98.)

2. **Muelle.** [« Un cuir fort, autrement dit *muëlle*,  
« coppé en deux ou trois pieces, et la teste de la  
« ditte *muëlle* coppée en trois. » (J.J. 163, p. 166,  
an. 1408.)]

**Muement.** Changement : « Nous deffendons à  
« nos... officians qu'il ne travaillent nor subgiez.  
« En cause que il ont par devant euls, par *muement*  
« de lieux sans cause raisonnable, ainçois aient les  
« besoignes que ils ont par devant euls, ès lieux ou  
« elles ont esté accoustumées à oir. » (Ord. I, p. 81.)

1. **Muer.** [Qui a muë : « Mil hosturs *muers*. » (Rol. v. 31.)]

Que si veulx ung beau faucon prendre,  
Et tu le voutles affaictier  
Tout sauvage, sour, ou *muër*,  
Se tu l'aymes parfaitement,  
Tu le regarderas souvent. (G. de la Bigne, f. 22.)

2. **Muer.** [1° Changer : « Li reis Marsities ad la  
« culur muë. » (Rol. v. 441.) — « *Muer* air. » (Froiss. XIV, p. 389.) — « Trestous li sans del cors  
« li est *muës*. » (Aiol. v. 3577.)]

Comme cil qui ne puet ne *muër* ne saillir.  
(Ms. 7615, II, f. 141.)

2° Nuancer :

Entor avoit blanches maïsseles  
Fesans au rire des foïsseles,  
Un poi *muës* de vermeil. (Ms. 7218, f. 251.)

3° [Dissimuler : « Ne poet *muër* que des oïlz ne  
« plurl. » (Rol. v. 773.)]

Quant li preudome ot li folie,  
Ne pot *muër* qu'il ne s'en rie. (Vie des SS, c. 6.)

4° Mettre en mue :

Et prist son espervier muës,  
Qu'il meismes avoit muë. (Ms. 7615, II, f. 149.)

5° S'éclipser : « Si se *muë* le soleil, qu'il sembla  
« bien qu'il fust nuit. » (Cont. de Guill. de Tyr,  
Mart. V, 612.) — 6° Infinitif pris substantivement ;  
changement :

Les hommes qui ont franc arbitrage,  
Qui par doucour nient communent  
Les *muers* d'un sage foui qui depuis devient. (Besch. 29.)

**Mueson.** [1° Mesure, comme *moïson*, aux Ord. VII, p. 216, an. 1338. — 2° Droit de remuage pour les vins. « Comme à la requeste des fermiers de la  
« viconté de l'eau de Rouen, les vins de religieux  
« hommes l'abbé et le convent de Jumieges, qui  
« avoient creus en leurs vignes eussent esté arres-  
« tez en la viconté de l'eau de Rouen, pour ce que  
« l'en leur demandoit la *mueson* de leurs vins  
« vendus; et les dits religieux avoient maintenus  
« que riens n'en devoient. » (Cart. de Jumieges,  
an. 1338, dans D. C. sous *Mutaticum*.)]

**Muet.** Muet : « Aveugle fault estre, *muët* et  
« sourt; Trop de periz sont à suir la court. » (Besch.) — « *Muet* comme un francolin pris. » (Colgrave.)

**Muete.** 1° Départ : « Loeis le roi de France....  
« list son alor, et son apareil pour passer en la  
« terre de Surie, et envoia, un an devant sa *muete*,

« de ses gens qui arriverent en Tisle de Chipre. » (Cont. de G. de Tyr, Martène, V, c. 733. — [« Et se croisa, et esmail grant gent avec lui, et atournerent leur *muete*. » Monestrel de Reims, § 6. — 2<sup>e</sup> Expédition : « Quites et delivrés.... de tout don, de toute lui-lée, de chevanchiée, dene à nous ou à autres par nous de nous, par *muete* de guerre, » par don de nosces. » Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, f. 132, an. 1300. — 3<sup>e</sup> Meute :

Un erif treverent maintenant,  
 le XVI ramers diers et grant,  
 Li muetes li ont descoylés  
 Baudes, et bien entatées. (D. C. sous Meta 6.)

**Muetemakers.** [Séditieux : « Hem s'il fust « pour aucuns dedens les guerres, on appellent « sleishomme ou *muetemakers*. » (Supplique remise par les Gallois au duc de Bourgogne, Martène, Anecd. I, col. 1623.)]

**Muette.** 1<sup>o</sup> Meute. [Dans les dipthongues on transpose les lettres ; de là château de la *Muette*, au bois de Banlogne, pour château de la *Meute*.]

Regarde des chiens la muette  
 Qu'est si belle et si nette. (G. de la Bague, f. 101.)

2<sup>o</sup> Logis pour les chiens, les veneurs, les piqueurs : « Eulx estans à la *muette* du chaslet lirerent « deux viretons. » (J. 172, p. 556, an. 1423.) — 3<sup>o</sup> Cloche de l'éffroy qui sert à annoncer l'alarme et les ceremonies principales, et assemblées du corps de ville. On a vu *muete* dans le sens de mouvement, sédition ; et cette signification a été donnée, comme à Metz entre autres, à la cloche qui annonce la rentrée du Parlement et le feu. — « Quant aux « heritages en faute de biens meublés, criées s'en « font.... es jours de dimanches aux eglises paroissiaux, et ez jours de marche à la *muette* de la « ditte ville, et s'en passe le decret à la *muette* par « lin de chandelle qui lors s'en allume par devant « le dit chaslelain et echevins. » (N. C. G. I, p. 321.)

**Mugade.** [Muscade : « Bel fruit cum sont noix « *mugades*. » (Rose, v. 1343.)]

**1 Muge.** [Musc : « Que plus que *muge* ne que « mente l'aira souef lor renommée. » (Coquillard, Mon. du Pays.)]

**2 Muge.** Mulet : « Quand entre les poissons « qu'on appelle *muges*, le masle est pris, attachez « le à cordelle, et le liez le long de la mer, tout « aussitost toutes les femelles qui il a bayés voulans « mourir avec lui, se laissent prendre. » (Pasquier, Lett. t. I, p. 593.)

**Mugeit.** [Muguet : « La nuit quant me doit « endormir, En vision si vie venir Un home sor un « blanc ke-val Treslof couvert jusqu'à ayal De floretes « et de *mugeit*. » Bibl. des Chart. II, 141.]

**Mugelaine.** [Etoffe : « Cinq aunes de *mugelaine*, « presé 60 s. par. » (Nouv. Compl. de l'Arg. p. 72.)]

**Muger.** s. Mugissement : « *Muger* des bœufs. » (Doctm. de Sapience, f. 34.)

**Mugier.** Mugir : « *Mugier* d'une voix oursine. » (Perceforest, II, f. 57.)

**Mugir.** S'est dit du cri des biches. (Perceforest, t. II, fol. 130.)

**Muglias.** [Parfum : « .VI. boullons de *muglias* ; « sur chascun une perle. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Une paternostre d'or, plaines de *muglias*. » (Id.) — « Une petite cagelle d'argent dorée à faire « aider *muglias*. » (Id.) — « On ne sentoit que « *muglias*, arajolaines et rommarins. » (Coquillard, Mon. du Pays.)]

**Mugnier.** [Munier : « Les *mugniers* doivent « prendre d'un moiton une escuelle et non plus. » (Cont. de Châtillon-sur-Seme, anc. 9898.)]

**Mugotter.** Faire un magot. (Colgrave.)

**Muguante.** [Muscade : « Chascune livre de « safran, de noix de *muguante* de girofle. » (Cont. des foires de Troyes, anc. 8312, 3, f. 150.)]

**Muguellias.** [Voir MUGUAS : « Il fut bonté, par « grant humblesse, Avec les robes de l'hostesse, « qui sendoyent le *muguellias*. » (3<sup>e</sup> Repue franche, éd. Jannet, p. 204.)]

**Muguet-te.** [Subst. 1<sup>o</sup> Plante aromatique : « Si « dirent... Dedens nostre toge maunons sur le *mu- « guet* et sur le jons. » (Bl. et Jehan, 3537.) — 2<sup>o</sup> Jeune élégant, jeune élégante : « Une petite *mu- « guette* de la rue Saint Martin entra dans le logis. » (Caq. de l'Accouchée, p. 185.) — [« Fuyez aussi toute « accointance De ces *muguets* pleins d'apparence. » (Desportes, Amours d'Hippolyte, 88<sup>e</sup> chanson.)] — **Adjectif.** Muscade : « Poivre long, nois *muguettes*, « fleur de canelle. » (Ord. II, f. 320.)]

**Mugueter.** 1<sup>o</sup> Faire la cour : « *Mugueter* un « mari, » lui faire la cour pour arriver auprès de la femme. (Braul. Dames gal. I, fol. 11.) — « Lequel, « suivant la costume de ses jeunes gens, *muguetant* « l'une, tantest l'autre et les trouvant toutes à son « plaisir. » (Nois de Strap. I, f. 113.) — 2<sup>o</sup> Conter fleurette : « Revisé et *muguetlé*. » (Arel. Amor. p. 408.) — « Il advisa un coq qui *muguettoit* une « poule. » (Des Perriers, p. 220.) — 3<sup>o</sup> Rechercher : « Si nostre roy sentoit qu'un prince voisin voulost « venir *mugueter* la frontiere. » (Langue, Disc. Polit. p. 432.)

**Muguette.** Glande : « *Muguette* de monton. » (Colgrave.)

**Muguetteries.** s. f. Cajoleries. (Oudin.)

**Muguetteur.** s. m. Cajoleur. (Oudin.)

**Mugnos.** Mugnets, flateurs. On lit, du comte de la Marche, époux de la 2<sup>e</sup> Jeanne, reine de Sicile, chassé de ses Elats et réduit à trainer, à Venise, une vie misérable : « Ce n'est pas merveille, car les « seigneurs trop gouvernez, et trop subjects à leurs « viciex *mugnos*, Dieu veull qu'il leur en preigne « ainsi. » (La Salad. f. 42.)

**Mugnot.** [Magot : « Nous decouvrimes à peu de « frais le beau et ample *mugnot* de Molan. » (Sat. Ménippée, harangue de M. le lieutenant.)]

**Mui.** [Muid : « Car tex n'a pas vaillant deus « niches qui est plus aese et plus riches Que tex à

« cent muid de froment. » (Rose, v. 4997.) — Voir dans D. C. IV, p. 459 et 460, la valeur des muids de France, d'après le reg. de la Ch. de Comptes Noster.] — « On vendoit un *muïs* de froment .i. besans, et « le mui de farine .ix. » (Continuat. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 630.) — Cette mesure de grains contenoit dans quelques pays 12 mines et 14 dans d'autres. (Beauman. p. 134.) — « Le *mui* de vin « contenoit 24 setiers. » (Ibid. p. 135.)

**Muiauls**—aus. Muet :

Il faut estre *muiauls*, et sourt. (Desch. f. 81.)

... Cil a trop le cuer aver  
Qui est eschars de bian parler,  
Puisqu'il ne soit sourt, ou *muiaus* :  
Mes dez est convoiteux mourciaus. (Ms. 7615, II, f. 138.)

**Muid.** « Muid de clerגיע. » (Colgr.) — On se servoit à la guerre, en 1610, de *muïds* à guichet : « Demi lunes, tentes, caques, barils, *muïds* à guichet, metaux, drogues, alliages, clayes, tombeaux reaux. » (Mém. de Sully, II, p. 484.)

**Muïée.** [Mesure de terre qui contient un muid de semailles : « Deux *muïées* de terre abanante. » (Hist. de Cambrai, 4<sup>e</sup> partie, p. 36, an. 1290.)]

**Muiel.** Muet :

..... Parlerent  
Trestot cil ki la *muïel* erent. (Mousk. p. 291.)  
Parole en langue *muïele*. (Poës. av. 1300, II, p. 806.)  
Je vodroie, par S. Remi,  
Qu'il fuïssent or droit en mi  
La grant mer, en une escuïelle,  
Ou la langue euïssent *muïelle*. (Froiss. poës. p. 378.)

**Muïement.** [Mugissement, en parlant de la panthère : « Jete un si grant *muïement* C'on la puet « oïr clerement. » (Bestiaire, dans Du Cange, sous *Mugulare*.)]

**1. Muier.** Qui a mué :

Que mi vault mieus ? pour li regaaignier,  
Ou li *muïers* qui at assez volé,  
Ou li niais qui est à afaïtier. (Vat. n<sup>o</sup> 1522, f. 152.)

**2. Muier,** v. Mesurer.

A povre muïson tout autre chose *muïe*. (Ms. 7218, f. 338.)

**Muïeur.** [Mesureur : « Se li avenoit que li abbes « et li convenus donnaissent leur disme à moïson, « ou que li fessissent cueillir par leur propre serjant, « il me feroient avoir le serment des *muïeurs* ou « de leur propre serjant... de garder toute ma droï « ture. » (Cart. de Compiègne, 182<sup>e</sup>, an. 1257.)]

**Muïfle,** s. Mouton de Sardaigne, dont la toïson est semblable à celle des chèvres. (Cotgr.)

**Muïliere.** Femme légitime. On lit au fol. 46 du Gr. Cout. de Norm. « les tient à loiaux » : « Come « deux soers eyent arraïng à assise vers un tenant « et dount la une soit *muïliere*, et l'autre soit bastarde, toul die l'assise que la une fuït née des « esposailles, et l'autre devant. Ja par ceo ne remeime que la *seïsine* ne soit juge à l'un et l'autre, « save à la *muïliere* sa accion à recoverer la « partie de la bastarde par brefe de droit, puisque « ele avera age de ceo faire, et la soit dedust la

vii.

« replication ; de mesme la batardy. » (Brill. Loix d'Angleter. f. 212.)

**Muïllon.** [Petite meule de blé ; Chron. des ducs de Norm., II, v. 22064.]

**Muïre.** [Mugir : « S'escrioit ausi com en *muïant*. » (Mir. de S. Louis, p. 428.)]

Li puïssanz s'enfuïent, heuf ne vache ne *muït* (Rou. 28.)  
Li fuant qui braïent, et *muïent*,

A grant routes vers l'ille braïent. (G. Guiart, f. 300.)

Crians, *meïyons*, et tout ce nuit. (Desch. f. 325.)

**Muïsi.** Moisi :

... Pain noir, dur, et haslé,  
Tout *muïsi*, et tout tresalé. (Ms. 7218, f. 286.)

**Muïsnage.** [Droit de mouture : « Item la *muïsnage* en ladite ville pour .xx. solz. » (Charte du vicomte de Falaïse, f. 242, an. 1295.)]

**Muïson.** Mesure (voir Muier 2) :

Ce me fu coïis droit au buïsson,  
Dont je ne scai pas la *muïson*  
Voluer, ne le compas prendre  
Car je poroie bien mesprendre  
Au mesurer bien et à point. (Froiss. poës. p. 359.)

**Muïste.** Frais : « Rose est *muïste* et le soleil « chaus. » (Froiss. poës. p. 433.) Voir Moïste.

**Muïstement.** Délicatement. « Et le nourrist « tres *muïstement*. » (Froiss. poës. p. 363.)

**Muïl.** [Mulet : « Ne *muïl* ne mule que poïssiez « chevalcher. » (Rol. v. 480.)] — « Chevaus et rou « cins, et palefroiz et *muïls* et mules. » (Villeh. 53.)

**Muïleter.** Condanner à l'amende : « Agesilaus « fut *muïleté* par les ephores, pour avoir attiré à « soy seul le cuer et la volenté de ses citoyens. » (Mont. Ess. t. II, p. 711.)

**Muïletoire.** Qui mérite amende. (Colgr.)

**Muïldrieux.** [Meurtrier : « *Muïldrieux* et aulres « malfaïteurs. » (H. 103, p. 6, an. 1370.)]

**Muïle.** [Mule : « Une *muïle* d'Arabe. » (Roland, v. 3943.)]

En mer se mist, à nos s'en vint.  
Des granz ondes *muïl* plet ne fist.  
Au pié du mont de mer oïssi,  
Iluec s'escolt le maüté, si  
C'une grant *muïle* fist de soi,  
Puis monta sur le mont vers moi. (Parton. f. 166.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Brider la *muïle* aus despens « d'autrui, » se fournir de ses nécessités aus dépenses des autres : « Faisant le devot hypocrite, le « frere, jugeot autrui hardiment, et se justifiant « impudemment, jamais ne jurant qu'il n'y eust « mensonge lucrative à parjurer sur quoy fauce-ment il faisoit fin de plaïd, et *brider la muïle*. » (Alect. Rom. p. 38.) — 2<sup>o</sup> « Faire garder, ou tenir « la *muïle*. » faire attendre à la porte : « La reyne « d'Angleterre ne faisoit grand cas du prince (Casimir, général des reïstres), et plusieurs fois lui a « fait *tenir la muïle*, celà s'entend qu'il entroit ordinairement dans la chambre de la reyne, et que le « dit prince demouroit en l'antichambre, et non « sans estre brocardé d'elle, comme elle scait bien

- « faire. » Brant. Cap. fr. III, p. 49. — 3° « Chevaucher la *mulle* » :

Samedy prochain toutes fois  
On doubt lire la loy civile,  
Et tant de veaux qui vont par ville  
Seront bruslez, sans faute mulle,  
Car ils ont chevauché la mulle,  
Et la chevauchent tous les jours. [G. Marot, p. 121.]

- 4° « Enseigner à harper dix *mules* » :

Autant vaudroit battre son cul en chant,  
Ou enseigner à harper dix mules,  
Que de parler à lui, ne bas, ne haut :  
Chantez à l'asne, il vous fera des pes. [Besch. f. 23.]

- 5° « Opiniâtre comme une *mule*, » extrêmement. (Oudin.) — 6° « Ferrer la *mule*, » dicton tiré de l'histoire de Vespasien : un de ses serviteurs fit ferrer la mule de l'empereur, pour laisser approcher un solliciteur qui l'avait corrompu. (Oudin.) — 7° « A vieille *mule* frein doré. » (Cotgrave.) Les vieilles femmes aiment la parure. — 8° « Il ressemble à la *mule* du pape, il ne boit qu'à ses heures. » (Rabelais, I, I, p. 22.) — 9° « *Mules* d'Arragon. » (Poës. av. 1300, IV, p. 1653.) — 10° « Bonne *mule*, » mauvaise beste ; belle femme, mauvaise teste. » (Oud.) — 11° « Aller sur *mule*. » (Id.) — 12° « Bailler du foin à la *mule*. » (Id.) — 13° « Qui ne s'avanture, n'a cheval, ny *mule*. » (Id.) d'après Rabelais. — 14° « Qui trop s'avanture, perd cheval et *mule*. » (Id.)

2. **Mule.** Meule : « Grosses *mules* et pierreuses. » (Gast. Piché. p. 160.)

3. **Mule.** Estomac du bœuf qu'on nomme caillette chez le mouton. (Nicot.)

4. **Mule.** [Fissures qui surviennent à la peau du *mulet* et du boulet chez le cheval : « Il ha les *mules* traversaines qui ne sont pas en yver « saines. » (Machaut, p. 80.)]

- Mulerie.** [Mariage, dérivé de *mulier* : « Lequel « Regnard engendra Simon de Asseles en *mulerie*. » (H. C. IV, p. 568.)]

1. **Mulet.** [1° Quadrupède engendré d'un âne et d'une jument : « De sus le fer fust un *mulez* trussez. » (Rol. v. 3154.) — « Li clers vint sur un « *mulet* amblant. » (Ronsieu. 163.)]

- Expressions* : 1° « Ferrer le *mulet*. » (Cotgr.) — 2° « Tour de *mulet*. » (Ibid.) — 3° « Faire garder le « *mulet*, » faire attendre longtems à une porte. (Oudin.) — 4° « Il m'avoit donné le coup de pied de « *mulet*, et fait le tour d'un ami ingrattissime. » (Brant. Cap. fr. IV, f. 311.)

II° Jeu :

Juens nous au roy qui ne ment,

Au *mulet*, au saloir plus haut. [Froiss. poës. p. 86.]

- III° **Mulet Odet**, nom d'un esprit courant la nuit par les rues d'Orléans. (La Planchie, Etat de la France sous François II, p. 211.)

2. **Mulet.** Poisson :

Au *mulez*, et au lievre pris,  
Et à la menue peschaille... [Bataille de Quaresme, f. 91.]  
*Mules*, saumons, estorjons. [Ms. 7615, I, f. 104.]

- Muletaille.** Haras de mulets. (Cotgr.)

**Mulete.** s. Caillette de veau ; gésier des oiseaux de proie. « *Mulete*, gesier...., de gros et ferme carilage, dans la toile des intestins de la volaille, à « l'opposite des reins, dans laquelle descend, du « jabot, la mangeaille des oiseaux, et s'en achève « la digestion : pochete, qui se nomme gesier au « general de la volaille, et *mulete* es oiseaux de « fauconerie. » (Dict. de Monet.)

- Muliebrie.** Qui appartient à la femme. (Cotgr.)

**Muliebrement.** A la façon d'une femme. (Cotgr.)

**Muliebrité.** s. f. Etal, essence de la femme. « La nature forgeant la femme, ha eu esgard à la « sociale delectation de l'homme, et à la perpetuité « de l'espèce humaine, plus qu'à la perfection de « l'individuelle *muliebrité*. » (Rab. I. III, p. 176.)

- Mulin.** Qui tient du mulet. (Cotgr.)

**Mulle.** [Meule : « Et nous muschames en ung « grant *mulle* de fain. » (Froiss. XI, p. 120.)]

**Mullequinier.** [Fabricant de toiles fines, mulquinier : « Lorin Bretout *mullequinier* de quevrebiez « nez du Chastel de Cambresis. » (H. 143, p. 204, an. 1392.)]

- Mullet.** Mulet, poisson :

Gardez vous bien de mangier maqueriaux,  
Et ces *mullés*, c'est viande pourrie. [Besch. f. 214.]

**Mullon.** [Petite meule, *mullon* dans l'ouest : « Le fain ont mis en un *mullon*. » (Ms. 7218, f. 215.)]

1. **Mulot.** Meule : « Si quelqu'un en colere « menaçoit un austre de brusler ses edifices, ou ses « fruits dans sa grange, ses moissons en *mulots* ou « amassez.... il sera rigoureusement puni. » (N. C. G. I, p. 843.)

2. **Mulot.** [Souris des champs : « Me courrouçant « contre la taupe et *mulots* qui me font tant de « mal. » (Contes d'Eubrapet, ch. 34.)]

**Muloter** « est quand le sanglier va chercher les « caches et greniers des mulots, auxquels ils ont « assemblé le bled, gland, et autres fruiets. » (Fouill. Vén. f. 58.)

- Muloteur, ier.** Chasseur de mulots. (Cotgr.)

**Mult.** [Adverbe ; beaucoup : « *Mull* granz « anzistez. » (Rol. v. 29.)]

1. **Multe.** [Adjectif ; nombreux : « Escuz unt « genz, de *multes* connoissances. » (Rol. v. 3090.)]

2. **Multe, multer.** [Amende, condamner à l'amende, aux Ord. V, p. 149, an 1368 ; au reg. JJ. 137, an. 1389.]

**Multieuple, adj.** Composé de plusieurs ; nombre en contient un autre plusieurs fois. (Cotgr.)

**Multilatère.** [Héritage qui a plusieurs tenants : « Une grande pièce de brueres.... ayant plusieurs « costés *multilatères*. » (1680. Avenu de Châteaueux.) L. C. de D.]

**Multipliable, adj.** Qu'on peut multiplier. (Cotgr.)

**Multiplianz.** Fécond, dans les Serm. de Saint Bern. p. 296, en latin *multiplex*.

**Multiplication.** [1<sup>o</sup> Opération d'arithmétique : « Quand tu auras toi divisé, que li nombre deuseur sera menres de celi dessous, tu garderas ce nombre dehors et le provera après par *multiplication*. » (Comp. du xiii<sup>e</sup> siècle, B. N. 7929, folio 45.)] — 2<sup>o</sup> Multitude : « Son cors fu mis en sepulture à grande *multiplication* de chevaliers et d'escuyers. » (Al. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 10.)

**Multipliciteit.** s. Multiplicité, en latin *multiplicitas*. (Serm. Fr. ms. de Saint Bern. p. 281.)

**Multipliement.** Multiplication, dans S<sup>t</sup> Bernard, Serm. ms. p. 57.

**Multiplicier.** Etendre : *Multiplicia* à sa seigneurie. (Chr. de Saint Denis, I, f. 34.) — « *Multiplicierent* tout « en rien, » c'est-à-dire se ruinèrent, comme les alchimistes qui de tout ne font rien. (Des Acc. Bigarr. f. 43.)

**Multiplicier.** « C'est un enchanteur et un *multiplicier* de paroles, » un grand parleur. (Lanc. du Lac, III, f. 85.)

**Multitude.** [Foule, grand nombre : « En toutes « batailles *multitude* ne vaut pas tant comme « vertuz. » (J. de Meung, Végèce, I, p. 8.) — « Et « fist mestre grant *multitude* de femmes en l'ostel, « qui par povretei s'estoient mises en pechié de « luxure. » (Joinv. § 725.)]

**Multitudine.** Même sens, fait sur l'accusatif *multitudinem*, dans Saint Bern. Serm. ms. p. 21.

**Multon, um.** [Mouton : « Le *multon* qu'il volt « tuer. » (Rois, p. 50.) — « A set pas que cil firent « qui l'arche porterent l'un sacrifiaut un buef e un « *multon*. » (Id. 141.)]

**Mument.** Changement, mutation : « Nous serons « tenus à *mument* de seigneur, chacun masles, et « femeaux tenant feu et lieu, une livre de cire, et « plus ne leur pourrons demander, ne nos hoirs et « successeurs. » (Beauman. p. 440.)

**Mumie.** [Momie. On croyait, au xv<sup>e</sup> siècle, que la mumie de momie d'Egypte était efficace dans les contusions et tenait lieu de vulnéraire. Ambroise Paré a fait un discours contre cette croyance : « Vous me feistes cest honneur de discourir de plusieurs belles choses, entre les autres, comme on « ne vous avoit point donné à boire de *mumie*; lors « je vous fois responce que j'en estois joyeux, parce « qu'elle pouvoit beaucoup plus nuire que aider. »]

**1. Mun.** [Affirmation : « E ceaus qu'un ne purra « avoir ne assembler, Lur message od lur lettres « doivent faire aler, Saver *mun* s'il voldrunt cel « sacre granter. » (Thom. de Cantorb. p. 127.)]

**2. Mun.** [Accusatif de *meus* fait sur *munum*, par assimilation à *suum* : « Il me sivrât ad Ais à *mun* « estage. » (Rol. v. 488.)]

**Munde.** Pur : « Saint-Jean a dit: c'est l'agneau « pur, et *munde*. » (Molinet, p. 421.)

**Munder.** Purifier. On a dit de Dieu :

De tout pechéz sa justice nous *munde*. (M. de la Marg. 35.)

**Mundisses.** Action de nettoyer. (Règle de Saint-Benoit, ch. 35.)

**Munécé.** [Monnayé : « E bien seissante livres « d'argent tut *munécé*. » (Thom. de Cantorb. 152.)]

**Municepe, s. m.** « Bourg, ville d'Italie hors le « terroir de Rome, dont les habitans furent jadis « qualifiés du droit de bourgeoisie romaine, ou « anlier, ou limité, à condition pour le fait de l'an- « tier, de transmarcher leurs familles dans la ville « ou la banlieue de Rome, à faute de quoi, ils ne « jouissoient que du titre honoraire de citoiens « romains, et du droit de legion qui estoit de mar- « cher, et camper dans le cors des legions romaines. » (Monet.)

**Munje.** [Moine : « *Munjes*, canunjes, pruveires « enrunez. » (Rol. v. 2956.)]

**Munificance, s. f.** Libéralité extraordinaire. (Monet.)

**Muniments, s. pl.** Pièces justificatives, titres, chartres, documents : « Les chartres, et les *muniments* que les preudhommes donnaient qui les « eglises avoient fondées par leur devotion. » (Chron. de Saint Den. I, f. 8.) — « Les registres,.... « et autres titres, et *munimens* anciens. » (Gout. Gén. I, p. 96.) — « Veu par nous les escriptures « desdits demandeurs seulement, leurs lettres, « titres, actes et autres *munimens*. » (1505. Aveu de l'Isle; L. C. de D.)

**Munjoie.** [Voir MOXOIE et MONTJOIE; enseigne de Charlemagne : « Gefeid d'Anjou portoit l'orie- « flambe ; Saint Pierre fut; si avoit num Romaine ; « Mais de *Munjoie* illec out pris eschange. » (Rol. v. 3093.) — « *Munjoie* escriel, co est l'enseigne « Carton. » (Id. v. 1234.) Voir sur l'origine de ce mot l'histoire du drapeau, par M. Marius Sépét, p. 25 et suiv.; p. 229 et suiv.; *Munjoie Saint-Denis* d'Ad. Baudouin, dans les mémoires de l'Académie de Toulouse; les Drapeaux français, par Desjardins, 1874, in-8<sup>o</sup>.]

**Munir.** [Fortifier : « Un roy ne peult avoir for- « teresse plus forte, ne plus *munie* que l'amour, la « foy et la bienveillance des hommes. » (Amyot, Aratus, p. 60.)]

**Munité.** [Lieu qui a privilège d'immunité : « En « la vile et cité de Ronen avons un ancien manoir, « la chapelle Saint Philibert dudit ancien manoir, « où sont plusieurs maisons et jardins clos de hauts « murs, anciennement nommé *Turris Atneredi*, et « de present la Poterne, qui est lieu d'aumosne, « franchise et *munité*, assis près le Palais, en la « paroisse Saint-Lo. » (Cart. de Jumièges, I, p. 10.)]

**Munition** [1<sup>o</sup> Fabrication : « S'ensuît la façon « de faire la *munition* et composition du feu gré- « geois. » (Liv. de Canonnerie, dans Reinand et Favé, du feu grégeois, p. 142.) — 2<sup>o</sup> Provisions de guerre et de bouche : « *Munition* de gueble. » (Oud.) — « *Munition* de pain. » (Du Bellay, liv. VIII, 267.)

— « Vin de munition. » (Montaigne, Essais, I, 358.)  
 — [Nous disons au même sens pain de munition] :  
 « Un chevalier gascon resolu, et déterminé... prit  
 « un bison de feu, et soudain descend en bas d'une  
 « galère dans la chambre de la munition, et mit le  
 « feu dans les poudres, si bien qu'en se perdant, il  
 « perdit, et la galère, et tout ce qui estoit dedans. »  
 « Brant. Capit. fr. t. 2, p. 389, c'est-à-dire dans la  
 Sainte-Barbe.

**Munitionner.** [Ravitailier : « Trop exact et trop  
 « rude au gré du pays pour bien munitionner sa  
 « place. » D'Aub. Hist. II, p. 373.]]

**Munt.** [Montagne : « Sument li munt. » (Rol.  
 v. 2112.)]

**Muntaigne.** [Même sens : « Fors Sarraguce,  
 « K'est en une *muntaigne*. » (Rol. v. 6.)]

**Munter.** [1<sup>o</sup> Monter : « *Muntet* un lariz. » (Rol.  
 v. 1125.) — 2<sup>o</sup> Débarquer : « Eissez des nefz,  
 « *muntez*, si chevaletiez. » (Rol. v. 2806.) — 3<sup>o</sup> Grandir,  
 « croître : « Ceste grant guerre ne deit *munter*. »  
 « Id. v. 242.) — 4<sup>o</sup> Monter à cheval : « Es destrers  
 « *muntent*. » (Id. v. 1001.) — 5<sup>o</sup> Etre comparable à  
 « Saint Bern. dans ses Serms, ms. p. 327, dit du bonheur  
 « céleste : « Dans ce monde icy aucune felicité ne  
 « *muntet* niant envers lui. »

**Mur.** [Mur : « Murs ne cilet n'i est remés à fraindre.  
 « » (Rol. v. 5.)]

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Etre *mur* à quelqu'un, » le  
 défend.

« ... Me soiez *murs*, et chastaus defensible,  
 « Encontre l'anemi. » (Ms. 7615, II, f. 145.)

2<sup>o</sup> « *Mur* sarrasinois : « On croioit autrefois que les  
 « vieux batimens d'ouvrage romain... fussent faits  
 « par les Sarrasins. » (Menage, Dict. etymol. — 3<sup>o</sup> Il  
 « faut un *mur*, ou un mari, » se marier, ou être reli-  
 « gieuse. (Oudin.) — 4<sup>o</sup> « Se voir au pied du *mur* sans  
 « eschelle, » être bien embarrassé. (Colgr.)

**Murage.** [Impôt levé pour la réparation des  
 « murs d'une ville ou d'un château : « Derechef le  
 « *murage* de Pavent, en prix de deux sols de rente  
 « par an. » Gall. Christ. X, col. 139, an. 1299.)]

**Muraige.** Muraille :

De mauvais vent, de cheminée à plour,  
 « Et de maison, quant il degoute autour,  
 « Et par dedenz, car lors chiet le *muraige*,  
 « Se gart chascun. » (Besch. f. 314.)

**Muraille.** [« Pour ce qu'on ne le veist, il se mist  
 « parmi les *murailles* de la citei de Rames. » (Joinv.  
 § 542.) — [« Les diz eschevins requerans laditte  
 « *muraille* et closure faite en leur prejudeice estre  
 « mise au neant. » (Varin, Archiv. de Reims, II,  
 2<sup>e</sup> partie, p. 1126, an. 1346.) — « Ce mot le soit  
 « comme une muraille d'airain. » (Colgr.) C'est le  
 « *murus ancus esto* d'Horace.

**Mural**—aus. Muraille : « De ver marbre fu li  
 « *muraus*. » Ms. 7989<sup>2</sup>, f. 49.)

**Murdre.** Meurtre : « *Murdre* si est quant aucun  
 « tue, ou fet tuer autrui en aguel apensé, puis le  
 « soleil couchant dusques à soleil levant, ou quant  
 « il tue, ou fet tuer en asouement, ou en trives. »

(Beaum. p. 148.) — « *Murdre* est occision de home  
 « discoun, felonisement faite, dont home ne poet  
 « s'aver par qui ne par quei. » (Britt. Loix d'Angl. f. 15.)

**Murdressour.** Meurtre : « De homicides, et  
 « *murdressours*, et de ardours. » (Britton, Loix  
 d'Angl. f. 71.)

**Murdreür.** [Meurtrier, au reg. JJ. 127, p. 16,  
 an. 1385.]

**Murdrie.** [Meurtre : « Plus aimel il traïsun e  
 « *murdrie*. » (Rol. v. 1636.)]

**Murdrir.** [Tuer : « Quand il *murdrist* la gent  
 « Emble l'alrui avoir e à force le prent. » (Thom.  
 de Cantorb. 81.) — « Plusieurs marchans, et autres  
 « estoient espiez, et *murdriz* en chemin. » (Ordon.  
 t. III, p. 225.)

**Mure.** Mule :

Puis saut, et desüe la *mure*,  
 « Si l'a par les oreilles prise. (Fabl. de S. G. f. 122.)

**Mur.** Maçonné, au figuré : « Un plat de souppes  
 « haut *murés*. » (Colgr.) — [Nous dirions soupe  
 de Limousin.]

**Mureau.** Muraille : « Bien pert as granz *mu-  
 « reaus* Les paines. les travaux Qu'orent li ancien. »  
 (Prov. du Vil. ms. S. G. f. 74.)

**Muremilles, s. pl.** Sachets ou boites d'odeur :

Leur osteray de leurs oreilles,  
 « Les biaux anneaux, et les armeilles,  
 « Les pertides discremanibles,  
 « Et les *muremilles* flairables.  
 « Qu'elles portent en leurs narines. (Besch. f. 532.)

**Murene.** Murène. (Rabel. IV, f. 255.)

**Murer.** [Enlourer de murailles, au propre et  
 « au figuré : « Un palais est si grant qu'il a .x. milles  
 « de tour, et est tout *murés* entour de haulz murs. »  
 « (Marc. Pol. p. 505.) — « Li sages hom se doit *murer*  
 « et garnir par crieme d'assault. » (Ruteb. II, p. 62.)]

**Muret.** [Diminutif de mur : « El li praians enelos  
 « estoit d'un *muret* bas. » (Li chevaliers as deus  
 « espèces, p. p. Forster, v. 4253.) — « Nul ne peut,  
 « en la ville d'Amiens, faire en sa maison ou tene-  
 « ment, aucun nouveau four public, assœur nou-  
 « velle solle, seuil, ou *muret* sur rue. » (Coul.  
 d'Amiens, C. G. I, p. 607.)

**Muretrier.** Meurtrier : « Banny comme faulx,  
 « traistre, *muretrier*. » (Journal de Paris sous  
 Charles VI, p. 20.)

**Murgier.** [Murger, tas de pierres : « Lequel  
 « vallet ainsi mort, ledit Nicolas l'eust fait trayner  
 « aus champs et fait enterier et couvrir en un  
 « *murgier* de pierres. » (JJ. 99, p. 188, an. 1368.)]

**Murgiere.** [Même sens : « Les entrées du bore  
 « estoient clos de *murgieres*. » (Hist. occid. des  
 Croisades, II, 404.)]

**Muriaus.** [Muraille : « Et firent mainte fois  
 « assaillir aus *muriaus* de la citei et geleir perrie-  
 « res et mangonias. » (Mén. de Reims, § 53.)]

Rector est mort, et definez,  
 « Que laidement fut traiznez  
 « Entour les grans *muriaus* de Troye. (Borel, sous Definer.)

**Murie.** [Chair d'animal mort de maladie : « Au-  
« cunes chairs ou poissons corrompuz, infectueux  
« ou de *murie* ne soient vendu. » (Ordon. VI, 607,  
an. 1381.)]

**1. Murier.** Mur : « Eminence, ou il y aura  
« quelque *murier*. » (Salnove, Vénérie, p. 208.)

**2. Murier.** Action de demorer : « Ne firent pas  
« de grant *murier*. » (Brul, f. 59.)

**Murir.** [1° Mourir : « Or sai jo veirement Que  
« hoï *murram* par le mien escient. » (Rol. v. 1935.)]

Riens ne puet durer en estat  
Que mort ne lasse *murir* plat. (Besch. f. 178.)

Prince, il n'est nulle rien vivant  
Qui ne *murie* ; par consequent  
Perilleuse est nostre nasselle. (Id. f. 252.)

Ge si malade, et si sui saïne  
Et si me *mur*, et si n'ai mal. (Blanchoud, f. 179.)

**2° Etre tué :** « S'ils *murcent* d'un ours, ou d'un  
« sanglier, ce n'est mie trop grant perte. » (Chasse de  
Gast. Phéb. p. 116.)

**Murmelor.** [Murmoter : « Ce n'est avis si sunt  
« isneles. C'ains c'on ait dit deux miseretes. Ont il  
« dites et *murmelées*. Bauboices et verbelées Et  
« lor eures et lor matines. » (Mir. de Coisy.)]

**Murmurement.** [Murmure : « Ici sorstrent  
« *murmurement*. » (Benoît, dans le Lexique de  
Raynouard.)]

**Murmurement.** Avec murmure. (Cotgr.)

**Murmurateur.** [Qui murmure : « Pour fermer  
« la bouche aux *murmurateurs*. » (Calvin, Instit.  
1078.)]

**Murmuration.** Action de murmurer :

Louez son maintieng, et maniere,  
Son train, sa conversacion,  
Sa compaignie tant noble et chiere,  
Estant sans *murmuration*. (Vig. de Ch. VII, p. 201.)

« Voracité de goule, *murmuration*, avarice. »  
(Chasse de Gast. Phéb. p. 365.)

**Murmuratives, adj. pl.** Qu'on murmure à voix  
basse : « En fait de guerre, longues palenostres, et  
« oraisons *murmuratives*, ne sont bonnes. » (Mém.  
de Du Bellay, édit. de Lambert, VI, p. 197.)

**Murmure.** [Il était du féminin : « Tant se mul-  
« tiplia ceste *murmure*. » (Froiss. XVII, f. 30.)] —  
« Après la *murmure*, le regent de France et duc de  
« Belfort, fit faire silence. » (Jour. de Paris sous  
Charles VII, p. 124.)

**Murmurement.** [1° Action de murmurer :  
« Sur le *murmurement* d'icelles paroles se départi  
« d'ilec ledit Guillaume Ilue. » (JJ. 114, p. 298, an.  
1378.) — 2° Plainte : « La cause de cest *murmure-  
« ment* peut estre entendue double. » (Ms. S. Victor  
28, f. 11.) — 3° Murmures séditieux : « Plusieurs  
« des manans et habitans des villes et lieux du  
« pays de Languedoc, qui ont esté receveurs, ont  
« fait monopoles, congregations, assemblées, *mur-  
« murement*. » (JJ. 179, p. 195, an. 1448.)]

**Murmurer.** 1° Rapporter :

O eus, si comme aucuns *murmurent*,  
Pres de nul hommes d'armes eurent. (G. Guiart, f. 341.)

2° Parler à voix basse, neutre et réfléchi. Il est  
pris en bonne part dans Froissart, liv. I, p. 197, où  
on lit des François qui étoient contents des propos  
obligeans et consolans que le prince de Galles tenoit  
au roy Jean, son prisonnier, après la bataille de  
Poitiers, en 1356 : « A ce point commencerent lous  
« à *murmurer*, et disoient enl'euls les François  
« que noblement et à ce point le prince avoit  
« parlé. » — [« Si ont secrètement ou chastelet *mur-  
« muré*. » (Brun de la Montagne, v. 1741.) —  
2° Réfléchir : « Les dames es hourdis asés s'en *mur-  
« murèrent*. » (Id. v. 2175.) — 3° Actif ; répandre  
une nouvelle à voix basse : « Et tant fu ou palais la  
« chose *murmurée*. » (Id. v. 1349.)]

**Murmureur.** [Qui murmure : « Mauvois *mur-  
« murours* et riholeux, qui ont vescu en ceslmi  
« monde selone leurs concupiscences. » (Pénit.  
d'Adam, ms. ch. 22.) — « D'aucun *murmureur* et  
« mesdisant qui toujours porte envie à bien et à  
« paix et s'efforce de semer entre nous discorde. »  
(Chr. de S. Benis, I, f. 196<sup>o</sup>.)]

**Murmureus — rous.** Qui murmure, aux Ser.  
de S' Bernard et dans la règle de S' Benoit.

**Murne.** [Morne : « A l'ostet s'en ala li huem  
« nostre seigneur ; Si clere furent vus li e *murne* e  
« en irur. » (Thom. de Cantorb. 109.)]

**1. Murs.** Mulets : « Et sour palefrois, et sor  
« *murs*. » (Mousk. p. 695.)

**2. Murs.** [Mours : « La grace Dieu vus fist  
« ennindre e coruner ; Pur ce vous devez mult  
« constraindre e gouverner. E lute nostre vie en  
« buens *murs* afermer. Que vus puissiez as autres  
« buens exemples duner. » (Thom. de Cant. 78.)]

**Murtelle.** Myrte :

Le verger de m'ame est de plantes exquises :  
C'est un vrai paradis de pommes, de cerises, ...  
D'aspic, et de safran, de cyprès, de *murtelle*.  
Reni Belleau, t. I, p. 403.

**Murtre.** Meurtre : « *Murtre* est quant home est  
« tué de nuit, ou en repos, dehors, ou dedans vile. »  
(Assises de Jerus. p. 65.) Voir encore le ch. 83.

**Murtrement.** Brutalelement :

Ils parlent trop *murtrement*  
De tout quant qu'il dient, et oignent  
D'une partie, et d'autre poignent. (Ms. 7218, f. 205.)

**Murtrie.** [Meurtre : « Car moult set d'art et de  
« *murtrie*. » (Renart, v. 136.)]

**Murtrir.** Tuer :

... Dame nature  
Qui nuyt et jour, moyennant genture  
Bastist, et oeuvre hommes fors et puissans,  
Lesquels *murtrist* en la fleur de leurs ans. (Marot, p. 50.)

L'infinitif a été pris au sens de meurtre :

*Murtrir* et son escu tot plein,  
Fors tant qu'il i ot un lambel  
De cranté parent et bel. (Ms. 7615, t. I, f. 191.)

**Murtrise.** Meurtre et bel :

Laires qui fait *murtrise*  
Ou roube gent, ou roube yglise. (Ms. 7615, t. I, f. 110.)

**Murtrissresse, Meurtrière :**

... Je sui une pecherosse,  
Et de m'ame murtrissresse. (Ms. 7615, f. 320.)

**1. Mus.** [1<sup>o</sup> Muet : « Et si fu chascun d'eus plus simples et plus mus Conques ne fu nounains en habit de reclus. » Brun, v. 1683.]

Ains serai tout adés cois, et mus et laisans,  
Ms. 7218, fol. 257.

« Autres manieres y a de chiens mus.... Mus s'appellent pour ce que si un cerf vient au change, « ils iroint après, mais ils ne diront mot, tant « comme ils seroient avec le change. » (Chasse de Gast. Phéb, ms. p. 126.) — 2<sup>o</sup> Silencieux : « Pais « d'Artois, qui si est mus, et destrois, pour ce que « li bourgeois ont esté si fort mené qu'on n'i rait drois, « ne lois. » Chan, du xiii<sup>e</sup> s. ms. Bouhier, f. 288.

— 3<sup>o</sup> Insensible, impuissant :

Li rois Ricars n'i fu pas mus,  
Ains estoit doutez et crenus. (Morsk, p. 520.)

Amour est de ceste maniere  
Qu'il esveille les esprits amus,  
Et les plus sages rend amus. (Recr. des Deris an. p. 33.)

**2. Mus.** [Musc : « Quatre patenostres d'or, à « façon de Venise, plaine de mus et d'ambre et au « bout ung reliquaire. » Ducs de Bourg, n<sup>o</sup> 3161, an. 1467.]

**Musable, adj. Egaré.**

Qui que les iex (yeux) a trop musables,  
L'en dit, li cuers n'est mie estables. (Ms. 7218, f. 131.)

**Musage.** 1<sup>o</sup> Etat du faucon mis en mue, au propre et au figuré :

Se serrez fust de totes parz  
Nez de vileins il fust busarz,  
Li essorez est d'essorage,  
Et li muers sont de musaige. (Parton, f. 165.)

2<sup>o</sup> [Paresse, inaction semblable à celle de l'oiseau tenu en mue, contemplation immobile : « Bamot- « siaus, dit-il, gentis homs, Que fais-tu en ceste « prison? Trop y a rendu le musage; Viens l'en, « laisse ce reclusage. » (Ovide, ms. dans B. C. sous *Reclusagium*.)]

Grant talent li prant de manger,  
Et fin et soi tant le domaige,  
Qu'il en oublie le musaige. (Parton, f. 127.)

**Expressions :** 1<sup>o</sup> « Issir du musage, » cesser d'aimer sans succès :

Mais j'ai conquis, bien n'en vaut,  
Ce que j'aloie querant,  
Et suis issus du musaige. (Val. n<sup>o</sup> 1522, f. 163.)

2<sup>o</sup> « Payer ou faire payer le musage, » payer ou faire payer la folie qu'on a eu d'attendre, de perdre son temps. « Honte seroit à une pucelle, s'elle lais- « soit le premier amy pour le second, se trop « grande n'en estoit la raison; et pour ce que les « pucelles ne veullent nuyre que si preux chevalier « comme il est, et qui tant les a servi à gré, paye « le musage. » Percef, V, f. 83.

Secourez moy; de quoy? des maux d'amer.  
Et quels sont ils? ils passent toute rage;  
Ils sont ardens, ils font couleor muere;  
Ils font un fol estre d'un homme saige,  
Ils font trembler, et paier le musaige,  
Mer, venir, penser, et pou dormir. (Desch, f. 145.)

3<sup>o</sup> « Querir le musage, » chercher le moyen de muser :

Fauls espoirs a v. cens amans honnis,  
Qui tout adez va querans le musage. (Vatic, n<sup>o</sup> 1522, f. 160.)

4<sup>o</sup> « Prendre le musage, » perdre son temps, aimer en vain :

Tant ne me sai de li servir pener,  
Qu'à tous besoings ne la truis sauvage,  
En li amer at rendu le musaige. (Poët, av. 1300, IV, p. 1473.)

.... Un visag<sup>e</sup>  
Si beau, si dous, quar nule image  
Ne fist tant rendre le musaige  
Com tet le sien. (Ms. 7218, f. 204.)

**Musaicq.** Mosaïque : « La chapelle de Saint Marc « (de Venise) qui est la plus belle et riche chapelle, « toute faite de musaicq en tous endroits. » (Com- mines, p. 611.)

**Musangere.** Mésange. (Cotgr.)

**Musaraigne.** « Musel, musete, petit rat au « muffle long et pointu, de morsure venimeuse. » (Pict. de Monet.)

**Musard, art.** 1<sup>o</sup> Paresseux, comme l'oiseau tenu en mue; celui qui perd son temps à faire l'amour :

Je ne vueil plus à vous, dame musard,  
Vous povez bien querir autre musard,  
Car m'apercey qu'on m'a fait amuser. (Desch, f. 398.)

« Gens estourdis, et musards de nature. » (Rab. t. V, Prognost, p. 1.)

Cil est musard qui a tel feme bée.  
Poët, av. 1300, IV, p. 1496.

Et la contesse reparole  
Qui n'estoit musarde, ne folle. (Ms. 7615, II, f. 211.)

On lit aux poëtes avant 1300. (IV, p. 1651.) • **Musard** de Verdun. »

Mielx se doit essorer  
Musard, que esprouver,  
Ce dit li vilains. (Prov. du comte de Bret, f. 115.)

« Chastie musard, » nom d'une poésie contenant des reprimandes contre ceux qui s'amusent à aimer. (Fabl. ms. de Saint Germ. f. 105.) — On lit « chastier « musard » au ms. 7615, II, f. 138. — « Fere muser « musard. » Chans, du xiii<sup>e</sup> siècle, ms. Bouh. f. 46.) — « Faire du musard, » tergiverser. (Brant sur les duels, p. 283.) — 2<sup>o</sup> [Sol, fon, étourdi : « Quant li « rois et li legaz et li autre baron virent qu'ainsi « estoit, si se tiurent à musard. » (Mén. de Reims, § 178.) — « Quant il al daerain n'en set issir, Por « fol et por musard S'en fait tenir. » (Aiol, v. 3218.) — « Vous deistes comme hastis musarz. » (Joinv. § 27.) — « Il lys tint à fous et à musars. » (Contin. de Guill. de Tyr, dans Martène, V, col. 691.) — « Il « est bien musars qui tence à folie gent. » (Ms. 7218, f. 175.) — « Musars et nices. » (G. Guiart, f. 96.)

De ses amis en fu blasmée,  
Et lod-nigée, et mesamée.  
Et clamée folle musarde. (Ms. 7218, f. 290.)

**3<sup>o</sup> Femme de mauvaise vie :**

Vous maintenez une musarde  
Qui vous honnit, et vous afole,  
Et tous li moues en parole. (Ms. 7615, II, f. 123.)



**Musardiaus.** Niais, qui sort de mue, comme le faucon niais sort du nid :

..... Uns *musardiaus*,  
Quant biens li est destinez,  
N'est point si lies c'uns ainsnés. [*Vatic. n° 1490, f. 170.*]

**Musardie.** 1° Folie ; on lit dans le portrait d'un personnage allégorique :

..... En son chief en crois tondu,  
Ot folie un hiaume agu.  
A un cercle de *musardie*. [*Ms. 7615, II, f. 193.*]

2° Lâcheté, indolence, dans Al. Chartier, Quadriloge ivectif, p. 409.

**Musc, muscq, muscz.** [Musc : « Un autre luy » apporta une grande chaise, qui estoit en deux « ou trois doubles, de grains de *musc*, entremeslez de perles et de petits grains d'or. » (Ile des Hermaphrodites, an. 1588.) — « Pour une grande chesue de *muscy* de Levant, ambre gris et civette, faisant « trois tours. » (Comptes royaux, an. 1591.)] — « *Musc* bastard, » excremens. (Oudin.)

Leurs habitz sentoient le cyprès,  
Et le *muscz* si abondamment  
Que l'on n'eust secu estre au plus près  
Sans esterneuer largement. [*Arcete Amoron, p. 14.*]

**Muscadet.** [1° Raisin muscat : « Lesquels com- « paignons estans en ung jardin assis prez la « muraille de la ville de Romans, où ilz estoient « allez en mtention de y trouver des *muscadés*. » (Jl. 194, p. 370, an. 1473.) — 2° Vin muscat : « Et « buyoient de ces bons vins et de ces bons *musca- « dés*. » (Froiss. V, 352.) — « *Muscadet* et malvoisie, » (Contred. de Songereux, l. 120.) — « Vin bastart, « *muscadet*, ou autres semblables vins. » (Jl. 170, p. 1, an. 1415.)] — « Vin grec et du vin *muscadé*. » (Desch. f. 546.)

**Muscadins, s.** Petites pastilles qu'on mange pour avoir bonne haleine, ainsi appelées du *musc* qui entre dans leur composition. [« Garnir et bas et « haut de roses et de neuds, Les dents de *musca- « dins*, de poudre les cheveux. » (D'Aub. Tragiques ; Princes.)]

**Muscagineux.** Mucitagineux. (Colgr.)

**Musche.** [1° Mouche : « H diet, e vint *musche* et « wibe en tuz les fins d'els (Egypte). » (Lab. Psalmor. p. 156.)] — 2° Mouche artificielle, engin de pêche : « Qui est trouvé peschant depuis la S<sup>te</sup> Jean jusques « à Pâques, à barnas qu'on appelle *musche*, chet en « amende de soixante sols. » (Bont. Som. Bur. p. 860.)

**Muscle.** [« *Musete* est l'instrument du mouve- « ment volontaire. » (Paré. I, p. 8.)]

**Museosité.** Mucosité. (Colgr.)

**1. Muse,** terme de vénerie ; plaisir qu'a le cerf à flairer la biche : « Du rut, et *muse* des cerfs. » (Fouill. Vén. f. 16.)

**2. Muse,** [1° Action de musier, de faire le musart : « Le lens vient, la journée passe, Li roys de France « fait la *musé* ; Jouhan ne vient, nul ne l'excuse. » (G. Guiart, v. 2818.) — « Cum testes or musart et fol

« Qui de *musé* a depechiet fol. » (Renart, v. 2838.)] — 2° Tromperie : « Prince qui sevoit par belles « promesses donner la *musé* à ses ennemis, et « rompre tout d'une suite et leurs choleres et leurs « desseins. » (Pasquier, Lett. I, p. 154.) — 3° Amu- « sement :

Tant bien dansans au son des cornemuses,  
En ce plaisir souvent ell' font leurs *musés*  
D'esprit ramage et cœur de gayeté.  
En conspirant toute joyeuse. [*Fouill. Vénerie, f. 92 v.*]

**3. Muse.** Museau : On lit d'un mari qui avoit longtemps frappé à la porte, et qui prêtait l'oreille tandis qu'on cachait le galant :

Plus ne repostrent, ne ne firent :  
Tot maintenant la porte ouvrirent  
Au borgois, qui tendoit la *musé*. [*Fabl. de S. G. f. 65.*]

**4. Muse.** Cornemuse : « *Muses*, calembelles, « naquaires, trompes et trompettes. » (Froiss. II, p. 150.) Voir sur les différentes espèces de *muscs*, et sur les instruments de musique au moyen âge, le mémoire de M. Boultée de Toulmon, au t. VII de la Société des antiquaires de France, II<sup>e</sup> série.]

..... Avec eux estoit gens  
Qu leur cant, et kalemel,  
En la *musé* au grant hardon. [*Vatic. n° 1490, f. 113.*]

**1. Musel.** [Qui passe son temps à muser, à aimer sans espoir de retour : « Deus confonde le *musel* ki « n'aime joie et haudor. » (Chansons de Colins Musés, Wackern. p. 75.)]

**2. Musel, seu, siau.** [Museum : « Rainsant le « pié a destendu El Ysengrin a si feru Entre le pis « et le *musel* ; Tout coi le jeta el prael. » (Ren. v. 7699.)]

..... Tendre le *musel*  
A tous vens..... [*Poët. av. 1300, IV, p. 1361.*]

« Courut sus au lyon..... et le fiert tellement par « le *muscau* qu'il luy coupe tout. » (Lane. du Lac, « t. II, f. 54.)

Et leurs *musiaus* plains, et remplis. [*Desch. f. 417.*]

« Fournir son *musiuu*, » manger, avaler en gour- « mand, goimfrer. (Comparez « fourrer sa *mouse* » dans Villon.)

..... *Fournissent leurs musiau*  
De cras loppins, et de bon vin sur lye. [*Desch. f. 214.*]

**Muscle, s.** Cornemuse :

Qui a plus gros tabour, et plus grosse *muscle*,  
Et qui miex set musier, et plus haut la fet brere. [*Ms. 7218, f. 270.*]

**Muselées, s. pl.** Coups sur le museau :

Lors les veissiez entrebatre,  
Et donner meriaus, et poingnies,  
Et *muselées*, et grongnies,  
En lieu de gastelez rasiz,  
Si très grant que par les naséz  
Leur saut le sanc plenerment. [*G. Guiart, f. 332.*]

**Museleux, ier, adj.** Qui se met au museau : « Licol *muscleus*, ou *musclier*. » (Colgr.)

**Muselière, s.** Inclination musarde et fainéante dont Rabelais accusait la noblesse du royaume. (Le Duchat, sur Rab. t. II, p. 76.)

**Musement.** 1° Action de musier, dans l'Hist. de Louis de Bourbon, p. 160. — 2° Amusement : « Si

« n'estoient pas espargnez en son *muscement* les  
« tresors... car le noble roy Henry d'Angleterre se  
« penoit de le Louis VII. grever de toute sa force. »  
Chroniq. de Saint Ben. l. p. 242.)

**Musquin.** Minois, petit museau :

« Ses dent-lettres d'ivoire,  
Et la barbelette noire  
De son *musquin* friend. (J. du Bell. f. 465.)

On employait ce terme pour caresser sa mai-  
resse :

Mon beau petit *musquin* doux,  
Ouvre nous l'huys, ma douce amyne.  
Histoire du Théâtre Français, p. 346.

1. Adieu, petit *musquin*, A bien soyez, ma  
« popine. » Chans. du x<sup>e</sup> siècle, p. 8, v. 25.]

1. **Muser.** Terme de vénerie. Etre prêt d'entrer  
en rut, en parlant du cerf : « Environ de la Magde-  
« leinne, le cerf *muse*. » Fontaine Guérin. Trésor  
de Ven. p. 44.)

2. **Muser.** [Jouer de la muse : « Chans qui *musent*  
« et qui llagolent. » (Msr. de Coigny, liv. III.)

3. **Muser.** [1° Faire le musar, perdre son temps :  
« Tout ce li disoit ele pour li faire *arcer*. Pour avoir  
« plus d'espace de leur chose arcer. » (Berte,  
coupl. XVII.) — « Il [Narcissus] *musa* tant à la fon-  
« taine Qu'il ama son ombre demaine. » (Rose,  
v. 1501.)

Lonc tens a à moi *musé*,  
Et n'i a merci trouvée. [Poés. av. 1300, t. IV, p. 1516.]

Cil qui plus se sont delité  
En toi servir, plus ont *musé*;  
Car servi ont ne savent qui. (Ms. 7218, f. 208.)

Tant y *musoy* que perdi l'apet. [Loy. des f. amours, 303.]

« Puis-ge garder un musart de *muser*. » (Marg.  
de la Marg. f. 293 ?) — « Tandis que le loup *muse*,  
« la brebis entre au bois. » (Diet. de Cotgrave.) —  
« Tel cuide aimer, qui *muse*. » (Ibid.) — 2° Retar-  
der, arrêter : « En celle porte il fist *muser* la royne. »  
Lanc. du Lac, t. I, f. 46.]

Grosses pierres de lancier prestes  
Leur lessent choir sur les testes,  
Tant leur *musoid*, tant leur mellont  
Qu'à force reculer les font. (G. Guart, f. 298.)

« Ainsi qu'elle *musoit* trop, sa mere dit au valet,  
« Jean va l'en querir celle fille. » (Moyen de parven.  
p. 66.) — 3° Tromper :

Por ce qu'il estoit desuiveiz,  
Fesot *musier* tote la gent,  
C'est li escus de laus argent. (Ms. 7615, t. II, f. 491.)

Le pannetier leur exposa  
Leur songe, et onques n'y *musa*,  
Et virent, en conclusion,  
El vraie son exposition. (Desch. f. 472.)

1° Réfléchir : « Ils *musoyent* comment ils pour-  
royent trouver passage. » (Froiss. liv. II, p. 452.)  
« Se (la femme) est sage, elle doit penser, et  
« *muser* à quelle fin, ou bien, ou mal, la chose  
« poult venir. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses  
filles, f. 24.)

... Que chascuns voie, et *muse*,  
De quoi dieux le vout consire. (Desch. f. 89.)

**Museras.** [Javelot : « Il lancent lor e lances

« e espiez, Wigres e darz e *museras*. » (Roland,  
v. 2075.) — « *Museraz* empenuez. » (Id. v. 2156.)]

**Muserie.** 1° Action de muser :

Prince, l'ottroy vucit, ou le refusez  
A un seul coup, sans trop grant *muserie*;  
A madame va cil, pour ce demander:  
M'aymeriez vous, ou n'aymeriez vous mie. (Desch. 168.)

2° [Sottises : « Lequel bateleur] faisoit ageoiller  
« les bonnes gens devant lui et leur preschoit plu-  
« sieurs gabuseries et *museries*. » (JJ. 179, p. 191,  
an. 1448.) — 3° Réverie : « Comme (le chevalier)  
« se deleitoit en soi mirant en la beaulté du viaire  
« de la pucelle, il luy survint empeschement eui-  
« sent à luy, et deduysant aux regardans, car bien  
« estoit sa *muserie* veue de plusieurs pucelles : car  
« luy comme ententif estoit moult embronché en la  
« fontaine elere, et luisant. » (Perceforest, V, f. 85.)  
Je sui tout plain de *muserie*. (Ms. 7615, t. II, f. 130.)

**Muserolle.** Partie de la bride du cheval.  
(Cotgrave.)

**Musés, Muset.** [Souriceau : « Dou *muset* ki  
« quist fame, Jadis fu si enorgnelliz Li *musés*  
« K'un chême suriz Qu'il ne pooit en sun paraige,  
« En sun semblant, n'en sun lignaige, Fame trouver  
« qu'il presist. » (Marie de France, dans Crépet,  
t. I, p. 212.)]

**Muset, s.** Air de musette :

Si li ai chanté le *muset*,  
Par grant amor... [Poés. av. 1300, t. II, p. 710.]

**Museteur.** [Musard : « Ne soyons pas *musc-*  
« *teur* Mais tout adès aions peur. » (Miracle de  
Coigny.)]

**Musette.** [Instrument de musique ; voir l'arti-  
cle déjà cité de Bottée de Toulmon.]

Tous trois sur l'erbelette,  
Et chantoent, par mos gentieus,  
Avec une basse *musette*. (Froiss. Poés. p. 279.)

Pipes, caneneaus, et flagos,  
Et *musettes* à bourdons gros. (Id. f. 282.)

« Ung grant gayant... en sa main tenoit un gros  
« roseau à maniere de *musette* dont il s'esbatoit  
« armonieusement. » (Tri. des IX Preux, p. 371.)

**Musgode.** [Magot, mgot : « N'en fait *musgode*  
« pour son cors engraisser. Mais as plus pources  
« le donet à mangier. » (Vie d'Alexis, str. 51.)]

**Musquet.** [Muguel : « Robin cueilloit le *mus-*  
« *quet* Quant oï son compaignon Un sien petit  
« aignetet Ferrir de son croceeron. » (Robin et  
Marion, p. 36.)]

1. **Musical.** « Dix paires de menestriers son-  
« nans d'instrumens *musicautz*. » (Monstrelet,  
ch. 62, p. 97.)

2. **Musical.** [Musico, café chantant aux Pays-  
Bas : « S'estant desgouté de l'estude, il acheva de  
« se perdre dans les *musicaux* de la Hollande  
« parmi les filles de joie. » (D'Aubigné, Vie,  
ch. 411.)]

**Musiciant.** 1° Musicien : « Clercs *musicans*. »  
[Desch. fol. 28.] — 2° Musical : « Le chant *musicant*

« n'avoit point lieu pour la haulteur d'icelui et la  
« triplécité des voix. » (Besch. f. 395.)

**Musicien.** « Les mauvais *musicien*s ne sont  
« jamais ennuyeux à eux-mesmes. » (Colgr.)

**Musique**—**ique.** Qui appartient à la mosaïque ;  
on lit à propos des présages de la mort de Charle-  
magne :

..... Ses noms ki estoit escrits,  
A or *musike*, en la glise,  
Se deffaça par un tel guise,  
Que hom, ne feme n'y touca. [*Mouskes*, p. 302.]  
Li auvent des palais trestuit,  
Qui luissent contre mieuit,  
Devers la vile sont torné,  
Et sont d'or *musique* aorné. [*Partonop*, f. 127.]

**Musique.** [1° Voir sur la musique au moyen  
âge le Diction. des institutions et Continues de la  
France, t. II, de Chérnel, qui a beaucoup emprunté  
au dictionnaire des antiquités de La Cerne encore  
inédit, et au mémoire de Boute de Toulouin :  
« Tous les fredons de la papisterie, et tout ce qu'ils  
« appellent *musique* rompe et chose faile, et  
« chants à quatre parties, ne conviennent nulle-  
« ment à la majesté de l'Eglise. » (Calvin, Institut.,  
p. 711.)] — « *Musique* enragée, ou de S. Innocent, »  
musique discordante, mauvaise. (Gudin.) — « Un  
« asne n'entend rien en *musique*, » (Colgrave.) —  
2° [Composition musicale savante, par opposition  
aux chants populaires : « L'oyseau vous donna  
« secours dont le chant passe *musique*. » (Ch. du  
sv<sup>e</sup> s., p. 21, v. 35.)] — 3° « *Musique* en pleur est  
« ennuyeuse narration, c'est à dire que autant  
« vault parler devant celluy à qui il ennuye, comme  
« à chanter devant celluy qui ploure. » (Le Cheval.  
de la Tour, Instr. à ses filles, f. 73.)

**Musnier.** Meunier : « Je suis *musnier*, j'abreuve  
« les asnes. » (Gudin.)

**Musnieres**, *adj. pl.* De la couleur des men-  
niers, blanches : « Puces *musnieres*, » c'est-à-dire  
poux. (Colgr.)

**Musque.** [Musé : « Une pomme d'or pleine de  
« *musque*, à une grosse perle au bout. » (Comptes  
royaux, an. 1400.)]

**Musquer.** [Parfumer : « Cent fleurs lui *mus-*  
« *quent* le sein. » (Yver, p. 527.)]

**Musquette.** Mosquée. Après la prise de Da-  
mieille, « saint Loys fist dedier le plus solennel  
« temple de la cité, que les Sarrazins appelloient  
« *musquette*. » (Hist. de la Tois. d'Or, t. I, f. 81.)

**Musse.** Cacheite. (Voir sous Mevor) :  
..... Je veux  
Te tuer, facheuse puce,  
Au lieu où ta fais ta *musse*. (Œuv. de Pasq., p. 575.)

**Musséement.** Secrètement : « Nulle chose,  
« tant soit secrètement *mussement* faicte, ne  
« peut estre celée, qu'elle ne soit sçeuë. » (Monstr.  
vol. III, f. 64.)

**Musser, Mussier.** [Cacher : « Maintenant il  
« me fault repondre et *mussier*, car mes ennemis  
« me chassent. » (Froiss. t. X, p. 37.)] — « Nous ne  
VII.

« cherchons que quelque coin pour nous acroupir,  
« et *musser* de la vue des hommes. » (Sagesse de  
Charron, p. 148.) — « Mal se *musse* à qui le eul  
« put. » (Poës. d'Al. Chart., p. 718.) — « Fing escu  
« devant son pis dont il estoit couvert, et *musse*. »  
(Chron. de S. Ben. t. I, f. 24.)

**Mussette** (**en**), *adv.* Secrètement, en cachette :  
« Se il se venge *en mussette*, ou occultement, c'est  
« argument d'homme couart, et pusillanime. »  
(Hist. de la Toison d'Or, vol. I, f. 12.) — « Regardoil  
« sur eulx en *mussettes*, sans soy monstrer. »  
(Hist. de la Toison d'Or, vol. II, f. 183.)

**Must.** [Musé : « Une belle pomme de *must* qui  
« se enivre par le milien. » (Juv. du duc de Berry,  
an. 1416.)]

**Musteaus**, *s. p.* Jarrets : « Les jambes sont d'os  
« tres forts faits comme colonnes propres à porter  
« la pesanteur du cors, les os par le haut et der-  
« riere sont vestus de chair, et de *musteaus*, affin  
« qu'elles ne soient blessées. » (Les Tri. de la Noble  
Dame, t. 106.) — [On lit *mustiau*, dans la Chron.  
des ducs de Normandie.]

**Mustier.** [Eglise, modier : « F list la cartre el  
« *mustier* de Loum. » (Rol. v. 2097.)]

**Mustiller.** Emoustiller, faire tomber ; on a dit  
de la Fortune :

Conduit le haut de sa rone mobile  
Au lieu auquel malheur la gent *mustille*,  
Et pourreit tant que ung riche perira,  
Et de le voir un malheureux rira.  
Triomphe de Peetrarque, par le baron d'Oppede, f. 54.

**Mustrer.** [Montrer : « Cez lur espées tutes nues  
« i *mustrent*. » (Rol. v. 3581.)]

**Mut.** Muet. « Chien *mut*, » chien qui n'aboie  
pas. Colgr.)

**Mutabet.** [Ftoffe : « Et mitaines de *mutabet*. »  
(Partonop, v. 5070.)]

**Mutabilité.** [Inconstance : « Ha, fortune, for-  
« tune, trop fol est cil qui ne redoubte la *mutabi-*  
« *lité* de tes doubles visages, et qui toujours te  
« cuide tenir en esgale beauté. » Boncig. f. p. 23.]

**Mutance.** Terme de danse. (Dialog. de Tahur.,  
page 50.)

**Mutandue**, *s.* « Les valets de boulangers n'ont  
« point de haut de chaussettes ; mais seulement une  
« devantrière... semblable à celle des capucins qu'ils  
« nomment une *mutandue*. » (Moyen de parvenir,  
page 346.)

**Mutation**—**cion.** 1° Métamorphose. On lit de  
la nymphe Echo :

En gemissant fu en voix convertie,  
Et endura *mutation* subite. (Coquillard, p. 478.)

2° Echange :  
L'un change à l'autre d'oiseil,  
Tant y avoit *mutacions* ;  
En faisant *mutaciens*  
De lancreiz à tierceletz,  
Et de faulcons à lancreiz. (Gace de la Bigne, f. 129.)

3° [Révolution, trouble : « Jonesse met homme es  
« folies Es boules et es ribandez, Es luxures et es

« outrages. Es *mutacions* de corages. » (Rose, v. 4482). — « Antipater, à force de gens de guerre, « oppressa cette *mutation* en sa première naissance, et par telle vigueur se combati que le roy « Agis y fut occy, et les Lacedemons vaincus à « toute extermination. » Tri des IX Preux, p. 162.] — 1° Sante de vent : « Ceste *mutation* fut si soudaine, que nos gens à peine eurent loisir, ne la « commodité de gêner les proues. » Mém. de du Bell., folio 389.)

**Mutatoires**, *adj.* Changeant. Etoffe de moire.

... Les mireuilles flairables  
Quelles portent en leurs araines,  
Les pierres pendant aux poitrines,  
Et ces frontiaux sur leurs sourcils,  
*Mutatoires* païlles zussis,  
Leurs aigüilles, et leurs miroirs  
Seront convertis en plouoirs. (Besch. f. 532.)

**1. Mute.** Mente : « *Mute* de chiens est quant il « y a douze chiens courans, et ung limier. » (Mod. et Racio, f. 2.)

**2. Mute.** [Butte d'un tir : « Comme le suppliant « et autres compaignons arbalestriers s'esbaloïent « à traire aux bersaux un *mutes* accomplumez « à traire en la ville de Moustierville. » (J. H. 116, p. 78, an. 1379. — « Pour ce que lors le temps « estoit obscur et chargé, et veoit l'en à grand « peine de l'une des *mutes* ou enseignes jusques à « l'autre. » J. H. 152, p. 24, an. 1391.)]

**Mutelette.** Diminutif du précédent : « Comme « le suppliant... eust trouvé en un champ... plu- « sieurs *mutelettes* et haiz fais et ordonnez par « maniere de bersaux ou bustes. » (J. H. 168, p. 16, an. 1414.)]

**Mutette**, *s.* Prison : « La fille du roy de Hongie « se coupe la main, parce que son pere la vouloit « épouser ; un eslangon la garde sept ans en sa « *mutette*, Notre Dame lui remet. » Beauchamps. Rech. des Théat. I, p. 438.)

**1. Mutie**, *s.* Emotion, bataille :

Li quens d'Artois lor a tolu  
De lor gent une grant partie,  
Entor Furnes, cele *mutie*  
Ou en chevauchant s'encontrerent. (Ms. 6812, f. 67.)

**2. Mutie.** Silence :

... Tristesse qui m'assaut,  
Qui maint triste et dolent assaut  
M'estot taire la *mutie*.  
Lasse ! je pleure. (Besch. f. 175.)

**Mutier**, [Cacher : « XI francs d'or... que ja pieçâ « du leu pere, par le temps des guerres, lequel « étoit riche homme, les avoit mis, reposés et *mutiés* « oudit hostel. » (1389. Assises de Montargis.) L. C. de B.]

**Mutilation**, [« Agait et de fait appensé, desquel- « les coses plusieurs occisions, *mutilations* et « plusieurs autres injures souventes fois avenoient. » (Ord. I, p. 57.)]

**Mutiler**, *iller*, [1° Mutiler : « Et ainsi fu li dit « povre homme maliengniez et *mutiles*. » (Bibl. de l'Éc. des Chartres, iv série, H. 58.) — « Et en voit-on « plusieurs mourir et *mutiller*, en faisant le dit

« ouvrage, tant pour la puanteur qui est esdies « mines, comme pour les autres périls qui sont « d'aller sous la terre minant. » (Lett. patentes du 30 mai 1413.)] — 2° Fatiguer : « Il se mist en la forest « moult travaillé de la bataille, et blessé en plusieurs « lienz, non pas perilleusement : toulefois se mist « il en celle forest pour ce qu'il se sentoît ainsi « *mutillé*, et travaillé. » (Percefl. III, f. 12.) — « *Mutilé* des deux yeux, « aveugle. « L'avoit aguetté, « et tellement navré, et courru sans, que pour mort « le tenoit, et que par la navreure l'escuyer en estoit « demeuré *mutilé des deux yeux*. » (Bout. Som. Rur. p. 820.)

**Mutilure**, *s.* Mutilation, blessure : « Il n'appert « à ce corps mort, sang, blessure, ne *mutilure*. » Percefl. V, f. 15. — « Lesquelz ferirent ledit Jehan « le gneau sans aucune *mutilure*. » (J. H. 104, p. 67, an. 1372.)]

**Mutin**, 1° Révolté : « Homme *mutin*, brusque « roussin, flascon de vin, prennent tout fin. » (Colg.) — 2° Révole : « Esleverent les Genevois un duc du « peuple, lequel estoit taincturier, et nommé Paul « de Nove, auquel baillèrent gens et estat, et à lui « du tout soumbirent leur affaire ; pour ce que à « leur *mutin*, s'estoit monstré toujours pour la « querelle populaire. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 64.)

**Mutinacer** (*se*), *v.* Se mutiner : « Ceux de Gand « se commencerent à *mutinacer*, et tous, d'une « commune opinion, coururent au marché. » Oliv. de la Marche, liv. II, p. 632.)

**Mutinados**, *adj.* Mutin : « (A Rome) après avoir « oüy les accusez en leurs defences, s'elles estoient « inapertinentes, le tribun les pouissoit du bout de « sa housine et baston fait d'un cep de vigne, et « alors la multitude des soldats se jettoient sur ces « *mutinados* qu'ils assommoient de coups de pier- « res. » (Favin, Théat. d'Rom. II, p. 182.)

**Mutination**, Révole : « Tous tumultes, desor- « des et *mutinations* procedent quelquefois de « legitimes causes. » (Mem. de Sully, II, p. 178.)

**Mutinement**, Révole : « Estoit auteur de tout « ce *mutinement* Hansse Ludovic de Landsberg. » (Mém. de du Bellay, liv. VIII, f. 263.) — « Il eust « mieux valu qu'il (François 1<sup>er</sup> prisonnier) les eust « entretenus (des soldats espagnols révoltés), en cet « honneur et *mutinement*. » (Brantôme, Cap. Estr. de Lannoy.)]

**Mutiner**, *v.* Soulever : « Y avoit... un gros capi- « taine lequel vouloit *mutiner* les lansquenets, et « parler à eulx, et fut là tué. » (Mem. de Rob. de la Marck, ms. p. 282.)

**Mutinerie**, [Révole : « Par la *mutinerie* des « gens de guerre. » (D'Aubigné, Hist. I, p. 313.)]

**Mutiniere**, Mutin : « Il eut les noms de tous les « *mutiniers*, desquels l'une part estoit en la ville, « et les autres estocien fuitils. » (J. d'Aut. Annal. de Louis XII, p. 200.)

**Mutre**, [Meurtre : « *Mutre* est quant home est

« tué de nuit, ou en repos, dehors ou dedans la ville. » (Assise de Jerusalem, ch. 77.)]

**Mutte.** 1<sup>o</sup> Troupe de cerfs : « Il pourra choisir le cerf qui lui voudra courir, et qui sera en la plus belle *mutte*. » (Fouill. Ven. f. 34.) — 2<sup>o</sup> Emeute, locsin : « Après avoir sonné par trois fois la grosse cloche de *mutte*... les... bans seront publiez. » (Cont. du pays Messin, C. G. I, p. 1161.)

**Mutue.** *adj.* Réciproque, mutuelle : « Ou mur y « ha, et devant et derriere, y a force murmurer, « envie, et conspiration *mutue*. » (Rab. I, p. 308.) — On lit « donation *mutue*, » dans le Cout. Gén. t. II, p. 615.

**Mutuel.** « Action *mutuelle*, si comme quand « aucun a faict autre convenu devant le juge, et le « convenu faict devant le mesme juge convenir « celui qui l'a premièrement faict convenir pour « répondre à luy. » (Boatleill. Som. Bar. lit. 27, p. 157.)

**Mutuellement.** [« Mari et femme n'ayant enfans « se peuvent entre donner *mutuellement*, pourvu « qu'ils soient egaux en santé, age et chevanice. » (Loysel, p. 128.)]

**Muy.** [Mesure : « *Muy* de bled à denier, si est « dolent celui qui ne l'a (le denier), » dans Froiss. t. II, p. 410. — « Pour x. *muy*s de cauch, achalée « pour garnison livrée ou chasteil. » (Musée des Archives départ. p. 192, an. 1288. Comptabilité du comté d'Artois.)]

**Muyage.** [Fermage : « Comme Jehan Maucelere « eust tenu à ferme ou *muyage* partie des terres à « biés de Jehan Baridel. » (Jl. 104, p. 91, an. 1372.)]

**Muyau.** Muet :

Donnez au povre qui ne voit,  
Au *muyau* qui ne peut parler. (Desch. f. 282.)

**Muyer.** Qui a mué. (Voir MIERE) :

... Chacune avoir esparvier,  
L'un sort estoit, et l'autre *muyer*. (Ms. 7218. f. 430.)

**Muyment.** [Mugissement : « Les bestes marines « apparistront sur la mer et donneront *muyment* « dusques au ciel. » (Ms. Saint Victor, 28, f. 3.)]

**Muyot.** [Monceau : « Le suppliant trouva icelle « musse, et deffouy le *muyot* de terre, et print les « biens qui y estoient. » (Jl. 172, p. 285, an. 1423.)]

**Muyr.** [Mugir : « Toutes les bestes as chans « *muyans*. » (Ms. Saint Victor, 28, f. 3.)]

**Muyson.** Mesure. (Voir MOISON) : « Doivent avoir « Waugrin telle *muyson* de logure, et de clogure. » (Cout. Gén. I, p. 814.)

**Muz.** [Muet : « Nostres sires gila un deable de « cors à home, et si dit li evangiles que cil deables « estoit *muz*, por ce qu'il avoit l'ome amui, an cui « cors il estoit. » (Ms. Saint Victor, Sermon du xiv<sup>e</sup> siècle.)]

**Muze.** s. Muse, commencement du rut pour les cerfs : « C'est un plaisir de les voir... faire leur « *muze*, parce que, quand ils sentent la nature de « la biche, ils levent le nez en l'air regardans en

« haul, pour remercier nature de leur avoir donné « un tel plaisir. » (Fouill. Ven. f. 17.)]

**1. My.** Mien :

Et si n'estoit jamais retif ;  
Farrouche, ne dur à l'esperon  
Et la tenoit en son giron  
Baiser assez, tel *ty*, tel *my*. (Coquillart, p. 74.)

**2. My.** Milieu : « La Saint Jehan de la *my* esté. » (N. C. G. I, p. 523.) — « L'heure de *my* jour. » (Hab. t. IV, p. 205.)

*Expressions* : 1<sup>o</sup> *My-certain*, à demi certain. (Poël. de Loys le Caron, fol. 49. — 2<sup>o</sup> *My-cornu*, à demi-cornu. (Cotgr.) — 3<sup>o</sup> *My-disner*, le milieu du disner, « venir au *my-disner*. » Brant. Cap. Fr. III, p. 412.) — 4<sup>o</sup> *My-fourchu*, à demi-fourchu. (Cotgrave.) — 5<sup>o</sup> *My-gale*. (Cotgr.) — 6<sup>o</sup> *My-hiver*, milieu de l'hiver. (N. C. G. I, p. 894.) — 7<sup>o</sup> *My-levé*, à moitié levé. (Poës. de L. le Caron, f. 37.) — 8<sup>o</sup> *My-mars*, le milieu de mars. (N. C. G. I, p. 548.) — 9<sup>o</sup> *My-mois de septembre*. (Bout. Som. Rur. p. 430.) — 10<sup>o</sup> « Au *my* « temps de mes jours. » (Garthieny, Voyage du Chevalier errant, f. 440.) — 11<sup>o</sup> « *My* toucher, « toucher à demi. (Loys le Caron, f. 54.)

**Myaudement.** Mialement :

Se plaignoit mignardement,  
D'un enfantin *myaudement*. (J. du Bell. p. 469.)

**Myaument.** Mialement :

... De nuit n'alloit point criant,  
Comme ces gros marcos terribles,  
En longs *myaument*s horribles. (J. du Bell. f. 470<sup>b</sup>.)

**Myeroist.** Bail à moitié, mélaire : « Choses « baillées à *myeroist* ou à mestairie. » (D'Argentré, Cout. de Bretagne, p. 1531.) — On lit dans le latin : *date... partiarior colono, vel ut ad medietatem colantur*. — On peut faire exécution sur bestes baillées à *myeroist* par la part et portion appartenante « au debteur. » (Cout. Gén. II, p. 768.) — « Bail de « bestes à *myeroist*. » (Cotgr.) — « Baillieur de felvres « à *myeroist*. » (Cotgr.)

**Mye.** 1<sup>o</sup> Mie, parcelles : « *Myes* d'aresne. » (Cymbal. Mundi, p. 81.) — [2<sup>o</sup> Négation : « Et n'y « faillit *mye*. » (Villon, p. 202.)]

**Mygre.** [Grenadier. (Voir MIGRAINE) : « Laquelle « fille dist au suppliant qu'elle auroit sa part ausdi- « tes pommes, et que c'estoit leur *mygre*. » (Jl. 193, p. 149, an. 1468.)]

**Mymomet.** s. Pièce de blason : « Il ne portoit « point ses droictes armes, aingois portoit ung escu « et d'azur à ung *mymomet* d'or. » (Perceff. III, 44.)

**Mymy.** *Miserere*.

Lors se chanta la messe de *mymy* :  
Au travail suis, et *cyjusvis toi*,  
La messe aussi exquisse et tres parfaite  
De requiem pour le diet defunct faicte. (Cretin, 45, 46.)

**Mynaige.** Marché. (Voir MIXAGE) : « De tout temps « et d'ancieneté le marché ou *mynaige* de la ditte « ville de Lagny enst accoustumé de seoir et estre « tenu trois fois la semaine.... auquel marché et « *mynaige* venoient et alloient esdis jours grant « quantité de marchands forains et autres qui y « admenoient... plusieurs denrées et mesmement

« et par especial blés, toutes manieres de grains. »  
 H. C. sous *Mnugium*.)

**Myne, myner, Mine, miner :**

« ... On ne fine  
 De *myner*, par *my*, profonde,  
 Or, n'argent, et tout s'en va. » (*Desch. f. 431.*)

**Mynerve.** « Je ne veul pas, pour ce, enseigner  
 « *Mynerve*. » (Cretin, p. 207. Ce proverbe nous est  
 venu du latin : *Ne sus Mincrum*.)

**Mynettes.** Petites mines, cajoleries :

« Pour à son plaisir satisfaire,  
 Tantost me prins à barbeter,  
 Deviser, gaudir, caqueter,  
 En faisant un tas de *mynettes*. » (*R. de Colleme, p. 53.*)

**Mynoise.** Minandier : « Les *mynoises* et exlor-  
 « sionnières prononciations des autres langues. »  
 Quintil Censeur, p. 189.

**Mynon.** Chat :

« ... Il courroit, comme dist la souris,  
 Voir qui pandra la cloquette au *mynon*. » (*Desch. f. 286.*)

**Myner.** Diminuer, appauvrir ; on a dit de  
 Carthage :

Malle cité  
 Que cecité  
 A dominée  
 Necessité  
 Ma excité  
 Te voir *mynerée*  
 Examinée  
 Et renuée. (*G. Cretin, p. 124.*)

**My-pris.** La moitié du prix : « Si les terres  
 « estoient endouairées, ou en bien fais, ou que  
 « autres les tenaissent à viage, ilz devoient estre  
 « baillées à *my-pris*. » (Anc. Cout. de Bret. f. 163.)

**Myre.** Médecin : « Monseigneur Vvain demoura  
 « là si navré, qu'il avoit bien mestier de *myre*. »  
 (Lanc. du Lac, II, f. 91.)

**My-regarde (A).** A garde faite, exprès, de des-  
 sein formé :

A *my regarde* à ce recit d'hyver,  
 A *my regarde*, et qu'à recidiver  
 J'a ne te face. (*Cretin, p. 226.*)

**Myrobolan.** Fruits desséchés : « Une jeune  
 « Cornubiac qui m'avoit apporté un pot de *myro-*  
 « *bolans* emplies confits à leur mode. » (Rabelais,  
 II, 144.) On lit dans Fouill. Faucon. f. 13 : « *Myro-*  
 « *bolans*, *belleris*, indes, emplies. »

**Myroner.** Miroir, modèle :

Il a esté de vertu enseigneur,  
 L'appui, l'apport, le seul pilier d'honneur,  
 Et cler *myroner* des ecclesiastiques. (*Cretin, p. 50.*)

**Myrre.** [Parfum ; voir sous *Mue*.]

**Myrteux.** *adj.* Qui appartient au myrte :

« Soit la forest brune-verte,  
 « D'ombages *myrteux* couverte. » (*G. Doursot, p. 207.*)

**Myrtin.** Même sens :

Lors omb les branches *myrtines*,  
 Partuy tant d'ames divines,  
 Libres, nous nous aimerons. (*G. Ducout, p. 208.*)

**Mysantrope.** « On a aussi appelé *mysantrope*

« une voiture à une seule place. » (Valesiana, 20.)  
 [On dit aujourd'hui un égoïste.]

**Mystère.** 1<sup>o</sup> Cordage, engin : « Les dames de  
 « Romme firent couper leurs blons cheveux...  
 « pour faire cordes... et consentirent leur plus  
 « chier et naturel aornement estre converti en rude  
 « *mystère*. » (Al. Chartier, Quadrilogue inectif,  
 p. 126.) — 2<sup>o</sup> Office, ministère : « Veut que les  
 « accusés répondent par leurs bouches, sans con-  
 « seil, ne *mystère* d'aucune personne. » (Bout.  
 Soia. rur. p. 242.) — « Nous mena dans le trou du  
 « fossé pour en estre à couvert, et n'y fusmes pas  
 « plutôt que la mine joua son violent *mystère*  
 « contre les nostres. » (Branl. Cap. fr. IV, p. 83.)  
 — 3<sup>o</sup> Machine théâtrale, pantomime, tableau vivant :  
 « Le dit Jazon se mist en defense fort bien et en  
 « bonne maniere, et faisoient le serpent et l'homme  
 « si bon devoir que ce sembloit agre bataille sans  
 « *mystère*. » (Mat. de Couci, Charles VII, p. 671.) —  
 — 4<sup>o</sup> Cérémonie : « De là il s'en ala au disner, et  
 « estoit environ l'heure de douze heures, et quand  
 « ledit *mystère* fu commencé, il estoit entre cinq et  
 « six heures du matin. » (Monstrelet, ch. 62, l. p. 97.)  
 — 5<sup>o</sup> Représentation théâtrale des événements les  
 plus remarquables de l'histoire sacrée, sortie par  
 un développement naturel des cérémonies catholi-  
 ques, de la même manière que le théâtre était né  
 chez les Athéniens du culte de Bacchus. Voir dans  
 l'hist. de la Langue française, par Littré, t. II, l'étude  
 sur le mystère d'Adam, p. 59 et suiv. ; voir encore  
 un catalogue de ministère de l'instruction publique  
 à l'Exposition de 1878 (t. II, p. 64, les éclaircis-  
 sements de M. Heuzey sur le mystère de Valenciennes.)

**Mysterieux—euse, adj.** Dans Rabelais, l. V,  
 p. 63, « furent sur les fiançe diels mots *myste-*  
 « *rieux*, » signifie les paroles sacramentales des  
 fiançailles.

**Mystigorfier, v.** Adorer comme une idole :  
 « Se faire *mystigorfier*, comme petits démons, sur  
 « le plat d'une pelle. » (Moyen de parvenir, p. 411.)

**Mytainerie** [Fabrique de mitaines : « Nous  
 « avons recen l'humble supplication des maîtres  
 « et ouvriers du mestier de chapellerie, amusse-  
 « rie, bonneterie, *mytainerie*, de nostre ville et  
 « banlieue de Rouen. » Ord. mars 1450.]

**Mytié.** Mortifié : « Une lettre *mytié* doucée et  
 « agre. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 271.)

**Mytologe, adj.** Mythologique. (Oudin.)

**Mytologiser, v.** Donner un sens aux fables,  
 les examiner pour en tirer un sens, les moraliser :  
 « La plupart des fables d'Esopie ont plusieurs sens,  
 « et intelligences ; ceux qui les *mytologisent*, en  
 « choisissent quelque visage qui cadre bien à la  
 « fable. » (Mont. Ess. t. II, p. 137.)

**Mytonlé.** Emmittoullé, embarrassé :

« Mon povre sens en est tout *mytonlé*,  
 « De deuil enlé, asopi, esronlé. » (*Chasse d'Amours, p. 42.*)











PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

PC  
2889  
S2  
v.7

Sainte-Palaye, Jean  
Baptiste de La Curne de  
Dictionnaire historique

